



HAL
open science

Archives et bibliothèques à Cîteaux : entreprises d'écritures au Moyen Âge (XIIe siècle - début du XVIe siècle)

Coraline Rey

► **To cite this version:**

Coraline Rey. Archives et bibliothèques à Cîteaux : entreprises d'écritures au Moyen Âge (XIIe siècle - début du XVIe siècle). Histoire. Université Bourgogne Franche-Comté, 2019. Français. NNT : 2019UBFCH023 . tel-02504979

HAL Id: tel-02504979

<https://theses.hal.science/tel-02504979v1>

Submitted on 11 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PRÉPARÉE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, DIJON

École doctorale SEPT (Sociétés, Espace, Pratiques, Temps)

Doctorat d'Histoire médiévale

Par

Madame Coraline REY

Archives et bibliothèque à Cîteaux : entreprises d'écritures au Moyen Âge

(XII^e siècle – début du XVI^e siècle)

Tome 1 sur 2

Thèse présentée et soutenue à Dijon, le 07 décembre 2019

Composition du Jury :

Monsieur François BOUGARD, Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université Paris-Nanterre, IRHT-UPR 841 du CNRS, Rapporteur, président du jury

Monsieur Laurent FELLER, Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 8589-LAMOP, Rapporteur

Madame Donatella NEBBIALI, Directrice de recherche émérite au CNRS, IRHT-UPR 841 du CNRS, Examinatrice

Monsieur Benoît-Michel TOCK, Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université de Strasbourg, EA 3400 ARCHE, Examineur, membre absent

Monsieur Daniel RUSSO, Professeur d'histoire de l'art médiéval, Université de Bourgogne-Franche-Comté, UMR 7366-Centre Georges Chevrier, Directeur

Madame Eliana MAGNANI, Chargée de recherches au CNRS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 8589-LAMOP, Co-encadrante

Gratiarum actio

NOTUM SIT TAM PRESENTIBUS QUAM FUTURIS QUOD EGO DOMINA CORALINA THESEM DOCTORALEM SCRIPSI, FECI, PEREGI ET GRATES EGI ALCUIUS QUI ADIUTORES FUERUNT VIDELICET MAGISTER DANIEL RUSSO ET MAGISTRA ELIANA MAGNANI, MARIE-JOSÉ GASSE-GRANDJEAN CONSILIATRIX. OFFICIA QUOQUE BENEVOLENTER ME ACCIPERUNT SCILICET ABBATIA CISTERCII, ARCHIVA PRAEFECTURE CLIVI AUREI, ARCHIVA PRAEFECTURE ARARIS ET LIGERIS, BIBLIOTHECA DIVIONENSIS ET MONUMENTA HISTORICA DIVIONENSIS. LECTRICES ETIAM CONSILIATRICES MARION FOUCHER ET CLAIRE PERNUIT OMNIA LAUDAVERUNT. HII INTERFUERUNT ET AUDIERUNT PATER MEUS GILBERTUS, MARITUS MEUS LAURENTIUS, MATER MEA BRIGITTA, SOROR MEA MADELINA ET MARITUS SUUS JOHANNES MARIA. DATUM PER MANUM MEI III KL. SEPTEMBRIS INDICTIO XII INCARNATIONIS DOMINICE ANNO MM^o XIX^o

Abréviations et règles de présentation

AD	Archives départementales
AN	Archives nationales
a.st.	ancien style
ar.	arrondissement
auj.	aujourd'hui
BM	Bibliothèque municipale
BNF	Bibliothèque nationale de France
c.	<i>circa</i>
CANIVEZ	CANIVEZ Joseph-Marie, <i>Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786, ab anno 1491 ad annum 1542</i> , 8 vol., Louvain, 1935-1938
cart.	cartulaire
CBMA	Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge – <i>Corpus Burgundiae Medii Aevi</i>
CCMA	Corpus Cistercien du Moyen Âge – <i>Corpus Cisterciensis Medii Aevi</i>
chap.	chapitre
c ^{ne}	commune
col.	colonne(s)
c ^{on}	canton
dir.	direction, directeur, directrice
éd.	édition, édité, éditeur, editrice
f.	feuillet(s)
fig.	figure(s)
inv.	inventaire
JL	JAFFÉ Philipp, LOEWENFELD Samuel, KALTENBRUNNER Ferdinand <i>et alii</i> , <i>Regesta Pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198</i> , 2 vol., 1885-1888
kl	kalendes
m	mètre(s)
mm	millimètre(s)
MIC	microfilm
n.	note
n.st.	nouveau style
<i>op. cit.</i>	<i>opus citatum</i>

P	POTTHAST August (éd.), <i>Regesta pontificum romanorum : inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV</i> , 2 vol., 1874.
p.	page
PARIS	PARIS Julien, <i>Nomasticon Cisterciense seu Antiquiores ordinis Cisterciensis constitutiones</i> , Solesme, 1892
r	recto
rééd.	réédition
s.d.	sans date
<i>sqq</i>	<i>sequunturque</i> , et suivant(e)s
Stein	STEIN Henri, <i>Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France</i> , Paris, 1907
t.	tome
v	verso
vol.	volume(s)

Pour écrire cette Thèse, nous avons employé le « nous » de modestie ; les participes passés ou adjectifs ont donc été accordés au féminin singulier.

Afin de différencier les moines de Cîteaux des autres cisterciens, nous avons choisi de mettre une majuscule à « Cistercien », et ce même s'il s'agit d'un adjectif. De la même manière, afin de différencier les Ordre religieux du nom commun « ordre », nous l'écrivons toujours avec une majuscule. L'expression « abbaye-mère » sans majuscule désigne toute abbaye mère d'une autre dans la filiation cistercienne. Cîteaux, en tant que chef d'Ordre, est distinguée par les termes « Abbaye-Mère » ou « Maison-Mère ». Nous avons également choisi d'écrire le mot « Trésor » avec une majuscule, pour désigner le Trésor dans son ensemble, aussi bien que la pièce dans laquelle il devait être conservé. Nous avons aussi mis des majuscules aux expressions « *Liber privilegiorum* » et « Livre des privilèges » pour spécifier la nature spécifique de ces ouvrages.

Dans ce travail, nous qualifions de « manuscrits » les livres issus de la bibliothèque de l'abbaye, au sens de « collection de livres », et non au sens de « lieu où est rangée une collection de

livres »¹. En suivant cette acception, les manuscrits s'opposent aux « registres », terme que nous employons pour désigner tous les autres *codices*, en général des registres d'archives : cartulaires, terriers, rentiers, censiers, registres de comptes, inventaires, etc. Ces registres, qui sont des cahiers reliés, contiennent ce que nous catégorisons comme documents diplomatiques, administratifs, comptables, documents de gestion ou textes normatifs.

Nous avons mis certains termes en gras pour plus de lisibilité, par exemple lors des énumérations.

Lorsque nous donnons la date d'un acte, en général c'est en ancien style (a.st.). Mais, selon les besoins, il nous arrive de les indiquer en nouveau style (n.st.).

Les numéros de feuillets sont systématiquement donnés en chiffres arabes. Les numéros d'ordre des actes au sein de chaque chapitre de cartulaire sont écrits en chiffres romains car les cotes médiévales ont été inscrites en chiffres romains. Par contre, dans la tradition des actes, ces chiffres apparaissent en chiffres arabes, pour des questions de lisibilité.

Les noms des *quidams*, des comtes voire des ducs ayant parfois été francisés de différentes manières – sans compter les mentions dans les autres langues –, nous avons décidé de les laisser en Latin ; pour les noms des papes et des rois, un certain consensus a été trouvé : nous les employons donc en Français. D'une manière générale, les noms des protagonistes sont en Latin lorsqu'ils sont tirés directement des sources, et en Français lorsqu'ils sont tirés de références bibliographiques dans lesquelles les auteurs les avaient francisés.

Les dates de naissance et de mort, ainsi que les dates de règne des personnes évoquées dans ce travail ont été placées entre parenthèses. S'il n'y a aucune spécification, il s'agit, par défaut, des dates de naissance et de mort. Lorsque rien n'a été indiqué, c'est que nous ignorons les dates de vie et de mort de la personne en question.

Nous avons repéré les noms de lieu en donnant leur nom de commune (c^{ne}), de canton (c^{on}), d'arrondissement (ar.) et de département, éventuellement de pays. Ces noms ont été identifiés lors de leur première mention. Ceux de la liste de sources et de la bibliographie n'ont pas été pris en compte. Nous avons également identifié les abbayes, en indiquant leur date ou époque de fondation. Pour les abbayes cisterciennes, le nom de leur abbaye-mère est également précisé. Suit ensuite leur localisation.

Pour les citations en Latin, données en italique, nous avons décidé de mettre le moins de ponctuation possible, d'une part parce que la langue latine médiévale contient suffisamment de

¹ Définition donnée par le CNRTL – Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. En ligne : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/biblioth%C3%A8que>.

mots de liaison délimitant les propositions, d'autre part pour ne pas commettre d'erreur d'interprétation ni de contresens.

Afin de ne pas alourdir les notes de base de page, nous avons donné les références à la base CBMA, qui contient environ 300 chartes de Cîteaux, que si elles s'avéraient nécessaires. Nous n'avons pas, non plus, indiqué les renvois à l'édition de J. Marilier², qui a été entièrement reprise et transférée aussi bien dans le corpus CBMA que dans notre propre base de données. De la même manière, pour ne pas gêner la lecture des notes, le contenu et la description des liasses ou manuscrits n'ont pas été indiqués, sauf si cela s'avérait nécessaire. Nous renvoyons à la liste des sources placée en fin d'ouvrage pour plus de plus amples renseignements. Nous n'avons pas, non plus, indiqué de date pour la consultation des URL. Ceux-ci ont tous été vérifiés à la date du 25 août 2019.

À la première mention, une référence bibliographique est intégralement indiquée, par la suite, elle est abrégée : le nom de famille de l'auteur est noté, ainsi que le titre de l'ouvrage, abrégé et suivi de « *op. cit.* » pour « *opus citatum* ».

² MARILIER Jean, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux, 1098-1182*, Rome, 1961 (Bibliotheca Cisterciensis).

Table des matières

GRATIARUM ACTIO	1
ABRÉVIATIONS ET RÈGLES DE PRÉSENTATION	3
TABLE DES MATIÈRES	7
CHAPITRE INTRODUCTIF	13
1. État de la question	13
1.1. Cîteaux et l'Ordre cistercien	13
1.1.1. Cîteaux	13
1.1.2. L'Ordre cistercien	17
1.2. Archivistique et bibliothéconomie, scripturalité et visualité	18
2. Sources et méthode de travail	28
2.1. La notion de corpus	28
2.2. Constitution et exploitation du corpus	33
2.2.1. Le corpus	33
2.2.2. Une base de données relationnelle	35
2.3. Évaluation des pertes	40
2.3.1. Les archives	40
2.3.2. Les manuscrits	49
PARTIE A - ARCHIVISTIQUE ET MISES EN REGISTRE DU XII ^E AU MILIEU DU XV ^E SIÈCLE	57
Chapitre 1 - Classements et compilations d'actes aux XII^e et XIII^e siècles	58
1. Les « Notices du XII ^e siècle » : premier classement et prémices du processus de cartularisation ?	58
1.1. Les Notices du XII ^e siècle précédées d'un fragment de l'Évangile de Jean	58
1.2. Présentation des Notices	59
1.3. Notices, chartes ou pancartes ?	63
2. Les plus anciennes notes dorsales et le cartulaire 166 au tournant du XIII ^e siècle	69
2.1. Les plus anciennes mentions dorsales, fin XII ^e - début XIII ^e siècle : analyses et cotes	71
2.1.1. Les mentions « aux trois éléments »	72
2.1.2. Les mentions ne présentant que deux éléments	76
2.1.3. Les mentions se réduisant à une simple analyse	78
2.2. Le plus ancien cartulaire de Cîteaux : le cartulaire 166	80
2.2.1. Le cartulaire et ses parties d'origine	81
2.2.2. Les ajouts, XIII ^e -XIV ^e siècles	86
2.3. Déchiffrer les mentions effacées ou grattées	88
3. Le deuxième classement et le cartulaire 169, c. 1216 - c. 1240	91
3.1. Le premier classement systématique ? Les mentions dorsales inscrites entre c. 1216 et c. 1240	91
3.2. Un cartulaire exhaustif ? Le cartulaire 169, c. 1240	94
3.2.1. Le cartulaire	94
3.2.2. Reconstitution des parties manquantes	99
4. La poursuite du classement et les cartulaires 168-167, c. 1240 - c. 1258	103
4.1. Les mentions dorsales inscrites entre c. 1240 et c. 1258	103

Table des matières

4.2.	Les cartulaires 168 et 167, c. 1258	105
Chapitre 2 - Nouveaux classements et nouveaux recueils, de la fin du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle 115		
1.	Classement et cotation des actes originaux	115
1.1.	Cotation	115
1.2.	L'inventaire de 1400	119
2.	Les cartulaires thématiques et particuliers, XIV ^e – XV ^e siècle	122
2.1.	Les salines de Salins : un cartulaire et un cartulaire-rouleau, XIV ^e siècle	123
2.1.1.	Le cartulaire des salines de Salins : cartulaire Chifflet 42, deuxième moitié du XIV ^e siècle ...	123
2.1.2.	Le cartulaire-rouleau de Salins : AD Jura, 17 H 31, 1382	126
2.2.	Le cartulaire de France	129
2.3.	Le cartulaire de la Porte : un double classement des actes, alphabétique et thématique	131
2.3.1.	La transcription des actes au sein du cartulaire de la Porte	133
2.3.2.	La table du cartulaire	136
2.3.3.	Les listes des possessions situées à Villars	138
3.	La production du <i>scriptorium</i> de Cîteaux et l'apparition de nouveaux types de documents, XIV ^e - première moitié du XV ^e siècle	139
3.1.	Les manuscrits produits par le <i>scriptorium</i> de Cîteaux	139
3.2.	Apparition de nouveaux types documentaires	141
3.2.1.	Les pratiques de l'écrit dans les comptes, 1377-1401	141
3.2.2.	Les terriers et registres d'amodiation	145
3.2.3.	Les procédures et enquêtes	146
Chapitre 3 - La circulation des documents du XII^e au XV^e siècle 150		
1.	Les actes exogènes dans le chartrier de Cîteaux	150
1.1.	Neuilly, ancienne possession de Saint-Étienne de Dijon	151
1.2.	La constitution du patrimoine salicole à Salins et Lons-le-Saunier	159
1.2.1.	Les salines de l'abbaye de Rosières à Salins	159
1.2.2.	Les salines de l'abbaye de Quincy à Lons-le-Saunier	164
1.3.	L'acquisition des possessions dijonnaises de l'abbaye de Theuley	169
1.3.1.	L'abbaye de Theuley et les circonstances de la vente	169
1.3.2.	Le rouleau contenant la liste des actes transférés à l'abbaye de Cîteaux	172
1.3.3.	À la recherche des documents disparus	177
2.	Des actes de Cîteaux dans le chartrier de Saint-Vivant de Vergy : la grange de Détain	182
2.1.	La grange de Détain : constitution et histoire	182
2.2.	Le conflit avec Saint-Vivant de Vergy	187
3.	Se déplacer pour obtenir des confirmations d'actes : les moines blancs au château ducal de Rouvres 197	
PARTIE B - L'ENTREPRISE DE JEAN DE CIREY ET SA POSTÉRITÉ, 1476-1516205		
Chapitre 1 - L'abbaye de Cîteaux à la fin du Moyen Âge : contexte archéologique et nouvelles données . 206		
1.	L'emplacement primitif et le déplacement de la communauté : Cîteaux I et Cîteaux II	208
2.	Une nouvelle abbatale et de nouveaux bâtiments : Cîteaux III et Cîteaux IV	213
2.1.	Cîteaux III et Cîteaux IV	213
2.1.1.	L'église dite Cîteaux III, années 1130-1140 ; l'agrandissement et la bénédiction du cimetière, 1147 214	
2.1.2.	Le chantier gothique : Cîteaux IV	215
2.1.3.	Le bâtiment des convers au tournant du XIII ^e siècle	219
2.1.4.	Les travaux hydrauliques, première moitié du XIII ^e siècle	220
2.1.5.	La grande infirmerie et le réfectoire, les difficultés financières de Cîteaux dans les années 1230-1250	221
2.1.6.	Le mur d'enceinte, 1280-1401	225
2.1.7.	Les autels de l'abbatale, fin XV ^e - début XVIII ^e siècle	225
2.1.8.	La bibliothèque, 1509	227
2.2.	Les renseignements apportés par les registres de comptes	228

Table des matières

2.2.1.	Les tablettes de cire, c. 1321-1324.....	228
2.2.2.	Les comptes pour l'abbaye, 1377-1402, et les comptes pour l'Ordre, 1337-1347	230
2.2.3.	Les comptes pour l'abbaye, 1489-1493.....	247
2.3.	Dépôts de documents et lieux de stockage d'objets.....	253
2.3.1.	L' <i>armarium</i>	254
2.3.2.	La sacristie	261
2.3.3.	Le Trésor et les archives	264
2.3.3.a.	Le Trésor	265
2.3.3.b.	Les archives	267
2.4.	Le chauffage et l'escalier du dortoir.....	269
Chapitre 2 - Jean de Cirey, un abbé réformateur.....		277
1.	Dates de l'abbatit de Jean de Cirey.....	278
1.1.	L'accession à l'abbatit de Cîteaux.....	281
1.2.	La fin de son abbatit	282
2.	Son œuvre.....	285
2.1.	Jean de Cirey et l'Ordre cistercien.....	285
2.1.1.	Une réforme soutenue par la royauté.....	286
2.1.2.	Les privilèges obtenus auprès de la papauté	287
2.1.3.	Jean de Cirey et l'imprimerie ; Jean de Cirey écrivain	288
2.2.	Le procès contre Pierre de Virey, abbé de Clairvaux.....	290
Chapitre 3 - Les archives et les cartulaires sous l'abbatit de Jean de Cirey, la lettre liminaire au cartulaire		
185	293	
1.	Caractéristiques de la lettre liminaire.....	293
1.1.	Une entreprise pour tous les frères, présents et futurs, sous l'égide de Dieu et de la Trinité ...	295
1.2.	Informations générales et détails techniques.....	298
2.	L'état du chartrier en 1476-1477 : entre pertes et reliquats de classement.....	299
3.	Le classement des archives et le processus de cartularisation.....	304
3.1.	Le classement des archives	304
3.2.	Le Cartulaire de Jean de Cirey	307
3.2.1.	Description et contenu du Cartulaire de Jean de Cirey	308
3.2.2.	Un cartulaire en neuf ou douze volumes ?.....	316
3.3.	Les cartulaires particuliers et autres compilations d'actes	321
3.3.1.	Les cartulaires particuliers.....	321
3.3.2.	Les cartulaires de La Cour Notre-Dame et de La Grâce Notre-Dame	323
3.3.3.	Les cartulaires de Cordoux et du prieuré de Gilly	325
3.3.4.	Le cartulaire de Tontenant	326
4.	Conservation préventive, restauration, et conditionnement.....	327
4.1.	Sceaux et chartes enroulées	328
4.2.	Les contenants	331
Chapitre 4 - La bibliothèque sous l'abbatit de Jean de Cirey		336
1.	Le catalogue de Jean de Cirey, ms 610	341
1.1.	Présentation codicologique du ms 610	341
1.2.	La description des manuscrits dans le catalogue de Jean de Cirey.....	348
1.2.1.	La taille des volumes	348
1.2.2.	L'ancienneté des volumes	350
1.2.3.	L'écriture et l'enluminure.....	353
1.2.3.a.	Les qualités de l'écriture.....	354
1.2.3.b.	L'écriture et la mise en page : <i>tabula, glosa, textus, nota, et kalendar</i>	357
1.2.3.c.	Le décor et l'enluminure.....	362
1.2.3.d.	Parchemin ou papier, manuscrit ou imprimé ?	364
1.2.4.	Les reliures.....	367
1.2.4.a.	Couture et ais.....	368
1.2.4.b.	Couvrures	370
1.2.4.c.	Les éléments annexes	374

Table des matières

1.2.4.d. Les livres enchaînés	377
1.2.5. L'état de conservation des volumes	383
1.2.6. Les mots-repères	386
1.2.6.a. Les mots-repères au début et en fin de volumes	387
1.2.6.b. Les mots-repères dans les manuscrits conservés au Petit-Cîteaux	388
1.2.6.c. Des mots-repères qui ne correspondent pas.....	389
2. Une bibliothèque intellectuelle ou matérielle ?	390
2.1. La Librairie du dortoir et ses manuscrits	390
2.1.1. La Librairie du dortoir et sa localisation	390
2.1.2. Le mobilier de la Librairie du dortoir.....	394
2.1.3. Les indications inscrites dans les manuscrits.....	399
2.1.3.a. Les cotes topographiques.....	399
2.1.3.b. Les numéros d'ordre.....	401
2.1.3.c. Les étiquettes sur le second plat	403
2.1.3.d. Les ex-libris	405
2.2. Des livres distribués dans toute l'abbaye.....	406
2.2.1. « <i>Inventarium librorum chori, ecclesie et claustris</i> »	407
2.2.1.a. Les livres de l'église	407
2.2.1.b. Les livres répartis dans le cloître	410
2.2.2. Les livres placés sous la garde du chantre.....	415
2.2.3. Les « appartements » de l'abbé	416
2.2.4. L'infirmerie, le noviciat et la <i>scola</i>	417
2.2.4.a. L'infirmerie	417
2.2.4.b. Le noviciat.....	418
2.2.4.c. La <i>scola</i>	419
2.3. Les livres conservés en dehors de l'abbaye	421
2.4. Les manuscrits absents du catalogue.....	422
2.4.1. Les manuscrits de Cîteaux absents du catalogue	424
2.4.2. Les livres dans les inventaires des moines et convers c. 1473-1475	426
2.4.3. Des manuscrits arrivés à Cîteaux après 1480-1482.....	427
Chapitre 5 - Les reliures.....	433
1. Historiographie	433
2. Les reliures Cirey et de type Cirey	438
2.1. Caractéristiques et décor des reliures Cirey et de type Cirey	441
2.1.1. Les fermoirs	441
2.1.2. Le décor	442
2.1.3. Les éléments annexes.....	444
2.1.4. Reliure Cirey ou de type-Cirey ?	445
2.1.4.a. Les manuscrits datables du début du XVI ^e siècle.....	445
2.1.4.b. Les reliures datables du XVI ^e siècle : les décors à la roulette	446
2.1.5. Les remplois.....	448
2.1.5.a. Les éléments remployés dans les reliures Cirey	449
2.1.5.b. Les plats de cartons et les défauts de reliures.....	453
2.2. Autres sources de renseignements.....	456
2.2.1. Les inventaires des moines et convers c. 1473-1475	456
2.2.2. Les comptes établis de 1489 à 1493.....	457
 PARTIE C - ARCHIVES DE L'ORDRE, ACTES PONTIFICAUX ET ACTES DES SOUVERAINS	 463
Chapitre 1 - Le dépôt des archives de l'Ordre à l'abbaye de Cîteaux.....	464
1. Administrer par l'écrit.....	466
2. Le dépôt des actes pontificaux adressés à l'Ordre cistercien	472
Chapitre 2 - Les actes pontificaux	478
1. Originaux et notes dorsales, copies authentiques et copies libres.....	482

Table des matières

2.	Les copies dans des manuscrits non diplomatiques	488
2.1.	Transcriptions faites à l'époque moderne	489
2.2.	Transcriptions faites au Moyen Âge.....	493
2.2.1.	Actes transcrits initialement.....	493
2.2.2.	Actes transcrits <i>a posteriori</i>	500
3.	Les <i>Libri privilegiorum</i>	511
3.1.	Le ms 598, XIV ^e siècle	511
3.2.	La <i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis</i> , 1491	525
3.2.1.	La préface et les pièces finales de la <i>Collecta</i>	526
3.2.1.a.	Motivations et procédés.....	527
3.2.1.b.	Le caractère littéraire de la préface	530
3.2.1.c.	Les pièces finales.....	534
3.2.2.	Les actes et les <i>notae</i>	535
3.2.3.	Les exemplaires de la <i>Collecta</i> hors du réseau cistercien.....	539
Chapitre 3 -	Les actes royaux et princiers.....	545
1.	Les bénéficiaires des actes des souverains : Cîteaux ou l'Ordre cistercien ?.....	545
2.	L'archivage et la mise en registre des actes de souverains	547
2.1.	Les actes intéressant l'Ordre transcrits dans la <i>Collecta</i>	547
2.2.	Les actes adressés à Cîteaux et aux cisterciens.....	547
3.	Les actes des souverains adressés à l'Ordre non transcrits dans la <i>Collecta</i>	552
3.1.	Les actes dans le fonds de Cîteaux	552
3.2.	Les actes à portée générale dans d'autres fonds.....	553
4.	Les copies des privilèges des souverains à l'époque moderne.....	554
CONCLUSION		561
LISTE DES SOURCES		573
1.	Sources manuscrites, institutions internationales, Archives et Bibliothèques.....	573
2.	Sources manuscrites, institutions françaises, Archives	575
3.	Sources manuscrites, institutions françaises, Bibliothèques.....	615
4.	Sources manuscrites, musées et collections privées.....	649
5.	Incunables, identifiants internationaux.....	651
6.	Sources imprimées et publiées.....	652
BIBLIOGRAPHIE		657
1.	Dictionnaires, lexiques, répertoires et manuels	657
2.	Études	660
INDEX LOCORUM		687
INDEX NOMINORUM		693

Table des matières

Chapitre introductif

1. État de la question

1.1. Cîteaux et l'Ordre cistercien

1.1.1. Cîteaux

Fondée en 1098 sur l'actuel lieu-dit La Forgeotte³, en Côte-d'Or, l'abbaye de Cîteaux engendra des abbayes-filles, qui essaimèrent à leur tour jusqu'à former l'Ordre cistercien. Actuellement, l'histoire de l'abbaye n'a pas été écrite, peut-être parce qu'elle est longue de plusieurs siècles, peut-être parce qu'en tant que chef d'Ordre elle intimide, peut-être parce que nous conservons une masse importante de documents : rien que dans les dépôts dijonnais, 1 181 liasses et registres d'archives et un peu plus de 255 manuscrits⁴. La combinaison de ces raisons a pu effrayer, pourtant l'abbaye de Clairvaux⁵ a plus souvent fait l'objet d'études alors qu'elle a également une histoire très riche, aisément documentable grâce aux milliers d'actes conservés⁶, aux 1 400 manuscrits et aux plus de 20 000 imprimés⁷.

L'histoire de l'abbaye de Cîteaux a été entreprise au moins à trois reprises, mais jamais achevée : par Nicolas Cotheret (c. 1680-1735), bibliothécaire de l'abbaye dans la première moitié du XVIII^e siècle⁸, par Louis-Bénigne Baudot (1765-1844) au XIX^e siècle⁹, et par le frère

³ La Forgeotte, c^{ne} Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁴ Voir le liste de sources, p. 573 *sqq.*

⁵ Abbaye de Clairvaux, fille de Cîteaux fondée en 1115, c^{ne} Ville-sous-la-Ferté, c^{on} et ar. Bar-sur-Aube, département Aube.

⁶ La série 3 H des Archives départementales de l'Aube contient 3 512 articles – liasses et registres – du Moyen Âge à la Révolution française, nombre trois fois plus élevé que pour le fonds de Cîteaux : Troyes, AD Aube, 3 H 1 à 3 H 3512. Plus de 430 chartes du XII^e siècle ont été éditées par J. Waquet, J.-M. Roger et L. Veyssière, tandis que le fonds de Cîteaux contient environ 250 actes jusqu'à l'année 1200 : WAQUET Jean, ROGER Jean-Marc, VEYSSIÈRE Laurent, *Recueil des chartes de l'Abbaye de Clairvaux au XII^e siècle*, Paris, 2004 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France 32).

⁷ Voir le catalogue en ligne de la Bibliothèque municipale de Troyes : <https://portail.mediatheque.grand-troyes.fr/iguana/www.main.cls>.

⁸ Pour une bibliographie de N. Cotheret et l'analyse de ses manuscrits, se reporter à LEKAI Louis Julius, « The manuscript tradition of Nicolas Cotheret's Annales de Cîteaux », *Mélanges Anselme Dimier*, 2, Arbois, 1984, p. 115-119 ; et « Annales de Cisteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 40, 1984, p. 150-303 ; 41, 1985, p. 42-315 ; 42, 1986, p. 265-330.

⁹ Louis-Bénigne Baudot (1765-1844), juge au tribunal de première instance de Dijon, premier président de la Commission des Antiquité de la Côte-d'Or. Sa bibliothèque passa en vente publique à la Bibliothèque municipale de Dijon le 16 avril 1883. Pierre-Louis Baudot (1760-1816), frère aîné de Louis-Bénigne, substitut du procureur

Marcel Lebeau, moine de Cîteaux (1913-1987)¹⁰. Quelques mémoires de recherche ont été écrits, notamment par des étudiants de l'Université de Bourgogne, depuis les années 1950. Ces jeunes chercheurs ont essentiellement travaillé sur des granges et seigneuries de l'abbaye, proposant des études économiques ou socio-économiques¹¹. C'est finalement en 1998, au moment de la célébration du neuf centième anniversaire de la fondation de l'abbaye que fut publiée une synthèse historique et archéologique : *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux* sous la direction de M. Plouvier et d'A. Saint-Denis¹². Ce volume, fruit de la collaboration de quatorze auteurs et de plusieurs dizaines de collaborateurs, est pourtant loin de présenter une histoire exhaustive de l'abbaye et de son évolution architecturale, mais tel n'était pas le but de cette publication, et les auteurs en étaient pleinement conscients :

« Cet ouvrage a donc pour ambition essentielle de combler une lacune de taille dans l'historiographie cistercienne en montrant la succession des visages que

général au Parlement de Dijon, puis avocat au Parlement de Paris, archéologue et collectionneur. Sa collection de manuscrits passa à son fils Adrien Baudot, et sa veuve la légua à la Bibliothèque de Dijon en 1857. Nous renvoyons à l'histoire de la collection sur <http://patrimoine.bm-dijon.fr>.

¹⁰ Cîteaux, Abbaye, fonds Lebeau, Travaux non publiés.

¹¹ LORBER Odile, *La seigneurie cistercienne d'Ouges depuis ses origines jusqu'au milieu du XV^e siècle (1202-1450)*, DES histoire, Université de Bourgogne, Dijon, 1950 ; MONIOT Henri, *Recherches sur Gilly-lès-Vougeot et sa seigneurie cistercienne au Moyen Âge*, DES histoire, Université de Bourgogne, Dijon, 1955 ; RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM Jacqueline, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux au Moyen Âge : Gergueil, Détain et Crépey*, DES histoire sous la dir. de J. Richard, Université de Bourgogne, Dijon, 1967 ; TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII^e-XV^e siècle*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. de R. Folz, Université de Bourgogne, Dijon, 1973 ; POLONI Jacques, *Les granges de l'abbaye de Cîteaux (vers 1250-vers 1480)*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. d'A. Leguai, Université de Bourgogne, Dijon, 1981 ; MOUREAU Karelle, *La société sur les terres de l'abbaye de Cîteaux (1098-1340)*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. d'A. Saint-Denis, Université de Bourgogne, Dijon, 1999 ; LAGANDRÉ Aline, *Le vignoble de Cîteaux dans la côte de Beaune au Moyen Âge*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 1999 ; DESPERT René, *Quatre granges cisterciennes dans leur milieu : Crépey, Détain, Gergueil et Rosey*, Mémoire, Université de Bourgogne, Dijon, 1999 ; DESPERT René, *Chartes et documents cisterciens concernant les granges de Crépey, Détain, Gergueil et Rosey*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. d'A. Saint-Denis, Université de Bourgogne, Dijon, 2000 ; DENEUVILLE Lucie, *Deux exemples de conflits forestiers au Moyen Âge : Marigny, Vergy et la grange cistercienne de Gergueil*, Mémoire de Master, Université de Bourgogne, Dijon, 2008. Nous pouvons ajouter à ces travaux ceux de J. Theurot, dont une partie porte sur les dépendances de Cîteaux : THEUROT Jacky, *La société d'une ville comtoise, capitale des ducs Valois : Dole de 1369 à 1493*, Thèse d'État sous la dir. de J. Richard, Université de Bourgogne, Dijon, 1997.

Des Mémoires et Thèses ont été soutenus dans d'autres universités : HAUSS-STECK Colombine, *L'hydraulique cistercienne d'après les exemples des abbayes de Cîteaux et de Fontenay*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. de L. Pressouyre et de P. Benoît, Université de Paris I, Paris, 1983 ; SCHWARTZ Jean-Christophe, *Étude du patrimoine de Cîteaux à Dole, Salins, Lons et Besançon du XII^e au XV^e siècle*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 1989 ; VEYSSIÈRE Laurent, *Étienne Harding et la fondation des filles de Cîteaux (1109-1134)*, Maîtrise d'histoire médiévale sous la dir. de M. Rouche, Université de Paris IV Sorbonne, Paris, 1994 ; FLOUZAT Anne, *Les tuileries qui dépendaient de Cîteaux du XIII^e au XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire médiévale sous la dir. de P. Benoît, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 1996.

¹² PLOUVIER Martine, SAINT-DENIS Alain (dir.), *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998.

l'abbaye a pu présenter pendant neuf siècles, d'apporter une pierre d'angle à ce vaste édifice »¹³.

Objectif pleinement réussi : ce volume demeure aujourd'hui l'ouvrage le plus complet sur l'histoire de l'abbaye et de son évolution monumentale, extrêmement utile notamment grâce à son inventaire des sources.

En 2014, la Thèse de Doctorat de M. Foucher, intitulée *La pierre et les hommes en Bourgogne. Archéologie et histoire d'une ressource en œuvre du Moyen Âge à l'Époque moderne*, a apporté un nouvel éclairage archéologique et historique sur la question de l'approvisionnement en pierre des chantiers, dont celui de l'abbaye¹⁴.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire l'histoire de Cîteaux et de ses dépendances. Pour ce travail de Doctorat, nous nous sommes focalisée sur l'étude des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques du XII^e siècle à 1516, date de la fin de l'abbatit de Jacques Tuilier de Pontailler qui fit construire la bibliothèque de Cîteaux en 1509, l'un des trois derniers bâtiments préévolutionnaires encore en élévation. Cette étude nous autorise à prendre en compte aussi bien les classements des archives et des manuscrits que la mise en registres des documents. Ce thème de recherche peut sembler extrêmement précis, mais l'abondante documentation conservée nous a permis de constituer un vaste corpus, d'une ampleur sans précédent, aussi bien par le nombre que par le contenu, pour l'étude des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques.

L'une des sources les plus importantes pour l'histoire de l'abbaye, même si elle est de seconde main, est l'ouvrage écrit par N. Cotheret. En réalité, celui-ci écrivit plusieurs recueils sur l'histoire de l'abbaye, comme l'*Éclaircissement des privilèges de l'Ordre de Cîteaux*, conservé dans le ms 699 de la Bibliothèque municipale de Troyes et édité en 1714¹⁵, ou encore la *Dissertation sur l'origine de la maison et ordre de Cisteaux*, publié en 1712. Son grand projet était d'écrire l'histoire de l'abbaye, mais dans son ouvrage, il critiqua la plupart des abbés, y compris le sien, Andoche Pernot (1727-1748). Lorsque ce dernier découvrit son œuvre, il obtint

¹³ PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, op. cit., p. 17. Cet ouvrage n'aborde pas l'histoire des granges et seigneuries de l'abbaye.

¹⁴ Son étude a également concerné le Pont des Arvaux, le prieuré puis château de Gilly, le clos de Vougeot, qui sont des infrastructures et dépendances de Cîteaux. FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en œuvre du Moyen Âge à l'époque moderne*, Thèse de Doctorat en archéologie sous la dir. de J.-P. Garcia, Université de Bourgogne, Dijon, 2014.

¹⁵ Troyes, BM, ms 699, *Observations sur le livre intitulé Éclaircissement des privilèges de l'Ordre de Cîteaux*, par N. Cotheret, XVIII^e siècle.

des lettres de cachet afin d'éloigner N. Cotheret, en l'envoyant à l'abbaye de Bonnevaux¹⁶, où il finit sa vie. De son histoire de Cîteaux, il nous est resté trois manuscrits : les *Annales de Cisteaux*, aujourd'hui conservées à l'abbaye de Tamié¹⁷ ; les *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, conservées à la Bibliothèque municipale de Dijon¹⁸ ; et une copie annotée des *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, également conservée à Dijon¹⁹. Bien que N. Cotheret soit décédé en 1735, nous trouvons des événements datés de 1736 ou 1738 dans ces volumes, qui nous laissent penser que quelqu'un a poursuivi son travail. L.J. Lekai a retracé l'histoire de ces trois manuscrits et en a retrouvé les possesseurs successifs. Les volumes présentent quelques différences, même si la narration est globalement identique : le manuscrit de Tamié contient des preuves, insérées dans la narration, absentes du ms 2474 de Dijon. Il comprend également une préface d'un certain Jean-Baptiste Faux, procureur au parlement de Dijon. Le ms 2474 a quant à lui été écrit par trois mains différentes. Il contient des pièces justificatives, ainsi que des tables et listes des abbés, absentes du manuscrit de Tamié²⁰. L.J. Lekai a donc vu dans le manuscrit de Tamié la copie la plus ancienne de l'œuvre de N. Cotheret, dans laquelle les pièces justificatives n'étaient pas triées : il l'appelait « proto-copy ». Le ms 2474 serait une copie, dans laquelle les trois scribes auraient réorganisé les pièces justificatives. Enfin, le ms 2475 de Dijon est une copie du ms 2474, annotée de la main de L.-B. Baudot. L.J. Lekai émettait donc l'hypothèse que le manuscrit original de N. Cotheret aurait disparu : il manquerait donc un témoin à cette tradition. Que ce soit l'ouvrage original des *Annales* qui ait disparu, ou d'autres écrits de N. Cotheret, ce dernier, ainsi que les auteurs de la *Gallia christiana*, éditée en 1728, avaient connaissance de leurs écrits respectifs, comme l'attestent les citations de la *Gallia* dans l'œuvre de N. Cotheret, et cette phrase tirée de la *Gallia*, écrite à propos de l'abbé Humbert de Losne²¹ (abbé 1462-1476) :

« *Romam profectus an. 1473, inquiunt Sammarthani, sive 1474, ut placet domno Cotheret, hoc anno, inquit, a capitulo generali legationis antesignanus ad Sixtum IV, pontificem mittitur, adjunctis sibi sociis* »²².

¹⁶ Abbaye de Bonnevaux, fille de Cîteaux fondée en 1117, c^{ne} La Côte-Saint-André, c^{on} Bièvre, ar. Vienne, département Isère.

¹⁷ Abbaye de Tamié, fille de Bonnevaux, fondée en 1132, c^{ne} Plancherine, c^{on} Albertville-2, ar. Albertville, département Savoie. Tamié, Abbaye, ms 3, Nicolas Cotheret, *Annales de Cisteaux*, XVIII^e siècle.

¹⁸ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736.

¹⁹ Dijon, BM, ms 2475, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, copie annotée par L.-B. Baudot, XIX^e siècle.

²⁰ Mais le manuscrit de Tamié contient des renvois marginaux à des pièces justificatives numérotées, aujourd'hui perdues.

²¹ Losne, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²² *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa (nova)*, 4, Paris, 1728, col. 1004-1005.

N. Cotheret a eu sous les yeux de nombreuses sources : il a compulsé les chartes, qu'il citait à de nombreuses reprises, ainsi que des manuscrits. Il disait notamment avoir écrit avec, sous les yeux, une source de premier ordre, rédigée de la main même de Jean de Cirey (abbé 1476-1502) :

« La fidélité de cette relation peut d'autant moins être suspecte quelle nous a été laissée par dom de Cirey témoin oculaire de tout ce qu'il y a rapporté »²³.

Plus loin dans sa narration, il indiquait également :

« Il nous reste de lui en original un gros in quarto manuscrit en papier qui est un abrégé de l'histoire de son ordre et de la maison de Cîteaux en particulier qu'il commença en 1679 [sic] mais qu'il ne put poursuivre à cause de la multitude des grandes affaires qui lui survinrent »²⁴.

De toute évidence, ce manuscrit est perdu, tout comme d'autres sources utilisées par N. Cotheret.

1.1.2. L'Ordre cistercien

Au commencement de cette étude, nous nous sommes focalisée sur les recherches concernant les archives et manuscrits de l'abbaye et non de l'Ordre. Chemin faisant, nous avons trouvé de nouvelles données permettant d'éclairer la production documentaire de l'Ordre et son archivage. La bibliographie concernant l'Ordre et les réseaux cisterciens est vaste. Au-delà de la synthèse écrite par M. Pacaut²⁵, les études sont souvent réunies au sein d'éditions comme *Unanimité et diversité cisterciennes*²⁶, *L'espace cistercien*²⁷, *Saint Bernard et le monde cistercien*²⁸. Ces travaux fondateurs commencent à dater, et certaines notions, certaines idées ont été réétudiées, comme celles d'unanimité et de réseaux. Récemment, les recherches concernant sur les cisterciens ont connu un regain d'intérêt, notamment par le biais d'études

²³ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 113.

²⁴ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 134.

²⁵ PACAUT Marcel, *Les moines blancs*, Paris, 1993.

²⁶ *Unanimité et diversité cisterciennes. Filiations, réseaux, relectures du XII^e au XVII^e siècle*, Actes du quatrième colloque international du CERCOR, Dijon, 23-25 septembre 1998, Saint-Étienne, 2000.

²⁷ PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, Colloque de Fontfroide, 24-27 mars 1993, Paris, CTHS, 1994.

²⁸ *Saint Bernard et le monde cistercien*, Exposition à la Conciergerie, 18 décembre 1990-28 février 1991, Paris, 1992.

portant sur l'écrit et les archives²⁹. La célébration du neuf centième anniversaire de la fondation de Clairvaux a également été un événement mobilisateur³⁰.

Nos recherches avaient débuté en Master, par l'étude de l'entreprise archivistique de l'abbé Jean de Cirey, à travers un exemple précis : la documentation concernant la localité de Villars³¹, en Côte-d'Or³². Dans ce travail de Thèse, nous avons repris certaines hypothèses et enrichi nos réflexions ; nous avons poursuivi les pistes de recherche engagées, parfois corrigé certaines conclusions, non pas pour les remettre en cause, mais plutôt pour les affiner, les compléter, les faire évoluer. D'une étude essentiellement historique menée en Master, nous proposons désormais des recherches volontairement pluridisciplinaires, mêlant histoire, histoire des documents, histoire de l'art, diplomatique, codicologie, archéologie, archivistique et bibliothéconomie. Avant de présenter les sources et notre méthode de travail, nous souhaitons dresser un bilan historiographique sur la scripturalité et la visualité dans les documents. Celui-ci se veut généraliste puisque, dans chaque partie, des points historiographiques et bibliographiques plus précis sont proposés.

1.2. Archivistique et bibliothéconomie, scripturalité et visualité

Selon le *Dictionnaire* de l'Académie française, l'archivistique est l'

²⁹ BAUDIN Arnaud, MORELLE Laurent (dir.), *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Paris, Somogy, 2016 ; *Le temps long de Clairvaux. Nouvelles recherches, nouvelles perspectives (XII^e-XXI^e siècle)*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 16-18 juin 2015, Baudin A., Grémois A. (éd.) Paris, Somogy, 2017 ; *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018.

³⁰ Trois colloques ont été réunis à l'occasion de cette célébration : BAUDIN, MORELLE, *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes*, op. cit. ; *Le temps long de Clairvaux*, op. cit. ; BENOIT Paul (dir.), *L'industrie cistercienne : XII^e-XXI^e siècle*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 1-15 septembre 2015, Paris, Somogy, 2019.

³¹ Villars, c^{ne} Esbarres, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

³² REY Coraline, *L'entreprise archivistique de Jean de Cirey, abbé de Cîteaux (1476-1501). Le dossier documentaire de la seigneurie de Villars en Côte-d'Or*, Dijon, Mémoire de Master sous la dir. d'E. Magnani et de M.-J. Gasse-Grandjean, Université de Bourgogne, Dijon, 2009.

« ensemble des principes théoriques et des règles pratiques applicables à la collecte, à la conservation, au classement, à l'inventaire, à la communication et à l'utilisation des archives »³³.

Selon le Code du patrimoine,

« Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »³⁴.

Quant à la bibliothéconomie, elle ne dispose pas de définition dans le *Dictionnaire*. L'ENSSIB, la définit ainsi :

« Originellement entendue comme l'ensemble des techniques et savoir-faire nécessaires à la gestion d'une bibliothèque dans ses différentes dimensions, la bibliothéconomie recouvre la politique documentaire, la politique de services, la gestion des ressources (humaines, financières, matérielles), les processus de traitement et de communication des documents, l'automatisation des tâches, etc. »³⁵.

Ces termes, selon ces acceptions, peuvent sembler anachroniques pour parler des pratiques de classements, de catalogage ou de copie à l'époque médiévale, néanmoins, nous verrons tout au long de ce travail que les moines de Cîteaux ont suivi des principes précis et maîtrisés.

Archivistique et bibliothéconomie sont deux sciences qui se sont longtemps développées en parallèle, tout en étant distinguées l'une de l'autre. Même si la théorisation des métiers d'archivistes et de bibliothécaires est assez récente et toujours en discussions, l'application de pratiques archivistiques et bibliothéconomiques existait déjà au Moyen Âge. Nous pouvons même parler de science des archives puisqu'en 1309 les principales missions des archivistes étaient clairement énoncées par le roi Philippe le Bel (né 1268, roi 1285-1314), qui nommait Pierre d'Étampes à la garde des archives :

« Qu'il voie, examine, mette en ordre et range dans les armoires les lettres, chartes et privilèges, afin de les conserver le mieux possible pour qu'ils soient le

³³ Le *Dictionnaire* de l'Académie française est désormais consultable en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/>.

³⁴ Code du patrimoine, article L211-1, modifié par la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, article 59.

³⁵ ENSSIB – École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, dictionnaire en ligne : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheconomie>.

plus sûrement et le plus facilement utilisables lorsqu'il sera nécessaire. Et qu'il fasse tout ce qu'il faut pour les conserver sûrement et les retrouver rapidement »³⁶.

Bien entendu, les pratiques archivistiques et bibliothéconomiques n'étaient pas les mêmes dans toutes les institutions, et l'ampleur de ces processus divergeait.

Les études portant sur les techniques et principes d'organisation des archives et des livres ont trop souvent différencié classement des archives et organisation des manuscrits et bibliothèques. Or, au Moyen Âge, la distinction semblait moins nette, plus floue. Les chartes, les cartulaires, les registres, au même titre que les manuscrits, sont l'« une des formes de l'activité des *scriptoria* »³⁷, sont « fondés sur un même matériau : l'écriture »³⁸.

Même si, ces dernières années, plusieurs recherches ont été menées, il faut avouer que nos connaissances restent encore partielles et inégales, d'une part parce que les sources à notre disposition sont lacunaires, d'autre part parce que les études sont souvent extrêmement précises et propres à une aire géographique, à une institution, ou à une période spécifique. Pour ces raisons, les comparaisons ne sont pas évidentes. Les méthodes de recherche sont variées, souvent tributaires de l'état des sources et des informations qu'elles apportent. Tous les chercheurs n'ont pas focalisé leur propos sur les mêmes aspects : perspectives techniques, implications intellectuelles, utilisation des archives. Les études menées depuis les années 1940 nous apportent des renseignements d'inégal intérêt pour notre propos : J. Richard a travaillé sur les archives et archivistes des ducs de Bourgogne³⁹, P. Contamine sur celles de la Chambre des comptes de Paris⁴⁰. Y. Potin et O. Guyotjeannin ont étudié les archives des rois de France et le Trésor des chartes⁴¹. Ce dernier, dans le cadre de travaux menés collectivement avec les

³⁶ Paris, AN, J 476, 1¹, 1309, Lettres de nomination de Pierre d'Étampes (anciennement datée de 1307).

³⁷ CHASTANG Pierre, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 2000, p. 41.

³⁸ HELIAS-BARON Marlène, « Écrits et écritures dans le monde cistercien. Pratiques et gestion de l'écrit monastique (XII^e-XIII^e siècles) », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 15, 2011. En ligne, DOI : [10.4000/cem.12025](https://doi.org/10.4000/cem.12025), reprenant CHASTANG Pierre, « L'archéologie du texte médiéval : Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63, 2008, p. 245-268, ici p. 267-268.

³⁹ RICHARD Jean, « Les archives et les archivistes des ducs de Bourgogne dans le ressort de la Chambre des Comptes de Dijon », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 105, 1944, p. 123-169.

⁴⁰ CONTAMINE Philippe, « La mémoire de l'État. Les archives de la Chambre des comptes du roi de France à Paris au XV^e siècle », *Media in Francia, recueil de mélanges offerts à Karl-Ferdinand Werner*, Paris, Institut historique allemand, 1989, p. 85-100.

⁴¹ GUYOTJEANNIN Olivier, « Les méthodes de travail des archivistes du roi de France (XIII^e-début XVI^e siècle) », *Archiv für Diplomatik*, 42, 1996, p. 295-373 ; GUYOTJEANNIN Olivier, « *Super omnes thesauros rerum temporalium* : les fonctions du Trésor des chartes du roi de France (XIV^e-XV^e siècles) », *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales*, K. Finau, D.J. Guth (dir.), Louvain-la-Neuve, 1997, p. 109-131 ; GUYOTJEANNIN Olivier, « Un archiviste du XIV^e siècle entre érudition et service du prince : les *Notabilia* de Gérard de Montaigu »,

étudiants de l'École des Chartes, a étudié le chartrier de l'abbaye de Saint-Denis⁴², apportant des compléments aux remarques et hypothèses formulées quelques années plus tôt par D. Nebbiai⁴³. P. Rück a étudié les archives des ducs de Savoie, en particulier celles d'Amédée VIII (duc 1398-1451), ainsi que des fonds suisses⁴⁴. Citons également les travaux de P. Bertrand sur les archives des couvents de Liège⁴⁵, et ceux de S. Barret sur celles de l'abbaye de Cluny⁴⁶. Plus récemment, des travaux sur l'archivistique des institutions laïques⁴⁷ ou des cisterciens⁴⁸ ont été menés, dont certains sont encore en cours⁴⁹.

Histoire d'archives. Recueil d'articles offerts à Lucie Favier, Paris, 1997, p. 299-316 ; POTIN Yann, « L'État et son trésor. La science des archives à la fin du Moyen Âge », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 48-52 ; GUYOTJEANNIN Olivier et POTIN Yann, « La fabrique de la perpétuité », *Revue de Synthèse*, 125 (1), p. 15-44. En ligne, DOI : [10.1007/BF02963691](https://doi.org/10.1007/BF02963691) ; POTIN Yann, « La mise en archives du trésor des chartes (XIII^e-XIX^e siècle) », *Positions des Thèses de l'École des Chartes*, 2007.

⁴² GUYOTJEANNIN Olivier, « La science des archives à Saint-Denis (fin du XIII^e - début du XVI^e siècle) », *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Actes du colloque international en l'honneur de B. Guenée, C. Gauvard, F. Autrand, J.-M. Moeglin (dir.), Paris, 1999, p. 339-353 ; GUYOTJEANNIN Olivier, « La tradition de l'ombre : les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII^e-XV^e siècle) », *Charters, Cartularies, and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West*, Adam J. Kosto & Anders Winroth (éd.), Toronto, 2002, p. 81-112 ; GUYOTJEANNIN Olivier, *Le Cartulaire blanc de Saint-Denis*, Paris, 2003 ; GUYOTJEANNIN Olivier, « Retour sur le Cartulaire blanc de Saint-Denis », *Suger en question. Regards croisés sur Saint-Denis*, 2004, p. 141-153 ; GUYOTJEANNIN Olivier, *Chartes de l'abbaye de Saint-Denis (VII^e-XIII^e siècles)*, éd. électronique, 2012 : <http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>. Abbaye de Saint-Denis, première chapelle fondée au V^e siècle, Saint-Denis, chef-lieu d'ar, département Seine-Saint-Denis.

⁴³ NEBBIAI Donatella, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France, du IX^e au XVIII^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 1985.

⁴⁴ RÜCK Peter, « Notes sur les cartulaires de l'évêché (vers 1307) et sur les premiers inventaires des archives du chapitre (1334) et du comté de Genève (1337) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 14, 1969, p. 185-203 ; RÜCK Peter, « Die Ordnung des herzoglich-savoyischen Archive unter Amadeus VIII, 1398-1451 », *Archivalische Zeitschrift*, 67, 1971, p. 11-101 ; RÜCK Peter, « Die Anfänge des Archivwesens in der Schweiz, 800-1400 », *Mitteilungen der Vereinigung schweizerischer Archivare*, 26, 1975, p. 5-40 ; RÜCK Peter, *L'ordinamento degli archivi ducali di Savoia sotto Amedeo VIII, 1398-1451*, Rome, 1977 ; RÜCK Peter et D'ANDREAMATTEO Sandro, *L'ordinamento degli archivi ducali di Savoia sotto Amedeo VIII (1398-1451)*, Rome, 1977.

⁴⁵ BERTRAND Paul, *Commerce avec Dame pauvreté : structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e - XIV^e s.)*, Genève, 2004 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège 285. Liège, chef-lieu de la province de Liège, Belgique).

⁴⁶ BARRET Sébastien, *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)*, Münster, 2004 (Vita regularis. Abhandlungen 19). Abbaye de Cluny, fondée en 909-910, c^{ne} Cluny, chef-lieu de c^{on}, ar. Mâcon, département Saône-et-Loire.

⁴⁷ ROLDÃO Filipa, *A memória da cidade. Administração urbana e práticas de escrita em Évora (1415-1536)*, Thèse de Doctorat, Lisbonne, 2011 ; BELMONTE FERNÁNDEZ Diego, *Organizar, Administrar, Recordar. El Libro Blanco y el Libro de Dotaciones de la Catedral de Sevilla*, Thèse de Doctorat, Université de Séville, 2016 ; DUBOIS-MORESTIN Mélanie, *Pratiques scripturales et pratiques économiques : les archives privées de Jean Teisseire, marchand avignonnais du XIV^e siècle*, Thèse de Doctorat sous la dir. de L. Feller, Université Paris 1, 2015 ; NÓVOA Rita Sampaio da, *O Arquivo Gama Lobo Salema e a produção, gestão e usos dos arquivos de família nobre nos séculos XV-XVI*, Thèse de Doctorat sous la dir. de M. de Lurdes Rosa et de J. Morsel, Université Paris 1, Universidade Nova de Lisboa, 2016 ; MELIN Emmanuel, *Entre gouvernement et mémoire. Les archives des institutions municipales de Reims (XIV^e-XVII^e) : constitution, gestion et usages*, Thèse de Doctorat sous la dir. de F. Collard, Université Paris 10, en cours.

⁴⁸ Plusieurs de ces études ont été publiées avec les actes du colloque BAUDIN, MORELLE, *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes*, op. cit.

⁴⁹ BERTHOUT Adèle, *Le livre d'archives dans les Pays-Bas méridionaux à la fin du Moyen Âge : formes, fonctions et usages*, Thèse de Doctorat sous la dir. de B.-M. Tock et de X. Hermand, Université de Strasbourg, en cours. GELEY Mathilde, *L'écrit à l'abbaye des Vaux-de-Cernay (XII^e-XV^e siècle). Formes, usages, circulation*, Thèse de Doctorat, sous la dir. de P. Chastang, Université Versailles-Saint-Quentin, en cours.

Comme nous le voyons avec ces références, c'est également parmi les études portant sur la diplomatique ou sur les processus de cartularisation qu'il faut parfois chercher des renseignements sur les pratiques archivistiques. La diplomatique, science apparue il y a trois siècles, étudie la tradition, la forme et l'élaboration des actes écrits ; elle en établit la critique, les date et les édite⁵⁰. Elle a progressivement élargi ses champs de recherches : le texte n'est plus dématérialisé, « fétichisé » pour paraphraser J. Morsel⁵¹. Les documents sont maintenant étudiés dans leur matérialité, en tant qu'objets à part entière. L'archéologie des documents et objets contenant des informations textuelles est désormais aussi importante que l'étude des informations contenues dans le texte. Ces dernières décennies, un retour aux sources s'est opéré, une « rematérialisation »⁵², qui prend en compte toutes les étapes de vie des documents, depuis leur création, leur production, en passant par leur archivage et leur conservation, éventuellement la prise en compte de leur destruction.

Citons quelques moments fondateurs ou marquants, éclairant ces nouveaux rapports de l'historien à ses sources : les recherches d'A. Petrucci sur l'écriture et les livres en particulier dans l'espace italien (des années 1950 aux années 2010)⁵³ ; le travail de M. Clanchy sur le développement de l'écrit en Angleterre, sur la Literacy (1979)⁵⁴ ; les travaux de B. Stock qui s'intéressait aux conséquences sociales et culturelles de l'usage croissant de l'écrit (1983)⁵⁵, dans la droite lignée des travaux de J. Goody (années 1960-1980)⁵⁶ ; la table ronde sur les cartulaires (1991)⁵⁷ ; le onzième colloque du Comité international de paléographie latine portant

⁵⁰ *Vocabulaire international de la diplomatique*, Commission Internationale de Diplomatique et Cárcel Ortí María Milagros (éd.), Valence, Universitat de València, 1997.

⁵¹ MORSEL Joseph, « Du texte aux archives : le problème de la source », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 2, 2008. En ligne : <http://journals.openedition.org/cem/4132>.

⁵² MORSEL Joseph, « Du texte aux archives, *op. cit.* » ; MORSEL Joseph, « Les sources sont-elles "le pain de l'historien" ? », *Hypothèses*, 7 (1), 2004, p. 271-286.

⁵³ La bibliographie d'A. Petrucci est vaste. Citons à titre d'exemples PETRUCCI Armando, *Notarii. Documenti per la storia del notariato italiano*, Milan, 1958 ; PETRUCCI Armando, *Scrittura e cultura nella puglia altomedievale*, Foggia, 1968 (La Capitanata. Quaderni 8) ; PETRUCCI Armando et ROMEO Carlo, *Scriptores in urbibus : alfabetismo e cultura scritta nell'Italia altomedievale*, Bologne, 1992 ; PETRUCCI Armando, *Writers and Readers in Medieval Italy : Studies in the History of Written Culture*, New Haven, 1995 ; PETRUCCI Armando et RADDING Charles M., *Scrivere e leggere nell'Italia medievale*, Milan, 2007.

⁵⁴ CLANCHY Michael T., *From Memory to Written Record: England 1066-1307*, Londres, Edward Arnold, 1979.

⁵⁵ STOCK Brian, *The Implications of Literacy. Written Language and Models of Interpretation in the 11th and 12th centuries*, Princeton, 1983. Les travaux anglo-saxons sur la Literacy ont connu une réception tardive en France, où la notion a parfois été traduite par scripturalité, Schriftlichkeit en Allemagne.

⁵⁶ Notamment GOODY Jack, *The Domestication of the Savage Mind*, New York, Cambridge University Press, 1977 ; GOODY Jack, *The Logic of writing and the organization of society*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1986. Ces deux ouvrages ont été traduits : GOODY Jack, *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979 ; GOODY Jack, *La Logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986.

⁵⁷ *Les cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., MORELLE L., PARISSÉ M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993.

sur la conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge (1995)⁵⁸ ; les travaux de P. Chastang qui a fortement contribué à la réflexion sur les nouvelles pratiques d'étude (années 2000 à aujourd'hui)⁵⁹ ; la Thèse de M. Zimmermann qui interrogeait les processus d'écriture, l'acte d'écrire, les mécanismes des modes de transmission, afin d'observer le fait social, le fait politique ou culturel (2003)⁶⁰ ; la Thèse de M. Helias-Baron sur la diplomatie des quatre premières filles de Cîteaux (2005)⁶¹.

Depuis les années 1990, la vision que les historiens ont des cartulaires a évolué : ces *codices* sont devenus eux-mêmes objets d'études, des documents-monuments ; ils ne sont plus simplement considérés comme des « recueils de chartes ». En France, ce changement heuristique s'est concrétisé par la tenue d'une table ronde sur les cartulaires en 1991⁶². Le troisième axe de cette réunion présentait des travaux consacrés à un cartulaire ou à un groupe de cartulaires. Ils mettaient en lumière la diversité typologique de ce type de recueils, ainsi que la pluralité des méthodes scientifiques employées pour les étudier. Néanmoins, selon P. Chastang, même si ces études apportaient des points de comparaison, elles ne créaient pas de véritables liens entre histoire de l'écrit et histoire culturelle et sociale⁶³. Les compilations de documents ne devaient pas seulement être considérées comme des « secondary records » par opposition aux pièces originales, les « primary records »⁶⁴. En effet, la transcription de documents répond à deux objectifs principaux : « celui de fixer le sens du document original [...] par son insertion dans un classement » et « celui de modifier la relation entre le lecteur et le texte transcrit par le changement de support de conservation »⁶⁵. Ces réflexions sont également valables pour d'autres types de recueils ou de copies.

⁵⁸ *La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge*, XI^e colloque du Comité international de paléographie latine, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 19-21 octobre 1995, *Scriptorium*, 50, 1996.

⁵⁹ CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.* ; CHASTANG Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale. La structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale*, 49, 2006, p. 21-31 ; CHASTANG, « L'archéologie du texte médiéval, *op. cit.* » ; CHASTANG Pierre, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XII^e - XIV^e siècle) : essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 (Histoire ancienne et médiévale 121).

⁶⁰ ZIMMERMANN Michel, *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, 2003 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez 23-1). Son travail a par ailleurs été analysé par CHASTANG Pierre, « La langue, l'écriture et l'histoire. La singulière Catalogne de Michel Zimmermann », *Médiévales*, 52, 2007, p. 171-180 ; et par MORELLE Laurent, « Michel Zimmermann : l'écriture documentaire comme théâtre d'expérimentation », *Médiévales*, 52, 2007, p. 181-196.

⁶¹ HELIAS-BARON Marlène, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle : La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond*, Thèse de Doctorat sous la dir. de M. Parisse, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne, 2005.

⁶² *Les cartulaires, op. cit.*

⁶³ CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 28, n. 67.

⁶⁴ CLANCHY, *From Memory to Written Record, op. cit.*, p. 84.

⁶⁵ CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 17-18.

Puisque, dans nos travaux, nous prenons en compte le cycle de vie des documents, de leur genèse et jusqu'à leur conservation ou perte, nous tenons également compte de leur contexte historico-social de production, d'archivage, de mise en registre, voire de destruction⁶⁶. Les cartulaires ne sont pas seulement constitués pour élaborer un discours des origines ou pour affirmer une domination ; ils ne sont pas uniquement représentatifs d'un système d'archivage ou de pratiques de conservation. Ils relèvent également de logiques sociales, de nécessités : besoins administratifs, mémoriels, désir de faciliter la consultation des documents, entre autres, autant de motivations qui poussent une institution à compiler ses archives. Grâce à l'étude des objets-documents et de leurs contextes de production et de préservation, nous sommes à-même de préciser les enjeux de la conservation, des classements et de la compilation des actes. Pour paraphraser J. Favier, les techniques archivistiques employées à l'abbaye sont « le fruit et le reflet de l'activité » des Cisterciens⁶⁷.

M. Zimmermann, d'après l'exemple de la Catalogne, a montré que le milieu du XI^e siècle était caractérisé par une forte spacialisation des rapports sociaux, qui a eu des répercussions dans l'écriture et la confection des chartes. Nous ajouterions que ce même phénomène, visible également au XII^e siècle chez les Cisterciens, a eu des répercussions dans les classements et l'archivage des documents.

Pour L. Morelle,

« L'archivistique historique, longtemps convoquée par l'historien pour expliquer simplement la consistance et l'agencement des fonds d'archives parvenus jusqu'à nous, est désormais appelée à enrichir notre connaissance des relations entre l'homme et l'écrit ».

Il ajoutait :

« L'étude de la genèse de l'acte, volet traditionnel de la diplomatique, ne tend plus seulement à préciser les étapes juridico-institutionnelles qui conduisent à la délivrance de l'acte, ni à dégager la stratigraphie complexe des remplois et des nouveautés au sein du texte ; elle cherche à saisir le processus même d'écriture et à comprendre le projet sous-jacent aux "pratiques" rédactionnelles : figures rhétoriques, traitement lexical, souci de l'exposition, art de la composition [...]

⁶⁶ Sur la prise en compte du contexte de production, voir MORSEL, « Les sources sont-elles "le pain de l'historien" ? », *op. cit.*, n. 11.

⁶⁷ FAVIER Jean, *La pratique archivistique française*, Paris, 1993, p. 12.

les diplomates ont appris à élargir leurs points de vue sur l'acte, à lui reconnaître une pluralité de "significations" et de fonctions extra-juridiques (celle d'outil de communication notamment) »⁶⁸.

L'importance de relier un document à son contexte de production, à ses significations ainsi qu'à ses usages concrets doit être prise en compte.

Tout texte est le résultat d'une écriture, d'une intentionnalité ; son existence et sa conservation matérielle doivent être objets de questionnements. Il faut donc concevoir le texte comme un objet et un ensemble de signes⁶⁹. C'est pourquoi, dans notre travail, nous prenons également en compte la matérialité et la visualité des objets-documents, pas seulement des objets-*codices*. L'objet en lui-même a un sens, une signification : les formes, figures, matériaux, techniques, images et textes doivent être étudiés conjointement⁷⁰. P. Rück, dans son article « Die Urkunde als Kunstwerk », s'intéressait aux caractères externes des actes et à leur signification, participant à forger la notion de « rhétorique visuelle » ou « Graphische Symbole », qu'il a ensuite développé dans un ouvrage éponyme⁷¹. La notion d'image prend toute son importance, si nous considérons qu'elle est un « acte de communication perçu par l'œil », comme l'indiquait M. Mostert. Les informations de l'image doivent être fixées sur un support matériel, mais ce support peut transmettre un message différent de celui de l'image, parce qu'il est transmis par une tierce personne, parce qu'il est vu par un regardant :

« acts of communication perceived through the eye [...] Information has to be fixed on a material support [...] but the material support may transmit a message which may be different from that of the image one thinks too see »⁷².

⁶⁸ MORELLE, « Michel Zimmermann : l'écriture documentaire », *op. cit.*, p. 187 et 189.

⁶⁹ CHASTANG, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale », *op. cit.*, 2006.

⁷⁰ Il s'agit de l'un des objectifs que s'était donné le colloque *Les images dans les sociétés médiévales*, réuni à Rome en 1998 : *Les images dans les sociétés médiévales. Pour une histoire comparée*, Actes du colloque international organisé par l'Institut Historique Belge de Rome en collaboration avec l'École Française de Rome et l'Université Libre de Bruxelles, Rome, Academia Belgica, 19-20 juin 1998, Sansterre J.-M. et Schmitt J.-C. (éd.), Bruxelles, 1999 (Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome, 69). La bibliographie sur les images en tant que signes ou sur les liens unissant images et textes est vaste. Nous ne citerons que l'ouvrage de W. Cahn, *Studies in Medieval Art and Interpretation*, réunion de plusieurs de ses articles, notamment ceux sur les manuscrits cisterciens, qui proposait de replacer chaque image dans son contexte propre et global : CAHN Walter, *Studies in Medieval Art and Interpretation*, Londres, 2000.

⁷¹ RÜCK Peter, « Die Urkunde als Kunstwerk », *Kaiserin Theophanu. Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends. Gedenkschrift des Kölner Schnütgen-Museums zum 1000. Todesjahr der Kaiserin*, 2, Cologne, 1991, p. 311-334 ; RÜCK Peter, *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur diplomatischen Semiotik*, Sigmaringen, Thorbecke, 1996.

⁷² MOSTERT Marco, « Reading Images and Texts: Some Preliminary Observations Instead of an Introduction », *Reading images and texts. Medieval images and texts as forms of communication*, Hageman M., Mostert M. (dir.), Turnhout, Brepols, 2005, p. 1-8, ici p. 2-3.

Pour M. Mostert, l'acte d'écrire est également un système visuel de représentation, et donc une image :

« Writing is a visual system representing speech, and because of its visuality, all writing is also image »⁷³.

C'est pourquoi nous prenons en compte la mise en page des documents, les annotations, les outils paratextuels. Nous ajouterions aux réflexions de M. Mostert que oui, le support peut transmettre un message différent de celui du texte ou de l'image, mais que ce message peut être supplémentaire et / ou complémentaire. Nous proposons dans notre étude, notamment grâce à la paléographie et à la codicologie, de recontextualiser les documents, leur production et leurs usages, de restituer les états successifs du chartrier, de reconstituer les liens et rapports entre chartes, cartulaires, registres d'archives tels que registres de comptes ou terriers, manuscrits, et toute autre production documentaire et textuelle, en proposant de les lire parallèlement⁷⁴.

Les recherches portant sur les bibliothèques médiévales sont plus anciennes que celles sur l'archivistique. Une bonne synthèse, *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales*, aussi bien chronologique que thématique, proposait des études comparatives. Elle demeure un ouvrage de référence, fruit de la collaboration de nombreux spécialistes⁷⁵. Ce livre nous a permis d'établir des comparaisons avec les processus observés à Cîteaux à plusieurs reprises.

Depuis les années 1970, les Éditions du CNRS publient une collection intitulée « Documents, études et répertoires / Histoire des bibliothèques ». Plusieurs volumes sont dédiés à l'histoire et à la reconstitution de bibliothèques cisterciennes, comme Clairvaux⁷⁶, Pontigny⁷⁷,

⁷³ MOSTERT, « Reading Images and Texts, *op. cit.* », p. 6.

⁷⁴ Cette méthode de travail a été auparavant utilisée par M.-J. Gasse-Grandjean dans sa Thèse de Doctorat : GASSE-GRANDJEAN Marie-José, *Livres manuscrits et librairies dans les abbayes et chapitres vosgiens des origines au XV^e siècle*, Thèse de Doctorat sous la dir. de M. Parisse, Université Nancy 2, 1989 ; GASSE-GRANDJEAN Marie-José, *Manuscrits médiévaux des monastères et chapitres vosgiens. Catalogues et inventaires*, Nancy, 2002.

⁷⁵ *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008.

⁷⁶ VERNET André, GENEST Jean-François, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle, I, Catalogues et répertoires*, Paris, CNRS Éditions, 1979 ; VERNET André, GENEST Jean-François, BOUHOT Jean-Paul, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle, II, Manuscrits bibliques, patristiques et théologiques*, Paris, CNRS Éditions, 1998.

⁷⁷ PEYRAFORT-HUIN Monique, STIRNEMAN Patricia et BENOIT Jean-Luc, *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny (XII^e-XIX^e siècles) : histoire, inventaires anciens, manuscrits*, Paris, CNRS Éditions, 2001. Abbaye de Pontigny, fille de Cîteaux fondée en 1114, c^{ne} Pontigny, c^{on} Chablis, ar. Auxerre, département Yonne.

Clairmarais⁷⁸, Vauluisant⁷⁹, auxquels il faut ajouter le répertoire des bibliothèques cisterciennes des abbayes d'hommes⁸⁰. Les sources conservées étant inégales, une partie conséquente de ces études porte sur l'identification des manuscrits et propose des catalogues des volumes conservés.

Enfin, remémorons-nous le travail effectué par D. Nebbiai sur la bibliothèque de Saint-Denis, étude complète et précise sur le fonds de manuscrits de l'abbaye royale, ou encore ses recherches sur la bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor de Marseille⁸¹.

Si, pour les archives, il n'est pas toujours aisé de faire des comparaisons pertinentes, pour le fonds de manuscrits, l'abbaye de Clairvaux⁸² reste le meilleur point de comparaison, par l'ampleur de son fonds, par la chronologie qui coïncide souvent avec celle de Cîteaux.

Parce que des manuscrits sont souvent conservés dans les Trésors d'église, nous avons également consulté les travaux d'É. Palazzo⁸³, ceux de P. Cordez⁸⁴, ainsi que la synthèse sur le trésor au Moyen Âge, parue en 2010⁸⁵.

Toutes les préoccupations mises en avant dans cette introduction se croisent et se recoupent : elles intéressent non seulement l'historien des archives, mais également le diplomate, le codicologue, l'historien des bibliothèques, ou celui qui s'intéresse à la culture. Nous avons volontairement mené une étude pluridisciplinaire pour éclairer les pratiques archivistiques et bibliothéconomiques utilisées à l'abbaye de Cîteaux depuis le XII^e siècle et jusqu'à 1516,

⁷⁸ STAATS Sarah, *La catalogue médiéval de l'abbaye cistercienne de Clairmarais et les manuscrits conservés*, Paris, CNRS Éditions, 2016. Abbaye de Clairmarais, fille de Clairvaux fondée en 1140, c^{ne} Clairmarais, c^{on} et ar. Saint-Omer, département Pas-de-Calais.

⁷⁹ BOUGARD François, PETITMENGIN Pierre, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Vauluisant. Histoire et inventaires*, Paris, CNRS Éditions, 2012. Abbaye de Vauluisant, fille de Preuilly fondée en 1127, c^{ne} Courgenay, c^{on} Briennon-sur-Armançon, ar. Sens, département Yonne.

⁸⁰ BONDÉELLE-SOUCHIER Anne, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d'hommes*, Paris, CNRS Éditions, 1991.

⁸¹ NEBBIAI, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis, op. cit.* ; NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (XI^e-XV^e siècle)*, Paris, IRHT, 2006 (Documents, études et répertoires 74). Abbaye Saint-Victor de Marseille, fondée au V^e siècle, c^{ne} Marseille, chef-lieu département Bouches-du-Rhône.

⁸² VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, op. cit.* ; VERNET, GENEST, BOUHOT, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, op. cit.*

⁸³ PALAZZO Éric, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge : contribution à l'histoire de la *Memoria* médiévale », *Les trésors de sanctuaires, de l'Antiquité à l'époque romane*, Communications présentées au Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge de l'Université de Paris X-Nanterre (1993-1995), Caillet J.-P., Bazin P. (éd.), Nanterre, 1996, p. 137-160 ; PALAZZO Éric, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge. Contribution à l'histoire de la *Memoria* médiévale », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 52, 1997, p. 93-118.

⁸⁴ CORDEZ Philippe, « Objets, images et trésors d'église », *Les Images dans l'Occident médiéval*, J. Baschet, P.-O. Dittmar (dir.), Turnhout, Brepols, 2015, p. 121-130 ; CORDEZ Philippe, *Trésor, mémoire, merveilles : les objets des églises au Moyen Âge*, Paris, 2016.

⁸⁵ BURKART Lucas, CORDEZ Philippe, MARIAUX Pierre et alii, *Le trésor au Moyen Âge. Discours, pratiques et objets*, Florence, 2010.

depuis la conception de l'acte original jusqu'à sa mise en registre, depuis la confection du manuscrit jusqu'à son classement au sein du fonds d'ouvrages.

Les lecteurs trouveront une bibliographie listant tous les ouvrages cités dans ce travail en fin de volume.

2. Sources et méthode de travail

2.1. La notion de corpus

Avant de présenter les documents contenus dans notre corpus, nous proposons de revenir sur la notion même de corpus, en partie parce que les réflexions sur cette notion en histoire médiévale ou en histoire de l'art médiéval sont rares. Celles-ci ont plutôt été l'apanage des linguistes, depuis les années 1960. Nous avons assisté à une véritable explosion des recherches autour du corpus au début des années 2000 ; et en 2002 est née la revue *Corpus*, consacrée à la linguistique de corpus. Dans l'introduction au premier numéro, S. Mellet rappelait les étapes qui ont mené à la constitution de cette revue, car si

« la notion de corpus paraît, de prime abord, assez simple [...] [elle] s'est complexifiée au cours des dernières décennies en fonction de la diversité des pratiques et des objectifs assignés à la constitution et à l'exploitation des corpus »⁸⁶.

Les dictionnaires⁸⁷ font état de deux définitions principales du terme. La première, généraliste : le corpus est un recueil de documents relatifs à une discipline, une matière. La seconde concerne le seul domaine de la linguistique, et dans ce cas, il est un ensemble de documents réunis en vue de leur analyse. S. Mellet évoquait en premier lieu la réflexion autour de la définition du terme corpus et de sa clôture. Elle en distinguait deux grands types : le premier est un corpus qui se voudrait « clos et exhaustif ». Son existence n'est envisageable « que dans le cadre d'une monographie ». Un tel corpus, en général homogène, ne permet ni de généraliser, ni de

⁸⁶ MELLET Sylvie, « Corpus et recherches linguistiques », *Corpus [En ligne]*, 1, 2002. En ligne : <http://corpus.revues.org/7>, p. 1.

⁸⁷ Dictionnaire Larousse, *Dictionnaire* de l'Académie française.

modéliser les démonstrations, et les « contraintes de clôture et d'exhaustivité » sont difficiles à tenir. Le second type de corpus, que S. Mellet opposait au premier, est celui des corpus dits échantillonnés. Ce type de corpus ne se veut pas exhaustif, mais représentatif « d'une réalité plus large – en statistique on dirait : d'une population »⁸⁸. Les objectifs d'un tel corpus peuvent être variés, et l'auteur en donnait quelques exemples : « appréhender et donner à voir [une] réalité trop vaste pour être embrassée dans sa totalité », « se donner les bases empiriques nécessaires pour répondre à un questionnement théorique ou étayer une hypothèse structurale », « constituer [...] les bases de connaissances indispensables au développement des nouveaux outils ». Elle soulignait que les développements récents de l'outil informatique avaient facilité le choix de ce type de corpus, et avaient permis la création de « très grands corpus »⁸⁹. Le corpus se révèle être un « objet construit », au sein duquel les données sont structurées et balisées, il est un *medium* « entre le chercheur et le fait linguistique ». Il peut être un corpus de référence, mais il peut également servir « aux fins d'une recherche spécifique », en isolant un phénomène et ses paramètres⁹⁰.

Dans le premier numéro de la revue *Corpus* un autre article se révèle intéressant pour la réflexion sur la notion de corpus en histoire médiévale : celui de D. Mayaffre sur les corpus réflexifs⁹¹. L'auteur revenait d'abord sur la définition du corpus textuel, présentant les rapports difficiles entre « le texte et l'intertexte, le corpus et le hors-corpus ». Cette notion de corpus textuel semble plus appropriée à nos recherches. Dans la deuxième partie de son article, il proposait « un nouveau critère de pertinence pour les corpus – la *réflexivité* ou l'hypertextualité sémantique » afin de dépasser la dialectique texte / intertexte, qui peut devenir limite. Si nous admettons que le corpus est en premier lieu un recueil, une collection ou un rassemblement de documents, il « entre dans une perspective sérielle »⁹². Cette nature sérielle en fait « par définition – un corps complexe », et donc engendre un traitement de nature quantitative, d'autant plus si l'on a affaire à un macro-corpus. Le second problème soulevé par la nature sérielle du corpus est celui de sa clôture. D. Mayaffre rejetait le recours à l'échantillonnage qui constituait, pour lui,

⁸⁸ MELLET, « Corpus et recherches linguistiques », *op. cit.*, p. 2.

⁸⁹ Termes entre guillemets dans l'article.

⁹⁰ MELLET, « Corpus et recherches linguistiques », 2002, p. 2-3.

⁹¹ MAYAFFRE Damon, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », *Corpus [En ligne]*, 1, 2002. En ligne : <http://corpus.revues.org/11>.

⁹² MAYAFFRE, « Les corpus réflexifs », *op. cit.*, p. 1-2.

« souvent un trompe-l'œil statistique insatisfaisant dans la plupart des Sciences humaines lorsqu'il s'agit de réellement interpréter les textes, de passer du texte au monde et de rendre compte des intentions pragmatiques du locuteur ».

Le chercheur évoquait un autre point intéressant pour les études historiques lorsqu'il écrivait « Décider de rassembler deux textes, c'est avant tout décider d'écarter tous les autres »⁹³. Cette remarque est intéressante dans l'optique de la conservation des sources que l'historien a à sa disposition. Mais constituer un corpus, ce n'est pas seulement constituer une série, c'est construire un objet « qui n'a de sens, de valeur et de pertinence qu'au regard des questions qu'on va lui poser », c'est-à-dire un objet heuristique. C'est le chercheur qui donne son sens à cet objet, qui propose les techniques et les moyens « pour extraire des résultats », qui propose une méthode de traitement, une méthodologie. Ces réflexions définitionnelles ont poussé D. Mayaffre à parler de l'interprétation du corpus. Au moment où le chercheur doit interpréter les données, les résultats, les ressources intérieures, il fait appel à des ressources interprétatives extérieures, l'« intertexte » comme il l'appelait, ou « co-texte ». Il proposait donc un nouveau critère de pertinence pour les grands corpus, susceptible de réduire la tension dialectique entre texte et intertexte, entre corpus et hors-corpus. Cette compilation de textes, il l'appelait corpus « réflexif »⁹⁴. Cette réflexivité est

« le fait que ses constituants [...] renvoient les uns aux autres pour former un *réseau sémantique* performant dans un tout (le corpus) cohérent et auto-suffisant ».

Le corpus réflexif présente l'avantage de ne plus être obligé de sortir du corpus pour interpréter ses éléments. Les bases de données permettent notamment une navigation aisée entre ses différentes composantes en créant des liens hypertextuels. Le corpus devient alors un « outil dynamique et interactif permettant de construire du sens et des connaissances grâce à ses ressources internes et à ses richesses intrinsèques »⁹⁵. À la fin de son article, D. Mayaffre soulignait toutefois que le concept qu'il proposait relevait plus d'un idéal que d'un objectif atteignable, en raison de la quantité de données à intégrer, compte tenu de la perpétuelle reconstruction de la recherche scientifique, mais aussi en raison des objectifs des chercheurs. Nous avons justement été confrontés à cette masse d'informations difficiles à intégrer dans notre base de données.

⁹³ MAYAFFRE, « Les corpus réflexifs, *op. cit.* », p. 3.

⁹⁴ MAYAFFRE, « Les corpus réflexifs, *op. cit.* », p. 5.

⁹⁵ MAYAFFRE, « Les corpus réflexifs, *op. cit.* », p. 8.

En 2005 a eu lieu à Toulouse un colloque intitulé *Rôle et place des corpus en linguistique*. Ce colloque avait pour but de réfléchir, comme son titre l'indiquait, au rôle et à la place des corpus en linguistique, reprenant ainsi l'objectif que s'étaient donné les créateurs de la revue *Corpus* trois années plus tôt⁹⁶. Dans l'article introductif à ce colloque, D. Mayaffre revenait sur la notion et l'objet corpus. Il constatait que tous utilisaient le terme corpus, mais avec « des acceptions bien différentes », que le corpus était devenu un « *effet de mode* »⁹⁷. Le danger résidait alors dans le fait que la notion perde peu à peu sa réalité. L'auteur distinguait trois grands types de corpus en linguistique, ou « niveaux » comme il les appelait : les corpus lexicographiques, prétendant à l'exhaustivité, et pouvant être clos ou finis ; les corpus phrasistiques faits d'exemples qui peuvent être attestés ou forgés ; les corpus textuels, qui sont ni exhaustifs ni représentatifs. Ces derniers sont toujours construits sur des données attestées. D. Mayaffre cherchait à savoir si le corpus devait être considéré comme « un *observatoire* de quelque chose » ou comme « un *observé dynamique* [...] en lui-même, dans son immanence ». En d'autres termes, le corpus contient-il une « théorie *a priori* », ou produit-il une théorie « *a posteriori* » ? Sert-il à révéler un sens pré-existant, ou sert-il à construire ce sens ? Dans le premier cas, le corpus serait élaboré comme une base documentaire, dans le second cas, il serait conçu comme un outil heuristique permettant la construction de nouveaux modèles. Comme le rappelait G. Williams, une distinction peut être faite entre les études entre *corpus-based* et les études *corpus-driven*, notions qu'il empruntait à E. Tognini-Bonelli⁹⁸.

Si ces réflexions ont été denses et fructueuses en linguistique, il n'en est pas de même en histoire. Pourtant, aujourd'hui, l'historien se retrouve face aux mêmes problèmes que le linguiste dans les années 1990 et 2000 : l'explosion des macro-corpus grâce à l'outil informatique et aux bases de données permet d'intégrer et de traiter un nombre illimité d'informations. Intéressée par ces questions, E. Magnani a organisé, le 7 novembre 2016, une journée d'études consacrée au corpus et intitulée *Qu'est-ce qu'un corpus ?*⁹⁹. Celle-ci consistait

⁹⁶ MAYAFFRE Damon, « Rôle et place des corpus en linguistique : réflexions introductives », *Rôle et place des corpus en linguistique*, Actes des Journées d'Études TOULOUSAINES, JETOU, 2005, Toulouse, 2005, p. 5-17. Paru en ligne dans la revue *Texto* : MAYAFFRE, Damon, « Rôle et place des corpus en linguistique : réflexions introductives », *Texto!*, 10 (4), 2005 : http://www.revue-texto.net/Corpus/Publications/Mayaffre_Corpus.html (non paginé).

⁹⁷ En italique dans l'article.

⁹⁸ TOGNINI-BONELLI Elena, *Corpus Linguistics at Work*, Amsterdam-Philadelphia, 2001 (Studies in corpus linguistics 6) ; WILLIAMS Geoffrey (dir.), *La linguistique de corpus*, Rennes, PUR, 2005.

⁹⁹ « Qu'est-ce qu'un corpus ? », Journée d'étude organisée le 7 novembre 2016 par Eliana Magnani. Programme en ligne : <http://www.cbma-project.eu/publications/les-rencontres-cbma.html> ; compte-rendu en ligne : <https://irht.hypotheses.org/3187>.

à s'interroger sur ce qu'était le corpus pour les historiens médiévistes. Il est ressorti des communications et discussions que le corpus était une « notion ouverte à la fonction qu'on veut bien lui donner », bien que certains chercheurs souhaitent le conceptualiser encore plus. Le corpus chez les historiens médiévistes est varié, tant par sa constitution que par sa composition. Il peut être exhaustif ou représentatif, il se situe à diverses échelles, mais le point commun entre tous reste sa cohérence. D. Mayaffre disait :

« si la constitution du corpus sur la base d'hypothèses de travail et selon des critères bien définis [...] est le premier moment d'une recherche scientifique, la mise en place d'une procédure de traitement en est le second. [...] ce sont deux phases essentielles, concomitantes et réversibles ; en tout cas intimement liées. Le corpus commande la méthode et la méthode ordonne le corpus »¹⁰⁰.

Ne serait-ce pas alors la méthode qui donne sa cohérence au corpus ?

Dans quelle tendance se situe notre propre travail ?

Une partie de nos sources forment un corpus textuel. Celui-ci contient des textes et des rubriques renseignant soit sur leur mise en page soit sur leur matérialité¹⁰¹. La base de données que nous avons constituée permet de soutenir ou au contraire d'infirmier nos hypothèses, plutôt que de produire une réflexion théorique sur le corpus. Par contre, avec ces multiples rubriques, elle peut tout à fait servir à d'autres chercheurs et être réexploitée. Ainsi notre corpus répondrait-il plutôt au premier type proposé par S. Mellet, un corpus clos et exhaustif, envisageable parce que notre sujet est délimité et précis. Ce corpus se veut prétendre à l'exhaustivité, même si, dans les faits, il ne peut l'être complètement : de nouveaux manuscrits pourraient être repérés, comme celui identifié en 2016 par M.-F. Damongeot¹⁰² ; des chartes pourraient être retrouvées, comme celles retirées de vente en 2013 par le directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or, É. Bouyé¹⁰³. Pour reprendre les mots de D. Mayaffre, il y a des phénomènes pré-existants, dont le sens est mis en lumière par leur rapprochement et par les méthodes que nous développons.

¹⁰⁰ MAYAFFRE, « Les corpus réflexifs, *op. cit.* », p. 4.

¹⁰¹ Voir ci-dessous, constitution du corpus et base de données, p. 33 *sqq.*

¹⁰² Paris, BNF, Latin 2495B. DAMONGEOT-BOURDAT Marie-Françoise, « Autour du manuscrit nouvellement attribué au *scriptorium* de Cîteaux, Paris, Bibl. nat. de France, lat. 2495B : un copiste et un collectionneur Claude-Barthélemy Morisot », *La rigueur et la passion : mélanges en l'honneur de Pascale Bourgain*, Giraud C., Poirel D. (dir.), Turnhout, Brepols, 2016, p. 481-501.

¹⁰³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 431.

2.2. Constitution et exploitation du corpus

2.2.1. Le corpus

Notre corpus se compose presque exclusivement de sources provenant des fonds d'archives et de manuscrits de Cîteaux. Quelques documents et informations supplémentaires et complémentaires ont été trouvés dans d'autres fonds ; c'est par exemple le cas de chartes du fonds d'archives de l'abbaye de Clairvaux, conservé aux Archives départementales de l'Aube, ou de sources iconographiques comme des gravures conservées en plusieurs exemplaires¹⁰⁴ ou le plan de l'église de Cîteaux dressé en 1699¹⁰⁵ se trouvant aujourd'hui à l'abbaye de Tamié.

Ayant choisi d'étudier les classements des documents, nous avons pris en compte de très nombreuses sources, de différentes natures : en premier lieu les chartes et manuscrits sur lesquels ont directement été annotés les marques de classement ; les cartulaires, témoins privilégiés de la mise en registre des actes ; les terriers et rentiers ; les registres de comptes et tablettes de cire ; les incunables ; les plans et vues ; les inventaires ; les récits de voyageurs à l'époque moderne ; les procès-verbaux révolutionnaires établis lors des saisies, des mises sous scellés ou du transport des biens, etc. Il était nécessaire d'inclure les sources modernes, révolutionnaires et contemporaines, susceptibles de pallier les lacunes des documents médiévaux et d'apporter des informations complémentaires.

La majorité des archives et manuscrits sont conservés dans les dépôts dijonnais : Archives départementales de la Côte-d'Or et Bibliothèque municipale de Dijon. Au cours de nos années de recherche, nous avons compulsé les 1 181 liasses et registres d'archives de Dijon, qui contiennent des documents médiévaux et modernes. Nous avons vu près de 6 300 chartes – originaux et copies –, dont 349 actes pontificaux, le fragment de compilation d'actes confectionnée au XII^e siècle, quatre cartulaires du XIII^e siècle, quatre du XIV^e siècle, plus de vingt cartulaires de la fin du XV^e siècle. Parmi les 1 181 cotes du fonds dijonnais se trouvent un peu plus de quarante terriers et registres d'amodiation, ainsi qu'une dizaine de registres de comptes médiévaux. Nous avons aussi compulsé la petite vingtaine d'inventaires modernes et le cartulaire du XVIII^e siècle en deux tomes. Nous avons consulté une dizaine de plans et vues de l'abbaye datant de l'époque moderne, ainsi que l'*Atlas* de Cîteaux, réalisé au XVIII^e siècle,

¹⁰⁴ Par exemple la vue cavalière de l'abbaye dessinée en 1674 par É. Prinset : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Cîteaux, abbaye, non coté ; Dijon, BM, 90 110.

¹⁰⁵ Tamié, Abbaye, sans cote, fonds démembré d'A. Presse.

et plusieurs liasses de documents révolutionnaires¹⁰⁶. Sur les un peu plus de 250 manuscrits de Cîteaux encore conservés, nous en avons consulté environ 150, soit *de visu*, soit dans leur version numérisée ; pour certains, seuls quelques clichés disponibles en ligne ont été observés. Nous nous sommes rendue dans d'autres dépôts pour consulter archives et manuscrits : à Paris, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque de l'Arsenal ou aux Archives nationales ; à Besançon, aux Archives départementales du Doubs ; à Montmorot, aux Archives départementales du Jura ; à Mâcon, aux Archives départementales de Saône-et-Loire ; au centre de documentation de l'abbaye de Cîteaux. Nous avons également compulsé des archives ou manuscrits d'autres fonds, comme Saint-Vivant de Vergy¹⁰⁷, Clairvaux, Le Miroir¹⁰⁸, ou La Cour Notre-Dame¹⁰⁹.

Toutes ces sources permettent de dresser un tableau des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques utilisées à Cîteaux, mais apportent aussi des jalons pour comprendre l'histoire de l'abbaye. Ces documents permettent également de retrouver le contexte archéologique et de proposer une reconstitution du bâti de Cîteaux, en particulier à la fin du Moyen Âge¹¹⁰. En raison de leur grande variété, ils n'ont pas été exploités de la même manière : les chartes et manuscrits portent sur eux les traces des classements successifs ; des copies modernes d'actes ou des transcriptions dans les cartulaires nous informent de l'existence de documents aujourd'hui perdus ; les manuscrits et registres nous apportent des renseignements sur les reliures ; un imprimé conservé dans le fonds de Clairvaux nous renseigne sur la survenue d'un incendie à Cîteaux ; les récits de voyageurs des XVII^e et XVIII^e siècles nous apportent des précisions sur les bâtiments, etc. Quant aux registres de comptes des XIV^e et XV^e siècles, ils sont des mines de renseignements, aussi bien sur les dépenses et recettes en tout genre que sur l'architecture de l'abbaye. Certaines sources ont donc été exploitées pour l'information textuelle qu'elles dévoilent, d'autres, pour leur matérialité. C'est grâce à un examen croisé de tous ces documents que nous sommes aujourd'hui capable de proposer une étude des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques recontextualisées. Grâce aux travaux menés par d'autres chercheurs, nous avons à plusieurs reprises établi des comparaisons entre les principes

¹⁰⁶ Nous n'avons pas consulté la série B des Archives départementales de la Côte-d'Or, qui contient au moins deux liasses relatives à Cîteaux, car il s'agit de documents conservés dans les archives des ducs ou à la Chambre des comptes de Dijon : ils n'auraient pas apporté d'informations concernant les pratiques archivistiques Cisterciennes.

¹⁰⁷ Prieuré Saint-Vivant de Vergy, fondé en 890, Curtil-Vergy, c^{on} Longvic, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹⁰⁸ Abbaye du Miroir, fille de Cîteaux fondée en 1131, c^{ne} Le Miroir, c^{on} Cuiseaux, ar. Louhans, département Saône-et-Loire.

¹⁰⁹ Abbaye de La Cour Notre-Dame, fille de Cîteaux fondée avant 1191, c^{ne} Villuis, puis transférée en 1227, c^{ne} Michery, c^{on} Thorigny-sur-Oreuse, ar. Sens, département Yonne.

¹¹⁰ Voir partie B, chap. 1, p. 206 *sqq.*

archivistiques et bibliothéconomiques de Cîteaux et d'autres abbayes, souvent cisterciennes, ou encore d'autres institutions et établissements, religieux et laïques.

2.2.2. Une base de données relationnelle

Au sein de ce corpus, nous avons constitué un sous-corpus composé des chartes et des actes pontificaux, datés du XII^e siècle à 1502, date de la fin de l'abbatit de Jean de Cirey. Ce sous-corpus, comprenant 6 295 fiches, a été intégré à une base de données. Nous ne nous sommes pas contentée d'intégrer les actes originaux, même si c'est au dos de ceux-ci que les marques de classement se font les plus évidentes. Nous avons pris en compte les copies dans les cartulaires, les vidimus, les copies libres effectuées aussi bien au Moyen Âge qu'à l'époque moderne. Nous avons créé une fiche par document, et non une fiche par texte : cela signifie que si un texte existe encore sous forme d'original, d'une copie médiévale et d'une copie moderne, il aura donc trois enregistrements dans notre base. Lorsque l'acte original est perdu, nous avons créé une fiche d'après une de ses transcriptions dans un cartulaire.

Les copies modernes nous permettent rarement de traiter des pratiques archivistiques, sauf mention de scellement ou rares mentions diplomatiques, mais elles sont un bon témoignage de l'existence de textes médiévaux dans le charrier. La prise en compte de toutes ces copies permet également de retracer la tradition des actes, et donc l'histoire de leur conservation.

Ce sous-corpus est présenté au sein d'une base de données créée avec le logiciel *Filemaker*. Dans un premier temps, celle-ci a été conçue comme une base de données documentaire, comprenant une édition scientifique des chartes. Mais au fur et à mesure de sa réalisation et surtout de l'ajout de données, elle a été utilisée et adaptée à l'analyse historique. Elle nous a permis de comprendre et de mettre en lumière de nouveaux processus, ou d'entrevoir la complexité de certains phénomènes que nous croyions au départ assez simples, comme les processus de classement et de cartularisation.

Pourquoi avoir opté pour le logiciel *Filemaker* ? Ce choix s'est imposé de lui-même, puisqu'il était le logiciel de bases de données utilisé au sein du laboratoire Arthehis¹¹¹, dont nous faisons partie jusqu'en 2017. Il était en particulier, et est toujours, employé par le projet CBMA, anciennement *Chartes de la Bourgogne du Moyen Âge*, aujourd'hui *Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge*¹¹². Comme nous avons intégré l'équipe de ce projet en 2008, travaillant d'abord

¹¹¹ UMR 6298 Arthehis, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Dijon.

¹¹² Projet CBMA – *Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge*. En ligne : <http://www.cbma-project.eu/>.

au renseignement de la base de données, nous nous sommes familiarisée avec le logiciel. Dans le cadre de l'ANR *Espachar – Les espaces de la charte* (dir. B.-M. Tock) qui visait à étudier les variations régionales de la diplomatie, nous avons travaillé au renseignement d'actes d'institutions bourguignonnes telles que l'abbaye de Cluny, la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon¹¹³ ou encore la cathédrale d'Autun¹¹⁴, actes versés ensuite dans la base de données *Chartae Galliae*¹¹⁵. Nous avons donc construit notre propre base sur *Filemaker*, la rendant interopérable avec celle du projet CBMA. Dans un premier temps, les soixante-deux chartes éditées lors de notre Master¹¹⁶ y ont été intégrées. Dans le cadre du projet *Charcis – Chartes cisterciennes du XII^e siècle*, sous la direction de B.-M. Tock¹¹⁷, nous avons entrepris de transcrire des chartes inédites et de reprendre le travail d'édition de J. Marilier¹¹⁸. Un peu plus de 230 actes ont donc rejoint notre base de données¹¹⁹. Parce que celle-ci doit beaucoup à l'existence du projet CBMA, parce qu'elle est composée de textes diplomatiques médiévaux, nous avons choisi de l'intituler CCMA – *Corpus de Cîteaux du Moyen Âge*, en Latin *Corpus Cisterciensis Medii Aevi*. Désormais, lorsque nous ferons référence à des actes enregistrés dans notre base, nous utiliserons le sigle CCMA.

Si *Filemaker* est très pratique pour les débutants car d'une prise en main facile et visuellement attrayant, il montre ses limites, notamment lors de l'interrogation. Cependant, un transfert de la base et l'apprentissage d'un nouveau logiciel demande beaucoup de temps, et se fera au moment opportun.

N'ayant eu qu'une formation théorique sur les bases de données, nous avons construit peu à peu la nôtre, bien souvent en tâtonnant. Après discussions avec E. Magnani, nous avons décidé d'intégrer le plus d'informations possibles étant donné que nous verrions, au cours de ces

¹¹³ Cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, aujourd'hui Vieux Saint-Vincent, siège de l'évêché depuis la première moitié du VI^e siècle, c^{ne} Mâcon, chef-lieu département Saône-et-Loire.

¹¹⁴ Cathédrale Saint-Lazare d'Autun, siège de l'évêché depuis la fin du III^e siècle, c^{ne} Autun, chef-lieu d'ar., département Saône-et-Loire. ANR *Espachar – Les espaces de la charte*, sous la dir. de B.-M. Tock (2007-2012). Projet en ligne : <https://anr.fr/Projet-ANR-07-CORP-0022>.

¹¹⁵ Base de données *Chartae Galliae* consacrée aux actes écrits relatifs à la France dans ses frontières actuelles : <http://www.cn-telma.fr/chartae-galliae/index/>. Voir TOCK Benoît-Michel, « Chartes et pouvoir au Moyen Âge », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, 9, 2005. En ligne, DOI : [10.4000/cem.747](https://doi.org/10.4000/cem.747).

¹¹⁶ REY, *L'entreprise archivistique de Jean de Cirey*, op. cit.

¹¹⁷ ANR *Charcis – Chartes cisterciennes du XII^e siècle*, sous la dir. de B.-M. Tock (2013-2016). Projet en ligne : <https://anr.fr/Projet-ANR-12-CORP-0007>. Voir TOCK Benoît-Michel, « Le projet CHARCIS – Chartes cisterciennes du XII^e siècle », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, 17.2, 2013. En ligne, DOI : [10.4000/cem.13189](https://doi.org/10.4000/cem.13189).

¹¹⁸ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit.

¹¹⁹ Nous avons revu l'édition des actes datés du XII^e siècle à 1182 de J. Marilier : MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit. ; nous avons également transcrit des actes inédits, datés de 1182 à 1200. Dans le cadre du projet *Charcis*, ce sont près de 450 documents qui ont été intégrés aux bases CBMA et *Chartae Galliae*.

années de recherche, les actes de l'abbaye de Cîteaux dans leur intégralité. La base contient donc des rubriques diplomatiques, paléographiques, textuelles, sigillographiques, archivistiques et iconographiques. Elle est constituée de plusieurs tables : une table pour les actes, et des tables de lieux (**annexe 1**).

La table « Actes de Cîteaux » se compose de 147 rubriques, réparties sous trois onglets : « L'acte », « Mise en page et moyens de validation », et « Conservation de l'acte ». Nous ne présentons pas ici les rubriques une à une, mais celles que nous avons jugées les plus importantes pour notre travail. La liste complète de celles-ci se trouve dans l'**annexe 2**. Sous les deux premiers onglets, nous trouvons essentiellement des rubriques diplomatiques et sigillographiques, sous le troisième, ce sont celles concernant les pratiques archivistiques et la mise en registre.

Une rubrique spécifique, faite de cases à cocher, intéresse le type d'acte et permet de savoir au premier coup d'œil à qui il était destiné : acte privé¹²⁰ ou document pontifical, adressé à l'abbaye ou à l'Ordre, voire n'évoquant pas Cîteaux, dans le cas des actes exogènes¹²¹. Une autre permet de savoir si l'acte concerné est conservé aux Archives départementales du Jura ou susceptible d'y être. En effet, il y a quelques années, toutes les pièces scellées ont été retirées des fonds anciens, afin de constituer un fonds spécifique. Malheureusement, ce travail n'a pas été achevé, et les pièces sont demeurées incommunicables et non inventoriées. Aujourd'hui, dans les liasses, nous trouvons pour seule référence « PS » pour « pièce scellée », suivie d'un numéro : ni date, ni auteur de l'acte, ni cliché. Pour cette raison, plusieurs chartes, aujourd'hui considérées comme perdues, se trouvent sans doute parmi les pièces scellées¹²².

Parmi les rubriques diplomatiques, beaucoup sont communes aux bases de données de chartes – CBMA ou *Chartae Galliae* par exemple –, comme date, mesures de l'acte, auteur, bénéficiaire, analyse, etc.

Les rubriques de date ont été séparées en trois groupes : la date indiquée telle qu'elle se présente dans l'acte, en ancien style (a.st.), avec le millésime, le mois, le quantième, le jour de la semaine, et une rubrique plein texte pour donner une formule de datation, telle que les kalendes du calendrier julien ou une année de règne ; cette date a.st. est transformée en date nouveau style (n.st.), pour transformer les formules en dates calendaires actuelles, puisqu'il était d'usage à

¹²⁰ Nous avons choisi dans la base le terme « acte privé », pour désigner un acte intéressant le temporel de l'abbaye et n'étant pas un document pontifical. Tout au long de notre travail, nous employons également la locution « acte de la pratique » pour désigner ce type de charte, les opposant ainsi aux actes pontificaux. Cette expression peut sembler impropre, mais nous n'en avons pas trouvé de plus adéquate.

¹²¹ Voir partie A, chap. 3, p. 150 *sqq.*

¹²² En outre, les cotes 17 H 59 et 17 H 60 n'ont pas été inventoriées et sont également incommunicables.

Cîteaux d'utiliser le style de Pâques ; nous avons ajouté des rubriques pour dater les copies de chartes insérées dans les actes tels que vidimus ou copies simples médiévales et modernes. Ces dates sont alors directement transformées en n.st.¹²³.

Nous n'avons pas pris en compte, dans la tradition, la transcription des actes des cartulaires particuliers de la fin du XV^e siècle, en raison de la lourdeur de la tâche. *A contrario* ont été intégrés les références provenant des dépouillements des notices du XII^e siècle¹²⁴, des quatre cartulaires du XIII^e siècle¹²⁵, des quatre cartulaires du XIV^e et du début du XV^e siècle¹²⁶, du recueil des privilèges pontificaux du XIV^e siècle¹²⁷, du cartulaire en matière de succession de la fin du XV^e siècle¹²⁸, des neuf volumes du Cartulaire de Jean de Cirey¹²⁹ et de la *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis* de la fin du XV^e siècle¹³⁰. Nous avons écarté les simples mentions d'actes ou registes des inventaires modernes, qui avaient été intégrées lors de notre Master. Une rubrique spécifique a été créée pour indiquer si le texte se trouve dans le Cartulaire de Jean de Cirey, notamment afin de déterminer si ce cartulaire, qualifié de généraliste, était exhaustif ou non. Cette rubrique nous a permis d'isoler les actes afin de les étudier.

Les rubriques concernant l'édition d'actes ou de registes ont été remplies en fonction de nos découvertes ou connaissances. En premier lieu ont été intégrées les références à la publication de J. Marilier¹³¹. On trouvera mention d'actes édités par J.-F. Nieux¹³², B. Chauvin¹³³, etc.

Parmi les rubriques concernant la mise en page et les moyens de validation, plusieurs permettent d'indiquer le nombre de lignes, la présence de ponctuation, de *signa* – par exemple bout-de-ligne, *chrismon*, pieds de mouche –, de décor, ou encore de décrire le mode de scellement et le sceau lorsqu'il est encore présent, ce qui est rare dans le fonds de Cîteaux.

¹²³ Lors de l'interrogation d'une base de données, nous sommes consciente qu'une fourchette chronologique peut poser problème. Nous réglerons cette question lors d'une migration de CCMA vers un autre logiciel.

¹²⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 4-6. Voir partie A, chap. 1.1, p. 58 *sqq.*

¹²⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, 169, 168 et 167. Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*

¹²⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 172, 171. Besançon, BM, Chifflet 42. Voir partie A, chap. 2.2, p. 122 *sqq.*

¹²⁷ Dijon, BM, ms 598, Livre des privilèges ou *Liber privilegiorum*, connu sous le nom de Bullaire de Cîteaux. Nous n'employons pas le terme « bullaire », qui est anachronique et n'apparaît dans les sources cisterciennes qu'au XVIII^e siècle. L'expression « *Liber privilegiorum* » est par contre bien attestée. Voir partie C, chap. 2.3.1, p. 511 *sqq.*

¹²⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176. Voir p. 464 et 546.

¹²⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185-193. Voir partie B, chap. 3.3.2, p. 307 *sqq.*

¹³⁰ *Collectio quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, imprimé à Dijon en 1491. Nous abrègerons désormais l'intitulé de ce recueil par *Collecta*. Voir partie C, chap. 2.3.2, p. 525 *sqq.*

¹³¹ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*

¹³² NIEUS Jean-François, *Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e - XIII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2008.

¹³³ Par exemple dans CHAUVIN Benoît, « La reconstruction du monastère de Cîteaux (vers 1160-vers 1240) », *Bulletin monumental*, 165, 2007, p. 143-174.

Une rubrique plein texte permet d'ajouter le texte du document, d'où ont été extraits les noms propres de lieu (NPL) et les noms propres de personnes (NPP), rubriques intéressantes pour la constitution d'index et pour des recherches prosopographiques. Nous joignons en **annexe 3** un index des noms de personnes citées dans les chartes du XII^e siècle, celles qui ont été intégralement transcrites.

Les rubriques relatives aux pratiques archivistiques sont groupées de manière chronologique : le XIII^e siècle, le XIV^e et le XV^e siècle moins l'abbatit de Jean de Cirey, l'abbatit de Jean de Cirey, les mentions de classement aux époques modernes et révolutionnaires ainsi qu'au XIX^e siècle. Les rubriques concernant la transcription des actes au sein des cartulaires – chapitre, numéro d'ordre, analyse – ont été mises en regard de celles contenant les mentions portées au dos des originaux, afin de mieux les comparer. Nous avons également ajouté des rubriques à cocher qui témoignent de certaines pratiques comme l'ajout d'une toile pour protéger l'acte au cours de l'époque moderne, ou la présence d'une ficelle en bas de l'acte, qui facilite l'enroulement de celui-ci sur lui-même pour le ranger¹³⁴.

Des rubriques permettent enfin de faire des liens avec d'autres bases de données ou ressources disponibles en ligne : Mérimée¹³⁵, CartulR¹³⁶, CBMA¹³⁷, *Chartae Galliae*¹³⁸.

Nous avons songé à intégrer des clichés des actes transcrits, cependant nous avons rencontré plusieurs problèmes qui nécessiteraient du temps pour être réglés : la résolution des clichés, les retouches à apporter aux photographies, la taille des fichiers qui alourdirait considérablement la base de données.

Les rubriques ont été volontairement divisées afin de permettre une interrogation la plus précise possible, par exemple sur la hauteur des actes, sur les mois pendant lesquels on passait le plus d'actes, sur la présence de sceaux plaqués, sur le nombre d'actes figurés, etc. Cependant, l'interrogation est difficilement faisable avec *Filemaker*. Les données ont dû être extraites, ce qui reste aisé. Nous les avons ensuite traitées soit avec le tableur *Excel* soit avec le logiciel de traitement statistique *R* dans le cas où il fallait produire des calculs et des graphiques plus complexes.

¹³⁴ Voir p. 330-331.

¹³⁵ Base Mérimée - Immeubles protégés au titre des Monuments historiques. En ligne : http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=NOUVEAU&.

¹³⁶ *CartulR – Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, IRHT. En ligne : <http://www.cn-telma.fr/cartulR/index/>.

¹³⁷ Voir n. 112.

¹³⁸ Voir n. 115. À termes, d'autres liens pourraient être faits vers des programmes de recherche, comme le projet *COLeMON – Collégiales et Monastères (816-1563)* (<https://colemmon.huma-num.fr/>) pour lequel nous avons apporté notre contribution, ou vers des ressources numérisées proposées sur d'autres sites que celui du programme CBMA : nous pensons par exemple aux Archives départementales de la Côte-d'Or ou aux Bibliothèques municipales de Dijon et de Besançon.

Les rubriques ont été remplies en fonction de notre travail et de nos besoins. Nous avons très peu pratiqué d'interrogation de manière sérielle, mais nous procurerons cette base à toute personne souhaitant appliquer cette méthode de travail¹³⁹. Nous livrons une base de données ouverte et réexploitable. Grâce au grand nombre de rubriques, nous pouvons l'interroger aussi bien pour des recherches diplomatiques, que sigillographiques, linguistiques, voire prosopographiques. Une fois renseignée de manière exhaustive ou tendant à l'exhaustivité, elle pourrait devenir un corpus de référence pour des enquêtes de plus grande ampleur¹⁴⁰.

2.3. Évaluation des pertes

Nous avons jugé utile de faire un point sur la conservation des documents de Cîteaux, d'évoquer leur postériorité après le Moyen Âge et particulièrement à la Révolution française, d'évaluer les pertes. Nous présentons d'abord le devenir des archives, puis celui des manuscrits, parce qu'aujourd'hui ils sont partagés entre deux lieux de conservation principaux : les archives aux Archives départementales de la Côte-d'Or, les livres à la Bibliothèque municipale de Dijon.

2.3.1. Les archives

À plusieurs reprises dans l'historiographie, nous lisons que les archives de Cîteaux ont subi de grosses pertes. Qu'en est-il en réalité ? Pouvons-nous évaluer les pertes des documents ? En 1927, F. Claudon présentait le fonds d'archives conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Si celui de l'abbaye présente des lacunes, nous y reviendrons, la situation est bien différente pour les archives de l'Ordre cistercien. De ces dernières,

« il ne reste à peu près rien, à l'exception de quelques épaves des chapitres généraux et quelques dossiers de correspondances relatives aux relations de l'abbaye mère avec certains monastères d'outre-Manche »¹⁴¹.

F. Claudon ajoutait n'avoir trouvé « aucune explication satisfaisante de cette disparition ». Certes, Cîteaux et ses dépendances ont été pillées à plusieurs reprises au cours du Moyen Âge et à l'époque moderne, mais les pilleurs emportaient avant tout des denrées et animaux, du fer

¹³⁹ Celle-ci est par ailleurs livrée aux membres de notre jury sur support CD.

¹⁴⁰ Nous pensons rendre accessible CCMA à toute personne en la mettant en ligne.

¹⁴¹ CLAUDON Ferdinand, « À propos des archives de Cîteaux », *Saint Bernard et son temps*, Association bourguignonne des sociétés savantes, congrès de 1927, Dijon, 1928, p. 113-120, ici p. 114.

et du plomb pouvant servir à l'armement, comme entre 1589 et 1596¹⁴². La seule enquête évoquant un saccage de documents a été établie en 1650, suite aux dévastations de l'armée de Matthias Gallas (1584-1647) en 1636¹⁴³. E. Goetz, dans son étude portant sur les abbayes cisterciennes de Franconie et de Haute-Bavière, évoquait à son tour la perte des archives de l'Ordre en raison du passage des troupes de l'empereur, auquel il fallait ajouter les destructions révolutionnaires :

« Cîteaux hatte bereits 1636 erhebliche Verluste erlitten, als die Truppen Kaiser Ferdinands II. das Land durchzogen ; was an Originalen übrig geblieben war, ging bei der Auflösung des Konvents 1789-1791 weitgehend verloren »¹⁴⁴.

Cependant, le témoignage de 1650 doit être relativisé, d'abord parce que l'enquête a été menée quatorze années après le passage des troupes. Ensuite, parce que les divers témoins interrogés tiennent parfois presque mot pour mot le même discours, ce qui suppose une réécriture, voire une instrumentation des témoignages. Mais également parce que le récit présente des exagérations¹⁴⁵ :

- les soldats qui ont pillé l'abbaye pendant environ une semaine au moment de la Toussaint étaient « au nombre de plus de seize à dix sept mil hommes tant cavaliers que fantassins »,
- « Laditte abbaye ne fut que bruslée en laquelle il y avoit plus de cinq cent feux en divers endroits », et « de l'abbaye de Cisteaux il ne reste par tout que les murailles » : récit étonnant d'une abbaye presque entièrement brûlée alors que les pillages ont eu lieu sous la pluie,
- seule l'église est demeurée intacte : ce fait peut sembler surprenant puisque la vue de l'abbaye dessinée en 1674 ne nous dévoile aucune ruine¹⁴⁶.

Qu'est-il arrivé aux archives de l'abbaye en 1636 ? Les témoignages s'accordent tous pour dire que ce sont les documents conservés dans la « secretairerye », située à proximité du logis abbatial, qui ont subi des dégâts :

¹⁴² Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 30, Pillages des guerres de religion et de la Ligue, 1589-1596.

¹⁴³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 31 et 11 H 32, Procès-verbal des dévastations de l'armée de Gallas (1636), 1650. Plusieurs exemplaires.

¹⁴⁴ GOEZ Elke, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser. Ordenszentralismus und regionale Vielfalt, namentlich in Franken und Altbayern (1098-1525)*, Münster, 2003 (Vita regularis 17), p. 6.

¹⁴⁵ Transcription établie d'après l'un des exemplaires conservés à Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 32.

¹⁴⁶ Vue cavalière de l'abbaye dessinée en 1674 par É. Prinstet : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Cîteaux, abbaye, non coté ; Dijon, BM, 90 110.

« en la chambre de la secretairerye il y vit quantité de papiers et parchemins a demy brusles et lautre partye desdits papiers estoient dans la cour tout mouillés et perdue de la pluye continuelle qui se faisoit audit mois et encore quoi lesdits papiers et parchemins estoient tout perdues par les pieds des chevaux et une partye estant dans le fumier des chevaux »,

« vit quantité de papiers et parchemins qui estoient dans la cour du logis abbassial joignant la secretairerye les uns rompus lacerés les autres a demy bruslés et des autres tout a fait perdus tant par la pluye qui estoit continuelle audit temps que par les pieds des hommes et des chevaux qui avoient marche par-dessus et comme lon dit trippé aux pieds et par la fange et fumie qui estoit en laditte cour »,

« les portes rompues et brisée les papiers partye espanchés partye brulees a moittié et quantite de parchemin aussy bruslee a moittié proche la chambre de la secretairerye qui est au logis abbassial ».

Un témoin, Jean Perret, affirmait que les soldats impériaux avaient arraché du plomb et de petites boîtes en fer, et brûlé les parchemins :

« ilz prenoient des papiers quilz brusloient et comm'il y avoit du plomb et des petites boettes de fer blanc ilz les arrachotent pour en faire des balles ».

Le même indiquait que

« dans le dortoir qui est un lieu vouté il y a une chambre fort retirée et cachée en laquelle on avoit retiré plusieurs linges et papiers, argent et ornements qui furent tous pris pillés et emportés ».

Il fait ici allusion à la salle du Trésor de l'abbaye, et peut-être à la salle où étaient conservées les archives¹⁴⁷.

Afin de protéger une partie de leurs objets et documents, les moines en avaient chargé sur des chariots qui avaient pris la route de Dijon, et d'autres avaient été mis à l'abri au château de Gilly¹⁴⁸. Or, les témoins dirent que les chariots avaient été rattrapés par des soldats en cours de route et que la résidence de Gilly avait également été pillée :

¹⁴⁷ Voir partie B, chap. 1, p. 206 *sqq.*, et plus particulièrement p. 253 *sqq.* à propos des lieux de stockage d'objets et de documents.

¹⁴⁸ Gilly-lès-Cîteaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or. À propos du prieuré puis château de Gilly, voir FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne, op. cit.*, p. 90-128 ; CHALMANDRIER Jules-Émile, « Histoire de Gilly-lès-Vougeot (Côte-d'Or) », *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie*

« comme lon avoit envoyé deux chariots de ladite abbaye en la ville de Dijon hastellés de quatre chevaux chacun chargé de papiers et dornements ils furent rencontrés par un party dennemys qui estoient conduicts par le chevallier de Clainchant qui pillà et emporta tout ce qui estoit sur lesdicts chariots ».

« que lon avoit envoyé plusieurs papiers et ornements au chasteau de Gilly pour estre en sureté comme en une forteresse et la plus proche dudit Cisteaux neanmoins ledict chasteau fut pris et pillé et saccagé ».

Il est certain que des documents ont eu à souffrir du pillage de 1636, mais les soldats étaient sans doute plus intéressés par les matériaux réutilisables – fer, bois, plomb, argent –, par les animaux et par les denrées alimentaires. Dans ces différents témoignages, la nature des documents endommagés n'est indiquée nulle part. Si ceux-ci se trouvaient au secrétariat de l'abbaye, il s'agissait peut-être de papiers et parchemins récents, d'un usage et d'une utilité courants. Comme le dit J. Richard, « comment se fait-il qu'on n'ait rien cherché à reconstituer », et « pourquoi ne trouvons-nous rien de plus pour les années postérieures à 1636 »¹⁴⁹, c'est-à-dire pourquoi les archives de l'Ordre ne sont pas plus conservées pour la période postérieure à 1636 ?

M. Pacaut a évoqué d'autres saccages, survenus au Moyen Âge et à l'époque moderne, mais il n'a pas cité ses sources : en 1350, l'abbaye aurait été pillée par les routiers ; en 1360 elle aurait à nouveau été dévastée par des soldats et les moines se seraient réfugiés plusieurs mois à Dijon ; en 1438, elle fut pillée par les écorcheurs¹⁵⁰.

Dans son article « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey (1476-1501) », C.H. Talbot focalisait son propos sur les documents relatifs à l'Ordre cistercien ; comme il le disait lui-même, les archives de l'Ordre, et notamment celles établies dans le cadre du Chapitre général étaient conservées à Cîteaux :

« It has always been assumed that at Cîteaux there existed a huge deposit of documents dealing with the affairs of the cistercian order. This assumption was

et d'Histoire, 11, 1895, p. 141-526 ; MONIOT, *Recherches sur Gilly-lès-Vougeot et sa seigneurie cistercienne au Moyen Âge*, *op. cit.*

¹⁴⁹ RICHARD Jean, « Cîteaux vu à travers ses archives », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, Années 1943-1946, 110, 1947, p. 215-222, ici p. 218 et 220.

¹⁵⁰ PACAUT, *Les moines blancs*, *op. cit.*, p. 293.

based on the knowlegde that all the abbots of the order were obliged to meet at Cîteaux once a year and submit reports »¹⁵¹.

Pour lui, les archives devaient encore être préservées sous l'abbatit de Jean de Cirey, qui s'en est préoccupé à plus d'un titre, comme nous le prouvons tout au long de ce travail. C.H. Talbot en arrivait lui aussi à la conclusion que les pillages de 1438 ou 1636 ne pouvaient pas expliquer à eux seuls la disparition des archives de l'Ordre, alors que les archives de l'abbaye étaient plutôt bien conservées¹⁵² :

« This explanation for the total destruction of documents relating to monasteries other than Cîteaux appeared eminently reasonable until it was realised that a collection of letters from English abbots addressed to the general chapter and covering a period of almost a century had survived »¹⁵³.

L'auteur, en raison de la re-découverte de lettres émanant d'abbés anglais et adressées au Chapitre général, qu'il a éditées¹⁵⁴, admettait que les archives de l'Ordre avaient pu être volontairement détruites :

« It pointed to the possible destruction, for purely utilitarian reasons, of great numbers of historical documents by the monks of Cîteaux »¹⁵⁵.

Pur lui, les seuls « documents regarded as sacrosanct » étaient les archives concernant les propriétés, les baux ou les rentes. Il semble que celles-ci signifiaient plus, devaient être conservées avec plus de minutie, que les archives d'une organisation dont l'abbé de Cîteaux étaient la tête : « than the records of an organisation of which it was the hub »¹⁵⁶.

Nous avons vu que les chercheurs et archivistes ont toujours évalué la conservation des archives de l'Ordre en fonction de celle des archives de l'abbaye. Il est certain que, par comparaison, la différence de traitement ne fait pas de doute. Néanmoins, les actes de la pratique et les registres ont également subi des pertes que nous sommes aujourd'hui en partie en mesure de quantifier.

¹⁵¹ TALBOT Charles H., « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey (1476-1501) », *Mélanges Anselme Dimier*, 2, Arbois, 1984, p. 759-767, ici p. 759. À propos des archives de l'Ordre, voir partie C, chap. 1, p. 464 *sqq.*

¹⁵² Le constat de la disparition des archives de l'Ordre a également été dressé par T. Hümpfer et par J. Richard : HÜMPFNER Tiburtius, « *Archivum et bibliotheca Cistercii et quatuor primarum filiarum eius* », *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis*, 2, 1933, p. 119-145 ; RICHARD, « Cîteaux vu à travers ses archives », *op. cit.*

¹⁵³ TALBOT, « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey (1476-1501) », *op. cit.*, p. 761-762.

¹⁵⁴ TALBOT Charles H., *Letters from the English Abbots to the Chapter at Cîteaux, 1442-1521*, Londres, 1967 ; TALBOT Charles H., « An English Cistercian Document at Pamplona », *Studia Monastica*, 10, 1968, p. 133-139.

¹⁵⁵ TALBOT, « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey (1476-1501) », *op. cit.*, p. 762.

¹⁵⁶ TALBOT, « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey (1476-1501) », *op. cit.*, p. 764.

Nous si l'avons déjà dit, dans notre base de données, nous avons créé une fiche pour chaque acte original, mais également une fiche à chaque fois qu'il en existait une copie médiévale ou moderne : actes en plusieurs exemplaires, vidimus, copies libres, sur parchemin ou papier. Par contre, les différentes transcriptions des actes au sein des cartulaires n'ont pas donné lieu à de nouvelles fiches : ces versions ont été signalées dans la rubrique « tradition ». Donc, si un original est perdu, il est en général connu par au moins une copie ou transcription. Notre base de données comprend 6 295 enregistrements¹⁵⁷, contenant aussi bien des actes originaux, des copies médiévales et modernes, des transcriptions dans des cartulaires, des quittances, et quelques cahiers ou rouleaux d'enquêtes. Sur ces 6 295 fiches, 3 704 sont des originaux dont soixante-deux actes pontificaux, 1 596 actes ne sont connus que par des copies dans des cartulaires ; ce dernier compte représente au minimum le nombre de documents perdus, les autres enregistrements, au nombre de 994 se répartissant entre les actes pontificaux (348 moins les soixante-deux cités précédemment), les copies libres médiévales (153), les quittances et pièces de procédures médiévales, et les copies modernes (243). Comment expliquer ces pertes ? Certaines disparitions d'archives dans le fonds de Cîteaux ne sont pas des pertes, mais des transferts de documents vers une autre institution, comme nous l'évoquerons dans la partie traitant de la circulation des actes¹⁵⁸. C'est le cas de soixante-six actes concernant Détain. Si les documents ont été transcrits dans le Cartulaire de Jean de Cirey, leur perte est postérieure à la fin du XV^e siècle, puisque la collation des actes a été faite aux originaux, mais nous verrons que ce Cartulaire ne contient pas la transcription de l'ensemble du chartrier de l'abbaye¹⁵⁹. La majorité des pertes est survenue soit à l'époque moderne, mais une fois encore c'est assez difficile à prouver puisque l'inventaire dressé au milieu du XVIII^e est très lacunaire¹⁶⁰, soit au moment de la Révolution française ou au cours du XIX^e siècle.

Les rapports révolutionnaires n'évoquent pas de destruction volontaire ou non d'archives. Seul un témoignage rapporté par l'archiviste J. Garnier, fait mention de privilèges pontificaux qu'on aurait brûlés :

« Le fonds de l'abbaye chef d'Ordre de Cîteaux renferme seulement une ou deux bulles des papes et presque rien des chapitres généraux et de l'administration de

¹⁵⁷ Ces comptages sont susceptibles d'évoluer, en fonction des re-découvertes de documents ou d'identifications.

¹⁵⁸ Voir partie A, chap. 3, p. 150 *sqq.*

¹⁵⁹ Voir partie B, chap. 3.3.2, p. 307 *sqq.*

¹⁶⁰ REY Coraline, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle : Cîteaux et les inventaires de Jean-Baptiste Lemort », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 18.2, 2014. En ligne : <http://cem.revues.org/13491>.

l'Ordre. Je tiens de M. Joseph Boudot, mon maître et mon prédécesseur, qu'étant novice à Cîteaux en 1790, il sut que les Pères avaient anéanti ces documents précieux plutôt que de les livrer avec les autres titres et la bibliothèque aux commissaires du district »¹⁶¹.

J. Boudot (1762-1838) aurait alors soustrait, à cet autodafé de privilèges pontificaux, une liasse de documents. Cependant, F. Claudon a remis en cause ce témoignage : si J. Boudot a bien reçu la tonsure cléricale des mains de Monseigneur de Vogüé, évêque de Dijon (né 1740, évêque 1776-1787), le 23 décembre 1780, par la suite, son nom ne figure plus ni dans les registres d'actes épiscopaux, ni dans les archives de Cîteaux. De plus, le 29 avril 1791,

« le directoire du district de Dijon enregistre une pétition de "Joseph Boudot, notaire royal à Apremont¹⁶², district de Gray", par laquelle il "expose que ses connaissances dans la partie diplomatique qu'il exerce depuis plusieurs années, tant à Paris que dans la ci-devant province du comté de Bourgogne, le mettent à même de donner dans toutes archives l'ordre le plus simple et le plus régulier" ; il demande en conséquence à l'administration de penser à lui pour l'organisation des archives de la Chambre des comptes et des maisons religieuses »¹⁶³.

F. Claudon a également retrouvé, aux Archives départementales de la Haute-Saône, des actes reçus par J. Boudot depuis le 2 décembre 1784, et au moins jusqu'en 1790, sans interruption. Ainsi ne pouvait-il pas être novice à Cîteaux c. 1790¹⁶⁴.

Le *Dictionnaire biographique du clergé de la Côte-d'Or à l'époque révolutionnaire* écrivait à propos de J. Boudot :

« Joseph Boudot. Né à Volnay¹⁶⁵ en 1762. Tonsuré à Dijon le 9 juin 1781. Cistercien du monastère de...⁽¹⁾ tabellion royal à Apremont depuis 1787. Notaire, puis archiviste du département 1826-1836. Il mourut le 21 janvier 1838. (1) C'est par erreur qu'à la suite de Jos. Garnier, plusieurs l'ont dit cistercien. Son nom ne devrait pas figurer dans ce répertoire, car il ne paraît avoir reçu aucun ordre majeur ».

¹⁶¹ GARNIER Joseph, *État général par fonds des Archives départementales*, Dijon, 1903, col. 168, note. À propos des privilèges pontificaux, voir partie C, chap. 1 et 2, p. 463 *sqq.*

¹⁶² Apremont, c^{on} Gray, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

¹⁶³ CLAUDON, « À propos des archives de Cîteaux, *op. cit.* », p. 116-117.

¹⁶⁴ F. Claudon, bien qu'il ne citât pas les cotes des documents qu'il avait consultés, a également retrouvé, entre autres, des certificats de domiciliation et de civisme au nom de J. Boudot.

¹⁶⁵ Volnay, c^{on} Ladoix-Serrigny, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

Dans une note ajoutée un peu après, l'auteur du *Dictionnaire* remettait même en question sa tonsure¹⁶⁶.

En 1961, J. Marilier posait également la question de la disparition des archives de l'Ordre. Il évoquait alors le témoignage de Piot, curé de Corcelles-lès-Cîteaux¹⁶⁷, qu'il jugeait authentique. Piot aurait recueilli onze actes pontificaux, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon, sous la cote ms 942 :

« Je sousigné déservant de la commune de Corcelles les Cisteaux, confie aux sacristains de léglise du dit lieu et sous leur responsabilité, onze diplomes et titres de fondations conçernants l'abbaye de Cisteaux, lesquels j'ai arraché de la gueule des lions lors de la dispersion des moines, de l'enlevement de leurs thrésors, reliques, ornemens, biens, et autres choses préteuses. J'ai fais comme le singe du cardinal qui voyant, a Rome, le peuple enlever tout le mobilier du dit cardinal, s'avisa de prendre aussi son chapeau rouge et de le mettre sur sa tête, ce qui fit rire le cardinal qui respiroit encore, fit percer son abçês et le sauva mais les titres et diplomes enlevés subtilement, n'ont pas rendu la vie à l'abbaye de Cisteaux qu'on détruit journellement. On trouvera dans chaque diplôme une traduction succinte de ce qu'il contient. Il faut les conserver a la postérité ; ils peuvent servir à l'histoire de nôtre temps.

A Corcelle les Cisteaux le premier may mil huit cent neuf Piot déservant la dite commune »¹⁶⁸.

Nous avons également retrouvé bon nombre de témoignages qui prouvent que des chartes ont été récupérées par les acquéreurs des Biens nationaux au moment de la Révolution française. F. Claudon a compté quarante-sept procès-verbaux de remises de titres entre 1792 et 1809¹⁶⁹. Notre propos n'étant pas d'expliquer le devenir de tous les documents pendant la Révolution, nous avons choisi un seul exemple, celui d'Ouges¹⁷⁰. Celui-ci illustre parfaitement le déplacement des documents, et explique pourquoi aujourd'hui certaines chartes sont conservées

¹⁶⁶ Dijon, BM, ms 3238, *Dictionnaire biographique du clergé de la Côte-d'Or à l'époque révolutionnaire*, manuscrit formé de quatre classeurs à feuillets mobiles, 1875, f. 259r-261v.

¹⁶⁷ Corcelles-lès-Cîteaux, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹⁶⁸ Dijon, BM, ms 942, évoqué par MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*, p. 3.

¹⁶⁹ CLAUDON, « À propos des archives de Cîteaux », *op. cit.*, p. 120.

¹⁷⁰ Ouges, c^{on} Chenôve, ar. Dijon, département Côte-d'Or. Voir également le devenir des actes relatifs à Neuilly, partie A, chap. 3.1.1, p. 151 *sqq.*

à Dijon, d'autres à Paris, et enfin d'autres à l'abbaye de Cîteaux. Le 2 avril 1791, Alexandre Bouguet acquérait aux enchères une partie des domaines de Cîteaux situés à Ouges. Le *Registre des ventes à la Révolution française*, établi en 1844, est une table listant toutes les acquisitions dans l'ordre alphabétique des communes, et donnant l'origine des biens – chapitre de Saint-Jean de Dijon¹⁷¹, Sainte-Chapelle de Dijon¹⁷², etc. – ainsi que le nom des acquéreurs¹⁷³. Une autre partie des domaines d'Ouges était acquise le 27 avril par Emmanuel Cretet de Paris. Les Archives départementales conservent des dossiers contenant des procès-verbaux de vente, des procès-verbaux de délivrance, de visite, des baux etc. Dans la liasse 1 Q 183, nous trouvons les papiers concernant ces deux ventes. Dans le dossier de l'acquéreur A. Bouguet, il est indiqué qu'il a notamment récupéré le bail établi en 1789. En effet, les acquéreurs pouvaient, s'ils le souhaitaient, obtenir les archives concernant leurs acquisitions. C'est sans doute ce qu'il s'est passé. Au cours des XIX^e et XX^e siècles, les actes, qui avaient intégré des fonds d'archives privées, ont fini par être achetés par la Bibliothèque nationale de France à un brocanteur (vingt-cinq chartes)¹⁷⁴, ou confiés à l'abbaye de Cîteaux (vingt-sept documents)¹⁷⁵ et aux Archives départementales de la Côte-d'Or. À Paris se trouvent également douze documents concernant les possessions doubiennes de l'abbaye¹⁷⁶.

Selon F. Claudon, J. Richard et J. Marilier, les Archives départementales de la Côte-d'Or, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, ont envoyé dans d'autres dépôts quelques documents : aux Archives départementales du Jura les actes concernant Lons-le-Saunier¹⁷⁷, Salins¹⁷⁸, et Foucherans¹⁷⁹, aux Archives départementales du Doubs ceux concernant Besançon¹⁸⁰, aux Archives départementales de l'Yonne les documents concernant La Cour Notre-Dame. Les archives de l'abbaye du Miroir, dont le temporel avait été unifié à celui de Cîteaux en 1610, ont été envoyées aux Archives départementales de la Saône-et-Loire à Mâcon : par confusion, à l'intérieur de ce fonds se trouvent aussi quelques actes intéressant les possessions de Cîteaux

¹⁷¹ Église, collégiale, Saint-Jean de Dijon, première édification à la fin du IV^e siècle, c^{ne} Dijon, chef-lieu département Côte-d'Or.

¹⁷² La chapelle des ducs de Bourgogne, ou Sainte-Chapelle de Dijon, fut fondée en 1172 par Hugues III. Détruite entre 1802 et 1804, elle se trouvait attenante, à l'Est, au palais ducal, reliée à la Tour de Bar par une allée couverte.

¹⁷³ Dijon, AD Côte-d'Or, *Registre des ventes à la Révolution française*, 1844.

¹⁷⁴ Paris, BNF, NAL 2297.

¹⁷⁵ Cîteaux, Abbaye, carton 1 A 3.

¹⁷⁶ Paris, BNF, Latin 9004.

¹⁷⁷ Lons-le-Saunier, chef-lieu département Jura.

¹⁷⁸ Salins-les-Bains, chef-lieu c^{on}, ar. Lons-le-Saunier, département Jura.

¹⁷⁹ Foucherans, c^{on} et ar. Dole, département Jura.

¹⁸⁰ Besançon, chef-lieu département Doubs.

dans l'actuel département de la Saône-et-Loire. D'autres documents, aujourd'hui perdus, ont été envoyés en 1793 au district de Châlons-en-Champagne et à Chalon-sur-Saône¹⁸¹.

Face à tous ces témoignages discutables, voire douteux, nous affirmons, à la suite de F. Claudon, qu'il n'y a pas d'explication satisfaisante à la perte des documents de l'Ordre ou de l'abbaye, mais plusieurs causes, les documents ayant eu des destinées différentes.

Il est possible qu'à l'avenir nous découvriions encore des archives de l'abbaye, comme en 2013 : É. Bouyé, directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or, fit retirer de vente treize chartes médiévales provenant de Cîteaux et concernant Corcelles-lès-Cîteaux ; ces actes ont été intégrés à la liasse 11 H 431.

2.3.2. Les manuscrits

Les pertes de manuscrits sont plus facilement quantifiables que les archives, mais nous avons plus de mal à retracer le devenir des ouvrages. La majorité des livres de Cîteaux est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque municipale de Dijon ; pour les autres ouvrages, se trouvant dans d'autres institutions françaises ou étrangères, ou dans des collections privées, nous nous en sommes remise essentiellement aux travaux de Y. Załuska et de M.-F. Damongeot¹⁸².

¹⁸¹ Chalon-sur-Saône, chef-lieu d'ar., département Saône-et-Loire. CLAUDON, « À propos des archives de Cîteaux, *op. cit.* », p. 119-120. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux, op. cit.*, p. 4-5. RICHARD Jean, *Répertoire numérique des Archives départementales antérieures à 1790. Côte-d'Or. Archives ecclésiastiques. Série H - Clergé régulier. 11 H - Abbaye de Cîteaux*, Dijon, 1950, Avertissement. Le principe de respect des fonds n'était pas encore théorisé (WAILLY Natalis DE, *Instructions pour la mise en ordre et le classement des Archives départementales et communales*, 24 avril 1841) : nous pourrions arguer qu'il n'était pourtant pas une « nouveauté absolue » : R.H. Bautier a par exemple rappelé que « le roi de France, ayant renoncé en 1328 au royaume de Navarre uni au sien propre sous les règnes précédents, ordonna à son garde du Trésor des chartes de remettre au roi de Navarre les documents provenant de ce royaume, tandis que devaient être conservés au Trésor ceux qui concernaient seulement la Navarre » : BAUTIER Robert-Henri, *Les archives dans la vie internationale : droit international des archives, collaboration internationale en matière d'archives, les archives des organisations internationales*, Actes de la sixième Conférence internationale de la Table ronde des Archives, Paris, 1963, p. 13. Cité par E. Lodolini, qui donnait d'autres exemples de précédents au principe de respect des fonds : LODOLINI Elio, « Respect des fonds et principe de provenance : histoire, théories, pratiques », *La Gazette des archives*, 168, 1995, p. 201-212.

¹⁸² ZAŁUSKA Yolanta, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII^e siècle*, Paris, Thèse de Doctorat de troisième cycle sous la dir. d'A. Prache, Université de Paris IV-Sorbonne, 1985. Publiée : ZAŁUSKA Yolanta, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII^e siècle*, Cîteaux, 1989 (Cîteaux. Studia et documenta) ; ZAŁUSKA Yolanta, DAMONGEOT Marie-Françoise, SAULNIER France et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, Paris, CNRS Éditions, 1991 ; DAMONGEOT Marie-Françoise, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Plouvier M., Saint-Denis A. (dir.), Vitreux, Dijon, 1998, p. 227-245 ; DAMONGEOT-BOURDAT Marie-Françoise, « Le "bon père" Jacques de Lannoy (1630-1680) et les manuscrits de la bibliothèque de Cîteaux », *Mélanges cisterciens 2012 offerts par l'ARCCIS au Père Placide Vernet*, Bégrolles-en-Mauges, Abbaye de Bellefontaine, 2012, p. 437-449 ; DAMONGEOT Marie-Françoise, « Pauvres sous le regard du Père : moines et convers de Cîteaux dans les années 1470, d'après 25 inventaires de leurs biens personnels », *Revue Mabillon*, 4, 1993, p. 231-263 ; DAMONGEOT-BOURDAT, « Autour du manuscrit nouvellement attribué au scriptorium de Cîteaux, *op. cit.* ».

À Dijon, 255 volumes sont conservés à la Bibliothèque municipale et un aux Archives départementales de la Côte-d'Or¹⁸³. Au moins quatorze manuscrits sont aujourd'hui conservés dans d'autres dépôts, à Londres, Berlin, Bruxelles, Paris, Baltimore, New York, Montpellier, Autun¹⁸⁴, auxquels il faudrait peut-être ajouter deux volumes, l'un conservé à l'abbaye de Tamié¹⁸⁵, l'autre à Paris¹⁸⁶. Au moins, deux incunables provenant de Cîteaux se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Dijon, et un dans celle d'Auxonne¹⁸⁷.

Le nombre de volumes de la bibliothèque de l'abbaye est connu pour la fin du XV^e siècle, grâce au catalogue établi par Jean de Cirey¹⁸⁸ : 1 244. Il ne resterait donc qu'entre 21,5 et 22 % des manuscrits médiévaux. Qu'est-ce qui peut expliquer ces pertes ?

Certains volumes ont pu subir des dommages accidentels ou être volontairement détruits : le catalogue de Jean de Cirey mentionnait déjà des ouvrages abîmés et / ou incomplets. L'apparition de l'imprimerie a pu être une raison expliquant la destruction volontaire de livres, notamment les manuscrits liturgiques qui étaient régulièrement mis à jour. C.H. Talbot rappelait qu'en 1478, le Chapitre général avait fait la liste des missels, bréviaires et diurnaux imprimés par l'abbé de Baumgarten¹⁸⁹, avec l'aide du prieur, du chantre et du sous-chantre de Cîteaux¹⁹⁰.

Quelques manuscrits ont sans doute été volés, et ce, dès le Moyen Âge. Par exemple, le ms 44 de la Bibliothèque municipale de Dijon, un volume confectionné au XII^e siècle mais portant une reliure de la fin du XV^e siècle, a été subtilisé par des gens armés. Une note de la fin du Moyen Âge indique qu'il a été rendu à l'abbaye en 1478 par Amedeus, gouverneur de la maison de Cîteaux à Beaune¹⁹¹, contre une rançon de cinq florins d'or :

¹⁸³ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 23.

¹⁸⁴ Voir la liste des sources, p. 573 *sqq.*

¹⁸⁵ Tamié, Abbaye, ms 7.

¹⁸⁶ Paris, BNF, Latin 9583.

¹⁸⁷ Dijon, BM, 20465, 20418. À propos des imprimés, voir SPERANZA Martine, *La bibliothèque de Cîteaux sous l'Ancien Régime*, Dijon, DEA d'Histoire moderne sous la dir. de B. Garnot, Université de Bourgogne, Dijon, 1996 (*non vidi*, ne semble conservé dans aucune bibliothèque) ; SPERANZA Martine, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux. 1098-1998*, Plouvier M., Saint-Denis A. (dir.), Vitreux, Dijon, 1998, p. 246-263. L'incunable d'Auxonne est évoqué par m. Speranza, mais elle n'en cite pas la cote : nous n'avons pu le retrouver dans les différents catalogues de la bibliothèque.

¹⁸⁸ Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.*

¹⁸⁹ Abbaye de Baumgarten, fondée c. 1125, devenue cistercienne en 1148, fille de Beaupré, c^{ne} Bernardvillé, c^{on} Obernai, ar. Sélestat-Erstein, département Bas-Rhin.

¹⁹⁰ Pour l'implication de Jean de Cirey dans l'introduction de l'imprimerie à Dijon, voir partie B, chap. 2.1.3, p. 288 *sqq.*

¹⁹¹ Beaune, chef-lieu ar., département Côte-d'Or.

« *Hic liber pertinens monasterio Beate Marie de Cistercio fuit raptus per armatos et redemptus per dominum Amedeum gubernatorem domus Cistercii apud Belnam precio quinque florenorum auri anno 1478* »¹⁹².

Une main du XVIII^e siècle a repris et réécrit cette note au verso de la première garde volante, en extrapolant puisque désormais les gens armés étaient des « étrangers » et que le gouverneur étaient devenu moine :

« *Præsens codex manuscriptus olim furto raptus per quosdam exoticos milites et postridie Belnæ pretio quinque florenorum aureorum redemptus a fratre Amedæo monacho Belnæ commorante nomine gubernatoris domus Cistercii et bonorum ab ea ibidem dependentium anno 1478 continet præclaram expositionem Brunonis episcopi* ».

Les vols de livres étaient redoutés au Moyen Âge, comme en témoigne un anathème écrit sur le volume S161 actuellement conservé à la Bibliothèque municipale d'Autun¹⁹³. Sur le f. 185v se trouve un ex-dono, « *Magister Robertus de Nuiz dedit hunc librum armario Cistercii* », et sur le f. 186v un ex-libris contenant la formule d'anathème : « *Liber Cistercii de diversis sermonibus tocius anni qui eum furatus fuerit anathema sit* ».

Au XVII^e siècle, le frère Jacques de Lannoy (1630-1680), ayant fait profession en 1656, chargé de la bibliothèque de Cîteaux, déplorait des vols commis « du temps de Mr de Richelieu » (1585-1642), abbé de 1636 à 1642 : il faisait allusion ici au pillage des soldats de M. Gallas survenus à la Toussaint 1636. Néanmoins, il est étonnant que les témoignages recueillis en 1650 et que nous avons évoqués ci-dessus, ne mentionnaient pas ces vols d'ouvrages, peut-être parce qu'ils n'étaient pas l'œuvre des soldats, mais de personnes connues, comme l'expliquait J. de Lannoy :

« mais les voleurs sont dehors de nostre maison avec le larcin, je les connois, ils ont fait leur coup lorsque les réformés estoient à Cisteaux du temps de Mr de Richelieu »¹⁹⁴.

¹⁹² Dijon, BM, ms 44, f. 203v.

¹⁹³ Autun, BM, S161. Ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque du séminaire d'Autun, dont l'ex-libris du XIX^e siècle est apposé sur la première contre-garde.

¹⁹⁴ Lettre à d'Achery, 10 octobre 1664, Paris, BNF, Français 17680, f. 15r-17v. Citée par DAMONGEOT-BOURDAT, « Le "bon père" Jacques de Lannoy, *op. cit.* », p. 442-443.

M.-F. Damongeot a lu d'autres lettres de J. de Lannoy, dont une dans laquelle il précisait que certains ouvrages pouvaient être retrouvés dans les collections de M. Bouhier († 1671)¹⁹⁵ et de M. Le Belin (Jean Le Belin, XVII^e siècle ?) à Dijon :

« Les épîtres de *Petrus Blesensis* nous manquent aussi¹⁹⁶ ; et je crois qu'on ne pourrait les recouvrer ailleurs que chez M. Boiet ou M. Belin à Dijon, qui ont dans leurs bibliothèques quantité de nos manuscrits ; nous ne savons comment »¹⁹⁷.

J. de Lannoy écrivait également en 1673 et 1674 que des objets, des meubles et des archives avaient été transportés ailleurs pour y être cachés, par peur de nouveaux pillages¹⁹⁸. Il est probable que des vols et des pertes aient eu lieu à ce moment-là, mais la correspondance du moine ne nous en apprend pas plus. À la fin des années 1670, il dressait un catalogue des manuscrits de l'abbaye à la demande de Charles Le Tonnelier († 1687)¹⁹⁹.

Au moment de la Révolution française, les ouvrages étaient, dans un premier temps, restés dans l'abbaye et la bibliothèque, dont les portes avaient été scellées : 260 manuscrits, 7 036 imprimés dans la « grande bibliothèque » ; dans la « petite bibliothèque », 2 618 volumes, sans plus de précisions. Des livres sont signalés dans d'autres pièces ou lieux : soixante-dix-sept chez le curé de Saint-Nicolas²⁰⁰, dom Pascal ; 340 dans une chambre de l'abbaye, soixante-quatre dans la pharmacie ; trente-sept imprimés et neuf manuscrits au Petit-Cîteaux²⁰¹ à Dijon. En tout, 10 353 livres sont comptabilisés par les commissaires révolutionnaires²⁰². En 1791, il fut décidé de transporter tous ces ouvrages à Dijon, dans le dépôt des livres nationaux du District, installé dans la Salle des Festins, appelée aujourd'hui Salle de Flore, au Palais des États de Dijon²⁰³.

¹⁹⁵ Jean III Bouhier, président du Parlement de Bourgogne, mort en 1671. À propos de la bibliothèque Bouhier, voir RONSIN Albert, « La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e siècle au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons », *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Dijon* 118, 1971.

¹⁹⁶ Dans le catalogue de Jean de Cirey, des ouvrages de Pierre de Blois se trouvent sous les n^o 1116 et 1121. Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.*

¹⁹⁷ Lettre à d'Achery, 18 juillet 1666, Paris, BNF, Français 17686, f. 53r. Éditée par BESSE J.-M., « Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et Mabillon », *Revue Mabillon*, 4^e année, 1908, p. 485-497, ici n^o XXX, p. 492-493. Citée par DAMONGEOT-BOURDAT, « Le "bon père" Jacques de Lannoy, *op. cit.* », p. 244.

¹⁹⁸ Lettres à d'Achery, éditées par BESSE J.-M., « Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et Mabillon », *Revue Mabillon*, 9^e année, 34, 1913, p. 216-241, ici n^o CXV, p. 230-231, et n^o CXX, p. 236-237.

¹⁹⁹ Paris, Arsenal, ms 4630, f. 352r-370r. Paris, BNF, Latin 14615.

²⁰⁰ Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, village fondé au XVII^e siècle, c^{ne} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²⁰¹ Le Petit-Cîteaux est la maison de l'abbaye à Dijon. Elle se trouve actuellement au 40 rue Condorcet (ancienne rue saint Philibert). Elle servait notamment à recevoir les abbés cisterciens lors de leur venue au Chapitre général.

²⁰² Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822 à Q 826. SPERANZA, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime », *op. cit.*, p. 252-254.

²⁰³ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 718, Rapport du 4 prairial An II (23 mai 1794).

Les livres de soixante-dix-neuf bibliothèques furent déposés dans ce dépôt, où ils firent l'objet d'un inventaire. Des confusions ont pu avoir lieu ainsi que des vols ; des manuscrits ont été détruits parce qu'en trop mauvais état ou jugés inintéressants ; et le récolement total n'a jamais été effectué²⁰⁴. En 1795, l'École centrale de Dijon ouvrait ses portes : elle occupait les locaux de l'ancien collège des Godrans²⁰⁵ et en absorba la bibliothèque. Le bibliothécaire, Charles Boulemier (1725-1803), fut alors autorisé à prendre les livres du dépôt pour compléter les collections. Certains furent donnés à d'autres municipalités, comme Auxonne, qui récupéra des imprimés et incunables de Cîteaux²⁰⁶ ; enfin, les ouvrages restant furent vendus à deux libraires de Dijon²⁰⁷. En 1926, T. Hümpfner expliquait avoir acheté trois imprimés du XVII^e siècle à un antiquaire de Dijon :

« Es ist mir ebenfalls gelungen, drei solche Bücher, die ehemals zum Bestand der Bibliothek unserer gemeinsamen Mutter gehörten, bei einem Antiquar in Dijon zu erwerben ».

Il faisait ensuite la description de ces ouvrages, imprimés en 1616, 1618 et 1661²⁰⁸.

Nous ne savons pas toujours comment une quinzaine d'ouvrages a pu se retrouver dans des collections hors de Dijon : peut-être ont-ils été rachetés à des collectionneurs, libraires ou antiquaires au cours des XIX^e et XX^e siècles. Il est certain qu'il en existe plus qu'une quinzaine, encore non repérés, comme le prouve l'identification récente d'un volume, établie par M.-F. Damongeot : le Paris, BNF Latin 2495B²⁰⁹.

Ainsi, ne nous est parvenue qu'une infime partie de tous les documents que l'abbaye a pu produire ou conserver à l'époque médiévale. S'il nous est parfois difficile de quantifier les pertes d'archives et de manuscrits, nous constatons que la majorité des destructions ou dispersions ont eu lieu au moment de la Révolution française et au XIX^e siècle. Néanmoins,

²⁰⁴ Dijon, BM, ms 2478, *Inventaire des ouvrages confisqués à la Révolution. Établissements religieux. Livres de Cîteaux*, et ms 2479, [...] *Livres des moines de Dijon*.

²⁰⁵ Le Collège jésuite des Godrans, du nom de son fondateur Odinet Godran († 1581), président du Parlement de Bourgogne, a été fondé en 1580. Il devint royal en 1764 après l'expulsion des Jésuites. En 1793, il abrita l'École centrale du département de la Côte-d'Or. Il se situe au 3 rue de l'École de Droit à Dijon. Le monument historique du XVII^e siècle accueille la salle d'étude et de patrimoine de la Bibliothèque municipale de Dijon depuis 1909.

²⁰⁶ M. Speranza citait, entre autres, un ouvrage de Boèce (c. 480-524) imprimé en 1491 : SPERANZA, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime », *op. cit.*, p. 256-257.

²⁰⁷ Dijon, AM, 3 R1 n° 8, Lettre de Vaillant du 18 novembre 1814 (*non vidi*), citée par SPERANZA, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime », *op. cit.*, p. 255.

²⁰⁸ HÜMPFNER Tiburtius, « Aus der Bibliothek von Cîteaux », *Cistercienser Chronik*, 38, 1926, p. 343-346.

²⁰⁹ DAMONGEOT-BOURDAT, « Autour du manuscrit nouvellement attribué au *scriptorium* de Cîteaux, *op. cit.* ».

certain documents étaient voués à la destruction déjà au Moyen Âge, comme certaines archives de l'Ordre. Les manuscrits semblent avoir été dispersés dès l'époque moderne, ce qui explique leur présence dans d'autres institutions que la Bibliothèque municipale de Dijon. La Révolution a cependant été particulièrement néfaste pour les manuscrits, qui ont subi de nombreuses dégradations et des vols. Les chartes ont quant à elles été dispersées plutôt dans les années qui ont suivi la Révolution, confiées aux acquéreurs des Biens nationaux.

Les lecteurs trouveront une liste des sources exploitées dans ce travail en fin d'ouvrage.

Nous avons divisé notre travail en trois grandes parties, deux chronologiques et une thématique. Dans la première nous évoquerons les pratiques archivistiques et les mises en registre du XII^e au milieu du XV^e siècle. Les XII^e et XIII^e siècles furent une période riche en classements et mises en registre puisque nous conservons encore trois cartulaires et des fragments de « notices » (**Partie A, chapitre 1**). Le XIV^e et la première moitié du XV^e siècle permettent d'étudier l'évolution des pratiques scripturaires, mais témoignent également de l'apparition de nouveaux types de document (**Partie A, chapitre 2**). Dans cette première partie, un point sera fait sur la circulation des documents entre institutions et entre individus du XII^e siècle à la fin du Moyen Âge, qui explique la présence d'actes exogènes dans le chartrier de Cîteaux (**Partie A, chapitre 3**).

La deuxième partie sera entièrement consacrée aux entreprises menées par Jean de Cirey, abbé de 1476-1502 (**Partie B, chapitre 2**), qui travailla aussi bien à classer les chartes, produire de nouveaux cartulaires (**Partie B, chapitre 3**), qu'à réorganiser le fonds de livres du monastère (**Partie B, chapitre 4**). L'abbé se soucia également de la bonne conservation des registres et manuscrits, notamment en engageant une entreprise de reliure (**Partie B, chapitre 5**). Grâce au grand nombre d'informations récoltées sur son abbatiat et sur l'abbaye à la fin du Moyen Âge, nous proposons de faire un point sur l'architecture et sur le bâti de Cîteaux à la fin du XV^e siècle (**Partie B, chapitre 1**).

Dans une troisième partie, nous proposons d'étudier le cas des archives de l'Ordre cistercien que Cîteaux, en tant qu'Abbaye-Mère, conservait (**Partie C, chapitre 1**). L'abbaye gardait également les actes pontificaux et les actes émanant de souverains à portée générale : si la plupart d'entre eux sont aujourd'hui perdus, il nous en reste des copies contenues notamment dans les Livres des privilèges (**Partie C, chapitres 2 et 3**).

Partie A - Archivistique et mises en registre du XII^e au milieu du XV^e siècle

Afin de comprendre quelles étaient les pratiques archivistiques en usage à Cîteaux du XII^e siècle jusqu'au milieu du XV^e siècle, nous proposons une étude des originaux, de leurs mentions dorsales ainsi que des cartulaires. Cette recherche porte essentiellement sur les actes de la pratique, c'est-à-dire ceux intéressant le temporel de l'abbaye. L'expression « acte de la pratique » nous a semblé la mieux adaptée à notre propos car elle s'oppose aux autres chartes comme les documents pontificaux ou autres privilèges, que nous étudierons dans une troisième partie. Comme indiqué dans l'introduction de notre travail, nous analyserons d'autres sources, notamment afin d'éclairer le contexte de production et de conservation des archives de Cîteaux.

Dans un premier chapitre, nous proposons d'étudier les classements et cartulaires des XII^e et XIII^e siècles car l'organisation du chartrier évolue et se fixe vers le milieu du XIII^e siècle. Dans un deuxième chapitre, nous analyserons les classements et les mises en registre au XIV^e siècle et dans la première moitié du XV^e siècle : si, dans un premier temps, l'archivage des actes semble quelque peu délaissé, nous verrons en réalité que les productions documentaires se diversifient. Dans un troisième chapitre, nous étudierons spécifiquement la circulation des actes, qui peut être une motivation à la production de nouveaux documents, et qui fait entrer ou sortir du chartrier parfois de nombreuses pièces.

Chapitre 1 - Classements et compilations d'actes aux XII^e et XIII^e siècles

1. Les « Notices du XII^e siècle » : premier classement et prémices du processus de cartularisation ?

1.1. Les Notices du XII^e siècle précédées d'un fragment de l'Évangile de Jean

Au sein du cartulaire 169, confectionné *c.* 1240,²¹⁰ ont été insérés, à une époque indéterminée, quatre feuillets de parchemin. Aujourd'hui foliotés 3 à 6, ils ont été collés à un talon de parchemin, lui-même inclus dans la couture du volume.

Le premier feuillet de ce petit groupe, folioté 3, mesure 205 × 295 mm. C'est un parchemin jauni, très pelucheux, dont les côtés chair et poil sont nettement observables : le recto est le côté poil, le verso le côté chair, moins pelucheux et un peu plus brillant. Il est possible que ce feuillet ait été retaillé car il présente aujourd'hui les mêmes dimensions que les feuillets 4-6.

Les piqûres du cadre sont visibles ; les tracés des marges et de quelques réglures sont parfois encore décelables, car dessinés à l'aide d'une mine de plomb.

Ce feuillet contient un fragment de l'Évangile de Jean, XV-2 à XVI-8, incomplet de ces deux derniers mots « *in me* ». Le texte est écrit sur une seule colonne, d'une écriture utilisée en Bourgogne *c.* 1155-1175, dont voici les caractéristiques : ligature « -& » en fin de mot « *tollet* » (1^e ligne, f. 3r) ; pas de « -s » rond en fin de mot, sauf en fin de ligne et dans le passage gratté « *quis ponat* » (ligne 19, f. 3r) ; « e » demi-rond après « o » mais pas après les autres lettres ; « pp » fusionné, comme dans « *propter* » (ligne 3, f. 3r) (**Fig. 1**). Ce feuillet ne porte aucune couleur, ni signe, ni décor.

²¹⁰ Nous étudions ce cartulaire ci-dessous, voir partie A, chap. 1.3.2, p. 94 *sqq.*

Le rapprochement entre le fragment de l'Évangile et les Notices est intrigant²¹¹. C'est un choix particulier que d'avoir réuni les trois feuillets contenant les Notices avec un passage de l'Évangile. Nous ne pensons pas que ces feuillets provenaient d'un même registre, en raison de leur caractère incomplet et de leur différence de mise en page ; néanmoins, l'époque de leur réalisation étant à peu près la même, nous n'écartons pas définitivement cette hypothèse.

Ce fragment de l'Évangile de Jean est celui dans lequel Jésus se présente comme la vraie vigne portant les fruits. Par analogie, les cisterciens pourraient être les sarments, ceux qui sont choisis par le Seigneur. À partir de XV-12, Jésus donne le commandement « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés » : les cisterciens, serviteurs de Jésus et du Seigneur sont à part et sont donc victimes d'affronts ; mais ils ont été choisis et demeurent auprès du Seigneur.

Aujourd'hui, le registre coté cartulaire 169 s'ouvre donc sur la table générale du cartulaire, le fragment de l'Évangile placé en tête, suivi par les Notices du XII^e siècle, et enfin par le cartulaire du XIII^e siècle, comme si un moine avait confié ces compilations d'actes à la protection du Christ, et légitimer l'existence et l'engagement des moines blancs par la même occasion.

1.2. Présentation des Notices

La compilation de documents diplomatiques la plus ancienne que nous ayons conservée remonte à la deuxième moitié du XII^e siècle. Ces textes transcrits ont été appelés « Notices du XII^e siècle » par J. Marilier, pour différencier cette mise en registre du cartulaire 169 proprement dit, au sein duquel elles ont été reliées²¹². Seuls deux de ces textes portent une date : 1155²¹³ et 1164²¹⁴. J. Marilier a daté les autres Notices de manière approximative : nous ne sommes pas revenue sur cette datation.

L'année 1164 nous donne un *terminus post quem* pour dater la transcription de ces Notices. J. Marilier a écrit qu'elles ont été rédigées *c.* 1170 et que leur écriture était très proche de celle des actes originaux des années 1168-1170²¹⁵. J. Richard a quant à lui écrit qu'elles ont été

²¹¹ Nous remercions Eliana Magnani d'avoir attiré notre attention sur ce passage particulier de l'Évangile de Jean.

²¹² MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*, p. 6-7. Nous conservons une majuscule à « Notices » car il s'agit de leur dénomination ; cela permet également de les différencier du nom commun « notice ». Nous n'utiliserons plus les guillemets dorénavant.

²¹³ 1155, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 4v, n° 10, CCMA 739.

²¹⁴ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 5r-v, n° 16, CCMA 742.

²¹⁵ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*, p. 8-9.

rédigées « peu après 1163 »²¹⁶. Nous choisissons de conserver la datation approximative indiquée par J. Marilier, *c.* 1170.

Ces Notices ont été copiées sur trois feuillets de parchemin, correspondant aujourd'hui aux feuillets 4, 5 et 6 du cartulaire 169 (**Fig. 2**). Ceux-ci mesurent 205 × 295 mm, alors que les feuillets du cartulaire 169 proprement dit mesurent de 240 × 315 mm à 255 × 340 mm. Ils sont couverts de taches et légèrement rongés par l'humidité : ce mauvais état explique sans doute leur caractère incomplet et le besoin de les relier à un autre registre pour garantir leur conservation. Ils ne portent pas de foliotation médiévale, mais une foliotation écrite en chiffres arabes à l'époque moderne dans le coin inférieur droit des rectos, en petit module et presque au ras des feuillets. La foliotation écrite au crayon de papier en chiffres arabes dans le coin supérieur droit des rectos est celle du volume dans son intégralité, sans doute inscrite au XX^e siècle²¹⁷.

Sur ces trois feuillets ont été transcrits, par une seule main et sur deux colonnes, trente unités documentaires, toutes introduites par une lettre rubriquée ou une majuscule. Nous préférons, dans un premier temps, parler d'« unité documentaire », avant d'aborder la question de leur typologie : nous employons cette locution car nous ne connaissons pas les caractéristiques matérielles du ou des originaux, si tant est qu'il y en ait eu. Les lettres rubriquées ou majuscules introduisant ces unités sont alternativement peintes en rouge foncé et en vermillon. Pourquoi distinguer lettres rubriquées et lettres majuscules ? Nous avons considéré que les lettres rubriquées étaient les lettres ouvrant un nouveau texte, après un retour à la ligne (**Fig. 3**) ; par opposition, les lettres majuscules ne sont pas précédées d'un renvoi à la ligne (**Fig. 4**).

Certaines de ces Notices ont reçu un numéro, inscrit en chiffres arabes à l'encre noire, de 1 à 28, au cours du XIX^e ou du XX^e siècle. Néanmoins, cette main n'a pas numéroté toutes les unités documentaires, par oubli, ou parce qu'elle a souhaité faire des rapprochements dont nous ignorons les critères de sélection.

La préparation de la page avant l'écriture nous révèle que ces feuillets ont bien été tirés d'un même manuscrit : présence de piqûres internes et externes pour la réglure, de piqûres pour tracer les colonnes et entrecolonnes, réglure dessinée à la mine de plomb. La présence des piqûres nous indique également que les feuillets présentent sans doute leurs dimensions d'origine.

²¹⁶ RICHARD, *Répertoire numérique des Archives départementale*, *op. cit.*, p. 4.

²¹⁷ Aujourd'hui le cartulaire 169 possède une reliure de carton couverte de cuir blanc, placée sans doute au XX^e siècle, mais la couture du volume est plus ancienne. Voir partie A, chap. 1.3.2, p. 94 *sqq.*

Ces feuillets, bien que matériellement et artificiellement assemblés par un relieur, ne se suivaient peut-être pas dans le registre d'origine, d'abord parce qu'un feuillet débute toujours par un acte, et parce qu'une transcription s'achève au bas d'un feuillet, sauf au f. 6v. Ensuite, parce que les copies sont classées au sein de chapitres topographiques.

Le f. 4 porte sur son recto un titre courant « *De Cistercio* », laissant entendre qu'il existait un chapitre dévolu aux possessions dépendant directement de l'abbaye. Les lieux concernés, lorsqu'ils peuvent être identifiés, sont les suivants : Besançon, Salins, Saulon-la-Chapelle²¹⁸, Maillys²¹⁹, différents biens situés près d'Argilly²²⁰ et de Cîteaux. Le f. 5 ne porte pas de titre courant, et les notices transcrites ne concernent pas un lieu en particulier. Nous y trouvons mentions de transactions évoquant Salins et des biens situés à proximité de l'abbaye. En raison de la mention de ces lieux, identiques à ceux que nous trouvons dans le f. 4, il est possible que ce feuillet fasse partie du même chapitre. La transcription se termine au bas de la première colonne du f. 5v, laissant la deuxième colonne entièrement vierge, nous laissant penser qu'ici s'achevait le chapitre « *De Cistercio* ».

Le f. 6 porte lui aussi un titre courant, « *De Tonteneis* », révélant l'existence d'un chapitre consacré à Tontenant²²¹ et à ses dépendances : Dambilly²²², Latrecey²²³, Pagny²²⁴, Orsans²²⁵ ; comme deux de ces dernières localités ont aujourd'hui disparu, nous avons choisi de présenter une carte du territoire de Latrecey dressée par J. Marilier (**Fig. 5**)²²⁶. La seule certitude que nous ayons est que ce chapitre est incomplet : au bas du f. 6v se trouve une réclame, « *Ut vero et nos ipse* », indiquant que la transcription se poursuivait sur le cahier suivant (**Fig. 6**).

Ainsi le registre d'origine se composait-il d'au moins deux cahiers, et d'au moins deux chapitres topographiques. Ces deux lieux, Cîteaux et Tontenant servaient de référence pour établir un classement des actes. Nous savons que Tontenant était qualifiée de grange dès les années 1130, comme en témoigne une charte, datable de 1134-1140, par laquelle Humbertus, archevêque de Besançon (archevêque 1134-1161), donnait à l'abbaye de Cîteaux les dîmes de Tontenant, qui relevaient de l'église de Pagny : « *decimas grangie vestre de Tantenens* »²²⁷. Il semble donc

²¹⁸ Saulon-la-Chapelle, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²¹⁹ Les Maillys, c^{on} Auxonne, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²²⁰ Argilly, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²²¹ Tontenant, c^{ne} Pagny-le-Château, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²²² Dambilly, lieu détruit situé sur la rive droite de la Saône entre Tontenant et Chaugey.

²²³ Latrecey, lieu détruit situé sur la rive droite de la Saône, entre Pagny-le-Château et Tontenant.

²²⁴ Pagny-le-Château et Pagny-la-Ville, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²²⁵ Orsans, c^{ne} Esbarres, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²²⁶ MARILIER Jean, « Chemins, finages et habitats de plaine. Origine et évolution », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 22, 1948, p. 280-284, carte p. 282.

²²⁷ S.d. (1134-1140), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 49r-v, n° 3, CCMA 675.

que, c. 1170, les granges, ces unités économiques et territoriales, servaient aussi de référence pour le classement des actes, et ici pour la mise en registre, renforçant l'impression d'une emprise matérielle et intellectuelle de l'abbaye à partir des granges sur les territoires voisins²²⁸.

P. Chastang a mis en lumière les relations entre cartulaire et ordonnancement de l'espace patrimonial, particulièrement chez les cisterciens :

« La rédaction du cartulaire accompagne la construction d'un espace patrimonial conçu, non comme un ensemble homogène, mais comme une somme de *loci*, mentionnés dans les chartes originelles. Cet arpentage de l'espace par l'écrit permet à la fois d'affirmer les relations qui unissent le centre de l'institution aux périphéries qu'elle domine [...] Les critères de classement adoptés dans le cartulaire sont ainsi, selon les institutions concernées, endogènes ou exogènes et ce choix entretient des liens intimes avec l'histoire institutionnelle de l'établissement. Les cartulaires cisterciens utilisent ainsi fréquemment la grange comme élément de classement des chartes et de division de l'espace patrimonial. Ce choix dominant témoigne à la fois du fonctionnement centralisé de l'ordre, du système propre de la gestion du patrimoine et de la forme d'observance et de spiritualité nouvelles »²²⁹.

Dans le chapitre Cîteaux, nous devons donc trouver des biens dont la gestion dépendait directement de l'abbaye : cela sous-entend que les lieux cités ci-dessus n'étaient pas encore constitués en grange – ou seigneuries ou autres unités économiques et territoriales – ; cela explique également la présence de lieux éloignés de l'abbaye, comme Besançon et Salins.

Le classement topographique des actes semble avoir été commun à toutes les abbayes cisterciennes, et ce dès le XII^e siècle, nous y reviendrons régulièrement : les différences entre les institutions concerneraient plutôt l'existence de registres type cartulaire-chronique comme le « petit cartulaire de Cercamp²³⁰ », qui contient une première partie narrante l'histoire de

²²⁸ À propos des granges, voir notamment WADDELL Chrysogonus, « The Cistercian Institutions and their Early Evolution. Granges, Economy, Lay Brothers », *L'espace cistercien*, Pressouyre L. (dir.), Paris, CTHS, 1994, p. 27-38 ; WISSENBERG Christophe, « L'abbaye cistercienne de Quincy et ses granges », *Annales de Bourgogne*, 82, 2010, p. 37-114 ; PANFILI Didier, « *Domus, grangia, honor* et les autres. Désigner les pôles cisterciens en Languedoc et Gascogne orientale (1130-1220) », *Le Moyen Âge*, 123, 2017, p. 311-338.

²²⁹ CHASTANG, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale, *op. cit.* », 2006, p. 29.

²³⁰ Abbaye de Cercamp, fille de Pontigny fondée en 1137, c^{ne} Frévent, c^{on} Saint-Pol-sur-Ternoise, ar. Arras, département Pas-de-Calais.

l'église de Saint-Hilaire-au-Bois²³¹, ou le cartulaire-chronique de l'abbaye de Mortemer²³² confectionné à la fin du XII^e siècle²³³ ; ou la présence de chapitres thématiques au sein des cartulaires : privilèges pontificaux comme dans le cartulaire de l'abbaye de Valloires²³⁴, dressé au milieu du XIII^e siècle²³⁵.

1.3. Notices, chartes ou pancartes ?

Ces unités documentaires sont-elles des notices dans le sens diplomatique du terme, c'est-à-dire

« un écrit dans lequel est consignée la substance d'un acte ou d'un fait juridique, soit par le destinataire ou le bénéficiaire lui-même, soit par un tiers, en vue d'en conserver la mémoire. Elle est généralement rédigée sous forme objective. Elle peut être établie postérieurement à l'action ou au fait qu'elle consigne, souvent à l'occasion d'un litige auquel cette action ou ce fait a donné lieu »²³⁶ ?

Une seule d'entre elles est écrite de manière subjective, celle par laquelle Boniolus, forestier d'Argilly faisait savoir qu'il devait récupérer la cire que le duc de Bourgogne avait accordée à l'abbaye de Cîteaux²³⁷. Une autre unité n'est pas une notice mais en réalité une liste des personnes ayant donné une partie d'un pré situé à Orsans²³⁸ (**Fig. 7**).

Les Notices du XII^e siècle sont de longueur variable, et certaines font plus que donner la simple « substance d'un acte ou d'un fait juridique ». L'acte daté de 1155 par lequel Guido de Vergy²³⁹

²³¹ Église Saint-Hilaire de Frévent, c^{on} Saint-Pol-sur-Ternoise, ar. Arras, département Pas-de-Calais. Cartulaire conservé aux AD Pas-de-Calais à Dainville sous la cote 12 H 2. Cité par TOCK Benoît-Michel, « Les Cisterciens et l'écrit au XII^e siècle : considérations générales », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 15-28, ici p. 21.

²³² Abbaye de Mortemer, fille d'Ourscamp fondée en 1134, c^{on} Lisors, c^{on} Fleury-sur-Andelle, ar. Les Andelys, département Eure.

²³³ Paris, BNF, Latin 18369. Nous renvoyons à l'article de T. Roche pour plus de renseignements sur ce volume : ROCHE Thomas, « L'écrit cistercien en Normandie au XII^e siècle : autour du cas de l'abbaye de Mortemer », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 55-73, ici p. 59-62.

²³⁴ Abbaye de Valloires, fille de Cîteaux fondée en 1138, c^{on} Argoules, c^{on} Rue, ar. Abbeville, département Somme.

²³⁵ Amiens, AD Somme, XXX.H.2.

²³⁶ *Vocabulaire international de la diplomatie*, op. cit.

²³⁷ S.d. (1151-1155), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 4v, sans n^o, CCMA 2295.

²³⁸ S.d. (1130-1155), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 6r, n^o 19, CCMA 660.

²³⁹ Vergy, c^{on} Reulle-Vergy, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

mettait fin à sa querelle contre l'abbaye est assimilable à une charte par sa longueur, par sa datation, par sa formulation et par la présence d'une liste de témoins²⁴⁰. Excepté ces quelques textes, les autres répondent assez bien à la définition diplomatique du terme « notice ».

J. Richard, *c.* 1950, écrivait au sujet de ces Notices qu'elles étaient le « plus ancien cartulaire » de Cîteaux²⁴¹ : comme il ne nous reste que trois feuillets de textes dont la nature prête à discussions, nous pensons que cette appellation était surestimée. J. Marilier, dans son ouvrage publié en 1961, s'interrogeait également sur le type de ces documents ; il indiquait que les Cisterciens « fabri[quaient] des notices » :

« Une *notice* [...] réunissait sur un même feuillet [...] toutes les pièces diplomatiques concernant un même bien, ou un domaine déterminé. C'est [...] un petit cartulaire particulier. Il semble bien qu'une fois la notice rédigée, on négligeait les originaux [...] si toutefois ces originaux ont, un jour, existé ».

J. Marilier suggèrait d'une part que nous aurions ici la mise en cahiers de notices, d'autre part qu'au XII^e siècle, on avait tendance à ne conserver que les originaux émanant de hauts personnages, et donc à « rédui[re] en notices les actes rapportant des dons qui provenaient de gens de peu d'importance »²⁴². Pour appuyer son hypothèse, il prenait comme exemple une charte concernant des donations de vignes à Meursault²⁴³ faites par Odo (1079-1103), et par Hugo (1103-1143), ducs de Bourgogne²⁴⁴ (**Fig. 8**). Cette charte contient également la confirmation de Nargoldus, évêque d'Autun (1098-1112). Il est vrai que le texte de cette charte est divisé en trois temps : la première partie est introduite par une lettre rubriquée, la deuxième par une lettre majuscule précédée d'un pied de mouche, la troisième est matérialisée par un retour à la ligne et par l'emploi d'une lettre rubriquée. Cependant, comme nous n'avons conservé aucun original pour les Notices du XII^e siècle, la supputation de J. Marilier reste invérifiable.

Sous le terme de « Notices » se cachent peut-être des réalités différentes, des types d'actes ou de textes distincts. Notons bien que les réflexions qui vont suivre resteront des hypothèses tant que nous n'aurons pas retrouvé, soit d'autres feuillets de ce registre, soit des originaux.

²⁴⁰ 1155, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 4v, n° 10, CCMA 739.

²⁴¹ RICHARD, *Répertoire numérique des Archives départementales antérieures à 1790*, *op. cit.*, p. 4.

²⁴² MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*, p. 19-20.

²⁴³ Meursault, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²⁴⁴ S.d. (1103-1112), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 881, CCMA 229.

Nous avons choisi, dans notre base de données, de créer une fiche par unité documentaire, c'est-à-dire une fiche à chaque fois que le scribe a inscrit une lettre rubriquée ou une majuscule. Bien entendu, ce choix altère la matérialité du document, matérialité qui avait déjà été créée par un scribe au XII^e siècle. Par exemple, la transcription de la dernière unité sur le f. 4 s'achève au bas de la deuxième colonne du verso, laissant les deux dernières lignes vierges. Cette disposition du texte nous amène à nous poser deux questions : le scribe a-t-il simplement écrit les textes les uns à la suite des autres, sans retour à la ligne ? Ou a-t-il reproduit ici la mise en page d'un seul document, qu'il avait sous les yeux ? Cette dernière idée est séduisante car elle révélerait peut-être l'existence d'une pancarte dans le chartrier Cistercien, ou du moins, d'une feuille de parchemin sur laquelle étaient consignées plusieurs transactions les unes à la suite des autres. Cette hypothèse est également intéressante parce que plusieurs unités documentaires sont liées entre elles par l'emploi de mots de liaison : le texte n° 11, dans lequel nous apprenons que Savaricus a réveillé la querelle avec Cîteaux²⁴⁵, débute par l'adverbe « *deinde* », le mettant en relation avec le texte précédent par lequel Guido de Vergy avait accepté, en 1155, de mettre fin à cette dispute²⁴⁶. Dans cette même unité, numérotée 11, le nom de Guido est précédé de l'adjectif « *prefatus* », renvoyant également à l'acte précédent.

Les deux dernières unités transcrites sur le f. 6v nous amènent encore une fois à nous questionner sur ces unités re-matérialisées par l'emploi de lettrines de deux couleurs différentes. La main XIX^e-XX^e siècle a numéroté ces textes 27 et 28²⁴⁷. Ces derniers sont en plus visuellement séparés par une analyse inscrite à l'encre vermillon :

« *Hoc dono ita patrato. Boso de Crusille et E. uxor eius, Girardo de Pulliaco sororio viri et uxoris fratri has litteras super hoc dono miserunt* » (**Fig. 6**).

Ces deux unités documentaires sont ainsi mises en relation par cette rubrique. Le texte n° 27 nous apprend que Boso de Cruseilles²⁴⁸ et sa femme E[glantina], sœur de Girardus de Pouilly-sur-Saône²⁴⁹, ont donné à Cîteaux les droits qu'ils avaient à Latrecey, en hommes, terres, bois, prés et eaux. Dans l'acte n° 28, il est indiqué que Girardus mettra ces biens en possession de Cîteaux après la mort de Boso et de son épouse.

Le texte n° 28 est incomplet, nous l'avons déjà signalé : la transcription se poursuivait sur le cahier suivant, dont l'existence nous est révélée par l'inscription de la réclame de fin de cahier.

²⁴⁵ S.d. (1163-1168), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 4v, n° 11, CCMA 2297.

²⁴⁶ 1155, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 4v, n° 10, CCMA 739.

²⁴⁷ S.d (1145-1159), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 6v, n° 27, CCMA 2299. S.d (1145-1159), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 6v, n° 28, CCMA 2300.

²⁴⁸ Cruseilles, c^{on} La Roche-sur-Foron, ar. Saint-Julien-en-Genevois, département Savoie.

²⁴⁹ Pouilly-sur-Saône, c^{on} Brazey-en-Plaine, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

L'emploi de lettrines de couleurs différentes pour marquer les débuts de ces deux transactions, plus l'analyse que le scribe a écrite en rouge entre les deux unités, nous amèneraient à croire qu'il existait deux originaux, transcrits ici l'un à la suite de l'autre. Or, dans les cartulaires du XIII^e siècle, ces deux unités sont transcrites sous un seul numéro, toujours le n° 2, ce qui pourrait nous laisser penser qu'il existait un seul original²⁵⁰. Ceci est d'autant plus vrai que dans chacune des tables de ces cartulaires, il y a une seule analyse : « *Donum Bosonis de Crusillis et uxoris eiusdem de terra Lastricii* » dans le cartulaire 166, et « *Donum Bosonis de Crusillis de territorio de Lastrece* » dans les cartulaires 169 et 168. Les scribes de ces trois recueils ont néanmoins signifié la division des deux transactions, celle de Boso et de son épouse et celle de Girardus, en utilisant une lettre rubriquée. Notons également que, dans le cartulaire 168, la rubrique « *Hoc dono ita patrato...* » est transcrite, non plus à l'encre rouge, mais à l'encre noire, comme si elle était intégrée au texte (**Fig. 9**). Cette mention apparaissait-elle sur l'original ? Ce ou ces textes ont également été copiés dans le cartulaire 191 à la fin du XV^e siècle, et sur une feuille de papier libre à l'époque moderne²⁵¹. Les scribes ont transcrit ces deux actions juridiques l'une à la suite de l'autre, sans matérialiser une quelconque séparation. Cela conforterait l'hypothèse de l'existence d'un seul original, sur lequel deux transactions étaient écrites. La dernière phrase du texte copié dans les cartulaires corrobore cette idée puisqu'elle nous indique que l'évêque de Lausanne, Amedeus (né c. 1110, évêque 1145-1159), a confirmé « tout ce qui est contenu » par l'apposition de son sceau : « *Ego Amedeus Lausanensis episcopus omnia que hic continentur sigilli mei impressione confirmo* ».

In fine, pancartes ou transactions transcrites sur une même feuille de parchemin ? M. Parisse, dans son étude diplomatique sur les pancartes, proposait de distinguer notices complexes, chartes complexes, et pancartes-cartulaires, qu'il appelait également pré-cartulaires²⁵². Parmi les notices complexes se trouvent les notices récapitulatives ou cumulatives, qui proposent une succession de notices distinctes, brèves ou longues ; elles peuvent être écrites par une ou plusieurs mains. Il existe également les notices recomposées, qui supposent la rédaction d'un seul et nouvel acte listant différentes actions successives. Dans ces dernières, les chapitres sont introduits par des adverbes de temps, ou alors les textes sont transformés en récit unique, suivant un ordre chronologique. De la même manière, il existe des chartes cumulatives ou

²⁵⁰ S.d. (1145-1159), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 78r-v, n° 2 ; cartulaire 169, f. 36r, n° 2 ; cartulaire 168, f. 49r, n° 2, CCMA 704.

²⁵¹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 191, f. 159r-v ; copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988.

²⁵² PARISSE Michel, « Les pancartes, étude d'un type diplomatique », *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 11-62.

récapitulatives. Les pancartes-cartulaires ou pré-cartulaires regroupent, sur de grandes feuilles de parchemin, des actes transcrits postérieurement à leur rédaction, créant ainsi de véritables dossiers. Tous ces documents sont cependant d'une grande variété.

Pour M. Helias-Baron,

« une charte est un acte écrit à la forme directe (*Ego...*), pourvu de tous les signes de validation ; une notice, un acte rédigé à la forme indirecte, très souvent par le bénéficiaire de l'action juridique. Une pancarte, enfin, est un acte de grande taille contenant plusieurs actions juridiques rédigées sous forme de courtes notices »²⁵³.

Il ne semble pas qu'on ait affaire à un *liber traditionum* ou *liber donationum*, qui contiendrait des copies d'actes sous la forme de notices, contrairement au cartulaire qui serait un recueil de copies exhaustives des actes, même s'il reste possible que cette mise par écrit ne soit pas passée par l'intermédiaire d'un « original individuel sur parchemin », pour reprendre les mots utilisés dans la *Diplomatique médiévale*²⁵⁴. En l'absence de tout original ou parchemin, il est difficile de cerner la véritable nature de ces unités documentaires. Nous pensons que les Notices du XII^e siècle étaient de différents types : des notices, des chartes et sans doute plusieurs transactions écrites sur une même feuille de parchemin pouvant correspondre à la définition des notices recomposées de M. Parisse. Néanmoins, nous doutons de l'existence de pancartes dans le fonds de Cîteaux, alors qu'elles étaient courantes dans les chartriers cisterciens géographiquement proches : La Ferté²⁵⁵, Clairvaux, Morimond²⁵⁶, Buillon²⁵⁷, Rosières²⁵⁸.

²⁵³ HELIAS-BARON, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle*, op. cit., p. 324.

²⁵⁴ GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques, TOCK Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993 (L'atelier du médiéviste 2), p. 272-273. Repris dans DECLERCQ Georges, « Qu'est-ce qu'un *liber traditionum* ? À propos d'un genre mal défini », *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge*, Hermand X., Nieuws J.-F., Renard É. (dir.), Paris, 2012, p. 37-38.

²⁵⁵ Abbaye de La Ferté, fille de Cîteaux fondée en 1113, c^{ne} Saint-Ambreuil, c^{on} Tournus, ar. Chalon-sur-Saône, département Saône-et-Loire.

²⁵⁶ Abbaye de Morimond, fille de Cîteaux fondée en 1115, c^{ne} Parnoy-en-Bassigny, c^{on} Bourbonne-les-Bains, ar. Langres, département Haute-Marne. Au sujet des pancartes de La Ferté, voir DUBY Georges, *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne: 1113-1178*, Bruxelles, 2000 (Bibliothèque du Moyen Âge 17). Concernant celles de La Ferté, Clairvaux et Morimond, nous renvoyons à HELIAS-BARON, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle*, op. cit., notamment p. 332-395.

²⁵⁷ Abbaye de Buillon ou Billon, fille de Balerne fondée en 1128, c^{ne} Chenecey-Buillon, c^{on} Saint-Vit, ar. Besançon, département Doubs. Pancarte conservée à Besançon, aux AD Doubs sous la cote 57 H 5.

²⁵⁸ Abbaye de Rosières, fille de Morimond fondée en 1132, c^{ne} La Ferté, c^{on} Arbois, ar. Lons-le-Saunier, département Jura. Pancartes conservées à Montmorot aux AD Jura sous la cote 19 H 10.

Après ces développements, nous comprenons que ces Notices apportent autant de questions que de réponses. Elles nous indiquent que *c.* 1170 le chartrier de Cîteaux était déjà organisé selon un ordre topographique, comprenant au moins deux divisions : Cîteaux et Tontenant. Elles sont également la preuve que les moines avaient déjà mis en registre certains de leurs actes. À moins qu'il ait existé une précédente compilation de documents diplomatiques, ce travail arrive relativement tard par rapport à la date de fondation de l'abbaye, 1098, et en comparaison à d'autres institutions cisterciennes : à Vauluisant, fondée en 1127, la première strate du cartulaire date des années 1164-1165²⁵⁹ ; les moines de Theuley²⁶⁰, fondée en 1131, ont écrit un cartulaire entre 1179 et la fin du XII^e siècle²⁶¹ ; ceux de Mortemer, fondée en 1134, ont rédigé leur cartulaire-chronique à la fin du XII^e siècle²⁶².

Les questions soulevées par ces trois feuillets de parchemin restent nombreuses, même si nous avons apporté des éléments de réponses :

- existait-il des originaux ? En d'autres termes, cette transcription pourrait-elle être la première mise par écrit de ces transactions ? Le scribe a-t-il reproduit une partie de la mise en page des originaux ?
- Le classement préexistait-il à cette mise en registre ? Ou ces deux entreprises ont-elles été menées de manière concomitante ? S'il existait des originaux, avaient-ils reçu des mentions dorsales ?
- Ces feuillets faisaient-ils partie d'un cartulaire ou d'une compilation de textes, type cartulaire-chronique ? S'agissait-il de l'intégration de textes de nature diplomatique au sein d'un manuscrit non diplomatique²⁶³ ?
- Cette mise en registre concernait-elle seulement ces textes ? Ou également les autres chartes de l'abbaye ? *C.* 1170, le chartrier de Cîteaux comprenait près de quatre-vingt-dix actes, un nombre suffisant pour songer à entreprendre une compilation²⁶⁴.

²⁵⁹ BOUGARD, PETITMENGIN, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Vauluisant*, *op. cit.*, p. 231-234.

²⁶⁰ Abbaye de Theuley, fille de Morimond fondée en 1131, hameau Theuley-les-Vars, c^{ne} Vars, c^{on} Dampierre-sur-Salon, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

²⁶¹ À propos de Theuley, voir également partie A, chap. 3.1.3, p. 169 *sqq.*

²⁶² Paris, BNF, Latin 18369, voir n. 233.

²⁶³ À propos de la copie de textes diplomatiques dans des manuscrits non diplomatiques, voir partie C, chap. 2.2, p. 488 *sqq.*

²⁶⁴ Ce comptage reste approximatif, d'une part à cause de l'existence de chartes originales en plusieurs exemplaires, d'autre part à cause de la date indicative de rédaction des Notices du XII^e siècle et des dates imprécises des actes non datés.

- Pourquoi ces Notices, excepté les n° 27-28, n'ont-elles pas été copiées dans les cartulaires suivants ? Est-ce parce que ceux-ci n'ont été compilés qu'à partir des originaux ?

Si un classement a bel et bien existé avant ou c. 1170, nous n'avons pas trouvé de traces d'inscription de mentions au dos des chartes originales encore conservées. Comme nous allons à présent le voir, les plus anciennes mentions dorsales remontent soit aux dernières années du XII^e siècle, soit aux toutes premières années du XIII^e siècle.

2. Les plus anciennes notes dorsales et le cartulaire 166 au tournant du XIII^e siècle

Dans les années 1990 et au début des années 2000, E. Poulle et O. Guyotjeannin déploraient le manque d'études sur les classements des chartiers et sur les pratiques archivistiques médiévales²⁶⁵ :

« On s'est longtemps, trop longtemps, satisfait de l'intérêt porté au recto des chartes, sans trop se préoccuper de ce qu'il y avait au verso. [...] de même les mentions postérieures à cette délivrance, ordinairement portées au verso, ont des choses à dire sur l'exploitation qui a été faite de l'acte, sur les conditions matérielles de sa conservation ou sur les techniques de classement et de cotation »²⁶⁶.

²⁶⁵ POULLE Emmanuel, « Classement et cotation des chartiers au Moyen Âge », *La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge*, XI^e colloque du Comité international de paléographie latine, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 19-21 octobre 1995, *Scriptorium*, 50, 1996, p. 345-355 ; GUYOTJEANNIN, « Les méthodes de travail des archivistes du roi de France, *op. cit.* » ; GUYOTJEANNIN, « La science des archives à Saint-Denis, *op. cit.* » ; GUYOTJEANNIN, « La tradition de l'ombre, *op. cit.* ».

Quelques études portant sur les classements des chartiers du XII^e au XV^e siècle, donc sur la même période d'étude que nous, méritent d'être citées : BOS Agnès, « Les archives des fabriques parisiennes à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 156, 1998, p. 369-405 ; DELAUME-BOUTET Liliane, « Le chartier de l'évêché de Limoges, cotation et inventaires », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 152, 1994, p. 159-203 ; RÜCK, « Die Ordnung des herzoglich-savoyischen Archive unter Amadeus VIII, *op. cit.* », 1971, repris dans RÜCK, D'ANDREAMATTEO, *L'ordinamento degli archivi ducali di Savoia sotto Amadeo VIII, op. cit.* RÜCK, « Die Anfänge des Archivwesens in der Schweiz, *op. cit.* » ; SCHOEIBEL Martin, *Archiv und Besitz der Abtei Sankt Viktor in Paris*, Bonn, 1991.

²⁶⁶ POULLE, « Classement et cotation des chartiers au Moyen Âge, *op. cit.* », p. 345. À propos de la cote et de son évolution, voir également GUYOTJEANNIN, « La tradition de l'ombre, *op. cit.* », p. 83-86 ; et GUYOTJEANNIN, « Les méthodes de travail des archivistes du roi de France, *op. cit.* », 1996, p. 307.

Ce constat reste toujours en partie d'actualité : les études sur les ordonnancements des archives restent ponctuelles, souvent intégrées à des recherches diplomatiques plus vastes portant sur l'écriture des actes ou sur l'écrit de gestion et leur mise en registre²⁶⁷. Il est vrai que les chercheurs peinent à constituer des corpus d'étude : les matériaux manquent, les mentions inscrites sur les documents consistent en de rares mots ou simples *signa*, signes graphiques²⁶⁸, difficilement datables, dont, bien souvent, il nous manque les clefs d'accès à la compréhension. Selon E. Poulle, le *signum* est

« le signe distinctif qui individualise tel document par rapport à tel autre [...] A l'origine, ce signe distinctif est volontiers un dessin ou un symbole dessiné ; c'est ensuite, avec l'emploi de suites numériques ou alphabétiques pour identifier les documents dans le cadre d'un classement, que le *signum* prend le sens de cote ».

Les quelques études d'archivistique médiévale entreprises nous ont dévoilé l'existence de systèmes de classement qui différaient en fonction des institutions, des lieux, des époques et de la taille des chartiers ; c'est pourquoi il est d'autant plus difficile d'établir des relations et des comparaisons entre eux. Cependant, récemment, un regain d'intérêt pour la conservation des documents et leur traitement s'est fait jour. Citons, en guise d'exemple, le colloque ayant réuni des chercheurs autour des pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes : des travaux sur les usages et les principes archivistiques ou sur la conservation des documents y ont été présentés²⁶⁹.

²⁶⁷ Par exemple : HELIAS-BARON, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle*, op. cit. STUTZMANN Dominique, *Écrire à Fontenay : esprit cistercien et pratiques de l'écrit en Bourgogne, XII^e-XIII^e siècles*, Thèse de Doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2009 ; SIMARD Guillaume, *L'écrit comme production sociale : étude des méthodes de production et de conservation des documents rédigés à l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne entre 1112-1199 (et au-delà)*, Mémoire de Maîtrise, Université Laval, Québec, 2014. LÉCUYER Paul-Henri, *Pratiques et usages de l'écrit diplomatique à l'abbaye Saint-Florent de Saumur (ca. 950-1203)*, Thèse de Doctorat sous la dir. de J.-M. Matz, Université d'Angers, Angers, 2018.

²⁶⁸ POULLE, « Classement et cotation des chartiers au Moyen Âge, op. cit. », p. 348.

²⁶⁹ BAUDIN Arnaud, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux : usages et pratiques archivistiques dans cinq abbayes de Champagne (XII^e-XV^e siècle) », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 187-212 ; GELEY Mathilde, « Conservation et traitement des actes à l'abbaye des Vaux-de-Cernay (XII^e-XIV^e siècle) », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 241-256 ; RENAULT Jean-Baptiste, « La mémoire des "filles adoptives". Le traitement des archives des abbayes de chanoines réguliers rattachées à l'ordre de Cîteaux en Champagne (XII^e-XIII^e siècle) », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 213-240 ; LAMASSÉ Stéphane et ROUZEAU Benoît, « Le manuscrit n° 1 de Bourbonne-les-Bains entre cotations, archives et mémoires : premiers résultats d'une enquête », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 271-292.

2.1. Les plus anciennes mentions dorsales, fin XII^e - début XIII^e siècle : analyses et cotes

À Cîteaux, les plus anciennes mises en registre d'actes datent de la deuxième moitié du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle : les Notices du XII^e siècle sont datables de c. 1170, le cartulaire 166 du tournant du XIII^e siècle²⁷⁰. Ces processus de cartularisation suggèrent l'existence d'un classement du chartrier, ou à défaut d'une mise en ordre de documents choisis, que cet ordonnancement préexiste à la mise en registre, ou qu'il ait été mené de concert, comme l'une des étapes d'un seul et même projet scripturaire. E. Poulle rappelait déjà que l'

« on pens[ait], et certainement à bon droit, retrouver l'écho du classement des chartriers ecclésiastiques dans les cartulaires, dont la transcription répondrait au désir de rendre compte de l'état du chartrier ».

Il indiquait que

« classement et confection du cartulaire [pouvaient aller] de pair »,

ou que

« le cartulaire se born[ait] à figer un classement préexistant [...] De fait, cartulaire et classement répond[ai]ent à des finalités différentes »²⁷¹.

Comme E. Poulle, nous avons considéré que le classement, dont les traces sont visibles dans les mentions portées au dos des actes, a servi à organiser la transcription des documents au sein du cartulaire 166, les divisions topographiques du chartrier devenant alors des chapitres dans le registre. Compte tenu de ces perspectives, nous avons jugé que la date de 1216, année probable de réalisation du cartulaire 166²⁷², était un bon *terminus ante quem* pour savoir si le classement des actes avait précédé ou était contemporain de la réalisation de ce registre.

²⁷⁰ Pour les Notices, voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.* ; à propos du cartulaire 166, voir partie A, chap. 2.2, p. 80 *sqq.*

²⁷¹ POULLE, « Classement et cotation des chartriers au Moyen Âge, *op. cit.* », 1996, p. 349.

²⁷² Nous avons daté la rédaction de ce volume par une fourchette, c. 1294-c. 1216, voir partie A, chap. 2.2, p. 80 *sqq.*

Au verso des actes originaux provenant du chartrier de Cîteaux, nous distinguons plus ou moins facilement les plus anciennes mentions dorsales : ce sont des analyses qui, à première vue, donnent au lecteur un résumé du texte inscrit au recto. Ces résumés sont également les preuves d'une volonté d'identifier les actes, d'en connaître le contenu sans avoir à lire le texte.

Les annotations sont écrites en Latin, au bas des actes, dans une encre dont les nuances varient de brun clair à noire. L'écriture est datable de la toute fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle. Nous avons procédé à un relevé de ces mentions, ou de leur absence, sur les originaux actuellement conservés, antérieurs à 1216. Les résultats de ce dépouillement sont disponibles dans un tableau présentant la date des actes, leur lieu de conservation et leur cote, le relevé de la mention à proprement parler, ainsi que le renvoi vers l'enregistrement dans notre base de données (**Fig. 10**)²⁷³. En outre, nous avons jugé essentiel de signaler si l'acte était copié dans le cartulaire 166, dans ses parties d'origine, ou dans les parties réécrites²⁷⁴. Cette information peut s'avérer importante, notamment dans le cas où les mentions sont effacées ou illisibles. Le tableau ainsi dressé montre que toutes les mentions anciennes ne présentent pas les mêmes caractéristiques.

2.1.1. Les mentions « aux trois éléments »

Certaines annotations entretiennent des relations étroites avec les analyses du cartulaire 166 : par cartulaire 166, nous entendons les parties d'origine du volume, et non les parties réécrites. Ces mentions se composent généralement de trois éléments : un nom de lieu mis en évidence, une analyse du contenu de l'acte, et un numéro en chiffres romains placé entre deux points²⁷⁵. Ceux-ci ne se présentent pas toujours dans le même ordre : « Nom de lieu. Chiffre. Analyse », ou « Nom de lieu. Analyse. Chiffre. » (**Fig. 11**).

Cette inscription contient toujours le nom de l'auteur, avec parfois une hésitation entre le nom de l'auteur de l'acte et celui de l'auteur de l'action juridique (le disposant). Elle comprend en général un terme ou une locution évoquant la nature de la transaction. Ce mot peut-être un nom ou un verbe : « *De dono* », « *donum* », « *confirmatio* », « *pactum* », « *emerunt* », « *laudaverunt* »,

²⁷³ Dans ce tableau, les indications entre crochets droits « [] » signalent soit que le texte de l'analyse est manquant, soit que des informations ont été déduites d'après lecture ou comparaison.

²⁷⁴ Voir partie A, chap. 2.2, p. 80 *sqq.*

²⁷⁵ M. Lauquin avait relevé trente de ces mentions et en avait présenté brièvement les caractéristiques. Cependant, son travail sur les archives de Cîteaux présente des maladroites qui ne nous permettent pas de l'exploiter efficacement : LAUQUIN Mickaël, *De l'écriture des chartes à la pensée des archives. Les conséquences de la « révolution documentaire » dans l'organisation des chartiers cisterciens, à travers les cas de Cîteaux, Theuley, La Bussière et Acey (XII^e-XIII^e siècles)*, Mémoire de Master sous la dir. de V. Tabbagh, Université de Bourgogne, Dijon, 2010.

etc. L'analyse est parfois précédée du terme « *carta* » ; celui-ci n'étant pas systématique, et aucun autre terme n'ayant été relevé, nous ne pensons pas que « *carta* » renvoie à une nature spécifique ou particulière du document.

Ces mentions sont écrites au bas des chartes, sur une, deux, voire trois lignes. Elles peuvent être écrites dans la partie gauche ou droite du parchemin, ou encore sur une seule ligne, courant sur toute la longueur de l'acte (**Fig. 11**)²⁷⁶.

Nous avons relevé trente-quatre annotations présentant spécifiquement ces caractéristiques, en rouge dans le tableau. Elles apparaissent au dos d'actes datés de 1157 à 1194, et au dos des documents s.d., datables de la première moitié du XII^e siècle, 1103-1112 pour le plus ancien²⁷⁷, aux années 1170 pour les plus récents.

Treize de ces trente-quatre actes ont été transcrits dans les parties d'origine du cartulaire 166. Et sur ces treize chartes, cinq présentent une mention dorsale strictement similaire à l'analyse donnée dans le cartulaire 166, jusqu'à la manière d'orthographier les mots. Ce rapprochement est intéressant, mais il ne faut pas en conclure qu'annotations dorsales et cartulaires ont été réalisés simultanément, d'autant plus que notre corpus d'actes comprenant les originaux et les parties originelles du cartulaire est numériquement faible. Cela prouve seulement que les scribes suivaient des schémas identiques, et reprenaient des formules éprouvées, mais efficaces, en témoignent les vingt-et-une autres mentions dorsales, qui sont très stylistiquement proches des analyses du cartulaire 166. Par exemple, les annotations inscrites au dos des actes concernant la grange de Rosey²⁷⁸ et les analyses du cartulaire n'ont, comme seul point de différence, que l'ajout de « *Roseriis* » ou « *de Roseriis* » à la fin de chaque analyse du registre (**Fig. 12**).

Les similitudes entre les mentions dorsales et les analyses du cartulaire 166 ne s'arrêtent pas là. Nous l'avons dit, outre l'analyse à proprement parler, les annotations dorsales se composent également d'un nom de lieu et d'un numéro. Le nom de lieu révèle la présence d'un classement topographique, dont les plus anciennes traces sont encore observables sur les feuillets contenant les Notices du XII^e siècle²⁷⁹. Les mentions dorsales mettent en lumière l'existence d'un classement répartissant les actes en huit groupes topographiques, dont nous donnons la liste par

²⁷⁶ À propos de l'emplacement des mentions dorsales et du rangement des actes au sein du chartrier, voir partie B, chap. 3.4, p. 327 *sqq.*

²⁷⁷ S.d. (1103-1112), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 881, CCMA 229.

²⁷⁸ Rosey, c^{ne} Lantenay, c^{on} Dijon-5, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²⁷⁹ Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*

ordre alphabétique : Couchey²⁸⁰, Crépey²⁸¹, Détain²⁸², Lons-le-Saunier, Meursault, Rosey, Tontenant, Vitteaux²⁸³. Ces divisions sont en partie confortées par la présence des chapitres du cartulaire 166 dans ses parties d'origine, qui sont, dans l'ordre d'apparition tel qu'il se présente aujourd'hui : Cîteaux, Tarsul²⁸⁴, La Saule²⁸⁵, Moisey²⁸⁶, Crépey, Détain, Rosey, Tontenant, Brétigny²⁸⁷ et Gergueil²⁸⁸. Les lieux choisis pour noms de chapitres sont des granges, des maisons, des celliers ou des seigneuries possédés par Cîteaux, autant d'unités économiques et territoriales. Ces structures deviennent ce que nous pourrions appeler des « référents scripturaires »²⁸⁹, c'est-à-dire que les intitulés des divisions du chartrier ou chapitres de cartulaires, donc des unités linguistiques et de classement, renvoient à la réalité socio-économique que sont les granges ou seigneuries, centres d'exploitation cisterciens.

Les groupes « Vitteaux » et « Couchey », apparaissant dans les annotations dorsales, ne se trouvent pas aujourd'hui dans les reliquats du cartulaire 166. Les transactions concernant Vitteaux sont citées dans les privilèges pontificaux de confirmation des possessions²⁹⁰, et les cartulaires suivants, également du XIII^e siècle, conservent la trace d'un chapitre intitulé « Champagne²⁹¹, Vitteaux, Tonnerre²⁹², Joigny²⁹³ » (« *Campania, Viatello, Tornodoro, Jovinnico* »). *A contrario*, ni les actes pontificaux, ni les cartulaires du XIII^e siècle ne conservent la trace d'une grange ou d'un éventuel chapitre topographique intitulé « Couchey ». Mieux encore, les deux actes listés dans le tableau portent sur leur verso les cotes du classement suivant, établi au plus tard en 1240 (**Fig. 13**) : ces deux actes ont dû être et ont été transcrits dans le chapitre XVII des cartulaires 169, puis 168, qui concernait Fixin²⁹⁴, preuve que le classement topographique a évolué durant la première moitié du XIII^e siècle²⁹⁵.

²⁸⁰ Couchey, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²⁸¹ Crépey, c^{ne} Aubaine, c^{on} Bligny-sur-Ouche, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²⁸² Détain, c^{ne} Détain-et-Bruant, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²⁸³ Vitteaux, chef-lieu c^{on}, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

²⁸⁴ Tarsul, c^{ne} Izeure, c^{on} Genlis, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²⁸⁵ Saule (La), c^{ne} Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²⁸⁶ Moisey, c^{ne} Marigny-lès-Reullée, c^{on} Beaune-Sud, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²⁸⁷ Brétigny, c^{ne} Saint-Bernard, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

²⁸⁸ Gergueil, c^{on} Somberton, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²⁸⁹ À propos de l'existence d'un chapitre consacré à Lons-le-Saunier dans le noyau d'origine du cartulaire 166, voir p. 85, au sujet des palimpsestes.

²⁹⁰ Par exemple dans le privilège de Lucius II, daté du 15 mai 1182, Dijon, BM, ms 598, p. 104-113, n° 2, CCMA 837 : « *de costumiiis Vitelli* ».

²⁹¹ Champagne, région Champagne-Ardenne, aujourd'hui fusionnée avec l'Alsace et la Lorraine pour former la région Grand-Est.

²⁹² Tonnerre, c^{on} Tonnerrois, ar. Avallon, département Yonne.

²⁹³ Joigny, chef-lieu c^{on}, ar. Auxerre, département Yonne.

²⁹⁴ Fixin, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

²⁹⁵ Voir partie A, chap. 1.3 et 1.4, p. 91 *sqq.*

Le troisième élément composant les mentions dorsales est un numéro en chiffres romains, inscrit entre deux points, par exemple « .VI. ». Ces numéros permettent de classer les documents au sein d'une division topographique du chartrier. Deux critères ont été suivis pour apposer ces nombres : les scribes ont regroupé les chartes évoquant la même transaction, par exemple les actes concernant la donation des chanoines de Saulieu²⁹⁶ à Crépey sont groupés sous les numéros I et II afin de créer un petit dossier²⁹⁷ ; l'autre condition est chronologique, les actes étant classés du plus ancien au plus récent. Ces deux critères, thématique et chronologique, seront également suivis dans les cartulaires suivants, les 169 et 168-167²⁹⁸.

Ces numéros d'ordre ont été reportés au sein des chapitres du cartulaire 166. Néanmoins, au dos des chartes, ils sont parfois manquants : soit ils se sont effacés ou ont disparu sous d'autres mentions, soit ils ont été grattés (**Fig. 14**). Les grattages ont eu lieu lors de reclassements survenus du XIII^e au XV^e siècle : les moines ont changé l'ordre des actes, et effacé l'ancien numéro qui n'avait alors plus lieu d'être.

Si nous considérons que tous les actes présentant la mention aux trois éléments étaient transcrits dans le cartulaire 166, nous pouvons proposer une reconstitution partielle de quelques chapitres manquants (**Fig. 15**). Nous avons dressé un tableau comprenant les mentions dorsales de vingt actes – en comptant les actes en double exemplaire –, leurs dates et leurs lieux de conservation, ainsi que les intitulés des chapitres du cartulaire 166 dans lesquels nous supposons qu'ils se trouvaient. Dans la mesure du possible, les numéros d'ordre ont été extraits des annotations dorsales. Lorsque ceux-ci ont disparu ou étaient illisibles, nous en avons proposé une reconstitution, d'après les traces et restes d'encre encore décelables, et d'après la dimension de l'espace laissé entre les deux points encadrant le numéro.

Excepté les actes en double exemplaire, plusieurs chartes semblent avoir porté le même numéro d'ordre. Parmi les actes concernant Lons-le-Saunier, il y a trois n° I : il s'agit bien de documents différents, mais tous relatifs à la même transaction, l'achat d'une muire de sel par les Cisterciens aux moines de Quincy²⁹⁹. De la même manière, deux actes se rapportant à Vitteaux portent le

²⁹⁶ Saulieu, c^{on} Semur-en-Auxois, ar. Montbard, département Côte-d'Or. Église Saint-Andoche de Saulieu, construite à la fin du XI^e siècle.

²⁹⁷ Respectivement : s.d. (1119-1124), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 55 et 650 (deux exemplaires) ; s.d. (1140-1148), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 694.

²⁹⁸ Voir partie A, chap. 1.3 et 1.4, p. 91 *sqq.*

²⁹⁹ Abbaye de Quincy, fille de Pontigny fondée en 1133, c^{on} Tanlay, c^{on} Tonnerrois, ar. Avallon, département Yonne. Actes : 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2293 ; 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2137 ; 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2138. À propos de cette transaction, voir également partie A, chap. 3.1.2.2, p. 164 *sqq.*

n° II : ces chartes concernent la même donation de 100 sols faite par la comtesse de Nevers³⁰⁰ Agnes (née c. 1170 - comtesse 1181-1193), et confirmée par sa fille Mathildis, également comtesse de Nevers (née c. 1188 – comtesse 1193-1257), même s'ils sont datés de 1179³⁰¹ et de 1182³⁰². Ainsi pouvons-nous en conclure que, au sein du classement, les moines n'attribuaient pas nécessairement un numéro par document, mais parfois un numéro par transaction ou dossier.

Il est probable que ces mentions dorsales aux trois éléments aient toutes été écrites de la même main, néanmoins il est difficile de l'affirmer complètement : il se pourrait qu'il s'agisse de deux mains à l'écriture stéréotypée (**Fig. 11-14**).

2.1.2. Les mentions ne présentant que deux éléments

Dans le tableau des plus anciennes mentions dorsales, nous avons listé treize actes dont les analyses ressemblent à celles aux trois éléments ; elles sont similaires par le type d'écriture utilisé, mais ne comprennent que deux des trois éléments. Presque toutes les chartes concernées, sauf deux de Lons-le-Saunier, une de Tarsul et une de Meursault, ont été copiées dans les parties d'origine du cartulaire 166. Nous avons présenté ces actes et mentions en bleu dans le tableau (**Fig. 10**).

Dans certains cas, il semble que le numéro ait été effacé, par exemple pour l'acte de Crépey (CCMA 650)³⁰³. À la fin de l'analyse, deux points « . . » sont visibles : il ne s'agit pas d'une ponctuation, mais sans doute des deux points entourant un numéro d'ordre (**Fig. 16**)³⁰⁴.

Dans d'autres cas, aucun indice ne nous permet de savoir si un numéro d'ordre avait été inscrit³⁰⁵. Sur l'acte de Crépey (CCMA 52)³⁰⁶, le numéro d'ordre VII a été ajouté à la fin de

³⁰⁰ Nevers, chef-lieu département Nièvre.

³⁰¹ 1179, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1132, CCMA 822.

³⁰² 1182, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1132, CCMA 619. À propos du réordonnement de ces actes, voir également p. 93.

³⁰³ S.d. (1119-1124), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 650.

³⁰⁴ Il est cependant difficile d'affirmer que ce numéro a été gratté. Autres exemples de présence de « points », mais sans numéro d'ordre, deux actes de Tarsul : 1152, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 729, CCMA 1635 et s.d. (1151-1153), Dijon, AD Côte-d'Or, CCMA 1639.

³⁰⁵ Acte concernant Lons-le-Saunier, 1199, Montmorot, AD Jura, 17 H 22, CCMA 237. Acte relatif à Crépey, 1167, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 757.

³⁰⁶ S.d. (1162-1179), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 52.

l'analyse par une autre main, et dans un module plus petit. Néanmoins, nous ne savons pas s'il y avait un premier nombre en-dessous, qu'un scribe aurait pu gratter et réécrire.

Un seul acte de notre petit corpus, concernant Lons-le-Saunier, ne comporte ni nom de lieu mis en évidence, ni numéro d'ordre : « *Laus et confirmatio comitis Willelmi super muria Ledonii quam Quincienses Cisterciensibus vendiderunt* »³⁰⁷. Néanmoins, cet acte étant conservé en deux exemplaires, et l'autre ayant reçu le numéro V, il est possible que le scribe n'ait pas reporté ce numéro sur la deuxième charte (**Fig. 17**).

Les mentions portées au dos des trois actes concernant Tarsul ne portent pas le nom de lieu mis en exergue. Le nom « Tarsul » est intégré au sein même des analyses, par exemple : « *Donum Othonis de Troens de Tarsulla .II.* »³⁰⁸. Précédemment, nous avons évoqué l'existence d'au moins huit divisions au sein du chartrier : nous devons donc en ajouter une neuvième, Tarsul.

Aujourd'hui, sur l'acte de Gergueil, seules les quatre premières lettres de l'ancienne analyse sont encore lisibles, « *Gerg* », d'une part parce que l'encre s'est effacée, d'autre part parce qu'elle se trouve sous l'analyse inscrite au XV^e siècle (**Fig. 18**)³⁰⁹. Cette analyse débutait sans aucun doute par le nom de lieu « Gergueil », peut-être « *Gergulio* » en Latin, qui semble avoir été mis en évidence. Cette mention révèle l'existence d'une dixième division du chartrier.

Signalons enfin le cas de l'acte concernant Meursault, qui ne figure pas dans le cartulaire 166³¹⁰. Aujourd'hui, la mention dorsale du XIII^e siècle est en partie effacée, et surtout, recouverte par l'analyse inscrite à la fin du XV^e siècle. Seuls quelques mots restent lisibles : « *M[...]. De [...]* *Hugonis Rufi de Muresalt*³¹¹ » (**Fig. 19**). Ces mots ont été écrits dans un module assez gros, sans doute avec une encre noire, et non brune. Le tracé des lettres nous rappelle celui des mentions aux trois éléments, ou des simples analyses leur ressemblant. Nous avons arbitrairement choisi d'évoquer le cas de cette inscription dans cette sous-partie, le premier « *M* » devant être la première lettre de « *Murisalt* », pour « Meursault », tout en gardant bien à l'esprit qu'il pourrait s'agir d'une mention aux trois éléments.

³⁰⁷ 1186, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 1445.

³⁰⁸ 1151, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 729, CCMA 1638.

³⁰⁹ Quelques autres lettres sont encore lisibles, mais aucun mot ne peut être restitué : 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2286.

³¹⁰ S.d. (1163-1171), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 896, CCMA 804.

³¹¹ « *Muresalt* » a été réécrit au XV^e siècle.

2.1.3. Les mentions se réduisant à une simple analyse

Nous avons repéré d'autres inscriptions datables du tournant du XIII^e siècle, mais qui se réduisent à une simple analyse. Il n'y a plus ni nom de lieu, ni numéro d'ordre. En outre, plusieurs mains sont décelables, sans que nous n'arrivions à savoir si ces inscriptions relèvent d'une seule campagne d'annotations, ou si elles ont été inscrites au fur et à mesure de l'entrée des actes dans le chartrier, ou traitées par lots. L'une des écritures présente les mêmes caractéristiques que celle ayant inscrit les mentions aux trois éléments : le module est gros et assez épais ; l'encre utilisée est plus noire que brune ; les lettres suivent un tracé très droit, presque géométrique, sauf pour les « d » qui sont écrits de deux manières différentes ; les hastes descendantes des « h » et des « n » ont tendance à descendre sous la ligne d'écriture (**Fig. 20**). Sur les mentions présentant seulement une analyse, nous remarquons que le scribe a souvent abrégé « de » en un « d » dont la haste est barrée.

Les chartes comportant cette analyse, au nombre de quatorze, sont datées de 1179³¹² à 1191³¹³, et les s.d. sont datables de 1165³¹⁴ pour la plus ancienne, à 1173-1177³¹⁵ pour la plus récente. Ces actes ont été matérialisés en vert dans le tableau (**Fig. 10**). Remarquons que ces fourchettes chronologiques sont sensiblement les mêmes que celles des actes comportant l'analyse aux trois éléments.

Aucune de ces quatorze chartes ne se trouve aujourd'hui dans le cartulaire 166 originel, mais celui-ci est incomplet ; huit actes sont en revanche transcrits dans les parties réécrites du registre ; six sont absentes. Ces analyses nous dévoilent l'existence de nouvelles divisions du chartrier : l'évêché d'Autun et la Champagne. Certains de ces actes ont été transcrits dans la partie sur Cîteaux, évoquée précédemment. Deux textes, concernant la donation d'un certain Odo de Vergy, n'ont pas eu de lieu spécifié. Comme ils portent sur leur verso le chiffre romain rouge II, se reportant au classement établi au plus tard en 1240, nous savons qu'ils étaient

³¹² 1179, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160, CCMA 819. 1179, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160, CCMA 820.

³¹³ 1191, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 408, CCMA 2016.

³¹⁴ S.d. (1165), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 754.

³¹⁵ S.d. (1173-1177), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 482, CCMA 794.

classés sous la division « évêché d'Autun »³¹⁶. Parmi les autres actes absents du cartulaire, un évêque Crépey³¹⁷, deux autres concernent Dijon³¹⁸, peut-être une autre division du chartrier.

Au début du XIII^e siècle, tous les actes de la pratique étaient conservés dans le chartrier de Cîteaux, où ils ont été organisés, suivant un plan de classement topographique, puis chronologique ou thématique à l'intérieur de chaque division.

Les mentions portées au dos des actes nous révèlent qu'entre 1194 et c. 1216, les moines avaient classé leurs documents en au moins douze sections topographiques, dans l'ordre alphabétique : évêché d'Autun, Champagne, Couchey, Crépey, Détain, Gergueil, Lons-le-Saunier, Meursault, Rosey, Tarsul, Tontenant, Vitteaux. Si nous comparons ces divisions aux chapitres originels du cartulaire 166, nous pourrions également ajouter Cîteaux, La Saule, Moisey et Brétigny à cette liste, soit seize divisions au sein du chartrier.

Les mentions dorsales ont-elles été inscrites par lots, entre les années 1190 et les années 1210 ? Se peut-il qu'elles aient toutes été apposées de manière concomitante par différentes mains, mais que certaines aient reçu nom de lieu et numéro d'ordre, et d'autres non ? L'une des possibilités voudrait que le classement ait préexisté, ce que confirment les Notices du XII^e siècle, mais que l'ordonnement des chartes ait été décidé au moment de la rédaction du cartulaire 166 : dans ce cas, les mentions aux trois éléments auraient été inscrites à ce moment-là. Nous avons tendance à privilégier cette hypothèse pour ce type précis de mention.

Quoi qu'il en soit, les moines blancs maîtrisaient et utilisaient déjà des outils archivistiques poussés : en ce début du XIII^e siècle, le *signum* était déjà devenu une cote, au sens moderne du terme³¹⁹, composée ici de plusieurs éléments fonctionnant comme un système efficace : un nom de lieu et un numéro d'ordre³²⁰. Cette cote, qui individualisait chaque document, servait

³¹⁶ Voir partie A, chap. 1.3.1, p. 91 *sqq.*

³¹⁷ S.d. (1165), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 754.

³¹⁸ S.d. (1171), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 482, CCMA 783. S.d. (1173-1177), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 482, CCMA 794.

³¹⁹ Dans le dictionnaire de l'ENSSIB, une cote est « un code qui détermine l'adresse d'un document parmi les rayonnages d'une bibliothèque. Elle est constituée d'un ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes, pictogrammes) reportés sur le document lui-même et sur sa fiche exemplaire ».

³²⁰ Nous sommes consciente que le terme « cota » ou « quota » n'était pas employé à cette époque. Même si son utilisation est anachronique, sa définition actuelle correspond bien à la situation observable à Cîteaux,

également à le retrouver parmi les autres, soit au sein du chartrier, soit dans le cartulaire 166, comme nous allons le voir. Quant à l'analyse, elle apportait des détails sur le contenu de l'acte. C'est pour ces raisons que nous n'avons pas employé le terme de « proto-cotation », utilisé pour désigner plutôt un « simple marquage des unités de conservation et des documents », pour reprendre les mots d'O. Guyotjeannin³²¹.

2.2. Le plus ancien cartulaire de Cîteaux : le cartulaire 166

Le cartulaire 166 est le plus ancien cartulaire de Cîteaux actuellement conservé, dans le sens où il répond à la définition diplomatique d'un tel registre :

« Un cartulaire est un recueil de copies de ses propres documents, établi par une personne physique ou morale, qui, dans un volume ou plus rarement dans un rouleau, transcrit ou fait transcrire intégralement ou parfois en extraits, des titres relatifs à ses biens et à ses droits et des documents concernant son histoire ou son administration, pour en assurer la conservation et en faciliter la consultation »³²².

Nous avons évoqué dans la sous-partie précédente les liens qui existaient entre les plus anciennes mentions dorsales et ce cartulaire. Nous proposons ici de présenter le volume tel qu'il est aujourd'hui, ainsi que son organisation. Si classement des chartes et cartulaires entretiennent d'étroites relations, ces entités peuvent s'affranchir les unes des autres et peuvent être étudiées de manière autonome. Cette réflexion est par ailleurs valable pour tous les cartulaires de Cîteaux, du XIII^e siècle à la fin du Moyen Âge.

Le cartulaire 166 mesure 155 × 235 mm dans sa reliure. Celle-ci, datant du XVII^e ou du XVIII^e siècle, a été restaurée en 1997 ; le relieur a fourni un dossier de restauration comprenant

contrairement au mot « *signum* », au caractère polysémique évident. Voir GUYOTJEANNIN, « La tradition de l'ombre, *op. cit.* », p. 83-86 ; GUYOTJEANNIN, « Les méthodes de travail des archivistes du roi de France, *op. cit.* », 1996, p. 307.

³²¹ GUYOTJEANNIN Olivier, « Viviane von Kaenel. *Histoire patrimoniale et mémoire familiale : l'inventaire des archives de la famille Bouvier (1445)* », *Bibliothèque de l'École des chartes* t. 161, 2003, p. 718-719. M. Geley a également employé les termes « proto-cotation » et « *signa* » pour désigner les « signes numériques apposés au dos des actes de l'abbaye des Vaux-de-Cernay » avant 1297 : GELEY, « Conservation et traitement des actes à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, *op. cit.* », p. 247.

³²² *Vocabulaire international de la diplomatique, op. cit.*

les éléments anciens et des photographies de l'état du manuscrit avant sa réfection. Le registre est constitué de 136 feuillets de parchemin mesurant plus ou moins 140 × 220 mm. Plusieurs mains et mises en page indiquent qu'il se compose de différentes parties écrites du début du XIII^e siècle au XIV^e siècle. Nous proposons de diviser l'étude de ce volume en deux parties : nous présenterons en premier lieu le cartulaire d'origine, puis les transcriptions et parties ajoutées.

2.2.1. Le cartulaire et ses parties d'origine

Sur les 137 feuillets que compte le cartulaire 166, seuls cinquante-six proviennent des parties d'origine du volume. Nous avons dressé un tableau présentant la collation des cahiers et listant les chapitres topographiques contenus dans le volume³²³ (**Fig. 21-22**). À la lecture de ce tableau, nous pouvons dresser plusieurs constats :

- le recueil mêle parties d'origine et ajouts ;
- certains chapitres sont incomplets, comme celui de Cîteaux, mais ont été complétés par des additions ;
- des chapitres entiers sont en fait des ajouts, essentiellement du XIV^e siècle.

Les textes ont été transcrits sur une colonne. Ils débutent par une lettrine à l'encre rouge, et sont précédés de rubriques et d'un numéro d'ordre, écrits également en rouge. Une table ouvre chaque chapitre : y sont reportés les analyses des actes et les numéros. Cette mise en œuvre des chartes, élaborée au début du XIII^e siècle, était déjà parfaitement dominée par les Cisterciens³²⁴. Même si le volume d'origine est aujourd'hui incomplet, nous avons relevé les dates des actes les plus récents dans chaque chapitre : chapitre Cîteaux, acte datable de 1102-1113³²⁵ ; chapitre Tarsul, acte de 1173³²⁶ ; La Saule, acte datable de 1175-1180³²⁷ ; Moisey, acte de 1183³²⁸ ; Crépey, 1181³²⁹ ; Détain, 1194³³⁰ ; Rosey, actes datables de 1170-1175, 1168-1179 ou 1179 au

³²³ Afin d'étudier les cartulaires, nous avons dressé des tableaux présentant la collation des cahiers et leur contenu. Ces tableaux présentent tous les mêmes colonnes : numéros et types de cahier, feuillets, éléments annexes et signes graphiques, contenu, et la dernière colonne pour les annotations.

³²⁴ À propos de la compréhension de la lecture effectuée par les cartularistes, voir notamment CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 17-18.

³²⁵ S.d. (1102-1113), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 1v, n° 2, CCMA 241.

³²⁶ 1173, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 63v-64r, n° 7, CCMA 809.

³²⁷ 1175-1180, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 41v, n° 4, CCMA 812.

³²⁸ 1183, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 43v, n° 13, CCMA 2581.

³²⁹ 1181, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 835.

³³⁰ 1194, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 2585.

plus tard³³¹ ; Tontenant, acte de 1188³³² ; Brétigny, actes datables de 1179-1180³³³ ; Gergueil, actes de 1190³³⁴. Le cartulaire, dans sa première phase, a donc été compilé au plus tôt en 1194.

Le volume, au XIII^e siècle, était déjà composé de transcriptions et d'ajouts. Aujourd'hui, seul le chapitre relatif à Brétigny est complet et n'a subi aucun remaniement, ni addition, ni réécriture.

Parmi les parties originales, additions et remaniement, nous avons réussi à isoler deux mains, les plus anciennes : une main principale que nous appelons scribe 1, et une main qui a procédé à quelques additions, corrections, ou qui a écrit des tables de chapitre, que nous nommons scribe 2.

Le cartulaire s'ouvrait sur le chapitre concernant Cîteaux et avec l'acte de donation de l'alleu par Rainardus, vicomte de Beaune³³⁵. La table débute par un incipit donnant le contenu du chapitre : « *Carte sigillate de Cistercio. Capitulum* » (**Fig. 23**). Les feuillets restants de cette partie ont été écrits par le scribe 1, tout comme les rubriques et une partie de la table, des analyses I à X. La main de ce moine est aisément reconnaissable : utilisation de lettres majuscules noires ou rouges qui ne sont pas là pour souligner un passage particulier mais ponctuent le texte ; quelques éléments des actes originaux sont figurés, comme les *signa* manuscrits ou les invocations, originellement en majuscules, et transcrites en rouge ; emploi du « e » ; grand soin apporté à la transcription (**Fig. 24**).

La rubrique du premier acte transcrit indique « *Primum donum Cistercii quod fecit Odo dux Burgundie fundator loci. Capitulum primum* ». Dans ce registre, « *capitulum* » n'a pas le sens de « chapitre », mais celui d'« acte » ou « charte ». Il s'agit du numéro d'ordre qui, à partir du n° II est plus simplement écrit en chiffres romains. Nous retrouvons ces caractéristiques dans tous les chapitres d'origine, c'est pourquoi nous pensons que le cartulaire d'origine a été écrit par un seul scribe.

La table de ce premier chapitre a été complétée et corrigée par le scribe 2. Son écriture présente des caractéristiques similaires à celle du scribe 1, mais elle est néanmoins moins assurée, voire moins soignée ; le scribe 2 utilise moins les majuscules que le scribe 1, et il n'a figuré aucun

³³¹ S.d. (1170-1175), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739, CCMA 1664. S.d. (1168-1179), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 238, CCMA 801. S.d. (avant 1179), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739, CCMA 1671.

³³² 1188, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 52r, n° 18, CCMA 8.

³³³ S.d. (1179-1180), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 81v, n° 15, CCMA 824. S.d. (1179-1180), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 81r-v, n° 13, CCMA 825.

³³⁴ 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 94v, n° 16, CCMA 48. 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2286.

³³⁵ S.d. (c. 1100), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 1r, n° 1, CCMA 228.

élément ni *signum*. Nous n'excluons pas la possibilité que ce soit le même scribe qui ait travaillé à plusieurs années d'intervalle : dans ce cas, nous aurions sous les yeux les témoins de l'évolution de son écriture.

Quand le scribe 2 était-il à la tâche ? Sans doute au plus tôt en 1216 : il a procédé à quelques ajouts d'actes dans le chapitre concernant Tarsul, dont le plus récent est daté du mois de février 1216 (n.st.). Rappelons que l'acte le plus récent copié par le scribe 1 date de 1194. Comme le cartulaire est incomplet, nous restons prudente en proposant une date de confection *c.* 1194-*c.* 1216. Cette chronologie coïncide avec les moments où ont pu être apposées les analyses et cotes au dos des originaux : les mentions aux trois éléments ont été inscrites sur les chartes antérieures à 1195, et les mentions les plus anciennes sur des actes antérieurs à 1216 (**Fig. 10**). Oserions-nous évoquer une première campagne de classement dans les années 1190 avec réalisation d'un cartulaire ? Et une deuxième campagne *c.* 1216, avec additions au cartulaire ?

Comme le premier chapitre est incomplet mais possède encore sa table, nous avons tenté de le reconstituer. Les analyses I à X ont été écrites par le scribe 1, avec correction de quelques mots par le scribe 2. Les analyses qui suivent, de XI à XXII, ont été grattées. Les n° XI à XIV semblent avoir été écrites par le scribe 2, mais un doute subsiste pour les suivantes, dont le grattage est plus profond (**Fig. 23**). Nous avons soumis les clichés de la partie grattée à des filtres rouge, bleu ou violet³³⁶. Cependant, ces traitements n'ont permis de faire apparaître que quelques mots, souvent insuffisants pour identifier les actes. Nous avons dressé un tableau listant les résultats de nos expériences et de notre reconstitution (**Fig. 25**). Celui-ci ne comprend que les analyses III à XVI car nous n'avons pas pu reconnaître les actes correspondant aux n° XVII à XXII. La datation des chartes repérées confortent nos propres hypothèses : le scribe 1 a écrit les pièces I à X, datées de *c.* 1100 à 1190, le scribe 2 a peut-être transcrit les actes XI à XIV, datés de 1191 à 1195. Il est également possible que la copie des pièces XI à XIV ait été réalisée par le scribe 1, et que le scribe 2 ait seulement complété la table.

Nous avons relevé, aux f. 77v et 78r ce que nous prenions pour une irrégularité : la présence de deux tables pour le chapitre Tontenant, et ce, dès le début du XIII^e siècle (**Fig. 26**). La table du f. 77v liste dix-neuf chartes, celle du f. 78r seulement sept. Les analyses I à VII des deux tables sont presque les mêmes, si nous faisons exception des formules « *De dono* » ou « *Donum* », qui

³³⁶ Voir partie A, chap. 1.2.3, p. 88 *sqq.*

ont la même signification, des quelques différences « orthographiques » et de l'analyse n° IV, plus développée dans la table du f. 78r.

Pourquoi ces deux tables ? C'est l'identification des mains qui nous apporte une réponse : la table du f. 78r a été écrite par le scribe 1, tout comme les sept premières chartes, dont la transcription débute sous la table, au f. 78r. Les copies suivantes sont le fait de plusieurs mains, et notamment du scribe 2 : ce dernier a copié les actes VIII à XII, une autre main les n° XIII à XV, puis une main différente à chaque fois pour les n° XVI à XIX³³⁷. Malgré toutes ces mains, c'est le scribe 2 qui a entièrement écrit la table au f. 77v, comprenant les analyses de ces dix-neuf documents. Il a fait le choix de la réécrire intégralement parce que douze numéros ont été ajoutés, et que la place ménagée entre la première table et les transcriptions n'était pas assez vaste pour accueillir douze analyses (**Fig. 26**).

Notons que l'intitulé de la table au f. 78r, « *Capitula cartarum de Tentenens que sunt sigillate* », est différent de celui du f. 77v : « *Incipiunt capitula cartarum de Tentenens* ». L'expression « *que sunt sigillate* » est employée à plusieurs reprises par le scribe 1, peut-être pour mettre en valeur le fait que les chartes portaient un sceau³³⁸. Elle n'est plus utilisée par le scribe 2.

Pourquoi ce volume présente-t-il un faciès aussi diversifié ? C'est en collationnant les cahiers et en comparant cette collation aux diverses mains composant ce registre que nous avons émis une hypothèse : ce cartulaire a subi un dégât des eaux, soit à la fin du XIII^e siècle, soit au cours du XIV^e siècle. Ce dommage fut suffisamment important pour que le volume perde feuillets et cahiers. Quels indices nous permettent de déduire cela ?

- plusieurs feuillets présentent des traces d'humidité, voire des taches laissées par l'eau et par des moisissures (**Fig. 27**) ;
- les feuillets d'origine ont parfois été sévèrement retaillés, coupant notamment les titres courants (**Fig. 28**) ; sur le f. 2r, c'est la première ligne qui a été en partie coupée : à la fin du XV^e siècle, un lecteur s'est permis de réinscrire ces mots au bas du f. 1v (**Fig. 24**).
- il ne reste que onze chapitres d'origine, alors que les mentions et cotes portées au dos des actes suggèrent que le chartrier était divisé en au moins seize sections topographiques ;
- plusieurs chapitres sont incomplets ;

³³⁷ Les rubriques et lettres rubriquées avaient été omises, dessinées *a posteriori* au XIII^e siècle ; un vingtième acte, non numéroté, a été ajouté, également au XIII^e siècle : il n'apparaît pas dans la table.

³³⁸ Comme plusieurs originaux sont perdus, nous n'avons pu vérifier si toutes ces chartes avaient réellement été scellées. Pour une possible autre traduction de ce terme, voir p. 108.

- certains chapitres ont été entièrement confectionnés au XIV^e siècle, or, les cartulaires 169, 168 et 167 avaient déjà été réalisés : pourquoi compléter un cartulaire quand il en existe de plus récents ?
- plusieurs feuillets portant une écriture du XIV^e siècle sont en réalité des palimpsestes : les moines ont gratté des feuillets d'origine, qui étaient parfois entièrement écrits, et les ont réutilisés en les plaçant tête-bêche. Nous devinons encore l'écriture, la présence de rubriques et de lettrines. Nous avons repéré six palimpsestes : f. 8, 39, 60, 66, 73 et 104. La plupart du temps, les traitements que nous leur avons fait subir n'ont révélé que quelques lettres ou mots, qui n'ont pas suffi à identifier les actes. Seul le f. 39, au grattage moins profond, a permis de reconnaître trois actes concernant Lons-le-Saunier, après application d'un filtre rouge : au f. 39v se trouve la fin de l'acte par lequel Stephanus, comte de Bourgogne, a donné à l'abbaye deux montées de sel³³⁹ ; au f. 39v et 39r il y a la charte par laquelle Johannes Baron et son épouse Sicilia ont donné à Cîteaux un manse³⁴⁰ ; au f. 39r se trouve le début de l'acte selon lequel Girardus, comte de Mâcon confirmait la donation que son frère Stephanus avait faite³⁴¹ (**Fig. 29**). Les autres palimpsestes ne sont pas déchiffrables, mais les f. 60v, 73r et 104v ne présentent pas de surface écrite : il s'agissait peut-être de la fin de chapitres.

Tous ces indices nous ont conduite à l'hypothèse du dégât des eaux. Suite à ce dommage, le cartulaire a été démembré, puis restauré, reconstitué, soit en ajoutant de nouveaux feuillets et des chapitres entiers, soit en remployant quelques feuillets grattés, mais dont le parchemin était encore en suffisamment bon état³⁴². Le montage du cartulaire a ensuite été refait, mais à une époque indéterminée : en effet, nous avons décelé les traces d'une couture « en V » sur certains feuillets (**Fig. 30**). Nous pensons donc que le volume a connu au moins six états différents durant son histoire :

- un volume d'origine du début du XIII^e siècle ;
- des pièces ajoutées par plusieurs mains dans la première moitié du XIII^e siècle ; sans doute une reliure du XIII^e siècle ;
- le volume mutilé après le dégât des eaux ;
- le volume restauré au XIV^e siècle, avec la couture en « V » et peut-être une reliure souple ou temporaire ;

³³⁹ 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 22, CCMA 790.

³⁴⁰ Le feuillet ayant été placé tête-bêche, le début se trouve sur le f. 39v, la fin sur le 39r. S.d. (1169-1172), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 68r-v, n° 6, CCMA 789.

³⁴¹ 1173, Montmorot, AD Jura, 17 H 22, CCMA 807.

³⁴² À propos des remplois, voir partie B, chap. 5.2.1.5, p. 448 *sqq.*

- une reliure du XVII^e ou du XVIII^e siècle ;
- une restauration en 1997, avec pose d'une nouvelle couture.

Quel était le contenu exact du cartulaire dans son noyau d'origine puis avec les additions du XIII^e siècle ? Les chapitres ajoutés au XIV^e siècle sont-ils une reconstitution exacte du volume du siècle précédent ? Deux questions auxquelles nous apportons quelques éléments de réponse.

2.2.2. Les ajouts, XIII^e-XIV^e siècles

Nous avons considéré comme ajouts ceux du XIII^e siècle qui n'apparaissent pas dans les tables des chapitres, et tous ceux du XIV^e siècle.

Très peu de temps après les additions du scribe 2, et pendant quelques années, plusieurs scribes ont ajouté d'autres textes. Les dates des actes nous donnent des *termini post quem* pour les transcriptions de ces ajouts. Dans le chapitre concernant Tarsul, un scribe a copié des actes de 1220³⁴³ et de 1221³⁴⁴. Dans le chapitre relatif à Crépey, une main a transcrit les chartes XI à XIII datés de 1206, s.d. (1206-1216) et s.d. (1199-1221)³⁴⁵, une autre l'acte XIV datable de 1183-1215³⁴⁶, et une troisième la pièce XV datable de 1183-1221³⁴⁷. Dans le chapitre concernant Détain, cinq scribes ont copiés les actes XIX daté de 1203³⁴⁸, XX-XXI datés de 1204 et 1225³⁴⁹, XXVI daté de 1221³⁵⁰, XXVII-XXVIII datés de 1221 et 1218³⁵¹, XXIX-XXX datés de 1218 et 1219³⁵². Dans le chapitre relatif à Rosey c'est l'acte V, daté de 1197, qui a été ajouté³⁵³, et dans celui de Tontenant, trois mains ont transcrit les actes VIII-XII datés de 1203

³⁴³ 1120, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 5r, n° 28, CCMA 4788.

³⁴⁴ 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 2r-v, n° 8, CCMA 4787.

³⁴⁵ 1206, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 39. S.d. (1206-1216), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 34. S.d. (1199-1221), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 118r-v, n° 14, CCMA 2582.

³⁴⁶ S.d. (1183-1215), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 119r, n° 17, CCMA 2583.

³⁴⁷ S.d. (1183-1221), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 47v, sans n°, CCMA 4834.

³⁴⁸ 1203, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 99v-100v, n° 30, CCMA 4769.

³⁴⁹ 1204, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 59r, n° 20, CCMA 4836. 1225, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 108v-109r, n° 35, CCMA 4809.

³⁵⁰ 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104v-105v, n° 18, CCMA 4799. Les actes n° XXII à XXV sont des ajouts du XIV^e siècle, tout comme les numéros d'ordre.

³⁵¹ 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 62v-63r, n° 27, CCMA 4838. 1218, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 107r-v, n° 29, CCMA 4806.

³⁵² 1218, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2289. 1219, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 107v, n° 32, CCMA 4807.

³⁵³ 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86r, n° 7, CCMA 1970.

à 1209³⁵⁴, XIII-XVI datés de 1211 à 1219 (a.st.)³⁵⁵ et XVII-XIX datés de 1214 (a.st.) à 1224 (a.st.)³⁵⁶. Enfin, dans le chapitre concernant Gergueil, un scribe a ajouté deux actes, les IX et X datés de 1221 et 1231³⁵⁷.

Nous pensons que les titres courants ont également été ajoutés dans cette première moitié du XIII^e siècle (**Fig. 28**). Ils apportaient un nouveau moyen de se repérer au sein du volume. Des onglets ont également été cousus à une époque indéterminée pour matérialiser le début de chaque chapitre. Il n'en reste que les trous dans quelques feuillets (**Fig. 31**).

La foliotation a quant à elle été ajoutée au XIV^e siècle, après la reconstitution du volume. Elle nous indique que le volume a été cousu dans l'ordre dans lequel il se trouve aujourd'hui.

Les ajouts du XIV^e siècle sont l'œuvre de plusieurs mains, qui ont transcrit les actes sur deux colonnes, alors que le cartulaire d'origine était écrit à longues lignes (**Fig. 32**). Elles ont également copié les tables ou fait des ajouts dans les tables du XIII^e siècle, soit à longues lignes, soit sur deux colonnes, sans se préoccuper de la mise en page d'origine (**Fig. 26**).

Ces ajouts sont-ils une reconstitution exacte des feuillets perdus ? Non. D'une part, des chartes perdues n'ont pas été retranscrites : c'est le cas d'un des actes qui se trouvait sur le f. 39 qui a été gratté. Trois actes se trouvaient sur ce feuillet, seuls deux ont été recopiés au XIV^e siècle³⁵⁸. D'autre part, les ajouts ne concernent pas seulement des actes du XII^e ou du début du XIII^e siècle.

Les scribes du XIV^e siècle ont travaillé de manière peu soignée : les réglures ne sont pas toujours respectées ; les copies présentent des différences par rapport aux originaux, comme des mots oubliés ou mal lus. Nous reposons donc cette question : pourquoi avoir restauré un volume, alors que des cartulaires plus récents existaient, d'autant plus si la fiabilité des copies pouvait être remise en question ?

³⁵⁴ 1209, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 989, CCMA 4505. 1204, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 81v, n° 9, CCMA 4858. 1204, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 549, CCMA 2. 1203, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 82r-v, n° 12, CCMA 4860.

³⁵⁵ 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 82v-83v, n° 13, CCMA 4861. Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 83v-84r, n° 14, CCMA 4862. 1219 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 38r-v, n° 11, CCMA 4696. 1211, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 37.

³⁵⁶ 1220, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 38v-39r, n° 12, CCMA 4697. 1224 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 549, CCMA 81. 1214 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 86v, n° 19, CCMA 4863.

³⁵⁷ 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 108r-v, n° 34, CCMA 4808. 1231, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 94r, n° 10, CCMA 4748.

³⁵⁸ CCMA 790 et 807, voir p. 85.

Quelques transcriptions ont été faites à longues lignes, comme sur les f. 48r-49v, qui contiennent la charte la plus récente du volume, datée de 1306³⁵⁹.

Le cartulaire 166 fixait le classement des chartes réalisé au tournant du XIII^e siècle. Nous avons montré qu'organisation des chartes et mise en cartulaire ont peut-être été réalisées en deux étapes : une première phase dans les années 1190, une deuxième *c.* 1216. Le cartulaire de la première moitié du XIII^e siècle se composait donc d'un noyau d'origine et d'additions. Celles-ci étaient plus que de simples ajouts, puisqu'à cette occasion les chapitres ont été augmentés, les tables réécrites et quelques mots corrigés. Il est possible que le chartrier ait été copié dans son intégralité, mais nous ne pouvons le vérifier car de nombreux originaux sont perdus ou leurs cotes ont été effacées. À la fin du XII^e siècle, le classement topographique (pré)existait, mais les analyses et cotes ont peut-être été apposées au moment de la confection du cartulaire.

Le cartulaire 166 possède la structure et l'histoire la plus complexe de tous les cartulaires de Cîteaux, parce qu'il a fait l'objet de nombreux ajouts, et surtout parce qu'il a subi un dommage et une restauration.

Avant de poursuivre notre étude sur les classements et cartulaires du XIII^e siècle, nous avons jugé utile de faire un point sur la lecture des mentions grattées. Celles-ci, une fois déchiffrées, nous apportent des informations supplémentaires.

2.3. Déchiffrer les mentions effacées ou grattées

Au verso des originaux, jusqu'à dix strates d'annotations sont aujourd'hui lisibles, ou plus simplement visibles, inscrites depuis la fin du XII^e siècle ou le début du XIII^e siècle, et jusqu'à la Révolution française (**Fig. 33**). Certaines de ces mentions dorsales se sont effacées avec le temps, d'autres ont été grattées, certaines ont disparu sous des annotations postérieures, d'autres

³⁵⁹ 1306, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 48r-49r, sans n°, CCMA 4835.

ont été remployées et réécrites. Des essais de lecture à la lampe de Wood ont été menés, afin de déchiffrer les inscriptions effacées, grattées ou recouvertes.

Nous avons porté notre choix sur des actes du XII^e et du début du XIII^e siècle car, dans la majorité des cas, ce sont eux qui portent le plus de mentions. Les résultats de ces tests sont contrastés, et parfois stériles.

Dans le cas des annotations grattées, les ultra-violets n'ont pas pu révéler beaucoup plus de données que celles collectées à l'œil nu. Les grattages étant souvent assez profonds, la lampe de Wood permet au mieux de révéler quelques lettres, mais jamais des mots. Comme les analyses sont souvent écrites de manière stéréotypée à l'aide d'un vocabulaire peu fourni – *donum, concedit, vendit, nostris, pratum, decimas*, etc. –, nous pouvons parfois deviner certains termes. Mais comparer les lettres restantes avec le contenu du texte peut également nous permettre de deviner ces quelques mots, sans avoir recours aux ultra-violets. Quant aux cotes, une confrontation entre les classements et les différents cartulaires nous permet déjà de les reconstituer.

Nos efforts de lecture à la lampe de Wood n'ont pas été menés seulement sur les originaux, mais également sur les cartulaires. Nous avons tenté de lire la table du premier chapitre du cartulaire 166, qui a été grattée dans sa partie basse (**Fig. 23**). Le chapitre d'origine étant incomplet³⁶⁰, nous souhaitions vérifier quelles analyses avaient intentionnellement été grattées, et peut-être quels actes n'avaient pas été transcrits dans le chapitre, ou en avaient été soustraits. Malheureusement, sous la lampe, les analyses grattées n'apparaissent guère plus, nous l'avons déjà dit.

Nous avons vu que plusieurs feuillets du cartulaire 166 étaient des palimpsestes³⁶¹. La méthode la plus efficace pour faire réapparaître certains termes a été l'utilisation de filtres rouge, bleu ou violet appliqués aux clichés *via* le logiciel de retouche d'images *Photoshop*. Néanmoins, seul le feuillet qui présentait le grattage le moins profond a pu être en partie restitué.

De nombreuses analyses ont été recouvertes par des mentions inscrites sous l'abbatiate de Jean de Cirey³⁶². La plupart du temps, des traces, lettres ou mots, restent visibles à l'œil nu (**Fig. 34**)³⁶³. Nos essais de lecture à la lampe à ultraviolets se sont révélés infructueux. Les

³⁶⁰ Voir p. 82-83.

³⁶¹ Voir p. 85.

³⁶² À propos des analyses inscrites sous l'abbatiate de Jean de Cirey, voir partie B, chap. 3.3.1, p. 304 *sqq.*

³⁶³ S.d. (1145-1163), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1005, CCMA 188.

analyses Cirey ont été écrites dans un module épais, à l'aide d'une encre très foncée, voire noire : les anciennes mentions, inscrites au XIII^e ou au XIV^e siècle, n'apparaissent pas plus clairement sous la lampe.

Considérons maintenant le cas des annotations dont l'encre s'est effacée avec le temps. C'est avec ce type de mentions que les résultats sont plus contrastés (**Fig. 34-35**). Sur la charte conservée dans la liasse 11 H 608 (**Fig. 35**)³⁶⁴, un moine a inscrit au XIV^e siècle une cote composée de deux éléments : le numéro du chapitre précédé de « *TT* », abréviation de « *Titulus* », le numéro d'ordre de cet acte à l'intérieur du chapitre, précédé de « *lra* » pour « *littera* »³⁶⁵. Nous devinons encore cette cote ainsi qu'une analyse, dont l'encre s'est effacée, et qui ont été en partie recouvertes par l'analyse Cirey. Sous la lampe à ultraviolets, l'encre réapparaît : nous voyons alors assez distinctement la cote en « *TT* » qui remploie l'ancienne cote en chiffres romains du XIII^e siècle : « *TT II* »³⁶⁶ ; suit un nom de lieu qui correspond à l'intitulé du chapitre topographique, le tout encadré. Le scribe a également écrit une analyse : une partie de celle-ci reste illisible car la mention Cirey a été inscrite par-dessus. Elle se terminait néanmoins par ces mots « ... *de XXXV s. censualibus* ». Le numéro d'ordre suivant « *lra* » reste non lisible puisqu'il a également été recouvert. À la lampe de Wood, nous distinguons également un grattage, dans le coin inférieur droit. Un moine a effacé le numéro d'ordre qui accompagnait la cote inscrite au XIII^e siècle, ainsi que quelques mots en-dessous. Aujourd'hui, cet acte n'apparaît pas dans le cartulaire 169 puisque celui-ci est incomplet, mais, dans le cartulaire 168, il porte le n^o V : c'est donc ce « V » en chiffres romains qui a été gratté (**Fig. 36**).

Les résultats de la lecture à la lampe de Wood sont essentiellement probants pour les encres effacées qui n'auraient pas été recouvertes par d'autres mentions postérieures ou pour les grattages peu profonds. L'application de filtres rouge, bleu ou violet sur les clichés permet également d'apporter des résultats complémentaires, voire supplémentaires. Néanmoins, nous avons choisi de ne pas poursuivre cette enquête, somme toute assez chronophage et pouvant avoir des conséquences sur la bonne conservation des actes. Peut-être faudrait-il envisager

³⁶⁴ S.d. (1192-1218), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 608, CCMA 2365.

³⁶⁵ Voir partie A, chap. 2.1, p. 115 *sqq.*

³⁶⁶ Il s'agit soit du chiffre romain rouge, caractéristique du classement effectuée *c.* 1240, soit du chiffre romain noir, caractéristique du classement entrepris au plus tard *c.* 1258. Voir partie A, chap. 1.3 et 1.4, p. 91 *sqq.*

d'autres traitements par imagerie à ultraviolet, à infrarouge, etc., pour espérer avoir des résultats ?

3. Le deuxième classement et le cartulaire 169, c. 1216 - c. 1240

3.1. Le premier classement systématique ? Les mentions dorsales inscrites entre c. 1216 et c. 1240

P. Chastang, dans son étude sur les cartulaires en Bas-Languedoc, indiquait que « le principe qui a guidé le travail du cartulariste témoigne des modes médiévaux d'appréhension de l'espace »³⁶⁷. À Cîteaux, entre la rédaction du cartulaire 166, achevée c. 1216, et celle du cartulaire 169, c. 1240, la perception de l'espace a évolué : les notes inscrites au dos des actes, ainsi que le cartulaire 169, témoignent de ces changements. Durant ces vingt-cinq années, les divisions topographiques du chartrier ont changé et ont été réorganisées. Pourquoi ?

Nous pensons que face à l'accroissement rapide des donations et autres transactions, le territoire et le nombre des chartes ont profondément augmenté. Nous avons dressé deux tableaux et deux graphiques présentant le nombre d'actes par décennies ainsi que leur nombre cumulatif³⁶⁸ (**Fig. 37-40**). Entre 1211 et 1240, les moines ont été confrontés à l'entrée de 568 actes supplémentaires dans le chartrier. Ces donations et autres transactions ont nécessairement entraîné une réorganisation des territoires. Les granges les plus anciennes demeuraient, par exemple Tontenant, Crépey, Rosey, mais les moines en ont agrégé ou au contraire retiré certaines terres ; ils ont également créé de nouveaux centres d'exploitation et de gestion devenus à leur tour « référents scripturaires » : l'Albigeois³⁶⁹, dont la première donation remonte à 1217³⁷⁰, l'Espagne dont la plus ancienne transaction date de 1211³⁷¹. La réorganisation des

³⁶⁷ CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 190.

³⁶⁸ Ces dénombrements ne prennent pas en compte les actes pontificaux. Certains documents non datés sont datables sur plusieurs dizaines d'années : des choix ont dû être faits quant à leur placement dans l'une ou l'autre décennie.

³⁶⁹ Albi, chef-lieu d'ar., département Tarn.

³⁷⁰ 1217, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 156, CCMA 428.

³⁷¹ S.d. (1211), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 93r, n° 1, CCMA 3229.

centres d'exploitation et de gestion trouve un écho dans les divisions du chartrier : par exemple, la section « Cîteaux », qui existait depuis le XII^e siècle puisqu'elle était utilisée dans les Notices du XII^e siècle et dans le cartulaire 166, est abandonnée. Les chartes qui y avaient été copiées sont dorénavant rangées sous la division « évêché de Chalon », comme l'acte de donation de l'alleu de Cîteaux (n^o I dans le cartulaire 166)³⁷², ou les actes du duc de Bourgogne et de son fils donnant à l'abbaye 120 setiers d'avoine (n^o II et III dans 166)³⁷³. Un autre, qui évoquait une donation d'une maison à Dijon, a rejoint la section « Dijon » (n^o X dans 166)³⁷⁴. Une nouvelle division consacrée aux chartes de péages a également été créée, la première et la seule division thématique au sein du classement topographique : nous y trouvons par exemple un acte de 1170³⁷⁵ que nous avons seulement trouvé transcrit parmi les ajouts du XIV^e siècle du cartulaire 166, dans le chapitre Cîteaux.

Au verso des originaux apparaissent une nouvelle cote : sur celui de Dijon, nous pouvons lire le chiffre romain « XVIII » écrit à l'encre rouge (**Fig. 41**). Comme le classement a été entièrement revu, les moines ont eu besoin d'apposer de nouvelles mentions, afin de retrouver et d'identifier rapidement les actes parmi la masse de documents. Sur l'acte que nous venons d'évoquer, il ne reste qu'un seul chiffre romain, mais cette cote se composait en réalité de deux éléments : un chiffre romain écrit à l'encre rouge dans le coin inférieur gauche des versos, et un chiffre romain écrit à l'encre noire dans le coin inférieur droit (**Fig. 42**). Le chiffre rouge correspond à une division du chartrier, divisions qui ne sont donc plus identifiées par un nom de lieu mais par un numéro d'ordre : « XVIII » est la section consacrée à Dijon (**Fig. 41**), « XIII » est la division relative à Meursault (**Fig. 42**).

Le numéro inscrit à l'encre noire correspond au numéro d'ordre des actes au sein de chaque division : n^o « VIII » sur l'acte de Meursault (**Fig. 42**). Nous voyons que sur ce document il reste également un « VIII » écrit en très petit module juste au-dessus de la cote : il s'agit d'un numéro d'attente.

Souvent, le numéro d'ordre a été gratté, suite aux reclassements survenus du XIII^e au XV^e siècle (**Fig. 41, 43**). Nous pouvons parfois le reconstituer, soit parce que le grattage n'est pas très profond, soit parce qu'il reste le numéro d'attente, soit en comparant les originaux avec leurs transcriptions dans les différents cartulaires.

³⁷² S.d. (c. 1100), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 1r, n^o 1, CCMA 228.

³⁷³ 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 153, CCMA 396. 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 153, CCMA 397.

³⁷⁴ S.d. (1162-1192), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 490, CCMA 771.

³⁷⁵ 1170, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 97r-v, n^o 3, CCMA 772.

Sur certains actes, une analyse a été écrite, comme sur celui daté de 1219 (a.st.)³⁷⁶ (**Fig. 43**). Cependant, il ne nous est pas possible de savoir à quel moment elle a été inscrite : lors de l'arrivée de l'acte dans le chartrier ou postérieurement ? Comme ces analyses ne sont pas systématiques, nous pensons qu'elles n'ont pas été écrites en même temps que les cotes.

Lorsqu'une analyse ancienne existait, elle n'a pas été remployée ni grattée (**Fig. 42**). Ce qui permettait avant tout d'identifier le document était donc la cote, et non l'analyse. Ce système ne pouvait cependant fonctionner que si l'on connaissait la concordance numéros des divisions et noms de lieu : soit il existait des listes ou inventaires d'archives, soit numéros et noms des localités étaient reportés sur les contenants, quels qu'ils aient été.

Une partie de la réorganisation des actes a aussi consisté dans le reclassement de certains documents au sein des sections. Par exemple, l'acte par lequel Guido, seigneur de Vergy, a donné à Cîteaux des biens situés dans la combe d'Aubaine³⁷⁷, a été rangé au tournant du XIII^e siècle dans la section consacrée à Crépey sous le n° VIII. Entre *c.* 1216 et *c.* 1240, il obtint le n° VI (**Fig. 44**).

Nous avons déjà évoqué les actes de la comtesse Mathildis de Nevers (1150-1192) : en 1179, celle-ci a confirmé la donation à Cîteaux d'une rente de 100 sous à prendre sur les coutumes de Vitteaux³⁷⁸ ; en 1182, elle confirmait à nouveau cette donation. Les deux chartes avaient reçu le numéro II au tournant du XIII^e siècle : elles reçurent le n° XIII lors de leur reclassement, numéros aujourd'hui grattés, mais encore décelables. Les moines, qui avaient choisi de numéroter ce dossier, cette transaction, plutôt que de les coter pièce à pièce, n'ont pas hésité à les reclasser. Conscients de cette situation irrégulière – la cotation pièce à pièce étant bien plus employée –, les moines n'ont, semble-t-il, jamais attribué de n° XV³⁷⁹.

Le fort accroissement du nombre d'actes entre *c.* 1216 et *c.* 1240, ainsi que le reclassement des chartes, ont justifié la confection d'un nouveau cartulaire, le 169. Il nous semble peu pertinent de mettre à jour le cartulaire 166, qui fixait l'état du chartrier avant la remise en ordre des actes, pourtant nous avons vu qu'il a fait l'objet d'additions.

³⁷⁶ 1219 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 693, CCMA 78. Autres exemplaires de ce document : Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 693, CCMA 79.

³⁷⁷ Aubaine, c^{on} Bligny-sur-Ouche, ar. Beaune, département Côte-d'Or. S.d. (1145-1163), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 705.

³⁷⁸ 1179, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1132, CCMA 822. 1182, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1132, CCMA 619.

³⁷⁹ Voir p. 103-104 et Fig. 52.

3.2. Un cartulaire exhaustif ? Le cartulaire 169, c. 1240

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le cartulaire 169 se compose de trois éléments, provenant de volumes différents : un feuillet écrit au XII^e siècle et comportant un extrait de l'Évangile de Jean, trois feuillets contenant les Notices du XII^e siècle que nous avons déjà présentées³⁸⁰, et le cartulaire du XIII^e siècle proprement dit. Les chercheurs n'ont pas toujours bien signalé ces spécificités. J. Richard, dans l'inventaire du fonds de l'abbaye de Cîteaux, notait que ce cartulaire se composait de deux parties :

« A. — Deux chapitres (*de Cistercio ; de Tonteneis*) conservés du plus ancien cartulaire, rédigé peu après 1163.

B. — Cartulaire rédigé vers 1235-1240, continué jusqu'en 1290, incomplet : manquent les titres II et XII à XXI (le cartulaire s'interrompt au f^o 102) »³⁸¹.

Quant à J. Marilier, il indiquait que « le relieur a déplacé quelques feuillets et plusieurs cahiers ». Il proposait ensuite une restitution sommaire du cartulaire, mentionnait les additions, les manques, et ajoutait « Ainsi s'achève actuellement ce cartulaire. Il est très incomplet »³⁸².

Dans les faits, sa composition et son histoire s'avèrent plus complexes que ce que ces deux auteurs ont bien voulu en dire : outre les trois éléments, le cartulaire à proprement parler est incomplet et comprend des additions, ainsi que des feuillets inversés à la reliure.

Lorsque nous emploierons le terme « cartulaire » ce sera pour désigner le recueil du XIII^e siècle, et non les feuillets écrits au XII^e siècle et qui lui ont été adjoints.

Le volume se présente aujourd'hui dans une reliure récente, faite d'une peau blanche et d'ais de carton. Celle-ci mesure 255 × 340 mm. Le recueil comporte 102 feuillets de parchemin. Comme il est constitué de plusieurs entités, la taille des feuillets varie. Ceux du cartulaire mesurent 240 × 315 mm à 255 × 340 mm. Ils portent une numérotation au crayon de papier, sans doute inscrite au XX^e siècle, en chiffres arabes, dans le coin supérieur droit des rectos.

3.2.1. Le cartulaire

³⁸⁰ Voir partie A, chap. 1.1, p. 58 *sqq.*

³⁸¹ RICHARD, *Répertoire numérique des Archives départementales antérieures à 1790*, *op. cit.*

³⁸² MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*

Si toutes les chartes qui ont reçu une cote ont été transcrites dans le cartulaire, alors il comprenait sans doute la copie de tous les actes de la pratique contenus dans le chartrier.

Le cartulaire s'ouvre sur une table des chapitres, au f. 1r (**Fig. 45**). Voici la liste des localités concernées, suivant l'ordre de la table : n° 1, l'évêché de Chalon ; n° 2, l'évêché d'Autun ; n° 3, l'évêché de Langres³⁸³ ; n° 4, Moisey et La Saule ; n° 5, Tontenant et Villars ; n° 6, Tarsul et Izeure³⁸⁴ ; n° 7, La Grange Neuve³⁸⁵ ; n° 8, Brétigny et le prieuré de Gilly ; n° 9, Rosey ; n° 10, Gergueil et Bœuf³⁸⁶ ; n° 11, Détain ; n° 12, Crépey ; n° 13, Meursault ; n° 14, Beaune ; n° 15, Aloxe³⁸⁷ ; n° 16, Vougeot³⁸⁸ ; n° 17, Fixin ; n° 18, Dijon ; n° 19, Ouges ; n° 20, Saulon³⁸⁹ ; n° 21, Corcelles-lès-Cîteaux ; n° 22, Dole³⁹⁰ ; n° 23, Salins ; n° 24, Lons-le-Saunier ; n° 25, la Champagne, Vitteaux, Tonnerre et Joigny ; n° 26, la France jusqu'à la mer ; n° 27, l'Angleterre ; n° 28, l'Albigeois ; n° 29 l'Espagne, n° 31, Besançon. À ces localités et espaces régionaux, il faut ajouter un chapitre consacré aux chartes de péages sous le n° 30 (**Fig. 46**).

Le second cartulaire de Gellone³⁹¹, étudié par P. Chastang, présentait une organisation des chapitres qui partait du centre de l'espace monastique et s'en éloignait progressivement³⁹². Les divisions du chartrier et la table générale du cartulaire 169 nous permettent de voir quel ordre avait été choisi pour le classement. Les trois premières divisions sont consacrées aux localités se trouvant dans les évêchés de Chalon, d'Autun et de Langres. Ces évêchés semblent avoir été placés en tête non pas en raison de leur importance de division territoriale de la chrétienté, mais parce qu'ils regroupaient les actes que l'on ne pouvait pas intégrer au classement topographique, comme l'indique la table du premier chapitre, qui débute par ces termes :

« Incipiunt capitula tituli primi continentis cartas omnium possessionum et reddituum quos habet ecclesia Cistercii in episcopatu Cabilonensis que proprios titulos non habent » (f.1v).

³⁸³ Langres, chef-lieu ar., département Haute-Marne.

³⁸⁴ Izeure, c^{on} Genlis, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

³⁸⁵ Grange-Neuve (La), c^{ne} Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

³⁸⁶ Saint-Jean-de-Bœuf, c^{on} Sombernon, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

³⁸⁷ Aloxe-Corton, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

³⁸⁸ Vougeot, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

³⁸⁹ Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

³⁹⁰ Dole, chef-lieu ar., département Jura.

³⁹¹ Abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert ou de Gellone, abbaye bénédictine fondée en 804, c^{ne} Saint-Guilhem-le-Désert, c^{on} Gignac, ar. Lodève, département Hérault.

³⁹² CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 191. Deuxième cartulaire de Gellone, Montpellier, AD Hérault, 5 H 8 (*non vidi*). Édité par ALAUS Paul, CASSAN Léon, MEYMAL Edmond, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaires de Gellone*, Montpellier, J. Martel, 1898.

Dans ces phrases, « *capitula* », au pluriel donc, semble désigner les analyses et « *tituli* », au singulier, signifie « chapitre » : « Commencent les analyses du chapitre premier qui contient [...] ». L'évêché de Chalon a été positionné en début du volume car l'abbaye se trouvait en son sein. C'est en tête de ce chapitre qu'a été placé l'acte narrant la donation de l'alleu de Cîteaux par Rainardus de Beaune³⁹³.

Nous avons placé sur une carte les lieux servant d'intitulés aux chapitres, et matérialisé le passage d'une division à une autre par un trait rouge (**Fig. 47**). Le premier chapitre après ceux des évêchés est celui de Moisey et Saule : nous voyons déjà que ces localités étaient éloignées l'une de l'autre, et pourtant intellectuellement rapprochées dans l'organisation topographique du chartrier. Le dernier chapitre apparaissant sur notre carte est celui concernant Corcelles-lès-Cîteaux car nous n'avons pas pris en compte les possessions les plus éloignées du monastère. La carte révèle que les divisions du chartrier ne présentaient pas d'organisation partant de l'abbaye et s'en éloignant progressivement, comme dans le second cartulaire de Gellone. Les moines semblent parfois avoir suivi un cheminement topographique mais non hiérarchique, par exemple de Meursault à Dijon en remontant par la côte viticole, néanmoins, nous ne savons pas si ce cheminement était révélateur d'un phénomène ou d'une appréhension particulière de l'espace.

Actuellement, le cartulaire ne comprend plus que les onze premiers chapitres, dont certains sont incomplets, sur les trente-et-un listés dans la table générale. Comment se présente aujourd'hui ce volume (**Fig. 48**) ?

Le chapitre 1 concernant les droits et territoires acquis dans l'évêché de Chalon est scindé en plusieurs parties : au f. 1v se trouve le début de la table ; sa fin est copiée sur l'actuelle f. 7r et la transcription des actes débute en-dessous et se poursuit jusqu'au f. 15v. Ce chapitre a fait l'objet d'ajouts à la fin du XIII^e siècle : un morceau de parchemin, folioté 2, comporte la table des actes ajoutés, du n^o XLIII à XC. L'acte le plus récent est daté de décembre 1290 et nous donne un *terminus post quem* pour ces ajouts³⁹⁴. Leur transcription se trouve aujourd'hui sur les f. 52r à 64v.

Le chapitre 2 contenant les actes relatifs aux possessions situées dans l'évêché d'Autun est fragmentaire : il débute par l'acte n^o XIX, qui est incomplet du début.

Le chapitre 3 concerne les domaines se trouvant dans l'évêché de Langres. Seule la première partie de la table est aujourd'hui manquante.

³⁹³ S.d. (c. 1100), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 1r, n^o 1, CCMA 228.

³⁹⁴ 1290, Mâcon, AD Saône-et-Loire, H 81 / 48, CCMA 4.

Les chapitres 4, 5, 7, 8 et 9 sont complets et ne semblent pas avoir été l'objet d'ajouts.

Le chapitre 6 relatif aux possessions de Tarsul et Izeure a été scindé en deux : son début se trouve aux f. 48v-51v, la suite aux f. 89r-94v. Il est également incomplet car la transcription s'arrête dans l'acte XXX.

Le chapitre 10 concernant Gergueil et Saint-Jean-de-Bœuf a également été divisé en deux, entre les f. 84v-88v et 95r-101r. Il est cependant complet.

Le chapitre 11 contenant les chartes de Détain est lacunaire. La transcription s'arrête au sein de l'acte VI, au f. 102v.

Les dates des actes les plus récents copiés, hors ajouts, peuvent nous donner un terme pour la réalisation de cartulaire : dans le chapitre 1, 1236³⁹⁵ ; dans le 2, 1238³⁹⁶ ; dans le 3, 1236³⁹⁷ ; dans le 4, 1211³⁹⁸ ; dans le 5, 1235³⁹⁹ ; dans le 6, 1234⁴⁰⁰ ; dans le 7, 1228⁴⁰¹ ; dans le 8, 1224⁴⁰² ; dans le 9, 1240⁴⁰³ ; dans le 10, 1231⁴⁰⁴ ; et dans le 11, 1189⁴⁰⁵.

Pour la plupart des chapitres, une réalisation à la fin des années 1230 serait cohérente, et pour le chapitre 9, une confection au plus tôt en octobre 1240 est envisageable⁴⁰⁶. Nous pensons légitimement que la réalisation de ce cartulaire a pu s'effectuer sur plusieurs mois voire années, en raison de la datation des actes transcrits, mais également des mises en page différentes entre les chapitres, témoins du travail de plusieurs scribes.

Le chapitre 1 débute par une table dont les analyses commencent par une lettrine alternativement rouge et bleue. Les numéros d'ordre ont été ajoutés par la suite car ils sont parfois collés aux lettrines, comme si le scribe n'avait pas prévu assez de place pour les inscrire. Les transcriptions débutent également par des lettrines alternativement rouges et bleues, légèrement ornées de rinceaux. Les numéros d'ordre ont été inscrits dans les espaces ménagés entre deux actes, sur la surface écrite, et non rejetés dans la marge. En titre courant a été inscrit

³⁹⁵ 1236, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 15r, n° 29, CCMA 4672.

³⁹⁶ 1238, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 936, CCMA 4377.

³⁹⁷ 1236, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 25r-v, n° 29, CCMA 4691

³⁹⁸ 1211, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 325, CCMA 3307.

³⁹⁹ 1235, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 549, CCMA 86.

⁴⁰⁰ 1234, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 94v, n° 30, CCMA 4759.

⁴⁰¹ 1228, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 956, CCMA 3034.

⁴⁰² 1224, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 79v, n° 18, CCMA 4744.

⁴⁰³ 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739, CCMA 1666.

⁴⁰⁴ 1231, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 94r, n° 10, CCMA 4748.

⁴⁰⁵ 1189, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 101v, n° 6, CCMA 2587.

⁴⁰⁶ L'acte de 1240 est daté du dimanche avant la saint Denis, soit le 7 octobre 1240 : 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739, CCMA 1666.

à l'encre rouge, « *TITULUS I'* », « *TITULUS* » se trouvant sur un verso, « *I'* » sur un recto, nous rappelant que l'unité visuelle et de lecture était la double page ouverte⁴⁰⁷. Sur le verso, dans la marge, a été écrit à l'encre bleue « *EPISCOPATUS* », répondant à l'inscription « *CABILONENSIS* » sur le recto⁴⁰⁸ (**Fig. 49**). Cette mise en page bien particulière ne se trouve que dans ce chapitre.

Les sections 2 à 8 partagent la même mise en page : les lettrines sont majoritairement dessinées en rouge ; les numéros d'ordre sont écrits en très petit module et rejetés dans la marge ; les titres courants se limitent à « *Eduensis* », « *Lingonensis* » écrits à l'encre brune sur le recto (**Fig. 50**). À partir du chapitre 5, le titre courant n'est plus indiqué de manière systématique ; parfois il apparaît sur les versos.

La mise en page change à nouveau avec le chapitre 9 : les actes sont toujours précédés de lettrines rouges, mais les numéros d'ordre se trouvent à nouveau sur la surface écrite, inscrits en rouge. Certains ont été entourés de point de conduite, d'autres écrits en toutes lettres. Le titre courant est encadré et rehaussé de rouge, tout comme certaines lettres (**Fig. 51**). À la fin du chapitre relatif à Rosey, un scribe a écrit à l'encre rouge « *Expliciunt carte de Roseriis* » et « *Incipiunt carte de Gergulio et de Bues* » (**Fig. 51**). La mise en page du dixième chapitre est la même que celle du chapitre 9. Le scribe qui a écrit ces actes avait peut-être l'habitude d'écrire ou d'enluminer des manuscrits, ce qui expliquerait un décor moins épuré que dans les parties précédentes. Dans le chapitre 10, les actes portent deux numérotations, l'une en encre rouge dans la surface écrite, l'autre en encre noire dans la marge. Le chapitre 11 présente également la même mise en page.

Dans plusieurs chapitres, nous avons repéré que les tables contenaient des espaces vierges entre certaines analyses. Par exemple, dans la table du chapitre 6 concernant Tarsul – dont l'intitulé manque ainsi que les numéros d'ordre –, un espace a été ménagé entre l'analyse du dixième acte et celle du quinzième. Dans le chapitre, le scribe a même laissé un espace vierge après la transcription de l'acte X. Pourquoi ne pas avoir copié les actes n° XI à XIV, mais néanmoins avoir ménagé un espace pour leur éventuel ajout⁴⁰⁹ ?

Nous pensons que cette absence de document est en fait une conséquence du réordonnement des chartes. À un moment indéterminé, il a existé des chartes numérotées XI à XIV, mais qui,

⁴⁰⁷ Voir à ce propos HAMBURGER Jeffrey F., *Ouvertures. La double page dans les manuscrits enluminés du Moyen Âge*, Les Presses du Réel, 2010.

⁴⁰⁸ Nous avons développé les abréviations : « *TITUL'* », « *I'* » et « *EPAT'* », « *CABIL'* ».

⁴⁰⁹ Dans les vingt années qui ont suivi, les moines, bénéficiant de cette absence de chartes des n° XI à XIV en ont profité pour y insérer de nouveaux actes : l'un renuméroté X, les suivants XI et XII. Voir p. 103-104 et Fig. 52.

c. 1240 lors de la confection du cartulaire 169, n'occupaient plus ces places dans le classement. Ces actes avaient-ils été déplacés ? Étaient-ils encore dans le chartrier de Cîteaux⁴¹⁰ ? Comme ils ne sont pas décrits, nous ne pouvons malheureusement pas les identifier.

Ce cartulaire semble ne pas avoir été tout à fait achevé : à partir du chapitre 9 les tables n'ont pas été écrites, mais l'espace pour les inscrire a été laissé ; les incipit de certaines tables n'ont pas été inscrits ; les numéros d'ordre n'ont pas toujours été reportés dans les tables. Cependant, il était utilisé, comme en témoigne la présence d'onglets cousus au début de chaque chapitre, facilitant ainsi leur repérage. Nous avons peut-être affaire ici à un cartulaire ouvert, confectionné par plusieurs personnes. Ce type de recueils permettait l'ajout de nouvelles pièces. Le fait qu'il ne soit pas achevé n'empêchait pas son utilisation.

3.2.2. Reconstitution des parties manquantes

L'analyse des mentions dorsales des actes originaux et l'étude des cartulaires 169, réalisé c. 1240, et 168-167, confectionnés c. 1258, nous ont révélé qu'entre la réalisation de ces recueils les moines ont conservé à l'identique le classement en chapitres topographiques, plus le thématique. Nous proposons de reconstituer les parties manquantes du cartulaire 169 en comparant l'organisation de ce volume avec les cartulaires 168 et 167 et avec les originaux encore conservés. (**Fig. 52**). Comparer les actes en tableau permet aisément de voir lesquels ont dû être transcrits dans le cartulaire 169, et quelles ont été les évolutions du classement au milieu du XIII^e siècle. Nous avons matérialisé en rouge les différences entre les deux classements. Cela nous permet de repérer rapidement quels actes ont été changés de place au sein de chaque chapitre. Pourquoi des déplacements de pièces ? Les moines ont parfois souhaité rapprocher certains actes pour créer des dossiers. Il s'agit d'actes postérieurs à c. 1240, moment de réalisation du cartulaire 169. Mais, pour ne pas avoir à chambouler tout le classement et réécrire toutes les cotes au verso des originaux, les moines ont simplement interverti quelques actes. Nous avons également noté en rouge la présence de petites « irrégularités », par exemple deux actes portant le même numéro d'ordre ou l'absence d'un acte dans un chapitre⁴¹¹. En gras apparaissent toutes les propositions de reconstitution. Suite au numéro d'ordre, nous avons inscrit la date de l'acte (a.st.), puis le numéro dans notre base de données.

⁴¹⁰ À propos de la circulation des documents, voir partie A, chap. 3, p. 150.

⁴¹¹ Voir à ce propos p. 98-99.

Actuellement dans le cartulaire 169, l'acte le plus récent est daté du mois d'octobre 1240⁴¹². Sauf exception, nous avons considéré que tous les actes antérieurs à 1239 avaient été transcrits dans le cartulaire 169. La situation se complique pour les actes datés de 1239-1241 puisque nous ne connaissons pas la date exacte de réalisation de ce recueil. Retourner aux originaux, s'ils sont encore conservés, permet de vérifier s'ils ont reçu les cotes, et donc de confirmer ou d'infirmer nos propositions de reconstitution. Cette tâche est fastidieuse, car les numéros d'ordre au dos des chartes ont souvent été grattés, au gré des évolutions du classement au XIV^e et au XV^e siècle. Rappelons que les documents copiés dans le cartulaire 169 portaient en leur dos une cote composée de deux chiffres romains écrits en gros module : en bas à gauche, en rouge, le numéro de la division topographique ou chapitre du cartulaire ; en bas à droite, en noir, le numéro d'ordre de la pièce au sein de cette division (**Fig. 41-44**). Après *c.* 1240, et au plus tard *c.* 1258, au moment de la réalisation des cartulaires 168-167, les chartes ont reçu une cote composée des mêmes éléments, mais le numéro de la division était écrit à l'encre noire (**Fig. 53**). Cette différence de graphie permet de repérer facilement à quelle époque a été classé un acte.

Les chapitres 12, 16, 17, 19, 22, 23, 28 et 29 étaient sans doute strictement les mêmes entre *c.* 1240 et *c.* 1258 car aucune nouvelle transaction concernant ces localités n'a été passée.

Nous avons choisi quelques chapitres en guise d'exemples pour illustrer notre méthode de reconstitution du cartulaire 169, son efficacité et ses limites. Le chapitre 11 contient les actes relatifs à la grange de Détain. Ce chapitre est incomplet. Il ne reste aujourd'hui que la transcription des six premiers actes, dont le sixième est tronqué. La liste des actes suivants, numérotés VII à XXXVIII, a pu être rétablie car ils sont datés au plus tard de 1236. Mais les chartes n° XXXIX et XL du cartulaire 168 sont datées respectivement de mai 1240 et de novembre 1240. Sur le verso des originaux a été inscrit le chiffre romain « XI », correspondant au numéro de chapitre, à l'encre noire. Ces deux chartes n'ont, semble-t-il, pas été copiées dans le cartulaire 169, mais seulement dans le 168. L'acte le plus récent transcrit datant de 1236⁴¹³, ce chapitre pourrait donc avoir été écrit entre mai 1236 et mai 1240.

Nous avons suivi la même méthode pour les chapitres suivants. Le chapitre 13 contient les actes relatifs à Meursault et à ses dépendances. Il comprenait assurément vingt-huit actes, datés du

⁴¹² 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739, CCMA 1666.

⁴¹³ 1236, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 109v-110r, n° 38, CCMA 4812.

XII^e siècle à 1235⁴¹⁴. Les actes numérotés XXIX à XXXIV dans le cartulaire 168 sont sujets à caution puisqu'ils sont datés de 1219 à 1242. L'acte de 1242, numéroté XXIX, n'avait pas sa place dans le cartulaire 169. Aujourd'hui, le dos de cette charte ne porte pas de numéro inscrit au XIII^e siècle. Et malheureusement, au verso de presque toutes les autres chartes, le numéro de chapitre a été effacé. Au mieux, nous en devinons la trace.

Seul l'acte daté du mois de janvier 1240 (a.st.)⁴¹⁵, le numéro XXXIV du cartulaire 168, a encore un chiffre rouge inscrit sur son dos. Cependant, la manière de tracer les chiffres est différente de celle utilisée sur la majorité des actes (**Fig. 54**). Habituellement, et même s'il est possible que plusieurs scribes aient tracé les chiffres romains au fur et à mesure de l'intégration des actes dans le charrier, le tracé des chiffres romains rouges est très droit (**Fig. 41-44**). La manière de tracer le « X » sur l'acte du mois de janvier 1240 (a.st.), avec une légère hampe, est visible sur les chiffres romains noirs, contemporains des cartulaires 168 et 167 (**Fig. 53**). De la même manière, le tracé à-demi effacé visible au dos de la charte datée du mois de mai 1219⁴¹⁶, numéroté XXXII dans le cartulaire 168, nous laisse penser que le « X » a été écrit de la même manière, même si aujourd'hui nous ne pouvons pas savoir si l'encre utilisée était rouge ou noire. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas assurer que ces actes étaient transcrits dans le cartulaire 169.

Dans la division 14 concernant les biens situés à Beaune, deux actes datés de 1240⁴¹⁷ portent un « XIII » inscrit en encre noire sur leur verso : ils ne figuraient sans doute pas dans le cartulaire 169. Ils ont cependant été intégrés aux places n° XLIV et L dans le cartulaire 168, sans doute à la suite d'un léger remaniement dans le classement.

L'acte transcrit sous le n° LXXII est daté de janvier 1253 (a.st.)⁴¹⁸, et pour cela n'a assurément pas été transcrit dans le cartulaire 169. Sous les n° LXXIII et LXXIV se trouvent deux actes dont la transcription dans le cartulaire 169 n'est pas certaine : ils datent de décembre 1234⁴¹⁹ et mars 1238 (a.st.)⁴²⁰. Sur leur verso, un « XIII » rouge a été inscrit ; cependant, la manière de le tracer rappelle celle utilisée pour les chiffres noirs, comme dans le chapitre précédent. Un doute subsiste donc quant à la transcription de ces actes dans le cartulaire 169.

⁴¹⁴ 1235, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 883, CCMA 4089.

⁴¹⁵ 1240 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 881, CCMA 2331.

⁴¹⁶ 1219, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 896, CCMA 2302.

⁴¹⁷ 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 290, CCMA 1958 ; 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 290, CCMA 1957.

⁴¹⁸ 1253 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1016, CCMA 1483.

⁴¹⁹ 1234, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1016, CCMA 1481.

⁴²⁰ 1238 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 290, CCMA 1953.

Le chapitre 18 contient les actes relatifs à Dijon. Si les actes numérotés LVI, LVII et LVIII dans le cartulaire 168 sont datés de 1241, les chartes LIX, LX et LXI le sont respectivement de 1235⁴²¹, 1238⁴²² et 1228. Malheureusement pour notre étude, seuls trois originaux sont encore conservés : deux de 1241⁴²³, et celui de 1228⁴²⁴. La recherche ne peut donc pas être concluante : les deux actes de 1241 portent des chiffres noirs tracés sur leurs versos, tandis que l'acte de 1228 n'a reçu aucune cote du XIII^e siècle. Ce dernier avait peut-être été omis dans le classement précédant, pour une raison indéterminée.

Le chapitre 19 du cartulaire 169, contenant les chartes concernant Ouges, possédait sans doute au moins seize transcription. Les actes numérotés XVII, XVIII et XIX du cartulaire 167 datent tous de 1240. Cependant, nous sommes actuellement dans l'incapacité de vérifier s'ils étaient transcrits dans le cartulaire 169 puisque les trois originaux ont disparu.

Dans le chapitre 27 contenant les chartes d'Angleterre, l'acte numéroté XVI dans le cartulaire 167 pose aussi problème. Il est daté de juillet 1240, mais il ne porte aucune mention du XIII^e siècle en son verso. Il ne nous est donc pas possible de savoir s'il était transcrit dans le cartulaire 169.

Quant au chapitre 31, qui selon la table du cartulaire 169 contient les actes relatifs à Besançon, il est absent des cartulaires 168-167. Cette absence a permis de confirmer l'un de nos soupçons : la mention « *Titulus tricesimus primus continet cartas de Bysuncio* », inscrite au bas de la table du cartulaire 169, a été ajoutée par une autre main (**Fig. 55**). Nous avons compulsé les originaux et le Cartulaire de Jean de Cirey pour vérifier quelles chartes pourraient avoir été copiées dans les cartulaires du XIII^e siècle : il s'avère que l'acte le plus ancien concernant Besançon est daté de 1267⁴²⁵. Il ne peut donc pas avoir été transcrit dans les cartulaires du XIII^e siècle et il n'a reçu aucune cote spécifique aux campagnes de classement de ce siècle (**Fig. 56**). Si une main a ajouté la présence d'un trente-et-unième chapitre dans le cartulaire 169, c'est peut-être parce que le volume a été l'objet d'ajouts, en plus de ceux encore présents dans le chapitre relatif aux possessions situées dans l'évêché de Chalon.

⁴²¹ 1235, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 173r-v, n° 59, CCMA 5059.

⁴²² 1238, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 173v, n° 60, CCMA 5060.

⁴²³ 1241, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 956, CCMA 3037 ; 1241, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 588, CCMA 524.

⁴²⁴ 1228, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2193.

⁴²⁵ 1267, Besançon, AD Doubs, 60 H 9, CCMA 5406. Certaines Notices du XII^e siècle faisaient mention de Besançon, mais elles n'ont fait l'objet d'aucune autre mise en registre, voir partie A, chap. 1.1, p. 58 *sqq.*

Pourquoi le cartulaire 169 est-il incomplet ? Si les cartulaires étaient conservés au même endroit, il est fort probable que le 169 ait subi le même dégât des eaux que le cartulaire 166, ce qui expliquerait la perte massive des feuillets et de chapitres entiers. Les Notices du XII^e siècle, également incomplètes, pourraient elles aussi avoir connu le même sort. Les moines auraient cependant choisi de ne reconstituer que le cartulaire 166.

Nous l'avons déjà indiqué, les moines ont poursuivi le classement des actes après la réalisation du cartulaire 169 et jusqu'à la confection d'un nouveau cartulaire, cette fois en deux volumes, les cartulaires 168 et 167.

4. La poursuite du classement et les cartulaires 168-167, c. 1240 - c. 1258

4.1. Les mentions dorsales inscrites entre c. 1240 et c. 1258

Entre c. 1240 et c. 1258, le nombre de chartes continue de croître de manière impressionnante (**Fig. 37-40**). En une petite vingtaine d'années, ce sont 328 documents qui entrent au chartrier. Ce fort accroissement nécessitait une révision du classement, et justifiait soit la mise à jour du cartulaire 169, soit la rédaction d'un nouveau cartulaire. Après c. 1240, le classement des actes a donc été poursuivi. Les changements dans les divisions topographiques du chartrier, dont le cartulaire 169 s'était fait l'écho, ont été confirmés. Les moines ont conservé le système de numérotation de ces divisions, et les actes nouvellement entrés au chartrier se sont vus apposer un chiffre romain dans le coin inférieur gauche de leur verso. Ce chiffre n'a cependant pas été inscrit en encre rouge, comme précédemment, mais en noir. Cela permettait, nous l'avons déjà dit, de différencier les phases de classement (**Fig. 41-44, 53**).

L'organisation des chartes a tout de même connu quelques remaniements. Ces évolutions ont concerné leur ordonnancement au sein de chaque division. Nous renvoyons au tableau listant

le contenu des chapitres des cartulaires 169, 168 et 167 (**Fig. 52**). Si la cotation pérennise le classement, comme l'indiquait E. Poulle⁴²⁶, les moines de Cîteaux n'ont pas hésité à le bouleverser.

Les Cisterciens ont parfois rapproché certains actes pour former des dossiers. Dans la section 1 concernant l'évêché de Chalon, ils ont inséré un nouveau n° IX, ce qui a eu pour conséquence la transformation de l'ancien IX en X, et donc l'existence de deux n° X, ce qui ne semble pas les avoir dérangé. Pourquoi avoir inséré un acte datant de 1244 entre deux chartes de 1200, bouleversant le classement chronologique ? Les deux actes de 1200⁴²⁷ font référence à la même transaction : la donation de vingt mines de froment par Hugo de Vergy, seigneur de Mirebeau⁴²⁸. En 1244, Guillelmus de Vergy, dans son testament, confirmait la donation de son père⁴²⁹. Les moines ont donc créé là un petit dossier thématique. Nous n'avons pas pu vérifier si les cotes inscrites sur les originaux avaient été mises à jour, car celles-ci ont été grattées.

De la même manière, dans le même chapitre, nous voyons dans le tableau qu'un deuxième n° XII a été inséré. Un moine a choisi de rapprocher la charte XII datée de 1215⁴³⁰ et le nouvel acte XII daté de 1239⁴³¹, car ces deux documents évoquent la même transaction par laquelle le duc de Bourgogne rappelait que l'abbaye était sous sa protection. Le scribe du cartulaire 168, conscient de cela, a même abrégé la transcription de l'acte de 1239 :

« Hugo Dei gratia dux Burgundie universis presentibus et futuris eternam in Domino salutem. Cum sit principum et cetera ut supra. Actum anno Domini M° CC° XXX° VIII° mense julio ».

Nous comprenons pourquoi le scribe a abrégé la copie ; il ne pouvait pas savoir que plusieurs siècles plus tard l'original serait perdu, connu par une seule autre copie, écrite dans une partie refaite du cartulaire 166.

Le reclassement des actes a également été l'occasion d'apposer une cote au dos des originaux qui avaient été « oubliés » lors du classement précédant : par exemple l'acte de 1219⁴³² relatif aux possessions de Meursault aurait dû porter une cote de la première moitié du XIII^e siècle, avec le chiffre romain rouge, et être copié dans le cartulaire 169. Pour une raison que nous

⁴²⁶ POULLE, « Classement et cotation des chartiers au Moyen Âge, *op. cit.* », p. 345.

⁴²⁷ 1200, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1024, CCMA 1526. 1200, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1024, CCMA 1527 et 1528 (deux exemplaires).

⁴²⁸ Mirebeau-sur-Bèze, c^{on} Saint-Apollinaire, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁴²⁹ 1244, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1024, CCMA 1522.

⁴³⁰ 1215, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 10v, n° 12, CCMA 4665.

⁴³¹ 1239, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 4r, n° 7, CCMA 4818.

⁴³² 1219, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 896, CCMA 2303.

n'expliquons pas, cet acte n'avait pas été coté. Au milieu du XIII^e siècle, il reçut donc une cote avec les deux chiffres romains en noir – le numéro d'ordre est aujourd'hui gratté – et fut transcrit dans le cartulaire 168 (**Fig. 53**).

En plus de la cotation des nouveaux actes, il y a donc eu une mise à jour, une vérification des chartes anciennes et de leur présence dans le classement.

Comme lors du classement précédent, il n'y a pas eu d'apposition d'analyse au dos des chartes de manière systématique. Les rares analyses que nous avons relevées ne sont pas précisément datables. Cotes et analyses n'étaient sans doute pas inscrites de manière concomitante.

Lors de la rédaction du cartulaire 169, les cotes devaient déjà être inscrites au dos des actes, comme le prouvent les chartes non copiées dans le cartulaire. *A contrario*, pour ce nouveau classement, nous n'avons pas trouvé de preuve pour affirmer ou infirmer que les cotes avaient été apposées au moment de la confection d'un nouveau cartulaire, c. 1258. Comme pour le classement précédent, la rédaction d'une compilation d'actes mit un terme à l'inscription des cotes au dos des chartes ; elle fixait donc l'état du chartrier.

4.2. Les cartulaires 168 et 167, c. 1258

Les cartulaires 168 et 167 sont en réalité un seul et même cartulaire, confectionné en deux volumes. Suite à la création du fonds factice des cartulaires au XIX^e siècle⁴³³, le premier tome a été numéroté 168, le deuxième tome, 167. Ces deux volumes contiennent la transcription de 1 182 actes : 791 dans le cartulaire 168, 391 dans le 167. Sur ces 1 182 documents, 173 sont des ajouts de la fin du XIII^e siècle. Le nombre d'actes et de feuillets étant conséquent, 313 feuillets écrits, le cartulaire devenait moins fragile, plus facilement manipulable s'il était divisé en deux tomes.

Néanmoins, ces volumes ne se présentent pas aujourd'hui dans l'ordre qu'ils arboraient au moment de leur réalisation et J. Marilier l'avait déjà expliqué⁴³⁴. Ils portent tous deux une reliure du XVII^e ou du XVIII^e siècle, abîmée, et dont les cahiers se détachent ; ces reliures mesurent 170 × 240 mm. Le cartulaire 168 comporte 208 feuillets de parchemin, et le 167, 105

⁴³³ Sur la création de ce fonds factice, voir p. 577-578.

⁴³⁴ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 11-13.

feuillet. Ils ont été écrits par deux scribes, sans compter les ajouts : celui que nous appelons scribe A a travaillé dans le premier tome, le scribe B a travaillé dans les deux volumes. Leurs mains sont reconnaissables notamment parce le scribe B a utilisé des signes d'abréviation avec une boucle, tandis que le scribe A a employé essentiellement de petits traits droits (**Fig. 57**). B a également systématiquement rehaussé de rouge les lettres majuscules et les numéros d'ordre dans les tables. En outre, à la fin des incipits des chapitres, il a ajouté le numéro des chapitres en chiffres romains (**Fig. 58**).

Nous pouvons reconstituer les volumes tels qu'ils se présentaient au Moyen Âge parce que les cahiers ont systématiquement été numérotés : la marque de cahier, en chiffres romains, se trouvent la plupart du temps sur le premier feuillet et sur le dernier feuillet du cahier. Nous présentons cette reconstitution dans les tableaux de la collation des cahiers, accompagnés de schémas présentant la constitution des cahiers les plus complexes (**Fig. 59-62**). Dans le tableau de la collation du cartulaire 168, nous avons matérialisé les feuillets qui faisaient originellement partie du deuxième tome en rouge (**Fig. 59**). Nous présentons également une restitution des deux volumes, tels qu'ils se présentaient au XIII^e siècle ; les numéros des chapitres écrits par le scribe A ont été restitués entre crochets droits (**Fig. 63**). Dans le cartulaire 168, le scribe A a donc écrit les actuels f. 1 à 132v, les autres feuillets et le cartulaire 167 étant l'œuvre du scribe B. Si nous nous reportons au tableau de la collation ainsi qu'à la liste des chapitres, à l'origine, le premier tome contenait les chapitres 1 à 17 soit environ 166 feuillets, le deuxième tome les chapitres 18 à 30 soit environ 146 feuillets.

Nous voyons également que certains chapitres n'ont pas été reliés dans l'ordre : actuellement, dans le cartulaire 168 se trouvent les chapitres n° 15, 16, 14, 17, 18 ; et dans le cartulaire 167, les n° 20, 19, 21.

J. Marilier proposait des datations différentes pour la conception des chapitres : 1256 pour le scribe A, et entre 1260 et 1262 pour le scribe B⁴³⁵. Nous revenons complètement sur ses propositions car, d'une part, il n'a pas vu que le scribe A avait transcrit un acte daté de février 1258 (n.st.)⁴³⁶, d'autre part, il a pris en compte des ajouts pour dater le travail du scribe B, dont l'acte le plus récent copié date de juin 1258⁴³⁷.

⁴³⁵ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 12.

⁴³⁶ 1257 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 549, CCMA 97. Dans la partie écrite par le scribe A, il y a un acte daté de mars 1258 (n.st.), mais celui-ci est en réalité un ajout du scribe B : 1257 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 53v-54r, n° 61, CCMA 4719.

⁴³⁷ 1258, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2201.

Comme parmi les ajouts se trouvent de nombreux actes datés de 1259 et des premières années de la décennie 1260, nous pensons que les scribes A et B ont travaillé en 1258 et éventuellement au début de l'année 1259.

Les transcriptions ont été écrites sur deux colonnes, et chaque acte est précédé d'une lettrine et d'un numéro d'ordre en chiffres romains, tous deux écrits à l'encre rouge (**Fig. 57-58, 64**). Chaque chapitre débute par une table, la plupart du temps écrite sur deux colonnes, sauf celles des cinq premiers chapitres du cartulaire 168, écrites à longues lignes. Les tables contiennent des analyses des actes, précédées de leur numéro d'ordre. Les tables et chapitres sont introduits par des formules-types : « *Incipiunt capitula cartarum de [nom de lieu] et de omnibus pertinentiis suis* », ou « *Incipiunt capitula tituli continentis cartas de [nom de lieu]* » (**Fig. 64-65**). Comme dans le cartulaire 169 précédemment étudié, « *capitula* » désigne les analyses, et « *tituli* » le chapitre⁴³⁸. Les scribes ont tissé des liens entre les analyses des tables en utilisant des mots comme « *item* », « *predictum* » : elles acquéraient ainsi une certaine autonomie mais, en même temps, elles fournissaient aux analyses des liens de dépendance entre elles, qui n'existaient pas dans celles écrites au dos des chartes. L'emploi de ces termes se révèlent même parfois être un obstacle à une lecture fluide et efficace.

Des onglets avaient été cousus au début de chaque chapitre : il reste encore celui du chapitre concernant Dijon, qui ouvrait le deuxième tome au XIII^e siècle (**Fig. 64-65**).

Les cartulaires 168 et 167 semblent avoir compris les transcriptions de tous les actes du chartrier. Les scribes ont choisi d'abrégé certaines copies lorsqu'il existait plusieurs actes se reportant à une même transaction. Par exemple, entre 1162 et 1179, Johannes, fils de Johannes de Chaudenay⁴³⁹, a donné à l'abbaye des biens situés dans la combe d'Aubaine : deux actes, dont les textes diffèrent, ont été écrits⁴⁴⁰. Le scribe A a transcrit entièrement l'un de ces textes, sous le n° VII (168, f. 115v-116r), et sous le n° VIII, il a abrégé le deuxième : « *Ego Johannes filius Johannis de Chaudena legentibus et audientibus ut supra* ». Plusieurs chartes ont ainsi été abrégées, même si elles présentaient des différences avec le texte transcrit. Les scribes ont donc pris le risque de perdre certaines informations. Cela fait de ces cartulaires des exemplaires de consultation, plutôt que des *codices* pouvant être utilisés en cas de procès par exemple.

⁴³⁸ Voir p. 95-96.

⁴³⁹ Chaudenay-le-Château, c^{on} Arnay-le-Duc, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁴⁴⁰ S.d. (1162-1179), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 52 ; et s.d. (1162-1179), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 815.

Signalons l'existence d'une disposition particulière au sein du chapitre relatif à Dijon. À l'origine, le chapitre concernant Dijon contenait 104 actes, information qui nous est fournie par la table. Mais, après l'acte numéroté XCVI, se trouvent les copies de chartes numérotées VI⁴⁴¹, VII⁴⁴², VII⁴⁴³, IX⁴⁴⁴, XIII⁴⁴⁵, XV⁴⁴⁶, XVII⁴⁴⁷, et XIII⁴⁴⁸, dans cet ordre précisément. L'acte qui suit porte le n° XCVII, et les suivants ont été re-numérotés à une époque indéterminée, de XCVIII à CIII. Ces actes correspondent bien aux analyses données dans la table, mais l'acte numéroté CIII n'a pas été copié. Son résumé « *Donum Andree de Marre* » semble ne correspondre à aucun acte enregistré dans notre base de données. Dans la marge a été inscrite, par une main contemporaine, la mention « *non est sigillata* » : cette mention signifiait-elle que l'acte n'était pas scellé, ou qu'il n'avait pas été copié dans le cartulaire ? Nous n'avons pas trouvé d'exemple attestant de la traduction possible de « *sigillare* » par « copier, transcrire, consigner », même si le contexte s'y prête⁴⁴⁹.

Revenons aux actes copiés entre les chartes XCVI et XCVII et portant une numérotation spécifique. En comparant les analyses de la table, la transcription des documents, ainsi que les cotes portées au dos des originaux, nous avons compris que le scribe n'avait pas copié ces actes au bon endroit dans le chapitre. Actuellement, dans le chapitre manquent les transcriptions VI à VIII, XI, XIII à XV et XVII, alors qu'elles sont bien indiquées dans la table. Ce sont ces chartes que le scribe a copiées entre la XCVI et la XCVII. Il a cependant commis des erreurs de numérotation et d'ordre : la deuxième VII est en réalité la VIII, celle indiquée IX est en fait la XI, et XIII a été transcrite après XV et XVII.

Ces inversions sont difficiles à expliquer : un simple oubli aussitôt corrigé ? Les actes ne forment pas un dossier particulier, ce qui aurait pu expliquer leur rapprochement.

Peu de temps après la compilation, les cartulaires ont été l'objet d'ajouts. Ces additions sont facilement identifiables dans les tables et au sein des chapitres. Elles ont été transcrites par différentes mains, depuis les années 1260 et jusque dans les années 1290. Elles n'ont pas été ajoutées de manière régulière ni systématique. Nous comptabilisons 173 actes ajoutés, alors

⁴⁴¹ S.d. (1173-1177), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 482, CCMA 794.

⁴⁴² 1208 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 524, CCMA 3689 et 3690 (deux exemplaires).

⁴⁴³ 1208 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 524, CCMA 3691.

⁴⁴⁴ S.d. (1211), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 189, f. 86r, CCMA 5078.

⁴⁴⁵ S.d. (1190-1210), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 182r, n° 13, CCMA 1409.

⁴⁴⁶ S.d. (1162-1192), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 490, CCMA 771.

⁴⁴⁷ 1205, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 182r-v, n° 17, CCMA 5079.

⁴⁴⁸ S.d. (1150-1220), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2181.

⁴⁴⁹ Le terme est également employé dans les parties d'origine du cartulaire 166, voir p. 84.

qu'entre 1261 et 1302 (n.st.), date de l'acte le plus récent transcrit dans le cartulaire 167⁴⁵⁰, le chartrier s'est encore accru de plus de 480 chartes.

Ces additions ont été placées soit sur des feuillets qui étaient restés vierges, soit sur des cahiers entiers, comme à la fin du chapitre concernant Dijon, des f. 185 à 208. La plupart du temps, les scribes ont conservé la mise en page en deux colonnes, mais souvent les lettrines et numéros d'ordre ne sont plus inscrits à l'encre rouge. Nous ne savons pas si le volume était déjà relié avant l'ajout de tous ces textes : soit il l'était, et les cahiers ajoutés n'ont pas tout de suite été pris dans la couture ; soit il ne l'était pas encore, et il n'aurait donc reçu une reliure seulement, au plus tôt, dans les années 1290. Les deux hypothèses sont plausibles. Le dernier feuillet en parchemin du cartulaire 167, avant les gardes volantes en papier datant de la reliure du XVII^e ou du XVIII^e siècle, est la contre-garde d'une reliure antérieure : nous y voyons encore distinctement des empreintes laissées par le cuir. Seulement, ce feuillet n'est pas datable ; il nous confirme seulement que le volume a connu une reliure médiévale. Nous ne parvenons pas non plus à savoir quand a eu lieu l'inversion des cahiers.

Au f. 130v se trouve la copie d'un acte qui semble aujourd'hui incomplète⁴⁵¹. Le f. 130 est le dernier du cahier numéroté XV. La transcription devait se poursuivre sur le cahier XVI, sauf qu'à la place se trouvent des ajouts de la fin du XIII^e siècle, écrits à longues lignes. Le scribe des additions a supprimé un feuillet pour le remplacer par un cahier entier contenant des ajouts ; voyant qu'il avait amputé un acte, il en a réécrit les dernières lignes sur le f. 131r (**Fig. 66**).

Les cartulaires 168 et 167 ont-ils subi le dégât des eaux au XIV^e siècle, cause de la dégradation du cartulaire 166 et sans doute du 169 ? Rien n'est moins sûr. Il est vrai que les feuillets sont jaunis, salis, présentant parfois quelques taches, et que le f. 184v présente une surface d'écriture en grande partie effacée : comme il s'agit du dernier feuillet d'un cahier, cela signifie qu'il a été exposé aux frottements. Cependant, aucun indice ne nous permet de savoir à quelle époque ces dommages ont eu lieu.

Évoquons à présent les cas de quelques textes et mentions hors teneur trouvés dans les deux tomes de ce cartulaire. Les cartulaires de Cîteaux portent globalement peu de traces de manipulation, mais, à la fin du XV^e siècle, probablement sous Jean de Cirey, quelqu'un a lu ces cartulaires et a ajouté des compléments d'analyses, des noms de lieux, des lettres de l'alphabet dans les marges et quelques manicules (**Fig. 67**). Il y a eu au moins deux lectures, et sans doute

⁴⁵⁰ 1302, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 993, CCMA 4512.

⁴⁵¹ 1251, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 882, CCMA 4098.

deux lecteurs : certaines notes ont été écrites avec une encre assez pâle et de manière très abrégée, d'autres ont été inscrites avec une encre très sombre, dans un module plus épais et de manière moins abrégée. L'apposition de ces notes n'a pas été faite dans l'intégralité des volumes, comme si les lecteurs / annotateurs avaient arrêté leur travail. Les lettres de l'alphabet sont intrigantes ; leurs séquences ne sont pas toujours identiques. Dans les premiers feuillets du cartulaire 168, nous trouvons par exemple : a, b, c ; puis de a à h ; puis a et b seulement ; de nouveau de a à h, etc. Ces lettres n'ont pas été reportées sur les originaux, ni dans d'autres compilations. Il semble parfois que de petits dossiers ont été formés, par exemple les deux actes de 1190 évoquant la donation de vingt setiers d'avoine par Evrardus prévôt de Dijon⁴⁵² portent les lettres a et b, et il n'y a pas eu de c. Mais dans le cas des séries plus longues, de a à h par exemple, les critères de rapprochement nous échappent.

Toujours dans le cartulaire 168, une note a été ajoutée sur le dernier feuillet, au verso, en 1503 ou 1504. Il s'agit d'un texte faisant part du décès de l'abbé Jean de Cirey survenu le 27 décembre 1503. Cette note nécrologique a été écrite par un notaire royal, J. Gourdet, qui se trouvait à l'abbaye peu de temps après le décès de l'abbé puisqu'il mentionnait l'endroit de son inhumation, dans la salle capitulaire. Pourquoi avoir inscrit une note relative à Jean de Cirey dans ce cartulaire, qui n'est pas une réalisation de l'abbé ? Est-ce par rapport aux annotations ? Est-il possible que celles-ci aient été apposées par l'abbé lui-même ? Nous avons procédé à une comparaison avec la préface du cartulaire 195, qui semble avoir été écrite par Jean de Cirey : le lecteur qui a inscrit les notes à l'encre pâle dans le cartulaire 168 n'est assurément pas l'abbé. Par contre, il est possible que les notes à l'encre foncée aient été inscrites de la main même de Jean de Cirey : les « b » ont une haste bien droite, les « d » sont généralement tracés sans boucle, les « g » sont également dessinés de la même manière dans nos échantillons de référence, le « qua » en début de mot est abrégé de la même manière dans les deux cas. Il serait intéressant de pousser plus loin cette enquête afin de savoir si les cartulaires 168 et 167 auraient pu servir de manuscrits de travail à Jean de Cirey.

Dans le cartulaire 167, deux actes ont été ajoutés au verso de l'avant-dernière garde volante, foliotée 103, le recto étant resté vierge. Ces deux actes ne concernent pas Cîteaux mais l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés⁴⁵³ et le prieuré de Gilly. Ils sont datés de 1170⁴⁵⁴ et de 1044⁴⁵⁵. Nous les avons intégrés à notre base de données parce que, par cette transcription, ils ont été

⁴⁵² 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 356, CCMA 1134. 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 356, CCMA 1133.

⁴⁵³ Abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés, fondée au milieu du VI^e siècle, c^{ne} Paris.

⁴⁵⁴ 1170, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 103v, CCMA 3227.

⁴⁵⁵ 1044, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 103v, CCMA 3228.

incorporés au chartrier de Cîteaux. L'acte de 1044 est celui par lequel Robertus, duc de Bourgogne, donnait la terre de Villebichot⁴⁵⁶ aux moines de Saint-Germain-des-Prés ; celui de 1170 a été écrit au nom d'Hugo, duc de Bourgogne, qui faisait savoir qu'il avait renoncé à percevoir des redevances sur les possessions de Villebichot appartenant à l'abbaye parisienne. Pourquoi avoir fait copier ces chartes ? Parce que c. 1300 Cîteaux a acquis le prieuré de Gilly et les lieux en dépendant, c'est-à-dire la terre de Villebichot.

Les cartulaires 168 et 167 ont connu moins d'ajouts et ont subi moins de dégâts que les cartulaires précédents. Œuvres de deux scribes, ils comportaient quasiment la transcription de la totalité des actes du chartrier. Au moment de leur confection, c. 1258, les dernières cotes, inscrites sous la forme de deux chiffres romains à l'encre noire, furent apposées, le cartulaire figeant le classement.

Certains actes n'avaient pas reçu de cote, peut-être par oubli, et pourtant, ils ont bien été transcrits dans les cartulaires 168 et 167. C'est le cas d'un acte daté de 1242 par lequel Guillelmus de Reullée⁴⁵⁷ faisait part de l'accord survenu entre lui et l'abbaye de Cîteaux à propos d'une vigne située à Meursault⁴⁵⁸ (**Fig. 68**). Absence de cote ne signifiait donc pas absence de classement.

⁴⁵⁶ Villebichot, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁴⁵⁷ Reullée, c^{ne} Marigny-lès-Reullée, c^{on} Beaune-Sud, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁴⁵⁸ 1242, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 881, CCMA 2332.

Bien que nous ne sachions que peu de choses sur les pratiques archivistiques durant le premier siècle d'existence de l'abbaye, les Notices du XII^e siècle nous apprennent que *c.* 1170 des actes étaient déjà ordonnés selon un classement topographique, avec au moins deux divisions : celle de Cîteaux et celle de la grange de Tontenant.

Au tournant du XIII^e siècle sont apparues les premières mentions au verso des chartes : analyse, et cote formée d'un nom de lieu et d'un numéro d'ordre : les chartes n'étaient pas seulement rangées sous des sections topographiques, elles étaient également ordonnées en leur sein.

Le XIII^e siècle vit se multiplier les classements des archives et les mises en cartulaires, sans doute par nécessité, suite à l'explosion du nombre de documents, alimentant sans relâche le chartrier. Les moines classaient, organisaient la documentation afin de la rendre utile et facilement exploitable pour gérer les domaines, produire des pièces en justice, ou confectionner de nouveaux écrits.

Un cartulaire fixait un état du chartrier, un classement existant. À chaque fois qu'un cartulaire a été réalisé, coïncidait la fin de l'apposition de cotes au dos des originaux.

Le classement réalisé entre *c.* 1194 et *c.* 1216 a peut-être été systématique, mais la perte des originaux, le grattage de certaines mentions, et le fait que le cartulaire 166 soit incomplet, ne nous permettent pas de l'affirmer.

Entre *c.* 1216 et *c.* 1240, un nouveau classement a été entrepris, qui était en grande partie une refonte de l'organisation précédente : de nouvelles divisions topographiques ont été créées ainsi que la seule section thématique, concernant les exemptions de péage. Le classement semble avoir été systématique, et les actes ont reçu une cote numérique, réduite à deux chiffres romains écrits en encre rouge et noire : l'un pour la division topographique, l'autre pour le numéro d'ordre. *C.* 1240, le deuxième cartulaire de Cîteaux fut confectionné. Des cotes avaient été apposées avant la réalisation de ce registre, mais en 1240, le classement a sans doute été mis à jour.

L'organisation en vingt-neuf sections topographiques plus une thématique a été confortée durant les vingt années suivantes. La manière d'apposer les cotes changea quelque peu en utilisant une seule encre noire à la place de la noire et de la rouge. Le classement connut quelques ajustements, mais pas de profonde réorganisation. *C.* 1258, un troisième cartulaire fut élaboré, en deux volumes, mettant un terme à l'apposition des cotes strictement numériques.

Ces entreprises de classement et de mises en registre au XIII^e siècle ne sont pas propres à Cîteaux. J.-B. Renault est parvenu au même constat en étudiant les abbayes cisterciennes de Champagne, majoritairement issues de la branche claravallienne :

« Les opérations de classement observées à Cheminon⁴⁵⁹ et Montier-en-Argonne⁴⁶⁰ semblent suivre une voie assez généralement empruntée par les monastères claravalliens à partir des années 1240 environ. Dans les deux abbayes, on assiste, peu avant le milieu du siècle, à une vague d'annotations [...]. Il convient de rapprocher ces opérations de classement, d'annotation et de cotation de ce que l'on observe alors à Trois-Fontaines⁴⁶¹ dans les années 1240 ou à Larrivour⁴⁶² vers la même époque [...]. Les efforts de classement du XIII^e siècle témoignent donc de la diffusion assez généralisée chez les cisterciens champenois d'usages destinés à faciliter la consultation du chartrier »⁴⁶³.

En Bourgogne, I. Rosé a également relevé la forte augmentation du nombre de cartulaires au XIII^e siècle, avec trente-neuf registres : les établissements monastiques étaient toujours les premiers rédacteurs de compilations de chartes, mais, à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle, ils furent fortement concurrencés par les nouveaux Ordres – militaires, mendiants, chartreux – et par les institutions et personnes laïques, seigneurs ou communes. L'autrice a également fait remarquer que certains établissements ont produit des cartulaires alors qu'ils en possédaient déjà : trois volumes de plus à Cluny, un à Molesme⁴⁶⁴, un à Saint-Étienne de Dijon⁴⁶⁵. Bien entendu, les causes sont diverses : à Cluny par exemple, la confection de ces registres était « liée aux transformations des structures de l'*Ecclesia cluniacensis*, devenue un *ordo* après 1233, et aux besoins de réaffirmer à la fois le rôle de l'institution face à la concurrence de nouvelles structures religieuses et l'autorité de la "tête" de l'ordre contre les velléités d'indépendance des prieurés »⁴⁶⁶.

À Cîteaux, au cours du XIII^e siècle, les mentions apposées au dos des chartes se sont faites plus systématiques, plus pragmatiques, se réduisant à une cote numérique. Dans les cartulaires de

⁴⁵⁹ Abbaye de Cheminon, fille de Trois-Fontaines fondée en 1102, cistercienne depuis 1138, c^{ne} Cheminon, c^{on} Sermaize-lès-Bains, ar. Vitry-le-François, département Marne.

⁴⁶⁰ Abbaye de Montier-en-Argonne, fille de Trois-Fontaines fondée en 1134, cistercienne depuis 1144, c^{ne} Possesse, c^{on} Sermaize-lès-Bains, ar. Vitry-le-François, département Marne.

⁴⁶¹ Abbaye de Trois-Fontaines, fille de Clairvaux fondée en 1118, c^{ne} Trois-Fontaines-l'Abbaye, c^{on} Sermaize-lès-Bains, ar. Vitry-le-François, département Marne.

⁴⁶² Abbaye de Larrivour, fille de Clairvaux fondée en 1140, c^{ne} Lusigny-sur-Barse, c^{on} Vendevre-sur-Barse, ar. Troyes, département Aube.

⁴⁶³ RENAULT, « La mémoire des "filles adoptives", *op. cit.* », p. 226.

⁴⁶⁴ Abbaye de Molesme, fondée en 1075, c^{ne} Molesme, c^{on} Châtillon-sur-Seine, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

⁴⁶⁵ Saint-Étienne de Dijon, collégiale fondée au V^e siècle, puis abbaye de chanoines réguliers au XII^e siècle, c^{ne} Dijon, chef-lieu département Côte-d'Or.

⁴⁶⁶ ROSÉ Isabelle, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, 11, 2007. En ligne, DOI : [10.4000/cem.1535](https://doi.org/10.4000/cem.1535). À propos de Cluny, voir également BARRET, *La mémoire et l'écrit, op. cit.*, p. 260-263.

Cîteaux, l'aspect pratique primait, ainsi qu'une certaine rigueur, parfois atténuée par l'emploi de couleurs ou par quelque décor comme de rares lettres filigranées. L'utilisation d'outils paratextuels facilitant la recherche et l'identification des actes participait à la rationalisation de l'écrit Cistercien : tables générales et tables particulières à chaque chapitre, rubriques et analyses des actes, numéros d'ordre, structuration et hiérarchisation de la page avec l'emploi de lettrines et d'encre de couleur, inscription de titres courants, couture d'onglets.

Trois classements, trois cartulaires sont le signe d'une vitalité institutionnelle manifeste. Dès le début du XIII^e siècle le classement était réfléchi, poussé et surtout maîtrisé, comme en témoignent les analyses des actes, indiquant (presque) systématiquement le nom de l'auteur, la nature de la transaction et le nom du lieu concerné.

Nous n'avons pas pu retrouver le contexte d'un chartrier en constitution au XII^e siècle, mais nous avons réussi à mettre en lumière un chartrier en évolution, sa fixation *c.* 1240, puis sa confirmation *c.* 1258.

Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, pour la première fois dans les sources – et la seule à notre connaissance – apparaît un moine dont la fonction était, semble-t-il, de s'occuper du chartrier, de veiller à la bonne conservation des actes, à leur classement et à leur accès. Ce moine est cité dans un acte daté de 1274 par lequel Giranz, prieur de Cîteaux, et Bonoz, clerc et notaire du duc de Bourgogne, rapportaient le testament de Valon de Lambre⁴⁶⁷. Ce testament a été passé en présence du moine Albert, infirmier des pauvres, « enfermiers des povres », et du moine Guillaume, gardien des chartes, « garderre des chartres ».

Ce sont sur ces bases solides que s'appuyaient les pratiques archivistiques et les mises en registre réalisées au cours du siècle suivant.

⁴⁶⁷ 1274, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 190, f. 228v-229v, CCMA 104.

Chapitre 2 - Nouveaux classements et nouveaux recueils, de la fin du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle

À l'inverse de l'historiographie qui voit le XIV^e et la première moitié du XV^e siècle comme un temps de repli documentaire pour les abbayes cisterciennes, à Cîteaux, cette période a été un moment de création de nouveaux outils et recueils documentaires ; l'organisation des chartes était encore sujette à réflexion et à actualisation, comme nous allons à présent le voir.

1. Classement et cotation des actes originaux

1.1. Cotation

Sur les 2 562 originaux datés de 1098 à 1450 encore conservés, la quasi-totalité a reçu une nouvelle cote au cours du XIV^e siècle ou dans la première moitié du XV^e siècle. Nous décelons de nombreuses mains, plusieurs manières d'écrire ces nouvelles mentions : il n'y a assurément pas eu une seule campagne d'annotations. Leur relevé systématique pourrait peut-être nous permettre de dégager une chrono-typologie, et de déterminer quels types d'annotation ont été utilisés, éventuellement de voir s'il existe des typologies différentes selon les sections topographiques. En vue du nombre élevé d'actes, nous avons travaillé sur un échantillon aléatoire afin de dégager les principales caractéristiques des nouvelles mentions, en donnant quelques exemples.

Toutes ces annotations ont un point commun ; la cotation n'est plus strictement numérique, mais comprend :

- un chiffre romain précédé de « *TT* » signifiant « *Titulus* », pour « division » ou « section » du chartrier, que nous avons également traduit par « chapitre » lorsque le terme a été utilisé dans un cartulaire⁴⁶⁸ ;
- un chiffre romain précédé de « *lra* » signifiant « *littera* », soit « charte », « lettre » ou « acte ». Il s'agit donc du numéro d'ordre du document au sein d'un « *titulus* ».

Choisir une nouvelle manière d'apposer les cotes permettait de les différencier graphiquement de celles du XIII^e siècle, mais également de savoir, au premier coup d'œil, que les chartes avaient fait l'objet d'une vérification, d'un récolement ou d'un reclassement.

Les divisions du chartrier sont restées les mêmes que celles établies *c.* 1240. Cela explique les remplois des chiffres rouges ou noirs, spécifiques aux classements du XIII^e siècle⁴⁶⁹. Soit le scribe a réutilisé ce chiffre sans rien ajouter, soit il l'a fait précéder de « *TT* », cas cependant plus rare (**Fig. 69-70**).

Quant au numéro d'ordre des actes les plus anciens :

- soit ils ont été laissés tels quels, ce qui signifie que les actes portaient toujours le même numéro ;
- soit ils ont été remployés, en partie grattés et réécrits, parfois précédés de « *lra* » ;
- soit ils ont été totalement grattés et réécrits, précédés de « *lra* » (**Fig. 70-71**) ; ces deux derniers exemples matérialisant un changement dans l'ordonnement des chartes.

Les moines ont donc su faire preuve d'adaptation, en conservant ou en remployant ce qui pouvait l'être, mais également de réflexion sur le classement que leurs prédécesseurs avaient mis en place. Nous ne savons pas quand ont pu être inscrites ces nouvelles cotes : dès la fin du XIII^e siècle ? À partir du XIV^e siècle et de manière rétroactive ? Les quelques lettres et chiffres ne peuvent pas être précisément datés, et il y a sans doute eu plusieurs cas de figure.

C'est sur les actes qui n'avaient encore jamais reçu de mention que nous pouvons déceler différentes manières d'inscrire cette nouvelle cote. Parmi toutes les cotes en « *TT* et *lra* », une semble avoir été inscrite plus anciennement et sur un grand nombre de documents. Elle suit ce modèle :

- à gauche le numéro et l'intitulé de la section topographique : « *TT* + chiffre romain », suivi d'un nom de lieu,

⁴⁶⁸ Voir p. 84 et 108.

⁴⁶⁹ Voir partie A, chap. 1.3 et 1.4, p. 91 *sqq.*

- suivi éventuellement d'une analyse qui court sur la longueur de l'acte,
- à droite le numéro d'ordre : « *lra* + chiffre romain »
- chaque élément, excepté l'analyse, est encadré (**Fig. 72**).

Ce schéma complet de mention n'est pas toujours reproduit tel quel : l'analyse n'a pas été apposée de manière systématique ; parfois, il y en avait déjà une, inscrite au XIII^e siècle. Le nom de lieu manque également souvent, ou n'est pas encadré (**Fig. 73**).

Dans notre échantillon de référence, cette cote en « *TT* et *lra* encadrés » a été inscrite rétroactivement sur des actes du XIII^e siècle qui n'avaient pas reçu de mentions anciennes⁴⁷⁰, et au moins jusque dans les années 1320⁴⁷¹.

Les annotations étant souvent incomplètes car effacées ou disparues sous d'autres mentions, nous n'arrivons pas à déceler le nombre de mains ayant contribué à leur inscription. Tout juste parvenons-nous à comprendre que certains actes ont été traités par lots : par exemple, dans la liasse 11 H 521, les actes de 1257, 1286, 1314 (a.st.) et 1327 ont reçu cette cote, donc écrite au plus tôt en 1327⁴⁷². Mais, dans cette même liasse, se trouvent d'autres actes, datés de 1258 à 1290 qui eux, ne l'ont pas reçu, sans que nous n'ayons pu trouver de raison à cette absence.

D'autres manières d'écrire la cote en « *TT* et *lra* » ont été observées :

- sur un acte de 1308⁴⁷³, un scribe a écrit la cote suivie d'une analyse, le numéro d'ordre a été effacé. Cette cote n'est plus encadrée. En outre, nous observons que cette mention a été portée deux fois, dont l'une a été écrite tête-bêche (**Fig. 74**). Les deux mentions ont peut-être été inscrites par la même main, mais les analyses ne sont pas identiques ;
- quelques cotes ont été écrites tête-bêche, comme sur l'acte de 1367 a.st. (**Fig. 75**)⁴⁷⁴. Nous ne savons pas pourquoi il a été décidé d'inscrire quelques mentions dans un sens de lecture inhabituel à Cîteaux, d'autant plus que leur consultation devenait alors moins pratique, obligeant le lecteur à retourner l'acte pour lire la cote et l'analyse ;
- plus rarement, en apposant la cote « *TT* », le scribe a écrit les chiffres de 1 à 9 en toutes lettres. Sur un acte daté de 1403⁴⁷⁵, le scribe a écrit « *TT primus lra CL* » (**Fig. 76**).

⁴⁷⁰ 1229, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 341, CCMA 124.

⁴⁷¹ 1327, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2213.

⁴⁷² Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521 : 1257, CCMA 2200 ; 1286, CCMA 2210 ; 1314 (a.st.), CCMA 2212 ; 1327, CCMA 2213.

⁴⁷³ 1308, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 349, CCMA 1100.

⁴⁷⁴ 1367 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2217.

⁴⁷⁵ 1403, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 349, CCMA 1102.

Certains actes dont le bénéficiaire était l'Office de la Porte de Cîteaux ont reçu une telle cote⁴⁷⁶ ;

- il semble qu'il y ait aussi quelques hapax, des mentions que l'on ne croise qu'une seule fois, comme sur un acte de 1308⁴⁷⁷ (**Fig. 77**) : s'il existait bien un « *lra* » encadré, il n'était pas accompagné d'un numéro de « *titulus* » ; une autre main a écrit « *TT* », suivie d'un numéro d'ordre non précédé des lettres « *lra* », lui-même suivi d'une analyse : « *TT VI. C XLIII. Dominus Johannes [...]* ».

Ces quelques exemples nous indiquent que les actes ont continué d'être intégrés au classement, en recevant une cote, un numéro d'ordre, moins systématiquement une analyse. Si parfois nous arrivons à distinguer quelques chartes qui ont pu être traitées par lots, rétroactivement à leur date d'entrée dans le chartrier, nous n'écartons pas l'hypothèse selon laquelle d'autres auraient reçu cette cote à leur arrivée à l'abbaye.

Les cotes en « *TT* et *lra* » ont été utilisées pendant plus de cent ans, peut-être dès la fin du XIII^e siècle, et au moins jusque dans les années 1440, sans qu'il y ait eu de campagne de cotation de grande ampleur concernant l'ensemble des actes de la pratique. Certaines chartes n'ont jamais reçu cette cote, ce qui nous laisse penser que leur apposition a été poursuivie de manière plus ou moins scrupuleuse. Mais absence de cote ne signifie pas absence de classement, nous l'avons déjà dit.

Quelques rares documents du XV^e siècle ont reçu un simple numéro d'ordre précédé de « *lra* », comme un acte de 1435⁴⁷⁸, numéroté « *lra CXLII* » (**Fig. 78**).

Au cours du XIV^e ou dans la première moitié du XV^e siècle, certains actes ont été changés de section topographique. Comme nous le voyons sur un acte de 1267 (a.st.)⁴⁷⁹, le numéro d'ordre a été réécrit, et on est venu inscrire en toutes lettres le nom du lieu, « *Vilers* », pour Villars, à la place du numéro de section topographique (**Fig. 72**). Les mentions grattées, mais encore déchiffrables, nous indiquent qu'auparavant cet acte était conservé dans la section I concernant l'évêché de Chalon : « *TT I. de Cabilone* ». Il portait alors le numéro d'ordre « *lra L.XX* » (LXX ou LXXX ?). Suite à un reclassement, il s'est retrouvé dans le chapitre concernant Villars, où il portait le numéro XXIII. L'échantillonnage que nous avons effectué présente souvent des

⁴⁷⁶ Voir partie A, chap. 2.2.3, p. 131 *sqq.*

⁴⁷⁷ 1308, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 729, CCMA 1645.

⁴⁷⁸ 1435, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1136, CCMA 562.

⁴⁷⁹ 1267 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 549, CCMA 101.

mentions aux encres effacées, grattées, ou des annotations disparues sous les mentions postérieures : ce type de lecture permettant de reconstituer l'ordre des chartes est rare⁴⁸⁰. Cet acte de 1267 (a.st.) nous prouve également qu'il y a eu au moins deux classements aux XIV^e-XV^e siècles, puisqu'il a reçu deux cotes. C'est sans doute pour cela que la majorité des numéros d'ordre ont été effacés et réécrits.

Au cours des XIV^e et XV^e siècles, les Cisterciens ont donc continué de classer les documents dans le chartrier, en conservant et en confortant son organisation en sections topographiques, héritées du XIII^e siècle. Les chartes ont été réorganisées au sein de chaque division au moins à deux reprises, comme en témoignent les très nombreux grattages et réécritures. Ces entreprises archivistiques ont certes été menées de manière sporadique et moins scrupuleuse que celles du XIII^e siècle, mais les moines ont poursuivi leurs réflexions sur leurs pratiques de classement et d'organisation de la documentation ; ils ont même produit des outils facilitant la recherche des actes au sein du chartrier.

1.2. L'inventaire de 1400

À la fin du XV^e siècle, Jean de Cirey écrivit une préface au cartulaire général qu'il fit rédiger⁴⁸¹. Il y indiquait l'état du chartrier au moment de son accession à la dignité abbatiale. Y est notamment mentionnée l'existence de mentions dorsales, de cartulaires, et d'un inventaire, réalisé c. 1400 :

« comparantes easdem cartas cuidam inventario cartarum circa annum Domini millesimum quatercentesium facto ».

Que pouvons-nous envisager à propos de cet inventaire, qui est aujourd'hui perdu ?

Premièrement, ce document ne semble pas précisément daté. Nous nous en remettons complètement à Jean de Cirey quand il écrivait que cet inventaire avait été dressé c. 1400.

Deuxièmement, Jean de Cirey semble avoir fait une distinction, grâce au vocabulaire qu'il employait, entre les cartulaires, « *cartularia* », et l'inventaire, « *inventarium* ». Comme l'abbé

⁴⁸⁰ La lecture à la lampe à ultraviolets ne nous a pas apporté de résultats concluants, voir partie A, chap. 1.2.3, p. 88 *sqq.*

⁴⁸¹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 185, f. 1r-v. Voir partie B, chap. 3.1, p. 293 *sqq.*

choisissait toujours avec soin les mots qu'il utilisait, l'emploi de deux termes différents signifiait sans doute l'existence de documents de natures différentes. Il se pourrait que les cartulaires aient contenu des transcriptions intégrales tandis que l'inventaire ne donnait que des analyses des pièces.

Troisièmement, les moines ont réalisé un inventaire d'archives, un document établi pour faciliter la consultation du chartrier. Nous n'avons aucune trace de l'existence d'un autre document de ce type, même si les tables des cartulaires pouvaient endosser ce rôle.

Nous ignorons complètement la forme que pouvait avoir cet inventaire, sa matérialité : un registre ? Une liste ? Un rouleau ? Nous ignorons également comment étaient présentés les actes. Nous venons de montrer que les chartes ont continué d'être classées au sein des divisions topographiques du chartrier, et qu'elles ont reçu un numéro d'ordre, ces deux éléments formant une cote. L'apposition de celles-ci au dos des documents favorisait leur classement mais se révélait également être un outil précis et précieux pour les retrouver dans leurs meubles, quels qu'ils aient été⁴⁸². Idéalement, le système « cote et analyse » aurait été reporté sur l'inventaire, qui devenait alors un outil supplémentaire pour se repérer dans le chartrier : il n'était plus question d'ouvrir les contenants et de rechercher, au milieu de plusieurs dizaines de documents, la cote d'une pièce. La lecture de l'inventaire devenait un moyen plus efficace, plus rapide et plus pratique.

Le recours à des inventaires ou à des listes d'archives n'est pas un phénomène isolé. Il semble même avoir été répandu chez les cisterciens, dès le XIII^e siècle. Prenons trois exemples. À Larrivour, le « premier véritable classement du chartrier » a été entrepris dans les années 1232-1234, en même temps que la rédaction d'un cartulaire⁴⁸³. Mais, dès les années 1240, il semble que les moines aient entrepris une réorganisation du chartrier, qui a donné lieu à la rédaction d'un inventaire des titres, dont seul un fragment subsiste⁴⁸⁴. Sur cette grande feuille de parchemin, écrites sur deux colonnes, les analyses des actes ont été réparties en quatre sections : deux sections topographiques, une section groupant les chartes des comtes de Brienne⁴⁸⁵, et une section dont le dénominateur commun n'a pour l'instant pas été identifié. Chaque analyse est

⁴⁸² À propos du rangement matériel des documents à la fin du XV^e siècle, voir partie B, chap. 3.4, p. 327 *sqq.*

⁴⁸³ Troyes, AD Aube, 4 H 1, voir BAUDIN, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux, *op. cit.* », p. 191-193.

⁴⁸⁴ Troyes, AD Aube, 4 H 2. Nous renvoyons à l'étude d'A. Baudin pour une description codicologique de ce document : voir BAUDIN, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux, *op. cit.* », p. 194-197.

⁴⁸⁵ Comté de Brienne en Champagne, centré sur Brienne-le-Château, chef-lieu de c^{on}, ar. Bar-sur-Aube, département Aube.

précédée d'un chiffre romain, inscrit « dans l'ordre chronologique de la délivrance des actes » selon A. Baudin. Les cotes ont été reportées au dos des actes, comme à Cîteaux.

Les moines des Vaux-de-Cernay⁴⁸⁶ ont également eu recours aux inventaires d'archives, une fois au milieu du XIII^e siècle, une deuxième fois au début du XIV^e siècle⁴⁸⁷. Ces deux documents forment deux longues listes d'analyses des actes, écrites sur une seule colonne, et divisées en sections topographiques. Sur les deux inventaires, chaque analyse est précédée d'un chiffre romain, que l'on retrouve inscrit au dos des originaux, constituant ainsi

« des renvois directs entre un acte et son analyse dans l'inventaire, et ce pour les deux inventaires ; ce système permet de passer de l'inventaire au chartrier ».

M. Geley évoquait une « extériorisation » de la gestion du chartrier : cette gestion

« ne passe plus uniquement par un travail archivistique sur les actes eux-mêmes, mais aussi par la production d'un document extérieur qui cartographie le contenu du chartrier. L'organisation des archives ainsi que son contenu sont ainsi, au XIII^e siècle, identifiables par deux biais [...] Leur lecture simultanée est bien plus performante [...] et facilite la recherche des actes »⁴⁸⁸.

Les moines de La Ferté ont aussi produit des listes d'archives, étudiées par G. Simard⁴⁸⁹. Huit listes sont conservées, une pour chaque section topographique. Elles ont toutes été écrites au début du XIV^e siècle, sur une seule colonne, et forment de longs et étroits documents. G. Simard, ayant connaissance de l'existence de dix divisions topographiques du chartrier, suggérait qu'il devait y avoir dix listes d'archives. Sur chacune d'entre elles, les analyses sont précédées d'un numéro d'ordre, présentant les actes de manière chronologique, comme à Larrivour. Cependant, six de ces listes font apparaître un classement plus complexe : elles sont subdivisées en sections alphabétiques⁴⁹⁰. G. Simard a observé que chiffres et lettres de l'alphabet formaient une cote alphanumérique, reportée aux dos des originaux, sans doute dès

⁴⁸⁶ Abbaye des Vaux-de-Cernay, fille de Savigny fondée en 1118 et rattachée à l'Ordre de Cîteaux en 1147, c^{ne} Cernay-la-Ville, c^{on} et ar. Rambouillet, département Yvelines.

⁴⁸⁷ Les deux pièces sont conservées dans la même liasse : Montigny-le-Bretonneux, AD Yvelines, 45 H 24. Nous renvoyons au travail de M. Geley : GELEY, « Conservation et traitement des actes à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, *op. cit.* », p. 253-256.

⁴⁸⁸ GELEY, « Conservation et traitement des actes à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, *op. cit.* », p. 255-256.

⁴⁸⁹ SIMARD, *L'écrit comme production sociale*, *op. cit.*, spécifiquement p. 31-40 pour l'étude des listes, et p. 319-391 pour leur transcription. Elles sont conservées à Mâcon, AD Saône-et-Loire, H 24/27 à H 24/34. Leur transcription a aussi été intégrée à la base de données CBMA, n° 18963 à 18971.

⁴⁹⁰ Mâcon, AD Saône-et-Loire, H 24/28 à H 24/34.

les années 1220⁴⁹¹. Les raisons conduisant à la création de ces subdivisions restent cependant incertaines. La cotation se faisait soit au dossier soit à la pièce, comme à Cîteaux.

La réalisation d'un inventaire à l'Abbaye-Mère *c.* 1400 peut donc sembler tardive, mais il est tout à fait possible que les Cisterciens aient eu recours à ce type de documents plus tôt, sans que nous en ayons connaissance. Il est commode pour nous d'envisager que l'inventaire de Cîteaux se présentait de manière similaire aux inventaires cisterciens évoqués ci-dessus : une division en sections topographiques et des analyses des pièces précédées de leur numéro d'ordre⁴⁹².

Quels sont les autres types de recueils dressés à Cîteaux à partir du XIV^e siècle ? Ceux-ci ne sont plus tout à fait du même type que les précédents : s'il ne nous reste aucun cartulaire général, en revanche, les moines ont confectionné des cartulaires thématiques et particuliers, répondant sans doute à un nouveau besoin : celui d'avoir des compilations spécifiques et plus condensées. Nous laissons volontairement de côté le cas du ms 598, recueil de privilèges pontificaux réalisé au XIV^e siècle⁴⁹³. Bien qu'il s'agisse d'un cartulaire, dans le sens où il contient des transcriptions intégrales de documents diplomatiques, nous l'étudierons dans la partie concernant le classement et la mise en registre des documents pontificaux.

2. Les cartulaires thématiques et particuliers, XIV^e – XV^e siècle

Nous étudierons dans cette sous-partie le cas de quatre compilations de chartes. Deux sont conservées aux Archives départementales de la Côte-d'Or, le cartulaire de France et le cartulaire de la Porte ; la troisième, le cartulaire des salines de Salins, est conservée à la Bibliothèque municipale de Besançon ; et le cartulaire-rouleau groupant des actes concernant Salins se trouve aux Archives départementales du Jura.

⁴⁹¹ SIMARD, *L'écrit comme production sociale*, *op. cit.*, p. 118.

⁴⁹² Un moine de Cîteaux a écrit une liste des documents transférés entre l'abbaye de Theuley et l'Abbaye-Mère en 1317, donnant pour tous les actes, classés chronologiquement, une analyse. Nous étudions ce document ci-dessous, partie A, chap. 3.1.3, p. 169 *sqq.*

⁴⁹³ Dijon, BM, ms 598, voir partie C, chap. 2.3.1, p. 511 *sqq.*

2.1. Les salines de Salins : un cartulaire et un cartulaire-rouleau, XIV^e siècle

2.1.1. Le cartulaire des salines de Salins : cartulaire Chifflet 42, deuxième moitié du XIV^e siècle

Le « cartulaire des Salines », appelé également « *Cartularium Salinense* » est conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon, sous la cote ms Chifflet 42⁴⁹⁴. Ce volume est entré dans la collection Chifflet au plus tard en 1676, comme en témoigne le titre général écrit au f. 1r par Jules Chifflet (1615-1676) :

« *Cartularium vetus Salinense, in quo variae donationes a principibus collatae multis monasteriis, ecclesiis, capitulis, nobilibus et aliis comitatus Burgundiae et vicinarum regionum, et super salinis Burgundicis adsignatae* »⁴⁹⁵.

Il s'agit d'un recueil factice mesurant 150 × 230 mm, se composant de deux registres distincts, probablement reliés ensemble au XVII^e siècle : le petit cartulaire de Cîteaux et le cartulaire de Jean de Chalon, sire de Salins et comte de Bourgogne (1237-1267). Le volume comprend 120 feuillets de parchemin et douze en papier ajoutés en tête et en fin de volume, au moment de la reliure. Les deux recueils d'actes, édités par R. Locatelli, D. Brun et H. Dubois⁴⁹⁶, consignent environ 300 chartes, la plupart du XIII^e siècle, concernant majoritairement les salines de Salins.

⁴⁹⁴ Besançon, BM, ms Chifflet 42. Les Chifflet, parfois Chiflet, sont une famille d'érudits originaires de Besançon. La collection Chifflet à la Bibliothèque municipale de cette ville contient des documents rassemblés en particulier par Jean-Jacques Chifflet (1588-1660) et par son fils Jules (1615-1676).

⁴⁹⁵ Nous ignorons comment ce cartulaire est entré en possession de la famille Chifflet : Pierre-François (1592-1682), jésuite, passa par le Collège de Dijon en 1674-1675 avant d'être appelé par Colbert à Paris, qui lui confia la garde du médaillon du roi. Le frère de Pierre-François, Jean-Jacques (voir n. 494) était un médecin, antiquaire et archéologue. L'un de ses fils, Jules, juriconsulte et historien, fut également abbé de Balerne à la mort de son oncle Philippe (1597-1657). Abbaye de Balerne, fille de Clairvaux fondée en 1136, c^{ne} et c^{on} Champagnole, ar. Lons-le-Saunier, département Jura.

⁴⁹⁶ LOCATELLI René, BRUN Denis, DUBOIS Henri, *Les Salines de Salins au XIII^e siècle. Cartulaires et livre des rentiers*, Paris, 1991. Nous reprenons ici quelques éléments de description codicologique proposés dans cet ouvrage, p. 13-22, particulièrement p. 15-17 pour le cartulaire de Cîteaux. Signalons que les auteurs n'ont pas toujours bien identifié les actes et que, par conséquent, leurs traditions comportent des inexactitudes.

Le petit cartulaire de Cîteaux qui nous intéresse ici renferme quarante-sept transactions intéressant des salines et des biens situés à Salins, datées de 1195⁴⁹⁷ au 30 janvier 1360 (a.st.)⁴⁹⁸, plus un acte s.d., datable de 1150-1200⁴⁹⁹ (**Fig. 79**). Les chartes sont majoritairement transcrites dans l'ordre chronologique, sauf la n° XXXVIII datant de 1260⁵⁰⁰, placé entre deux actes de 1282⁵⁰¹, et la n° XLVII datant de 1195⁵⁰². La date du document le plus récent, le 30 janvier 1361 (n.st.) nous donne un *terminus post quem* pour la réalisation de ce registre. Nous avons dressé un tableau donnant la liste des chartes contenues dans le cartulaire Chifflet 42, ainsi que dans le rouleau 17 H 31 que nous présentons ci-dessous. Nous avons ajouté les listes des actes copiés dans le cartulaire 167 ainsi que dans le cartulaire 193 datant de la fin du XV^e siècle, qui comprennent tous deux un chapitre consacré aux possessions de Salins⁵⁰³ (**Fig. 80**). Ce tableau nous permet de comparer quels actes ont été transcrits dans quelle compilation.

Pour les auteurs de l'édition, ce cartulaire a été exécuté « à la fin du Moyen Âge d'après les originaux et authentifié[e] à la demande même de l'abbaye le 15 novembre 1482 par Philibert *Lacheti* », d'après la note laissée à la suite de l'acte n° II⁵⁰⁴. L'éventualité d'un cartulaire exécuté sous l'abbatiat de Jean de Cirey, qui viendrait s'ajouter à la longue liste de volumes réalisés à la demande de cet abbé, est séduisante, néanmoins, nous ne sommes pas d'accord avec cette hypothèse. Nous reproduisons ici la note de Philibert *Lacheti* :

« *Universis presentes litteras inspecturis ego Philibertus Lacheti presbiter vicarius perpetuus ecclesie parrochialis de Gilleyo Eduensis diocesis auctoritate imperiali notarius publicus certifico quod anno Domini mil^o CCCC^o octuagesimo secundo die XV mensis novembris, vidi et tenui cartas originales, copiam precedentem et alias sequentes sanas et integras in scripturis et sigillis, et omni prorsus vicio carentes, prout eas et quemlibet earum signeti mei manualis appositione signavi ad requisitionem domini Michaelis de Divione*

⁴⁹⁷ 1195, Montmorot, AD Jura, 17 H 31, CCMA 230.

⁴⁹⁸ 1360 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193, f. 152r-v, CCMA 5489.

⁴⁹⁹ S.d, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 80r, n° 17, CCMA 3003.

⁵⁰⁰ 1260, Montmorot, AD Jura, 17 H 31 et 17 H 33, CCMA 4903 et 6288 (deux exemplaires).

⁵⁰¹ 1282, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193, f. 146r-v, CCMA 5481. 1282, Montmorot, AD Jura, 17 H 47, CCMA 5480.

⁵⁰² 1195, Montmorot, AD Jura, 17 H 31, CCMA 230.

⁵⁰³ Nous n'avons pas inclus dans ce tableau les quelques transcriptions faites dans les parties ajoutées du cartulaire 166. Voir partie A, chap. 1.2.2.2, p. 86 *sqq.*

⁵⁰⁴ LOCATELLI, BRUN, DUBOIS, *Les Salines de Salins au XIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 15.

*procuratoris venerabilium patrum dominorum abbatis et conventus monasterii
Cistercii Cabilonensis diocesis signavi [signature PLacheti] » (Fig. 81)⁵⁰⁵.*

Philibert *Lacheti*, ou Le Laiche selon son nom francisé⁵⁰⁶, prêtre et vicaire de l'église paroissiale de Gilly, également notaire public, indiquait que le 15 novembre 1482, il avait « vu et tenu les chartes originales » ainsi que leurs copies dans ce registre, et qu'elles étaient « saines et entières », aussi bien dans leur texte que dans leur scellement. Il expliquait avoir apposé son seing manuel sur chaque transcription⁵⁰⁷, à la demande de Michaelis de Dijon, procureur des religieux de Cîteaux. En aucun cas Philibert Le Laiche ne dit avoir copié ou fait copier ces documents : il les a simplement authentifiés.

D'après l'écriture, le cartulaire peut être daté de la deuxième moitié du XIV^e siècle, éventuellement du début du XV^e siècle, ce qui concorde avec une réalisation après janvier 1361. À la fin du Moyen Âge, un scribe – Philibert Le Laiche, un de ses employés, un moine ? – a ajouté des rubriques avant chaque transcription, à la manière de ce qui a été fait dans les cartulaires de Jean de Cirey et dans le rouleau 17 H 31⁵⁰⁸ (Fig. 79) ; des notes marginales guidant le lecteur sur le contenu des actes ont également été ajoutées. Plusieurs de ces analyses et notes ont été coupées lorsque les feuillets ont été retailés sur les trois marges. Parce que les feuillets ont été recoupés, nous ne pouvons pas décrire précisément la mise en page et les outils d'aide à la consultation qui étaient proposés. Nous voyons encore que les actes avaient reçu un numéro d'ordre en chiffres romains, inscrit dans la marge⁵⁰⁹. Nous devinons parfois un autre numéro en chiffres arabes écrit à la fin du XV^e siècle. Le volume possédait peut-être une table du contenu, renvoyant à ces numéros, comme les Cisterciens avaient l'habitude de le faire depuis le XIII^e siècle. De grands espaces vierges ont été ménagés entre chaque transcription, peut-être pour recevoir une rubrique ; n'ayant pas été utilisés, c'est en leur sein que le scribe du XV^e siècle a écrit les analyses.

En l'état actuel, il nous est impossible de savoir si le volume est complet. Si nous comparons les listes d'actes concernant Salins dressées dans notre tableau, nous remarquons que toutes les

⁵⁰⁵ Transcrite également dans LOCATELLI, BRUN, DUBOIS, *Les Salines de Salins au XIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 84. Nous proposons ici une nouvelle transcription, en suivant la ponctuation que Philibert *Lacheti* a indiquée.

⁵⁰⁶ *Lacheti* ou Le Laiche est un patronyme courant au sud de Cîteaux et en plaine de Saône à la fin du XV^e siècle. Il est également porté par le notaire Jehan Le Laiche, voir p. 284, 309 et 322. Philibert Le Laiche a également transcrit le cartulaire de Cordoux sous l'abbatiat de Jean de Cirey, voir p. 326 et 421.

⁵⁰⁷ Quelques seings semblent avoir été oubliés après les actes 3, 10, 15, 19, 21, 27, 28, 32, 34, 37 et 39, voir LOCATELLI, BRUN, DUBOIS, *Les Salines de Salins au XIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 15, n. 1.

⁵⁰⁸ Voir partie A, chap. 2.2.1.2, p. 126 *sqq.*, et partie B, chap. 3.3.2, p. 307 *sqq.*

⁵⁰⁹ Nous avons seulement consulté la numérisation en noir et blanc de ce cartulaire, néanmoins, les chiffres semblent avoir été inscrits à l'encre rouge.

chartes ne se trouvent pas dans le Chifflet 42, comme toutes n'ont pas été transcrites dans le cartulaire-rouleau dressé en 1382.

2.1.2. Le cartulaire-rouleau de Salins : AD Jura, 17 H 31, 1382

C'est également dans la deuxième moitié du XIV^e siècle que les actes intéressant Salins ont fait l'objet d'une autre compilation. Celle-ci est d'autant plus intéressante pour le chercheur qu'il s'agit d'un rouleau de parchemin, le seul cartulaire-rouleau conservé dans le fonds de Cîteaux, sur lequel ont été transcrits quarante-sept chartes, dont l'une a été copiée à deux reprises. Ce cartulaire-rouleau est conservé aux Archives départementales du Jura sous la cote 17 H 31 (**Fig. 82-83**). Il mesure 295 mm × 6 000 à 6 035 mm environ et se compose de quinze peaux cousues les unes aux autres. Le parchemin n'est pas toujours de bonne qualité : il est troué et parfois déchiré. Nous avons eu l'occasion de l'observer et de l'étudier avec É. Papin, dans le cadre du projet *Rotulus* dirigé par J.-B. Renault⁵¹⁰.

Les quarante-six actes, si nous ne comptons pas celui transcrit deux fois, ont été copiés par Johannes Guedain, clerc du duc de Bourgogne et coadjuteur du notaire Andrea de Fenay⁵¹¹ de Dijon le 10 mai 1382, sous l'abbatit de Gérard de Bussières de la Tour d'Auvergne (abbé 1376-1389), comme en témoignent les notes portées au bas des actes :

« *Datum per copiam sub signo manuale mei Johannis Guedain de Villario ducis clerici coadiutoris Andree Faan[ay] notarii Divionis die decima mensis maii anno Domini M^o CCC^o octuagesimo secundo [seing JGuedain]* »,

Ou plus simplement :

« [seing JGuedain] *per copiam* ».

Même si ce n'est pas explicitement affirmé, nous pensons que Johannes Guedain a travaillé d'après les originaux.

S'il est certain que ce rouleau contient *a priori* le même nombre d'actes que le cartulaire Chifflet 42, qu'il concerne la même localité, et qu'ils ont tous deux été rédigés dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, nous constatons cependant qu'ils ne renferment pas tout à fait les mêmes

⁵¹⁰ ANR *Rotulus*, Les « cartulaires-rouleaux » et leur fonction au sein des réseaux monastiques (France, XI^e-XV^e siècles), sous la dir. de Jean-Baptiste Renault. Projet en ligne : <https://crulh.univ-lorraine.fr/content/anr-rotulus>. Nous remercions Élodie Papin, ingénieure d'études au CRULH (Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire), de nous avoir transmis les notes et les photographies qu'elle a prises du rouleau 17 H 31.

⁵¹¹ André Étienne de Fenay, notaire de Dijon, en activité au moins entre 1361 et 1403 ; il apparaît soit dans les registres qu'il a lui-même tenu (Dijon, AD Côte-d'Or, B 11260-11263), soit dans les registres tenus par ses coadjuteurs (B 11238 à 11355).

textes (**Fig. 80**). Les chartes transcrites dans le rouleau datent de 1195⁵¹² à 1366⁵¹³, plus deux s.d., datables de 1194-1195⁵¹⁴ et de 1186-1200⁵¹⁵. Les actes n'ont pas été copiés dans un ordre chronologique, ni thématique : par exemple les deux actes de 1233 évoquant la donation de dix seilles de muire faite par Nicolas, convers de Cîteaux, ne sont pas rapprochés (n° 8 et 15)⁵¹⁶ ; et l'acte de 1206 a été transcrit deux fois, sous les n° 5 et 11⁵¹⁷. Nous pensons que le rouleau est complet puisqu'il ne présente aucune trace d'ajout d'une autre peau, ni couture, ni marque d'assemblage.

Une main de la fin du XV^e siècle a annoté le rouleau 17 H 31 : des rubriques ont été ajoutées avant les actes, cependant pas de manière systématique ; des numéros d'ordre en chiffres arabes ont été donnés aux transcriptions ; des mentions rappelant un toponyme ou le montant d'un cens ont été placées dans la marge gauche. C'est ce même travail qui a été fait dans le Chifflet 42 et dans le cartulaire 168⁵¹⁸. Sans doute pouvons-nous assimiler ces compléments d'information à un travail, une réflexion, voire à un récolement, qui a eu lieu sous l'abbatiat de Jean de Cirey⁵¹⁹.

Plusieurs questions ont orienté l'étude de ces compilations groupant les actes intéressant Salins : pourquoi a-t-on rédigé deux volumes concernant la même localité dans la deuxième moitié du XIV^e siècle ? Pourquoi a-t-on choisi le format du rouleau et celui du *codex* ? Pourquoi tous les actes ne sont-ils pas transcrits ? Pourquoi ces recueils ne font-ils pas part du même regroupement des actes ?

Les deux compilations du XIV^e siècle n'ont très probablement pas été entreprises dans le même but. Jusqu'à présent, dans le fonds de Cîteaux, nous n'avons pas trouvé d'autres cartulaires-rouleaux, mais seulement des rouleaux confectionnés dans le cadre de procédures, qui comprennent parfois la transcription d'un ou deux actes⁵²⁰. Ce rouleau 17 H 31 a-t-il été dressé dans le cadre d'une procédure ? Rappelons que sa rédaction a été entreprise le 10 mai 1382. Entre 1366, date de l'acte le plus récent dans le rouleau, et le 2 septembre 1382⁵²¹ aucune transaction concernant Salins n'a été effectuée. Dans cet acte de 1382, il n'est aucunement fait

⁵¹² 1195, Montmorot, AD Jura, 17 H 31, CCMA 230.

⁵¹³ 1366, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193, f. 152v-153v, CCMA 5490.

⁵¹⁴ S.d, Montmorot, AD Jura, 17 H 46, CCMA 54.

⁵¹⁵ S.d, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 62v-63r, n° 29, CCMA 1444.

⁵¹⁶ 1233, Montmorot, AD Jura, 17 H 31, CCMA 5206 ; 1233, Montmorot, AD Jura, 17 H 33, CCMA 5207.

⁵¹⁷ 1206, Montmorot, AD Jura, 17 H 31, CCMA 5191 et 6158 (deux exemplaires).

⁵¹⁸ Voir partie A, chap. 1.4.2, p. 105 *sqq.*, et partie A, chap. 2.2.1, p. 123 *sqq.*

⁵¹⁹ Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

⁵²⁰ À propos des enquêtes et procédures transcrites sur des rouleaux, voir partie A, chap. 2.3.2.3, p. 146 *sqq.* ; concernant les rouleaux d'Angleterre, voir en particulier p. 549-550.

⁵²¹ 1382, Montmorot, AD Jura, 17 H 47, CCMA 5491.

mention d'une procédure ni querelle. 1382 est également l'année où mourut Marguerite de France (1309-1382), comtesse de Bourgogne et dame de Salins, qui décéda le 9 mai. Son fils Louis (1330-1384) lui succéda à la tête du comté de Bourgogne et devint seigneur de Salins. La similitude de date est intrigante, mais elle ne pourrait être qu'un concours de circonstance.

Notons la différence de traitement accordé aux transcriptions dans les deux recueils : de simples copies dans le cartulaire Chifflet 42, des copies authentifiées dans le rouleau, document qui avait donc, éventuellement, vocation à être produit en justice puisque portant des marques d'authentification. Le rouleau est aussi un format qui se prêtait à la circulation des documents : moins volumineux et moins lourd qu'un *codex*.

Le cartulaire Chifflet 42 et le rouleau 17 H 31 présentent quarante actes en commun. Dix actes du Chifflet 42 ne sont pas dans le rouleau, et inversement, sept du rouleau ne sont pas dans le cartulaire. Cela nous donne un total de cinquante-sept documents, auxquels il faut ajouter des actes copiés dans le cartulaire 193 et qui n'avaient pas été transcrits au XIV^e siècle, au nombre de cinq (**Fig. 80**). Il existait donc, en 1382, date de la rédaction du rouleau, au moins soixante-deux actes intéressant Salins.

Cinq actes n'ont pas été copiés dans les recueils du XIV^e siècle. Celui de 1315⁵²² est un vidimus de deux actes datés de 1258⁵²³ et 1280⁵²⁴ qui, eux, ont été transcrits dans le Chifflet 42 : si les originaux ont été copiés, il n'y avait pas nécessairement lieu d'ajouter leur confirmation. Quant aux quatre autres actes, nous ignorons pourquoi ils n'ont pas été transcrits dans les deux compilations du XIV^e siècle.

Notons que les Notices du XII^e siècle n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle transcription, alors que cinq d'entre elles intéressaient Salins⁵²⁵. Les salines généraient des revenus importants et stratégiques⁵²⁶ : c'est sans doute pour cette raison que le cartulaire Chifflet 42 a été authentifié

⁵²² 1315, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193, f. 149r-v, CCMA 5485.

⁵²³ 1258, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193, f. 143r, CCMA 4902.

⁵²⁴ 1280, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193, f. 144v, CCMA 4904.

⁵²⁵ Voir partie A, chap. 1.1, p. 58 *sqq.*

⁵²⁶ B. Chauvin a travaillé sur la production de sel et ses enjeux pour les abbayes cisterciennes de Champagne, de Bourgogne et de Franche-Comté : CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Balerne (1170-1267) », *Travaux de la Société d'émulation du Jura*, 1976/1975, p. 33-126 ; CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Grozon au Moyen Âge : les archives cisterciennes (1147-1374) », *Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier*, 4,

à la fin du XV^e siècle. Établir deux recueils est le signe de la considération et de l'intérêt que les moines leur portaient.

2.2. Le cartulaire de France

Ce registre est de petites dimensions, 177 × 241 mm dans sa reliure, et ne comporte à l'origine que dix-huit feuillets de parchemin répartis en deux cahiers : le cahier 1 est un septénion (f. 7-14), le 2 est un binion (f. 15-18). Ce cartulaire a été relié sans doute dans la première moitié du XX^e siècle. En tête du volume se trouve un fragment d'un acte du XV^e siècle évoquant la visite d'un abbé-père à une de ces filles. Il semble que cet acte ait servi de reliure souple au manuscrit déjà au XV^e siècle, en témoigne l'intitulé « *Carte de Francia* », inscrit en gros module et en encre noire. Le registre était toujours relié de ce parchemin à l'époque moderne, lorsqu'un scribe y a inscrit cet intitulé supplémentaire : « *Actus donationum Cistercio factarum a regibus principalis* »⁵²⁷.

La main qui a copié ces chartes peut être datée de la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle. Trente-deux actes ont été transcrits dans ce cartulaire, allant de 1179 à 1324. Peu après la confection de ce volume, on y a ajouté la transcription d'un trente-troisième acte, au verso du premier feuillet qui était resté vierge. Celui-ci est daté de 1426, ce qui nous donne un *terminus post quem* pour l'ajout, mais pas nécessairement pour la rédaction du registre. Il pourrait tout aussi bien avoir été écrit avant 1426 ou après, et dans ce cas le scribe aurait oublié de copier un acte. La main du volume et la main de l'ajout ont plusieurs caractéristiques communes : « -s » finaux, « A » majuscules, emploi du « z », forme des abréviations, etc. Seulement l'ajout a été transcrit d'une manière moins soignée, moins appliquée, et peut-être

Pupillin, 1984, p. 591-606 ; CHAUVIN Benoît, « Le sel et les salines de Lons-le-Saunier au Moyen Âge. Les archives des ordres cistercien et cartusien », *Lons, ville d'eaux*, Lons-le-Saunier, 1988, p. 25-33 ; CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye d'Auberive (1225-1294) », *Les Cahiers haut-marnais*, 182, 1990, p. 1-21 ; CHAUVIN Benoît, « Les mesures du sel à Lons-le-Saunier au Moyen Âge, première approche », *Les Cahiers de métrologie*, 8, 1990, p. 21-36 ; CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Clairvaux (1173-1234) », *Histoire de Clairvaux*, Actes du colloque, Bar-sur-Aube et Clairvaux, 22-23 juin 1990, 1991, p. 303-320 ; CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Theuley (1173-1294) », *Terroir, revue de la Société historique et touristique de Fontaine-Française*, 102, 1991, p. 11-19. Sur la constitution du patrimoine salicole de Cîteaux, voir également partie A, chap. 3.1.2, p. 159.

⁵²⁷ Aujourd'hui ce parchemin forme deux gardes volantes, non foliotées.

à un moment où le volume était déjà relié, en témoigne la fin des lignes dont la réglure n'est plus parallèle, et l'absence de justification à droite (**Fig. 84**). Il serait donc possible que ces mains, qui nous semblent différentes, appartiennent en réalité à un seul scribe.

Les documents regroupés au sein de ce cartulaire concernent tous des possessions éloignées de l'abbaye, mais situées en France. Au sein du chartrier, il existait plusieurs divisions relatives à ce type d'actes :

- Champagne, Vitteaux, Tonnerre, Joigny, vingt-cinquième section du chartrier ;
- La France jusqu'à la mer, numérotée 26 ;
- Albi, vingt-huitième section⁵²⁸.

Ce sont des actes de ces trois divisions que nous retrouvons copiés dans le cartulaire de France. Il s'agit donc d'un cartulaire particulier, topographique. L'un des objectifs poursuivis par le scribe était de regrouper les actes classés dans ces trois sections en un seul volume, facilement manipulable.

Sur les trente-trois actes contenus dans le cartulaire de France, vingt-neuf datent d'avant 1258. Ils ont donc été copiés dans le cartulaire 167. Néanmoins, dans ce dernier, nous trouvons la transcription de cinquante-sept actes au total. Pourquoi n'avoir pas copiés ces cinquante-sept documents dans le cartulaire de France ? Nous n'avons pas trouvé de réponse convenable à cette question. Nous avons envisagé un choix portant sur le statut social des auteurs et disposants car de nombreux actes émanent du roi de France ou de comtes, mais les chartes de la comtesse de Nevers⁵²⁹ ou certaines émanant du comte de Joigny n'ont pas été transcrites. De plus, plusieurs actes copiés dans le cartulaire de France émanent de quidams⁵³⁰, ce qui met définitivement un terme à l'hypothèse d'une sélection de documents selon le statut des auteurs. Nous ne pensons pas que ce cartulaire est incomplet car d'une part la transcription du dernier acte s'achève sur un recto, ménageant un espace vierge à sa suite et sur le verso ; d'autre part, ce volume était relié avec une reliure souple que le restaurateur a cousue avec le corps du

⁵²⁸ À propos de l'apparition d'Albi et de l'Albigeois comme éfèrent scripturaire, voir p. 91 et 95. Notons qu'il n'est pas question ici des possessions de l'actuelle Franche-Comté : Besançon, Salins, Dole et Lons-le-Saunier.

⁵²⁹ 1182, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1132, CCMA 619. S.d. (1179-1182), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 75r, n° 16, CCMA 823. 1125, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 75r-v, n° 17, CCMA 4911. 1188, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 75v, n° 18, CCMA 239. 1189, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 75v, n° 19, CCMA 2997.

⁵³⁰ S.d. (c. 1214), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 78v, n° 6, CCMA 2999. 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 78v-79r, n° 7, CCMA 5239.

volume. Celle-ci ne portant pas de trace de pliure particulière, elle n'entourait sans doute pas plus que les dix-huit feuillets.

Nous ne savons pas exactement pourquoi et dans quel but le cartulaire de France a été rédigé puisqu'il ne comprenait que trente-trois documents, néanmoins il fait partie d'un lot de cartulaires thématiques et particuliers compilés au XIV^e et dans la première moitié du XV^e siècle, tout comme le cartulaire de la Porte dont il va être à présent question.

2.3. Le cartulaire de la Porte : un double classement des actes, alphabétique et thématique

Selon la *Règle de saint Benoît*, chaque monastère devait avoir un moine portier, logeant près de la Porte de l'abbaye⁵³¹, afin de répondre à tous ceux qui se présenteraient au monastère :

« *Qui portarius cellam debet habere juxta portam ut venientes semper presentem inveniant a quo responsum accipiant* »⁵³².

Le portier devait notamment accueillir les hôtes et distribuer des pains et restes de repas aux passants et aux pauvres qui en avaient besoin :

« *Cum hospes pulsaverit responso Deo gratias januam aperiat* ».

« *Que postquam a refectioe surrexerit debet ad portam pauperibus distribuere* »⁵³³.

Cet office était essentiel : la Porte marquait une frontière entre le monastère clos et le monde extérieur ; le portier accueillait les pauvres, les voyageurs, les femmes, obéissant ainsi au devoir de charité des religieux.

Parmi les actes que nous avons réunis pour notre corpus, qui en compte environ 5 800, à l'exception des actes exogènes, le bénéficiaire était presque toujours l'abbaye. Les granges ne

⁵³¹ Nous avons choisi de mettre une majuscule pour spécifier qu'il s'agit de l'office de la Porte, et non d'une porte quelle qu'elle soit.

⁵³² *Règle de saint Benoît*, chap. LXVI.

⁵³³ PARIS : *Consuetudines*, chap. XXI, p. 100 ; *Ecclesiastica officia*, chap. LXXXVII « *De Hospitibus suscipiendis* », p. 169-171 ; *Capitula ecclesiasticorum officiorum*, chap. CXIX « *De hospitali monacho* », p. 208-209 ; *Capitula ecclesiasticorum officiorum*, chap. CXX « *De portario et solatio ejus* », p. 209-210. Voir également JUBAINVILLE Henri D'ARBOIS DE, *Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1858, p. 202-205.

l'étaient jamais, comme peuvent l'être les prieurés bénédictins. Néanmoins, il apparaît que dans un peu plus de quatre-vingt-dix chartes le bénéficiaire a été le portier de l'abbaye et l'office de la Porte. Nous n'avons pas trouvé d'autres offices – cellérier, chantre, grangier, etc. – ayant la capacité de percevoir des dons ou d'acheter des biens.

A.E. Lester a récemment étudié l'office de la Porte de l'abbaye de Clairvaux au XIII^e siècle⁵³⁴. Elle a constaté que cet office a pris de l'importance au fil des années. La Porterie n'était plus seulement un espace, une porte entre les deux mondes, mais elle est devenue une véritable institution capable de percevoir des donations et d'acheter des biens et revenus. Les chartes dont la Porte était la bénéficiaire ont été transcrites ensemble, non pas dans un cartulaire particulier, mais au sein du premier volume du *Grand cartulaire de Clairvaux*, dans un chapitre spécifique intitulé « *Carta de Porta* »⁵³⁵. A.E. Lester écrivait que les documents émis au bénéfice de la Porte suggéraient l'existence d'un office, d'un espace de connexion dont la situation et la réalité étaient plus complexes et importantes que ce que l'on a pu imaginer jusqu'à présent. Les chartes permettent de collecter d'infimes et précieux indices sur la connaissance de cette institution et de l'histoire de la pauvreté et de la charité :

« The office of the porter and the documents it generated suggest that the place of the Cistercians in relation to the poor and the world outside the cloister was far more complicated and important [...] than has thus far been noted or narrated. This is a history of Cistercian charity not recounted in the normative texts of the order, but assembled little-by-little from references in the charters [...]. The collected and copied *Carta de porta* offers a window into a dynamic history of poverty and charity »⁵³⁶.

⁵³⁴ LESTER Anne E., « The Porter of Clairvaux. Space, Place and Institution: An Exemple of the Evolution of the Spirituality of Charity during the Thirteenth Century », *Le temps long de Clairvaux. Nouvelles recherches, nouvelles perspectives (XII^e-XXI^e siècle)*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 16-18 juin 2015, Baudin A., Grémois A. (éd.), Paris, Somogy, 2016, p. 117-134.

⁵³⁵ Troyes, AD Aube, 3 H 9.

⁵³⁶ LESTER, « The Porter of Clairvaux, *op. cit.* », p. 134. À propos de l'accueil et de l'hospitalité des voyageurs, des pauvres, des malades et des femmes par les cisterciens, nous renvoyons au travail de J.M. Berger. Celle-ci a essentiellement travaillé d'après les textes normatifs : *Carta charitatis, Intituta generalis capituli et Ecclesiastica officia* : BERGER Jutta Maria, *Die Geschichte der Gastfreundschaft im hochmittelalterlichen Mönchtum : die Cistercienser*, Berlin, 1999.

Le deuxième cartulaire de l'abbaye de Foigny comporte également un chapitre consacré aux actes de l'office de la Porte : Paris, BNF, Latin 18374, XIII^e siècle. Ce volume a été étudié par É. de Barthélémy : BARTHÉLÉMY Édouard de, *Analyse du cartulaire de l'abbaye de Foigny*, Vervins, 1879. Abbaye de Foigny, fille de Clairvaux fondée en 1121, c^{on} La Bouteille, c^{on} et ar. Vervins, département Aisne.

À la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle, les moines de Cîteaux ont confectionné un cartulaire groupant spécifiquement les actes profitant à l'office de la Porte : le cartulaire de la Porte, conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote cartulaire 172. Ce volume se compose de 121 feuillets de parchemin sur lesquels ont été transcrits, par une seule main, quatre-vingt-dix actes, datés de 1209 à 1394 (**Fig. 85**). Cependant, comme nous allons le voir, il est incomplet : à l'origine, il comptait 125 feuillets et quatre-vingt-douze pièces étaient transcrites.

Le volume a été relié dans la première moitié du XX^e siècle. Il mesure 240 x 165 mm, et ses feuillets 230 x 155 mm. Ceux-ci présentent un trou en haut et en bas dans la marge interne (**Fig. 86**). Comme la couture des cahiers actuellement visible est la seule autre couture que les feuillets ont connu, nous en déduisons que les trous sont les traces de la couture d'origine : les feuillets étaient attachés sommairement en haut et en bas, et peut-être couverts par une reliure souple de parchemin, comme l'était le cartulaire 171 décrit précédemment⁵³⁷. Cependant, nous ignorons à quelle époque le corps du volume a été cousu.

Le registre se compose aujourd'hui de trois parties :

- un premier cahier, non folioté, au sein duquel a été écrite une table ;
- neuf cahiers et trois feuillets formant le corps du cartulaire à proprement parler, f. 1 à 113 ;
- deux feuillets contenant deux listes des possessions appartenant à la Porte et situées à Villars, non foliotés.

2.3.1. La transcription des actes au sein du cartulaire de la Porte

Les neuf cahiers au sein desquels sont transcrites les chartes portent deux foliotations. La foliotation d'origine, inscrite au moment de la rédaction du volume, est écrite en chiffres romains dans les marges externes des rectos. Une deuxième foliotation, en chiffres arabes, a été ajoutée dans le coin supérieur droit des rectos, peut-être au XVI^e siècle. Cependant, elle n'a été inscrite que sur les feuillets 1 à 76.

Le volume est divisé en sections, distinguées par des lettres de l'alphabet écrites en titre courant, dans l'ordre alphabétique : A, B, C, D, E, F, G, I, M, N, O, Q, S et V (**Fig. 87**). Ces divisions

⁵³⁷ Voir partie A, chap. 2.2.2, p. 129 *sqq.*

ne coïncident pas avec les changements de cahier et ne forment donc pas d'unités codicologiques.

Le premier feuillet commence par un intitulé :

« *Incipit registrum possessionum⁵³⁸ porte Cistercii secundum donacionum vel empcionum ipsarum per ordinem alphabeti hic scriptas* ».

Le scribe a choisi de classer les chartes de donation ou d'achat concernant l'office de la Porte en suivant l'ordre alphabétique des noms de lieux apparaissant dans ces documents. Ce choix s'est parfois avéré arbitraire puisque certaines chartes concernaient plusieurs localités. L'organisation ainsi conçue par le scribe était donc différente du classement du chartrier des XIII^e et XIV^e siècles. Dans le cartulaire de la Porte, ce sont les localités – villages ou hameaux – qui ont servi de référence pour organiser les transcriptions, et non les granges. Est-ce que l'ordonnement du cartulaire est le témoin d'une nouvelle organisation du chartrier ? Ou est-ce que le scribe a su s'émanciper du classement et proposer un nouvel ordonnancement, spécifique aux possessions de la Porte ?

Plusieurs éléments de réponse peuvent être apportés. **Premièrement**, aucun des actes transcrits dans le cartulaire 172 n'a été copié dans les cartulaires du XIII^e siècle. De plus, les originaux ne portent sur leurs versos aucune des cotes inscrites au cours de ce siècle (**Fig. 88**)⁵³⁹. Nous devons en conclure que les chartes dont la Porte était bénéficiaire n'étaient pas classées parmi les actes de la pratique dont l'abbaye était l'acquéreur. Les actes de la Porte se trouvaient-ils au sein d'une autre section du chartrier dont nous ignorons l'existence, ou bien étaient-ils rangés ailleurs ? Pourrait-on imaginer qu'ils étaient conservés à la Porterie ?

Deuxièmement, au verso de ces chartes, a en général été inscrite une mention assez courte indiquant que la Porte était le bénéficiaire de la transaction. Sur l'acte de 1224⁵⁴⁰, nous pouvons lire « *Carta portarii de Borgees* », « *Borgees* » étant le nom de l'auteur de la donation (**Fig. 88**). Ce type de mention est la plupart du temps placé en haut du verso sur les actes du XIII^e siècle, quelquefois répétée dans la partie basse, voire écrite tête-bêche. Sur les chartes du XIV^e siècle, nous trouvons la simple indication « *Porta* », souvent inscrite dans le coin inférieur droit des versos.

Troisièmement, au XIV^e siècle, ou peut-être au début du XV^e siècle, ces actes ont reçu une cote en « *TT* » et « *lra* », pour « *Titulus* » et « *littera* », et ont été intégrés aux diverses sections

⁵³⁸ Le scribe a oublié l'abréviation du terme « *possessionum* ».

⁵³⁹ Voir partie A, chap. 1.3 et 1.4, p. 91 *sqq.*

⁵⁴⁰ 1224, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 349, CCMA 1099.

topographiques du chartrier⁵⁴¹. Par exemple l'acte de 1329⁵⁴² a été rangé dans la deuxième section, celle concernant l'évêché d'Autun, où il a reçu le numéro d'ordre CXLVII : « *TT secundus Ira CXLVII* » (**Fig. 89**). Sur la plupart des actes, cette cote est effacée, et nous devinons seulement sa présence. Lorsqu'elle est encore déchiffrable, nous constatons qu'elle n'est jamais encadrée, que le numéro suivant « *TT* » est parfois écrit en toutes lettres : « *primus* », « *quintus* ». En outre, elle a parfois été inscrite tête-bêche, nous obligeant à retourner l'acte pour pouvoir la lire. L'intégration de ces chartes au classement des actes de la pratique est une évolution importante dans l'histoire des pratiques archivistiques de Cîteaux.

Nous proposons donc un élément de réponse à notre question : il semblerait que le scribe du cartulaire 172 ait proposé un classement par localité inédit.

Actuellement, l'acte le plus récent est daté de 1395 (n.st.)⁵⁴³. Or, nous avons indiqué, en présentant le cartulaire 172, qu'il est aujourd'hui incomplet. Il a en effet perdu des feuillets dans la partie « C », entre le f. 16 et le 21. Au f. 16r-v, l'acte n° III est tronqué⁵⁴⁴, et au f. 21r se trouve la fin de l'acte n° VI⁵⁴⁵. Il manque donc deux bifeuillets, correspondant aux f. 17-20 et 18-19. Sur ceux-ci étaient transcrits les textes n° IV et n° V.

Pour retrouver ces actes, nous avons comparé les analyses données par la table du cartulaire, dont nous reparlerons ci-dessous, avec les actes originaux intéressant des localités commençant par la lettre « C ». Seulement, dans la table, nous n'avons trouvé que l'analyse de l'acte n° V, le scribe ayant oublié d'inscrire celle du n° IV. Nous avons repéré quatre actes, aujourd'hui conservés dans la liasse 11 H 373, pouvant correspondre aux critères énoncés. Voici les analyses de ces quatre documents :

- 1395, Parisoz de *Marandeul* a vendu à la Porte une pièce de vigne contenant environ deux ouvrées et située au finage de Chambolle⁵⁴⁶, au lieu dit *derrière le four*⁵⁴⁷.
- 1396, Jacoz dit Le Gaffe a vendu à la Porte une pièce de vigne contenant environ deux ouvrées et demie et située au finage de Chambolle, au lieu dit *Ou Cray*⁵⁴⁸.
- 1412, Jehan dit Le Bolouzot a vendu à la Porte une pièce de vigne contenant environ une ouvrée et située au finage de Chambolle, au lieu dit *derrière le four*⁵⁴⁹.

⁵⁴¹ Voir partie A, chap. 2.1, p. 115 *sqq.*

⁵⁴² 1329, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 609, CCMA 3874.

⁵⁴³ 1395 (n.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3393.

⁵⁴⁴ 1331, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3382.

⁵⁴⁵ 1380, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3400.

⁵⁴⁶ Chambolle-Musigny, c^{om} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁵⁴⁷ 1395, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3394.

⁵⁴⁸ 1396, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3395.

⁵⁴⁹ 1412, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3406.

- 1429, Symon Rousselot a vendu à la Porte une pièce de vigne contenant environ quatre ouvrées et située au finage de Chambolle, au lieu dit *En La Condemene*⁵⁵⁰.

Ces quatre actes ne se trouvent pas dans le cartulaire 172, et pourtant chacun aurait pu y être transcrit. Seul celui de 1429 correspond à l'analyse de l'acte n° V, donnée dans la table du cartulaire :

« *Item ibidem [Chambola] in loco dicto En Condemene unam peciam vinee continentem circa quatuor operatas. C. lra V. fol. XIX* »⁵⁵¹.

Comme le scribe n'a pas écrit d'analyse pour l'acte n° 4, nous ne pouvons pas savoir lequel des trois autres était transcrit, ni pourquoi les deux autres n'ont pas été intégrés au cartulaire. L'acte de 1429 nous donne un *terminus post quem* pour la réalisation de ce cartulaire.

2.3.2. La table du cartulaire

Dans le cartulaire 172, la table a été écrite sur le premier cahier du volume. À la différence des transcriptions, ce cahier n'a pas reçu de foliotation. Une main récente en a ajouté une, en chiffres arabes, dans le coin supérieur droit des rectos. Si le cartulaire de la Porte est original par son mode de présentation des actes, il l'est aussi par sa table. En effet, dans les cartulaires des XIII^e et XV^e siècles, nous sommes habitués à trouver des tables listant les chapitres et les analyses des actes dans leur ordre d'apparition.

Dans le cart. 172, la table est divisée en huit sections, la première comportant aussi l'intitulé du volume :

- « *Incipit tabula registri possissionum porte Cistercii secundum cartas donacionum vel empcionum dictarum possessionum. Et secuntur terre ipsius porte* », f. 1r-2v⁵⁵² (**Fig. 90**).
- « *Vinee porte Cistercii* », f. 3r-4r.
- « *Secuntur prata porte Cistercii* », f. 4r-5r.
- « *Domus et mansi porte Cistercii* », f. 5r-v.
- « *Redditus pecunie porte Cistercii* », f. 6r.
- « *Redditus bladi porte Cistercii* », f. 6v-7r.
- « *Redditus vini* », f. 7v.

⁵⁵⁰ 1429, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3410.

⁵⁵¹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 172, table, f. 3r.

⁵⁵² Il s'agit ici de la foliotation spécifique à la table.

- « *Molendinum porte Cistercii* », f. 7v-8r.

Ces divisions sont donc des sections thématiques, listant les analyses des actes en fonction de la nature des biens et revenus concernés par les transactions.

Lorsqu'une charte contenait des biens de différentes natures et situés à divers endroits, elle a été mentionnée dans plusieurs sections. Par exemple, l'acte n° III de la partie « C »⁵⁵³ est analysé trois fois, mais transcrit une seule fois :

- dans la section concernant les terres, pour le bien situé *En La Bataille* : « *In Gilleyo in loco ubi dicitur En La Bataille unum jornale. C. lra III. folio XVI* » ;
- toujours dans la même section, pour la terre située *En La Bruere* : « *Item in loco ubi dicitur En La Bruere dimidium jornale. C. lra III. folio XVI* » ;
- dans la section regroupant les dons et achats de vigne : « *In Chambola in loco dicto En La Facelote tres operatas vinee. Item grangiam Guillelmi Odini En La Barrote unam operatam. Item retro furnum I operatam. Item en Condemene I operatam vel circa. C. lra III. folio XVI* ».

À la fin de chaque analyse, le scribe a écrit la lettre du chapitre dans lequel l'acte était transcrit, ainsi que son numéro d'ordre et le feuillet (**Fig. 90-91**). Il a donc proposé là un système de renvoi composite, que nous n'avons pas retrouvé dans d'autres cartulaires. Cependant, ce système fonctionnait seulement à l'intérieur de ce registre : en effet, au verso des actes, nous n'avons retrouvé aucune cote, aucun *signum* correspondant. Cette table n'était donc pas un outil facilitant la recherche au sein du chartrier. Atypique dans le fonds d'archives de Cîteaux, elle a sans doute été complexe à écrire puisque le scribe avait pour projet de référencer tous les biens et toutes les localités contenus dans les documents. Cela explique sans doute que certains actes ont été omis, et que certains renvois ont été oubliés, par exemple au f. 6r et au f. 8r.

Le cartulaire de la Porte présentait un double système de classement des actes : l'un par ordre alphabétique pour les transcriptions d'actes, l'autre thématique apporté par la table. Ces deux systèmes, qui offraient deux accès différents aux textes, fonctionnaient indépendamment l'un de l'autre, mais entretenaient des relations étroites. Les noms des lieux ont été placés en tête de chaque analyse dans la table, et ont été reportés dans les marges du cartulaire, face à chaque transcription.

⁵⁵³ 1331, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 373, CCMA 3382.

2.3.3. Les listes des possessions situées à Villars

Le cartulaire 172 se termine aujourd’hui par deux feuillets donnant des listes de biens appartenant à la Porte et se situant à Villars. Ce sont deux feuillets simples qui se suivaient dans le registre duquel ils ont été extraits ; seul le deuxième porte une foliotation, 121, inscrite en chiffres arabes dans le coin supérieur droit du recto, peut-être au XVII^e siècle. Ces feuillets n’ayant pas été troués en haut et en bas comme ceux du reste du registre, nous en concluons qu’ils ont été ajoutés sans doute après le Moyen Âge, au moment où le volume a été cousu.

L’écriture nous permet de dater ces listes du XV^e siècle. La première recense les meix et les terres situés au finage de Villars, la deuxième énumère les prés se trouvant dans la prairie du même lieu. Elles ont été extraites d’un terrier, ce qui explique la signature au bas du deuxième feuillet : « J. de Laude »⁵⁵⁴. Au verso du deuxième feuillet resté vierge, une main moderne a écrit, tête bêche : « Terrier de la terre de Cisteaux ».

Comme la Porte possédait des biens dispersés dans de nombreuses localités, le classement par grange / seigneurie n’avait sans doute aucune utilité pour dresser le cartulaire. Doit-on en conclure que les biens appartenant à la Porterie étaient gérés différemment des autres ? Est-ce le portier qui administrait ces terres ? Celui-ci ne gérait sans doute pas seul les biens de la Porterie. En revanche, il est possible d’imaginer qu’avec ce recueil et avec des documents dressant les listes des biens dans une localité, comme celles pour Villars, le portier pouvait réclamer auprès des maîtres de granges ou cellériers la part qui lui était due.

Entre la fin du XIII^e siècle et la première moitié du XV^e siècle, les Cisterciens ont au moins produit quatre compilations de chartes : le cartulaire de France, celui de la Porte, celui des salines et le cartulaire-rouleau de Salins. Il faut ajouter à cette liste le *Liber privilegiorum* groupant des actes pontificaux, que nous étudierons dans notre troisième partie. Jean de Cirey

⁵⁵⁴ Parmi tous les noms de clercs ou de notaires relevés au fil de nos dépouillements, nous n’avons pas recroisé le chemin de cette personne.

nous a également indiqué qu'il existait au moins un inventaire des chartes, aujourd'hui perdu. Il n'est donc pas impossible que d'autres compilations de documents diplomatiques aient été dressées.

Les deux cartulaires de France et de la Porte étaient jusqu'à présent datés de l'extrême fin du XIV^e siècle. Au regard des nouvelles informations que nous avons apportées, il faudrait sans doute proposer une nouvelle datation : le début du XV^e siècle, peut-être les années 1420 ou 1430. Le cartulaire de la Porte nous révèle que les chartes de cet office n'étaient pas gérées de la même manière que les actes de la pratique ; le classement des documents et l'organisation du charrier étaient donc plus complexes que nous ne l'avions imaginé.

Le désintérêt des moines pour leurs archives, qui est souvent évoqué et pas seulement à Cîteaux, n'était donc que relatif. Notons également que le XIV^e siècle était propice à l'apparition de nouveaux types de documents, de nouveaux outils pour la gestion domaniale et économique, que nous allons maintenant analyser.

3. La production du *scriptorium* de Cîteaux et l'apparition de nouveaux types de documents, XIV^e- première moitié du XV^e siècle

3.1. Les manuscrits produits par le *scriptorium* de Cîteaux

Nous entendons ici par manuscrits les livres utilisés par les moines pour les offices, les lectures collectives et particulières, ainsi que pour leurs études. Si nous comparons leur nombre actuellement conservés avec le nombre de volumes que possédait Cîteaux à la fin du XV^e siècle, nous constatons qu'il ne nous reste qu'entre 20 et 22 % des volumes médiévaux de l'abbaye⁵⁵⁵. Sur ces quelques 250 à 280 manuscrits, environ 134 datent du XII^e siècle⁵⁵⁶, et au moins 215

⁵⁵⁵ Ce comptage est imprécis, notamment parce que les manuscrits n'ont pas tous été identifiés dans le catalogue de Jean de Cirey. Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.*

⁵⁵⁶ D. Stutzmann, dans sa Thèse de l'École des chartes portant sur les manuscrits et la bibliothèque de l'abbaye de Fontenay, avait également remarqué la « sur-représentation des manuscrits du XII^e siècle » dans les collections

sont des manuscrits enluminés⁵⁵⁷. La Bibliothèque municipale de Dijon ne conserve que vingt-six manuscrits du XIV^e siècle dont quatorze sont enluminés, et vingt-trois du XV^e siècle, dont neuf sont décorés.

À partir du XIII^e siècle, les Cisterciens ont de moins en moins produit de manuscrits à l'abbaye-même, en tout cas, moins de manuscrits enluminés. Suite à la spécialisation de la production, ces derniers provenaient essentiellement de Paris⁵⁵⁸. Nous n'avons repéré qu'un seul manuscrit assurément confectionné à Cîteaux au XIV^e siècle : le ms 647. Le scribe, un certain *C. de Gillento*, a écrit un colophon indiquant sans doute la date à laquelle il a achevé son ouvrage, le 21 février 1305 (n.st.) :

« Hic liber scriptus fuit apud Cystercium anno Domini millesimo CCC^o III^o decimo kalendas marcii. Expliciunt legende sanctorum vel Passionale abbreviatum.

*Scriptorem gratum faciat Deus atque beatum,
Et sibi primatum tribuat deleatque reatum. Amen.*

Scribere qui fecit hunc librum non malefecit.

Ille diu duret post mortem sydera curet. Amen.

Hunc de Gillento C. scripsit non pede lento,

Quem Deus in celis tradat in manibus Michaelis. Amen »⁵⁵⁹.

Un ex-libris du début du XIV^e siècle a été inscrit au f. 1r : « *Liber beate Marie Cystercii* ». Nous n'avons trouvé aucune trace d'une quelconque campagne d'inscription d'ex-libris au XIV^e siècle. Parmi les manuscrits du XIV^e et de la première moitié du XV^e siècle, seuls cinq volumes portent une marque de possession, à chaque fois inscrite par une main différente⁵⁶⁰.

Aujourd'hui, le ms 647 est couvert d'une reliure datant du XIV^e siècle, peut-être confectionnée à Cîteaux. Cette hypothèse est confortée par les informations apportées par les comptes, qui nous indiquent que des travaux de parcheminerie ou de reliure étaient réalisés au XIV^e siècle à l'abbaye.

des bibliothèques : STUTZMANN Dominique, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Fontenay (Côte-d'Or) : constitution, organisation, dissolution (XII^e-XVIII^e siècle)*, Thèse de l'École des chartes, Paris, 2002.

⁵⁵⁷ Pour établir ce comptage, nous avons considéré que les manuscrits de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle faisaient partie du XII^e siècle, et que les manuscrits confectionnés à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle faisaient partie du XIII^e siècle.

⁵⁵⁸ ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit.

⁵⁵⁹ Dijon, BM, ms 647, Jacques de Voragine, *Légende dorée*, 1304-1305, colophon f. 323v.

⁵⁶⁰ Deux manuscrits confectionnés au début du XIV^e siècle : Dijon, BM, mss 647 et 645 ; trois volumes datant du début du XIII^e siècle : mss 136, 5 et 219. Nous renvoyons au catalogue des manuscrits enluminés pour de plus amples détails : ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit.

3.2. Apparition de nouveaux types documentaires

3.2.1. Les pratiques de l'écrit dans les comptes, 1377-1401

Dans le fonds d'archives de Cîteaux conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or, sous la cote 11 H 1160, se trouve un registre de comptes pour l'abbaye et pour l'Ordre⁵⁶¹. Des f. 1r à 29r sont listées les redevances dues par les abbayes-filles à la Maison-Mère. Il s'agit essentiellement de listes de sommes versées par les abbayes cisterciennes, classées par filiation, « *De generatione Firmitatis* », « *De generatione Pontigniacensis* », « *De generatione Morimundi* » et « *De generatione Clarevallensis* », pour les années 1337-1339, 1343-1344 et 1346-1347.

Les f. 32r à 323v comportent le registre de comptes établi par le boursier de Cîteaux de 1377 à 1401, ainsi que quelques transcriptions d'actes d'amodiation et d'inventaires de maisons urbaines ou de granges. Plusieurs feuillets sont aujourd'hui manquants, entre les f. 179 et 200, et entre les f. 260 et 300⁵⁶². Les comptes, écrits essentiellement en Latin, sauf quelques pièces à partir du f. 202r, sont présentés de manière chronologique ; cependant, les périodes envisagées – nous pourrions dire l'exercice comptable, pour reprendre un terme actuellement utilisé –, ne sont pas régulières, et de durées différentes : par exemple, à partir du f. 32r, est inscrit le compte courant du 8 septembre 1377, date de la Nativité de Marie, jusqu'à la Nativité suivante, le 25 décembre de la même année, soit une période de trois mois et dix-sept jours, circonscrite par les deux Nativités, tandis que, à partir du f. 49v, est inscrit le compte portant sur une période d'une année entière, commençant au 1^{er} décembre 1378 et s'achevant au 1^{er} décembre 1379. Nous n'avons pas trouvé d'explication convaincante pour justifier ce choix, d'autant plus que le nombre de rubriques ou la longueur du compte – et donc le nombre de recettes et de dépenses – n'est pas un critère en soi.

⁵⁶¹ À propos des comptabilités médiévales, de leur contenu et de leurs caractéristiques codicologiques, se reporter à MATTÉONI Olivier et BECK Patrice, *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable*, Colloque des 10 et 11 octobre 2012 organisé par l'IGPDE, Paris, 2015, ainsi qu'à la revue en ligne *Comptabilité(S)* : <https://journals.openedition.org/comptabilites/>, en particulier : MATTÉONI Olivier, « Codicologie des documents comptables (XIII-XV^e siècles). Remarques introductives », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, 2, 2011. En ligne : <http://journals.openedition.org/comptabilites/382> ; BECK Patrice, « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisation. Propos d'orientation générale », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, 4, 2012. En ligne : <http://journals.openedition.org/comptabilites/840>.

⁵⁶² Aucun reliquat ne nous permet de dire si des feuillets ont été volontairement ôtés ou non. Il pourrait s'agir de cahiers disparus après la foliotation du registre, qui pourrait avoir été inscrite à la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle.

Chaque compte est divisé en rubriques thématiques et topographiques. Les rubriques thématiques sont les recettes et les dépenses supportées par l'abbaye même, les rubriques topographiques correspondant aux granges ou exploitations de l'abbaye : Moisey, La Grange Neuve, Vougeot, Gilly, etc. Mais il arrive que des recettes et dépenses ayant trait aux granges et dépendances se trouvent dans les rubriques thématiques.

Selon les périodes envisagées, et sans doute en fonction des activités et ouvrages réalisés, nous ne trouvons pas toujours les mêmes rubriques. Par exemple, le travail de la vigne, extrêmement visible dans les comptes, n'est en général signalé que pour le printemps, période de taille (« *putatio* ») et de palissage (« *ligatura* », « *paxillare* »), et pour la période des vendanges (« *vindemia* »⁵⁶³).

Nous avons dressé un tableau des mentions relatives à la pratique de l'écrit et à la production documentaire que nous avons trouvées dans ce registre : matériel et outils pour écrire, support de l'écrit, paiements de clercs et de notaires, envois de lettres, etc. (**Fig. 92**)⁵⁶⁴. Nous présentons, dans ce tableau, la période ou le terme pour lesquels les comptes prévalaient⁵⁶⁵. Ceux-ci ont été établis soit pour l'abbaye, et dans ce cas nous n'avons pas spécifié de lieu, soit pour des granges ou maisons urbaines, que nous avons alors mentionnées. Comme ils ont été divisés en rubriques thématiques, nous avons reporté leurs intitulés dans la troisième colonne. La quatrième colonne contient les lignes de comptes mentionnant spécifiquement un document, un outil, un support de l'écrit. Enfin, nous avons inscrit les sommes d'argent dépensées ou perçues⁵⁶⁶. Si la plupart des mentions sont des dépenses que l'abbaye ou les granges ont eu à effectuer, nous trouvons aussi quelques recettes.

Comme nous le voyons, la plupart des mentions sont classées soit sous les rubriques « divers » : « *diversis* », « *diversis accidentibus* », « *diversis operibus* » ; soit sous la rubrique des dépenses pour le chapitre général. La majorité des mentions relevées font part de l'achat d'encre,

⁵⁶³ Ces termes ne sont que quelques exemples du vocabulaire de la vigne que nous pouvons trouver au fil de ces feuillets.

⁵⁶⁴ Signalons qu'il n'y a aucune mention relative à la pratique de l'écrit sur les tablettes de cire, comportant des comptes pour les années 1321-1325 environ : Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1165. Nous n'avons pas, non plus, trouvé de mentions relatives à la pratique de l'écrit dans le fragment de comptes conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 2816 (un feuillet, XV^e siècle, issu des plats du ms 191, voir partie B, chap. 5.2.1.5.b, p. 453 *sqq.*).

⁵⁶⁵ Les dates indiquées adoptent le style de la Circoncision, année commençant au 1^{er} janvier, alors que dans les chartes, le style de Pâques est suivi.

⁵⁶⁶ Les monnaies sont presque toujours abrégées, « f » pour « francs », « g » pour « gros », « s » pour « sols », « d » pour « deniers ».

« *incaustum* », de parchemin, « *pergamenum* » ou « *pella pergameni* », et de papier, « *papirum* », quelquefois de cire pour sceller, « *cera ad sigillandum* ».

Nous avons également trouvé des mentions d'achat de papier et de parchemin dans les fragments de comptes pour l'année 1429, retrouvés dans les plats du ms 583⁵⁶⁷ :

« *Item pro papiro III gros (f. 1r)*

Item eadem die pro pergamento empto I gros et demi (f. 4r)

Item eadem die pro pergamento empto III gros (f. 4v) ».

Dans le registre du XIV^e siècle, sous la rubrique « *pro litteris et placitis* » se trouvent toutes les mentions de paiements effectués pour avoir fait écrire des lettres, des mandements, pour les avoir fait sceller, mais aussi des mentions de nomination de procureurs. Par exemple, pour la période courant de la Nativité 1377 au 25 mai 1378, des dépenses ont été engrangées pour l'écriture d'un original, d'un vidimus et d'une procuration : « *pro uno originali, uno vidimus et una procuracione* » (f. 47v). Comme cette rubrique est spécifique à la production de l'écrit, nous n'avons pas reporté dans le tableau toutes les mentions précises, très nombreuses.

Sous la rubrique « *pro directis in via* » se trouvent les dépenses pour ceux qui se déplaçaient, moines ou laïcs. Il est quelquefois question de personnes emmenant ou apportant des lettres, comme ce « familial » portant deux lettres d'Espagne : « *pro quodam famulo qui aportavit litteras duas de Ispania* » (f. 47r).

Ce registre de comptes est également intéressant parce qu'il nous apporte les noms de moines, de clercs et de laïcs travaillant pour l'abbaye, comme Johannes Maroilles ou *de Maroliis*, clerc et scribe possédant un atelier d'écriture à Dijon (f. 118r, 160r).

Mais que nous apprennent ces comptes à propos de la production documentaire des Cisterciens à la fin du XIV^e siècle ? Il existait à l'abbaye un atelier de pelletier, même si les moines faisaient parfois appel à des pelletiers extérieurs, comme ce Johannes Anto des Barres⁵⁶⁸, « *Item Johanni Antone de Barris pellipario debebatur igitur de veteri* » (f. 36r), ou le pelletier de « *Sancto J.* », sans doute Saint-Jean-de-Losne (f. 139v).

⁵⁶⁷ Dijon, BM, ms 3056, fragments de comptes pour Cîteaux, 1429. Voir partie B, chap. 5.2.1.5.b, p. 453 *sqq.*

⁵⁶⁸ Esbarres, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, Côte-d'Or ; ou les Barres d'Orsans : Orsans, c^{ne} Esbarres.

Travaillaient dans l'atelier de l'abbaye, appelé deux fois « *officium pelliparie* » (f. 139v, 163v), au moins un « familial », Johannes, qui était maître pelletier. Est-ce ce même Johannes qui est qualifié de « frater » au f. 140r ? Ou encore appelé « *Johannes de Cathalano* » au f. 166r ? Ce dernier a fait aiguiser ses ciseaux par le barbier de Nuits-Saint-Georges : « *pro forcipibus fratris Johannis peliparii actuendi per barbitonsorem Nuciacy* » (f. 140r). S'il s'agit bien de la même personne, elle avait déjà fait aiguiser ses ciseaux quelques années plus tôt : « *pro deemolacione forcipum magistri pelliparii* » (f. 46v), et les fera encore aiguiser une troisième fois : « *pro forcipibus pelliparie acuendis per fratrem Johannem* » (f. 164r).

Un atelier de pelletier ne fabriquait pas seulement des parchemins, mais aussi des peaux pour tous usages : peaux pour placer sous la selle des chevaux, pour les vêtements et cuirs, etc. Par exemple, les Cisterciens ont fait appel à trois ouvriers de la pelleterie de Brazey⁵⁶⁹ pour faire faire des vêtements :

« *pro finali solutione XV dietarum factarum per III operatos Brassei pelliparii pro vestura conventus et vestiment[...] monacorum faciend[is] quilibet diet[...] valeat. Predict[...] XV diet[...] valent in somma* » (f. 164v).

Néanmoins, la présence d'un atelier de pelletier à l'abbaye nous indique que Cîteaux avait les capacités de faire relier ses manuscrits en son sein. Et les moines se souciaient de l'entretien de leurs manuscrits, comme le prouve cette mention d'achat de fermoirs pour des livres : « *pro firmaculis ad libros* » (f. 52v), ou la dépense occasionnée pour l'achat de quatorze clous pour poser sur les reliures des volumes de l'église : « *Item pro XIII^{or} clavis magnis ponendis in libris ecclesie* » (f. 69r).

Dans le tableau présentant les mentions relatives à la production de l'écrit, un registre est signalé à plusieurs reprises, appelé « *papirum debitorum* ». Nous pensons que « *papirum* » désigne ici, par métonymie, un *codex* ou rouleau en papier. Il devait s'agir d'un document présentant une liste de tous ceux devant une dette à Cîteaux. Malheureusement, nous n'avons pas conservé cette liste de débiteurs, ni aucun autre document de ce type pour la période médiévale.

Le registre de comptes nous a également livré quelques inventaires de maisons urbaines et de granges : inventaire de Tontenant en 1397, f. 224r ; de Beaune en 1390, f. 236v et 1401, f. 245v ; de Verrenal⁵⁷⁰, s.d., f. 237r ; de Meursault, 1394, f. 237v et 240r ; et de Fixin et de

⁵⁶⁹ Brazey-en-Plaine, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁵⁷⁰ Lieu non identifié.

Gergueil, s.d., f. 240v. Notons que dans quatre de ces inventaires se trouvent des manuscrits : un psautier à Tontenant, un missel à Beaune et un autre à Meursault.

Nous pouvons imaginer que ce type de listes devait être dressé de manière plus ou moins régulière pour toutes les granges, seigneuries et maisons de Cîteaux. C'est justement pour gérer et administrer ses unités économiques et territoriales que les terriers, rentiers ou censiers ont fleuri à Cîteaux à partir du XIV^e siècle. Quant aux registres d'amodiation, ils sont apparus au tournant du XV^e siècle.

3.2.2. Les terriers et registres d'amodiation

Au XIV^e et au XV^e siècle, les Cisterciens ont continué de s'occuper de la gestion de leur temporel de manière efficace, en produisant par exemple de nouveaux outils pour administrer leurs territoires : les terriers, rentiers ou censiers.

Parle-t-on de terriers, de rentiers ou de censiers ? Le terrier semble être un terme plus généraliste. Il s'agit d'une liste décrivant les terres et biens situés dans une localité, avec précision, ou non, du nom de la personne exploitant la terre. Dans notre terminologie d'historien, les rentiers et censiers présentent également des listes de biens, mais il est fait mention de la rente ou du cens dû par l'exploitant. Dans leurs propos liminaires, ces registres sont appelés « cartulaire »⁵⁷¹, « rentier ou cartulaire »⁵⁷², « terrier des rentes et revenues droiz et emolumens »⁵⁷³, « declaration des censes, rentes, dismes »⁵⁷⁴, etc., sans que ne soient nécessairement spécifiés les revenus dus. Nous avons donc préféré utiliser le terme « terrier », qui s'applique mieux aux différents registres conservés.

Les terriers présentant une situation existant à l'instant de la confection du volume, les informations qu'ils contenaient devenaient obsolètes quelques années ou dizaines d'années plus tard, selon les mises à jours qu'on y apportait. Ces outils de gestion devenaient alors inutiles et étaient voués à la destruction. Pourtant, dans le fonds d'archives de Cîteaux sont conservés six volumes contenant des terriers du XIV^e siècle. Cinq sont des registres factices, dans le sens où ils contiennent des registres et des fragments de recueils, confectionnés sur papier entre 1341 et 1461, et intéressant essentiellement les vignes de Morey⁵⁷⁵, Chambolle, Gilly, Flagey⁵⁷⁶,

⁵⁷¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 130, 1395.

⁵⁷² Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 469, 1443-1444.

⁵⁷³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 943, 1481.

⁵⁷⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 866, 1484.

⁵⁷⁵ Morey-Saint-Denis, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁵⁷⁶ Flagey-Échézeaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

Vougeot, Vosne⁵⁷⁷, plus Poncey⁵⁷⁸ et Nuits-Saint-Georges pour un volume⁵⁷⁹. Le sixième registre a été confectionné sur parchemin en 1395⁵⁸⁰. Il s'agit d'un rentier à proprement parler, listant les terres et biens situés dans les évêchés de Chalon, Autun et Langres. Le choix de ces évêchés n'est pas anodin puisqu'ils correspondent aux trois premières divisions du classement topographique du chartrier⁵⁸¹.

Pourquoi ces terriers et fragments de registres n'ont-ils pas été détruits ? Sans doute parce qu'ils ont été reliés à la fin du XV^e siècle, sous l'abbatit de Jean de Cirey⁵⁸². Les rapprocher matériellement et artificiellement a contribué à leur conservation : munis d'une reliure, au même titre que tous les autres registres, ils devenaient plus solides, aisément manipulables et facilement rangeables.

À Cîteaux, les terriers se multiplieront au siècle suivant : les Archives départementales de la Côte-d'Or en conservent encore trente-huit datant du XV^e siècle⁵⁸³.

Au tournant du XV^e siècle est également apparu un nouveau type de document, le registre des amodiations. L'amodiation est la concession d'une terre à un exploitant, moyennant des revenus périodiques. Nous ne conservons sans doute pas tous les registres, mais parfois seulement un acte d'amodiation : par exemple, dans le registre de comptes ont été transcrits les actes passés pour Beaune (1395, f. 236v) et pour la maison de *Verrenal* (s.d., f. 237v).

Nous conservons quatre registres d'amodiation médiévaux : dans tous il est question de plusieurs domaines, mais nous constatons une prépondérance pour Beaune⁵⁸⁴. Ces recueils sont semblables aux terriers dans le sens où ils dressent des listes de biens amodiés, mais ils en diffèrent parce qu'ils donnent souvent les transcriptions intégrales des actes d'amodiation. En plus de l'ordonnement par localité, le nom des exploitants est plus souvent mis en exergue que dans les terriers.

3.2.3. Les procédures et enquêtes

⁵⁷⁷ Vosne-Romanée, c^{on} de Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or. Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 613, 1341-1351 ; 11 H 614, 1349-1442 ; 11 H 615, 1352-1461 ; 11 H 616, 1373-1426.

⁵⁷⁸ Poncey, lieu détruit, c^{on} de Boncourt-le-Bois ou de Vosne, c^{on} de Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁵⁷⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 617, 1398-1450.

⁵⁸⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 130, 1395.

⁵⁸¹ Voir partie A, chap. 1.3 et 1.4, p. 91 *sqq.*

⁵⁸² Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

⁵⁸³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 125, 126, 127, 128, 129, 245, 263, 269, 275, 276, 278, 282, 317, 366, 416, 417, 469, 470, 471, 543, 544, 545, 556, 618, 619, 620, 677, 827, 828, 831, 866, 867, 871, 901, 940, 943, 944, 1030 et 1036.

⁵⁸⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 142, 143, 144, et 145.

Dans le fonds d'archives de Cîteaux conservé à Dijon, nous avons repéré plusieurs recueils contenant des enquêtes réalisées dans le cadre de procédures de justice : vingt cahiers⁵⁸⁵ et douze rouleaux⁵⁸⁶. Matériellement, ces enquêtes prennent diverses formes : rouleaux de parchemin ou de papier, registres ou cahiers de papier. Il ne semble pas que la matérialité renvoie à un type de procédure ou à une administration particulière. Le choix du support et de sa forme revenait sans doute aux enquêteurs, extérieurs à Cîteaux.

Les enquêtes sont apparues à la fin du XIII^e siècle : la plus ancienne conservée a été écrite après 1281⁵⁸⁷. Leur nombre augmenta progressivement au XIV^e puis au XV^e siècle, sans doute en relation avec le développement de l'appareil juridique et judiciaire. Elles étaient d'un usage courant dans la deuxième moitié du XV^e siècle.

Ces enquêtes ont été dressées dans un contexte bien particulier : elles étaient l'une des étapes d'un procès. On y trouve des consultations faites sur le terrain auprès de témoins, des références à des chartes, des extraits du contenu de certains documents, comme des actes de la pratique ou des terriers. Parfois, elles contiennent de rares transcriptions d'actes, mais nous ne pouvons pas les assimiler à des cartulaires, dans le sens où la ou les charte(s) transcrite(s) sont liées à la procédure en cours.

⁵⁸⁵ Dijon, AD Côte-d'Or : 1449, 11 H 220, CCMA 464 ; s.d. (fin du XV^e siècle), 11 H 271, CCMA 1988 et 1989 ; 1490, 11 H 271, CCMA 1980 ; s.d. (XV^e siècle), 11 H 301, CCMA 2904 ; s.d. (XV^e siècle), 11 H 302, CCMA 2924, 2925 et 2926 ; s.d. (1435 ?), 11 H 537, CCMA 3770 ; 1516, copie d'une enquête de 1474, 11 H 644, CCMA 3890 ; s.d. (1441-1442 ?), 11 H 668, CCMA 4600 et 4601 ; 1484, 11 H 676, CCMA 4627 ; s.d. (fin XV^e siècle), 11 H 698, CCMA 4029 ; 1478, 11 H 698, CCMA 4031 ; 1441, 11 H 749, CCMA 2439 ; s.d. (1451 ?), 11 H 803, CCMA 2575 ; 1441, 11 H 803, CCMA 2574 ; 1449, 11 H 888, CCMA 4152 ; 1485, 11 H 888, CCMA 4161 ; 1450, 11 H 919, CCMA 4308 ; 1462, 11 H 993, CCMA 4526 ; s.d. (1444 ?), 11 H 1091, CCMA 1584 ; 1447, 11 H 1148, CCMA 275 ; 1436, 21 H 45, CCMA 4792.

⁵⁸⁶ Dijon, AD Côte-d'Or : s.d. (après 1281), 11 H 23, CCMA 317 ; s.d. (après 1303), 11 H 25, CCMA 343 ; 1444, 11 H 311, CCMA 3304 ; 1436, 11 H 399, CCMA 3480 et 3481 ; 1397, 11 H 640, CCMA 1272 ; 1449, 11 H 640, CCMA 1273 ; 1393, 11 H 658, CCMA 4543 et 4544 ; 1493, 11 H 888, CCMA 4163 ; s.d. (XV^e siècle), 11 H 919, CCMA 4310 ; 1419, 11 H 929, CCMA 4325 ; s.d. (1437 ?), 11 H 954, CCMA 3013 ; 1441, 11 H 996, CCMA 4507 et 4508 ; 1435, 11 H 1071, CCMA 3843 ; 1436, 21 H 45, CCMA 4791.

⁵⁸⁷ S.d. (après 1281), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23. Il s'agit d'une enquête concernant les possessions d'Angleterre : nous en proposons une analyse dans la troisième partie de notre travail, car elle contient des transcriptions d'actes pontificaux, voir p. 549-550.

Même si le fonds de Cîteaux est aujourd’hui riche en documents, de très nombreux parchemins, papiers, registres ont dû être détruits, volontairement ou non. La correspondance, les comptes intermédiaires ou généraux, les listes de débiteurs, ou autres documents contenant des informations ponctuelles ou vouées à devenir caduques, devaient être plus ou moins systématiquement détruits. Par exemple, dans le registre 11 H 617 contenant des terriers confectionnés entre 1373 et 1426, une liste de messes à célébrer a été remployée en contre-garde. Cette liste, dressée au XV^e siècle, mentionnait le nom des personnes et la raison pour laquelle une messe devait être respectée⁵⁸⁸. Évaluer l’ampleur du chartrier de Cîteaux, la masse de papiers et parchemins que conservait l’abbaye pour gérer au quotidien son domaine, reste une tâche illusoire. Gardons à l’esprit qu’une petite partie seulement des documents est parvenue jusqu’à nous.

Enfin, si au premier abord les XIV^e et XV^e siècles semblaient moins propices à la mise en place de grandes entreprises archivistiques du type cotation systématique des actes et rédaction de cartulaires généraux⁵⁸⁹, nous devons relativiser cette situation⁵⁹⁰. À Cîteaux, l’organisation du XIII^e siècle resta efficace et efficiente, parce que les moines avaient fourni des bases solides à toute nouvelle réalisation. Ils continuèrent de classer les documents au sein des sections topographiques du chartrier et apposèrent de nouvelles cotes au verso des originaux. Afin de différencier celles-ci des précédentes, les numéros furent précédés des lettres « *TT* » signifiant « *Titulus* », soit « division », « section » ou « chapitre », et « *lra* » signifiant « *littera* », soit « lettre », « charte ». Les actes semblent cependant avoir été traités par lots, à différents moments, et par plusieurs personnes, comme en témoigne la variation des graphies. Le XIV^e siècle et le début du XV^e siècle ne sont pas un temps de repli documentaire. Ces années sont également une période de production intense d’outils servant à gérer le temporel de manière rationnelle et efficace : inventaires des granges et maisons urbaines, cartulaires thématiques et particuliers, terriers, registres d’amodiation, recueil des privilèges de l’abbaye et de l’Ordre, registres de comptes, listes de débiteurs, entre autres. Tous ces documents, dont certains ne sont conservés que sous forme de fragments, d’autres seulement mentionnés,

⁵⁸⁸ Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 617, deuxième contre-garde. Mentions de messes fondées en 1301, 1371, 1384, 1387, 1399, 1407 et 1410. Voir partie B, chap. 5.2.1.5.a, p. 449 *sqq.*

⁵⁸⁹ Ce constat a été dressé pour les abbayes de Cheminon, Larrivour, les Vaux-de-Cernay : RENAULT, « La mémoire des "filles adoptives", *op. cit.* », p. 225 ; BAUDIN, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux, *op. cit.* », p. 196 ; GELEY, « Conservation et traitement des actes à l’abbaye des Vaux-de-Cernay, *op. cit.* », p. 248.

⁵⁹⁰ X. Hermand, évoquant la production livresque des abbayes cisterciennes, appelait aussi à nuancer cette vision négative d’un XIV^e et d’un XV^e siècle pendant lesquels on assisterait à un profond ralentissement, voire à une absence de production documentaire : HERMAND Xavier, « *Scriptoria* et bibliothèques dans les monastères cisterciens réformés des Pays-Bas méridionaux au XV^e siècle », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 126.

arboraient une variété de matériaux et de formes : parchemin, papier ; registres, cahiers, rouleaux, feuillets, tablettes de cire.

Quoi qu'il en soit, en accédant à l'abbatiate en 1476, Jean de Cirey a sans doute jugé que le classement des archives, que celui des manuscrits, ainsi que les outils facilitant l'administration du temporel de l'abbaye n'étaient pas suffisamment efficaces ou correctement tenus : il a alors entrepris de réorganiser chartrier et manuscrits, et de produire de nouveaux cartulaires et registres. Par son ampleur, et parce que cette tâche a été menée sur un peu plus de vingt-cinq années, sous l'impulsion d'un homme, cette entreprise n'a rien de comparable avec ce qui s'était fait jusqu'à présent, et avec ce qui se fera par la suite.

Chapitre 3 - La circulation des documents du XII^e au XV^e siècle

Nous avons repéré, dans le fonds de Cîteaux, des documents dont l'abbaye n'était pas le bénéficiaire, et que nous appelons actes exogènes. Ce type de chartes n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches. Quelques auteurs ont travaillé sur les actes passés entre particuliers mais conservés par les églises ou les abbayes, comme B. Tock pour l'abbaye de Cluny notamment⁵⁹¹, ou A.J. Kosto pour les églises de Catalogne⁵⁹². J.-B. Renault, dans sa Thèse de Doctorat, a également évoqué l'exemple des actes passés entre particuliers et transmis par l'abbaye Saint-Victor de Marseille ; mais il a aussi mentionné le cas des « actes hérités », comme il les appelait, qui sont des chartes arrivées dans le chartrier de Saint-Victor suite aux rattachements d'églises⁵⁹³.

Les actes exogènes de Cîteaux ne relèvent cependant pas des deux cas énoncés ci-dessus. Leurs modalités d'entrée sont différentes : ce sont des transferts de biens qui ont motivé le mouvement des documents, leur circulation, puis leur enregistrement par écrit (**Fig. 93**). Dans ce chapitre, nous emploierons le mot « documents » plutôt que « archives » qui renvoie, dans notre acception actuelle, aux archives historiques ou définitives⁵⁹⁴.

1. Les actes exogènes dans le chartrier de Cîteaux

⁵⁹¹ TOCK Benoît-Michel, « Les actes entre particuliers en Bourgogne méridionale (IX^e-XI^e siècle) », *Die Privaturkunden der Karolingerzeit*, Kolloquium St Gallen, 20-23 september 2006, Erhart P., Heidecker K., Zeller B. (éd.), Zurich, 2009, p. 121-134.

⁵⁹² KOSTO Adam J., « Laymen, Clerics, and Documentary Practices in the Early Middle Ages: The Example of Catalonia », *Speculum*, 80 (1), 2005, p. 44-74.

⁵⁹³ RENAULT Jean-Baptiste, *L'écrit diplomatique à Saint-Victor de Marseille et en Provence (ca. 950 - ca 1120)*, Thèse de Doctorat sous la dir. de B.-M. Tock, Strasbourg, 2013, notamment partie I, chap. III, p. 251-288, et chap. IV, p. 399-403. Nous remercions l'auteur de nous avoir aimablement fourni les extraits de son travail. Nous avons également vu que Claire de Cazanove a donné une conférence intitulée « Les actes exogènes dans les cartulaires du IX^e et du début du X^e siècle », dans le cadre d'un séminaire qui s'est tenu à l'Institut Historique Allemand à Paris, le 11 avril 2018.

⁵⁹⁴ Concernant « le statut épistémologique des archives et leur place dans la construction du savoir historique », nous renvoyons au n° 125 de la *Revue de Synthèse* consacré à la « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire » sous la dir. d'É. Anheim, O. Poncet, notamment : ANHEIM Étienne, PONCET Olivier, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. Présentation », *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire, Revue de Synthèse* 125 (1), 2004, p. 1-14.

1.1. Neuilly, ancienne possession de Saint-Étienne de Dijon

Neuilly est aujourd'hui une ferme située sur le territoire de la commune de Pasques, en Côte-d'Or⁵⁹⁵. La mention la plus ancienne de ce territoire dans les chartes médiévales remonte à 801 : Betto, évêque de Langres, donnait aux chanoines de Saint-Étienne de Dijon des églises et des dîmes, dont celle de Neuilly, alors appelée « *Nobiliaco* », à l'ablatif⁵⁹⁶. Cette orthographe latine du nom a été omise par A. Roserot dans son *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*⁵⁹⁷, bien qu'elle ait été employée au moins une autre fois, en 1156, lorsque le pape Adrien IV (né c. 1100, pape 1154-1159) confirma les possessions de Saint-Étienne de Dijon : « *locum de Nobiliaco* »⁵⁹⁸. Au milieu du XII^e siècle, concomitamment à la forme « *Nobiliaco* », était utilisée la forme « *Nuiliaci* », au génitif : en 1148 (n.st.), Hugo Luscardus et ses frères vendaient à Saint-Étienne la « *potestas* »⁵⁹⁹ de Neuilly, ainsi que la moitié d'une forêt appelée « *Lumini* », dont l'autre moitié appartenait à l'abbaye de Saint-Seine⁶⁰⁰ (**Fig. 94**).

D'après ces chartes les plus anciennes, datables des années 1140-1160, au moins deux institutions étaient possessionnées à Neuilly : l'abbaye Saint-Étienne de Dijon et l'abbaye de

⁵⁹⁵ Neuilly, ferme, c^{ne} Pasques, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁵⁹⁶ 801, Dijon, AD Côte-d'Or, G 209, et cartulaire 21, f. 1v. Édité par COURTOIS Joseph, *Les origines de l'hypothèque en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne : des VIII^e, IX^e, X^e et XI^e siècles*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1907, p. 7-8, n° 1, CBMA 13235. La date de cet acte, « *datavi in mense maio, in anno XXIII regnante domino nostro Karolo imperatore* », donnée par J. Courtois et qu'il identifie à l'année 793, semble être une erreur de lecture. C. Fyot de La Marche, en 1696, dit avoir vu l'original de cette charte, qui portait « XXXIII » et non « XXIII », hypothèse corroborée par le fait que Charlemagne est désigné comme empereur : FYOT DE LA MARCHE Claude, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Étienne de Dijon, avec les preuves et le pouillé des bénéfices dépendans de cette abbaie*, Dijon, 1696, p. 67.

⁵⁹⁷ ROSEROT Alphonse, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1924.

⁵⁹⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, G 211. Édité par VALAT Georges, *Poursuite privée et composition pécuniaire dans l'ancienne Bourgogne et Chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1155 à 1200*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1907, p. 23-25, n° 2, CBMA 13334.

⁵⁹⁹ La *potestas* peut être entendue comme le pouvoir et les droits qu'un individu ou une institution exerce sur un territoire.

⁶⁰⁰ Abbaye bénédictine de Saint-Seine, fondée au VI^e siècle, sous le nom de Sainte-Marie de Cestres, c^{ne} Saint-Seine-l'Abbaye, c^{on} Fontaine-lès-Dijon, ar. Dijon, département Côte-d'Or. Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 21, f. 54r-55r. Édité dans BOURRIER M., *La baillisterie et la tutelle dans l'ancienne Bourgogne et Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1140 à 1155*, Thèse, Université de Bourgogne, Dijon, 1913, p. 20-24, n° 18, CBMA 13104. L'identification de « *Nuiliaci* » avec Meuilley, dans l'analyse de cette charte par M. Bourrier, est une erreur, en témoigne la charte transcrite dans le cartulaire de Cîteaux : Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 85v, n° 5, CCMA 1969. La copie du cartulaire 168 nous apprend également que le bois appelé « *Lumini* » dans la transcription de M. Bourrier doit être identifié à Longvic : « *Lonvyn* » dans le cartulaire de Cîteaux. Longvic, chef-lieu de c^{on}, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

Saint-Seine. Ce n'est qu'en 1197 que Cîteaux semble s'approprier des biens situés sur ce territoire. Avant cette date, les Cisterciens étaient possessionnés dans les environs de Rosey, situé à environ 5 km à vol d'oiseau au sud de Neuilly (**Fig. 95**). Nous ne savons pas spécifiquement pourquoi Milo, abbé de Saint-Étienne, décida, en 1197, de vendre à Cîteaux les biens de Neuilly pour 235 livres :

« *Ego Milo Dei gratia abbas Sancti Stephani Divionensis [...] vendidimus ecclesie Cisterciensi pro ducentis triginta quinque libris quicquid habebamus apud Nuille cum omnibus appendiciis suis in terris, in pratis, in aquis, in nemoribus, in pasturis, in gageriis et in omnibus usagiis vel aliis rebus* ».

Cet acte nous apprend que dorénavant Cîteaux devra un cens au prieur de Trouhaut⁶⁰¹, ainsi qu'un autre à l'abbaye de Saint-Seine, pour les terres de Neuilly et pour des biens situés à Blaisy⁶⁰² :

« *cuius terre tamen censum tenetur reddere ecclesia Cisterciensis priori de Troans VII solidos apud Blaseium II solidos ecclesie Sancti Sequani tria bicheta frumenti et duo leguminis* »⁶⁰³.

Cette charte de 1197 fut suivie de deux confirmations datant de la même année : l'une par Odo, duc de Bourgogne (né 1166 ?, duc 1192-1218)⁶⁰⁴, l'autre par Garnerius, évêque de Langres (évêque 1193-1199)⁶⁰⁵. Dans la confirmation du duc, Neuilly était qualifiée de « *grangia* » : « *ut venditionem illam grangie de Nuilleio cum omnibus appendiciis et pertinentiis suis* »⁶⁰⁶. Si les chercheurs s'accordent sur le fait que les granges cisterciennes ne sont pas que de simples ensembles de bâtiments, mais des unités économiques et des unités locales d'exploitation agricole, pastorale ou industrielle, D. Panfili, dans un article récent, faisait remarquer que :

« Les travaux portant une attention particulière sur les modes de désignation des pôles cisterciens, qu'il s'agisse des centres monastiques ou de leurs granges,

⁶⁰¹ Trouhaut, c^{on} Fontaine-lès-Dijon, ar. Dijon, département Côte-d'Or. Au début du XII^e siècle, l'abbaye de Cluny y implanta un prieuré : DELFERRIÈRE Jacques, *Canton de Saint-Seine-l'Abbaye : Trouhaut son Prieuré, Fromenteau sa chapelle Saint-Éloi*, 2010.

⁶⁰² Blaisy-Bas ou Blaisy-Haut, deux communes limitrophes, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁶⁰³ 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86r, n° 7, CCMA 1970.

⁶⁰⁴ 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86v-87r, n° 10, CCMA 2580.

⁶⁰⁵ 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86v, n° 9, CCMA 2591.

⁶⁰⁶ Dans les autres actes, soit Neuilly n'était pas caractérisée, soit elle était qualifiée de « *tenementum* » : s.d. (1143-1162), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 85v, n° 5, CCMA 1969, et 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86v, n° 9, CCMA 2591 ; ou de « *territorium* » : 1199, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 87r, n° 11, CCMA 1971.

n'existent pas pour le premier siècle d'existence de cet ordre, ni d'ailleurs pour les siècles suivants. [...] Certes, on dispose d'actes de colloques et d'un nombre pléthorique de synthèses régionales et surtout de monographies de monastères ou de centres domaniaux – par ailleurs le plus souvent sur les XIII^e et XIV^e siècles – mais la question de la qualification de tels lieux n'est jamais l'objet d'une analyse, comme si cela allait de soi »⁶⁰⁷.

Le fait que Neuilly soit désignée comme une grange dans un acte rédigé au nom du duc de Bourgogne relance le débat sur la nature de ces exploitations, leur désignation, et leur existence en dehors du réseau cistercien. Certes, il est envisageable que le duc ou son scribe ait adapté leur vocabulaire à une réalité cistercienne, mais cela nous semble peu probable : en effet, dans les cartulaires du XIII^e siècle, les actes concernant Neuilly ont été copiés dans le chapitre concernant Rosey, comme si les possessions de Neuilly n'avaient pas leur propre statut d'unité économique et qu'on les avait rattachés à l'unité d'exploitation la plus proche, celle de Rosey. Une recherche du terme « *grangia* » dans la base de données des CBMA, comprenant plus de 29 000 documents, nous a apporté 481 réponses, dont 137 renvoient à des chartes cisterciennes, sachant que la base de données CBMA comprend davantage de documents des X^e-XII^e siècles que de pièces des XIII^e-XV^e siècles. Suite à cette recherche, nous établissons les mêmes constats que D. Panfili : le terme de « *grangia* » était peu employé ; il a surtout été utilisé à partir du XII^e siècle, et plutôt dans les sources non cisterciennes. L'occurrence la plus ancienne apparaît dans un document émanant de l'abbaye de Cluny, daté de 974⁶⁰⁸. « *Grangia* » n'est employé que cinq fois au cours du XI^e siècle, dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon⁶⁰⁹, dans les chartes de Cluny⁶¹⁰, et dans deux documents intéressant Paray-le-Monial⁶¹¹. Nous dépassons ensuite les 160 résultats pour le XII^e siècle, les cas subsistants se répartissant entre les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Au XII^e siècle, le terme a été utilisé aussi bien dans les chartes

⁶⁰⁷ PANFILI, « *Domus, grangia, honor* et les autres, *op. cit.* », p. 314.

⁶⁰⁸ BERNARD Auguste, BRUEL Alexandre, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. Tome 2 : 954-987*, Paris, Imprimerie nationale, 1880, p. 428-429, n° 1360, CBMA 3845.

⁶⁰⁹ RAGUT Marie Camille, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon : connu sous le nom de Livre enchaîné*, Mâcon, Protat, 1864, p. 328-329, n° DLV, CBMA 556.

⁶¹⁰ BERNARD Auguste, BRUEL Alexandre, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. Tome 4 : 1027-1090*, Paris, Imprimerie nationale, 1888, p. 679-681, n° 3552 et 3585, CBMA 4976 et 5010.

⁶¹¹ CHEVALIER Ulysse, *Chartularium prioratys beatae mariae de Paredo monachorum*, Montbéliard, 1891, p. 14-15, n° 17 et 18, CBMA 7033 et 7034. Prieuré de Paray-le-Monial, fondé c. 973, c^{ne} Paray-le-Monial, chef-lieu de c^{on}, ar. Charolles, département Saône-et-Loire.

cisterciennes que dans des documents émanant d'autres institutions : l'église d'Autun, l'abbaye de Corbigny⁶¹² et le prieuré de La Charité-sur-Loire⁶¹³.

M. Foucher, dans sa Thèse de Doctorat, soulignait également le fait que ce terme n'était pas spécifique aux cisterciens, mais était utilisé au moins depuis le X^e siècle pour désigner les granges épiscopales ou les granges dîmières, le mot restant rarement employé en Bourgogne. L'autrice s'est intéressée plus particulièrement à la dénomination de la phase primitive du site de Germolles⁶¹⁴, qui regroupait un bâtiment agricole très mal identifié, une chapelle, un cellier, et qui était associé au toponyme de « grange »⁶¹⁵. En étudiant les évolutions toponymiques du site, elle n'a pu établir de corrélation entre cette « *grangia* » et une structure monastique, malgré la présence de deux domaines cisterciens la bordant, dépendants de La Ferté et de Maizières⁶¹⁶. Nous ne connaissons pas l'exacte réalité que recouvre ce mot en dehors du monde cistercien ; il n'en demeure pas moins que le terme était usité, et que dans le cas de la « *grangia de Nuilleio* », il ne faut sûrement pas y voir une unité d'exploitation cistercienne, mais plus simplement la désignation d'un territoire comprenant aussi bien des bâtiments que des surfaces non bâties.

La vente de 1197 eut des conséquences : en 1199, les abbayes de Cîteaux et de Saint-Seine s'accordèrent afin de régler les limites de leurs territoires respectifs. Cet acte concluait un conflit qui s'était élevé entre les deux abbayes à la suite de leurs achats respectifs de biens situés à Neuilly :

« G. abbas Cistercii et N. abbas Sancti Sequani emerunt a canonicis Sancti Stephani Divionensis territorium Nuilleii cum omnibus appendiciis suis et post emptionem istam dividerunt illud territorium. Monachi quidem Cistercii dixerunt se habere usum pasture in territorio de Bretennera⁶¹⁷ et de Paanges⁶¹⁸ occasione

⁶¹² Saint-Léonard de Corbigny, abbaye bénédictine fondée au IX^e siècle, c^{ne} Corbigny, chef-lieu de c^{on}, ar. Clamecy, département Nièvre.

⁶¹³ La Charité-sur-Loire, prieuré bénédictin fondé en 1059, c^{ne} et chef-lieu de c^{on} La Charité-sur-Loire, ar. Cosne-Cours-sur-Loire, département Nièvre.

⁶¹⁴ Château de Germolles, c^{ne} Mellecey, c^{on} Givry, ar. Chalon-sur-Saône, département Saône-et-Loire.

⁶¹⁵ FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne*, op. cit., p. 291-293 et p. 340-343.

⁶¹⁶ Maizières, fille de La Ferté fondée en 1125, c^{ne} Saint-Loup-Géanges, c^{on} Gergy, ar. Chalon-sur-Saône, département Saône-et-Loire.

⁶¹⁷ Bretenière, lieu détruit, près de Pasques, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁶¹⁸ Panges, c^{on} Fontaine-lès-Dijon, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

istius emptionis. Abbas vero et monachi Sancti Sequani contradixerunt et super hoc querela diutius inter eos agitata est »⁶¹⁹.

Le territoire acheté à Saint-Étienne semble avoir été plus vaste que ne le laissent supposer les actes précédents : il s'étendait de Pasques à Panges, englobant tout ou une partie de Charmoy-lès-Blaisy⁶²⁰ – « *Chalma* », « *Chalmeio* » – et de Baulme-la-Roche⁶²¹ – « *Balma* » – (**Fig. 95**). Plusieurs personnes et institutions étaient possessionnées sur ce territoire : le chevalier Bauduinus et les nombreux particuliers apparaissant dans un acte de 1165⁶²², ainsi que le prieuré de Trouhaut. En outre, ce territoire était borné par des croix, et plusieurs éléments du paysage servaient à le délimiter, comme des pâtures, des routes, un poirier, une rivière :

« pasturam pro querimonia predicta usque ad crucem que est in via que tendit a Troanz in Nuilleium et a cruce illa usque ad pirum que secus viam est que ducit a Paanges usque ad Sanctum Sequanum et ab illa piro totum rivum usque ad locum quo a terra absorbetur et ab ipsa absorbtione totam Chalmam usque ad campos arabiles et usque ad crucem de Balma. Fratres autem Cistercii habebunt introitum in territorium Blaseii a rivo qui descendit a Chalmeio usque ad crucem de Balma ».

Suite à l'achat de ces biens, les actes évoquant les transactions antérieures furent transférés dans le chartrier de Cîteaux. Ces chartes semblent avoir été peu nombreuses. Nous en conservons la trace essentiellement dans quatre documents : les trois cartulaires de Cîteaux du XIII^e siècle, ainsi qu'une liste inventoriant les actes de la « Grange de Neuilly » conservés dans la « liasse I » au XVIII^e siècle⁶²³. Cette liste a été dressée par l'archiviste Jean-Baptiste Lemort, qui classa les chartes de Cîteaux au milieu du XVIII^e siècle (**Fig. 96**)⁶²⁴. Ces quatre documents nous livrent les transcriptions et analyses de trois actes exogènes :

⁶¹⁹ 1199, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 87r, n° 11, CCMA 1971. Cet acte a également été copié dans le cartulaire de Saint-Seine, écrit au XIII^e siècle : Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 165, p. 269-270, n° LVIII. Édité par MARC Jules, « Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Seine », *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 6, 1896, p. 322-323, n° LVIII, CBMA 18709. Cette transcription présente quelques différences avec celle de Cîteaux, ce qui suppose l'existence de deux originaux, l'un conservé à Saint-Seine, l'autre dans le chartrier de Cîteaux.

⁶²⁰ Charmoy-lès-Blaisy, ferme, c^{ne} Blaisy-Haut, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁶²¹ Baulme-la-Roche, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁶²² 1165, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86r-v, n° 8, CCMA 244.

⁶²³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1005.

⁶²⁴ Pour une étude concernant le travail de J.-B. Lemort, nous nous permettons de renvoyer à REY, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle, *op. cit.* ».

- un acte s.d. (1143-1162) par lequel Hugo Luscardus, ses frères et son fils ont vendu à Saint-Étienne de Dijon des biens situés à Neuilly. Cet acte est à mettre en relation avec celui resté dans le fonds de Saint-Étienne et daté de 1147 (a.st.), par lequel Hugo Luscardus de Blaisy et ses frères vendaient aux chanoines la « *potestas* » de Neuilly ainsi que la moitié du bois de Longvic, l'autre moitié appartenant à l'abbaye de Saint-Seine. Il est possible que l'acte s.d. ait été passé à la même époque car nous retrouvons les mêmes témoins à ces transactions⁶²⁵.
- Un acte s.d. (1145-1163) par lequel Godefridus, évêque de Langres, faisait savoir qu'il avait réglé un conflit entre Bauduinus, chevalier, et l'église Saint-Étienne de Dijon, au sujet des dîmes de Neuilly⁶²⁶.
- Un acte de 1165 par lequel plusieurs habitants mettaient en gage auprès des chanoines des prés situés dans les environs de Panges, *Scuvilla*⁶²⁷ et Neuilly⁶²⁸. Ces mises en gage étaient par ailleurs évoquées dans l'acte de vente rédigé au nom de l'abbé de Saint-Étienne Milo, en 1197, que nous avons déjà présenté : « *cum omnibus appendiciis suis in terris, in pratis, in aquis, in nemoribus, in pasturis, in gageriis et in omnibus usagiis vel aliis rebus* »⁶²⁹. Puisque les chanoines vendaient ces « *gageriis* », l'acte de mise en gage a également été transféré aux moines blancs.

Ces chartes ont donc été intégrées au chartrier de Cîteaux, au même titre que toutes celles dont les moines blancs étaient les bénéficiaires.

À l'époque moderne, un scribe a transcrit, sur un papier conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 11 H 1005, trois des chartes évoquées précédemment : celle d'Hugo Luscardus s.d., l'acte de Milo, abbé de Saint-Seine, de 1197, et l'acte de 1199 mettant fin à la querelle entre Cîteaux et Saint-Seine⁶³⁰. Nous ignorons la date précise de cette copie, ni pourquoi elle a été effectuée, mais le scribe a ajouté en note :

« Par ce dernier titre il paroît que l'abbaie de St Seine a acquis de celle de St Etienne de Dijon une partie de Nuilly, et par conséquent on doit trouver dans les archives de ceste maison les papiers et titres qui ne se trouvent point icy ».

⁶²⁵ L'acte du cartulaire de Saint-Seine comporte néanmoins une liste de témoins beaucoup plus longue.

⁶²⁶ S.d. (1145-1163), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1005, CCMA 188.

⁶²⁷ Scuvilliers ou *Scuvilla* : lieu détruit situé entre Baulme-la-Roche et Panges, selon J. Marc, qui a lu « *Seuvilla* » : MARC, « Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Seine, *op. cit.* », p. 337.

⁶²⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86r-v, n° 8, CCMA 244. Les mises en gage ont été effectuées sur deux années, 1164 et 1165.

⁶²⁹ 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86r, n° 7, CCMA 1970.

⁶³⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1005 : copie des actes CCMA 1969, 1970 et 1971.

Ce scribe supposait donc que des documents avaient également pu être transférés dans le chartrier de Saint-Seine à la fin du XII^e siècle, ce qui est probable. Dans le cartulaire de cette institution, nous avons repéré la transcription de deux actes de 1197 et 1199⁶³¹. Celui de 1197 est une confirmation du duc Odo, mais une confirmation différente de celle citée ci-dessus, conservée dans le chartrier de Cîteaux⁶³² (**Fig. 97**). L'acte de Cîteaux évoquait l'achat effectué par les moines blancs seuls :

« quod Milo abbas Sancti Stephani Divionis et conventus eius humili supplicatione me rogaverunt ut venditionem illam grangie de Nuilleio cum omnibus appendiciis et pertinentiis suis quam fecerunt monasterio Cistercii » ;

En revanche, l'acte copié dans le cartulaire de Saint-Seine est une confirmation de l'achat effectué par les deux abbayes :

« quod monachi Sancti Sequani et Cistercienses [communiter] et per medietatem emerunt de canonicis Sancti Stephani Divionensis ».

Quant à l'acte de 1199, la copie du cartulaire de Cîteaux⁶³³ et celle du cartulaire de Saint-Seine sont identiques, à l'exception de la mention d'un témoin « omis » dans la version du cartulaire de Saint-Seine⁶³⁴.

Aujourd'hui, à la lecture du tableau des actes de notre dossier sur Neuilly, nous remarquons qu'il ne subsiste qu'un seul original : l'acte de Godefridus, évêque de Langres, qui faisait savoir qu'il avait réglé un conflit entre le chevalier Bauduinus et l'église Saint-Étienne de Dijon au sujet des dîmes de Neuilly⁶³⁵ (**Fig. 94**). Les autres actes sont connus grâce aux transcriptions réalisées dans les trois cartulaires du XIII^e siècle, ainsi que, pour trois d'entre eux, par la copie moderne conservée dans la laisse 11 H 1005.

Plusieurs questions se posent alors : pourquoi ces actes n'ont-ils pas été copiés dans les cartulaires de la fin du XV^e siècle⁶³⁶ ? Pourquoi, ou quand, les originaux ont-ils disparu ?

Commençons par la première question. Nous parlons d'actes au pluriel, puisque nous conservons un autre original évoquant les possessions de Neuilly, mais postérieur à la vente de 1197 : il s'agit d'un acte de janvier 1254 (a.st.), qui n'intéresse donc pas directement notre

⁶³¹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 165, p. 269-270, n° LVII et LVIII.

⁶³² 1197, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 86v-87r, n° 10, CCMA 2580.

⁶³³ 1199, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 87r, n° 11, CCMA 1971.

⁶³⁴ Il faudrait procéder à un dépouillement des actes encore conservés et du cartulaire afin de savoir si des actes exogènes se trouvent dans le fonds de Saint-Seine.

⁶³⁵ S.d. (1145-1163), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1005, CCMA 188.

⁶³⁶ Voir partie B, chap. 3.3.2, p. 307 *sqq.*, et 3.1.2.3, p. 321 *sqq.*

propos. Les actes de Neuilly ont bien été classés à la fin du XV^e siècle, puisqu'ils portent une analyse et un nom de lieu apposés à cette époque (**Fig. 98**). Néanmoins, dans le Cartulaire de Jean de Cirey, il n'y a pas de chapitre intitulé « Neuilly », et ces actes n'y ont pas été transcrits⁶³⁷.

Quant à la réponse aux deux autres questions, elle est apportée par deux notes contenues dans la liasse 11 H 1005. Ces annotations ont été écrites par deux mains différentes, au moment de la Révolution française, ou peu après, puisqu'elles évoquent la vente des Biens nationaux. Elles sont de teneur semblable. La première a été laissée au dos d'une lettre datée de 1741 qui n'a sans doute jamais fait partie du fonds d'archives de Cîteaux, mais qui a été remployée pour inscrire ladite note :

« Voir le feuillet 63 du 6^{me} reg[istre] des charges du Bureau des archives pour les pièces qui manquent remises au citoyen Charles Gautier acquereur ».

La seconde note a été inscrite sur la liste des actes de la liasse I écrite par J.-B. Lemort :

« Nota. Les 6 pieces marquées cy contre avec l'acte de l'an 1199 etant la 7^{me} ont été tiree de cette liasse et remises au citoyen Charles Gautier acquereur de Neuilley + [signe de renvoi] et un bail à 29 ans des bois et terres dudit haut de Neuilly de l'an 1573 »⁶³⁸.

La première analyse donnée par J.-B. Lemort doit correspondre à l'acte original encore conservé dans la liasse 11 H 1005 (**Fig. 96**). Il n'a donc pas été transmis à l'acquéreur Charles Gautier. La deuxième correspond à l'acte daté de 1165 évoquant les mises en gage de prés situés dans les environs de Panges, *Scuvilla* et Neuilly⁶³⁹. À quels documents s'applique la note post-révolutionnaire ? Nous comptons en tout dix actes, dont plus que les huit cités dans la note révolutionnaire : celui de 1165, les trois de 1197, un de 1199, un de 1239⁶⁴⁰, un de 1341, un de 1443, un de 1492, et celui de 1573. Soit il s'agit d'une erreur de comptage, soit trois d'entre eux n'ont pas été transmis à Charles Gautier. Peut-être les actes confiés à l'acquéreur sont-ils perdus, peut-être réapparaîtront-ils un jour dans un fonds privé.

⁶³⁷ Nous expliquons, dans la partie suivante, pourquoi tous les actes n'ont pas été copiés dans le Cartulaire de Jean de Cirey, voir partie B, chap. 3.3.2, p. 307 *sqq.*

⁶³⁸ Voir notes 623 et 624. À propos de la transmission d'actes aux acquéreurs des Biens nationaux, voir également p. 47-48.

⁶³⁹ Voir p. 156 et n. 628.

⁶⁴⁰ 1238, Dijon, cartulaire 169, f. 83v, n° 15, CCMA 4746.

En 1197, les chanoines de Saint-Étienne se sont délestés de tous leurs biens de Neuilly ; si l'on en croit les chartes, ils n'y recevront plus aucun bien⁶⁴¹. Après cette date, les possessions de Cîteaux dans les environs de Neuilly se sont encore encore accrues : la liste dressée par J.-B. Lemort fait état de cinq actes, datés de 1239, 1255 (n.st.), 1341, 1443 et 1492, auxquels il faut ajouter l'acte de 1573 cité par la main révolutionnaire.

Le cas de Neuilly est intéressant, d'une part parce qu'il démontre que les moines de Cîteaux avaient conscience de l'importance des documents et de leur conservation pour la gestion du temporel, et ce, dès le XII^e siècle ; d'autre part parce qu'il est un exemple de partage d'un territoire entre deux institutions, Cîteaux et Saint-Seine, partage qui engendra un conflit.

1.2. La constitution du patrimoine salicole à Salins et Lons-le-Saunier

1.2.1. Les salines de l'abbaye de Rosières à Salins

L'abbaye Notre-Dame de Rosières était une abbaye cistercienne, fille de Morimond⁶⁴². Située sur l'actuelle commune de La Ferté, dans le département du Jura, il n'en subsiste aucun vestige selon B. Prost⁶⁴³. Cependant, quatorze ans auparavant, A. Rousset écrivait :

« une grande partie des bâtiments a été détruite ; ce qui reste, complètement mutilé, sert de logement à des cultivateurs »⁶⁴⁴.

⁶⁴¹ Dans la base CBMA, Neuilly est mentionnée à plusieurs reprises, mais il s'agit de Neuilly-lès-Dijon – c^{on} de Chevigny-Saint-Sauveur, ar. de Dijon, département de la Côte-d'Or – : les chanoines y acquérèrent l'église en 1248 : RIDARD Abel, *Essai sur le douaire dans l'ancienne Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1230 à 1250*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1906, p. 126-127, n^o 105-106, respectivement CBMA 14184 et 14185.

⁶⁴² Abbaye de Rosières, fille de Morimond fondée en 1132, c^{ne} La Ferté, c^{on} Arbois, ar. Lons-le-Saunier, département Jura. Cette sous-partie est une refonte d'un billet publié sur notre carnet de recherche : REY Coraline, « Un acte de Cîteaux dans le fonds de l'abbaye de Rosières, Archives départementales du Jura », *Armaria*, <https://armaria.hypotheses.org/224>, publié le 06/08/2015.

⁶⁴³ Bernard PROST, « Notice historique sur l'abbaye de Rosières (Jura), de l'Ordre de Cîteaux », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1869, 10^e année, p. 296-302, ici p. 302. Cet article comporte une longue liste des abbés de Rosières, mais n'évoque pas l'architecture ou les bâtiments de l'abbaye.

⁶⁴⁴ A. ROUSSET, « La Ferté », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent*, Besançon, 1855, III, p. 94-104, ici p. 104. Cette entrée du *Dictionnaire* transmet plus de détails historiques sur l'abbaye que l'article de B. Prost. Il donne également une description

En 1130 ou 1131, Humbert III sire de Salins († 1133)⁶⁴⁵, animé de la volonté de se rendre en terre Sainte, mit à exécution son projet de fondation d'un monastère sur ses terres. Il chargea Anséric, archevêque de Besançon (archevêque 1117-1134), et Ponce, abbé de Bellevaux⁶⁴⁶ (abbé 1119-1156), de l'accomplissement de cette résolution. Humbert mourut lors de son retour de Jérusalem, probablement en 1133. C'est son fils, Gaucher III, qui acheva l'édification du monastère. Lui-même et ses descendants accordèrent à l'abbaye de Rosières de nombreux privilèges et donations en terres, forêts, droits de pâtures, salines, etc.⁶⁴⁷. En 1135 ou 1136, l'archevêque de Besançon Humbert (archevêque 1134-1161) rappelait dans une charte les donations de Gaucher⁶⁴⁸.

B. Prost, après avoir donné la liste des abbés de Rosières, a écrit une « note sur les archives ». À la fin de celle-ci, il a indiqué qu'au moment de la Révolution française, les archives de l'abbaye « ont été transportées en partie à Lons-le-Saunier, et sont aux archives départementales ». Il déplorait cependant leur caractère incomplet, les « lacunes nombreuses » et les « regrettables pertes », sans donner d'explications supplémentaires⁶⁴⁹.

Aujourd'hui, la majorité des documents est conservée aux Archives départementales du Jura sous la cote 19 H. Quelques pièces se trouvent également aux Archives départementales du Doubs, sous la cote 65 H⁶⁵⁰. Nous avons repéré, dans le fonds d'archives jurassien, un acte portant sur son verso les mentions caractéristiques de l'abbaye de Cîteaux : nom de lieu écrit en encre noire et dans un module épais à la fin du Moyen Âge, et analyse de J.-B. Lemort inscrite au milieu du XVIII^e siècle⁶⁵¹ (**Fig. 99**). Il y a également, au bas de l'acte, une analyse

succincte des bâtiments. Les auteurs ayant proposé des notices sur l'abbaye de Rosières n'ont pas cité, ou que très peu, leurs sources : BÉCHET M., *Recherches historiques sur la ville de Salins*, 1, Besançon, 1828 ; MIGNE abbé, *Encyclopédie théologique, ou troisième et dernière série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse*, Paris, 1856.

⁶⁴⁵ Salins-les-Bains, c^{on} Arbois, ar. Lons-le-Saunier, département Jura.

⁶⁴⁶ Abbaye de Bellevaux, fille de Morimond fondée en 1119, c^{on} Cirey, c^{on} Rioz, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

⁶⁴⁷ Les archives de l'abbaye sont aujourd'hui conservées à Montmorot, AD Jura, 19 H, et à Besançon, AD Doubs, 65 H. Cinq transcriptions d'actes concernant l'abbaye de Rosières ont été intégrées à la base CBMA : n° 18704, 19047, 19144, 19145, 19271. Au sujet des donations primitives, voir également BÉCHET, *Recherches historiques sur la ville de Salins*, *op. cit.*, notamment p. 97-98.

⁶⁴⁸ B. Prost donnait une traduction de cette charte : PROST, « Notice historique sur l'abbaye de Rosières, *op. cit.* », 1869, p. 297-299.

⁶⁴⁹ PROST Bernard, « Notice historique sur l'abbaye de Rosières (Jura), de l'Ordre de Cîteaux (suite et fin) », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1869, 10^e année, p. 360-367, « Note sur les archives de Rosières » et « Note sur le cartulaire de Rosières », p. 365-367.

⁶⁵⁰ Nous avons eu l'occasion de compiler une partie de ces archives dans le cadre du projet *Charcis* afin de transcrire les actes du XII^e siècle (voir p. 36 et notes 117 et 119). Besançon, AD Doubs, 65 H 1-13 (1135-1787) : les documents dits du XII^e siècle sont en réalité des copies modernes de documents conservés aux Archives départementales du Jura.

⁶⁵¹ REY, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle, *op. cit.* ».

du XIII^e siècle écrite à longues lignes sur toute la longueur. *A contrario*, les chartes de l'abbaye de Rosières ne portent que peu de mentions dorsales : quelques analyses des XII^e-XIII^e siècles, et des mentions modernes, analyse et / ou cote suivant ce schéma : « Rosieres. Boette n° 1. Cotte 10 » (**Fig. 100**).

L'acte provenant du chartrier de Cîteaux est daté de 1196⁶⁵² ; il rapporte que Gaucherius, seigneur de Salins, a fait don à Willermus, abbé de Rosières, d'autant de muires que la moitié d'un manse peut produire. Ces muires étaient à prélever sur le puits du bourg de Gaucherius, « *in puteo burgi mei* », c'est-à-dire à Salins :

« *tantum de moria quantum medietas unius mansi refundere consuevit* ».

Gaucherius rappelait que le lavabo ou réservoir (« *lavodium* ») de l'abbaye, construit en bois, était devenu dangereux, et que les moines l'avaient fait rebâtir en pierres :

« *lavodium pene dirutum quia ligneum erat ac vetustum propriis laboribus et impensis reedificare et lapideum facere* ».

Au verso de l'acte, en bas, écrite sur la longueur, se trouve l'analyse du XIII^e siècle :

« *Donum quod fecit dominus Galcherius Salnensis monachis de Roseriis pro lavodio quod reparaverunt* » (**Fig. 99**).

Cette analyse a été remployée à la fin du XV^e siècle et complétée, en ajoutant la quantité de muires à prélever :

« *Donum quod fecit dominus Galcherius dominus Salnensis monachis de Roseriis pro lavodio quod reparaverunt scilicet quolibet anno tantum de moria quam medietas unius mansi refundere consuevit* ».

À la même époque, mais avec une encre plus foncée, le nom de lieu « Salins » a été ajouté, dans une écriture large et épaisse⁶⁵³.

Dans le coin en bas à droite se trouvent plusieurs mentions : « *lra II* » pour « *littera 2* », mention typique du XIV^e siècle ou peut-être encore du début du XV^e siècle. Cependant cette mention n'est pas accompagnée d'une mention de « *Titulus* » comme sur de nombreux actes⁶⁵⁴.

Sont également présentes deux mentions de dates, l'une en chiffres romains, inscrite à la fin du XV^e siècle⁶⁵⁵, l'autre en chiffres arabes, inscrite à l'époque moderne.

⁶⁵² Montmorot, AD Jura, 19 H 8, 1196, CCMA 1435.

⁶⁵³ Ce remploi et ce nom de lieu ont toutes les caractéristiques des mentions Cirey. Voir partie B, chap. 3.3.1, p. 304 *sqq.*

⁶⁵⁴ Voir partie A, chap. 2.1, p. 115 *sqq.*

⁶⁵⁵ Voir partie B, chap. 3.3.1, p. 304 *sqq.*, en particulier p. 306-307.

Enfin, en bas, à gauche des lacs, il y a deux « 2 » en chiffres arabes. Ils n'ont pas été apposés par la même main, mais sont les témoins de deux classements survenus à l'époque moderne⁶⁵⁶. L'analyse la plus récente est celle écrite par J.-B. Lemort au XVIII^e siècle, en haut du verso. Elle se compose de la date, de l'analyse, et de la cote. Elle nous apprend que, c. 1742, le document était conservé dans la layette TTT, dans le premier cartable, la liasse 2, sous la cote 1. Aujourd'hui, les reliquats de l'inventaire de cette layette, qui comprenait toutes les chartes relatives à Salins, se trouvent aux Archives départementales de la Côte-d'Or, sous la cote inv. 208⁶⁵⁷.

Comment cet acte, qui, rappelons-le, concerne une donation faite à l'abbaye de Rosières, s'est-il retrouvé dans le fonds de l'abbaye de Cîteaux ? Pour trouver une réponse à cette question, il faut reconstituer sa tradition. Les mentions du XV^e siècle nous apprennent qu'il a été copié dans le chapitre « Salins », contenu dans le cartulaire 193 des Archives départementales de la Côte-d'Or⁶⁵⁸. La charte en question a été transcrite au f. 129r-v. Elle est précédée de la rubrique :

« Donum quod fecit dominus Gacherius dominus Salnensis monachis de Roseriis pro lavodio quod reparaverunt scilicet quolibet anno tantum de moria quam medietas unius mansi refundere consuevit ».

Cette rubrique est identique à l'analyse remployée au dos de l'acte, si nous faisons exception du -l- manquant dans le prénom « Ga[l]cherius ». La charte de 1196 se trouvait donc dans les archives de Cîteaux, au moins depuis la fin du XV^e siècle, et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Nous pouvons aller plus loin dans l'enquête. En effet, aux f. 133r-135r et 135-137r du cartulaire 193 se trouvent la transcription de deux actes, le premier daté du 21 décembre 1229⁶⁵⁹, le second du 16 août 1229⁶⁶⁰. Ces deux chartes, dont les originaux sont perdus, sont précédées d'une rubrique commune :

« Carta adquisicionis murarium a monasterio de Roseriis ut in aliis plenius declarantur ».

⁶⁵⁶ Nous n'avons pas étudié les classements des XVI^e et XVII^e siècles, mais les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent encore quelques feuillets d'inventaires : inv. 205, p. 123-217, *Inventaire des titres du domaine d'Ouges*, début XVII^e siècle ; inv. 206, p. 189-245, *Inventaire des titres de Beaune et Besançon*, début XVI^e siècle ; inv. 210, p. 135-174, *Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Cisteaux concernant les biens qu'elle a dans la ville de Beaune et aux environs*, avant 1750 ; inv. 211, p. 69-244, *Inventaire des titres de Chambolle, Flagey, Morey, Vosne, Vougeot*, début XVIII^e siècle.

⁶⁵⁷ Voir REY, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle, *op. cit.* ».

⁶⁵⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 193.

⁶⁵⁹ 1229, Dijon AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 60r-61r, n° 20, CCMA 5204.

⁶⁶⁰ 1229, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 59r-60r, n° 19, CCMA 5203.

L'acte du 16 août 1229, le premier chronologiquement, est écrit au nom de Durannus, abbé de Rosières (abbé après 1218-avant 1231). Celui-ci, afin de solder une dette importante (« *pro solvendis debitis magnis* »), avec l'accord d'Odon, abbé de Bellevaux, a donné à l'abbaye de Cîteaux quatre quartiers de muire (« *quatuor quarteria murie* ») que Galcherius, seigneur de Salins, leur avait accordé sur son puits de Salins. Le reste de l'acte fait part des conditions de cette donation et d'autres concernant des manses. La charte du 21 décembre 1229 est écrite au nom de Nicholaus, archevêque de Besançon (archevêque c. 1229 - c. 1235). Il s'agit d'une confirmation de la donation de Durannus.

Les deux actes de 1229 avaient déjà été transcrits dans le cartulaire 167, c. 1258, dans le chapitre contenant les actes de Salins. Vu la date de rédaction de ces deux transactions, ainsi que la date de confection des cartulaires de Cîteaux, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'ils étaient également transcrits dans le cartulaire 169, réalisé c. 1240 et aujourd'hui incomplet⁶⁶¹.

Cependant, dans le cartulaire 167, l'acte de 1196 n'a pas été transcrit. Sur l'original, l'analyse ne s'accompagne d'aucun signe de classement apposé à Cîteaux au XIII^e siècle : nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'elle a bien été écrite à Cîteaux. Les moines de l'abbaye de Rosières ont parfois apposé des analyses sur leurs chartes au XIII^e siècle ; celles-ci ont été inscrites au bas du verso à longues lignes, comme à Cîteaux, mais pas de manière systématique (**Fig. 101**).

L'hypothèse la plus probable serait que l'acte de 1196 a rejoint le chartrier de Cîteaux, au plus tôt en 1229, au moment ou peu après la transaction du 16 août, confirmée par l'archevêque de Besançon le 21 décembre.

Une dernière interrogation vient à l'esprit en étudiant la charte issue de l'abbaye de Rosières. Si l'acte de 1196 se trouvait dans le chartrier de Cîteaux au milieu du XVIII^e siècle, comment peut-il se trouver aujourd'hui dans le fonds de l'abbaye de Rosières, aux Archives départementales du Jura ?

Nous avons déjà en partie répondu à cette question dans l'introduction de notre Thèse : après la Révolution française, des archives ont été envoyées dans différents services. Les documents concernant les propriétés du Jura ont été transférées à Lons-le-Saunier⁶⁶². Après ce transfert, un archiviste du Jura a sans doute vu que l'acte de 1196 ne contenait pas le nom de Cîteaux, et l'aura alors intégré – ou réintégré, selon le point de vue – dans le fonds de Rosières.

⁶⁶¹ Voir partie A, chap. 1.3.2, p. 94 *sqq.*

⁶⁶² Voir à ce propos p. 48-49.

1.2.2. Les salines de l'abbaye de Quincy à Lons-le-Saunier

Dans le fonds de Cîteaux conservé aux Archives départementales du Jura, sous la cote 17 H 23, se trouvent cinq documents n'évoquant pas l'Abbaye-Mère, mais celle de Quincy⁶⁶³. Située à Tanlay, dans l'Yonne, cette abbaye cistercienne a été fondée en 1133 par des moines venus de Pontigny.

Les cinq documents évoqués ci-dessus sont tous datés de 1172. À l'origine de ces actes, une même transaction : Girardus, comte de Vienne et de Mâcon (né 1124, comte c.1156-1184) faisait savoir qu'il avait donné à l'abbaye de Quincy deux montées de sel à prendre chaque semaine sur le puits de Lons-le-Saunier. Le comte exemptait également les moines de droit de péage, de droit de mine et de droit de vente sur ses terres. Enfin, il leur donnait un homme, appelé Stephanus Frarinus, et la terre que celui-ci occupait :

« donavi Deo et ecclesie fratrum Quinciacensis duas muntatas singulis ebdomadis in puteo Ledonis [...] Pedagia quoque et minagia et ventas in omni potestate mea in terra et aqua universaliter quasi ipsi daturi fuerant predictis fratribus similiter donavi [...] Donavi quoque eisdem fratribus Stephanum Frarinum cum omni tenemento et posteritate eius ».

Nous avons conservé trois exemplaires de cette donation, qui présentent cependant quelques différences : variantes « orthographiques », choix des mots, listes de témoins et d'approbateurs divergentes⁶⁶⁴. Dans deux de ces documents, en contrepartie de sa donation, le comte et ses fils pourront renoncer au siècle et prendre l'habit religieux à Quincy :

« Concessi quoque quod si ego aut aliquis filiorum meorum seculo abrenuntiare voluerimus non alibi in ordine Cisterciensi quam apud Quinciacum habitum religionis suscipiemus »⁶⁶⁵.

⁶⁶³ LAMBERT Eugène, « Histoire de l'abbaye de Quincy », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1863, p. 189-224 ; LAMBERT Eugène, « Histoire de l'abbaye de Quincy », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1864, p. 3-43 ; BORLÉE Denise, WISSENBERG Christophe, « Quincy », *Les cisterciens dans l'Yonne*, Pontigny, 1999, p. 145-158 ; CAILLEAUX Denis, « Le dortoir des moines de l'ancienne abbaye cistercienne de Quincy d'après l'archéologie du bâti », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, 9, 2005. En ligne, DOI : [10.4000/cem.734](https://doi.org/10.4000/cem.734) ; WISSENBERG, « L'abbaye cistercienne de Quincy et ses granges, *op. cit.* », 2010.

⁶⁶⁴ 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2137, 2138 et 2293.

⁶⁶⁵ 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2137 et 2138.

Les deux autres documents sont des confirmations de la donation de Girardus. L'une a été établie au nom de Guichardus, archevêque de Lyon (archevêque 1165-1180). Celui-ci précisait que cette confirmation avait été demandée par Girardus lui-même, par lettres scellées :

« *Hanc donationem Quinciensibus factam Girardus comes Matiscensis mandavit mihi per literas suas sigillo suo sigillatas* »⁶⁶⁶.

Nul doute que l'archevêque ou son scribe a eu sous les yeux une transcription d'un des trois actes : la description de la donation et le vocabulaire employé sont très proches, voire similaires. Des chartes ou des copies circulaient donc aussi entre auteurs, notamment afin d'élaborer des confirmations⁶⁶⁷.

L'autre confirmation a été établie par Stephanus, comte de Bourgogne (comte 1156-1173?)⁶⁶⁸, et frère de Girardus, comte de Vienne et de Mâcon :

« *donationem quam frater meus Girardus comes Matiscensis fecit* ».

Le comte de Bourgogne confirmait la donation des deux montées de sel et l'exemption des droits de péage, de mines et autres (« *alias consuetudines* ») : l'exemption de droit de vente était sans doute indiquée implicitement sous les termes « autres coutumes », mais la donation de l'homme Stephanus Frarinus n'est pas évoquée. Cette confirmation a été l'occasion d'ajouter une nouvelle exemption de « coutumes » (« *omnes consuetudines* »), cette fois sur les terres du comte de Bourgogne.

Le scribe du cartulaire 167, lorsqu'il a transcrit ces actes et écrit la table du chapitre, c. 1258, était bien informé de l'existence de ces versions différentes. Cependant, pour la donation de Girardus, il a choisi de ne transcrire qu'une seule des trois variantes, et d'indiquer dans la table qu'il en existait plusieurs copies. Sous le n° I, il a transcrit l'acte CCMA 2137, et dans la table, il a signalé l'existence des trois documents :

« *Carte III de dono quod fecit ecclesie Quinciaci G. comes Masticonensis* ».

Néanmoins, face à ces multiples versions, le scribe a commis une maladresse. Voici les analyses qu'il a donné des cinq actes de 1172 dans la table :

« *I. Carte III de dono quod fecit ecclesie Quinciaci G. comes Masticonensis*

II. Item carta alia de eodem dono

⁶⁶⁶ 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2142.

⁶⁶⁷ Voir partie A, chap. 3.3, p. 197.

⁶⁶⁸ 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 2316.

III. Laus Stephani comitis de dicto dono »⁶⁶⁹.

Le scribe n'a pas transcrit l'acte numéroté II, la numérotation passant de I à III dans le chapitre. Il aurait pourtant dû copier ou signaler la confirmation de l'archevêque de Lyon, tout comme il a transcrit celle du comte de Bourgogne, en indiquant par exemple dans la table :

« *II. Laus Guichardi archiepiscopi de dicto dono*

III. Item laus Stephani comitis ».

Il aurait pu faire le choix de ne transcrire qu'une seule de ces confirmations, et dans ce cas, corriger la table, en indiquant par exemple :

« *II. Carte II de laude quod fecerunt Stephanus comes et Guichardus archiepiscopus* ».

Comment et quand ces cinq actes narrant la donation de deux montées de sel en faveur de Quincy se sont-ils retrouvés dans le chartrier de Cîteaux ? En 1186, l'abbaye de Quincy vendit à l'Abbaye-Mère trois montées de sel à prendre sur le puits de Lons-le-Saunier. Trois actes conservent la mention de cette transaction : l'acte de vente à proprement parler, et une confirmation conservée en double exemplaire. L'acte de vente est rédigé au nom de l'abbé Milo de Quincy. Celui-ci vendait, avec l'accord de tout le couvent, les trois montées de sel pour le prix de 236 livres de Provins :

« *quod tres montatas salis quas in puteo Ledonis habebamus ecclesie Cisterciensi communi consilio et pari consensu vendidimus precio CCtarum librarum et XXXVI pruvigniensis monete* »⁶⁷⁰.

Cet acte est daté de 1186, peu de temps après que Guillelmus, abbé de Cîteaux (abbé 1186-1189), ait quitté le monastère de La Prée⁶⁷¹, comme indiqué dans la formule de datation : « *Guillelmo abbate Cistercii qui assumptus est de Pratea* ». Nous ignorons cependant la date exacte de son accession à l'abbatit de Cîteaux.

L'acte de confirmation de cette vente a été établi en deux exemplaires, au nom de Guillelmus, comte de Mâcon (comte 1184-1224)⁶⁷². Le comte indiquait, non pas que Quincy avait vendu à

⁶⁶⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 67r.

⁶⁷⁰ 1186, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 232.

⁶⁷¹ Abbaye de La Prée, fille de Clairvaux fondée en 1128, c^{ne} Ségry, c^{on} et ar. Issoudun, département Indre.

⁶⁷² 1186, Montmorot, AD Jura, 17 H 23, CCMA 233 et 1445.

Cîteaux les montées de sel, mais que l'Abbaye-Mère avait acquis trois montées de sel sur l'abbaye de Quincy :

« *quod fratres Cistercienses adquisierunt a fratribus Quinciacensibus tres montatas salis* ».

Cette charte nous apprend également la provenance de ces trois montées. Rappelons que dans les actes de 1172, il est question de l'acquisition de deux montées seulement, ce que mentionnait le comte Guillelmus :

« *quarum duas idem fratres Quinciacenses acceperant in elemosinam a patre meo comite Girardo* ».

La troisième montée a été acquise d'un « *burgensis* » appelé Radulfus Guichardus, qui devait hommage au comte Girardus, père de Guillelmus :

« *Terciam adquisierant a quodam burgense Radulfo Guichardo nomine laudante patre meo* ».

Le document narrant l'acquisition de cette montée ne semble pas avoir été conservé, et nous ignorons même si cette transaction avait fait l'objet d'une mise par écrit.

Dans le cartulaire 167, le scribe a mentionné l'existence de ces trois actes, l'acte de vente et la confirmation en deux exemplaires :

« *III. Carta quod Quinciacenses vendiderunt nobis II montatas* (nous remarquons ici que le scribe évoque deux montées et non trois)
V. Carte II quod W. comes laudavit dictam venditionem »⁶⁷³.

Il semble probable que, suite à la vente des trois montées de sel en 1186, les actes de 1172 aient rejoint le chartrier de Cîteaux.

Signalons également que les deux actes de 1186 ont été copiés dans le cartulaire 166. Néanmoins, ils n'ont pas été transcrits dans la partie d'origine du cartulaire, mais dans un chapitre réécrit au XIV^e siècle. Le scribe n'a pas pris la peine de transcrire les actes de 1172, mais nous avons déjà indiqué que, dans ces parties réécrites, de nombreux actes semblent avoir été omis⁶⁷⁴.

⁶⁷³ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 67r.

⁶⁷⁴ Voir partie A, chap. 2.2, p. 80 *sqq.*

Nous avons poursuivi notre enquête par l'observation des versos des originaux, à la recherche d'annotations et de signes de classement. Les huit actes portent l'analyse datable de l'extrême fin du XII^e siècle ou des toutes premières années du XIII^e siècle⁶⁷⁵. Cette analyse est écrite sur plusieurs lignes dans le coin inférieur droit des versos, ou écrite à longue ligne au bas des versos (**Fig. 102-103**). Sa présence confirme que les actes de 1172 se trouvaient dans le chartrier de Cîteaux au tournant du XIII^e siècle, ce qui est conciliable avec la date de la vente des trois montées en 1186. Les huit actes portent également sur leurs dos les mentions et cotes des classements ultérieurs établis aux XIII^e et XIV^e siècles, puis à l'époque moderne. Nous n'avons pas trouvé, sur les actes de 1172, de mention antérieure qui aurait pu être inscrite à l'abbaye de Quincy.

Il est étonnant de ne trouver, au dos de ces actes, aucune mention datant de l'abbatit de Jean de Cirey, ni analyse, ni nom de lieu⁶⁷⁶, alors même que cinq de ces documents ont été copiés dans le cartulaire 193 : le scribe de ce registre a choisi de ne transcrire qu'une seule des trois versions de la transaction de 1172⁶⁷⁷, puis les deux confirmations de 1172, et enfin les deux actes de 1186. Dans les rubriques précédant la transcription des documents, il n'a pas pris la peine de spécifier l'existence de multiples versions. L'absence de mention Cirey au dos des originaux est peut-être un oubli, ou une omission volontaire : en effet, parmi les autres actes évoquant Lons-le-Saunier, une petite part seulement a reçu un nom de lieu et une analyse à la fin du XV^e siècle ; le scribe a peut-être considéré que l'analyse du XIII^e siècle était suffisamment explicite et lisible, et n'avait pas besoin d'être reprise.

À la fin du XII^e siècle et dans les premières décennies du XIII^e siècle, l'abbaye de Cîteaux s'est lancée dans une véritable politique d'acquisition de biens et de revenus touchant aux puits de sel à Lons-le-Saunier et à Salins. Cîteaux a également obtenu des droits sur les mines de sel

⁶⁷⁵ Voir partie A, chap. 1.2.1, p. 71 *sqq.*

⁶⁷⁶ Voir partie B, chap. 3.3.1, p. 304 *sqq.*

⁶⁷⁷ 1172, Montmorot, AD Jura 17 H 23, CCMA 2138.

directement du comte de Bourgogne Stephanus, en 1172⁶⁷⁸ et en 1199⁶⁷⁹ par exemple ; ou encore d'un chevalier de Salins, Humbertus *dictus de Turre* en 1206⁶⁸⁰.

Des recherches menées par B. Chauvin, il ressort que diverses institutions ont obtenu des usages sur les salines, particulièrement dans le dernier quart du XII^e siècle, au moment même où Cîteaux y acquérait également des droits. L'auteur avait établi ce constat dès 1975 :

« Or, vers le milieu du XII^e siècle, on semble assister à un véritable essor de la production salicole lédonienne auquel les comtes de Bourgogne eurent l'intelligence, sans doute intéressée, d'associer étroitement les forces vives du moment, c'est-à-dire les abbayes alors en plein développement de ces nouveaux ordres désireux de remettre à l'honneur le travail manuel. L'écrasante domination des monastères de l'ordre de Cîteaux en Franche-Comté... »⁶⁸¹.

L'Abbaye-Mère prit un soin particulier à constituer et à entretenir son patrimoine salicole, comme en témoigne la rédaction d'un cartulaire dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, et d'un cartulaire-rouleau en 1382⁶⁸², recueils que nous avons précédemment étudiés.

1.3. L'acquisition des possessions dijonnaises de l'abbaye de Theuley

1.3.1. L'abbaye de Theuley et les circonstances de la vente

La fondation de l'abbaye de Theuley remonte à 1130. Sans revenir sur le contexte et les conditions de cette création, rappelons que l'abbaye a été fondée au diocèse de Besançon, dans le lieu appelé « *Tulleium* », à la suite de la donation d'une terre à l'abbaye de Morimond par Eudes et Othon de Montsaugeon⁶⁸³. Douze moines de Morimond furent envoyés afin de fonder l'abbaye⁶⁸⁴. Comme de nombreux autres monastères, Theuley a acquis des biens à Dijon au fil

⁶⁷⁸ 1172, Montmorot, AD Jura, 17 H 22, CCMA 790. Cette donation du comte de Bourgogne a été confirmée par son frère, Girardus, comte de Mâcon, en 1173 : 1173, Montmorot, AD Jura, 17 H 22, CCMA 807.

⁶⁷⁹ Deux actes mentionnant cette transaction sont conservés : 1199, Montmorot, AD Jura, 17 H 22, CCMA 237 et 238.

⁶⁸⁰ 1206, Montmorot, AD Jura, 17 H 31, CCMA 5191.

⁶⁸¹ CHAUVIN, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Balerne, *op. cit.* », 1975, p. 35-36. Voir n. 526.

⁶⁸² Nous avons étudié ces deux compilations de documents, voir partie A, chap. 2.2.1, p. 123 *sqq.*

⁶⁸³ Montsaugeon, c^{on} Villegusien-le-Lac, ar. Langres, département Haute-Marne.

⁶⁸⁴ Concernant la fondation et l'histoire de l'abbaye de Theuley, nous nous permettons de renvoyer à quelques travaux universitaires ou publications, peu nombreux, mais se complétant : BAILLY Françoise, *L'abbaye de*

des années. Si ces maisons urbaines sont parfois bien connues des archéologues et grâce à la toponymie – le Petit-Cîteaux, Le Miroir à Dijon⁶⁸⁵ –, il n’y a eu que peu d’études historiques. J. Garnier a notamment écrit un article concernant la maison de l’abbaye du Miroir à Dijon, dans lequel il évoquait brièvement les maisons urbaines d’autres abbayes cisterciennes : Auberive⁶⁸⁶, La Bussière⁶⁸⁷, Cherlieu⁶⁸⁸, Fontenay⁶⁸⁹, et Theuley⁶⁹⁰. La maison de l’abbaye de Theuley était située dans le faubourg Saint-Michel, à l’est de la ville proprement dite, aux alentours de l’actuelle église Saint-Michel. Ce faubourg est assez mal connu et identifié, et souvent confondu, dans les sources, avec le faubourg Saint-Nicolas⁶⁹¹.

Comme pour tout bien immobilier, les possessions urbaines étaient l’objet de transactions, donations, ventes ou échanges entre les institutions. Par exemple, en février 1224 (a.st.), Theuley vendit à Saint-Étienne de Dijon une maison avec ses dépendances, située hors des murs de la ville :

« Ego Fulco abbas Theoloci [...] nos vendidimus [...] domum nostram quam habebamus apud Divionem juxta domum S. Antonii extra muros cum horto

Theuley de sa fondation à la fin du XV^e siècle, Mémoire de Maîtrise, Université de Franche-Comté, Besançon, 1971 ; FROEHLI W., « Les débuts du monastère de Theuley », *Mémoires pour la Société de l’histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, Fascicule 15, 1953, p. 173-176 ; MÉLOCHE Christophe, « Au Moyen Âge, les granges de l’abbaye cistercienne de Theuley », *Bulletin de la société d’histoire et d’archéologie de l’arrondissement de Lure*, 22, 2003, p. 61-81. Quelques renseignements intéressants se trouvent aussi dans : LOCATELLI René, *Sur les chemins de la perfection : moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, Saint-Étienne, 1992.

⁶⁸⁵ Le Petit-Cîteaux, maison urbaine de l’abbaye de Cîteaux, se trouve encore aujourd’hui dans l’actuelle rue Condorcet, même s’il existe une rue du Petit-Cîteaux, située à environ 500 m au sud. Le Miroir, maison de l’abbaye du même nom, se situait à l’angle des rues actuelles de la Liberté et des Godrans. Aujourd’hui, ce nom est porté par un bureau de tabac et par un magazine local d’actualités. Jusqu’à l’arrivée du tramway à Dijon, un arrêt de bus portait également ce nom.

⁶⁸⁶ Abbaye d’Auberive, fille de Clairvaux fondée en 1135, c^{ne} Auberive, c^{on} Villegusien-le-Lac, ar. Langres, département Haute-Marne.

⁶⁸⁷ Abbaye de La Bussière, fille de Cîteaux fondée en 1131, c^{ne} La Bussière-sur-Ouche, c^{on} Arnay-le-Duc, ar. Beaune, département Côte-d’Or.

⁶⁸⁸ Abbaye de Cherlieu, fille de Clairvaux fondée en 1131, c^{ne} Montigny-lès-Cherlieu, c^{on} Jussey, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

⁶⁸⁹ Abbaye de Fontenay, fille de Clairvaux fondée en 1119, c^{ne} Marmagne, c^{on} Montbard, ar. Montbard, département Côte-d’Or.

⁶⁹⁰ GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d’Or*, 12, 1889-1895, p. 111-134.

⁶⁹¹ Voir à ce propos GAUCHAT Roger, « L’urbanisme dans les villes anciennes. I. Les faubourgs de Dijon du XVIII^e siècle à nos jours », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d’Or*, 23, 1947-1953, p. 280-343 ; BONNAMAS Lucien, « Les anciens plans de Dijon », *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d’Histoire*, 25, 1909 ; CHAUME Maurice, « Les anciennes paroisses de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d’Or*, 20 (1), 1933-1934, p. 29-35 ; CHAUME Maurice, « Les anciennes paroisses de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d’Or*, 20 (2), 1933-1934, p. 29-34.

dictae domus et omnibus aliis quae sunt infra clausuram dicte domus et omnes vineas »⁶⁹².

La plupart du temps, ce type de transaction est courant, mais ponctuel et ne concerne qu'un bien parmi toutes les possessions d'une institution. Néanmoins, entre 1316 et 1318, l'abbaye de Theuley décida de céder l'intégralité de ses possessions dijonnaises à Cîteaux, afin de racheter la rente qu'elle devait à l'Abbaye-Mère chaque année, rente dont nous ignorons l'origine. Ces propriétés comprenaient des bâtiments, des jardins, des vignes, des terres cultes et incultes, mais aussi des cens et autres revenus en vin, blé et argent. Les circonstances de la vente sont développées dans trois documents. Deux d'entre eux, écrits au nom de l'abbé Johannes de Theuley et datés de 1316⁶⁹³ et 1317 (a.st.)⁶⁹⁴, évoquent la vente et ses modalités, le deuxième document étant beaucoup plus détaillé que le premier. Il donne notamment la liste des biens concernés, tandis que le premier se limitait à ces quelques lignes :

« vendidimus et vendimus, quictavimus et quictamus nomine pure vendicionis et legalis priori et conventui Cistercii memorati quicquid habemus et habere possumus in villa Divionis tam in finagio dicte ville quam extra et omnia et singula ad domum nostram de Divione spectancia tam in domibus, ortis, vineis, terris cultis et incultis, censuris, costumis vino, blado, oleo, pecunia » (1316).

Si, dans un premier temps, l'abbaye de Theuley se réservait sa maison urbaine ainsi qu'une vigne située à Plombières-lès-Dijon⁶⁹⁵,

« excepta domo nostra que sita est prope portam Nanxionis⁶⁹⁶ [...]. Et vinea nostra de Plumberiis » (1316),

dans l'acte de 1317 (a.st.), cette maison se trouvait en tête de la liste des biens cédés :

⁶⁹² Dijon, AD Côte-d'Or, Second cartulaire de Saint-Étienne de Dijon, Cartulaire 22, f. 46r. Ce document a été édité par C. Fyot de La Marche : FYOT DE LA MARCHE, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint Estienne de Dijon*, op. cit., preuve n° 201 ; ainsi que par É. Collette : COLLETTE Émile, *Les foires et marchés à Dijon : essai d'histoire économique et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1200 à 1230*, Dijon, 1905, n° 65, p. 64-65, CBMA 14060. Cette donation a également été confirmée par Renaudus, archevêque de Lyon, la même année : Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 22, f. 46v ; COLLETTE, *Les foires et marchés à Dijon*, op. cit., n° 63, p. 62-63, CBMA 14058.

⁶⁹³ Acte daté du samedi avant la saint Martin d'hiver 1316, soit le 6 novembre, Dijon AD Côte-d'Or, 11 H 487, CCMA 1305.

⁶⁹⁴ Acte daté du 1^{er} avril 1317 (a.st.), soit le 1^{er} avril 1318, Dijon AD Côte-d'Or, 11 H 487, CCMA 1300.

⁶⁹⁵ Plombières-lès-Dijon, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁶⁹⁶ Porte ou tour Fondeure ou Fondeire, dite aussi porte Nanxion, Dijon. La rue prit par la suite le nom de rue des Crais, aujourd'hui rue Sainte-Anne.

« *vendimus [...] ista bona hic inferius annotata. Videlicet domum nostrum de Divione que vulgariter nuncupatur domus de Theoloco infra muros Divionis prope portam Nanssionis* » (1317 a.st.).

La troisième pièce, datée de 1318, est la confirmation de cette vente par le Chapitre général⁶⁹⁷. Une transaction d'une telle importance – la cession de toute une partie d'un patrimoine immobilier contre le rachat d'une rente due à l'Abbaye-Mère – nécessitait sans doute l'accord des premiers abbés de l'Ordre.

C'est dans la pièce de 1317 (a.st.) que se trouve la mention du transfert de documents, expliquant la présence d'actes exogènes dans le chartrier de Cîteaux :

« *Et nos abbas et conventus Theoloci sepedicti insuper prefatis Cisterciensis promittimus universi et singuli teste cons[cen]ciam bona fide tradere, dare et reddere sine dilacione universas et singulas litteras quas apud nos intus et extra ibique locorum possidemus de premissis domibus, vineis, terris, censuris et ceteris quibuscumque superius memoratis facientes aliquam mencionem ut pote donationis, emptionis, permutacionis sei fori aut paneti alterius quouismodo nobis factis vel habitis temporibus retroactis* ».

L'abbaye de Theuley s'engageait ainsi à transmettre toutes les pièces concernant les biens vendus. La cession de ces chartes donna alors lieu à la rédaction d'un nouveau document : la liste des actes transférés.

1.3.2. Le rouleau contenant la liste des actes transférés à l'abbaye de Cîteaux

Cette liste a été écrite sur un rouleau composé de deux longues feuilles de parchemin cousues l'une à l'autre, mesurant 175 × 790 mm (**Fig. 104**). Ce rouleau, aujourd'hui conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or dans la liasse 11 H 487, est écrit en Latin, sur une face seulement. Il a été dressé par Ferricus, prieur de Cîteaux⁶⁹⁸ et s'ouvre sur ces mots :

⁶⁹⁷ 1318, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 487, CCMA 1303.

⁶⁹⁸ Ferricus, ou Nomnus Ferricus. Nous ne savons pas si « *nomnus* » est un prénom ou le mot « *nominus* », signifiant « dénommé », « prénommé ».

« *In hoc rotulo continetur substancia omnium litterarum possessionis quam acquisivit in Dyvione nomnus Ferricus prior Cystercii ab abbate et conventu Theoloci anno Domini M^o CCC^o septimo decimo* ».

Par « *substancia omnium litterarum* », il faut sans doute comprendre le résumé du contenu des actes⁶⁹⁹, puisqu'à la suite de cette phrase liminaire se trouve une liste d'analyses de trente-deux documents (**Fig. 104**). Plusieurs procédés graphiques ont été employés afin de visuellement séparer ces abstracts, comme les retours à la ligne à chaque nouvelle entrée. Chaque analyse est précédée d'un *signum*, placé dans une marge tracée à la pointe sèche : il s'agit soit d'une lettre alphabétique de A à Z, soit d'un signe graphique. Entre chacune d'elles, de longs traits ont été dessinés afin que la séparation visuelle soit encore plus nette.

Les analyses, plus ou moins longues, suivent l'ordre chronologique des actes en commençant par deux chartes non datées. Nous avons dressé un tableau donnant leur transcription, ainsi que la mention des signes graphiques (**Fig. 105**). Les résumés du contenu des chartes sont tous écrits en suivant le même modèle : ils débutent par la date des actes, excepté ceux non datés. Suivent ensuite, dans la plupart des cas, la mention du scellement et de l'autorité disposant du sceau. Seules deux mentions de sceaux sont rejetées en fin d'analyse, la F et la I ; mais dans ces deux cas, le sigillant a été nommé au début de l'analyse. Nous trouvons ensuite les éléments suivants : le nom du disposant s'il est différent de celui du sigillant, un verbe ou un nom signifiant le type de transaction – « *donum* », « *vendidisse* », « *confirmavit* », etc. –, la désignation des biens concernés, et leur localisation. Souvent le scribe a précisé que le bénéficiaire de la transaction était l'abbaye de Theuley, soit sous la forme « *ecclesie Theoloci* », soit sous la forme de rappel « *dicte ecclesie* ».

À la suite de la vente de 1316-1318, les documents se rapportant aux biens transférés se sont donc retrouvés dans le chartrier de Cîteaux. Nos recherches aux Archives départementales de la Côte-d'Or nous ont permis d'identifier six actes analysés dans le rouleau, listés dans un tableau (**Fig. 106**). Celui-ci présente les originaux conservés, leur cote et l'identification des liasses actuelles qui les contiennent. Aujourd'hui, ces documents sont dispersés entre plusieurs liasses : 11 H 487, 11 H 490, 11 H 509, 11 H 510, 11 H 511 et 11 H 521. Cet éparpillement s'explique par le fait que J. Richard, lorsqu'il a inventorié le fonds de Cîteaux, a suivi un

⁶⁹⁹ Nous comprenons « *substancia* » comme la substance, l'essence, c'est-à-dire ce qu'il y a d'essentiel : les analyses donnent bien les éléments essentiels, fondamentaux des actes.

classement topographique ; il a créé une section « Dijon », qu'il a ensuite divisée en liasses thématiques – par exemple « acquisitions » – et topographiques, par nom de rues.

À ces six actes, il faut en ajouter un septième : un vidimus de l'acte de 1286, daté de 1290. Ce document est aujourd'hui lié à l'original de 1286, l'ensemble étant conservé dans la liasse 11 H 521⁷⁰⁰. Le scribe du rouleau n'a pas jugé utile de notifier l'existence de ce vidimus, sans doute parce qu'il faisait part de la même transaction que celle contenue dans l'acte de 1286.

Comme nous l'avons indiqué, le prieur de Cîteaux a pris la peine de faire précéder chaque analyse d'une lettre de l'alphabet ou d'un signe graphique. À quoi correspondent ces signes ? Une cote ? Un système de renvoi vers un classement matériel, vers un registre ? Lors de nos recherches, nous n'avons pas trouvé à Cîteaux de traces d'utilisation d'un système de classement ou de cotation ayant recours à des lettres de l'alphabet. Les cotes et signes utilisés du XII^e au XV^e siècle pour classer ou renvoyer aux cartulaires sont toujours numériques⁷⁰¹. En 1316-1318 le fonds de l'abbaye de Cîteaux comprenait environ 2 500 actes⁷⁰² ; la transaction passée entre Theuley et Cîteaux a fait entrer trente-deux actes supplémentaires au chartrier, plus les trois documents témoins de la vente de 1316-1318. Peut-être à cause de ce nombre conséquent, il semble que, dans un premier temps, l'on ait choisi de présenter ces actes comme un tout, comme un dossier concernant la vente spécifique de ces biens et leur passif. Chaque chartre a donc été identifiée par une lettre ou un signe. Ces *signa* ont été reportés au dos des actes, comme en témoigne celui de 1266, conservé dans la liasse 11 H 487 (**Fig. 107**)⁷⁰³ ; cependant, nous n'avons pas trouvé la trace d'autre lettre ou *signum* au dos des cinq autres originaux conservés. Cela n'a rien d'étonnant sur un si petit échantillon : les signes ont pu s'effacer au fil du temps, ou disparaître sous d'autres mentions dorsales, comme c'est le cas

⁷⁰⁰ 1286, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2210. 1290, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 521, CCMA 2211. Dans le cartulaire 175, f. 29r, la transcription de ce dernier est abrégée, et renvoie à l'acte de 1286, copié juste avant « Nota que cest le vidimus de la d[onation] dessus escripte ».

⁷⁰¹ Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*, et chap. 2, p. 115 *sqq.*

⁷⁰² Ce comptage a été effectué d'après notre base de données. Il n'est pas définitif et sera sans doute soumis à des variations au fur et à mesure du dépouillement des différents cartulaires.

⁷⁰³ 1266, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 487, CCMA 1304. M. Lauquin, dans son mémoire de Master 1, avait déjà repéré ce signe de renvoi entre l'acte de 1266 et le rouleau : LAUQUIN, « De l'écriture des chartes à la pensée des archives, *op. cit.* », p. 203-204 et « Annexes », p. 13, figure 44. Cependant, M. Lauquin a vu, dans le rouleau, un inventaire d'archives, un récolement, un « indice de l'actualisation des inventaires » (p. 204), comme si ces trente-deux chartes avaient déjà été intégrées au chartrier, dans une layette existante : « Le prieur, en 1317, a récolé les actes originaires de Theuley, indépendamment de tous les autres actes de la layette » (p. 203). Quelques erreurs de lecture ont pu mener à ces interprétations incorrectes : une erreur de datation de la vente passée en 1316-1318 et non en 1310, une mauvaise traduction du terme « *substancia* » ; il n'a pas non plus indiqué que le rouleau avait été écrit par le prieur.

pour de nombreuses annotations. Des reliquats de ces mentions anciennes, disparues sous de plus récentes, sont ainsi visibles sur les **Fig. 107 et 108**.

Les actes exogènes provenant de l'abbaye de Theuley ont ensuite été intégrés au classement existant à Cîteaux. Sur les actes de 1222 et de 1266, nous devinons la cote en « *TT et Ira* », inscrite dans un cadre, au cours du XIV^e siècle⁷⁰⁴. Le numéro XVIII qui suit *TT* reste visible sur l'acte de 1222, et également sur le vidimus de 1290. Nous avons démontré, dans les parties précédentes, que les divisions topographiques du chartrier étaient restées les mêmes du milieu du XIII^e au milieu du XV^e siècle⁷⁰⁵. La section XVIII contenait les chartes concernant Dijon : « *Incipiunt capitula tituli continentis cartas de Divione. XVIII* » dans le cartulaire 168⁷⁰⁶. Cette intégration des chartes issues de Theuley au classement du chartrier de Cîteaux se confirme à la fin du XV^e siècle, sous l'abbatit de Jean de Cirey. Les cotes numériques ont disparu, remplacées par un nom de lieu, « Dijon »⁷⁰⁷.

La liste inscrite sur le rouleau pouvait avoir, ou pourrait avoir eu, plusieurs utilisations :

- une sorte de pense-bête, de rappel de la transaction passée entre Cîteaux et Theuley et du transfert de documents qui s'en est suivi ;
- une liste des pièces transférées, avec de nombreux détails donnés par les analyses, accompagnant le dossier formé par les originaux transférés ;
- un inventaire permettant également de rechercher les originaux grâce au système de cote par lettre ou *signa*, donc un outil de gestion ou un outil archivistique ;
- un inventaire préparatoire à l'intégration de ces pièces dans le chartrier de Cîteaux. Il est possible que le scribe ait choisi d'identifier les actes par des lettres et signes graphiques pour ne pas faire redondance avec le système numérique employé habituellement ;
- une liste des pièces transférées, écrite pour les abbés réunis au Chapitre général qui ont accepté que l'abbaye de Theuley vende toutes ses possessions à l'Abbaye-Mère.

Sur ce rouleau, un dernier élément a attiré notre attention. Il s'agit d'un mot, qui revient à quatorze reprises dans la liste : « *vacat* ». Ce terme est placé dans la marge, sous les signes graphiques débutant les analyses. Même s'il est difficile de faire une analyse paléographique

⁷⁰⁴ Voir partie A, chap. 2.1, p. 115.

⁷⁰⁵ Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*, et chap. 2, p. 115 *sqq.*

⁷⁰⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 167r.

⁷⁰⁷ Voir partie B, chap. 3.3.1, p. 304 *sqq.*

sur un seul terme, nous pouvons affirmer qu'il a été ajouté de manière contemporaine à la rédaction de la liste. Une fois, pour l'analyse M, « *vacat* » a été barré (**Fig. 105**) ; pour deux autres analyses, O et T, le terme est suivi d'un autre mot, respectivement « *vacat vinea* » et « *vacat domus* ». Que signifie ce terme « *vacat* » et à quoi s'applique-t-il ?

Une recherche dans les dictionnaires s'est imposée, révélant que le mot avait une forte polysémie : si C. Du Cange n'a pas donné de définition de ce terme⁷⁰⁸, pour le Lexique Latin-Français, *vacare* signifie « être vide, oisif » ou « s'occuper de », avec une mention spécifique pour « *vacat* + infinitif », dans le sens de « il est loisible de »⁷⁰⁹. A. Blaise, dans son dictionnaire privilégiant les termes religieux et ecclésiastiques, a essentiellement traduit *vacare* par « être vacant (charge) ». Il a ajouté une traduction avec un sens réflexif « se livrer à »⁷¹⁰. Enfin J.F. Niermeyer est celui qui a donné le plus d'acceptions à ce terme : « être inoccupé, inculte », « être vacant », « échoir à », « être inutile, vain, superflu », « être caduc, abrogé, nul »⁷¹¹. Aucune de ces traductions ne semble réellement satisfaisante, et les discussions que nous avons eues avec d'autres chercheurs ont surtout confirmé nos hypothèses⁷¹².

Le terme « *vacat* » est souvent utilisé dans les listes d'archives ou dans les listes de revenus pour indiquer que quelque chose est manquant. Dans un premier temps, nous avons envisagé l'existence d'actes manquants, mais nous en avons retrouvé trois d'entre eux (M, T et Z). Dans un deuxième temps, nous avons pensé à des actes devenus inutiles ou obsolètes, mais cela ne semble pas être le cas puisque les originaux conservés ont été intégrés au charrier de Cîteaux et copiés dans les cartulaires, comme nous l'avons expliqué. La solution viendrait peut-être des deux termes ajoutés à « *vacat* » : « *vinea* » et « *domus* » (O et T). L'analyse O indique que l'acte comporte la reconnaissance d'une donation concernant une maison (« *domum* »), une mesure d'huile (« *cartam olei* ») et une vigne (« *vineam* »). L'analyse T explique qu'au terme d'un accord, l'abbaye de Theuley a reçu les deux moitiés d'une maison (« *domus* ») avec des dépendances (« *appendiciis* »), ainsi que trois parties d'un journal de vigne (« *tres partes unius iornalis vinee* »). « *Vacat vinea / domus* » signifierait-il qu'il manque, dans le premier cas, la vigne, dans le deuxième, la maison ? Les autres biens cités dans ces transactions ne seraient alors pas concernés par le terme « *vacat* ».

⁷⁰⁸ DU CANGE Charles du Fresne, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883-1887.

⁷⁰⁹ PARISSÉ Michel (dir.), *Lexique latin-français : Antiquité et Moyen-Âge*, Paris, Picard, 2006.

⁷¹⁰ BLAISE Albert, *Lexicon latinitatis medii aevi Praesertim ad res ecclesiasticas investigandas pertinens Corpus Christianorum*, Turnhout, Brepols, 1975.

⁷¹¹ NIERMEYER Jan Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1954-1964.

⁷¹² Nous remercions à ce propos Sébastien Barret et Paul Bertrand.

L'analyse B indique que Guillelmus, seigneur de *Marchia*, a donné des droits et des usages sur les forêts : ces droits et usages seraient *vaca[n]t*, soit manquants ou obsolètes ?

De la même manière, l'analyse Z rapporte les donations de deux biens, une vigne et une maison avec un manse : ces deux biens seraient-ils également manquants ou obsolètes ? Il est possible qu'au moment de la vente à Cîteaux en 1316-1318 certains biens aient déjà été donnés ou vendus à d'autres personnes ou institutions. Néanmoins, les actes auraient été conservés parce qu'ils concernaient d'autres biens et revenus.

1.3.3. À la recherche des documents disparus

Nous avons vu que, de tous les actes listés dans le rouleau, seuls six originaux sont parvenus jusqu'à nous. Trois cartulaires rédigés au Moyen Âge contiennent les transcriptions d'actes provenant du chartrier de Theuley, que nous présentons dans un tableau : le cartulaire de Theuley, confectionné à la fin du XII^e siècle et dont nous reparlerons ci-dessous, et deux cartulaires de Cîteaux de la fin du XV^e siècle : le cartulaire 188, actuel quatrième tome du Cartulaire de Jean de Cirey⁷¹³, et le cartulaire 175, cartulaire concernant spécifiquement les possessions dijonnaises, tous deux confectionnés à la fin du Moyen Âge (**Fig. 109**)⁷¹⁴.

Le cartulaire 188 a été compilé après le 25 août 1486, date de l'acte le plus récent transcrit⁷¹⁵, sans compter les ajouts. Quant au cartulaire 175, il a été réalisé après le 6 juillet 1465, date de l'acte le plus récent copié⁷¹⁶, sans compter le seul ajout d'un acte daté de 1480⁷¹⁷. Ce registre, tout comme les autres cartulaires propres à un lieu réalisés à la fin du Moyen Âge⁷¹⁸, est difficilement datable : l'écriture ainsi que les reliures, quand elles subsistent, sont datables de la seconde moitié du XV^e siècle, voire du début du XVI^e siècle. Ce cartulaire est aujourd'hui incomplet. Il débute par un acte daté de 1248, dont les premiers mots, c'est-à-dire la formule de suscription, manquent⁷¹⁹. Puisque les chartes copiées dans les cartulaires particuliers et dans les Cartulaires de Jean de Cirey suivent globalement un ordre chronologique, nous pouvons supposer que le cartulaire 175 présentait les chartes à peu près de la même manière que le

⁷¹³ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 188.

⁷¹⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 175.

⁷¹⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 188, f. 83r-84r. L'original est conservé : 1486, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 570, CCMA 2280. Voir partie B, chap. 3.3.2, p. 307 *sqq.*

⁷¹⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 175, f. 108v-110r. L'original est conservé : 1465, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 516, CCMA 3740.

⁷¹⁷ Acte non identifié dans notre base de données : 1480, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 175, f. 110r-v.

⁷¹⁸ Onze cartulaires particuliers compilés à la fin du Moyen Âge sont actuellement conservés aux AD Côte-d'Or. Voir partie B, chap. 3.3.3, p. 321 *sqq.*

⁷¹⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 175, f. 1r. L'original est conservé : 1248, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 509, CCMA 3650.

chapitre intitulé « Dijon » dans le cartulaire 188. Si ce postulat est correct, il manquerait les cinquante premiers documents dans le cartulaire 175, tous antérieurs à 1248.

Si nous exceptons le cartulaire de Theuley, les six mêmes actes sont conservés à la fois en original et en copie dans les cartulaires 188 et 175 (**Fig. 109-111**). Il est très étonnant que, sur les trente-deux actes originaux arrivés à Cîteaux en 1316-1318, seuls six aient été conservés ou transcrits à la fin du Moyen Âge. Que sont devenus les vingt-six autres chartes entre 1316-1318 et la fin du XV^e siècle ? L'hypothèse de la perte des documents est possible, mais souvent, lorsqu'un dossier de documents disparaît d'un chartrier, c'est que les possessions ont été cédées à une autre institution ou à un tiers. Les différents exemples étudiés ici sont révélateur de ce phénomène. Il est donc tout à fait probable qu'une partie des possessions dijonnaises, acquises par Cîteaux en 1316-1318, ait été à nouveau cédée et transférée à une autre institution. Avons-nous conservé une trace de cette éventuelle transaction ?

Aux XIV^e et XV^e siècles, les actes passés sont essentiellement des baux à cens, mais l'abbaye de Cîteaux acquit encore quelques maisons et biens à Dijon. La lecture de ces documents ne nous a cependant pas révélé la trace d'une éventuelle transaction dont Cîteaux aurait été l'autrice, et ayant eu pour conséquence le transfert des chartes. Cela n'a rien de surprenant puisque souvent les institutions conservent dans leurs chartriers les documents dont elles sont les bénéficiaires et non les autrices. Nous avons également compulsé les inventaires d'archives en orientant nos recherches vers les fonds d'institutions possédant des biens à Dijon, telles que Saint-Bénigne, Saint-Étienne, Saint-Seine, Clairvaux, etc. Malheureusement, cet examen s'est avéré vain, ce qui est d'autant plus dommageable que nous pourrions aisément identifier les vingt-six actes manquants grâce aux analyses du rouleau 11 H 487. Avouons que cette recherche était sans doute quelque peu hasardeuse et aléatoire face au grand nombre d'institutions et de seigneurs laïques possessionnées à Dijon.

Après avoir compulsé les archives du dépôt dijonnais, nous nous sommes tournée vers les Archives départementales de la Haute-Saône. Bien que Theuley ait transmis à Cîteaux les documents dijonnais, nous nous doutions qu'il était possible que l'abbaye ait conservé des copies de ces actes, sur parchemin ou dans des cartulaires. La lecture de l'inventaire de la série H des Archives départementales de la Haute-Saône a fourni des résultats mitigés, mais intéressants. Il n'y a pas d'entrée « Dijon » dans le classement topographique puisque les possessions et les actes ont été transmis à Cîteaux, cependant, nous trouvons, sous la cote H 422, une

« Confirmation, par Gauthier, évêque de Langres, de la donation sus-mentionnée et de celle de Hugues, dit *Porcellus*, de ce qu'il possédait aux environs de Dijon (1168) »⁷²⁰.

Cette charte est donc une confirmation de deux transactions : celle d'Hugo Porcellus pour ses biens de Dijon, et celle « sus-mentionnée », c'est-à-dire la cession de « Gérard, seigneur de Fouvent⁷²¹ », de ses possessions de Champlitte⁷²², de *Monverrat*⁷²³ et de Bourberain⁷²⁴. L'abbaye de Theuley a sans doute conservé cet acte dans son chartrier car il ne concernait pas seulement des biens dijonnais.

Nous avons ensuite examiné le cartulaire de Theuley⁷²⁵. Ce dernier a longtemps été conservé sous la cote S, dans les archives du baron d'Huart-Saint-Mauris au château de Colombier, près de Vesoul⁷²⁶. Aujourd'hui, ce recueil a rejoint les Archives départementales de la Haute-Saône où il porte la cote H 1098⁷²⁷. Il a été décrit par J.-M. Dumont⁷²⁸ : c'est un petit volume de trente feuillets de parchemin, pris dans une reliure cartonnée, et mesurant 230 × 335 mm. Il a été écrit au XII^e siècle, comme en témoignent l'écriture, d'une seule main, ainsi que la datation des actes contenus. S'il n'y a que dix actes précisément datés dans ce volume, J.-M. Dumont en a daté une vingtaine d'autres, notamment grâce aux confirmations. Ainsi l'acte le plus récent remonte-il à 1179⁷²⁹, ce qui nous donne un *terminus post quem* pour la réalisation de ce cartulaire. Quelques transcriptions ont été ajoutées au XIII^e siècle, comme un acte de 1207 et un autre de février 1279 (n.st.)⁷³⁰. Au total, 114 actes ont été copiés. Le volume s'achève sur des listes de rentes dues à l'abbaye : la première, aux f. 28v-30r, a été écrite au XIII^e siècle. Au f. 30v, deux autres courtes listes ont été inscrites au XIV^e siècle.

Dans le cartulaire de Theuley, deux chartes, transcrites l'une à la suite de l'autre au f. 27v, font mention des possessions dijonnaises (**Fig. 112**). La première est le document par lequel Hugo,

⁷²⁰ Vesoul, AD Haute-Saône, H 422. Voir DUNOYER DE SEGONZAC Jacques, ECKEL Auguste, *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Haute-Saône. Archives ecclésiastiques - Séries G, H, 5*, Vesoul, 1901. Nous ne nous sommes pas déplacée à Vesoul pour aller voir cet acte.

⁷²¹ Fouvent-Saint-Andoche, c^{on} Dampierre-sur-Salon, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

⁷²² Champlitte, chef-lieu de c^{on}, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

⁷²³ Lieu non identifié.

⁷²⁴ Bourberain, c^{on} Saint-Apollinaire, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁷²⁵ Le directeur des Archives départementales, Romain Joulia, a eu l'amabilité de nous transmettre les clichés de ce volume. Qu'il en soit ici remercié.

⁷²⁶ Colombier, c^{on} Vesoul-2, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

⁷²⁷ Vesoul, AD Haute-Saône, H 1098, f. 23v.

⁷²⁸ DUMONT Jean-Marie, « Un cartulaire de l'abbaye de Theuley », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, Années 1955-1956, 1957, p. 27-33.

⁷²⁹ L'original de la confirmation se trouve à Vesoul, AD Haute-Saône, H 409.

⁷³⁰ Vesoul, AD Haute-Saône, H 1098, respectivement f. 27r, dont l'original est conservé à Vesoul, AD Haute-Saône, H 403 ; et f. 8v, acte daté du samedi après la Purification de la Vierge, 1278 (4 février 1279 n.st.).

duc de Bourgogne (né 1148 ? – duc 1162-1192), a confirmé le don qu'Hugo Porcellus et son épouse Alvidis ont fait à l'abbaye de Theuley de biens situés à Dijon « *in domibus, in vineis et alio tenemento* ». La deuxième charte est celle établie au nom d'Aalidis, duchesse de Bourgogne (1145-1200), qui confirmait la confirmation de son époux le duc. Ces deux documents ont été transcrits et édités par E. Petit, non d'après le cartulaire de Theuley, mais d'après un volume de la Collection Moreau à la Bibliothèque nationale de France⁷³¹. Les versions d'E. Petit, donc du volume de la BNF, et du cartulaire présentent quelques différences de graphies et quelques omissions : il est donc possible que chacun ait été faite d'après les originaux. Dans le rouleau de Cîteaux 11 H 487, le premier de ces actes est analysé sous la cote A :

« *Sub sigillo domini Hugonis ducis Burgundie Hugo Porcellus cum Alvydi uxore sua dederunt ecclesie Theoloci quicquid apud Dyvionem possidebant in domibus, in vineis et aliis tenementis* ».

Le deuxième semble correspondre à celui portant la cote C, sauf que l'acte transcrit dans le cartulaire et dans le volume de la BNF ne porte pas de date :

« *Anno Domini M^o C^o LXVIII^o domina Aalidis ducissa Burgundie sub proprio sigillo confirmavit donum quod fecit dominus Hugo dux Burgundie ecclesie Theoloci de domo scilicet Hugonis Porcelli et de tenemento ipsius* ».

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette absence / présence de date. Il est tout à fait possible que le scribe du cartulaire ait omis la datation de l'acte. Ou alors, et nous penchons plutôt pour cette hypothèse, il a existé deux actes au nom de la duchesse, l'un portant une date, l'autre non. En l'absence d'original ou d'autres copies, la question ne peut être tranchée. Quant à la datation supposée des deux actes copiés dans le cartulaire de Theuley, J.-M. Dumont évoquait une datation possible aux alentours de 1168, en raison de la présence de l'acte de confirmation de la même transaction, établi par l'évêque Gautier de Langres – document évoqué dans le paragraphe précédent.

Que conclure de l'étude de ce cartulaire ? **Premièrement**, la première donation faite à l'abbaye de Theuley de biens situés à Dijon semble être celle d'Hugo Porcellus. Il n'y a aucune trace de cette donation primitive, mais seulement des confirmations : peut-être n'a-t-elle jamais été mise par écrit. **Deuxièmement**, la confirmation de cette donation par l'évêque de Langres en 1168

⁷³¹ Paris, BNF, Collection Moreau 873 (1), f. 164r-v. PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Paris, 1888, 2, n° 596 et 597, CBMA 20160 et 20161. É. Duvernoy a également édité la confirmation de la duchesse puisque celle-ci était fille de Mathieu 1^{er}, duc de Lorraine (né c. 1110 – duc 1139-1176) : DUVERNOY Émile, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220. Appendice II. Additions et corrections au catalogue des actes de Mathieu 1^{er} (1130-1176)*, Nancy, 1915 (*non vidi*).

se trouve toujours dans le fonds d'archives de l'abbaye de Theuley : elle n'a pas été transmise à l'abbaye de Cîteaux puisqu'elle contient la confirmation d'une autre transaction concernant d'autres biens, dont Theuley était restée propriétaire. **Troisièmement**, deux actes de confirmation de la donation d'Hugo Porcellus ont été copiés dans le cartulaire de Theuley, celui du duc et celui de la duchesse, mais pas le troisième, celui de l'évêque de Langres : par choix ou oubli du cartulariste ? La question reste posée. **Dernièrement**, si le cartulaire comporte les actes antérieurs à 1179, pourquoi l'acte coté B dans le rouleau 11 H 487 n'y a pas été copié ? Bien que s.d., celui-ci était peut-être postérieur à 1179 et donc à la date de réalisation du cartulaire de Theuley⁷³².

Cette étude de cas illustre la circulation des biens et des documents entre les institutions, mais elle en révèle également toute la complexité. Des choix précis semblent avoir été faits aussi bien lors du transfert des biens que lors de la cession des actes : on a sélectionné les documents à conserver ou à transférer, tout comme on a décidé d'en copier ou non dans les cartulaires. Cet exemple met également en lumière la dynamique des transferts de propriétés, qui semble parfois discontinue ou irrégulière, mais toujours réfléchi : les possessions dijonnaises, tout ou en partie, ont changé de mains au moins deux fois en moins de deux siècles. Ces transferts et les choix qui leur ont présidé seraient sans doute mieux compris si nous pouvions mieux appréhender l'espace urbain médiéval⁷³³.

⁷³² Nous n'avons pas trouvé, dans la base de données CBMA, trace d'un Guillelmus seigneur de *Marchia* au XII^e siècle, ce qui aurait pu nous apporter de précieux indices quant à la datation de cet acte. Dans la base de données *Chartae Galliae*, un acte de donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Montiéramey (c^{ne} Montiéramey, c^{on} Vendevre-sur-Barse, ar. Troyes, département Aube) a été écrit au nom de Guillelmus, seigneur de la Marche-sur-Saône : *Chartae Galliae*, n° 208085, d'après LALORE Ch., PIGEOTTE Léon, *Cartulaire de l'abbaye de Montiéramey*, Paris-Troyes, 1890 (Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes 7), n° 165, p. 179. Cet acte ne porte pas de date, mais a été daté des environs de 1200 : peut-être faut-il identifier ces deux Guillelmus de *Marchia* à un seul personnage.

⁷³³ Les articles de R. Gauchat, L. Bonnamas, M. Chaume ou J. Garnier, cités plus haut, font tous part des difficultés à appréhender et identifier les lieux dans la ville ou les faubourgs de Dijon, le paysage ayant subi de trop nombreuses modifications. Voir n. 691.

2. Des actes de Cîteaux dans le chartrier de Saint-Vivant de Vergy : la grange de Détain

Le dossier que nous allons à présent étudier est l'occasion d'évoquer l'écrit diplomatique exogène dans le fonds de Saint-Vivant de Vergy⁷³⁴. Avant d'aborder le transfert des documents concernant la grange de Détain, il convient de faire un point historique sur cette possession qui fut cistercienne pendant près de trois cents ans. Cette présentation est également l'occasion de dresser un état des lieux des connaissances sur cette grange. Trois travaux d'étudiants en font mention : nous en tirons, ainsi que du texte des chartes, notre bilan et nos réflexions. Ces étudiants ne se sont pas seulement concentrés sur Détain, mais ont aussi travaillé sur d'autres unités économiques cisterciennes, dont celles géographiquement proches, le tout dans une optique comparatiste. La plus ancienne de ces recherches remonte à 1967 : J. Razafimandimby-Roozeboom étudia trois granges cisterciennes, Gergueil, Détain et Crépey⁷³⁵. En 1981, J. Poloni consacrait un mémoire de maîtrise aux granges de Cîteaux, de 1250 environ jusqu'à 1480 environ⁷³⁶. Ces chercheurs ont lu les chartes de Cîteaux – originaux et cartulaires –, mais également les terriers et rentiers des XIV^e et XV^e siècles. Enfin, en 1999 et 2000, R. Despert a travaillé sur quatre granges cisterciennes, Crépey, Détain, Gergueil et Rosey et a édité cent-sept chartes⁷³⁷. Ces documents proviennent essentiellement du fonds de l'abbaye, mais pas seulement : quelques-uns sont conservés dans le fonds des ducs de Bourgogne par exemple.

2.1. La grange de Détain : constitution et histoire

⁷³⁴ À propos de Saint-Vivant, se reporter à MARILIER Jean, « Saint-Vivant de Vergy », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 27, 1971/1970, p. 108-125 ; MARILIER Jean, *Le monastère de Saint Vivant de Vergy*, Dijon, 1999 ; RAUWEL Alain, « Le prieuré Saint-Vivant de Vergy au XV^e s. », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 40, 2002-2004, p. 225-232 ; RAUWEL Alain (dir.), *Saint-Vivant de Vergy. Un prieuré clunisien au cœur de la Bourgogne*, Curtil-Vergy, 2011 ; SAPIN Christian, AUMARD Sylvain, « Saint-Vivant de Vergy (Côte-d'Or) », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 10, 2006. En ligne, DOI : [10.4000/cem.154](https://doi.org/10.4000/cem.154).

⁷³⁵ RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit.

⁷³⁶ POLONI, *Les granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit.

⁷³⁷ DESPERT, *Quatre granges cisterciennes dans leur milieu*, op. cit. ; DESPERT, *Chartes et documents cisterciens concernant les granges*, op. cit. Son travail d'édition est cependant de qualité variable.

La grange cistercienne de Détain s'est constituée au cours de la seconde moitié du XII^e siècle. Nous employons ici le terme de « grange » car il a été utilisé dans les sources dès 1165 pour qualifier les possessions de Détain⁷³⁸. Une première mention de ce lieu apparaît dans la chronique de Saint-Bénigne de Dijon, écrite au milieu du XI^e siècle :

« *Dedit idem comes Otto [...] Proque anime sue salute dedit predictam potestatem cum appenditiis suis [...] et villis, et terris multis ; scilicet [...] in Destagno* »⁷³⁹.

Dans notre base de données, nous avons répertorié et transcrit dix-huit chartes relatives à cette grange, reprenant celles éditées par J. Marilier, mais sans compter les grands privilèges pontificaux qui confirment l'abbaye dans ses possessions. Sept originaux sont conservés, dont trois se trouvent aujourd'hui dans le fonds du prieuré Saint-Vivant de Vergy dans les liasses 21 H 45 et 21 H 46. Tous ces actes sont datés ou datables de 1162 à 1194 (**Fig. 113**). Notons cependant que la première transaction connue pourrait être antérieure à 1162 puisque l'acte datable de 1162-1171 fait en réalité part d'une ancienne donation⁷⁴⁰. Dans cet acte, Odo et Elisabeth confirmaient la donation que leurs parents Bertrannus, seigneur de Vergy, et Regina avaient faite à l'abbaye de Cîteaux de biens situés à Détain. Voici ce que disait J. Marilier à propos de la transaction des parents :

« Ces dons sont faits alors que leur fils Eudes Bertrand [Odo] était en bas-âge. Il est devenu adolescent quand ce don est reconnu par Reine en 1167-1168 (n° 180). Bertrand de Vergy mourut assez jeune, certainement avant 1162. De toute façon, Détain appartenait déjà aux cisterciens depuis longtemps à cette date (n° 160). Ce don semble postérieur à 1155, date où le sire de Vergy, Gui II, réclame contre certaines donations faites de terres qui relevaient de lui (n° 149) ».

Et pour la transaction qu'il a numéroté 180, voici ce qu'il notait :

⁷³⁸ Bulle de confirmation du pape Alexandre III : 1165 (n.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, n° 1, CCMA 755.

⁷³⁹ BOUGAUD Émile, GARNIER Joseph, *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze*, Dijon, 1875, p. 163. A. Roserot a identifié et daté cette mention de 1004, en renvoyant au feuillet 48v de la chronique : cette référence n'a pu être vérifiée ; cependant s'agissant du comte Otte-Guillaume, cette donation ne peut être postérieure à son décès survenue le 21 septembre 1026 : ROSEROT Alphonse, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*, op. cit.

⁷⁴⁰ S.d. (1162-1171), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 100v-101r, n° 1, CCMA 761. J. Marilier avait divisé cet acte sous trois numéros différents. Nous les avons regroupés sous un seul car nous ne connaissons qu'une seule version du document, transcrite dans les cartulaires de Cîteaux : cartulaire 166, f. 50r, n° 1, cartulaire 169, f. 101v, n° 1, cartulaire 168, f. 100v-101r, n° 1 ; et dans le cartulaire de Saint-Vivant : cartulaire 232, f. 108r. Édité par DUCHESNE André, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, 1625, p. 401.

« Acte daté par la présence du cellérier de Cîteaux, Guichard. Liébaud le Gras mourut en 1171. Eudes-Bertrand est connu en 1173 (H 697) et 1188 (H 687) »⁷⁴¹.

J. Marilier, qui connaissait de nombreux fonds bourguignons, n'indiquait pas d'où il tenait ces détails précis. Nous avons choisi de ne pas remettre en doute ses propos, tout en restant prudent sur les datations, en proposant des fourchettes chronologiques plus larges.

La grange de Détain se constitua très rapidement⁷⁴². En 1164, Johannes, prieur de Vergy, avec l'accord du prieuré, donna à Cîteaux des biens situés à Détain contre un cens annuel de quarante setiers de blé et le droit de prélever du bois à bâtir dans la forêt :

*« quicquid ecclesia Vergiacensis habebat in loco qui Destannum dicitur tam in terris cultis quam incultis, nemoribus, pratis et aquis, decimis et in omnibus que ibi possederant monachis Cistercii in perpetuum possidendum tradiderunt eo scilicet tenore ut monachi Cistercienses monachis Vergiaci annuatim quadraginta sextarios annonę reddant [...] Verum hoc monachi Vergiacenses sibi retinuerunt ut in nemoribus Destanni ligna acciperent ad vasa sua et proprias domos Vergiaci edificandas tam ipsi quam famuli eorum illi dumtaxat qui cotidianas prebendas in domo eorum accipiunt »*⁷⁴³.

La même année, Henricus, évêque d'Autun, ratifia cette transaction. Il lui ajouta l'église de Détain, « afin que Cîteaux puisse établir une grange » :

*« Preterea concessi et dedi fratribus et amicis nostris Cistercii altare et ecclesiam de Desten ut cum omni libertate faciant grangiam suam »*⁷⁴⁴.

En 1165, lorsque le pape Alexandre III (né c. 1105, pape 1159-1181) confirma l'abbaye dans toutes ses possessions, la grange était constituée et reconnue telle quelle :

*« Grangiam de Sten cum adiacentibus terris, pratis, pascuis, silvis et decima ex dono prioris de Vergiaco et capituli sui, Lebaldi Crassi, Guerrici de Vergiaco, Guidonis Jabuz, Guidonis de Sumbernun, Guidonis Tafu, Gualonis Mothet et Bertrani de Vergiaco »*⁷⁴⁵.

⁷⁴¹ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., n° 149, 180.

⁷⁴² En outre, dans le cartulaire 166, écrit c. 1194-c. 1216, Détain possède son propre chapitre, ce qui confirme que ces possessions étaient déjà constituées en unité économique, servant de référence pour gérer les domaines, mais aussi pour classer les archives. Voir partie A, chap. 1.2, p. 69 sqq.

⁷⁴³ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 740.

⁷⁴⁴ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104v, n° 1, CCMA 741.

⁷⁴⁵ 1165 (n.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, n° 1, CCMA 755.

L'histoire de la constitution de cette grange explique en partie pourquoi, trois siècles plus tard, Saint-Vivant de Vergy obtiendra la donation, ou la restitution, de ce territoire. J. Razafimandimby-Roozeboom a rappelé le rôle actif de la maison de Vergy dans les premières donations faites à l'abbaye de Cîteaux, et le cas de Détain n'est pas une exception⁷⁴⁶. Nous avons vu que J. Marilier a daté la donation de Bertrannus, seigneur de Vergy, et de son épouse Regina, entre 1155 et 1160⁷⁴⁷.

Nous ne connaissons pas d'autres transactions ayant eu lieu entre 1155 et 1160 ; néanmoins, deux actes font part de la résolution d'une querelle survenue entre les Cisterciens et les Hospitaliers de Beaune au sujet du territoire de Détain⁷⁴⁸. En 1162, Alanus, évêque d'Auxerre (évêque 1152-1167), sur la demande du pape, régla ce conflit : il trancha en faveur des Cisterciens, qui devaient laisser les Hospitaliers prélever les fruits de leurs revenus jusqu'à la Toussaint prochaine :

« ut usque ad proximam omnium sanctorum festivitatem fructus et redditus suscipiant in pace ».

En contrepartie, les Hospitaliers ne devaient plus « intervenir », « s'immiscer » : « *se non intromittant* »⁷⁴⁹. Cet acte reste plus qu'évasif quant à la cause de la querelle. Nous ne savons pas quels étaient les droits des Hospitaliers ni à quelle époque ils les avaient acquis. La chartre nous apprend seulement que ceux-ci avaient érigé une ou plusieurs constructions : « *villam edificarent* ».

Le conflit reprit jusqu'en 1163-1165 Alanus, évêque d'Auxerre, et Wichardus, abbé de Pontigny (abbé 1137-1165), intervinrent à nouveau pour le régler. Cette chartre nous en apprend plus sur cette affaire :

« Convenimus Autissiodori in octavis beati Johannis Baptiste⁷⁵⁰ et coram multis religiosis qui ibi convenerant recognitum fuit quod fratres Cistercienses et fratres Hospitalarii inter se huiusmodi pacta habuerant videlicet quod Cistercienses hospitalariis fratribus mille solidos darent. Hospitalarii autem a

⁷⁴⁶ RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 15. Voir également DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, op. cit. ; MARILIER Jean, « Quelques précisions sur les commencements de Cîteaux. Les donations d'Elisabeth de Vergy », *Annales de Bourgogne*, 16, 1944, p. 28-35.

⁷⁴⁷ S.d. (1162-1171), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 100v-101r, n° 1, CCMA 761.

⁷⁴⁸ RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 40-41.

⁷⁴⁹ 1162, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 101r, n° 2, CCMA 736.

⁷⁵⁰ Nous ne savons pas si cette date est celle de la prise de décision, ou celle de l'acte. Nous ignorons également s'il s'agit de l'octave de la nativité de Jean-Baptiste, 23 juin, ou de sa circoncision, 1^{er} juillet.

transacto festo omnium sanctorum Cisterciensibus reliquisse debuerant domos suas quas in villa de Desten habebant et totum territorium de Desten et de villa se non intromitterent »⁷⁵¹.

Les Hospitaliers furent condamnés à payer 1 000 sous, à rendre à l'abbaye de Cîteaux les maisons qu'ils avaient fait édifier, à céder leur « territoire » de Détain, et, à l'avenir, à ne plus y pénétrer. Après discussions, les Cisterciens s'engagèrent à rendre les 1 000 sous, une fois que les Hospitaliers auraient donné les maisons, ce qui fut fait :

« Post dictum nostrum cognoverunt Hospitalarii quia Cistercienses mille solidos ipsis reddiderant ».

À partir de 1164, nous assistons à une vague de donations. L'issue du conflit entre les moines blancs et les Hospitaliers a sans doute profité à l'abbaye, qui semble avoir mené une véritable politique d'acquisitions afin de constituer une unité économique autour de Détain. En 1164, en plus des biens reçus par le prieur de Saint-Vivant de Vergy Johannes et par l'évêque d'Autun Henricus, Cîteaux acquit également des terres et droits du seigneur de Sombernon Guido⁷⁵². Durant la seconde moitié de la décennie 1160, Cîteaux obtint encore des biens d'Herveius, seigneur de Vergy⁷⁵³, et deux accords réglèrent des conflits intervenus entre Saint-Vivant de Vergy et Cîteaux⁷⁵⁴, et entre les chanoines d'Autun et les moines blancs⁷⁵⁵. Par la suite, les donations se raréfièrent, mais les seigneurs et chevaliers de Vergy restèrent les principaux contributeurs⁷⁵⁶. Malgré l'existence de dix-huit actes datés ou datables du XII^e siècle, notons que la confirmation pontificale de 1165 livre les noms d'autres auteurs de transactions :

*« Grangiam de Sten cum adiacentibus terris, pratis, pascuis, silvis et decima ex dono prioris de Vergiaco et capituli sui, Lebaldi Crassi, Guerrici de Vergiaco, Guidonis Jabuz, Guidonis de Sumbornun, Guidonis Tafu, Gualonis Mothet et Bertrani de Vergiaco »*⁷⁵⁷.

⁷⁵¹ J. Marilier a daté cet acte de 1162, cependant Radulfus, abbé de Fontenay, qui a apposé son sceau, n'est élu qu'en 1163 (1163-1165). S.d. (1163-1165), Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 733.

⁷⁵² 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739, CCMA 1665. Sombernon, chef-lieu de c^{on}, ar. Dijon, département Côte-d'Or

⁷⁵³ 1167, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 101v-102r, n° 7, CCMA 758.

⁷⁵⁴ S.d. (1164-1170), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104r-v, n° 16, CCMA 747.

⁷⁵⁵ 1167, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 757.

⁷⁵⁶ 1179, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 103v, n° 13, CCMA 821. 1194, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 2585.

⁷⁵⁷ 1164 (n.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, n° 1, CCMA 755. Par contre, la confirmation pontificale de 1182 n'évoque que la transaction de Guido de Sombernon, survenue en 1164 : s.d. (1182), Dijon, BM, ms 598, p. 104-113, n° 2, CCMA 837.

Nous conservons aujourd'hui seulement l'acte contant la donation de Bertrannus de Vergy et de son épouse Regina, et celui contenant la donation de Guido de Sombernon, évoquée ci-dessus. Les autres personnages ne nous sont pas inconnus : au XII^e siècle, nous les voyons évoluer dans la sphère des seigneurs de Vergy⁷⁵⁸, certains étant qualifiés de chevaliers ou plus simplement « de Vergy »⁷⁵⁹. Il y a donc eu plus de donations que celles rapportées par les actes conservés.

2.2. Le conflit avec Saint-Vivant de Vergy

Focalisons-nous à présent sur les rapports entre Saint-Vivant et Cîteaux. Nous l'avons dit, en 1164, Johannes, prieur de Saint-Vivant de Vergy, avec l'accord de son prieuré, céda à l'abbaye de Cîteaux tout ce que son église possédait à Détain :

*« quicquid ecclesia Vergiacensis habebat in loco qui Destannum dicitur tam in terris cultis quam incultis, nemoribus, pratis et aquis, decimis et in omnibus que ibi possederant monachis Cistercii in perpetuum possidendum tradiderunt »*⁷⁶⁰.

En contrepartie, Cîteaux devait fournir à Saint-Vivant quarante setiers de cens annuel, moitié froment, moitié orge :

⁷⁵⁸ Concernant la maison de Vergy, voir DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, op. cit.

⁷⁵⁹ Ces personnages apparaissent dans les chartes suivantes : Galo Mothet : s.d. (1133-1135), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 6r-v, n° 22, CCMA 667 ; s.d. (1136-1155), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 169, f. 6v, n° 26, CCMA 2298.

Lebaldus Crassus : s.d. (après 1125), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 92v-93r, n° 2, CCMA 565 ; 1167, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 101v-102r, n° 7, CCMA 758 ; s.d. (1162-1171), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 100v-101r, n° 1, CCMA 761 ; s.d. (1168-1169), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 93r, n° 3, CCMA 768 ; 1169, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 102r-v, n° 9, CCMA 770 ; s.d. (1171-1173), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 80r, n° 4, CCMA 792. Les héritiers de Lebaldus Crassus entrèrent en conflit avec Cîteaux en 1225 au sujet des droits d'usage sur les bois de Détain : 1225, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 108v-109r, n° 35, CCMA 4809.

Guerricus de Vergy : 1151, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 729, CCMA 1636 ; 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 740 ; s.d. (1164-1170), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104r-v, n° 16, CCMA 747 ; s.d. (1164-1173), Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 59, CCMA 756 ; 1167, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 101v-102r, n° 7, CCMA 758 ; 1168, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 63r-v, n° 4, CCMA 764 : cet acte réglait un conflit entre le seigneur de Trouhans et l'abbaye au sujet des possessions de Tarsul, mais évoquait également tout ce que Cîteaux avait obtenu de Guerricus de Vergy, « *omnium nostrorum adquisierant* », donation qui semble avoir compris un plus vaste territoire. Dans une dernière charte, s.d. (1168-1179), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 238, CCMA 801, Warnerius de Blaisy et sa fille Margareta, épouse de Guerricus de Vergy, confirmaient les donations qu'ils avaient faites à Cîteaux ; ces biens se trouvaient à Blaisy, Rosey, Ancy, Détain. Cette charte fait mention de trois confirmations différentes, assez évasives, et peut-être faut-il voir parmi elles la transaction évoquée dans l'acte pontifical.

Guido Tafu et Guido Jabuz n'apparaissent que dans la bulle pontificale de 1165.

⁷⁶⁰ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 740.

« ut monachi Cistercienses monachis Vergiaci annuatim quadraginta sextarios annonę reddant ad mensuram Divionis quę tunc temporis erat medietatem frumenti et medietatem ordeı ».

Saint-Vivant se garda aussi le droit de prendre du bois pour construire son mobilier / outils – « *vasa sua* » – et pour édifier ses bâtiments, bois qui pouvait être prélevé par les moines ou par leurs familiers :

« Verum hoc monachi Vergiacenses sibi retinuerunt ut in nemoribus Destanni ligna acciperent ad vasa sua et proprias domos Vergiaci ędificandas tam ipsi quam famuli eorum illi dumtaxat qui cotidianas prebendas in domo eorum accipiunt ».

Les moines de Cîteaux donnèrent également à Saint-Vivant quatre-vingt livres et cent agneaux, ainsi que vingt-cinq sous pour fournir un repas aux moines de Vergy :

« dederunt octoginta libras et centum agnos in principio et introitu rei [...] Dederunt Cistercienses etiam XXV solidos ad procurationem unius prandii Vergiacensium ».

La même année, cette transaction était confirmée par Henricus, évêque d'Autun, qui y ajouta la donation de l'église de Détain⁷⁶¹. Mais un conflit dut s'élever entre les deux abbayes car l'acte suivant, datable de 1164-1170, rapporte le rôle que ce même Henricus joua lors de la conciliation entre Cîteaux et Saint-Vivant :

« Robertus prior Cistercii dixit quod ipse interfuit quando Hugo prior de Vergiaco et qui cum eo erant monachi et servientes laudaverunt ecclesie Cistercii quicquid in territorio de Desten habebant pro XL sextariis annone censualibus annuatim reddendis. Aymo monachus Cistercii dixit idem quod prior. [...] De hac donatione retinuerunt monachi Vergiaci cursum propriorum porcorum causa pasture per nemora et quantum eis de lignis necessarium fuerit ad edificia sua facienda ita quod de eis nec dare aliquid nec vendere possunt »⁷⁶².

Il semble donc que l'abbaye et le prieuré n'aient pas correctement appliqué les termes de l'acte de 1164.

⁷⁶¹ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104v, n° 1, CCMA 741.

⁷⁶² Cet acte et les deux transcriptions que nous avons conservées ne possèdent ni clauses finales ni formule de datation : s.d. (1164-1170), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104r-v, n° 16, CCMA 747.

J. Razafimandimby-Roozeboom a donné quelques exemples de transactions survenues au XIII^e siècle : dons de terre, abandon de cens ou d'usages sur la forêt⁷⁶³. Si elles se raréfièrent, *a contrario*, de nombreuses querelles éclatèrent. En 1206, Willermus, seigneur de Mont-Saint-Jean, fit savoir qu'un conflit était survenu entre lui et l'abbaye de Cîteaux au sujet des droits d'usage sur la forêt de La Grange Neuve et sur son clos de Détain et de Gergueil⁷⁶⁴.

Les hommes de Vergy revendiquaient aussi un usage sur les bois de Détain et de Gergueil. Nous ignorons sous quel prétexte ils émettaient cette revendication, sans doute un usage qui leur avait été accordé par les moines de Vergy avant 1164 et dont nous ignorons les modalités. Quoi qu'il en soit, le pape Innocent III (né 1160-1161, pape 1198-1216) délégua trois commissaires qui tranchèrent en faveur de Cîteaux le 3 septembre 1212 : les hommes de Vergy furent condamnés à payer mille sous en six mois⁷⁶⁵. Ils refusèrent toutefois de s'acquitter de cette amende, et en 1214 une sentence d'excommunication fut prononcée par le pontife pour cinq ans⁷⁶⁶. La même année, ils obtinrent l'absolution du pape en renonçant à leurs prétentions⁷⁶⁷. Un nouvel accord intervint en 1219 (n.st.), sous l'arbitrage de Durannus, évêque de Chalon (évêque 1215-1231), d'Aladis, duchesse de Bourgogne et dame de Vergy (1182-1252)⁷⁶⁸, et de Willermus, seigneur de Mont-Saint-Jean⁷⁶⁹. Afin d'apaiser le conflit, les moines de Cîteaux cédèrent aux gens de Vergy l'usage sur une partie du territoire de Détain pendant six années ; les six années suivantes, ils auraient l'usage à Vergy, et les six années d'après à Détain, et ainsi de suite. Les hommes de Vergy devaient en outre demander l'autorisation du forestier de Détain pour pouvoir prendre du bois pour leurs maisons ou leurs charrues⁷⁷⁰.

⁷⁶³ RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 33-34.

⁷⁶⁴ 1206, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1129, CCMA 627.

⁷⁶⁵ 1212, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2287. 1213, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 106r-v, n° 26, CCMA 4803. 1213 ou 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 106v, n° 26, CCMA 4804 : la version du cartulaire 166 donne « 1213 », mais celle du cartulaire 168, abrégée, renvoie à un acte daté de 1214. 1212, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 59v-60r, n° 22, CCMA 4837.

⁷⁶⁶ 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2288.

⁷⁶⁷ 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2288, 1213 ou 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 60r-v, n° 23, CCMA 4805.

⁷⁶⁸ Aladis est également appelé Aaliz dans d'autres documents. Voir n. 773.

⁷⁶⁹ Mont-Saint-Jean, c^{on} Arnay-le-Duc, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁷⁷⁰ Cet accord a entraîné la rédaction de quatre actes différents : 1218 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2289 ; 1218 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2291 ; 1218 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 107r-v, n° 29, CCMA 4806. 1219, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 107v, n° 32, CCMA 4807. Notons également l'existence d'un vidimus de 1266 : 1266, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2290. Il existe aussi une copie du XV^e siècle de onze titres concernant Détain : 1442, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 604, CCMA 2368 ; ainsi qu'une copie moderne de trois titres : 1556, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597, CCMA 2292. Voir aussi RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 44-45.

En octobre 1221, un acte rapporte le conflit avec dame Ysabel de Rolle⁷⁷¹ au sujet d'une partie des bois de Détain, appelée « Rochemorant », des pâtures et du panage des porcs au-dessus de la fontaine de Détain⁷⁷². En 1225, Aaliz, duchesse de Bourgogne⁷⁷³, fit savoir qu'Aalidis, première fille de Lebalduus Crassus, et ses fils avaient attaqué l'abbaye de Cîteaux à propos des droits d'usage sur les bois de Détain⁷⁷⁴. En 1234, Aymo, doyen de Vergy, fit savoir qu'un conflit s'était élevé entre l'abbaye de Cîteaux et le seigneur Pontius de Blaisy⁷⁷⁵ au sujet des droits d'usage sur la forêt de Détain⁷⁷⁶. En 1236, une autre querelle éclata entre Cîteaux et le chevalier Odo Viridis de Vergy⁷⁷⁷. En 1240, Dominicus, prieur de Saint-Étienne de Dijon, régla le conflit survenu entre l'abbaye de Cîteaux et des habitants de Meuilley⁷⁷⁸ au sujet des droits d'usage sur les bois de Détain⁷⁷⁹.

Cette longue liste énumère les conflits survenus dans la première moitié du XIII^e siècle : d'autres éclatèrent dans la seconde moitié du siècle, et jusqu'au XV^e. Citons notamment un conflit avec les ducs de Bourgogne au sujet de la justice de Détain, Gergueil, Le Grand-Mont⁷⁸⁰ et Bruant⁷⁸¹, qui dura de 1299 à 1442⁷⁸².

Détain semble avoir été un territoire fortement convoité, en raison notamment de la présence d'une vaste forêt, où de très nombreuses personnes étaient possessionnées, en biens matériels comme en droits et usages.

La querelle qui intéresse le plus notre propos est celle qui éclata entre 1221 et 1227 entre le prieuré Saint-Vivant et Cîteaux⁷⁸³. En 1221, les moines de Saint-Vivant protestèrent car les

⁷⁷¹ Rolle, c^{ne} Ternant, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁷⁷² RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 47-48. 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 108r-v, n^o 34, CCMA 4808.

⁷⁷³ Voir n. 768.

⁷⁷⁴ 1225, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 108v-109r, n^o 35, CCMA 4809.

⁷⁷⁵ Blaisy-Haut ou Blaisy-Bas, deux communes limitrophes, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁷⁷⁶ 1233, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 109r-v, n^o 37, CCMA 4811.

⁷⁷⁷ RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 48. 1236, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 109v-110r, n^o 38, CCMA 4812.

⁷⁷⁸ Meuilley, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁷⁷⁹ 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 46, CCMA 4797.

⁷⁸⁰ Le Grand-Mont, c^{ne} Gergueil, c^{on} Somberton, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁷⁸¹ Bruant, c^{ne} Détain-et-Bruant, c^{on} Longvic, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁷⁸² 1299, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 185, f. 11r-12r, CCMA 5309. 1299, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 212, CCMA 457. 1362, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 606, CCMA 3854. 1368, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 606, CCMA 3855. 1368, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 606, CCMA 3856. 1370, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 606, CCMA 3857. 1371, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 606, CCMA 3858 et 3859 (deux exemplaires). 1371, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 606, CCMA 3860. 1436, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4791. 1436, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4792. 1442, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 604, CCMA 2368. Plusieurs enquêtes ont été dressées dans le cadre de ce conflit, voir partie A, chap. 2.3.2.3, p. 146 *sqq.*

⁷⁸³ 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4793. 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 62v-63r, n^o 27, CCMA 4838. 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104v-105v, n^o 18, CCMA 4799. 1223 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 105v, n^o 19, CCMA 4800. 1226, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168,

Cisterciens ne leur avaient pas remis le cens annuel à la mesure de Dijon de 1164, mais à la mesure de Dijon actuelle, courante :

*« quod monachi Cistercienses nobis non redderent censum annum ad mensuram Divionis que tunc temporis erat quando conventio inter partes fuit »*⁷⁸⁴.

Les moines de Cîteaux refusaient également au prieuré et à ses familiers le droit de fouage, prétextant qu'ils touchaient déjà la prébende quotidienne :

« quod nos in nemoribus Destanni nichil deberemus accipere pro foagio nec famuli nostri qui cotidianas prebendas in domo nostra accipiunt ».

L'Abbaye-Mère fut condamnée à payer le cens à la mesure de Dijon de 1164 et à rendre l'orge dû. En gage, elle devait donner quotidiennement trois ânes chargés de bois à Saint-Vivant :

« abbas autem et conventus Cistercienses nobis pro bono pacis dederunt et bona fide concesserunt ut tres asinos in dictis nemoribus habeamus in perpetuum singulis diebus pro foagio prioratus nostri et grangie supradicte et molendini ».

En 1223, la situation n'était pas apaisée puisque l'accord de 1221 avait été interprété différemment, notamment à cause de la présence de l'adverbe « *tunc* » dans le texte :

*« super interpretatione prescripte clausule et duorum vocabulorum quorum interpretatio inferius ponitur compromiserant [...] ut hoc adverbium tunc quod in eadem clausula ponitur illud tempus respiciat et significet »*⁷⁸⁵.

L'affaire s'éternisa, et en 1227, maître Jean de *Floreio* et Millo de Vergy, après avoir rappelé l'origine du conflit, décidèrent que le cens serait payé à la mesure de Dijon actuelle, c'est-à-dire celle de 1227 :

« controversia que vertebatur [...] super eo quod nos Cistercienses dicebamus nos non teneri Vergiacensibus ad solutionem cense quam eis debebamus in grangia nostra de Desten ad mensuram Divionis que nunc est scilicet ad mensuram Divionis que tunc erat quando super hoc inter nos prima facta fuit

f. 106r, n° 21, CCMA 4802. 1227, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4794. Voir RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 49-50.

⁷⁸⁴ 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 62v-63r, n° 27, CCMA 4838 ; et 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 104v-105v, n° 18, CCMA 4799.

⁷⁸⁵ 1223 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 105v, n° 19, CCMA 4800.

compositio [...] Ita videlicet quod dicta censa decetero reddetur a nobis Cisterciensibus dictis Vergiacensibus ad mensuram Divionis que nunc est »⁷⁸⁶.

In fine, le conflit entre Cîteaux et Saint-Vivant de Vergy à propos de Détain était né avec la donation de 1164, et il n'avait jamais réellement été réglé. Par exemple, en 1302, un nouvel accord survint entre les deux institutions pour régler la quantité de bois à bâtir que Saint-Vivant pouvait prendre dans le bois de Détain⁷⁸⁷. L'histoire des rapports entre ces deux institutions est faite de moments d'accalmie et de conflits ouverts, réglés par l'entremise d'arbitres ou en cour de justice. Au XV^e siècle, les tensions n'avaient sans doute jamais été aussi fortes ; la situation conflictuelle aboutit en 1452 à la cession de Détain à Saint-Vivant. Nous conservons encore la sentence rendue par le Parlement de Dijon, mettant un terme définitif au conflit, ainsi qu'un acte établi aux noms des abbés de Cîteaux et de Saint-Vivant, s'engageant à ratifier ladite sentence⁷⁸⁸. Cette dernière est très explicite et donne de nombreux détails, aussi bien sur les circonstances de l'affaire, que sur le déroulé du procès ou la condamnation. J. Poloni l'a évoquée dans son mémoire, d'une part pour dissenter sur les causes de la transformation du système et du mode d'exploitation des granges, d'autre part pour évoquer le devenir de Détain, enjeu et cause de conflit entre Cîteaux et Saint-Vivant.

Il s'avère que les moins blancs ne réglaient plus le cens qu'ils devaient au prieuré. En 1452, les Cisterciens se défendaient en invoquant des « facteurs externes » : les guerres, les épidémies, la baisse de la production agricole, les famines :

« Disoient aussi lesdiz religieux de Cisteaulx que a loccasion des guerres et mortalitez qui avoient este longuement en ce royaume et aussi pour fourtune de feu, les revenues de ladite grange estoient fort diminuees et amaindries »⁷⁸⁹.

Ces crises, présentes depuis le milieu du XIV^e siècle, ont bien entendu touché les granges de l'abbaye de Cîteaux, mais les documents restent muets quant à leur ampleur.

Selon J. Poloni,

⁷⁸⁶ 1227, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4794.

⁷⁸⁷ 1302, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4795 et 4796 (deux exemplaires).

⁷⁸⁸ 1452, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 468, CCMA 3549 et 3550.

⁷⁸⁹ 1452, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 468, CCMA 3549.

« L'abbaye abandonna la direction de Détain en raison du hiatus défavorable pour elle entre les revenus qu'elle en tirait et les redevances dues au chapitre de Vergy »⁷⁹⁰.

Il semble certain que si les Cisterciens ont abandonné cette grange, ce n'est pas seulement à cause de la sentence du Parlement. Au XV^e siècle, de nombreuses exploitations paraissaient ruinées, peu productives, et c'était sans doute le cas de Détain. D'après la sentence de 1452, la grange était située dans un lieu « entre montaignes », et son sol était couvert de « pierrures steriles », ce qui en faisait sans doute un territoire difficilement exploitable⁷⁹¹. Il semble que le feu avait également détruit une partie de l'exploitation : « et aussi pour fourtune de feu ». L'investissement nécessaire à la remise en état de la grange était sans doute plus important que les résultats et bénéfices escomptés.

Le cas de Détain mérite d'être souligné à plus d'un titre. D'une part parce que le conflit entre les deux institutions dura pendant plus de trois siècles, d'autre part parce que la sentence parlementaire conservée comporte de nombreux détails apportant un précieux témoignage sur le déroulement des procès. Notons également que les actes concernant la localité de Détain ont été conservés en original ou en copie, aussi bien dans le fonds de Cîteaux que dans celui de Saint-Vivant de Vergy, ce qui nous permet de documenter ce dossier.

La sentence de 1452 rappelait les conditions de la redevance mise en place à la suite de la donation de 1164 : Cîteaux devait quarante émines de céréales, moitié froment et moitié orge. Les moines de Saint-Vivant conservaient un droit d'usage sur les bois de Détain pour prélever du bois de construction ainsi que du bois de chauffage, à raison de trois ânées par jour. Les religieux de Cîteaux devaient également préparer, une fois par an, 20 000 liens pour les gerbes et 4 500 cents échalias pour les vignes. Cependant, depuis onze années, Cîteaux n'avait pas payé ces redevances. Les arrérages s'élevaient donc à 330 émines. Depuis douze ans, l'abbaye n'avait pas non plus fourni les pisseaux, les liens, ni le bois :

« les quantites de trois cens trante emynes de blef moitie froment et moitie orge darreraiges des unze annees escheuz de ladite rente de trante emynes de ble dehus par lesdiz de Cisteaulx a cause de ladite rente [...] tous et singuliers les

⁷⁹⁰ J. Poloni a relevé les quelques mentions trouvées dans la documentation cistercienne laissant présager de la situation. Il s'agit par exemple de mentions de postes de dépenses pour l'entretien des gens de guerre. Cependant, les textes restent assez lacunaires. POLONI, *Les granges de l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., p. 106-109.

⁷⁹¹ Notons que dans la majorité des conflits il est question de droits sur la forêt de Détain, et non sur d'éventuelles exploitations ou cultures.

arreraiges escheuz de douze annees a cause desdites rente de paisseaulx de vint milliers de liens des [...] de bois et dautres usaiges qui pevent estre escheuz et sont deuz par lesdiz de Cisteaulx desdites douze annees ».

La sentence rendue par le Parlement concernait également un autre conflit entre les deux institutions, à propos, cette fois, du clos de Vougeot⁷⁹². L'acquisition des terres de Vougeot est ancienne : avant 1116, les Cisterciens avaient obtenu des biens de différentes personnes évoluant dans la sphère des seigneurs de Vergy⁷⁹³. Entre 1164 et 1173, les moines de Vergy donnèrent à Cîteaux un autre territoire, en contrepartie d'une redevance de quatre sous par an :

*« ut pro decima de decem iornalibus vinearum predicti fratres Cistercii reddant quatuor solidos monachis Verziaci singulis annis »*⁷⁹⁴.

Le clos de Vougeot était un domaine rentable, contrairement à la grange de Détain. En 1452, les religieux trouvèrent donc un compromis : afin de conserver le clos, Cîteaux abandonna la possession de la grange de Détain, ainsi que ses dépendances et ses droits. Les moines blancs durent également abandonner leurs possessions de Bruant, lieu voisin qui n'a jamais été qualifié de « grange » et semble avoir été géré en commun avec Détain. Cîteaux ne put conserver dans ce secteur qu'une maison située à Bouilland⁷⁹⁵, ainsi que les cens sur cette dernière localité. En contrepartie de cette cession, Saint-Vivant renonça à l'arriéré des redevances sur Détain et sur le clos de Vougeot.

La sentence de 1452 est également intéressante pour l'histoire des documents et des archives de Cîteaux. Le Parlement ordonna qu'avec la restitution de la grange de Détain les moines blancs cèdent tous les documents s'y rapportant :

« Et seront tenus iceulx religieux abbe et couvent de Cisteaulx de baillier, rendre et delivrer ausdiz religieux de Saint Vivant tous les tiltres, lettres, instrumens, documens publiques et prives, munimens, pappiers, terries viez et nouveaulx et autres enseignemens quelxconques faisant mencion des chouses dessusdites et a icelles servant et que pour raison et occasion dicelles auroient estes faiz passes

⁷⁹² Vougeot, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, Côte-d'Or. Concernant Vougeot et son clos, se reporter à CHAUVIN Benoît, *Le clos et le château de Vougeot, cellier de l'abbaye de Cîteaux*, Nuits-Saint-Georges, Éditions du Tastevin, 2008 ; FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne*, op. cit.

⁷⁹³ S.d. (avant 1116), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 78v-79r, n° 1, CCMA 242 ; s.d. (avant 1116), Dijon, AD, Côte-d'Or, cartulaire 166, f. 90v-91v, n° 2, CCMA 2507.

⁷⁹⁴ S.d. (1164-1173), Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 59, CCMA 756. Seul l'exemplaire de Saint-Vivant est aujourd'hui conservé.

⁷⁹⁵ Bouilland, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

et accordes. Desquelx tiltres, lectres, instrumens et enseignemens dessusdiz et que lesdiz de Cisteaulx auront baille ausdiz de Saint Vivant, iceulx de Saint Vivant et leursdiz successeurs sont et seront tenus de bailler et delivrer ausdiz de Cisteaulx transump ou vidimus signe et seelle de seaul actentique aux despens diceulx de Cisteaulx touteffoiz et quantefoiz que de la partie desdiz de Cisteaulx lesdiz de Saint Vivant en ser[ont] requis ».

Et :

« Les proces de laquelle cause que lesdiz de Cisteaulx ont devers eulx ilz bailleront et delivreront avec tous tiltres et enseignemens ser[...] ladite cause se aucuns en ont lequel proces meust pour raison et occasion de la justice dicellui bois. Toutes lesquelles chouses dessusdites et chacunez dicelles lesdiz abbe et couvent de Cisteaulx seront tenus de les ratiffier et approuver leurs lectres faictes et passees solempneement par leurs chappitres et soubz leurs seaulx dabbe et couvent dudit Cisteaulx ».

Ainsi Cîteaux devait-elle transférer tous les documents, papiers, publiques et privés, ainsi que les terriers, que cette documentation soit ancienne ou récente. En contrepartie, Saint-Vivant s’engageait à produire une copie authentique et scellée de ces pièces dès que Cîteaux en ferait la demande. Les moines blancs n’ont sans doute jamais réclamé de duplicata, puisqu’aujourd’hui nous n’en trouvons aucune trace dans le chartrier de l’abbaye.

Les Cisterciens s’acquittèrent de leur tâche avec plus ou moins de succès ou d’attention. Des actes concernant la grange de Détain ont effectivement été délivrés à Saint-Vivant, et se trouvent aujourd’hui dans le fonds de cette abbaye aux Archives départementales de la Côte-d’Or⁷⁹⁶. Nous pouvons même affirmer que le transfert des archives a eu lieu entre 1452 et l’abbatiate de Jean de Cirey puisque celui-ci n’a pas compilé les actes concernant Détain dans son Cartulaire ; de plus, les originaux encore conservés ne portent pas sur leur verso de mentions de la fin du XV^e siècle⁷⁹⁷. Dans le cartulaire de Jean de Cirey, nous trouvons un chapitre intitulé « Détain » – cartulaire 192 –, mais celui-ci ne contient que la sentence de 1452 et l’acte qui l’accompagne, de la même année. Ce chapitre était nécessaire, même s’il ne contenait que deux actes, puisqu’il expliquait pourquoi Cîteaux avait perdu la possession de cette grange.

⁷⁹⁶ Dijon, AD Côte-d’Or, 21 H 45 et 691.

⁷⁹⁷ Voir partie B, chap. 3.3.1, p. 304 *sqq.*

Nous n'avons retrouvé, dans le fonds de Saint-Vivant, que douze documents intéressant Détain, datés ou datables du XII^e siècle jusqu'à 1444, mais le fonds d'archives présente aujourd'hui de sérieuses lacunes : nous avons listé ces actes dans un tableau (**Fig. 113**)⁷⁹⁸. Il se peut que le prieuré de Saint-Vivant ait également procédé à une destruction volontaire de certains actes, notamment ceux qui se sont retrouvés en double exemplaire. En effet, au XII^e siècle, certaines chartes étaient établies en plusieurs exemplaires, par exemple, la donation de 1164 au nom de Johannes, prieur de Vergy, est un chirographe⁷⁹⁹ (**Fig. 114**). En toute logique, il devait y en avoir une copie dans le chartrier de Saint-Vivant, et une autre dans le chartrier de Cîteaux. Aujourd'hui, dans le fonds de Saint-Vivant se trouve l'exemplaire du prieuré : sur son verso, nous ne retrouvons aucune mention ni cote spécifique aux moines blancs. De la même manière, le traité de 1227 passé entre Cîteaux et Saint-Vivant ne porte pas ces annotations⁸⁰⁰ (**Fig. 114**). Il semble donc, et J. Marilier l'avait déjà fait remarquer⁸⁰¹, que Saint-Vivant n'ait conservé que ses propres exemplaires des documents. En revanche, l'acte de 1194⁸⁰², dont seule Cîteaux était la bénéficiaire, et qui s'est retrouvé dans le fonds de Saint-Vivant à la fin du XV^e siècle, porte bien un chiffre romain rouge puisqu'il s'agit de l'exemplaire de l'abbaye (**Fig. 115**).

Dans le fonds de Cîteaux, il reste plusieurs actes évoquant Détain. Il s'agit des chartes réglant le conflit entre l'abbaye et les ducs de Bourgogne au sujet de la justice de Détain, Gergueil, Le Grand-Mont et Bruant que nous avons précédemment évoqué⁸⁰³. Cîteaux a choisi de conserver ces actes puisqu'ils n'évoquaient pas seulement Détain⁸⁰⁴.

⁷⁹⁸ S.d. (1163-1165), Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 733. 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 740. 1194, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 2585. 1221, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4793. 1227, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4794. 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 46, CCMA 4797. 1302, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4795. 1302, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4796. 1436, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4791. 1436, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4792. 1449, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4798.

⁷⁹⁹ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 740.

⁸⁰⁰ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 4794.

⁸⁰¹ 1164, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 740.

⁸⁰² 1194, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 45, CCMA 2585.

⁸⁰³ Voir p. 190 et n. 782.

⁸⁰⁴ Nous avons repéré le même phénomène en étudiant les actes dont l'abbaye de Theuley était la bénéficiaire, voir partie A, chap. 3.1.3, p. 169 *sqq.*

Nous avons donc, à travers plusieurs dossiers, évoqué la circulation de documents au moment de transferts de propriété. D'autres procédures exigeaient que les actes circulent entre institutions ou entre institutions et seigneurs laïques, par exemple lors de l'établissement de confirmations.

3. Se déplacer pour obtenir des confirmations d'actes : les moines blancs au château ducal de Rouvres

Le cas que nous allons à présent évoquer n'est pas une affaire de transfert de chartes motivé par la donation ou la vente d'un territoire, mais un exemple de circulation de documents dans le cadre de processus d'élaboration et / ou d'enregistrement des actes. Quelques études diplomatiques cherchent à mettre en lumière ces procédés, néanmoins, ils restent peu documentés car souvent, les informations, minces ou sporadiques, sont trouvées dans le texte même des actes : par exemple une confirmation élaborée à la demande des bénéficiaires, un serment passé sur les Évangiles pour garantir la transaction, le jet d'une *festuca* pour la conforter. Nous avons particulièrement porté notre attention sur un dossier permettant de mettre en lumière certaines étapes de la vie des documents, depuis la confection de l'original jusqu'à sa mise en registre, en passant par la rédaction de copies, ou par leur circulation, propos plus spécifique de notre sous-partie.

Ce dossier se compose d'un original, de vidimus et de cartulaires. Nous analyserons aussi bien le texte que la matérialité des documents, qui apporteront des données complémentaires.

La charte originale de ce dossier est conservée aujourd'hui aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 11 H 256. Par cet acte, Odo duc de Bourgogne (né 1166 ? – duc 1192-1218), faisait part du règlement d'un conflit survenu entre l'abbaye de Cîteaux et les hommes de Bligny⁸⁰⁵ au sujet du territoire de Crépey, sur lequel ces derniers prétendaient avoir des droits⁸⁰⁶. Cette charte, écrite au nom du duc de Bourgogne Odo, a été datée par J. Richard de

⁸⁰⁵ Bligny-sur-Ouche, chef-lieu c^{on}, ar. Beaune, département Côte-d'Or,

⁸⁰⁶ S.d. (1206-1216), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 34.

1206-1216⁸⁰⁷, mais il ne donnait pas d'explication quant à cette datation. Le conflit entre les hommes de Bligny et l'abbaye de Cîteaux au sujet de la grange de Crépey semble avoir été important et a duré plusieurs années. Il est documenté par sept actes, dont un seul est précisément daté de 1206⁸⁰⁸.

Quels documents nous intéressent particulièrement ? La charte de 1206-1216, aujourd'hui mutilée, présente un morceau manquant dans sa partie basse, à l'emplacement du sceau (**Fig. 116-117**). L'annonce du sceau n'a pas été faite dans le texte, mais nous voyons encore distinctement le repli et la découpe du parchemin, bien nette, qui nous rappelle l'entaille faite pour faire passer la queue. Il s'agissait donc d'un sceau pendant, dont l'ablation ne nuit pas à la lecture de l'acte.

Le deuxième document de notre dossier est un vidimus de l'acte du duc, daté du mois de février 1231 (n.st.) (**Fig. 118-119**)⁸⁰⁹. Ce vidimus a été rédigé aux noms de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, du doyen de la chrétienté à Dijon et du doyen de la chapelle du duc de Bourgogne :

« *P. abbas Sancti Stephani et O. decanus christianitatis et R. decanus capelle ducis Divionenses* »⁸¹⁰.

Les auteurs de cet acte nous indiquaient que ce vidimus avait été rédigé à la demande des moines de Cîteaux : « *Ad vestram volumus noticiam pervenire* ».

Une autre copie vidimée complète le dossier. Elle est datée du jeudi avant la Résurrection du Seigneur 1287, soit le 25 mars 1288 (n.st.) : « *anno Domini M^o CC^o octogesimo septimo, die*

⁸⁰⁷ RICHARD, *Répertoire numérique des Archives départementales antérieures à 1790, op. cit.*, 11 H 256. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, ouvrage dans lequel ce document a été édité, date plus prudemment l'acte de 1198-1218 : *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule II : Actes et documents d'archives*, Paris, Éditions du CTHS, École nationale des Chartes, 2001, p. 216-217. Nous avons nous-même évoqué cet événement dans un billet paru sur notre carnet de recherche : Coraline Rey, « Une charte lacérée par un singe », *Armaria*, 2015. En ligne : <https://armaria.hypotheses.org/63>. T. Buquet l'a également présenté dans son billet publié sur le carnet de recherche *Medieval Animal Data Network* : BUQUET Thierry, « Preventing "Monkey Business". Fettered Apes in the Middle Ages », *Medieval Animal Data Network*, 2013. En ligne : <https://mad.hypotheses.org/37>.

⁸⁰⁸ Trois chartes sont encore conservées : s.d. (1206-1216), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 34 ; 1230 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 35 ; 1287 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 36. Quatre autres actes ne sont connus que par des copies : s.d. (1199-1221), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 118r-v, n° 14, CCMA 2582 ; s.d. (1183-1215), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 119r, n° 17, CCMA 2583 ; s.d. (1199-1221), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 118v, n° 15, CCMA 2584 ; s.d. (1183-1221), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 116v-117v, n° 11, CCMA 4967.

⁸⁰⁹ 1230 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 35.

⁸¹⁰ Petrus est abbé de Saint-Étienne de Dijon de c. 1204 à 1240, voir FYOT DE LA MARCHE, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Étienne de Dijon, op. cit.*, p. 124-129. Dans les chartes de Saint-Étienne de Dijon, publiées dans la base de données CBMA, nous trouvons mention d'Odo, doyen de la chrétienté, de 1229 à 1236 : CBMA 14075, 14076, 14079, 14080, 14081, 14085, 14108, 14112, 14114, 14118. Le doyen suivant s'appelle Guillelmus. Le doyen de la chapelle du duc est Robertus, cité de 1218 à 1235 : CBMA 14037, 14049, 14057, 14070, 14071, 14072, 14075, 14076, 14079, 14081, 14085, 14110, 14114. En 1238, le doyen est un certain Petrus.

jovis ante Resurrectionem Domini » (Fig. 120-121)⁸¹¹. C'est dans cet acte que nous trouvons les mentions les plus remarquables quant aux circonstances de sa rédaction : Girardus, cellérier de Cîteaux, était venu à Rouvres-en-Plaine⁸¹² afin de « montrer » la charte du duc Odo au duc Robertus (né 1248? – duc 1272-1306). Le duc de Bourgogne rappelait que cette charte était scellée, non signée, non annulée ni détériorée :

« Nos Robertus dux Burgundie notum facimus [...] quod [...] apud Rouoram exhibuit nobis donnus Girardus cellerarius Cisterciensis, quasdam litteras sigillo bone memorie Odonis ducis Burgundie avi nostri non cancellatas, non abolitas nec in aliqua parte sui viciatas quarum tenor talis est ».

Il est intéressant de noter que le cellérier de Cîteaux s'était déplacé au château du duc avec un – peut-être plusieurs – acte, afin d'en obtenir une confirmation, même s'il existait déjà un premier vidimus de 1231. Peut-être le conflit n'était-il pas tout à fait apaisé, ou bien les moines craignaient sa reprise. Une fois devant le duc, un fait surprenant arriva ; le singe du duc lacéra la charte :

« Quas quidem litteras quidam simius noster anno et die predictis in presencia nostra laceravit casu fortuito, sigillum a scriptura separando ».

D'après cette mention, nous devons sans doute imaginer le singe tirant sur le sceau pendant, déchirant l'acte. Cet événement a contribué à façonner le texte du vidimus. Dans les clauses finales, le duc insistait sur la présence du sceau sur le document original, et sur la nécessité de produire un nouvel acte, afin de ne pas causer du tort à l'abbaye. Il indiquait avoir fait joindre la charte (« *littera* ») et le sceau de son aïeul (« *avi* ») à son propre acte, preuve que le sceau, même détaché, était et devait être conservé ; ainsi l'autorité du document et de son vidimus ne pourrait-elle être remise en cause :

« Propter quem casum nolumus in premissis Cisterciensi ecclesie preiudicium generari, litteram predictam sic laceratam absque preiudicio nostro et partis volentes auctoritate presencium in suo robore duraturam. Et ut hec omnia

⁸¹¹ 1287 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256, CCMA 36.

⁸¹² Rouvres-en-Plaine, c^{on} de Genlis, ar. de Dijon, département de Côte-d'Or. Situé à moins de 20 km à vol d'oiseau de Dijon, le duc possédait un château à Rouvres-en-Plaine. Celui-ci est mieux connu depuis les travaux de G. Frignet : FRIGNET Georges, *Rouvres au XV^e siècle d'après un compte de châteltenie (1446)*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris IV Sorbonne, Paris, 1996 ; FRIGNET Georges, *Rouvres au XV^e siècle, sous le principat de Philippe le Bon (1419-1467)*, Mémoire de DEA, Université Paris IV Sorbonne, Paris, 1997 ; FRIGNET Georges, *Rouvres : la châteltenie et le château au temps des deux premiers ducs Valois de Bourgogne (vers 1360-vers 1420)*, Thèse de Doctorat sous la dir. de P. Contamine, Université Paris IV Sorbonne, Paris, 2005 ; FRIGNET Georges, « Le château et la châteltenie de Rouvres à l'époque des deux premiers ducs Valois de Bourgogne », *Chastels et maisons fortes III*, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, 2010, p. 83-93.

*maiores roboris habeant firmitatem, litteram et sigillum avi nostri sic lacerata
hiis presentibus litteris sigillo nostro sigillatis fecimus inferi et apponi ».*

Cet épisode, qui nous apparaît aujourd'hui assez divertissant, aurait pu être source de conflit à cause de la destruction de la marque d'autorité de la charte originale.

Après 1288, nous n'avons pas trouvé d'autres confirmations ou vidimus du texte d'Odo. Sans doute les moines n'ont-ils plus jugé utile de confirmer les clauses mettant fin au conflit qui les opposait aux hommes de Bligny.

Ce dossier est intéressant à plusieurs titres : **premièrement**, il nous rapporte un épisode de la vie quotidienne, de la vie de cour du duc, qui se déplaçait dans ses châteaux avec sa ménagerie. **Deuxièmement**, un original et deux vidimus ont été établis en quatre-vingt ans environ, ce qui est une période relativement courte : sans doute faut-il y voir soit la crainte de voir reprendre un conflit, soit la preuve que ce conflit n'était pas réellement apaisé. **Troisièmement**, l'arrachage du sceau par le singe, cet événement, a influencé la formulation du texte du vidimus, mais pas sa rédaction en tant que telle puisque le cellérier était présent pour faire établir une confirmation. **Quatrièmement**, il met en lumière la circulation des hommes et des documents, et au moins un réseau de circulation entre l'abbaye et un des lieux de résidence du duc de Bourgogne. **Dernièrement**, c'est le cellérier de Cîteaux qui a été choisi pour assurer le transport et la conservation de l'acte ; pour la sécurité des personnes comme des documents, il n'était sans doute pas seul à se déplacer.

Les cas précédemment analysés mettent en lumière les modalités de circulation des chartes, motivée soit par le transfert de propriétés, soit par la nécessité d'établir des confirmations ; ils sont bien documentés, et c'est ce qui fait leur richesse, bien que quelques pertes de documents soient à déplorer.

Plusieurs de ces dossiers – Neuilly, Quincy, Rosières – illustrent la politique d'acquisition et de remembrement territorial souhaitée par Cîteaux, notamment au XII^e siècle. Les Cisterciens s'installèrent dans une région déjà occupée, dans laquelle chaque territoire était déjà possédé par quelqu'un. À la faveur des dons, les moines blancs ont acquis des biens et des droits, qu'ils se sont ensuite chargés de regrouper, par échange ou par achat. Néanmoins, l'installation dans un territoire déjà peuplé et partagé entre les seigneurs laïques et ecclésiastiques, ainsi que la politique de concentration territoriale que les moines ont menée, a nourri de nombreux conflits qui semblent avoir souvent été tranchés en faveur des Cisterciens, du moins aux XII^e et XIII^e siècles. Cette politique n'a pas seulement concerné des territoires proches de l'abbaye, comme nous le prouvent les deux dossiers narrants l'achat des salines ou des droits et revenus sur les puits à sel de Lons-le-Saunier et de Salins.

Nous avons démontré que Cîteaux, mais aussi les autres institutions et seigneurs – Quincy, Rosières, Saint-Étienne, Saint-Seine, Saint-Vivant de Vergy, Theuley, le Parlement, les comtes de Mâcon, les ducs de Bourgogne – n'avaient pas seulement conscience d'acquérir des biens, mais également des preuves de propriété, même anciennes. Il est important de souligner que cette conscience n'était pas seulement cistercienne, même si, comme souvent, les moines blancs ont fait preuve d'un réel pragmatisme, qui a sans doute concouru à la constitution et à la conservation de tous ces dossiers. Ceux-ci montrent comment les transactions impliquaient le transfert des documents, et comment ces documents étaient liés aux biens et non au premier possesseur. La nécessité de récupérer les documents était mise par écrit, parce qu'ils étaient des témoins immuables. Parce que ces titres de propriété permettaient de gérer convenablement son temporel, mais aussi à cause du grand nombre de pièces données, le transfert de documents de 1316-1318 a même influencé la rédaction d'un texte spécifique : le rouleau contenant la liste des analyses des actes confiés.

Nous avons vu, surtout dans le cas du transfert de propriété entre Theuley et Cîteaux et au moment de la cession de la grange de Détain, que ces transactions étaient soigneusement préparées : on dressait la liste des documents transmis, on indiquait dans les clauses de la sentence parlementaire la nature de tous les documents devant être transférés, on choisissait quels documents conserver et lesquels céder, quels actes copier dans les cartulaires.

Tous ces dossiers expliquent la présence de nombreux actes exogènes au sein du chartrier de Cîteaux. Il y en a d'autres, que nous n'avons pas évoqués : par exemple, entre 1377 et 1382, l'abbaye de Cherlieu a racheté la rente de 120 livres tournois qu'elle devait à Cîteaux. Pour ce faire, elle a échangé des biens situés à Dijon et à Langres avec la Maison-Mère⁸¹³. L'acquisition faite sur l'abbaye de Cherlieu rappelle celle faite sur Theuley : les textes concernant les biens transférés se trouvent aujourd'hui dans le fonds de Cîteaux⁸¹⁴. Autres exemple, celui de la seigneurie d'Ouges⁸¹⁵ : nous avons retrouvé de très nombreuses chartes passées entre quidams au XIV^e siècle, mais pas l'acte par lequel Cîteaux est devenue propriétaire de tous ces biens. Une fois à Cîteaux, les actes exogènes étaient intégrés au chartrier, classés et analysés au même titre que les actes dont l'abbaye était la bénéficiaire. C'est parce que les actes ont conservé cette valeur probatoire que certains d'entre eux ont également été donnés aux acquéreurs des Biens nationaux au moment de la Révolution française.

⁸¹³ 1377 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 502, CCMA 3664 ; 1382, AD Côte-d'Or, 11 H 734, CCMA 1630 ; confirmation par le Chapitre général, 1382, AD Côte-d'Or, 11 H 734, CCMA 1629 ; confirmation par l'abbé de Clairvaux, 1382, AD Côte-d'Or, 11 H 734, CCMA 1631.

⁸¹⁴ Par exemple, le vidimus d'un acte de 1236, daté de 1275, se trouve aux AD Côte-d'Or sous la cote 11 H 502, CCMA 3662, et l'acte de 1360 est conservé sous la cote 11 H 502, CCMA 3663.

⁸¹⁵ Afin de se documenter sur la seigneurie cistercienne d'Ouges, nous renvoyons aux travaux d'O. Lorber : LORBER, *La seigneurie cistercienne d'Ouges, op. cit.* ; MARTIN-LORBER Odile, « L'exploitation d'une grange cistercienne à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle », *Annales de Bourgogne*, 29, 1957, p. 161-180 ; MARTIN-LORBER Odile, « Une communauté d'habitants dans une seigneurie de Cîteaux aux XIII^e et XIV^e s. », *Annales de Bourgogne*, 30, 1958, p. 7-36.

Dans cette partie, nous avons mis en lumière les différentes strates du classement des actes de la pratique, du XII^e au milieu du XV^e siècle. Cîteaux, profitant d'une certaine stabilité institutionnelle en dépit des nombreux procès que nous avons évoqués et qui se soldaient tous à son profit, a accumulé des centaines de chartes durant ses deux premiers siècles d'existence. Face à l'augmentation conséquente de ces actes, les moines ont ressenti le besoin de les ordonner selon un classement topographique, reflétant ainsi l'exercice de leur pouvoir seigneurial et leur conception de l'espace. Au tournant du XIII^e siècle, lorsque les moines ont décidé d'inscrire des mentions au dos des actes pour les identifier et les classer, ils ont opté pour un système de cotes numériques, qu'ils maîtrisaient déjà : pas de mentions précédentes, pas de traces d'hésitation. Pourtant, absence de cote ou d'analyse ne signifiait pas absence de classement, comme en témoignent les Notices du XII^e siècle, confectionnées *c.* 1170.

Au cours de la première moitié du XIII^e siècle, le classement topographique, pour lequel les granges servaient de référents scripturaires, évolua, avant de se fixer pour plus d'un siècle et demi, les moines continuant d'inscrire les cotes au verso des actes. Après le milieu du XIII^e siècle, les classements suivants ont consisté en du réordonnement de chartes à l'intérieur de chaque division topographique, en des ajustements, plutôt qu'à un travail de fond, signe que les divisions du chartrier étaient opératoires.

Nous avons, pour le XIII^e siècle, identifié et étudié trois classements, qui ont tous donné lieu à la rédaction d'un cartulaire général : entre *c.* 1194 et *c.* 1216 le cartulaire 166, *c.* 1240 le cartulaire 169, et *c.* 1258 les volumes 168 et 167, cartulaire en deux tomes. Même si aujourd'hui ces compilations sont incomplètes ou remaniées, nous avons reconstitué leurs noyaux d'origine : ils comprenaient tous des chartes transcrites intégralement, ordonnées à l'intérieur des chapitres topographiques, et agrémentées de paratextes et outils d'aide à la consultation : tables générales et tables des chapitres, analyses et rubriques, numéros d'ordre, titres courants, onglets, forte structuration et hiérarchisation de la page par l'emploi de couleurs et de letrines et majuscules.

Au XIV^e siècle, le recours à l'écrit se fit de plus en plus important, et la production scripturaire se diversifia. Les cartulaires thématiques et particuliers vinrent s'ajouter aux cartulaires généraux, sans doute encore utilisés puisqu'ils ont fait l'objet d'ajouts. Les moines continuaient à réfléchir à leurs pratiques scripturaires et archivistiques : par exemple, le cartulaire de l'office de la Porte proposait un classement différent des chartes, mêlant critère topographique et thématique. De nouveaux outils de gestion et d'administration apparurent : inventaire d'archives, registres de comptes, terriers, inventaires de granges, registres d'amodiation, liste

de débiteurs, enquêtes, etc., autant de documents qui servaient à gérer, administrer, compter, garder en mémoire, ou juger.

Entre les années 1440 et l'arrivée à l'abbatit de Jean de Cirey, nous n'avons pas relevé de notes dorsales sur les chartes. Les analyses visibles ont été écrites par les scribes eux-mêmes, qui mentionnaient parfois le coût de la rédaction. Quels qu'aient été les classements, documents et registres existants, Jean de Cirey a sans doute pensé qu'ils ne devaient pas être suffisants ni tenus à jour puisqu'il a entrepris de tout revoir. C'est également sous son abbatiat que sont apparues les preuves d'une gestion raisonnée du fonds de livres de l'abbaye⁸¹⁶.

⁸¹⁶ Pour les périodes antérieures, nous savons que des ex-libris ont été apposés sur les livres, mais par différentes mains et à diverses époques. Nous avons également connaissance de l'existence d'un catalogue des manuscrits, daté de 1366. Cependant, celui-ci n'est cité que par J. de Lannoy au XVII^e siècle, et aucune cote ni ex-libris ne peut être mis en relation avec ce travail : DAMONGEOT-BOURDAT, « Le "bon père" Jacques de Lannoy, *op. cit.* ».

Partie B - L'entreprise de Jean de Cirey et sa postérité, 1476-1516

Après avoir étudié les classements et productions scripturaires du XII^e à la première moitié du XV^e siècle, nous proposons une analyse des productions documentaires et des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques entreprises sous l'abbatiat de Jean de Cirey, abbé de 1476 à 1502. Celui-ci a choisi de reclasser entièrement le fonds de documents de Cîteaux, se préoccupant aussi bien de la conservation des chartes et des registres que du classement des manuscrits de l'abbaye.

Avant de revenir sur le travail de cet abbé, nous présentons les nouvelles informations que nous avons trouvées concernant le bâti de l'abbaye, particulièrement à la fin du Moyen Âge. Une fois le contexte archéologique défini, nous reviendrons sur la vie de Jean de Cirey et sur son travail : celui-ci n'a pas œuvré seulement à la remise en ordre des documents de son abbaye, il a aussi travaillé à la réforme de l'Ordre cistercien, et plus généralement à celle des Ordres religieux du royaume de France. Entreprendre de réordonner les registres et manuscrits, de classer les archives et de les faire compiler dans des cartulaires n'a été que l'une des facettes d'un travail de grande envergure.

Chapitre 1 - L'abbaye de Cîteaux à la fin du Moyen Âge : contexte archéologique et nouvelles données

Ne subsiste aujourd'hui de l'ancienne abbaye de Cîteaux que quelques bâtiments antérieurs à la Révolution française : l'aile nord du petit cloître dit aussi cloître des copistes, datant du XIII^e siècle, et surmontée de la bibliothèque édifiée en 1509 ; le définitoire, construit à la fin du XVII^e siècle ; l'église Saint-Nicolas, élevée en 1768 ; le « bâtiment Lenoir », bâtiment des hôtes et de l'abbé achevé en 1771-1772 ; les deux pavillons d'entrée, achevés à la même époque ; une grange de la ferme⁸¹⁷ (**Fig. 122**).

L'abbaye de Cîteaux a presque été totalement détruite entre la Révolution française et l'installation de la colonie agricole pénitentiaire dirigée par le Père Joseph Rey en 1846⁸¹⁸ ; nous ne connaissons que peu de choses sur le bâti Cistercien et les chantiers de construction. À la faveur de notre relecture des sources écrites et iconographiques, mais aussi grâce au dépouillement de la bibliographie, dont l'ouvrage *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998* apparaît comme la pièce maîtresse, nous proposons de revenir sur la chronologie des différents chantiers de construction⁸¹⁹. Nous concentrerons nos propos essentiellement sur les bâtiments claustraux et sur les édifices intéressant notre sujet.

Si l'abbaye à l'époque moderne est assez bien connue grâce aux nombreux plans et vues conservés et aux récits de voyages, *a contrario*, les sources sont rares pour la période médiévale. Restituer le complexe monastique médiéval s'avère être un exercice délicat, d'autant plus que l'abbaye a connu un vaste chantier de construction et de réordonnement au tournant du XVIII^e siècle, qui a profondément bouleversé la disposition des bâtiments et la dévolution des espaces. De manière régressive, les documents de l'époque moderne nous permettent de déconstruire l'abbaye moderne, pour tenter d'en retrouver l'organisation médiévale, et en particulier celle de l'époque de Jean de Cirey⁸²⁰.

⁸¹⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 3 P PLAN 565/4, 1827.

⁸¹⁸ GARRAUD René, *Histoire de la vie et des œuvres du R. P. Joseph Rey (1798-1874)*, Cîteaux, 1891.

⁸¹⁹ M. Foucher avait également proposé de lister les principales étapes de construction de l'abbaye : FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne, op. cit.*, p. 59-68. Depuis, notre travail en commun nous a permis de repenser le plan de l'abbaye et la chronologie des chantiers de construction. Nous ne reviendrons pas sur les dimensions des bâtiments, que nous pouvons retrouver dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*

⁸²⁰ Nous proposons de placer ce bilan archéologique dans cette partie, et non dans un chapitre introductif, parce que la majorité des informations nouvelles que nous avons recueillies concerne l'abbaye tardo-médiévale.

Nous reprendrons, dans cette présentation, les dénominations « Cîteaux I », « Cîteaux II », « Cîteaux III » et « Cîteaux IV », désignant les différentes phases de construction de l'abbatiale au cours du Moyen Âge. Ces désignations, bien que commodes, occultent cependant la durée des chantiers de construction, le fait que tous les bâtiments n'étaient pas élevés de manière concomitante, mais également les phases de restauration et de réaménagement interne ou externe des édifices existants.

Peu nombreuses ont été les **fouilles** entreprises à l'abbaye. Les plus anciennes ont été dirigées par le frère Marcel Lebeau, entre 1959 et 1966⁸²¹. Les sondages ont été effectués par les moines à l'angle des galeries de la *collatio* et du chapitre. Ils ont permis de retrouver une partie des vestiges enfouis de l'église et du cloître, le tombeau du bienheureux Alain de Lille (1116/1117 – entre le 14 avril 1202 et le 5 avril 1203)⁸²², la pierre tombale du cellérier Jean Taillant (†1557), ainsi que près de 300 carreaux de pavement datant du XII^e au XVIII^e siècle⁸²³. Ces fouilles ont également révélé une absence de fondation du mur gouttereau au nord de l'église⁸²⁴.

Dans les années 1980 et 1990, plusieurs études préalables, diagnostics archéologiques et quelques sondages ont été réalisés. Certains de ces dossiers sont aujourd'hui consultables aux Monuments historiques⁸²⁵, d'autres n'ont pas fait l'objet de rapports déposés, comme la fouille entreprise en 1995 ou 1996 par K. Berthier à l'emplacement du grand lavabo et qui a permis de révéler « des niveaux imputables à deux cloîtres superposés »⁸²⁶. La majorité des études et

⁸²¹ LEBEAU Marcel, « Les fouilles de l'abbaye de Cîteaux (1959 - 1964) », *Mélanges Anselme Dimier*, 3, Arbois, 1982, p. 395-401 ; LEBEAU Marcel, « Fouilles à l'Abbaye de Cîteaux. Juin 1959-1964 », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune (Cote-d'Or)*, 65, 1984. Le journal de fouilles du frère Lebeau, accompagné de photographies, de coupures de presse et de plans, est consultable au Centre de documentation de l'abbaye : Cîteaux, Abbaye, Fonds Lebeau. Travaux. Fouilles. Carton n° 7.

⁸²² LEBEAU Marcel, « Découverte du tombeau du Bienheureux Alain de Lille », *Collectanea cisterciensia*, 23, 1961, p. 254-260.

⁸²³ LEBEAU Marcel, « Études sur des carreaux vernissés. I. Les carreaux vernissés de Cîteaux », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 25, 1962/1959, p. 222-234 ; LEBEAU Marcel, « Les pavages de l'abbaye de Cîteaux », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune (Cote-d'Or)*, 59, 1978/1977, p. 178-181. Ces travaux ont été repris et enrichis dans PLOUVIER Martine, ORGEUR Magali, « Céramique d'architecture », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Plouvier M. Saint-Denis A. (dir.), Vitreux, Dijon, 1998, p. 101-119. Les carreaux sont aujourd'hui conservés à l'Abbaye de Cîteaux et au Musée archéologique de Dijon.

⁸²⁴ En 1997, Sylvie Bocquet et Stéphane Vernault ont réalisé des sondages au nord de l'église et n'ont pas trouvé de niveaux médiévaux, ce qui a été corroboré par l'étude de Terra Nova sarl (activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, Paris) qui, à partir des photographies aériennes, a remarqué l'absence de structures archéologiques à cet emplacement.

⁸²⁵ Monuments historiques, Dijon : études et sondages réalisés entre 1986 et 1998, année de la restauration de la bibliothèque et de son inscription aux Monuments historiques.

⁸²⁶ CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », p. 163, citant un témoignage oral.

sondages ont eu lieu dans et aux abords de la bibliothèque construite en 1509⁸²⁷. Néanmoins, en 1986, des fouilles se sont déroulées à l'emplacement de l'ancienne Porterie et de l'église du XIX^e siècle : elles ont permis de retrouver des éléments lapidaires du XIII^e siècle – bases et chapiteaux – en remploi. D'autres diagnostics ont été réalisés pour retrouver une partie du réseau hydraulique, et la société Terra Nova exploite les photographies aériennes prises par R. Goguey, confirmant la présence de structures enfouies au sud du définitoire – des anciens jardins ? – ainsi qu'à l'emplacement du logis abbatial du XVII^e siècle et de la grande infirmerie. Force est de constater que ces fouilles ont peu apporté de connaissances quant à la disposition des bâtiments. Elles ont plutôt confirmé une disposition, connue par les sources iconographiques et scripturaires.

1. L'emplacement primitif et le déplacement de la communauté : Cîteaux I et Cîteaux II

En 1098, Robert, abbé de Molesme, quitta son abbaye avec des compagnons pour fonder une nouvelle communauté, dans le but de vivre plus strictement la *Règle de saint Benoît*. Nous ne reviendrons pas sur les pérégrinations et les difficultés rencontrées par Robert, connues exclusivement par des écrits postérieurs, voire par des documents faux. De nombreux chercheurs ont travaillé sur les origines de Cîteaux et de l'Ordre. M.G. Tomaino, dans sa Thèse de Doctorat sur Robert de Molesme, récemment publiée, est revenue sur cette fondation. Elle a proposé une relecture et une critique très poussée des sources disponibles – *Exordium Cistercii*⁸²⁸, *Exordium Parvum*, *Vita sancti Roberti*⁸²⁹, etc. –, ainsi que de la bibliographie –

⁸²⁷ Notamment les fouilles de Gilles Rollier en 1996 et 1997.

⁸²⁸ WADDELL Chrysogonus, *Narrative and Legislative Texts from Early Cîteaux. Latin Text in Dual Edition with English Translation and Notes*, Cîteaux, 1999 (Cîteaux. Studia et documenta 9) ; CONRADUS EBERBACENSIS, *Exordium Magnum Cisterciense, sive narratio de initio cisterciensis ordinis auctore Conrado monacho Claravallensi postea Eberbacensis ibidemque abbate*, Berlioz J. (éd.), Turnhout, Brepols, 1994.

⁸²⁹ *Vita sancti Roberti*, Bibliotheca Hagiographica Latina n° 7265, éditée dans *Acta Sanctorum*, avril, 3, col. 668-676, CBMA 29407 ; n° 7266, éditée dans LAURENTIUS Surius, *Historiae seu vitae sanctorum*, 4, (5^e ed.) 1875, p. 668-678, CBMA 29408 ; n° 7266b, éditée par KOLUMBAN Spahr, *Das Leben des hl. Robert von Molesme. Eine Quelle zur Vorgeschichte von Cîteaux*, Fribourg, 1944, p. 37-43, CBMA 29409 ; n° 7267, éditée dans *Acta Sanctorum*, avril, 3, col. 676-677, n° 25-29, CBMA 29410.

notamment J. Marilier, J. Leclercq, J.-A. Lefèvre, J.-B. Van Damme, M. De Waha, C. Waddell⁸³⁰.

Nous ne savons que peu de choses sur l'emplacement primitif de l'abbaye, appelée Nouveau Monastère (**Cîteaux I**). Il n'existe pas à proprement parler d'acte de fondation⁸³¹, mais les donations primitives sont connues par une charte, dont l'original est aujourd'hui perdu, copiée dans les cartulaires de l'abbaye à partir du XIII^e siècle. Ce texte rapporte plusieurs transactions, dont les dons de Rainardus et du duc de Bourgogne Odo. Rainardus a donné à Robert et à ses compagnons une partie de sa terre, l'alleu, « *alodium* », anciennement appelé Cîteaux, afin d'y ériger un monastère et ses bâtiments, et pour cultiver la terre :

« *contulerunt de predio suo quod antiquitus Cistercium vocabatur quantumcumque ipsis et eorum successoribus Dei famulis ad monasterium et monasterii officinas construendas ad arandum quoque imo ad omnem usum necessarium fuerit* »⁸³².

Même si les premières donations ont eu lieu en 1098, cet acte a été écrit c. 1100 ; il est indiqué que le monastère a été érigé en l'honneur de la Vierge Marie, et qu'il était désormais appelé « *Novum Monasterium* » :

« *beatissime Dei genitrici semperque Virgini Marie in cuius honore locus qui nunc Novum Monasterium dicitur consecratus est situs in territorio prefati Cisterciensis alodii* ».

La terre de Cîteaux était déjà habitée. Le texte nous rapporte une autre transaction faite par le même Rainardus : celui-ci a fourni au Nouveau Monastère deux serfs / serviteurs, Theodericus et Martinus, ainsi qu'une serve / servante⁸³³, Osanna, afin d'aider les moines à mettre en culture le sol :

⁸³⁰ TOMAINO Maria Gemma, *Roberto di Molesme e la fondazione di Cîteaux : nelle principali fonti storiche dell'XI e del XII secolo e nella Vita s. Roberti (XIII secolo)*, Florence, 2014. Nous nous permettons de renvoyer à son travail pour une liste complète des sources et des ouvrages.

⁸³¹ Nous ne reprenons pas ici le récit de fondation conté dans le *Grand Exorde* de Cîteaux, rédigé *a posteriori* ; celui-ci date la fondation du monastère du 21 mars 1098, date hautement symbolique puisqu'il s'agit du jour de la fête de saint Benoît, et, en 1098, du dimanche des Rameaux. Voir à ce propos : WINANDY Jacques, « Les origines de Cîteaux et les travaux de M. Lefèvre. », *Revue bénédictine*, 67, 1957, p. 49-76 et n. 4, p. 59.

⁸³² S.d (c. 1100), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 1r, n° 1, CCMA 228. Nous avons également conservé deux copies modernes de ce document, l'une datant de 1542 et l'autre du XVII^e siècle, toutes deux conservées aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 11 H 211.

⁸³³ La traduction des mots « *servos* » et « *ancillam* » est incertaine ; la réalité du statut de ces personnes nous échappe.

« *idem Rainardus duos servos eiusdem alodii Theodericum atque Martinum et ancillam quamdam Osannam nomine de terra quoque ipsa quantum eis in proprios usus ad colendum sufficiat* ».

Une église était déjà érigée au moment de l'arrivée des nouveaux moines, qui ont donc commencé à la desservir :

« *Et quia eiusdem loci ecclesiam quam illuc usque tenuerat que divini tantum iuris est abbas et reliqui fratres de manu ipsius quia laicus erat suscipere minime duxerunt dignum dimisit eam atque ab omnimoda eius ulterius possessione renuntians predictis fratribus ad Dei servicium dereliquit* »⁸³⁴.

À ces donations primitives, le duc de Bourgogne a ajouté une terre située à Beaune, sur laquelle les religieux pouvaient planter une vigne⁸³⁵, une vigne située à Meursault, ainsi que des droits et exemptions sur ses terres⁸³⁶.

Mais où se situait le premier monastère, qui prit, quelques années plus tard, le nom de l'alleu ? Et que savons-nous des premiers bâtiments de la communauté ? Selon l'historiographie traditionnelle, la première communauté s'installa près de La Forgeotte ou La Petite Forgeotte, à proximité du lieu-dit actuel Puits-Saint-Robert (**Fig. 123**)⁸³⁷. Cette localisation semble avoir été transmise par la tradition orale et mémorielle avant d'apparaître dans les sources écrites et iconographiques de l'époque moderne. L'*Exordium parvum* indiquait que les premières constructions étaient en bois « *Tunc dominus Odo dux Burgundie [...] monasterium ligneum quod inceperunt [monachi] de suis totum consummavit* »⁸³⁸.

L'une des plus anciennes descriptions de l'abbaye se trouve dans l'œuvre d'Hélinand de Froidmont (c. 1160-1229). Dans son *Sermo VIII in Ramis Palmarum*, ainsi que dans son *Chronicon*, sous l'année 1104, il décrit la porte du monastère :

⁸³⁴ À propos des donations des vicomtes de Beaune et de la fondation de Cîteaux, se reporter à : CHAUME Maurice, « Les anciens vicomtes de Beaune et la fondation de Cîteaux », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1923, p. 73-77. Dans cet article, M. Chaume mettait en évidence les relations de parenté entre les témoins souscripteurs de la charte. Il était également le premier à supposer l'existence de liens étroits entre ces familles et celle de l'abbé Robert de Molesme. M. G. Tomaino a repris et développé ses hypothèses : TOMAINO, *Roberto di Molesme e la fondazione di Cîteaux*, op. cit.

⁸³⁵ S.d. (c. 1100), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 1r, n° 1, CCMA 228.

⁸³⁶ Ces deux dernières transactions, passées « entre les mains de dom Robert », sont évoquées dans les *Mémoires* de N. Cocheret : Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cocheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 3. Ni originaux ni copies n'ont été retrouvés.

⁸³⁷ C^{ne} Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

⁸³⁸ *Exordium parvum*, d'après Dijon, BM, ms 633, édité par GUIGNARD Philippe, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne (Analecta Divionensia)*, Dijon, 1878, ici p. 63.

« *Venit ergo Cistercium et invenit locum incultum et desertum et fratres inter bestias conversantes. Ad portam monasterii quae de vimine facta erat, pendebat malleus ferreus cujus sonitu portarius vocabatur. Qui citatus hoc sonitu venit ad eum foras et inclinans salutavit eum* »⁸³⁹.

La porte était faite d'osier, et un marteau de fer y était suspendu afin d'appeler le portier. Dans ces quelques lignes, l'image du lieu « inculte et désert » relève du *topos* littéraire plutôt que de la réalité, puisque, comme nous l'avons signalé, d'une part, quelques habitants vivaient déjà en ce lieu avant l'arrivée des moines, d'autre part, des terres ont été mises en culture dès 1098, afin de pourvoir à la subsistance des Cisterciens.

Mais, en 1104, Hélinand évoquait sans doute déjà le deuxième emplacement de l'abbaye (**Cîteaux II**). En effet, en 1724, Marc Antoine Crestin, religieux de l'abbaye d'Élan⁸⁴⁰, indiquait avoir vu, dans la chapelle Saint-Edme, une inscription, « gravé[e] sur la pierre », indiquant que le premier emplacement de l'abbaye fut abandonné à cause d'un manque d'eau. Les moines décidèrent de se déplacer au bord de la rivière, la Vouge, et d'édifier un nouveau monastère, dont l'église fut consacrée le 16 novembre 1106 par l'évêque de Chalon :

« *Hac prima fuit sacra aedes Cistercii constructa ac consecrata anno 1106 die 16 novembris per manus venerabilis Gualteri Cabilonensis episcopi [...] Cum posthabito priori cænobio non dimidio ab hinc lapide dissito quod propriis manibus ex ramis arborum tantum et non superbo sed humili schemate per biennium aut triennium plus minusve construere inchoaverunt, ac eo derelicto ob aquarum penuriam queis egebant ad officia communia obeunda quasque hic redundare cernebant, istuc se contulerunt, et novum monasterium aedificare cœperunt in eam formam qua nunc visitur* »⁸⁴¹.

Cette inscription a également été relevée par L.-B. Baudot le 16 octobre 1790, qui l'indiquait peinte, et non gravée :

⁸³⁹ Hélinand de Froidmont, *Sermo VIII in Ramis Palmarum*, édité dans *Patrologie latine*, 212, col. 553 ; et *Chronicon*, édité dans *Patrologie latine*, 212, col. 1001, avec quelques différences de vocabulaire : « *Ille venit Cistercium et invenit locum incultum et desertum et fratres inter bestias conversantes. Ad portam vero monasterii quae de vimine facta erat, pendebat malleus ferreus cujus sonitu ad portam portarius appellabatur ab intrare volentibus. Hoc sonitu vocatus portarius venit ad eum foras et inclinans salutavit eum* ».

⁸⁴⁰ Abbaye d'Élan, fille de Loroy fondée en 1148, c^{ne} Élan, c^{on} Nouvion-sur-Meuse, ar. Charleville-Mézières, département des Ardennes.

⁸⁴¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, Marc Antoine Crestin, *Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724*, 1724, p. 176-177. Voir également JAHN Joseph, « Bericht über eine Reise zum Generalkapitel des Jahres 1699 », *Cistercienser Chronik*, 240, 1909, p. 176.

« Voicy ce qu'on lit à droite de la porte de cette première église, cette epitaphe en lettres modernes est peinte sur le mur et porte 5 pieds 9 pouces de largeur et 5 pieds de hauteur »⁸⁴².

Par sa forme, sa longueur, et son vocabulaire, l'inscription ne datait pas du Moyen Âge, mais de la période moderne, ce qui semble confirmé par L.-B. Baudot lorsqu'il écrivait qu'elle était inscrite « en lettres modernes ». Bien que la consécration de cette nouvelle église en 1106 ne soit pas confirmée par des sources anciennes, nous ne pensons pas pour autant qu'il faille la remettre en question. En effet, selon Guillaume de Saint-Thierry (c. 1085-1148), premier auteur de la *Vie de saint Bernard*, Bernard (né 1090, abbé de Clairvaux 1115-1153), arrivé à Cîteaux en 1113 et parti fonder Clairvaux en 1115, absorbé dans ses méditations, n'avait pas remarqué que l'église comptait trois fenêtres :

« *Multo tempore frequentaverat intrans et exiens domum ecclesiae cum in ejus capite ubi tres erant, unam tantum fenestram esse arbitraretur* »⁸⁴³.

L'emplacement de ces fenêtres est confirmé par E. Martène et U. Durand au début du XVIII^e siècle :

« Elle est assez petite, & je ne crois pas qu'elle ait plus de quinze pieds de largeur ; la longueur est proportionnée ; le chœur peut avoir trente pieds. Elle est voutée & fort jolie. Il y a dans le sanctuaire trois fenêtres & deux dans la nef ; & c'est assurément ce que l'on entend par cet endroit de la vie de saint Bernard, où il est dit, qu'il étoit si mortifié, qu'il ne sçavoit pas qu'il n'y avoit dans l'église que trois fenêtres, ce qui doit s'entendre du sanctuaire »⁸⁴⁴.

Cette première église, en pierre, à nef unique, était prolongée par un chevet à trois pans⁸⁴⁵. Elle apparaît sur les diverses vues de l'abbaye des XVII^e et XVIII^e siècles sous le nom de chapelle Saint-Edme (1170-1242, canonisé en 1246), ainsi que sur ses plans au sol⁸⁴⁶ (**Fig. 124-126**).

⁸⁴² Cîteaux, Abbaye, 487 BAUD CI MO, XIX^e siècle, Louis-Bénigne Baudot, *Cîteaux-Molaise*, p. 311r ; transcription par frère Étienne. Éventuellement, la gravure aurait pu avoir été surlignée de peinture, ce qui expliquerait cette différence de terme, sans pour autant que le support de l'inscription ait changé entre les deux témoignages.

⁸⁴³ Guillaume de Saint-Thierry, *Vita sancti Bernardi*, 1, 20 (anno 1113), éditée dans *Patrologie latine*, 185, col. 225-268.

⁸⁴⁴ MARTÈNE Edmond, DURAND Ursin, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint Maur*, Paris, 1717, p. 223-224.

⁸⁴⁵ PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, op. cit., p. 130.

⁸⁴⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 209, 1717. Dijon, BM, ms 119, p. 519, XVIII^e siècle. Cîteaux, Abbaye, non coté, plan dit de 1639 (la date a été ajoutée postérieurement, au dos du plan).

Dans les statuts de 1134, il est indiqué qu'une abbaye nouvellement fondée devait obligatoirement posséder un oratoire, un dortoir, un réfectoire, une hôtellerie et une porterie :

« *nec tamen illuc destinentur dones locus libris, domibus et necessariis aptetur [...] domibusque, oratorio, refectorio, dormitorio, cella hospitem et portarii* »⁸⁴⁷.

Ces espaces devaient sans doute exister dans le monastère récemment déplacé, qu'ils prissent la forme de bâtiments ou de pièces dévolues à ces fonctions à l'intérieur d'un ou de quelques édifices. Néanmoins, de ces bâtiments, nous ne savons rien. Les témoignages des XVII^e et XVIII^e siècles indiquaient que Cîteaux possédait trois, puis quatre cloîtres : le grand cloître ; le petit cloître appelé également cloître des copistes ou cloître de la bibliothèque, construite en 1509 ; le cloître du noviciat et du définitoire bâti c. 1700 ; et le cloître de la chapelle Saint-Edme (**Fig. 126-130**). Nous voyons que ce dernier n'est pas de plan carré : suivait-il l'implantation primitive des bâtiments ? La question reste ouverte...

2. Une nouvelle abbatiale et de nouveaux bâtiments : Cîteaux III et Cîteaux IV

2.1. Cîteaux III et Cîteaux IV

Si la nouvelle congrégation semble avoir périclité sur ces premières années d'existence, traditionnellement, l'arrivée de saint Bernard et de ses trente compagnons en 1113 est considérée comme le point de départ de l'extension de la communauté⁸⁴⁸. Cet épisode est une réécriture des événements qui se sont réellement passés, mais il est vrai que l'entrée de Bernard coïncida avec la fondation des premières filles de Cîteaux : La Ferté en 1113, Pontigny en 1114, Morimond et Clairvaux en 1115. En 1119, un premier Chapitre général se réunissait avec dix abbés ; à la mort d'Étienne Harding (abbé 1109-1134), soixante-dix abbés y assistaient. Au

⁸⁴⁷ CANIVEZ, 1134, n° XII.

⁸⁴⁸ CONRADUS EBERBACENSIS, *Exordium Magnum Cisterciense*, op. cit., chap. XV.

milieu du XII^e siècle, environ 200 abbés y étaient conviés et avaient besoin de se loger. Cette période d'extension de l'Ordre correspond également à un moment de fort développement pour Cîteaux, qui acquit bon nombre de terres et de droits⁸⁴⁹. Au XII^e et au XIII^e siècle, l'abbaye connut une longue phase de construction et d'évolution du bâti, dont nous présentons ici quelques étapes documentées, dans un ordre chronologique et thématique, autant que faire se peut.

2.1.1. L'église dite Cîteaux III, années 1130-1140 ; l'agrandissement et la bénédiction du cimetière, 1147

Les historiens et archéologues ont placé la construction d'une nouvelle église dans la première moitié du XII^e siècle : entre 1125 et 1130 pour M. Aubert et la marquise de Maillé⁸⁵⁰, et entre 1130 et 1150 pour M. Plouvier⁸⁵¹. Néanmoins, cette édification n'est pas documentée, et plusieurs auteurs ont confondu la bénédiction du cimetière en 1147, avec une dédicace d'église, leur faisant dire que celle-ci était en chantier les années précédentes⁸⁵².

En 1147, le pape Eugène III (né fin des années 1080, pape 1145-1153) séjourna à Cîteaux. Bien qu'il ait été présent entre le 14 et le 17 septembre 1147, au moment du Chapitre général, J. Marilier pensait qu'il était déjà venu à l'abbaye au printemps, peut-être à la fin du mois de mars, avant de rencontrer le roi Louis VII (né 1120, roi 1137-1180) à Dijon. C'est à cette occasion qu'il aurait béni le cimetière nouvellement agrandi et limité par des croix en bois :

*« Anno Incarnationis Domini MCXLVIII sancte memorie Eugenius papa rogatu
Lodovici piissimi regis francorum ad Gallias transiens venit Cistercium ibique
a domno Rainardo ejusdem loci abbate et a fratribus rogatus cimiterium eorum*

⁸⁴⁹ Nous ne revenons pas sur cette extension territoriale, mais nous renvoyons à la n. 11, p. 14.

⁸⁵⁰ AUBERT Marcel et MAILLÉ Alette de (marquise), *L'architecture cistercienne en France*, 1, Paris, 1947, p. 191-192.

⁸⁵¹ PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, op. cit., p. 130-131.

⁸⁵² S. Curman, en 1912, rectifiait déjà cette erreur : Eugène III signait ses actes de Cluny le 26 mars 1147 (n.st.), de Dijon le 30 mars, de Troyes à partir du 10 avril, avant de remonter vers Paris. Nous le retrouvons à Meaux à partir du 12 juin, puis à Auxerre dès le 14 juillet. Il était à Cîteaux le 17 septembre, puis repartit pour Auxerre. À partir de la fin d'année 1147 et en 1148 il résidait dans le Nord-Est de la France actuelle et en Allemagne, à Châlons, Verdun, Trèves, Reims où il présidait le concile. Dès le 24 avril 1148 nous le retrouvons à Clairvaux, puis il redescendit vers le sud *via* Langres, Besançon, Lausanne, Saint-Maurice d'Agaune. Il était en Italie dès le mois de juin 1148 : voir JAFFÉ Philipp, LOEWENFELD Samuel, KALTENBRUNNER Ferdinand *et alii*, *Regesta Pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198*, 2, Ab a. MCXLIII ad a. MCXCVIII, Leipzig, 1888. En 1961, J. Marilier indiquait que l'église était achevée vers 1150 [?] en renvoyant aux travaux de S. Curman, qui n'évoquait pourtant que l'église de 1193 : CURMAN Sigurd, *Cistercienserordens Byggnadskonst. 1. Kyrkoplanen*, Stockholm, 1912, p. 55-59 ; MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., n° 135.

in majori quam fuerat spatio dilatavit, [...] benedicens crucibus ligneis totum ipsius cimiterii ambitum per plura loca distinguentibus »⁸⁵³.

Pour M. Plouvier, 1147 pourrait être la date d'achèvement de l'abbatiale romane. Selon elle, une « convergence de faits » pourrait indiquer que l'abbatiale était en chantier dans les années 1130 et 1140 : le transfert du cœur du pape Calixte II (né c. 1050-1060, pape 1119-1124) dans une châsse en 1124, les travaux d'aménagement hydraulique des années 1130 avec notamment le creusement du canal d'amenée d'eau depuis la Vouge⁸⁵⁴, les dons de forêts accordés à Cîteaux dans les années 1140 et 1150, la bénédiction du cimetière en 1147⁸⁵⁵.

Cependant, ces faits ne prouvent pas qu'une église était spécifiquement en chantier, mais que plusieurs bâtiments étaient en cours d'édification, d'agrandissement ou d'aménagement.

2.1.2. Le chantier gothique : Cîteaux IV

Pour M. Untermann, la bénédiction du cimetière en 1147 correspondrait plutôt à « une décision de principe d'une reconstruction prochaine »⁸⁵⁶ ; il évoquait alors un possible chantier débutant peu après 1150. En 2007, B. Chauvin pensait que cette datation était sans doute trop ambitieuse. Il réétudia les sources et proposa de nouvelles hypothèses de datation des chantiers de construction entre 1160 environ, et jusque vers 1240⁸⁵⁷. S'appuyant sur la consécration d'un autel dédié aux saints Mathieu, Luc et Marc en 1178⁸⁵⁸, il fit remonter le chantier de cette quatrième abbatiale aux années 1165-1170 « estimant, par comparaison avec Clairvaux, une

⁸⁵³ CURMAN, *Cistercienserordens Byggnadskonst*, op. cit., p. 57. Ce texte fait suite à l'*Exordium parvum* dans plusieurs manuscrits, dont Dijon, BM, ms 633 f. 228r-v, et ms 589, f. 39r-v. Il a notamment été édité par P. Guignard et J. Marilier : GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. 75 ; MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., n° 131.

⁸⁵⁴ BERTHIER Karine, « Les aménagements hydrauliques de l'abbaye, de la fondation au XIX^e siècle », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Plouvier M., Saint-Denis A. (dir.), Vitreux, Dijon, 1998, p. 68-69.

⁸⁵⁵ PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, op. cit., p. 132.

⁸⁵⁶ UNTERMANN Matthias, *Forma ordinis. Die mittelalterliche Baukunst der Zisterzienser*, Munich-Berlin, 2001, cité par CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux », op. cit., p. 157.

⁸⁵⁷ CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux », op. cit. ». Il a ensuite repris une partie de ces hypothèses dans un texte resté inédit : CHAUVIN Benoît, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux. Nouveaux jalons (1178-1313)*, inédit, 2011. Nous le remercions d'avoir eu l'amabilité de nous fournir ce document.

⁸⁵⁸ « Anno Domini MCLXXVIII in honorem sancti Mathei apostoli Lucae evangelistae et Marci decimo sexto kalendas octobris a domino Gaufrido episcopo de Sardina quondam monacho Claraevallis consecratum est hoc altare in quo sunt reliquiae sanctorum Thebaeorum et maurorum et sancti Irenaei seu sociorum ejus Ehutberti episcopi », MANRIQUE Angelo, *Annalium a condito Cistercio*, 3, Lyon, 1649, p. 268-271. Édité également par CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux », op. cit., A1.

durée minimum d'une dizaine d'années entre le début des travaux et la consécration des premières chapelles »⁸⁵⁹.

Les sources textuelles nous informent que des travaux étaient en cours à l'abbaye à la fin des années 1180. En 1186, Ansericus de Montréal⁸⁶⁰ accordait une rente de cinq marcs d'argent pour les travaux du monastère :

« *ego Ansericus de Monte Regali [...] donavi ecclesie Cistercii argenti examinati quinque marcas redditus annualis solvendi in festo Annuntiationis Dominice ad opus conventus* »⁸⁶¹.

Cependant cette mention ne spécifie pas quelle était la nature des travaux engagés, ni leur localisation.

En 1188, Manases, évêque de Langres (évêque 1179-1193), faisait part de la donation de Gerardus de Montsaugon, doyen de Langres : celui-ci donnait à Cîteaux une vigne située à Couches⁸⁶² pour les travaux d'édification de l'église :

« *Ego Manases [...] quod dominus Gerardus de Montsaugum Lingonensis ecclesie decanus domui Cisterciensi ad opus ecclesie edificandum in elemosinam perpetuam vineam suam de Cucheio dedit* »⁸⁶³.

Même si le terme « *ecclesia* » est souvent employé, aussi bien pour désigner l'église que le monastère, nous pensons que, dans ce cas, il évoquait bien l'abbatiale de Cîteaux car le scribe a pris soin d'appeler le monastère « *domus* », « maison ».

En 1190, le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion (né 1157, roi 1189-1199) accordait à l'abbaye le droit d'utiliser les revenus de l'église de Scarborough pour couvrir les frais des abbés se rendant au Chapitre général. Le reste de cette somme pouvait être utilisé pour les travaux de l'église, ou pour tout autre usage qui s'avérait nécessaire :

« *Ricardus [...] nequa questio super elemosina quam ad procurationem abbatum et aliorum ad generale capitulum Cistercii venientium fecimus [...]*

⁸⁵⁹ FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne*, op. cit., p. 63, citant CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, op. cit. », p. 146-147.

⁸⁶⁰ Montréal, c^{on} Chablis, ar. Avallon, département Yonne.

⁸⁶¹ 1186, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 528, CCMA 1321. CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, op. cit. », A2 p. 164.

⁸⁶² Couches, c^{on} Chagny, ar. Autun, département Saône-et-Loire.

⁸⁶³ 1188, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 454, CCMA 2036. CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, op. cit. », A3 p. 165.

Siquid vero residuum fuerit de eadem elemosina volumus ut in operibus ecclesie Cisterciensis vel in aliis usibus magis necessariis expendatur »⁸⁶⁴.

La polysémie du terme « *ecclesia* » nous empêche de conclure fermement à l'existence de travaux dans l'abbatiale, même si cette hypothèse est particulièrement envisageable. N'omettons pas que plusieurs chantiers pouvaient être concomitamment en cours.

Il est également troublant de voir que vers 1184-1224, les Cisterciens acquièrent du comte de Vienne et de Mâcon des exemptions sur les transports de plomb, un matériau de construction, même si ce texte ne donne pas de motif à cette exonération :

« *W. Dei gratia Viennensis et Matisconensis comes [...] notum vobis facimus pedagia nostra nos dedisse domui et fratribus Cistercii in eundo et redeundo ad deferendum plumbum predicte domui necessarium* »⁸⁶⁵.

Nous ne suivons pas B. Chauvin qui proposait de dater le début du chantier c. 1165-1170 : il supposait que les chapelles des bras du transept et du chevet étaient construites ou en cours d'aménagement en 1178, notamment à cause des homonymies des dédicaces entre l'autel de 1178 et l'une des chapelles du chevet. Or, deux arguments s'opposent à cette conclusion : d'une part, il fondait son propos sur les deux plans d'église de 1699 et 1724 (**Fig. 131-132**), qui sont les témoins d'une organisation moderne des chapelles et des autels, et non médiévale⁸⁶⁶ ; d'autre part, il ne prenait pas en compte le fait qu'un autel dédié à saint Mathieu ne prenait pas nécessairement place dans une chapelle dédiée au même saint. E. Mouraire et P. Vernet ont très bien illustré ce phénomène⁸⁶⁷.

En 2011-2012, B. Chauvin est en partie revenu sur ses considérations. Il optait cette fois pour le calendrier proposé par M. Untermann, considérant qu'il y aurait eu deux chantiers consécutifs : le premier, débuté c. 1150 et plus ou moins achevé au moment de la consécration de l'autel en 1178 ; puis le deuxième, dans les années 1180, menant à la dédicace de l'autel-

⁸⁶⁴ S.d. (1190), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 321. CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », A4, p. 165. À propos des donations des rois d'Angleterre, voir spécialement p. 216-217, 465 n. 1726, 548-550 et 552.

⁸⁶⁵ S.d. (1184-1224), Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 101v, n° 39, CCMA 3226. CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », A5, p. 165. B. Chauvin date cet acte de 1184-1193, prétextant que la couverture en plomb de l'église devait être achevée au moment de la dédicace. Nous ne suivons pas cette proposition de datation car la destination du plomb n'est pas précisée dans l'acte.

⁸⁶⁶ Pour des essais de reconstitution du plan de l'abbatiale médiévale, voir CURMAN, *Cistercienserordens Byggnadskonst*, *op. cit.* ; DIMIER Anselme, *Recueil des plans d'églises cisterciennes*, 3 vol., Paris, 1949-1967.

⁸⁶⁷ MOURAIRE Emmanuel, VERNET Placide, « Reliques et autels, les trésors de sainteté à l'abbatiale de Cîteaux », *Le cavalier d'or*, 1999, p. 12-19 ; MOURAIRE Emmanuel, « Les autels et les reliques de l'abbatiale de Cîteaux », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série n° 4, 2011. En ligne, DOI : [10.4000/cem.11799](https://doi.org/10.4000/cem.11799). Voir partie B, chap. 1.2.1.7, p. 225 *sqq.*

majeur en 1193⁸⁶⁸. Nous n'avons pas trouvé de nouvelles informations étayant ou infirmant cette hypothèse.

Nous reprenons les mots de M. Foucher qui a très bien cerné les exigences et les conjonctures liées à ces travaux, et compris l'existence de chantiers concomitants et successifs :

« La consécration de 1193 ne semble toutefois pas marquer la fin du chantier de l'abbatiale [...] Si la grande tranche de travaux, autour du chevet, semble achevée avant 1193, reste à situer le chantier du transept et de la nef. Développant l'idée traditionnelle qui veut que Cîteaux IV se superpose à Cîteaux III, M. Aubert, M. Plouvier et B. Chauvin envisagent les remplois possibles à partir de l'église préexistante et l'ampleur des transformations, estimant que les plus grands efforts dans la nef ont concerné l'allongement du vaisseau et l'installation d'un voûtement d'ogives. Malgré leurs conclusions sur la précocité de cette forme de voûtement en Bourgogne et la nécessaire modernité du chef de l'Ordre, une seconde tranche de travaux visant l'ouest de l'abbatiale reste envisageable pendant la vingtaine d'années suivant la consécration [...] La construction de Cîteaux IV, envisagée comme l'agrandissement de l'église romane, implique de fait des transformations des bâtiments adjacents. L'allongement des modules vers l'ouest et le sud (nef et transept), n'est sans doute plus compatible avec un cloître roman adapté à d'autres dimensions : l'extension du bras méridional du transept empiétant sur l'aile des moines antérieure et le probable bâtiment des convers ne correspondant plus à l'extrémité de la nef, selon le schéma rigoureux de l'organisation des espaces autour du cloître. À partir de 1204, la reprise des grands aménagements hydrauliques [...] traduit vraisemblablement ce changement d'échelle et la nécessité de modifier les aménagements »⁸⁶⁹.

Selon le bâtiment que nous observons, le XII^e et la première moitié du XIII^e siècle semblent continuellement se voir succéder des chantiers. Au tournant du XIII^e siècle, Cîteaux acquit des droits d'exploitation sur plusieurs carrières, ce qui a sans aucun doute été une aide précieuse pour s'assurer un approvisionnement en pierre en fonction des besoins : en 1197, l'abbaye obtint l'usage de la « perrière » de Fixin⁸⁷⁰, et en 1211, l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon accorda

⁸⁶⁸ CHAUVIN, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux*, op. cit.

⁸⁶⁹ FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne*, op. cit., p. 63-64.

⁸⁷⁰ S.d. (1197), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 568, CCMA 2224. Un autre exemplaire de cet acte, dont le dispositif est identique, mais la liste des témoins différente, a été édité par FLAMMARION Hubert, *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, Nancy, 1995, n° 279 ; réédité en 2004 : FLAMMARION Hubert, *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, Turnhout, Brepols, 2004, n° 279.

à Cîteaux des droits sur sa carrière de Dijon⁸⁷¹. Néanmoins, nous ne pouvons pas mettre en relation l'acquisition de ces droits et un chantier précis.

Les sources modernes et révolutionnaires nous apportent deux éléments supplémentaires quant à la connaissance du bâti médiéval. Selon M.A. Crestin, qui décrivait le tombeau des abbés situé dans un enfeu dans le cloître, juste à gauche en sortant de l'église, il fallait descendre six marches pour passer dans le cloître : « qui est scitué a main gauche en descendant six marches de l'église dans le cloitre »⁸⁷². Selon les commissaires révolutionnaires, la salle capitulaire était en pente douce jusqu'à son milieu : « Cette salle m'a parue fort ancienne ; elle est attenant au cloitre d'où l'on descend par une pente douce d'environ deux pieds jusqu'au milieu de cette salle »⁸⁷³. Même si nous ne connaissons pas exactement le niveau du cloître médiéval, il se situait plus bas que l'abbatiale.

2.1.3. Le bâtiment des convers au tournant du XIII^e siècle

En 2007, B. Chauvin a étudié et édité un acte émanant du roi de Castille Alfonso VIII (né 1155, roi 1158-1214), et daté de 1203 (n.st.)⁸⁷⁴. Dans cette charte, le roi rappelait qu'il avait déjà donné à l'abbaye de Cîteaux 2 500 pièces d'or pour l'édification de la maison des convers :

« Preter illa quidem duo milia aureorum et quingentos quos jam dudum pro edificanda domu conversorum in Cisterciensi monasterio contulimus ».

Suite à cette première donation, il accorda à l'Abbaye-Mère une rente de 300 pièces d'or à prendre chaque année sur les revenus des salines d'Atienza⁸⁷⁵ :

« addimus et damus trecentos aureos eidem monasterio annuatim in salinis Atencie perhenniter percipientes ».

⁸⁷¹ 1211, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 487, CCMA 1299.

⁸⁷² Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, Marc Antoine Crestin, *Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724*, 1724, p. 154. Les six marches sont également évoquées p. 157.

⁸⁷³ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 824, Dessin des tombeaux. Relevé des inscriptions.

⁸⁷⁴ 1241 ère d'Espagne (1203), Las Huelgas, arch. monasterio, leg. 11, n° 354-C, édité par RODRÍGUEZ LÓPEZ Amancio, *El real monasterio de Las Huelgas de Burgos*, 1, Burgos, 1907, n° 23 ; GONZÁLEZ Julio, *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, 3, Madrid, 1960, n° 746 ; LIZOAIN GARRIDO José Manuel, *Documentación del monasterio de Las Huelgas de Burgos (1116-1230)*, Burgos, 1985, n° 72. Extraits dans CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », A8.

⁸⁷⁵ Atienza, province Guadalajara, Castille, Espagne.

Alfonso VIII ajouta que cette rente servirait en premier lieu à la construction du bâtiment des convers, puis à la construction de l'église et des maisons de l'abbaye, ensuite aux granges, enfin à tout ce que l'abbé voudrait :

« *expendantur in edificatione predictae domus conversorum usque adeo sit peracta, si quid ibi defuerit peragendum ; deinde in construenda ecclesia et domibus sui monasterii expendantur ; peractis vero operibus monasterii et domorum, in grangiarum suarum operibus expendantur ; deinde in eis que abbas spectare noverit ad majorem utilitatem sui monasterii* ».

B. Chauvin, en traduisant le terme « *dudum* » par « il y a longtemps », en concluait que le bâtiment des convers était déjà en cours de construction plusieurs années auparavant, et émettait l'hypothèse d'une édification entre 1185-90 et 1205-10⁸⁷⁶. Or, « *dudum* » peut aussi signifier « récemment » : dans ce cas, il est possible que le bâtiment des convers ait été tout juste en cours d'édification⁸⁷⁷ (**Fig. 126**).

Coincidence ou pas, dans une charte datable de 1202-1208, est cité le moine Robertus, « *magister operum* »⁸⁷⁸. Qu'un chantier soit en cours à ce moment ou non, il est intéressant de noter qu'on avait spécifiquement attribué à un moine la fonction de « maître des ouvrages ».

2.1.4. Les travaux hydrauliques, première moitié du XIII^e siècle

Les aménagements hydrauliques de Cîteaux ont été l'objet de recherches menées notamment par K. Berthier⁸⁷⁹. Au début du XIII^e siècle, le réseau hydraulique fut grandement modifié par les Cisterciens : en 1212, les moines avaient déjà fait creuser une partie du canal de la Cent-

⁸⁷⁶ CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », p. 159.

⁸⁷⁷ En 1215 (n.st.), Henri I confirma ces transactions dans un vidimus : 1253 ère d'Espagne (1215), Las Huelgas, arch. monasterio, leg. 11, n° 354-B, édité par GONZÁLEZ, *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII, op. cit.*, n° 985 ; LIZOAIN GARRIDO, *Documentación del monasterio de Las Huelgas, op. cit.*, 1985, n° 121. Extrait dans CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », A10. La rente de 300 pièces d'or est confirmée en 1223 puis en 1255, mais sans précision quant à sa destination : LIZOAIN GARRIDO, *Documentación del monasterio de Las Huelgas ; op. cit.*, 1985, n° 183 et 185.

⁸⁷⁸ S.d. (1200-1208), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 251, CCMA 53. Édité par CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* », A9. B. Chauvin a daté cette charte de 1202-1204, or, les dates d'abbatiat d'Audo, abbé de La Ferté, diffèrent selon les chronologies : nous avons donc choisi d'élargir cette fourchette chronologique.

⁸⁷⁹ BENOÎT Paul, BERTHIER Karine et ROLLIER Gilles, *L'hydraulique monastique en Bourgogne, Champagne, Franche-Comté*, Rapport déposé au SRA de Bourgogne, 1994 ; BERTHIER Karine, « L'hydraulique de l'abbaye de Cîteaux au XIII^e siècle (Côte-d'Or, France) », *L'hydraulique monastique*, 1996, p. 35-43 ; BERTHIER, « Les aménagements hydrauliques de l'abbaye, de la fondation au XIX^e siècle », 1998 ; BERTHIER Karine, « La gestion des étangs de l'abbaye de Cîteaux aux XIV^e et XV^e siècles », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 57, 2006, p. 281-293 ; BERTHIER Karine, « Cîteaux y el control del agua en la Edad Media : la creación del canal de Cent-Fonts », *Hidráulica agraria y sociedad feudal*, 2012, p. 51-77.

fonds⁸⁸⁰, ainsi que des fossés de drainage. Le canal était terminé entre 1212 et 1221, le pont-aqueduc des Arvaux permettant le passage de la rivière au-dessus de la Varaude était achevé en 1218⁸⁸¹. Il est évident que ces aménagements, prodiguant une meilleure alimentation en eau, entretenaient des rapports étroits avec l'agrandissement et la construction de l'abbaye gothique.

2.1.5. La grande infirmerie et le réfectoire, les difficultés financières de Cîteaux dans les années 1230-1250

L.-B. Baudot, dans son ouvrage de 1790, indiquait que la date « 1232 » était inscrite sur la grande infirmerie, appelée également salle des morts (**Fig. 126**). Cette date aurait été celle de l'édification de l'infirmerie, et peut-être du réfectoire : « Salle des morts. Sous la niche en 1232 ou environ en même temps que le réfectoire »⁸⁸². L'auteur renvoyait alors à l'œuvre de N. Cotheret, mais nous ne savons pas à quelle version : sa référence, « p. 34 », ne correspond pas au ms 2474 de la Bibliothèque municipale de Dijon⁸⁸³. Dans ce manuscrit d'ailleurs, N. Cotheret n'évoquait pas la date de construction de l'infirmerie, mais il parlait de ce bâtiment juste après avoir mentionné une donation d'Aimon d'Aiserey⁸⁸⁴ survenue en janvier 1232 (a.st.), soit en janvier 1233⁸⁸⁵. Dans un autre ouvrage, L.-B. Baudot évoquait les dates de 1233-1234 pour l'édification de l'infirmerie⁸⁸⁶.

Jusqu'aux années 2010, il semblait que nous n'avions aucun témoignage direct confirmant cette datation. Au mieux, les historiens et archéologues évoquaient-ils les difficultés financières que connaissait l'abbaye, les mettant en relation avec ce chantier de construction. B. Chauvin, dans un article resté inédit, est revenu sur ces problèmes financiers et la construction de l'infirmerie, en découvrant de nouveaux documents. Entre 1235 et 1241, cinq décisions du Chapitre général évoquaient les difficultés de Cîteaux, en demandant des subsides aux autres abbayes de l'Ordre⁸⁸⁷. Il n'est jamais indiqué de raison précise à ces soucis ; l'abbaye aurait été frappée de

⁸⁸⁰ Rivière appelée également Sansfond.

⁸⁸¹ S.d. (1217-1218), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 1r-v, n° 1, CCMA 1410. 1212, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 1v, n° 2, CCMA 5111. 1218, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 1v, n° 3, CCMA 5112. Pour une étude archéologique du pont, se reporter à FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne, op. cit.*, p. 76-89. En ce début du XIII^e siècle, des étangs sont également créés, des moulins déplacés ou détruits.

⁸⁸² Cîteaux, Abbaye, 487 BAUD CI MO, XIX^e siècle, Louis-Bénigne Baudot, *Cîteaux-Molaise*, p. 311r ; transcription par frère Étienne.

⁸⁸³ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 40-43. Dans ces pages, N. Cotheret évoquait les difficultés financières de l'abbaye à partir de 1235.

⁸⁸⁴ Aiserey, c^{on} Genlis, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁸⁸⁵ 1232 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 353, CCMA 1143.

⁸⁸⁶ Cîteaux, Abbaye, ms Baudot, 1, f. 77r, n. 7 ; et 2, f. 112r (*non vidi*), cité par CHAUVIN, « La reconstruction du monastère de Cîteaux, *op. cit.* » ; voir également PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*, p. 132.

⁸⁸⁷ CANIVEZ, 1235, n° 20 ; 1236, n° 35 ; 1238, n° 6 ; 1239, n° 13 ; et 1241, n° 7.

tempêtes, de pénurie de récolte, de mort d'animaux : « *quam tam tempestatibus quam subtractione fructuum, morte animalium et aliis afflictionibus* »⁸⁸⁸. Cependant, en 1235, dans un autre statut, le Chapitre indiquait que l'Abbaye-Mère ne devrait plus construire ni transformer aucun bâtiment sans autorisation de l'Ordre, révélant qu'elle était endettée : « *quod in domo Cistercii et in membris nulla fiant aedificia nec aliqua mutantur nisi ea quae permittit fieri ordo* »⁸⁸⁹. Si l'abbaye était endettée, c'était peut-être à cause des chantiers de construction. B. Chauvin a trouvé des informations encore plus précises dans une lettre s.d., écrite au nom d'un abbé de Cîteaux, non nommé ; l'auteur proposait une datation autour de 1240-1245. Dans cette lettre, l'abbé de Cîteaux demandait aux abbayes de fournir une aide financière pour achever la construction d'un lieu utile aux malades et dans lequel les abbés qui se rendaient au Chapitre général seraient reçus :

« *ad honorem Dei et communem utilitatem infirmitorium cum testudinibus construere incipiamus ut venientes abbates ad capitulum ibidem honorifice recipiantur opus sumptuosum et pergrande* »⁸⁹⁰.

B. Chauvin a traduit « *cum testitudinibus* » par « voûté », or ce terme peut signifier plus généralement « toiture ». Le bâtiment évoqué était sans aucun doute la grande infirmerie ; elle servait effectivement au logement des abbés au moment du Chapitre général, comme en témoigne une quittance dressée en 1253, dans laquelle l'abbé de Cîteaux Boniface (abbé 1243-c. 1257) reconnaissait avoir reçu des abbés d'Himmerod⁸⁹¹ et d'Eberbach⁸⁹² quarante livres tournois pour aménager une chambre d'au moins dix lits dans la nouvelle infirmerie :

« *ab abbatibus de Claustro et de Eberbach et eorum generationibus quadraginta libras turonensium ad faciendam ipsis cameram in novo infirmitorio nostro de decem lectis ad minus ubi tempore capituli generalis honeste simul possint habitare* »⁸⁹³.

⁸⁸⁸ CANIVEZ, 1235, n° 7.

⁸⁸⁹ CANIVEZ, 1235, n° 20.

⁸⁹⁰ Bruges, Bibliothèque municipale, ms 418, f. 79r-v, n° 112, copie début XIV^e siècle, éditée par CHAUVIN, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux*, op. cit.

⁸⁹¹ Abbaye d'Himmerod, fille de Clairvaux fondée en 1134, c^{ne} Großlittgen, ar. Bernkastel-Wittlich, Land Rhénanie-Palatinat, Allemagne.

⁸⁹² Abbaye d'Eberbach, fille de Clairvaux fondée en 1135, c^{ne} Eltville, ar. Rheingau-Taunus-Kreis, Land Hesse, Allemagne.

⁸⁹³ Idstein, Prussisches Landesarchiv, disparu ? Édité par CHAUVIN, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux*, op. cit. Voir également COOMANS Thomas, « L'hébergement à Cîteaux et à Clairvaux des abbés de Villers assistant aux chapitres généraux au début du XIV^e siècle », *Cîteaux. Commentarii Cistercienses*, 49, 1998, p. 159-174, notamment p. 170, n. 69.

Selon ces deux derniers documents, l'infirmerie aurait été en cours de construction dans les années 1240 – à condition que la lettre soit bien datée –, et achevée avant 1253. Il est donc possible que les problèmes financiers de Cîteaux, évoqués dans les décisions du Chapitre entre 1235 et 1241, soient bien liés à la construction de l'infirmerie.

T. Coomans indiquait que, suite à un incendie survenu à l'abbaye en 1297, il y aurait eu une phase de reconstruction de l'infirmerie, qui était qualifiée de « neuve » dans un texte datant de 1316⁸⁹⁴. Nous rejetons cette assertion, en premier lieu parce que l'incendie n'est documenté que par un texte imprimé datant de 1601 :

« Nous lisons és registres de nostre Chapitre general, que souz le regne du Roy Philippe le Bel, en l'an deux cens quatre-vingts dix-sept, toute l'Abbaye fut bruslee excepté l'Eglise, & ne demeura que les plus fortes murailles, & quelques mesures des lieux réguliers, peu de temps apres, le tout fut bien réparé par un Subside, que les Abbez en un Chapitre general assemblez, feirent entre eux »⁸⁹⁵.

Même si ce texte confie s'être servi d'une source de première main, les registres du Chapitre, cette mention est à remettre en cause car elle relève plus du lieu commun littéraire : un incendie ravageant l'abbaye, où seule l'église demeurerait intact, ainsi que quelques murs et « mesures »⁸⁹⁶. Deuxièmement, le texte cité par T. Coomans n'évoque en aucun cas une infirmerie neuve, mais une chambre neuve :

« *quandam cameram in Cystercio videlicet illam novam que constructa est extra claustrum infermitorii et est eidem clastro contigua ad aquilonarem plagam de infermitorio in qua conventus Cystercii tenet suum commune colloquium cum vocatus fuerit a priore quam cameram dictis abbatibus pro tempore generalis capituli ad usum liberum eorumdem manutenere et conservare promittimus* »⁸⁹⁷.

⁸⁹⁴ COOMANS, « L'hébergement à Cîteaux et à Clairvaux, *op. cit.* », p. 173-174. En partie repris dans COOMANS Thomas, « L'accueil du chapitre général au Moyen Âge », PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*, p. 154-164.

⁸⁹⁵ Troyes, AD Aube, 3 H 144.

⁸⁹⁶ Les pierres de l'aile nord du cloître des copistes, toujours en élévation, ne portent aucune trace d'un incendie violent, alors que cette construction est antérieure à 1297.

⁸⁹⁷ Bruxelles, Archives générales du Royaume, Archives ecclésiastiques du Brabant, Cartulaire de Villers, 10967, f. 14v-15r. Il existe également une transcription d'une confirmation de cet acte, datée de 1317 : 1317, Bornem, Sint-Bernardusabdij, Archief, *Cartularium nigrum*, 331, f. 157r (*non vidi*), cités par T. Coomans, voir n. 894. Notons que lorsqu'une abbaye possédait deux cloîtres, le petit était parfois appelé « cloître du colloque ».

Par cet acte, l'abbé de Cîteaux Conrad vendait aux abbés de Villers⁸⁹⁸, de Grandpré⁸⁹⁹ et de Saint-Bernard-sur-l'Escaut⁹⁰⁰ une chambre qu'ils pourraient occuper pendant le Chapitre général. Cette chambre se trouvait hors du cloître de l'infirmerie, c'est-à-dire le petit cloître, mais elle lui était contigüe et située dans l'espace au nord de l'infirmerie. Elle servait également aux réunions présidées par le prieur⁹⁰¹.

M. Lebeau dans sa *Chronologie de l'histoire de Cîteaux* indiquait que le petit cloître était édifié en 1262 ; néanmoins, cette date n'est évoquée que par lui, et non justifiée⁹⁰². Le frère Lebeau avait commencé d'écrire une histoire de l'abbaye, dans laquelle il écrivait :

« Vers 1262, on commence la construction au chevet de l'église d'un grand bâtiment destiné à abriter les cellules des copistes. Ces cellules furent, sans doute, dès le début, surmontées d'une pièce tenant lieu de bibliothèque, la bibliothèque actuelle datant du début du XVIème »⁹⁰³.

Ces allégations sont plutôt fantaisistes : la date de 1262 n'est pas attestée, même si certains éléments de la galerie du petit cloître se trouvant actuellement sous la bibliothèque de 1509 sont datables de deuxième moitié du XIII^e siècle, selon l'analyse d'É. Pallot⁹⁰⁴. De plus, nous n'avons pas de preuve de construction d'un bâtiment « destiné à abriter les cellules des copistes », et le petit cloître était sans doute déjà édifié suite à la construction de l'infirmerie dans les années 1240-1250⁹⁰⁵. Ajoutons que le nom « cellules des copistes », parfois donnée à la galerie du petit cloître encore en élévation parce qu'elle présente une succession de petites pièces, n'apparaît dans les sources qu'au XVII^e siècle : nous ignorons la fonction de ces salles

⁸⁹⁸ Abbaye de Villers-en-Brabant, fille de Clairvaux fondée en 1146, c^{ne} Villers-la-Ville, ar. Nivelles, province du Brabant, Belgique. À propos de cette abbaye, voir COOMANS Thomas, *L'abbaye de Villers-en-Brabant. Construction, configuration et signification d'une abbaye cistercienne gothique*, 2000 (Cîteaux. Commentarii Cistercienses).

⁸⁹⁹ Abbaye de Grandpré, fille de Villers-en-Brabant fondée en 1231, c^{ne} Gesves (anciennement Faulx-les-Tombes), ar. Namur, province de Namur, Belgique.

⁹⁰⁰ Abbaye de Saint-Bernard-sur-l'Escaut ou de Lieu-Saint-Bernard, fille de Villers-en-Brabant fondée en 1243, c^{ne} Hemiksem, ar. Anvers, province d'Anvers, Belgique.

⁹⁰¹ B. Chauvin avait déjà repéré que l'antécédent de « *illam novam* », un accusatif féminin singulier, ne pouvait être que « *cameram* » : CHAUVIN, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux*, *op. cit.*

⁹⁰² LEBEAU Marcel, *Chronologie de l'histoire de Cîteaux*, Cîteaux, 1987.

⁹⁰³ Cîteaux, Abbaye, Fonds Lebeau, Carton Travaux non édités.

⁹⁰⁴ Analyse préalable à la restauration du bâtiment, menée par É. Pallot, architecte des Monuments Historiques. Une partie de ses travaux a été éditée : PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, *op. cit.*, notamment p. 333-356. Ses travaux préparatoires, ainsi que des diagnostics et des résultats de sondages, sont consultables aux Monuments historiques à Dijon.

⁹⁰⁵ En tout cas, il est évoqué dans l'acte de 1316 cité précédemment, p. 223, n. 894.

au cours du Moyen Âge. Enfin, nous n'avons aucune preuve qu'avant 1509, année d'édification de la bibliothèque, cette galerie du cloître était surmontée d'un quelconque étage.

2.1.6. Le mur d'enceinte, 1280-1401

N. Cotheret, dans ses *Annales*, évoquait la construction d'un mur d'enceinte en 1280 :

« Jean I, ... vint à bout... de faire clore cete abbaye [de Cîteaux] d'un mur de briques, ce qui n'étoit pas un petit ouvrage, l'enceinte de l'abbaye étant alors beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'huy »⁹⁰⁶.

Même s'il s'agit d'une source secondaire, ce récit contient la plus ancienne mention de l'existence d'un mur d'enceinte, édifié par l'abbé Jean II de Balon (abbé 1265/66-1284).

En 1313, un texte émanant de l'abbé de Cîteaux Henri (abbé 1303-1315) réglait un différend entre l'abbaye et le duc de Bourgogne Hugues V (né 1294, duc 1306-1315) : les moines ayant décidé d'installer un portail surmonté d'une tour derrière l'abbaye, mais n'ayant pas demandé l'autorisation au duc, celui-ci leur infligea une amende :

« Item sus ce que lidiz dux ne nous layssoyt fere un portaul et une tour dessus derriere notre dite abbeye de Cysteaux et nous demandoyt amende »⁹⁰⁷.

Contre un paiement de 2 000 livres tournois, le duc accorda aux Cisterciens le droit d'édifier ce portail ainsi que toute autre construction, à condition qu'il puisse l'emprunter tant qu'il le voudra.

Un siècle plus tard, en 1401, le duc de Bourgogne Philippe II le Hardi (né 1342, duc 1363-1404) mettait en place une commission pour évaluer les réparations à faire sur le mur d'enceinte, en diminuer le périmètre, et l'entourer de fossés extérieurs⁹⁰⁸.

2.1.7. Les autels de l'abbatiale, fin XV^e - début XVIII^e siècle

⁹⁰⁶ Tamié, Abbaye, ms 3, Nicolas Cotheret, *Annales de Cisteaux*, XVIII^e siècle, f. 42, édité par J. Lekai : « Annales de Cisteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 40, 1984, p. 206. Repris dans *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa (vetus)*, 4, Paris, 1656, p. 247 : « Johannes [...] muris e lapide coctili seu lateritio Cistercium clausit circiter 1280 », et dans *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa (nova)*, 4, Paris, 1728, col. 997 : « Johannes I [...] circa 1280 muris e lapide coctili seu lateritio Cistercium cinxit, cujus et aes alienum dissolvit ».

⁹⁰⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, B 11641, éd. partielle par CHAUVIN, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux*, op. cit.

⁹⁰⁸ Tamié, Abbaye, ms 3, Nicolas Cotheret, *Annales de Cisteaux*, XVIII^e siècle, f. 71r-72v, édité par J. Lekai : « Annales de Cisteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 40, 1984, p. 232-233. Regeste dans CHAUVIN, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux*, op. cit.

Deux plans de l'église présentent la localisation des autels et des chapelles à l'époque moderne. Ces plans, datés de 1699 et 1724, ne restituent pas les mêmes éléments. Celui de 1699 localise les autels de la nef et quelques chapelles seulement (**Fig. 131**). Il présente également quelques sépultures comme celles des ducs de Bourgogne, « *sep. ducum Burg.* », situées à l'entrée de l'église, ou encore le tombeau des premiers abbés dans le cloître, à gauche en sortant de l'église⁹⁰⁹. Il place aussi la sacristie, dans l'aile nord du transept, et l'ancienne sacristie, entre le transept sud et la salle du chapitre. Le plan de 1724 mentionne plutôt des éléments architecturaux comme les portes (porte secrète en X, porte du cimetière en N, porte des convers murée en V), la nef, les croisées du transept (J-K), les piscines (C) (**Fig. 132**). Ce plan n'évoque pas les autels, mais localise les chapelles. Or, selon E. Mouraire, un autel ne se situait pas toujours dans la chapelle dédiée au même saint :

« les tableaux ou le mobilier liturgique ne correspond[aient] pas toujours au vocable de l'autel ni aux autres saints présents par leurs reliques dans l'autel »⁹¹⁰.

Ce chercheur a écrit un article sur les autels et les reliques de Cîteaux, faisant suite à une étude initiée avec le père P. Vernet en 1999⁹¹¹. E. Mouraire a étudié les sources modernes et révolutionnaires, comme les inventaires de la sacristie⁹¹² ou les visites de l'abbaye. Ses travaux soulignaient qu'aucun document ne livrait le même nombre ni la même localisation des autels et des reliques. L'auteur a distingué deux périodes : avant et après les travaux d'aménagement réalisés par l'abbé Claude Vaussin (1643-1670).

Même si nous ne connaissons pas la localisation des autels à la fin du Moyen Âge, deux documents nous livrent de précieux renseignements sur le vocable et la présence d'autels et de reliques au Moyen Âge. Le plus ancien est le texte publié par A. Manrique en 1649⁹¹³. Celui-ci recopiait l'acte de consécration de l'autel majeur en 1193, avec la liste de toutes les reliques qui y avaient été placées. L'auteur évoquait l'autel de saint Mathieu, consacré en 1178, donc avant le maître autel en 1193. Il a également édité tout une liste d'autels secondaires consacrés sous l'abbatiat de Jean de Cirey et au début du XVI^e siècle. Le second texte est celui écrit par M.A. Crestin en 1724, qui recopia également l'acte de consécration de 1193. Néanmoins, et contrairement à ce que dit E. Mouraire, le texte de A. Manrique et celui de M.A. Crestin présentent quelques différences d'attribution des reliques : ces différences s'expliquent sans

⁹⁰⁹ Voir partie B, chap. 1.2.3.1, p. 253 *sqq.*

⁹¹⁰ MOURAIRE, « Les autels et les reliques de l'abbatiale de Cîteaux, *op. cit.* », p. 2.

⁹¹¹ MOURAIRE, VERNET, « Reliques et autels, les trésors de sainteté à l'abbatiale de Cîteaux, *op. cit.* ».

⁹¹² Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 40 à 44.

⁹¹³ MANRIQUE, *Annalium a condito Cistercio, op. cit.*, p. 268-271.

doute par le développement des abréviations qui ne permettent pas toujours de connaître le cas latin des noms, mais aussi par l'attribution des compléments du nom au génitif : faut-il les rattacher au nom qui précède ou qui suit ? Selon A. Manrique, Jean de Cirey a consacré au moins treize autels durant son abbatiat, entre 1477 et 1499. Nous ne connaissons pas leur emplacement, néanmoins, ces nouvelles dédicaces laissent entrevoir une possible réorganisation des espaces, des reliques, du mobilier liturgique et sans doute de quelques manuscrits.

2.1.8. La bibliothèque, 1509

Au tournant du Moyen Âge et de l'époque moderne est édifiée, au-dessus de la galerie nord du petit cloître, la bibliothèque (**Fig. 133**). La date « ·M·V^c·IX· » est inscrite sur l'un des arcs formerets, néanmoins, nous ignorons s'il s'agit de sa date de construction ou d'achèvement (**Fig. 134**). Nous avons choisi de ne pas proposer d'analyse de ce bâtiment, qui a été étudié au moment de sa restauration en 1998 par É. Pallot⁹¹⁴. Nous n'avons pu trouver aucun autre renseignement nouveau qui éclairerait l'histoire de cet édifice.

Au XVIII^e siècle, N. Cotheret indiquait que la bibliothèque était l'œuvre de Jacques de Pontailler, neveu et successeur de Jean de Cirey. Il fut, apparemment, le premier abbé à avoir « la vanité » de faire peindre son monogramme sur les vitres :

« Dans la meme année [1509], cet abbé fit bastir la biblioteque, son monogramme peint sur les vitres du costé du septentrion, il est le 1^{er} abbé de Cîteaux qui ait eu cette vanité et ses successeurs ont encheri sur luy par des armoiries quilz ont fait mettre partout avec une affectation qui [ne] fut que a la fatuité »⁹¹⁵.

Sur les clefs de voûte, des coquilles Saint-Jacques sont également présentes (**Fig. 135**).

Aujourd'hui, accolé à la bibliothèque, se trouve l'infirmerie édifiée par le père Rey au XIX^e siècle, appelée également « bâtiment au miel ».

⁹¹⁴ Voir n. 904, p. 224. De nombreux éléments n'ont cependant pas été analysés, comme l'insertion de l'escalier à vis hors-œuvre, les traces d'arrachage indiquant « la poursuite du cloître au-delà de cet escalier », à l'est « l'arc et le négatif d'un rampant en façade précis[ant] l'emplacement de la galerie en retour », etc., et leur étude s'avèrera extrêmement difficile maintenant que le bâtiment est restauré : FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne*, *op. cit.*, p. 66-67.

⁹¹⁵ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 144.

2.2. Les renseignements apportés par les registres de comptes

Les registres de comptes médiévaux sont une source de premier ordre pour obtenir des informations sur le bâti, sur la fonction des espaces et sur leur aménagement interne. Comme ils datent des XIV^e et XV^e siècles, ils nous apportent des renseignements sur l'abbaye appelée Cîteaux IV. Gardons à l'esprit qu'entre le début du XIII^e et le XIV^e siècle, un siècle s'est écoulé, et qu'à nouveau un siècle est passé entre la fin du XIV^e et la fin du XV^e siècle : les espaces ont continué d'évoluer.

2.2.1. Les tablettes de cire, c. 1321-1324

À l'abbaye de Cîteaux, il semble qu'au moins dans la première moitié du XIV^e siècle, le boursier ait inscrit des comptes sur tablettes de cire. Elles servaient alors de brouillon, permettant de dresser des listes facilement effaçables après leur mise au propre : cela explique qu'aujourd'hui les listes inscrites sur ces tablettes ont été barrées et raturées⁹¹⁶ (**Fig. 136**). Il reste actuellement quatorze tablettes de cire provenant de Cîteaux, conservées dans trois institutions différentes :

- Douze aux Archives départementales de la Côte-d'Or, conservées sous la cote 11 H 1165. Elles sont datables des années 1321-1324. Onze d'entre elles sont écrites des deux côtés ; l'une ne l'est que sur une seule face, l'autre face forme l'ais de la reliure⁹¹⁷.
- Une tablette, écrite sur les deux faces, est conservée à la British Library à Londres, sous la cote Add MS 33215⁹¹⁸. Une édition en a été donnée par H. Omont⁹¹⁹.

⁹¹⁶ L'usage des tablettes devait être répandu, même si nous n'en avons que peu conservé. L'abbaye de Rievaulx les utilisait également : Tablettes en ivoire de l'abbaye de Rievaulx, Yorkshire, English Heritage (Lord Feversham), acc. n° 85000391, voir LALOU Élisabeth, « Inventaire des tablettes médiévales et présentation générale », *Les tablettes à écrire de l'antiquité à l'époque moderne*, 1992, p. 278 ; *Saint Bernard et le monde cistercien*, *op. cit.*, n° 88 p. 233.

⁹¹⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1165. Nous corrigeons ici le nombre de tablettes donné par F. Claudon en 1911, et par É. Lalou en 1989 : CLAUDON Ferdinand, « Notice sur les archives de la Côte-d'Or », *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, 2, Dijon, 1911, p. 303-432 ; LALOU Élisabeth, « Les tablettes de cire médiévales », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 147, 1989, p. 123-140. É. Lalou a par ailleurs déjà corrigé ce nombre dans son article extrait de sa recherche en cours sur les tablettes de cire : LALOU Élisabeth, « Note sur les tablettes de cire de Dijon », *Matériaux du livre médiéval*, 2010, p. 231-236.

⁹¹⁸ Cette tablette est aujourd'hui conservée à la British Library, et non plus au British Museum, comme plusieurs articles ou ouvrages l'indiquent.

⁹¹⁹ OMONT Henri, « [communication] », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1889, p. 283-286.

- Une tablette écrite sur les deux faces est conservée à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous la cote ms 1736⁹²⁰. Un fac-similé en a été reproduit⁹²¹.

Autant le dire d'emblée, par leur aspect fragmentaire et la difficulté de lecture – induite par les très nombreuses abréviations, l'effacement de l'écriture ou le mauvais état des tablettes –, les tablettes ne livrent que très peu d'information quant au bâti de l'abbaye. Les recettes et les dépenses présentent bien moins de variétés que dans les comptes sur papier, décrits plus loin. Il s'agit, dans la majorité des cas, de dépenses effectuées pour ou dans les granges et dépendances de Cîteaux : vigne, blé et activités liées à leur culture, moutons, poisson, transport, etc.

Parce qu'elles sont rares, nous avons fait la liste de toutes les mentions que nous avons pu trouver, même si elles n'intéressent pas toujours l'abbaye même⁹²² :

- Tablette 11^e vue, 2^e col., 2^e ligne : « *Item pro puteo novo pro [...]rio* ». Bien qu'un mot soit illisible, cette mention ne semble pas préciser la localisation de ce nouveau puits. 2^e col., 20^e ligne : des réparations ont été effectuées sur la grange de Corcelles, « *Pro carpentaria et reparatione grangie de Corcellis* ».
- Tablette 12^e vue, 1^e col., 18^e ligne : « *pro II droutoires in coquina [...]* ». Nous ignorons ce que sont les « droutoires ». 1^e col., 8^e ligne et 2^e col. : « *tegulariis Borde* », et « *pro tegulariis abbatie* ». Dans le premier cas, il doit s'agir de dépenses effectuées pour fabriquer des tuiles dans la Tuilerie de La Borde⁹²³ ; le deuxième cas peut prêter à confusion : s'agit-il de fabrication de tuiles à l'abbaye même, ou de tuiles commandées pour l'abbaye ? Les tuileries n'étant pas utilisées de manière continue, et connues seulement par des mentions ponctuelles, nous ne savons pas s'il y a eu fabrication de tuiles à Cîteaux même dans les années 1320. Néanmoins, la présence d'un four à l'abbaye pourrait signifier que divers matériaux et objets étaient façonnés au monastère.
- Tablette 15^e vue, 2^e col., 1^e ligne : « *pro carpentoriis domus ante cellarium* », ainsi que 3^e col., 9^e ligne et 13^e ligne : « *pro lathomo domus ante cellarium* » et « *pro lathomo do^o [dormitorio ?]* » : ces indications de travaux de charpente et de maçonnerie évoquent-

⁹²⁰ Lyon, BM, ms 1736.

⁹²¹ *Collection lyonnaise de fac-similés*, 2, s.d.

⁹²² Nous avons attribué aux tablettes un numéro d'ordre, de 1 à 13, en comptant le premier ais, qui ne porte pas de cire. Nous suivons l'ordre dans lequel elles se présentent dans leur version numérisée.

⁹²³ À propos des tuileries de Cîteaux, voir FLOUZAT, *Les tuileries qui dépendaient de Cîteaux*, op. cit. ; PLOUVIER Martine, « Bois, pierre, terre cuite, fer et plomb », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Plouvier M., Saint-Denis A. (dir.), Vitreux, Dijon, 1998, p. 84-89.

elles le cellier de l'abbaye dans le bâtiment des convers ? Le dortoir des moines ou celui des convers ?

- Tablette 17^e vue, 1^e col., 8^e ligne : « *pro lathomo eodem die* ». La mention immédiatement au-dessus évoquant la grange de Brétigny, il est possible que cette dépense évoque le travail d'un tailleur de pierre / maçon⁹²⁴ dans cette dite grange, et non à l'abbaye.
- Tablette 18^e vue, 2^e col., 2^e ligne : mention de fourniture de carreaux, sans destination, « *pro carrellis [...]* ». 2^e col., 12^e ligne : un perrier a entrepris des travaux sur le pont du C[oindon ?], « *[A ?] Mariot Nuciaci perrarius pro ponte de Condid[on] eodem die* ».
- Tablette 19^e vue, 1^e col., 3^e ligne : une sépulture a été payée, sans que le lieu de l'inhumation ne soit précisé, « *ante augusti pro sepultura cuiusdam [...]*bar de *Laudona* »
- Tablette 20^e vue, 3^e col., 6^e ligne : une cloche a été achetée, sans plus de précision, « *pro campana* ».
- Tablette 21^e vue, 2^e col., 9^e ligne⁹²⁵ : « *pro conductis reparandis ox^a [?] abbatie* ». Serait-ce une mention de réparation de conduite d'eau ?
- Tablette 23^e vue, 1^e col., 5^e ligne : une dépense a été effectuée pour la sacristie, sans que nous ne parvenions à déchiffrer le terme manquant, « *pro t[...]riario pro sacrista eodem die* ». 3^e col., 16^e ligne : une dépense a été faite pour les « bases » de la salle du chapitre, « *pro basis capituli eodem die* ». Mais que sont ces « *basis* » ? Il s'agirait ici d'un ablatif pluriel, soit de « *basa* », soit de « *basus/um* », mot non répertorié dans les dictionnaires. Serait-ce une déformation de « *basis, is, f.* », qui signifie le piédestal, les fondations, le support, la base d'une colonne ou d'une arche ?

2.2.2. Les comptes pour l'abbaye, 1377-1402, et les comptes pour l'Ordre, 1337-1347

Excepté les tablettes de cire que nous venons de présenter, le registre de comptes le plus ancien provenant de l'abbaye de Cîteaux est celui conservé aux Archives départementales de la Côte-

⁹²⁴ Le terme « *lathomus* » désigne aussi bien un tailleur de pierre qu'un maçon. Nous avons indiqué cette double traduction à chaque citation.

⁹²⁵ Sans compter les mots écrits tête-bêche, dans un plus grand module.

d'Or sous la cote 11 H 1160. Nous l'avons déjà présenté en évoquant la production documentaire du XIV^e siècle⁹²⁶.

Pour le sujet qui nous occupe, nous avons en général laissé de côté les rubriques spécifiques aux granges et exploitations, même si celles-ci regorgent de mentions de réparations et de travaux d'ampleur plus ou moins importante. Nous avons fait exception avec les rubriques concernant les forges, susceptibles de contenir des informations sur les matériaux, les objets et les biens exploités.

Que nous apprennent ces comptes ? **En premier lieu**, que l'entretien et les menues réparations sont le lot presque quotidien de l'abbaye. En effet, pour chaque période envisagée, des milliers de clous et des dizaines de serrures et de clefs sont achetés : par exemple, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 1379 sont fabriqués un millier de clous « *ad latandum* » (rubrique « *pro fabrica* », f. 67r). La locution « *ad latandum* » et ses dérivés revient très souvent dans les comptes, parfois même en nom de rubrique, comme au f. 67v : « *Pro circulis*⁹²⁷, *marrignio*⁹²⁸ et *latis faciendis atque carpentatura* ». Nous pensons qu'il s'agit d'un gérondif formé à partir du nom « *lata* », qui signifie la poutre ou la planche. Peut-être s'agit-il ici de clouer des planches ou lattes de bois, pour faire un plancher ou du lambris⁹²⁹. De la même manière, des charpentiers et des tailleurs de pierre / maçons sont rémunérés pour chaque période : par exemple, pour la période allant de la Nativité 1377 au 25 mai 1378, les tailleurs de pierre / maçons Hugon et Renaudus ont été payés, tout comme le charpentier Guierretus (rubrique « *pro familia abbatie* », f. 48v⁹³⁰). Nous trouvons des salaires versés à ces ouvriers dans bien d'autres rubriques, selon la nature et la localisation des travaux effectués. Les charpentiers ou les tailleurs de pierre / maçons ont même parfois leur propre rubrique dans les comptes : « *pro carpentatoribus* » (f. 72r) et « *pro lathomis* » (f. 53r).

Deuxièmement, la plupart du temps, les comptes ne sont pas suffisamment détaillés pour savoir où ont eu lieu les travaux d'entretien et de réparation. L'entretien des chevaux et des écuries semblent faire exception à ce manque de détails. Pour ces ouvrages, la destination est presque

⁹²⁶ Voir partie A, chap. 2, p. 115 *sqq.*

⁹²⁷ Le terme « *circulum* » revient régulièrement dans les comptes du XIV^e et du XV^e siècle. Comme il se trouve ici dans une rubrique concernant les ouvrages en bois, nous devons sans doute le traduire, comme Du Cange le faisait, par cerceau de bois, par exemple ceux entourant les contenants et tonneaux.

⁹²⁸ Il s'agit là d'une déformation du terme « *marrianum* » ou « *meremum* », qui signifie le bois de construction. Le terme « *merrain* » existe toujours et désigne le bois de chêne débité en planche. Merci à Marion Foucher pour cette suggestion.

⁹²⁹ Nous remercions encore une fois Marion Foucher pour la proposition du lambris.

⁹³⁰ La *familia* désigne des personnes, hommes et femmes, au service de l'abbaye. Nous ignorons le statut exact de ces gens, mais à la fin du XIV^e siècle, elles étaient rémunérées pour leur travail. Elles devaient vivre à proximité immédiate de l'abbaye, voire à l'intérieure de l'enceinte.

à chaque fois précisée : des fers et des clous pour les chevaux, « *pro II pedibus equi uni ferrandis* », f. 109r ; la réparation des selles et du harnachement, par exemple, « *Item pro cellis et bridis reparandis* », f. 69r, « *pro II^m clavorum ad cellas equorum repara[ndas]* », f. 109r ; l'entretien ou le nettoyage des écuries, « *pro mundacione stabularum equorum monasterii* », f. 140r. Pourquoi cette différence de traitement entre les étables / chevaux et tous les autres bâtiments de l'abbaye ? Pourquoi, au sein d'une même rubrique par exemple, indiquer que « divers travaux » ont été entrepris à l'abbaye, sans détails, mais que l'on spécifie qu'il y a également eu des travaux dans les écuries⁹³¹ ?

Troisièmement, la fin du XIV^e siècle et les toutes premières années du XV^e siècle ne semblent pas avoir été une période de grands travaux et de construction de bâtiments pour l'abbaye. Néanmoins, nous avons trouvé quelques informations remarquables, mais pour lesquelles l'ampleur des ouvrages reste difficilement saisissable.

Nous avons décidé d'introduire les informations trouvées de manière chronologique, comme elles se trouvent dans le registre. En effet, comme nous présentons dans cette partie l'évolution du bâti de l'abbaye, il a été jugé plus enrichissant d'en montrer les différentes étapes de manière chronologique et non thématique. Signalons que pour chaque compte, souvent sous la rubrique « *pro familia abbatie* », des charpentiers (« *carpentatores* »), des forgerons (« *fabri* ») et des tailleurs de pierre / maçons (« *lathomi* ») sont rémunérés, sans que ne soient spécifiés les travaux effectués. De la même manière, le scribe n'a généralement pas indiqué à quoi étaient destinées les fournitures en matières premières – pierres, bois, plomb – ou objets de première nécessité – clous, clefs, serrures, ferrures.

Dans le compte établi pour la période courant **du 8 septembre 1377 à la Nativité suivante**, nous trouvons, sous la rubrique des dépenses « *pro diversis* » (f. 36r), la mention de la réparation d'un lavabo en cuivre rouge, servant au Chapitre général : « *Primo pro reparatione lavatorii de cupro pro capitulo generali* ». Il est évident que ce lavabo n'est pas le lavabo monumental situé dans le cloître et à l'usage des moines de Cîteaux dont l'une des pierres est sans doute encore conservée dans le dépôt lapidaire de l'abbaye⁹³² (**Fig. 137**). Dans notre mention, il doit s'agir d'un lavabo situé là où logeaient des abbés présents au moment du Chapitre général⁹³³. Sous la

⁹³¹ Nous connaissons la localisation des écuries de l'abbaye, ainsi que de celles utilisées au moment du Chapitre général à l'époque moderne seulement.

⁹³² Nous remercions Marion Foucher pour cette information.

⁹³³ COOMANS, « L'hébergement à Cîteaux et à Clairvaux, *op. cit.* » ; COOMANS, « L'accueil du chapitre général au Moyen Âge, *op. cit.* ». Le logement de plusieurs dizaines, voire centaines d'abbés et de leurs accompagnateurs au

même rubrique, il est indiqué que des travaux ont été entrepris dans le définitoire, qu'il a été blanchi et que trois « *imagines* »⁹³⁴ des saints Robert, Benoît et Bernard ont également été achetées :

« *Item pro reparacione et dealbacione diffinitorii et pro tribus ymaginibus factis scilicet sancti Roberti, sancti Benedicti et sancti Bernardi* ».

Nous ignorons où se situait le bâtiment ou les pièces dévolues au définitoire à la fin du XIV^e siècle. En 1674, les définiteurs semblent avoir pris place dans la salle des moines (**Fig. 129, n° 17**), mais ils ne sont pas mentionnés sur le plan dit de 1639. Les deux mentions précédemment évoquées dans les comptes sont particulièrement intéressantes, car il s'agit d'ouvrages effectués avant et pour la réunion du Chapitre général : ils étaient censés améliorer le quotidien des abbés reçus, mais étaient également des travaux d'apparat, dignes de la Maison-Mère.

Toujours dans ce contexte de préparation de la réunion annuelle de l'Ordre cistercien, sous la rubrique « *pro fabrica* » (f. 40r), nous voyons qu'il a été commandé plusieurs clefs pour Dijon. Il s'agit donc de clefs pour le Petit-Cîteaux, maison de l'abbaye à Dijon, qui accueillait les abbés avant que ne commence le Chapitre. Les récits des voyageurs des XVII^e et XVIII^e siècles attestent encore cette pratique : les abbés n'étaient autorisés à séjourner à Cîteaux qu'une fois le Chapitre officiellement ouvert⁹³⁵. Joseph Meglinger nous apprend que, en 1667, les abbés étaient d'abord réunis à Dijon, afin de venir en cortège, dans un ordre bien défini, jusqu'à l'abbaye :

« *Ipsa meridie dictus Ill^{mus} P. generalis curru conscenso iter Cistercium versus ordiebatur. Sequebantur primorum Patrum de Firmitate, Claravalle, et*

moment du Chapitre devait être un problème majeur, même dans une abbaye aussi vaste que Cîteaux. Il fallait également accueillir les animaux avec lesquels les voyageurs se déplaçaient.

⁹³⁴ Ce terme est difficilement traduisible sans la précision du support ou des matériaux.

⁹³⁵ En 1699, Joseph Jagg, secrétaire de l'abbé d'Ossegg (abbaye d'Ossegg ou Osek, fille de Waldsassen fondée en 1193, c^{ne} Osek, région Bohême, République Tchèque) Benoît, tint un journal de voyage lors de leur déplacement pour le Chapitre général. Ils arrivèrent à Dijon le 9 mai 1699, mais ne se rendirent à Cîteaux qu'à partir du 14. Du 14 au 17 mai, ils continuèrent de loger à Dijon, « *Volentibus nobis Divionem reverti* », avant que le Chapitre ne débute le 18 : « *Post solemnem et pontificalem de Spiritu S. choraliter hora 7 decantatam missam incepit Capitulum generale* » : JAHN, « Bericht über eine Reise zum Generalkapitel, *op. cit.* », p. 155 et 173. En 1768, Bartholomé Sedlak, secrétaire de Constantin Haschke, abbé de Heinrichau (abbaye d'Heinrichau ou Henryków, fondée en 1222, fille de Leubus, c^{ne} Henryków, région Voïvodie de Basse-Silésie, Pologne), nous faisait part, dans son récit de voyage, de leur arrivée à Dijon le 26 avril ; ils n'entrèrent à l'abbaye que le 1^{er} mai : HORVÄCHT Konstantin, « Eine Reise nach Cîteaux zum Generalkapitel im Jahre 1768 », *Cistercienser Chronik*, 28, 1931, p. 1-10, 46-54, 86-95, ici, p. 49 et 51.

Pontiniaco currus, aliique omnino decem plerique sexa ut quatuor equis impellebantur »⁹³⁶.

Sous la rubrique « *pro plomberia* » (f. 40r), une commande d'une quarteranche⁹³⁷ d'étain est attestée pour l'église : « *Primo XX^a die octobris pro I quart[eranchia] stagni pro soudura pro ecclesia* ». Le terme « *soudura* » provient sans doute de l'adjectif « *sodus* » ou « *solidus* » signifiant « solide, stable », qui a donné le verbe « solder » ou « souder » en langue française du XII^e siècle, puis « soudure » au XIII^e siècle⁹³⁸. Mais sans détail supplémentaire nous ignorons à quoi pouvait exactement servir cette matière première⁹³⁹.

Sous la rubrique « *pro capitulo generali* » (f. 44v), regroupant les dépenses effectuées au moment du Chapitre général, se trouvent deux mentions intéressantes. Un charpentier a été rémunéré pour réparer des bancs, des escabeaux et des tréteaux : « *Item cuidem carpentario pro reparacione bancorum, scamnorum et tretellorum* ». Nous ignorons où se trouvaient ces meubles. Deux tailleurs de pierre / maçons ont également été rémunérés pour réparer un petit four qui se situait près de la grande cuisine et près du jardin : « *Item duobus lathomis qui fecerunt furnellum iusta magnam coquinam iusta ortum* ». Nous pensons que cette grande cuisine pourrait être la cuisine des moines, celle du cloître, par opposition aux autres cuisines du monastère. En effet, lorsqu'il est fait mention de ces dernières, il est en général spécifié « cuisine de l'infirmerie » ou « cuisine des hôtes », qui sont des mentions particulièrement importantes pour l'histoire du bâti de Cîteaux dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. Mais si la « grande cuisine » mentionnée dans ce compte est bien celle du carré claustral, qu'est-ce que le scribe entend par « jardin » ? Pourrait-il s'agir d'un jardin situé au sud de la cuisine, comme pourraient nous le suggérer les vues du XVII^e siècle, avant la période des grands travaux ?

⁹³⁶ MEGLINGER Joseph, *Descriptio itineris Cisterciensis*, Lucernae, typis Godofredi Hautt, 1667, repris dans CHABEUF Henri, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII. Étude sur l'*Iter Cisterciense* de Joseph Meglinger », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Années 1883-1884, 1885*, p. 271 : « Le carrosse de l'illustrissime général était suivi de ceux des abbés de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de dix autres marchant à six ou quatre chevaux ».

⁹³⁷ Nous ne connaissons pas la capacité de cette mesure souvent mentionnée dans les comptes de Cîteaux au XIV^e et au XV^e siècle. Dans les coutumes du duché de Bourgogne datant de 1636, nous lisons que la capacité de la quarteranche est différente selon la matière considérée, par exemple : « Et les deux quarteranches à quoy l'on mesure le froment, font la quarteranche d'aveyne à mesurer au rez. Et aussi à sçavoir, que treize pintes & demie de la grande mesure de Dijon, font la quarteranche froment : Par ainsi à vingt-sept pintes en la quarteranche d'aveyne. Aussi en l'esmine d'orge mesure dudit Dijon à vingthuit boisseaux, & le boisseau fait la quarteranche de Dijon », *Coutumes generales du pays et duché de Bourgogne*, Dijon, 1636, p. 5.

⁹³⁸ REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, 3, Paris, 1992.

⁹³⁹ Pour le bâtiment lui-même ? Pour des objets liturgiques ? Pour des vitraux ? Dans les comptes de la fin du XV^e siècle, de l'étain « *pro sodura* » est également acheté, voir p. 249-250 et n. 971.

Dans le compte courant **de la Nativité 1377 au 25 mai suivant**, sous la rubrique « *pro diversis operibus* » (f. 47r), des charpentiers ont été rémunérés pour diverses réparations effectuées dans l'abbaye : « *Item fecerunt cum carpentatoribus nostris in pluribus reparacionibus et negociis monasterii* ». Cependant, en l'absence d'informations supplémentaires, nous ignorons où ces travaux ont été entrepris.

Les informations suivantes ont été repérées dans le compte tenu **entre le 1^{er} décembre 1378 et le 1^{er} décembre 1379**. Plusieurs serrures ont été achetées, notamment pour l'église (rubrique « *pro diversis* », f. 52v) : « *Pro diversis seris tam pro ecclesia quam alibi* ». Une vitre a été commandée pour restaurer les fenêtres de la tour de l'abbaye : « *Pro vitro ad faciendum fenestras in turri domini Cistercii* »⁹⁴⁰. Le boursier évoquait-il la tour de l'église qui montait au toit et aux cloches⁹⁴¹ (**Fig. 131**) ? Douze « *chiencetez gall^{ce}* » ont été achetés pour des « *lavatoriis* » : malheureusement, nos recherches pour identifier ces « *chiencetez* » et les « *lavatoriis* » se sont avérées vaines. Des tuiles ont été achetées, sans qu'en soit précisée leur destination : « *Pro tegulariis emptis* ».

La même année, le moulin de la Porte a été réparé : « *Pro reparacione molendinorum portarii* »⁹⁴² (rubrique « *pro reparacione domorum* », f. 53r). Mais s'agit-il d'un moulin qui se trouvait près de la Porterie de l'abbaye, ou d'un moulin appartenant à l'office de la Porte, et ne se situant pas nécessairement au sein des murs du monastère ?

Des charpentiers ont également été rémunérés pour avoir passé plusieurs jours à travailler à l'abbaye, mais nous ignorons quels ont été leurs ouvrages : « *Pro diversis dietis carpentatorum in monasterio et alibi factis* ». Pour cette même année, le scribe a créé une rubrique spécifique pour les tailleurs de pierre / maçons « *pro lathomis* » (f. 53r), mais il est seulement indiqué qu'ils ont travaillé à divers endroits : « *pro diversis locis* ».

Les dépenses établies **au 1^{er} décembre 1379** signalent, sous la rubrique « *pro diversis accidentibus* » (f. 55v) qu'une vitre rouge a été achetée pour les fenêtres de la tour de Cîteaux : « *Item pro vitro rubeo pro fenestris turris domini Cistercii* ». Cette mention est à rapprocher de celle indiquée dans le compte précédent, et il s'agit probablement de la même tour. Plus que de

⁹⁴⁰ Nous pensons par contre que les mentions de « *vitri* » seules, sans autre précision, ne font pas référence à des vitres de fenêtre, mais plutôt à des objets en verre, régulièrement achetés pour la cuisine ou pour le réfectoire.

⁹⁴¹ À propos des clochers, les *Institutiones capituli generalis*, compilées entre 1240 et 1256, indiquent seulement qu'ils ne doivent pas être d'une hauteur immodérée, « *Turres lapideæ ad campanas non fiant nec ligneæ altitudinis immoderate quæ Ordinis dedeçant simplicitatem* », PARIS, p. 287.

⁹⁴² À propos de l'Office de la Porte, voir partie A, chap. 2.2.3, p. 131 *sqq.*

simples vitres, pourrait-il s'agir de vitraux colorés ? Comme souvent, cette mention, bien que précise, ne nous aide malheureusement pas à appréhender le bâti de l'abbaye.

Les comptes établis **du 1^{er} janvier 1379 au 1^{er} juin 1379** fourmillent également de mentions, souvent imprécises, comme ces clefs, ces clous et ce plomb « *ad latandum* » (f. 67r)⁹⁴³. La plupart du temps, aucun lieu n'est précisé, mais parfois, le scribe a spécifié le nom d'une grange. Au f. 67v se trouve une rubrique spécifique pour les « *circulis* »⁹⁴⁴, le bois de construction, les planches ou poutres, et les charpentes : « *pro circulis, marrignio et latis faciendis atque carpentatura* ». Nous y trouvons mentions d'ouvrages réalisés aussi bien à l'abbaye que dans les granges. Par exemple, nous y apprenons que le dénommé Li Noirez a réalisé des planches pour Cîteaux : « *Item dictus Li Noirez super factura latarum in Cistercio* ». Cette personne a été payée à trois reprises pour ces travaux. Seul le lieu, l'abbaye, est spécifié à la première mention, mais nous pensons qu'il est sous-entendu dans les deux autres.

Sous la rubrique suivante, intitulée « *pro diversis reparationibus et operibus* », sont mentionnées les réparations concernant aussi bien de petits objets – vases d'argent par exemple – que des bâtiments (f. 68r-v). Nous apprenons qu'un certain Gilletus, couvreur, a effectué des travaux à l'abbaye, sans préciser quelle a été leur ampleur ni leur localisation : « *Item Gilletto coopertore pro dietis factis in abbatia* ». De nombreux ouvrages de couverture sont signalés dans cette rubrique : se peut-il que l'abbé de Cîteaux ait décidé de refaire les toitures d'un grand nombre de bâtiments ? Ou bien est-ce que la région a pu subir des intempéries ayant endommagé les bâtiments ?

Sous la rubrique « *pro diversis et debitis* », nous trouvons également quelques mentions, avec toujours la même imprécision caractéristique des comptes de Cîteaux (f. 69r-v). La première évoque sans doute la présence de clapiers à l'abbaye : « *Primo pro forruris cuniculorum pro domino Cistercii* ». Un forgeron a été rémunéré pour avoir procédé à des réparations à l'abbaye, sans précisions supplémentaires ; il ne devait sans doute pas faire partie de la « *familia* » de l'abbaye, c'est-à-dire des personnes habituellement employées pour les travaux, puisqu'il n'apparaît pas dans la rubrique « *pro familia abbatie* » (f. 70r).

Le compte suivant, courant **du 1^{er} juin 1380 au 1^{er} décembre** de la même année, nous apprend seulement que des charpentiers, tailleurs de pierre / maçons, forgerons, tuiliers, carrelers ont

⁹⁴³ Voir p. 231.

⁹⁴⁴ Au sujet de la signification de ce terme, voir p. 231, n. 927.

travaillé à l'abbaye : rubriques « *pro diversis operibus* », « *pro carpentatoribus* », et « *pro fabrica* » au f. 72r, et rubrique « *pro familia abbatie* » au f. 72v.

Entre le 23 novembre 1380 et le 23 novembre 1381 un charpentier a été rémunéré pour des travaux effectués sur les étables et la bergerie de Cîteaux :

« *pro carpentatura phallange porte vacarie bergerie et camere magistri per Hugonem Pint[...] integraliter reparanda cum avantagiis* ».

Un autre a été payé pour des maisons situées près de la porte de la porcherie et des ruches :

« *pro carpentatura domus iuxta portam porcarie logie putei et asilli apum predicto Hugoni integraliter reparanda cum avantagiis* » (f. 77v)⁹⁴⁵.

D'autres mentions plus détaillées se trouvent dans le compte courant **du 21 novembre 1380 au 1^{er} mai 1381**. Au f. 79v, sous la rubrique « *pro diversis* », nous apprenons qu'une petite cloche et des vases ont été commandés pour la cuisine de l'infirmerie : cette mention est intéressante d'une part pour les objets achetés, mais aussi parce qu'il s'agit de la première mention que nous ayons d'une cuisine dans la grande infirmerie. Cette cuisine est évoquée à plusieurs reprises, mais en général de manière indirecte : un cuisinier de l'infirmerie est régulièrement rémunéré (rubrique « *pro familia abbatie* », f. 80v).

Une cloche a été réparée pour un dortoir : « *Item VI dicti mensis pro axe campane dormitorium* ». Il est possible que ce dortoir se trouvait dans une grange, puisque la rubrique dans laquelle se trouve cette mention évoque les ouvrages faits dans les « maisons », terme désignant habituellement les bâtiments des granges (rubrique « *in diversis operibus novis edificiis carpentatoribus reparationibusque domorum* », f. 80r). Le *Livre des us de l'Ordre cistercien* indique que les frères convers des granges ne devaient pas posséder de cloches, excepté dans le réfectoire :

« *Conversi ad grangias, campanas non habeant, nisi parvas nolas in refectorio ad convocandos fratres ad refectionem* »⁹⁴⁶.

Néanmoins, les moines utilisaient régulièrement de petites cloches pour sonner les différents moments de la journée, notamment dans des lieux où devait régner le silence. C'est également

⁹⁴⁵ Signalons une mention qui sort de l'ordinaire par la nature des travaux évoqués : à Villebichot, un tailleur de pierre / maçon a été rémunéré sans doute pour avoir posé (ou réparé ?) les fondations d'un bâtiment : « *pro solis submurandis per Hugonem lathomum de Villabicheti V diebus de residuo in domibus supradictis* » (f. 77v).

⁹⁴⁶ *Liber usuum Cisterciensis ordinis*, chap. XX « *De campanis* », 1643, PARIS, p. 241.

ce que nous suggèrent plusieurs textes normatifs cisterciens⁹⁴⁷. Une autre cloche a été commandée pour un dortoir, dont la localisation n'est pas spécifiée : « *Item... pro campana dormitorum* » (rubrique « *pro plumberis et plumber[...]* », f. 81r).

Sous ce même compte, le scribe a créé une rubrique spécifique « *in coopertoribus* » pour les toitures des bâtiments (f. 80r). La plupart des bâtiments couverts sont les granges et dépendances de l'abbaye, néanmoins des travaux sont signalés sur les « loges » de la Porte : « *Item... pro logiis porte Cistercii cooperiendi per predictum* ». Que sont ces « *logiae* » ? De petites salles dans le bâtiment de la Porterie⁹⁴⁸ ?

Des tailleurs de pierre / maçons ont travaillé à l'abbaye, sans que les lieux ni ouvrages ne soient spécifiés : « *Item... pro solute finali XX dietarum diversis locis in Cistercio* » (rubrique « *pro lathomis et eis servientibus* » (f. 80r).

Le forgeron, qui travaillait habituellement pour Cîteaux, a forgé des clous, des fers, des serrures, des clefs, dont trois ont été posées dans le cloître : « *Item... in tribus clavibus novis in claustra positis* ». S'agit-il du grand cloître ? (rubrique « *fabrorum* », f. 80v). La mention juste en dessous signale la fabrication de quatre clefs, dont certaines pour le bâtiment appelé « four ». Nous n'arrivons pas à déchiffrer le premier mot, abrégé, indiquant pour quel autre lieu ces clefs ont été forgées : « *Item... in IIII clavibus in [off...]*⁹⁴⁹ *et furni positis* ».

Entre le 2 mai 1381 et le 15 mai 1382, sous la rubrique « *pro diversis operibus rebusque emptis et expensis* » (f. 85r), nous apprenons que la partie du moulin de l'abbaye abritant la meule a été couvert : « *pro coopertura mole molendini Cistercii* » ; les lits de la maison des hôtes ont été réfectionnés : « *pro lectis hospicii reparandis* » ; l'« horloge » du dortoir a été réparée : « *pro horrologio dormitorum reparando* » (f. 85v). Mais qu'est-ce qu'une « horloge » à la fin du XIV^e siècle ? C. Ducange et A. Blaise, dans leurs dictionnaires, indiquaient que ce terme pouvait aussi bien signifier une horloge solaire ou mécanique, qu'un clocher ou encore un bréviaire ou livre contenant des offices. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un clocher car les escaliers qui y menaient sont signalés sur le plan de l'église datant de 1699 dans le transept nord, et non près du dortoir. En revanche, dans le transept sud se trouvaient l'escalier du dortoir, au moins une porte qui menait à la sacristie, ainsi que trois chapelles, connues à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e comme les chapelles, du nord au sud, Saint-Jean-Baptiste,

⁹⁴⁷ Par exemple, dans les *Ecclesiastica officia*, sont indiqués les moments et la manière de sonner la cloche du sacristain ; le *Libellus antiquarum definitionum* possède un chapitre intitulé « *de campanis, libris, coemeteriis et aliis aedificiis* », PARIS, p. 101 et 397.

⁹⁴⁸ Ces « *logiae* » sont évoquées plus bas, voir p. 241 et 243.

⁹⁴⁹ « *officii* » ?

Saint-Benoît et Sainte-Marie-Madeleine (**Fig. 131**). L'hypothèse d'une horloge mécanique, sonnante les heures des offices, est tentante⁹⁵⁰, d'autant plus que les *Ecclesiastica officia* indiquaient que c'était justement dans la sacristie que devait se trouver une « horloge » qui sonnait les heures et annonçait les offices et différents temps de la journée :

« *Sacrista debet horologium temperare, & ipsum in hyeme ante Laude privatis diebus (nisi dies fuerit) facere sonare. Et ante vigiliis ad se excitandum quotidie : Qui postquam surrexerit lumen dormitorii & Ecclesiae clarescere faciat, & in claustro si necesse fuerit, firmare, claudere & aperire. Capitulum, mixtum, biberes, collationem, & omnes horas sonare [...]. Ipse etiam debet duodecimam lectionem, si ultra quam in Breviario terminata est, prolongata fuerit signo vel horologio terminare* »⁹⁵¹.

Une « horloge » se trouvait encore près de la sacristie à la fin du XV^e siècle⁹⁵².

Dans ce compte, remarquons à nouveau la réparation d'une cloche, cette fois à l'usage de la « collatio » : « *pro campana collationum reparanda* » (rubrique « *pro fabrica et ferro et seris emptis* », f. 86v). S'agit-il de la galerie de la collatio ? Cette cloche était-elle utilisée pour sonner les moments de lecture pratiquée dans cette galerie ?

Entre le 26 mai 1382 et la Toussaint 1383, la plupart des mentions sont trop imprécises pour savoir quels types de travaux ont été engagés à l'abbaye (« *pro lathomis et coopertoribus* », « *Item pro diversis carpentariis* », etc.). Nous apprenons que les rives près des murs de l'abbaye ont été entretenues : « *Item pro mundatione ripparie iuxta muros abbatie* » (rubrique « *pro diversis operibus factis in monasterio* », f. 96r). « *mundatio* » signifiant « purification », il est possible que cette mention évoque plus précisément un nettoyage des rivières et canaux acheminant l'eau jusqu'à l'abbaye.

Plusieurs indications n'apportent pas de précision de lieu : des vitrages ont été commandés pour faire des fenêtres : « *Item pro vitro ad faciendum fenestras* » ; un élément du clocher a été doré : « *Item pro deauratione c[...].cis campanilis* » ; et le clocher a été teint à l'ocre : « *Item pro V*

⁹⁵⁰ Marion Foucher nous a indiqué qu'exactement à la même période des horloges mécaniques étaient installées dans les demeures ducales des environs, notamment à Germolles et à Rouvres. Nous la remercions pour cette information.

⁹⁵¹ *Capitula ecclesiasticorum officiorum* ou *Ecclesiastica officia*, chap. CXIV « *De sacrista & solatio eius* », PARIS, p. 202. L'horloge est également évoquée aux chapitres LXVIII, LXXIV, LXXXIV, qui parle également de sons de cloche : « *& tunc Sacrista ad sonitum horlogii excitatus pulset campanam* », et XCVI.

⁹⁵² Voir p. 251.

libris ocre ad depingendum campanile ». Un lit a été acheté pour l'abbaye : « *Item pro quodam lecto empto a Henequivo per dominum Cistercii* » (rubrique « *pro diversis minutis* », f. 99r-v).

Dans un compte établi par le boursier à partir du 1^{er} novembre 138[3], quatre livres de couleur brune [?] ont été achetées pour le clocher, ainsi que des vitres pour la grande salle, et une cloche a été réparée : « *pro IIII libris de bruno causa campanilis VI alb[...], pro II libris vitrearum pro magna aula X d, pro campana horat[...] reparanda* »⁹⁵³ (rubrique « *pro diversis* », f. 101r).

Le compte établi entre 1383 et 1384 par le frère Benedictus concerne spécifiquement l'abbaye de Cîteaux (f. 106r-v). Il s'agit d'un compte rétroactif : le scribe a indiqué que le compte aurait dû être dressé au 9 janvier 1380, sans doute au terme ou peu de temps après la fin des ouvrages. C'est un compte particulier puisqu'il présente essentiellement les dépenses pour des travaux effectués sur une cuisine du monastère. Nous l'avons déjà dit ci-dessus, il existait plusieurs cuisines dans l'abbaye, néanmoins, dans ce cas, nous pensons qu'il s'agit de la cuisine du carré claustral étant donné que le scribe n'a pas pris la peine de spécifier un autre bâtiment. Un tailleur de pierre / maçon a été rémunéré pour avoir travaillé sur les murs : « *Pro Hugone lathomo qui muravit coquina dicti loqui* ». Plusieurs charpentiers ont également été payés : « *Item pro carpentatoribus qui fecerunt predictam coquinam pro parte uni fr[...]* ». D'autres personnes ont également été rémunérées pour des jours de travail ; dans la plupart des cas, il s'agit d'ouvriers qui accompagnaient le tailleur de pierre / maçon ou les charpentiers : « *Item pro XXVII dietis factis per Guillerum La Trioqueste cum Hugone lathomo* » ; ou encore : « *Item pro quinquaginta quatuor dietis factis per quosdam operat[os] qui servierunt dicto Hugone lathomo* ».

Des travaux de couverture sont également mentionnés. Un certain Benedictus a acheminé des matériaux, de la terre et de la laine : « *Pro XXII dietis factis per quadrig[arium] Benedict[um] qui quadrigavit terram et lanam pro predicta coquina cooperienda* », ou encore : « *Pro XXVII charentez de laine t[...]te gallic[...] per quadrig[arium] Benedict[um] pro predicta coquina cooperienda* ». Plusieurs couvreurs ont travaillé à la couverture de la cuisine : « *Pro coopertoribus qui coopererunt predictam coquinam* ».

De la terre a été achetée pour les murs de la cuisine : « *Pro terra [tenanti] empto pro predicta coquina muranda* ».

⁹⁵³ La mise en page de ce compte diffère légèrement. Si l'on retrouve bien les rubriques, en revanche, au sein de celles-ci, les recettes ou dépenses ne sont plus listées avec retour à la ligne à chaque mention, mais elles apparaissent les unes à la suite des autres, en un seul bloc d'écriture.

Une ouverture de porte a été « faite » – ouverture d’une porte ou réparation ? –, des fenêtres ont été réparées : « *Pro factura unius hostii unius porte et reparatione plurium fenestrarum* ». Six serrures en fer et une en bois ont été commandées ou forgées : « *Pro VI sarraturis ferreis et una lignea* ».

Un mur a été repris. Il s’agit sans doute du mur du côté du cloître : « *Pro XXVIII tauseis muri facti per quemdam lathomum in clausura dicte domus* ». Bien que le terme « *clausura* » soit ici employé plutôt que « *claustra* », nous pensons qu’il s’agit du grand cloître de l’abbaye. Afin de refaire ce mur, des pierres ont été transportées : « *Pro portitoribus lapidum pro predicto muro faciendo* ».

Des tonneaux ont été fabriquées ou réparés : « *Pro reparatione VII cupar[iarum] per Vienetum Karemant [entrant]* », « *Pro reparatione aliarum VII cupar[iarum] per Guidonem tonelar[ium]* ».

Plusieurs mentions ne semblent pas évoquer la cuisine, comme cette « *camera* », simple pièce ou chambre, dans le sens actuel du terme, étant donné que le terme « *jacet* » / « être étendu, gîter » est utilisé : « *Pro III^{or} dietis factis per quemdam coopertor[em] qui coopervit cameram in qua jacet predictus Benedictus* ». Comme cette mention se trouve parmi toutes les autres indications de travaux effectués dans ou pour la cuisine, nous pensons que cette chambre a été remise en état pour accueillir Benedictus, l’un des ouvriers travaillant sur le chantier de la cuisine. Des planches ont été fabriquées et une « *stabula* » a été réparée : « *Pro lathis faciendis et reparatione stabulorum* ». En général, dans ce registre de comptes, la « *stabula* » désigne une étable pour les animaux, mais, dans ce contexte, il pourrait aussi bien être une étable qu’un lieu de gîte.

Ce compte évoque des travaux d’une ampleur conséquente, effectués sans doute sur la cuisine du carré claustral, avant le 9 janvier 1380 : réfection, construction des murs, portes, fenêtres, charpente, toiture. Ces travaux étaient-ils la conséquence d’un incendie, ou le résultat d’une volonté de remanier complètement cet espace ? Aucune information permettant de préférer l’une ou l’autre hypothèse n’a pu être trouvée.

Dans le compte suivant, établi pour la période commençant **au 1^{er} janvier 1385**⁹⁵⁴, nous trouvons quelques mentions intéressantes, comme la réparation d’une lanterne dans la sacristie : « *Primo pro quadam lanterna reparanda* ». Cette mention semble attester la présence d’une lanterne fixe (rubrique « *pro sacristia* », f. 108r).

⁹⁵⁴ Aucun terme n’est spécifié.

Une clôture a également été faite à proximité de la maison du four afin de contenir les porcs : « *Pro clausura facienda in domo furni pro porcis impignand[is]* ». Le lieu n'est pas précisé, mais nous pensons qu'il s'agit du four de l'abbaye, cité dans presque chaque compte. Des voûtes (« *cameraturae* » ?) ont été faites dans les « *logiae* » de Cîteaux : « *Pro cameratura facienda in logiis domini Cistercii* »⁹⁵⁵. Ces « *logiae* » sont encore évoquées plus bas puisque des ouvriers ont été rémunérés pour des jours passés à travailler sur ces bâtiments, ainsi qu'au four : « *Pro XXIII dietis factis in logiis domini et in furno Cistercii per [H]ugonem Villabich[eti] lath[omum]* ? » (rubrique « *pro diversis operibus* », f. 108v-109r).

Sous la rubrique « *pro fabrica ferro rebusque fa[...]* » (f. 109r), nous apprenons que seize clefs ont été réalisées pour diverses « *camerae* » de l'abbaye : « *Pro XVI clavibus p[ositis] in cameris diversis Cistercii* ». Dans ce cas, le terme « *camera* » doit peut-être être traduit par « pièces, salles », plutôt que par « chambre », traduction plus réductrice.

Les comptes suivants ne sont pas assez précis, ni dans la description des travaux et réparations, ni dans la localisation des ouvrages. Ce n'est que dans le compte courant **du 5 décembre 1386 au 13 janvier 1387** que nous retrouvons des indications susceptibles d'intéresser notre propos. La période comptable est courte, mais évoque sans doute des ouvrages réalisés dans les mois qui ont précédé, ouvrages nombreux. Ainsi a-t-on entrepris des travaux dans les étables de l'abbaye, sans doute avant la venue des abbés de l'Ordre pour le Chapitre général : « *Pro III^{or} dietis factis per Richardum rotarum de Corcellis in pluribus stabulis monasterii* ». Perrinus Richardot et un / son frère (?) ont apporté de la paille pour faire des lits : « *Pro XII dietis factis in monasterii per Perrinum Richardot et fratrem predictum qui aportaverunt stramina pro lectis faciendis* » (rubrique « *pro capitulo generali* », f. 139r).

Du verre a été commandé à deux reprises : « *Pro uno ligamino*⁹⁵⁶ *vitri empto in dioc[...]* », et « *Pro IIII libris vitri de colore* » (rubrique « *pro diversis* », f. 140r). Cependant, nous ignorons l'usage de ce verre. En effet, dans les comptes de Cîteaux, le terme « *vitrum* » est utilisé aussi bien pour des objets en verre que pour des vitres ou vitraux. Dans les autres cas, lorsqu'il s'agit de vitres destinées à confectionner des fenêtres⁹⁵⁷, le scribe a pris soin de le signaler, mais pas dans celui-ci.

⁹⁵⁵ Voir p. 238 et 243.

⁹⁵⁶ « *ligamen* » peut se traduire par « lien, cordon, bandage », mais aussi par « bottes d'herbes, balle de marchandises ». Ces dernières traductions suggèrent que, dans notre cas, les moines ont dû commander un lot de vitres ou une quantité de verre non négligeable.

⁹⁵⁷ Voir p. 235, 239 et 251.

Sous la rubrique « *pro diversis operibus* » (f. 140r-141r), plusieurs ouvrages et réparations sont évoqués, par exemple le nettoyage des « *rippariae* » de l'abbaye :

« *Pro finali solucione XI dietarum factarum per Andream Le Loup de Corcellis in ripparia abbatie et in monasterio* »,

« *Pro XXXVIII dietis factis in predicta ripparia abbatie videlicet per Perrinum Richardot, Jo[hannem] Le Grant Dieu, Jo[hannem] Le Clerc, Hugonem Le Soonaiç, Guillermmum Le Jacotaz, Guidonem Poissonnot et filium Carbonar[...].os de Corcellis* » (f. 140r),

« *Pro finali solutione dietarum factarum per Humbertum [Ver]di rasator[em] in riparia monasterii* » (f. 140v),

et

« *Pro XX dietis factis in ripparia aquae monasterii videlicet per Hugonem Le Soonaiç, Guillermmum Jacot, Perrinum Richardot, Richardum Aluon patrem predicti Richardi Aluon et Guillermmum La Roquete omnes de Corcellis* » (f. 141r).

S'agissait-il de travaux effectués sur les conduites d'adduction d'eau, les canalisations, les fossés, les canaux ou biefs, ou encore les étangs qui se trouvaient à proximité immédiate de l'abbaye⁹⁵⁸ ? Ou peut-être que « *aquae monasterii* » signifie tout plan d'eau appartenant à l'abbaye, et dans ce cas il pourrait s'agir des étangs et rivières en dépendant⁹⁵⁹.

Des roches (?) semblent avoir été creusées dans le jardin de l'abbaye : « *Pro silicibus magni orti abbatis fossurandis per Hugonem Le Soonaiç de Corcellis* ».

Des travaux ont de nouveau été effectués sur les « *logiae* » de la cour du monastère, qui ont été couvertes : « *Pro logiis curie monasterii cooperiendis per Guillermmum Destampeç coopertorem* »⁹⁶⁰.

Les lits des hôtes ont été réparés : « *Pro III dietis factis in ambitu [prime] porte monasterii per uxorem Le Soonaiç qui reparavit lecta hospicii* ».

Les étables ont été nettoyées : « *Pro mundacione stabulorum equorum monasterii facta per Hugonem Le Soonaiç et dictum Le Gripez de Corcellis* ».

⁹⁵⁸ À propos des travaux hydrauliques de l'abbaye, voir partie B, chap. 1.2.1.4, p. 220.

⁹⁵⁹ D'autres travaux ont été entrepris à l'abbaye, sans précision : « *Pro parte oper[orum] facta in monasterio per Johannem Le Corderot de Rouvra* ».

⁹⁶⁰ Voir p. 238 et 241.

Du bois a été acheté afin de confectionner des carreaux et des tuiles pour décorer le four de La Vacherie : « *Pro lignis studendis pro carrellis et tegulariis decorandis in furno Vaccarie per Stephanum filium tegularii dicte grangie* ». Nous pensons que la Vacherie correspond au lieu-dit actuel portant le même nom, situé immédiatement à l'est de l'enceinte de l'abbaye. Ce lieu, également connu sous le nom de Bien-Assise ou Rente de Bien-Assise, est cité à plusieurs reprises dans les comptes de Cîteaux ; il y avait à cet emplacement au moins un four et une tuilerie⁹⁶¹.

Des travaux ont été effectués dans la sacristie, mais ils ne sont pas détaillés : « *Pro parte dietat[...] factarum in sacristia* ».

Plusieurs maisons situées dans l'enceinte du monastère ont été couvertes : « *Pro pluribus domibus in monasterio existentibus coopert[...] per Guillerimum Destampes* » (f. 140r pour toutes ces mentions).

Le grand jardin de l'abbaye a été entretenu : « *Pro VIII dietis factis in magno orto abbatie per D[...] La Saugete de Villabicheto* » (f. 140v). Cependant, nous ne savons pas où ce grand jardin était localisé.

Dans une autre rubrique, nous retrouvons la mention de travaux entrepris sur les « eaux » de l'abbaye, par le « fils du pêcheur du monastère » : « *Pro II dietis factis in aqua monasterii per filium piscatoris monasterii* » (f. 141r).

Dans le compte suivant, établi pour la période allant **du 13 janvier 1387 au 2 décembre 1388**, sous la rubrique « *pro diversis operibus* » (f. 147r-148v), nous apprenons que le tailleur de pierre / maçon Hugo a été rémunéré pour des travaux effectués dans plusieurs dépendances – Gilly, La Saule, Grange-Neuve –, ainsi qu'au four de Cîteaux, sur les rives de l'abbaye et sur le bâtiment du définitoire :

« *Pro finali LIII dietis factis per Hugonem lathomum de Villabicheti in Gileyo, in grangia Saul[es], in furno Cistercii, in camera caseat[...], in [lardi] faciendi, in ripparia monasterii, in Grangia Nova, in diffinitorio* ».

Six hommes ont travaillé dans le jardin de l'abbaye : « *Pro orto abbatie refodiendo per VI homines quilibet illorum laborant in predicto orto duos dies* ». Le terme « *refodio* » peut être traduit par « creuser, déterrer ». D'autres travaux, dont la nature n'est pas spécifiée, ont été

⁹⁶¹ Voir f. 164r, rubrique « *Pro diversis operibus* ». Peut-on également voir, dans l'étymologie de ce nom de lieu une ferme à bovins ?

entrepris sur un jardin de l'abbaye, mais plusieurs termes sont illisibles, et nous ne savons pas s'il s'agit du même jardin que précédemment :

« *Pro III^{or} dietis factis in orto [...] Cistercii per Durandum* », « *Pro [...] dietis factis in predicto orto per Odetum Martine [...]* »,

et

« *Pro VII dietis factis in predicto orto per Hugonem Le [...] de Corcellis* ».

Des ouvrages, dont la nature n'est pas spécifiée, ont été entrepris à la Porte du monastère : « *Pro VI dietis factis ad portam monasterii* ». Enfin, toujours sous la même rubrique, des travaux effectués par de nombreux ouvriers sur le puits de l'infirmerie, « *in puteo infirmitorii* », ont été signalés. Plusieurs de ces ouvriers ont été employés entre les années 1385 et 1388 : Johannes Le Carelat, Durendus de Bessey⁹⁶², Guillelmus le Jacotat de Corcelles, ledit Le Alordoit de Villebichot, « *maior* » Baisson, Hugo Le Sonnois de Corcelles, Andreas Lupi de Corcelles, le tailleur de pierre / maçon appelé « *maior Villabicheti* », Hugo Le Masson. Ces travaux devaient être assez importants pour avoir fait intervenir autant de monde, et surtout urgents – rien d'étonnant puisqu'il s'agit d'un approvisionnement en eau – puisque toutes ces personnes ont travaillé seulement quelques jours : en général quatre à huit, sauf les deux premières personnes citées, Johannes Le Carelat et Durendus de Bessey, qui ont travaillé respectivement vingt-et-un et vingt-huit jours.

Le compte établi **entre le 1^{er} décembre 1388 et le 1^{er} décembre 1389** nous apprend que des aménagements ont été effectués sur les « *stabulae* » et que des lits ont été fabriqués, sans doute afin d'accueillir les abbés au Chapitre général : « *Pro f[...]ris stabulorum extrahendi et lectis faciendi* » (rubrique « *pro capitulo generali* », f. 162v)⁹⁶³. Quatorze serrures en bois ont été commandées pour la « *stabula* » réservée au Chapitre : « *Pro XIII seris ligneis positis in stabulis capituli generalis* » (rubrique « *pro fabrica* », f. 163r)⁹⁶⁴. Dans ces deux cas, nous pensons qu'il s'agit bien des étables devant accueillir les animaux des voyageurs se rendant à la réunion annuelle des abbés.

⁹⁶² Bessey-lès-Cîteaux, c^{on} Genlis, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

⁹⁶³ Un couvreur a été rémunéré pour la même période, sans doute afin de faire des travaux avant l'arrivée des abbés de l'Ordre, mais nous ignorons où ils ont été entrepris : « *Pro una dieta facta per Odetum coopertorem Villebicheti* », f. 163r.

⁹⁶⁴ À propos du logement des abbés au Chapitre général, voir en particulier p. 223, notes 894 et 897, et p. 232, n. 933.

Sur la même période comptable, nous apprenons que du bois a été coupé pour le four à chaux de la tuilerie de la Vacherie, dont il a déjà été question précédemment : « *Pro finali secatione lign[...] per Girardum pro uno furno calcis de quoquendo in tegular[ia] Vacarie* ». Bien que cette mention n'implique pas directement un bâtiment dans l'enceinte de l'abbaye, elle est précieuse pour appréhender l'espace à proximité du monastère et son organisation. De la chaux a également été achetée par le tuilier Johannes Malloit, mais nous ne savons pas où se trouvait sa tuilerie : « *Pro una cand[...] calcis empta a Johanne Malloit tegular[io]* ».

L'entretien des saussaies du « grand jardin », peut-être celui de l'abbaye, a été entrepris : « *Pro fodiatione salic[eti] orti magni* ». Le nettoyage et sans doute l'élagage des saules sont régulièrement mentionnés dans les comptes, pas seulement à l'abbaye ; en effet, ces arbres peuvent avoir une croissance rapide s'ils trouvent une source d'eau à proximité.

C'est également dans ce compte que nous apprenons l'existence d'un grenier à l'abbaye. La nature des ouvrages réalisés n'est pas spécifiée, sans doute s'agissait-il de travaux liés soit à son nettoyage, soit à son remplissage : « *Pro II dietis factis in grenario monasterii per Jo[hannem] [Th]iloit et socios predictos* ». Des ouvriers ont été rémunérés pour avoir travaillé dans les étables, d'autres près de la Porte du monastère, mais la nature des travaux n'est, une fois de plus, pas spécifiée (rubrique « *pro diversis operibus* », f. 164r-v).

Les comptes de la décennie suivante sont très inégaux, aussi bien en termes de localisation – seulement quelques granges et dépendances –, qu'en termes de qualité : des comptes n'ont que quelques lignes, d'autres sont barrés, d'autres encore ne portent pas de date. C'est également dans cette partie du volume qu'ont été transcrits des textes de natures différentes : des listes de revenus, des listes de personnes devant un cens et faisant penser à ce que nous pourrions trouver dans un censier plutôt que dans un livre de comptes, des inventaires de granges, des copies d'actes d'amodiation, etc. Ce n'est que dans le compte établi **entre le 24 juin (fête de la saint Jean-Baptiste) 1401 et le Chapitre général** de la même année que nous trouvons une mention susceptible de nous intéresser. Des poutres ont été achetées pour des portes et des fenêtres, ainsi que des ferrures : « *Item pro sex asseribus emptis certis per hostias et fenestras dicta domus faciendis* » et « *Item pro ferraturis hostii et fenestrum* » (sans rubrique, f. 246v). Néanmoins, l'emploi du terme « *domus* » suggère que ces travaux ont pu avoir lieu dans une grange plutôt que dans l'abbaye. La seule grange citée dans les lignes précédentes est la grange de Champigny.

Ce compte nous apprend également que la cuisine de l'infirmerie est neuve en 1401. Un certain Micheletus, couvreur, a été rémunéré, le 18 septembre, pour son travail : « *Item die XVIII^a*

mensis septembris tradidi Micheleto coopertori super opus suum coque nove infirmitorii ». Il s'agit sans doute d'un réaménagement de cet espace, sans que cela n'implique des travaux de gros œuvre.

Le compte suivant, établi **pour l'année 1401**, est le dernier à nous donner quelques renseignements sur la rémunération des tailleurs de pierre / maçons, tonneliers, charpentiers travaillant à l'abbaye, sans que ne soit donné le détail de leurs ouvrages : rubriques « *pro venditione et accidentibus* » (f. 250v) et « *pro venditione et accidentibus* » (f. 251r). Une mention, assez évasive, a également attiré notre attention puisqu'elle évoque un chauffoir : « *Pro rege calefactorii* » (rubrique « *pro venditione et accidentibus* », f. 250v). Comment pouvons-nous traduire « *rex* » dans le contexte du chauffoir ? À ce jour, nous n'avons pas trouvé de traduction appropriée.

2.2.3. Les comptes pour l'abbaye, 1489-1493

Les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent un deuxième registre de comptes établis par le boursier de Cîteaux et comprenant des informations importantes pour notre propos. Il s'agit du registre conservé sous la cote 11 H 1166, comprenant des comptes datant de 1489 à 1493⁹⁶⁵. Ce registre est très incomplet, mais particulièrement intéressant puisqu'il a été établi sous l'abbatiat de Jean de Cirey.

Ces comptes se présentent également de manière chronologique, par période comptable s'arrêtant et débutant le plus souvent au jour de Pâques. Les recettes et les dépenses sont ensuite classées sous des rubriques thématiques.

Aujourd'hui, le premier compte contenu dans le registre 11 H 1166 est celui courant **du 1^{er} janvier 1489 au jour de Pâques 1491 exclu (3 avril)**. Sous la rubrique « *pro cultura terrarum saliceti et ortorum* » (f. 51v⁹⁶⁶), nous lisons que des travaux de clôture ont été entrepris, par plusieurs ouvriers, dans le jardin dit « nouveau jardin du couvent ». Ces ouvrages ont consisté également en creusement de fossés pour une surface plantée en blé, appartenant à un certain Perrenetus de Corcelles :

⁹⁶⁵ Et non de 1489 à 1501 comme indiqué dans l'inventaire : RICHARD, *Répertoire numérique des Archives départementales antérieures à 1790*, op. cit.

⁹⁶⁶ Ce registre étant incomplet, le f. 51 correspond aujourd'hui au trente-troisième feuillet du volume.

« *Primo Philiberto Forcault, Petro Perrot, Claudio Torney de Villabich[eti] et Perreneto Dele de Courcell[is] tam pro factura vallorum pro clausura orti novi conventus et pro fossatura ultra unam cartheranchiam bladi quam habuit dictus Perrenetus de Courcellis, solui sic constat per particulans manual[es] nostri capitulo eodem per cultura terrarum* » ;

« *Item pro s[...]bus pro dicto orto et pro uno fossorio pro jardinario tradidi hoc anno diversis vicibus* » ;

« *Item pluribus de Courcellis pro serculatione et mundatione dicti orti fabarum et pisorum dedi* » ;

« *Item Jacobo Mercoul de Courcell[is] pro duabus dietis factis tradicando et extrahendo herbas circa clausura ordine domini prioris dedi* ».

Nous ignorons cependant où était situé ce jardin : à Cîteaux, ou à Corcelles ?

Sur cette même période, des travaux ont été effectués dans la « *domus sacristie* » ; cependant, nous ne savons pas s'il s'agit de la sacristie, ou de la maison du sacriste, le terme « *sacristia* » pouvant désigner les deux :

« *Item eidem Guillelmo carpentario qui fort[...] habuit cum reverendissimo domino nostro super edificatione domus sacristie super quo reverendissimus pater sicut patet* »⁹⁶⁷.

Des étuves ou bains, se trouvant à l'abbaye, ont également été l'objet d'entretien : « *Item pro fervellis aule et tanie[...] eiusdem reverendissimi domini nostri Cistercii pro vectura XIII s.* ».

Des réparations ont été effectuées à la porcherie du monastère, qui se trouvait près du moulin, afin d'établir une séparation à l'intérieur du bâtiment : « *Item pro separatione domus porcorum juxta molendinum et alibi solui per dominum Petrum de Flageyo* ».

Les lits du dortoir, ainsi que les sièges de la salle du chapitre, ont été réparés :

« *Item Guioto Liquifabro, Johanni eius filio et Petro Godart tam super operibus eorum in factura lectorum seu camerarum religiosorum in dormitorio et in sedilibus capituli diversis vicibus tempore presenti compoti sicut patet per particulans papiri reverendissimi domini et per manuale nostrum XLIX f. IIII g. ultra V g. et I alb[...]* ».

Les travaux effectués sur les sièges de la salle du chapitre sont évoqués une deuxième fois : « *Item cuidem juveni qui stidit les [clennois] sedilum capituli pro magna parte reverendissimus*

⁹⁶⁷ Guillelmus est également rémunéré pour ce travail dans le compte suivant.

pater dedit » (rubrique « *pro edificationibus et reparationibus domorum* » pour ces dernières mentions, f. 54v-55r).

Des poutres, « *asserum* »⁹⁶⁸, ont été récemment sciées pour les chambres et pour les lits du dortoir, ainsi que pour la sacristie : « *Primo Johanni et Guillelmo Cassote pro ressatura asserum tam pro cameris et lectis dormitorii quam pro sacristia* » (rubrique « *pro ressatoribus* », f. 55v). Le génitif « *dormitorii* » s'appliquait-il aussi bien aux chambres qu'aux lits ? C'est possible, car nous savons que, sous l'abbatiate d'Humbert de Losne, le dortoir était composé d'un dortoir commun et de chambres individuelles⁹⁶⁹.

Une église a été blanchie par le convers Philibertus, secondé d'un ouvrier également prénommé Philibertus. La localisation de cette église n'est pas précisée, néanmoins nous pensons qu'il s'agit de l'abbatiale de Cîteaux :

« *Item Philiberto Forcault de Villabich[eti] pro XII dietis per eum factis serviendo fratri Philiberto converso in dealbatione ecclesie et alias* » (rubrique « *pro dietis diversorum operatorum* », f. 59r)⁹⁷⁰.

Cet ouvrage est de nouveau évoqué sous la rubrique « *pro diversis utensilibus et rebus communibus emptis* » (f. 62v) :

« *Item pro cordis per decursum presentis computationis diversis vicibus emptis tam pro capsalibus ad dealbandum ecclesiam quam pro equis, carribus, vaccis, carpentatoriis et aliis* ».

Cette rubrique est riche en mentions : des travaux ont été entrepris ou des matériaux commandés pour le couvent et la « *logia* » accolée. Cependant, le terme reste illisible : « *Item pro staf[...]ibus pro conventu et logia adcolanda [...] pro caseis* ». La mention de « fromage » à la fin de la mention peut paraître surprenante, mais il arrive souvent qu'une seule énumération contienne des objets ou travaux de différentes natures. Par exemple, la mention suivante évoque la réparation d'ouvrages en verre – vitres ou objets ? – pour le bâtiment des hôtes, ainsi que la commande d'une poulie en bois pour le puits du même bâtiment :

« *Item pro reparatione vitrearum hospicii [...] et pro una polia nemoris pro puteo ante dictum hospicium* » (f. 63r).

⁹⁶⁸ Nous avons traduit une première fois ce terme par « poutres », mais dans ce contexte il pourrait s'agir de « planches ».

⁹⁶⁹ Voir à ce propos les renseignements donnés dans les inventaires des moines, partie B, chap. 4.2.4.2, p ; 426 *sqq*, partie B, chap. 5.2.2.1, p. 456-457 ; voir également p. 252, 414, n. 1553, et 423-424.

⁹⁷⁰ Le blanchiment de l'église est également mentionné dans le compte suivant.

Entre Pâques 1491 (3 avril) et la fête de Pâques de l'année suivante (22 avril), le frère convers Philippus est cité pour avoir solidifié / stabilisé l'abbatiale et sa charpente, pour avoir couvert le bâtiment, ainsi que pour avoir blanchi ses murs⁹⁷¹ :

« *Pro stano pro sodura, pro coopertura ecclesie et pro du repoux ad dealbandum ecclesiam per fratrem Philippum conversum* » (rubrique « *pro ecclesia* », f. non folioté, actuel 92^e r).

De l'étain « *pro sodura* » avait déjà été acheté à la fin du XIV^e siècle pour l'église de l'abbaye⁹⁷². Le « repoux » est, selon Godefroy, soit un « blocage, débris de pierre, de marbre, de tuile », soit un « outil servant à faire du mortier »⁹⁷³. Ici, il faut sans doute l'entendre comme le mortier lui-même, de couleur blanche.

Signalons l'existence d'une rubrique spécifique pour les travaux entrepris dans les maisons en dehors de l'abbaye, afin de recevoir les abbés pour le Chapitre général. Même si cela ne concerne pas directement des ouvrages entrepris sur le bâti de l'abbaye, il est curieux de voir que, lorsque le Chapitre de l'Ordre se réunissait annuellement, les travaux de réparation ou d'ornement ne concernaient pas seulement Cîteaux, mais également ses dépendances : rubrique « *pro expensis reparationum domum extra monasterium* », f. non folioté, actuel 92^e f. v.

Guillelmus est à nouveau rémunéré pour ses travaux effectués sur la « *domus sacristie* » : « *Item adhuc eidem Guillelmo qui forum habuit cum reverendisimo domino super edificatione domus sacristie* » (rubrique « *pro edificatione et reparatione domorum et grangiarum* »⁹⁷⁴, f. non folioté, actuel 122^e r).

D'autres mentions sont importantes, mais nous ne sommes pas certaine qu'elles concernaient Cîteaux, puisqu'aucun lieu n'est spécifié. Il s'agit de travaux de nettoyage effectués sur un colombier situé près de la cuisine, et d'un ouvrage effectué sur le sable d'une cour :

« *Primo pro dicti illorum qui mundaverunt columbarium retro coquinam reverendissimi domini et crebarunt arenam que erat in curia eiusdem domini* » (rubrique « *pro dietis diversorum operatorum* », f. non folioté, actuel 130^e r).

⁹⁷¹ Voir compte précédent.

⁹⁷² Voir p. 234, n. 939.

⁹⁷³ GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 1881.

⁹⁷⁴ Dans cette rubrique, nous trouvons également des mentions de rémunération pour des charpentiers, ainsi que des achats d'objets divers, comme des clous ou des serrures, sans mention de destination ni de localisation. Un marteau (« *martellum* ») et d'autres instruments (« *instrumenta* ») ont été achetés pour le monastère.

Pour « *crebare* », les dictionnaires s'accordent sur un sens proche de « scinder, diviser, fissurer », mais peut-être faut-il le traduire par « cribler », dans le sens de « tamiser le sable »⁹⁷⁵. Si ces mentions concernent Cîteaux, nous n'avons pas réussi à localiser le colombier : au XVII^e siècle, il se trouvait à l'est de l'abbaye et des appartements abbatiaux (**Fig. 129**). Mais la configuration des bâtiments à l'est a changé entre le XV^e et le XVII^e siècle, avec par exemple l'édification du logis abbatial.

Des serrures et des clefs ont été achetées pour les chapelles dédiées à saint Robert et à sainte Catherine à Jacobus, forgeron de Dijon, ainsi que deux grandes serrures pour l'entrée du dortoir, et une pour le grenier à grains (rubrique « *pro pluribus utensilibus et rebus communibus emptis et reparatis* », f. non folioté, actuel 133^e v). Cette mention contenait également l'achat de deux petits anneaux en fer pour les fenêtres d'une chambre à Dijon – « *duabus parvis unguis ferreis [...] in fenestris camere [...] Divion[is]* ». Nous ne savons donc pas si tous ces objets ont eu comme destination le Petit-Cîteaux ou l'abbaye, d'autant plus que nous n'avons pas connaissance de l'existence de chapelles Sainte-Catherine et Saint-Robert à Cîteaux, à la fin du XV^e siècle. La seule chapelle dédiée à saint Robert connue est celle située au lieu-dit La Forgeotte, là où l'abbaye s'était primitivement installée⁹⁷⁶.

Enfin, des travaux de nettoyage ont été entrepris pour accueillir les abbés à Cîteaux pendant le Chapitre général. Les étables ont été nettoyées pour les chevaux, et des lits ont été disposés :

« *Pro variis rebus et diversis operibus pro expensis et neccessitate capituli generalis videlicet pro pluribus servitoribus qui mundaverunt stabula equorum et cameras et disposuerunt lecta* ».

Cette mention sous-entend donc que soit des espaces vides étaient aménagés pour l'occasion, soit que l'on réaménageait des espaces (rubrique « *pro capitulo generali et reste compoti inventi precedentis* », f. non folioté, actuel 137^e r).

Le dernier compte livrant des informations sur le bâti de Cîteaux est celui dressé **de Pâques 1492 (22 avril) à Pâques 1493 (7 avril)**. Un certain Lyenandus Buffet de Beaune a été rémunéré pour avoir dirigé un cérémonial au moment de l'Annonciation, effectué dans l'église, du côté du dortoir, près de l'« *horologium* » :

⁹⁷⁵ Nous remercions Marion Foucher pour cette proposition de traduction.

⁹⁷⁶ Voir partie B, chap. 1.1, p. 208 *sqq.*

« *Vicesima quinta junii Lyenando Buffet de Belna super hiis que p[...] sibi [deri] pro Annunciacione div[...]ta facta in ecclesia de latere dormitorii juxta horologium* » (f. non folioté, actuel 210^e r).

Nous avons vu qu'un « *horologium* » du dortoir était déjà cité dans les comptes de la fin du XIV^e siècle⁹⁷⁷.

De la cire a également été commandée par le procureur pour l'armoire de la chapelle dédiée à Tous les saints : « *Item pro cera armarii capelle Omnium Sanctorum per dominum procuratorem* » (rubrique « *pro ecclesia* », f. non folioté, actuel 210^e r). Cette mention nous confirme l'existence de la chapelle de Tous les saints à la fin du XV^e siècle, sans doute à l'emplacement qu'elle occupait encore au tournant du XVIII^e siècle, dans le transept nord (**Fig. 131**) ; elle nous confirme aussi que du mobilier se trouvait au sein même des chapelles, ce qui est attesté par plusieurs documents de la fin du XV^e siècle, comme les inventaires des moines⁹⁷⁸, ou le catalogue de la bibliothèque de Cîteaux⁹⁷⁹.

Ces comptes nous apprennent également que du bois de chêne a été récupéré en forêt d'Argilly afin d'être utilisé dans le chœur des religieux dans l'église de l'abbaye :

« *Item hoc anno [...] XXXⁱⁱ quercus in foresta de Argilleyo pro preparandis lignis pro choro religiosorum in ecclesia Cistercii* ».

La suite de la mention donne le nombre de charpentiers qui ont été rémunérés (rubrique « *pro edificatione et reparatione domorum grangiarum et molendinorum* », f. non folioté, actuel 244^e r).

Du bois a aussi été ramassé pour le chauffoir, la cuisine et le four à chaux du monastère :

« *Item Roberto Baret[...], Stephano Lodenet et aliis pro dictis per eos factis in factura ligni pro calefactorio et provisione domus* »

« *Item pro duobus milibus fagotorum tam per reverendissimum dominum quam per me pro coquinus et tam[...]* »

« *Item pro factura lignorum et fagotorum pro fournello calcis* » (rubrique « *pro secatione lignorum et falcata fagotorum* », f. non folioté, 249^e r).

La même année, un ouvrier a été rémunéré pour avoir convoyé de la terre du cloître : « *Item Guioto Mairet [...] et ducendo terra claustri* ». Seulement, cette mention est trop peu précise

⁹⁷⁷ Voir p. 238-239, n. 952.

⁹⁷⁸ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* ».

⁹⁷⁹ Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.*

pour savoir si de la terre a été amenée dans le cloître – et dans quel cloître ? –, ou si de la terre a été emportée du cloître vers l’extérieur (rubrique « *pro dietis operariorum* », f. non folioté, actuel 249^e v).

Enfin, les lits de l’infirmierie ont été nettoyés : « *Item pro purgatione et mundatione lectorum infirmitorii* ». Le choix des termes, l’insistance sur l’action de nettoyer, et le lieu nous font évidemment penser à une désinfection des lits, peut-être régulière, ou peut-être après une épidémie ou maladie.

Il est certain que les comptes de l’abbaye de Cîteaux nous apprennent plus de choses sur la vie quotidienne des moines, dans et hors de l’abbaye, que sur le bâti lui-même. Ils nous confirment l’existence de certains édifices, et nous révèlent parfois la présence de certaines pièces, d’objets, de meubles ou ustensiles, nécessaires et utilisés régulièrement, comme une cuisine dans la grande infirmerie, un lavabo pour les abbés reçus au Chapitre général, ou l’utilisation de cloches dans un milieu où la parole est habituellement prohibée. Ces comptes, qui ne couvrent que peu d’années, n’ont pas conservé la trace d’un grand chantier à l’abbaye, excepté peut-être le réaménagement de la cuisine au XIV^e siècle, dont l’ampleur reste difficilement saisissable. Néanmoins, nous appréhendons mieux le quotidien de l’abbaye, dont les bâtiments sont soumis à des travaux de réparations réguliers, presque quotidiens, comme en témoignent les nombreux ouvriers rémunérés, ou les milliers de clous, les dizaines de serrures et clefs achetés chaque année.

2.3. Dépôts de documents et lieux de stockage d’objets

Comme notre propos porte essentiellement sur les pratiques archivistiques et bibliothéconomiques, il nous a paru nécessaire de faire un point sur quatre dépôts de documents et d’objets : l’*armarium*, la sacristie, la salle du Trésor et les archives. En réétudiant les sources, nous avons retrouvé quelques détails et informations permettant de mieux les connaître, et d’en proposer des reconstitutions, avec l’aide de M. Foucher.

2.3.1. L'*armarium*

L'historiographie nous a appris que les manuscrits étaient traditionnellement rangés dans l'*armarium*, une niche plus ou moins grande se trouvant dans le cloître, dans le mur entre la porte de l'église et la salle du chapitre. L'existence des *armaria* est attestée aussi bien par l'archéologie que par l'existence de listes de livres. En Bourgogne sont ainsi conservées des listes de livres contenus dans l'*armarium* de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon⁹⁸⁰, et dans celui du prieuré de Perrecy-lès-Forges⁹⁸¹. Cependant la localisation exacte et la forme que prenaient ces niches restent, la plupart du temps, inconnues.

Les exemples connus et décrits attestent souvent l'existence de plusieurs cavités. M. Aubert et la marquise de Maillé évoquaient la présence

« dans les plus anciennes abbayes, [d']une niche assez profonde [...] [qui] devait, d'après les "Us et Coutumes", abriter la lampe que le sacristain allumait aux heures matinales »⁹⁸².

Les mêmes auteurs indiquaient également que c'était cette niche qui, « plus tard », avait été agrandie « pour en faire un enfeu abritant un ou plusieurs tombeaux ». Pour illustrer leur propos, ils citaient les exemples de Flaran⁹⁸³, Mortemer ou encore Cîteaux, bien que pour cette dernière, nous le verrons, cette affirmation peut être remise en question en l'absence de sources directes. Dans la suite de leur description, ils indiquaient que cette alcôve avait pu être utilisée pour abriter le fonds de manuscrits de l'abbaye, tout en évoquant la présence de nombreuses niches

⁹⁸⁰ « *Libri de armario claustris* », Saint-Bénigne de Dijon, XI^e siècle. Montpellier, Bibliothèque universitaire (médecine), ms 159, f. 161v. Cette liste a été éditée dans RAVAISSON Félix, LIBRI Guillaume, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, I, Autun, Laon, Montpellier, Albi*, Paris, 1849, p. 349. Une seconde liste est conservée : liste des livres de l'*armarium* de Saint-Bénigne de Dijon, début XII^e siècle. Dijon, BM, ms 51 (33), f. 225v. Elle a été éditée dans MOLINIER Auguste, OMONT Henri, BOUGENOT Étienne-Symphorien, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, V, Dijon*, Paris, 1889, t. V, Dijon, p. IV-V.

⁹⁸¹ Perrecy-lès-Forges, c^{on} Saint-Vallier, ar. Autun, Saône-et-Loire. Le prieuré de Perrecy a été fondé en 876. Deux listes des livres de l'*armarium* au XI^e siècle sont conservées dans le manuscrit Dijon, BM, ms 1118, f. 125v et f. 126r-v. Elles ont été éditées par P. Lejay : LEJAY Paul, « Catalogues de la bibliothèque de Perrecy (XI^e siècle) », *Revue des bibliothèques*, 1896, p. 225-236. L'une contient trente-huit articles, et l'autre soixante-dix-neuf. À propos de ces listes, se reporter à REY Coraline, « Les manuscrits de l'époque romane dans les listes de livres des établissements bénédictins bourguignons (XI^e-XIV^e siècle) », *Le livre à l'époque romane. Production, usages et représentations*, 25^e colloque international d'art roman, Issoire, 16-17 octobre 2015, à paraître.

⁹⁸² *Consuetudines*, chap. CXIV, PARIS, p. 202-203. AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 2, p. 28.

⁹⁸³ Abbaye de Flaran, fille de l'Escaladieu fondée en 1151, c^{on} Valence-sur-Baïse, c^{on} Baïse-Armagnac, ar. Condom, département Gers.

murales dans les différentes galeries du cloître⁹⁸⁴. Par exemple, à Silvacane⁹⁸⁵, deux niches sont encore visibles dans le mur du réfectoire. À Flaran, des enfeux abritant les corps des bienfaiteurs de l'abbaye ont été creusés sous l'appui des baies de la salle capitulaire⁹⁸⁶.

Le *Nomasticon cisterciense* rappelait que pendant les heures consacrées à la lecture, les volumes étaient tirés de l'*armarium*, puis remis à leur place quand les moines quittaient le cloître. Les livres qui servaient à la *collatio* se trouvaient donc dans cette cavité⁹⁸⁷.

Quelle forme prenaient ces niches au Moyen Âge ? Bien que M. Aubert et la marquise de Maillé aient tendance à faire des cas particuliers des cas généraux, leur ouvrage reste une référence, notamment grâce au très grand nombre d'exemples abordés. Ils ont décrit succinctement une trentaine de cas⁹⁸⁸. Pour eux, ces niches étaient toutes des *armaria*, mais nous pensons qu'il ne faut pas exclure la possibilité de leur utilisation pour d'autres fonctions puisqu'elles étaient avant tout des espaces de rangement et de stockage. Nous reprenons ici quelques-unes des descriptions de M. Aubert et de la marquise de Maillé, afin de montrer la variété de cas existants, par leurs dimensions, leur aménagement, leur système de fermeture⁹⁸⁹. À Fontenay⁹⁹⁰, une grande niche en arc surbaissé munie de rainures pour les rayons, fermée par des portes montées sur des gonds, a été retrouvée en 1911 (**Fig. 138-139**)⁹⁹¹. À Sylvanès⁹⁹², la niche, en plein cintre, mesure 3 m de large par 2,85 m de haut et est profonde de 0,75 m. À Bonport⁹⁹³, l'*armarium* est coupé par un trumeau. Il mesure 1,03 m de large et 0,58 m de profondeur et fermait par deux portes. À Boquen⁹⁹⁴, l'*armarium* se compose de trois niches, encore garnies de rayons de pierre. Trois niches sont également visibles à L'Escaladieu⁹⁹⁵, profondes de 0,80 m. Elles conservent également les rainures des étagères et les gonds des portes qui les fermaient.

⁹⁸⁴ AUBERT Marcel, MAILLÉ Aliette de (marquise), *L'architecture cistercienne en France*, 2, Paris, 1947, p. 29.

⁹⁸⁵ Abbaye de Silvacane, fille de Morimond fondée en 1144, c^{ne} La Roque-d'Anthéron, c^{on} Pélissanne, ar. Aix-en-Provence, département Bouches-du-Rhône.

⁹⁸⁶ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 2, p. 30. Malheureusement, M. Aubert et la marquise de Maillé n'ont pas toujours daté leurs exemples.

⁹⁸⁷ *Ecclesiastica officia*, chap. CXV, PARIS, p. 205.

⁹⁸⁸ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 2, p. 39-42.

⁹⁸⁹ Certes ces exemples sont des constats d'un état actuel, sans prendre en compte les évolutions et les différentes phases d'aménagement ou de construction des bâtiments.

⁹⁹⁰ Abbaye de Fontenay, fille de Cîteaux fondée en 1118, c^{ne} Marmagne, c^{on} Montbard, ar. Montbard, département de Côte-d'Or.

⁹⁹¹ BÉGULE Lucien, *L'abbaye de Fontenay et l'architecture cistercienne*, Lyon, 1912.

⁹⁹² Abbaye de Sylvanès, fille de Mazan fondée en 1136, c^{ne} Sylvanès, c^{on} Causses-Rougiers, ar. Millau, département de l'Aveyron.

⁹⁹³ Abbaye de Bonport, fille de Cîteaux fondée en 1189, c^{ne} et c^{on} Pont-de-l'Arche, ar. Les Andelys, département Eure.

⁹⁹⁴ Abbaye de Boquen, fille de Bégard fondée en 1137, c^{ne} et c^{on} Plénée-Jugon, ar. de Saint-Brieuc, département Côtes-d'Armor.

⁹⁹⁵ Abbaye de l'Escaladieu, fille de Morimond fondée c. 1130, c^{ne} Bonnemazon, c^{on} La Vallée de l'Arros et des Baïses, ar. Bagnères-de-Bigorre, département des Hautes-Pyrénées.

À Beaulieu⁹⁹⁶, il existe deux niches, dont l'une a peut-être servi à abriter l'*armarium* (Fig. 140-141).

Ces alcôves, à l'origine de petites dimensions, ont parfois été agrandies, voire transformées, comme à Sylvanès, Villelongue⁹⁹⁷ ou L'Escaladieu, où se trouvent aujourd'hui des enfeuils abritant des tombeaux. À Fontfroide⁹⁹⁸ à la fin du XII^e siècle, et à Silvacane au début du XIII^e siècle, ces niches ont été agrandies. La disposition du terrain et des bâtiments ont fait qu'elles formaient désormais de véritables pièces, s'enfonçant sous l'escalier de nuit, et ouvrant sur le cloître. À Silvacane, cette pièce mesure 2,75 m de profondeur et 3,20 m de largeur. Elle est couverte d'une voûte en berceau surbaissée dont la clef se trouve à 2,53 m du sol. Les rainures des rayons sont encore visibles, espacées de 20 à 30 cm⁹⁹⁹. Dans plusieurs cas, l'*armarium* agrandi prolonge à l'ouest la sacristie. Ces deux pièces sont alors séparées par un mur, ou une simple cloison. L'*armarium* ouvre sur le cloître tandis que la sacristie ouvre sur le bras sud du transept de l'église. C'est le cas à Flaran, à Mortemer, à La Garde-Dieu¹⁰⁰⁰ ou encore à Vauclair¹⁰⁰¹.

Il a parfois existé d'autres niches dans les murs des galeries du cloître : à l'abbaye d'Heiligenkreuz¹⁰⁰², des fouilles archéologiques menées en 2005 ont permis de retrouver dans la galerie de la *collatio* trois niches : largeur 40 et 52 cm, profondeur 48-52 cm, hauteur 28-40 cm. Elles comportaient un fond en bois et étaient fermées par des panneaux de bois¹⁰⁰³. Des analyses dendrochronologiques ont permis de dater des fragments de bois du XII^e siècle. Les fouilles ont en outre montré que ces niches ont été creusées après l'édification du cloître roman¹⁰⁰⁴. Néanmoins, elles étaient trop petites pour recevoir le fonds de livres dans son intégralité : il subsiste aujourd'hui une centaine de manuscrits du XII^e siècle.

⁹⁹⁶ Abbaye de Beaulieu, fille de Cîteaux fondée en 1246, c^{ne} Beaulieu, comté Hampshire, Angleterre.

⁹⁹⁷ Abbaye de Villelongue, fille de Bonnefont fondée en 1145, c^{ne} Saint-Martin-le-Vieil, c^{on} Montréal, ar. Carcassonne, département de l'Aude.

⁹⁹⁸ Abbaye de Fontfroide, fondée en 1093. D'abord bénédictine, elle devint cistercienne, fille de Grandselve, en 1146, c^{ne} Narbonne, chef-lieu département Aude.

⁹⁹⁹ AUBERT Marcel, « L'abbaye de Silvacane », *Congrès archéologique de France*, 95, 1932, p. 123-143.

¹⁰⁰⁰ Abbaye de La Garde-Dieu, fille d'Obazine fondée en 1147, c^{ne} Mirabel, c^{on} Quercy-Aveyron, ar. Montauban, département Tarn-et-Garonne.

¹⁰⁰¹ Abbaye de Vauclair, fille de Clairvaux fondée en 1134, c^{ne} Bouconville-Vauclair, c^{on} Guignicourt, ar. Laon, département Aisne.

¹⁰⁰² Abbaye de Heiligenkreuz, fille de Morimond fondée en 1135, c^{ne} Heiligenkreuz, district Baden, Autriche.

¹⁰⁰³ KALTENEGGER Marina, « Der Blick hinter die Bilder... Die Kreuzgang-Nordwand (Kirchensüdwand) im Lesegang des Stiftes Heiligenkreuz », *Sancta Crux*, 66, 2005, p. 162-177, ici p. 175-177.

¹⁰⁰⁴ KALTENEGGER Marina, « Die Nischen im Heiligenkreuzer Lesegang und ihre Datierung », *Sancta Crux*, 67, 2006, p. 182-190. KASKA Katharina, « How to know where to look. Usage and interpretation of late medieval book lists in Heiligenkreuz », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par Falmagne T., Stutzmann D., Turcan-Verkerk A.-M., avec la collaboration de Gandil P., Turnhout, Brepols, 2018, p. 53-78, ici p. 57-58.

Les exemples, les variations et les exceptions pourraient être multipliés. Reconstituer le cas de Cîteaux, dont le carré claustral et l'abbatiale ont presque entièrement disparu, s'avère donc être une tâche complexe.

L'*armarium* de Cîteaux est peut-être évoqué dans le catalogue de la bibliothèque dressé en 1480-1482 : les volumes numérotés 578 et 579 étaient conservés dans l'« *armarium claustricollationis* »¹⁰⁰⁵. Même s'il peut également s'agir d'une armoire placée dans la galerie de la *collatio*, cette mention a aiguillé nos recherches, nous laissant penser qu'il existait, à la fin du XV^e siècle, une niche murale abritant des manuscrits. En réalité, aucune source n'évoque *stricto sensu* l'*armarium* de Cîteaux, et nos hypothèses reposent sur l'étude des documents modernes et des fouilles entreprises par le frère M. Lebeau dans les années 1950 et 1960.

Nous l'avons déjà souligné, on devait descendre six marches pour passer de l'église au cloître, et la salle du chapitre était en pente douce jusqu'à son milieu¹⁰⁰⁶. À la sortie de l'église, immédiatement à gauche, se trouvait le tombeau des premiers abbés, dans une vaste niche. Ce tombeau a été décrit plusieurs fois au cours du XVIII^e siècle et au moment de la Révolution française. Voici des extraits de certaines de ces descriptions, par ordre chronologique.

J. Meglinger, 1667 :

« *Hoc ipsum sinistrum latus clauditur prope Ecclesiae januam altari, sub quo sacra lysana primorum ordinis Patrum Stephani scilicet et Alberici, aliorumque quiescunt* »¹⁰⁰⁷.

E. Martène et U. Durand, édité en 1717 :

« Dans le cloître. A la porte de l'église où on a érigé une autel de Notre Dame, est le tombeau de saint Estienne, troisième abbé de Cîteaux, avec quatorze autres saints abbez transportez & inhumez en cet endroit. Il y a au dessus un tableau dans lequel on lit cette inscription en lettres Gotiques [...] »¹⁰⁰⁸.

M.A. Crestin, 1724 :

¹⁰⁰⁵ Voir partie B, chap. 1.2.3.1, p. 253 *sqq.*, et partie B, chap. 1, p. 336 *sqq.*

¹⁰⁰⁶ Voir p. 219, notes 872 et 873.

¹⁰⁰⁷ MEGLINGER, *Descriptio itineris Cisterciensis*, *op. cit.*, paragraphe 38, repris dans CHABEUF, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII, *op. cit.* » : « La galerie attenante du cloître se termine, près de la porte de l'église, par un autel qui recouvre les sépultures des premiers abbés Albéric, Etienne et d'autres encore », p. 277-278.

¹⁰⁰⁸ MARTÈNE, DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, *op. cit.*, p. 213.

« Le premier et le plus respectable de tous les tombeaux des abbés de Cîteaux c'est sans contredit celui par lequel nous commençons, qui est scitué a main gauche en descendant six marches de l'église dans le cloître, c'est un autel dédié a la tres sainte Vierge, patronne de la maison et de tout l'ordre de Cîteaux, et a st Etienne troisieme abbé dudit lieu, sous lequel sont inhumés les premiers instituteurs et abbés de Cîteaux au nombre de quatorze tous reconnut pour saints sur lequel on celebre la ste messe souvent. Au-dessus de cet autel sont ecrits ces mots en l'honneur de la tres sainte Vierge, qui y est representée estendant son manteau pour en couvrir plusieurs religieux de l'ordre de Cîteaux qui sont a ses genoux [...] Dans l'enceinte de cette chapelle et de ce tombeau on lit les vers suivants du costé de l'Evangile [...] Et du costé de l'Epitre [...] Et sur la surface du gradin ou l'on met la croix de cet autel, on y voit les vers suivants [...] Au costé de l'Epitre joignant cet autel et tombeau, il y a un tableau [...] »¹⁰⁰⁹.

J.-B. Peincedé, 1791 :

« Du côté du midy à la sortie de l'église en descendant au cloître, on voit à gauche dans l'enfoncement du mur un autel dédié à Notre Dame patronne de l'ordre ; c'est une chapelle qui m'a parue ancienne ; et du côté de l'évangile contre le mur j'ai lû ce qui suit [...]. Sur un petit cartouche dependant de la sculpture qui orne cette chapelle on voit cette date 1533 [...] »¹⁰¹⁰.

Ces descriptions nous apprennent qu'un tombeau et un autel dédié à la Vierge et aux premiers abbés de Cîteaux a été érigé en 1533, dans le cloître, dans un enfeu situé à gauche de la porte de l'église¹⁰¹¹. Ce tombeau, dont il n'existe, *a priori*, aucun dessin, est situé sur le plan de l'église de 1699 (**Fig. 131**). Sur le plan de Cîteaux à la fin du XV^e siècle, que nous avons restitué, nous avons choisi de montrer l'enfeu, même si son agrandissement date peut-être du début du XVI^e siècle (**Fig. 127**). Selon M. Plouvier, les abbés étaient précédemment enterrés dans la chapelle Saint-Edme. Ils furent exhumés en 1533 par Guillaume Le Fauconnier, afin d'être transportés dans ce tombeau. Pour cette autrice, cet enfeu « remploy[ait] sans doute l'ancien *armarium* agrandi »¹⁰¹². Or, selon le témoignage de M.A. Crestin, il y avait au moins deux

¹⁰⁰⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, Marc Antoine Crestin, *Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724*, 1724, p. 154-155.

¹⁰¹⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 824, Inscriptions des monuments de Cîteaux par Jean-Baptiste Peincedé, juin 1791.

¹⁰¹¹ Il existe de nombreuses autres descriptions de ce tombeau, comme dans les mss 3197, 2304 et 609 de la Bibliothèque municipale de Dijon.

¹⁰¹² Baudot I, Tamié f. 12r (*non vidi*), cité par PLOUVIER Martine, « L'abbaye de Cîteaux », *Congrès archéologique de France. 152^e session, 1994, Côte-d'Or, 1997*, p. 65-99, ici p. 75-76. M. Plouvier a également repris cette

niches dans le mur allant de l'église à la salle du chapitre : l'enfeu contenant le tombeau des abbés, et une deuxième :

« Auprès de cette chapelle [l'enfeu], et dans le mesme mur, en allant au chapitre, il y a une petite arcade enfoncée dans laditte muraille, ou se trouve un tableau contenant le catalogue des abbés externes qui estant venus au chapitre general a Cîteaux y sont morts, et sont inhumés dans le cloître du chapitre avec cette epitaphe »¹⁰¹³.

Ce témoignage ne nous permet cependant pas de savoir si l'une de ces niches a servi d'*armarium*, ni s'il y existait des niches autres que celles citées dans les sources. Aucun plan de l'abbaye ni plan de l'église ne dessine les murs de la même manière (**Fig. 126, 128, 131-132**). Et comme nous allons à présent le voir, M. Lebeau n'a pas situé l'*armarium* à la place du tombeau des abbés.

Entre 1959 et 1966, le frère M. Lebeau a mené des fouilles à l'abbaye de Cîteaux, afin de retrouver « une partie des vestiges enfouis de l'église abbatiale et du grand cloître »¹⁰¹⁴. Ainsi des fouilles ont-elles eu lieu au niveau de la galerie de la *collatio* (**Fig. 142**). Sur le plan schématique que M. Lebeau a dessiné pour son article paru dans les *Mélanges Dimier*, il a dessiné l'emplacement du tombeau des abbés (d), et dans une niche de plus petite dimension l'*armarium* (e). Le sondage n° 4, à l'angle des galeries de la *collatio* et du chapitre a fait l'objet d'un plan particulier (**Fig. 143**). Voici ce qu'il écrit :

« En i, le terrassement de l'emplacement présumé du tombeau des premiers abbés dans un *loculus* ménagé dans le mur du croisillon méridional ne révéla qu'un mélange de débris de toutes natures ; tout comme en j, celui de l'*armarium* dont le fond était toutefois encore habillé de grands carreaux vernissés jaunes bruns »¹⁰¹⁵.

Si la découverte de M. Lebeau est importante, l'identification avec l'*armarium* ne reste cependant qu'une hypothèse. Il pourrait effectivement s'agir de la deuxième niche évoquée par

allégation dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, op. cit., p. 146. Cîteaux, Abbaye, 487 BAUD CI MO, XIX^e siècle, Louis-Bénigne Baudot, *Cîteaux-Molaise* ; transcription par frère Étienne.

¹⁰¹³ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, Marc Antoine Crestin, *Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724*, 1724, p. 156. E. Martène et U. Durand ont aussi décrit cette niche et l'inscription qu'elle contenait : MARTÈNE, DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, op. cit., p. 215.

¹⁰¹⁴ LEBEAU, « Les fouilles de l'abbaye de Cîteaux », op. cit., p. 395.

¹⁰¹⁵ LEBEAU, « Les fouilles de l'abbaye de Cîteaux », op. cit., p. 400. Les carreaux retrouvés à l'emplacement de l'éventuel *armarium* n'ont pas été répertoriés dans son article sur les carreaux vernissés : LEBEAU, « Études sur des carreaux vernissés », op. cit., 1959.

M.A. Crestin, dans laquelle se trouvait affichée une liste des abbés de l'Ordre morts alors qu'ils se trouvaient à Cîteaux au moment du Chapitre général. Selon le plan que M. Lebeau a dressé, cette alcôve mesurerait 1,42 m de large, mais nous avons vu que les dimensions des niches murales sont très variables. Selon M. Plouvier, « le frère Lebeau croyait en [l'*armarium*] avoir mis au jour un élément de carrelage vernissé ». Remettait-elle en question l'affirmation de M. Lebeau ? Elle ne l'exprimait pas explicitement¹⁰¹⁶.

Face au tombeau des premiers abbés, les différents témoins qui ont relevé et décrit les inscriptions et monuments de Cîteaux ont signalé la présence du tombeau d'Alain de Lille, frère convers mort en 1202 à Cîteaux. Voici la description qu'en donnaient E. Martène et U. Durand :

« Devant cet autel, du côté de la muraille, à l'entrée de l'église à gauche, est un tombeau élevé avec cette inscription [...] Cet Alain est représenté sur la pierre qui couvre son tombeau en habits de frere convers, tenant en main un chapelet, à la tête deux livres, sur l'un desquels sont écrits ces mots : *Tractatus plures theologiæ & philosophiæ* ; sur l'autre qui est ouvert par le milieu, *de complanctu naturæ, in lacrymas risus, de parabolis, a phæbo phebe, in Anticlaudianum autoris mendico* ; & sur la face du tombeau, on lit ces mots : *Libera animam meam* au dessus, on voit un bas relief de pierre enchâssé dans la muraille : au milieu est représentée une resurrection avec le vers suivant : *Suscipe CHRISTE JESU servorum vota tuorum*. Au côté est représenté Alain tenant un chapelet ; au dessus de sa tête on lit ces mots : *F. Alanus magnus lector præcipuus, Alemanus* & sur une guirlande le vers suivant : *Christus surgendo toti dat surgere mundo* ; de l'autre côté plus près de l'église, S. Bernard tenant une croce avec ce vers : *Christus mortem gravi superavit abyssi* & au bas ces deux lettres J.C. qui semblent signifier Jean de Cirey 1487. au dessus de ce bas relief est cette épitaphe »¹⁰¹⁷.

Les restes du bienheureux Alain ont été retrouvés lors des fouilles dirigées par M. Lebeau en 1961¹⁰¹⁸. Nous avons choisi de représenter ce tombeau sur le plan de l'abbaye puisque sa présence est attestée à la fin du Moyen Âge. Jusqu'à la fin du XV^e siècle, il devait s'agir d'une simple tombe au sol. En 1482, ou 1487, Jean de Cirey décida de surélever cette sépulture en y

¹⁰¹⁶ PLOUVIER, « L'abbaye de Cîteaux, *op. cit.* », p. 98, n. 74.

¹⁰¹⁷ MARTÈNE, DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins, op. cit.*, p. 214.

¹⁰¹⁸ LEBEAU, « Découverte du tombeau du Bienheureux Alain de Lille, *op. cit.* ». « Inventaire. Saint-Nicolas-lès-Cîteaux », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 25, 1959-1962, p. 72-76.

plaçant un tombeau (**Fig. 144**)¹⁰¹⁹. Un doute subsiste sur la date, qui était gravée sur la pierre, mais dont la lecture devait s'avérer difficile puisque les visiteurs ou auteurs ne se sont pas accordé¹⁰²⁰. La mise en place de ce tombeau a sûrement mené à quelque réorganisation de la galerie de la *collatio*, qui, comme nous le verrons, était également encombrée de pupitres ou petites armoires¹⁰²¹. Si le tombeau a été placé en 1482, cette réorganisation a pu avoir lieu en même temps que la réorganisation et l'inventaire des livres de l'abbaye. S'il a été placé en 1487, les pupitres ou armoires contenant les manuscrits ont pu être déplacés.

2.3.2. La sacristie

Dans les abbayes cisterciennes au Moyen Âge, la sacristie se trouvait généralement entre le transept et la salle du chapitre, mais sa surface et son accès différaient d'une abbaye à l'autre. Elle s'ouvrait sur l'église par une porte percée dans le fond du croisillon, près de l'escalier de nuit, ou sous l'escalier, comme à l'abbaye de Barbeau¹⁰²² et à celle de Valmagne¹⁰²³.

« L'église étant toujours construite sur le point le plus élevé de l'emplacement choisi, le sol de la sacristie est souvent plus bas que celui de l'église, et l'on y descend par quelques marches »¹⁰²⁴.

C'était le cas à l'abbaye de Cîteaux puisqu'il fallait emprunter six marches pour descendre de l'église dans le cloître¹⁰²⁵. Parfois, une deuxième porte ouvrait sur le cloître, comme à l'abbaye de Sylvanès ou au Reclus¹⁰²⁶. La sacristie est souvent dotée de niches creusées dans l'épaisseur du mur ou de feuillures servant à recevoir des étagères ou des portes, comme nous pouvons encore en voir à Mortemer, Obazine¹⁰²⁷ ou Sylvanès.

¹⁰¹⁹ Un dessin de ce tombeau est conservé dans le manuscrit Paris, BNF, collection de Bourgogne, 4, f. 18.

¹⁰²⁰ Philibert-Bernard Moreau de Mautour (1654-1737), reprenant le témoignage de dom Cotheret, donnait la date de 1482. Le manuscrit Dijon, BM, ms 3197 est hésitant et donne les deux dates comme possibilité de lecture.

¹⁰²¹ Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.*

¹⁰²² Abbaye de Barbeau, fille de Preuilley fondée en 1147, c^{ne} Fontaine-le-Port, c^{on} Nangis, ar. Melun, département de Seine-et-Marne.

¹⁰²³ Abbaye de Valmagne, fondée en 1138 par des moines venus de l'abbaye bénédictine d'Ardorel. L'abbaye devint cistercienne en 1145, dans la lignée de Bonnevaux, c^{ne} Villeveyrac, c^{on} Mèze, ar. Montpellier, département Hérault.

¹⁰²⁴ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France*, *op. cit.*, 2, p. 48-49.

¹⁰²⁵ Voir p. 219, notes 872 et 873.

¹⁰²⁶ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France*, *op. cit.*, 2, figures 345-346, p. 50. Abbaye du Reclus, fille de Vauclair fondée en 1142, c^{ne} Talus-Saint-Prix, c^{on} Dormans-Paysages de Champagne, ar. Épernay, département de la Marne.

¹⁰²⁷ Abbaye d'Obazine ou Aubazine, fondée en 1127, fille de Pontigny, c^{ne} Aubazines, c^{on} Midi corrézien, ar. Brive-la-Gaillarde, département Corrèze.

Aucun document médiéval n'évoque la sacristie de Cîteaux à proprement parler, mais nous trouvons parfois dans les comptes de l'abbaye des mentions d'ornements sacerdotaux, comme en 1378-1379, où l'on a fait réparer des calices : « *et reparatione ciphorum* »¹⁰²⁸. En revanche, les sources modernes et révolutionnaires nous apprennent que la sacristie de l'abbaye a connu au moins deux emplacements différents. Le plan dit de 1639 montre l'existence d'une petite pièce rectangulaire, enserrée entre l'aile sud du transept et la salle capitulaire. La légende ne mentionne pas son utilisation (**Fig. 126**).

En 1699, un plan de l'église nous donne les emplacements d'une « *antiquis sacristia* », située entre le transept sud et la salle du chapitre, ainsi que d'une « *sacristia nova* », située dans le transept nord, face aux chapelles de tous les saints, de saint Nicolas, et de saint Vincent (**Fig. 131**)¹⁰²⁹. Cette sacristie a peut-être été installée à la place de la chapelle Saint-Georges, qui était la chapelle des ducs de Bourgogne. Deux auteurs évoquaient cette chapelle, en indiquant l'itinéraire qu'ils avaient suivi dans l'abbatiale. En 1724, M.A. Crestin décrivait les autels de l'église :

« je commence par cet autel qui est dans la chapelle des ducs de Bourgogne nommée encore aujourd'hui de St George qui est hors et joignant la croisée de l'église du côté du nord »¹⁰³⁰.

L.-B. Baudot, en 1792, écrivait :

« Le duc Robert II, Hugues V, Eudes IV, les fils, avaient été inhumés dans la chapelle saint Georges appelée la chapelle des Ducs. Mais les troupes du général Galas brisèrent leur tombeau en 1636. On a depuis fait la sacristie dans cette ancienne chapelle saint Georges et on a conservé l'épithaphe du duc Eudes IV »¹⁰³¹.

Les dates de ces témoignages et du plan ne donnent pas des informations totalement concordantes, mais il est possible que la nouvelle sacristie partageait le même espace qu'un autel, d'où la double appellation de sacristie et de chapelle Saint-Georges.

M. Plouvier a indiqué que la sacristie a connu trois emplacements différents. Nous n'avons pas confirmé l'existence d'une troisième localisation, mais plusieurs plans présentent des

¹⁰²⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160, f. 52v, comptes établis du 1^{er} décembre 1378 au Noël suivant.

¹⁰²⁹ Sur les vues de 1674 et de 1689, sous le n° 30, se trouve la sacristie. Aujourd'hui ce numéro n'est plus visible sur les vues, mais il s'agit sans doute de la « *sacristia nova* ».

¹⁰³⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, p. 184.

¹⁰³¹ Cîteaux, Abbaye, 487 BAUD CI MO, XIX^e siècle, Louis-Bénigne Baudot, *Cîteaux-Molaise*, p. 203r ; transcription par frère Étienne.

propositions de travaux. Les années 1717 et 1718 ont été fertiles en projets, dont nous pensons qu'ils n'ont jamais été réalisés. Le plan de 1717 montre qu'à l'emplacement de la nouvelle sacristie un autel était dessiné, mais les autels sont attestés en leur sein (**Fig. 128**)¹⁰³². Pour M. Aubert et la marquise de Maillé,

« c'est dans la piscine de cette chapelle attenante à la sacristie que le sacristain brûlait les linges qui avaient servi aux onctions faites aux mourants, et qu'il jetait les eaux dans lesquelles il avait lavé les vases et les linges sacrés »¹⁰³³.

Sur les plans du XVIII^e siècle, à la place de l'ancienne sacristie, entre le transept sud et la salle capitulaire, se trouvait désormais un escalier monumental montant au dortoir. Dans l'*Atlas de Cîteaux*, il y a plusieurs plans de projets de réaménagement, dont deux concernant une nouvelle sacristie (**Fig. 145**). Cette sacristie aurait été placée à l'est du bras sud du transept, entre l'église et le petit cloître (cloître de la bibliothèque). Elle aurait donc été adossée aux chapelles de saint Jean-Baptiste, de saint Benoît et de sainte Marie-Madeleine. Nous retrouvons trace de cette sacristie sur le plan de réaménagement de l'ancien dortoir, où il est indiqué « sacristie projetée » (**Fig. 146-147**). Le plan de l'église de 1724 ne garde ni trace de la « *sacristia nova* » de 1699, ni trace d'un quelconque projet imaginé en 1718 (**Fig. 132**). La sacristie n'est pas indiquée en tant que telle sur ce plan, mais sous la lettre « L » se trouve la « porte de la sacristie », dans le bras sud du transept, comme si, à cette date, la sacristie avait été rétablie à son emplacement ancien, désormais sous l'escalier monumental.

C. 1760, de nouveaux travaux ont été envisagés, confiés à l'architecte Samson-Nicolas Lenoir le Romain (1733-1810). Une série de plans a alors été dessinée¹⁰³⁴. Sur l'un d'entre eux, sous la lettre « C », apparaît une nouvelle sacristie, située au nord du transept, orientée nord-sud et encadrée de deux cours, juste au sud d'une nouvelle bibliothèque (**Fig. 148**)¹⁰³⁵. Ces travaux n'ont pas été réalisés¹⁰³⁶.

Un autre type de source est précieux pour la connaissance de la sacristie et de son contenu à l'époque moderne, ce sont les cinq inventaires, établis en 1689, 1699, 1708-1709, 1728, et

¹⁰³² Le plan de 1718, contenu dans l'*Atlas de Cîteaux* est presque identique à celui de 1717. Nous ne l'avons donc pas intégré dans la liste des figures. Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 138, *Atlas de Cîteaux* dressé par Bernard et André Gambu, édité par ARABEYRE Patrick, BATHÉLIER Maurice, *Atlas de Cîteaux: le domaine de l'abbaye au XVIII^e siècle*, Dijon, 1998.

¹⁰³³ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 2, p. 50.

¹⁰³⁴ PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*, p. 388-390.

¹⁰³⁵ Dijon, BM, 90041, 90042 et 90043, Plan général des bâtiments de l'abbaye, par Lenoir, 1761.

¹⁰³⁶ De tous ces projets, seul le bâtiment dit « bâtiment Lenoir » a été édifié. Il est encore en élévation aujourd'hui. Les plans dressés dans les années suivantes et jusqu'à la Révolution sont essentiellement des projets de travaux jamais réalisés.

1738¹⁰³⁷. L'inventaire de 1689 corrobore l'existence d'une nouvelle sacristie, sans doute celle dessinée sur le plan de 1699, par cette simple mention : « Item un grand coffre fermant a trois clefs mis dans l'ancienne sacristie »¹⁰³⁸. La majorité des meubles et ornements se trouvent dans la sacristie non nommée, par opposition à « l'ancienne sacristie ». Mais ces deux sacristies étaient conjointement utilisées.

L'ancienne sacristie est également mentionnée dans l'inventaire de 1708 : « Plus trois armoires l'une pour les chappes l'autre pour les sierges et chandelles et la 3^e dans la vieille sacristie »¹⁰³⁹.

Les récits des voyageurs des XVII^e et XVIII^e siècles ne nous apportent pas plus de renseignements sur la sacristie. Seul J. Meglinger l'évoquait, sans la situer, et décrivait les objets qu'elle contenait¹⁰⁴⁰.

Les derniers documents contenant des renseignements sur la sacristie sont les procès-verbaux de visite et les inventaires révolutionnaires. Cependant, une grande partie d'entre eux sont des inventaires du contenu de la sacristie, et à notre connaissance, il n'y a qu'une seule source qui indique précisément sa localisation. Ce document est une description des bâtiments de l'abbaye, établie le 24 février 1791 :

« la sacristie sur le croisizon de leglise a gauche a le longueur 63 pied sur 30 de largeur eclairee de sept vitraux, boisee dans toute la hauteur de 13 pied »¹⁰⁴¹.

Ce procès-verbal mentionne donc l'emplacement de la « nouvelle sacristie » du plan de 1699.

Aucun plan ni témoignage écrit n'évoque d'ouverture de la sacristie directement sur le cloître, mais cette absence de preuve ne nous permet pas d'écarter définitivement cette hypothèse.

2.3.3. Le Trésor et les archives

Selon M. Aubert et la marquise de Maillé, il y avait, dans les abbayes cisterciennes,

¹⁰³⁷ Respectivement Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 40, 41, 42, 43, 44.

¹⁰³⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 40, p. 27.

¹⁰³⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 42.

¹⁰⁴⁰ MEGLINGER, *Descriptio itineris Cisterciensis*, *op. cit.*, paragraphe 85, repris dans CHABEUF, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII, *op. cit.* », p. 328-329.

¹⁰⁴¹ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 186, 24 février 1791, Rapport des batiments de Citeaux et dependances.

« à l'extrémité du dortoir touchant à l'église, au haut de l'escalier montant du transept, deux petites salles carrées ou rectangulaires, voûtées, et placées, l'une, au-dessus de la sacristie, l'autre sur les voûtes du cloître, dans l'angle de la nef et du bâtiment des moines »

et

« sur la travée orientale de la sacristie s'élevait habituellement une petite pièce, voûtée même lorsque le dortoir ne l'était pas, communiquant avec celui-ci par un étroit couloir ou par une sorte d'antichambre également voûtée. Elle faisait généralement saillie, comme la sacristie, sur le mur oriental du bâtiment des moines »¹⁰⁴².

Pour ces auteurs, l'une de ces pièces était la chambre de l'abbé, avant que celui-ci ne se fasse construire un logis abbatial. Cette pièce devint parfois la chambre du prieur, ou bien elle fut utilisée « pour abriter les archives et le trésor ». Comme ces deux dépôts d'objets se trouvaient parfois à proximité, nous avons décidé de les traiter de manière concomitante.

2.3.3.a. Le Trésor

Le Trésor est mentionné une seule fois dans les sources médiévales Cisterciennes : dans la *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, Jean de Cirey a fait rédiger une note concernant la commende, précédent l'acte de Pie II (né 1405, pape 1458-1464) « *Super gregem* »¹⁰⁴³. Cette note récapitule les décisions prises dans cette bulle, dont celle indiquant que les clefs du chartrier, de la librairie et du Trésor devaient être gardées par les officiers des abbayes en commende :

« *Quod officiales spirituales et temporales monasteriorum comendatariorum sint professi ordinis et claves cartarum librarie et iocalium custodiant* »¹⁰⁴⁴.

Cette mention ne fait pas référence à la salle du Trésor de Cîteaux, mais à celle de toutes les abbayes ; néanmoins elle est intéressante parce qu'un intérêt identique était porté aux archives, aux manuscrits et aux trésors, parce qu'il est indiqué que ces pièces devaient fermer à clefs, et

¹⁰⁴² AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 2, p. 90-91.

¹⁰⁴³ 1459, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, CCMA 6222.

¹⁰⁴⁴ *Collecta*, non foliotée.

parce qu'il s'agit de l'unique mention du Trésor que nous ayons dans toutes les archives médiévales de l'Abbaye-Mère.

Les plus anciennes mentions que nous avons pu voir se trouvent dans les récits de voyage du XVII^e siècle. Cependant, ce n'est pas la localisation de cette salle qui intéressait les voyageurs, mais son contenu¹⁰⁴⁵. Nous avons également découvert quelques rares mentions du Trésor dans les inventaires de la sacristie. L'inventaire de 1708 dressait la liste de l'« argenterie non comprise dans l'inventaire du trésor », insinuant donc qu'il y avait de l'argenterie dans le Trésor et que celui-ci était inventorié¹⁰⁴⁶. Ces inventaires ont tous disparu. Cette liste mentionne également la présence d'un coffre-fort dans la salle du Trésor : « Plus un coffre fort dans la chambre du trésor ». Une autre main a ajouté « sans clef » à la suite de cette mention¹⁰⁴⁷. L'inventaire de 1728 quant à lui, donne un « mémoire de ce qui est au vestibule du trésor »¹⁰⁴⁸. Des objets et meubles ont donc été placés avant l'entrée de la salle du Trésor, peut-être sur une sorte de palier ou de petite pièce, entre l'escalier du dortoir et le Trésor. L'inventaire de 1738 reprend également la liste des objets du « vestibule du trésor »¹⁰⁴⁹. Ce vestibule semble assez vaste puisqu'ils s'y trouvaient plusieurs armoires, placards, tables et chaises.

Les dernières sources à nous apporter des informations sur la salle du Trésor sont les documents révolutionnaires. Le procès-verbal le plus prolifique est celui contenant le rapport sur une tentative de vol dans le Trésor, daté du 12 septembre 1790¹⁰⁵⁰. Voici toutes les informations que nous pouvons y lire :

« Et qu'ils s'estoient transportés l'un et l'autre avec trois soldats du détachement de l'artillerie séant à la maison de Cîteaux, au trésor où il a reconnu qu'il avoit été donné quelques coups à la voûte dans la vue probablement d'y faire un trou »
 « M. Lentier [...] nous a dit qu'il s'estoit de plus transporté sur la voûte du Trésor et que la il avoit trouvé un jeune religieux [...] qui s'y promenoit peut-être innocemment »

¹⁰⁴⁵ À propos de la notion de Trésor, des différentes formes qu'il revêt et de ses fonctions, se reporter notamment à BURKART *et alii*, *Le trésor au Moyen Âge*, *op. cit.* Sur les manuscrits dans les Trésors, voir PALAZZO, « Le livre dans les trésors du moyen âge », *op. cit.* Cet article a également été édité dans la revue *Annales* : PALAZZO, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge », *op. cit.*, 1997.

¹⁰⁴⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 42, p. 1.

¹⁰⁴⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 42.

¹⁰⁴⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 43, non paginé.

¹⁰⁴⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 44, p. 37-39.

¹⁰⁵⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822, 12 septembre 1790, Rapport sur une tentative de vol dans le Trésor.

« Etant ensuite passés dans une petite chambre de bois sculpté, nous avons reconnu une crose de st Robert »

« De suite nous étant transportés sur la voûte de la pièce du Trésor, nous avons reconnu le trou qui y avait été fait »

« De la MM. les religieux nous ayant conduits toujours sur la même voûte au dessus de la chambre de M. Dupan, nous avons reconnu qu'il avait fait au plancher de sa chambre un trou par lequel il a pu facilement passer pour arriver au dessus de la voûte sans être aperçu ».

Ce document nous apprend donc que le Trésor était une pièce voûtée située à l'étage, peut-être constituée de plusieurs alcôves ou petites pièces, dont une chambre de bois sculpté. La chambre d'un religieux toute proche se trouvait être plus élevée, puisque ce dernier a essayé de percer un trou dans son plancher afin d'atteindre la voûte du Trésor. En outre, il semble y avoir assez d'espace au-dessus de cette voûte puisqu'un religieux « s'y promenoit ».

Un autre document, daté du 8 avril 1791, évoque la levée des scellés sur la salle du Trésor¹⁰⁵¹. Les rapporteurs indiquaient qu'« aiant ouvert la 1^e porte [ils avaient] trouvé la seconde ouverte ». Cette mention confirme la présence d'un vestibule, déjà évoqué dans les inventaires de la sacristie, fermé par une porte de chaque côté.

2.3.3.b. Les archives

Dans la préface aux cartulaires qu'il a fait rédiger, Jean de Cirey écrivait :

« disposuimus duas seras diversificatas in ostio¹⁰⁵² ejusdem cartularii, quod est in dormitorio, apponere earundemque claves ac dictarum sistarum seu archivorum diversis fratribus servandas deputare »¹⁰⁵³.

L'abbé a fait mettre deux serrures sur la porte du « *cartularium* », qui se trouvait dans le dortoir. Il semble ici que le terme « *cartularium* »¹⁰⁵⁴ ne désignait pas un cartulaire, mais plutôt le chartrier, l'endroit où étaient conservées les chartes. Si l'abbé indiquait que ce « *cartularium* » se trouvait dans le dortoir, c'est qu'il était situé à l'étage de l'aile des moines. Est-ce que les

¹⁰⁵¹ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 824, 8 avril 1791, Levée des scellés sur la salle du Trésor.

¹⁰⁵² « *Ostio* » a d'abord été écrit « *hostio* », puis le « h » a été gratté.

¹⁰⁵³ Voir partie B, chap. 3.1, p. 293 *sqq.*, pour une étude de cette préface et du travail de Jean de Cirey sur les archives.

¹⁰⁵⁴ Nous optons ici pour un neutre car lorsque Jean de Cirey évoque les cartulaires, il emploie ce genre.

meubles étaient dans le dortoir-même ? Est-ce que les chartes se trouvaient dans un local spécifique, comme les petites pièces qui se trouvaient entre l'escalier de nuit et le dortoir ? C'est l'hypothèse que nous privilégions puisque la « chartrerie » semble avoir eu une porte : « *ostium* ». C'est encore Jean de Cirey qui nous indiquait qu'à la fin du XV^e siècle des archives de l'Ordre étaient conservées dans un coffre spécifique fermant à clef, situé près de la « bourserie » ou de la « chartrerie du dortoir » : « *in uno coffro speciali juxta bursariam seu cartulariam dormitorii reposuit et sub clave firmavit* »¹⁰⁵⁵. On notera ici l'emploi du mot « *cartularia* » au féminin, alors que dans l'exemple précédent le terme était sans doute un neutre. Il semble donc que, parmi ces espaces situés entre l'escalier de nuit et le dortoir à proprement parler, il y avait une pièce pour les archives, une autre pour le Trésor, au moins un coffre renfermant les archives de l'Ordre, et peut-être le bureau du boursier ou une salle contenant les archives de cet office.

Parmi les papiers révolutionnaires, nous trouvons deux autres mentions de la localisation des archives. Un procès-verbal du 1^{er} mai 1790 contient les inventaires des biens mobiliers de Cîteaux, du clos de Vougeot, et des déclarations des moines et frères convers¹⁰⁵⁶. Une courte mention indique que Trésor et archives se trouvaient dans des salles attenantes : « Et doudit tresor etant entré dans les archives qui le joignent ».

Le deuxième document, daté du 13 octobre 1790, narre la levée des scellés¹⁰⁵⁷. Voici ce qui est indiqué à propos de la salle des archives :

« Et à l'instant toutes les personnes cy devant dénommées s'étant transportées à la porte des archives qui sont dans le dortoir fermé à deux portes ».

Les archives étaient donc conservées dans une salle joignant le dortoir, avec deux accès fermés par des portes. L'un de ces accès ouvrait sans doute sur le dortoir.

¹⁰⁵⁵ Dijon, BM, ms 602, f. 12v. Voir partie C, chap. 1, p. 464 *sqq.*

¹⁰⁵⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822, 1^{er} mai 1790, inventaire fait à Cîteaux, Gilly et Clos de Vougeot.

¹⁰⁵⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822, 13 octobre 1790.

Grâce à ces documents, nous avons localisé le Trésor et les archives de Cîteaux au moment de la Révolution française. Ces deux dépôts se trouvaient en haut de l'escalier de nuit, dans deux ou trois salles fermant toutes par des portes, et dont certains accès ouvraient sur le dortoir.

D'autres documents révolutionnaires dressaient des inventaires des objets du Trésor, de la sacristie, des archives, de la bibliothèque, mais aucun ne donnait de détails quant à leur localisation. Même si la localisation du Trésor n'est jamais évoquée dans les sources médiévales, nous pensons qu'elle n'a jamais changé, tout comme celle de la salle des archives, du moins depuis la fin du Moyen Âge et jusqu'à la Révolution française. *A contrario*, l'emplacement de la sacristie était plus fluctuant, peut-être parce que les objets qui y étaient contenus étaient utilisés régulièrement, peut-être par besoin de place.

2.4. Le chauffoir et l'escalier du dortoir

Grâce aux informations glanées dans les différentes sources, nous pouvons proposer des éclaircissements sur l'emplacement du chauffoir et de l'escalier de jour du dortoir. Ces informations sont nécessaires pour qui veut étudier le contenu de la bibliothèque à la fin du Moyen Âge, ainsi que la disposition des manuscrits au sein de l'abbaye. Le catalogue des manuscrits dressé en 1480-1482, bien qu'il s'agisse d'une liste de livres, nous donne de nombreux détails sur la localisation des volumes ; il nous livre aussi des informations sur la disposition des bâtiments. La « Librairie du dortoir », dont nous reparlerons¹⁰⁵⁸, contenait des meubles bifaces, dont l'une était orientée du côté du réfectoire, et l'autre vers le dortoir. Cette Librairie se trouvait donc dans un espace situé entre ces deux bâtiments, espace occupé habituellement par le chauffoir dans les abbayes cisterciennes. Cîteaux ne faisait pas exception à la règle.

Une deuxième information nous est communiquée grâce à une section du catalogue : « *Sequuntur libri existentes in cofro seu archa iuxta gradus ascensus ad vestiarium in libraria* »¹⁰⁵⁹. Des livres étaient rangés dans un coffre, « *cofro seu archa* », situé près de

¹⁰⁵⁸ Nous avons choisi de conserver la traduction littérale de *libraria* en *librairie*, plutôt que d'utiliser le terme bibliothèque, dont les définitions modernes évoquent un lieu de rangement, un bâtiment. Cependant, comme il s'agit ici d'une salle spécifique, et pour éviter d'éventuelles confusions avec le nom commun « librairie », nous avons décidé de mettre une majuscule à Librairie pour spécifier qu'il s'agit toujours de la Librairie du dortoir. Nous n'utiliserons plus les guillemets désormais. Voir partie B, chap. 4.2.1, p. 391 *sqq.*

¹⁰⁵⁹ Dijon, BM, ms 610, p. 28.

l'escalier montant au vestiaire – ou vestibule ? – de la Librairie. La Librairie se trouvait donc à l'étage, au-dessus du chauffoir. Cette pièce était accessible par un escalier, menant à un vestiaire ou vestibule, peut-être une sorte de palier. S'agissait-il de l'escalier menant au dortoir ?

Selon M. Aubert et la marquise de Maillé, qui évoquaient un « plan-type cistercien »,

« la salle capitulaire est toujours placée dans le bâtiment des moines au rez-de-chaussée, entre la sacristie et le parloir, le passage ou l'escalier montant au dortoir »¹⁰⁶⁰.

Pour M. Plouvier, qui a travaillé sur l'architecture de l'abbaye, l'escalier du dortoir de Cîteaux se trouvait entre le passage-parloir et la salle du noviciat : « Étaient groupés autour de lui [le cloître] : à l'est, le bâtiment des moines comprenant la sacristie, la salle du chapitre, le passage-parloir, l'escalier du dortoir, la salle du noviciat puis des moines, le dortoir à l'étage »¹⁰⁶¹. Cependant, elle ne discutait pas, ni ne référençait la disposition de ces bâtiments, sur laquelle elle semblait plus caler le « plan-type ».

Or, grâce aux nouvelles données apportées par le catalogue, il est apparu nécessaire de repenser le plan de l'abbaye. Ainsi avons-nous repris le sujet, avec M. Foucher. Nous avons entrepris des recherches documentaires, aussi bien dans la vaste bibliographie Cistercienne que dans les fonds d'archives. En aucun cas nous n'avons voulu remettre en question les travaux de M. Plouvier et d'É. Pallot¹⁰⁶², qui, les premiers, nous ont livré une étude sur l'architecture de l'abbaye. Notre propos était plutôt d'apporter des informations supplémentaires sur les bâtiments de Cîteaux à la fin du Moyen Âge, qui restent très peu connus.

Les précisions et modifications que nous souhaitons apporter au plan de l'abbaye concernent l'église, les galeries de la *collatio*, du chapitre et du réfectoire, ainsi que les bâtiments attenants à ces galeries. J.-B. Vincent, auteur d'une Thèse en archéologie sur les abbayes cisterciennes de Normandie, écrivait que

« certes, l'apport des réévaluations architecturales ne modifie pas en profondeur la connaissance des plans monastiques, mais il les complète fortement lorsqu'on adopte de nouvelles techniques d'analyse du bâti »¹⁰⁶³.

¹⁰⁶⁰ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 1, p. 72.

¹⁰⁶¹ PLOUVIER, « L'abbaye de Cîteaux, *op. cit.* », p. 76.

¹⁰⁶² Éric Pallot, architecte des monuments historiques, a dessiné plusieurs plans de l'abbaye : PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*

¹⁰⁶³ VINCENT Jean-Baptiste, « Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII^e-XIV^e siècle) : conception, organisation et évolution », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 19.1, 2015. En ligne, DOI : [10.4000/cem.13918](https://doi.org/10.4000/cem.13918).

Et si ces nouvelles techniques passaient aussi par un retour aux sources ?

Si les plans au sol des différentes abbayes présentent des similitudes, il n'existe pas de « plan-type » pour les monastères cisterciens, contrairement à ce qu'affirmaient M. Aubert et la marquise de Maillé. Les plans répondaient également à des contraintes d'emplacement ou à des besoins. Prenons le cas de l'escalier du dortoir. Dans les abbayes de Léoncel¹⁰⁶⁴, Aiguebelle¹⁰⁶⁵, Fontfroide, Reigny¹⁰⁶⁶, Sénanque¹⁰⁶⁷ ou encore Valcroissant¹⁰⁶⁸ pour n'en citer que quelques-unes, il se situait à proximité du passage ou du parloir. Mais certaines abbayes n'avaient pas leur escalier du dortoir situé à cet emplacement. C'est le cas de l'abbaye de Bonport, étudiée par A. Gosse-Kischinewski¹⁰⁶⁹ et par J.-B. Vincent¹⁰⁷⁰. Sur le plan de l'abbaye dessiné par F. Schaller (**Fig. 149**), il y a quatre escaliers desservant le bâtiment des moines. Nous retranscrivons ici les informations données par A. Gosse-Kischinewski :

- en n° 1, il y a l'escalier des matines, contre le transept de l'abbatiale. Cet escalier a disparu en même temps que l'église à la Révolution, mais l'arc dans la maçonnerie reste visible (XIII^e siècle).
- en n° 2, se trouve l'escalier construit par le maçon Jacques Delaplace dans l'angle de la salle capitulaire, contre la sacristie. La date « 1765 » et le nom de l'entrepreneur sont inscrits sur les marches de l'escalier.
- en n° 3, il y a l'escalier du dortoir existant avant les travaux de la fin du XVII^e siècle. Cet escalier se trouvait, ou donnait, dans le chauffoir. La Thèse de J.-B. Vincent a confirmé cet emplacement¹⁰⁷¹. Cet escalier était celui qui donnait accès au dortoir aux XII^e et XIII^e siècles.

¹⁰⁶⁴ Abbaye de Léoncel, fille de Bonnevaux fondée en 1137, c^{ne} Léoncel, c^{on} Vercors-Monts du Matin, ar. Valence, département Drôme.

¹⁰⁶⁵ Abbaye d'Aiguebelle, fille de Morimond fondée en 1137, c^{nes} Montjoyer et Réauville, c^{on} Grignan, ar. Nyons, département Drôme.

¹⁰⁶⁶ Abbaye de Reigny, fille de Clairvaux fondée en 1128, c^{ne} Vermenton, c^{on} Joux-la-Ville, ar. Auxerre, département Yonne. À propos de l'escalier monumental, se reporter à AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France*, op. cit., 1, p. 116.

¹⁰⁶⁷ Abbaye de Sénanque, fille de Mazan fondée en 1148, c^{ne} Gordes, c^{on} et ar. Apt, département Vaucluse.

¹⁰⁶⁸ Abbaye de Valcroissant, fille de Bonnevaux fondée en 1188, c^{ne} Die, chef-lieu de c^{on} et d'ar., département Drôme.

¹⁰⁶⁹ GOSSE-KISCHINEWSKI Annick, « La fondation de l'abbaye de Bonport : de la légende à la réalité politique », *1204, la Normandie entre Plantagenêts et Capétiens*, Caen, 2007, p. 61-74. Nous remercions vivement A. Gosse-Kischinewski d'avoir répondu à nos questions concernant l'abbaye de Bonport et le plan dessiné par F. Schaller, publié dans CHEVALLIER Émile, *Notre-Dame de Bonport : étude archéologique sur une abbaye normande de l'Ordre de Cîteaux*, Mesnil-sur-l'Estrée, 1904, p. 19.

¹⁰⁷⁰ VINCENT Jean-Baptiste, *Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII^e-XIV^e siècle) : conception, organisation, évolution*, Thèse de Doctorat sous la dir. d'A.-M. Flambard Héricher, Université de Rouen, Rouen, 2014, p. 396-477 pour l'abbaye de Bonport. Voir également : VINCENT, « Les abbayes cisterciennes de Normandie », op. cit., 2015. Nous remercions chaleureusement J.-B. Vincent de nous avoir transmis son travail de Thèse.

¹⁰⁷¹ VINCENT, *Les abbayes cisterciennes de Normandie*, op. cit., figure 5 p. 420, et p. 441-443.

- en n° 4, se trouve l'escalier « Polignac ». Il s'agit d'un escalier monumental en pierre avec une rampe en fer forgé, installé par Melchior de Polignac, abbé de Bonport, sans doute peu après son assignation à résidence dans l'abbaye (24 avril 1698). L'escalier portait ses armes, bûchées à la Révolution. L'ancien chauffoir et l'ancien escalier ont disparu pour sa construction, et une porte a été ouverte dans le *scriptorium* afin d'en faciliter l'accès et d'éviter le passage par le cloître.

D'autres abbayes avaient leur escalier du dortoir situé entre le chauffoir et le bâtiment des moines : Fountains¹⁰⁷², Royaumont¹⁰⁷³, ou encore Beaulieu. Cet escalier partait du chauffoir, ou se situait contre lui.

Si nous relisons attentivement M. Aubert et la marquise de Maillé, ceux-ci indiquaient brièvement, en parlant du chauffoir, qu'il était

« souvent surmonté d'un étage contenant des chambres où l'on pénétrait par le dortoir ou par un petit escalier spécial »¹⁰⁷⁴.

Cette affirmation ne vient pas remettre en cause la présence de l'escalier à proximité du passage, puisque ces auteurs évoquaient un « escalier spécial ». Pouvons-nous alors supposer la présence de deux escaliers menant au dortoir dans l'abbaye de Cîteaux ? Pour répondre à cette question, nous avons réétudié les sources des XVII^e et XVIII^e siècles. Que nous apprennent-elles sur la disposition des bâtiments, et plus particulièrement des bâtiments de l'aile des moines et de ceux de l'aile du réfectoire ?

Le plan le plus ancien montrant le chauffoir est celui dit de 1639¹⁰⁷⁵ (**Fig. 126**). La légende indique en « e » le chauffoir, entre le réfectoire et le bâtiment des moines¹⁰⁷⁶.

Dans le récit de son voyage qui s'est déroulé en 1667, le moine cistercien J. Meglinger n'évoquait pas le chauffoir *stricto sensu*, mais il parlait du réfectoire, situé entre deux cuisines : « *Secundo lateri adhaeret inter duas coquinas positum refectorium* »¹⁰⁷⁷. Il ne faisait aucun doute que J. Meglinger parlait de deux cuisines en raison de la présence de cheminées.

¹⁰⁷² Abbaye de Fountains, fille de Clairvaux fondée en 1135, Yorkshire, Angleterre.

¹⁰⁷³ Abbaye de Royaumont, fille de Clairvaux fondée en 1228, hameau Baillon, c^{ne} Asnières-sur-Oise, c^{on} L'Isle-Adam, ar. Sarcelles, département Val-d'Oise.

¹⁰⁷⁴ AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France*, op. cit., 2, p. 115.

¹⁰⁷⁵ Cîteaux, Archives de l'abbaye, n° 1. Ce plan est reproduit dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, op. cit., p. 138.

¹⁰⁷⁶ La légende est en grande partie effacée, mais nous devinons encore « [...]foir. f. [...]fectorie. g. cuisine »

¹⁰⁷⁷ MEGLINGER, *Descriptio itineris Cisterciensis*, op. cit., repris dans CHABEUF, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII, op. cit. », p. 278.

Le chauffoir est également indiqué sur la vue cavalière de l'abbaye datant de 1674, sous le n° 21, « *calefactorium* » (**Fig. 129**)¹⁰⁷⁸. La vue de 1689 donne également l'emplacement du chauffoir sous le n° 21¹⁰⁷⁹ (**Fig. 130**). Ce dessin reprend exactement celui de 1674, avec, cette fois-ci, les légendes en Français. Les auteurs de *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux* indiquaient à propos de cette vue :

« La construction du nouveau dortoir n'est pas représentée ici, pas plus que celle du nouveau noviciat, bâtiments élevés sous l'abbatit de Dom Jean Petit (1670-1692), donc entre 1689 et 1692 si le dessin donne la réalité. Si l'on veut cerner la réalité en confrontant les réunions des chapitres généraux, on constate qu'entre 1686 et 1699 il n'y a pas eu de grand chapitre général à Cîteaux et que les chapitres intermédiaires se sont tenus au Petit-Cîteaux à Dijon en 1687 et à Cîteaux en 1697. Entre 1687 et 1697, il n'y a pas eu de réunion, ce qui laisserait supposer un grand chantier à Cîteaux durant ce temps »¹⁰⁸⁰.

Il est donc possible que l'auteur de la vue de 1689 ait en réalité représenté un état antérieur de l'abbaye. Il est intéressant de noter que sur les vues de 1674 et de 1689 sont représentées quatre ouvertures en façade du chauffoir : l'une au rez-de-chaussée, qui est peut-être une porte ; deux fenêtres au premier étage ; et une fenêtre au deuxième étage, qui pourrait correspondre à une ouverture pratiquée dans les combles. La vue, légèrement orientée, ne nous permet pas de voir d'autres ouvertures. Notons également que deux souches de cheminées ont été dessinées entre le chauffoir et le bâtiment des moines, ce qui nous laisse penser qu'au XVII^e siècle il y avait deux cheminées dans le chauffoir.

Les plans du XVIII^e siècle nous donnent à voir une abbaye transformée. À la place du chauffoir s'élevait désormais un escalier monumental en deux volées. La vue cavalière réalisée c. 1700 nous montre, sous le n° 16, un « *scala ad dormitorium* » (**Fig. 150**)¹⁰⁸¹. Il s'agit de l'escalier monumental, qui avait pris la place de l'ancien chauffoir. De nombreuses abbayes se sont dotées d'escaliers monumentaux au tournant du XVIII^e siècle. Souvent, ceux-ci ont été construits à la

¹⁰⁷⁸ Plusieurs exemplaires de cette vue sont conservées : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Cîteaux, archives de l'abbaye, non coté ; Dijon, BM, 90110. Édité dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*, p. 124-125.

¹⁰⁷⁹ Paris, BNF, Est, collection Destailleur, V^e 26 p. fol. T. XI, n° 2422, p. 99 (cl. 56 E 972). Édité dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*, p. 251.

¹⁰⁸⁰ PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*, p. 382.

¹⁰⁸¹ Cinq exemplaires de cette gravure sont actuellement conservés : Paris, BNF, Est. topo, V^a 403, format 4 (en ligne) ; Cîteaux, archives de l'abbaye, non coté ; Dijon, BM, portefeuille topographique, Cîteaux ; Nuits-Saint-Georges, AM, non coté ; collection particulière (sans détail, cité par PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale, op. cit.*).

place du chauffoir, comme dans les abbayes de Reigny, Aiguebelle, Cheminon, Bonport¹⁰⁸², ou encore Hautecombe¹⁰⁸³. La construction de cet escalier monumental remettait en question la fonction de la salle du chauffoir, ainsi que la présence d'une ou plusieurs cheminées dans cette pièce.

Sur le plan de 1717, il est indiqué que le chauffoir se situait désormais dans la salle des moines, sous le n° 21 (**Fig. 128**)¹⁰⁸⁴. Sur ce plan figurent les deux emplacements des cheminées, prises dans le mur séparant l'aile des moines de l'ancien chauffoir.

Ces plans et vues attestent le déplacement du chauffoir dans la salle des moines, qui s'est accompagné du re-localisation des cheminées. Comme nous ignorons l'emplacement des cheminées du chauffoir au Moyen Âge et à l'époque moderne, nous ne savons pas si les conduits de cheminées ont également été déplacés. Ces conduits sont également observables sur un plan de 1718 figurant dans l'*Atlas de Cîteaux* (**Fig. 146, 151**). Ce plan présente les travaux envisagés pour réaménager le dortoir des moines. Les murs de l'ancien chauffoir, appelé sur ce plan « le grand escalier », sont bien visibles. Bien que nous nous situions à l'étage de l'aile des moines, les frères Gambu ont fait figurer les conduits de cheminées, appelés « calminées du chauffoir », dans le mur séparant la salle du grand escalier de l'aile des moines.

In fine, le seul témoignage médiéval d'un escalier est celui apporté par le catalogue de Jean de Cirey. Néanmoins, nous ne savons rien de la communication entre la Librairie du dortoir et le dortoir à la fin du Moyen Âge. Le nom, Librairie du dortoir, paraît plaider en faveur d'une relation forte entre ces deux espaces. Il faut peut-être imaginer l'escalier débouchant sur un palier ou une petite pièce fermée par deux portes, l'une à l'est pour entrer dans le dortoir, l'autre à l'ouest pour entrer dans la pièce au-dessus du chauffoir¹⁰⁸⁵. L'existence d'un escalier entre le chauffoir et le dortoir n'est pas incompatible avec la présence d'un autre escalier, situé à proximité du passage ou du parloir. Nous n'avons aucun témoignage permettant de corroborer ou d'infirmier la présence de deux escaliers, le seul autre escalier qui apparaît parfois sur les plans étant l'escalier de nuit¹⁰⁸⁶.

¹⁰⁸² Concernant les escaliers de Bonport, voir particulièrement p. 271.

¹⁰⁸³ Abbaye d'Hautecombe, fille de Clairvaux fondée en 1101, c^{ne} Saint-Pierre-de-Curtille, c^{on} Bugey savoyard, ar. Chambéry, département Savoie.

¹⁰⁸⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 209.

¹⁰⁸⁵ En l'absence d'argument archéologique, ces assertions restent des spéculations ; néanmoins, la présence d'une ou de plusieurs pièces au-dessus du chauffoir et pouvant communiquer avec le dortoir nous rappelle la configuration des pièces situées en haut de l'escalier de nuit et contenant le Trésor et les archives. Voir, partie B, chap. 1.2.3, p. 253 *sqq.*

¹⁰⁸⁶ Voir, partie B, chap. 1.2.3, p. 253 *sqq.*, et partie B, chap. 1.2.4, p. 269 *sqq.*

Il est également possible que l'escalier du chauffoir ait été construit postérieurement à l'édification des bâtiments, et c'est l'hypothèse que nous privilégions : en effet, aucun des plans antérieurs à l'introduction de l'escalier monumental ne figure d'espace dévolu à un escalier du type volée droite sur mur de cage, qui était la formule la plus courante dans les escaliers primitifs.

Les sources scripturaires restent elles aussi muettes. J. Meglinger mentionnait l'existence des passages entre les trois cloîtres de l'abbaye. Le passage entre le grand cloître et le cloître de la bibliothèque était fermé grâce à deux portes :

« Ex ecclesia per binas fores in claustra seu ambitus transitur, quorum tria sibi successive adhaerentia visuntur ».

Et J. Meglinger reprenait plus loin :

*« Juxta capitulum transitur spatioso tramite ad alia claustra, et inde aliquot passibus distat janua, qua ad tirocinii locum penetratur »*¹⁰⁸⁷.

Quant à E. Martène et U. Durand, lors du relevé des inscriptions funéraires, ils attestent seulement qu' « entre les pilliers des portes du chapitre et du parloir, est une tombe, sur laquelle est une croce »¹⁰⁸⁸.

¹⁰⁸⁷ MEGLINGER, *Descriptio itineris Cisterciensis*, *op. cit.*, paragraphe 38, repris dans CHABEUF, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII, *op. cit.* », p. 277-278 : « De l'église on passe par deux portes dans les cloîtres qui sont au nombre de trois et contigus les uns aux autres », et « près du chapitre un large passage conduit aux autres cloîtres, là se trouve aussi la porte qui communique avec le lieu des novices ».

¹⁰⁸⁸ MARTÈNE, DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, *op. cit.*, p. 220.

Si les phases de construction de l'abbaye de Cîteaux restent méconnues, nous avons démontré que les XII^e et XIII^e siècles ont connu une vague de chantiers successifs et concomitants. Cela a été le cas dans de nombreuses abbayes. L'histoire du bâti de Villers-en-Brabant et du Thoronet est également marquée par d'incessants remaniements¹⁰⁸⁹.

Nous avons établi une synthèse des connaissances, en revenant à chaque fois aux sources, ce qui nous a valu d'être souvent moins catégorique que nos prédécesseurs. Néanmoins, nous apportons de nouvelles connaissances sur le bâti et sur la dévolution des espaces, notamment à la fin du XIV^e siècle, puis à la fin du Moyen Âge, grâce à une étude précise et détaillée des registres de comptes. Nous avons discuté de la disposition des escaliers dans les bâtiments du carré claustral, de la présence d'autels dans l'église, de l'existence de pièces contiguës au dortoir du côté de l'escalier de nuit et au-dessus du chauffoir, pièces qui étaient utilisées pour le stockage et le dépôt d'objets et de documents. L'étude du dépôt lapidaire, actuellement en cours, permettra peut-être d'apporter de nouvelles pierres à l'édifice, si nous pouvons ainsi l'écrire.

¹⁰⁸⁹ T. Coomans évoquait notamment cette impression d'avoir affaire à un « chantier permanent ». Pas un siècle ne se passait sans qu'il n'y ait de travaux à l'abbaye : COOMANS, *L'abbaye de Villers-en-Brabant, op. cit.*, p. 263. Le même sentiment d'existence d'un « chantier unique » se dégage de l'histoire de l'abbaye du Thoronet alors qu'il y a bien eu plusieurs campagnes de construction : ESQUIEU Yves, EGGERT Vanessa, MANSUY Jacques, *Le Thoronet. Une abbaye cistercienne*, Actes Sud, 2006, p. 22. Abbaye du Thoronet, fille de Mazan fondée en 1136 d'abord à Tourtour, c^{on} Flayosc, ar. Brignoles, département Var, sous le nom de Notre-Dame de Florielle ; transférée au Thoronet c. 1157, c^{on} Le Luc, ar. Brignoles, département Var.

Chapitre 2 - Jean de Cirey, un abbé réformateur

Jean de Cirey est un personnage majeur dans l'histoire de Cîteaux, parce qu'il a notamment joué un rôle crucial dans le classement des documents, leur préservation et leur conservation, ainsi que dans leur mise en registre ; c'est à ce titre que nous avons commencé à nous intéresser à son travail. Avant d'évoquer plus spécifiquement ces aspects de son abbatiat, il convient de revenir sur sa vie. Cette enquête ne se veut pas exhaustive puisque notre propos n'est pas de dresser une biographie de l'abbé¹⁰⁹⁰, mais plutôt de comprendre sa personnalité et les motivations qui l'ont mené à réformer l'Ordre cistercien, à relancer les études, à enrichir la bibliothèque de Cîteaux, et à réorganiser le chartrier.

Né à Dijon en 1434, Jean de Cirey se fit moine à l'abbaye de La Charité¹⁰⁹¹, dans le diocèse de Besançon. Étudiant à l'Université de Paris et proviseur au Collège des Bernardins, il devint docteur en théologie en 1470. Deux ans auparavant, en 1468, il avait été élu abbé de Theuley, puis, en 1475, il devint abbé de Balerne¹⁰⁹². Jusqu'à présent, l'historiographie nous indiquait qu'il fut abbé de Cîteaux de 1476 à 1501. Souvent cité pour son rôle de représentant des États de Bourgogne aux États généraux de 1484, pour son catalogue de la bibliothèque, ou encore pour ses cartulaires – cartulaire général et cartulaires particuliers –, cet homme et son travail restent néanmoins très mal connus, compte tenu d'une documentation éparse et parfois lacunaire. En 1994, C. Vanlauwe-El Harfi se proposait de livrer une

« bibliographie la plus complète et la plus ordonnée possible des sources contemporaines et des ouvrages concernant Jean de Cirey, abbé de Cîteaux de 1476 à 1501, en vue d'une étude plus longue et approfondie »¹⁰⁹³.

Cependant, seul un catalogue des sources et références bibliographiques a été réuni, et cette étude approfondie n'a jamais vu le jour.

¹⁰⁹⁰ Pour des renseignements sur la jeunesse de Jean de Cirey et son passage au Collège des Bernardins, nous renvoyons à SULLIVAN Thomas, *Parisian Licentiates in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical register*, 1, Leiden, 2004, notamment p. 134-136.

¹⁰⁹¹ Abbaye de La Charité, fille de Bellevaux fondée en 1133, c^{ne} Neuville-lès-La-Charité, c^{on} Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, ar. Vesoul, département Haute-Saône.

¹⁰⁹² Abbaye de Balerne, fille de Clairvaux fondée en 1136, c^{ne} et c^{on} Champagnole, ar. Lons-le-Saunier, département Jura.

¹⁰⁹³ VANLAUWE-EL HARFI Christelle, *Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, 1476-1501*, DEA sous la dir. de V. Tabbagh, Université de Bourgogne, Dijon, 1994, p. 5.

En plus du travail de C. Vanlauwe-El Harfi, il existe quelques articles¹⁰⁹⁴, ou entrées d'encyclopédies et de dictionnaires¹⁰⁹⁵, qui ont tous en commun d'évoquer essentiellement les réalisations de Jean de Cirey pour l'Ordre cistercien, plutôt que la vie de l'homme ou que les actions qu'il a menées au sein de son abbaye. Nous avons déjà établi ce constat lors de nos deux années de Master¹⁰⁹⁶. Il est même paradoxal de voir qu'une telle personnalité, surnommée *Bonus abbas* par N. Cotheret et la *Gallia christiana*¹⁰⁹⁷, n'ait pas été le sujet de recherches approfondies. En effet, cet homme a œuvré pour son abbaye, mais aussi pour l'Ordre cistercien, aussi bien sur le plan politique, qu'administratif, ecclésiastique ou encore spirituel. Afin d'évaluer la portée de ses réalisations, il nous a paru nécessaire de faire le point sur le contexte historique, religieux, intellectuel et politique de la fin du XV^e siècle, de replacer ses actions et réalisations dans un cadre plus vaste, et de visualiser les rapports qu'il entretenait avec la royauté et avec la papauté.

1. Dates de l'abbatit de Jean de Cirey

¹⁰⁹⁴ KING Archdale Arthur, « John IX of Cirey (1476-1501) », *Cîteaux and her Elder Daughters*, Londres, 1954, p. 62-69 ; TALBOT, « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey, *op. cit.* » ; TELESKA William J., « Jean de Cirey and the Question of an Abbot-general in the Order of Cîteaux in the Fifteenth century », *Studies in medieval Cistercian history*, 2, 1976, p. 186-208 ; TELESKA William J., « The Problem of the Commendatory Monasteries and the Order of Cîteaux during the Abbacy of Jean de Cirey, 1475-1501 », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 22, 1971, p. 154-177 ; TELESKA William J., « Papal Reservations and Provisions of Cistercian Abbeys at the End of the Middle Ages », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 26, 1975, p. 129-145 ; TELESKA William J., « Cistercian "Transfers" and Papal Provisions in the Fifteenth Century », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 41, 1990, p. 279-293.

¹⁰⁹⁵ Par exemple, DE L'AULNAY, « Cirey (Jean de) », *Biographie universelle ancienne et moderne*, 8, Paris, 1844, p. 311 ; DIMIER Anselme, « Cirey (Jean de) », *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1959, col. 1321-1322 ; DIMIER Anselme, « Jean de Cirey », *Dictionnaire des auteurs cisterciens*, 1, Rochefort, 1975, col. 400-401. VISCH Charles de, *Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis*, Apud Joannem Busaeum, 1656, p. 200-203.

¹⁰⁹⁶ REY, *L'entreprise archivistique de Jean de Cirey, op. cit.* ; REY Coraline, « L'entreprise archivistique de Jean de Cirey, abbé de Cîteaux (1476-1501). Le dossier documentaire de la seigneurie de Villars en Côte-d'Or », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 14, 2010. En ligne : <http://cem.revues.org/11638> ; REY Coraline, « Pratiques archivistiques et mises en registre à Cîteaux : des originaux au « monument » de Jean de Cirey (XII^e – début XVI^e siècle) », *Circé. Histoires, cultures et sociétés*, 2, 2013. En ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/pratiques-archivistiques-et-mises-en-registre-a-citeaux-des-originaux-au-monument-de-jean-de-cirey-xiie-debut-xvie-siecle/> ; REY Coraline, « Cartularisation et inventorisations. Les registres de copies d'actes à Cîteaux (XII^e siècle – XV^e siècle) », *L'enquête en questions. De la réalité à la « vérité » dans les modes de gouvernement (Moyen Âge – Temps modernes)*, Paris, CNRS Éditions, 2014, p. 141-146 ; REY Coraline, « Jean de Cirey, Abbot of Cîteaux (1476-1501) and the Reorganization of Archives and Manuscripts : Archival Filing, Cataloguing, Binding and Printing », *Colloque international "Medieval documents as artefacts, 1100-1600"*, Maastricht, 5-6 février 2014, à paraître.

¹⁰⁹⁷ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736 ; *Gallia christiana (nova), op. cit.*

Jean de Cirey est le quarante-sixième abbé de Cîteaux selon les chronologies les plus récemment établies par J. Marilier et M. Lebeau¹⁰⁹⁸. Les listes, manuscrites ou éditées, diffèrent quant au nombre d'abbés et à leur numérotation lorsque ceux-ci portent le même prénom. Par exemple, selon la *Gallia christiana*, Jean de Cirey est le quarante-troisième abbé et est le neuvième à porter le prénom Jean. Pour J. Marilier, il est le dixième abbé à porter ce prénom. Cette différence s'explique par le fait que la *Gallia* omet trois abbés dans sa chronologie : Thibaut I, abbé du mois d'août 1189 au mois de janvier 1190, Guillaume III, abbé de janvier 1190 à janvier 1194, et Conrad II, abbé d'août 1315 à janvier 1317. Quant à la différence de numérotation des abbés prénommés Jean, elle se justifie par le fait que Jean de Boxley, abbé de novembre 1236 à 1238 a parfois été prénommé Jacques. M. Lebeau a lui-même choisi cette option.

En 1724, M.A. Crestin a donné la liste suivante des abbés :

« 1. Robert. 2. Alberic. 3. Etienne Harding. 4. Raynard. 5. Gotzuin. 6. Lambert. 7. Fastrède. 8. Gillebert. 9. Alexandre. 10. Guillaume I^{er}. 11. Pierre I^{er}. 12. Bernard. 13. Guillaume 2^e. 14. Pierre 2^e. 15. Guy Paré. 16. Arnaud I^{er} Amalric. 17. Arnaud 2^e. 18. Conrade. 19. Gautier ou Gaucher. 20. Jacque I^{er}. 21. Guillaume 3^e. 22. Bonniface. 23. Guy 2^e. 24. Jacque 2^e. 25. Jean I^{er}. 26. Thibault. 27. Robert. 28. Rufin. 29. Jean 2^e de Pontoise. 30. Henry. 31. Guillaume 4^e. 32. Jean 3^e de Rougemont. 33. Jean 4^e de Buxières de La Tour d'Auvergne. 34. Gerard de Buxieres. 35. Jacque 3^e de Floigny. 36. Jean 5^e de Martigny. 37. Jean 6^e Picart. 38. Jean 7^e Vion. 39. Guy 3^e d'Autun. 40. Himbert de Lone. 41. Jean 8^e de Cirey. 42. Jacque 4^e de Theuley de Pontallier »¹⁰⁹⁹.

Cette liste, qui omet de citer cinq abbés – Guy de Trois-Fontaines, Thibaut I, Guillaume III, Conrad II de Metz et Jean IV de Chaudenay selon la chronologie de J. Marilier – confond également Jean VI de Bussièrès et Gérard de Bussièrès de La Tour d'Auvergne, nommés « Jean 4^e de Buxières de La Tour d'Auvergne » et « Gerard de Buxieres ». Ces confusions peuvent étonner lorsque nous savons que M.A. Crestin a écrit son ouvrage lorsqu'il se trouvait à Cîteaux, et qu'il devait avoir à portée de main toutes les ressources nécessaires à la bonne connaissance de l'histoire de l'abbaye.

¹⁰⁹⁸ MARILIER Jean, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour le XII^e siècle », *Cistercienser Chronik*, 55, 1948, p. 1-11 ; MARILIER Jean, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour les XIII^e et XIV^e siècles », *Cistercienser Chronik*, 63, 1956, p. 1-6 ; LEBEAU, *Chronologie de l'histoire de Cîteaux*, *op. cit.*

¹⁰⁹⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, Marc Antoine Crestin, *Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724*, 1724.

Nous pourrions multiplier les exemples de listes discordantes, mais nous avons préféré nous en tenir aux deux exemples de la *Gallia christiana* et de M.A. Crestin. Ces ouvrages restent en effet des sources incontournables, bien que lacunaires, pour la connaissance de l'histoire de Cîteaux.

Pour les XII^e-XIV^e siècles, nous avons choisi de suivre les explications de J. Marilier, car il a précisément documenté ses choix :

« 15. THIBAUT. 1189 [après le 2 août] – 1190.

Seulement connu par l'obituaire et une mention du cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, (dioc. Langres), "Theobaldus, uir honeste uite abbas Cistercii", l'an 1189. Il est impossible de dater autrement ce texte. L'original est aujourd'hui perdu, mais dom Plancher l'a encore vu au dix-huitième siècle (*op. cit.* p. LXIV, pr. CXVI) [...]. Mort le 11 janvier (Codex Divionensis 633, f^o9) ».

« 16. GUILLAUME. III. 1190 [début de l'année] – 1194 [début de l'année].

Au début d'août 1190, paraît un abbé Guillaume. En effet, la chancellerie des ducs de Bourgogne expédie en 1190 (E. Petit, *Histoire des ducs de B. de la race capétienne*, III, p. 304, n^o 848) et très précisément au début d'août (Petit, *ibid.*, p. 53 et p. 305, n^o 849) une charte pour l'abbaye de Maizières, où figure comme témoin Uillelmus tunc abbas Cistercii.

Il est possible que Guillaume III soit le même que Guillaume II [...]. Cette indication est trop ténue pour nous autoriser à affirmer l'identité. L'absence d'obit ne prouve rien [...]; mais l'obituaire ne mentionne jamais les abbés non décédés en charge [...].

Cet abbé Guillaume III est encore en charge en mai 1192 (de Barthélémy, *cartulaire de Cheminon*, p. 66). Il mourut au début de 1194, sans doute le 3 janvier »¹¹⁰⁰.

« 23. JEAN I. 1236 – 1238.

Successeur immédiat de Gaucher (*Annales de Wawerleia*, an. 1236) – il faut donc supprimer Jacques I, maintenu par Canivez, (*Cîteaux*, p. 866) –, il était auparavant abbé de Boxley (dioc. Canterbury). Elu à Cîteaux avant le

¹¹⁰⁰ MARILIER, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour le XII^e siècle, *op. cit.* », p. 9-10. La typographie a été respectée.

11 novembre 1236, date où il obtint de Grégoire IX dispense *super defectu natalium* (Auvray, *Registres de Grégoire IX*, II, p. 516, n° 3404. Sur tout cela, voir P. Br. Griesser, *Zur Rechtsstellung...*, p. 270). L'abbé Jean cesse par démission un abbatiat très agité en 1238, avant le Chapitre général (*Annales de Waverleia*, an. 1238), ou, au plus tard, lors de ce même chapitre »¹¹⁰¹.

« 34. CONRAD II DE METZ. [août] 1315 – 6 janvier 1317.

Abbé de Clairvaux qu'il régit pendant deux ans et demi (*Livres des sépultures*, p. 316), après l'abbé Guillaume III décédé le 30 janvier 1313. Son accession au siège de Cîteaux correspond ainsi au mois d'août 1315. Son existence, mise en doute par le *Gallia*, est certaine. Des deux listes anciennes d'abbés de Clairvaux (1° : *Devota memoria abbatum Clarevallis*, [26 premiers abbés et 37 premiers prieurs], entre 1291 et 1312, Bibliothèque de Troyes, ms. 1302, f° 100, éd. d'Arbois, *Etat intérieur*, p. 355–357 ; 2° : *Reverenda et brevis notula de abbatibus Clarevallis* [30 premiers abbés], vers 1330, même dépôt, ms. 150, f° 473, éd. d'Arbois, *Etat intérieur*, p. 353–355 la seconde seule, évidemment, le cite de façon expresse au nombre des abbés de Cîteaux. La notice du *livre des sépultures* reproduit substantiellement le *reverenda et brevis notula* [...]. Décédé à Preuilly le 6 janvier 1317 n. s., où il fut inhumé (ms. Troyes 150) »¹¹⁰².

1.1. L'accession à l'abbatiat de Cîteaux

Après avoir rétabli la chronologie des abbés de Cîteaux selon les recherches récentes, revenons sur les dates de l'abbatiat de Jean de Cirey. Traditionnellement, nous considérons qu'il a débuté à la fin du mois d'avril 1476, pour s'achever au 20 novembre 1501, date de sa démission, en

¹¹⁰¹ MARILIER, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour les XIII^e et XIV^e siècles, *op. cit.* », p. 3. La typographie a été respectée. Il est intéressant de noter que pour les *Annales de Waverley*, Jean de Boxley est le vingtième abbé de Cîteaux, et le deuxième abbé anglais : « *Cedente Gauchero abbate Cisterciensi, successit Johannes abbas de Boxlea, abbas vicesimus Cisterciensis, Anglicusque secundus* », *Annales monastici*. 2. *Annales monasterii de Wintonia (A.D. 519-1277). Annales monasterii de Waverleia (A.D. 1-1291)*, Londres, Henry Richards Luard, 1865, p. 316. Sur la démission de cet abbé Jean, les *Annales de Waverley* indiquent seulement : « *Orta dissentione quadam in ordine Cisterciensi per quorundam insolentiam, Johannes abbas Cistercii eligens magis solitudinem et quietem quam lites et contentiones, relicta pastoralis cura cessit* », p. 319.

¹¹⁰² MARILIER, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour les XIII^e et XIV^e siècles, *op. cit.* », p. 5-6. La typographie a été respectée.

raison de son mauvais état de santé. Les données les plus complètes apportées sur la biographie et les réalisations de Jean de Cirey se trouvent dans les *Annales de Cisteaux* conservées à l'abbaye de Tamié, ou dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, conservées à Dijon, toutes deux écrites par N. Cotheret¹¹⁰³. Rappelons que cet auteur indiquait avoir rédigé ses ouvrages avec, sous les yeux, une source de premier ordre, rédigée de la main même de Jean de Cirey, une histoire de l'abbaye et de l'Ordre.

Suivons N. Cotheret nous racontant les conditions d'accession à l'abbatit de Jean de Cirey. Humbert de Losne (abbé 1462-1476), abbé de Cîteaux, se trouvait à Rome avec une délégation dans laquelle était présent Jean de Cirey, alors abbé de Balerne, afin d'obtenir du pape Sixte IV (né en 1414, pape 1471-1484) des lettres condamnant la commende. C'est au cours de cette délégation qu'Humbert mourut, le 24 mars 1476 :

« quils eurent le malheur la veille de lannonciation de perdre labbé de Cisteaux leur venerable père, que labbé moderne de Balerne fit inhumer en pompe dans le monastere de St Sebastien de son ordre a Rome, et lui fit mettre une tombe magnifique [...] Le lendemain de ses obseques, Sixte 4 ayant declaré labbaye de Cisteaux vacante en cour, il en envoya, du conseil de son consistoire les provisions a dom Jean de Cirey abbe moderne de Balerne [...] Mais ne se croyant pas asses de talents pour une place si eminante, et dailleurs preferant la tranquillité interieure dune vie cachée au tumulte [...] si bien quil [le pape] procura cette abbaye a Pierre abbé de Clairvaux originaire du petit village de Virey entre Chalon et labbaye de Maizieres »¹¹⁰⁴.

L'auteur nous apprend donc que le pape nomma Jean de Cirey à la tête de l'Abbaye-Mère, mais que celui-ci refusa. C'est donc Pierre de Virey, abbé de Clairvaux, que le pontife désigna. Néanmoins, les moines de Cîteaux refusèrent cette nomination et élurent Jean de Cirey. Nous ne connaissons pas le jour exact de son accession à l'abbatit de Cîteaux.

1.2. La fin de son abbatit

¹¹⁰³ Tamié, Abbaye, ms 3, Nicolas Cotheret, *Annales de Cisteaux*, XVIII^e siècle. En grande partie édité par L.J. Lekai : « *Annales de Cisteaux, op. cit.* ». Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736. Voir p. 13-17.

¹¹⁰⁴ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 113.

Si la date d'accession à l'abbatit de Jean de Cirey, à la fin du mois d'avril 1476, est admise, c'est plutôt la date de la fin de son mandat qui est sujette à discussions. M.A. Crestin, en 1724, indiquait que l'Abbé-Père démissionna au mois de novembre 1501, pour mourir au mois de décembre 1503 :

« Enfin après avoir travaillé utilement pendant plus de vingt quatre ans avec une application infatigable pour sa maison, et pour son ordre, il abdiqua l'abbaye au mois de novembre 1501 : et mourut a Cisteaux au mois de decembre 1503 »¹¹⁰⁵.

En 1728, la *Gallia christiana* affirmait également que Jean de Cirey démissionna en 1501, puis mourut le 6 des kalendes de janvier, soit le 27 décembre de l'année 1503 : « *Cessit an. 1501 ac mortuus est 1503. VI. Cal. Jan.* »¹¹⁰⁶. Mais c'est encore N. Cotheret qui a livré le récit le plus détaillé de la démission de Jean de Cirey. Il expliquait que

« par acte authentique du 20^e 9^{bre} 1501 il conste que dom de Cirey ayant capitulairement assemblés ses confreres au son de la cloche, et apres leur avoir fait une exhortation patetique, il leur declara en presence d'un notaire et de plusieurs temoins quil etoit absolument determiné a faire cession de la crosse de Cisteaux... »¹¹⁰⁷.

Jean de Cirey démissionna donc le 20 novembre 1501. Cependant, en compulsant les archives de l'abbaye, nous avons trouvé un acte écrit à son nom et daté du 21 février 1501 (a.st.), soit le 21 février 1502, donc trois mois après sa démission :

« nous frere Jehan abbe du monastere Notre Dame de Cisteaux [...] Et en tesmoing de ce avons fait mectre noz seel dabbe et convent a cesdites lettres audit Cisteaux le XXI^e jour du mois de fevrier lan mil cinq cens et ung »¹¹⁰⁸.

Face à la cohérence des sources – même si ce sont des sources de seconde main – indiquant la date du 20 novembre 1501 comme la date de démission de l'abbé, dans un premier temps, nous avons émis l'hypothèse que la date du 21 février 1501 aurait pu être une date n.st., même si, à notre connaissance, il n'existe pas de preuve de l'emploi du style de la nouvelle année dans les chartes de l'abbaye de Cîteaux. Cette hypothèse a vite été mise à mal puisque l'acte en question

¹¹⁰⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, 1 F 17, Marc Antoine Crestin, *Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724*, 1724, p. 112.

¹¹⁰⁶ *Gallia christiana (nova)*, op. cit., col. 1006.

¹¹⁰⁷ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 140.

¹¹⁰⁸ 21 février 1501 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 897, CCMA 4270.

est une ratification d'un accord passé le 3 novembre 1501 entre les religieux, représentés par Jehan Le Laiche, cleric et notaire royal¹¹⁰⁹, et le seigneur de Digoine¹¹¹⁰, Jean de Maulain, au sujet d'une rente sur Meursault¹¹¹¹. La ratification ne peut donc être antérieure à l'acte.

Jehan Le Laiche a par ailleurs laissé dans le cartulaire 192 une note dédicatoire à Jean de Cirey. Il y indiquait que l'abbé fut en charge pendant vingt-sept ans, et qu'il démissionna en 1502 : « abbé de ceans par le pacé de XXVII ans [...] Et meent apres quil eust resigné a monseigneur maistre Jaques de Pontaillier lan mil V^c deux »¹¹¹².

Comment donc un acte de 1502 a-t-il pu être établi au nom de Jean de Cirey ? C'est N. Cotheret qui nous a livré à demi-mots une possible explication. Si le jour même de la démission de Jean de Cirey les « religieux de Cîteaux postulerent Jacques Theulley par procuracion speciale », il semble que la cession actée de Jean de Cirey n'ait eu lieu qu'en 1502 :

« Le 16^e de fevrier suivant le pape Alexandre 6 admit cette resignation en faveur de dom Jacques Theulley »¹¹¹³.

À propos de cet abbé Jacques, neveu de Jean de Cirey, il semble qu'il n'ait jamais été abbé de Theuley, bien qu'il porte ce nom dans certaines sources. Dans les archives de l'Université de Paris, il est appelé *Jacobus Tegularii*, soit Tuilier, ou Thuilier, ou *Jacobus de Pontescisso*, Pontailler, en Côte-d'Or¹¹¹⁴. Il est probable que Jacques Tuilier, alors abbé de Morimond, ne soit arrivé à Cîteaux qu'une fois l'accord pontifical reçu, donc après le 16 février 1502, et peut-être après avoir réglé sa propre succession au siège de Morimond. Dans les *Annales de Cîteaux* conservées à Tamié, N. Cotheret a transcrit un document envoyé au roi Louis XII (né 1462, roi 1498-1515) à propos de la démission de Jean de Cirey ; ce texte ne porte pas de date, mais il est postérieur à la décision du pape :

« tel que a été l'abbé moderne audit Cîteaux depuis XXVI ans en ça : qui maintenant pour son viel eaige et débilitation de sa personne [...] affin de laisser laditte abbaye, après luy, ez mains d'un personaige [...] tel que dessus a été

¹¹⁰⁹ Jehan Le Laiche était un notaire résidant aux Barres d'Orsans, coadjuteur du tabellion et fermier de Dijon. Il semble avoir travaillé pour Cîteaux depuis le début des années 1480 et peut-être jusqu'aux années 1510. Nous trouvons sa signature au bas de plusieurs chartes et dans des terriers. Dans les comptes de Jean de Cirey (Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1166), il est rémunéré à plusieurs reprises pour son travail.

¹¹¹⁰ Le château de Digoine est situé sur l'actuelle c^{ne} Palinges, c^{om} et ar. de Charolles, département Saône-et-Loire.

¹¹¹¹ 1501, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 897, CCMA 4268 et 4269 (deux exemplaires).

¹¹¹² Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 192, f. 298v. À propos des autres notes nécrologiques, voir p. 110, 309 et 322.

¹¹¹³ Dijon, BM, ms 2474, Nicolas Cotheret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux*, 1736, p. 141.

¹¹¹⁴ Nous remercions ici J.V. Jourd'heuil de nous avoir fait part de ses dernières recherches : JOURD'HEUIL Jean-Vincent, « De l'instabilité des abbés de Morimond à la fin du Moyen Âge (1450-1503) et du degré de fiabilité de toute liste abbatiale », à paraître. Voir également SULLIVAN, *Parisian Licentiates in Theology*, op. cit., 2004.

déclaré ; nostredit saint père le pape, sous la permission et recommandation du Roy [...] admit laditte resignation »¹¹¹⁵.

La mention de vingt-six années passées à la tête de l'abbaye correspond à l'an 1502.

Notons également que la *Gallia christiana* et l'abbé Dubois indiquaient que Jacques Tuilier était devenu abbé de Cîteaux seulement en 1503, mais les auteurs n'ont pas cité leurs sources¹¹¹⁶. En croisant ces différents documents, il apparaît donc évident que Jean de Cirey est resté à la tête de l'abbaye de Cîteaux du 20 novembre 1501 au 21 février 1502 au moins.

2. Son œuvre

2.1. Jean de Cirey et l'Ordre cistercien

Jean de Cirey peut être considéré comme un abbé réformateur, au même titre que d'autres moines, tous cités dans l'ouvrage de J.-M. Le Gall, qui a étudié les réformes monastiques au tournant du XVI^e siècle¹¹¹⁷. À partir du milieu du XV^e siècle, les différents Ordres monastiques ont été soucieux de corriger les mœurs et les pratiques des moines, leur principal objectif étant un retour à la règle originelle. Ces mouvements de réforme ont été diffusés par un réseau d'ecclésiastiques mais aussi de laïcs, soutenus par le pouvoir royal ; ils devinrent une préoccupation politique. Jean de Cirey, et plus généralement les cisterciens¹¹¹⁸, s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

¹¹¹⁵ « Annales de Cisteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist., *op. cit.* », 1985, p. 44-45.

¹¹¹⁶ *Gallia christiana (nova)*, *op. cit.*, col. 821 ; DUBOIS Louis, *Histoire de l'abbaye de Morimond*, Paris, (2^e éd.), 1852, p. 464 1851.

¹¹¹⁷ LE GALL Jean-Marie, *Les moines au temps des réformes, France (1480-1560)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

¹¹¹⁸ Ce mouvement de réforme ne concerne pas seulement le royaume de France, comme l'ont par exemple montré J.-B. Lefèvre et X. Hermand pour les abbayes des provinces de Namur et de Liège : LEFÈVRE Jean-Baptiste, « Histoire et institutions des abbayes cisterciennes (XII^e-XVII^e siècles) », *Revue Bénédictine, Monastères bénédictins et cisterciens dans les albums de Croÿ (1596-1611)*, 100, 1990, p. 109-186 ; LEFÈVRE Jean-Baptiste, « Réformes cisterciennes en Namurois et leur rayonnement (XV^e-XVI^e siècles) », *Les cisterciens en Namurois, XIII^e-XX^e siècle*, J. Toussaint (dir.), Namur, 1998, p. 47-54 ; HERMAND Xavier, « Réforme, circulation de scribes et transferts de manuscrits dans les abbayes cisterciennes du diocèse de Liège au XV^e siècle. À propos de sept volumes provenant de l'abbaye du Jardinnet (Namur, Musée provincial des arts anciens du Namurois, Fonds de la Ville, 48, 49, 50, 51, 67, 70, 71) », *Scriptorium*, 64, 2010, p. 3-79 ; HERMAND, « *Scriptoria* et bibliothèques dans les monastères cisterciens réformés des Pays-Bas méridionaux, *op. cit.* ».

2.1.1. Une réforme soutenue par la royauté

Prélat, mais aussi homme politique, Jean de Cirey sut se rallier à Louis XI (né 1423, roi 1461-1483) après la mort de Charles Le Téméraire (né 1433, duc 1467-1477), le 5 janvier 1477. En retour, le roi le gratifia, lui et ses successeurs, du titre de « conseiller-né au parlement de Bourgogne ». Ce titre revêtait une importance particulière puisqu'il faisait de l'abbé de Cîteaux le premier membre du clergé de ce parlement après les évêques d'Autun, Chalon, Auxerre et Mâcon. Et c'est au titre de délégué d'État de Bourgogne qu'en 1484, Jean de Cirey prit une part active aux États généraux de Tours¹¹¹⁹.

Avec l'appui de la royauté, l'abbé participa à la réforme des Ordres religieux en France et à la restauration de la discipline monastique et cléricale. Le 12 novembre 1493, Charles VIII (né 1470, roi 1483-1498) convoqua à Tours des évêques, des abbés, des docteurs de l'Église ; Jean de Cirey y présenta un mémoire sur les causes de la décadence de l'Ordre, *De statuta et ruina monastici ordinis*¹¹²⁰. Pour aller plus loin et promouvoir la réforme au sein de l'Ordre cistercien, l'abbé réunit au collège des Bernardins, le 15 février 1494, plusieurs abbés. Ceux-ci promulguèrent une série de seize statuts connus sous le nom d'*Articuli parisienses*¹¹²¹. Par ces articles, les abbés ne cherchèrent pas à introduire de nouveaux usages, mais bien à restaurer les coutumes et règles anciennes :

« *Scientes reformationem non novarum quidem adinventionum introductionem sed potius ad sanctorum patrum vitam Cerimonias pariter & Instituta reductionem respicere* »¹¹²².

Ce document rappelait notamment la tenue obligatoire des chapitres, réitérait l'importance et la nécessité des études, prescrivait des visites régulières, et mettait l'accent sur la vertu de la pauvreté¹¹²³. Si le Chapitre général chercha à imposer cette réforme, il faut cependant bien avouer qu'elle ne fut guère observée. En 1496 par exemple, l'instance générale de l'Ordre déplora l'absence d'abbés au Chapitre, la présence d'abbés commendataires à la tête de

¹¹¹⁹ PÉLICIER Paul, « Voyage des députés de Bourgogne à Blois (1483). Élection des députés de la Bourgogne aux états généraux de 1484. La Bourgogne aux états généraux de 1484 », *Bibliothèque de l'Écoles des Chartes*, 47, 1886, p. 357-369. Voir également BNF, Français 16248, f. 42-441, Procès-verbal des États-Généraux de Tours.

¹¹²⁰ GODET Marcel, « Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France, 12 nov. 1493 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2 (8), 1911, p. 175-196 ; GODET Marcel, « Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France, 12 nov. 1493 (suite) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2 (9), 1911, p. 333-348.

¹¹²¹ Édités dans CANIVEZ, 6, p. 87-97 ; PARIS, p. 673-686. Les *Articuli parisienses* sont notamment contenus dans Paris, Sainte-Geneviève, ms 1652, f. 247, *Statuta quae vulgo Articuli parisienses vocantur...*

¹¹²² PARIS, p. 676, cité par L.J. Lekai : LEKAI Louis Julius, *The Cistercians. Ideals and reality*, Kent, Ohio, 1977.

¹¹²³ VANLAUWE-EL HARFI, *Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, op. cit.*, p. 27.

certaines abbayes, parfois en conséquence des guerres et maladies qui ravageaient l'Occident¹¹²⁴.

2.1.2. Les privilèges obtenus auprès de la papauté

W.J. Telesca, s'intéressant à l'histoire de l'Ordre de Cîteaux au XV^e siècle, a écrit un ouvrage, ainsi qu'une série d'articles, sur les rapports entre l'Ordre et la papauté, et plus particulièrement sur les relations entre les abbés cisterciens français et Rome, dont celles entre Jean de Cirey et la papauté¹¹²⁵. Ce travail a notamment démontré que l'abbé a cherché à protéger les cisterciens en obtenant, le 30 août 1487, la bulle *Ad Romani pontificis*, qui était une confirmation des privilèges de l'Ordre¹¹²⁶. W.J. Telesca s'est également intéressé à l'application de l'Abbé-Père dans la lutte contre la commende. Dans l'un de ses articles, il a expliqué

« the problem of the *commenda* and determine the validity of Cirey's protests against its sweeping intrusion into the Order »¹¹²⁷.

C'est en effet à la demande de l'abbé que l'Ordre obtint la bulle *Etsi pro cunctorum*, le 29 avril 1489. Ce document devait mettre l'Ordre cistercien à l'abri de la commende.

Jean de Cirey s'évertua également à restaurer l'autorité de l'abbé de Cîteaux, notamment par l'obtention et par la confirmation de privilèges. Par exemple, le 9 avril 1489, il obtint la bulle *Exposcit*, qui lui donnait le pouvoir de conférer le diaconat et le sous-diaconat aux moines de Cîteaux, la tonsure et les ordres mineurs à tous les religieux de l'Ordre, ainsi que le pouvoir de donner la bénédiction abbatiale aux abbés et aux abbesses. Par cette bulle, le même privilège de pouvoir conférer le sous-diaconat, le diaconat et les ordres mineurs était accordé aux quatre premiers pères pour leurs propres religieux¹¹²⁸. Cette bulle fut confirmée par Clément VIII (né

¹¹²⁴ CANIVEZ, 1496, n° 45.

¹¹²⁵ TELESKA William J., *Commendatory Abbeys and the Order of Cîteaux : a Study of Papal-Gallican Rivalry from 1438 to 1516*, Fordham University, 1969 ; TELESKA William J., « The Cistercian Dilemma at the Close of the Middle Ages : Gallicanism or Rome », *Studies in medieval Cistercian history*, 1, Shannon, 1971 (Cistercian studies series 13), p. 163-185 ; TELESKA, « The problem of the commendatory monasteries, *op. cit.* » ; TELESKA, « Papal reservations and provisions of Cistercian abbeys, *op. cit.* » ; TELESKA, « Jean de Cirey and the Question of an abbot-general in the Order of Cîteaux, *op. cit.* », 1976 ; TELESKA William J., « The Cistercian Abbey in Fifteenth-Century France : A Victim of Competing Jurisdictions of Sovereignty, Suzerainty and Primacy », *Studies in medieval Cistercian history*, 4, 1980, p. 38-58 ; TELESKA William J., « The Order of Cîteaux during the Council of Basel, 1431-1448 », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 32, 1981, p. 17-36 ; TELESKA, « Cistercian "Transfers" and Papal Provisions, *op. cit.* ».

¹¹²⁶ HENRIQUEZ Chrysostomo, *Menologium cisterciense notationibus illustratum ou Regula, constitutiones et privilegia ordinis cisterciensis*, Anvers, 1630, p. 178-179.

¹¹²⁷ TELESKA, « The problem of the commendatory monasteries, *op. cit.* », p. 154.

¹¹²⁸ MESCHET Louis, *Privilèges de l'Ordre de Cîteaux*, Paris, 1713, p. 135-138.

1536, page 1592-1605) en 1595 et 1604, et par les rois de France en 1542, 1596, 1620, 1681 et 1712.

Du point de vue spirituel, en 1487, Jean de Cirey se vit également accorder par Innocent VIII (né 1432, pape 1484-1492) une bulle le commissionnant à conduire la réforme de tout l'Ordre. Enfin, le 1^{er} septembre 1500, au moment du jubilé pontifical, Jean de Cirey obtint d'Alexandre VI (né 1431, pape 1492-1503) la bulle *Laudibus et honore* : tous les cisterciens gagnèrent les grâces du jubilé sans quitter leurs monastères¹¹²⁹.

Nous le voyons bien à travers ces exemples choisis, la réforme de l'Ordre devait être menée aussi bien sur un plan laïc et politique que sur un plan religieux et spirituel, avec le pouvoir et le soutien des autorités. Il est certain que ce mouvement avait déjà touché les cisterciens avant l'abbatiate de Jean de Cirey : Humbert de Losne, à Rome, avait en effet obtenu une série de bulles avant de mourir soudainement¹¹³⁰. Néanmoins, Jean de Cirey semble avoir intensifié cette dynamique. Même si, nous l'avons dit, l'idéal de réforme correspondait plus à la volonté d'un retour aux origines, l'abbé n'était pas réfractaire aux innovations de son temps, pourvu qu'elles soutiennent son action.

2.1.3. Jean de Cirey et l'imprimerie ; Jean de Cirey écrivain

Jean de Cirey favorisa le développement de l'imprimerie et son utilisation au sein de l'Ordre cistercien. On lui attribue, directement ou indirectement, l'édition de plusieurs ouvrages liturgiques¹¹³¹ :

- deux bréviaires : le *Breviarium Cisterciense*, édité à Bâle le 4 novembre 1484 par l'abbé de Baumgarten Nicolas Salicetus (14...-1493 ?), commissionné par Jean de Cirey¹¹³² ; et le *Breviarium Cisterciense*, également imprimé par l'abbé de Baumgarten commissionné par celui de Cîteaux, mais cette fois à Strasbourg en 1487¹¹³³.

¹¹²⁹ PAILHÈS Jacques, « Une bulle sur le jubilé concernant les Cisterciens », *Collectanea ordinis Cisterciensium reformatorum*, 12, 1950, p. 1-4.

¹¹³⁰ Voir partie C, chap. 2.3.1, p. 511 *sqq.*, et partie C, chap. 2.3.2, p. 525 *sqq.*

¹¹³¹ Les références les plus complètes ont été trouvées dans CANIVEZ Joseph-Marie, « Cîteaux (abbaye) », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 12, Paris, 1953, col. 852-874 ; BROUETTE Émile, DIMIER Anselme, MANNING Eugène, *Dictionnaire des auteurs cisterciens*, 3, Rochefort, 1975.

¹¹³² *Breviarium cisterciense*, Bâle, Peter Kollicker et Johanne Meister, 1984, ID ISTC (*Incunabula Short Title Catalogue*) ib01135000. L'ISTC est une référence unique qui fait maintenant autorité.

¹¹³³ *Breviarium cisterciense*, Strasbourg, Johann Reinhard Grüninger, peu avant 1487, ID ISTC ib01136000.

- un missel : le *Missale secundum consuetudinem fratrum ordinis Cisterciensis*, imprimé à Strasbourg par Nicolas Salicetus à la demande de Jean de Cirey, le 4 septembre 1487¹¹³⁴.
- un ordinaire : *Ordinaire en français de l'ordre de Cîteaux*, Paris, 1495¹¹³⁵.

L'Abbé-Père favorisa également la venue à Dijon d'un imprimeur itinérant, Pierre Metlinger (14.-15..). Ce dernier installa son atelier au Petit-Cîteaux¹¹³⁶. Nous connaissons peu de choses sur cet imprimeur. Natif d'Augsbourg, nous savons qu'il était à Paris en 1482, lorsqu'il écrivit à l'imprimeur Jean Amerbach (1441-1513). Entre sa présence à Paris et l'impression des *Coutumes du Comté de Bourgogne et Ordonnances du Parlement d'icellui* à Dole en 1490¹¹³⁷, nous perdons sa trace. C.H. Clément-Janin a émis l'hypothèse que Metlinger dut aussi être actif à Besançon c. 1486-1488, bien qu'aucune édition répertoriée ne porte son nom¹¹³⁸. À Dijon, Jean de Cirey fit éditer les privilèges de l'Ordre en 1491, connus sous le nom de *Collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis*, mais souvent répertoriés dans les catalogues de bibliothèque sous le nom de *Privilegia ordinis cisterciensis*¹¹³⁹. Une liste de saints cisterciens a également été publiée, intitulée *Compendium sanctorum ordinis Cisterciensis*¹¹⁴⁰. C. de Visch a indiqué qu'un ouvrage nommé *Capitulum generale Cisterciense, constitutione pluribus annis, pro bona Ordinis gubernatione Cistercii latae, & a diversis Pontificibus approbatae* a été édité à Dijon en 1490¹¹⁴¹, mais C.H. Clément-Janin a suggéré que ces *Constitutiones* n'avaient peut-être jamais été imprimées, car aucun exemplaire n'en a été retrouvé¹¹⁴². Le correcteur de l'atelier de Dijon, en 1491, dans une lettre à Jean Amerbach, indiquait que P. Metlinger était accompagné du gendre dudit Jean, Jean de Besançon, et d'un graveur, Wilhelm, qui travailla

¹¹³⁴ *Missale cisterciense*, Strasbourg, Johann Reinhard Grüninger, 1487, ID ISTC im00635000.

¹¹³⁵ *L'Incunabula Short Title Catalogue* ne répertorie pas cet ouvrage comme ayant été imprimé à la demande de Jean de Cirey : *Ordinaire en français de l'ordre de Cîteaux*, Paris, Étienne Jehannot, 1495, ID ISTC io00084350. Il est cité dans le *Dictionnaire des auteurs cisterciens* : « Jean de Cirey », BROUETTE Émile, DIMIER Anselme, MANNING Eugène, *Dictionnaire des auteurs cisterciens*, 3, Rochefort, 1975, p. 400-401.

¹¹³⁶ THEUROT Jacky, « Le périple de Pierre Metlinger », *La nouvelle revue Franc-Comtoise*, 81, s.d., p. 10-21. Peu d'ouvrages sont identifiés comme étant le fruit du travail de Pierre Metlinger. H. Drouot a cependant écrit deux pages sur l'identification d'une édition de Pierre Metlinger : DROUOT Henri, « Une impression de Pierre Metlinger », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 21, 1936-1939, p. 363-364.

¹¹³⁷ *Coutumes de Bourgogne*, Dole, Petrus Metlinger, 1490, ID ISTC ic00953400.

¹¹³⁸ CLÉMENT-JANIN Marcel-Hilaire, *Les imprimeurs et les libraires dans la Côte-d'Or*, Dijon, (2^e éd.) 1883, p. 1-8.

¹¹³⁹ *Privilegia Ordinis Cisterciensis*, Dijon, Petrus Metlinger, 1491, ID ISTC ip00976000. Voir partie C, chap. 2.3.2, p. 525 sqq. P. Guignard a établi un relevé des différents auteurs ayant évoqué cette édition : GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. CII-CXII.

¹¹⁴⁰ Éditée dans GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. 650-652.

¹¹⁴¹ VISCH Charles DE, *Bibliotheca scriptorum*, op. cit., p. 61.

¹¹⁴² CLÉMENT-JANIN, *Les imprimeurs et les libraires*, op. cit., p. 6. Nous non plus, nous n'avons pas trouvé trace de cette édition.

aux gravures de la *Collecta*¹¹⁴³. Après le départ de P. Metlinger, sans doute en 1492, il semble qu'aucun autre imprimeur ne s'installa à Dijon avant Pierre Grangier, en 1530¹¹⁴⁴.

Les ouvrages que Jean de Cirey fit éditer étaient amenés à être diffusés au sein de l'Ordre, afin d'appuyer la réforme, notamment par la distribution de textes uniformes. En effet, la restauration des coutumes et règles passait également par l'unification des textes liturgiques et des codifications, et par la connaissance des privilèges cisterciens.

Jean de Cirey a également beaucoup écrit de sa propre main. On lui attribue au moins deux ouvrages disparus, dont s'est servi N. Cotheret pour écrire ses *Annales* et *Mémoires* : une chronique latine de l'abbaye et de l'Ordre de Cîteaux jusqu'au XIV^e siècle, et le *Chronicon breve earum rerum quae in Burgundiae ducatu gestae sunt*, qui traitait de la réunion de la Bourgogne à la couronne de France, à laquelle il a pris une part active¹¹⁴⁵. Dans le cadre de son procès contre l'abbé de Clairvaux, l'abbé a également produit plusieurs textes, écrits de sa propre main.

2.2. Le procès contre Pierre de Virey, abbé de Clairvaux

L'abbatiate de Jean de Cirey fut troublé par un long et retentissant procès, celui contre Pierre de Virey, abbé de Clairvaux (1471-1496). L'abbé de Clairvaux accusait en effet celui de Cîteaux de vouloir prélever des taxes sur les abbayes de l'Ordre. L'objet de cette querelle était ancien, et Pierre de Virey reprenait notamment les accusations du *Factum Speculum elevationis et exaltationis ordinis Cisterciensis* de son prédécesseur Matthieu Pillaert, abbé de 1405 à 1428. Pierre de Virey alla jusqu'à distribuer un *libellus*¹¹⁴⁶, qui fut jugé diffamatoire, et condamné à être brûlé par le Chapitre général en 1482 :

¹¹⁴³ THEUROT, « Le périple de Pierre Metlinger, *op. cit.* », p. 15.

¹¹⁴⁴ CLÉMENT-JANIN, *Les imprimeurs et les libraires, op. cit.*, p. 9.

¹¹⁴⁵ « Cirey (Jean de) », *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Paris, 1844, p. 311. Nous n'avons pas trouvé trace de ces volumes.

¹¹⁴⁶ *Libellus et petitio domini Clarevallis contra dominos Cistercienses*, Troyes, AD Aube, 3 H 159, Rapports avec l'ordre de Cîteaux – Écriture d'un procès contre Cîteaux. Voir également, aux mêmes AD Aube, 3 H 153-158, Premier procès entre l'Ordre de Cîteaux et l'abbaye de Clairvaux au sujet des rentes de l'Ordre et de celles dues par celui-ci à l'abbaye ; 3 H 162-172, Second procès entre l'Ordre de Cîteaux et l'abbaye de Clairvaux au sujet des rentes perçues par l'abbaye sur les recettes de l'Ordre, vers 1490-1500 ; et 3 H 173, contredit pour l'abbé de Clairvaux contre la première production baillée par l'abbé de Cîteaux, vers 1498.

« *Quod nunquam ejus fuit intentio injuriam, infamiam, scandalum aut opprobrium ipsi domino Cistercii aut ejus conventui aliquam inferre* »¹¹⁴⁷.

Pierre de Virey fut également condamné au silence, mais la trêve ne fut pas observée longtemps, et il porta l'affaire devant le Parlement de Paris. En 1484, cette instance l'accusa de calomnier Jean de Cirey :

« *In reverendissimum patrem dominum Cistercii in Parlamento multa calumniosa per advocatum litigando dixerit* »¹¹⁴⁸.

En 1485, Jean de Cirey répondit à Pierre de Virey et à Matthieu Pillaert en même temps, dans le *Dialogus prioris et supprioris super duplici statu, prospero scilicet et adverso ordinis Cisterciensis*¹¹⁴⁹.

L'affaire fut portée devant le pape¹¹⁵⁰, qui délégua les définiteurs du Chapitre général, les abbés de La Ferté, Pontigny, Morimond, Chaalis¹¹⁵¹ et La Charité, auxquels s'ajoutèrent plus tard ceux de Bonport, Balerne et Élan, pour essayer de concilier les parties, en vain. En 1489, afin de régler le désaccord, Innocent VIII promulgua la bulle *Ad sacrum apostolatus*, selon laquelle Cîteaux et Clairvaux se trouvaient unies, avec un seul abbé à leur tête :

« *Ita ut postquam unio, annexio et incorporatio praedictae effectum sortitae forent, unicus annas dumtaxat monasteriis praeesset qui abbas monasterii Cistercii Claraevallis nuncuparetur ac monachi unius etiam alterius monasterii essent* »¹¹⁵².

Dans les faits, cette union n'eut jamais lieu, mais Jean de Cirey gagna son procès en cour de Rome.

¹¹⁴⁷ CANIVEZ, 1482, n° 52. Voir également Troyes, BM, ms 2357, *Instrumentum combustionis unius libelli abbatis Claraevallis contra abbatem Cisterciensem per cancellarium ecclesie Parisiensis*, 1487.

¹¹⁴⁸ CANIVEZ, 1484, n° 37. Voir également les archives du Parlement de Paris : Archives nationales, X/1a, 1493, f. 325 (*non vidi*).

¹¹⁴⁹ Le document original est actuellement conservé à Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1. Plusieurs manuscrits en conservent des copies, entre autres : Chaumont, BM, ms 79 ; Épinal, BM, ms 88. La Bibliothèque municipale de Dijon en garde également des fragments : Dijon, BM, ms 602.

¹¹⁵⁰ Voir Troyes, BM, ms 2488, acte passé devant Nicolas Giraud [...] [qui] déclare en appeler au pape Sixte IV des accusations de Jean de Cirey, 1483-1484.

¹¹⁵¹ Abbaye de Chaalis, fille de Pontigny fondée en 1136, c^{ne} Fontaine-Chaalis, c^{on} Nanteuil-le-Haudouin, ar. Senlis, département Oise.

¹¹⁵² CANIVEZ, 6, p. 663-669.

Après avoir proposé une restitution du bâti de Cîteaux, notamment à la fin du XV^e siècle, après avoir présenté le contexte historique et cistercien de cette fin de Moyen Âge, nous avons découvert un homme soucieux de protéger l'Ordre, tout en restaurant une discipline plus stricte. Jean de Cirey s'est assuré du soutien du pouvoir royal et de l'autorité pontificale pour appuyer et diffuser la réforme au sein de l'Ordre cistercien.

Asseoir une réforme passait également par une administration, un contrôle par l'écrit, et donc par une mise en ordre des archives et autres documents de l'Abbaye-Mère. Nous allons donc à présent évoquer plus spécifiquement les forces que l'abbé a engagées pour classer, réorganiser les archives ainsi que les manuscrits de l'abbaye, pour fournir de nouveaux outils documentaires, de gestion et d'administration aux Cisterciens, mais également pour conserver les documents dans de bonnes conditions.

Chapitre 3 - Les archives et les cartulaires sous l'abbatit de Jean de Cirey, la lettre liminaire au cartulaire 185

Dans ce chapitre, nous évoquerons les pratiques archivistiques employées à Cîteaux à la fin du Moyen Âge. Le chapitre suivant sera l'occasion d'évoquer les pratiques bibliothéconomiques, et le cinquième chapitre comprendra une étude des reliures des registres d'archives et des livres de l'abbaye, confectionnées à la fin du Moyen Âge. Nous laissons volontairement de côté les actes pontificaux, qui feront l'objet d'une partie particulière¹¹⁵³.

Deux éléments permettent d'étudier l'archivistique à Cîteaux à la fin du Moyen Âge : la préface que Jean de Cirey a écrite en tête du Cartulaire¹¹⁵⁴ qu'il a fait réaliser¹¹⁵⁵, et les archives elles-mêmes, chartes, cartulaires et autres registres. La préface, écrite sous forme de lettre, se trouve aujourd'hui en tête du cartulaire 185¹¹⁵⁶. Jean de Cirey y a précisé, notamment, les étapes et les buts de son travail archivistique. Nous avons choisi d'étudier simultanément cette préface et les réalisations effectives de l'abbé, afin d'éviter d'éventuelles répétitions.

1. Caractéristiques de la lettre liminaire

Nombreuses sont les préfaces de cartulaires, mais modeste en est l'historiographie. Ces textes liminaires ont parfois été édités avec leur cartulaire, rapidement décrits, mais peu étudiés pour eux-mêmes ; surtout, ils n'ont pas tous été recensés. Dans leur communication sur le caractère et la qualité littéraire des préfaces en langue latine, présentée en 1991, P. Bourgain et M.-C. Hubert ont dénombré une quarantaine de cartulaires à préface dans les limites de la France

¹¹⁵³ Voir partie C, p. 463 *sqq.*

¹¹⁵⁴ Nous mettons un « C » majuscule pour désigner le Cartulaire en neuf volumes que Jean de Cirey a fait faire ; le mot écrit avec un « c » minuscule caractérise un cartulaire en particulier.

¹¹⁵⁵ Il a également écrit une préface à sa compilation des privilèges de l'Ordre cistercien, voir partie C, chap. 2.3.2.1, p. 526 *sqq.*

¹¹⁵⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 185. Neuf volumes sont conservés : cartulaires 185 à 193.

actuelle¹¹⁵⁷. Parmi cette quarantaine de documents, la préface que Jean de Cirey a fait écrire n'a pas été prise en compte. Cette étude, très importante pour nos recherches, a proposé une chronotypologie des préfaces, du X^e au XVI^e siècle. Les autrices ont donné une liste des sujets abordés dans ces documents, étayée de nombreux exemples. Nous reviendrons régulièrement à cette étude pionnière, car, comme nous allons le voir, la préface de Jean de Cirey contient bon nombre des thèmes-*topoi* des préfaces de cartulaires. P. Bourgain et M.-C. Hubert ont différencié les idées générales et les thèmes liés à la confection d'un cartulaire : la mémoire, le combat contre l'oisiveté, le motif de l'humilité, l'obéissance et la difficulté de l'entreprise sont des thèmes généraux ; l'utilité, la justification de la vie monastique dans l'économie du salut, l'attachement aux biens matériels, la défense des intérêts voire la prise de position, la description des façons de procéder sont des idées propres au processus de cartularisation.

Quelques études sur les préfaces de cartulaires ont été intégrées dans des recherches plus vastes sur les processus de cartularisation et de mises en registre, comme P. Chastang l'a fait dans sa Thèse de Doctorat, soutenue en 2000, portant sur le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc : il a, notamment, présenté les « buts assignés à l'entreprise de compilation » du premier cartulaire de Gellone en étudiant sa préface, écrite par l'abbé Pierre (1050-1074)¹¹⁵⁸. Quelques années plus tard, en 2006, le même auteur a présenté ses recherches sur la préface du *Liber instrumentorum memorialis* des Guilhem de Montpellier¹¹⁵⁹. Citons une autre étude importante, portant aussi sur un cartulaire des seigneurs de Montpellier, celle de M. Lesne-Ferret en 2004¹¹⁶⁰.

Pour étudier les préfaces de cartulaires, nous pouvons également nous référer à l'historiographie sur les préfaces d'œuvres à caractère historique, plus prolixe et, en particulier, aux travaux de B. Guenée et M. Sot, cités ci-dessous. Les thèmes que nous trouvons dans les pièces liminaires

¹¹⁵⁷ BOURGAIN Pascale, HUBERT Marie-Clotilde, « Latin et rhétorique dans les préfaces de cartulaire », *Les cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., MORELLE L., PARISSÉ M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993, p. 116.

¹¹⁵⁸ CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 47-52. Premier cartulaire de Gellone, Montpellier, AD Hérault, 5 H 8 (*non vidi*), édité : ALAUS, CASSAN, MEYMAL, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, op. cit.*

¹¹⁵⁹ CHASTANG Pierre, « La préface du *Liber instrumentorum memorialis* des Guilhem de Montpellier ou les enjeux de la rédaction d'un cartulaire laïque méridional », *Les cartulaires méridionaux*, Actes du colloque organisé à Béziers les 20 et 21 septembre 2002, Le Blévec D. (dir.), Paris, 2006, p. 91-124. Montpellier, AM, AA1 (*non vidi*), édité : GERMAIN Alexandre-Charles, CHABANEAU Camille, *Le cartulaire des Guilhem de Montpellier, Liber instrumentorum memorialium*, Montpellier, 1884.

¹¹⁶⁰ LESNE-FERRET Maïté, « La mémoire des seigneurs de Montpellier au début du XIII^e siècle : le cartulaire et sa préface », « *Panta rei* ». *Studi dedicati a Manlio Bellomo*, 3, 2004, p. 259-276.

de cartulaires sont communs aux préfaces des œuvres historiques médiévales, appelées également prologues dans l'historiographie¹¹⁶¹.

1.1. Une entreprise pour tous les frères, présents et futurs, sous l'égide de Dieu et de la Trinité

Jean de Cirey a écrit la préface de ses cartulaires en forme de lettre, adressée à sa communauté, à ses frères du monastère de Cîteaux, mais aussi à tous ceux qui servent et serviront le Christ et les saints Pères :

« *Frater Johannes abbas monasterii Cistercii in Cabilonensi diocesi dilectis nobis in Christo filiis et confratribus nostris in prefato sancto monasterio professis presentibus et futuris, salutem et patrimonium crucifixi sanctorum patrum sudoribus et meritis cumulatam fideliter ac prudenter ministrare* »

(Fig. 152).

Les préfaces en forme de lettre dédicatoire sont typiques des X^e-XI^e siècles, avec des adresses à un évêque, à un saint patron, ou plus généralement, comme dans notre cas, à la communauté des clercs¹¹⁶². M. Sot a précisé que l'

« un des objectifs des auteurs [de *gesta*] est sans doute de signaler, par ces formules de dévotion à leur évêque et à leur église, qu'ils font bien partie de l'église dont ils vont parler »¹¹⁶³.

Cette remarque est également applicable à la préface de Jean de Cirey : par l'invocation, et par les formules finales, il rappelait qu'il faisait bien partie de la communauté des moines servant le Seigneur, utilisant ici le *topos* de la justification de la vie monastique dans l'économie du salut. Il a placé son travail directement sous l'invocation de la Trinité, « *In nomine Sancte Trinitatis* », et du Christ :

¹¹⁶¹ Certains de ces *topoi* sont même communs à toutes les préfaces ou prologues, quelle que soit leur nature. Nous ne reviendrons pas sur la conséquente bibliographie, et citons, entre autres, le colloque qui s'est déroulé en 1998 : *Les prologues médiévaux*, Actes du colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome avec le concours de la FIDEM, Rome, 26-28 mars 1998, Hamesse J. (éd.), Turnhout, Brepols, 2000.

¹¹⁶² GUENÉE Bernard, « L'histoire entre l'éloquence et la science. Quelques remarques sur le prologue de Guillaume de Malmesbury à ses *Gesta Rerum Anglorum* », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 126-2, 1982, p. 360-361.

¹¹⁶³ SOT Michel, « Rhétorique et technique dans les préfaces des *gesta episcoporum* (IX^e-XII^e s.) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 28^e année, n° 110-111, 1985, p. 181-200, ici p. 185.

« *Vos et quemlibet vestrum, prout quemlibet concernit et concernere poterit in posterum, usque ad aliam salubriorem dispositionem alicujus successorum nostrorum affectuosius in Domino Jhesu hortamur et monemus et nichilominus vobis districtissime in virtute salutaris obediencie et sub debito fidelitatis, quo eidem monasterio obligamini, precipimus quatinus legalem hunc et sacrum ordinem cartarum necnon privilegiorum dicti monasterii et ordinis, cum omni vigilancia et probitate studeatis obervare* ».

Dans cette formule finale, l'abbé rappelait les devoirs d'un moine, et plus spécifiquement de son monastère : salut, obéissance, fidélité. Préserver « l'ordre des chartes et des privilèges du monastère et de l'Ordre » cistercien était une tâche, un devoir que se devait d'accomplir le moine. L'abbé a fait plus qu'offrir à Cîteaux des outils de gestion ; il a fait protéger des biens, en l'occurrence les chartes et privilèges, considérés comme « sacrés », et ce n'est sans doute pas par hasard qu'il employait ce terme : « *quatinus legalem hunc et sacrum ordinem cartarum necnon privilegiorum* ».

Rappelons que les archives participaient à l'élaboration de la mémoire du monastère, à la conservation du passé et du patrimoine de l'abbaye, chef d'Ordre au service de Dieu ; P. Geary parlait de la « mémoire des archives »¹¹⁶⁴. B. Guenée a expliqué que sous le terme « mémoire » se trouvaient en réalité plusieurs thèmes différents, mais « évidemment apparentés ». Il faut notamment comprendre « mémoire » comme la « tâche de conserver et de transmettre la mémoire des faits passés »¹¹⁶⁵. B. Guenée indiquait que c'était l'un des buts de l'histoire, mais également des archives : conserver et transmettre la mémoire des biens possédés, pour reprendre ses mots. Deux données sont essentielles dans la mémoire monastique : la terre et les noms¹¹⁶⁶. Les actes et les registres ne se contentaient pas de protéger les droits de propriété, ils protégeaient aussi la mémoire des bienfaiteurs. Les preuves écrites avaient un rôle essentiel dans la défense de ces droits. Afin de sauvegarder cette mémoire, conserver les traces écrites était nécessaire. Les notices, cartulaires, inventaires concouraient à maintenir la mémoire archivistique de l'institution, et donc la mémoire même de l'établissement. Les cartulaires avaient aussi une importance mémorielle, en plus de leur rôle juridique ou

¹¹⁶⁴ « archival memory » : GEARY Patrick Joseph, *Phantoms of remembrance: memory and oblivion at the end of the first millenium*, Princeton, 1994, p. 81. Traduction française : GEARY Patrick Joseph, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Aubier, 1996, p. 132.

¹¹⁶⁵ GUENÉE Bernard, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 127-3, 1983, p. 442 et 445. Il n'est pas question, dans la préface de Jean de Cirey, de la mémoire liturgique, celle des défunts.

¹¹⁶⁶ « the two essential coordinate of monastic memory – land and names » : GEARY, *Phantoms of remembrance*, *op. cit.*, p. 118.

administratif. Préserver le passé et le patrimoine de l'abbaye, c'était préserver le patrimoine de l'Église. Transmettre le passé, c'était également le laisser à la postérité, et c'est sans doute pourquoi, dans ses clauses finales, Jean de Cirey exhortait directement ses frères et leurs successeurs :

« *Vos et quemlibet vestrum [...] usque ad aliam salubriorem dispositionem alicujus successorum nostrorum affectuosius in Domino Jhesu hortamur* ».

Cependant, l'abbé n'abordait jamais directement le thème de la mémoire et de l'oubli, de la mémoire menacée par l'oubli si celle-ci n'était pas mise par écrit¹¹⁶⁷. Il semblait plutôt intéressé par les aspects pratiques et matériels, par exemple lorsqu'il évoquait la perte des documents, ou leur rangement. Néanmoins, il a interrogé les anciens du monastère, afin d'obtenir leurs témoignages, oraux donc, sur la gestion des archives :

« *Super quibus diligenter superstites interrogavimus seniores, sciscitantes quid super hiis vidissent* ».

Cette phrase peut surprendre : pourquoi interroger les moines les plus âgés alors que Jean de Cirey nous disait lui-même que le classement et la mise en registre n'avaient pas été poursuivis depuis plusieurs centaines d'années, « *a multis annorum centenariis* » ? Ne nous étonnons pas que cet interrogatoire se soit avéré vain. Nous devons sûrement voir dans cette formulation un *topos* rhétorique, celui du recours à la mémoire des anciens *via* la tradition orale. Comme le rappelait M. Sot,

« parmi ces sources, l'autorité la plus solide, dès le IX^e s. et dans le troisième quart du XI^e s. encore [...] appartient au témoignage direct de celui qui a vu et entendu »¹¹⁶⁸,

témoignage devenu lieu commun, encore utilisé à la fin du XV^e siècle.

¹¹⁶⁷ Le thème de la mémoire et de l'oubli est un thème historiographique très en vogue dans les années 1980 et 1990 ; voir à ce propos les articles de M. Borgolte et M. Lauwers parus dans *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge* : BORGOLTE Michael, « "Memoria" : Bilan intermédiaire d'un projet de recherche sur le Moyen Âge », *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998), Schmitt J.-C., Oexle O.G. (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p. 53-69 ; LAUWERS Michel, « "Memoria". A propos d'un objet d'histoire en Allemagne », *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998), Schmitt J.-C., Oexle O.G. (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p. 105-126.

¹¹⁶⁸ SOT, « Rhétorique et technique dans les préfaces des *gesta episcoporum*, *op. cit.* », p. 195.

1.2. Informations générales et détails techniques

Dans les années 1980, B. Guenée a réuni et étudié des dizaines de prologues, montrant que l'utilisation des lieux communs – appelés *topoi* dans l'œuvre d'E.R. Curtius – a varié et évolué au fil des siècles, révélant un « changement de mentalité »¹¹⁶⁹. Il a prouvé que l'emploi des lieux communs relevait des conventions de la rhétorique, mais que

« peu à peu, on les [les historiens] voit user de mots propres et développer des thèmes précis qui disent assez que l'historien prend conscience de la spécificité de sa discipline [...] [A]u souci des développements rhétoriques se substitue lentement le besoin des précisions techniques »¹¹⁷⁰.

M. Sot, dans son étude des préfaces des *gesta episcoporum*, a nuancé cette idée d'évolution linéaire, suivant laquelle nous serions passés de préfaces purement rhétoriques à des textes seulement techniques :

« Rhétorique et technique : des entités apparemment antinomiques ; il faudrait que l'une régresse pour que l'autre apparaisse [...] [N]ous constaterons souvent qu'une notation, apparemment technique, est en fait, elle aussi, un *topos* littéraire »¹¹⁷¹.

P. Bourgain et M.-C. Hubert ont mis en lumière cette même évolution de la rhétorique vers la technique dans les préfaces de cartulaires. Cependant, ces deux autrices vont plus loin, en étudiant le vocabulaire et la rhétorique des préfaces jusqu'au XVI^e siècle. Si le XIII^e siècle était marqué par la prédominance de l'efficacité technique, fournissant des préfaces qui « se réduisent de plus en plus au mode d'emploi », le XV^e siècle se caractérisait par un « retour à une forme plus recherchée » : les auteurs n'hésitaient pas à avoir recours à la rhétorique, « la phrase, du XV^e siècle est longue, complexe, multipliant les rejets et les nœuds qui lui permettent de repartir »¹¹⁷².

¹¹⁶⁹ CURTIUS Ernst Robert, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Bern, Francke, 1948. Traduction française : CURTIUS Ernst Robert, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, Paris, 1956, p. 103. E.R. Curtius n'a cependant pas étudié les préfaces des œuvres historiques.

¹¹⁷⁰ GUENÉE, « Histoire, mémoire, écriture, *op. cit.* », 1983, p. 441. B. Guenée a montré la même évolution en étudiant plus particulièrement la préface de Guillaume de Malmesbury : GUENÉE, « L'histoire entre l'éloquence et la science, *op. cit.* » ; ou encore en analysant les rapports entre les historiens médiévaux et la compilation : GUENÉE Bernard, « L'historien et la compilation au XIII^e siècle », *Journal des Savants*, 1-3, 1985, p. 119-135.

¹¹⁷¹ SOT, « Rhétorique et technique dans les préfaces des *gesta episcoporum*, *op. cit.* », p. 182.

¹¹⁷² BOURGAIN, HUBERT, « Latin et rhétorique dans les préfaces de cartulaire, *op. cit.* », p. 131-133.

C'est bien ce qui caractérise la préface de Jean de Cirey : un texte long, aux phrases et au rythme complexes, au vocabulaire précis. Cette pièce liminaire semble avoir été écrite une fois les archives classées et les cartulaires compilés, une fois le travail achevé. Nous serions en droit d'attendre une présentation du projet, des souhaits et de la volonté de l'abbé, mais ici, dans un texte très bien construit, il a dressé un bilan au passé – « *potuimus* », « *curavimus* » –, a présenté le principal avantage de sa réalisation au présent – « *opus est* » –, et a évoqué la postérité de son entreprise au futur – « *poterit in posterum* ». L'abbé a dressé un constat en évoquant l'état du chartrier au moment de son accession à la dignité abbatiale, et le nécessaire besoin de remédier à son reclassement. Il a présenté les principales étapes du travail archivistique qu'il a fait entreprendre : tri, analyse, inventaire, mise en registre, conservation. Il a énuméré les principes et les techniques de rangement et de classement mis en place, et a expliqué le but et le rôle que devaient jouer les cartulaires ainsi qu'un fonds d'archives correctement et efficacement organisé. Si Jean de Cirey a indiqué qu'il avait commencé ce travail c. 1477, au début de son abbatiat, en revanche, il ne nous a pas donné sa date d'achèvement.

2. L'état du chartrier en 1476-1477 : entre pertes et reliquats de classement

L'état du chartrier, et entre autres facteurs le désordre régnant, semblent avoir préoccupé Jean de Cirey dès le début de son abbatiat. Dans la première moitié de sa lettre liminaire, il évoquait le contexte difficile qu'avait connu l'abbaye. Ces circonstances ont conduit à négliger les archives et le chartrier. L'abbé dressait un portrait peu flatteur de la condition matérielle des documents, notamment en empruntant son vocabulaire au champ sémantique de la destruction et du dispersement. Ainsi dénonçait-il le mauvais entretien des actes, peut-être afin de mieux magnifier ses actions et son œuvre. Néanmoins, jamais il n'affirmait que cette négligence était le résultat d'une erreur humaine, d'une faute que ses frères auraient commise ; le mauvais état des archives résultait des guerres, des morts qui s'en étaient ensuivies, et des malheurs du temps :

« *propter guerrarum impedimenta et obitum seniorum ac officiariorum
monasterii prelibati non valuerimus* ».

C'est parce que ces calamités avaient cessé que Jean de Cirey a pu se consacrer à la gestion des archives :

« *parumper remissis guerrarum furoribus nobisque aliquanta corporali reddita valitudine* ».

L'annonce des circonstances historiques est un des thèmes communs à la majorité des préfaces de cartulaires. Comme l'ont expliqué P. Bourgain et M.-C. Hubert, elles « sont rarement tout crûment exposées [...] : elles y sont remplacées par des considérations plus générales ». C'est exactement ce qu'a fait Jean de Cirey : il ne nous a pas indiqué quels étaient ces conflits, ni la raison pour laquelle il semblait y avoir eu tant de morts.

« La confection d'un cartulaire répond souvent à un temps fort de la vie de l'établissement ou de l'institution, à une situation historique tendue, [...] ou à une période de réforme, de remise en ordre, [...] ou à une période de forte activité culturelle, marquée par une activité historiographique ou bibliothéconomique »¹¹⁷³.

Que se passait-il à Cîteaux à la fin du Moyen Âge, et que nous démontrons tout au long de notre travail ? L'abbatiat de Jean de Cirey correspond justement à ce moment de forte activité intellectuelle, marqué par une réforme de l'Ordre cistercien, mais aussi par des changements et restructurations internes : remise en ordre des archives et mises en registres – cartulaires, terriers –, classement des manuscrits et rédaction d'un catalogue, réorganisation et consécutions d'autels, écriture et impression d'ouvrages, etc.

Selon l'abbé, ce contexte malheureux a eu trois conséquences sur le chartrier. **La première** de ces conséquences était l'omniprésence d'un désordre, sous-entendant un problème de rangement matériel : « *confuse permixtas videntes* ». Pour l'abbé, l'éparpillement des chartes, « *in latebris et abditis absque ordine* », a même parfois mené à leur perte :

« *sed sparsim sic collocata et pro majori parte perdita, ut penitus ignorarentur unde nonnullos actu habemus quarumdam rerum processus* ».

En 1476, il est possible que les chartes n'aient pas toutes été rangées au même endroit, comme le suggérait Jean de Cirey, qui s'est efforcé de les retrouver et de les réunir :

« *licet cum vigilantia possibili eas ex omnibus locis Cistercium, aliquid licet congregavimus* ».

¹¹⁷³ BOURGAIN, HUBERT, « Latin et rhétorique dans les préfaces de cartulaire, *op. cit.* », p. 117.

Est-il possible que, comme les manuscrits, les chartes aient été rangées à divers endroits de l'abbaye, selon l'utilisation qui en était faite ? Nous avons déjà émis cette hypothèse en étudiant les actes et le cartulaire de l'office de la Porte¹¹⁷⁴. Néanmoins, il semblerait que ces documents aient été intégrés au classement des actes de la pratique dans les premières décennies du XV^e siècle. Dans d'autres institutions, nous savons que les documents étaient parfois conservés dans plusieurs pièces, comme les archives et correspondance privées de l'évêque de Limoges à la fin du XIV^e siècle. Les pratiques archivistiques menées au sein du chartrier de cet évêché ont été étudiées par L. Delaume-Boutet, qui indiquait que, suite à la mort de l'évêque Aymeric Chati de l'Âge (ou Aymeri Chat, évêque 1372-1390) en 1390, un procès s'était ouvert pour sa succession. L'inventaire des biens de l'évêque à Isle¹¹⁷⁵ fut alors dressé :

« *"Quidam forserius in quo existabat certa quantitas litterarum sive prothocollorum domini Johannis de Nozilheriis [chambrier de l'évêque et notaire]. Una armaria fustea plena litterarum in alia camera vocata la Despessa" ... Dans une autre chambre : "tres forserii ferrati pleni litterarum... III cofrez de cerico de Alamanha... Quinque cofrez antiqui cum certis litteris deintus" »*¹¹⁷⁶.

L'attribution d'une salle spécifique et unique pour les documents, les manuscrits ou les objets ne paraît pas être une spécificité de la pensée médiévale : à Cîteaux par exemple, les manuscrits étaient rangés là où ils étaient consultés, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant¹¹⁷⁷ ; dans d'autres établissements, des objets liturgiques et reliques étaient conservés directement sur les autels ou disposés dans une ou plusieurs sacristies ; d'autres objets précieux – objets liturgiques, reliques, manuscrits – pouvaient être conservés dans la salle du Trésor¹¹⁷⁸.

À Cîteaux, l'absence de lieu propre au stockage des chartes – Jean de Cirey écrit « *locis* » au pluriel¹¹⁷⁹ – semble avoir eu des répercussions sur l'état matériel des documents : ceux-ci avaient soit perdu leurs sceaux, soit ces derniers avaient été brisés : « *cum major pars eorum*

¹¹⁷⁴ Voir partie A, chap. 2.2.3, p. 131 *sqq.*, et partie B, chap. 1.2.3, p. 253 *sqq.*

¹¹⁷⁵ Isle, c^{on} Limoges-9, ar. Limoges, département Haute-Vienne.

¹¹⁷⁶ Rome, Vatican, Archivum Secretum Vaticanum, collector. 485 (*non vidi*). BARBIER DE MONTAULT Xavier, « Le *Spolium* de l'évêque de Limoges en 1390 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* 41, 1894, p. 369-453 ; BARBIER DE MONTAULT Xavier, « Le *Spolium* de l'évêque de Limoges en 1390 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* 42, 1894, p. 249-303.

¹¹⁷⁷ Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.*

¹¹⁷⁸ Voir partie B, chap. 1.2.3, p. 253 *sqq.* BURKART *et alii*, *Le trésor au Moyen Âge*, *op. cit.* Sur les manuscrits dans les Trésors, voir PALAZZO, « Le livre dans les trésors du moyen âge », *op. cit.* Cet article a également été édité dans la revue *Annales* : PALAZZO, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge », *op. cit.*, 1997.

¹¹⁷⁹ À moins que « *locis* » ne fasse pas référence à des pièces de l'abbaye mais à des contenants divers – coffres, armoires – qui pourraient alors tous se trouver au même endroit. Les chartes seraient donc en désordre à l'intérieur de ces meubles.

[...] sub sigillo non habeatur », et « *et maxime reperientes majorem partem sigillorum confractam* ».

Dans les faits, nous ne pouvons quantifier et qualifier l'état du chartrier avant l'abbatit de Jean de Cirey. Nous ne pouvons que croire, ou non, la bonne parole de l'abbé.

La deuxième conséquence évoquée par Jean de Cirey était le fait que le classement ancien n'avait pas été poursuivi régulièrement. Cela sous-entend que bon nombre d'actes entrés au chartrier n'avaient pas été classés ni inventoriés. En étudiant l'organisation des archives du XII^e au XV^e siècle¹¹⁸⁰, nous avons indiqué qu'au XIV^e siècle, les documents n'étaient plus traités systématiquement, mais par lots et de manière sporadique. Les dernières inscriptions de cotes que nous avons trouvées remontent aux années 1430, soit environ quarante ans avant l'abbatit de Jean de Cirey. C'est ce même constat que semble avoir dressé l'abbé :

« *[cartas] easque absque titulo et superscriptione confuse permixtas videntes* ».

Jean de Cirey a étudié les classements anciens, et a compris qu'ils étaient constitués de « *titulus* » – titre, chapitre ou division –, de « *superscriptio* » – inscription ou analyse –, mais aussi de numéros d'ordre :

« *eque magna earum adhuc tunc habebantur cartarum jam deesse numerum reperimus* »,

autant d'éléments que nous avons observés et étudiés dans les parties précédentes de notre travail¹¹⁸¹.

La troisième raison expliquant la décadence du chartrier est le fait que la copie des pièces, ou leur mise en « registre », pour reprendre le vocabulaire de la préface, n'avait pas été perpétuée depuis plusieurs centaines d'années :

« *quia a multis annorum centenariis carte omnes sententieque et alia queque appunctuamenta prioribus registris seu cartulariis non fuerunt adjuncta* ».

Et Jean de Cirey a insisté particulièrement sur ce fait :

« *in antiquis cartulariis nullam earum vel raras sub sigillo aut alio documento quam per dicta cartularia invenire potuimus* »,

¹¹⁸⁰ Voir partie A, chap. 2.1, p. 115 *sqq.*

¹¹⁸¹ Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*, et chap. 2, p. 115 *sqq.*

« *in dictis cartulariis non fuerint conscripta* ».

L'abbé évoquait ici les plus anciens cartulaires de l'abbaye – « *prioribus* », « *antiquis* » –, peut-être ceux du XIII^e siècle. Il n'indiquait pas particulièrement l'existence de cartulaires plus récents, mais il nous révélait l'existence d'un inventaire des chartes, dressé *c.* 1400, et dont nous avons parlé :

« *comparantes easdem cartas cuidam inventario cartarum circa annum Domini millesimum quatercentessimum facto* »¹¹⁸².

Jean de Cirey n'a pas présenté cet inventaire comme une entreprise de transcription des actes, au même titre que les cartulaires. Il s'est servi de cet inventaire pour en comparer la liste avec les actes conservés, et a effectué ce que nous pourrions aujourd'hui qualifier de récolement.

Ce mauvais état général des archives est-il révélateur d'une mauvaise gestion du charrier, voire de l'abandon de toute pratique archivistique ? C'est ce que la lettre de Jean de Cirey pourrait nous faire croire. Cependant, la situation doit être relativisée, en témoigne la réalisation de l'inventaire *c.* 1400, ou encore l'existence de cartulaires datables de la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle¹¹⁸³. Cela ne fait donc pas « plusieurs centaines d'années » que classement et cartulaires ont été négligés, tout au plus quelques dizaines. Remarquons que Jean de Cirey n'a pas mentionné l'existence de cartulaires particuliers à un lieu ; il semble plutôt évoquer les cartulaires généraux dans lesquels se trouve transcrite la totalité des actes de la pratique.

Gardons à l'esprit que le mauvais état du charrier est l'un des *topoi* des préfaces de cartulaires : les documents et les registres sont anciens, parfois illisibles, incomplets, perdus ou détruits ; la confusion règne. P. Bourgain et M.-C. Hubert nous en ont donné plusieurs exemples, et nous en reprenons ici quelques-uns, à titre de comparaison, même si ces témoignages sont plus anciens¹¹⁸⁴ :

- « *multa ab antecessoribus nostris neglecta sunt, partim librorum incesione, partim demolita vetustate* », préface du cartulaire de Saint-Bertin par Folquin, milieu du X^e siècle¹¹⁸⁵.

¹¹⁸² Voir partie A, chap. 2.1.2, p. 119 *sqq.*

¹¹⁸³ Voir partie A, chap. 2.2, p. 122 *sqq.*

¹¹⁸⁴ BOURGAIN, HUBERT, « Latin et rhétorique dans les préfaces de cartulaire, *op. cit.* », p. 118, et n. 10.

¹¹⁸⁵ Abbaye bénédictine de Saint-Bertin fondée au VII^e siècle, c^{ne} et ar. Saint-Omer, département Pas-de-Calais. Boulogne-sur-Mer, BM, ms 144 (*non vidi*), édité par GUÉRARD Benjamin, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, Paris, 1840.

- « *propter confusionem et vetustatem ipsarum chartarum quae vix discerni potuerunt* », préface du cartulaire de l'abbaye Le Monastier Saint-Chaffre, c. 1087¹¹⁸⁶.
- « *carte innumerabiles et confuse, divise per diversas membranas* », préface du cartulaire de l'abbaye de Chamalières, c. 1162¹¹⁸⁷.

Jean de Cirey a utilisé le même vocabulaire que d'autres compilateurs avant lui. Le thème de la confusion est aussi un moyen de souligner la difficulté de l'entreprise, révélée par l'emploi d'un vocabulaire évoquant le travail laborieux ou les peines physiques et morales : « *ad longum die noctuque* », « *attente* », « *curavimus* », « *doluimus* », « *contristati* », « *conturbari* », « *post longos processus* », « *diligenter* », « *cum vigilancia possibili* », « *inutilem fastidiosum et pene impossibilem* », « *cum omni vigilancia et probitate* » dans la préface de Jean de Cirey. Ces lieux communs, exprimant la difficulté au travail, mais aussi la faiblesse de corps ou d'esprit, ne sont pas spécifiques à l'humilité chrétienne, comme l'a montré E.R. Curtius¹¹⁸⁸ ; mais, chez Cicéron ou Quintilien, ces formules servaient plutôt à faire ressortir la modestie de l'orateur. Avant le XII^e siècle, M. Sot a montré que le thème de la difficulté de l'œuvre à entreprendre était également présent, notamment sous forme de métaphores : la forêt hostile, la mer déchaînée, entre autres¹¹⁸⁹. Chez Jean de Cirey, pas de métaphore, mais le *topos* a survécu.

3. Le classement des archives et le processus de cartularisation

3.1. Le classement des archives

La préface de Jean de Cirey contient bon nombre de considérations techniques : après avoir présenté l'état du chartrier c. 1476-1477, l'abbé a énoncé précisément et clairement les buts de

¹¹⁸⁶ Abbaye Le Monastier Saint-Chaffre, ermitage du VI^e siècle qui adopte la *Règle de saint Benoît* en 817, c^{nc} Le Monastier-sur-Gazeille, c^{on} Mézenc, ar. Le Puy-en-Velay, département Haute-Loire. Paris, BNF, Latin 5456A (*non vidi*), édité par CHEVALIER Ulysse, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre en Monastier, ordre de saint Benoît*, Paris, 1884.

¹¹⁸⁷ Prieuré de Chamalières-sur-Loire dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre, fondé en 374, c^{nc} Chamalières-sur-Loire, c^{on} Emblavez-et-Meygal, ar. Le Puy-en-Velay, département Haute-Loire. Cartulaire conservé dans les archives de l'évêché du Puy-en-Velay (*non vidi*), édité par CHASSAING Auguste, JACOTIN Antoine, *Cartulaire de l'abbaye de Chamalières-sur-Loire en Velay*, Paris, 1895.

¹¹⁸⁸ CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, op. cit., p. 103-106.

¹¹⁸⁹ SOT, « Rhétorique et technique dans les préfaces des *gesta episcoporum*, op. cit. », p. 185.

son travail et les étapes de son entreprise, ou plutôt de l'entreprise qu'il a fait faire : l'emploi du « nous » monastique et des nombreux verbes à l'infinitif sans sujet sont équivoques. Lorsqu'il écrivait « nous avons écrit de notre propre main », il a utilisé le « nous » monastique ; il n'a sans doute pas apposé lui-même les mentions – lieu, analyse, date – sur près de 5 800 chartes¹¹⁹⁰.

Jean de Cirey a poursuivi un travail méticuleux afin de retrouver les chartes, qui, comme nous venons de le voir, étaient dispersées dans l'abbaye. Souhaitant mettre fin à la confusion, « *tollere confusionem [...] cupientes* », la première étape de son travail a été de retrouver ces documents cachés : « *cartas ipsas in latebris et abditis absque ordine reconditas eduximus* ». Une fois ces actes retrouvés, l'abbé les a fait réunir :

« *licet cum vigilantia possibili eas ex omnibus locis Cistercium, aliquid licet congregavimus* ».

Une fois regroupés, ces documents, ainsi que leurs mentions dorsales, ont été soumis à une lecture minutieuse, de jour, comme de nuit : « *et ad longum die noctuque visitare et legere curavimus* ». Cette expression était sans doute une référence directe au service de Dieu qui devait s'accomplir de jour comme de nuit selon la *Règle de saint Benoît* ; cette dernière indiquait par exemple que l'annonce de l'heure de l'œuvre de Dieu sera confiée jour et nuit aux soins de l'abbé : « *Nuntianda hora operis Dei dies noctesque sit curra abbatis* »¹¹⁹¹. L'ordonnancement des actes serait un acte de dévotion comme un autre, confié à l'abbé.

La lecture des annotations dorsales s'est parfois avérée difficile, peut-être parce qu'elles étaient en partie effacées, peut-être parce qu'il y avait plusieurs strates de numéros, comme nous l'avons démontré à plusieurs reprises¹¹⁹². Jean de Cirey a choisi de faire effacer les chiffres, devenus inutiles :

« *priscum illum titulorum modum jam propter excessiium cartarum numerum inutilem fastidiosum et pene impossibilem delent* ».

Cette phrase nous apprend que le classement ancien, mis en place au cours du XIII^e siècle, était à présent obsolète. Ces « numéros inutiles », les annotations effacées ou illisibles, ainsi que la présence de chartes non classées ont poussé Jean de Cirey à réorganiser le chartrier.

¹¹⁹⁰ Voir comptage p. 317.

¹¹⁹¹ *Règle de saint Benoît*, XLVII-1.

¹¹⁹² Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*, et chap. 2, p. 115 *sqq.*

Qu'est-ce que les chartes et leurs mentions dorsales nous apprennent sur cette modification du classement archivistique ? L'abbé maintint un classement topographique, mais il le fit évoluer. Il fit effacer les numéros d'ordre, qui, comme nous l'avons déjà signalé, avaient déjà été grattés à une ou deux reprises, suite à des réordonnements des actes au sein des sections topographiques. Cette campagne de grattage semble avoir été systématique, et rares sont les numéros d'ordre encore visibles. *A contrario*, les numéros de *tituli* n'ont pas tous été grattés : il reste encore souvent les chiffres romains rouges et les chiffres romains noirs inscrits lors des classements du XIII^e siècle (**Fig. 153**). Dans le cas de la cote en « *TT* », il est plus difficile de se faire une opinion : soit l'encre de ces cotes s'est effacée, soit des mentions ont été réinscrites par-dessus (**Fig. 154**).

Même si Jean de Cirey a conservé les anciens numéros de *tituli*, il n'a pas reconduit la division du chartrier en trente-et-une sections et n'a pas inscrit de cotes numériques¹¹⁹³. Sur les actes apparaissent désormais des noms de lieu, inscrits en toutes lettres à l'aide d'une encre très foncée, voire noire, et dans un module épais (**Fig. 153-154**). Ces toponymes correspondent à des noms de villes et de villages, de hameaux et de lieux-dits. Rappelons que jusqu'à présent les divisions du chartrier renvoyaient à l'organisation économique des possessions cisterciennes, par granges ou seigneuries. Certains lieux – comme Troyes¹¹⁹⁴, Poitiers¹¹⁹⁵, Angers¹¹⁹⁶ pour les territoires éloignés de l'abbaye, ou Nuits-Saint-Georges, Rolanges¹¹⁹⁷, Gerland¹¹⁹⁸, Broindon¹¹⁹⁹, pour les possessions proches de l'abbaye – n'étaient encore jamais apparus comme référents scripturaires pour organiser les documents. Est-ce que cela signifie que le territoire Cistercien avait acquis une telle ampleur qu'il a fallu créer de nouvelles structures économiques et de gestion ? Est-ce que cela veut dire que le système économique basé sur les granges et seigneuries n'était plus en vigueur ? Pas nécessairement, mais ce nouveau classement témoigne d'une nouvelle perception de l'environnement, dont la réalité, la matérialité et les concepts nous échappent.

*« secundum distinctionem locorum a tergo summarie manu propria
superscribere, loca annotare [...] et juxta ordinem datarum cartas cujuslibet
loci numerare et ordinare ».*

¹¹⁹³ Voir partie A, chap. 1.3.2, p. 94 *sqq.*

¹¹⁹⁴ Troyes, chef-lieu département Aube.

¹¹⁹⁵ Poitiers, chef-lieu département Vienne.

¹¹⁹⁶ Angers, chef-lieu département Maine-et-Loire.

¹¹⁹⁷ Rolanges, ferme détruite, c^{ne} Gilly-lès-Cîteaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹¹⁹⁸ Gerland, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹¹⁹⁹ Broindon, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

Cette phrase résume ce que nous venons d'expliquer : Jean de Cirey a réorganisé les documents selon un ordre topographique : « *secundum distinctionem locorum* », et a fait inscrire les toponymes au dos des actes : « *loca annotare* ». Mais nous apprenons également que l'abbé a fait inscrire la date sur les documents, qui sont désormais organisés selon un classement strictement chronologique : « *juxta ordinem datarum cartas cujuslibet loci numerare et ordinare* ». Cette date apparaît dans le coin inférieur droit des versos, où elle a été inscrite en chiffres romains (**Fig. 153-154**). Le classement des archives suivait donc un double système : une organisation topographique, au sein de laquelle les actes étaient classés chronologiquement. Rappelons qu'au XIII^e siècle, le classement chronologique des chartes n'était pas strict : parfois apparaissaient de petits dossiers¹²⁰⁰.

Ce classement des actes, avec apposition des dates, des analyses et des noms de lieux a été mené de manière systématique, avec parfois quelques « oublis ».

3.2. Le Cartulaire de Jean de Cirey

Si la préface du cartulaire 185 est prolixe sur le classement archivistique et ses modalités de réalisation, elle l'est moins sur les processus de cartularisation. Le travail archivistique de Jean de Cirey ne s'est pas achevé avec la mise en place d'un nouveau plan de classement, pour faire l'analogie avec la terminologie archivistique actuelle. Il apparaît évident que, pour l'abbé, le rangement et le classement du chartrier allaient de pair avec la transcription des actes dans des cartulaires. Il a entrepris donc de mettre en registre les actes du chartrier, entendons bien les actes de la pratique. Jean de Cirey a indiqué avoir fait copier les chartes à grands frais, dans un cartulaire en douze grands volumes, sur parchemin : « *in duodecim registris pergamineis magnis cum expensis conscribere* ». À aucun moment dans sa préface, l'abbé n'a évoqué une éventuelle sélection des actes, un tri, voire une destruction des documents ; il semble avoir plutôt souhaité dresser un cartulaire exhaustif, contenant tous les actes qu'il a contribué à retrouver et à rassembler, du moins c'est ce que les chercheurs ont compris à la lecture de sa préface¹²⁰¹, et c'est ce que nous pensions également au début de cette étude. Aujourd'hui ces registres sont connus sous le nom de « Cartulaire de Jean de Cirey » ou « cartulaires de Jean de Cirey ». Les

¹²⁰⁰ Voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*

¹²⁰¹ Pour J. Marilier par exemple, les cartulaires de Jean de Cirey comprenaient « l'ensemble des chartes conservées de son temps » : MARLIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, *op. cit.*, p. 15.

Archives départementales de la Côte-d'Or conservent neuf volumes, possédant tous encore leur reliure d'origine, de la fin du XV^e siècle¹²⁰²(**Fig. 155**).

3.2.1. Description et contenu du Cartulaire de Jean de Cirey

Ces volumes sont d'épaisseur variable, mais ont tous à peu près les mêmes dimensions dans leur reliure : 230-260 mm × 325-365 mm. Le cartulaire 189 est le plus grand de tous, mesurant 260 × 365 mm mais ménageant de très larges chasses puisque les feuillets mesurent 255 × 345 mm. Les feuillets ont été taillés dans de grandes peaux de parchemin, dont certaines, si ce n'est toutes, ont subi un pliage en quatre, comme en témoigne la présence de deux feuillets non découpés dans le cartulaire 192 (**Fig. 156**). Les feuillets les plus grands mesurant 255 × 340 mm, il fallait donc des peaux mesurant au minimum 1,02 × 1,36 m pour confectionner ces volumes. Le nombre total de feuillets s'élevant environ à 2 608, si toutes les peaux étaient pliées en quatre, il en fallait un total de 652. Les contre-gardes, quant à elle, sont souvent des remplois, dont nous reparlerons ci-dessous¹²⁰³.

Le parchemin utilisé est de modeste qualité : il présente une teinte jaunâtre et de petits accidents : trous correspondant aux nœuds de la peau ou apparus lorsque le parchemin devenait trop fin, déchirures, dont certaines ont été recousues lorsqu'elles se trouvaient sur la surface écrite. La plupart de ces coutures ont aujourd'hui perdu leurs fils. L'opposition entre le côté chair et le côté poil est en général peu prononcé.

Les volumes sont tous reliés avec une reliure Cirey, faite de cuir brun sur ais de bois, estampé à froid de filets et de rosaces, excepté le deuxième plat du cartulaire 192 qui ne porte pas de rosace et les plats du cartulaires 193 qui portent également de petites rosaces¹²⁰⁴. La dénomination « reliure Cirey » a été attribuée par M.-F. Damongeot aux reliures effectuées sur les manuscrits de Cîteaux sous l'abbatiat de Jean de Cirey, et présentant des caractéristiques similaires¹²⁰⁵. Ce type de reliure a également couvert les registres d'archives. Les nerfs fendus, au nombre de trois ou quatre, sont saillants. Soit les fermoirs sont intacts, soit leurs pattes ont été déchirées (**Fig. 157-158**). En général, le cuir des reliures est usé par les frottements, des

¹²⁰² Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185 à 193.

¹²⁰³ Voir partie B, chap. 5.2.1.5, p. 448 *sqq.*

¹²⁰⁴ Sur la figure, les volumes ne présentent pas tous tout à fait la même couleur : ce contraste est essentiellement dû à l'exposition à la lumière, différente au moment de la prise des clichés. Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

¹²⁰⁵ DAMONGEOT-BOURDAT Marie-Françoise, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux. Quelques points de méthode pour l'histoire d'une bibliothèque », *La reliure médiévale, pour une description normalisée. Actes du colloque international, Paris, 22-24 mai 2003*, Lanoë G. et Grand G. (dir.), Turnhout, Brepols, 2008, p. 267-276. Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

morceaux plus ou moins grands manquent ; cuir et bois ont été attaqués par des vrillettes. Le cartulaire 185 est celui qui a le plus souffert, comparativement aux autres tomes de la série : ses deux ais ainsi que le premier cahier se sont détachés du reste du volume et des traces d'humidité sont visibles, particulièrement en queue. Le premier ais du cartulaire 189 s'est aussi détaché du reste du volume, et le cartulaire 193 porte des taches d'humidité et de moisissures assez prononcées.

Ces volumes sont homogènes aussi bien par leur aspect matériel que par leur contenu : des actes de la pratique précédés de rubriques qui en donnent une analyse. Ils contiennent trois pièces hors teneur : la préface dans le cartulaire 185 ; une pièce écrite sur le premier feuillet du cartulaire 186 après la mort de Jean de Cirey par Jehan Le Laiche et faisant l'éloge de cet abbé ; une autre note apologétique, plus courte, également écrite par Jehan Le Laiche après la mort de l'abbé¹²⁰⁶ (**Fig. 159-160**).

Les encres utilisées sont toutes ce que nous appelons des « encres noires », présentant diverses teintes allant de brun clair à noir foncé. Des variations sont visibles au sein des volumes. Ceux-ci ont tous été foliotés dans le coin supérieur droit des rectos, en chiffres romains et en système vicésimal. La ou les mains qui ont folioté ces registres sont contemporaines de leur rédaction. Les pages ont été préparées assez simplement. Aujourd'hui, seules les piqûres externes sont visibles, mais cela ne justifie pas l'absence de piqûres internes, qui auraient pu disparaître à la reliure. Les réglures ont été tracées dans un cadre que les scribes ont utilisé systématiquement comme lignes d'écriture. Nous comptons entre 30 et 40 lignes d'écriture, ce nombre variant au sein des volumes eux-mêmes. La surface écrite ainsi que les marges sont de dimensions irrégulières, mais les feuillets présentent toujours une mise en page aérée, avec de larges marges sur les côtés, en tête et en queue.

Ces registres contiennent des chapitres topographiques, qui, à première vue, semblent regrouper les localités de manière géographique, sans qu'il n'y ait d'importance hiérarchique donnée aux plus anciennes possessions, ni à la dimension des territoires, ni au nombre de chartes comprises dans chaque chapitre. Voici la liste complète des noms de lieu contenus dans les cartulaires de Jean de Cirey, suivie, pour chaque volume, d'un renvoi vers le tableau présentant la collation et le contenu des registres :

¹²⁰⁶ Sur ces notes nécrologiques, voir également p. 110, 284 et 322. Ces notices nécrologiques sont également intéressantes parce qu'elles sont une interprétation des sources diplomatiques, différente de ce que nous présentons dans notre travail de Doctorat.

- Cartulaire 185 : Cîteaux, Troyes, Gyé¹²⁰⁷, Melun¹²⁰⁸, Sens¹²⁰⁹, Poitiers, La Rochelle¹²¹⁰, Angers, Saint-Pol, Bapaume¹²¹¹, Furnes¹²¹², Les Flandres, Paris, Carcassonne¹²¹³, péages (seul chapitre thématique) (**Fig. 161**) ;
- Cartulaire 186 : Gilly, Chambolle, Morey, Vougeot, Flagey, Vosne, Nuits-Saint-Georges, Rolanges, Poncey (**Fig. 162**) ;
- Cartulaire 187 : Villebichot, Agencourt¹²¹⁴, Gerland, Bâlon¹²¹⁵, Argilly, Quincey¹²¹⁶ (**Fig. 163**) ;
- Cartulaire 188 : Broindon, Épernay¹²¹⁷, Ouges, Charrey¹²¹⁸, Magny¹²¹⁹, Aubigny¹²²⁰, Saint-Philibert¹²²¹, Ville-sous-Gevrey¹²²², Gevrey¹²²³, Brochon¹²²⁴, Fixin, Fixey¹²²⁵, Couchey, Marsannay¹²²⁶, Dijon, Arcelot¹²²⁷, Arc¹²²⁸, Tanay¹²²⁹, Charmes¹²³⁰, Langres, Fleurey¹²³¹, Sombornon, Mesmont¹²³², Noidan¹²³³, Charny¹²³⁴, Vitteaux, Marcilly¹²³⁵, Vesvres¹²³⁶, Saint-Julien¹²³⁷, Ruffey-lès-Beaune¹²³⁸, Châtillon¹²³⁹, Joigny, Buxy¹²⁴⁰ (**Fig. 164**) ;

¹²⁰⁷ Gyé-sur-Seine, c^{on} Bar-sur-Seine, ar. Troyes, département Aube.

¹²⁰⁸ Melun, chef-lieu département Seine-et-Marne.

¹²⁰⁹ Sens, chef-lieu d'ar., département Yonne.

¹²¹⁰ La Rochelle, chef-lieu département Charente-Maritime.

¹²¹¹ Bapaume, chef-lieu c^{on}, ar. Arras, département Pas-de-Calais.

¹²¹² Furnes, chef-lieu d'ar., province Flandre-Occidentale, Belgique.

¹²¹³ Carcassonne, chef-lieu département Aude.

¹²¹⁴ Agencourt, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²¹⁵ Bâlon, c^{ne} Argilly, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²¹⁶ Quincey, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²¹⁷ Épernay-sous-Gevrey, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²¹⁸ Charrey-sur-Saône, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²¹⁹ Magny-lès-Aubigny, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²²⁰ Aubigny-en-Plaine, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²²¹ Saint-Philibert, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²² Ville-sous-Gevrey, ancien nom de Saint-Philibert, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²³ Gevrey-Chambertin, chef-lieu de c^{on}, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²⁴ Brochon, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²⁵ Fixey, c^{on} Longvic, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²⁶ Marsannay-la-Côte, c^{on} Chenôves, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²⁷ Arcelot, c^{ne} Arceau, c^{on} Saint-Apollinaire, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²⁸ Arc-sur-Tille, c^{on} Dijon-2, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²²⁹ Tanay, c^{on} Mirebeau-sur-Bèze, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²³⁰ Charmes, c^{on} Saint-Apollinaire, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²³¹ Fleurey-sur-Ouche, c^{on} Dijon-5, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²³² Mesmont, c^{on} Talant, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²³³ Noidan, c^{on} Précy-sous-Thil, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

¹²³⁴ Charny, c^{on} Vitteaux, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

¹²³⁵ Marcilly-lès-Vitteaux, c^{on} Vitteaux, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

¹²³⁶ Vesvres, c^{on} Vitteaux, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

¹²³⁷ Saint-Julien, c^{on} Dijon-1, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²³⁸ Ruffey-lès-Beaune, c^{on} Beaune-Sud, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²³⁹ Châtillon-sur-Seine, chef-lieu de con, ar. Montbard, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁰ Buxy, chef-lieu de c^{on}, ar. Chalon-sur-Saône, département Saône-et-Loire.

- Cartulaire 189 : Corcelles, Noiron¹²⁴¹, Barges¹²⁴², Saulon-la-Chapelle, Le Moulin des Étangs¹²⁴³, Ouges, Saulon-la-Rue, Chevigny¹²⁴⁴, Fénay¹²⁴⁵ (**Fig. 165**) ;
- Cartulaire 190 : Izeure, Bessey, Broin¹²⁴⁶, Bonnencontre¹²⁴⁷, Auvillars¹²⁴⁸, Glanon¹²⁴⁹, Échigey¹²⁵⁰, Potangey¹²⁵¹, Aubigny, Aiserey, Magny, Longecourt¹²⁵², Brazey, Montot¹²⁵³, Verroilles¹²⁵⁴, La Broisse¹²⁵⁵, Villars, Morey, Meuilley, Losne, La Perrière¹²⁵⁶, La Bruyère¹²⁵⁷ (**Fig. 166**) ;
- Cartulaire 191 : Maison-Dieu¹²⁵⁸, Chaugey¹²⁵⁹, Tontenant, La Perrière, Pagny (**Fig. 167**) ;
- Cartulaire 192 : Beaune, Pommard¹²⁶⁰, Volnay, Gigny¹²⁶¹, Savigny¹²⁶², Aloxe, Pernand¹²⁶³, Notre-Dame du Chemin¹²⁶⁴, Serrigny¹²⁶⁵, Comblanchien¹²⁶⁶, Corgoloin¹²⁶⁷, Mavilly-Mandelot¹²⁶⁸, Bouze¹²⁶⁹, Bessey, Bouhey¹²⁷⁰, Borde-de-la-Chaux¹²⁷¹, Bouilland, Tart¹²⁷², Tanay, Meloisey¹²⁷³, Détain, Vougeot, Chalon (**Fig. 168**) ;
- Cartulaire 193 : Besançon, Salins, Lons-le-Saunier, Dole (**Fig. 169**).

¹²⁴¹ Noiron-sous-Gevrey, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁴² Barges, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁴³ Le Moulin des Étangs, c^{ne} Fénay, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁴ Chevigny, c^{ne} Fénay, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁵ Fénay, c^{on} Gevrey-Chambertin, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁶ Broin, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁷ Bonnencontre, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁸ Auvillars-sur-Saône, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁴⁹ Glanon, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵⁰ Échigey, c^{on} Genlis, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵¹ Potangey, c^{ne} Aiserey, c^{on} Genlis, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵² Longecourt-en-Plaine, c^{on} Genlis, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵³ Montot, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵⁴ Verroille(s) ou Vernoille(s), lieu détruit entre Brazey et Montot.

¹²⁵⁵ La Broisse, lieu détruit entre Brazey et Montot.

¹²⁵⁶ La Perrière-sur-Saône, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵⁷ La Bruyère, c^{on} Seurre, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵⁸ Maison-Dieu, c^{ne} Losne, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁵⁹ Chaugey, c^{ne} et c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁰ Pommard, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶¹ Gigny, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶² Savigny-lès-Beaune, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶³ Pernand-Vergelesse, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁴ Notre-Dame du Chemin, c^{ne} Ladoix-Serrigny, c^{on} Beaune-Sud, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁵ Ladoix-Serrigny, c^{on} Beaune-Sud, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁶ Comblanchien, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁷ Corgoloin, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁸ Mavilly-Mandelot, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁶⁹ Bouze-lès-Beaune, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁷⁰ Bouhey, c^{on} Pouilly-en-Auxois, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁷¹ Borde-de-la-Chaux, c^{ne} Franxault, c^{on} Saint-Jean-de-Losne, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁷² Tart-le-Haut, c^{on} Genlis, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁷³ Meloisey, c^{on} Beaune-Nord, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

Néanmoins, en localisant ces lieux sur une carte, nous nous apercevons que le regroupement géographique n'est que relatif (**Fig. 170**). Par exemple, dans le cartulaire 188 se trouvent les localités les plus au nord de l'abbaye ainsi que quelques-unes à l'ouest, à moins de 10 km. Le cartulaire 191 au contraire ne groupe que des lieux à l'ouest de Cîteaux, de l'autre côté de la Saône. Nous avons dressé une deuxième carte pour les possessions éloignées de l'abbaye, dont les chapitres se trouvent dans les cartulaires 185 et 193, néanmoins n'apparaissent pas les lieux situés hors du territoire actuelle de la France continentale (**Fig. 171**).

Certains lieux apparaissent dans plusieurs cartulaires, comme Morey ou La Perrière parce que certaines chartes concernaient plusieurs lieux. Pour la même raison, les cartularistes ont également parfois eu besoin d'écrire un chapitre dont l'intitulé comprenait plusieurs localités. Cette situation a été répétée à plusieurs reprises, comme pour les chapitres « Villers Morrey Meulley Yseurre etc. » dans le cartulaire 190, ou « Mavilley Mandelo Boze » dans le cartulaire 192.

Les volumes sont tous munis d'une table du contenu, inscrite en tête d'ouvrage, sur la contre-garde ou sur une garde volante (**Fig. 172**). Des renvois aux feuillets sont précisés. Le contenu des cartulaires a également été estampé sur les deuxièmes plats de chaque volume (**Fig. 173**). Aujourd'hui, le cuir étant devenu plus foncé qu'il ne l'était à la fin du Moyen Âge, cette inscription est parfois peu lisible.

Nous pourrions nous étonner de voir que les volumes ne contiennent pas tous le même nombre de feuillets : le cartulaire 187 en a par exemple 148, tandis que le 186 en a 419. Si la répartition géographique n'était pas toujours un critère de regroupement, pourquoi avoir produit des volumes épais, et par conséquent plus fragiles ? Les volumes auraient pu être plus équilibrés.

Les volumes présentent une décoration assez sobre, qui participe à la structuration et à la hiérarchisation de la page. Chaque chapitre débute par son intitulé, écrit en gros module, en général sur le recto d'un feuillet. Suivent les transcriptions des actes, qui sont toujours précédés, sauf exceptions rares, d'une rubrique en donnant une analyse. Les scribes ont créé plusieurs niveaux de textes : l'intitulé du chapitre en gros module, centré en haut d'un recto ; les rubriques, écrites dans le même module que celui des transcriptions, mais décalées par rapport à la marge de gauche ; le texte, justifié à gauche et à droite, écrit sur toute la largeur du cadre. Des lignes ont été sautées entre rubriques et textes. Les actes en Latin sont en général précédés de rubriques en Latin, ceux en Français, d'analyses en Français.

Chaque transcription débute par une lettrine, placée dans la marge. La plupart du temps, elles sont simplement ornées de cadeaux, mais régulièrement, elles se parent de visages, de poissons,

de quadrupèdes tels les ânes, d'oiseaux, de quelques serpents et dragons (**Fig. 174-182**). Les lettrines du cartulaire 192 sont plus remarquables : le scribe a orné la majorité des lettrines à l'aide de cadeaux, d'animaux réels ou fictionnels, et de visages humains, plus rarement de végétaux ou de manicules (**Fig. 181**). Nous découvrons des saynètes humoristiques ou caricaturales : les visages, majoritairement de profil, semblent figurer des masques. Ils portent des chapeaux aux diverses formes : chapeaux pointus, à plume (f. 53v), tête couronnée (f. 53v), bonnet à pompon (f. 50r). Les visages portent des barbes de différentes longueurs ou hirsutes. Des verrues les agrémentent parfois (f. 31r). Un moine, portant la tonsure et la coule, est dessiné au f. 50r. Des oiseaux viennent picorer les longs nez, les nez crochus ou déformés. Les langues sont tirées. Un fou est même dessiné, marchant le long de la lettrine « I », au f. 60r. Si les poissons ont tendance à habiter les lettres, celles-ci servent plutôt de support aux oiseaux qui les picorent. Oiseaux, quadrupèdes ou dragons viennent également prolonger les hastes des lettrines, comme au f. 51v où l'âne et le cheval semblent courir au bout de la haste, donnant une impression de mouvement à toute la lettre. Cette scène est d'ailleurs mise en exergue par le dessin d'une main pointant son doigt vers ces deux animaux. En règle générale, les lettres servent de support aux motifs, ou ceux-ci les habitent ; mais le scribe a également su dessiner des lettres dragonnées (f. 16r, 22r, 72r, 103r), ou encore une lettrine « E », au f. 230v, formée de têtes d'oiseaux et d'un visage. Lorsque nous regardons ces lettrines, des tensions se font sentir, entre des scènes presque statiques – les végétaux, les poissons qui habitent les lettres, les masques, les oiseaux perchés – et les scènes animées – les animaux qui fuient, les langues tirées, les oiseaux qui picorent, les mains qui montrent.

Selon les encres utilisées, nous voyons que certains scribes ont d'abord écrit le texte puis les lettrines, comme dans le cartulaire 189, mais que dans d'autres volumes, textes et lettrines ont été copiés concomitamment. Dans le cartulaire 190, le décor n'a pas été achevé, et des lettres d'attente ont été inscrites au début de chaque transcription.

Dans le cartulaire 189, un titre courant a également été inscrit sur les rectos et les actes ont reçu un numéro d'ordre, inscrit *a posteriori* (**Fig. 178**). Ce numéro est parfois précédé de « *lra* » pour « *littera* ». Dans le cartulaire 193, une main moderne a également numéroté certaines chartes.

Le relevé des ornements est d'autant plus intéressant car nous sommes habitués à voir des religieux décorer leurs manuscrits : or, les cartulaires de Jean de Cirey n'ont pas été écrits par les moines, mais par des professionnels de l'écriture. Plusieurs indices nous permettent de soumettre cette affirmation à discussions. L'abbé a dit, dans sa préface, faire authentifier les

transcriptions par des notaires : « *et per notarios publicos mandato principis signari* ». Plusieurs volumes portent effectivement des signatures, ainsi que la mention « *collatio facta est* » et ses dérivés, précisant que les copies ont été effectuées d’après les originaux. Ces signatures ont été écrites avec une encre différente de celle des transcriptions, laissant penser qu’il s’agissait d’une vérification. Parmi ses seings se trouvent ceux de :

- Morel, dans les cartulaires 185 et 189, dans un chapitre du cartulaire 186 et pour deux actes ajoutés en tête du cartulaire 187, dont l’un est daté de 1517 (**Fig. 183**) ;
- Gobin, dans les cartulaires 185 et 189, qui travaillait donc avec Morel ;
- Garnier, qui a signé les deux actes ajoutés en tête du cartulaire 187 avec Morel (**Fig. 184**).

Nous avons cherché le nom de ces notaires dans le registre de comptes établi sous l’abbatit de Jean de Cirey. Cette recherche a porté ses fruits. Dans la rubrique « *pro factura cartulariorum et terrariorum* », nous apprenons que Dominicus de Chambolle, prêtre, a été rémunéré entre le 1^{er} janvier 1489 et Pâques 1491 pour avoir écrit dans les cartulaires :

« *Item domno Dominico de Chambola presbitero super scripturis suis in cartulariis nostris* »¹²⁷⁴.

Un autre scribe a également été payé pour le même travail, le maître de la « *scola* » de Gilly :

« *Item magistro scole de Gilleyo super scripturis suis in dictis cartulariis tradidit in piscibus* »¹²⁷⁵.

En 1492, nous lisons que c’est Girardus Moreal qui a été rémunéré pour avoir écrit dans les cartulaires :

« *Prima parilis ante Pasca anno LXXXXII reverendissimus pater dedit Girardo Moreal receptori Argileii qui scribit in cartulariis II f.* »¹²⁷⁶.

Et en septembre, c’est à nouveau Dominicus de Chambolle qui a été payé :

« *Item hoc anno ion septembri reverendissimus dominus dedit domno Dominico de Chambola qui eciam scribit in cartulariis unam vestem magnam de panno familie sue et unum modium vini* »¹²⁷⁷.

¹²⁷⁴ Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 1166, f. 67v, actuel f. 49v.

¹²⁷⁵ Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 1166, f. 67v, actuel f. 49v.

¹²⁷⁶ Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 1166, actuel f. 255v.

¹²⁷⁷ Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 1166, actuel f. 256r.

Aucun doute sur le fait que Girardus Moreal est bien le notaire qui a signé Morel dans les cartulaires ; nous n'avons par contre pas trouvé le nom de Dominicus de Chambolle dans les volumes, qui, selon le registre de comptes, était prêtre.

Une autre question se pose : le registre de comptes fait-il mention du Cartulaire de Jean de Cirey, ou des cartulaires particuliers, que nous présentons ci-dessous ? Il s'agit peut-être du Cartulaire car il est mentionné, dans le compte établi entre le 1^{er} janvier 1489 et le 3 avril 1491, que l'abbaye a acheté du parchemin à deux reprises pour les cartulaires :

« *Primo pro pargameno empto pro cartulariis nostris dedit ad duas vices hoc anno III f. IIII g.d. et per reverendissimum dominum Cistercii IIII f. V g.* »¹²⁷⁸.

Nous n'avons pas trouvé les noms de Gobin et Garnier dans les registres de comptes ; néanmoins, ceux-ci sont incomplets et ne portent que sur cinq années.

Ces comptes permettent d'apporter un élément de datation supplémentaire quant à la réalisation de ces volumes : entre 1489 et 1492, du moins pour certains volumes. Ces dates concordent avec celles que nous supposons, en étudiant le contenu des actes. Par exemple, le cartulaire 188 contient des actes écrits entre le XII^e siècle et 1491¹²⁷⁹ : il se pourrait qu'il soit l'un des cartulaires cités dans les comptes. Au contraire, le cartulaire 191 contient un acte daté du 10 novembre 1493¹²⁸⁰ : la réalisation de ce volume ne peut donc pas être antérieure à cette date. Les différents volumes ont donc été confectionnés sur plusieurs années : l'acte le plus récent du cartulaire 193 est daté du 17 juin 1490¹²⁸¹, celui du cartulaire 185 de 1493¹²⁸², celui du cartulaire 186 de 1499¹²⁸³, celui du cartulaire 187 de 1495 (a.st.)¹²⁸⁴, celui du cartulaire 189 de 1492¹²⁸⁵, celui du cartulaire 190 de 1492¹²⁸⁶ et celui du cartulaire 192 de 1489¹²⁸⁷.

Phases d'écriture et de reliure n'ont peut-être pas été menées immédiatement l'une à la suite de l'autre. Parfois, nous arrivons à déterminer un *terminus post quem* pour la réalisation des reliures, comme pour celle du cartulaire 190, confectionnée au plus tôt en 1499. En fin de volume se trouve un bifeuillet dont les deux feuillets ont servi de gardes volantes, foliotées 217 à 219. Sur le f. 219v se trouvent trois lignes d'écriture, aujourd'hui positionnées

¹²⁷⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1166, f. 67r, actuel f. 49r.

¹²⁷⁹ 1491, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 822, CCMA 752.

¹²⁸⁰ 1493, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 820, CCMA 748.

¹²⁸¹ 1490, Montmorot, AD Jura, 17 H 28, CCMA 5508.

¹²⁸² 1493, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 204, CCMA 2871.

¹²⁸³ 1499, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1227 ; 1499, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1226.

¹²⁸⁴ 1495, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1115, CCMA 3295.

¹²⁸⁵ 1492, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 189, f. 77v-78v, CCMA 5665.

¹²⁸⁶ 1492, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 716, CCMA 4070 ; 1492, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 716, CCMA 4071.

¹²⁸⁷ 1489, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 235, CCMA 908.

transversalement. Un scribe avait commencé à transcrire, sur cette grande feuille de parchemin, un acte daté de 1499 :

« *In nomine domini amen. Per hoc presens publicum instrum[...]* cunctis pateat evidenter et sit notum quod cum a Nativitate Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo nono indic[...] quarta cum eodem anno sumpta pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Alexandre »¹²⁸⁸.

Si ces cartulaires ont bien été écrits par des notaires ou par leurs employés, les reliures, parce qu'elles ont toutes les caractéristiques des reliures Cirey et parce qu'elles remploient des parchemins provenant de documents conservés dans le fonds de l'abbaye, ont sans aucun doute été confectionnées à Cîteaux.

3.2.2. Un cartulaire en neuf ou douze volumes ?

Pourquoi aujourd'hui le Cartulaire ne comporte-t-il que neuf volumes¹²⁸⁹, alors que Jean de Cirey nous a indiqué qu'il y en avait douze ? La préface du cartulaire 185 étant un bilan, nous devrions avoir douze registres. Grâce à la constitution de notre base de données et au relevé des notes dorsales, nous constatons que, **premièrement**, 3 105 actes sont transcrits dans les neuf cartulaires de Jean de Cirey, sans compter les quelques ajouts postérieurs. Nous avons dressé un tableau comportant le comptage des documents par chapitre, le dénombrement total des actes, ainsi que la moyenne par cartulaire (**Fig. 185**). Il y a un chapitre par toponyme, chapitres qui sont de longueur inégale : certains ne contiennent qu'un seul acte, d'autres jusqu'à plusieurs centaines, comme le chapitre sur Morey¹²⁹⁰, qui comporte 225 documents, celui sur le prieuré de Gilly qui en a 231¹²⁹¹, ou même celui concernant Ouges, qui regroupe 344 chartes¹²⁹². Notre

¹²⁸⁸ Les points de suspension entre crochets droits [...] indiquent que les bouts de ligne ont été tronqués au moment de la taille des feuillets.

¹²⁸⁹ Notons que trois auteurs écrivent que le Cartulaire de Jean de Cirey comprend dix volumes, H. Stein en 1907, F. Claudon en 1927, dont les propos ont été repris dans le *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique* en 1953 (col. 873), et T. Hümpfner en 1933 : STEIN Henri, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907 ; CLAUDON, « À propos des archives de Cîteaux, *op. cit.* » ; HÜMPFNER, « *Archivum et bibliotheca Cistercii, op. cit.* », 1933. Néanmoins, ils indiquent que ces dix tomes contiennent « environ 3 000 actes ». Il faut sans doute en conclure que le chiffre dix est erroné, et non pas qu'un dixième tome aurait été perdu entre 1933 et les années 1940, au moment où J. Richard classait le fonds d'archives : RICHARD, « Cîteaux vu à travers ses archives, *op. cit.* ». Il est possible que ces auteurs se soient copiés les uns les autres, ou qu'ils aient repris les indications apparaissant dans le *Catalogue général des cartulaires des Archives départementales* publié en 1847 ; celui évoquait un cartulaire en dix tomes, composé de 2 509 feuillets et comprenant la transcription de 2 980 chartes : *Catalogue général des cartulaires des Archives départementales*, Paris, 1847.

¹²⁹⁰ AD Côte-d'Or, cart. 186, f. 273r-380v.

¹²⁹¹ AD Côte-d'Or, cart. 186, f. 28r-212v.

¹²⁹² AD Côte-d'Or, cart. 189, f. 131r-279v.

base de données compte au total de 6 295 enregistrements : en général un enregistrement correspond à un acte. De ce nombre total, nous avons ôté les 186 privilèges pontificaux, qui n'étaient pas conservés de la même manière que les actes de la pratique, et environ 130 copies modernes. Cela nous laisse environ 5 800 documents dont les originaux ont potentiellement été conservés dans le chartrier de l'abbaye. Ce comptage reste approximatif :

- les actes en plusieurs exemplaires et les copies d'actes ne sont pas pris en compte ;
- la soixantaine de chartes concernant la grange de Détain, cédée au prieuré Saint-Vivant de Vergy en 1452, n'a pas été transcrite dans le cartulaire de Jean de Cirey puisqu'elle avait été transférée au prieuré¹²⁹³ ;
- les notices du XII^e siècle n'ont pas été l'objet d'une nouvelle transcription ;
- notre base de données contient également quelques dizaines d'enquêtes menées aux XIV^e et XV^e siècles, écrites sur des rouleaux ou des cahiers, et qui n'étaient pas vouées à être copiées dans les cartulaires¹²⁹⁴ ;
- notre corpus comprend des actes de l'extrême fin du XV^e siècle ou de 1501, qui n'ont pas été copiés dans les cartulaires, confectionnés, eux, dans les années 1490 ;
- Il est arrivé que les scribes ne copient pas certains actes. C'est notamment le cas des chartes concernant Ouges. À une date indéterminée, au XIV^e ou au XV^e siècle, il semble que Cîteaux ait acquis un lot de terres situées à Ouges. Comme nous l'avons déjà démontré, lorsque l'abbaye se procurait un territoire, elle en obtenait également les archives¹²⁹⁵. C'est sans doute ce qu'il s'est passé, et les scribes des cartulaires – ou Jean de Cirey ? – ont choisi de ne pas transcrire les actes qui n'avaient pas l'abbaye comme bénéficiaire.

Néanmoins, la prise en compte de ces différents actes et copies ne changerait les comptages que de 250 ou 300 items. Donc, environ 2 800 actes de notre corpus ne se trouvent pas dans les cartulaires de Jean de Cirey : auraient-ils pu être copiés dans trois autres volumes, aujourd'hui perdus ? Cela nous semble peu probable. Les cartulaires contiennent un nombre de transcriptions bien différent : le cartulaire 185, 263 actes ; le 186, 599 ; le 187, 179 ; le 188, 338 ; le 189, 493 ; le 190, 311 ; le 191, 260 ; le 192, 350 ; et le 193, 270. Même si nous admettons un chiffre élevé de 600 actes par volume, comme pour le cartulaire 186, nous atteignons seulement le nombre de 1 800 actes supplémentaires pour trois volumes. Si nous conservons le même ordre de grandeur que dans les neuf tomes actuels (345 actes en moyenne par volume),

¹²⁹³ Voir partie A, chap. 3.2, p. 182 *sqq.*

¹²⁹⁴ Voir partie A, chap. 2.3.2.3, p. 146 *sqq.*

¹²⁹⁵ Voir partie A, chap. 3, p. 150 *sqq.*

il en faudrait environ huit autres pour transcrire la totalité des actes de la pratique. Nous n'aurions pas un cartulaire en neuf volumes, ni en douze, mais en dix-sept.

Deuxièmement, nous avons vu qu'au verso des chartes étaient inscrits le ou les lieux concernés par les transactions. Si nous admettons qu'un nom de lieu pouvait constituer un chapitre de cartulaire, nous sommes contrainte de constater que dans les neuf volumes conservés, un grand nombre de toponymes est absent. Nous avons listé ci-dessus les noms des lieux contenus dans les cartulaires¹²⁹⁶. Voici une liste non exhaustive de toponymes que nous ne trouvons pas dans les registres actuellement conservés : Labergement-lès-Seurre¹²⁹⁷, Gergueil, Semezanges¹²⁹⁸, Fauvernay¹²⁹⁹, Longvic, Rouvres, Tarsul, Brétigny, Bœuf, l'Angleterre, l'Espagne, Crépey, Meursault, Bretenière, Corcelles-lès-Cîteaux, Savouges¹³⁰⁰, Flagey, Échézeaux¹³⁰¹, Bligny-sur-Ouche, Thorey-sur-Ouche¹³⁰², Autun¹³⁰³, Moisey, La Saule, Rosey, Marigny¹³⁰⁴, Neuilly, Pasques, Vitteaux, Tonnerre, Joigny. Après remplissage de la base de données et en compulsant à nouveau les originaux, cette liste s'étoffera.

Troisièmement, dans les deux inventaires dressés à l'époque moderne, nous n'avons pas trouvé trace d'éventuels volumes perdus. Le plus ancien de ces documents est l'« inventaire des terriers cartulaires et manuels qui sont en la chartrerie a Dijon », établi en 1628¹³⁰⁵. Les registres sont présentés selon leur cote alphanumérique, de A1 à &1, de A2 à Z2 et de A3 à R3, moins les lettres J et U¹³⁰⁶. Nous donnons une transcription partielle de ce document, avec l'identification des volumes correspondants (**Fig. 186**). Seules les descriptions des cartulaires sont présentées ; nous avons laissé de côté les terriers, rentiers et autres manuels de cens.

Si au Moyen Âge il semble bien que toutes les archives étaient conservées à l'abbaye, dès le début du XVI^e siècle, certains registres ont été transférés au Petit-Cîteaux à Dijon : c'est également le cas de documents pontificaux, que nous évoquerons dans la troisième partie de ce mémoire¹³⁰⁷. En 1628, ce sont donc des registres qui se trouvaient dans la maison dijonnaise ;

¹²⁹⁶ Voir p. 309-311.

¹²⁹⁷ Labergement-lès-Seurre, c^{on} Brazey-en-Plaine, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹²⁹⁸ Semezanges, c^{on} Longvic, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹²⁹⁹ Fauvernay, c^{on} Genlis, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹³⁰⁰ Savouges, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹³⁰¹ Flagey-Échézeaux, c^{on} Nuits-Saint-Georges, ar. Dijon, département Côte-d'Or.

¹³⁰² Thorey-sur-Ouche, c^{on} Arnay-le-Duc, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹³⁰³ Au XIII^e siècle, la section « évêché d'Autun » groupait toutes les possessions se trouvant dans ce diocèse (voir partie A, chap. 1, p. 58 *sqq.*). À la fin du XV^e siècle, il s'agissait seulement des biens situés précisément dans la ville d'Autun.

¹³⁰⁴ Marigny-lès-Reullée, c^{on} Ladoix-Serrigny, ar. Beaune, département Côte-d'Or.

¹³⁰⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, inv. 205, Inventaire des terriers cartulaires et manuels qui sont en la chartrerie a Dijon, 1628 (deux exemplaires).

¹³⁰⁶ D'autres terriers, manuels, registres d'amodiation et tenues de jours sont ensuite décrits, mais non cotés.

¹³⁰⁷ Voir partie C, p. 463 *sqq.*

en octobre 1636, nous savons que d'autres documents et objets y avaient été transférés, mais peut-être interceptés, suite au pillage de l'abbaye par les soldats de l'armée de M. Gallas :

« lon avoit envoye deux charyote de laditte abbaye en la ville de Dijon [illisible] de quatre chevaux chacun chargé de papiers et dornements [...] ils furent rencontré par un party [...] qui pilla et emporta tout ce qui estoit sur lesdits charyots ».

« souvenant que lon avoit envoyé plusieurs papiers et ornemens au chasteau de Gilly pour estre [illisible] comme en une forteresse et la plus proche dudit Cisteaux neantmoins ledit chasteau fuest [pris] et pillé [...] bruslerent les papiers qui estoit retirés audit chasteau »¹³⁰⁸.

Notons tout d'abord que l'inventaire de 1628 ne liste pas tous les registres de Cîteaux, mais seulement ceux conservés à Dijon. Il n'est donc pas étonnant de ne pas y trouver tous les cartulaires. Par exemple, seuls huit volumes du Cartulaire de Jean de Cirey sont répertoriés, et des cartulaires du XIII^e siècle, seul le 166 se trouve assurément dans la liste sous la cote B1.

Remarquons qu'en ce début du XVII^e siècle les volumes du Cartulaire de Jean de Cirey n'étaient pas intellectuellement rapprochés, puisque leurs cotes ne se suivaient pas. Cela peut sembler étonnant lorsque nous connaissons l'homogénéité matérielle des volumes. Il est possible que les volumes aient été cotés en suivant leur ordre sur des étagères par exemple. Nous ne savons pas exactement quand ils ont été numérotés, néanmoins, cette cote alphanumérique a été reportée sur les volumes : une étiquette de parchemin a été collée ou fixée par des rivets à tête plate sur le deuxième plat des registres, comme en témoigne celle encore visible sur le cartulaire 190, coté « E3 » (**Fig. 187**). La présence de cette étiquette suggère que les volumes étaient toujours rangés à plat sur les rayonnages au XVI^e et au début du XVII^e siècle.

Dans les années 1740, une nouvelle entreprise de classement et de cotation des archives a été entreprise. Ce travail a été mené par l'archiviste J.-B. Lemort, qui a notamment inscrit au dos des actes la date, une analyse, une cote¹³⁰⁹. Il a également mis en liasses les documents, rédigé ou fait rédiger un inventaire des actes, ainsi qu'un « inventaire des terriers, manuels, tenues de jours et de causes, amodiations et cartulaires des seigneuries, domaines, justices et autres biens et revenus de l'abbaye de Cisteaux », en date du 20 février 1742¹³¹⁰. Nous avons entrepris le

¹³⁰⁸ Nous avons déjà indiqué que ces témoignages doivent être relativisés. Voir p. 40-43.

¹³⁰⁹ REY, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle, *op. cit.* ».

¹³¹⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, inv. 118, Inventaire des terriers, manuels, tenues de jours et de causes, amodiations et cartulaires des seigneuries, domaines, justices et autres biens et revenus de l'abbaye de Cisteaux, 20 février 1742.

même travail d'identification des cartulaires au sein de cet inventaire, dont les résultats sont présentés dans un tableau (**Fig. 188**). À cette époque, les registres n'étaient plus numérotés avec la cote alphanumérique du début du XVII^e siècle, mais ils portaient un numéro. C'est peut-être à ce moment que les tomes du Cartulaire de Jean de Cirey ont été numérotés ; cette numérotation a été reprise par les archivistes au cours du XX^e siècle¹³¹¹. Elle est cependant artificielle car au moment de leur conception ces volumes n'avaient reçu aucun numéro d'ordre. Le cartulaire 185 pourrait éventuellement être considéré comme le premier volume de la série d'une part parce qu'il comporte la préface, d'autre part parce qu'il contient l'acte de fondation de Cîteaux, les actes des ducs de Bourgogne, ainsi que les privilèges accordés à l'abbaye. Ces numéros ont été reportés sur des étiquettes de papier, collées sur le dos des registres : la plupart des volumes du cartulaire de Jean de Cirey les portent encore (**Fig. 189**). Celles-ci, collées sur le dos, témoignent qu'à cette époque, les volumes étaient désormais rangés debout sur les étagères.

In fine, plusieurs hypothèses peuvent être énoncées : le Cartulaire de Jean de Cirey comprenait douze volumes, dont trois auraient aujourd'hui disparu. Cette éventualité, que nous avons longtemps privilégiée, semble peu probable, d'une part parce qu'il aurait fallu beaucoup plus de volumes pour transcrire l'ensemble des actes de la pratique, d'autre part parce qu'il n'existe aucune trace de ces trois volumes dans les deux inventaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Deuxième hypothèse, le cartulaire comprenait douze tomes, dont trois disparus, et le chartrier n'aurait jamais été transcrit dans son intégralité. Cette hypothèse est possible, mais l'abbé n'aurait peut-être pas précisé un nombre de volumes spécifique si son œuvre était inachevée. Troisième hypothèse, le Cartulaire tel que nous le connaissons a toujours compris seulement neuf volumes, et non douze. Soit Jean de Cirey s'est trompé de nombre, soit les trois volumes en question ne font pas référence au Cartulaire général, mais à d'autres registres, que nous allons à présent étudier.

Notons que la reliure du ms 184 de la Bibliothèque municipale de Dijon conserve un fragment de cartulaire de la fin du XV^e siècle. Ce bifeuillet de parchemin, rogné à gauche et essentiellement à droite, a été remployé en contre-garde d'une reliure Cirey. Nous avons identifié quatre actes copiés, qui concernent Épernay et qui sont précédés de rubriques : la fin

¹³¹¹ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185 à 193, dans l'ordre tome I à IX. Des étiquettes portant le numéro des tomes ont été collées sur le dos des cartulaires à l'époque moderne : cart. 185 « tom. 1 », cart. 186 étiquette perdue, cart. 187 « tom. 3 », cart. 188 « tom. 4 », cart. 189 « tom. 5 », cart. 190 « tom. 6 », cart. 191 « tom. 7 », cart. 192 « tom. 8 », et cart. 193 portant seulement « 9 ».

d'un acte de 1262¹³¹² sur le recto actuel ; un acte de 1282¹³¹³ dont le début se trouve sur le recto et la fin sur le verso ; un acte de 1289¹³¹⁴ sur le verso ; et un acte de 1446¹³¹⁵ commençant au verso et se finissant sur le recto. Si ce bifeuillet avait été intégré à un cartulaire, il se serait donc trouvé en position centrale à l'intérieur d'un cahier. Ces quatre actes ont été copiés dans le cartulaire 188 de Jean de Cirey, en suivant exactement le même ordre. Les rubriques sont également identiques.

Il semble donc que ce bifeuillet ait fait partie d'un cartulaire, ou qu'il aurait dû en faire partie. Il ne s'agit cependant pas d'un « raté » du cartulaire 188, car aujourd'hui, dans ce volume, les quatre actes ne sont pas copiés au centre d'un cahier. Avons-nous ici les reliquats d'une autre compilation ? Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons pas répondre à cette question.

3.3. Les cartulaires particuliers et autres compilations d'actes

3.3.1. Les cartulaires particuliers

Bien que Jean de Cirey, dans la préface du cartulaire 185, ait été loquace sur le classement et la réalisation du cartulaire général en douze volumes, il n'a soufflé mot de la réalisation de cartulaires particuliers. Cette absence peut sembler étonnante quand nous visualisons l'ampleur du travail réalisé pour compiler et transcrire les documents.

Aujourd'hui, nous avons conservé onze cartulaires particuliers, qui présentent globalement tous les mêmes caractéristiques codicologiques : petit format, entre 155-160 × 220-235 mm excepté le cartulaire de Dijon qui mesure 230 × 320 mm ; support papier ; reliure Cirey ou de type Cirey¹³¹⁶ excepté pour ceux dont la reliure a été refaite au XIX^e ou au XX^e siècle ; regroupement des actes ne concernant qu'un lieu ou territoire. Dix d'entre eux sont conservés aux Archives

¹³¹² 1262, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 204, CCMA 2865. Copie 1505, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 434, CCMA 475.

¹³¹³ 1282, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 538, CCMA 195.

¹³¹⁴ 1289, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 541, CCMA 202. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 541, CCMA 203.

¹³¹⁵ 1446, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 204, CCMA 2866.

¹³¹⁶ Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

départementales de la Côte-d'Or, l'un aux Archives départementales de la Saône-et-Loire, celui de Villars. En voici la liste complète :

- cartulaire d'Aloxe, cart. 182 ;
- cartulaire de Beaune et du Beaunois, cart. 174 ;
- cartulaire de Beaune, cart. 177 ;
- cartulaire de Chaugey et Maison-Dieu, cart. 181 ;
- cartulaire de Chaugey et Maison-Dieu, cart. 180 ;
- cartulaire de Dijon, cart. 175 ;
- cartulaire d'Izeure, cart. 178 ;
- cartulaire de la grange et seigneurie d'Ouges, cart. 173 ;
- cartulaire de Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue, Fénay, Noiron, cart. 179 ;
- cartulaire de Magny et Montot, cart. 183 ;
- cartulaire de Villars-ès-Barres, H 82/12.

Ces volumes ont tous été réalisés à la fin du XV^e siècle, sans que nous n'en connaissions la date exacte. Néanmoins, dans le cartulaire 180 concernant Chaugey et Maison-Dieu, une note inscrite sur le recto de la première garde-volante à l'époque moderne indique que ce volume a été réalisé par Jean de Cirey : « dans ce cartulaire ny a aucun nom des abbés de Cisteaux que celui de Mons[ieur] de Cirey ». Nous ne savons pas d'où ce scribe a tiré son information, si ce n'est par le fait que l'acte le plus récent contenu dans ce volume date de 1485, et que par conséquent, le cartulaire ne peut pas avoir été confectionné avant cette date.

Les autres volumes restent difficilement datables, pour plusieurs raisons : le type d'écriture est utilisée sur toute la seconde moitié du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle ; les reliures Cirey ou de type Cirey nous permettent seulement d'évoquer une reliure confectionnée sans doute sous l'abbatit de Jean de Cirey, mais pas le cartulaire ; la date des actes contenus ne nous apporte que peu de résultats puisque certaines localités ont reçu leur dernier document avant 1476, par exemple le cartulaire 182 concernant Aloxe contient des actes datés de 1195 à 1455. Une note écrite par Jehan Le Laiche sur la garde volante du cartulaire 186 nous affirme cependant que ces petits cartulaires ont été confectionnés par Jean de Cirey :

« [Et] il voulsit veoir toutes les chartres et privileiges de ceans et de son ordre et totes les appostila de sa propre main et les en rola et [meit] es bettes de bois en la grant chartreterie comme elles sont affin de les mieux garder les fait apres

coppier [en] papier par petis cartulaires et tantost apres rediger en telz volumes
quest ce present cartulaire en parchemin »¹³¹⁷.

Bien entendu, cette mention ne nous permet pas d'affirmer que tous ces cartulaires particuliers ont été réalisés dans les vingt-cinq dernières années du XV^e siècle, mais l'hypothèse est très séduisante.

Toutes les localités dans lesquelles Cîteaux avait des possessions n'ont pas fait l'objet d'un cartulaire particulier, évidemment parce que certains lieux ne sont cités que dans quelques actes : il n'y avait pas assez de matière pour écrire tout un registre. C'est peut-être pourquoi il n'a jamais existé d'autres volumes.

À l'inverse, pourquoi avoir fait écrire deux cartulaires pour Beaune et le Beaunois ? Aujourd'hui, le cartulaire 174 contient seulement vingt-trois feuillets, contre 197 pour le cartulaire 177. Cependant, et même si c'est une piste de réflexion intéressante, cela n'explique pas pourquoi avoir entrepris deux compilations. Pourquoi avoir fait écrire deux cartulaires pour Chaugy et Maison-Dieu ? Nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante à cette question. Les volumes présentent quelques différences entre eux dans l'ordre des actes, qui ne respecte pas toujours l'ordre chronologique ; quelques actes n'ont pas été transcrits dans l'un ou l'autre volume, mais généralement les scribes ont copiés les mêmes chartes.

3.3.2. Les cartulaires de La Cour Notre-Dame et de La Grâce Notre-Dame

Jean de Cirey fut soucieux non seulement de protéger les écrits de son propre monastère, ceux de l'Ordre¹³¹⁸, mais aussi ceux d'autres abbayes cisterciennes. L'abbaye de moniales de La Cour Notre-Dame, ruinée, vit son temporel unifié à celui de Cîteaux en 1477. Jean de Cirey se préoccupa de la gestion du temporel de cette abbaye, et à ce titre, il fit confectionner un cartulaire¹³¹⁹. Celui-ci mesure 200 × 300 mm et comporte 222 feuillets de parchemin¹³²⁰. Les actes sont précédés de rubriques en donnant une analyse. Une préface ouvre le volume¹³²¹. Le

¹³¹⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 186, 1^e garde volante, recto.

¹³¹⁸ Voir partie C, p. 463 *sqq.*

¹³¹⁹ Auxerre, AD Yonne, H 787. Pour une première étude du volume ainsi que des archives des cisterciennes de Bourgogne, se reporter à HELIAS-BARON Marlène, « Les archives des Cisterciennes de Bourgogne (XII^e-XV^e siècles) », *BUCEMA, Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, 2013. En ligne : <http://journals.openedition.org/cem/13199>.

¹³²⁰ La reliure date de l'époque moderne.

¹³²¹ Nous avons choisi de ne pas étudier cette préface qui évoque la situation de La Cour Notre-Dame, même s'il semble que Jean de Cirey se soit préoccupé et occupé des archives de l'abbaye de la même manière que de celles de Cîteaux.

cartulaire a été rédigé par le notaire Morel, le même qui a transcrit plusieurs volumes du Cartulaire de Jean de Cirey¹³²². Il est indiqué, au bas de chaque transcription : « Coppie collacion faicte au vray original par moy [signature] Morel » ou « Coppie par moy [signature] Morel ».

Pour M. Helias-Baron, ce cartulaire était « un cartulaire particulier au sens où il apparaît comme un élément de transition entre l'abbaye de femmes qui n'en avait pas produit et le prieuré placé sous la tutelle directe de Cîteaux ».

De la même manière, Jean de Cirey fit rédiger un cartulaire pour l'abbaye de La Grâce Notre-Dame¹³²³. Ce volume est aujourd'hui perdu, mais une description comprise dans l'inventaire de 1628 est conservée :

1628 : « E1. Item un grand livre bien relie en basane rouge escrit en parchemin qui porte au premier feuillet Declaration des privileges, cartes, immunités de leglise et monastere ou prieure de la Grace Notre Dame au diocese de Troyes aupres Montural et de le quel on a peu recouvert par divers moyens apres la totale desolation dudit lieu faicte par les longues guerres et que ceux de Cisteaux ont este contrainctz den prandre la charge et gouvernementz, lunion dudit lieu faicte par autorite du Saint Pere au monastere de Cisteaux, signe partout Lambeles. Il contient Iic XXII feuilletz 1229 »¹³²⁴ (**Fig. 186**).

Des extraits de ce cartulaire sont compris dans le volume 51 de la Collection Baluze à la Bibliothèque nationale de France¹³²⁵ et dans le ms 1906 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève¹³²⁶.

Quant à l'inventaire de 1742, il nous apprend qu'un terrier de La Grâce Notre-Dame avait également été rédigé à la demande de Jean de Cirey ; c'est au notaire Lambelot que l'on a confié la tâche de rédiger ce registre. S'agissait-il de la même personne que ledit Lambeles qui a rédigé le cartulaire ? Sans doute :

1742 : « La Grace Notre Dame erigée en prieuré titulaire. Terriers. Un terrier de la Grace N.D. ou cartulaire contenant les titres de ladite Grace Notre Dame

¹³²² Voir p. 314.

¹³²³ Abbaye de moniales de La Grâce Notre-Dame, fille de Cîteaux, date de fondation inconnue, c^{ne} et c^{on} Montmirail, ar. Épernay, département Marne.

¹³²⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, inv. 205, E1.

¹³²⁵ Paris, BNF, Baluze 51.

¹³²⁶ Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms 1906.

collationné par Lambelot notaire relié en veau jaune et cotté 98. En 124. feuillets écrits. [ajout : manque] [ajout : Ce cartulaire a été remis à dom De Mopia prieur titulaire de la Grace Notre Dame en 1768] »¹³²⁷ (**Fig. 188**).

Lorsque les abbayes de La Cour Notre-Dame et de La Grâce Notre-Dame ont été réunies à Cîteaux, leurs archives ont été transférées à l'Abbaye-Mère. Elles ont été inventoriées par J.-B. Lemort au XVIII^e siècle¹³²⁸. Il est possible que, dans sa préface, Jean de Cirey ait fait référence à ces deux cartulaires lorsqu'il évoquait les douze volumes.

3.3.3. Les cartulaires de Cordoux et du prieuré de Gilly

Gilly était un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Suite à la bulle du pape Boniface VIII (né c. 1235-1240, pape 1294-1303), datée du 4 des kalendes d'octobre, Cîteaux acquit le prieuré en 1300, contre une rente annuelle et perpétuelle de quatre cents livres tournois¹³²⁹. Le duc de Bourgogne Philippe II Le Hardi (né 1342-duc 1363-1404) et l'évêque d'Autun Gaufridus (ou Geoffroi David, né 13...-évêque 1361-1377) accordèrent aux Cisterciens l'autorisation de fortifier la maison de Gilly en 1367¹³³⁰. À la fin du Moyen Âge, Jean de Cirey prit la décision de racheter la rente due à Saint-Germain. Pour ce faire, il acheta la seigneurie de Cordoux¹³³¹, à Courpalay¹³³², afin de l'échanger avec l'abbaye parisienne.

Dans ce contexte, l'abbé fit rédiger plusieurs terriers, des registres de comptes, ainsi qu'un cartulaire de Cordoux. Même si la seigneurie de Cordoux a bien été échangée, les documents sont restés dans le fonds de Cîteaux et se trouvent aujourd'hui aux Archives départementales de la Côte-d'Or¹³³³.

Le cartulaire de Cordoux est un petit volume mesurant 155-170 × 210 mm. L'écart dans les mesures s'explique par le fait que l'ouvrage est relié d'une peau de parchemin taillée légèrement en biais. Les feuillets de parchemin mesurent 140 × 205 mm et ne sont pas foliotés. Les transcriptions sont précédées d'une analyse, à l'instar de ce que Jean de Cirey a fait faire pour tous les autres cartulaires. Sur le dernier feuillet, il est inscrit :

¹³²⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, inv. 118, n° 137.

¹³²⁸ REY, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle, *op. cit.* ».

¹³²⁹ 1300, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1172. À propos de Gilly, se reporter à FOUCHER, *La pierre et les hommes en Bourgogne, op. cit.*, p. 90-128 ; CHALMANDRIER, « Histoire de Gilly-lès-Vougeot, *op. cit.* » ; MONIOT, *Recherches sur Gilly-lès-Vougeot et sa seigneurie cistercienne au Moyen Âge, op. cit.*

¹³³⁰ 1367, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 661, CCMA 4534.

¹³³¹ Cordoux, c^{ne} Courpalay, c^{on} Fontenay-Trésigny, ar. Provins, département Seine-et-Marne.

¹³³² Courpalay, c^{on} Fontenay-Trésigny, ar. Provins, département Seine-et-Marne.

¹³³³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 456-467.

« Collacion faicte aux vrais originaulx des lettrez et chaltres cy dessus en ce present quahier transcriptz et inseres par nous Philibert Le Lache¹³³⁴ prebtre notaire imperial et Pierre Couthenot clerc notaire apostolique royal et de lofficialite de Lengres a la requeste de venerable et religieuse personne dan Nicolas de Dijon religieux et procureur de messieurs les venerables religieux abbe et couvent de Cisteaux [...] le XVI^e jour de fevrier lan mil IIII^c IIII^{xx} et six ».

Ce volume a donc été écrit par deux notaires en 1486 (a.st ou n.st. ?), dont Philibert Le Laiche, précédemment évoqué pour avoir authentifié les transcriptions du cartulaire de Salins en 1482¹³³⁵. Le cartulaire de Cordoux faisait-il partie des douze cartulaires annoncés dans la préface du cartulaire 185 ?

Il semble que ce soit également Jean de Cirey qui ait fait réaliser le cartulaire du prieuré de Gilly, suite au rachat de la rente. Ce volume en parchemin mesure 270 × 325 mm et est relié avec une reliure Cirey ou de type Cirey. Il a été confectionné au plus tôt en 1501, comme le rappelle la préface évoquant le contexte de sa réalisation :

*« Licet hiis diebus scilicet anno Domini M^o quingentesimo primo monasterii Cistercii divina suffragante gratia sit iam liberatum et exoneratum ab huiusmodi tam grandi et importabili onere adeo ut nonnullis videri posset omnino non esse curandum de cartis et litteris temporis preteriti »*¹³³⁶.

Ce volume est tardif, mais nous voyons qu'il suit les mêmes motivations et buts : la tenue d'archives correctement organisées, la confection d'outils de gestion, la conservation des informations et des documents originaux.

3.3.4. Le cartulaire de Tontenant

Le cartulaire de Tontenant¹³³⁷ n'est pas l'œuvre de Jean de Cirey car il a été confectionné au plus tôt en 1504, date de l'acte le plus récent contenu. Rappelons que l'abbé est décédé en décembre 1503. Néanmoins, ce volume possède les mêmes caractéristiques que les

¹³³⁴ C'est également Philibert Le Laiche qui a vérifié la collation du cartulaire des salines, voir partie A, chap. 2.2.1, p. 123.

¹³³⁵ Voir p. 125 et 421.

¹³³⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 194, f. 1r.

¹³³⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 184, c. 1504.

cartulaires particuliers : registre de papier, il mesure 150 × 220 mm dans sa reliure, de type Cirey.

Ce registre a été confectionné sous l'abbatiat de Jacques de Pontailler, qui semble avoir eu les mêmes intentions que son prédécesseur, qui avait déjà fait réaliser onze cartulaires de ce type.

4. Conservation préventive, restauration, et conditionnement

Ce sous-titre volontairement anachronique évoque quelques-unes des missions dévolues aux archivistes des XX^e et XXI^e siècles. Mais Jean de Cirey semblait déjà sensible à ces préceptes, et c'est une des raisons de plus de parler de l'existence d'une véritable science des archives à l'abbaye de Cîteaux tout au long du Moyen Âge.

Dans sa préface, l'abbé n'offrait pas seulement un mode d'emploi technique pour classer un fonds d'archives. Il expliquait également ses intentions et les objectifs de cette mise en registre : il souhaitait éviter le recours et la manipulation des actes originaux, sauf quand cela s'avérait nécessaire, en cas de procès par exemple :

« Ne totiens ad ipsa originalia recurrere sit neccesse verum quoniam sepius emergentibus neccessitatibus et processuum involutionibus requirentibus, nonnumquam opus est originalia cartarum in iudicio producere ».

Selon lui, produire en justice des documents mènerait à leur perte, du fait de la négligence des procureurs et officiers, qui oubliaient de les récupérer :

« Contingit etiam sepius multos procuratores et officarios recuperationem earundem cartarum negligere, et idcirco nonnumquam perduntur et, quod molestius est, crebro ad manus eorum, quos tangunt, deveniunt, unde et peremit multisque aliis mediis carte ipse sicut apparet perduntur ».

C'est le seul moment du discours où Jean de Cirey évoquait la négligence humaine, mais pas celle des moines, celle de personnes extérieures à l'Ordre et au monde monastique.

L'abbé était pleinement conscient de la valeur des chartes originales, ces actes qui, revêtus des marques de validation ou dressés dans des conditions d'authenticité, leur permettaient de faire foi par eux-mêmes, pour paraphraser la définition donnée dans le *Vocabulaire international de*

*la diplomatique*¹³³⁸. En outre, Jean de Cirey comprenait que les recueils de copie d'actes n'avaient pas la même authenticité que les originaux : fruits de la transcription, ils altéraient matériellement et textuellement les actes originaux, volontairement ou non. L'abbé a donc fait authentifier par des notaires et approuver en justice ses cartulaires :

« *et per notarios publicos mandato principis signari et decreto superioris justicie approbari* »¹³³⁹.

Les cartulaires portant des « marques extérieures d'authenticité [...] portées par une autorité habilitée à les leur conférer » sont appelés « cartulaires notariés » par les auteurs de la *Diplomatique médiévale*, qui ont donné pour exemple le cartulaire de Lézat¹³⁴⁰. Ce cartulaire est un recueil de copies d'actes transcrits dans les années 1240 par quatre notaires qui ont authentifié leurs copies par des seings manuels et des souscriptions, et ont fait précéder les copies de formules telles que « *Hoc translatum transtulit N. ex illa carta quam N. scripserat eisdem verbis et rationibus* ». Ainsi les marques et signatures notariales garantissaient-elles la pérennité des documents copiés et l'exactitude des transcriptions par rapport aux originaux. Néanmoins, excepté le fait que les volumes du cartulaire de Jean de Cirey ont été rédigés par des notaires¹³⁴¹, nous n'avons pas trouvé de trace d'une approbation en justice.

4.1. Sceaux et chartes enroulées

La préservation des documents ne passait pas seulement par une phase passive, pendant laquelle on évitait de recourir aux originaux. Jean de Cirey a également proposé des solutions, des actions concrètes, pour préserver et conserver les documents et leurs signes d'authentification et de validation dans de bonnes conditions.

¹³³⁸ *Vocabulaire international de la diplomatique, op. cit.*

¹³³⁹ À propos du travail des notaires sur ces cartulaires, voir p. 313-315.

¹³⁴⁰ GUYOTJEANNIN, PYCKE, TOCK, *Diplomatique médiévale, op. cit.* Abbaye Saint-Antoine-et-Saint-Pierre de Lézat, fondée c. 950, c^{ne} Lézat-sur-Lèze, c^{on} Arize-Lèze, ar. Saint-Girons, département Ariège. Le cartulaire est conservé à la Bibliothèque nationale de France : Paris, BNF, Latin 9189. Il a été édité : OURLIAC Paul, MAGNOU Anne-Marie, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, 2, Paris, 1984, spécialement p. XI-XIV. Le travail de rassemblement des actes et de copie diffère cependant de celui effectué à Cîteaux, car, dans le cartulaire de Lézat, la provenance des documents est variée : y figurent des documents provenant aussi du charrier de l'abbaye, de ses prieurés, ou encore de registres et manuscrits, comme un missel, « *in missale Sancte Columbe Savarduni* », ou peut-être un ancien cartulaire, « *in antiquo libro instrumentorum monasterii Lesatensis* ».

¹³⁴¹ Voir n. 1339.

Même si l'abbé n'a pas explicitement indiqué l'importance que requéraient les sceaux, et même si nous savons que le thème de la destruction était un lieu commun de la rhétorique des préfaces, Jean de Cirey leur portait un grand intérêt, comme le montre le soin qu'il a mis à les protéger. Il les a fait placer dans de petites pochettes de parchemin : « *sigilla thecis pergamineis munire* » (**Fig. 190**). Cette pratique est attestée dans plusieurs fonds d'archives, notamment cisterciens, et à des époques différentes. Selon A. Baudin,

« les plus anciens exemples d'une telle pratique s'observent pour le fonds de Clairvaux, dans lequel un grand nombre de ces protections est conservé, et l'on peut supposer [...] que la technique est contemporaine du premier classement méthodique du chartrier des années 1230-1260 »¹³⁴².

Le cas de Clairvaux est d'autant plus fascinant qu'une seconde protection a été ajoutée, par-dessus la première. Il s'agit de petits sacs, faits de toile de lin cousue, sur lesquels deux mentions archivistiques ont été apposées :

« d'une part une étiquette de parchemin cousue directement sur la toile, d'une écriture à l'encre noire du début du XIII^e siècle précédée d'une lettre initiale à l'encre rouge identifiant le sceau [...] ; d'autre part, d'une main du XV^e siècle, une cote composée d'une lettre capitale rouge, suivie d'un numéro en chiffres romains à l'encre noire, parfois rayé » (**Fig. 191**).

Cette technique de mise en sachet des sceaux a été repérée dans des abbayes aussi bien masculines que féminines, à Cheminon, à Clairmarais, ou encore à Argensolles¹³⁴³ (**Fig. 192**). Cette manière de protéger les sceaux a également été utilisée à l'époque moderne : à l'abbaye de Lorvão¹³⁴⁴, au Portugal, les moniales ont muni les sceaux de « petits sachets en soie ou en satin, fermés par une couture ». Elles se sont même permis un peu de fantaisie, comme nous le rappelait M. do R. Barbosa Morujão :

« si la plupart de ces sachets sont carrés ou adoptent la forme du sceau, certains ont la forme d'un soulier » (**Fig. 193**)¹³⁴⁵.

¹³⁴² BAUDIN, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux, *op. cit.* », notamment p. 209-212 et illustrations 5-6.

¹³⁴³ Abbaye d'Argensolles, abbaye de moniales fondée dans les années 1220, fille de Clairvaux, c^{ne} Moslins, c^{on} Vertus-Plaine Champenoise, ar. Épernay, département Marne. Pour Clairmarais et Argensolles, se reporter notamment à BAUDIN, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux, *op. cit.* », p. 211.

¹³⁴⁴ Abbaye bénédictine de Lorvão fondée au IX^e siècle, devenue cistercienne, c^{ne} Penacova, district de Coimbra, Portugal.

¹³⁴⁵ BARBOSA MORUJÃO Maria Do Rosário, « Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes féminines du Portugal au Moyen Âge », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle)*.

À Cîteaux, pas de trace de double sachet ni de cote reportée sur les petits sacs comme à Clairvaux, mais de petits sachets de parchemin cousus autour des sceaux et adoptant plus ou moins leur forme. Ces pochettes sont faites avec du parchemin vierge de toute écriture aussi bien qu’avec des remplois. Les moines ont réutilisé divers documents ou brouillons : des lettres ou chartes, des feuillets de manuscrits (**Fig. 194**). Le fait que bon nombre de ces remplois sont datables du XV^e siècle par l’écriture qu’ils contiennent soutient l’hypothèse d’une pratique qui n’est pas antérieure à l’abbatit de Jean de Cirey. Néanmoins, nous ne pouvons en être certaine : il est tout à fait possible que des sceaux avaient déjà été protégés avant la fin du Moyen Âge.

Après avoir fait protéger les sceaux, Jean de Cirey a dit avoir fait enrouler les chartes sur elles-mêmes, en les attachant à l’aide de petites cordes : « *cordalis ligatas involvere* ». Plusieurs chartes de Cîteaux possèdent encore leur ficelle (**Fig. 195-196**). Au Moyen Âge, la manière de conserver les documents variait d’un établissement à un autre : chartes conservées à plat, ou bien souvent pliées¹³⁴⁶. La méthode de rangement consistant à enrouler les chartes sur elles-mêmes est attestée dans d’autres institutions, comme à l’abbaye de Cheminon. É. de Barthélémy indiquait à ce propos :

« les moines avaient eu la précaution, en roulant leurs chartes, d’envelopper les sceaux dans de petits sacs de parchemin remplis d’étoupe et soigneusement cousus »¹³⁴⁷.

Notons qu’à Cîteaux aucune autre matière n’a été glissée dans les pochettes de parchemin. Aujourd’hui, parce que la cire est devenue cassante, bon nombre de sceaux sont en miettes dans les sachets.

À l’abbaye de Mortemer, T. Roche notait également que les chartes étaient conservées, enroulées sur elles-mêmes :

« les chartes y étaient conservées roulées, à partir de leur bord supérieur, le dos vers l’extérieur, laissant vraisemblablement le sceau au-dehors, sans protection »¹³⁴⁸.

Produire, échanger, contrôler, conserver, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 99-111, ici p. 101-102.

¹³⁴⁶ BERTRAND Paul, « De l’art de plier les chartes en quatre : pour une étude des pliages de chartes médiévales à des fins de classement et de conservation », *Gazette du livre médiéval* 40, 2002, p. 25-35. Pour une analyse des notes dorsales et du rangement des actes chez les quatre premières filles de Cîteaux, nous renvoyons à HELIAS-BARON, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle*, *op. cit.*, p. 419-462.

¹³⁴⁷ BARTHÉLÉMY, *Recueil des chartes de l’abbaye de Notre-Dame de Cheminon*, *op. cit.*, p. 5-6.

¹³⁴⁸ ROCHE, « L’écrit cistercien en Normandie au XII^e siècle », *op. cit.*, p. 58.

Conserver les chartes enroulées sur elles-mêmes permettait d'éviter la dégradation des surfaces écrites. Comme à Mortemer, c'est l'emplacement et l'orientation des notes dorsales qui nous a permis d'indiquer que les chartes de Cîteaux étaient conservées enroulées au moins depuis le XIII^e siècle. En effet, depuis l'apposition des toutes premières mentions dorsales au tournant du XIII^e siècle, celles-ci ont été inscrites au bas des actes, sur une ou plusieurs lignes. Parfois, les scribes qui ont inscrit les mentions ont pris soin de ne pas écrire à l'emplacement de la ficelle : sur l'acte que nous présentons, la ficelle a disparu, mais son empreinte sur l'acte ainsi que le trou fait pour la passer sont encore bien visibles (**Fig. 197**). Il semble que, dans le cas des actes les plus longs, ceux-ci aient été d'abord pliés en deux avant d'être enroulés sur eux-mêmes.

Nous comprenons mieux le besoin de protéger les sceaux si ceux-ci restaient pendants aux rouleaux. Aujourd'hui, la majorité des sceaux ont disparu, sans doute coupés au XVIII^e ou au XIX^e siècle – période révolutionnaire et postrévolutionnaire ?

4.2. Les contenants

Les sceaux protégés, les chartes enroulées, Jean de Cirey les a ensuite fait disposer dans des coffrets en bois, « pour une meilleure conservation », comme il l'a lui-même écrit : « *coffretis ligneis ad majorem conservationem includere* ». Nous ignorons cependant quels étaient l'aspect et la contenance de ces petits coffres. Deux coffres à archives du XV^e siècle de l'abbaye d'Ely¹³⁴⁹ sont encore conservés. Il porte de petites étiquettes au-dessus de chaque compartiment, rappelant leur contenu¹³⁵⁰ (**Fig. 198**).

L'abbé disait avoir fait placer ces documents dans de grands « *archivi* » :

« *Sicque secundum ordinem litterarum alphabeti dispositas magnis archivis substris et clavibus concludere* ».

« *dispositas* » renvoie à « *cartas* » de la phrase précédente, soit les chartes. Or, les chartes ont déjà été déposées dans les coffrets de bois. Deux hypothèses s'imposent : soit les « *coffretis* »¹³⁵¹ sont également appelés « *archivis* » et dans ce cas Jean de Cirey s'est répété, soit l'abbé a fait

¹³⁴⁹ Abbaye d'Ely, devenue cathédrale de la Sainte et Indivisible Trinité, fondée en 673. Ely, Cambridgeshire, Angleterre.

¹³⁵⁰ Ely Museum, Ely, Cambridgeshire, Angleterre. Nous avons eu connaissance de ces coffres *via* les réseaux sociaux, et n'avons pu trouver de détails supplémentaires sur ces coffres.

¹³⁵¹ Nous laissons ici volontairement les termes à l'ablatif, ignorant leur genre.

déposer les coffrets dans des contenants plus vastes, appelés « *archivis* ». Nous penchons pour cette seconde hypothèse puisqu'il a indiqué que les « *archivis* » possédaient des serrures et fermaient à clef. Comme Jean de Cirey a écrit avoir suivi l'ordre des lettres de l'alphabet, « *secundum ordinem litterarum alphabeti* », en rangeant les chartes dans ces meubles, il faut sans doute imaginer plusieurs contenants assez grands pour contenir les coffrets – armoires ou coffres¹³⁵² –, sur lesquels ont été inscrits des lettres de l'alphabet, correspondant au classement topographique : par exemple, sous la lettre « B », on pouvait trouver les coffrets contenant les actes concernant Bapaume, Beaune, Bâlon, Broindon, Brochon, Barges, Bessey, Broin, Brazey, La Bruyère, etc. Nous ignorons par contre si les lettres ou les noms de lieux étaient reportés sur les « *coffretis* » ou sur les « *archivis* ».

Nous avons déjà évoqué l'endroit où étaient rangées les archives à la fin du Moyen Âge, d'après les renseignements trouvés dans plusieurs documents dressés sous l'abbatiat de Jean de Cirey¹³⁵³. Ce dernier a fait mettre deux serrures sur la porte du chartrier du dortoir :

« *disposuimus duas seras diversificatas in ostio ejusdem cartularii, quod est in dormitorio, apponere earundemque claves ac dictarum sistarum seu archivorum diversis fratribus servandas deputare* ».

Il a ensuite fait remettre les clefs de ces deux serrures, ainsi que les clefs desdits « *sistarum* » ou « *archivorum* » à plusieurs frères qui en devenaient responsables. Dans cette phrase, « *sistarum* » et « *archivorum* » semblent être des synonymes puisque l'abbé a employé le terme « *seu* » plutôt que « *et* », mais peut-être était-ce là simple figure rhétorique. La « *sista* » ou « *cista* », dans les inventaires de documents, est un coffre¹³⁵⁴. Nous pensons que les

¹³⁵² Nous avons recherché, sans succès, d'autres emplois du terme « *archivum* » dans le sens de « meuble », notamment dans les inventaires de manuscrits ou d'archives : *Libraria, terminologie ancienne du livre*, en ligne : <https://libraria.hypotheses.org/86> ; GENEST Jean-François, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, Actes de la table ronde, Paris, 24-26 septembre 1987, Turnhout, Brepols, Weijers O. (éd.), 1989, p. 136-154 ; VEZIN Jean, « Le mobilier des bibliothèques », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 483-490. Pour A. Blaise, « *archivum* » renvoie aux archives ou au trésor d'une église, donc aux objets : BLAISE, *Lexicon latinitatis mediæ aevi, op. cit.* J.F. Niermeyer donne également deux acceptions à ce terme : archives, et sacristie : NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus, op. cit.* Nos recherches dans les dictionnaires d'ancien et de moyen Français se sont également révélées infructueuses.

Il ne semble pas qu'il y ait de rapport entre « *archium* » ou « *archivum* », qui provient du grec « *αρχειον* » (résidence des hauts magistrats de la cité), au pluriel « *αρχεια* » (lieu où l'on conserve les documents officiels), et « *archa* », dérivé de « *arcus* » ou « *arquus* » (arc, arc-en-ciel, voûte, arche, toute espèce d'objets courbé). Voir GAFFIOT Félix, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, 1934 ; REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, 1, Paris, 1992.

¹³⁵³ Voir partie B, chap. 1, p. 206 *sqq.*

¹³⁵⁴ Voir partie B, chap. 4, p. 336 *sqq.* Voir également GENEST, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », 1989, p. 140-141 ; VEZIN, « Le mobilier des bibliothèques, *op. cit.* », p. 484. La « *cista* » est un coffre à l'origine de forme circulaire, dont le terme est hérité de la latinité classique.

« *archivorum* » sont également des coffres, car, dans le cartulaire 194, rédigé en 1501 suite au rachat de la rente due à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il est écrit que les chartes se trouvaient dans un coffre très grand déposé dans le chartrier de Cîteaux :

*« Igitur carte principales antique et nove sunt hec que sequuntur absque libris declarationum dictarum acquisitionum que omnia servantur in coffro amplissimo cartularie Cistercii »*¹³⁵⁵.

Il semble donc que, par métonymie, « *archivorum* », qui désigne les archives, donc des objets, soit devenu le nom du réceptacle de ces objets. Si les études portant sur le vocabulaire des livres et de l'écriture au Moyen Âge sont d'accord sur une chose, c'est bien l'ambiguïté des termes médiévaux et leurs caractères interchangeables et équivoques¹³⁵⁶.

Jean de Cirey ne nous a pas indiqué le nombre de coffrets ni le nombre de meubles contenant les chartes. Nous avons donc procédé à quelques estimations pour nous permettre de mieux appréhender le volume des 5 800 documents maintenus roulés sur eux-mêmes. Comme les actes étaient conservés enroulés, ils formaient des cylindres de longueurs différentes. Les calculs qui suivent sont imparfaits et sujets à discussions. Nous avons apprécié la largeur moyenne d'un acte enroulé à 233 mm, en considérant arbitrairement que tous les actes dont la largeur était supérieure à 300 mm étaient pliés en deux. Nous avons ensuite calculé le volume des cylindres : nous proposons trois calculs différents, avec des cylindres d'un diamètre de quatre, six et huit centimètres, soit deux, trois et quatre centimètres de rayon. Ces chiffres dépendent de la manière dont étaient enroulés les actes, serrés ou non. Avec un diamètre de quatre centimètres, les 5 800 rouleaux auraient représenté un volume de 1,699 m³, avec un diamètre de six centimètres, 3,822 m³, et avec un diamètre de huit centimètres, 6,797 m³. Pour comparer avec des objets qui nous sont connus, un réfrigérateur, un lave-vaisselle ou une machine à laver font 1 m³, un réfrigérateur américain, 3 m³, une armoire deux portes, 1,5 m³, et une armoire trois portes, 2 m³.

Bien entendu, ces estimations ne prennent pas en compte le volume des sceaux, le volume des coffrets et le volume des cartulaires et autres registres. Néanmoins, les questions de place devaient être primordiales en cette fin de Moyen Âge pour réussir à ranger et à conserver les documents de manière optimale.

¹³⁵⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 194, f. 2r-v.

¹³⁵⁶ J.-F. Genest donne plusieurs exemples précis et bien documentés à ce sujet : GENEST, « Le mobilier des bibliothèques, *op. cit.* ».

Cette préface révèle non seulement les aspects matériels de l'archivistique – travail heuristique, classement, cartularisation, conservation –, mais elle est aussi un bon révélateur des enjeux en cause : nécessité de préserver les preuves de l'authentification des documents et la mémoire de l'institution, besoin de maintenir un classement efficace et à jour des documents pour gérer le quotidien de l'abbaye.

Dans sa préface, Jean de Cirey maîtrisait parfaitement la rhétorique et les outils linguistiques, en employant les différents *topoi* des préfaces de cartulaires et d'œuvres historiques ou hagiographiques. L'abbé a construit son discours en deux temps : d'abord il a décrit l'état du charrier et les circonstances qui ont mené à une mauvaise gestion, ensuite, il a expliqué les étapes de son travail. Ces deux parties du discours ont été encadrées par des formules épistolaires : adresse à la communauté, exhortation à l'obéissance et à la fidélité envers le Seigneur, établissement de ce travail sous le patronage du Christ et de la Trinité. Grâce à ce texte, Jean de Cirey a également placé son entreprise dans le temps, la laissant à la postérité, donnant aux actes et aux cartulaires leur pérennité. Par le choix de ces mots et de leur déclinaison ou conjugaison, Jean de Cirey a également su donner un rythme à son discours, par exemple avec l'énumération des étapes de préservation des documents, dont les verbes sont à l'infinitif :

*« quamlibet particulatim legere / et secundum distinctionem locorum a tergo
 sommarie manu propria superscribere, / loca annotare, / sigilla thecis
 pergamineis munire, / cordalis ligatas involvere, / coffretis ligneis ad majorem
 conservationem includere / et juxta ordinem datarum cartas cujuslibet loci
 numerare et ordinare »*¹³⁵⁷.

L'abbé a imposé un rythme parfois fractionné, donnant une impression de rapidité, parfois beaucoup plus lent avec l'utilisation de longues phrases aux nombreux rejets, comme dans les clauses finales. Néanmoins, nous n'avons pu déceler ni *cursus*, ni prose rimée, à la différence de la préface que Jean de Cirey a écrite pour son édition des privilèges de l'Ordre¹³⁵⁸. Si nous avons parfois l'impression de déceler des rimes, même sporadiques, cette situation s'explique par l'existence de désinences semblables.

Si l'on en croit les documents laissés à notre disposition, l'importance que requérait la bonne conservation des archives était avant tout pratique et probatoire. Les archives, chartes et registres, permettaient de bien gérer le temporel de l'abbaye et de fournir les preuves

¹³⁵⁷ Nous avons placé des barres obliques, « / », pour signifier le rythme.

¹³⁵⁸ Voir partie C, chap. 2.3.2.1, p. 526 *sqq.*, et n. 2002.

nécessaires en cas de conflit. La volonté de protéger et de conserver la mémoire du monastère n'est jamais directement évoquée, mais conserver les documents, c'est conserver les textes, qu'ils soient des chartes, des registres ou des manuscrits, et donc les informations contenues et la mémoire.

Jean de Cirey fut soucieux non seulement de protéger les écrits de son propre monastère, mais aussi des autres abbayes cisterciennes, comme La Cour Notre-Dame, et La Grâce Notre-Dame, deux abbayes en difficulté dont les temporels ont été rattachés à celui de Cîteaux. L'abbé avait une forte conscience de l'importance du réseau cistercien, de la place de l'Abbaye-Mère à la tête de ce réseau, et de son propre rôle en tant qu'Abbé-Père.

Si pendant longtemps nous avons cru que le Cartulaire était exhaustif, nous avons démontré qu'il ne l'était pas. Si la continuité avec les classements archivistiques du XIII^e siècle est évidente, l'abbé a su innover et s'adapter aux enjeux de son temps, en faisant évoluer le classement topographique par exemple. Son travail de réorganisation du chartrier a, selon lui, débuté dès son accession à l'abbatit, sans doute par le récolement, puis par le classement des actes. Ce réordonnement a sans doute été poursuivi dans les années 1480, et il semble que les cartulaires aient été achevés à la fin des années 1490. Cette entreprise de longue haleine a été menée parallèlement à la réorganisation et à l'inventaire des manuscrits de l'abbaye, que nous allons à présent étudier.

Chapitre 4 - La bibliothèque sous l'abbatit de Jean de Cirey

Si le contenu de la bibliothèque de Cîteaux avant la fin du XV^e siècle est connu par les travaux de Y. Załuska et par le catalogue *Manuscripts enluminés de Dijon*, les pratiques bibliothéconomiques et la localisation des ouvrages au Moyen Âge restent en grande partie ignorés. Y. Załuska *et alii* ont donné les principales caractéristiques des reliures anciennes, et établi un relevé des différents ex-libris notés du XII^e au XIV^e siècle sur les volumes¹³⁵⁹. Aucun d'eux n'a été inscrit de manière systématique ; cela signifie qu'il n'y a pas eu de campagne d'apposition de cote ou d'ex-libris, comme nous pouvons le voir pour les archives, mais pas que le fonds n'avait pas été inventorié. En effet, J. de Lanoy évoquait l'existence d'un inventaire des livres rédigé en 1366, et dont nous n'avons conservé aucune trace¹³⁶⁰. Nous ne revenons pas sur les développements et conclusions de Y. Załuska, et proposons d'étudier spécifiquement la bibliothèque de Cîteaux à la fin du Moyen Âge, pour laquelle nous possédons de nombreuses informations, dont une source de premier ordre, le catalogue des manuscrits, établi en 1480-1482.

La composition et le contenu du fonds de manuscrits de Cîteaux à la fin du Moyen Âge sont connus grâce à un catalogue, dressé c. 1480-1482, sous l'abbatit de Jean de Cirey. Conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 610, ce document a été publié en 1889 dans le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France*¹³⁶¹ ; il a servi à identifier les manuscrits encore conservés. Cependant, souvent cité, il n'a jamais fait l'objet d'une étude particulière et approfondie.

Il débute par quelques phrases, inscrites à l'encre rouge, dont voici les premiers mots :

¹³⁵⁹ ZAŁUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, *op. cit.* ZAŁUSKA *et alii*, *Manuscripts enluminés de Dijon*, *op. cit.*

¹³⁶⁰ DAMONGEOT-BOURDAT, « Le "bon père" Jacques de Lannoy, *op. cit.* ».

¹³⁶¹ MOLINIER Auguste, OMONT Henri, BOUGENOT Étienne-Symphorien, « Appendice. Inventaire des manuscrits de Cîteaux par l'abbé Jean de Cirey », *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, V, Dijon, Paris, 1889, p. 339-452.

« *Inventarium librorum monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis factum per nos fratrem Johannem abbatem eiusdem loci anno Domini millesimo CCCC octuagesimo* »¹³⁶².

Selon ces termes, Jean de Cirey a fait, ou a fait faire, ce qu'il appelait un « inventaire » des livres de l'abbaye.

Avant de débiter la présentation de ce document, nous avons éprouvé la nécessité de revenir sur la typologie et la désignation des listes de livres au Moyen Âge. Cette réflexion permettra de mieux comprendre la nature et la structure de ce document.

Puisque Jean de Cirey a désigné son œuvre comme un « inventaire », voyons quelles sont les acceptions de ce mot. Pour D. Muzerelle, un inventaire sert essentiellement à identifier les documents qu'il contient, puisqu'il est une

« nomenclature exhaustive des documents constituant un fonds ou une collection contenant les renseignements nécessaires à l'identification de chacun »¹³⁶³.

La Commission internationale de diplomatique a donné essentiellement une définition archivistique du terme : l'« inventaire d'archives » est

« une description plus ou moins détaillée du contenu des séries, des fonds ou des documents, destinés à retrouver les documents »¹³⁶⁴.

La Commission a ajouté donc une fonction supplémentaire à l'inventaire, celle de retrouver les documents, plus que de simplement les « identifier ». Il s'agit cependant d'une définition issue de l'archivistique moderne, qui ne peut correspondre à une acception médiévale du terme.

Le *Dictionnaire* d'É. Littré donnait des définitions juridiques du terme « inventaire », entre autres :

« dénombrement dans lequel sont contenus, par articles, les biens, les meubles, les effets, les papiers d'une personne, d'une maison »,

et

¹³⁶² Dijon, BM, ms 610, p. 1.

¹³⁶³ MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éditions CEMI, 1985. En ligne : <http://vocabulaire.irht.cnrs.fr/vocab.htm>. La base de données de D. Muzerelle a été fusionnée avec deux autres bases, celle de P. Bobichon : BOBICHON Philippe, *Mise en page et mise en texte des manuscrits hébreux, grecs, latins, romans et arabes*, Paris, IRHT, 2008 ; et celle d'A.M. Eddé, M. Geoffroy, M.G. Gesdon et Y. Baratli : EDDÉ Anne-Marie, GEOFFROY Marc, GUESDON Marie-Geneviève *et alii*, *Glossaire codicologique arabe*, s.d. En ligne : <http://codicologia.irht.cnrs.fr/>.

¹³⁶⁴ *Vocabulaire international de la diplomatique*, op. cit.

« inventaire de production, état contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait »¹³⁶⁵.

L'inventaire est donc une liste, dont le classement et la description sont des notions primordiales.

L'*inventarium* de Jean de Cirey a également souvent été qualifié de « catalogue », terme couramment employé en bibliothéconomie et en histoire des bibliothèques. Selon A. Derolez, un catalogue de bibliothèque est

« une liste, complète ou non, de livres appartenant à une collection ordonnée, classée selon un système convenu et permettant de retrouver un livre dans cet ensemble. [...] il se distingue du simple inventaire par la présence d'une classification [...], aidant à retrouver le livre voulu ».

Donc, selon lui, en plus d'identifier ou de retrouver un document, le catalogue classe, même si certaines définitions d' « inventaire » admettent également cette notion de classement. A. Derolez a également spécifié que la plupart des listes de livres médiévales « devraient être appelé[e]s plus justement inventaires », car « ces distinctions appartiennent aux développements récents de la bibliothéconomie et de la catalographie ». Pour lui, le catalogue médiéval serait plutôt

« une liste ou un relevé des livres appartenant à une bibliothèque, à un fonds de bibliothèque ou à un groupe de bibliothèques, sans nous demander préalablement si cette liste est rédigée dans un ordre logique ou si elle est destinée à faciliter la recherche des livres dans la collection »¹³⁶⁶.

In fine, cette dernière définition semble pouvoir s'appliquer à toute énumération d'ouvrages, à toute liste de livres médiévale. Aussi bien le terme de catalogue que celui d'inventaire conviennent. A. Bondéelle, dans son évocation des bibliothèques des Chartreux et des Cisterciens a d'ailleurs choisi le terme « inventaire »¹³⁶⁷. Quant à l'expression « liste de livres », elle semble plus neutre et plus encline à englober toute énumération de livres, quelle que soit

¹³⁶⁵ LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, 3, Paris, 1874.

¹³⁶⁶ DEROLEZ Albert, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, Brepols, 1979, p. 15.

¹³⁶⁷ BONDÉELLE-SOUCHIER Anne, « Trésor des moines. Les Chartreux, les Cisterciens et leurs livres », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 87-108, ici p. 89.

sa nature et sa longueur. Pour désigner le document de Jean de Cirey, nous emploierons volontiers le terme de « catalogue », d'une part parce que ce document se compose en réalité de plusieurs inventaires établis à des dates différentes ; d'autre part, parce que nous l'utiliserons dans un sens presque contemporain, puisqu'il s'agit d'un document ordonné, qui révèle la présence d'un classement des manuscrits, attesté également par l'existence de plusieurs outils paratextuels d'aide à la recherche et à l'identification des volumes.

Nous l'avons dit, le catalogue de Jean de Cirey est souvent cité dans des articles sur les bibliothèques ou les inventaires de bibliothèques médiévales¹³⁶⁸. Cinq chercheurs ont écrit plus spécifiquement sur Cîteaux¹³⁶⁹. Ils ont en partie décrit la bibliothèque de l'abbaye et son contenu, à la fin du XV^e siècle.

- L'ouvrage le plus ancien est celui de J.W. Clark. Il a publié en 1901 un volume intitulé *The Care of Books*, qui se veut être, comme son sous-titre l'indique, un essai sur l'évolution des bibliothèques, des origines au dix-huitième siècle¹³⁷⁰. J.W. Clark s'est essentiellement concentré sur la matérialité des bibliothèques, proposant une étude aussi bien historique qu'archéologique. Pour la période médiévale, il a étudié de nombreux cas, bien documentés, d'abbayes ou d'institutions séculières. La plupart de ces institutions se trouvent en Angleterre et en France. Cet auteur est sans doute l'historien à avoir proposé les interprétations les plus fiables quant à la disposition des manuscrits et de la bibliothèque de Cîteaux, et quant au mobilier la composant.
- Après un premier article sur la bibliothèque de Cîteaux en 1926¹³⁷¹, T. Hümpfner a poursuivi ses recherches en 1946, cette fois en Latin, sur la bibliothèque et sur les archives de l'Abbaye-Mère et des quatre premières filles¹³⁷². Il s'est surtout attaché à identifier et à reconstituer le fonds d'ouvrages de Cîteaux. Il a ainsi reconnu les manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon et ceux conservés à la Bibliothèque nationale de France. L'auteur a également évoqué le bâtiment construit en 1509 pour abriter la bibliothèque. Mais de la Librairie du dortoir¹³⁷³ ou de la dispersion

¹³⁶⁸ Par exemple, dans *Histoire des bibliothèques françaises*, le catalogue de Jean de Cirey est cité dans six articles sur les vingt-deux que le volume contient.

¹³⁶⁹ Nous n'évoquons pas ici la Thèse de Y. Załuska, qui a travaillé sur les manuscrits et le *scriptorium* de Cîteaux au XII^e siècle. Bien qu'elle ait évoqué le travail de Jean de Cirey – reliures et ex-libris notamment –, elle n'a pas étudié le catalogue de 1480-1482 : ZAŁUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, *op. cit.*

¹³⁷⁰ CLARK John Willis, *The Care of Books. An Essay on the Development of Libraries and their Fittings, from the Earliest times to the end of the Eighteenth Century*, Cambridge, 1901.

¹³⁷¹ HÜMPFNER, « Aus der Bibliothek von Cîteaux », *op. cit.* ».

¹³⁷² HÜMPFNER, « *Archivum et bibliotheca Cistercii* », *op. cit.* ».

¹³⁷³ Sur la Librairie du dortoir, voir partie B, chap. 4.2.1, p. 391 *sqq.*

des volumes dans l'abbaye à la fin du XV^e siècle il n'a soufflé mot, si ce n'est en indiquant un renvoi vers l'édition du catalogue de Jean de Cirey, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*.

- En 1964, A. Masson a publié un article sur le mobilier de la bibliothèque de Cîteaux¹³⁷⁴. Il a ensuite inclus cette étude dans son ouvrage sur le décor et le mobilier des bibliothèques du Moyen Âge jusqu'à la Révolution française, paru en 1972, à l'instar de ce que J.W. Clark avait proposé en langue anglaise¹³⁷⁵. S'il a évoqué la dispersion des livres à travers l'abbaye, il a mentionné une bibliothèque contenue dans deux salles, une « librairie du dortoir » et une « librairie ». Mais comme nous le verrons, ces deux « librairies » étaient en réalité une seule et même salle. La description d'A. Masson concernait essentiellement le bâtiment de 1509, et présentait des approximations, voire des erreurs¹³⁷⁶.
- En 1998, M.-F. Damongeot a rédigé un chapitre du volume consacré à l'abbaye de Cîteaux pour ses 900 ans¹³⁷⁷. Six courtes pages sont dédiées à la bibliothèque au temps de Jean de Cirey. Sont rapidement évoqués le contenu du fonds, la Librairie du dortoir et la dispersion des volumes au sein de l'abbaye. L'auteurice a également consacré un article aux reliures des manuscrits de Cîteaux, et spécifiquement à celles réalisées sous l'abbatiat de Jean de Cirey¹³⁷⁸.
- Enfin, en 1999, D.N. Bell a écrit un article sur la bibliothèque de Cîteaux au XV^e siècle¹³⁷⁹, et en a étudié plus particulièrement le contenu du fonds d'ouvrages de l'abbaye, afin de le comparer aux autres bibliothèques de l'Ordre, et éventuellement d'en spécifier l'originalité¹³⁸⁰.

¹³⁷⁴ MASSON André, « Le mobilier et la décoration de la bibliothèque de Cîteaux », *Bulletin monumental*, 122, 1964, p. 59-68.

¹³⁷⁵ MASSON André, *Le décor des bibliothèques du Moyen Âge à la Révolution*, Genève, Paris, 1972. Il existe également une étude et synthèse sur les bibliothèques monastiques allemandes : LEHMANN Edgar, *Die Bibliotheksraum der deutschen Klöster im Mittelalter*, Berlin, 1957.

¹³⁷⁶ D. Nebbiai, dans son article sur les classements et les classifications des bibliothèques médiévales, rectifie plusieurs erreurs commises par A. Masson : NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, « Classifications et classements », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 491-521.

¹³⁷⁷ DAMONGEOT, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge, *op. cit.* ». M. Speranza à quant à elle écrit le chapitre sur la bibliothèque à l'époque moderne et jusqu'à la Révolution française : SPERANZA, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime, *op. cit.* ».

¹³⁷⁸ DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux, *op. cit.* ».

¹³⁷⁹ BELL David Neil, « The Library of Cîteaux in the Fifteenth Century: *Primus inter pares* or *Unus inter multos* ? », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 50, 1999, p. 103-133.

¹³⁸⁰ D.N. Bell a beaucoup travaillé sur le contenu des bibliothèques médiévales en France et au Royaume-Uni, spécialement sur les fonds d'ouvrages cisterciens. Voici quelques exemples de recherches qu'il a menées : BELL David Neil, « Lists and Records of Books in English Cistercian Libraries », *Analecta Cisterciensia*, 43, 1987, p. 181-222 ; BELL David Neil, « *Fons Sapientiae*: A Study of the Book Collection of the Abbey of Fontfroide from the Twelfth Century to the Fifteenth », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 46, 1995, p. 77-108 ; BELL David Neil,

Nous allons commencer par décrire le manuscrit qui contient le catalogue. L'identification et la description des manuscrits de Cîteaux ayant déjà été réalisées, nous nous focaliserons ensuite sur la manière dont les ouvrages sont signalés dans le catalogue. Cette étude s'achèvera sur l'analyse de la disposition des différents dépôts de livres, et sur une reconstitution matérielle de la bibliothèque de Cîteaux à la fin du Moyen Âge, notamment grâce à l'acquisition des nouvelles données archéologiques que nous avons présentées ci-dessus.

1. Le catalogue de Jean de Cirey, ms 610

1.1. Présentation codicologique du ms 610

Le manuscrit contenant le catalogue de Jean de Cirey est conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 610¹³⁸¹. Il s'agit d'un manuscrit de parchemin, de taille modeste puisqu'il mesure 170 × 253 mm. Il est maintenu par une reliure souple faite d'un bifeuillet de parchemin. Ce bifeuillet est un remploi puisque les contre-plats présentent en tête deux bandes de couleur, une jaune et une rouge, laissant penser qu'à l'origine cette feuille de parchemin était plus grande, et que ces deux bandes formaient un cadre. Cette reliure semble être la reliure d'origine du manuscrit : aucune autre trace de couture, ni perçage, ni collage, n'a été relevée. Sur le plat supérieur, en tête, une main de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle a inscrit, en guise d'intitulé : « *Inventarium librorum Cistercii* ». Une main moderne a ajouté en-dessous : « *confectum anno 1480* ». Sous ces inscriptions, une étiquette de papier, datant du XIX^e ou du XX^e siècle, a été collée. Elle porte la cote et le titre donné par les bibliothécaires de Dijon : « Ms 610. Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Cîteaux dressé par Jean de Cirey de 1480 à 1482 ». Une étiquette de la Bibliothèque de Dijon est également visible sur le dos du manuscrit, ainsi que la trace d'une autre, non datable.

« The Library of the Abbey of Quincy », *Analecta Cisterciensia*, 54, 2002, p. 22-106 ; BELL David Neil, « Hailes Abbey and its Books », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 61, 2010, p. 301-363 ; BELL David Neil, « Medieval Welsh Cistercian Libraries: A Reappraisal », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 64, 2013, p. 115-154.

¹³⁸¹ Dijon, BM, ms 610.

Sur le premier contre-plat, une main du XIX^e siècle a inscrit l'ancienne cote du manuscrit : « M. n° 358 (2) ». Un anonyme du XIX^e ou du XX^e siècle a ensuite indiqué la nouvelle cote : « Ms. 610 ». Une main du XX^e siècle a inscrit au crayon de papier la cote du microfilm « mic 213 », ainsi que les initiales « P.F. »¹³⁸².

Le second plat possède un rabat, qui venait se poser sur le premier plat, en passant par-dessus la gouttière du manuscrit, protégeant ainsi les feuillets. Il s'agit ici du seul système de fermeture du volume puisqu'aucun fermoir ou trace de fermoir n'est visible.

Les gardes volantes sont au nombre de deux, une en tête du manuscrit, l'autre en queue. Elles sont en papier filigrané. Le filigrane est une main présentée face interne, sortant d'une manche, aux quatre doigts serrés, avec le pouce légèrement décalé (**Fig. 199**)¹³⁸³. Au verso de la première garde volante, une main moderne a écrit : « inventaire des livres de l'abbaye de Cîteaux ». Le catalogue proprement dit débute après cette garde volante. Au verso de la dernière garde volante, paginée 100, se trouvent deux notes, inscrites à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, par une seule main. La première de ces notes rappelle l'emprisonnement de l'abbé de Cîteaux par l'empereur Frédéric II : « *Anno Domini M° II° XXXVI abbas cist. fuit detentus ab imperatore Frederico* ». Il y a cependant une erreur dans la date : cet événement ne s'est pas produit en 1236 mais en 1239. Plusieurs abbés, dont ceux de Cîteaux et de Clairvaux, se rendaient au concile de Rome convoqué par le pape Grégoire IX (né c. 1170, pape 1227-1241) pour l'année suivante. Ces abbés furent faits prisonniers par Frédéric II. L'abbé de Clairvaux, Guillaume de Dongelberg, y trouva la mort¹³⁸⁴. Le concile n'eut jamais lieu. La seconde note évoque l'élévation de l'abbé de Cîteaux Gui de Bourgogne à la fonction cardinalice en 1262 : « *Anno Domini M° II° LXII Guido abbas cist. factus fuit cardinalis a domino Urbano papa quarto* ». Nous n'avons pas trouvé de motif satisfaisant pouvant expliquer la présence de ces annotations. Se peut-il que ce feuillet soit un remploi ?

Le corps du volume se compose de quarante-neuf feuillets de parchemin mesurant généralement 172 × 255 mm. Cependant, il arrive que la hauteur de certains feuillets soit un peu plus courte de 1 à 3 mm. Les feuillets sont légèrement saillants par rapport à la reliure, en tête, en queue et du côté de la gouttière. Le rabat de la reliure les protégeait, tout du moins sur cette dernière tranche. Une main de l'époque moderne a paginé le registre de 1 à 98, plus la dernière garde

¹³⁸² Sans doute les initiales du bibliothécaire qui a affectué une collation du volume au XX^e siècle.

¹³⁸³ BRIQUET Charles-Moïse, *Les filigranes, dictionnaire historique des marques de papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, 4, Genève, 1907. Ces mains se trouvent sous les n° 11399 à 11410. La plus proche est la n° 11403 dont le témoin provient de Beauvais et date de 1501.

¹³⁸⁴ JUBAINVILLE, *Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, op. cit., p. 180-181.

volante, paginée 99-100. Les chiffres arabes sont écrits dans l'angle supérieur droit des rectos et dans l'angle supérieur gauche des versos.

Le parchemin est bien travaillé, au point que la distinction entre côté chair et côté poil est imperceptible. Bien que sali, il devait être d'une blancheur qui tranchait avec la couleur jaune du parchemin servant de reliure.

Le texte est écrit sur trente-trois lignes par une seule main, et se présente sur deux colonnes inscrites dans un cadre. La réglure est dessinée à l'aide d'une mine de plomb ayant laissé un tracé rougeâtre et bien visible. Le scribe a utilisé toutes les lignes d'écriture ainsi que les lignes du cadre en haut et en bas du feuillet. Les piqûres sont bien visibles dans la marge externe, au ras des feuillets.

Le manuscrit comprend quatre cahiers constitués chacun de six bifeuillets. Nous avons choisi de présenter la composition et l'organisation du manuscrit dans un tableau, afin d'avoir une vue d'ensemble claire (**Fig. 200**). Ce tableau possède huit colonnes : les deux premières concernent les cahiers, en présentant le type de cahiers et l'étendue des pages pour chaque cahier ; les deux colonnes suivantes mettent en évidence les divisions du catalogue, appelées rubriques ; pour chaque rubrique sont notés les numéros des manuscrits et le nombre de manuscrits effectifs, afin d'établir un comptage total ; viennent ensuite les mentions des éléments annexes et des signes graphiques, notamment réclames et marques de bifeuillet ; la dernière colonne regroupe nos propres observations.

Grâce au tableau, nous voyons que le deuxième cahier présente une irrégularité puisqu'on lui a adjoint un feuillet, paginé 31-32. Ce feuillet a été ajouté après la transcription du catalogue, puisque la description du Cirey 376 commence à la p. 30 et se termine à la p. 33. C'est cet ajout qui nous fait comprendre l'existence concomitante de deux signatures de bifeuillet l'une au-dessus de l'autre. Le feuillet ajouté porte une seule signature de bifeuillet b4, tandis que la page suivante, p. 33, en porte deux : b4 en petit module, et b5 au-dessus. Nous pouvons en conclure que dans un premier temps, des signatures de bifeuillet ont été apposées, dans un tout petit module, au ras des feuillets. Dans un second temps, une personne a repris cette numérotation en y incluant le feuillet ajouté. L'écriture inscrite sur ce dernier laisse penser qu'il s'agit d'un ajout contemporain ou de peu postérieur. Quant à la reliure, elle est assurément ultérieure à cette manipulation.

Un autre système de repérage interne a été utilisé, les réclames de fin de cahier, aux p. 24, 50, et 74. Elles servent, tout comme les signatures de bifeuillet, à l'assemblage du volume. Elles ont été inscrites dans la marge basse au verso du dernier feuillet des trois premiers cahiers. Il

n'y a aucune trace d'autres réclames, mais celles-ci ont pu disparaître lors de l'assemblage des cahiers et de la taille des feuillets au moment de la reliure.

La mise en page est la même sur tous les feuillets, à l'exception de celui qui a été ajouté. Elle est claire, aérée et structurée. Chaque nouveau livre est introduit par une lettrine, alternativement rouge et bleue (**Fig. 201**), sauf aux pages 42, 60-61 et 64-65 où toutes les initiales sont rouges. Ce petit changement dans l'emploi des couleurs ne semble pas avoir de signification particulière car nous ne discernons ni changement de main, ni changement dans la mise en page, ni changement dans le contenu même du catalogue.

Chaque description s'est vue attribuer un numéro d'ordre, inscrit dans la marge, en chiffres arabes. Les descriptions sont numérotées de 1 à 1200, et il y a quatre numéros bis : 330 bis, 347 bis, 560 bis et 936 bis. Le 330 bis et le 936 bis ont été ajoutés par les éditeurs car la personne qui a attribué les numéros les avait oubliés. Le 347 bis a également été ajouté par les éditeurs pour les mêmes raisons, bien qu'il s'agisse dans ce cas d'une description ajoutée dans la marge basse. Quant au 560 bis, les éditeurs ont seulement ajouté « bis » car le numéro 560 a été attribué deux fois. En outre, après le ms 348, un volume, dont la description a été ajoutée dans la marge basse, n'a pas été numéroté. Il y a donc au total 1205 descriptions dans ce catalogue. Cette numérotation a sans doute été ajoutée postérieurement à la réalisation du catalogue mais par une main contemporaine : elle ne respecte pas la réglure, elle a été ajoutée à l'aide d'une plume différente de celle employée pour l'écriture, les chiffres chevauchent parfois légèrement le texte, et elle ne prend pas en compte les ajouts marginaux. Quelques erreurs ont été commises dans la numérotation, aux pages 78 à 81, aussitôt rectifiées par la même main. La personne qui a numéroté les descriptions a peut-être également paginé le registre, même s'il est difficile de l'affirmer.

De nombreuses rubriques ponctuent ce catalogue. À leur lecture, nous remarquons qu'il se compose de différentes sections. À l'intérieur de celles-ci, nous avons repéré des grands ensembles, dont certains sont eux-mêmes divisés en diverses sous-sections. Nous avons constitué un tableau pour livrer la liste complète des sections (**Fig. 202**). Voici la liste des grands ensembles, traduits en Français, et matérialisés en rouge dans le tableau :

- inventaire des livres de la Librairie du dortoir, p. 1-42 ;
- inventaire des livres du chœur, de l'église et du cloître, p. 43-62 ;

- inventaire des livres du *studorium* de l'abbé à Cîteaux, p. 63-73¹³⁸⁵ ;
- inventaire des livres de la chambre de l'abbé, p. 74-76 ;
- inventaire des missels, p. 76-79 ;
- inventaire des livres se trouvant sous la surveillance du chantre, p. 80 ;
- inventaire des livres du noviciat, p. 80-81 ;
- inventaire des livres de l'infirmerie, p. 82 ;
- inventaire des livres de la *scola*, p. 83-85¹³⁸⁶ ;
- inventaire des livres se trouvant dans le *studorium* de l'abbé à Gilly, p. 85-90 ;
- inventaire des livres conservés au Petit-Cîteaux à Dijon, p. 91-93.

Le nombre total de volumes par section, au minimum 1 244, diffère du nombre de sections numérotées en chiffres arabes, 1200, plus les quatre numéros bis, soit 1204. En effet, il y a parfois plusieurs volumes consignés sous une seule description. Le cas le plus représentatif est celui du Cirey 560 bis¹³⁸⁷, qui décrit en réalité trente-neuf manuscrits, vingt en parchemin utilisés au chœur de l'abbé, un en papier utilisé au chœur de l'abbé, et dix-huit autres en parchemin utilisés au chœur du prieur :

« *Viginti parvi codices pergameni continent responsaria cantanda ad processionem et unus in papiro servientes ad chorum abbatis et octodecim alii in pergameno pro choro prioris* ».

D'autres descriptions posent aussi la question du nombre de volumes concernés. Par exemple, sous le Cirey 909 se cachent plusieurs volumes consacrés aux conciles : « *Plures codices de factis conciliorum* »¹³⁸⁸ ; le Cirey 915 décrit « *codices de triplicitatibus in papiro* » ; le Cirey 916 « *codices de planctis in papiro* » ; et le Cirey 917 « *codices de compositione vel operatione magni lapidis qui [réserve] dicitur in papiro* ». Ainsi le nombre total de volumes que nous avons donné, soit 1 244, n'est-il que le nombre minimum de volumes que possédait l'abbaye en 1480-1482¹³⁸⁹.

Dans le tableau, entre crochets droits, nous avons également indiqué des intitulés de sections qui n'ont pas été écrits par le rédacteur, mais que nous avons déduits de la lecture du catalogue.

¹³⁸⁵ *Studorium* est une altération du mot *studium*, le cabinet de travail personnel.

¹³⁸⁶ À propos de ce terme et de ce qu'il pourrait représenter à la fin du XV^e siècle, voir partie B, chap. 4.2.2.4.c, p. 419 *sqq.*

¹³⁸⁷ Nous appelons « Cirey + n° » le ou les manuscrits décrits sous un numéro d'ordre en chiffres arabes.

¹³⁸⁸ Les auteurs du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* ont voulu identifier ces volumes aux manuscrits 578 à 581 de la Bibliothèque municipale de Dijon, mais cette identification reste incertaine du fait de la brièveté de la description.

¹³⁸⁹ Nous avons également conservé des manuscrits qui n'apparaissent pas dans le catalogue. Voir partie B, chap. 4.2.4, p. 422 *sqq.*

Par exemple, l'inventaire des livres du chœur, de l'église et du cloître débute par la liste des graduels (entre crochets droits), puis suivent les antiphonaires, les collectaires, etc. Il y a également deux sections évoquant les livres de la *scola*, mais pas de grand ensemble, que nous pourrions intituler « *Libri scole* » par exemple¹³⁹⁰.

Plusieurs rubriques indiquent la date de réalisation du travail d'inventaire, mais tous les ensembles ne sont pas datés. Le recensement des livres de la Librairie du dortoir a été fait en 1480 comme indiqué dans les propos liminaires du catalogue (p. 1). L'inventaire des livres se trouvant dans le *studorium* de l'abbé à l'abbaye a été réalisé le 11 octobre 1482 (p. 63). Et celui des ouvrages de la chambre de l'abbé a été fait le 12 mars 1480 (a.st.), soit le 12 mars 1481 (p. 74)¹³⁹¹. Ces dates nous donnent également un *terminus post quem* pour la mise par écrit du catalogue.

Le catalogue débute par une lettrine « I » rehaussée de feuilles d'or, d'exécution assez maladroite. Les différents ensembles et sections du catalogue ont été mis en valeur par l'inscription des intitulés en encre rouge (**Fig. 201, 203**). Quelques rares rubriques sont écrites en encre noire, avec une lettre rubriquée rouge (p. 1, 63). Il s'agit de deux énoncés liminaires aux inventaires : l'inventaire des livres de la Librairie, et celui des livres qui se trouvent dans le *studorium* de l'abbé à Cîteaux. L'utilisation d'encre rouge ou noire dans les rubriques ne semble cependant pas être un facteur déterminant une hiérarchie des sections.

Entre les différents ensembles, le scribe a laissé des espaces vierges, allant de quelques lignes d'écriture à des colonnes ou un peu plus, sans pour autant créer d'unités codicologiques, dans lesquelles, idéalement, un cahier correspondrait à un ensemble. Ces espaces vierges marquent visuellement la séparation et le changement de section. Mais entre les Cirey 1144 et 1145, et 1186 et 1187, il y a aussi quelques lignes vierges, sans qu'il n'y ait de changement de section à ces deux endroits. Il est possible que ce soit des lignes d'attentes, qui tiennent le rôle de réserves, pour un éventuel ajout.

Nous distinguons au moins deux étapes dans l'écriture de ce volume. Dans un premier temps, le scribe a écrit à l'encre noire, en laissant des espaces vierges pour les lettrines et les rubriques à inscrire en couleur. Cette étape est révélée par l'existence de rubriques d'attente, inscrites en

¹³⁹⁰ À propos de la *scola*, voir partie B, chap. 4.2.2.4.c, p. 419 *sqq.*

¹³⁹¹ Les éditeurs du catalogue ont cependant publié la date, erronée, du XXII (22) mars : MOLINIER, OMONT, BOUGENOT, « Appendice. Inventaire des manuscrits de Cîteaux par l'abbé Jean de Cirey, *op. cit.* », p. 429.

très petit module, au ras des feuillets, soit dans la marge basse, soit transversalement dans la marge externe (**Fig. 203, p. 1**). À leur lecture, nous posons trois constats. **Premièrement**, certaines rubriques d'attentes sont les mêmes que les rubriques, exceptées quelques différences orthographiques ou inversion de mots : par exemple le terme *banca* s'écrivant avec ou sans *-h-* ; l'emploi du terme « *superiori* » dans la rubrique d'attente de la p. 5 alors que la rubrique indique *superius* (**Fig. 203, p. 5**).

Deuxièmement, le scribe a oublié d'inscrire une rubrique à la p. 80, connue par la rubrique d'attente inscrite transversalement, dans la marge externe : « *Libri in custodia cantoris* », les livres sous la garde du chantre (**Fig. 203, p. 80**). Cet oubli explique que cette rubrique a également été omise par les éditeurs du catalogue¹³⁹².

Troisièmement, le scribe a choisi de barrer plusieurs rubriques d'attente et de les réécrire (p. 7, 11, 20, 21, 22). Dans les mots encore lisibles, nous voyons que le scribe a utilisé le terme « *ordine* » (*ordo, inis, f.*), précédé d'une numérotation (**Fig. 203, p. 7, 11, 20-22**). À la place de la rubrique actuelle « *In 3^a banca superius de latere dormitorii* », le scribe avait inscrit « *2^a banca seu 2^o ordine* » (p. 11). À la place de la rubrique « *In quinta banca inferius de latere refectorii* », la rubrique d'attente donnait en premier lieu « *In 3^o ordine* » (p. 21)¹³⁹³. Le scribe semble donc avoir employé le terme « *ordo* » comme un synonyme, ou à peu près équivalent, de *banca*, qui est un meuble. L'utilisation d'« *ordo* » reflète-t-il un simple changement de vocabulaire ? Un changement de mobilier ? Un changement d'ordre, car nous voyons que la numérotation a changé ? J.F. Niermeyer a donné vingt-sept acceptions pour le terme « *ordo* », dont « mobilier »¹³⁹⁴, sans plus de précision. Le mot *ordo*, dans le sens de « meuble » semble assez rare. Au cours de nos recherches, nous n'avons pas pu en trouver d'autres emplois dans les trente-cinq inventaires de manuscrits médiévaux en langue latine mis en ligne sur le site Internet *Libraria*¹³⁹⁵. Il est vrai que travailler sur le vocabulaire du mobilier au Moyen Âge peut s'avérer hasardeux car bien souvent les meubles n'ont pas survécu, ou leurs appellations différaient d'une région à une autre, d'une époque à une autre¹³⁹⁶.

¹³⁹² MOLINIER, OMONT, BOUGENOT, « Appendice. Inventaire des manuscrits de Cîteaux par l'abbé Jean de Cirey, *op. cit.* », p. 436-437.

¹³⁹³ Les exemples des p. 7, 20 et 22 sont plus difficilement déchiffrables

¹³⁹⁴ NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, 1954, 26^e acception du terme *ordo*.

¹³⁹⁵ À ce jour, le site Internet *Libraria* (*op. cit.*) ne donne pas de signification ni d'exemple au terme *ordo* (nous ne parlons pas, bien entendu, du terme *ordo judicarius*), bien que l'entrée existe (n° 283). Quant aux ouvrages évoquant le vocabulaire scripturaire, ils ne répertorient jamais le terme *ordo* dans le sens de « meuble » : GENEST, « Le mobilier des bibliothèques, *op. cit.* » ; VEZIN, « Le mobilier des bibliothèques, *op. cit.* ».

¹³⁹⁶ Nous reviendrons plus tard sur l'ameublement et la disposition des livres dans la Librairie. Voir partie B, chap. 4.2.1, p. 391 *sqq.*

Le catalogue semble avoir été peu manipulé. Il y a seulement quelques rares mentions portées dans les marges à l'époque moderne, sans doute toutes de mains différentes. Face au Cirey 63, une main a ajouté « *nota* », sans plus de précision. Nous trouvons également une « *nota* » face au Cirey 386. Face au Cirey 248, une main a ajouté « *corruptorium &c.* », qui est l'œuvre contenue dans ce volume : « *corruptorium et correptorium beati Thome* », sans doute une partie du *Commentaire du Livre de la génération et corruption*. Face aux Cirey 349 et 350, des festons ont été ajoutés, également sans explication, seulement pour attirer l'attention du lecteur. À la p. 63, nous lisons « 1482 » dans la marge. Il s'agit de la date à laquelle l'inventaire des livres du *studorium* de l'abbé à Cîteaux a été réalisé. Plus remarquablement, une main a ajouté, face au Cirey 499, « *Romae obiit anno 1237* », qui est la date de mort de Jean Halgrin (Jean d'Abbeville), moine bénédictin devenu archevêque de Besançon en 1225, puis cardinal en 1227, et dont les sermons sont contenus dans ce volume. Une autre main a également fait deux corrections sur la p. 28, dans des mots-repères : pour le Cirey 337, à la place de « *te deum* », il faut lire « *tandem* », et pour le Cirey 341, à la place de « *veum* », il faut lire « *verem* ». Ces corrections ont été publiées par les éditeurs du catalogue, mais sans qu'ils ajoutent la version originale¹³⁹⁷.

1.2. La description des manuscrits dans le catalogue de Jean de Cirey

Le rédacteur du catalogue a présenté les volumes dans des descriptions qui *a priori* semblent suivre un même schéma. Elles adoptent souvent la structure suivante : « contenu du volume + description matérielle + indication des mots-repères en tête et en fin de volume ». Mais nous remarquons rapidement que le scribe n'a pas toujours choisi les mêmes critères de description des manuscrits, et cette structure de base présente de nombreuses variations.

1.2.1. La taille des volumes

Dans la majorité des descriptions, des indications sont données quant à la taille des livres. Il s'agit plutôt de taille de volumes que de dimensions à proprement parler, car les indications restent peu précises. Ces informations sont, dans la plupart des cas, composées d'un adjectif

¹³⁹⁷ Après notre travail de Thèse, nous souhaitons préparer une nouvelle édition du catalogue de Jean de Cirey, en respectant la mise en page, l'emploi des encres de couleur et en notifiant les quelques ajouts.

complétant le nom « *volumen* ». Cet adjectif est parfois accompagné d'un adverbe, pour le nuancer. Afin d'éviter les répétitions, le scribe a également utilisé des locutions comme « *quasi voluminis* », ou « *in simili volumine* », qui indiquent que le volume est matériellement semblable au précédent. Nous avons souhaité vérifier si le vocabulaire employé par le scribe pour décrire les ouvrages était en adéquation avec les dimensions des volumes. Pour cela, nous avons travaillé sur un corpus de manuscrits encore conservés et identifiés dans le catalogue de Jean de Cirey. Le tableau ainsi constitué comprend la cote des manuscrits conservés, le vocabulaire employé dans le catalogue pour spécifier leur taille, ainsi que leurs dimensions actuelles (**Fig. 204**). Sept termes ou locutions ont été répertoriés dans le tableau : « *satis magnum* », assez grand ; « *mediocre* », moyen ; « *modicum majus* » ; un peu plus grand ; « *modicum minus* », un peu plus petit ; « *majus* », très grand ; « *parvum* », petit ; et « *magnum* », grand. Nous avons volontairement laissé de côté les expressions à une seule occurrence, qui alourdissaient la lisibilité du graphique également produit, mais ne changeaient pas les conclusions que nous pouvons en tirer (**Fig. 205**). Ces expressions uniques sont au nombre de trois :

- Le Cirey 238 (ms 167) est dit « *in grosso et competenti volumine* » et mesure 355 × 245 mm.
- Le Cirey 574 (ms 177) est dit « *in satis competenti volumine* » et mesure 320 × 230 mm. Ce terme « *competens* » est difficile à traduire, même s'il semble que cela veuille dire « gros » ou « grand ».
- Enfin, le Cirey 49 (ms 67) est un volume « *satis grosso* » et mesure 340 × 240 mm¹³⁹⁸.

Le vocabulaire employé semble indiquer une gradation dans la taille des volumes, de petit à très grand. Mais le graphique montre très bien que les manuscrits qualifiés de « *magnum* » ou de « *majus* » présentent des dimensions équivalentes. Il y a même un volume dit « *mediocre* » présentant les mêmes dimensions que les volumes dits « *magnum* » ou « *majus* ». Si nous regardons le centre du graphique, la situation est encore plus révélatrice. Les manuscrits ont tous des dimensions que nous pourrions qualifier de moyennes, ce qui correspondrait à la taille dite « *mediocre* » en Latin. Cependant, il existe des volumes de dimensions moyennes qui sont qualifiés, dans le catalogue de Jean de Cirey, de « *magnum* », de « *modicum majus* », de « *satis magnum* », ou encore de « *modicum minus* ». S'il est vrai que les volumes « *majus* » ont tous de grandes dimensions et les plus grandes, et les volumes « *parvum* » ont tous de petites dimensions et les plus petites, il apparaît que les mots choisis par le rédacteur du catalogue ne

¹³⁹⁸ Nous n'avons pas évoqué le cas du ms 143 car celui-ci n'est pas identifié avec certitude. Il pourrait s'agir soit du Cirey 96, qui est un volume « *mediocri* », soit du Cirey 109, qui est un volume « *satis magno et grosso* ».

reflétaient pas vraiment la réalité telle que nous la percevons : l'exemple des volumes de dimensions moyennes illustre bien cette évaluation relative¹³⁹⁹.

Relevons enfin les quelques mentions d'épaisseur des volumes. Le scribe a, à dix reprises, employé le terme « *spissus* »¹⁴⁰⁰. Le Cirey 21 par exemple, est un volume similaire au précédent, mais cependant plus épais : « *Aliud volumen simile spissius tamen precedenti* ». Le scribe a parfois nuancé le terme « *spissus* » en lui adjoignant un adverbe, comme pour le Cirey 44, qui est un volume assez épais : « *in mediocri volumine et satis spisso* », ou encore pour le Cirey 58, un grand volume mais néanmoins épais : « *in magno volumine sed non minus spisso* ». Au contraire, le Cirey 665 n'est pas très épais : « *Aliud volumen mediocre non multe spissitudinis* ». Ces mentions d'épaisseur restent rares. Néanmoins, elles nous apprennent que certains volumes devaient comporter un nombre suffisamment élevé de feuillets pour avoir retenu l'attention du rédacteur du catalogue. Quatre manuscrits de cette liste sont aujourd'hui conservés. Après vérification, force est de constater que ces volumes ne sont pas ceux qui comportent le plus de feuillets dans le fonds de Cîteaux. Le ms 22 (Cirey 21) contient 252 feuillets, le ms 66 (Cirey 44) en a 187, le ms 133 (Cirey 86) en contient 213, et le ms 145 (Cirey 117), 225. D'autres volumes ont bien plus de feuillets, comme le ms 1 (Cirey 358), une Bible à 577 feuillets, le ms 4 (Cirey 361), une Bible à 440 feuillets, ou encore le ms 48 (Cirey 202) contenant le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais écrit sur 371 feuillets. Donc d'une part, le rédacteur n'a pas systématiquement indiqué l'épaisseur des manuscrits, d'autre part, lorsqu'il l'a fait, ce n'était pas pour qualifier les manuscrits les plus épais.

1.2.2. L'ancienneté des volumes

Bien que la taille des manuscrits soit sans doute la particularité la plus fréquemment citée, le rédacteur a également souvent indiqué l'âge des manuscrits. Pour cela, il a employé les termes « *antiquus* » pour indiquer l'ancienneté du volume, ou « *novus* » pour signifier que le manuscrit avait été récemment écrit.

¹³⁹⁹ Cette étude n'est pas sans nous rappeler celle menée par C. Bozzolo et E. Ornato sur la dimension des feuillets. Ils avaient mis en lumière le fait que la dimension des ouvrages était souvent un corrélaire de la mise en page : les volumes les plus grands étant en général écrits sur deux colonnes. Voir notamment BOZZOLO Carla, ORNATO Ezio, « L'étude quantitative du manuscrit médiéval : aspects méthodologiques et perspectives de recherche », *Probleme der Bearbeitung mittelalterlicher handschriften*, 1986, p. 233-239 ; ORNATO Ezio, « La codicologie quantitative, outil privilégié de l'histoire du livre médiéval », *Historia, instituciones, documentos*, 18, 1991, p. 375-402. Réédités dans *La face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis et ses collègues*, Rome, 1997.

¹⁴⁰⁰ Cirey 21, 44, 58, 86, 117, 305, 501, 665, 677, 954.

Par exemple, le Cirey 65 est un « *antiquiori volumine* », l'adjectif étant ici utilisé au comparatif. Aujourd'hui ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 36. Il s'agit d'un manuscrit datant du XII^e ou du XIII^e siècle. Les quatre volumes de la Bible d'Étienne Harding, Cirey 563-566, sont également dits « *satis antiquum* » – et « *simile precedenti* » –, et nous savons que ces volumes ont été écrits c. 1109¹⁴⁰¹.

La plupart du temps, ce n'est pas le volume que le scribe a qualifié d'ancien, mais l'écriture. Le Cirey 56, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 68, est un manuscrit du milieu du XII^e siècle. Le rédacteur du catalogue a indiqué qu'il était écrit dans une « *littera antiqua* », tout comme le Cirey 44, autre manuscrit du milieu du XII^e siècle (Dijon, BM, ms 66). L'écriture du Cirey 34 est également qualifiée d'ancienne. Aujourd'hui, ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 32. Il s'agit d'un manuscrit écrit au XII^e siècle, probablement entre 1125 et 1133.

À une seule reprise, le scribe a utilisé le terme « *veter* » plutôt que « *antiquus* » pour qualifier l'écriture, ajoutant que celle-ci était en partie illisible. Il s'agit du Cirey 849 : « *in veteri littera satis obscurus* ». Le Cirey 719, un livre ancien, était aussi écrit dans une écriture devenue quasiment illisible : « *antiquus et quasi ex vetustate illegibilis* ».

Quant au Cirey 648, son avant-dernier feuillet était écrit « *in littera romana* ». Ce manuscrit est actuellement conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 653. Il se compose de deux manuscrits différents : l'un du XIV^e siècle contenant la *Vie de saint Anselme archevêque de Canterbury* par Eadmer de Canterbury (106.?–113.?) (f. 1r–97v), l'autre du XII^e siècle contenant la vie de saint Martin de Tours (316?–397) par Sulpice Sévère (363?–420?) et celle de saint Brice (c. 377–444) (f. 98r–222v). Ces manuscrits ont été reliés avant la rédaction du catalogue de Jean de Cirey puisque le scribe les a décrits tous les deux ensemble : « *Vita beati Anselmi Cantuariensis, beati Martini et Brici episcoporum* ». Comme ce volume se composait de deux manuscrits d'époques différentes, et donc d'écritures de styles divergents, l'une d'entre elles semblait assez spécifique pour que le rédacteur la remarque. Par « *littera romana* », il a sans aucun doute évoqué une écriture ancienne. Les f. 98–222 de ce volume ont été écrits avant 1152 puisque ce manuscrit a été offert à l'abbaye de Cîteaux par Hugues de

¹⁴⁰¹ Dijon, BM, mss 12–15. Le *Monitum* d'Étienne Harding, dans lequel il a évoqué son projet, a été écrit au f. 150v du ms 13. Il débute par ces mots : « *Anno M^{mo} centesimo nono ab Incarnatione Domini liber iste finem sumpsit scribendi gubernante Stephano II^o abbate cenobium Cisterciense* ». Le texte est édité dans *Patrologie latine*, 166, col. 1373–1376, sans ces lignes introductives. Voir également MARTIN Jean-Pierre-Paul, *Saint Étienne Harding et les premiers recenseurs de la Vulgate latine, Théodulfe et Alcuin*, Amiens, 1887.

Château-Thierry, sénéchal de Thibaut IV comte de Blois et de Champagne, mort en 1152. C'est ce que suggère l'ex-dono portée au f. 222r :

« *Hunc librum Hugo de Castro Teodorico Teobaldi comitis Blesensis dapifer scribi fecit et pro sua suorumque salute ecclesie dedit Cisterciensi* »¹⁴⁰².

Où étaient conservés ces volumes anciens ? Nous les trouvons sous toutes les sections du catalogue, sauf parmi les livres se trouvant au Petit-Cîteaux à Dijon. Il y en a un grand nombre dans la Librairie du dortoir, bien que l'ancienneté des volumes ne soit pas toujours indiquée par le rédacteur. Il y en a également dans l'église, comme les Cirey 516 et 525 qui sont deux graduels, ou les Cirey 547 et 550 qui sont des antiphonaires. Certains de ces ouvrages sont richement enluminés, comme la Bible d'Étienne Harding, citée ci-dessus. Ces ouvrages, dont certains avaient près de 400 ans, étaient encore utilisés quotidiennement à la fin du Moyen Âge ; ils étaient à cet effet déposés dans le cloître. Il y avait également des livres anciens enchaînés aux pupitres qui se trouvent devant la salle du chapitre, comme le Cirey 601, enchaîné au troisième pupitre (Dijon, BM, ms 204, deuxième moitié du XII^e siècle). D'autres étaient laissés à la disposition des novices, comme les Cirey 1015 et 1016, ou faisaient partie du fonds d'ouvrages de la *scola*¹⁴⁰³, comme le Cirey 1067. Ainsi, de jeunes moines pouvaient-ils manipuler des manuscrits anciens, comme le Cirey 1022, identifié au ms 587 de la Bibliothèque municipale de Dijon, et datant du XIII^e siècle.

À la différence des volumes anciens, le caractère récent des volumes est moins souvent mentionné. Au château de Gilly se trouvait par exemple un terrier de Corcelles qualifié de « *novum* » (Cirey 1180). Notons à ce propos que ce terrier est le seul registre d'archives rangé avec les manuscrits et cité dans le catalogue. Les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent encore aujourd'hui trois terriers de Corcelles-lès-Cîteaux rédigés à la fin du XV^e siècle. Deux d'entre eux, confectionnés en 1475 et 1481-1482, ont été reliés ensemble, avec d'autres manuels incomplets (11 H 416), et le troisième a été dressé en 1475 (11 H 417). Le Cirey 593 a également été récemment écrit : « *noviter et recenter scripto* ».

Au Petit-Cîteaux à Dijon se trouvait aussi un manuscrit composé récemment : « *de novo codico componendo* » (Cirey 1199).

¹⁴⁰² Le terme « *Cisterciensi* » a été ajouté avec une encre plus pâle et d'une autre main. Le terme « *fecit* » a été ajouté sur un grattage.

¹⁴⁰³ À propos de la *scola*, voir partie B, chap. 4.2.2.4.c, p. 419 *sqq.*

Il y avait également quelques manuscrits que Jean de Cirey avait fait écrire, comme le Cirey 958, « *quod scribi fecimus* »¹⁴⁰⁴. Le Cirey 793 avait, quant à lui, été nouvellement acheté par l'abbé, « *dudum per manum nostram sumpte* », sans que nous ne sachions si ce volume était ancien ou de facture récente.

Bien sûr, les livres imprimés étaient tous des livres édités depuis peu, et le scribe s'est plus attaché à mentionner le fait qu'ils étaient imprimés (« *impressus* ») que leur caractère récent.

Il y avait assurément plus que ces quelques livres récents dans la bibliothèque de Cîteaux à la fin du XV^e siècle¹⁴⁰⁵. Par exemple, le Cirey 583, enchaîné à une petite armoire du cloître près de la salle du chapitre est un livre écrit à la fin du XV^e siècle (Dijon, BM, ms 600). Or, il n'est pas qualifié de nouveau par le rédacteur. Il y avait également des livres en papier, qui dataient donc soit du XIV^e, soit du XV^e siècle. Nous trouvons bon nombre de ces ouvrages dans deux sections : « *sequuntur libri in papiro* » et « *libri scole papirei* ». À noter que certaines descriptions de livres en papier à l'usage de la *scola* comportent également le terme « *antiqua* » (Cirey 1047, 1057, 1059, 1062). Il est cependant difficile de savoir si c'est la glose contenue dans ces ouvrages qui est qualifiée d'ancienne, ou si c'est l'ouvrage lui-même, puisque le terme de « glose » désigne soit la présence de commentaires dans un manuscrit, soit le volume lui-même. Par exemple, le Cirey 1047 est décrit comme « *quedam glosa valde antiqua super libro...* ». Dans le cas du Cirey 1041, il ne semble pas y avoir d'équivoque, puisque c'est l'écriture qui est qualifiée d'ancienne : « *Doctrinale glosatum in antiqua littera* ». Il y a également beaucoup de volumes en papier parmi les livres rangés dans le *studorium* et dans la chambre de l'abbé à Cîteaux. Ces deux dépôts de livres étaient peut-être en partie formés de livres appartenant à Jean de Cirey.

Que ce soit le volume qui soit qualifié d'ancien, ou l'écriture, le scribe semble avoir réservé cette qualification aux manuscrits des XII^e et XIII^e siècles, excepté peut-être pour quelques livres en papier. Mais l'ancienneté des volumes n'a pas toujours été indiquée : par exemple les Cirey 52 et 53, respectivement les mss 26 et 29 de la Bibliothèque municipale de Dijon, sont des ouvrages de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, sans que cela n'ait été spécifié.

1.2.3. L'écriture et l'enluminure

¹⁴⁰⁴ Citons également les Cirey 857 et 756.

¹⁴⁰⁵ Concernant l'enrichissement du fonds de manuscrits de Cîteaux sous l'abbatit de Jean de Cirey, voir partie B, chap. 4.2.4.3, p. 428 *sqq.*

1.2.3.a. Les qualités de l'écriture

Nous avons indiqué, dans les paragraphes précédents, que le rédacteur du catalogue avait parfois souligné le caractère ancien ou au contraire récent d'une écriture. Voyons à présent les autres qualificatifs et caractéristiques attribués à l'écriture des volumes. Sont parfois mentionnées les bonnes qualités de l'écriture. Par exemple le Cirey 1 est une Bible belle et bien écrite : « *bene scripta in competenti littera* ». Les Cirey 341 à 348 sont neuf volumes d'une Bible également belle et bien écrite, mais les termes utilisés par le rédacteur diffèrent de l'exemple précédent : « *pulchra et optime scripta* ». Aujourd'hui seulement six volumes sur les neuf sont conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon. Cette Bible parisienne, écrite vers 1270-1280, forme les mss 16 à 21¹⁴⁰⁶. Pour le Cirey 560, un manuscrit également bien écrit, le scribe a encore varié son vocabulaire : « *bene et decenter scriptus* ».

L'écriture a également pu être qualifiée de mauvaise, comme celle des Cirey 336 ou 339, qui sont dits « *male scriptum* ».

Celle du Cirey 278 est qualifiée de « caduque », « *in [...] caduca littera* ». L'adjectif « *caducus* » est cependant difficile à traduire : le scribe juge-t-il que cette écriture est mauvaise, désuète, ou ancienne ?

L'écriture peut être aussi « *communis* », qu'il faut peut-être entendre dans le sens de fréquente mais moyenne, ni bonne ni mauvaise¹⁴⁰⁷. Le scribe a parfois attribué à cette écriture « commune » d'autres qualificatifs, que nous avons intégrés dans un tableau (**Fig. 206**). Le rédacteur n'a pas hésité à notifier l'existence d'une écriture jugée mauvaise, comme celle des Cirey 29, 37, 41, etc., écrits dans une écriture « *mala et communi* ». L'écriture du Cirey 720 était « *communi caduca* », et même, l'écriture du Cirey 710 était « commune » mais « illisible » (ou « incompréhensible »), « *communi illegibilis* ». Cette écriture « commune » peut également être ancienne, comme celle du Cirey 708, voire « satisfaisante », comme celle du Cirey 688, « *communi competenter* ».

¹⁴⁰⁶ Dijon, BM, ms 16, Cirey 343 ; ms 17, Cirey 342 ; ms 18, Cirey 346 ; ms 19, Cirey 347 bis ; ms 20, Cirey 348 ; ms 21, Cirey 347. Les éditeurs du catalogue de Jean de Cirey ont identifié les fragments conservés sous la cote ms 834 au Cirey 344. Cependant, les auteurs de *Manuscrits enluminés de Dijon* signalent que Jacques Hourlier, moine de Solesmes, les a étudiés et leur a attribué une origine plutôt bourguignonne, et non parisienne : ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon, op. cit.*, p. 141-142, n° 110.

¹⁴⁰⁷ Est-ce que « *communis* » pourrait désigner la taille du module d'écriture ?

Le rédacteur a également jugé utile d'indiquer si le volume contenait des écritures de styles différents. Par exemple, pour le Cirey 48, aujourd'hui ms 131, le scribe a indiqué qu'il avait été écrit par deux mains différentes : « *duabus ut videtur litteris scriptus* ». Le Cirey 453 avait son avant-dernier feuillet écrit dans une écriture différente de celle du reste du volume : « *et penultimum in littera alia communi* ». De la même manière, le Cirey 565, aujourd'hui ms 14, troisième volume de la Bible d'Étienne Harding, avait son avant-dernier feuillet écrit dans une autre écriture : « *in alia littera* ». Les Cirey 711 et 717 étaient, quant à eux, écrits dans plusieurs écritures, respectivement « *in diversis litteris communibus* » et « *in diversis litteris* ».

Souvent, le scribe a donné plusieurs détails en quelques mots. Le Cirey 56 était assez bien écrit, dans une écriture ancienne : « *in littera antiqua competenter scriptum* ». Le Cirey 74 est écrit dans une belle écriture ancienne, mais petite : « *in bona littera antiqua et parva scripta* ». Le Cirey 148 est écrit dans une assez petite écriture ancienne : « *satis parva littera et antiqua* ». Le Cirey 154 a, quant à lui, été écrit récemment, dans une belle écriture : « *in pulchra nova littera* ».

Le rédacteur a occasionnellement indiqué la présence d'œuvres versifiées. Pour ce faire, il a utilisé l'adjectif « *metrificatus* » et le nom « *metrum* ». Par exemple, le Cirey 14 contenait l'*Aurora* de Pierre Riga, une paraphrase versifiée de la Bible, « *Biblia metrificata magistri Petri Rige que dicitur Aurora* ». Dans le tableau présentant les qualités et qualifications de l'écriture, nous avons donné la liste des volumes concernés (**Fig. 207**).

Deux fois, le scribe a utilisé le terme « *versus* », dans la description du Cirey 4, « *versus Hildeberti* », et dans celle du Cirey 99, « *item versus de similibus dictionibus* ». Ce mot désigne l'intitulé de l'ouvrage d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans et archevêque de Tours (1056-1133), et non pas la nature du texte. Si le Cirey 4 est aujourd'hui perdu, le Cirey 99 a été identifié au ms 151 de la Bibliothèque municipale de Dijon. L'ouvrage d'Hildebert contenu dans ce manuscrit est « les vers sur les mystères de la messe ».

Nous avons également intégré dans ce tableau le Cirey 1032, un livre des miracles, sans auteur, qui est dit « *in rithmo* ». Si ce terme évoque bien la présence d'un rythme, d'une cadence, il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agisse bien d'une œuvre versifiée. Il se pourrait qu'il s'agisse d'une œuvre chantée.

Ces œuvres versifiées n'impliquaient pas nécessairement l'existence d'une mise en page particulière. Très peu sont signalées, et comme pour chaque information donnée par le scribe, nous dirions qu'il en a omis de nombreuses autres.

Le scribe a plus rarement signalé la langue du manuscrit (**Fig. 207**). Aucune œuvre en Latin n'est mentionnée puisqu'il s'agit de la langue usuelle des manuscrits. Le rédacteur a signalé l'usage de la langue française dans cinq cas, en employant la locution « *in galico* », avec un ou deux –ll– (Cirey 471, 473, 898, 1025 et 1032). Cependant, il y avait plus que cinq œuvres en Français dans le fonds de manuscrits de l'abbaye. Par exemple, le Cirey 1128 contient des sermons d'un certain frère Guido. Le scribe n'a pas précisé la langue, mais les mots-repères sont en Français : « *quorum 2^m folium post tabulam incipit lignaige trouver, et penultimum desinit Hester* ». Il s'agit de la seule mention de mots-repères en Français de tout le catalogue. Comme de nombreux ouvrages ont une description plus sommaire, sans mots-repères, nous ne pouvons pas savoir si ces volumes contenaient des œuvres en Latin ou en Français. M.-F. Damongeot a présenté les inventaires de biens personnels des moines et convers à la fin du XV^e siècle¹⁴⁰⁸. Une vingtaine d'inventaires ont été retrouvés dans la reliure du ms 576 de la Bibliothèque municipale de Dijon¹⁴⁰⁹. Quatre de ces inventaires sont datés de 1473, 1474 et 1475. Que possédaient ces religieux ? Quelques meubles, des vêtements, des accessoires pour écrire, quelques objets précieux et monnaies ; les moines possédaient également des livres. Nous reprenons ici les comptages établis par M.-F. Damongeot. Tous les moines possédaient des livres. Elle a compté trente-et-un livres liturgiques, des livres d'école, des livres de théologie, des manuscrits de droit. Parmi ces ouvrages certains étaient en langue française. Il s'agit de livres « à caractère moral comme le *Livre de Mélibée et de Prudence* de Renaud de Louhans, la *Somme le Roi* du frère Laurent, ou religieux comme ces petits traités pieux, tirés des Évangiles apocryphes : *Destructio Jerusalem secundum Gamalieleum et Nicodemum*, *Vindicta Salvatoris de Pylato*, ou de l'Apocalypse : *Des VII fioules de l'ire Nostre Seigneur* ». Cependant, ces livres en Français ne semblent pas avoir été inventoriés dans le catalogue de Jean de Cirey¹⁴¹⁰.

Signalons également la présence de deux volumes qui sont dits traduits, « *translatus* ». Le Cirey 175 contient *La foi orthodoxe*, ou *Exposé de la foi orthodoxe*, de Jean Damascène (c. 676-749). Comme Jean Damascène écrivait en langue grecque, cette œuvre a été traduite, sans doute en Latin, par un juge bourguignon, « *a iudice burgundie translata* ». Nous n'avons cependant pas

¹⁴⁰⁸ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* ».

¹⁴⁰⁹ Les plats du ms 576 (conservés sous la même cote) étaient également constitués de feuillets d'un registre de comptes tenu par Hugues de Salins en 1429-1430 ainsi que d'une lettre adressée à l'abbé de Cîteaux par Liénard Mouchet, au sujet du rachat de la vaisselle qu'il avait mise en gage auprès de l'abbé. Cette lettre est datée du 11 janvier (sans année).

¹⁴¹⁰ Voir partie B, chap. 4.2.4, p. 422 *sqq.*

trouvé d'information supplémentaire sur cette traduction. Le Cirey 1089 est quant à lui un ouvrage dit « *Almasor* », traduit de la langue arabe par un certain maître Girardus : « *Liber qui dicitur Almasor translatus a magistro Girardo ex arabico* ». Il s'agit de l'*Almansor* de Rhazès (865-925)¹⁴¹¹, commenté par Gérard de Solo avant 1350¹⁴¹². L'œuvre de Rhazès a été traduite de l'Arabe au Latin.

Une dernière mention concernant l'écriture pose quelques soucis de traduction. Il s'agit de la locution « *scriptus in forma* » du Cirey 747. Dans la *Collecta*, lorsque « *forma* » est employé, c'est pour désigner une copie d'un privilège pontifical donnée dans les mêmes termes¹⁴¹³. Cette traduction ne semble pas convenir dans le cas du Cirey 747. Faut-il traduire « *forma* » par beauté ? Ce manuscrit, aujourd'hui perdu, contenait des sermons, sans mention d'auteur. Est-ce qu'il y aurait pu avoir des calligrammes ? Des vers ? Une mise en page sortant de l'ordinaire ? Cette question restera sans doute sans réponse.

1.2.3.b. L'écriture et la mise en page : *tabula*, *glosa*, *textus*, *nota*, et *kalendar*

Le scribe a également donné de nombreux détails sur la teneur et la nature des textes et éléments paratextuels contenus dans les volumes. Bien qu'il s'agisse d'informations sur la nature des œuvres, nous avons choisi de les présenter dans le chapitre sur l'écriture car elles influencent directement la mise en page et la façon de présenter le texte. Nous laissons ici de côté les mentions de prologue ou de préface, qui sont des parties du texte et ne nous apprennent rien sur la mise en page.

L'élément paratextuel le plus souvent mentionné est sans conteste la table, « *tabula* » (**Fig. 207**). Nous n'avons pas pris en compte les ouvrages intitulés « *Tabula* », comme la « *Tabula super librum Ethicorum* » (Cirey 862) qui est une œuvre et non un outil aidant à la navigation ou au repérage dans le volume. Les tables sont soit situées en tête d'ouvrage, soit à la fin. C'est pourquoi elles sont souvent mentionnées lorsque le rédacteur donne les mots-repères. Le scribe a choisi aussi bien de donner ces référents avant les tables, qu'après les tables, ou encore dans

¹⁴¹¹ Abu Bakr Mohammad Ibn Zakariya al-Razi, connu également sous les noms de Razi, Al-Razi ou Ar-Razi (en Persan), Ibn Zakaria, Rhazès ou Rasis (en Latin), est un médecin, alchimiste et philosophe iranien.

¹⁴¹² GUENOUN Anne-Sylvie, « Gérard de Solo et son œuvre médicale », *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement, XIII^e-XV^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 65-73.

¹⁴¹³ À propos de la signification du terme « *forma* », voir p. 479.

les tables. Par exemple, l'explicit de l'avant-dernier feuillet du Cirey 850 se situe avant la table, « *penultimum ante tabulam* », tandis que ceux du Cirey 852 se trouvent dans la table, « *penultimum in tabula* ».

Mais quelle est la forme et la fonction de ces tables ? Celles-ci sont rarement mentionnées. Parce que bon nombre d'entre elles sont situées en tête ou en fin de volume, nous aurions tendance à voir en elles seulement des tables des matières ou de chapitres, avec ou sans renvoi vers les feuillets, mais le scribe a précisé dans cinq cas seulement qu'il s'agissait d'une table des chapitres, en employant les termes « *tabula capitulorum* » pour les Cirey 151, 203, 205, 381, et « *capitula sermonum* » pour le Cirey 238.

Le cas du Cirey 566 est différent. Les mots-repères de ce manuscrit, qui est le quatrième volume de la Bible d'Étienne Harding, aujourd'hui le ms 15 de la Bibliothèque municipale de Dijon, sont ceux du deuxième feuillet après la table. Dans ce cas, nous avons pu vérifier qu'il s'agit d'une table des canons. Le volume débute par une préface, puis un prologue de saint Jérôme, et se poursuit par la table des canons (f. 5v-9r). Le f. 10r est vierge, et du f. 10v au f. 11r se trouvent deux tables des chapitres. Le deuxième feuillet après la table des canons débute bien par les mots-repères « *coniugem suam* ». Ces exemples montrent bien que les tables citées peuvent être de différentes natures.

Certains volumes possèdent au moins deux tables. C'est le cas des Cirey 303, 323, 448, 449, 488, 495, 811, 856 et 1112. Par exemple les mots-repères du Cirey 303 se trouvent « *2^m folium post tabulam* » et « *penultimum in tabula* ». La plupart du temps, il y a une table en tête du volume, et une table à la fin, mais le Cirey 811 a ses deux tables en tête d'ouvrage : « *cujus 2^m folium post duas tabulas* ». Tous ces manuscrits ayant disparu, nous ignorons la nature de ces tables.

Dans le tableau des qualités et qualifications de l'écriture, nous avons également mentionné les volumes comportant des commentaires sous forme de glose (**Fig. 207**). Le scribe a presque exclusivement employé le terme « *glosa* », mais pour deux volumes c'est l'adjectif « *apparatus* » qui a été choisi : le Cirey 282 comprend le « *Liber Ethicorum honeste apparatus* » ; le Cirey 923 contient les *Décrétales* du pape Clément V (né c. 1264, pape 1305-1314) avec les gloses de Jean André (1275-1248), « *cum apparatu Johannis Andree* », et les *Constitutions* du pape Jean XXII (né c. 1244-1249, pape 1316-1334) glosées par Jesselin de Cassagnes († 1334), « *cum apparatu domni Gesselini de Cassanhis* ».

Le Cirey 380 n'est pas entièrement glosé, et le scribe l'a spécifié : « *textus Sententiarum in mediocri volumine glosatus per loca* ».

Signalons que pour le Cirey 329, le rédacteur s'est permis de juger la glose comme mauvaise, « *male glosatus* », sans que nous sachions s'il remettait en question la qualité du commentaire ou la mise en page.

Par ailleurs, cette mise en page est rarement précisément indiquée : gloses marginales, interlinéaires, encadrantes, intercalaires ? La glose du Cirey 146 est dite interlinéaire, « *ante quosdam versus glosatos interlineariter* », tout comme celle du Cirey 31, « *cum glosa interlineari* ». La dernière mention concernant la disposition de la glose est celle du Cirey 919, qui possède une glose écrite dans les marges, « *in glosa marginis* ». Quoiqu'il en soit, elles formaient sans aucun doute des blocs de texte visuellement distincts du texte commenté. C'est pour cela que le rédacteur a souvent employé le terme « *textus* », pour différencier le texte de l'œuvre commentée, du texte de la glose. Souvent le rédacteur a indiqué qu'il avait choisi les mots-repères du « *textus* » et non de la glose : « *Decretales domini Gregorii glosate [...] quarum 2^m folium in textu incipit* » (Cirey 921). Mais, le scribe n'a pas systématiquement indiqué la présence du « *textus* » dans les œuvres glosées.

Inversement, il a signalé l'existence d'un « *textus* » sans évoquer la présence de gloses pour les Cirey 124, 140, 254, 257, 258, 295, 347 bis, 381, 377, 382, 136, 1042, 1054, 1055, 1061, 1068, 1070, 1074, 1088, 1106. Comme le suggèrent les manuscrits encore conservés, ce terme n'est pas toujours utilisé pour distinguer le texte de son commentaire. Le Cirey 347 bis est aujourd'hui le ms 19 de la Bibliothèque municipale de Dijon. Il s'agit du huitième volume d'une Bible glosée, composée c. 1270-1280¹⁴¹⁴. Dans ce cas, il s'agit bien d'un volume glosé. Mais les Cirey 381 et 1088, conservés sous les cotes ms 198 et 197, contiennent les *Quatre livres des sentences* de Pierre Lombard. Cet ouvrage est une compilation de textes bibliques et d'extraits des Pères de l'Église (et autres) ordonnés et se faisant correspondance. Il ne s'agit donc pas d'un ouvrage contenant un texte et sa glose. Quant au Cirey 1074, aujourd'hui le ms 158, il contient purement et simplement *La Cité de Dieu* de saint Augustin (354-430). De la même manière, le Cirey 350, que M.-F. Damongeot a identifié au manuscrit H 79 de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, comporte seulement le texte du *Liber proverbiorum Salomonis* ainsi qu'une chronique, sans commentaire¹⁴¹⁵. Ces exemples montrent bien que le terme « *textus* » peut être employé sans la présence de glose, pour désigner le texte de l'œuvre.

¹⁴¹⁴ Dijon, BM, mss 16-21. Trois des neuf volumes décrits dans le catalogue de Jean de Cirey sont aujourd'hui perdus : Cirey 341, 344 et 345.

¹⁴¹⁵ Montpellier, BIU, H 79. Volume identifié par M.-F. Damongeot : DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* », p. 241, n. 21.

Le rédacteur a parfois indiqué la présence de parties ou de pièces chantées dans les ouvrages, en employant le terme « *nota* ». Cependant, nous ne savons pas quelle forme revêtaient ces « *notae* » : s'agissait-il de neumes, de notation neumatique carrée sur une portée à quatre lignes ? Des vingt-huit ouvrages contenant des « *notae* », seul un est actuellement conservé. Il s'agit du Cirey 566 qui est le quatrième volume de la Bible d'Étienne Harding, le ms 15, dont nous venons de parler. Le rédacteur a indiqué que les mots-repères de l'avant-dernier feuillet se trouvaient dans des hymnes notées, « *hymnis notatis* ». Or, actuellement, le manuscrit ne s'achève pas sur des hymnes mais sur le livre de l'*Apocalypse*, et les mots-repères ne correspondent pas. Il est tout à fait possible que le volume ait perdu ces derniers feuillets entre la fin du XV^e siècle et 1663, date que porte la reliure actuelle¹⁴¹⁶. De nombreux feuillets notés ont servi de reliure ou de contre-garde. Déjà dans le catalogue de Jean de Cirey, un volume était relié à l'aide d'un parchemin noté : il s'agit du Cirey 693, « *coopertus pergameno notato* ». À l'époque moderne, les feuillets notés sont également réemployés. Par exemple, les contre-gardes du ms 12 (Cirey 563), premier volume de la Bible d'Étienne Harding, dont la reliure a été refaite au XVII^e siècle, sont des feuillets notés en notation carrée. Il s'agit de versets et de répons tirés de l'office de sainte Ursule pour la première contre-garde (**Fig. 208**), et d'une pièce chantée pendant la commémoration de la Couronne d'épines pour la seconde contre-garde. Ces pièces proviennent sans doute d'un antiphonaire du XIII^e siècle¹⁴¹⁷.

À deux reprises, le rédacteur n'a pas utilisé le terme « *nota* » : pour les Cirey 650 et 953, il a précisé que les mots-repères du deuxième feuillet se trouvaient dans un chant, « *in cantu* ».

Une autre mention est d'appréhension délicate : que signifie exactement le terme « *prosa* » employé par le rédacteur dans la description du Cirey 650 : « *penultimum in cantu unius prose* » ? S'agit-il de prose ou d'une séquence liturgique ? Ce volume est conservé à la Bibliothèque de Dijon sous la cote ms 232. C'est un volume du XII^e siècle qui contient les œuvres d'Ildefonse de Tolède (c. 606 - †667) ainsi qu'une lettre de saint Jérôme et les vers de Mesanus, prêtre espagnol, sur Ildefonse. Le volume se termine par une hymne notée sur portée, comme décrit dans le catalogue en ligne des manuscrits¹⁴¹⁸.

Signalons enfin que pour trois volumes le scribe a spécifié qu'ils ne portaient pas de partie notée. Il s'agit des Cirey 433, 434 et 435, qui sont trois missels « *sine notis* ». Le rédacteur a

¹⁴¹⁶ L'incipit du deuxième feuillet correspond bien à celui donné par le rédacteur du catalogue de Jean de Cirey.

¹⁴¹⁷ Voir partie B, chap. 5.2.1.5, p. 448 *sqq.* Concernant les morceaux de parchemin ayant servi à confectionner de petites pochettes pour protéger les sceaux, voir p. 328-330.

¹⁴¹⁸ Cette hymne a été répertoriée par U. Chevalier : CHEVALIER Ulysse, *Repertorium hymnologicum : Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, vol. 1, Louvain, 1891, n° 9910.

sans doute précisé cette spécificité car ces trois manuscrits suivent, dans la liste, trois missels (Cirey 430, 431 et 432) qui, eux, sont notés.

La présence de calendrier est notifiée à quarante-six reprises dans le catalogue (**Fig. 207**). Leur existence est signalée dans les indications des mots-repères. L'explicit de l'avant-dernier feuillet du Cirey 313 est situé avant un calendrier, « *ante unum kalendarium* ». Au contraire, pour le Cirey 430, le scribe a choisi de donner l'incipit du deuxième feuillet après le calendrier, « *2^m folium post kalendarium* ».

Seuls deux manuscrits de cette liste ont survécu : le Cirey 445 qui est aujourd'hui le ms 114 de la Bibliothèque municipale de Dijon, et le Cirey 585, actuellement ms 595. Le ms 114, écrit à la fin du XII^e siècle, débute par un feuillet dont le recto est resté vierge, et dont le verso contient une table des matières comprise dans un encadrement peint (f. 1r-v). Le deuxième feuillet après cette table, actuel f. 3r, débute par les mots-repères « *notandum est* », relevé par le scribe du catalogue¹⁴¹⁹. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de calendrier dans ce manuscrit ; il est possible qu'il soit incomplet puisqu'il lui manque également des feuillets à la fin¹⁴²⁰. Quant aux premiers feuillets du ms 595, manuscrit du XIII^e siècle qui contient les statuts cisterciens, ils sont consacrés à un calendrier (f. 1-7v)¹⁴²¹. Le f. 7 a été réécrit au XV^e siècle. Ces calendriers supposent également une mise en page particulière, en plusieurs colonnes par exemple, même si celle-ci n'est jamais évoquée par le rédacteur.

Citons enfin deux dispositions suffisamment rares pour que le scribe les ait remarquées. **Premièrement**, le Cirey 733, un *libellus*, est écrit « *longus et transversaliter* ». Il s'agissait peut-être d'un manuscrit plus large que haut. Dans le Cirey 323, c'est seulement la table qui a été écrite transversalement, « *quamdam tabulam transversaliter scriptam* ».

Deuxièmement, le rédacteur a repéré à une seule reprise la présence de notes marginales. Pour le Cirey 998, il a indiqué que les mots-repères de l'avant-dernier feuillet se trouvaient dans la

¹⁴¹⁹ À propos du ms 114, voir également p. 425-426.

¹⁴²⁰ Cette amputation est antérieure à la rédaction du catalogue puisque les mots-repères correspondent. Elle est vérifiable grâce à la table, et a été confirmée par P. Guignard, qui a pu observer la couture du volume avant sa restauration : GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. V.

¹⁴²¹ Selon P. Guignard, ce manuscrit, écrit par frère Jean de Dijon, moine de Cîteaux, a été composé entre 1255 et 1257 : GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. LXXIII, n. : « la fête de saint Dominique. Elle est aussi marquée dans le corps du texte [...], ce qui nous reporte à une date postérieure à 1255 [...] Le Statut du Chapitre général de 1257 [...] n'existait pas encore. Le manuscrit 350 [595] a donc dû être écrit après septembre 1255 et avant septembre 1257 ». Repris dans SAMARAN Charles, MARICHAL Robert, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste. Tome VI. Bourgogne, Centre, Sud-Est et Sud-Ouest de la France*, Paris, 1968.

marge haute, « *in superiori margine* ». Nous ne connaissons cependant pas la nature de ces notes : un ajout, une correction, un commentaire ?

Il y a souvent plusieurs informations données dans une seule description. Par exemple, le Cirey 431 contient un calendrier et des pièces notées : « *cujus 2^m folium post kalendarium sub notis [...] penultimum sub notis* ». Quant au Cirey 146, il contient des extraits des œuvres de saint Grégoire sur les Prophètes. Le rédacteur a indiqué que les mots-repères étaient ceux du deuxième feuillet après la table qui en contenait quatre, et ceux de l'avant-dernier feuillet avant des vers glosés placés en interligne : « *cujus 2^m folium post tabulam que continet quatuor folia [...] et penultimum ante quosdam versus glosatos interlineariter* ».

1.2.3.c. Le décor et l'enluminure

La présence d'encres de couleur, de décor ou d'enluminures est rarement précisée. Nous avons listé ces mentions dans le tableau présentant les qualités et qualificatifs de l'écriture (**Fig. 207**). La locution « *malo incausto* » a été utilisée par le scribe à huit reprises. Deux de ces manuscrits sont conservés, les Cirey 622 et 113, respectivement mss 74 et 360. Le ms 74 a été écrit dans la première moitié du XIV^e siècle ; il contient la *Postilla super Evangelia dominicalia* de Philippus a Monte Calerio (12.-13.). En évoquant la « mauvaise encre », le scribe faisait sans doute allusion aux grattages qui ont laissé des traces grisâtres sous les parties réécrites au f. 2r. Le ms 360, datant également de la première moitié du XIV^e siècle, contient quant à lui le *Tractatus de animalibus* d'Albert le Grand (1200?-1280). Dans ce volume sont également visibles des traces grisâtres de grattages, effectués par exemple dans le titre courant et dans l'incipit du f. 2r. L'expression « *malo incausto* » qualifie dans ces deux cas aussi bien l'encre noire que l'encre rouge.

Lorsque la couleur de l'encre utilisée est spécifiée, il s'agit la plupart du temps d'encre rouge, comme celle utilisée pour les mots de l'avant-dernier feuillet du Cirey 435, « *et penultimum [...] scriptum in rubea littera* ». À plusieurs reprises, le scribe a donné des mots-repères contenus dans une table et écrits en rouge, comme ceux du Cirey 802, « *in tabula et rubro* ». Les mots-repères du Cirey 112 sont ceux d'une table et ont été écrits « *in rubro et incausto* ». Si le terme « *incaustum* » désigne, dans ce catalogue, l'encre en général, se pourrait-il ici qu'il

désigne particulièrement l'encre pourpre ? Ou est-ce une simple tournure redondante ? Ce manuscrit étant perdu, nous ne pouvons vérifier ces hypothèses.

Le scribe a parfois évoqué le module de l'écriture, en précisant par exemple qu'elle était « grosse », « *grossa littera* ». Si dans la plupart des cas il semble parler du corps du texte, une mention laisse penser qu'il s'agissait de lettres capitulaires : les mots-repères du Cirey 564 sont écrits dans une table en grosses lettres noires, « *in grossa littera nigra* ». Ce manuscrit est le deuxième volume de la Bible d'Étienne Harding. Nous avons donc pu vérifier que les mots-repères, « *incipiunt capitula* », sont bien des lettres capitulaires, servant d'intitulé à la table des chapitres (**Fig. 209**).

Les enluminures sont assez sommairement mentionnées : plusieurs manuscrits sont simplement dits « *illuminatum* ». Il s'agit des Cirey 33, 430, 441, 555, et 971. Par exemple, le Cirey 430 est bien écrit et enluminé : « *optime scripti et illuminati* », tout comme le Cirey 971, un beau et grand volume : « *volumen pulchrum et satis magnum bene et decenter scriptum et illuminatum* ». Le scribe n'a cependant jamais écrit en quoi consistaient ces enluminures. Au mieux, la présence d'encres de couleur ou de peintures est spécifiée. Le Cirey 967 était un manuscrit enluminé d'or et d'azur, « *Unum pulchrum volumen bene scriptum auro et asurio illuminatum* », tout comme le Cirey 1013, un psautier enluminé, « *aliud psalterium in minori volumine auro et asurio per totum illuminatum* ». La mention d'enluminures dans ce dernier volume est par ailleurs intéressante car il s'agit d'un volume destiné aux novices, qui pouvaient donc manipuler, au même titre que les moines, des manuscrits enluminés et sans doute précieux et coûteux. Quant au Cirey 4, il possède une table dont l'intitulé sans doute, est écrit en grosses lettres d'azur et de [?] : « *in grossa littera azurii et vimionis (sic)* »¹⁴²².

Une encre ou peinture dorée, ou des feuilles d'or, ont été utilisées à plusieurs reprises, dans les Cirey 363, 537, 545, 752, 796 et 958. Le Cirey 363 est un psautier, aujourd'hui conservé sous la cote ms 31. Il est écrit dans une belle écriture, et les mots-repères du deuxième feuillet sont écrits en lettres dorées : « *pulchra littera [...] et littera aurea* ». De la même manière le Cirey 537 possède des lignes écrites en lettres dorées sur le deuxième feuillet, « *in littera deaurata* ». À deux reprises, le scribe a utilisé d'autres termes pour signaler la présence d'enluminures. Pour le Cirey 968 il a évoqué un calendrier « *hystoriatum* », et pour le Cirey 1025, il a parlé d'un

¹⁴²² « *vimionis* » est la transcription donnée dans l'édition du catalogue. Le terme « *vimionis* » pourrait-il être une déformation de « *vermilio* » – « *vermiliun* », « *vermiculum* », « *vermiculatus* » – signifiant vermeil, vermillon ? Pourrions-nous plutôt y voir « *unnionis* », qui peut signifier « grosse perle », et qui serait alors un nom de couleur ?

volume « *figurato* ». Ces deux manuscrits étant perdus, nous ne pouvons pas vérifier la présence et la nature des enluminures contenues ; il est probable que des deux termes n'avaient pas la signification particulière que l'histoire de l'art et la codicologie leur donnent aujourd'hui¹⁴²³.

Toutes ces mentions sont précieuses, mais également lacunaires, voire frustrantes pour l'historien. En outre, il est certain que le scribe n'a pas spécifié systématiquement la présence d'une écriture ancienne, d'une belle écriture, ou d'enluminures. Par exemple, le catalogue ne comprend que dix-neuf mentions d'emploi d'encres de couleur (excepté l'encre rouge) ou de présence d'enluminures. Or, aujourd'hui, la Bibliothèque municipale de Dijon conserve plus de 200 manuscrits enluminés provenant de l'abbaye de Cîteaux¹⁴²⁴.

Une seule fois, le scribe a signalé la présence d'un manuscrit non enluminé ; il s'agit du Cirey 940, un psautier : « *Quoddam psalterium non illuminatum nec ligatum quod de novo fecimus scribi* ». Pourquoi cette précision ? Par comparaison avec tous les autres psautiers qui comportent tous des enluminures ? Ou parce que ce volume, récemment écrit, n'a pas encore été enluminé ?

1.2.3.d. Parchemin ou papier, manuscrit ou imprimé ?

En 1480-1482, il semble évident que la majorité des manuscrits de la bibliothèque de Cîteaux devait être en parchemin. C'est ce que suggère la description des volumes, dont beaucoup sont qualifiés d' « *antiquum* » ou écrits en « *littera antiqua* ». C'est également ce que laissent entendre les sources encore conservées. En Bourgogne, selon une étude menée par T. Garmier, les plus anciens documents en papier conservés remontent au début du XIV^e siècle, sans toutefois être de production bourguignonne¹⁴²⁵. Dans les archives de Cîteaux conservées aux Archives départementales de la Côte-d'Or, les plus anciens papiers portent des dates allant de 1337 à 1351. Le registre de comptes coté 11 H 1160 contient une comptabilité de l'Ordre pour les années 1337 à 1347 (f. 1-30). Trois volumes contenant chacun plusieurs manuels de cens et

¹⁴²³ Selon le *Vocabulaire codicologique* de D. Muzerelle, une lettre figurée est une « initiale composée de personnages, animaux ou objets dont la forme, la posture ou la disposition forment le dessin de la lettre, les contours de celle-ci n'étant pas tracée ». Un décor historié « représente une scène, un personnage ou un objet significatif, relatif au texte ou non ». MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique*, op. cit.

¹⁴²⁴ ZALUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit.

¹⁴²⁵ GARMIER Tristan, « Production et diffusion du papier bourguignon aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de Bourgogne*, 79/3 (315), 2007, p. 211-228, ici p. 213.

rentiers pour les localités de Chambolle, Flagey, Gilly, Morey et Vougeot remontent aux années 1340. Le registre 11 H 613 comprend des feuillets rédigés entre 1347 et 1351, le 11 H 614 entre 1349 et 1442, et le 11 H 615 entre 1352 et 1461, ces deux derniers volumes étant des compilations de plusieurs manuels, reliés postérieurement entre eux. Quant aux éventuels manuscrits sur papier du XIV^e siècle, aucun n'a été conservé.

Comme la majorité des manuscrits décrits dans le catalogue sont en parchemin, en règle générale, le rédacteur n'a pas pris la peine de le spécifier. Il y a cependant quelques exceptions : les Cirey 304, 340, 560, 668, 699, 738, 812, 857, 1021 et 1143. Tous ces volumes sont dits « *in pergameno* » ou « *pergamineus* ». Dans le cas du Cirey 304, peut-être le scribe a-t-il jugé utile d'indiquer le support de ces sermons car ceux-ci ne sont pas reliés, ne sont pas « *ligati in asseribus* ».

Les processonnaires sont décrits sous un seul numéro, le Cirey 560 bis : les vingt manuscrits utilisés au chœur de l'abbé sont en parchemin, et un est en papier. Les dix-huit volumes servant au chœur du prieur sont en parchemin. Le scribe a sans doute jugé utile de préciser le support puisque sous cette seule description se trouvent trente-neuf volumes. Mais dans les autres cas, rien n'indique pourquoi le scribe a décidé de spécifier leur support. Ces volumes étant disséminés dans tout le catalogue, cette précision n'a rien à voir avec leur présence dans l'une ou l'autre des sections.

Le scribe a indiqué l'emploi de papier pour soixante-dix-huit manuscrits, en comptant le processonnair cité ci-dessus. Si l'on en croit le catalogue, 6,28 % des livres de Cîteaux auraient été en papier. Le rédacteur a utilisé deux manières pour préciser le support de ces volumes, soit dans la description des volumes elle-même, en général grâce à la locution « *in papiro* », soit en créant des sections spécifiques. Deux rubriques portent cette information : « *sequuntur libri in papiro* », section qui fait peut-être partie de l'ensemble « *libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum* » ; et « *libri scole papirei* », par opposition à la section « *libri ejusdem scole in pergameno* ». Excepté ces deux sections, comprenant respectivement neuf et vingt-neuf manuscrits, la majorité des livres en papier se trouvent dans le *studorium* de l'abbé à l'abbaye. Ainsi ce cabinet de travail comprenait-il trente-cinq volumes en papier. Il s'y trouvait également de nombreux ouvrages récents, manuscrits ou imprimés, tout comme dans la chambre de l'abbé à Cîteaux, ce qui étaye l'hypothèse d'une bibliothèque de travail, récemment constituée par Jean de Cirey. Il y avait même des ouvrages que l'abbé avait écrit de sa propre

main, comme le Cirey 756, « *dudum manu nostra in papiro scriptum* »¹⁴²⁶, ou d'autres qu'il avait lui-même achetés, comme le Cirey 793, « *dudum per manum nostram sumpte* ». Il avait également fait écrire certains manuscrits, comme le Cirey 857, « *quas scribi fecimus* », le Cirey 940, « *de novo fecimus scribi* », ou encore le Cirey 958, « *quod scribi fecimus* ». Au XV^e siècle, se constituer une bibliothèque personnelle était une pratique commune pour les étudiants, et dans le fonds de l'abbaye de Clairvaux se trouvaient également plus de trente volumes que l'abbé Pierre de Virey avait transcrit, fait transcrire ou achetés lorsqu'il était étudiant, comme le manuscrit de la Bibliothèque municipale de Troyes, ms 1505 :

« *finito et scripto die 18 mensis jullii que dominica habetur 1451 per fratrem Petrum Guillelmi de Vireyo scolarem Maceriarum in Sancto Bernardo Parisius utinam dignum studentem die et anno quibus supra* »¹⁴²⁷.

Comme certains ouvrages étaient récents, ils n'avaient pas encore tous été reliés, tel le Cirey 940, psautier récemment écrit, que nous avons déjà évoqué : « *Quoddam psalterium non illuminatum nec ligatum quod de novo fecimus scribi* ».

Quant aux livres imprimés, le rédacteur a souvent précisé qu'ils étaient imprimés sur papier, « *papirea impressa* » ou « *in papiro impressus* ». Ces livres sont au nombre de dix-neuf dans le catalogue, soit 1,53 % du nombre total de volumes¹⁴²⁸. Les comparaisons avec d'autres bibliothèques monastiques, afin de vérifier si cette proportion était faible ou élevée, sont cependant difficiles à établir : les autres inventaires n'ont pas tous été rédigés au même moment. Par exemple, celui de Clairvaux a été achevé en 1472, soit dix ans auparavant. Celui de Vauluisant a été écrit c. 1525 : il contient une rubrique spécifique pour les imprimés, intitulée

¹⁴²⁶ X. Hermand a mis en lumière « l'émergence d'un nouveau type de production, destiné avant tout à répondre aux intérêts individuels de ceux qui prenaient la plume » dans deux études : HERMAND Xavier, « Lecture personnelle et copie individuelle dans le monde monastique à la fin du Moyen Âge », *Lecteurs, lectures et groupes sociaux au Moyen Âge*, Actes de la journée d'étude organisée par le centre de recherche « Pratiques médiévales de l'écrit » (PrAME) de l'Université de Namur et le département des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, 18 mars 2010, Hermand X., Renard É., Van Hoorebeeck C. (éd.), Turnhout, Brepols, 2014, p. 57-78 ; HERMAND, « *Scriptoria* et bibliothèques dans les monastères cisterciens réformés des Pays-Bas méridionaux, *op. cit.* ».

¹⁴²⁷ Troyes, BM, ms 1505, f. 329v. Cité par : FOURNIER Gilbert, « "À portée de la main". La réception au long cours de la censure doctrinale dans l'ordre de Cîteaux », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 487-522 ici p. 502-503. G. Fournier évoque également, p. 497, des manuscrits que l'abbé d'Eberbach, Martin Riffinck (1498-1506), a fait copier lors de son séjour au *studium* Saint-Jacques de Heidelberg, ou encore un ouvrage que l'abbé de Fontenay a fait copier, le Paris, BNF, Latin 4391. Voir aussi : VERNET André, « Un abbé de Clairvaux bibliophile Pierre de Virey (1471-1496) », *Études médiévales*, 1952, p. 566-578 ; VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux I, op. cit.*, p. 27-29.

¹⁴²⁸ M. Speranza a identifié et inventorié les volumes imprimés de Cîteaux, du XV^e siècle à la Révolution française. Malheureusement, son travail n'est pas conservé en bibliothèque : SPERANZA, *La bibliothèque de Cîteaux sous l'Ancien Régime, op. cit.*

« *Repertorium librorum impressorum in eadem bibliotheca contentorum* »¹⁴²⁹. Cinquante y sont répertoriés, sur les 252 que contient le catalogue, soit 19,84 %.

Trois descriptions mentionnent des ouvrages « *edita* » : les Cirey 203, 388 et 1078. Le Cirey 203 contient la *Vie* de saint Cuthbert, évêque d'Hexham (c. 635-687), écrite par Bède le Vénérable (c. 672/673 - 735). Le Cirey 388 est la *Vie* de Marie d'Oignies (1177-1213), écrite par Jacques de Vitry (c. 1160/1170 - 1240), et le Cirey 1078 est la *Tabula originalium* de Jean d'Erfurt (1410 ? - 1490 ?). Dans ces trois cas, il faut plutôt traduire « *edita* » par « produit par », voire « écrit par », et non par « édité par », dans le sens moderne du terme, c'est-à-dire « publié par » ni « imprimé par ».

Il existait aussi des livres faits de divers matériaux¹⁴³⁰. Le Cirey 383, sans doute composé majoritairement de feuillets en parchemin, comprenait un cahier de papier, « *post codicellum unum de papiro* ». Le Cirey 501 était également confectionné en papier et en parchemin, comme le rédacteur l'a spécifié : « *in papiro pro majori parte* ». Cet emploi de matériaux divers peut avoir plusieurs significations. Lorsqu'il n'y a que quelques feuillets confectionnés dans un autre matériau, au début ou en fin de volume, il peut s'agir de gardes. Dans ce cas, cette pratique dépend de la reliure plutôt que du corps du volume. C'est peut-être le cas du Cirey 456, composé de feuillets en papier, mais dont l'avant-dernier est en parchemin : « *et penultimum in folio uno pergameni* ». Quant au Cirey 310, écrit par différentes mains, il est dit confectionné avec divers matériaux : « *diversis litteris et materiis confectus* »¹⁴³¹. Ce volume était peut-être composé de plusieurs manuscrits ou fragments de manuscrits, écrits sur différents supports.

Il est tout à fait probable que le scribe n'ait pas systématiquement indiqué l'utilisation du papier comme support, ni la présence de livres imprimés. Néanmoins, ces éventuelles omissions ne changeraient pas considérablement les comptages et pourcentages.

1.2.4. Les reliures

¹⁴²⁹ Catalogue envoyé à B. de Montfaucon, Paris, BNF, Latin 13070, f. 277r-300v ; Paris, BNF, Latin 17174, f. 282r-289v, et 290r-302v. Édités par BOUGARD, PETITMENGIN, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Vaultuisant, op. cit.*

¹⁴³⁰ Cirey 383, 501, 717, 837, 872 et 1074.

¹⁴³¹ Le Cirey 717 est également dit « *in diversis litteris et materiis compositus* ».

Dans les propos liminaires de son catalogue, Jean de Cirey a indiqué qu'il avait fait relier les manuscrits de Cîteaux pendant deux ans, en faisant appel à deux ou parfois trois relieurs :

« *postquam per duos annos continuos labore duorum et sepius trium ligatorum eosdem libros aptari, ligari et cooperiri cum magnis sumptibus et impensis fecimus* »¹⁴³².

L'abbé avait donc conscience de l'absolue nécessité de protéger les volumes. Si nous faisons exception du Cirey 310, cité précédemment et fait de « *diversis litteris et materiis* », soixante-six notices du catalogue mentionnent des éléments de reliure¹⁴³³. Certains éléments concernent la couture et les ais, les types de couverture utilisées, les éléments annexes comme les ferrures, ou encore la présence de chaînes.

1.2.4.a. Couture et ais

Nous avons évoqué ci-dessus la présence de feuillets confectionnés en un matériau différent, placés en tête ou en fin de volume. Comme nous l'avons dit, il pouvait s'agir des gardes, éléments de la reliure¹⁴³⁴. Par exemple, dans la description du Cirey 9, il est écrit que les deux feuillets ajoutés ne servaient pas au corps du volume, « *post duo foliola addita non servientia ad librum* ». Aujourd'hui ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 34. Il date de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Les auteurs du catalogue *Manuscrits enluminés de Dijon* ont noté que les f. 1 et 171 étaient des gardes, et que le f. 1 formait un bifeuillet avec le contre-plat :

« les ff. 2 et 3 (bifolium) proviennent d'un exemplaire d'Act glosé [...], contemporain du corps du ms, portant une note sur des livres laissés à Sainte-Geneviève de Paris »¹⁴³⁵.

Il s'agit sans aucun doute des « *duo foliola* » décrits dans le catalogue de Jean de Cirey.

¹⁴³² Dans cette sous-partie, nous évoquerons les reliures telles que décrites dans le catalogue. Pour une étude des reliures dites « reliures Cirey », nous avons choisi d'écrire une partie spécifique. Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

¹⁴³³ Cirey 5, 9, 304, 305, 307, 318, 319, 441, 442, 556, 560, 672, 674, 675, 676, 679, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 701, 702, 704, 706, 707, 708, 709, 712, 713, 715, 716, 717, 718, 719, 723, 725, 727, 728, 729, 730, 731, 733, 734, 735, 738, 739, 741, 746, 747, 830, 869, 882, 940, 946, 957, 985, 1009, 1010 et 1072.

¹⁴³⁴ Cirey 9, 456, et 1074. Le cas du Cirey 383 est plus douteux puisque le rédacteur parle de l'ajout de tout un cahier de papier, « *post codicellum unum de papiro* », si nous acceptons la traduction de « *codicellum* » par « cahier ».

¹⁴³⁵ ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon*, *op. cit.*, p. 158-159, n° 131.

De la même manière, le Cirey 1074 se termine par « *duobus foliolis alterius materie* », soit deux feuillets en papier, puisque le manuscrit est en parchemin. Ce volume est conservé sous la cote ms 158. Aujourd'hui cependant, il n'y a pas de feuillets en papier à la fin du manuscrit. Cela n'a rien d'étonnant, d'une part parce que la reliure actuelle date de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle, et qu'elle a pu être posée après la réalisation du catalogue ; d'autre part parce que la reliure a été restaurée en 1954. Si la reliure était abîmée, elle a pu perdre ses gardes volantes. Le relieur de 1954 a en outre décollé la contre-garde de l'ais, et ajouté des feuillets de papier entre cette contre-garde décollée, devenue garde volante, et l'ais.

L'absence d'ais est parfois signalée, par exemple les Cirey 304, 305 ou 307 sont dits « *non ligate in asseribus* ». D'autres fois, le rédacteur a plus simplement écrit « *sine asseribus* » (Cirey 676, 684 ou 685). L'absence d'ais ne signifie pas nécessairement absence de reliure. En effet, et même si le rédacteur ne l'a pas signalé, une absence d'ais pourrait signifier la présence d'une reliure souple¹⁴³⁶.

Les reliures en mauvais état sont également mentionnées¹⁴³⁷. Plusieurs manuscrits sont mal cousus, voire pas du tout cousus. Cependant, nous ne pouvons pas précisément savoir si c'est le corps du volume lui-même qui est mal cousu, ou si c'est la reliure qui est mal assemblée au corps du volume. Le Cirey 719 est par exemple dit « *non ligatus* », tandis que les Cirey 723 ou 746 sont « *male ligatus* ». Pour le Cirey 715, relié en cuir, le scribe a utilisé l'expression « *male sutus* ». Un volume, le Cirey 830, présente une reliure en mauvais état, dont certains cahiers se sont détachés au début et sont donc manquants : « *ubi multi abscisi sunt codices in principio* ».

Certains ouvrages ne sont pas reliés. Le Cirey 869, livre récemment imprimé, n'a pas été relié : « *impressus necdum religatus* ». D'autres manuscrits sont en cahiers, comme le Cirey 902, « *in codicibus* », ce qui semble signifier une absence de reliure, voire de couture. Quant au Cirey 857, il n'a sans doute jamais été ni cousu ni relié, puisqu'il est « encore en cahiers ». C'est ce que semble dire la périphrase « *et adhuc sunt in codicibus* ».

Parfois, le scribe a choisi d'utiliser le verbe « *religo* » plutôt que « *ligo* », qu'il employait habituellement, comme nous venons de le voir avec le Cirey 869, imprimé mais non relié. Le

¹⁴³⁶ Voir la sous-partie sur les couvertures, p. 370-374.

¹⁴³⁷ Voir la sous-partie sur l'état de conservation des volumes, p. 383-387.

Cirey 882 est dit « *reliata* ». Ce verbe est utilisé comme un synonyme de « *ligo* », et non pas dans son sens de « lier à nouveau », induit par l'utilisation du préfixe « re- ».

Il semble qu'aucun aspect des reliures Cirey nouvellement confectionnées ne soit jamais évoqué dans ce catalogue. Cela n'a rien d'étonnant puisque le rédacteur a signalé les reliures et les éléments qui sortaient de l'ordinaire, « hors normes » pourrions-nous dire, à la différence des reliures Cirey, toutes normées, dont le modèle ne variait guère. Le cas des couvertures est également révélateur.

1.2.4.b. Couvrures

Plusieurs types de couverture sont mentionnés. « *Coopertum* » et « *ligatum* » sont les mots utilisés par le rédacteur pour désigner ces couvertures. Ces termes semblent employés indifféremment, avec la même signification de « couverture », qui désigne soit la matière couvrant les ais, soit la reliure souple.

Certains livres sont couverts de cuir, comme le Cirey 675, « *ligatum in corio* », ou le Cirey 687, « *coopertum in corio* »¹⁴³⁸. Le Cirey 706 est dit « *coopertus pelle corii* ». « *Pelle corii* » a dans ce cas exactement la même signification que « *corium* » employé seul. Il est surprenant de voir que le scribe a évoqué l'emploi de cuir alors que la grande majorité des reliures étaient en cuir. Ces peaux étaient-elles suffisamment spécifiques pour être remarquées ? Parfois c'est le cas, lorsque la couleur du cuir n'est pas le brun : les Cirey 727, 738, 985 et 1010 sont reliés de cuir noir, « *coopertus corio nigro* » ; le Cirey 560 est couvert de cuir vert, « *corio viridi* ».

Évoquons enfin le cas du Cirey 672. Les éditeurs du catalogue ont lu et publié la description suivante : « *Aliud volumen parvum, ligatum in corio de yvore (sic), Augustinus in libro de Trinitate, incipiens [...]* ». Pour notre part, nous lisons le terme « *amore* » et non « *yvore* ». Cette mauvaise lecture a mené les éditeurs à un contresens, d'autant plus que le nom d'Augustin est abrégé « *Aug'* », et donc que le cas latin n'est pas décelable. Parce que l'amour est l'un des thèmes chers à saint Augustin, notamment développé dans son livre sur la Trinité¹⁴³⁹, nous

¹⁴³⁸ C'est également le cas des Cirey 692, 709, 715, 730, 733 et 1009.

¹⁴³⁹ À propos de la *Trinité* et de saint Augustin, se reporter notamment à : ARENDT Hannah, *Le concept d'amour chez Augustin*, Paris, 1991 ; CARON Maxence, *La Trinité (saint Augustin)*, Paris, 2004 ; CLARK Mary T., « De Trinitate », *The Cambridge Companion to Augustine*, Kretschmann N., Stump E. (éd.), New York, Cambridge University Press, 2001 ; VANNIER Marie-Anne, *Saint Augustin*, Paris, 2011.

pensons qu'il faut lire : « *Aliud volumen parvum, ligatum in corio, de amore Augustini in libro de Trinitate, incipiens [...]* ».

De nombreux manuscrits présentent une reliure de parchemin. Ils sont dits « *ligatus in pergameno* » ou « *coopertus pergameno* », comme les Cirey 674, 679, 682, 686, 691, 693¹⁴⁴⁰, 701, 702¹⁴⁴¹, 704¹⁴⁴², 708, 712, 713, 716, 718, 725, 728, 731, 734, 739, 747. Peut-être faut-il ajouter à cette liste le Cirey 741, dit « *similiter coopertus* », mais le Cirey 740 ne comporte aucune mention de couverture ni de reliure. Le scribe fait-il allusion au Cirey 739¹⁴⁴³ ? Sous ces expressions peuvent aussi bien se cacher des reliures souples que des couvertures faites d'un parchemin appliqué sur les ais de bois. Notons que la majorité de ces manuscrits sont inclus dans deux sections du catalogue : « *libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum* » et « *Sequuntur libri in papiro* ». Un volume cependant n'y est pas décrit : il s'agit du Cirey 319, conservé dans la Librairie. C'est un volume relié avec une reliure de parchemin collée, « *coopertum pergameno collato seu glutinato* ». Serait-ce une reliure cartonnée, faite de morceaux de parchemin agglomérés et collés les uns aux autres ? En l'absence des volumes, il est difficile de savoir à quoi pouvait ressembler ces reliures ou couvertures de parchemin.

Une mention singulière et unique dans ce catalogue, mérite notre attention : le Cirey 5 possède une couverture fait d'une « *pelle pilosa* », soit une peau poilue. L'existence de couverture avec pilosité est attestée, et plusieurs exemples sont connus, notamment parmi les manuscrits cisterciens, par exemple les manuscrits 206 et 216 de la Bibliothèque de Saint-Omer. Ces manuscrits du XII^e siècle proviennent de l'abbaye cistercienne de Clairmarais¹⁴⁴⁴. Ils sont couverts d'une reliure datant de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Le ms 206 contient notamment le *De moribus ecclesiae catholicae et de moribus Manichaeroum* de saint Augustin. Il est couvert d'une « peau brute de cervidé, cousue sur rabats de peau mégissée »¹⁴⁴⁵ (**Fig. 210**). Le ms 216, qui contient les *Sermons* d'Hugues de Saint-Victor (1096-1141), est couvert d'une « peau brute de bovidé cousue sur rabats de peau mégissée »¹⁴⁴⁶ (**Fig. 211**). La British Library

¹⁴⁴⁰ Ce volume est relié avec un parchemin noté, dont nous avons déjà parlé p. 360.

¹⁴⁴¹ Ce manuscrit est dit « *similiter coopertus* », c'est-à-dire qu'il est couvert de la même manière que le Cirey 701 « *coopertus pergameno* ».

¹⁴⁴² Ce livre est dit « *similiter pergameno coopertus* », or pour le Cirey 703, il n'est spécifié aucune couverture ni reliure. Peut-être le scribe fait-il allusion aux Cirey 701 et 702.

¹⁴⁴³ Peut-être que le Cirey 740 possédait aussi une reliure de parchemin, sans que cela ne soit spécifié.

¹⁴⁴⁴ REGEMORTER Berthe VAN, « La reliure des manuscrits à Clairmarais aux XII^e-XIII^e siècles », *Scriptorium*, 5-1, 1951, p. 99-100.

¹⁴⁴⁵ Saint-Omer, BM, ms 206.

¹⁴⁴⁶ Saint-Omer, BM, ms 216.

conserve également un *liber pilosus*, le manuscrit Add MS 63077, volume du XII^e siècle provenant de l'abbaye cistercienne de Rievaulx¹⁴⁴⁷ (**Fig. 212**). Quelques manuscrits de l'abbaye de Clairvaux avaient également une couverture non épilée, comme ceux présentés par É. Lévêque et C. Chahine¹⁴⁴⁸. Qu'en est-il de la reliure du manuscrit dont il est question dans le catalogue de Jean de Cirey ? Ce volume est conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous la cote ms 54. C'est un manuscrit du XII^e siècle possédant une reliure de peau blanche de la seconde moitié du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Sur le second plat, il reste des traces de deuxième couverture, d'une teinte brunâtre. Cette seconde couverture aurait pu porter des poils, mais aujourd'hui aucune pilosité n'est observable (**Fig. 213**). Sur le second contre-plat, il reste également quelques morceaux de peau mégissée.

Un grand nombre de reliures ayant été refaites sous l'abbatit de Jean de Cirey puis à l'époque moderne, peu de reliures anciennes sont conservées parmi les manuscrits de Cîteaux. Sur les quelque 200 volumes décrits dans le catalogue des *Manuscrits enluminés de Dijon*, vingt-huit manuscrits ont une reliure dite « monastique ancienne » ou assimilée, datant du XII^e ou du XIII^e siècle¹⁴⁴⁹ ; vingt-cinq possèdent une reliure dite « monastique tardive », datant d'un large XIV^e siècle¹⁴⁵⁰ ; et quatre-vingt-quinze datent de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle (toutes ne sont pas des reliures Cirey). Parmi les manuscrits aux reliures XII^e-XIII^e siècles, nous avons recherché des traces de deuxième couverture qui aurait pu porter une pilosité. Notre échantillon se compose des volumes actuellement disponibles en ligne et de quelques manuscrits consultés parfois au gré de nos recherches. Ainsi avons-nous pu trouver un seul manuscrit susceptible d'avoir porté une *pelle pilosa*. Il s'agit du ms 53 (Cirey 3). Ce manuscrit possède toujours, en grande partie, sa seconde couverture (**Fig. 214**). Si celle-ci a porté des poils, ils ont aujourd'hui tous disparu. Cependant, cette seconde couverture est cousue sur des rabats de peau mégissée visibles sur les premier et deuxième contre-plats. Les coutures sont nettement visibles en tranche de queue et en gouttière, tandis qu'en tranche de tête la deuxième couverture

¹⁴⁴⁷ Londres, British Library, Add MS 63077. Un billet de carnet de recherche a été écrit à son propos : HUDSON Alison, « The Book with a Fur Cover », *Medieval manuscript blog*, 2017. En ligne : <http://blogs.bl.uk/digitisedmanuscripts/2017/01/the-book-with-a-fur-cover.html>.

¹⁴⁴⁸ Voir à ce propos le billet paru sur le carnet de recherche de l'IRHT : LÉVÊQUE Élodie et CHAHINE Claire, « *Liber Pilosus* : les reliures cisterciennes de Clairvaux recouvertes de peau de phoques », *Les carnets de l'IRHT*, 2017. En ligne : <https://irht.hypotheses.org/3003>. Nous remercions ici É. Lévêque pour les échanges que nous avons eus à propos de ces *libri pilosi*.

¹⁴⁴⁹ Dijon, BM, mss 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 36, 45, 47, 50, 53, 54, 65, 67, 68, 71, 77, 80, 114, 141, 153, 156, 197, 220 et 657, auxquels il faut ajouter le manuscrit conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 1 F 23. Ces comptages sont amenés à évoluer en fonction des études menées sur les reliures. Ils sont essentiellement donnés à titre indicatif.

¹⁴⁵⁰ Dijon, BM, mss 16, 17, 18, 19, 20, 21, 40, 57, 104, 140, 144, 165, 168, 169, 179, 186, 191, 192, 199, 208, 229, 360, 568, 647 et 649.

forme un recouvrement. Dans le catalogue de Jean de Cirey, les ms 53 et 54 de la Bibliothèque de Dijon semblent faire partie d'un même ensemble de manuscrits contenant les commentaires de Raban Maur (c. 780-856) sur la Bible (Cirey 2 à 7). Ces manuscrits sont décrits comme assez grands, « *satis magnum volumen* » et « *aliud simile* » :

- Cirey 2 : commentaire de Raban sur la Genèse et l'Exode, lettre de Jérôme à Tite et Philemon, beau et bien écrit : « *pulchrum et bene scriptum* ».
- Cirey 3 : commentaire de Raban sur les Nombres [ms 53].
- Cirey 4 : commentaire de Raban sur le Lévitique, vers d'Hildebert évêque du Mans, possédant une préface et une table avec de grosses lettres d'azur et de [?] : « *post prefationem et tabulam in grossa littera azurii et vimionis* »¹⁴⁵¹.
- Cirey 5 : commentaire de Raban sur le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, traité sur les accents, couvert d'une couverture poilue : « *coopertum pelle pilosa* », et possédant une préface et une table : « *post prefationem et tabulam* » [ms 54].
- Cirey 6 : commentaire de Raban sur le Livre des Rois, commentaire de Bède sur les livres d'Esdras, contenant une préface et une table : « *post prefationem et tabulam* ».
- Cirey 7 : commentaire de Raban sur les Paralipomènes, brève commémoration de Bède, avec une table : « *post tabulam* ».

Bien que ces volumes n'aient peut-être pas tous été composés au même moment, il est intéressant de noter le rapprochement matériel et intellectuel établi entre eux à la fin du XV^e siècle.

Le scribe du catalogue a également mentionné l'existence de manuscrits non couverts. Les Cirey 318 et 1072 sont dits « *non coopertum* », avec une légère variante pour les Cirey 717 et 735 qui sont « *nec coopertus* ». Le Cirey 683 est sans reliure, « *sine coopertorio* ». Même si nous avons tendance à traduire « *coopertum* » par « couverture », il n'est pas impossible que ce terme ait désigné parfois la reliure dans son ensemble (couverture, ais, couture et éléments annexes), puisque les termes « *coopertus* », « *ligatus* » ou « *religatus* » sont parfois indifféremment employés. Par exemple, le Cirey 318 n'a pas de « *coopertum* » et son début et sa fin manquent, « *carens principio et fine* » : nous imaginons mal un volume sans couverture, sans début et sans fin mais portant encore des éléments de reliure¹⁴⁵².

¹⁴⁵¹ Concernant les enluminures et les couleurs décrites dans le catalogue, voir ci-dessus, p. 354-368.

¹⁴⁵² Voir p. 383-387 sur l'état de conservation des manuscrits.

Les mentions de couverture restent rares et essentiellement de deux types : soit le scribe a indiqué les matériaux utilisés pour couvrir les manuscrits (cuir, parchemin) et leur couleur, soit il a précisé l'absence de couverture. Il n'est fait aucune mention de décor peint ou estampé. Or, excepté les reliures Cirey, quelques manuscrits semblent avoir porté des décors. C'est le cas du Cirey 33, aujourd'hui ms 57. Sa reliure, qualifiée de « reliure romane » par les auteurs du catalogue des *Manuscrits enluminés de Dijon*, est estampée de fers figurant des palmettes, des scorpions, des sagittaires et des résilles (**Fig. 215**).

1.2.4.c. Les éléments annexes

Ce que nous appelons les éléments annexes d'une reliure – boulons, fermoir, cornière et autres ferrures – sont très rarement mentionnés. Signalons tout de même l'existence de deux manuscrits possédant des fermoirs faits de métaux précieux, ou imitant les métaux précieux. Il s'agit des Cirey 441 et 442. Le Cirey 441 possède des fermoirs argentés et dorés, sur lesquels se trouvent les armes d'un cardinal, non nommé : « *firmacula argentea deaurata in quibus sunt arma unius cardinalis* ». Le Cirey 442 a également des fermoirs argentés et dorés, ornés de pierres transparentes. L'une de ces pierres, placée au milieu d'une rosace ou rose, est rouge :

« *similiter firmacula argentea deaurata in quibus sunt lapides vitrei quarum una in medio unius rose elevate est rubeus* ».

Selon les *Instituta capituli generalis*, compilés c. 1151, les fermoirs des livres ne devaient ni être en or ni en argent, ni en métal doré, ni argenté :

« *Interdicimus ne in ecclesiarum libris aurea vel argentea sive deargentata vel deaurata habeantur retinacula quae usu firmacula vocantur et ne aliquis codex pallio tegatur* »¹⁴⁵³.

Mais d'une part nous savons que les décisions du Chapitre général n'étaient pas toujours bien suivies, d'autre part, ce type de décision n'était pas toujours applicable : des volumes pouvaient être des dons, et donc l'aspect matériel ne dépendait pas des cisterciens ; c'est sans doute le cas du volume portant des fermoirs aux armes d'un évêque. De plus, la décision du Chapitre général datant du milieu du XII^e siècle, elle n'était peut-être plus appliquée postérieurement.

¹⁴⁵³ *Instituta capituli generalis*, chap. XIII. *De firmaculis librorum*. Édité dans *Patrologie latine*, 181, col. 1728B. Édité par CANIVEZ sous l'année 1134.

D'une manière générale, si certaines reliures, pas seulement cisterciennes, ont gardé leurs ferrures et fermoirs argentés, ou leurs reliures incrustées de gemmes, les fermoirs médiévaux ornés de pierres ou d'armoiries sont aujourd'hui rares. Le ms 2251 de la Bibliothèque municipale de Troyes est un Évangélaire provenant de l'abbaye de moniales Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes¹⁴⁵⁴. C'est un volume du XIII^e siècle, relié d'une reliure datant du début du XIV^e siècle, offert par une des abbesses portant le nom de Saint-Fal. Il pourrait s'agir d'Isabelle III (1292-1293) ou de sa fille Isabelle IV (1301-1311). Sur des ais de bois, le premier plat est en velours vert, tandis que le second plat est en argent doré repoussé présentant une scène de Crucifixion, entouré de plaques émaillées, de plaques d'argent doré et niellé datant du XIII^e siècle, ainsi que de pierres colorées (**Fig. 216**). Les armoiries de la maison de Saint-Fal sont représentées sur le second plat ainsi que sur les fermoirs¹⁴⁵⁵.

Un troisième et dernier manuscrit, le Cirey 946, possède des « *signaculis argenteis* ». Il est difficile de savoir comment traduire le terme « *signaculis* », employé pour qualifier un élément de reliure. « *Signaculum* » signifie habituellement le sceau, la preuve, la marque, l'empreinte, le seing manuel, le monogramme royal¹⁴⁵⁶. Il s'agissait peut-être de ferrures ornées d'un décor spécifique ou d'armoiries. Les trois manuscrits ont aujourd'hui disparu, et nous ne pouvons pas vérifier la présence ou non de ces éléments.

Si nous comparons les indications du catalogue et les manuscrits encore conservés, nous nous apercevons que les reliures des manuscrits ne sont pas des reliures que nous pourrions qualifier de « reliures d'art », ornées de pierres ou faites de matériaux précieux. Certes, il reste aujourd'hui sur les reliures de l'abbaye de Cîteaux de nombreuses traces de clous ou de cornières prouvant que des ferrures étaient appliquées, mais ces éléments de reliure ne sont jamais évoqués dans le catalogue. Le scribe voyait peut-être dans ces boulons, ombilics ou cornières leur aspect pratique et usuel – pour éviter les frottements du cuir sur les pupitres ou entre eux – avant leur dimension ornementale (**Fig. 212**).

¹⁴⁵⁴ Abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains fondée au VII^e siècle, c^{ne} Troyes, chef-lieu département Aube.

¹⁴⁵⁵ BIBOLET Françoise, CAIN Julien, *Les richesses de la Bibliothèque de Troyes : exposition du tricentenaire (1651-1951)*, Exposition, Troyes, Bibliothèque municipale, 5 mai-31 juillet, 1951. Nous pourrions prendre pour autre exemple le Livre d'Heures de François I^{er} parce que celui-ci a été très médiatisé au moment de son acquisition par le Musée du Louvre en 2018 (n^o d'inventaire non encore attribué). Même si ce volume n'a pas été confectionné à l'époque médiévale, mais entre 1532 et 1538, il conserve son fermoir orné d'une tourmaline couleur grenat.

¹⁴⁵⁶ « *Signaculum* » est l'un des termes répertoriés par *Libraria (op. cit.)* dans la « Terminologie ancienne du livre », n^o 366. Cependant, il n'y a, à ce jour, aucune traduction associée.

Les manuscrits cités ci-dessus sont les seuls décrits dans le catalogue comme possédant des éléments faits de matériaux précieux ou semi-précieux¹⁴⁵⁷. Mais cela ne veut pas dire que l'abbaye de Cîteaux ne possédait pas de manuscrits agrémentés de reliures précieuses. Il est en effet d'usage courant, au sein des institutions ecclésiastiques, de conserver les manuscrits précieux dans le Trésor ou la sacristie. Pour ne citer que des exemples bourguignons, à Cluny, dans l'inventaire du Trésor de 1382, se trouve une section spécifique aux « livres et missels couverts d'argent »¹⁴⁵⁸. Cette section comprend par exemple « un missel couvert d'argent d'un côté est l'image du Sauveur, de l'autre, le crucifix » (n° 128 de l'édition), « un autre missel d'écriture antique couvert partout d'argent doré, et au milieu sont des figures en ivoire » (n° 130), ou encore « un missel antique, sans épîtres ni évangiles, couvert de velours avec des lames d'argent doré » (n° 135). À Saint-Bénigne de Dijon, un inventaire du Trésor a été établi en 1395¹⁴⁵⁹. Les descriptions sont moins généreuses en détails que dans l'inventaire de Cluny, mais nous trouvons par exemple « un missel bien viez, et y a des imaiges d'yvoire d'une part et d'autre, et est bien despecié, et n'y a point de formaulx » (n° 74 de l'édition).

Les archives médiévales de Cîteaux restent muettes quant au Trésor et à son contenu¹⁴⁶⁰. Les seuls inventaires que le fonds ait conservés sont ceux de la sacristie, inventaires qui semblent avoir été dressés tous les dix ans, en 1689, 1699, 1708-1709, 1728 et 1738¹⁴⁶¹. Ils mentionnent la présence de livres utilisés pour les messes et cérémonies, comme les missels, livres des Évangiles, livres des Épîtres, collectaires, pontificaux, etc., mais aucun de ces volumes ne paraît dater du Moyen Âge¹⁴⁶². *A contrario*, les sources révolutionnaires livrent quelques renseignements. Dans les inventaires du Trésor sont cités à plusieurs reprises deux livres contenant les Épîtres et les Évangiles : « deux livres d'Epitre et Evangiles dont l'un des cotés

¹⁴⁵⁷ Les éditeurs du catalogue de Jean de Cirey ont vu dans le Cirey 672 un livre « *ligatum in corio de yvore* ». Nous avons déjà corrigé la faute de lecture en « *amore* » p. 371.

¹⁴⁵⁸ BÉNET Armand, « Le trésor de l'abbaye de Cluny. Inventaire de 1382 », *Revue de l'art chrétien*, 6 (ns), 1888, p. 195-205. Cet inventaire, perdu, nous est parvenu par une copie manuscrite établie par Bouché de la Bertilière en 1815 : Paris, BNF, NAF 4336, t. IV, p. 359-392 (*non vidi*). A. Bénet dit avoir scrupuleusement reproduit le manuscrit de Bouché de la Bertilière, sans apporter de correction. Pour plus de détails sur les manuscrits et les listes de livres des établissements bénédictins de Bourgogne, se reporter à REY, « Les manuscrits de l'époque romane, *op. cit.* ». Voir partie B, chap. 1.2.3.3, p. 264 *sqq.*

¹⁴⁵⁹ PROST Bernard, *Le trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1894. Comme celui de Cluny, cet inventaire est perdu. Il nous est parvenu par une transcription faite par deux copistes anonymes en 1724 : Paris, BNF, Collection de Bourgogne, t. XI, f. 605r-695v (*non vidi*). B. Prost note cependant que les copistes étaient « peu experts à déchiffrer les vieilles écritures », et que le document est truffé de fautes.

¹⁴⁶⁰ Nous avons livré les renseignements que nous avons pu retrouver sur le Trésor de Cîteaux. Voir partie B, chap. 1.2.3.3, p. 264 *sqq.*

¹⁴⁶¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 40 à 11 H 44.

¹⁴⁶² Voir partie B, chap. 1.2.3.2, p. 261 *sqq.*

est garni de plaques d'argent »¹⁴⁶³ ; néanmoins, ces volumes, ainsi que leur reliure sont de facture récente :

« Deux volumes in folio manuscrits sur vélin contenant les Epîtres et les Évangiles avec lettres grises et quelques vignettes et culs de lampes dessinés en couleurs ; lesd. volumes rapportés en l'inventaire du 9 avril 1791 reliés en velour dont la garniture en argent a été enlevée et [reunie et] l'orfèvrerie l'un des volumes porte pour date 1708 »¹⁴⁶⁴.

Il est vraisemblable que ces plaques d'argent soient des remplois, provenant par exemple d'anciennes reliures ou de reliquaires. Ôter les plaques des reliquaires était une pratique courante, comme nous le prouve un autre inventaire révolutionnaire : « Trois plaques d'émail sur argent doré de l'art. 16 de l'inventaire du 8 avril, ces deux plaques ont été enlevées du fond d'un reliquaire »¹⁴⁶⁵. La pratique de couvrir des manuscrits avec des plaques de métal était utilisée à Cîteaux à l'époque moderne. Un inventaire révolutionnaire de la bibliothèque indique que

« sur un des buffets bas, vers le fond de la bibliothèque se trouvent deux globes, une châsse, trois livres d'étain et des tablettes de bois "du temps de nos ducs" contenant la dépense du cellérier de Cîteaux »¹⁴⁶⁶.

1.2.4.d. Les livres enchaînés

Un dernier élément entretient des relations étroites avec la reliure. Nous ne l'avons pas mentionné comme élément annexe de la reliure, car celui-ci dépend plutôt des méthodes de consultation des ouvrages. Il s'agit des chaînes, qui maintenaient les livres attachés aux meubles¹⁴⁶⁷. Aujourd'hui, il n'existe plus aucun manuscrit de Cîteaux ayant conservé ses chaînes. Pour comprendre comment étaient attachés les volumes, il faut chercher dans d'autres

¹⁴⁶³ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822, 1790.

¹⁴⁶⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 823, État des articles réservés pour les dépôts ordonnés par l'instruction des comités ecclésiastiques d'aliénation des 15 X^{bre} 1790 et 20 mars 1791, article 5.

¹⁴⁶⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 823, État des articles réservés pour les dépôts ordonnés par l'instruction des comités ecclésiastiques d'aliénation des 15 X^{bre} 1790 et 20 mars 1791, article 16.

¹⁴⁶⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 824, cité par SPERANZA, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime », *op. cit.*, p. 247. Les « tablettes de bois » sont les tablettes de cire actuellement conservées sous la cote 11 H 1165.

¹⁴⁶⁷ À propos de l'usage des chaînes et de leur rôle, se reporter à CORDEZ Philippe, « Le lieu du texte : les livres enchaînés au Moyen Âge », *Revue Mabillon*, n.s. 17 (78), 2006, p. 75-103.

fonds. Par exemple, un manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale d'Autun conserve encore une chaîne. Ce volume a été écrit au IX^e siècle et possède une reliure du XII^e siècle, restaurée au XV^e siècle (**Fig. 217**)¹⁴⁶⁸.

À partir du XII^e siècle, nous voyons apparaître dans les sources la mention d'ouvrages enchaînés à des pupitres. Ainsi ces livres ne pouvaient-ils être soustraits par une personne. Bien au contraire, tout le monde pouvait venir les consulter sur place. Dans la *Fundatio abbatie de Valcellis*, texte écrit dans les années 1180 par un moine qui racontait les conditions de vie à l'abbaye de Vaucelles sous l'abbatiat de Raoul de Marston (1132-1151), il est indiqué qu'un petit antiphonaire était conservé enchaîné dans le chœur. Il est également fait mention de deux vols de manuscrits¹⁴⁶⁹. Le catalogue des manuscrits du collège de Sorbonne, dressé en 1338, atteste que plusieurs manuscrits étaient enchaînés depuis 1289, afin que chacun puisse les consulter :

« *Nota eciam quod anno Domini M^o CC^o LXXX^o IX^o fuit primo institutum librarium in domo ista pro libris catenatis ad communem sociorum utilitatem* »¹⁴⁷⁰.

Dans le catalogue de Cîteaux, nous comptons trente-trois manuscrits dits enchaînés, « *incathenatus* »¹⁴⁷¹. Soit le scribe a employé le terme au sein même des descriptions des volumes – Cirey 580, 581, 583 à 586, 588, 635 à 639, 969, 970, 972 –, soit il l'a utilisé dans une rubrique, signifiant ainsi que tous les manuscrits inclus dans cette section étaient enchaînés. Les Cirey 590 à 607 se trouvent ainsi dans la section des livres enchaînés aux pupitres situés devant la salle du chapitre : « *isti sunt incathenati super analogiis ante capitulum* »¹⁴⁷².

Nous avons procédé à une enquête sur les livres enchaînés de l'abbaye de Cîteaux, et avons ainsi pu réunir un dossier composé de manuscrits encore conservés, consultables en ligne, ou que nous avons nous-même compulsés. Même lorsque les reliures sont en mauvais état ou

¹⁴⁶⁸ Autun, BM, S 41.

¹⁴⁶⁹ TOCK Benoît-Michel, « Le *scriptorium* et la bibliothèque de l'abbaye de Vaucelles au XII^e siècle. Un nouveau regard sur le *scriptorium* de Vaucelles », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 27. FOULQUES DE CAMBRAI, *Fundatio abbatiae de Valcellis*, éd. B.-M. Tock, Paris, 2016, d'après le manuscrit Cambrai, BM, ms 975, f. 267r-295r.

¹⁴⁷⁰ DELISLE Léopold, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 3, Paris, 1881, p. 71 ; ROUSE Richard H., « The early library of the Sorbonne », *Scriptorium*, 21, 1967, p. 42-71 et 227-251, ici p. 229.

¹⁴⁷¹ Cirey 580, 581, 583 à 586, 588, 590 à 607, 635 à 639, 969, 970 et 972.

¹⁴⁷² P. 406 *sqq.*, nous évoquons la dispersion et la localisation des volumes. À propos de ces pupitres, voir également p. 380.

restaurées, les traces de chaîne restent généralement visibles. Elles ont laissé des empreintes sur le cuir ou le bois de l'ais, des trous dans l'ais, ou encore des marques d'oxydation sur la contre-garde (**Fig. 218**).

Les résultats de notre examen nous ont permis de constituer un tableau donnant des indications sur la présence de chaînes ou non, sur le type et la date des reliures¹⁴⁷³, ou sur leur localisation selon le catalogue de Jean de Cirey (**Fig. 219**). Les manuscrits sont rangés par ordre d'apparition dans le catalogue de 1480-1482, ce qui permet également de repérer plus facilement leur classement dans les différentes sections. Bien que notifiés dans le tableau, nous avons laissé de côté les manuscrits douteux, ou dont les traces sont trop insignifiantes pour être interprétées : Cirey 48, 97, 114, 127, 133, 134, 151, 152, 158, 1074, 28 (?). Quelques manuscrits aujourd'hui conservés ne sont pas identifiables dans le catalogue de Jean de Cirey. Ils ont quand même été répertoriés dans le tableau, mais ils n'ont pas été pris en compte dans les résultats de l'enquête¹⁴⁷⁴.

Quelles informations nous apporte ce tableau ?

Premièrement, les manuscrits conservés dans la Librairie et rangés sur les *bancae* (Cirey 3 à 292) portent des traces de chaînes. Cependant, dans le catalogue de Jean de Cirey, le rédacteur n'a pas indiqué une seule fois la présence de livres enchaînés dans la Librairie.

Deuxièmement, quelques livres rangés dans les armoires de la Librairie portent des traces de chaînes, comme les Cirey 349, 360 et 372. Mais d'autres n'en portent pas, comme les Cirey 366 et 445. Le rédacteur du catalogue n'a jamais mentionné la présence de chaînes pour les livres rangés dans ces armoires.

Troisièmement, les deux manuscrits qui étaient extraits de la Librairie pour l'usage quotidien du couvent, « *libri extracti de libraria ad usum cotidianum conventus* », Cirey 570 et 571 ou 572¹⁴⁷⁵ ne portent pas de trace de chaîne. La reliure du ms 641 (Cirey 570) est une reliure de

¹⁴⁷³ Sur le type et la date des reliures, voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

¹⁴⁷⁴ Cirey 48, Dijon, BM, ms 131 ; Cirey 97, Dijon, BM, ms 157 ; Cirey 114, Dijon, BM, ms 42 ; Cirey 127, Dijon, BM, ms 125 ; Cirey 133, Dijon, BM, ms 180 ; Cirey 134, Dijon, BM, ms 175 ; Cirey 151, Dijon, BM, ms 182 ; Cirey 152, Dijon, BM, ms 124 ; Cirey 158, Dijon, BM, ms 123 ; Cirey 1074, Dijon, BM, ms 158 ; Cirey 28 (?), Dijon, BM, ms 44 ; Cirey non identifiable, Dijon, BM, ms 159.

¹⁴⁷⁵ Les Cirey 571 et 572 n'ont pas pu être identifiés avec précision au ms 642 car les mots-repères ne concordent pas. De plus, aujourd'hui le ms 642 contient les vies de saints du 13 novembre au 24 décembre, et supplément pour juillet à novembre. Or, dans le catalogue de Jean de Cirey, le Cirey 571 contient les vies de saints du mois de novembre, et le Cirey 572 les vies de saints du mois de décembre. Quant à l'actuel ms 643 il ne s'agit que de fragments, contenant la vie de saint Romaric du 08 décembre, celle de saint Berchaire du 16 octobre, celle de saint Desle ou Déicole du 18 janvier, celle de saint Odon du 18 novembre, ainsi que celle de saint Jean l'aumônier du 23 janvier. Il est possible que ces volumes aient subi des remaniements après la rédaction du catalogue, d'autant plus que leur reliure date du XVI^e siècle.

type Cirey avec un décor à filets. Mais comme de petits fleurons ont été ajoutés, motif qui semble inemployé à Cîteaux à la fin du XV^e siècle, cela nous amène à conclure qu'elle date du XVI^e siècle. Quant à celle du ms 642 (Cirey 571 ou 572), elle date du XVI^e siècle et porte un décor poussé à l'aide d'une roulette¹⁴⁷⁶. Ces reliures sont donc postérieures à la réalisation du catalogue.

Quatrièmement, des dix-huit livres enchaînés aux pupitres devant le chapitre, « *isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum* », seuls six sont conservés aujourd'hui. Deux possèdent une reliure XVII^e ou XVIII^e siècle et n'ont donc pas été intégrés au tableau. Il s'agit des Cirey 597 (ms 58) et 600 (ms 594). Quant au Cirey 601 (ms 204), qui possède une reliure Cirey, nous n'avons pas eu l'occasion de le consulter¹⁴⁷⁷. Les trois manuscrits répertoriés dans le tableau – Cirey 592, 604 et 607 –, enchaînés au premier et au cinquième pupitre, portent aujourd'hui encore des traces de chaînes.

Cinquièmement, les manuscrits extraits de la Librairie pour être déposés dans le cloître ou partagé entre les frères, « *libri a libraria extracti ad ponendum tam in claustro quam fratribus dividendum* », étaient au nombre de vingt-sept en 1480-1482. Seuls six manuscrits de cette section ont survécu. Nous n'avons pas pu consulter le Cirey 617 (ms 109, reliure du XIX^e siècle) ni le Cirey 622 (ms 74, reliure Cirey), mais les quatre manuscrits du tableau – Cirey 620, 623, 625 et 630 – ont tous été enchaînés¹⁴⁷⁸.

Sixièmement, sous la section des livres lus au couvent ou divisés entre les frères pour la lecture, « *libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum* », se trouvent aussi bien des manuscrits enchaînés – Cirey 662 et 697 – que des manuscrits ne portant pas de traces de chaîne – Cirey 654, 658, 659, 660, 661, 664, 667. Le catalogue n'évoque pas la présence de chaîne pour ces volumes.

Septièmement, nous n'avons pas pu consulter tous les manuscrits qui étaient rangés dans le *studorium* de l'abbé¹⁴⁷⁹, mais cinq des six manuscrits que nous avons compulsés portent des traces de chaînes : Cirey 760, 870, 884, 903 et 905. Le rédacteur n'a pas indiqué la présence de chaînes fixées à ces volumes.

¹⁴⁷⁶ L'emploi de la roulette n'est pas attesté à Cîteaux à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle. Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

¹⁴⁷⁷ Dans le catalogue des *Manuscrits enluminés*, les auteurs n'ont pas systématiquement mentionné la présence de traces de chaîne.

¹⁴⁷⁸ La Bibliothèque de Dijon possède également, sous la cote ms 3114, des fragments de manuscrits, identifiés soit au Cirey 632, soit au Cirey 633.

¹⁴⁷⁹ Le Cirey 750, imprimé 20418, a eu sa reliure entièrement refaite au XVIII^e ou XIX^e siècle ; les Cirey 751, 755 et 858 sont aujourd'hui réunis en un seul volume (ms 43) ; les autres volumes identifiés sont le Cirey 757 (ms 187), le Cirey 800 (Londres, British Library, Add. 15722), le Cirey 809 (ms 647), le Cirey 813 (ms 200), le Cirey 823 (ms 224), le Cirey 826 (ms 227), le Cirey 834 (ms 236), le Cirey 874 (ms 215). Quant aux Cirey 860, 909 et 914, leurs identifications sont douteuses. Ils ne sont donc pas pris en compte dans notre enquête.

Dernièrement, les Cirey 1074 et 1100, dotés respectivement d'une reliure Cirey et d'une reliure de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle, portent des traces de chaînes. Ces manuscrits se trouvaient, au début des années 1480, dans le *studorium* de l'abbé au château de Gilly.

Toutes ces informations nous invitent à nous poser plusieurs questions. Pourquoi les livres de la Librairie, qui est une salle de consultation spécifique et pouvant être fermée, seraient-ils enchaînés ? Aux XII^e et XIII^e siècles, les mentions de manuscrits enchaînés sont relatives à des livres posés sur des meubles. Par exemple, l'abbé de Cluny, Yves (1256-1275), a fait placer dans le cloître dix-sept volumes enchaînés :

« *Isti sunt libri quos idem venerabilis pater Yvo fecit poni in claustro Cluniacensi cum catenis ferreis* »¹⁴⁸⁰.

Une prescription d'Humbert de Romans (1190-1277), maître général de l'Ordre des frères prêcheurs, recommandait d'installer des pupitres et d'y enchaîner les volumes fréquemment consultés¹⁴⁸¹. L'inventaire des manuscrits de Saint-Pons-de-Thomières¹⁴⁸², dressé en 1276, mentionne un bréviaire enchaîné dans le chœur de l'église : « *Item quoddam breviarium in choro catenatum* »¹⁴⁸³.

La Sorbonne est le plus ancien exemple connu d'une institution se dotant d'une bibliothèque physique fixe, composées de livres enchaînés, ainsi que d'un fonds de livres en circulation. Le collège se dota, dès la fin du XIII^e siècle, d'une salle spécifique, contenant des volumes enchaînés :

« Selon une note commémorative ancienne figurant dans les archives de la Sorbonne : "En l'an de Notre Seigneur 1289 fut établie pour la première fois en cette maison une librairie de livres enchaînés pour l'usage commun des membres." Cette bibliothèque était installée au premier étage [...] dans une pièce longue et étroite, pourvue d'une rangée de fenêtres le long de chacun des deux grands côtés. Dans ce local se trouvaient des bancs et pupitres, auxquels étaient fixés par une chaîne des volumes »¹⁴⁸⁴.

¹⁴⁸⁰ DELISLE Léopold, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 2, Paris, 1874, p. 484.

¹⁴⁸¹ *Humberti de Romanis Opera de vita regulari*, vol. 2, Rome, Berthier JJ, 1889, p. 263.

¹⁴⁸² Abbaye Saint-Pons fondée en 936, c^{ne} et c^{on} Saint-Pons-de-Thomières, ar. Béziers, département Hérault.

¹⁴⁸³ DELISLE, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 2, *op. cit.*, p. 550, n° 314. Les trois exemples donnés ici sont tirés du travail de J. Vezin : VEZIN, « Le mobilier des bibliothèques, *op. cit.* », ici p. 486-487.

¹⁴⁸⁴ ROUSE Richard H., ROUSE Mary A., « La bibliothèque du collège de Sorbonne », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 150-161, ici p. 155.

Il est donc tout à fait possible que les manuscrits de la Librairie du dortoir de Cîteaux aient été enchaînés.

Deuxième question : pourquoi des livres rangés dans une armoire seraient-ils enchaînés ? Les chaînes sont placées afin que le manuscrit ne soit pas distrahit par quelqu'un. Or, si les livres sont rangés dans une armoire, celle-ci peut fermer à clef et être sous la responsabilité d'un surveillant. Dans ce cas, l'armoire acquiert la même fonction que les chaînes. De plus, les manuscrits devaient nécessairement être sortis de l'armoire pour être consultés. Selon sa taille, nous imaginons mal des chaînes de plusieurs dizaines de centimètres, voire mètres, sortant de celle-ci.

Certains livres extraits de la Librairie, distribués aux moines, ou lus au couvent, portent des traces de chaînes, et d'autres non. Cette différence de traitement provient peut-être de l'utilisation qui était faite de ces ouvrages. Si les moines étudiaient certains manuscrits comme le recommandait la *Règle*¹⁴⁸⁵, ces volumes ne pouvaient pas tous être enchaînés. Mais d'autres pouvaient être seulement consultables dans le cloître, et dans ce cas pouvaient être fixés. La présence d'entraves peut également dépendre du type de meuble sur ou dans lesquels étaient rangés les volumes : un pupitre suggère une chaîne, une armoire non.

Pourquoi les volumes qui se trouvaient dans les cabinets de travail de l'abbé à Cîteaux et à Gilly auraient-ils été enchaînés ? Cette idée semble incongrue puisque ces cabinets et ce qu'ils contenaient étaient à l'usage strict de l'abbé, éventuellement de ses invités. Il est possible que les fonds n'étaient pas figés. Les ouvrages pouvaient sans doute circuler au gré des sujets d'études ; les volumes pouvaient être transportés d'un endroit à un autre. Pouvaient-ils être enchaînés dans un lieu, mais pas dans un autre ?

Les réponses à ces questions sont toutes des hypothèses, et en réalité, seuls les manuscrits étant dits « *incathenatum* » dans le catalogue ont assurément porté des chaînes à la fin du XV^e siècle. Nous l'avons déjà signalé au début de cette partie, ces manuscrits sont au nombre de trente-trois. Les manuscrits enchaînés cités dans le tableau et ne faisant pas partie de ces trente-trois pourraient avoir été enchaînés postérieurement à l'abbatiate de Jean de Cirey. Certaines reliures datant sans doute du XVI^e siècle portent des traces de chaînes, comme les Cirey 123, 160, 372,

¹⁴⁸⁵ La lecture est pratiquée quotidiennement au monastère. Nous évoquons ces lectures p. 406, 408 et 415.

570, 571 (ou 572), 592, 661, 667 ou 1100. Nous savons également que les manuscrits étaient encore conservés à plat sur des pupitres placés dans le cloître jusqu'au XVII^e siècle. Lors de son voyage à l'abbaye en 1667, J. Meglinger a décrit ses pupitres chargés de livres :

« *Extra capituli parietes scamna seu plutei aliquot libris onerantur, parati piae lectioni indulgere volentibus* »¹⁴⁸⁶.

Comme le scribe du catalogue n'a pas systématiquement indiqué tous les éléments présents sur une reliure, il est également possible que certains manuscrits aient été enchaînés antérieurement à 1480-1482, puisque cette pratique remonte souvent au XIII^e siècle. Le Cirey 88, relié au XII^e ou XIII^e siècle, porte aujourd'hui les traces de deux enchaînements différents, sur la reliure et sur la contre-garde (**Fig. 220**). Ces deux enchaînements ont assurément eu lieu à des moments différents puisque les ferrures ont eu le temps de marquer le cuir, le bois et le parchemin. Cette réflexion sur l'époque à laquelle ont été posées les chaînes apporte également des éléments de réponses aux questions posées ci-dessus.

1.2.5. L'état de conservation des volumes

Les chapitres précédents ont été l'occasion d'évoquer des traces, des trous, des reliures absentes, etc. Certes, aujourd'hui les manuscrits ne sont pas tous en bon état de conservation, et bon nombre ont été restaurés. Nous avons indiqué ci-dessus que Jean de Cirey a fait appel à deux ou trois relieurs pendant deux ans afin de faire relier les manuscrits, à grands frais selon lui :

« *postquam per duos annos continuos labore duorum et sepius trium ligatorum eosdem libros aptari, ligari et cooperiri cum magnis sumptibus et impensis fecimus* ».

Cette entreprise de reliure laisse supposer un besoin, voire une nécessité de protéger les volumes. Mais quel était l'état des ouvrages à la fin du XV^e siècle ? Nombreuses sont les reliures « Cirey » qui nous sont parvenues aujourd'hui, intégralement, ou sous forme de fragments lorsqu'elles ont été restaurées. Que le rédacteur du catalogue fut ou non Jean de Cirey, il a également eu un grand souci de l'état de conservation des volumes et conscience de la nécessité de les protéger. Il a signalé ainsi la présence de plusieurs dizaines de manuscrits en mauvais

¹⁴⁸⁶ MEGLINGER, *Descriptio itineris Cisterciensis, op. cit.*, paragraphe 38, repris dans CHABEUF, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII, *op. cit.* », ici p. 114 : « Le long des murs du chapitre sur le cloître, des pupitres saillants sont chargés de livres prêts pour ceux qui voudraient se livrer à une pieuse lecture ».

état¹⁴⁸⁷. Un bon nombre de reliures ayant été restaurées à la demande de Jean de Cirey, nous aurions pu nous attendre à ce qu'il y ait moins d'ouvrages abîmés. Or, nous avons trouvé des manuscrits en mauvais état dans presque toutes les sections du catalogue, à l'exception de la liste des manuscrits conservés au Petit-Cîteaux à Dijon.

Le vocabulaire employé pour qualifier l'état de conservation des volumes varie peu. Les manuscrits sont « *putridum* », « *corrosum* », parfois « *deletum* ». Il n'est pas sûr que ces termes, que nous pourrions traduire respectivement par « pourri », « rongé », et « détruit », reflètent des réalités différentes. Par exemple, le Cirey 11 est « *quasi putridum in principio* », les Cirey 25 et 26 sont respectivement « *corrosum et putridum in principio* » et « *putridum et corrosum valde in principio* », et le Cirey 119 est dit « *satis deletum et corrosum in principio* ». Le Cirey 288 est quant à lui « rongé » au début, et quelques feuillets manquent : « *valde corrosus in principio, principio carens* ». Le Cirey 393 a perdu ses premiers feuillets, et le scribe a précisé que l'intitulé (ou l'*incipit* ?) du volume a disparu : « *non habens intitulationem neque principium* ». Par « *principium* », le scribe entendait sans doute le début du corps du volume. À une seule reprise, le rédacteur n'a pas utilisé le terme « *principium* » pour qualifier le début du corps de l'ouvrage, mais « *initium* ». Il s'agit du Cirey 326, qui n'a pas de début : « *non habens initium* ». Certains manuscrits étaient aussi abîmés au début et à la fin, comme le Cirey 669, « *corruptus ante et retro* ». Il est cependant assez difficile de savoir à quel point ces manuscrits étaient endommagés : une reliure détachée ? Des feuillets déchirés ? Des traces d'humidité ?

D'autres volumes ont l'air d'avoir subi plus de dégâts que quelques feuillets abîmés au début. Par exemple, plusieurs cahiers du Cirey 830 s'étaient séparés du reste du volume : « *ubi multi abscisi sunt codices in principio* ». Le Cirey 709 était « *corrosus in multis locis* », tandis que le Cirey 714 était « *caducus et deletus in pluribus locis* ». Trois autres manuscrits semblent également en très mauvais état : le Cirey 705 était « *destructus* » (« détruit »), le Cirey 735, « *desolatus* » (« ravagé »), et le Cirey 713, « *quasi deletus* » (« presque détruit »).

Dans certains cas, ce n'est pas le corps du volume qui était détérioré, mais la reliure, sans doute comme celle du Cirey 685 ; il semble que le manuscrit ait été en partie détruit, puisque le volume n'avait pas d'ais, et que le début manquait : « *sine asseribus in satis pulchra littera principio carens* ». D'autres volumes n'avaient pas de couverture et étaient dits « *sine coopertorio* ». Il

¹⁴⁸⁷ Cirey 11, 25, 26, 119, 288, 318, 325, 326, 393, 444, 464, 465, 467, 484, 485, 494, 500, 669, 675, 685, 705, 709, 713, 714, 715, 718, 726, 735, 738, 829, 830, 936 bis, 1054, 1055, 1058, 1066, 1070 et 1073.

s'agit des Cirey 683, 717, 735 et 1072. Ces volumes avaient peut-être leurs ais à nu, voire plus de reliure du tout.

La couture du volume était également parfois abîmée¹⁴⁸⁸. Cependant, nous ne pouvons pas savoir si ce sont les cahiers qui étaient mal ou plus cousus, ou si c'était la reliure qui s'était désolidarisée du corps de volume. Les Cirey 689, 690, 719 et 940 n'étaient pas cousus, « *non ligatus* », et les Cirey 723 et 746 étaient mal cousus, « *male ligatus* ». Quant au Cirey 735, déjà évoqué ci-dessus, il semble avoir été réellement détérioré puisqu'il n'était ni cousu, ni couvert, et qu'il était dit « ravagé » : « *non ligatus nec coopertus antiquus et desolatus* ».

Nous avons précédemment mentionné le cas de l'expression « *in codicibus* », qui est utilisée plusieurs fois dans le catalogue, et que nous pourrions traduire par « en cahiers ». Le Cirey 857, contenant les *Grandes Chroniques de France* sur parchemin, a été récemment rédigé, et les cahiers n'ont sans doute pas encore été cousus : « *Magne cronice Francie in pergameno quas scribi fecimus et adhuc sunt in codicibus* ». Le Cirey 858, qui contient une somme de Bède (673?-735) sur la Bible, est dit « *in duobus codicibus* ». Ce volume, aujourd'hui conservé sous la cote ms 43, se compose en réalité de trois manuscrits différents datés des XIV^e et XV^e siècles, que nous retrouvons sous trois numéros dans le catalogue de Jean de Cirey : Cirey 858 pour les f. 1-16, 755 pour les f. 24-27, et 751 pour les f. 29-50. Le Cirey 858 « *in duobus codicibus* » était donc bien un manuscrit en deux cahiers, deux quaternions correspondant aux f. 1 à 16 du ms 43.

L'expression « *in codicibus* » ne reflète donc pas nécessairement le mauvais état de conservation des volumes, mais le fait que les cahiers qui les composent ne sont pas cousus. Les autres descriptions comportant des œuvres « *in codicibus* » ne sont pas suffisamment détaillées pour affirmer que ces volumes étaient en cahiers ou en mauvais état.

Une mention moins ordinaire et plus étonnante se trouve dans la description du Cirey 675. Il semble que ce manuscrit ait brûlé. Le rédacteur a indiqué en effet que le manuscrit était « *combustum in principio* ». Celui-ci a aujourd'hui disparu et nous ne pouvons pas connaître l'ampleur de ces dégâts. Un seul incendie est connu dans l'histoire de l'abbaye au Moyen Âge, mais par une source de seconde main, nous l'avons déjà indiqué : un document imprimé de 1601 fait mention d'un incendie survenu en 1297¹⁴⁸⁹. Des manuscrits ont-ils été victimes de cet

¹⁴⁸⁸ Cirey 689, 690, 719, 723, 735, 746 et 940.

¹⁴⁸⁹ À propos d'un incendie survenu à Cîteaux, voir p. 223, n. 896.

incendie ? Nous ne pouvons également exclure la possibilité que ce volume ait été légèrement brûlé ou noirci à la flamme d'une bougie.

Les termes employés par le scribe reflètent-ils réellement le mauvais état des manuscrits ? De tous les volumes détériorés cités dans le catalogue, seuls quatre sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon : le Cirey 25 (ms 49), le Cirey 26 (ms 50), le Cirey 119 (ms 146) et le Cirey 858 (ms 43). Nous laissons de côté le cas du Cirey 858 car, comme nous l'avons dit, le ms 43 est aujourd'hui le regroupement de plusieurs volumes¹⁴⁹⁰. Le début du Cirey 26 est « *putridum et corrosum valde in principio* ». Aujourd'hui, le ms 50 porte encore sa reliure du XII^e ou du XIII^e siècle. Ses premiers feuillets ont été très légèrement rongés par l'humidité dans la marge haute, mais cela n'entrave nullement la lecture du manuscrit (**Fig. 221**). Il n'est donc pas « pourri et très rongé au début » comme indiqué dans la description.

Quant au Cirey 119, dit « *satis deletum et corrosum in principio* », et au Cirey 25, décrit comme « *corrosum et putridum in principio* », ils sont tous les deux aujourd'hui reliés avec une reliure Cirey. Les premiers feuillets de ces deux ouvrages présentent quelques taches d'humidité, mais assez insignifiantes (**Fig. 222**).

Le mauvais état de certains manuscrits ainsi que l'absence de couverture ou de reliure sont la preuve que Jean de Cirey n'a pas fait relier tous les manuscrits abîmés, du moins au moment de la rédaction du catalogue. Presque tous les volumes dits détériorés ont aujourd'hui disparu, mais cette disparition est sûrement due autant aux hasards de la conservation qu'au fait qu'ils étaient en mauvais état. Ce constat est d'autant plus pertinent que le vocabulaire employé par le scribe semble plutôt sévère pour qualifier l'état de conservation des volumes. Les cas des Cirey 25, 26 et 119 sont révélateurs de l'âpreté de ce jugement. *In fine*, il est difficile d'évaluer l'état de conservation des volumes à la fin du Moyen Âge.

1.2.6. Les mots-repères

Nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises les mentions des mots-repères dans les descriptions des volumes, notamment parce qu'elles apportent beaucoup de détails sur le contenu des manuscrits : présence de tables, calendriers, hymnes, etc.

¹⁴⁹⁰ Renvoi n. précédente.

Le rédacteur a pris soin d'indiquer, pour chaque manuscrit ou presque, des mots-repères qui servent à identifier avec certitude les ouvrages. En général, le scribe a donné l'*incipit* du deuxième feuillet, « *cujus 2^m folium incipit* », et l'*explicit* de l'avant-dernier feuillet « *et penultimum desinit* ». Ce système est régulièrement employé au XV^e siècle, comme à la cathédrale de Reims en 1456¹⁴⁹¹. L'inventaire dressé à Clairvaux en 1472, écrit en Français, donne également des mots-repères : « commençant on second feuillet du grant prologue saint Jerosme *Prosa incipit versu*, et finissant au penultime entierement escript *capita. vii. et* »¹⁴⁹². Ce procédé était déjà employé au collège de Sorbonne, c. 1275 : « *in uno volumine incipit in secundo folio sic appellantur unius et ultimo sic cepit ex tempore* »¹⁴⁹³. En règle générale, les mots des premiers et derniers feuillets ne sont pas mentionnés, car ce sont les feuillets les plus exposés aux dégradations, susceptibles d'être perdus.

1.2.6.a. Les mots-repères au début et en fin de volumes

Il arrive parfois que d'autres feuillets ont été utilisés pour les mots-repères¹⁴⁹⁴. Par exemple, pour le Cirey 988, un missel, c'est l'*incipit* du quatrième feuillet qui a été donné : « *cujus 4^m folium incipit* ». Le scribe n'a pas indiqué pourquoi il a choisi de donner les premiers mots du quatrième feuillet plutôt que ceux du deuxième. Pour le Cirey 738, ce sont les mots du neuvième feuillet qui ont servi de repères : « *cujus nonum folium incipit* ». Dans ce cas, le rédacteur a bien spécifié que le manuscrit était abîmé en son début « *valdeque corrosus in principio* ». C'est peut-être ce qui l'a empêché de donner l'*incipit* du deuxième feuillet. Le Cirey 709 est lui aussi détérioré, et le rédacteur a choisi de donner les mots du premier feuillet suivant la partie endommagée : « *cujus primum folium post primam corrosuram incipit* ». Quant au Cirey 714, bien que le scribe ait indiqué donner les mots du premier feuillet, il s'agit en fait du premier feuillet après la table : « *cujus primum folium post tabulam incipit* ».

¹⁴⁹¹ Inventaire dressé entre le 15 avril 1456 et le 12 juin 1462 (Reims, BM, ms 1992). JEUDY Colette, RIOU Yves-François, « La bibliothèque cathédrale de Reims d'après l'inventaire de 1456 », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 84-86. Au moment de l'achèvement de ce travail, nous apprenons la parution de LANOË Guy, JEUDY Colette, *La bibliothèque capitulaire de Reims du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2019 (*non vidi*).

¹⁴⁹² A 1, Catalogue de Pierre de Virey, 1472 (Troyes, BM, ms 57). VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux I*, *op. cit.*

¹⁴⁹³ Seuls subsistent deux feuillets de ce catalogue, actuellement reliés à la fin du Paris, BNF, Latin 16412, f. 323r-324v, ici f. 324r. Voir ROUSE, ROUSE, « La bibliothèque du collège de Sorbonne, *op. cit.* ».

¹⁴⁹⁴ Cirey 105, 120, 281, 709, 714, 738 et 988.

Pour les Cirey 105 (ms 140) et 120 (ms 147), le rédacteur a donné l'*incipit* des troisièmes feuillets. Le ms 140 contient des œuvres de saint Augustin. Sur le premier feuillet a été écrit le prologue, et sur le deuxième, l'*incipit* du premier livre. Le scribe a sans doute choisi de ne pas donner comme mots-repères « *incipit liber primus* », qui pouvaient prêter à confusion avec les autres termes de la description, ou parce que de nombreux ouvrages commencent par ces mots. Il a donc choisi les mots du troisième feuillet, « *querit quam est* ». Quant au deuxième feuillet du ms 147, il est occupé par une enluminure pleine-page. Le rédacteur du catalogue était donc obligé de choisir l'*incipit* du feuillet suivant.

Le rédacteur a parfois choisi de ne pas indiquer les premiers mots du deuxième feuillet, mais les premiers mots du manuscrit. Au lieu d'écrire une périphrase « *cujus secundum folium incipit* », il a parfois seulement écrit « *incipiens* ». C'est par exemple le cas pour les Cirey 679, 727, 1023, 1115, 1119, 1142. Cette liste contient de nombreux exemples, mais nous remarquons que plus la rédaction avance, moins le scribe a utilisé la formule « *cujus secundum folium incipit* ». Pour le Cirey 1122, le rédacteur a choisi d'écrire une courte proposition relative : « *Quidam tractatulus dictaminis qui incipit* ». Nous trouvons aussi d'autres propositions relatives, au génitif cette fois, comme pour les Cirey 701 ou 703 : « *cujus initium est* ».

Comme pour les mots-repères du début, la rigueur du scribe diminue progressivement dans la mention des mots-repères de l'avant-dernier feuillet. Dans certains cas, il se peut que le scribe ait choisi de ne pas les indiquer, en raison du mauvais état du volume. Le Cirey 936 bis est un psautier très abîmé, « *valde corruptum psalterium* ». Et dans le cas du Cirey 940, qui n'est pas relié « *nec ligatum* », il se peut que ce détail cache plus qu'une absence de reliure, une réelle détérioration.

Le rédacteur a été beaucoup plus explicite avec le Cirey 940 : il a simplement écrit que la fin était manquante, « *caret fine* ».

1.2.6.b. Les mots-repères dans les manuscrits conservés au Petit-Cîteaux

La liste des livres se trouvant au Petit-Cîteaux à Dijon se présente quelque peu différemment des autres inventaires du catalogue. Les descriptions ne comportent aucun détail codicologique, et les mots-repères sont introduits par d'autres formules. Ainsi les descriptions sont-elles plus sommairement construites, sur le modèle suivant : « contenu + mots-repères de la dernière ligne

du deuxième feuillet, introduits par *sic script[us] in ultima linea secundi folii* + mots-repères de la dernière ligne de l'avant-dernier feuillet, introduits par *et in ultima linea penultimi folii sic* ».

Sur les seize volumes de cette liste (Cirey 1185-1200), un seul est conservé. Il s'agit du Cirey 1192, identifié au ms 188 de la Bibliothèque municipale de Dijon. Cependant, même si les œuvres contenues dans ce volume correspondent à la description du catalogue de Jean de Cirey, les mots-repères ne correspondent pas.

Dans cet inventaire, une seule description mentionne un détail atypique. Le Cirey 1199 a été récemment écrit : « *de novo codice componendo* ».

Cette différence de style et de formulation laisse penser que la liste des livres du Petit-Cîteaux n'a pas été dressée par la même personne que celle qui a rédigé les autres inventaires.

1.2.6.c. Des mots-repères qui ne correspondent pas

Comme nous venons de l'évoquer avec le cas du Cirey 1192, les mots-repères des manuscrits aujourd'hui conservés ne correspondent pas toujours à ceux donnés dans le catalogue de Jean de Cirey. Nous nous en remettons ici aux travaux de Y. Załuska et des auteurs de *Manuscripts enluminés de Dijon*, qui ont repéré et identifié les volumes et leur emplacement dans le catalogue de Jean de Cirey.

La raison la plus évidente de cette non-concordance est la perte de cahiers ou de feuillets. C'est le cas par exemple du ms 253 (Cirey 292) pour les mots de l'avant-dernier feuillet. À la fin du XV^e siècle, le dernier texte contenu dans le manuscrit comprenait des sentences de Jean Damascène. Aujourd'hui, le manuscrit ne comporte plus ce texte.

Un autre exemple est celui du ms 594 (Cirey 600). Les premiers feuillets de ce manuscrit contenant le *Grand Exorde* sont aujourd'hui manquants. Une foliotation, peut-être inscrite au XVIII^e siècle, témoigne encore de l'existence de ces feuillets : le volume débute aujourd'hui par le feuillet 9.

Pour le ms 65 (Cirey 60), les mots-repères sont aujourd'hui ceux du f. 4, alors que le rédacteur du catalogue avait donné ceux du f. 6. Selon lui, il s'agissait des mots du deuxième feuillet après les prologues, « *cujus secundum folium post prologos in textu* ». Il n'y a actuellement dans ce manuscrit qu'un seul prologue, alors que le rédacteur a utilisé ce mot au pluriel. Il est tout à fait possible que le manuscrit ait perdu ses deux premiers feuillets, d'autant plus

qu'aujourd'hui il n'y a plus de gardes volantes non plus. La foliotation étant récente, elle ne nous apporte pas d'indice supplémentaire.

Il se peut également que les manuscrits n'aient pas été correctement identifiés. Certaines identifications ont été faites d'après les œuvres contenues. Or, il n'est pas exclu que nous trouvions plusieurs manuscrits contenant exactement les mêmes ouvrages, d'autant plus que certains volumes n'ont pas été répertoriés dans le catalogue¹⁴⁹⁵. Par exemple, le Cirey 639 contient le livre de Defensor de Ligugé (6.-7..) intitulé *Liber scintillarum*. Il n'est pas concrètement identifiable avec le ms 207 car les mots-repères ne correspondent pas ; un autre volume du catalogue contient le *Liber scintillarum* : le Cirey 764, dont les mots ne concordent pas non plus.

Après avoir présenté codicologiquement le manuscrit contenant le catalogue de Jean de Cirey et les descriptions des volumes, évoquons à présent la localisation des livres. De nombreux détails sur leur emplacement dans ou hors de l'abbaye se trouvent notamment dans les propos liminaires du catalogue et dans les noms de sections.

2. Une bibliothèque intellectuelle ou matérielle ?

2.1. La Librairie du dortoir et ses manuscrits

2.1.1. La Librairie du dortoir et sa localisation

Dans les propos liminaires du catalogue, nous pouvons lire :

« Et primo librorum existencium in libraria dormitorii quam ut est disposuimus cum locus ipse prius diu fuisset inutilis et dudum arti sutorie et vestiario serviebat, sicut per aliquas annexas armariorumque dispositiones apparebat, sed a II^e annis vel circa nichil vel parum ibi fuerat ».

¹⁴⁹⁵ Voir partie B, chap. 4.2.4, p. 422 *sqq.*

Cet extrait révèle l'existence d'une « Librairie du dortoir », installée dans un lieu devenu « inutile », et qui servait auparavant de local pour le cordonnier, ainsi que de vestiaire. Cette pièce était équipée de meubles et d'armoires (« *aliquas annexas armariorumque dispositiones* »), mais ne servait pas depuis environ deux cents ans. Où se situait cette Librairie du dortoir ? Des cinq chercheurs dont nous avons présenté rapidement les ouvrages et articles en introduction, seuls quatre ont évoqué cette question. Nous présentons ici leurs hypothèses, dans l'ordre chronologique :

J.W. Clark, dans les chapitres II et III de son essai, a évoqué les bibliothèques cisterciennes. En développant le cas de Cîteaux, voici ce qu'il indiquait pour l'emplacement de la Librairie du dortoir :

« This heading is succeeded by the following statement :

And first of the books now standing (*existencium*) in the library of the dorter, which we have arranged as it is, because the room had been for a long time useless, and formerly served as a tailory and vestry, ... but for two years¹⁴⁹⁶ or nearly so nothing or very little had been put there.

A bird's-eye view of Cîteaux, dated 1674, preserved in the Bibliothèque Nationale, Paris¹⁴⁹⁷, shews a small building between the Frater and the Dorter, which M. Viollet-le-Duc, who has reproduced part of it, letters « staircase to the dorter ». The room in question was probably at the top of this staircase, and the arrangements which I am about to discuss shew beyond all question that the Dorter was at one end of it and the Frater at the other »¹⁴⁹⁸.

J. W. Clark a donc situé la Librairie du dortoir entre le réfectoire et le dortoir, en haut d'un escalier. Pour appuyer son hypothèse, il se référait à la vue cavalière de l'abbaye datée de 1674, qu'E. Viollet-le-Duc a redessinée dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*¹⁴⁹⁹. Cependant, cette référence pose problème car E. Viollet-le-Duc a transposé sur la

¹⁴⁹⁶ J.W. Clark a bien écrit « two years » au lieu de « two hundred years ». CLARK, *The Care of Books*, *op. cit.*, p. 103-106.

¹⁴⁹⁷ Il s'agit de la vue cavalière gravée par P. Brissart d'après un dessin d'Étienne Prinstet, en 1674. Plusieurs états de cette gravure sont connus : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, 90 110. Reproduction dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, *Pour une histoire monumentale*, *op. cit.*, p. 124-125.

¹⁴⁹⁸ CLARK, *The Care of Books*, *op. cit.*, p. 104.

¹⁴⁹⁹ VIOLLET-LE-DUC Eugène Emmanuel, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, 1, Bance-Morel, 1854, p. 270.

vue de 1674 la disposition des bâtiments et des pièces du XVIII^e siècle, soit après la période de grands travaux et de réaménagement des espaces¹⁵⁰⁰.

A. Masson a écrit à propos du catalogue de Jean de Cirey :

« Ce qui frappe d’abord en lisant cet inventaire, c’est l’extrême dispersion des livres de la bibliothèque. Les deux salles qui leur sont spécialement affectées, et que l’on désigne l’une sous le nom de « librairie du dortoir » et l’autre sous celui de « librairie » tout court [...]. La seconde librairie était meublée de trois *armaria*. [...] Les deux autres [*armaria*], contenant respectivement cinquante-quatre et vingt-trois volumes, garnissaient sans doute les murs de deux autres parois, le quatrième côté ouvrant sur le cloître, comme le prouve une autre mention de l’inventaire (n° 639) *in claustro, de latere librarie*. [...] Jean de Cirey précise, en effet, que la « librairie du dortoir » a été aménagée par lui dans une pièce longtemps laissée à l’abandon et qui avait ensuite servi de cordonnerie et de vestiaire. Cette dernière indication, rapprochée de celle relative à l’escalier du vestiaire dans l’autre librairie et des mentions *versus refectorium* que l’on trouve dans l’inventaire des deux librairies, nous autorise, semble-t-il, à placer ces deux librairies, superposées, au point n° 5 du croquis schématique »¹⁵⁰¹ (Fig. 223).

Ce croquis pose quelques soucis : d’une part, A. Masson a dessiné l’état du fonds d’ouvrages de la fin du XV^e siècle sur un plan de l’abbaye du XVIII^e siècle ; d’autre part, il n’a pas méticuleusement respecté le plan des bâtiments : épaisseur des murs, ouvertures, piliers, etc. À la différence de J.W. Clark, A. Masson a donc vu, dans le catalogue de Jean de Cirey, l’évocation de deux librairies, situées l’une au-dessus de l’autre, entre le réfectoire et le dortoir des moines. Cette hypothèse s’avère erronée, comme nous le verrons.

M.-F. Damongeot, quant à elle, n’a pas argumenté sur la localisation de la Librairie du dortoir. Elle a seulement indiqué en note :

« Il pourrait s’agir du local au-dessus du chauffoir du XII^e siècle, car à cette époque l’escalier du dortoir se trouvait dans l’aile des moines juste à côté du

¹⁵⁰⁰ Nous renvoyons au chapitre sur le contexte archéologique : partie B, chap. 1, p. 206 *sqq.*

¹⁵⁰¹ MASSON, « Le mobilier et la décoration de la bibliothèque de Cîteaux, *op. cit.* », p. 60-61, repris dans MASSON André, *Le décor des bibliothèques, op. cit.*, p. 13-14.

passage vers l'est et l'infirmierie ; c'est bien ce que sous-entend la description :
une face vers le dortoir, l'autre vers le réfectoire »¹⁵⁰².

Cependant, si elle a situé bien la Librairie du dortoir au même endroit que J.W. Clark, entre le dortoir et le réfectoire et à l'étage, elle a situé l'escalier du dortoir à proximité du passage. Or, même si, comme nous l'avons montré, un escalier se trouvait sans doute à cet emplacement, il existait sans doute, à la fin du Moyen Âge, au moins deux escaliers menant au dortoir¹⁵⁰³.

D.N. Bell, à son tour, a évoqué le fonds d'ouvrages de Cîteaux, sans discuter de la localisation de la Librairie. Il a repris assez succinctement les hypothèses de J.W. Clark et d'A. Masson, et décidé de suivre celle de J.W. Clark :

« For two different reconstructions of the dormitory library, see CLARK, *Care of Books* (n. 11), p. 98-99, and MASSON, « Le mobilier et la décoration » (n. 7), p. 60-61. DAMONGEOT, « Bibliothèque » (n. 4), p. 236-237, follows CLARK, as do I »¹⁵⁰⁴.

À partir de la fin du XIII^e siècle, nous l'avons dit, on prit l'habitude d'aménager des salles pour que les lecteurs puissent venir travailler. Ces salles avaient de précieux avantages : elles regroupaient en un seul lieu un grand nombre d'ouvrages, et elles étaient sans doute plus confortables que les galeries du cloître, ouvertes aux éléments. Les salles attenantes ou proches des dortoirs semblaient être des emplacements de choix pour installer un fonds d'ouvrages. À l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp, il y avait un dépôt de livres dans une salle située au-dessus d'une chapelle dédiée à la Vierge, à proximité du dortoir et de la salle du chapitre¹⁵⁰⁵. À l'abbaye bénédictine de Saint-Thierry de Reims une salle attenante au dortoir fut aménagée¹⁵⁰⁶. L'abbaye cistercienne de Sellières possédait également une librairie dite du

¹⁵⁰² DAMONGEOT, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge, *op. cit.* », p. 237, n. 21.

¹⁵⁰³ Voir partie B, chap. 1.2.4, p. 269 *sqq.*

¹⁵⁰⁴ BELL, « The Library of Cîteaux in the Fifteenth Century, *op. cit.* », p. 116, n. 70.

¹⁵⁰⁵ MASSON, *Le décor des bibliothèques, op. cit.*, p. 13.

¹⁵⁰⁶ LAFFITTE Marie-Pierre, « La bibliothèque et le *scriptorium* de Saint-Thierry de Reims (920-1225) », *Positions des Thèses soutenues par les élèves de l'École des chartes*, Paris, 1969, p. 75-81. LAFFITTE Marie-Pierre, « Esquisse d'une bibliothèque médiévale. Le fonds de manuscrits de l'abbaye de Saint-Thierry », *Saint-Thierry, une abbaye du VI^e au XX^e siècle*, Actes du colloque international d'histoire monastique, Reims-St Thierry, 11-14 octobre 1976, Bur M. (éd.), 1979, p. 73-100. JEUDY Colette, « La bibliothèque cathédrale de Reims, témoin de l'humanisme en France au XV^e siècle », *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle*, Actes du colloque international du CNRS, Paris, 16-19 mai 1992, Ornato M., Pons N. (éd.), Louvain-la-Neuve, 1995, p. 75-91.

dortoir. L'existence de cette salle est attestée par un inventaire dressé le 1^{er} juillet 1500¹⁵⁰⁷. À Clairvaux, une librairie du dortoir est attestée dès le début du XIV^e siècle¹⁵⁰⁸.

2.1.2. Le mobilier de la Librairie du dortoir

Le mobilier de la Librairie du dortoir est en partie connu par les descriptions données dans le catalogue de Jean de Cirey. Le rédacteur a choisi de lister les volumes par meuble. Ainsi, à travers les intitulés des sections, nous pouvons suivre un cheminement dans la Librairie (**Fig. 202**). Les manuscrits sont rangés sur six « *bancae* », des meubles bifaces, présentant une face du côté du réfectoire, « *versus refectorium* » ou « *de latere refectorii* », et une face du côté du dortoir, « *de latere dormitorii* ». Ces « *bancae* » étaient sans doute placées contre les murs nord et sud de la pièce, entre les fenêtres, profitant ainsi de la lumière naturelle. C'est d'ailleurs cette disposition que nous avons choisie, avec M. Foucher, pour reconstituer la Librairie du dortoir (**Fig. 224**). Pour certaines « *bancae* », une face seulement est mentionnée. Il s'agit de la première, « *de prima banca inferius versus refectorium* » et « *In 2^a linea prime banche superius* »¹⁵⁰⁹, et de la sixième, « *in sexta banca de latere dormitorii* » et « *libri sequentes sunt in dicta sexta banca de latere dormitorii inferius sub analogio* ». J.W. Clark en a conclu que la première « *banca* » ne présentait qu'une seule face et se trouvait donc contre le mur du dortoir, mais il ne parlait pas de la sixième « *banca* ». Cependant, le fait qu'une seule face soit mentionnée dans l'inventaire ne veut pas dire que les meubles se trouvaient contre un mur. Cela peut également signifier qu'une seule face était occupée par des manuscrits, et que l'autre face était vide. C'est cette hypothèse que nous avons retenue.

Ces « *bancae* » se composaient de deux étagères, parfois appelées « *lineae* », et souvent différenciées par l'emploi des adverbes « *superius* » et « *inferius* ». Ainsi, pour chaque meuble et pour chaque face, le rédacteur a indiqué le nombre de volume par étagère (**Fig. 202**). 341 volumes au total sont rangés sur ces meubles. Dans l'idéal, il y a donc quatre rubriques par « *banca* » : rayonnage du haut, côté réfectoire ; rayonnage du bas, côté réfectoire ; rayonnage du haut, côté dortoir ; et rayonnage du bas, côté dortoir. Le quatrième meuble pourrait également être en partie inoccupé puisque le scribe a donné les listes de livres seulement pour

¹⁵⁰⁷ Troyes, AD Aube, 9 H 1, f. 21-22.

¹⁵⁰⁸ JEULIN Paul, « Les transformations topographiques et architecturales de l'abbaye de Clairvaux », *Mélanges saint Bernard*, Dijon, 1954, p. 325-341, ici p. 338.

¹⁵⁰⁹ Sous-entendu « *de latere refectorii* ».

chaque face, et non pour chaque étagère par face : « *in quarta banca de latere dormitorii* » et « *in 4^a banca de latere refectorii* » ; sauf si les meubles n'étaient pas tous les mêmes, et pouvaient, par exemple, ne posséder qu'un seul rayonnage.

Ces meubles avaient également un plan incliné qui permettait de lire et écrire. C'est ce que suggère la mention d'un « *analogium* » dans la description du sixième meuble : « *libri sequentes sunt in dicta sexta banca de latere dormitorii inferius sub analogio* ». Les livres listés dans cette section étaient donc rangés sur l'étagère qui se trouvait sous le plan incliné. Dans ce catalogue, le terme « *analogium* » est utilisé plusieurs fois. Une fois dans la Librairie du dortoir, où il semble signifier « plan incliné » puisque celui-ci est un élément de la « *banca* », les autres fois en parlant de meubles disposés devant la salle capitulaire : « *isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum* ». Par métonymie, le plan incliné a fini par désigner le meuble dans son ensemble. Les « *bancae* » auraient donc eu une étagère qui se trouvait sous le plan incliné, et une étagère qui se trouvait au-dessus du plan incliné. Pour réaliser le plan de la Librairie, nous avons considéré que tous ces meubles étaient identiques, ce qui n'est, bien entendu, pas une certitude.

Quelles étaient les dimensions des « *bancae* » ? À quoi pouvaient-elles ressembler ? Étaient-elles sculptées ? À quel niveau les étagères se trouvaient-elles ? Ces meubles étaient-ils pourvus d'assises fixes ou de bancs ? Autant de questions qui resteront sans réponse. Néanmoins, nous pouvons faire quelques comparaisons avec des meubles encore existants.

C'est J.W. Clark qui nous a donné le plus de renseignements sur les meubles des XV^e et XVI^e siècles, utilisés dans les librairies. Il a notamment livré des schémas et photographies de trois meubles, utilisés au Queen's College de Cambridge¹⁵¹⁰, à la cathédrale de Lincoln¹⁵¹¹ et à l'église Sainte-Walburge de Zutphen¹⁵¹². Seuls les meubles de la cathédrale de Lincoln sont datés de la fin du XV^e siècle, les autres datant probablement du XVI^e siècle, à une époque où les livres étaient encore disposés à plat. J.W. Clark a donné les mesures de ces meubles et proposé un schéma de comparaison entre eux (**Fig. 225**)¹⁵¹³. Les meubles de Zutphen et de

¹⁵¹⁰ Le Queen's College est actuellement l'un des trente-et-un collèges de l'Université de Cambridge. Il a été fondé en 1448 par Marguerite d'Anjou, c^{ne} Cambridge, Cambridgeshire, Angleterre.

¹⁵¹¹ Lincoln, Lincolnshire, Angleterre. Rémi de Fécamp († 1092), premier évêque de Lincoln, y a déplacé le siège épiscopal entre 1072 et 1092.

¹⁵¹² Zutphen, province de Gueldre, Pays-Bas. Une salle pour la bibliothèque a été construite c. 1560, ces pupitres pourraient dater de cette époque.

¹⁵¹³ CLARK, *The Care of Books, op. cit.*, Queen's College de Cambridge, p. 152 ; Zutphen, p. 155, 157 ; cathédrale de Lincoln, p. 161-162 ; dessins de comparaison, p. 156, 163.

Lincoln sont des meubles bifaces, tandis que ceux du Queen's College n'ont qu'une seule face. Ces derniers étaient disposés contre les murs de la librairie selon J.W. Clark qui en a proposé une reconstitution (**Fig. 226**). Comme cet auteur a donné les mesures de ces meubles en pieds et pouces, nous les avons converties en cm : les meubles du Queen's College mesuraient 198,12 cm de longueur ; les meubles de Zutphen étaient beaucoup plus longs puisqu'ils mesuraient 274,32 cm de long et 165,10 cm de haut ; enfin, les meubles de la cathédrale de Lincoln étaient les plus hauts avec leurs imposantes sculptures, et mesuraient 213,36 cm de long, sur 91,44 cm de large, et 218,44 cm de haut, sculptures comprises. Nous nous sommes inspirée des dimensions de ces meubles afin de reconstituer le plan de la Librairie de Cîteaux. M. Foucher a dessiné deux plans, avec des meubles de 2 m et 3 m de long (**Fig. 224**).

L'analyse des reliures suggère que les livres étaient posés à plat sur le premier plat, le second plat étant la face visible¹⁵¹⁴. Nous avons procédé à quelques comptages, afin de proposer une reconstitution du rangement des ouvrages. Nos calculs ont été réalisés avec la dimension moyenne des livres, soit 235 mm × 337 mm (**Fig. 204**). Sachant que les livres étaient rangés à plat, et si les meubles mesuraient 2 m de long, deux cas de figure s'offrent à nous. Soit les manuscrits étaient rangés avec le dos ou la tranche de gouttière dans la longueur, dans ce cas, on pouvait placer seulement cinq manuscrits sur une étagère, sans les superposer ; soit ils étaient rangés avec leur tranche de queue ou de tête tournée du côté du lecteur, et dans cet autre cas, on pouvait ranger jusqu'à huit volumes sur une étagère, sans les superposer. Cette dernière hypothèse semble préférable si l'on veut éviter la superposition d'un trop grand nombre de volumes. Par exemple, sur l'étagère du bas de la troisième « *bancae* », côté réfectoire, il y avait vingt-et-un manuscrits : Cirey 133 à 153. S'ils étaient rangés comme nous le pensons, il y avait deux ou trois manuscrits superposés : $8 \times 2 + 5$ autres. S'ils étaient rangés dans l'autre sens, il y avait jusqu'à quatre, voire cinq manuscrits superposés : $5 \times 4 + 1$ autre. Bien entendu, si les « *bancae* » étaient plus longues, la question de la disposition des manuscrits sur les étagères ne se pose guère.

En plus des six meubles bifaces, le mobilier de la Librairie du dortoir se composait de trois armoires (Cirey 341 à 453). Le rédacteur du catalogue a réuni les manuscrits rangés dans ces armoires sous une section générale, « *secuntur libri existentes in armariis librarie* », elle-même divisée en trois sous-sections, une pour chaque armoire. C'est l'absence du terme « *dormitorii* »

¹⁵¹⁴ Boulons et ferrures sont posés sur le premier plat pour protéger le manuscrit des frottements lorsqu'il est posé sur l'étagère ou le pupitre ; des étiquettes indiquant le contenu de l'ouvrage sont fixées sur le second plat. À propos de ces étiquettes, voir partie B, chap. 4.2.1.3.c, p. 404 *sqq.*

comme complément du nom « *librarie* » qui avait faire dire à A. Masson qu'il y avait deux librairies¹⁵¹⁵. Les armoires de la Librairie contenaient des nombres différents de manuscrits. La première en avait trente-six, la deuxième cinquante-trois, et enfin la troisième seulement vingt-quatre, soit centre-treize volumes au total. La première sous-section nous apprend que la première armoire se trouvait « *de latere versus refectorium* ». Il n'est pas possible de savoir si cette assertion se rapporte aux trois armoires, ni quel était leur emplacement exact. Nous avons choisi de les placer toutes les trois contre le mur du réfectoire. Cet emplacement nous semblait le plus logique en terme d'organisation de l'espace et de la circulation : en effet, ce mur était le seul à être aveugle, les fenêtres étant seulement ouvertes sur les façades nord et sud. D'autre part, l'escalier se trouvait sans doute entre le chauffoir et le dortoir, contre le mur oriental.

Nous ne connaissons pas les dimensions ni la capacité de ces armoires. Elles étaient d'usage courant au Moyen Âge, et servaient à ranger de nombreux objets : livres, vaisselle, ornements liturgiques, archives, etc. Plusieurs armoires médiévales sont aujourd'hui conservées. Nous n'en citerons ici que quelques exemples, afin de se représenter la diversité de formes et de capacité de ces meubles. L'armoire de l'abbaye d'Obazine est sans doute l'une des plus anciennes conservées ; c'est une armoire en chêne, à deux vantaux (**Fig. 227**). Elle date probablement des premières années du XIII^e siècle. Elle mesure 200,66 cm de haut, sur 213,36 cm de large et 78,74 cm de profondeur. Quelques traces de peinture sont encore visibles. Nous ignorons ce que cette armoire a pu contenir, ni où elle se trouvait dans l'abbaye.

L'armoire appelée *Chartrier de Bayeux* est conservée dans la salle du trésor de la cathédrale de Bayeux. Elle mesure aujourd'hui 281,94 cm de haut, pour 523,24 cm de long et 91,44 cm de profondeur¹⁵¹⁶. Sa grande taille nous suggère qu'elle a été directement montée sur place. Cependant, aujourd'hui, elle est amputée dans sa longueur. Elle se compose de 2 × 7 compartiments, chacun fermé par une porte (**Fig. 228**). Cette armoire en chêne du début du XIII^e siècle, comporte encore des saynètes peintes présentant des translations de reliques¹⁵¹⁷. E. Viollet-le-Duc y voyait donc une armoire à reliques et ornements destinés au culte, comme celle de la cathédrale de Noyon (fin du XIII^e siècle) ou celle du trésor de Saint-Germain d'Auxerre (fin XV^e siècle)¹⁵¹⁸.

¹⁵¹⁵ MASSON, « Le mobilier et la décoration de la bibliothèque de Cîteaux, *op. cit.* », repris dans MASSON André, *Le décor des bibliothèques, op. cit.*

¹⁵¹⁶ Dimensions données par J.W. Clark, à l'origine en pieds et pouces : CLARK, *The Care of Books, op. cit.*, p. 94-95, et figures 26-27.

¹⁵¹⁷ VIOLLET-LE-DUC Eugène Emmanuel, *Dictionnaire raisonné du mobilier, 1. Mobilier, ustensiles, jeux, Heimdal*, (rééd.) 2003, article « Armoire », plus particulièrement p. 9-10 et figures 6-8.

¹⁵¹⁸ VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier, 1, op. cit.*, p. 11 et fig. 10 pour l'armoire de la cathédrale de Noyon ; p. 13-14 et fig. 15-19 pour celle de Saint-Germain d'Auxerre.

Est-il possible que Jean de Cirey ait remployé les « *annexas armariorumque dispositiones* », évoqués dans les propos liminaires du catalogue, qui se trouvaient dans cette pièce avant l'aménagement de la Librairie ? C'est tout à fait probable, d'autant plus si celles-ci étaient de taille imposante et donc difficiles à déplacer.

Le rédacteur du catalogue de Jean de Cirey a aussi évoqué la présence de deux coffres dans la Librairie du dortoir. Le premier se situait près de l'escalier montant au vestiaire ou vestibule de la Librairie, comme nous l'avons déjà indiqué : « *sequuntur libri existentes in cofro seu archa juxta gradus ascensus ad vestiarium in libraria* »¹⁵¹⁹. Ce coffre contenait quarante-six volumes : Cirey 454-499. Un second coffre était posé près d'un plan incliné (ou pupitre), du côté du réfectoire : « *in quadam cista juxta analogium de latere rectorii* ». Nous l'avons placé au nord-ouest de la salle, mais il pouvait très bien se situer ailleurs. Ce coffre contenait seulement neuf manuscrits : Cirey 500-508.

La Librairie du dortoir contenait 512 volumes en 1480-1482, mais à plusieurs reprises nous avons évoqué des étagères vides, des étagères plus remplies que d'autres, des armoires et coffres avec quelques volumes seulement. Est-il possible de calculer quelle était la capacité maximale de cette pièce ? Pour établir un tel calcul, nous avons pris les nombres maximaux qu'une étagère, qu'une armoire ou qu'un coffre contenait, et nous avons reporté ces nombres pour chaque étagère ou meuble. Nous obtenons ainsi vingt-et-un volumes pour chaque étagère¹⁵²⁰, cinquante-trois volumes pour chaque armoire, et quarante-six manuscrits pour les coffres. Avec ce chiffrage maximum, les meubles de la Librairie pouvaient contenir un total de 1 163 volumes. En outre, les plans dressés par M. Foucher nous ont permis de nous rendre compte que la Librairie était un grand espace, d'une superficie de 150 m² environ dans les murs, que les meubles n'envahissaient pas¹⁵²¹. Il aurait sans doute été aisé d'ajouter quelques pupitres ou coffres, et ainsi de ranger encore plus de volumes. Il est intéressant de rapprocher ce nombre, 1 163, de celui des 1 244 volumes listés dans le catalogue de Jean de Cirey. Le fonds de livres de l'abbaye de Cîteaux pouvait donc être entièrement rangé dans cette Librairie du dortoir. Alors, pourquoi disperser les volumes au sein de l'abbaye ? Et pourquoi avoir fait construire un

¹⁵¹⁹ Voir partie B, chap. 1.2.4, p. 269 *sqq.*

¹⁵²⁰ Nous avons laissé de côté le cas du rayonnage bas de la sixième « *banca* », car celui-ci contenait trente-huit ouvrages, ce qui est un nombre très élevé et très différent de ceux des autres « *bancae* ».

¹⁵²¹ Il s'agit donc du volume exploitable de la pièce, dont les côtés font environ 13 m. Il faut cependant retrancher à cette estimation l'aire de l'escalier, et peut-être des conduits de cheminées.

nouveau bâtiment pour abriter la bibliothèque au début du XVI^e siècle ? Assurément, pas par manque de place, comme le suggérait J.W. Clark¹⁵²².

2.1.3. Les indications inscrites dans les manuscrits

Si la description des manuscrits – contenu et mots-repères – permet de les identifier avec précision, elle ne peut suffire à repérer et à retrouver les volumes dans la Librairie. Cette liste de livres était un véritable catalogue de bibliothèque, au sens moderne du terme, parce qu'elle s'accompagnait de plusieurs éléments permettant de retrouver les manuscrits lorsqu'ils étaient rangés, comme des cotes topographiques.

2.1.3.a. Les cotes topographiques

Ces marques se trouvent sur les premiers ou sur les derniers feuillets des ouvrages, souvent sur les contre-gardes ou les gardes volantes ; elles ont été inscrites sur les volumes rangés dans la Librairie du dortoir. Y. Załuska a dénombré 116 manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon portant cette cotation : quatre-vingt-dix-huit volumes étaient rangés sur les rayonnages des meubles bifaces, et les dix-huit autres étaient conservés dans les armoires. Elle a mentionné le ms 645 (Cirey 450) comme le plus haut numéro du catalogue de Jean de Cirey ayant reçu cette cote ; ce manuscrit était conservé dans la troisième armoire de la Librairie du dortoir¹⁵²³. Sur ces cent seize volumes, quatre-vingt quinze portent la cote en fin d'ouvrage, et dix-huit la portent en tête.

Ces marques ont été inscrites avec des encres majoritairement très sombres, dans un gros module. Elles reproduisent les intitulés des sous-sections du catalogue de Jean de Cirey, en identifiant le meuble et le rayonnage sur lequel le volume est rangé. Comme elles restituent la localisation des volumes dans la Librairie, nous parlons volontiers de cotes topographiques. Afin que les formules inscrites dans les volumes ne soient pas trop longues, le ou les scribes ont abrégé certains mots. Dans le ms 63 par exemple, nous lisons « *De 2^a banca infe. de lat. dor.* », qu'il faut retranscrire « *De secunda banca inferius de latere dormitorii* ». Le terme « *superius* » est abrégé en « *supe.* » (ms 65), et le mot « *refectorii* » est abrégé en « *ref.* » (ms

¹⁵²² CLARK, *The Care of Books*, op. cit., p. 109.

¹⁵²³ ZAŁUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit., p. 24-25. Comme nous n'avons pas pu consulter tous les manuscrits conservés à Dijon, nous nous reportons ici aux dénombrements qu'elle a effectués.

175) (**Fig. 229**). Parfois, une légère variante de vocabulaire entre la rubrique du catalogue et la cote inscrite dans le volume est perceptible. C'est le cas du ms 63, qui porte, comme nous venons de le dire, « *De 2^a banca [...]* », tandis que la section du catalogue indiquait « *in 2^a banca [...]* ». La variante est parfois plus évidente : les ms 101, 102, 137, 22, 23, 24, 49, 50, 47, 44 et 28 – respectivement les Cirey 15, 16, 17, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28 et 30 – listés dans la section intitulée « *In 2^a linea prime banche superius* », portent en guise de cote topographique la mention « *De prima banca superius de latere refectorii* ».

Bien qu'il n'y ait que six « *bancae* » dans la Librairie, nous pouvons supposer que celles-ci étaient numérotées de 1 à 6, afin de mieux se repérer. En consultant le catalogue de la Librairie, un moine pouvait facilement savoir sur quel meuble, puis sur quelle étagère, un ouvrage était rangé.

Les cotes inscrites sur les livres rangés dans les armoires sont plus simples. Elles reprennent les titres des sous-sections, avec pour seule variante, une tournure à l'ablatif précédé de « *de* », alors qu'elle était précédée de « *in* » dans le catalogue : « *De primo armario* », « *De secundo armario* », « *De tercio armario* » (**Fig. 230**).

Il arrive cependant que certains manuscrits conservés dans la Librairie en 1480-1482, ne portent pas cette cotation. Parmi les manuscrits clairement identifiés, nous en avons relevé huit qui ne portent aujourd'hui pas de cote : ms 99, Latin 2727¹⁵²⁴, ms 648, 123, 165, 569, 218 et 253, respectivement Cirey 66, 124, 150, 158, 170, 200, 239 et 292. Il semble que ces volumes aient été amputés de quelques feuillets en queue, voire de leur partie finale. La raison principale de la perte des feuillets reste la restauration des reliures, à l'époque moderne ou contemporaine : les feuillets de garde, qui portaient la cote, ont alors souvent été ôtés. Par exemple, le ms 165 porte actuellement deux gardes volantes en tête, mais il n'en a plus aucune à la fin. Nous pouvons supposer que la cote topographique était inscrite sur l'une des gardes volantes de fin. Quant au ms 99, il se compose actuellement de deux ouvrages : *In unum ex quatuor* de Zacharie Chrysopolitanus ou de Besançon († 1155), et *Homelie in Evangelia* de Grégoire le Grand (c. 540-604). Or, à la fin du XV^e siècle, le catalogue mentionne la présence d'un « *textus Ethicorum glosatus* », qui a dû se détacher, ou être détaché, de la reliure Cirey¹⁵²⁵.

¹⁵²⁴ Paris, BNF, Latin 2727.

¹⁵²⁵ Les manuscrits Dijon, BM, mss 253, 569, 648 sont également incomplets, par suite de l'ablation de textes.

Il existe d'autres ouvrages conservés dans la Librairie et qui n'ont pas reçu de cote topographique : ce sont les livres du coffre situé près de l'escalier, et ceux du coffre ou pupitre situé du côté du réfectoire.

2.1.3.b. Les numéros d'ordre

Les cotes des manuscrits rangés sur les « *bancae* », mais pas ceux des ouvrages rangés dans les armoires, se composent de deux éléments : l'emplacement du livre, reprenant les titres des sections, comme nous venons de le démontrer, et un numéro d'ordre inscrit en chiffres romains. Ce numéro est soit placé devant l'identification du meuble, soit derrière. Par exemple « *de quinta banca superius de latere dormitorii XI* » (ms 167, Cirey 238), ou « *I de 3^a banca inferius de latere refectorii* » (ms 180, Cirey 133). Ces deux éléments ont été inscrits en deux temps. Le module d'écriture des numéros d'ordre est plus épais, sans doute en raison de l'utilisation d'une plume différente, et l'encre utilisée a parfois une autre teinte que celle de la cote topographique (**Fig. 229**). De plus, lorsque le chiffre a été écrit devant la cote, il se retrouve quelques fois tassé contre elle, comme si le scribe n'avait pas pris suffisamment de place pour inscrire le numéro.

Cette numérotation n'a rien à voir avec celle des descriptions, placé dans les marges en chiffres arabes. Cette numérotation reprend au chiffre I (1) à chaque nouvelle sous-section du catalogue ou nouveau rayonnage. Si un rayonnage comprend dix-sept volumes, les numéros iront de I à XVII, et si la section suivante en comporte dix-huit, les numéros iront de I à XVIII. Au moment de l'ajout de ces numéros d'ordre dans les manuscrits, il semble qu'on ait attribué une place spécifique et immuable aux volumes. Si les manuscrits étaient enchaînés aux meubles, il était alors difficile d'intervertir leur ordre sans démonter les chaînes ou les barres d'attache.

Nous avons établi un relevé des numéros d'ordre, grâce à nos recherches et aux renseignements donnés par Y. Załuska et les auteurs de *Manuscrits enluminés de Dijon*. Ce relevé permet de montrer que la plupart du temps, les numéros suivent bien l'ordre dans lequel le rédacteur du catalogue a listé les volumes. Mais il y a parfois quelques différences. Les cas les plus flagrants sont ceux qui se trouvent listés dans la section « *In 3^a banca inferius de latere refectorii* ». Nous avons répertorié toutes ces irrégularités dans un tableau (**Fig. 231**). Le Cirey 136 (ms 141) porte en réalité la cote topographique « *XVII de 3^a banca superius de latere dormitorii* »¹⁵²⁶. Nous

¹⁵²⁶ Les abréviations ont été restituées.

pouvons en conclure que l'ouvrage se situait à la dix-septième place sur l'étagère du haut de la troisième « *banca* », côté dortoir, et non à la quatrième place sur l'étagère du bas, côté réfectoire, comme indiqué dans le catalogue publié au XIX^e siècle.

Sous la même section, plusieurs volumes ne portent pas le bon numéro d'ordre. Ces différences sont en fait un décalage dans la numérotation, apparu à la suite de l'ajout du Cirey 136. Un second écart apparaît entre les Cirey 140 et 141, numérotés VII et IX, et non VII et VIII comme on s'y attendrait. À quoi sont dus ces décalages ? Si nous observons de plus près le catalogue, nous nous rendons compte qu'ils apparaissent également dans la mise en page : en effet, plusieurs descriptions ont été écrites dans la marge basse. Ces descriptions, ajoutées de la main même du rédacteur, sont précédées d'un signe de renvoi (**Fig. 232**). Le signe précédant la description du Cirey 136 renvoie ainsi en réalité à un emplacement entre le Cirey 131 et le Cirey 132, sous la rubrique précédente. La section précédente est bien celle intitulée « *In 3^a banca superius de latere dormitorii* ». Et le Cirey 136 se trouve bien à la dix-septième place de cette section. De la même manière, le Cirey 143 est un ajout marginal, dont le signe nous renvoie à une place entre le 140 et le 141. Le Cirey 140 (ms 168) porte le numéro VII, le Cirey 143 (manuscrit perdu) devait porter le numéro VIII, et le Cirey 141 (ms 169) porte bien le numéro IX.

D'autres décalages apparaissent dans le catalogue. Ils sont également tous dus à des ajouts marginaux précédés de signes de renvoi. Voici la liste de ces autres décalages :

- Le Cirey 176 aurait dû se trouver entre le Cirey 171 et le Cirey 172.
- Le Cirey 198 aurait dû être placé entre le Cirey 195 et le Cirey 196.
- Le Cirey 244 aurait dû se trouver entre le Cirey 239 et le Cirey 240.
- Le Cirey 265 devrait être entre le Cirey 261 et le Cirey 262.
- Le Cirey 266 devrait se trouver entre le Cirey 262 et le Cirey 263.

Le cas des Cirey 191 et 192 est un peu plus complexe. Le Cirey 191 est actuellement conservé sous la cote ms 229. Ce volume porte le numéro d'ordre XXIII. Or, le rédacteur n'a pas mis de signe de renvoi pour indiquer l'emplacement de ces deux ouvrages dans la liste. Le Cirey 189 (ms 85) porte le numéro XIX. En toute logique, le Cirey 190 devait porter le numéro XX. Et nous pensons que le numéro XXI devait être l'actuel Cirey 193, le numéro XXII le Cirey 194. Les ajouts marginaux appelés aujourd'hui Cirey 191 et 192 auraient sans doute dû être ajoutés au bas de la section, c'est-à-dire après le Cirey 194, et porter les numéros XXIII et XXIV.

Le cas du Cirey 102 (ms 156) est différent. Cette description a bien été ajoutée en marge basse, mais sans signe de renvoi, ce qui n'a pas créé de décalage.

Comme le catalogue de Jean de Cirey semble être une version de consultation, voire une mise au propre – et non un brouillon –, ces ajouts marginaux pourraient être de simples oublis de la part du rédacteur, oublis aussitôt corrigés. Il ne faut sans doute pas y voir une réorganisation du fonds ou un déplacement matériel d'ouvrages. Ces exemples montrent que la main qui a numéroté les descriptions en chiffres arabes n'a pas considéré les renvois marginaux. De la même manière, les éditeurs du catalogue ne les ont pas pris en compte.

Signalons enfin le cas de l'actuel ms 126, Cirey 126, qui possède deux cotes topographiques : « *de 3a banca supe. de lat. dor. XI* » au f. 89r, dernier feuillet du volume, et « *de 3a banca infe. de lat. ref. XIII* » inscrite sur l'actuel contre-garde¹⁵²⁷. Ces deux cotes ne sont pas le témoin d'une réorganisation des volumes : la cote inscrite sur la contre-garde correspond au Cirey 146, manuscrit aujourd'hui perdu. Cette contre-garde est donc un remploi d'une garde-volante du Cirey 146. Cela peut surprendre car aujourd'hui le ms 126 est relié avec une reliure de type Cirey, datable de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle. Est-ce que cela signifie que la reliure est postérieure à la rédaction du catalogue ? Est-ce que cela veut dire que le Cirey 146 a été démembré peu de temps après la rédaction du catalogue ? Pas nécessairement : seule la contre-garde semble avoir été remplacée puisque l'ancienne correspond aujourd'hui à la garde-volante, les empreintes laissées par le cuir l'attestent. On a donc pu profiter de la destruction du Cirey 146 pour en remployer certains feuillets, à une époque indéterminée.

Les cotes topographiques et les numéros d'ordre ne remplacent pas un système de cotes particulières inscrites directement sur les manuscrits, comme nous pouvons aujourd'hui trouver dans les bibliothèques. À Cîteaux, à la fin du Moyen Âge, il fallait manipuler et ouvrir les volumes afin de pouvoir lire ces cotes. De plus, comme elles n'ont pas toujours été inscrites exactement au même endroit – début ou fin d'ouvrage, gardes volantes ou corps du volume –, il fallait feuilleter le volume pour les trouver. C'est pourquoi un autre élément permettait de repérer et d'identifier facilement les ouvrages : les étiquettes, collées sur le second plat, qui indiquaient le contenu du volume.

2.1.3.c. Les étiquettes sur le second plat

¹⁵²⁷ Y. Załuska avait déjà mentionné cette particularité : ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit., p. 226, n° 20.

Nous avons déjà parlé de la disposition des manuscrits sur les rayonnages ou sur les pupitres. Les volumes étaient posés sur le premier plat, la face visible étant celle du second plat. C'est un aménagement classique, attestée à Cîteaux, comme dans beaucoup d'autres institutions, par la présence d'étiquettes de parchemin fixées sur le second plat. Ces étiquettes portaient une description brève du contenu des volumes. Mais quand ont-elles été fixées aux ais des manuscrits ?

Les étiquettes conservées sont encore fixées au plat, ou alors elles ont été recollées à l'intérieur des manuscrits, suite à la restauration des reliures (**Fig. 233**). Elles sont rectangulaires, de taille variable. À l'origine, elles étaient soit collées sur la couverture, soit fixées à l'ais à l'aide de petits clous (**Fig. 234**). Certaines reliures ne présentent que les traces de ces étiquettes : restes de parchemin, traces de colle, petits trous pour les clous, ou cuir d'une teinte légèrement différente puisqu'il n'a pas été en contact avec les éléments pendant un certain nombre d'années (**Fig. 235-236**). Ce type de marquage était couramment utilisé dans différentes institutions (**Fig. 211**).

Lorsque le texte est encore visible, nous voyons que les scribes ont utilisé des encres brunes dont les teintes varient. Quelques lettres sont parfois rehaussées de rouge. Le type d'écriture peut être daté de la seconde moitié du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle, et il rappelle fortement celui utilisé dans les cartulaires de Jean de Cirey ou pour apposer les cotes topographiques et ex-libris. Nous ne pouvons donc pas savoir à quel moment précis ces étiquettes ont été appliquées sur les reliures. Elles ont sans doute été mises progressivement sur les ouvrages. Quoi qu'il en soit, de nombreuses étiquettes conservées semblent avoir été fixées au plus tôt sous l'abbatit de Jean de Cirey puisqu'elles se trouvent la plupart du temps sur des reliures Cirey. Cela ne veut pas dire que cet usage était nul avant la fin du XV^e siècle. Il peut s'agir d'une pratique ancienne, remise à jour lors de la réorganisation du fonds de manuscrits, en 1480-1482, ou en 1509, lors du déplacement des collections dans la nouvelle bibliothèque.

De semblables étiquettes de parchemin sont aussi visibles, entières ou sous forme de traces, sur les reliures des registres d'archives, notamment sur les Cartulaires de Jean de Cirey. Ces reliures sont toutes des reliures Cirey (**Fig. 237-239**).

Que ces étiquettes datent de l'abbatit de Jean de Cirey, qu'elles soient antérieures ou postérieures, leur mise en place relève d'une même volonté, d'un même souci d'identification des volumes. Les attribuer à Jean de Cirey est une hypothèse tentante, d'autant qu'elles ornent également les registres d'archives. Mais sa politique de préservation et de conservation des

manuscripts et des archives a été poursuivie par son successeur et neveu Jacques de Pontailler, qui, rappelons-le, a fait compiler les chartes relatives à Tontenant, a produit des registres de comptes, a fait confectionner des reliures et édifier la bibliothèque de 1509.

2.1.3.d. Les ex-libris

Les moines ont pris l'habitude, très tôt, d'apposer des marques de propriétés sur leurs livres, les ex-libris. Ces *signa* ne sont pas un moyen d'identifier ni de repérer un livre dans un fonds, mais une manière de certifier, de s'assurer la propriété d'un ouvrage, notamment dans le cas où le volume quitterait l'abbaye ou serait subtilisé. Nous trouvons ces ex-libris dans de nombreuses abbayes cisterciennes, et en règle générale, la formule utilisée était assez semblable d'une abbaye à l'autre : « *Liber sancte Marie* + le nom de l'abbaye ». À Cîteaux, des marques de possession ont été inscrites dès le XII^e siècle. Y. Załuska, puis les auteurs de *Manuscripts enluminés de Dijon*, ont relevé les ex-libris des manuscrits encore conservés. Nous renvoyons à ces travaux pour un état, un inventaire et des reproductions des ex-libris¹⁵²⁸.

La fin du XV^e siècle a vu une nouvelle campagne d'apposition de ces signes de propriété. À la différence des ex-libris des XII^e-XIV^e siècles, inscrits par plusieurs mains, ceux de la fin du XV^e siècle ont été apposés plus systématiquement. Ils semblent avoir été inscrits sur l'ensemble des volumes de l'abbaye, ou presque, même s'il est difficile de le prouver puisque de nombreux manuscrits ne sont pas conservés ou ont perdus des feuillets. Ces marques se composent de deux mots seulement, « *Liber Cistercii* » (**Fig. 229**). Elles sont inscrites, dans la majorité des cas, en gros module, à l'aide d'une encre assez sombre. Souvent, elles sont écrites à trois endroits dans les manuscrits : en tête, au milieu et en queue. Plus rarement, nous les trouvons à quatre endroits dans le manuscrit, comme dans le ms 135 (Cirey 125), un manuscrit écrit c. 1120 contenant les lettres et sermons de saint Jérôme¹⁵²⁹. Quatre ex-libris de la fin du XV^e siècle ont été apposés, aux f. 2r, 76r, 135r et 186r.

Cette marque a pu être datée plus précisément car elle est présente dans le ms 236 (Cirey 834), datant de la seconde moitié du XV^e siècle, « très probablement de l'époque de Jean de Cirey » selon Y. Załuska¹⁵³⁰. Il faut donc rapprocher cette entreprise d'apposition d'ex-libris de la

¹⁵²⁸ ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit. ZALUSKA et alii, *Manuscripts enluminés de Dijon*, op. cit.

¹⁵²⁹ Dijon, BM, ms 135.

¹⁵³⁰ ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit., p. 32.

réalisation du catalogue de Jean de Cirey. Ces deux campagnes de travaux relèvent assurément d'un même projet de réorganisation et d'inventaire des manuscrits.

À la différence des cotes topographiques, les ex-libris ont été apposés sur presque tous les manuscrits contenus dans le catalogue. Excepté ceux rangés dans la Librairie du dortoir, où étaient situés les autres manuscrits ?

2.2. Des livres distribués dans toute l'abbaye

Comme le signalait A. Masson,

« La bibliothèque médiévale est née dans le cloître des monastères, dont les galeries n'étaient pas de simples couloirs de circulation mais le centre de la vie intellectuelle. Pour comprendre les dispositions matérielles des bibliothèques que nous allons étudier, il est bon d'avoir présent à l'esprit le rôle du livre dans la vie des moines et, pour cela, de relire les prescriptions contenues dans les Règles monastiques »¹⁵³¹.

La lecture faisait partie intégrante de la vie du moine cistercien : pendant les offices, et pendant les repas¹⁵³². Mais les moines devaient aussi pratiquer la lecture personnelle : la *Règle de saint Benoît* exhortait à pratiquer la lecture lorsque le moine ne travaillait pas de ses mains¹⁵³³. Le chapitre 48 règlementait la journée de travail des frères, par exemple, de Pâques au 1^{er} octobre, les moines travaillaient jusqu'à dix heures environ, puis ils lisaient jusqu'à l'office de Sexte. Après le repas, ils se reposaient dans leur lit, ou avaient le droit de lire¹⁵³⁴. Au moment du Carême, la *Règle* recommandait de distribuer un livre à chaque moine afin que celui-ci le lise tout au long de l'année¹⁵³⁵.

Le *Nomasticon cisterciense*, compilation des us et coutumes cisterciens des trois premiers siècles, indiquait également que les moines qui le voulaient pouvaient lire, après Vigiles ou après l'office des morts, dans la salle du chapitre. Ce qui explique la présence de

¹⁵³¹ MASSON, *Le décor des bibliothèques*, op. cit., p. 9.

¹⁵³² *Règle de saint Benoît*, XXXVIII.

¹⁵³³ *Règle de saint Benoît*, XLVIII.

¹⁵³⁴ *Règle de saint Benoît*, XLVIII-3 à XLVIII-5.

¹⁵³⁵ *Règle de saint Benoît*, XLVIII-15 à XLVIII-16.

manuscripts ou de meubles dans ou à proximité de cette salle, en plus de la présence du *Liber capituli*, livre contenant les textes lus quotidiennement au chapitre. Une chandelle était également placée devant l'*armarium* à cet effet :

« *Post Vigilias vero vel post officium defunctorum si dicendum fuerit, accenso lumine a servitore ecclesiae ante armarium et in capitulo, sedeant fratres in ipso capitulo & legant qui voluerint, nec sedeant in angulis nisi legentes* »¹⁵³⁶.

Même si, à la fin du XV^e siècle, les pratiques et les coutumes avaient évolué, la lecture restait au centre de la vie monastique. Les galeries du cloître, et particulièrement les galeries de la *collatio* et du chapitre étaient bien le centre autour duquel la vie intellectuelle s'organisait, comme le soulignait A. Masson.

Le réexamen de l'ensemble des données que nous avons compilées nous permet de proposer, avec M. Foucher, une reconstitution des divers dépôts de manuscrits de l'abbaye (**Fig. 240**).

2.2.1. « *Inventarium librorum chori, ecclesie et claustris* »

Après avoir listé et décrit les manuscrits rangés dans la Librairie, le rédacteur du catalogue a poursuivi avec l'inventaire des livres se trouvant dans le chœur, dans l'église et dans le cloître : « *Inventarium librorum chori, ecclesie et claustris* »¹⁵³⁷. Cette section est assez généraliste et en regroupe plusieurs autres, formant un plus grand ensemble (**Fig. 202**). Bien que les rubriques soient toutes en rouge, et à première vue ne semblent pas être différentes les unes des autres, le rédacteur a laissé une colonne vierge avant cet ensemble. Il semble avoir suivi l'ordre qu'il a donné dans l'intitulé général. Il a d'abord évoqué les livres rangés dans le chœur et dans l'église : graduels, antiphonaires, collectaires, légendiers, processionnaires ; ensuite, il a listé les manuscrits se trouvant dans le cloître.

2.2.1.a. Les livres de l'église

Dans les sections comprenant les livres disposés dans l'église se trouvent des ouvrages nécessaires à la tenue des offices et à la lecture des messes. C. Maître a étudié l'office nocturne

¹⁵³⁶ *Consuetudines*, chap. LXXIV, PARIS, p. 154.

¹⁵³⁷ Dijon, BM, ms 610, p. 43.

et les lectures à Clairvaux au XIII^e siècle¹⁵³⁸. Elle nous rappelait que les manuscrits utilisés contenaient des Psaumes pour leur cantillation, et les antiennes qui les accompagnaient. Quant aux lectures et aux répons qui les suivaient, ils pouvaient être contenus dans les lectionnaires de l'office ou les bréviaires. Autant d'ouvrages que nous trouvons dans l'église de Cîteaux à la fin du XV^e siècle. La *Règle de saint Benoît* ne fixait pas le contenu précis des lectures : lectures bibliques et Psaumes, textes patristiques¹⁵³⁹, et lectures hagiographiques aux fêtes des saints¹⁵⁴⁰. Ces dernières expliquent la présence de légendiers dans l'église. Excepté les manuscrits enchaînés, il est possible qu'un bon nombre de volumes conservés dans l'abbatiale étaient mobiles, et déplacés en fonction des offices et messes, dans les chœurs et sur les autels.

Parmi les livres de l'église se trouvent les graduels, du Cirey 509 au 528. Le rédacteur n'a pas jugé utile d'ajouter une rubrique particulière pour cette section. Nous pouvons les supposer rangés dans de petits meubles, pupitres, coffres, ou petites armoires, dans l'église. Si le scribe suivait le cheminement donné dans l'intitulé de cet ensemble, il est possible que ces graduels aient été rangés dans le chœur.

De la même manière les antiphonaires – Cirey 529 à 552 –, les collectaires – Cirey 553 et 554 – et les légendiers – Cirey 555 à 560 – n'étaient pas précisément situés mais ils étaient peut-être dans le chœur, étant donné que les trente-neuf processionnaires, décrits brièvement sous le Cirey 560 bis, « servent au chœur de l'abbé » et « au chœur du prieur » :

« *Viginti parvi codices pergameni continentia responsoria cantanda ad processionem et unum in papiro servientes ad chorum abbatis, et octodecim alii in pergameno pro choro prioris* ».

Plusieurs témoignages nous indiquent que les abbayes conservaient des livres dans leurs églises, par exemple le catalogue de Clairvaux de 1472 mentionne des ouvrages utilisés aux chœurs de l'abbé et du prieur :

« Et sont lesdis .ii. volumes pour le cœur de l'abbé devant lui et les anciens »,
« Item ung tresbeau bien escript et enluminé Antiphonier de tout l'an en .iiii. grans volumes pour le cœur de l'abbé »,

ou encore

¹⁵³⁸ MAÎTRE Claire, « Les lectures de l'office nocturne à l'abbaye de Clairvaux au XIII^e siècle », *Les cisterciens et la transmission des textes (XI^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par Falmagne T., Stutzmann D., Turcan-Verkerk A.-M., avec la collaboration de Gandil P., Turnhout, Brepols, 2018, p. 381-400.

¹⁵³⁹ *Règle de saint Benoît*, VIII à XVIII.

¹⁵⁴⁰ *Règle de saint Benoît*, XIV.

« + 9. – Item ung autre Antiphonier semblablement comme le precedant en .iiii. volumes pour le cœur du prieur »¹⁵⁴¹.

La section intitulée « *Missalia et libri servientes ad missas tam maioris altaris quam aliorum* » est divisée en plusieurs sous-sections, classant les missels selon leur contenu, et non selon leur emplacement ou utilisation. Il y a d’abord les missels pour toute l’année, Cirey 963 à 996 ; puis ceux pour le temps de Pâques, « *Missalia de tempore Paschali* », Cirey 997 à 1002 ; et enfin ceux pour le temps de l’Avent, « *De tempore Adventus* », Cirey 1003 à 1005.

Si, la plupart du temps, nous ignorons où se trouvaient les missels, des détails sur la localisation plus précise de certains d’entre eux peuvent être trouvés dans les descriptions mêmes des volumes. Avec M. Foucher, nous avons, dans la mesure du possible, situés les manuscrits sur le plan de l’abbaye (**Fig. 240**). Le Cirey 963, utilisé sur le grand autel, « *ad usum magni altaris* », était peut-être rangé à proximité de cet autel. Les mots-repères de l’avant-dernier feuillet sont intéressants : « *ad majus altare* ». S’agit-il des mots du texte ou des mots d’une note spécifiant l’usage qui était fait de ce missel ? Le Cirey 970 était enchaîné dans le chœur des infirmes, derrière le prieur : « *incathenatus in choro infirmorum retro priorem* ». Le Cirey 969 était enchaîné en face de l’autel de saint Vincent martyr († 304, honoré le 22 janvier), « *incathenatus in opposito altaris sancti Vincentii martyris* ». Quant au Cirey 972, il était enchaîné sur la tombe près de la chapelle de sainte Cécile († 230, honorée le 22 novembre). Même si, pour ces deux volumes, nous avons une mention précise de leur emplacement, nous ne connaissons pas la disposition des autels et des chapelles à la fin du Moyen Âge ; les sources médiévales restent muettes. Aucun des deux plans d’église de 1699 et 1724 ne mentionne un autel de saint Vincent, ni une chapelle de sainte Cécile. Le plan de 1724 nous montre une chapelle Saint-Vincent, mais rien ne nous permet de savoir si un autel consacré au même vocable s’y trouvait, qui plus est à la fin du Moyen Âge (n° 3)¹⁵⁴². Selon M.A. Crestin, qui évoquait la disposition des autels après le remaniement de l’abbé Vaussin, il existait un autel Sainte-Cécile, situé au pignon sud du transept, mais il ne parlait pas de chapelle à ce nom. Dans la liste d’autels consacrés sous l’abbatiat de Jean de Cirey publiée par A. Manrique, nous n’avons pas trouvé mention d’une chapelle ni d’un autel Sainte-Cécile. En revanche, en 1499, il y eut une nouvelle dédicace d’un autel dédié à saint Vincent, saint Colomban, saint Maur et autres :

¹⁵⁴¹ VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l’abbaye de Clairvaux, op. cit.*, p. 342.

¹⁵⁴² Voir partie B, chap. 1.2.1.7, p. 225 *sqq.*

« *Altare hoc consecratum fuit, anno Domini M.CCCC.XCIX. per Reverendissimum Dominum Joannem, huius Monasterii Abbatem, in sacra Pagina Professore, in honorem Sancti Vincentii Martyris, & Sanctorum Columbani, & Mauri Abbatum, ac Pauli primi Eremita, & aliorum plurimorum Sanctorum Martyrum, & Confessorum, atque Virginum, quorum sacra Reliquie hic habentur* ».

La date de 1499 ne concorde cependant pas avec la date de rédaction du catalogue, entre 1480 et 1482.

2.2.1.b. Les livres répartis dans le cloître

Les lectures communes et personnelles structuraient la journée des moines, qui lisaient pour parfaire leur spiritualité, pour leur apprentissage personnel ou pour leur éducation. Disposer des volumes dans les galeries du cloître, et notamment dans celle de la *collatio* pour pratiquer la lecture et l'étude, était une pratique courante. Par exemple, l'inventaire des livres de l'abbaye cistercienne de Silvacane, dressé en 1289, nous révèle que les livres liturgiques nécessaires à la célébration des offices se trouvaient dans l'église et dans la sacristie, et que 102 livres de disciplines diverses étaient entreposés dans le cloître :

« *Item novem libros qui vocantur missales [...] quae omnia praedicta erant in domo sacristie et in ecclesia praedicta. Item centum et duos libros diversarum scientiarum qui erant in quodam armario sito in claustra dicti monasterii* »¹⁵⁴³.

Les manuscrits du cloître sont classés sous plusieurs sections. Nous trouvons les livres extraits de la Librairie pour l'usage quotidien des moines, qui pratiquaient la lecture dans les galeries. Il n'est cependant pas aisé de faire la distinction entre trois rubriques : « *libri extracti de libraria ad usum cotidianum conventus* », « *libri a libraria extracti ad ponendum tam in claustro quam fratribus dividendum* » et « *libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum* ». Pourquoi avoir créé trois sections différentes tout en ayant utilisé le même vocabulaire pour leurs intitulés ? L'utilisation précise qui était faite de ces manuscrits nous échappe : peut-être

¹⁵⁴³ Marseille, AD Bouches-du-Rhône, 3 H 36. ALBANÈS J.H., « Inventaires de diverses églises de Provence », *Revue des sociétés savantes*, 7^e série, 1, 1879, p. 148-156. Nous ignorons cependant si le terme « *armarium* » renvoie à l'*armarium* du cloître ou à une salle spécifique, ouverte sur le cloître. Sur l'usage du cloître, se reporter à CLARK, *The Care of Books*, *op. cit.*, p. 80-94.

le scribe a-t-il différencié l'usage fait pendant les lectures en assemblées, de l'utilisation personnelle de ces livres ? Il se peut également que le catalogue soit essentiellement le reflet de la disposition des meubles dans les galeries du cloître. Dans ce cas, le rédacteur aurait suivi un cheminement *via* ces galeries.

Dans la première section listant les livres du cloître de Cîteaux, « *libri extracti de libraria ad usum cotidianum conventus* », se trouvent vingt-neuf volumes, les Cirey 561 à 589. Comme la rubrique l'indique, ces livres ont été extraits de la Librairie pour servir à l'étude et à la lecture quotidienne des frères. En l'absence de toute autre mention, nous concluons qu'il s'agit de la Librairie du dortoir. À la lecture du catalogue, nous sommes tentée de conclure que l'inventaire des manuscrits, ainsi que l'aménagement de la Librairie au-dessus du chauffoir, ont été mis en œuvre de manière concomitante, sur une période relativement courte de deux ans, entre 1480 et 1482. *A contrario*, cette section semble peut-être nous indiquer que, dans un premier temps, il existait une librairie, c'est-à-dire un fonds d'ouvrages rangés dans une salle, et que ce n'est que par la suite que l'on a décidé d'extraire certains volumes de cette salle, afin d'être disposés à nouveau dans le cloître. La deuxième hypothèse voudrait que nous n'attribuions pas la création d'une librairie à Jean de Cirey. Ce dernier pourrait n'avoir fait que déplacer un fonds d'ouvrages, d'une salle à une autre.

De nombreux volumes étaient rangés dans la galerie de la *collatio*. Les Cirey 578 et 579 étaient dits rangés dans l'*armarium* du cloître, « *reperum in armario claustris collationis* » et « *similiter reperum in claustris* »¹⁵⁴⁴. S'agit-il de l'*armarium* se trouvant à proximité de la porte de l'église, c'est-à-dire une niche dans le mur ou une petite salle ? Ou d'une simple armoire disposée dans la galerie de la *collatio* ? Il est vrai que le rédacteur a employé ce même terme, « *armarium* », en listant les livres de la Librairie. Nous l'avons alors traduit par armoires. Ici, le doute subsiste. Selon le catalogue, seuls les Cirey 578 et 579 se trouvaient dans l'*armarium* du cloître ; nous envisageons mal cette niche ou une armoire ne contenant que deux volumes. Il est possible que le scribe n'ait pas mentionné tous les manuscrits se trouvant dans cette niche ou ce meuble.

Les galeries du cloître, spécialement celle de la *collatio* et celle du chapitre, étaient envahies par plusieurs dizaines de livres. À Cîteaux, à l'exception des mentions d'*armariolum* – petite armoire – ou de pupitres, les autres livres étaient probablement rangés dans des armoires ou

¹⁵⁴⁴ Sur la localisation possible de l'*armarium*, voir partie A, chap. 1.2.3.1, p. 253 *sqq.*

coffres. Il faut supposer ces espaces encombrés de meubles, communs ou particuliers, comme en témoignent deux des inventaires de moines, édités par M.-F. Damongeot. Guillelmus de Chalon possédait notamment, c. 1473-1475 (inventaire s.d.), un coffre dans le dortoir, une petite armoire dans le cloître, et une dans le dortoir : « *unam arcam in dormitorio, unum parcum armariolum in claustro, unum in dormitorio* ». Quant à Guillelmus de Dijon, il possédait en propre une petite armoire dans le cloître et une dans le réfectoire : « *unum armariolum in claustro, unum in refectorio* »¹⁵⁴⁵.

Le Cirey 580 est un ouvrage enchaîné au « siège du président » situé dans la galerie de la *collatio* : « *incathenatum ad sedem presidentis in parte claustris collationis* ». S'agit-il de la chaire du lecteur, ce qui attesterait d'une pratique de lecture collective, à voix haute, à la fin du XV^e siècle ? Cette pratique est attestée à l'abbaye cistercienne de Cadouin, dont le cloître a été reconstruit en 1468 : la chaire du lecteur est encore conservée, face au siège de l'abbé¹⁵⁴⁶.

Aucun détail ne nous permet de connaître la localisation exacte des « manuscrits extraits de la Librairie pour être déposés aussi bien dans le cloître que répartis entre les moines », « *Libri a libraria extracti ad ponendum tam in claustro quam fratribus dividendum* », et des « livres devant être lus en communauté ou répartis entre les frères pour la lecture », « *Libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum* ». Mais pour deux volumes, les Cirey 658 et 659, le scribe a spécifié qu'ils devaient être « lus à la *collatio* », « *legendum ad collationem* » et « *serviens ad collationem claustris* ». Même si « *ad collationem* » peut, dans certains cas, signifier les textes lus avant complies, donc dans la salle du chapitre, dans notre cas, le terme « cloître » étant spécifié plusieurs fois, nous supposons que « *collatio* » désigne bien la galerie¹⁵⁴⁷.

De nombreux volumes sont également entreposés dans la galerie de la salle capitulaire. Trois ouvrages sont rangés dans une petite armoire qui se trouve près de la salle du chapitre, les Cirey 583, 584 et 585 : « *in armoriolo claustris juxta capitulum* ». Le Cirey 586 est également stocké

¹⁵⁴⁵ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* », n° 11 et 12.

¹⁵⁴⁶ Abbaye de Cadouin, fille de Pontigny fondée en 1115, c^{on} Le Buisson-de-Cadouin, c^{on} Lalinde, ar. Bergerac, département Dordogne. MASSON, *Le décor des bibliothèques, op. cit.*, p. 11. À propos du cloître de Cadouin et de l'architecture de l'abbaye, se reporter à BABUT A, « Cadouin et son cloître », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 68, 1908, p. 299-323 ; DELLUC Brigitte et DELLUC Gilles, « L'archéologie cistercienne à Cadouin », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 125, 1998, p. 383-418.

¹⁵⁴⁷ DOLBEAU François, « À propos des lectures de table. Présentation de trois calendriers cisterciens renvoyant à des légendiers », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par Falmagne T., Stutzmann D., Turcan-Verkerk A.-M., avec la collaboration de Gandil P., Turnhout, Brepols, 2018, p. 401-435, ici p. 404. F. Dolbeau connaît le catalogue de Cîteaux, mais il ne le mentionne pas parmi les inventaires contenant une liste de textes lus avant complies.

près du cloître : « *juxta capitulum* » ; mais le rédacteur n'a pas indiqué dans ou sur quel type de meuble il se trouvait.

Il y a des livres jusque dans la salle du chapitre, comme le Cirey 587, contenant un martyrologe et la *Règle de saint Benoît* : « *existens in capitulo* ». Le Cirey 588, contenant un bréviaire pour toute l'année, était quant à lui, enchaîné dans la salle capitulaire : « *incathenatum in capitulo* ». Cet emplacement n'a rien de surprenant puisque la lecture était pratiquée pendant chaque réunion quotidienne du chapitre, à prime et avant complies, et que la salle était ouverte aux moines qui souhaitaient venir lire. À Clairvaux, dans le catalogue de 1472, se trouvait également un bréviaire utilisé au chapitre : « Y 75. – Premièrement ung tresbeau grant breviaire de tout l'an en .ii. parties que on a accoustumé de tenir en chapitre »¹⁵⁴⁸.

Plus surprenante est la mention d'un manuscrit qui semble ne pas être habituellement conservé dans le cloître. Il s'agit du Cirey 589, pour lequel le rédacteur a indiqué qu'il était dans la grande infirmerie : « *existens in magno infirmitorio* ». Cet ouvrage était-il amené à regagner l'infirmerie, à laquelle le scribe a consacré une section spécifique¹⁵⁴⁹ ?

Dans la section suivante se trouvent les manuscrits enchaînés sur des pupitres placés devant la salle du chapitre : « *isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum* » (Cirey 590 à 607). Cette section est divisée en quatre rubriques, correspondant aux quatre pupitres. Le premier pupitre est le plus proche de l'église : « *in primo analogio a parte ecclesie* » (Cirey 590). Cette indication nous donne donc l'ordre à suivre pour repérer et identifier les volumes. Si le rédacteur a pris la peine de spécifier la disposition des pupitres, c'est peut-être parce qu'ils n'étaient pas numérotés. En outre, remarquons que le scribe a écrit « *in tertio analogio* », suivi de « *in quinto analogio* ». Pourquoi être passé du troisième au cinquième pupitre ? S'agit-il d'un lapsus scripturaire ? La rubrique d'attente nous donne également « *quinto* » et non « *quarto* ». Y'avait-il cinq pupitres, et dans ce cas il nous manquerait la description et le contenu du quatrième ? Il est possible que ce quatrième pupitre ait été vide, alors le scribe n'aurait pas pris la peine de le mentionner.

À la même époque, des livres étaient également rangés devant la salle capitulaire à l'abbaye de Clairvaux : « Z 36. – Item ung autre Breviaire en perchemin imprimé estant au cloistre devant le chapitre »¹⁵⁵⁰. Mais le catalogue de Clairvaux de 1472 n'indique pas systématiquement

¹⁵⁴⁸ Mais dans le catalogue de Clairvaux c'est en général l'usage des livres qui est précisé, et non leur localisation : VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, I, op. cit.*

¹⁵⁴⁹ Voir partie B, chap. 4.2.2.4, p. 418 *sqq.*

¹⁵⁵⁰ VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, I, op. cit.*, p. 321.

l'endroit précis où étaient situés les ouvrages : il préfère en général mentionner l'usage qui en était fait.

En 1667, J. Meglinger signalait encore des pupitres chargés de livres, situés au même endroit, près de la salle capitulaire :

« *Extra capituli parietes scamna seu plutei aliquot libris onerantur, parati piae lectioni indulgere volentibus* »¹⁵⁵¹.

Ainsi, et malgré la construction d'un bâtiment spécifique pour abriter la bibliothèque de l'abbaye, les livres n'avaient pas tous quitté le cloître au XVII^e siècle.

Si les galeries de la *collatio* et du chapitre étaient en mesure de recevoir des ouvrages parce que les moines y pratiquaient la lecture, nous trouvons également des volumes dans la galerie du réfectoire. La pratique de lecture dans la galerie du réfectoire n'est pas attestée par les textes normatifs, néanmoins, selon le nombre de moines de l'abbaye et les dimensions du cloître, il est certain que tous les manuscrits ne pouvaient pas tenir dans deux galeries seulement.

Le Cirey 581, contenant les Psaumes et hymnes pour toute l'année, est enchaîné à un meuble appelé « cathèdre ou pupitre », qui est situé à l'angle du cloître, près de l'entrée de la cuisine : « *incathenatum ad cathedram seu pulpitrum cornu claustri juxta ostium coquine* ». Cette fois, le rédacteur a utilisé le terme « *pulpitrum* » et non « *analogium* » pour désigner le pupitre. Nous ne savons pas si ces deux mots étaient des synonymes, mais la notion exprimée reste celle de plan incliné. La mention d'une cathèdre nous rappelle le siège sur lequel on faisait la lecture, et dont nous venons de parler. Ici, elle est accompagnée d'un plan incliné et d'un système de chaînage¹⁵⁵².

Le Cirey 582, un diurnal contenant les offices pour toute l'année, est utilisé au réfectoire, « *pro refectorio* », sans doute pour la lecture quotidienne effectuée pendant les repas. Nous supposons qu'il était rangé dans ou à proximité du réfectoire, même si le rédacteur n'a pas indiqué sa localisation précise¹⁵⁵³. F. Dolbeau a étudié les lectures de table, dites « *ad prandium* » ou « *ad mensam* ». De même type que les lectures de matines, elles comprenaient différents genres :

¹⁵⁵¹ MEGLINGER, *Descriptio itineris Cisterciensis*, *op. cit.*, paragraphe 38, repris dans CHABEUF, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII », *op. cit.*, p. 278 : « le long des murs du chapitre sur le cloître, des pupitres saillants sont chargés de livres prêts pour ceux qui voudraient se livrer à une pieuse lecture ».

¹⁵⁵² La définition de la cathèdre est donnée par la base *Libraria* (*op. cit.*). L'exemple de Cîteaux est employé pour illustrer cette définition.

¹⁵⁵³ En évoquant les inventaires des moines édités par M.-F. Damongeot, nous avons déjà signalé qu'un moine possédait une armoire située dans le réfectoire, même si nous ignorons ce qui était contenu dans ce meuble. Voir p. 412 et n. 1545.

textes bibliques, homélies et textes hagiographiques¹⁵⁵⁴. Souvent, les lectures commencées à matines s’achevaient durant le ou les repas. Il est donc possible que, outre le Cirey 582, d’autres ouvrages étaient déplacés pour cette pratique. Néanmoins, la bibliothèque de Cîteaux comportait suffisamment d’ouvrages pour que ceux-ci soient déposés là où on en avait l’utilité et l’usage¹⁵⁵⁵.

Il y avait d’autres petits pupitres disséminés dans le cloître, évoqués sous la rubrique intitulée « *In parvis analogiis claustris* » (Cirey 635-639). Seulement, nous ne savons pas dans quelle galerie ils se trouvaient. La détermination qualitative, ici « *parvis* », soit « petits », pouvait cependant suffire à reconnaître les pupitres en question, et donc à retrouver les manuscrits.

2.2.2. Les livres placés sous la garde du chantre

Enfin, dans ce vaste ensemble, se trouve une dernière liste de livres dont la localisation n’est pas connue. Il s’agit des livres laissés à la garde du chantre : « *libri in custodia cantoris* ». La rubrique de cette section, qui comprend les Cirey 1006 à 1010, a été oubliée dans l’édition du catalogue¹⁵⁵⁶. Cette absence s’explique assez facilement, nous l’avons déjà signalé : le rédacteur du catalogue a omis d’inscrire cet intitulé en rubriquant les sections, bien qu’il ait laissé plusieurs lignes vierges entre elles. Pourtant un titre d’attente est inscrit transversalement, en très petit module, dans la marge gauche de la page.

Où se trouvaient les manuscrits placés sous la garde du chantre ? Cette section se trouvant à la suite de celle des missels dans le catalogue, il est possible que ces volumes aient été également situés dans ou à proximité de l’église, sûrement dans un meuble fermant à clef. Pouvaient-ils se trouver dans une salle particulière ? La chambre du chantre, la sacristie ? Et pourquoi ces cinq livres étaient-ils spécialement mis sous la garde du chantre ? Étaient-ils particuliers ? Aujourd’hui ces cinq volumes ont tous disparu. Les Cirey 1006 à 1009 contenaient l’office des morts et la liturgie des défunts, et le Cirey 1010 comprenait l’« *Usus ordinis* ». Comme d’autres manuscrits décrits dans le catalogue contiennent l’office des défunts, les Cirey 547, 1012 et 1018 par exemple, ce n’est pas seulement ce critère qui a présidé à l’isolement de ces cinq

¹⁵⁵⁴ DOLBEAU, « À propos des lectures de table, *op. cit.* », p. 405. NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, « Les listes médiévales de lectures monastiques. Contribution à la connaissance des anciennes bibliothèques bénédictines », *Revue bénédictine*, 96, 1986, p. 271-326.

¹⁵⁵⁵ Voir à ce propos DOLBEAU, « À propos des lectures de table, *op. cit.* », ici p. 402-403. F. Dolbeau a également indiqué les procédés mis en place pour faciliter la tâche des moines dans la pratique de la lecture.

¹⁵⁵⁶ MOLINIER, OMONT, BOUGENOT, « Appendice. Inventaire des manuscrits de Cîteaux par l’abbé Jean de Cirey, *op. cit.* ».

volumes¹⁵⁵⁷. Le chantre encadrait ou dirigeait une partie des offices et de la liturgie, et dans le catalogue de Clairvaux, nous trouvons également des ouvrages qui lui étaient réservés : « + 3. – Item deux autres tresbeaux volumes pour les chantres aux jours solemnelz enmy le cœur », et « + 4. – Le second volume des chantres contient les messes notees avec les hymnes et anthiennes de tierce desdis jours solemnelz »¹⁵⁵⁸.

Toutes ces sections du catalogue révèlent l'existence d'une situation plus ou moins éphémère, d'un moment ponctuel dans la vie de la bibliothèque. Le stock de livres était amené à évoluer plus ou moins régulièrement selon les besoins, notamment dans le cas des livres extraits de la Librairie pour l'usage quotidien des moines, ou en cas d'intégration de nouveaux ouvrages dans le fonds.

2.2.3. Les « appartements » de l'abbé

Le catalogue comprend les listes de livres contenus dans des salles réservées au travail de l'abbé : sa chambre et son cabinet de travail. L'inventaire des ouvrages entreposés dans le *studorium* de l'abbé porte la date du 11 octobre 1482 :

« Inventarium librorum existentium in studorio nostro apud Cistercium per nos abbatem eiusdem loci factum die XI mensis octobris anno Domini M^o CCCC^o LXXXII^o ».

177 volumes étaient à disposition de l'abbé pour son travail personnel (Cirey 748 à 924).

Jean de Cirey a également établi, ou fait établir, la liste des livres se trouvant dans sa chambre. Cette liste porte la date du 12 mars 1481 (n.st.) : « *Libri ecclesiastici in camera nostra existentes XXII^o martii anno LXXX^o* ». Trente-neuf ouvrages y sont répertoriés. L'abbé devait donc également lire et étudier dans sa chambre.

Si le travail des moines au sein de leurs espaces privés est très mal connu, il n'en est pas moins attesté à Cîteaux, à la fin du XV^e siècle. L'inventaire des biens du moine Symo de *Faverneyo*, dressé en 1473, nous apprend ainsi qu'il possédait sa propre chambre, dans laquelle il étudiait le droit :

¹⁵⁵⁷ Les *Ecclesiastica officia* évoquent notamment les parties de la liturgie pour les défunts lues par le chantre, chap. LXX « *De capitulo et confessione* » : « *Deinde si aliquod breve pro defuncto legendum fuerit, legature a cantore, ipso tamen jubente qui capitulum tenet. Quo pronuntio, dicat Abbas Requiescat in pace* », PARIS, p. 148.

¹⁵⁵⁸ VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux*, op. cit., p. 342.

« *Item in ipsa camera ad exercitium quotidianum sunt libri sequentes : Decretales, Decretum, liber qui dicitur Ordo judicarius, liber qui dicitur Olim de modo placitandi, Questiones Thome de veritate, liber magistri Egidii de Roma* »¹⁵⁵⁹.

Ce frère Symo était peut-être un personnage important puisqu'il jouissait de sa propre chambre, tandis que les autres moines dormaient encore en dortoir.

Il est possible qu'une partie des livres conservés dans les appartements de l'abbé ait fait partie de la collection privée de l'abbé, comme nous l'avons déjà évoqué¹⁵⁶⁰. De nombreux volumes étaient dits récents ou imprimés, comme les Cirey 750, 771 ou encore 788 ; d'autres étaient des livres portables, comme cette « *Biblia portativa* » (Cirey 749) ou ces « *Concordantie valde pulchre et portatiles* » (Cirey 752). Parmi ces ouvrages, sont également mentionnés des livres que l'abbé avait lui-même écrits ou achetés, dont nous avons déjà parlé, comme le Cirey 756, « *dudum manu nostra in papiro scriptum* », ou le Cirey 793, « *dudum per manum nostram sumpte* ».

Des appartements abbatiaux médiévaux nous ne connaissons rien. Existait-il un logis abbatial à la fin du Moyen Âge ? Le plus ancien connu apparaît sur le plan dit de 1639 (p) (**Fig. 126**). Il se situait à l'est de la petite église (Cîteaux II¹⁵⁶¹) devenue chapelle Saint-Edme (o). Sur ce même plan de 1639, un nouveau logis abbatial a été projeté au sud-ouest du carré claustral, mais les travaux n'ont jamais été réalisés. Le logis abbatial apparaissait encore sur les vues de 1674 et de 1689, sous les n° 38 « logis abbatial », et 39 « cour du logis abbatial » (**Fig. 130**).

2.2.4. L'infirmerie, le noviciat et la scola

2.2.4.a. L'infirmerie

¹⁵⁵⁹ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* », n° 1. Cette pièce est une chambre personnelle qui contient tout un mobilier : lit, coffres, tables, etc. Les autres inventaires édités par M.-F. Damongeot évoquent à plusieurs reprises le mobilier conservé dans le dortoir.

¹⁵⁶⁰ Voir p. 366.

¹⁵⁶¹ Voir partie B, chap. 1.1, p. 208 *sqq.*

Des manuscrits étaient réservés pour des catégories spécifiques de moines et conservés dans des bâtiments ne bordant pas le grand cloître, par exemple l'infirmerie : « *Libri de infirmitorio* » (Cirey 1025-1033) (**Fig. 240**). Habituellement, les lectures collectives et personnelles ainsi que les offices avaient lieu dans les bâtiments claustraux *stricto sensu* : église, salle capitulaire, galeries du cloître, réfectoire, et même dortoir au XV^e siècle. Néanmoins, il était nécessaire que certains frères puissent pratiquer la lecture ou étudier hors du grand cloître : c'était notamment le cas des malades, des hommes âgés ou infirmes, résidant à l'infirmerie¹⁵⁶². Les grandes infirmeries contenaient un réfectoire, une cuisine¹⁵⁶³, une salle des morts, et parfois une chapelle ; mais les religieux qui pouvaient se déplacer devaient assister aux offices dans l'église, au chœur des infirmes. Nous trouvons donc parmi ces quelques manuscrits réservés aux malades des psautiers (Cirey 1026, 1031 et 1033), des diurnaux (Cirey 1027 et 1028), des bréviaires (Cirey 1029 et 1030). L'infirmerie est également le lieu où se trouvent rangés deux manuscrits écrits en français, un livre « appelé Pèlerin » (Cirey 1025), ainsi qu'un livre des miracles (Cirey 1032). Nous avons déjà évoqué le Cirey 589, un bréviaire se trouvant parmi les volumes « extraits de la Librairie pour l'usage quotidien », et qui pourtant portait cette mention en description : « *existens in magno infirmitorio* »¹⁵⁶⁴. Dans le catalogue de Clairvaux se trouvent également des manuscrits dont l'usage était réservé aux malades et infirmes : « Y 84. – Item ung beau grant Breviaire de tout l'an qui autrefois a esté fait pour noter, et est pour l'usage de l'enfermerie des religieux et y est enchaîné »¹⁵⁶⁵.

2.2.4.b. Le noviciat

D'autres manuscrits étaient réservés à l'usage des novices : « *Libri noviciatus* » (Cirey 1011-1024). Sur le plan de l'abbaye, nous avons placé ces volumes sur le bâtiment que nous supposons être le noviciat¹⁵⁶⁶, même si, comme pour le logis abbatial, son emplacement n'est pas connu à la fin du Moyen Âge. Il apparaît pour la première fois sur le plan de 1639 (**Fig. 126**,

¹⁵⁶² Sur les infirmeries chez les cisterciens, voir AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 2, p. 150-153. Sur celle de Cîteaux, voir partie B, chap. 1.2.1.5, p. 221 *sqq.* Concernant les lectures de l'infirmerie, se reporter à NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, « Les listes de l'infirmerie dans les monastères médiévaux », *Revue Mabillon*, n.s. 5, 66, 1994, p. 57-81.

¹⁵⁶³ Voir les mentions de la cuisine de l'infirmerie dans les comptes, p. 234, 237, 246 et 253.

¹⁵⁶⁴ Voir p. 413.

¹⁵⁶⁵ VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, 1, op. cit.*

¹⁵⁶⁶ Nous n'avons pas modélisé le cloître des novices ne sachant pas à quelle époque il a été élevé. M. Aubert et la marquise de Maillé n'évoquent que très peu le noviciat : une mention p. 79, et un paragraphe concernant le cloître des novices p. 33 : AUBERT, MAILLÉ, *L'architecture cistercienne en France, op. cit.*, 1.

140). Le plus souvent, le noviciat se trouvait à l'est du bâtiment des moines, sur le conduit des latrines.

Les jeunes moines avaient besoin d'ouvrages pour leur formation : un martyrologe et la *Règle de saint Benoît* (Cirey 1011), les coutumes et la *Charte de Charité* (Cirey 1024), des psautiers (Cirey 1012 à 1018), un diurnal (Cirey 1020), un livre d'Heures (Cirey 1019), un volume contenant des hymnes et des cantiques (Cirey 1021), le traité *De professione monachorum* de Guillaume Péroul (1200?-1271) (Cirey 1022¹⁵⁶⁷), et un *ars dictandi* (Cirey 1023).

À Clairvaux, des livres étaient également utilisés par les novices : « Y 86. – Item ung autre tresbeau grant Breviaire de tout l'an qui est deputé à la novicerie »¹⁵⁶⁸.

2.2.4.c. La scola

Enfin, des livres étaient réservés à la *scola*. Nous avons déjà indiqué que ces ouvrages étaient décrits sous deux sections, l'une groupant les livres en papier (Cirey 1034-1062), l'autre ceux en parchemin (Cirey 1063-1073). Nous avons choisi de ne pas traduire le terme *scola* par « école » car nous n'arrivons pas à cerner la réalité de ce qu'il évoquait. Au XII^e siècle, il était interdit aux cisterciens de tenir des écoles enseignant les arts libéraux dans les monastères. Il était admis que les cisterciens, qui ne pouvaient pas recevoir d'enfants, recrutent soit des jeunes peu ou pas formés, soit des adultes éduqués auprès de maîtres séculiers ou réguliers :

« *Nullus puerorum doceatur litteras intra monasterium vel in locis monasterii, nisi sit monachus, vel receptus in probatione novitius. Quibus tempore lectionis discere licet. Et notandum quia nullum nisi post quintumdecimum aetatis suae annum in probatione nobis ponere licet* »¹⁵⁶⁹.

Mais dans notre cas, noviciat et *scola* sont deux entités bien différenciées.

Une fois encore, ce sont les registres de comptes des XIV^e et XV^e siècles qui nous livrent de précieux renseignements sur la *scola* et les *scolares*¹⁵⁷⁰. Nous avons intégré ces informations à un tableau présentant également les rubriques dans lesquelles se trouvent les mentions

¹⁵⁶⁷ Seul manuscrit de cette section encore conservé : Dijon, BM, ms 587.

¹⁵⁶⁸ VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux*, op. cit.

¹⁵⁶⁹ CANIVEZ, 1134, n° 78. À propos des écoles et de la formation des moines aux XII^e et XIII^e siècles, se reporter à FALMAGNE Thomas, « Les cisterciens et les nouvelles formes d'organisation des florilèges aux 12^e et 13^e siècles », *Archivum latinitatis medii aevi*, 55, 1997, p. 73-176.

¹⁵⁷⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160 et 11 H 1166.

concernant la *scola*, l'écrit, les reliures, les livres, ainsi que les renvois aux feuillets concernés (Fig. 241).

Dans la plupart des cas, les mentions évoquent des pensions envoyées aux étudiants du Collège Saint-Bernard à Paris : « *pro bursa scolarium* » à la fin du XIV^e siècle, ou les rubriques spécifiques « *pro scolarius Parisiensis* » à la fin du XV^e siècle. Quand il n'y a pas de lieu précisé, nous pensons qu'il s'agit également des étudiants parisiens. Signalons que dans les comptes de Jean de Cirey, de l'argent est envoyé à l'étudiant Jacques de *Pontescissio*, soit Pontailler, proviseur du Collège, qui n'est autre que le neveu de l'abbé, et son successeur à la tête de Cîteaux.

À Dijon, il existait une « *domo scolarium* », « maison des écoliers », qui n'était pas objet de dépenses, mais qui apportait un loyer à l'abbaye. Comme elle apparaît dans la rubrique « *de censivis et locationibus domorum* », il s'agissait peut-être d'un bâtiment possédé par les moines, dans lequel s'était installée une école, qui payait donc un loyer. Une autre hypothèse voudrait que le loyer rapporté par cette maison ait été réservé aux étudiants Cisterciens, puisque les termes choisis dans le registre n'étaient pas « *domo scolae* » mais « *domo scolarium* ».

Une dernière mention trouvée dans les comptes est plus difficile à interpréter. Entre le 1^{er} janvier 1489 et Pâques 1491, un scribe a été rémunéré pour avoir écrit dans les cartulaires, nous l'avons déjà mentionné. Ce scribe est appelé maître de la « *scola* » de Gilly :

« *Item magistro scole de Gilleyo super scripturis suis in dictis cartulariis tradidit in piscibus* »¹⁵⁷¹.

Il n'était pas rare, à la fin du Moyen Âge, que les scribes exerçassent un autre métier : Philibert Le Laiche était prêtre et notaire par exemple¹⁵⁷². Nous pensons que le maître de la « *scola* » de Gilly était maître d'école et également écrivain public. Cette mention atteste l'existence d'une école à Gilly, mais pas d'une « école Cistercienne ».

In fine, nous n'avons pas trouvé de preuves de l'existence d'une école appartenant aux Cisterciens. Pouvait-il y avoir à Cîteaux un fonds d'ouvrages destinés aux étudiants parisiens, des ouvrages qu'ils pouvaient consulter à l'abbaye ou éventuellement emporter avec eux au Collège ? C'est pour l'instant l'hypothèse que nous privilégions.

¹⁵⁷¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1166, f. 67v, actuel f. 49v.

¹⁵⁷² Voir p. 125 et 326.

2.3. Les livres conservés en dehors de l'abbaye

Le catalogue s'achève en donnant les listes des livres conservés hors de l'abbaye, au château de Gilly, demeure résidentielle des abbés, et au Petit-Cîteaux, la maison de l'abbaye située à Dijon.

Le catalogue des livres suggère que Jean de Cirey avait un cabinet de travail à Gilly : « *Libri existentes in studorio nostro Gilleii* ». Cette section comprend 111 volumes (Cirey 1074-1184). Sont conservés au château plusieurs ouvrages dits incomplets, « *incompletum* » (Cirey 1076, 1121), ou caduques, « *caducus* » (Cirey 1117, 1140)¹⁵⁷³. Les mots-repères ne sont pas systématiquement indiqués, et les descriptions sont souvent succinctes, par exemple le Cirey 1163 « *Modi significandi glosati* », ou encore le Cirey 1169 « *Sermones beati Bernardini* ». Le fonds conservé à Gilly contient également des ouvrages que nous ne trouvons dans aucune autre section, comme un livre de cuisine – Cirey 1176 « *Liber coquine* » –, une Chronique de Bourgogne – Cirey 1179 « *Cronice Burgundie* » –, ou encore le terrier de Corcelles – Cirey 1180 « *Terrarium de Courcellis novum* ».

Le catalogue se termine sur l'inventaire des livres conservés au Petit-Cîteaux à Dijon : « *Sequuntur libri existentes in domo Cistercii Divionensi* ». Cette maison urbaine servait aussi pour le logement des hôtes et abbés se rendant au Chapitre général. Nous ne possédons pas beaucoup de détails sur l'histoire de cette dépendance, mais quelques registres de comptes sont encore conservés¹⁵⁷⁴.

Cette section du catalogue comprend seize ouvrages (Cirey 1185-1200), ce qui est un nombre relativement peu élevé, comparativement aux autres dépôts de livres. Nous avons déjà indiqué ci-dessus que les mots-repères des volumes étaient différemment mentionnés que ceux du reste du catalogue, ce qui nous laisse penser que la personne en charge de ce travail d'inventaire ne devait pas être la même que celle en charge des autres inventaires¹⁵⁷⁵. Selon une autre

¹⁵⁷³ Le terme « caducque » est également attesté dans le catalogue de Clairvaux de 1472, par exemple : « Z. 16. – Item ung autre Breviaire vielz et caducque de tout l'an » ou « Z 28. – Item ung autre petit et portatif Breviaire de tout l'an asses usé et caducque dont une grant partie y est adjoustee de lettre neufve ». Une fois encore, nous n'arrivons pas à savoir si caducque signifie « abîmé » ou « plus utilisé ». VERNET, GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux*, op. cit., p. 319-320.

¹⁵⁷⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1179-1181, respectivement pour les années 1470-1490, 1546, et 1730-1753.

¹⁵⁷⁵ Sur la manière de donner habituellement les mots-repères, voir partie B, chap. 4.1.2.6, p. 387 *sqq.* Sur le Petit-Cîteaux, voir n. 201.

hypothèse, il se pourrait que la personne en charge de l'inventaire n'ait pas suivi les directives sans doute données par Jean de Cirey pour harmoniser les listes. Enfin, il est possible que cet inventaire ait été réalisé à une date autre que 1480-1482, et que les directives n'aient plus été les mêmes.

Ce fonds comporte des livres liturgiques comme des missels et collectaires, des livres d'étude – saint Augustin, saint Bernard –, mais aussi des livres de droit ; étonnamment pas de Bible ni de psautier. À qui pouvait-il bien s'adresser ? Aux moines, aux familiers, aux hôtes, à des laïcs ? Malheureusement, les sources ne dévoilent aucune information à ce sujet.

2.4. Les manuscrits absents du catalogue

Nous l'avons vu, au moins 1 244 manuscrits sont décrits sous 1200 numéros, plus les quatre numéros bis. Cependant, certains manuscrits provenant de l'abbaye de Cîteaux ne sont pas évoqués. Nous avons dressé un tableau des manuscrits absents du catalogue grâce aux identifications établies par et sous la direction de Y. Załuska (**Fig. 242**)¹⁵⁷⁶. À cette liste, nous avons ajouté des ouvrages signalés dans diverses sources : les inventaires des moines et frères convers, le registre des comptes du boursier établi sous l'abbatit de Jean de Cirey¹⁵⁷⁷, les sources « littéraires » des XVII^e et XVIII^e siècles – J. Meglinger, E. Martène et U. Durand –, ainsi que les archives révolutionnaires.

Les inventaires de la sacristie, dressés tous les dix ans entre 1689 et 1738, donnent une courte liste des missels et autres ouvrages utilisés pendant les offices. Nous avons trouvé seulement deux mentions de livres datés, dans l'inventaire de 1738 :

« Deux autres grands livres, aux caracteres et notés, in folio gran, d'un beau velin, avec des vinettes, et autres mignature trez fines, relies en veau, l'un intitulé Pontiphonale Cistercii, pro pulpito cantorum, Opera monachorum Cistercii 1722 ; et l'autre, Graduale Cistercii pro pulpito cantorum, Opera monachorum Cistercii 1722, les deux escrits et notes avec des caracteres »¹⁵⁷⁸.

¹⁵⁷⁶ ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux, op. cit.* ; ZALUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon, op. cit.*

¹⁵⁷⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1166.

¹⁵⁷⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 44, p. 28.

L'inventaire de 1738 contient également des ouvrages dits « neuf[s] ». Il semble que les livres listés dans les inventaires de la sacristie, de 1689 à 1738, soient tous récents ou anciens de quelques dizaines d'années seulement. Par exemple, ceux « écrit en lettre gothiques », que nous retrouvons dans les inventaires de 1689 à 1709, doivent être des ouvrages imprimés.

Il n'existe qu'un seul document révolutionnaire évoquant des manuscrits conservés dans le Trésor de l'abbaye : le procès-verbal du 12 septembre 1790, dressé à la suite de la tentative de vol précédemment citée¹⁵⁷⁹. Les inventaires révolutionnaires de la bibliothèque trouvés aux Archives départementales de la Côte-d'Or décrivent les meubles et boiseries plutôt que les volumes¹⁵⁸⁰. Quant au catalogue des saisies révolutionnaires, même s'il donne parfois quelques détails sur la taille, le nombre ou l'état des volumes, ses descriptions restent trop lacunaires pour identifier avec précision les manuscrits médiévaux¹⁵⁸¹.

Deux ouvrages listés dans le tableau, le ms 44 et le ms 341, n'ont pas été identifiés avec certitude, car les mots-repères donnés dans le catalogue de Jean de Cirey ne correspondent pas. Ils ont quand même été inscrits dans le tableau, au même titre que les manuscrits absents du catalogue.

Plusieurs indices ont permis d'identifier les manuscrits de Cîteaux malgré leur absence dans le catalogue de Jean de Cirey. Certains volumes portent des marques de provenance de l'abbaye. Il s'agit soit des ex-libris précédemment évoqués (**Fig. 229**), soit d'armes qui ont été ajoutées sur les reliures au XVII^e ou au XVIII^e siècle¹⁵⁸² (**Fig. 243**).

D'autres manuscrits ont été inventoriés dans les catalogues dressés à l'époque moderne¹⁵⁸³. Il nous reste aujourd'hui trois catalogues confectionnés au XVII^e siècle. Un seul est précisément daté de 1665. Il s'agit du catalogue trouvé parmi les papiers de C. Le Tonnelier¹⁵⁸⁴. Ce document ne décrit que 300 volumes. Un deuxième catalogue, intitulé *Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii*, a été envoyé à B. de Montfaucon (1655-1741) dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce catalogue est complet et semble suivre

¹⁵⁷⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822, 12 septembre 1790, Rapport sur une tentative de vol dans le Trésor.

¹⁵⁸⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, Q 822, Séquestre et liquidation ; Q 823, Mobilier ; Q 824, Mobilier ; Q 825, Archives et bibliothèque, notamment 29 avril-6 mai 1791, Récolement et enlèvement de la bibliothèque.

¹⁵⁸¹ Deux exemplaires de ce catalogue sont conservés : Dijon, BM, ms 2478 ; Paris, BNF, NAL 1647.

¹⁵⁸² La plupart du temps ces armes ont été rapportées sur la couverture, c'est-à-dire qu'elles étaient dans un premier temps estampées sur un cuir, puis, dans un deuxième temps, on découpait sur la couverture du volume le futur emplacement de ces armes. Enfin, elles aient collées sur le volume. Voir partie B, chap. 5, p. 433 *sqq.*

¹⁵⁸³ Pour une description de ces catalogues, nous renvoyons à ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, *op. cit.*, p. 20-24.

¹⁵⁸⁴ Deux exemplaires sont actuellement conservés : Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 4630, f. 352r-370v ; Paris, BNF, latin 14615, f. 579r-582r.

l'agencement de la grande bibliothèque¹⁵⁸⁵. Un troisième catalogue, semblable au catalogue Montfaucon, décrit les livres d'une petite bibliothèque. Il s'intitule *Omnia fere Mss quae asservantur in bibliotheca minori Cisterciensis archicoenobii*¹⁵⁸⁶.

Enfin, la provenance de quelques volumes est indiquée dans des notes inscrites sur les feuillets, qu'il s'agisse de mentions d'appartenance, d'ex-dono ou de de toute autre note.

Nous étudierons en premier lieu les manuscrits de Cîteaux absents du catalogue, puis les livres décrits dans les inventaires des moines et convers des années 1473-1475, et enfin les manuscrits arrivés à l'abbaye sans doute après la rédaction du catalogue.

2.4.1. Les manuscrits de Cîteaux absents du catalogue

Certains manuscrits n'ont pas été décrits dans le catalogue de Jean de Cirey alors qu'ils appartenaient assurément à Cîteaux en 1480-1482. Est-ce un simple oubli de la part du rédacteur ? Nous avons déjà évoqué les dates de réalisation des différents inventaires : l'inventaire des livres de la Librairie a été dressé en 1480, celui des livres de la chambre de l'abbé le 12 mars 1481 (n.st.), et celui des livres du *studorium* de l'abbé à Cîteaux le 11 octobre 1482. Cela ne signifie pas qu'il a fallu presque deux années pour achever ce catalogue, mais que les récolements ont eu lieu à des dates différentes sur une période de deux ans. Entre ces dates, des manuscrits ont pu être déplacés, et auraient ainsi échappé à la vigilance des récoleurs.

Il est probable que quelques manuscrits se trouvaient hors de l'abbaye au moment de l'inventaire, mais nous n'avons aucun témoignage de prêts de livres. Certains volumes étaient peut-être en restauration dans un atelier de relieur, à ou hors de l'abbaye, comme le ms 184. Ce manuscrit possède une reliure Cirey, dont les ais ont été façonnés à partir de papiers contrecollés, notamment des feuillets d'un cartulaire concernant Épernay¹⁵⁸⁷ écrit sous l'abbatiat de Jean de Cirey et que nous avons déjà mentionné¹⁵⁸⁸.

Est-il possible que certains manuscrits se trouvaient dans les granges ? Cette pratique est attestée pour la fin du XIV^e siècle, dans le registre de comptes 11 H 1160. À la fin de ce registre

¹⁵⁸⁵ Nous en conservons quatre exemplaires : Paris, BNF, Latin 13068, f. 233r-254r ; Paris, BNF, Latin 11792, f. 87r-102r ; Dijon, BM, ms 1401, copie du début du XIX^e siècle ; Paris, BNF, NAL 1647, p. 1-48, copie du XIX^e siècle incomplète, établie d'après la copie de la BM de Dijon.

¹⁵⁸⁶ Cet inventaire n'est connu que par deux copies du XIX^e siècle : Dijon, BM, ms 1401, f. 19r-27v ; Paris, BNF, NAL 1647, copie de l'exemplaire de la BM de Dijon.

¹⁵⁸⁷ Nous avons déjà indiqué avoir douté de l'existence de ce cartulaire, p. 320-321.

¹⁵⁸⁸ À propos des cartulaires particuliers à un lieu, écrits dans la seconde moitié du XV^e siècle, voir partie B, chap. 3.3.3, p. 321 *sqq.*

se trouvent quelques inventaires de granges et de maisons urbaines. Dans la grange de Tontenant, en 1397, se trouvait un psautier (f. 224r) ; dans la maison de Beaune, en 1395, il y avait un missel (f. 236v et 245v, le deuxième inventaire ne portant pas de date) ; dans celle de Meursault, à peu près à la même date, se trouvait un missel (f. 237v et 240r)¹⁵⁸⁹. Nous n'avons pas trouvé de mention de ce type pour la fin du Moyen Âge.

Enfin, certains volumes étaient peut-être conservés dans le Trésor de l'abbaye à la fin du Moyen Âge, comme le psautier dit de saint Robert¹⁵⁹⁰ qui n'apparaît dans aucun catalogue ni inventaire.

E. Martène et U. Durand, lors de leur séjour à Cîteaux, ont visité la bibliothèque¹⁵⁹¹. Ils ont donné une liste des manuscrits qu'ils jugeaient « considérables », comme la Bible d'Étienne Harding, conservée en six volumes en 1717, contre quatre en 1480-1482, et de nouveau quatre aujourd'hui. Un manuscrit contenant la « règle de saint Benoît, les anciens Us de Cîteaux, le martyrologe & plusieurs autres choses qui regardent l'ordre » a également attiré leur attention. Bien que ce volume ne soit pas daté, il pourrait s'agir de l'actuel ms 114 de la Bibliothèque municipale de Dijon (Cirey 445). Ce manuscrit a été mis au point pour servir de modèle pour les abbayes cisterciennes. Des copies des textes jugés indispensables pour l'Ordre pouvaient ainsi être établies. Une inscription écrite deux fois, en capitales et en minuscules, sur la table des matières de ce volume indique :

*« In hoc volumine continentur libri ad divinum officium pertinentes quos utique non decet in ordine nostro diversos haberi. Sunt autem hic in unum corpus ea maxime ratione redacti ut presens liber sit exemplar invariabile ad conservandam uniformitatem et corrigendam in aliis diversitatem »*¹⁵⁹².

En revanche, les « actes du conciles de Constance » ne sont pas décrits dans le catalogue de Jean de Cirey et ne semblent pas avoir été conservés¹⁵⁹³.

Ensuite, E. Martène et U. Durand ont donné une liste d'autres ouvrages « qui ne sont pas de si grande consequence, mais qui sont composez par des auteurs moins connus ». Il s'agit de

¹⁵⁸⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160.

¹⁵⁹⁰ Dijon, BM, ms 30.

¹⁵⁹¹ MARTÈNE, DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, *op. cit.*, p. 221-222.

¹⁵⁹² Dijon, BM, ms 114. P. Guignard a étudié ce manuscrit et en a édité les textes : GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, *op. cit.* D. Nebbiai donne une traduction de cette inscription : « En ces volumes sont contenus les livres de l'office divin pour lesquels la diversité n'est pas de mise dans notre ordre. Il[s] ont été réunis en un seul corpus, principalement dans l'intention d'avoir en ce livre un *exemplar* immuable, pour sauvegarder l'uniformité et corriger la diversité dans les autres » : NEBBIAI Donatella, *Le discours des livres. Bibliothèques et manuscrits en Europe, IX^e-XV^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 124.

¹⁵⁹³ Le concile de Constance s'est tenu du 5 novembre 1414 au 22 avril 1418.

manuscrits médiévaux. Les auteurs ont parfois donné la date d'écriture de l'œuvre, mais non la date de rédaction du manuscrit. La plupart des manuscrits de cette liste peuvent être identifiés dans le catalogue de Jean de Cirey (**Fig. 244**). Pour quelques autres, l'identification à un manuscrit précis n'est pas possible, souvent parce que le catalogue ne donne pas suffisamment de précisions. Mais quelques manuscrits de cette liste n'ont pas été identifiés : le commentaire d'un certain Raoul sur l'*Apocalypse*¹⁵⁹⁴, un ouvrage de Bartholomaeus de *Parentinis* (ou Bernardus de *Parentis* 12..-1342), deux volumes contenant les œuvres de Jacques l'Anglais moine de *Melrorensis* (?), un florilège d'un certain Guillaume Benoît (?), moine cistercien de *Killes in Moravia*, et enfin une lettre de Gervais de Tilbury (115.-123.).

2.4.2. Les livres dans les inventaires des moines et convers c. 1473-1475

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les inventaires des moines et convers, datés de c. 1473-1475, édités par M.-F. Damongeot, ainsi que les livres qu'ils contiennent. L'autrice a présenté ces ouvrages dans un tableau thématique, organisé selon la nature des volumes ou œuvres contenues¹⁵⁹⁵. Nous reprenons ici cette liste dans un tableau organisé selon le nom des moines (**Fig. 245**). En effet, aucun convers ne semblent avoir possédé de livres. Dans ce tableau, nous avons recopié les intitulés et tournures de phrases telles qu'elles apparaissent dans les inventaires. Seuls les n° 18 et 19 ont été écrits en langue française. L'identification des volumes n'est pas toujours certaine, et nous reprenons ici quelques informations données par M.-F. Damongeot. Quant à l'assimilation avec les volumes décrits dans le catalogue de Jean de Cirey, elle est nécessairement incertaine, par manque de détails. M.-F. Damongeot a indiqué cependant que la somme dite *Olim* est suffisamment rare pour être identifiée avec le Cirey 704. La plupart des moines possédaient des bréviaires, psautiers et diurnaux, malheureusement non identifiables car jamais décrits en détails. Nous avons déjà mentionné le cas du frère Symo de *Faverneyo*, qui bénéficiait d'une chambre particulière, dans laquelle il étudiait le droit (inventaire n° 1)¹⁵⁹⁶.

Certains volumes ne se trouvent assurément pas dans le catalogue de Jean de Cirey, comme celui contenant les *Livre de Mélibée et de Prudence*, les *Sept fioles de l'ire de Dieu*, etc.

¹⁵⁹⁴ S'agit-il de Raoul de Presles (1316-1382) ?

¹⁵⁹⁵ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* », particulièrement les p. 256-257 pour les tableaux récapitulatifs.

¹⁵⁹⁶ BELL David Neil, « Chambers, Cells, and Cubicles: the Cistercian General Chapter and Development of the Private Room », *Perspectives for an Architecture of Solitude. Essays on Cistercians, Art and Architecture in Honour of Peter Fergusson*, Kinder T.N. (éd.), Turnhout, Brepols, 2004, p. 187-198.

(inventaire n° 4). De la même manière, nous n'avons pas trouvé trace des œuvres de Virgile dans le catalogue de 1480-1482 (inventaire n° 5).

Ces volumes appartenaient-ils aux moines ou à l'abbaye ? Dans la plupart des cas, nous ne pouvons pas répondre à cette question. Mais, dans l'inventaire n° 1, nous apprenons qu'un moine a prêté un petit bréviaire : « *Item habeo unum [parv]ulum Breviare a quodam fratrum meorum michi pro tempore concessum* ». Cette information nous laisse penser que ce bréviaire appartenait à ce moine et non à l'abbaye.

Le moine anonyme de l'inventaire n° 4 possède des livres, non nommés, appartenant à l'abbaye, ainsi que des volumes lui appartenant en propre : « *Item habeo aliquos alios libros de domo et quosdam alios ad usus nostros ad studendum* ».

Et Ogerius de *Grangia* révèle posséder un fonds d'ouvrages dont une partie seulement lui appartient : « *Habeo eciem libros multos quorum una pars usui meo pertinet [...]* » (inventaire n° 7).

Si ces ouvrages ne se trouvent pas dans le catalogue de Jean de Cirey, nous pouvons en conclure qu'ils devaient appartenir aux moines. Ceux-ci ont pu les emporter avec eux en quittant l'abbaye, comme Stephanus de *Villamauri*, devenu abbé de Pontifroid¹⁵⁹⁷ en 1483, Nicolaus de *Sinemuro*, nommé procureur du collège Saint-Bernard à Paris en 1477, puis abbé d'Ourscamp¹⁵⁹⁸ en 1481. Nous retrouvons Ogerius de *Grangia* au collège Saint-Bernard, puis à l'abbaye d'Élan¹⁵⁹⁹ en 1495, avant de passer à Cheminon en 1497, puis à Igny¹⁶⁰⁰ en 1503.

2.4.3. Des manuscrits arrivés à Cîteaux après 1480-1482

D'autres manuscrits ne se trouvaient pas à Cîteaux en 1480-1482. Il s'agit des volumes achetés par Jean de Cirey et qui apparaissent dans les comptes de l'abbaye pour les années 1489-1493¹⁶⁰¹. L'abbé a en effet acquis au moins deux ouvrages de saint Bernard, deux livres de Guillaume Varulon (?), les œuvres de Jean Gerson (1363-1429) en trois volumes, les commentaires de Robert (?) sur le livre de la *Sagesse*, et une Bible. Si les œuvres de Jean Gerson

¹⁵⁹⁷ Abbaye de Pontifroid, fille de Villers-Bettnach fondée en 1323, c^{ne} Metz, chef-lieu département Moselle. Les identifications de ces personnages ont été établies par M.-F. Damongeot.

¹⁵⁹⁸ Abbaye d'Ourscamp, fille de Clairvaux fondée en 1129, c^{ne} Chiry-Ourscamp, c^{on} Thourotte, ar. Compiègne, département Oise.

¹⁵⁹⁹ Abbaye d'Élan, fille de Loroy fondée en 1148, c^{ne} Élan, c^{on} Nouvion-sur-Meuse, ar. Charleville-Mézières, département Ardennes.

¹⁶⁰⁰ Abbaye d'Igny, fille de Clairvaux fondée en 1128, c^{ne} Arcis-le-Ponsart, c^{on} Fismes-Montagne de Reims, ar. Reims, département Marne.

¹⁶⁰¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1166.

sont décrites comme bien reliées « *bene ligati* », la Bible pourrait avoir été achetée sans reliure puisque l'abbé a fait acheter en même temps une reliure : « *pro emptione unum scutum et pro ligatura* »¹⁶⁰².

Jean de Cirey a donc continué d'enrichir la bibliothèque de Cîteaux après la réalisation du catalogue. La Bibliothèque municipale de Dijon conserve par exemple le bréviaire dit de saint Bernard, ou bréviaire portatif, datant de 1498 selon le colophon : « *Explicit libellus breviarum [...] Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo* »¹⁶⁰³, conservé sous la cote ms 115. Il est formé de trente-six feuillets de parchemins repliés sur eux-mêmes, ne formant plus que six feuillets. Pour pouvoir lire le texte, il faut donc déplier ces feuillets¹⁶⁰⁴.

Les volumes que fit imprimer Jean de Cirey pour l'Ordre cistercien sont également postérieurs à la réalisation du catalogue¹⁶⁰⁵. Si les *Codifications*, dont aucun exemplaire n'est conservé, avaient peut-être vocation à être rangées dans la bibliothèque, à l'instar du ms 114¹⁶⁰⁶, il n'est pas sûr que le livre des privilèges imprimés en 1491 ait été conservé avec les manuscrits. Tout comme le *Liber privilegiorum* écrit au XIV^e siècle¹⁶⁰⁷, ces volumes étaient peut-être conservés dans le chartrier, avec les actes pontificaux, les chartes et autres registres d'archives.

D'autres ouvrages, qui ne proviennent pas de l'abbaye de Cîteaux, et qui ont d'abord appartenu à d'autres institutions, ont été intégrés au tableau. Trois volumes d'une Bible (mss 9, 10 et 11), datée du deuxième quart du XIII^e siècle, proviennent de l'abbaye de La Grâce Notre-Dame¹⁶⁰⁸. Elle a sûrement été donnée à Cîteaux après 1480-1482, comme le suggère la note inscrite dans le ms 10, à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, expliquant que les autres volumes de cette Bible n'ont pas pu être récupérés par Cîteaux :

« *Porro volumina huius Biblie precedentia recuperari non potuerunt quia ut omnes testantur locus fuit inhabitatus ultra XL annos et bona cum cartis erant*

¹⁶⁰² Remarquons que la mention d'un paiement en écu est la seule de tout ce registre.

¹⁶⁰³ Dijon, BM, ms 115, f. 13r. Reproduction photographique sur papier disponible sous la cote Est. 2331.

¹⁶⁰⁴ Se reporter à la description que P. Guignard en fait : GUIGNARD Philippe, « Note sur un manuscrit de la Bibliothèque publique de Dijon désigné vulgairement sous le nom de Bréviaire de s. Bernard », *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 1850, p. 395-406.

¹⁶⁰⁵ Voir partie B, chap. 2.2.1.3, p. 288 *sqq.*

¹⁶⁰⁶ Sur le ms 114, voir également p. 361 et 425-426.

¹⁶⁰⁷ Dijon, BM, ms 598. Voir partie C, chap. 2.3.1, p. 511 *sqq.*

¹⁶⁰⁸ Abbaye de La Grâce-Notre-Dame, fille de Cîteaux (fondation ?), c^{me} Montmirail, c^{on} Sézanne-Brie et Champagne, ar. Épernay, département de la Marne. Cette abbaye de cisterciennes, tout comme celle de La Cour Notre-Dame, a été unifiée à Cîteaux sous l'abbatit de Jean de Cirey. Voir partie B, chap. 3.3.3.2, p. 323 *sqq.*

in particulari apud istum et illum de Montmiral et sic nichil recuperari potuit de ipsis nisi quod detentores sponte reddere voluerunt »¹⁶⁰⁹.

Cette Bible n'apparaît pas dans le catalogue de C. Le Tonnelier de 1665, mais nous avons vu que ce catalogue ne présente pas tout le fonds d'ouvrages de Cîteaux. Les auteurs des *Manuscripts enluminés de Dijon* ont indiqué que les volumes apparaissent dans le catalogue envoyé à B. de Montfaucon, et sans doute dans le catalogue de la *Bibliotheca minor*¹⁶¹⁰.

D'autres volumes sont peut-être arrivés à Cîteaux après 1480-1482, voire à l'époque moderne, comme le ms 159, volume du troisième quart du XII^e siècle contenant la *Cité de Dieu* d'Augustin, provenant de l'abbaye de La Bussière et mentionné dans le catalogue de 1665¹⁶¹¹. Le ms 196, ouvrage datant du quatrième quart du XII^e siècle et contenant des œuvres d'Hugues de Fouilloy (11..-1173?) et de Fulbert de Chartres (960?-1028), a sans doute été donné à Cîteaux à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, si nous en croyons l'ex-dono transmettant sans doute le nom du possesseur : « Frere Claude religieux de Cisteaulx bon fils »¹⁶¹². Le ms 209, écrit dans la deuxième moitié du XV^e siècle et contenant une *Somme* d'Arnold Gheyloven (1375?-1442), ne porte pas de marque de possession ancienne, mais au XVII^e ou au XVIII^e siècle, l'abbaye a imprimé ses armes sur la reliure. Ce manuscrit apparaît dans le catalogue envoyé à B. de Montfaucon¹⁶¹³. Quant au ms 211, écrit dans le premier quart du XIII^e siècle et comprenant des œuvres de Smaragde de Saint Mihiel (750?-825?) et d'Alain de Lille, une note de la fin du XV^e siècle en demande la restitution aux « religieux de Barbeau ». Pour une raison inconnue, ce volume n'a pas été rendu¹⁶¹⁴, et Cîteaux y a apposé son ex-libris dans le courant du XVI^e siècle. Enfin, l'incunable 20465 contenant *De summo bono* d'Isidore de Séville (560?-636) a été imprimé en 1483 à Venise, et ne peut donc pas figurer dans le catalogue de Jean de Cirey.

L'accroissement du fonds d'ouvrages de Cîteaux s'est poursuivi après la rédaction du catalogue, et au moins jusque dans la première moitié du XVI^e siècle. Les moines ont récupéré ou acheté aussi bien des manuscrits que des ouvrages imprimés. Estimer le nombre de manuscrits absents de ce catalogue est une tâche qui n'est pas aisée¹⁶¹⁵. Grâce aux sources, aux

¹⁶⁰⁹ Dijon, BM, ms 10, f. 310v.

¹⁶¹⁰ Trois numéros de ce catalogue pourraient correspondre à cette Bible : Dijon, BM, ms 1401, f. 19, n° 2, 3 ou 4.

¹⁶¹¹ Paris, Arsenal, ms 4630, f. 351r.

¹⁶¹² Dijon, BM, ms 196, f. 55v.

¹⁶¹³ Paris, BNF, Latin 13068, f. 245r.

¹⁶¹⁴ Ou a été donné à l'Abbaye-Mère.

¹⁶¹⁵ M. Speranza a procédé à l'inventaire et à l'identification des manuscrits imprimés de Cîteaux, cependant, nous n'avons pas pu nous procurer son travail : SPERANZA, *La bibliothèque de Cîteaux sous l'Ancien Régime*, op. cit.

manuscrits eux-mêmes et aux témoignages datant de l'époque moderne, nous avons pu retrouver la trace d'environ quatre-vingt-dix livres non décrits dans le catalogue de Jean de Cirey, même si certains ne sont entrés à l'abbaye qu'après 1480-1482.

En 1459, une décision du Chapitre général recommandait aux monastères cisterciens d’inventorier leurs manuscrits et les objets précieux :

« *Praecipitur omnibus et singulis patribus abbatibus quatinus habeant inventoria omnium et singulorum librorum et iocalium monasteriorum utriusque sexus sibi subditorum* »¹⁶¹⁶.

À Clairvaux, le catalogue des livres est achevé en 1472, à Cîteaux, nous n’avons la trace que de celui dressé en 1480-1482.

Le catalogue de Jean de Cirey nous donne un aperçu assez complet du fonds d’ouvrages de Cîteaux, de la disposition des manuscrits au sein de l’abbaye, mais aussi de leur matérialité et de leur contenu. Nous n’avons cependant pas livré une étude exhaustive de cet inventaire, du contenu et de l’identification des volumes. Cette dernière aurait sa place dans une recherche spécifique sur la bibliothèque de l’abbaye, dans laquelle nous pourrions indiquer ce que les œuvres et leur utilisation révèlent de l’imprégnation spirituelle et culturelle des moines, de leur formation intellectuelle. Une étude resterait également à faire sur la circulation, la réception et la transmission des textes, à l’instar de ce qui a été proposé lors du colloque de Troyes en 2012¹⁶¹⁷.

Le catalogue de 1480-1482 reflète l’ordonnancement des ouvrages et leur disposition topographique. La bibliothèque de Cîteaux était à cette époque avant tout une bibliothèque intellectuelle, même si une salle, la Librairie du dortoir, avait été aménagée. L’idée d’une salle unique réservée à la consultation des manuscrits n’est pas constitutive de la pensée médiévale ; dans toutes les institutions, les volumes sont disséminés : Cluny, Saint-Bénigne, Clairvaux, Vaucelles, etc. Mais cette dispersion n’est qu’apparente ; elle est en fait une réelle organisation, qui correspond à une division de l’espace faite selon l’usage des livres. À chaque espace sa fonction, à chaque fonction ses ouvrages¹⁶¹⁸. Le caractère utilitaire et la rationalisation de l’espace primaient sur le concept de bibliothèque matérielle d’étude.

Gardons à l’esprit que le catalogue de Jean de Cirey ne dévoile pas tout du fonds d’ouvrages : plusieurs manuscrits n’ont pas été inventoriés, et il faut noter l’absence de tout récolement des livres à destination des frères convers. Le catalogue est également un « arrêt sur image » : il fixe une organisation qui a pu être éphémère, au moins en partie. Les livres étaient amenés à

¹⁶¹⁶ CANIVEZ, 1459, n° 41.

¹⁶¹⁷ *Les cisterciens et la transmission des textes, op. cit.*

¹⁶¹⁸ Les « lieux du texte » pour reprendre une expression de P. Cordez : CORDEZ, « Le lieu du texte, *op. cit.* ».

circuler entre les différents espaces, même si les chaînes des volumes les entravaient, et surtout, le fonds continuait de s'enrichir.

La construction de la bibliothèque est achevée au début du XVI^e siècle ; néanmoins elle n'a pas mis fin à la dispersion des volumes dans l'abbaye, visible jusqu'au XVII^e siècle. Elle paraît essentiellement être une bibliothèque de prestige et d'apparat, bien trop grande pour abriter les quelques 1 350 ouvrages de Cîteaux : les 1 244 du catalogue et la petite centaine venue enrichir le fonds après 1480-1482¹⁶¹⁹. Comme nous ne connaissons pas la date exacte de sa construction, une question légitime se pose : cette bibliothèque est-elle le projet de Jean de Cirey ou de son neveu Jacques de Pontailler ? L'abbatit de ce dernier (1502-1516) est très mal connu. Il semble avoir été très actif dans l'Ordre et est souvent cité dans les statuts du Chapitre général. Il nous reste quelques registres de comptes, dont certains ont été débutés sous l'abbatit de son prédécesseur¹⁶²⁰, quelques ajouts dans les cartulaires de Jean de Cirey, la compilation du cartulaire de Tontenant *c.* 1504¹⁶²¹, des terriers. Ces documents nous laissent une impression de continuité, Jacques de Pontailler semblant sensible aux mêmes préoccupations que son oncle. Il est certain que les réalisations de Jean de Cirey, par leur ampleur et parce qu'elles ont été particulièrement bien conservées, occultent une partie de celles de ses prédécesseurs et successeurs.

¹⁶¹⁹ Si nous considérons que tout le fonds y était conservé, ce qui n'était pas le cas, et qu'il avait continué de s'accroître. La salle mesure 26 m × 8 m, soit une superficie de 208 m².

¹⁶²⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1162, comptes pour l'Ordre, 1499-1516 ; 11 H 1163, comptes pour l'Ordre, 1508-1509 ; 11 H 1168, comptes du receveur, 1514-1520 ; 11 H 1172, comptes du grènetier, 1497-1504 ; 11 H 1173, comptes du grènetier, 1499-1503 ; 11 H 1175, comptes des bois, 1513-1545.

¹⁶²¹ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 184.

Chapitre 5 - Les reliures

Comme nous l'avons déjà indiqué, dans les propos liminaires de son catalogue, Jean de Cirey a indiqué avoir fait travailler deux ou trois relieurs pendant les deux années qui avaient précédé la rédaction dudit catalogue :

*« postquam per duos annos continuos labore duorum et sepius trium ligatorum eosdem libros aptari, ligari et cooperiri cum magnis sumptibus et impensis fecimus »*¹⁶²².

L'abbé a sans doute fait appel à des relieurs laïques, extérieurs à l'abbaye. Ce fait n'a rien de surprenant, et nous avons déjà vu que le Cartulaire de Jean de Cirey a été rédigé par des notaires¹⁶²³. À cette époque, il était souvent fait appel à des professionnels, notamment pour effectuer des tâches manuelles de grande ampleur. Cela ne signifie pas que les moines n'avaient plus les compétences pour relier, et nous le démontrerons grâce à l'étude des sources comptables et des inventaires ; les Cisterciens se consacraient à d'autres tâches, prière et études en premier lieu.

Nous avons démontré à plusieurs reprises que les documents, archives et manuscrits, doivent être considérés et étudiés comme des objets à part entière, dont chaque élément, chaque strate, apporte une pierre de plus à l'édifice, à la connaissance des pratiques scripturaires. Étudier les reliures, ce n'est pas seulement étudier les techniques mises en œuvre pour protéger les registres, c'est aussi étudier le choix des matériaux, leur assemblage, ainsi que les enjeux de la conservation et de la préservation. Les travaux effectués sous l'abbatiat de Jean de Cirey ne peuvent nous dispenser d'étudier les reliures, notamment parce qu'un nombre conséquent en sont conservées.

1. Historiographie

¹⁶²² Dijon, BM, ms 610, p. 1. Voir partie B, chap. 4.1.2.4, p. 368 *sqq.*

¹⁶²³ Philibert *Lacheti* était prêtre mais également notaire ; nous ignorons si le maître d'école était aussi notaire. Voir p. 125, 326 et 421.

Avant d'évoquer les caractéristiques des reliures des manuscrits et registres d'archives à la fin du Moyen Âge, un bilan historiographique nous a semblé nécessaire. De prime abord, un constat s'impose : les recherches sur les reliures médiévales sont peu nombreuses en comparaison de celles portant sur les reliures modernes et surtout contemporaines. Si nous entrons la requête « reliure » en mot du titre, la base *SUDOC-Système Universitaire de Documentation* nous retourne 1 753 réponses¹⁶²⁴. Nous sommes confrontés à un nombre extrêmement important de références bibliographiques ; néanmoins, le sujet « reliure médiévale » ne retourne que soixante-cinq résultats, contre soixante-sept réponses pour le sujet « reliure de la Renaissance », ou 347 pour « reliures d'art ». Le sujet « relieurs » affichent quant à lui 117 résultats, mais ces études commencent au plus tôt en 1500¹⁶²⁵. La base bibliographique proposée par *Regesta Imperii*, qui regroupe des références d'ouvrages et d'articles sur le Moyen Âge¹⁶²⁶, renvoie quant à elle 124 résultats pour « reliure » et 101 pour « reliures » en mot du titre, mais seulement 6 ouvrages sont référencés lorsque « reliure médiévale » est tapée en recherche libre. Un deuxième phénomène a donc été mis en lumière par ces quelques requêtes : le problème de référencement des études portant sur les reliures médiévales.

Pour étudier les reliures médiévales, nous pouvons consulter des études générales sur la reliure¹⁶²⁷, quelques articles portant sur un type de reliure ou une époque déterminée¹⁶²⁸, plusieurs inventaires ou catalogues d'exposition¹⁶²⁹, mais surtout des livres et beaux livres sur des reliures exceptionnelles, qui ont été jugées « dignes d'intérêt » parce que visuellement et esthétiquement belles, faites de métaux précieux, d'émaux, de pierreries, d'ivoire ou encore de

¹⁶²⁴ Sont compris dans ces résultats les titres d'ouvrages comprenant le terme au pluriel.

¹⁶²⁵ Cette recherche a été menée en langue française. *SUDOC-Système Universitaire de Documentation* : www.sudoc-abes.fr. Bien entendu, ces chiffres, établis au 10/04/2019, sont susceptibles d'évoluer en fonction du référencement des ouvrages.

¹⁶²⁶ *RI-Opac: Die Literaturdatenbank zum Mittelalter* : http://opac.regesta-imperii.de/lang_de/.

¹⁶²⁷ Citons, entre autres, FEDERICI Carlo, CARVIN Denis, HOULIS Kostantinos *et alii*, *La legatura medievale*, 2 vol., Rome, Istituto centrale per la patologia del libro, 1993 ; LIMA Matias, *A encadernação em Portugal : subsídios para a sua história*, Gaia, Ed. Pátria, 1933 ; MAZAL Otto, *Einbandkunde. Die Geschichte des Bucheinbandes*, Wiesbaden, 1997 ; DEVAUCHELLE Roger, *La Reliure en France : de ses origines à nos jours*, Paris, 1959 ; ouvrage actualisé en 1995 : DEVAUCHELLE Roger, *La reliure. Recherches historiques, techniques et biographiques sur la reliure française*, Paris, Éditions Filigranes, 1995 ; SZIRMAI J.A., *The archaeology of medieval bookbinding*, Ashgate, 1999.

¹⁶²⁸ Par exemple sur les reliures carolingiennes : VEZIN Jean, *Six reliures carolingiennes de Saint-Amand*, Bruxelles, Fl. Tulkens, 1998. À propos des reliures à plaques, nous pouvons lire : GID Denise, LAFFITTE Marie-Pierre, *Les reliures à plaques françaises*, Turnhout, Brepols, 1997 (Bibliologia 15).

¹⁶²⁹ GID Denise, *Catalogue des reliures françaises estampées à froid, XV^e-XVI^e siècles, de la Bibliothèque Mazarine*, 2 vol., Paris, CNRS Éditions, 1984 ; *Reliures médiévales et premières reliures à décor doré : 22 reliures choisies dans les collections de la Bibliothèque Mazarine*, Paris, IRHT, 2003. ROMERO DE LECEA Carlos et LÓPEZ SERRANO Matilde, *Ocho siglos de encuadernación española*, Bruxelles, Europalia, Bibliotheca wittockiana, 1985. LEEUWEN Jan Storm VAN, *The Golden Age of Bookbinding in Cracow 1400-1600*, Exhibition Biblioteka Jagiellońska, 18-25 September 2011, Cracovie, 2011.

tissus, en un mot, les « reliures d'art »¹⁶³⁰. Parmi ces références, celles considérant l'artefact comme le résultat du travail d'un artisan restent peu nombreuses. Les auteurs ont plus volontiers analysé le décor et les matériaux que la technique, ont ordinairement étudié les reliures d'orfèvrerie plutôt que les reliures « simples », « basiques », « courantes », et les ont fréquemment opposés. Cependant, ces dernières sont les plus utilisées et les plus confectionnées, pour des raisons évidentes de coût, de fonctionnalité, mais aussi de temps : la fabrication est plus rapide, les matériaux sont localement prélevés, la manipulation d'une reliure de cuir sur ais de bois est plus aisée que la manipulation d'un manuscrit avec des plaques d'ivoire ou des émaux. Empruntons les mots de J. Vezin, qui a constaté ce phénomène :

« Cet intérêt pour l'aspect extérieur des livres s'explique facilement par la qualité de nombreuses reliures anciennes ou récentes [...] grâce à la beauté des matériaux employés ainsi qu'à la qualité de la dorure et du gaufrage ; mais, si important que soit le côté esthétique [...] il en est un autre, sans éclat, pratiquement caché, [...] nous voulons parler de la technique mise en œuvre par les relieurs à toutes les époques. Depuis une soixantaine d'années environ, l'intérêt grandit pour cet aspect d'un artisanat dont les méthodes ont évidemment évolué suivant les régions et les époques. Ainsi, les recherches concernant l'aspect esthétique des reliures médiévales sont-elles de plus en plus complétées par une étude des techniques employées pour les réaliser ».

Toujours selon le même auteur, examiner les reliures, c'est aussi mettre en lumière l'histoire d'un manuscrit et l'histoire des fonds de livres :

« Un examen de ces reliures par un chercheur averti apporte des renseignements irremplaçables sur l'histoire de certaines collections. Il permet de mettre en évidence des séries de livres reliés dans le même atelier et les migrations de certains manuscrits »¹⁶³¹.

Beaucoup de reliures médiévales ont aujourd'hui disparu, mais il ne faut pas que cet argument devienne une excuse pour ne pas étudier les traces de reliures anciennes qui peuvent subsister.

¹⁶³⁰ *Estampages et dorures: six siècles de reliure au Musée Plantin-Moretus*, Cockx-Indestege E., Storm van Leeuwen J., Imhof D. (éd.), Anvers, Musée Plantin-Moretus, Cabinet des estampes, 2005. BOLOGNA Giulia, *La reliure d'art*, Paris, Gründ, 1999 ; LAFFITTE Marie-Pierre, GOUPIL Valérie, *Reliures précieuses*, Paris, Herscher, Bibliothèque nationale, 1991. NIXON Howard N., FOOT Mirjam M., *The History of Decorated Bookbinding in England*, Oxford, Calendon Press, 1992. *La legatura artistica in Italia nei secoli XV e XVI*, 3 vol., Notizie ed elenchi, 1960.

¹⁶³¹ ALEXANDRE Jean-Louis, MAÎTRE Claire, *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, Turnhout, Brepols, 1997, Préface de J. Vezin, p. 11.

L'étude de cas individuels fournit bien sûr de précieux renseignements, mais constituer des séries permet en plus de contribuer à l'histoire des fonds ou des bibliothèques.

Examiner les reliures, c'est aussi étudier l'absence de reliure et le choix de relier ou non un manuscrit, et par-là même de comprendre quel était l'intérêt d'un tel choix. Pourquoi, à la fin du XV^e siècle, Jean de Cirey a-t-il choisi de faire relier aussi bien les manuscrits de la bibliothèque que les registres d'archives, dont certains étaient incomplets ?

Malgré ce que J. Vezin disait sur le fait que l'intérêt pour l'étude des reliures est croissant, la bibliographie concernant les reliures médiévales « courantes » – nous n'avons pas trouvé de terme mieux adapté – reste sporadique. Quelques chercheurs se sont démarqués, comme B. van Regemorter, J. Vezin, L. Gilissen¹⁶³², qui se sont intéressés dès les années 1960-1970 à la codicologie, aux matériaux des livres et à leurs reliures. Mais là encore, il faut regretter la quasi-absence d'études comparatistes ou portant sur des séries de reliures. Dans les années 1980, trois chercheurs ont publié leurs travaux portant sur un ensemble de reliures : A.A. Nascimento et A. Dias Diogo ont travaillé sur les reliures portugaises des manuscrits d'Alcobaça¹⁶³³, et D. Carvin a étudié la reliure médiévale d'après un groupe de manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras et Marseille¹⁶³⁴. Ce sont des travaux fondateurs pour la description des reliures.

En France, il a fallu cependant attendre la fin des années 1990 pour voir paraître le premier volume d'une collection à venir concernant la description et l'étude des reliures. En vingt ans, quatre volumes sont parus, concernant les reliures de la Bibliothèque municipale d'Autun et de la Société éduenne (1997)¹⁶³⁵, celles de la Bibliothèque municipale de Vendôme (2000)¹⁶³⁶, celles de la Médiathèque d'Orléans (2004)¹⁶³⁷ et enfin celles de la Bibliothèque municipale de

¹⁶³² *Binding Structures in the Middle Ages. A Selection of Studie by Berthe van Regemorter*, Translated and annotated by Greenfield J., Bruxelles, Londres, 1992 ; GILISSEN Léon, « Contribution à l'archéologie du livre incunable », *Villes d'imprimerie et moulins à papier du XIV^e au XVI^e siècles : aspects économiques et sociaux*, Colloque international, Spa, 11-14 octobre 1973, Bruxelles, 1976, p. 337-357.

¹⁶³³ Abbaye d'Alcobaça, fille de Clairvaux fondée en 1148, c^{ne} Alcobaça, district Leiria, Portugal. NASCIMENTO Aires Augusto, DIOGO António Dias, *Encadernação Portuguesa Medieval Alcobaça*, Imprensa nacional, Casa da Moeda, 1984.

¹⁶³⁴ CARVIN Denis, *La reliure médiévale d'après les fonds des bibliothèques d'Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras et Marseille*, Arles, 1988.

¹⁶³⁵ ALEXANDRE Jean-Louis et MAÎTRE Claire, *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, Turnhout, Brepols, 1997.

¹⁶³⁶ ALEXANDRE Jean-Louis, GRAND Geneviève, LANOË Guy, *Bibliothèque municipale de Vendôme*, Turnhout, Brepols, 2000.

¹⁶³⁷ ALEXANDRE Jean-Louis, LANOË Guy, BOSC-LAUBY Aurélie et alii, *Médiathèque d'Orléans*, Turnhout, Brepols, 2004.

Reims (2009)¹⁶³⁸. Ces parutions ont été accompagnées, en 2003, de la tenue d'un colloque pour la normalisation des descriptions¹⁶³⁹.

Revenons sur le contexte de création de cette collection. J. Vezin rappelait que la prise de conscience de la nécessité de signaler et de décrire les reliures eut lieu dans plusieurs pays, notamment en Italie¹⁶⁴⁰. L'*Istituto centrale di patologia del libro* prit l'initiative, en 1985, de recenser les reliures anciennes conservées dans les bibliothèques publiques et d'en dresser le catalogue. En 1989, lors d'un colloque international réuni à Parme, l'IRHT annonça la mise en place d'un programme semblable¹⁶⁴¹.

En 1993, l'IRHT débuta la rédaction d'un catalogue scientifique des manuscrits de la bibliothèque d'Autun¹⁶⁴². Selon D. Martinet,

« Les recherches entreprises ont connu en matière de reliure un développement inattendu avec les travaux d'identification réalisés par Jean-Louis Alexandre et Claire Maître »¹⁶⁴³.

L'IRHT, en collaboration avec l'École Pratique des Hautes Études (IV^e section)¹⁶⁴⁴, décida alors de programmer une série d'études sur les reliures médiévales de France, et de publier leurs descriptions dans une collection spéciale. L'étude des reliures d'Autun prenait donc place dans une entreprise plus large de refonte du catalogue des manuscrits.

Le protocole de description des reliures a été présenté dans ses grandes lignes lors d'un colloque qui s'est tenu à Erice en 1992¹⁶⁴⁵. Les catalogages successifs ont permis d'affiner les principes de description, voire de les remanier. Le corpus iconographique de chaque volume, composé de photographies et de frottis, s'est accru. Dans le volume sur Vendôme furent également prises en comptes les reliures modernes portant des traces de reliures anciennes.

¹⁶³⁸ ALEXANDRE Jean-Louis, GRAND Geneviève, LANOË Guy, *Bibliothèque municipale de Reims*, Turnhout, Brepols, 2009. L'ouvrage concernant les reliures de la Bibliothèque municipale de Lille ne relève pas de la même collection et n'a pas été écrit dans le but de décrire spécifiquement les éléments de reliure : LEMAIRE Jacques-Charles, *Les reliures médiévales des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Lille*, Lille, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2004.

¹⁶³⁹ LANOË Guy, GRAND Geneviève, *La reliure médiévale, pour une description normalisée. Actes du colloque international, Paris, 22-24 mai 2003*, Turnhout, Brepols, 2008.

¹⁶⁴⁰ ALEXANDRE, MAÎTRE, *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, 1997, Préface de J. Vezin, p. 11-12.

¹⁶⁴¹ *La Legatura dei Libri Antichi tra Conoscenza, Valorizzazione e Tutela*, Actes du colloque international de Parme, 16-18 novembre 1989, Di Febo A., Putti M.L. (éd.), Rome, 1994.

¹⁶⁴² MAÎTRE Claire (dir.), *Catalogue des manuscrits d'Autun : Bibliothèque municipale et Société Éduenne*, Turnhout, Brepols, 2004.

¹⁶⁴³ MARTINET Didier, « Préambule », *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, Turnhout, Brepols, 1997.

¹⁶⁴⁴ Au moment de la réalisation du volume sur les reliures d'Orléans cessa le patronage de l'IRHT, remplacé par le CIPL, Comité International de Paléographie Latine.

¹⁶⁴⁵ *Ancient and medieval book materials and techniques*, 2 vol., Erice, 18-25 september 1992, Maniaci M., Munafò P. (éd.), Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, 1993.

Selon les auteurs, ces ouvrages devaient être le premier jalon d'une vaste entreprise de synthèse, menée dans un premier temps à l'échelle nationale, facilitant les comparaisons entre travaux. Cependant, la collection tant espérée n'a pas vu le jour.

Dans ce chapitre, nous n'entendons pas décrire tous les éléments des reliures de Cîteaux, néanmoins nous posons les premiers jalons pour une étude comparatiste. Nous n'étudierons pas les reliures confectionnées avant la fin du Moyen Âge ni les reliures confectionnées en dehors de la sphère Cistercienne. Les reliures anciennes ont été identifiées par Y. Załuska, M.-F. Damongeot et leurs confrères et consœurs¹⁶⁴⁶ ; nous n'avons pas trouvé d'éléments susceptibles de faire évoluer leurs conclusions.

2. Les reliures Cirey et de type Cirey

Nous l'avons dit, la dénomination « reliure Cirey » a été attribuée par M.-F. Damongeot aux reliures effectuées sur les manuscrits de Cîteaux sous l'abbatit de Jean de Cirey¹⁶⁴⁷. Cependant, nous verrons que ces reliures n'ont pas seulement été appliquées sur les manuscrits mais aussi sur les registres d'archives. Actuellement, le nombre de reliures datant du XV^e ou du XVI^e siècle reste à déterminer. Grâce au catalogue des *Manuscrits enluminés de Dijon*, nous en avons repéré environ 104, et dans le fonds d'archives, nous en avons observé cinquante-deux, pour un total de 156 reliures¹⁶⁴⁸.

Ce corpus conséquent permet une mise en série des reliures, guidée par plusieurs questions et hypothèses : pouvons-nous définir des reliures-types, confectionnées avec les mêmes matériaux, selon les mêmes techniques et décorées de la même manière ? Est-il possible de mettre en évidence l'existence d'un ou de plusieurs trains de reliure ? Pouvons-nous dresser une chronologie des différentes reliures, voire une chrono-typologie ? À quel point remployait-on des matériaux ou éléments anciens dans les reliures ?

Dans les catalogues de bibliothèques, les reliures sont vaguement signalées, voire omises. Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* pour la Bibliothèque municipale

¹⁶⁴⁶ ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit. ; ZALUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit. ; DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux », op. cit. ».

¹⁶⁴⁷ DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux », op. cit. ».

¹⁶⁴⁸ Ce premier comptage ne prend pas en compte les reliures souples ni les reliures dont les plats sont simplement recouvert d'une feuille de parchemin.

de Dijon en donne des descriptions peu précises : par exemple, le ms 198 possède une reliure de « veau estampée », le ms 202 une reliure de « veau, aux armes de Cîteaux », et le ms 153 une reliure de « veau »¹⁶⁴⁹. Sous ces termes semblables, se cachent différentes réalités : la reliure du ms 198 est une reliure Cirey et date donc de la fin du XV^e siècle, celle du ms 202 date du XVII^e ou du XVIII^e siècle, et celle du ms 153 est une « reliure monastique ancienne », selon la terminologie employée par Y. Załuska, et date du XII^e ou du XIII^e siècle¹⁶⁵⁰. Il arrive également que ces signalements soient erronés, néanmoins, ils ont le mérite d'exister.

Le chercheur dispose en sus du catalogue des manuscrits enluminés conservés dans les dépôts dijonnais¹⁶⁵¹. Celui-ci donne des descriptions codicologiques et iconographiques plus ou moins détaillées de 350 manuscrits et fragments, et de vingt-huit incunables, ainsi que de nombreuses références bibliographiques. L'accent a été mis sur les enluminures et sur l'analyse iconographique. Les descriptions des reliures restent sommaires bien qu'elles précisent presque systématiquement le type de reliure : reliure monastique ancienne, reliure monastique tardive¹⁶⁵², reliure Cirey, demi-reliure, et toute autre indication de siècle ; quelques malencontreux oublis sont toutefois à signaler. D'autres éléments de reliure sont parfois signalés, comme un décor, des traces de chaîne, de boulons, ou les armes d'une institution. Les auteurs du catalogue ont également pris soin de mentionner une éventuelle restauration de la reliure, avec sa date quand celle-ci était connue. Voici quelques exemples de description de reliures :

- ms 56 de Cîteaux « reliure Cirey, armes A de Cîteaux rapportées (restaurée en 1986) » ;
- ms 66 de Cîteaux « reliure Cirey avec étiquette de parch. au dos (une deuxième étiquette portant le même titre collée au f. 2), armes A de Cîteaux rapportées » ;
- ms 2 de Saint-Bénigne « reliure Dijon 1845, peau de truie sur ais de bois avec fermoirs ».

Les manuscrits de Cîteaux ont plus particulièrement bénéficié des travaux de Y. Załuska qui indiquait que son

« intérêt pour les manuscrits cisterciens date de 1979 lorsque nous avons été chargée par Monsieur M. Thomas, ancien conservateur en chef du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale [...] de dresser un catalogue des manuscrits enluminés de la ville de Dijon »¹⁶⁵³.

¹⁶⁴⁹ MOLINIER, OMONT, BOUGENOT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, op. cit.

¹⁶⁵⁰ ZAŁUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit.

¹⁶⁵¹ ZAŁUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit.

¹⁶⁵² Selon une typologie datée qui mériterait d'être affinée.

¹⁶⁵³ ZAŁUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux (Thèse)*, op. cit., Introduction, p. I.

Les deux entreprises, le catalogue et la Thèse de Y. Załuska, ont donc été menées de manière concomitantes et les descriptions des manuscrits du XII^e siècle sont souvent quasiment identiques d'un ouvrage à l'autre.

D'autres renseignements concernant les reliures des manuscrits de Cîteaux sont contenus dans les travaux de M.-F. Damongeot ; avec Y. Załuska, elle a travaillé à la description des manuscrits enluminés de Dijon. Elle a notamment écrit une contribution sur la bibliothèque de Cîteaux dans l'ouvrage paru pour l'anniversaire de l'abbaye en 1998¹⁶⁵⁴, ainsi qu'un article sur les reliures médiévales de l'abbaye, en 2003, collaborant au colloque pour la description des reliures¹⁶⁵⁵.

Cependant, dans ces différents travaux, les descriptions des reliures restent laconiques et surtout, il n'est pas question des reliures des registres d'archives, pourtant confectionnées sous l'abbatiat de Jean de Cirey.

Au cours de nos années de recherche, nous n'avons pu observer les reliures de tous les manuscrits conservés, néanmoins l'intérêt de ces travaux est de mettre en perspective la gestion du fonds de manuscrits avec le travail de reliure, ce qu'avait esquissé M.-F. Damongeot. L'étude des registres d'archives nous a également permis de ne pas nous limiter aux objets-livres, mais d'exposer des informations glanées dans d'autres types de documents, comme les registres de comptes.

Nous présenterons les caractéristiques des reliures Cirey ainsi que les matériaux employés. Il sera également question d'une autre notion, celle de remploi, notion souvent peu évoquée, alors que de nombreuses reliures réutilisent des éléments anciens. Nous n'étudierons pas les recompositions, restaurations, ou remplois postérieurs au début du XVI^e siècle, mais ils seront parfois signalés si nécessaire. La mise en série permettra de rapprocher, comparer ou au contraire de différencier les reliures, de définir des types et d'affiner la courbe chronologique. Une comparaison avec des manuscrits provenant d'autres institutions permettra d'en déduire l'originalité des reliures de Cîteaux, ou non. Nous proposons dans un premier temps d'évoquer les « reliures Cirey », puis les « reliures de type Cirey », reliures ne pouvant pas être attribuées de façon certaine à l'abbatiat de Jean de Cirey, mais présentant les mêmes caractéristiques.

¹⁶⁵⁴ DAMONGEOT, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge, *op. cit.* ».

¹⁶⁵⁵ DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux, *op. cit.* ».

2.1. Caractéristiques et décor des reliures Cirey et de type Cirey

Les reliures Cirey se caractérisent par leur homogénéité. En général, ce sont des reliures de basane brune sur ais de hêtre, estampées d'un décor de filets, parfois agrémenté de fers¹⁶⁵⁶ (**Fig. 246-247**). Certaines reliures possèdent des ais de carton, faits de papiers entrecollés, notamment les cartulaires particuliers¹⁶⁵⁷. Les nerfs, trois ou quatre selon les dimensions des volumes, sont saillants (**Fig. 248**). Ce sont des nerfs fendus, faits de peau blanche, comme en témoignent les reliures actuellement en mauvais état, qui sont les plus remarquables pour le chercheur car elles permettent de voir les différents éléments et matériaux employés (**Fig. 249-251**). Des chasses sont présentes sur les trois tranches. M.-F. Damongeot évoquait des tranchefiles « tressées en peau blanche », néanmoins, ces tranchefiles peuvent parfois être les restes de couture provenant de l'ancienne reliure.

2.1.1. Les fermoirs

Sur les manuscrits, aucun fermoir n'a été préservé. En revanche, plusieurs registres d'archives en conservent, en entier ou sous forme de fragments. Selon la taille des volumes, un ou deux fermoirs étaient nécessaires. Deux types de fermoirs semblent avoir été utilisés. Le premier : les pattes étaient faites d'une peau blanche et épaisse, parfois teintée en rouge. Elles étaient fixées sur le bord du premier plat, du côté de la tranche, par des petits clous à tête aplatie. La tête des fermoirs était faite d'une pièce métallique trouée, qui venait se ficher dans les tenons disposés sur l'axe médian du deuxième plat (**Fig. 252-253**).

Le deuxième : les pattes, faites également d'une épaisse peau blanche parfois teintée en rouge, étaient plus courtes, munie d'une agrafe qui venait s'insérer dans une contre-agrafe posée directement au bord du second plat (**Fig. 254-255**). Les agrafes sont parfois ornées de découpes, comme sur les manuels de cens concernant Gilly, 11 H 613, 614 et 615. Ces trois volumes sont des recueils de plusieurs censiers établis du XIV^e au XV^e siècle, dont certains sont incomplets : Jean de Cirey a en effet fait compiler et relier ces anciens registres, sans doute afin de pouvoir les conserver dans de meilleures conditions¹⁶⁵⁸. Sur le fermoir du registre de comptes 11 H 1166

¹⁶⁵⁶ DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux, *op. cit.* », p. 68 et 270-272.

¹⁶⁵⁷ Voir partie B, chap. 3.3.3, p. 321 *sqq.*

¹⁶⁵⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 613, 1347-1351. 11 H 614, 1349-1442. 11 H 615, 1352-1461. Nous pouvons ajouter à cette liste les registres 11 H 616 à 619, semblables compilations ; néanmoins, 11 H 616 et 617 n'ont jamais eu de fermoir, celui du 11 H 618 est manquant, et 11 H 619 est relié d'un simple feuillet de parchemin.

se trouve un petit quadrupède (**Fig. 255**), et sur celui des terriers de Corcelles-lès-Cîteaux, deux petits poissons affrontés¹⁶⁵⁹ (**Fig. 257**). Ces fermoirs à agrafes, parfois ornées, semblent avoir été plus employés sur les registres d'archives que sur les manuscrits.

Quelques rares volumes n'ont pas de fermoir, comme le ms 571¹⁶⁶⁰ ou les manuels de cens pour Gilly, 11 H 616 et 617¹⁶⁶¹.

Nous venons d'énoncer les caractéristiques générales des reliures Cirey. En étudiant le décor et quelques volumes particuliers, nous verrons que plusieurs reliures présentent des éléments divergents.

2.1.2. Le décor

L'une des caractéristiques visuellement remarquable des reliures Cirey est leur décor assez sobre fait de filets et de petits fers estampés à froid. Les reliures estampées à froid sont typiques de la deuxième moitié du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle. Nous avons cherché à savoir, en observant les filets, les fers et la manière dont ils ont été disposés, s'il existait un ou plusieurs décors-types, qui auraient pu être spécifiques à un relieur. Autant le dire tout de suite, nos recherches se sont avérées vaines : il n'existe pas de schéma-type, même si l'un d'entre eux semble avoir été plus souvent utilisé : les filets forment un encadrement à l'intérieur duquel viennent s'entrecroiser deux diagonales et deux médiatrices dessinant une croix ; quatre lignes joignent les extrémités de ces médiatrices pour former un losange¹⁶⁶². C'est sans doute le dessin dont nous conservons le plus de témoins, mais même celui-ci admet des variantes, notamment dans le type de filets utilisé (**Fig. 258**). En réalité, si les mêmes filets et fers sont régulièrement employés, ils ne sont que rarement disposés deux fois de la même manière. Nous pourrions presque dire que chaque reliure est unique.

Les filets utilisés sont de plusieurs types : larges ou fins, appliqués parallèlement par deux, trois, ou quatre. Nous avons esquissé les deux types de filets les plus couramment employés (**Fig. 259**), et nous avons également choisi de redessiner certains décors afin de montrer les différences qui pouvaient exister entre eux. Ces figures ont été dessinées d'après les registres d'archives, qui ont l'avantage de ne pas avoir été restaurés, à la différence des manuscrits de la

¹⁶⁵⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 416, 1434-1481/2.

¹⁶⁶⁰ Dijon, BM, ms 571, XIV^e siècle. Non identifiable dans Cirey.

¹⁶⁶¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 616, 1373-1426. 11 H 617, 1398-1450.

¹⁶⁶² DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux, *op. cit.* », p. 270-272.

Bibliothèque municipale de Dijon. Notons que ces dessins ne respectent pas les dimensions des reliures, d'une part parce que nous voulions tenter de révéler l'existence d'un ou de plusieurs types de décor, d'autre part parce que décor et reliures ont été soumis à différents aléas : estampage peu soigné, déformation lors de l'application des fers, déformations dues aux conditions climatiques, etc. Parmi tous ces exemples se trouvent quelques reliures de type Cirey, que nous évoquons ci-dessous. Les avoir mêlés aux reliures Cirey montrent toute la difficulté qu'il y a à les différencier (**Fig. 260-266**). L'extrême variabilité dans la disposition du décor ne permet pas de savoir si certains manuscrits ont été reliés en même temps, ou par une même personne.

Le fer le plus souvent utilisé est une rosace. Les rosaces sont un motif couramment employé dans la seconde moitié du XV^e siècle, et dans toute l'Europe. Elles présentent parfois quelques infimes variantes, comme le montrent les frottis et photographies (**Fig. 267-268**). Gardons à l'esprit que ces variations peuvent aussi être dues à la manière d'appliquer le fer : température, pression, qualité de la peau, etc. K. Holter a indiqué que le motif de la rosace a été utilisé en Allemagne et en Autriche à la fin du Moyen Âge par maître Johann Walgungsberger à Salzbourg¹⁶⁶³, par le relieur qui a travaillé pour l'évêque de Kraiburg¹⁶⁶⁴ Bernhard († 1477), ou encore pour décorer les reliures de l'abbaye de Mondsee¹⁶⁶⁵ (**Fig. 269**)¹⁶⁶⁶. Quelques reliures à rosaces sont aussi conservées dans le fonds de manuscrits de la Bibliothèque municipale d'Autun, comme le S78, vol. 1, manuscrit pourtant daté de la première moitié du XVI^e siècle, après 1521 (**Fig. 270**)¹⁶⁶⁷. À Cîteaux, la disposition des fers apporte encore plus de variété aux décors (**Fig. 271-281**).

D'autres motifs ont parfois été utilisés, avec plus de parcimonie semble-t-il puisque nous conservons moins de témoins : de petites rosaces, un oiseau que nous pourrions assimiler à une grue ou à un cygne (**Fig. 282-285**), et un petit dragon (**Fig. 286-287**). Le fer à l'oiseau a été utilisé sur deux terriers généraux de Cîteaux, 11 H 127 et 11 H 129¹⁶⁶⁸, sur un terrier concernant le Petit-Cîteaux, 11 H 471¹⁶⁶⁹, et sur les mss 633 et 79¹⁶⁷⁰ ; il est possible que ces volumes aient été reliés par le même relieur, qui possédait ce fer bien particulier. Quant au dragon, nous ne l'avons trouvé que sur la reliure du manuel de cens 11 H 613, que nous avons déjà présenté

¹⁶⁶³ Salzbourg, Land Salzbourg, Autriche.

¹⁶⁶⁴ Kraiburg am Inn, Land Bavière, Allemagne.

¹⁶⁶⁵ Abbaye bénédictine de Mondsee, fondée en 748, c^{ne} Mondsee, Land Haute-Autriche, Autriche.

¹⁶⁶⁶ HOLTER Kurt, « Salzbourg, Mondsee, Wilhering. Beiträge zur Geschichte des spätmittelalterlichen Bucheinbandes », *De libris compactis. Miscellanea*, Aubel, Bruxelles, G. Colin, 1984, p. 43-62.

¹⁶⁶⁷ Autun, BM, S78, vol. 1, *Tractatus philosophici*, première moitié du XVI^e siècle, après 1521.

¹⁶⁶⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 27, 1446-1462/3. 11 H 129, 1480/1.

¹⁶⁶⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 471, 1486/7.

¹⁶⁷⁰ Dijon, BM, ms 633, début du XIII^e siècle. Ms 79, XII^e siècle.

pour son fermoir¹⁶⁷¹. À propos de ce registre, il est intéressant de voir que, s'il peut être rapproché des 11 H 614 et 11 H 615 pour son fermoir, sa reliure a cependant un décor différent. Il est possible que fermoir et décor n'aient pas été apposés au même moment, ou que les fermoirs aient été des remplois.

Le décor n'était pas seulement estampé sur les plats des volumes. Les dos ont été rehaussés de légers filets dans leur partie basse, parfois dans leur partie haute, et les contours des nerfs fendus ont été dessinés (**Fig. 248, 288**). Les relieurs ont également rehaussé d'un trait les passages de nerfs dans les ais.

Les fers n'ont pas toujours été appliqués avec soin, et nous avons plusieurs exemples de cuir brûlé ou d'empreintes déformées (**Fig. 246**).

Nous pourrions encore multiplier les exemples tant la variété des reliures est grande. Les relieurs n'ont pas hésité à utiliser plusieurs sortes de filets sur un même plat, ou à proposer un décor différent entre le premier et le deuxième plat. Si quelques rares rapprochements sont possibles, la majorité des reliures ne peut ni être attribuée à un relieur en particulier, ni à un moment précis.

2.1.3. Les éléments annexes

Les reliures Cirey portent les empreintes des nombreuses pièces métalliques qui les ornaient : cornières, boulons, tenons de fermoir. Toutes les reliures des manuscrits n'en portaient pas, et aucun registre d'archives n'en était pourvu. Aucune de ces pièces métalliques n'a cependant été conservée. Ces éléments annexes avaient une fonction utilitaire puisqu'ils servaient à protéger les reliures des frottements ; mais ils participaient également à l'ornementation des volumes. Ils ornaient les registres au moins depuis le XII^e siècle. Il est difficile, dans le cas des reliures Cirey, de savoir si ces pièces étaient des remplois ou non ; c'est pour cela que nous avons préféré les présenter dans cette sous-partie, plutôt que dans celle évoquant les remplois. Ces éléments annexes se caractérisaient par leur importante variété de formes et de motifs, comme en témoignent les empreintes laissées sur le cuir des couvertures. Les deux plats du ms 63 étaient assortis de cornières, et une pièce métallique en forme de losange ornait le centre du deuxième plat¹⁶⁷². Les tenons dans lesquels venaient se fixer les têtes des fermoirs participaient

¹⁶⁷¹ Voir p. 441. La reliure de l'incunable 20395, provenant de la chartreuse de Champmol, porte des rosaces et des « griffons » : néanmoins, le fer utilisé est différent de celui de Cîteaux.

¹⁶⁷² Dijon, BM, ms 63, 1^{er} quart du XIII^e siècle. Cirey 39.

également à l'ornementation du volume : il s'agissait de petites pièces métalliques en forme de triangles (**Fig. 289**).

La reliure du ms 53, confectionnée au XII^e siècle¹⁶⁷³, était ornée, sur ces deux plats, de gros boulons (**Fig. 290**).

Le ms 141, écrit au début du XII^e siècle¹⁶⁷⁴, était décoré de ferrures carrées dans les angles et au centre, et des pièces triangulaires étaient disposées au milieu de chaque côté (**Fig. 291**).

Les cas que nous avons abordés nous permettent de nous rendre compte que des reliures ont été confectionnées durant tout l'abbatit de Jean de Cirey, et pas seulement avant la rédaction du catalogue des manuscrits. Nous arrivons parfois à déterminer des *termini post quem* pour la réalisation des reliures grâce au contenu des documents. Par exemple, le registre de comptes 11 H 1166 contient des comptes de 1489 à 1493, l'acte le plus récent du cartulaire 192 est daté du 10 octobre 1489¹⁶⁷⁵, le terrier 11 H 471 a été écrit en 1486-1487 : les reliures de ces registres ne peuvent donc être que postérieures à ces dates.

Nous avons vu que les reliures de Cîteaux de la fin du Moyen Âge ne présentent pas particulièrement d'originalité dans leur décor : alors, comment repérer une reliure Cirey d'une reliure de type Cirey ?

2.1.4. Reliure Cirey ou de type-Cirey ?

Y. Załuska et M.-F. Damongeot ont introduit une nuance supplémentaire pour qualifier les reliures datables de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle : elles ont différencié les « reliures Cirey » des « reliures de type Cirey », non attribuables de manière certaine à l'abbé, mais possédant les mêmes caractéristiques. Nous conservons cette dénomination, pratique et convenable. Nous avons repéré plusieurs de ces reliures, dont la datation de la fin du Moyen Âge peut être remise en question, soit parce que le manuscrit qui est contenu peut être daté aussi bien de la fin du XV^e siècle que du début du XVI^e siècle, soit parce que des éléments de la reliure diffèrent des éléments habituellement employés sur les « reliures Cirey ».

2.1.4.a. Les manuscrits datables du début du XVI^e siècle

¹⁶⁷³ Dijon, BM, ms 53, XII^e siècle, début du 3^e quart (?).

¹⁶⁷⁴ Dijon, BM, ms 141, 1125-1133 (?).

¹⁶⁷⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 235, CCMA 908.

Le registre de comptes du receveur, 11 H 1168, possède une reliure aux mêmes caractéristiques que les reliures Cirey. Néanmoins, celui-ci, en réalité assimilable à un rentier puisqu'il décrit les rentes et cens dus à Cîteaux en différents lieux et échus à différents termes, est daté de 1510. Les ais sont en carton et le cuir brun est estampé de filets, les trois nerfs sont saillants. Le fermoir a aujourd'hui disparu : seule reste la contre-agrafe fixée au bord du deuxième plat, ornée, semble-t-il, de lettres : cette pièce métallique, découpée avec maladresse, pourrait être un remploi d'un tout autre objet sur lequel on avait gravé une inscription (**Fig. 292-293**).

De la même manière, le registre de comptes du grènetier, 11 H 1172, comportant des comptes pour les années 1497 à 1504 (n.st.), est relié d'une reliure de type Cirey, puisque sans doute postérieure à 1504¹⁶⁷⁶. La reliure de cuir brun est estampée de filets épais, les trois nerfs sont saillants. La patte du fermoir est cassée, mais les reliquats montrent une patte de cuir blanc teintée en rouge. La contre-agrafe, fixée au bord du deuxième plat, est conservée. Il s'agit de la même que celle du registre 11 H 1168 (**Fig. 292-293**).

A contrario, la reliure du registre de comptes du grènetier, 11 H 1173, comprenant des comptes datés de 1499 à 1503, est une reliure de cuir blanc. Les trois nerfs sont saillants et rehaussés d'un simple trait estampé, comme les nerfs des reliures Cirey. La patte du fermoir est en cuir blanc et teintée en rouge, mais la contre-agrafe est perdue. Sur le deuxième plat se trouve une étiquette sur laquelle est écrit le contenu du registre, à l'instar des étiquettes que nous trouvons encore sur les reliures Cirey (**Fig. 294**). Des empreintes de coins sont encore visibles sur les deux plats. Cette reliure, bien que ne ressemblant pas, au premier abord, à une reliure Cirey, en possède certaines caractéristiques. Ces techniques sont assimilables aux techniques utilisées par les relieurs de la deuxième moitié du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle, pas seulement en Bourgogne.

Les reliures de type Cirey les plus récentes que nous ayons trouvées sont datés de *c.* 1529 : elles couvrent actuellement deux terriers : celui de Meursault, dressé en 1528 et conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 11 H 872, et celui d'Ouges, daté de 1528-1529 et coté 11 H 945.

2.1.4.b. Les reliures datables du XVI^e siècle : les décors à la roulette

¹⁶⁷⁶ Jusqu'à présent, nous avons toujours été confrontés à des exemples de registres reliés *a posteriori*, mais nous pourrions imaginer un registre relié avant la phase d'écriture, pratique qui se répand à l'époque moderne.

Même si dater précisément les reliures Cirey n'est pas chose aisée, il est plus difficile de dater une reliure qui présente des caractéristiques ne pouvant pas être assimilées à celles des reliures Cirey. Par exemple, le ms 195 présente un décor estampé de filets, de rosaces et d'un fer composé de deux losanges encadrant des fleurs de lys (**Fig. 295**). Cette reliure du XV^e ou du XVI^e siècle a sans doute été confectionnée à Cîteaux puisque le manuscrit y a été écrit au XII^e siècle et n'a sans doute jamais quitté le monastère.

Comme un grand nombre de reliures a été confectionné ou restauré à la fin du XV^e siècle, il n'est pas étonnant de ne trouver qu'un petit nombre de reliures datant du XVI^e siècle. Nous n'avons pas trouvé, dans les fonds de Cîteaux, de reliure médiévale portant un décor estampé à la roulette, même si cette technique apparaît au XV^e siècle. Les rares reliures à décor appliqué à la roulette datent du XVI^e siècle¹⁶⁷⁷.

Sur la reliure du ms 642, nous observons un décor de filets fins estampés sur la basane, et un encadrement fait de petites fleurs et de rinceaux, sur lesquels courent des chiens et des lapins (**Fig. 296**). Sur la reliure du ms 658 se trouvent également les filets, et un double encadrement fait de petites fleurs piégées à l'intérieur de rinceaux (**Fig. 297**). La reliure du ms 600 porte un décor plus riche, fait de trois encadrements de filets larges et fins : entre l'encadrement du milieu et celui du centre se trouve un décor mêlant têtes d'ange, éléments végétaux, et d'un tronc d'arbre entouré de deux phylactères dans lesquels nous lisons « RABRE » (?) et « CIST. » (**Fig. 298**). Au-dessus de la tête d'ange, la date « 1539 » est inscrite dans un petit cadre, peut-être la date de confection de cette reliure. Celle-ci porte également des motifs floraux dans les angles des cadres ainsi qu'en son centre, et les nerfs sont rehaussés de traits estampés.

Quelques reliures à la roulette protègent des registres d'archives. Le Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 472 est un manuel de cens réalisé entre 1523 et 1540 concernant le Petit-Cîteaux ; son décor se compose de filets larges et fins formant plusieurs encadrements à l'intérieur desquels ont été poussés des motifs végétaux, géométriques, des volutes et des résilles. Le terrier coté 11 H 902 concerne Morey, Chambolle, Flagey et Vougeot, et a été confectionné en 1515 ; sa reliure présente des encadrements réalisés à l'aide de filets larges et fins, à l'intérieur desquels deux diagonales ont été estampées ; entre deux encadrements, un décor de végétaux a été poussé à la roulette. Sur ces deux reliures les nerfs ont été rehaussés de légers traits estampés, comme sur les reliures Cirey.

¹⁶⁷⁷ Signalons l'absence de reliures Cisterciennes à plaque.

Si nous arrivons parfois à déterminer si une reliure a été confectionnée sous l'abbatiat de Jean de Cirey ou non, dans la plupart des cas, cela n'est pas possible. Ci-dessus, nous avons présenté des fers différents de la rosace habituellement employée : petite rosace, oiseau, dragon. *In fine*, ces reliures sont-elles Cirey ou de type Cirey ? Nous pourrions aussi arguer que ces petits fers ont été apposés postérieurement au décor à la rosace ; c'est une hypothèse possible.

En évoquant le fermoir du registre 11 H 1168, nous avons abordé la question des remplois. Le travail de reliure effectué sous Jean de Cirey est conséquent, a sans doute coûté cher, comme il le dit lui-même dans la préface du catalogue – « *cum magnis sumptibus et impensis* » – ; pour limiter ces coûts, ou simplement afin de réutiliser du matériel à disposition, les relieurs ont régulièrement réemployé des éléments anciens.

2.1.5. Les remplois

Le remploi d'éléments ou de matériaux anciens est courant dans les reliures, pas seulement au XV^e siècle¹⁶⁷⁸. P. Toubert, à propos des remplois dans les pratiques textuelles médiévales, indiquait que

« tout le haut Moyen Âge jusqu'au XI^e siècle paraît caractérisé par une pratique à la fois intensive et utilitaire de matériaux antiques qui ont alors pour principale vertu d'être là, en quelque sorte vidés de leur substance originelle et disponibles pour assumer de nouvelles fonctions »¹⁶⁷⁹.

Cette réflexion peut aussi s'appliquer aux remplois de matériaux médiévaux dans les reliures de la fin du XV^e siècle à Cîteaux : les éléments sont disponibles pour être réutilisés. Les exemples sont nombreux, et pas toujours aisément identifiables, soit parce qu'ils sont dissimulés dans la reliure ou sous une couverture restaurée, soit parce qu'ils présentent un aspect vierge de toute trace permettant de les dater. Dans cette sous-partie, nous allons soumettre quelques exemples choisis afin de montrer que divers éléments de reliures précédentes ou de documents en tout genre pouvaient être réutilisés. Nous avons convenu de présenter les résultats de nos recherches en deux sous-parties, la première listant différents types d'éléments

¹⁶⁷⁸ Nous avons écrit un billet sur des remplois de fragments de Bibles glosées et de Décrétales sur des registres du XVIII^e siècle : REY Coraline, « Des fragments de Bibles glosées et de Décrétales comme reliures de cartulaires à l'abbaye de Cîteaux », *Armara*, 2018. En ligne : <https://armaria.hypotheses.org/422>.

¹⁶⁷⁹ TOUBERT Pierre, « Remploi, citation et plagiat dans la pratique médiévale (X^e-XII^e siècle). Quelques observations préliminaires », *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (X^e-XII^e siècle)*, Toubert P., Moret P., Zink M. (éd.), Madrid, Casa de Velázquez, 2009, p. IX-XVI, ici p. XIII.

remployées, la deuxième spécialement consacrée aux plats de cartons qui ont livré des fragments de papiers et de parchemins.

2.1.5.a. Les éléments réemployés dans les reliures Cirey

Les contre-gardes, et dans une moindre mesure les gardes volantes, livrent souvent des fragments de manuscrits ou de chartes. La première contre-garde du terrier d'Ouges, conservé sous la cote 11 H 944¹⁶⁸⁰, est un document daté du 15 février 1490 (n.st.) contenant les décrets d'un abbé des Vaux-de-Cernay au moment de sa visite de l'abbaye du Breuil-Benoît¹⁶⁸¹ dans l'Eure. Ce document est intéressant parce qu'il montre que les rapports de visite étaient envoyés aux abbayes-mères et parfois au chef d'Ordre, ou apportés au Chapitre général¹⁶⁸². Le terrier a été écrit en 1481, mais relié au plus tôt en février 1490 ; le procès-verbal de visite ne semble pas avoir été conservé très longtemps puisque le registre est relié d'une reliure Cirey.

Les contre-gardes du ms 215 proviennent de deux registres différents : la première est un fragment d'un feuillet écrit à la fin du XV^e siècle, contenant les transcriptions de la fin d'un acte scellé par un cardinal, « *reverendissimi domini cardinalis sigilli appensione rogatus* », et d'un acte pontifical, « *Sacrosancte religionis* », adressé par le pape Sixte à l'Ordre cistercien (incomplet) ; la deuxième contre-garde est un fragment d'un feuillet contenant un commentaire sur les Psaumes datant du XIV^e siècle, écrit sur deux colonnes¹⁶⁸³.

La première contre-garde du ms 170, l'un des volumes des *Moralia in Job*, est particulièrement intéressante¹⁶⁸⁴. Suite à la restauration de ce volume en 1953, la contre-garde est devenue une garde-volante, mais elle porte encore les empreintes du cuir et les traces de colle (**Fig. 299**). P. Gras, bibliothécaire de Dijon, dans un article paru dans les *Mélanges Anselme Dimier* intitulé « Dans les reliures des manuscrits de Cîteaux »¹⁶⁸⁵, a présenté ce fragment de parchemin, écrit d'un seul côté. Il a été rogné sur au moins trois de ces côtés, en haut, en bas et à droite, pour

¹⁶⁸⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 944, terrier d'Ouges, 1481. Remploi évoqué à par J. Richard : RICHARD, « Cîteaux vu à travers ses archives », *op. cit.*, p. 221, n. 1.

¹⁶⁸¹ Abbaye du Breuil-Benoît, fille des Vaux-de-Cernay fondée en 1137, c^{ne} Marcilly-sur-Eure, c^{on} Saint-André-de-l'Eure, ar. Évreux, département Eure.

¹⁶⁸² Voir partie C, chap. 1, p. 464 *sqq.*

¹⁶⁸³ TALBOT, « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey », *op. cit.*, p. 763, n. 18.

¹⁶⁸⁴ Dijon, BM, ms 170, XII^e siècle (1111), Cirey 144.

¹⁶⁸⁵ GRAS Pierre, « Dans les reliures des manuscrits de Cîteaux », *Mélanges Anselme Dimier*, 2, Arbois, 1984, p. 693-696.

coïncider au format du ms 170. Le feuillet comprenait deux colonnes, composée chacune de cinq éléments listés : un millésime sans indication du chiffre « M » ; une date donnée au moyen des kalendes, nones et ides ; un prénom dont l'initiale est le plus souvent écrite en rouge ; un nom de lieu en Français ou en Latin, dont l'initiale est rehaussée de rouge dans la plupart des cas ; enfin un nombre en chiffres romains. Cette liste a été écrite par plusieurs mains. Les années relevées s'échelonnent de 1240 à 1254, mais il manque l'année 1251. P. Gras a compté jusqu'à cinq noms par année. Il émet l'hypothèse selon laquelle ce document pourrait être une liste de professions des moines :

« le rythme de une à cinq entrées par an pourrait convenir pour ce milieu du XIII^e siècle, ainsi que les origines très variées ou proche – il y a même deux Dijonnais – ou lointaines »¹⁶⁸⁶.

Cependant, le bibliothécaire n'a pas expliqué la présence des chiffres romains, ni pourquoi certains lieux ont été barrés.

La contre-garde du ms 217, écrit au XIII^e siècle¹⁶⁸⁷, est un remploi d'une feuille de parchemin écrite d'un seul côté, côté qui avait été collé sur la planche de bois. Sur ce feuillet se trouve une liste d'abbayes, classées par filiations, avec l'indication de ce qu'elles auraient dû payer, ou de ce qu'elles ont payé, pour les années 1217, 1218 et 1219. Ce feuillet forme aujourd'hui l'une des gardes volantes du manuscrit, qui a été restauré en 1983.

Dans le cas des gardes – contre-gardes et gardes volantes –, il est néanmoins difficile de savoir si le remploi provient d'une reliure antérieure ou de parchemins ou papiers mis au rebut. La deuxième contre-garde du ms 79, volume écrit au XII^e siècle¹⁶⁸⁸, est un feuillet du manuscrit original, comme le suggère le colophon portant le nom du moine qui a donné ce volume à Cîteaux, Otobonus, inscrit en haut : « *Ego Otobonus dedi hunc librum epistolarum ecclesie Beatę Marię Cistercii* ». Une autre main a ajouté que cet Otobonus était mort en tant que moine de Cîteaux : « *XVIII kalendas septembris obiit Otobonus monachus sancte Marie Cistercii* »¹⁶⁸⁹. Cette contre-garde porte aujourd'hui cinq trous : deux correspondent aux clous des fermoirs et datent probablement du moment où la reliure a été refaite à la fin du XV^e siècle ; deux se

¹⁶⁸⁶ GRAS, « Dans les reliures des manuscrits de Cîteaux, *op. cit.* », p. 695.

¹⁶⁸⁷ Dijon, BM, ms 217, XIII^e siècle, 4^e quart (?), Cirey 488.

¹⁶⁸⁸ Dijon, BM, ms 79, XII^e siècle, 3^e ou 4^e quart.

¹⁶⁸⁹ SAMARAN, MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, 6, *op. cit.*, p. 516.

trouvent près de la tranche, en haut et en bas ; un dernier se situe au centre de la contre-garde. Excepté les trous et le nom d'Otobonus, les seules autres empreintes sont celles laissées par les quatre nerfs saillants de la reliure actuelle. Nous en concluons que cette feuille devait être une garde volante dans la reliure d'origine, devenue, à la fin du Moyen Âge une contre-garde. Le trou au centre correspond peut-être au trou qu'aurait laissé le clou d'un autre fermoir.

Les cartulaires de Jean de Cirey possèdent presque tous des contre-gardes ou gardes volantes provenant d'anciens documents. Par exemple, la contre-garde du cartulaire 189 est un remploi contenant une hymne copiée au XIV^e ou au début du XV^e siècle. Il s'agit d'une séquence chantée au moment de l'Assomption de la Vierge :

« *Tu benedicta regem in secula paries effecta mundi regina. Fecunda ergo inquit quomodo esse queam cum virum non cognoscam ex quo sum nata sed semper permanens virgo pudica. Ne timeas respondit angelus sanctum pneuma descendet in te casta paries Deum et hominem una. O vere sancta atque amanda ex qua orta [est redemptio nova] salus quoque mundi veraque vita. O Dei nostri [genitrix pia] suscipe nostra hac die precata in qua es* » (**Fig. 300**)¹⁶⁹⁰.

La mise en page et les caractéristiques paléographiques sont similaires à celles de la première contre-garde du cartulaire 188, qui porte également une hymne, identifiée comme *Prosa in Ascensione Domini* (**Fig. 301**)¹⁶⁹¹. Aujourd'hui la contre-garde du cartulaire 189 mesure 255 × 335 mm. À ces dimensions, il faut ajouter celles des marges pour retrouver les dimensions des feuillets originels. Si le feuillet utilisé dans le cartulaire 188 faisait bien partie du même ouvrage, il faut ajouter, pour la hauteur, 105 mm, soit la dimension de la marge basse. Ces chants provenaient donc d'un grand recueil dont les feuillets mesuraient au minimum 255 × 440 mm.

La deuxième contre-garde du cartulaire 189 est intrigante. Il s'agit d'un parchemin qui avait servi de couverture souple, comme en témoigne encore un titre inscrit au XV^e siècle, à l'encre brun clair et dans un gros module : « Corcel. Noiron. Salon etc. Ouges ». Comme ce titre reprend en partie le contenu de ce recueil, dont la table est écrite à l'encre noire sur la même contre-garde, nous nous demandons si ce parchemin n'a pas pu, à un moment, servir de reliure souple

¹⁶⁹⁰ Cette hymne a été éditée plusieurs fois, mais le texte de la contre-garde ainsi que les différentes éditions donnent des variations. Le texte manquant, dissimulé sous un marque-page en carton blanc, a été restitué d'après l'édition de GALL MOREL Benedikt, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, Einsiedeln, New York, Cincinnati, 1868, p. 99.

¹⁶⁹¹ Voir la base *Cantus*, qui regroupe des chants en Latin trouvés dans plus de 140 manuscrits : *Cantus Manuscript Database: Inventories of Chant Sources / Cantus Manuscript Database*, en ligne : <http://cantus.uwaterloo.ca/>.

au cartulaire 189, avant qu'il ne reçoive sa reliure définitive¹⁶⁹² (**Fig. 302**). Par transparence, nous devinons que la face collée contre l'ais porte des lignes d'écriture, inscrite dans un petit module, dans une écriture du XIV^e ou du XV^e siècle : ce morceau de parchemin a donc été remployé plusieurs fois, pour finalement devenir une contre-garde.

La dernière garde volante du cartulaire 191 a été taillée dans un parchemin sur lequel on avait commencé d'inscrire les trois premières lignes d'un acte daté de 1499. Ce document est particulièrement intéressant car il donne un *terminus post quem* pour la réalisation de cette reliure.

Les gardes ne sont pas les seuls témoins de remploi d'éléments anciens. Parfois, les relieurs ont réutilisé des matériaux provenant de l'ancienne reliure, les plus caractéristiques étant les ais de bois. Les ais épais ou biseautés étaient régulièrement employés dans les reliures des XII^e et XIII^e siècles, ceux utilisés à la fin du Moyen Âge étant plus fins et non biseautés.

Le ms 63 date du 1^{er} quart du XIII^e siècle. Aujourd'hui, sa reliure abîmée révèle des ais de bois datant probablement du XIII^e siècle : deux encoches ont été creusées dans le premier ais, dans lesquelles venaient se loger deux fermoirs (**Fig. 303**). À la fin du XV^e siècle, les ais n'étaient plus creusés afin d'y recevoir les fermoirs : c'est une des caractéristiques des reliures anciennes. Néanmoins, le reste de la reliure du ms 63 présente bien les particularités des reliures Cirey : nerfs saillants, chasses, contre-garde remployant un parchemin écrit au XV^e siècle.

Le cas du ms 569 est également intéressant. Ce volume date de la deuxième moitié du XIII^e siècle¹⁶⁹³. Sa reliure du XV^e siècle comporte des caractéristiques des reliures anciennes : ais biseautés et creusés pour appliquer les deux fermoirs et pour le passage des nerfs, trous révélant la présence de boulons fixés aux quatre angles de chacun des plats et qui servaient aussi bien d'éléments de décor que de pièces permettant d'éviter le frottement du cuir sur une étagère. Ce volume a été enchaîné au moins deux fois, comme en témoigne les empreintes et les trous laissés par les fers de chaîne. Des restes de cuir sur la première contre-garde témoignent de la présence d'une deuxième couverture de cuir brun. Cette reliure comporte également des éléments datables du XV^e siècle : une patte de fermoir en cuir blanc teinté en rouge, ainsi que des renforts de dos et de contre-garde portant un texte écrit à la fin du XV^e siècle. Ce travail de reliure semble relever d'une restauration, dans le sens où on aurait ajouté des éléments pour renforcer la reliure d'origine, plutôt que d'une confection d'une reliure intégrale.

¹⁶⁹² À moins qu'il ait existé un terrier relatif aux mêmes localités.

¹⁶⁹³ Dijon, BM, ms 569, XIII^e siècle, 2^e moitié ou fin.

2.1.5.b. Les plats de cartons et les défauts de reliures

Avec le XV^e siècle apparaissent les ais faits de papiers ou parchemins entrecollés. Lors des opérations de restauration actuelles, ces ais sont souvent défauts, et les fragments de documents décollés. Ils nous livrent alors de précieuses informations, tant par leur texte désormais visible et lisible que par le type de documents remployés. La Bibliothèque municipale de Dijon conserve plusieurs défauts de reliure. Les exemples que nous avons choisis sont connus. Ils ont été l'objet de quelques articles émanant de différents chercheurs, et nous proposons de les réunir ici, afin de les comparer et de les mettre en série.

Compte tenu du nombre important de documents retrouvés dans les reliures des manuscrits, C.H. Talbot, dans un article paru dans les *Mélanges Anselme Dimier*, émettait l'hypothèse selon laquelle la destruction systématique des archives de l'Ordre avait pu avoir lieu à partir de 1476 et donc sous l'abbatit de Jean de Cirey :

« The systematic destruction of the order's archives apparently began after 1476 and, judging by the variety of pieces found in manuscript bindings, it was indiscriminate ».

Mais l'auteur avait également relevé l'ironie de la situation, Jean de Cirey étant l'abbé qui aurait aussi bien préservé que détruit les documents :

« But what an irony that the man who did so much for the preservation of his own abbey's muniments and manuscripts should have been the prime mover in the destruction, at least in part, of the order's archives »¹⁶⁹⁴.

C'est P. Gras qui avait attiré l'attention de C.H. Talbot sur les reliures, ou plutôt sur la composition des reliures des manuscrits de Cîteaux. Dans son article sur les reliures de Cîteaux, le bibliothécaire de Dijon ne s'est pas seulement intéressé aux reliures Cirey ou de type Cirey, mais plus généralement aux reliures datant de la deuxième moitié du XV^e siècle¹⁶⁹⁵.

Les reliures des mss 191 et 200 sont faites de basane blanche et de plats de carton. Celle du ms 191, daté du début du XIV^e siècle, est estampée de filets ; elle a été restaurée en 1954. Celle du

¹⁶⁹⁴ TALBOT, « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey, *op. cit.* », p. 762-763. À propos des archives de l'Ordre, de leur conservation et de leur destruction, voir partie C, chap. 1, p. 464 *sqq.*

¹⁶⁹⁵ GRAS, « Dans les reliures des manuscrits de Cîteaux, *op. cit.* ».

ms 200, daté du XV^e siècle, a été restaurée en 1955. Les défaits de ces reliures sont aujourd'hui conservés respectivement sous les cotes mss 2816 et 2817¹⁶⁹⁶.

Les deux plats de la reliure du **ms 191** (ms 2816) étaient constitués de deux éléments : des feuilles de papier collées entre elles, ainsi que deux pièces de cuir découpées au format de l'ouvrage, et qui servaient à épaissir le carton ainsi constitué (**Fig. 304-305**). Celles-ci sont faites de veau, orné de petits fers rectangulaires ou carrés, disposés en colonnes, séparées par des filets fins servant également d'encadrements. Les fers carrés sont de deux types : l'un présente un oiseau, peut-être un rapace, l'autre un cerf. Les fers rectangulaires sont également de deux types : l'un présente un oiseau affronté à un animal à longue queue, l'autre deux quadrupèdes se suivant. Le tout est compris dans un encadrement de rinceaux et palmettes. Les deux pièces présentent le même décor, mais l'un a vu son cuir brûlé par des fers appliqués trop chauds. Dans ce même cuir, quelqu'un a prélevé plusieurs motifs en les découpant, comme pour obtenir des échantillons : les rinceaux et les palmettes, le fer de l'oiseau et de l'animal affronté, le fer des deux quadrupèdes. Les fers carrés n'ont par contre pas été découpés. Pour P. Gras, ces pièces de cuir ne proviennent pas d'une ancienne reliure : veut-il dire qu'elles n'ont jamais été utilisées dans une reliure ? Cette affirmation est à nuancer : elles ont sans doute été redécoupées aux dimensions du ms 191, et dans ce cas, toutes les traces d'une utilisation antérieure ont pu être rognées. Les feuilles de papier trouvées dans cette même reliure sont en mauvais état. Elles ont été découpées en plus ou moins petits morceaux pour les besoins de la reliure : épaisseur, passage de nerfs, etc. (**Fig. 306**). Tous les textes sont en Latin, mais sont de différentes natures : des pages ont été enlevées de registres « où il est question des diocèses de Senlis, de Lausanne, de Maguelonne » ; nous trouvons également un compte de dépenses journalières et hebdomadaires sans millésime mais sur lequel nous pouvons notamment lire « *Die sabati prima maii* », ainsi que de la correspondance. Ces lettres ne sont pas adressées à l'abbé de Cîteaux, mais à différentes personnes. Au bas de l'une d'elles, nous lisons « *Datum et actum Basiliae in ambitu conventus fratrum... sub anno etc XXXIII indictione XII die veneris... decembris* ». Il s'agit d'une série de documents relatifs au concile de Bâle, tenu de 1431 à 1448.

Les défaits du **ms 200** (ms 2817) sont également en mauvais état. Ils ont été découpés pour les besoins de la reliure en morceaux de différentes tailles, et la colle a effacé l'encre (**Fig. 307-308**). Après le collage, les plats ont été découpés pour laisser passer les nerfs. Ces papiers sont des fragments de lettres adressées à l'abbé de Cîteaux, écrites en Français, ou en Latin dans la

¹⁶⁹⁶ Dijon, BM, ms 191, début du XIV^e siècle, défaits conservés dans le ms 2816. Et ms 200, XV^e siècle, défaits conservés dans le ms 2817.

majorité des cas. Au dos se lisent les adresses, dont l'une révèle le nom d'un abbé, Humbert de Losne : « *Dompno Hymberto abbati Cistercii* ». Une autre lettre porte la date du « huitiesme jour de janvier LXXVI », soit 1477 (n.st.). Sur cette dernière une annotation postérieure a été écrite : « Depuis lescription de ces presentes [...] avons advise ». Une autre lettre a été adressée « A monseigneur le gouverneur de la chancellerie ou a son lieutenant ». Elle a été envoyée par « Oudot Annelot alias Remond des Barres d'Orsans » au sujet d'un procès. Un autre document est la fin d'un acte notarié passé devant le notaire Jehan Joly, actif dans les années 1440. Des feuilles sont écrites des deux côtés et présentent des fragments de comptes. L'un concerne des condamnations à payer des amendes : des noms de personnes sont suivis de la mention « condempne a loccasion dudit deffault VII s. », ou « a loccasion de certains bois pris en la forest de Cisteaux... XX s. ». L'autre compte ressemble à un état de caisse : une série de pièces est énumérée – Florins d'Arragon, Henricus, Florins d'Utrecht, Ducas, Écus – avec leur nombre, leur valeur respective et le total en Francs. Tous ces documents ont été écrits par des mains datables de la deuxième moitié du XV^e siècle.

Les fragments trouvés parmi les défauts fournissent des *termini post quem* pour la réalisation des reliures : après 1448 pour le ms 191, et après le mois de janvier 1477 (n.st.) pour le ms 200.

Au moment de l'impression de son article, P. Gras signalait que de nouvelles découvertes avaient été faites : le plat inférieur du ms 589 a livré douze feuilles de papier filigrané (motif de l'ancre) provenant d'un registre de comptes du XV^e siècle, aujourd'hui conservés sous la cote ms 3056¹⁶⁹⁷. Ces comptes ont été établis en Latin et en Français. Les entrées correspondent à des versements de l'abbé de Cîteaux, les sorties sont des dépenses courantes de réparations, de travaux agricoles, d'entretien des brides et selles, d'achat de parchemin, etc. Quelques fragments portent les dates 1429 et 1430.

Les défauts du ms 576, un recueil sur le concile de Bâle confectionné au XV^e siècle, et relié d'une reliure Cirey ou de type-Cirey, ont été en partie étudiés par M.-F. Damongeot¹⁶⁹⁸. L'ais supérieur a révélé l'existence des inventaires de biens des moines et des convers, écrits dans les années 1470, et dont nous avons parlé à plusieurs reprises¹⁶⁹⁹. Il y avait également dans ce plat une lettre concernant un achat de vaisselle. L'ais inférieur a quant à lui livré des fragments de

¹⁶⁹⁷ Dijon, BM, ms 589, XV^e siècle, défauts ms 3056.

¹⁶⁹⁸ Dijon, BM, ms 576, XV^e siècle, défauts conservés sous la même cote.

¹⁶⁹⁹ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* ». Voir partie B, chap. 4.2.4.2, p. 426 *sqq.*, partie B, chap. 5.2.2.1, p. 456-457, et p. 252, 414, n. 1553, 423-424.

comptes en Latin et en Français. Deux datent ont pu être déchiffrées : 1435, et 1429 pour le compte tenu par le frère Hugues de Salins¹⁷⁰⁰. Les contre-gardes sont également des remplois : la première est un acte datant de 1434, la deuxième un feuillet issu d'un recueil d'*exempla* écrit au XV^e siècle.

Dans les exemples que nous avons étudiés, les ais de carton ont surtout été confectionnés avec des fragments de papier, excepté les pièces de cuir. Pour les gardes, les relieurs semblent avoir préféré les feuillets de parchemin, issus d'actes ou de manuscrits, non achevés ou mis au rebut, sans doute pour des raisons de solidité. Les remplois nous montrent qu'il y a effectivement eu, comme l'avait souligné C.H. Talbot, un certain nombre de destructions-remplois de documents sous l'abbatiat de Jean de Cirey : nous pensons également aux pochettes de protection des sceaux¹⁷⁰¹. Néanmoins, bon nombre de ces documents étaient voués à la destruction, par leur caractère éphémère – brouillons, comptes, correspondance – ou parce qu'ils étaient en mauvais état. Nous ne pouvons pas évaluer l'importance de ces destructions, ni la comparer à celles survenues durant les époques précédentes : un manuscrit noté du XIV^e siècle réemployé dans une reliure Cirey pourrait tout à fait avoir été détruit dès le XIV^e siècle, et finalement être un « emploi d'un emploi ».

2.2. Autres sources de renseignements

2.2.1. Les inventaires des moines et convers c. 1473-1475

Dans les inventaires des moines et convers datant des années 1470 et que nous avons évoqués à plusieurs reprises, Hymbertus de Tournus possédait une presse à relier : « *unum torcular ad*

¹⁷⁰⁰ Voir partie A, chap. 2.2.1, p. 123 *sqq.*

¹⁷⁰¹ Voir partie A, chap. 3.1.3, p. 327 *sqq.*

religandum libros »¹⁷⁰². Ce moine était également un scribe, et un préparateur de page¹⁷⁰³, comme le suggère le matériel qu'il possédait, deux paires de couteaux avec ciseaux et deux écritaires avec canifs : « *duo paria cultellorum cum forcipibus, duo scriptoria cum totidem sindipenniis* ». M.-F. Damongeot se demandait s'il avait pu participer à la campagne de reliures évoquée par Jean de Cirey dans le catalogue des manuscrits, comme le moine Guy de Troyes a pu le faire pour les manuscrits de Clairvaux au tournant du XVI^e siècle. Celui-ci a en effet signé treize reliures, et D. Gid et J.-F. Genest ont réussi à lui en attribuer une vingtaine d'autres¹⁷⁰⁴. Ces auteurs ont également mis en relation ce travail avec l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque à Clairvaux en 1503, chronologie encore une fois comparable à celle de Cîteaux. M. Piquard, quelques dizaines d'années auparavant, avait également mis en lumière le travail du moine relieur Jean Warin, venu de Beaupré¹⁷⁰⁵ à Clairvaux à la fin du Moyen Âge¹⁷⁰⁶. L'hypothèse qu'Hymbertus de Tournus ait pu participer au travail de reliures à Cîteaux est plausible, mais sa participation n'aurait pas empêché le recours à des artisans laïques : en étudiant le registre de comptes, nous avons vu qu'entre 1489 et 1492, les frères convers Philibertus et Philippus avaient travaillé au blanchiment de l'église avec un certain Philibertus Forcault, un ouvrier ou artisan demeurant à Villebichot¹⁷⁰⁷. Ce qui est certain, c'est qu'un moine ou convers relieur pouvait effectuer des reliures de manière occasionnelle, quand le besoin s'en faisait ressentir : c'était peut-être le cas des reliures Cirey réalisées après la campagne de la fin des années 1470.

2.2.2. Les comptes établis de 1489 à 1493

Le registre de comptes 11 H 1166, bien qu'il ne concerne que les années 1489-1493, nous apporte de précieux renseignements concernant les dépenses liées à l'écrit : rédaction d'actes, de lettres, de pièces de procès, salaire des hommes transportant des documents et des scribes et

¹⁷⁰² DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* », p. 236.

¹⁷⁰³ B.-M. Tock, dans son étude sur le *scriptorium* de l'abbaye de Vaucelles au XII^e siècle, a montré que les scribes pouvaient accomplir plusieurs tâches, comme Nicolas de Bury St Edmunds, « affect[é] aussi à la reliure des *codices* », mais que, *a contrario*, certains moines étaient seulement préparateurs de parchemin : TOCK, « Le *scriptorium* et la bibliothèque de l'abbaye de Vaucelles, *op. cit.* », p. 26-27.

¹⁷⁰⁴ GID Denise, GENEST Jean-François, « Gui de Troyes moine de Clairvaux et relieur », *Mélanges d'histoire de la reliure offerts à Georges Colin*, Sorgeloos C. (éd.), Bruxelles, 1998, p. 53-60.

¹⁷⁰⁵ Abbaye de Beaupré au diocèse de Beauvais ou au diocèse de Toul ? Respectivement abbaye fondée en 1135, fille d'Ourscamp, c^{ne} Achy, c^{on} Grandvillier, ar. Beauvais, département Oise ; et abbaye fondée en 1135, fille de Morimond, c^{ne} Moncel-lès-Luneville, c^{on} Lunéville-2, ar. Lunéville, département Meurthe-et-Moselle.

¹⁷⁰⁶ PIQUARD Maurice, « Notes sur quelques reliures de la bibliothèque de Troyes », *Les trésors des bibliothèques de France*, 6, Paris, 1938, p. 134-140.

¹⁷⁰⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1166, f. 59r, actuel 92r. Voir p. 249.

hommes de loi, achat de fournitures et de livres, confection de cartulaires et terriers, etc. Nous renvoyons au tableau contenant les rubriques et les mentions relatives à l'écrit et à la documentation (**Fig. 241**).

À deux reprises, entre 1489 et 1493, les Cisterciens ont acheté des peaux pour couvrir des ouvrages, un missel qui servait au Grand autel, et deux collectaires qui se trouvaient dans l'église :

« *Item pro una pelle rubea dedit reverendissimus dominus ad cooperiendum missale magnum maioris altaris* » (1489-1491, f. 64r),

« *Item pro duabus pellibus ad cooperiendum duo colletaria ecclesie dedi per domnum Johannem de Baisseyo* » (1492-1493, 210^e f. r).

Nous ne savons pas par qui a été relié le missel, mais les deux collectaires ont été confiés à un certain Johannes de Baissey, qui n'était peut-être pas moine puisqu'il n'est pas qualifié de « *frater* ». Notons que ces trois ouvrages sont peut-être ceux cités dans le catalogue de 1480-1482 : le Cirey 942 est un « *missale pro magno altari* » et les Cirey 553 et 554 sont les deux seuls ouvrages listés dans la rubrique « *Collectaria* »¹⁷⁰⁸.

Dans les rubriques mentionnant les achats de livres, en général il n'est pas spécifié si l'ouvrage acheté était relié, sauf dans le cas des œuvres de Jean Gerson, achetées à Hugo Pageot de Dijon, et dites « bien reliées » :

« *Item Hugoni Pageot de Divione pro Operibus magistri Johannis Gerson in tribus voluminibus bene ligatis. Et pro Expositione magistri Roberti ~~Holot~~ Hollrot super libro sapiencie. Et pro Expositione magistri Guillelmi Varulon super quatuor libris summarum...* » (1489-1491, f. 68r).

En 1492-1493, lorsque les moines ont acheté une Bible, ils se sont également fourni en matériel pour relier :

« *Pro una Biblia in parvo volumine reverendissimus pater dedit pro emptis unum scutum et pro ligatura* » (255^e f. v),

mais nous ne savons pas si ce matériel était destiné spécifiquement à cette Bible.

¹⁷⁰⁸ Voir partie A, chap. 4.1, p. 341 *sqq.*

Notons que, lorsque les Cisterciens achetèrent une grosse peau de mouton et deux grosses peaux de parchemin, ce n'était sans doute pas pour couvrir des manuscrits, mais plutôt pour être utilisées en sellerie, comme le suggère la mention d'achat de deux « *ulnis* »¹⁷⁰⁹ de selle :

« Reverendissimus dominus nundinis de Lendiso anno IIIxx X pro una grossa pergaminei mutonum rasi ex ut[...] que parte. Et pro duabus pellibus grossi pergameni ad involuendum et duabus ulnis sele » (134^e f. v).

Les reliures évoquées dans ce registre de comptes sont donc des reliures effectuées après la campagne de la fin des années 1470, ce qui vient étayer nos hypothèses et conclusions précédentes.

¹⁷⁰⁹ Nous n'avons pas trouvé de transcription satisfaisante pour ce terme dans ce contexte. Il s'agit peut-être d'une pièce spécifique d'une selle.

Train de reliure ou types de reliure ?

Un « train de reliure », expression apparue au XIX^e siècle, correspond à la confection d'un vaste ensemble de reliures sur une période relativement courte. Il s'agit donc d'un travail en série¹⁷¹⁰. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en évidence l'existence d'un train de reliure, nous employons la locution « type de reliure », qui qualifie des reliures faites sur un temps long mais présentant les mêmes caractéristiques. Quelle expression qualifie le mieux le travail effectué à la fin du XV^e siècle à Cîteaux ? Les deux. Jean de Cirey, dans les propos liminaires du catalogue, a indiqué qu'un train de reliure avait eu lieu, durant environ deux ans, à la fin des années 1470, néanmoins nous ne pouvons pas identifier avec certitude les manuscrits qui ont bénéficié de cette campagne. La locution « Type de reliure » convient aux reliures du même type qui ont été confectionnées tout au long de son abbatiat.

Les reliures Cirey ne sont pas originales dans le sens où ce type de reliure – matériaux et techniques – était utilisé dans toute l'Europe à la fin du Moyen Âge et au début du XVI^e siècle. Les décors sobres présentent des motifs peu nombreux et couramment employés. En réalité, l'originalité réside dans cette entreprise de confection et de restauration de reliures de grande ampleur et de longue haleine. Certes, ce travail a aussi eu comme conséquence de détruire un certain nombre de reliures anciennes, dont seuls quelques éléments ont été réemployés ; mais il a surtout eu comme avantage la conservation des volumes dans de bonnes conditions.

Plusieurs dizaines de manuscrits et de registres possèdent encore leur reliure Cirey ou de type Cirey, dont certaines ont été restaurées seulement au XX^e siècle. Ces reliures sont intéressantes à étudier de par leur grand nombre conservé, mais également parce que Jean de Cirey nous a laissé de précieux témoignages dans le catalogue de 1480-1482 et dans les registres de comptes. Grâce à ceux-ci, les reliures de Cîteaux ne sont pas seulement emblématiques d'une époque, mais aussi d'un homme. Pour Jean de Cirey, le travail de reliure était tout aussi important que le travail d'écriture, et nécessaire pour assurer la bonne conservation des documents quels qu'ils soient, et quel que soit leur état (fragments de terriers).

¹⁷¹⁰ Aujourd'hui en bibliothéconomie, cette expression est notamment employée pour désigner le tri des documents envoyés chez le relieur pour les faire réparer ou relire.

À la fin du XV^e siècle, l'abbaye de Cîteaux connut une effervescence intellectuelle, dans le sens le plus large du terme et dans des domaines divers et variés, essentiellement grâce à son abbé, Jean de Cirey (1476-1502). Celui-ci eut le temps, grâce à un abbatiat long – vingt-sept années –, de réorganiser les archives et les manuscrits, de produire des outils d'aide à la recherche et à la gestion du temporel – catalogue, terriers, comptes, cartulaires.

Au moment de son accession à l'abbatiat, il semble bien que les actes de la pratique n'avaient plus reçu de cote depuis une quarantaine d'années. Nous avons déjà indiqué qu'absence de cote ne signifie pas absence de classement, néanmoins, cela signifie que pour retrouver un acte, ou en cas de déclassement, il fallait faire l'effort de lire plusieurs documents.

Jean de Cirey a laissé plusieurs écrits documentant son travail, notamment une préface à son Cartulaire en neuf volumes. Dans cette lettre liminaire, il nous a indiqué que les chartes étaient en désordre, non classées, et conservées à plusieurs endroits. Même si cette idée relève également du *topos* littéraire, il y avait sans doute une part de vérité. L'abbé rappelait, dans ce document, les principales étapes de son travail : réunir les chartes, les lises, les comparer avec leurs copies dans les cartulaires, porter des analyses, dates et noms de lieu sur leurs versos, mettant un terme au recours aux cotes numériques, utilisées depuis le début du XIII^e siècle. Il a également fait compiler les chartes : neuf volumes d'un Cartulaire général ont été écrits, ainsi qu'au moins quinze cartulaires particuliers ou thématiques, et ce depuis les années 1480 et jusqu'en 1501.

Jean de Cirey n'a eu de cesse de s'intéresser au classement et à la conservation des archives, tout comme à ceux des manuscrits. En 1480-1482, il fit rédiger un catalogue des livres que possédait l'abbaye. Ce document donne des descriptions détaillées des volumes, aussi bien sur leur aspect matériel – reliure, écriture, enluminure, taille – que sur leur contenu. Ces détails, ainsi que la mention des mots-repères, permettaient d'identifier facilement les volumes. Les livres de Cîteaux, à la fin du Moyen Âge étaient dispersés entre une Librairie du dortoir, salle de consultation spécifique, et divers lieux : cloître, salle capitulaire, église, infirmerie, appartements de l'abbé, château de Gilly ou Petit-Cîteaux à Dijon. Les livres étaient en effet rangés là où on les utilisait, et nous avons proposé une reconstitution de ces espaces à travers plusieurs plans de l'abbaye.

Toute cette documentation a survécu parce qu'elle était bien classée, mais également parce que Jean de Cirey a mis en œuvre des moyens de conservation : protection des sceaux dans des pochettes de parchemin, mais surtout reliure des manuscrits et des registres d'archives. Durant tout son abbatiat, des centaines de livres et de registres ont dû être reliés et restaurés. Ces reliures ont été appelées « reliures Cirey » parce qu'elles présentent des caractéristiques similaires et

identifiables : cuir brun sur ais de bois, plus rarement de carton, nerfs fendus, fermoir à patte de cuir blanc épais ou teinté de rouge, décor estampé à l'aide de filets et de rosaces. Ces techniques n'étaient pas originales, dans le sens où elles ont été utilisées dans plusieurs pays, dans la deuxième moitié du XV^e siècle et encore au début du XVI^e siècle, mais, à notre connaissance, nous n'avons pas trace d'une autre campagne de reliure qui a concerné plusieurs centaines d'ouvrages sur près de trente années.

Ces recherches sur les pratiques archivistiques et bibliothéconomiques à la fin du Moyen Âge sont d'autant plus intéressantes qu'avec les nouvelles données archéologiques que nous avons apportées, nous avons pu reconstituer le contexte archéologique et une partie du bâti de Cîteaux à la fin du XV^e siècle. Ainsi pouvons-nous mieux appréhender les espaces, leurs fonctions et les circulations des hommes et objets dans le monastère. Nous avons pu situer les principaux lieux de dépôts de livres ou autres objets : *armarium* et sacristie au rez-de-chaussée, chartrier, Trésor et « bourserie » à l'étage, en haut de l'escalier de nuit, avant le dortoir.

Toutes ces entreprises ont été menées de manière concomitante, dès l'accession à l'abbatit de Jean de Cirey, et jusqu'à ces derniers jours : en 1501, il faisait compiler le cartulaire concernant le rachat de la rente due à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il vérifiait et authentifiait les registres de comptes des années précédentes en y apposant sa signature.

Jean de Cirey a aussi travaillé à la compilation des privilèges cisterciens dans le cadre de la réforme de l'Ordre, travail débuté alors qu'il était encore abbé de Balerne. Nous allons à présent nous intéresser à la réception et à l'archivage des privilèges, aussi bien ceux adressés à l'abbaye que ceux adressés aux cisterciens ; ce sera également l'occasion de porter notre attention sur les archives de l'Ordre, du XII^e au XV^e siècle. Nous verrons qu'une fois encore l'abbatit de Jean de Cirey a été un moment fort quant à la conservation, compilation et diffusion des actes.

Partie C - Archives de l'Ordre, actes pontificaux et actes des souverains

Jusqu'à présent nous avons évoqué l'archivage des actes de la pratique, intéressant le temporel de l'abbaye. Nous avons pris en considération et remis en contexte les pratiques archivistiques, les mises en registres, le rangement matériel et la conservation des documents, en laissant une vaste place à l'analyse de l'entreprise de Jean de Cirey, importante par le projet ambitieux, son ampleur, ses objectifs. Une impression de stabilité, de continuité dans l'application des pratiques archivistiques se dégage : classement topographique suivi du XII^e au XV^e siècle, même si celui-ci a évolué, campagnes d'apposition de cotes et d'analyses sur les originaux, rédaction de cartulaires. La situation est quelque peu différente pour les pratiques bibliothéconomiques puisque nous manquons de sources pour les années et siècles antérieurs à l'abbatit de Jean de Cirey.

Dans les deux premières parties, nous avons volontairement laissé de côté l'étude des actes pontificaux et des actes des souverains – rois, princes, empereurs – qu'ils soient adressés à l'Ordre ou à Cîteaux. Nous verrons que selon leur portée, selon leur bénéficiaire, l'Ordre ou l'abbaye de Cîteaux, les documents pontificaux ou émanant des souverains n'étaient pas archivés, mis en registre et conservés de la même manière que les actes de la pratique. C'est pourquoi nous avons choisi de les traiter dans cette partie spécifique. Cela peut surprendre car nos catégorisations diplomatiques habituelles ont tendance à nous pousser à classer les actes selon leurs auteurs : actes pontificaux, diplômes royaux, actes princiers, actes d'évêques, actes privés. Dans les cas que nous présentons, les Cisterciens étaient pleinement conscients de l'existence de différents types d'actes – grands privilèges ou mandements pontificaux par exemple – mais ont choisi de les traiter différemment en fonction du bénéficiaire, de la portée de l'acte, et de son contenu.

Avant d'aborder l'archivage des actes pontificaux et souverains, nous proposons de revenir sur l'hypothèse de l'existence d'un dépôt d'archives de l'Ordre à Cîteaux, puisque, dès le début du XII^e siècle, l'abbaye a acquis ce double caractère d'abbaye et de chef d'Ordre.

Chapitre 1 - Le dépôt des archives de l'Ordre à l'abbaye de Cîteaux

Nous l'avons signalé dans notre chapitre introductif : si nous admettons que les archives de l'Ordre étaient conservées de manière centralisée à Cîteaux, nous devons alors conclure à une perte massive des documents¹⁷¹¹. Actuellement, dans les fonds documentaires de l'Abbaye-Mère, que reste-t-il des archives de l'Ordre ? Aux Archives départementales de la Côte-d'Or, seules quelques liasses comprennent des documents relatifs à l'Ordre cistercien, cotées 11 H 1 à 11 H 21. Signalons d'ores et déjà que ces documents n'intéressent pas seulement le Moyen Âge, mais également l'époque moderne. Que trouvons-nous dans ces liasses ?

- le *Defensorium pacis* que Jean de Cirey a écrit pour défendre son abbaye lors de la querelle contre Clairvaux et Pierre de Virey¹⁷¹², ainsi qu'un mémoire rédigé dans le cadre du procès et contenant des transcriptions d'actes¹⁷¹³ ;
- deux listes des abbayes de l'Ordre pour 1779 et 1786¹⁷¹⁴ ;
- quelques actes pontificaux adressés aussi bien à l'Ordre qu'à Cîteaux¹⁷¹⁵ ;
- des privilèges accordés par les rois de France¹⁷¹⁶ ;
- le cartulaire 176 groupant les privilèges en matière de succession, confectionné à la fin du XV^e siècle¹⁷¹⁷ ;
- un mémoire sur l'exemption de l'Ordinaire datant du XVIII^e siècle¹⁷¹⁸ ;
- des pièces de procès survenus à l'époque moderne¹⁷¹⁹ ;
- des actes des Chapitres généraux pour les XVI^e-XVIII^e siècles¹⁷²⁰ ;
- une liasse concernant les procureurs du Chapitre général depuis la fin du XV^e siècle et jusqu'en 1739¹⁷²¹ ;

¹⁷¹¹ Voir notre sous-partie sur l'évaluation des pertes, p. 40-49.

¹⁷¹² Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1, *Defensorum pacis et integritatis unionis sacri ordinis Cisterciensis per modum dialogi*, ou *Dyalogus prioris et supprioris super duplici statu...*, fin du XV^e siècle.

¹⁷¹³ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 197, 1486.

¹⁷¹⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 2-3, respectivement 1779 et 1786.

¹⁷¹⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4, 1132-1488 (copies et originaux). Les documents de la liasse 11 H 5, « Bulles émanant du concile de Bâle » ont aujourd'hui disparu.

¹⁷¹⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, 1304-1536 ; 11 H 7, 1498-1621.

¹⁷¹⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 176.

¹⁷¹⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 9, XVIII^e siècle.

¹⁷¹⁹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 11, 1675-1771 ; 11 H 12, 1765-1766 ; 11 H 15, 1754-1755.

¹⁷²⁰ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 13, 1512-1738.

¹⁷²¹ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 14, vers 1487-1739.

- des procès-verbaux de visite de l'abbaye des Vaux-de-Cernay pour 1781 et 1782¹⁷²² ;
- un petit dossier concernant la création du séminaire de Dole en 1618¹⁷²³ ;
- de la correspondance avec l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et l'Espagne, XV^e-XVII^e siècles¹⁷²⁴.

Il faut ajouter à ces liasses les registres de comptes cotés 11 H 1159¹⁷²⁵ à 11 H 1164. Il s'agit de listes de monastères groupés par filiation et mentionnant leurs facultés de contribution, ou de registres listant les recettes de l'Ordre, aussi bien les contributions de chaque filiation que les recettes perçues sur des domaines¹⁷²⁶. Signalons que dans le registre de comptes de l'abbaye 11 H 1160 pour la deuxième moitié du XIV^e siècle¹⁷²⁷, tous les ans, une rubrique liste les dépenses opérées pour ou au moment du Chapitre général.

Ajoutons à ces dossiers des documents conservés à la Bibliothèque municipale de Dijon : une liasse d'actes pontificaux cotée ms 942, un Livre de privilèges écrit au XIV^e siècle coté ms 598¹⁷²⁸, ainsi que les fragments de correspondance retrouvés dans les reliures que nous avons déjà présentés¹⁷²⁹.

Il existe, à la Bibliothèque nationale de France, deux registres factices, Latin 9003 et Latin 9004, contenant des actes pontificaux à portée générale. Ces actes sont soit adressés à l'abbé de Cîteaux et à tous les abbés, soit directement à tous les abbés. Nous doutons fortement qu'ils proviennent de l'Abbaye-Mère, notamment parce que les quelques actes de confirmation conservés dans ces registres émanent des évêques de Liège¹⁷³⁰ ou de Reims¹⁷³¹. Les notes dorsales présentant une très grande variété de styles, de mains et d'époques, nous pensons même que ces chartes proviennent d'abbayes différentes et ont été regroupées dans ces recueils au cours du XIX^e siècle. Pour ces raisons, nous avons écarté ces documents de notre étude.

¹⁷²² Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 16, 1781-1782.

¹⁷²³ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 17, 1618.

¹⁷²⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 18, Allemagne et Belgique, 1478-1512 ; 11 H 19, Angleterre, XV^e siècle-1521 ; 11 H 20, Écosse et Irlande, 1445-1628 ; 11 H 21, Espagne, 1486 (?).

¹⁷²⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 170 (11 H 1159), *Secundum registrum monasteriorum ordinis cisterciensis*, édité par JOHNSEN Arne Odd, KING Peter, *The Tax Book of the Cistercian Order*, Oslo, 1979.

¹⁷²⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1161-1164, respectivement 1404-1427, 1499-1516, 1508-1509 et 1699-1765. Certaines donations faites aux abbayes contenaient des clauses créant des rentes pour les besoins du Chapitre général, comme la donation de l'église de Scarborough que Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, a faite à Cîteaux en 1189. Par cette donation, le roi contribuait à financer la venue des abbés au Chapitre pour trois jours : « *Sciatis nos dedisse [...] ecclesiam nostram de Scardeburch cum omnibus pertinentiis suis [...] ad procurandos omnes abbates apud Cistercium per tres dies capituli generalis* », Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 319. Voir p. 216-217, 548-550 et 552.

¹⁷²⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160, f. 32r-245v.

¹⁷²⁸ Dijon, BM, ms 598, Livre des privilèges ou *Liber privilegiorum*, connu sous le nom de Bullaire de Cîteaux. Nous n'employons pas le terme « bullaire » qui est anachronique et n'apparaît dans les sources cisterciennes qu'au XVIII^e siècle. L'expression « *liber privilegiorum* » est par contre bien attestée.

¹⁷²⁹ Voir partie B, chap. 5.2.1.5, p. 448.

¹⁷³⁰ Paris, BNF, Latin 9004, n° 2.

¹⁷³¹ Paris, BNF, Latin 9003, n° 42.

La documentation concernant l'Ordre actuellement conservée est donc très lacunaire, à tel point que nous pouvons légitimement nous demander s'il existait réellement un dépôt centralisé des archives de l'Ordre.

Cette question, certains chercheurs, dont E. Goetz, se la sont posée. C'est justement dans son ouvrage sur les pratiques de l'écrit et l'archivage des documents chez les cisterciens de Bavière et de Franconie que nous trouvons le plus de renseignements sur la conservation des archives de l'Ordre cistercien¹⁷³². Dans le sixième chapitre, l'auteur a abordé la question de la conservation des textes normatifs, des procès-verbaux de visite et des privilèges pontificaux à portée générale, conservation encouragée et favorisée par les décisions du Chapitre général. Elle a évoqué l'archivage de ces documents à l'abbaye de Cîteaux, mais également le cas de la correspondance interne qui n'était pas archivée. E. Goetz a en particulier étudié les textes normatifs et les *statuta* édités par J.M. Canivez. Nous ne reprenons pas ici tous les exemples qu'elle a développés, mais nous en choisissons quelques-uns pour montrer l'importance du recours à l'écrit au sein de l'Ordre, et pour prouver l'existence d'un dépôt d'archives à Cîteaux. Gardons à l'esprit que les statuts du Chapitre général évoquaient souvent un aspect particulier ou s'adressaient plus précisément à une ou quelques abbayes : il est donc difficile d'évaluer la portée réelle de ces décisions. De plus, nombreuses sont celles qui révèlent un état de fait, d'une part parce que les compilations de textes normatifs étaient mises à jour¹⁷³³ et nous n'en possédons que certaines versions, d'autre part parce que les décisions les plus anciennes n'avaient peut-être pas toutes été mises par écrit.

1. Administrer par l'écrit

Déjà en choisissant d'appliquer la *Règle de saint Benoît* l'importance du recours à l'écrit était affirmée : les novices, en faisant profession, devaient faire une demande écrite de leur propre main, qu'ils déposaient ensuite sur l'autel :

« *De qua promissione sua faciat petitionem ad nomen sanctorum quorum reliquiae ibi sunt et abbatis praesentis. Quam petitionem manu sua scribat aut*

¹⁷³² GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit.

¹⁷³³ À propos de la mise à jour de la législation cistercienne, voir MAHN Jean-Berthold, *L'Ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e siècle (1098-1265)*, Paris, 1945, notamment p. 200-202.

certe si non scit litteras alter ab eo rogatus scribat et ille novicius signum faciat et manu sua eam super altare ponat »¹⁷³⁴.

Cette demande écrite était conservée à l'abbaye :

*« Illam tamen petitionem eius quam desuper altare abbas tulit non recipiat sed in monasterio reservetur »*¹⁷³⁵.

La Règle préconisait également que l'abbé tînt un inventaire des outils, vêtements et autres objets confiés aux moines :

*« Ex quibus abbas brevem teneat ut dum sibi in ipsa adsignata fratres vicissim succedunt sciat quid dat aut quid recipit »*¹⁷³⁶.

Ces deux recommandations plaçaient donc l'écrit et l'administration par l'écrit au cœur de la vie monacale. L'archivage de ces documents était condition *sine qua non* à la bonne gestion de l'abbaye.

Les professions des moines et convers ainsi que les inventaires de leurs biens étaient encore rédigés à la fin du Moyen Âge, et nous avons déjà évoqué leur existence à Cîteaux¹⁷³⁷. En 1485, le Chapitre général demandait que, dans chaque monastère, les professions des moines soient conservées séparément, dans un coffre spécifique fermant à clef, et accessible au sacristain ou à toute personne désignée par l'abbé :

*« Quod [monachi] non possunt monstrare litteras seu scedulas suarum professionum praesens generale capitulum diffinit, statuit et ordinat quod de cetero in singulis monasteriis ordinis archa specialis habeatur in aliquo loco monasterii securo in qua omnes scedulae seu litterae professionum religiosorum recondantur et ibidem per sacristam vel alium ad hoc per abbates monasteriorum deputandum sub clave vel clavibus conserventur »*¹⁷³⁸.

¹⁷³⁴ Règle de saint Benoît, chap. LVIII-19 à LVIII-20. Pour toutes les citations des textes normatifs et des statuts du Chapitre général, nous avons choisi de remanier la ponctuation, qui prête parfois à confusion.

¹⁷³⁵ Règle de saint Benoît, chap. LVIII-29.

¹⁷³⁶ Règle de saint Benoît, chap. XXXII-3.

¹⁷³⁷ DAMONGEOT, « Pauvres sous le regard du Père, *op. cit.* ». Voir également la liste de professions retrouvée dans une reliure, p. 450.

¹⁷³⁸ CANIVEZ, 1485, n° 68. Cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser, op. cit.*, p. 111.

Il ne subsiste que peu de trace de cette pratique d'archivage, mais bon nombre de ces documents perdant leur intérêt après quelques années ou après la mort des moines, il n'est pas étonnant que nous n'en ayons que peu conservé¹⁷³⁹.

L'organisation rationnelle de la vie monastique voulue par la *Règle* et par les premiers cisterciens a permis la mise en place et le développement de normes : normes de vie spirituelles, règles de comportement, préceptes pour l'organisation et la gestion de l'abbaye. Le Chapitre général, organe central de l'Ordre, a encouragé la réalisation d'outils organisationnels et d'administration. Les cisterciens ont développé une codification et ont contribué à sa rationalisation. Le Chapitre général a permis la réunion des monastères, même isolés. Il s'est doté d'une documentation cherchant à unifier et à prévenir les dérives, à assurer la cohésion de l'Ordre. Il a été extrêmement fécond, et, dès le début du XII^e siècle, a fourni les premières compilations de textes normatifs : dans les années 1120 un regroupement de l'*Exordium*, de la *Carta Charitatis* et de vingt décisions du Chapitre ; en 1134 la compilation connue sous le nom d'*Instituta generalis capituli* ; en 1202 le *Libellus definitionum*, pour ne citer que ces trois-là¹⁷⁴⁰.

L'Ordre produisait une masse de documents considérable ; ceux-ci pouvaient émaner du Chapitre, mais également des abbayes entre elles : textes préparatoires et décisions du Chapitre, visites des abbés-pères à leurs filles¹⁷⁴¹, correspondance, et autres documents dont nous soupçonnons moins l'existence.

L'organe central de l'Ordre a produit plusieurs *statuta* et *decisiones* en matière d'écrit et d'archivage. Par exemple, la décision de tenir des rouleaux dans lesquels étaient inscrits les noms des absents au Chapitre général a été prise en 1270. Deux abbés devaient, lors de la première session du Chapitre, récupérer les lettres d'excuse des abbés absents, et inscrire leur nom et leur justification dans un rouleau :

« *Item super excusatione abbatum qui se excusant per litteras a veniendo ad capitulum generale statuit idem capitulum quod duo abbates in prima sessione capituli ab abbate Cistercii assignentur qui omnes litteras excusatorias*

¹⁷³⁹ E. Goetz évoque la conservation d'environ 200 professions de foi de l'abbaye de Raitenhaslach et datant du XV^e siècle : München, Bayerisches Hauptstaatsarchiv, KU Raitenhaslach 116 (*non vidi*), cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 111. Abbaye de Raitenhaslach, fille de Salem fondée en 1143, c^{me} Burghausen, district Haute-Bavière, Land Bavière, Allemagne.

¹⁷⁴⁰ Voir également MAHN, *L'Ordre cistercien et son gouvernement*, op. cit.

¹⁷⁴¹ Concernant les rapports de visite et autres documents liés à cette activité, nous renvoyons à GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 121-128.

recipiant examinent et conscribant in rotulo nomina singulorum cum causis excusatoriis prout breviter potuerit et scriptum rotulum diffinitoribus cum primo sederint repraesentent »¹⁷⁴².

En 1217, 1218 et 1239, le Chapitre général recommandait la tenue d'un répertoire de tous les monastères cisterciens, appelé « *tabula* », mis à jour pour éviter les problèmes. Les informations devaient être transmises par les abbés-pères de chaque filiation :

« *Quia in tabula in qua notantur nomina abbatiarum videtur esse discordia de tempore abbatiarum volumus ut nova et certa tabula fiat. Visitatores autem super hoc diligenter inquirent et in sequenti capitulo certitudinem reddant cantori* »¹⁷⁴³.

Il semble que lorsque ce statut a été promulgué en 1217, de telles listes existaient déjà, mais qu'elles n'étaient pas mises à jour, c'est ce que nous indique la formule « *quia in tabula in qua notantur nomina abbatiarum videtur esse discordia* ». Cette décision ayant été réitérée à trois reprises, E. Goetz a suggéré qu'elle était peut-être restée lettre-morte¹⁷⁴⁴. Néanmoins, en 1333, un « état des abbayes de l'Ordre de Cîteaux qui paient la dîme au roi » a été envoyé à la Chambre des comptes. Ce document a été édité par J. Viard en 1910¹⁷⁴⁵ ; il prouve qu'une liste des abbayes était tenue dans les archives du Chapitre général. Nous ignorons si elle était régulièrement renseignée, mais elle a été mise à jour à cette occasion, après confrontation des archives :

« *Invenimus enim, apud Cistercium, in tabula quae dicitur Capituli generalis, et in multis tabulis et libris multarum abbatiarum ordinis, sic scriptum* ».

D'autres renseignements concernant les archevêchés et les évêchés ont été trouvés dans d'« anciens écrits » également conservés à Cîteaux : « *prout sunt apud Cistercium in aliquibus scriptis antiquis* »¹⁷⁴⁶. Notons que le vocabulaire employé pour désigner le document contenant

¹⁷⁴² CANIVEZ, 1270, n° 2, cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 113.

¹⁷⁴³ CANIVEZ, 1217, n° 76 ; 1218, n° 8 ; et 1239, n° 11. Cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 139.

¹⁷⁴⁴ Il ne faudrait pas confondre ce type de répertoire avec les listes de contributions encore conservées : Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1159-1164. En effet, ces dernières ne donnent jamais un inventaire complet des abbayes de l'Ordre, mais seulement de celles qui s'acquittaient de leur cotisation.

¹⁷⁴⁵ VIARD Jules, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1 (2), 1910, p. 211-221 ; VIARD Jules, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1 (3), 1910, p. 329-338. Seules des copies de ce document sont conservées : Paris, BNF, Latin 16068, f. 164v ; Français 4426 ; Français 16600, f. 445v ; Paris, AN, P//2289 (*non vidi*).

¹⁷⁴⁶ VIARD, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^e siècle, op. cit. », p. 213.

la liste des abbayes cisterciennes est le même dans les décisions du Chapitre que dans l'état des abbayes de 1333 : « *tabula* ».

Il existait également à Cîteaux des registres de comptes pour l'Ordre. Au XIV^e siècle, les dépenses effectuées pendant le Chapitre étaient inscrites dans le même registre de comptes que celui de l'abbaye, sous une rubrique spécifique¹⁷⁴⁷. À la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle, les comptes de l'Ordre étaient tenus dans des registres spécifiques¹⁷⁴⁸. Si le registre coté cartulaire 170 (11 H 1159) n'est qu'une liste des abbayes payant leur contribution, groupées par filiation, les autres volumes, 11 H 1160 à 1164, contiennent les recettes de l'Ordre, les contributions des abbayes, mais également les dépenses faites pendant ou pour le Chapitre général : dépenses du boursier, du portier, du cellérier, du procureur, achats de matériel comme du papier, de la cire, paiement de lettres, de scellement, mais également salaire pour des hommes effectuant différentes tâches comme le portage de documents, la lecture de la Bible, etc.

La tenue de registres de comptes ou de listes de dépenses et de recettes était également l'une des préoccupations du Chapitre général. Par exemple, en 1329, celui-ci demandait à ce que les listes des dettes des abbayes soient mises par écrit dans le registre de comptes du boursier :

« *Item ut patres abbates filiarum suarum statum valeant agnoscere luculenter generale capitulum statuit patribus abbatibus iniungendo quatinus in nova creatione abbatum de domus statu diligenter inquirant quid et quantum habeant in mobilibus seu debeant et quot eis debita debeantur praemissaque omnia sub sigillis suis abbatibus reconsignent eaque omnia et singula in papiro bursario coram senioribus domus faciant cum integritate conscribi fideliter reservando* »¹⁷⁴⁹.

Ainsi, à partir du XIV^e siècle, au moins une partie des archives de l'Ordre devait être conservée par les boursiers des abbayes, dont celui de Cîteaux. Il est intéressant de rapprocher ce statut de la citation de Jean de Cirey, qui nous indiquait qu'à la fin du XV^e siècle, les ou des archives de l'Ordre étaient conservées dans un coffre spécifique fermant à clef, situé près de la « bourserie » ou de la « chartreuse du dortoir » : « *in uno coffro speciali juxta bursariam seu cartulariam*

¹⁷⁴⁷ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1160.

¹⁷⁴⁸ Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1161-1164.

¹⁷⁴⁹ CANIVEZ, 1329, n° 4. Cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 144.

dormitorii reposuit et sub clave firmavit »¹⁷⁵⁰. Donc, encore à la fin du Moyen Âge, le boursier avait un accès facilité aux archives de l'Ordre.

Les décisions du Chapitre général devaient également être conservées dans leur intégralité à Cîteaux, comme l'a noté Jean de Cirey à la fin du XV^e siècle dans le *Defensorium* ou *Dialogus prioris et supprioris super dupplici statu...* :

« *statuta [...] de sub alternatis presentatibus visitacionibus aliisque pluribus auctoritative imponens et pro sue jurisdictionis eminencia ordinans generale capitulum aliaque plura apud Cistercium conservari* »¹⁷⁵¹.

Les textes normatifs, pas seulement ceux issus des *decisiones*, étaient conservés à l'Abbaye-Mère, comme le suggèrent plusieurs statuts du Chapitre général. Dès 1134, il était demandé que chaque nouvelle abbaye se procure les manuscrits essentiels à la liturgie et à l'office, ainsi que la *Règle* et un *Liber usuum* :

« *Duodecim monachi cum abbate terciodecimo ad coenobia nova transmittantur nec tamen illuc destinentur donec locus libris, domibus et necessariis aptetur, libris dumtaxat missali, Regula, libro Usuum, psalterio, hymnario, collectaneo, lectionario, antiphonario, gradali* »¹⁷⁵².

En 1204, il était recommandé aux abbayes d'acquérir un exemplaire du *Libellus definitionum* le plus rapidement possible, l'ignorance des textes ne pouvant être excusée :

« *De libello definitionum praeceptum est a generali capitulo ut ab omnibus quam citius potuerunt habeatur ut nullus abbatum de cetero de ignorantia se excuset* »¹⁷⁵³.

Ce type de recommandation a été réitéré tout au long du Moyen Âge, peut-être le signe qu'elles n'étaient pas toujours appliquées, ou alors parce qu'elles étaient d'une importance capitale. Chaque abbaye se devait de posséder les textes normatifs et compilations de statuts, et de s'informer des décisions nouvellement promulguées.

¹⁷⁵⁰ Dijon, BM, ms 602, f. 12v. Voir partie B, chap. 1.2.3, p. 253.

¹⁷⁵¹ Dijon, BM, ms 602, f. 1r. Voir partie B, chap. 2.2.2, p. 290.

¹⁷⁵² CANIVEZ, 1134, n° 12.

¹⁷⁵³ CANIVEZ, 1204, n° 8. Cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 117.

En 1221, le Chapitre général émit une décision demandant à ce que les documents fussent annotés, notamment afin de préparer la réunion annuelle des abbés :

« *Praecipitur ut quoties recurritur ad capitulum generale de ipso capitulo duo vel tres eligantur viri boni et discreti qui causas terminent quae ad capitulum deferuntur. Quod si quae questio fuerit quae merito desideret audientiam capituli generalis ad ipsum capitulum referatur. Duo nihilominus eligantur qui litteras omnes diligenter inspiciant et mentem ipsarum a tergo scribentes sub brevitate perstringant nisi forte aliquae fuerint quae pro mittentis reverentia in omnium vero audientia debeant recitari* »¹⁷⁵⁴.

Les notes, inscrites au dos des actes, pouvaient donc aussi servir à archiver les documents. Seulement, comme les archives de l'Ordre ont presque entièrement disparu, nous ne pouvons vérifier si cette décision a été appliquée.

Les archives de l'Ordre pouvaient être conservées à plusieurs échelons, comme la montré E. Goez. Jusqu'à présent, nous avons évoqué le cas des documents conservés à Cîteaux, tête de l'Ordre. Il existait des documents intéressant l'administration de l'Ordre gardés au sein même des abbayes, comme la correspondance ou les procès-verbaux de visite, conservés par les abbayes-mères¹⁷⁵⁵. E. Goez a consacré quelques pages à la correspondance interne, qui n'était sans doute pas archivée, et vouée à la destruction au bout de quelques années. Les lettres échangées entre abbayes ainsi qu'entre Chapitre et abbayes devaient être extrêmement nombreuses puisque les monastères recevaient régulièrement et directement des directives, comme nous le suggèrent différentes décisions du Chapitre¹⁷⁵⁶.

2. Le dépôt des actes pontificaux adressés à l'Ordre cistercien

¹⁷⁵⁴ CANIVEZ, 1221, n° 38, cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 140.

¹⁷⁵⁵ GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., chap. VI-3.

¹⁷⁵⁶ Nous renvoyons à l'ouvrage d'E. Goez pour plus de détails. GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., chap. VI-8.

Les documents pontificaux à portée générale, c'est-à-dire les décisions pontificales concernant l'Ordre dans son ensemble, étaient assurément tous conservés à l'abbaye, comme nous le prouvent diverses mentions trouvées dans les décisions du Chapitre ou dans d'autres textes. Les cisterciens étaient conscients de la valeur des privilèges pontificaux, dont le premier avait été accordé en 1100, soit à peine plus de deux ans après la fondation de Cîteaux¹⁷⁵⁷.

À plusieurs reprises, il était indiqué que les actes pontificaux devaient être préservés des dommages ; des copies devaient être établies par les monastères, comme il est par exemple spécifié dans le *Libellus antiquarum definitionum (1289-1316)*, dans la *Distinctio II* concernant les privilèges :

« *ut in omnibus monasteriis habeant transcripta privilegiorum & omnes praesertim Abbates ad tuitionem ipsorum intendant* »¹⁷⁵⁸.

Si plusieurs monastères faisaient établir des transcriptions d'actes pontificaux auprès de Cîteaux, qui les conservait tous au moins depuis le XIII^e siècle, ou auprès de leur propre abbaye-mère, il était possible de s'en procurer des copies directement auprès de la Curie, et à ses frais. En 1207, le Chapitre demandait à ce que l'abbaye de Bégard¹⁷⁵⁹, récemment incorporée à l'Ordre, obtînt ses privilèges à Rome :

« *Abbati de Begardo qui de novo incorporatus est ordini conceditur ire Romam privilegiis quibus omnino caret impetrandis* »¹⁷⁶⁰.

Aujourd'hui, les bulles ont presque toutes disparu des archives de Cîteaux, mais plusieurs témoignages nous indiquent que les originaux ou des Livres de privilèges y étaient bien conservés. Par exemple, dans le *Liber privilegiorum* conservé à la Bibliothèque municipale d'Épinal, nous pouvons lire cette note :

« *Incipit tabula tituli secundi privilegiorum generalium Ordini Cysterциensi ab Honorio papa III^o concessorum sicut in Cysterциo continentur* » ;

et dans celui conservé à la Bibliothèque municipale de Colmar et provenant du monastère de Bebenhausen¹⁷⁶¹, il est écrit :

¹⁷⁵⁷ 1100, Dijon, BM, ms 598, p. 133-135, n° 5, CCMA 227.

¹⁷⁵⁸ *Libellus antiquarum definitionum (1289-1316)*, *Distinctio I*, I, édité par PARIS, p. 376-377.

¹⁷⁵⁹ Abbaye de Bégard, fondée en 1130, mais peut-être cistercienne qu'au début du XIII^e siècle, selon le statut de 1207 ; fille de l'Aumône, c^{ne} Bégard, chef-lieu de c^{on}, ar. Guingamp, département Côtes-d'Armor.

¹⁷⁶⁰ CANIVEZ, 1207, n° 57. Cité par MAHN, *L'Ordre cistercien et son gouvernement*, op. cit., p. 4-5.

¹⁷⁶¹ Abbaye de prémontrés de Bebenhausen fondée en 1183, devenue cistercienne en 1190, fille de Schönau, c^{ne} Tübingen, chef-lieu de district, Land Bade-Wurtemberg, Allemagne.

« *Privilegia ordini nostro Cysterciensi a summis pontificibus concessa prout in Cystercio continentur* »¹⁷⁶².

Plusieurs mentions dans le *Liber privilegiorum* de Cîteaux nous prouvent également que les actes pontificaux étaient bien conservés à la Maison-Mère. Par exemple, à la fin de la rubrique introduisant l'acte d'Alexandre III « *Attendentis quomodo* », il est écrit que l'abbaye en possédait deux exemplaires : « *Et habemus bis scriptum et bullatum* »¹⁷⁶³. Certes, il s'agit ici d'un acte adressé à Cîteaux et non à l'Ordre. Pour les actes à portée générale, le lieu de conservation a été sous-entendu lorsque le scribe a écrit des indications telles que « *sed omnia illibata et integra conserventur* », précisant que l'acte était conservé en original – ou copie authentique – et non détérioré¹⁷⁶⁴.

La *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, imprimée en 1491, regorge aussi de mentions intéressantes. Dans sa préface, Jean de Cirey a indiqué que les privilèges qu'il avait fait compiler, tant nouveaux qu'anciens, tant pontificaux que royaux, étaient conservés à l'abbaye :

« *nonnulla tam nova quam vetera apostolica et quedam regalia ex copiosissimo privilegiorum ordinis cumulo [...] ab archivis Cistercii extrahi et conscribi* ».

À plusieurs reprises au fil du registre, dans les nombreuses *notae*, se lisent des indications comme « *sicut originali* » ou « *cum clausula que transumptis fides adhibeatur sicut originali* » qui prouvent que les originaux ont été compulsés ; « *non inseruntur sed in archivis Cistercii cum aliis multis custodiuntur* » ou « *non inseritur sed in Cystercio cum ceteris servatur* », qui prouvent que tous les actes pontificaux se trouvaient à Cîteaux et qu'un choix a été opéré lors de leur compilation.

Le Chapitre général a également souhaité dresser un inventaire de tous les privilèges communs conservés par les abbayes. En 1447, il exigea des abbés qu'ils complètent cette collection d'actes. Inventaire et privilèges devaient être accessibles à tous ceux qui le souhaitaient :

¹⁷⁶² Épinal, BM, ms 90, f. 18v, et Colmar, BM, ms 477, f. 85v. Cités par SALEMME Timothy, « La réception des actes pontificaux dans le réseau monastique cistercien : remarques sur la diffusion d'un *Liber privilegiorum* du début du XIV^e siècle », *Conservation et réception des documents pontificaux par les Ordres religieux (XI^e-XV^e siècles)*, Colloque international, Nancy, 12-13 décembre 2013, à paraître. Merci à T. Salemme pour nous avoir fait part de son article.

¹⁷⁶³ 1169, Dijon, BM, ms 598, p. 10-12, n° 7, CCMA 1333. JL 11632 (7767).

¹⁷⁶⁴ Cette indication a été écrite pour l'acte de Célestin III « *Religiosam vitam eligentibus* », 1191 (a.st.), Dijon, BM, ms 598 p. 113-126, CCMA 1361. JL 16821 ; ainsi que pour l'acte d'Innocent III « *Religiosam vitam eligentibus* », 1199, Dijon, BM, ms 598 p. 126-133, n° 4, CCMA 1362.

« *inventaria omnium et singulorum privilegiorum communium ordinis in suis monasteriis existentium* »¹⁷⁶⁵.

Le prêt d'un original était possible sous certaines conditions. Nous ne conservons pas de registres ou de listes de prêts, mais les décisions du Chapitre général en gardent la trace, par exemple en 1340, lorsqu'il exigeait le retour des documents prêtés par Cîteaux et les quatre premières filles :

« *Item cum nonnulli abbates et monachi ordinis saepe praeteritis temporibus ad domum Cisterciensem matrem nostram pro commodandis privilegiis recursum habuerint eaque secum portaverint pro suis et monasteriorum suorum negotiis prosequendis et ea neglexerint ne forte dicatur contempserint reportare eapropter generale capitulum dictis abbatibus et monachis sub poena excommunicationis praecipit et iniungit quatinus praedicta privilegia apud Cistercium saltem infra proximum venturum capitulum generale reportare vel per certum et securum nuntium remittere non omittant et idem de aliis quatuor monasteriis ordinis statuit capitulum generale* »¹⁷⁶⁶.

G. Baury, lors du colloque sur la conservation et la réception des documents pontificaux qui s'est tenu en 2013, a également donné plusieurs exemples illustrant « le processus de transmission des textes pontificaux » au sein de la péninsule Ibérique :

« Les privilèges adressés par les papes [...] furent probablement expédiés par la chancellerie en un nombre très réduit d'exemplaires, ceux que lui demandait le représentant de l'abbé de Cîteaux et dont il finançait l'exécution. Ils étaient donc centralisés par la tête de l'Ordre à qui il revenait d'en assurer la diffusion. Mais ce processus pâtissait d'une certaine passivité de l'autorité centrale et reposait principalement sur une démarche volontariste de la base »¹⁷⁶⁷.

L'auteur rappelait qu'en 1282 le Chapitre général ordonnait le retour de certains documents que Cîteaux avait prêtés à des abbayes de l'Ordre :

¹⁷⁶⁵ CANIVEZ, 1447, n° 3. Cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 142.

¹⁷⁶⁶ CANIVEZ, 1340, n° 12. Cité par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 141.

¹⁷⁶⁷ BAURY Ghislain, « Les actes pontificaux et l'exceptionnalité canonique cistercienne dans la péninsule Ibérique médiévale », *Conservation et réception des documents pontificaux par les Ordres religieux (XI^e-XV^e siècles)*, Colloque international, Nancy, 12-13 décembre 2013, à paraître. Que G. Baury soit ici remercié pour nous avoir transmis son travail.

« *Quoniam sicut omnia flumina ut iterum fluant ad locum, unde exeunt, revertuntur, sic communia ordinis privilegia apud matrem nostram Cistercium reposita cum aliquibus commodata fuerint, ad eundem locum sint citius referenda ut iterum aliis indigentibus suffragentur, statuit et ordinat capitulum generale quod quicumque de privilegiis eisdem aliqua nunc habent vel detinent infra instans Pascha apud Cistercium deferre aut mittere non omittant alioquin si abbates fuerint ex tunc se depositos noverint auctoritate capituli generalis si monachi vel conversi eadem auctoritate ab omni officio ex tunc noverint se suspensos* »¹⁷⁶⁸.

G. Baurly a recensé un seul cas possible d'emprunt du document original dans la péninsule Ibérique. En 1312, l'abbé de Benifaza¹⁷⁶⁹ fit réaliser un vidimus par son évêque diocésain de Tarragone : le préambule du texte indique que l'acte original avait été présenté par l'abbé, « *per abbatem monasterii Benifazani* », de la part de celui de Cîteaux, « *pro parte venerabilis et religiosi abbatis Cistercii* ».

Il existait d'autres moyens de transmission des actes pontificaux, par exemple l'obtention de copie : le monastère de Las Huelgas¹⁷⁷⁰ possède encore aujourd'hui une copie d'un acte pontifical « authentifiée par l'abbé de Cîteaux lui-même, sans doute entre 1299 et 1304, sous couvert du Chapitre Général où avait dû être présentée la pétition ». Cependant, G. Baurly a souligné que ce mode de transmission paraît exceptionnel.

¹⁷⁶⁸ CANIVEZ, 1282, n° 32. Cité également par GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser*, op. cit., p. 142 ; par SALEMME, « La réception des actes pontificaux dans le réseau monastique cistercien, op. cit. ».

¹⁷⁶⁹ Abbaye de Benifaza, fille de Poblet fondée en 1235, près de El Morell, province Tarragone, Catalogne, Espagne.

¹⁷⁷⁰ Abbaye de Las Huelgas de Burgos, abbaye de cisterciennes fondée en 1187, fille de Tulebras, c^{ne} Burgos, province de Burgos, Castille-et-León, Espagne.

De nombreuses sources nous livrent, au détour d'une phrase, des preuves de l'existence d'un dépôt d'archives de l'Ordre à l'Abbaye-Mère. Devaient être conservés à plus ou moins long terme : les textes normatifs, les décisions du Chapitre général, les privilèges pontificaux, des documents comptables, des documents et actes en tout genre nécessaires à la préparation des cessions, de la correspondance, des procès-verbaux de visites. Une fois les protagonistes décédés, les décisions prises, les conflits apaisés, la majorité des textes devenaient caduques ; seules les décisions finales, les textes normatifs à jour, les codifications et les actes authentiques importaient. Les documents étaient sans doute détruits plus ou moins régulièrement, ce qui expliquerait en grande partie leur perte massive.

Tous les textes que nous avons pris comme exemple nous montrent l'importance accordée à l'écrit. L'Ordre cherchait à uniformiser la législation, proposait des instruments et des pratiques de gestion, et ce contrôle par l'écrit a été mis en place dès le XII^e siècle.

Chapitre 2 - Les actes pontificaux

En raison de la perte de la majorité de la documentation de l'Ordre, nous avons choisi de focaliser nos propos sur les actes pontificaux et sur ceux émanant des souverains. Les actes pontificaux adressés à l'Ordre cistercien qui étaient autrefois conservés à l'Abbaye-Mère ont aujourd'hui presque tous disparus ; il est donc difficile d'appréhender les critères selon lesquels ils étaient classés¹⁷⁷¹. Nous devons procéder par comparaison entre les différents témoins encore existants, et nous devons partir à la recherche de notes, de gloses inscrites sur les copies ou dans les recueils de privilèges.

Le corpus de documents émanant des papes se compose d'actes originaux, de copies médiévales et modernes, de transcriptions dans des manuscrits non diplomatiques, et dans deux *Libri privilegiorum* : le ms 598 de la Bibliothèque municipale de Dijon, compilé au XIV^e siècle, et la *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, incunable compilé et imprimé à Dijon à la demande de Jean de Cirey en 1491. Qu'est-ce qu'un Livre des privilèges, ou *Liber privilegiorum* ? Pour notre étude, nous en donnerons une définition plutôt étroite : il s'agit d'un recueil groupant, sous forme de cartulaire, des privilèges, en particulier pontificaux. Nous préférons employer le terme « Livre de privilèges » plutôt que celui de « bullaire ». En effet, l'emploi de ce dernier n'est pas attesté à Cîteaux au Moyen Âge. Le terme, dans le sens de « recueil de plusieurs bulles des papes » est défini, semble-t-il pour la première fois, dans le *Dictionnaire* de Furetière en 1690. Dans les archives de Cîteaux, il n'est pas employé avant le XVIII^e siècle¹⁷⁷².

Nous commençons cette étude sur les actes pontificaux par une présentation de leur typologie. Au Moyen Âge, les moines de Cîteaux étaient conscients de l'existence de types divers d'actes pontificaux ou de transaction ou situation juridique différentes, comme le prouve le vocabulaire employé dans les *Libri privilegiorum*. Au XIV^e comme au XV^e siècle, les termes employés pour désigner les documents pontificaux ont peu évolué : « *privilegium* » est le mot le plus

¹⁷⁷¹ Nous avons proposé une communication sur la réception et la mise en registre des actes pontificaux à Cîteaux lors du colloque *Conservation et réception des documents pontificaux par les ordres religieux (XI^e-XV^e siècles)* qui s'est tenu à Nancy en décembre 2013 (à paraître). Nous renvoyons aux autres communications pour établir des points de comparaison et recourir à des exemples particuliers.

¹⁷⁷² « BULLAIRE, s. m. est un Recueil de plusieurs Bulles des Papes ramassés en III. Volumes par Cherubin », FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, 1, La Haye, 1690.

couramment utilisé. Le ms 598 s'ouvre sur ces termes « *Incipiunt privilegia generalia* », désignant les actes communs à tous les cisterciens ; dans la *Collecta*, la locution « *privilegium Ordinis* » est utilisée dans le même sens.

Dans les deux Livres de privilèges, le terme « *confirmatio* » et le verbe « *confirmare* » sont souvent utilisés : ils désignent plutôt la nature de la transaction, une confirmation, que le type d'acte.

« *Originalis* » désigne l'acte original dans la *Collecta*.

Lorsqu'il est précisé que l'abbaye possède des actes « *de eadem materia* » et « *in eadem forma* », cela indique qu'ils concernent le même sujet (« *materia* ») et ont été écrits avec les mots (« *forma* »). L'expression « *de verbo ad verbum* » dans la *Collecta* signifie également qu'un acte a été repris mot à mot et confirmé, mais sans que le terme « *vidimus* » n'apparaisse. La *Collecta* utilise quelquefois le mot « *bullam* » comme un synonyme de « *privilegium* » : « *bullam premissam seu privilegium* ». « *Bulla* » n'apparaît pas dans le ms 598, mais l'adjectif « *bullatus* » renvoie à la manière dont l'acte est scellé.

À plusieurs reprises la *Collecta* utilise le terme « *codex* » pour désigner un acte pontifical : « *confirmat in magno codice dominus Innocentius papa octavus* » et « *in uno codice sub plumbo* ». Ce « *codex* » étant scellé, il ne s'agit pas d'un registre, mais bien d'une charte.

Les termes « *textum* » et « *clausula* » apparaissent également quelques fois dans la *Collecta* ; « *textum* » renvoie au texte au sens actuel du terme, et « *clausula* » peut être traduit par « clause », « partie du texte » ou « disposition ».

Nos catégories diplomatiques, bien que perméables tant la diversité des actes médiévaux est grande, permettent de nous poser plusieurs questions quant à l'originalité des documents et à leur caractère authentique, aux choix accompagnant toute entreprise de transcription et à sa valeur, à l'imitation des caractères internes ou externes des documents, à la qualité des copies, etc.

Plusieurs chercheurs ont travaillé sur les types d'actes pontificaux, proposant une catégorisation qui circonscrit les principales caractéristiques de « modèles idéaux », pour reprendre les termes employés par T. Salemmé¹⁷⁷³. Nous empruntons à ce dernier ainsi qu'au *Vocabulaire international de la diplomatie* leurs descriptions, claires et bien composées, de ces catégories

¹⁷⁷³ SALEMME Timothy, « À propos d'un bullaire cistercien du XIV^e siècle. Le manuscrit 234 de la bibliothèque municipale d'Épinal », *Originaux et cartulaires dans la Lorraine médiévale (XII^e-XVI^e siècles) : recueil d'études*, Renault J.-B. (éd.), Turnhout, Brepols, 2016, p. 59-80.

diplomatiques d'actes idéaux que sont les *privilegia* et les *litterae pontificales*, ainsi réparties depuis l'époque carolingienne¹⁷⁷⁴.

Les privilèges constituent ou confirment une situation juridique spéciale : possessions, droits, immunités, etc. Parmi eux, il faut différencier les *privilegia solemnia* des *privilegia simplicia*, distingués essentiellement par leurs caractères internes.

Le *privilegium solemne* arbore un protocole écrit en lettres allongées occupant la première ligne du parchemin. Il se compose de l'*intitulatio* avec formule d'humilité, de l'adresse et d'une formule de perpétuité. Dans notre corpus d'actes pontificaux, le privilège de Célestin III (né 1105-1106, pape 1191-1198), daté de 1192 (n.st.), est le seul original encore conservé à présenter ces caractéristiques :

« *Celestinus episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Willermo abbati monasterii Cisterciensis eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum* »¹⁷⁷⁵ (Fig. 309).

Cet acte est d'autant plus impressionnant qu'il arbore une grande taille, 700 × 822 mm, dont repli de 27 mm. Sa surface écrite est néanmoins en mauvais état et l'encre a tendance à s'effacer. Dans le texte des *privilegia solemnia* se trouvent les éléments diplomatiques suivants : *arenga* ou préambule, *narratio* ou exposé, *dispositio* ou dispositif, clauses finales et inscription du mot *amen*, parfois en double ou triple répétition. Dans l'eschatocole sont figurés la *rota* et le *bene valete*, ainsi que les souscriptions des cardinaux, souvent autographes, comme nous le voyons sur le privilège de Célestin III (Fig. 310). La datation est longue et comporte l'indication du lieu de rédaction, le nom du fonctionnaire de la chancellerie ayant rédigé l'acte, le jour, le mois et l'année – année et année du pontificat –, comme dans l'acte de Célestin III :

« *Datum Rome apud Sanctum Petrum per manum Egidii Sancti Nicolai in Carcere Tulliani diaconi cardinalis XV kl marcii indictione decima Incarnationis Dominice anno M^o C^o XCI*¹⁷⁷⁶ *pontificatus vero domini Celestini pape III anno primo* ».

¹⁷⁷⁴ Deux manuels de diplomatique pontificale permettent d'aborder efficacement la typologie des actes pontificaux : RABIKASKAS Paulius, *Diplomatica pontificia. Praelectionum lineamenta*, Rome, 1964 ; FRENZ Thomas, *Papsturkunden des Mittelalters und der Neuzeit*, Stuttgart, 1986. Ce dernier a également été traduit en italien : FRENZ Thomas, *I documenti pontifici nel Medioevo e nell'età moderna*, trad. par Sergio Pagano, Vatican, 1989. Nous pouvons également nous référer au *Vocabulaire international de la diplomatie* afin d'établir une typologie des documents pontificaux : *Vocabulaire international de la diplomatie*, op. cit.

¹⁷⁷⁵ 1191 (a.st.), Dijon, BM, ms 942, CCMA 1361.

¹⁷⁷⁶ L'encre s'effaçant, une main a réécrit la date en suivant le nouveau style : « M C XCII ».

Le *privilegium simplex* a également recours aux lettres allongées, parfois seulement pour écrire le nom du pape. Une formule de salutation remplace la formule de perpétuité. Généralement, les souscriptions, la *rota* et le *bene valete* sont omis. Parmi les actes originaux conservés dans le fonds de Cîteaux, il n’y a plus aucun *privilegium simplex*, et les seules copies figurées que nous avons conservées sont des transcriptions de *privilegia solemnia*, avec figurations des signatures cardinalices, de la *rota* et du *bene valete*, comme dans le ms 598 (**Fig. 311**).

Au cours du XII^e siècle, les *privilegia solemnia* se sont raréfiés et les *privilegia simplicia* ont eu tendance à disparaître au profit des *litterae pontificales*. Par antinomie, les *litterae* sont tous les actes pontificaux qui n’appartiennent pas à la catégorie des privilèges. Dès le XII^e siècle, et surtout au XIII^e siècle, une distinction était faite entre les *litterae solemnes* ou *bullae*, les *litterae gratiosae*, et les *litterae executoriae*.

La *littera solemnis* ou *bullae* était réservée aux transactions les plus importantes. Elle se compose d’un protocole écrit en lettres allongées, contenant l’*intitulatio* et la formule de perpétuité, mais, ordinairement, l’adresse est absente. Dans l’eschatocole, la formule de datation est généralement brève et contient le lieu, le jour, le mois et l’année du pontificat. Les souscriptions sont omises, et le sceau est pendu sur lacs de soie.

La *littera gratiosa* est également appelée *littera cum filo serico* car le sceau est appendu par des lacs de soie rouge et jaune. L’intitulation est complétée par une formule d’humilité, et l’adresse est suivie par la salutation, comme dans l’acte d’Innocent III, daté de 1205, et dont les fils de soie sont encore en partie présents :

« *Innocentius episcopus servus servorum Dei dilectis filiis abbati et conventui Cisterciensi salutem et apostolicam benedictionem* »¹⁷⁷⁷ (**Fig. 312**).

Le nom du pape est écrit en lettres allongées et une ou plusieurs lettres initiales peuvent être ornées. Le dispositif et les clauses contiennent souvent des formules standardisées. La datation est également brève, dans notre exemple : « *Datum Rome apud Sanctum Petrum XV kl decembris pontificatus nostri anno octavo* ».

Quant à la *littera executoria*, elle est également appelée *mandatum* ou *littera cum filo canapis* car son sceau est pendu sur cordelette de chanvre. Seule la lettre initiale du nom du pape est

¹⁷⁷⁷ S.d. (1205), Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 155, CCMA 406.

agrandie. Le dispositif contient des formules stéréotypées, et les clauses sont réduites, voire absentes. Comme dans les autres lettres, la datation est généralement brève¹⁷⁷⁸.

1. Originaux et notes dorsales, copies authentiques et copies libres

Évoquer les actes pontificaux aux, parfois, multiples exemplaires, leur typologie, ainsi que la question de leur tradition, revient à discuter la notion d'original. Par exemple, l'acte d'Urbain III (né c. 1120, pape 1185-1187), « *Cum ordo vester* »¹⁷⁷⁹, daté du 10 mai 1186-1187 dans le ms 598, est également connu datée du 31 octobre 1186¹⁷⁸⁰ ; du 15 janvier 1186-1187¹⁷⁸¹ ; du 4 juillet 1186-1187¹⁷⁸² ; et du 30 avril 1186-1187¹⁷⁸³. Qu'est-ce qu'un acte pontifical original, quand nous savons que chaque institution était susceptible d'en demander un exemplaire auprès de la cour pontificale ? Quelle était la valeur attribuée aux copies que pouvait demander chaque abbaye cistercienne auprès de son abbaye-mère ou de Cîteaux ? Dans le cas des copies, les caractères internes ou externes du document ne nous sont pas d'un grand secours pour déterminer la typologie, par exemple entre les *privilegia simplicia* et les *litterae gratiosae*. En l'absence de toute mention explicite signifiant que le texte était une copie – « *per copia* », « *collatio* », etc. –, nous avons considéré que l'acte était un original. Quant aux mentions « *duplicata* » ou « *triplicata* » parfois inscrite sur le repli ou au verso des chartes, nous pensons qu'elles indiquent un envoi en plusieurs exemplaires¹⁷⁸⁴. Par exemple, l'acte de

¹⁷⁷⁸ Le *Vocabulaire internationale de la diplomatie* distingue encore, pour les XIV^e et XV^e siècles, les lettres camérales, *litterae de Camera* ou *litterae quae transiverunt per Cameram*, qui sont expédiées au nom du pape par la Chambre apostolique, et les lettres en forme de lettres de chancelleries, expédiées par les secrétaires, *litterae quae transiverunt per secretarios* ou *sub plumbo*. À partir de la fin du XV^e siècle, les lettres ou bulles consistoriales, *litterae consistoriales*, ont la forme des lettres solennelles, à laquelle s'ajoutent la *rota* et les souscriptions du pape et des cardinaux – sans le *bene valete*. Ces derniers types n'intéressent pas notre propos. *Vocabulaire international de la diplomatie*, op. cit.

¹⁷⁷⁹ S.d. (1186-1187), Dijon, BM, ms 598, p. 13-14, n° 8, CCMA 1334. JL 15851.

¹⁷⁸⁰ JL 15686, 2 kl novembre. Pour des références supplémentaires, nous renvoyons à JAFFÉ *et alii*, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2, op. cit.

¹⁷⁸¹ JL 15769, 17 kl février.

¹⁷⁸² JL 15888.

¹⁷⁸³ JL 15844.

¹⁷⁸⁴ Voir à ce propos BARBICHE Bernard, « Les scribes de la chancellerie apostolique au XIII^e et XIV^e siècles : sources et méthodes d'une enquête prosopographique », *Le statut du scribe au Moyen Âge*, Actes du XII^e colloque scientifique du Comité international de paléographie latine, réunis par M.-C. Hubert, E. Pouille et M.H. Smith, Paris, Genève, 2000, p. 69-75, p. 72.

Boniface VIII datant de 1302, porte sur son repli « *duplicata* », juste au-dessus du nom du scribe de la chancellerie pontificale, N. de Rugis¹⁷⁸⁵ (**Fig. 313**).

Afin de proposer une évaluation des pertes des documents pontificaux autrefois conservés à l'abbaye de Cîteaux, nous avons procédé à un recensement des actes. Notre travail a d'abord consisté à dénombrer les actes originaux et les copies, sous quelque forme qu'elles soient : copies médiévales sur parchemin ou papier, copies modernes sur papier, copies dans des manuscrits non diplomatiques ou des cartulaires. Le premier comptage présenté ici ne tient pas compte des transcriptions faites dans les *Libri privilegiorum*, dont il sera question plus loin¹⁷⁸⁶ (**Fig. 314-315**). Nous avons également laissé de côté les transcriptions d'actes pontificaux de plusieurs recueils de documents concernant le concile de Bâle et le schisme d'Occident et ses conséquences. Ces recueils comprennent de nombreuses transcriptions d'actes, de lettres, de décrets, de brefs, de rapports, de correspondance, etc., spécifiquement relatifs à cette période trouble pour la papauté et les Ordres religieux¹⁷⁸⁷. Ce sont donc plutôt des documents narrants les évolutions des discussions survenues pendant les années de concile, et non des privilèges accordés à l'Ordre ou à Cîteaux. Dans le tableau, les dates des documents sont données en n.st., notamment afin de permettre des recherches et comparaisons avec les répertoires ou éditions d'actes pontificaux¹⁷⁸⁸. Nous donnons la cote de l'exemplaire ou copie conservé(e), ainsi que la tradition de l'acte, afin de savoir si l'original est conservé ou non, mais aussi afin de connaître le nombre de transcriptions retrouvées. Cette tradition ne tient pas compte des copies susceptibles de se trouver dans les fonds d'autres abbayes cisterciennes. Prenons un seul exemple, celui des actes de Lucius III (né c. 1100, pape 1181-1185), « *Monastice sinceritas* »¹⁷⁸⁹, confirmé par Clément V en 1309¹⁷⁹⁰. J.-D. Morerod, dans son article sur le

¹⁷⁸⁵ S.d. (1302), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4, CCMA 12.

¹⁷⁸⁶ Voir partie C, chap. 2.3, p. 511 *sqq.*

¹⁷⁸⁷ Dijon, BM, ms 576, Recueil sur le concile de Bâle ; et Dijon, BM, mss 578-581, Recueils d'actes relatifs au schisme d'Occident. Ces manuscrits évoquent notamment la fin du Schisme d'Avignon au début du XV^e siècle, le conflit pour la prééminence entre le pape Eugène IV et le concile, les affrontements avec les Hussites dans les années 1430, ou encore la Pragmatique Sanction de Bourges de 1438. Signalons également que ces volumes, de compositions différentes, sont parfois incomplets ou mutilés, rongés par l'humidité (ms 579) ou le feu (ms 581).

¹⁷⁸⁸ Nous pensons en premier lieu aux répertoires : JAFFÉ Philipp, LOEWENFELD Samuel, KALTENBRUNNER Ferdinand *et alii*, *Regesta Pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198, 1, A S. Petro ad a. MCXLIII*, Leipzig, 1885 ; JAFFÉ *et alii*, *Regesta Pontificum Romanorum, 2, op. cit.* ; POTTHAST August, *Regesta pontificum romanorum: inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, 2, Berolini, prostat in aedibus Rudolphi de Decker, 1874, ainsi qu'à la collection des *Papsturkunden*.

¹⁷⁸⁹ S.d. (1184), Dijon, BM, ms 598, p. 2-3, CCMA 1327. JL 15118 (9640).

¹⁷⁹⁰ S.d. (1309), Dijon, BM, ms 598, p. 3-4, CCMA 1330.

polycopiage des actes pontificaux, en a repéré une quinzaine de témoins, soit sous forme de vidimus, de copie dans des cartulaires, de regeste ou de simple mention¹⁷⁹¹.

Que nous apprennent les tableaux des actes pontificaux que nous avons dressés ? Ils listent cinquante-cinq originaux et vingt-huit documents connus par copie seulement. Lorsque l'original est conservé, comme pour les actes d'Innocent III « *Cum a nobis petitur* »¹⁷⁹² et « *Justis petentium* » du 17 novembre 1205¹⁷⁹³, les autres témoins sont indiqués dans la tradition. Lorsque l'original a disparu, il peut y avoir plusieurs lignes au tableau car plusieurs copies ont parfois été confectionnées¹⁷⁹⁴ ; c'est le cas des actes « *Justis petentium* » d'Innocent III daté du 3 juin 1211¹⁷⁹⁵, « *Justis petentium* » d'Honorius III¹⁷⁹⁶, « *Sacre vestre religionis* »¹⁷⁹⁷ d'Urbain V (né c. 1310, pape 1362-1370) et « *Sedis apostolice providentia* » de Nicolas V¹⁷⁹⁸. Les actes listés dans les tableaux sont datés de 1132¹⁷⁹⁹ à 1490¹⁸⁰⁰. Nous en dénombrons cinq pour le XII^e siècle, vingt-deux pour le XIII^e siècle, quatorze pour le XIV^e siècle, et vingt-cinq pour le XV^e siècle.

Quelles observations pouvons-nous faire ? **Premièrement**, les actes pontificaux sont de différentes natures. Même si beaucoup sont des copies, et ont donc perdu leurs caractères externes et internes, nous constatons que la majorité de ces actes sont des lettres pontificales et non des privilèges. Il n'y a assurément que deux *privilegia solemnia*. Le premier est l'acte de Célestin III, dont nous avons précédemment parlé et dont l'original est conservé¹⁸⁰¹. Le second est l'acte d'Innocent III, « *Habitantes in domo* », de 1132¹⁸⁰². Nous n'en conservons qu'une copie de 1540, écrite d'après l'original. Le notaire en a spécifié le scellement, une bulle de plomb pendant sur lacs de soie rouge et jaune :

¹⁷⁹¹ MOREROD Jean-Daniel, « Le "polycopiage" de privilèges cisterciens par la chancellerie de Clément V durant la querelle de l'exemption. Notes sur la vie des documents pontificaux », *L'acte pontifical et sa critique*, Große R. (éd.), Bonn, Bouvier, 2007, p. 295-305.

¹⁷⁹² S.d. (1205), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155, CCMA 408.

¹⁷⁹³ S.d. (1205), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155, CCMA 406.

¹⁷⁹⁴ Nous avons suivi ce même principe dans notre base de données.

¹⁷⁹⁵ 1211, copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988, CCMA 2393 ; copie cartulaire 191, f. 164v, CCMA 5624.

¹⁷⁹⁶ 1219, copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988, CCMA 2400 ; copie 1520, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 993, CCMA 4524 ; copie cartulaire 191, f. 164v-165r, CCMA 5625.

¹⁷⁹⁷ S.d. (1363), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483, CCMA 3548.

¹⁷⁹⁸ 1447, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1190. Vidimus, 1447, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1191.

¹⁷⁹⁹ 1132 (copie 1540), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4, CCMA 9.

¹⁸⁰⁰ 1490, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657, CCMA 4572. Et 1490, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657, CCMA 4575.

¹⁸⁰¹ 1191 (a.st.), Dijon, BM, ms 942, CCMA 1361.

¹⁸⁰² 1132 (copie 1540), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4, CCMA 9.

« *exemplar seu copia fuit per nos notarios publicos subsignatos cum veris litteris originalibus sanis et integris bulla plumbea cum filis sericeis rubei crocreique* »¹⁸⁰³.

Il a également figuré le *bene valete* et indiqué la présence des souscriptions cardinalices : « *Exinde sequuntur quedam subscriptiones diversis locis* ». Ces signatures étaient sans doute réparties sur deux ou trois colonnes, comme a semblé vouloir le dire le notaire grâce à la locution « *diversis locis* ». Enfin, l'expression « *imagines capitum sanctorum Pauli et Petri cum istis litteris* » renvoie aux effigies de saint Paul et de saint Pierre gravée sur l'avvers des bulles de plomb depuis le pontificat de Pascal II (né c. 1050, pape 1099-1118) (**Fig. 316**).

Deuxièmement, parmi les *litterae pontificales*, nous avons identifié comme *litterae gratiosae*, celles d'Innocent III datant de 1205¹⁸⁰⁴, celle d'Urbain IV (né c. 1185, pape 1261-1264) de 1262¹⁸⁰⁵, et celle de Pie II de 1459¹⁸⁰⁶, qui possèdent encore leurs lacs de soie rouge et jaune (**Fig. 312**) ; et comme *litterae executoriae* celles de Boniface VIII de 1300¹⁸⁰⁷, de Nicolas V de 1447¹⁸⁰⁸, et de Sixte IV de 1472¹⁸⁰⁹, qui possèdent encore leurs cordelettes de chanvre (**Fig. 317**).

Troisièmement, ces actes ne sont pas adressés à l'Ordre cistercien. La plupart ont été adressés à l'abbaye de Cîteaux ; onze ont une formule de perpétuité – « *ad futuram rei memoriam* » ou « *ad perpetuam rei memoriam* » et « *universis Christi fidelibus* », mais leurs clauses intéressent bien l'abbaye et non l'Ordre. Dix-neuf actes ont été adressés à d'autres personnes ou institutions : évêques de Chalon, d'Autun, doyen de la chapelle du duc de Bourgogne, église Saint-Étienne de Dijon, etc. ; il est tout de même toujours question, dans ces documents, de droits et biens de l'Abbaye-Mère, et non de l'Ordre.

Ces dernières remarques sur les adresses et le contenu des actes vont nous permettre d'aborder les questions de classement des actes pontificaux. Nous nous en tiendrons pour l'instant à l'examen des actes originaux et de leurs copies, listés dans les tableaux précédemment évoqués

¹⁸⁰³ Le notaire a porté cette indication deux fois : une fois après la date de l'acte pontifical, l'autre après la date de la copie.

¹⁸⁰⁴ Nous avons déjà mentionné ci-dessus l'acte d'Innocent III « *Justis petentium* », s.d. (1205), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155, CCMA 406. Le second acte est le « *Cum a nobis petitur* », s.d. (1205), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155, CCMA 408.

¹⁸⁰⁵ S.d. (1262), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 235, CCMA 899.

¹⁸⁰⁶ 1458 (a.st.), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1196.

¹⁸⁰⁷ S.d. (1300), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1172.

¹⁸⁰⁸ 1447, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634, CCMA 1190. Neuf autres actes pontificaux sont conservés dans la même liasse : vues les empreintes laissées sur les parchemins, nous pensons qu'elles étaient également scellées *cum filo canapis*.

¹⁸⁰⁹ 1472, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 809, CCMA 2663.

(**Fig. 314-315**). D'autres réflexions et remarques sur l'archivistique des documents pontificaux s'ensuivront, notamment lors de l'étude des *Libri privilegiorum*¹⁸¹⁰.

Que savons-nous de l'archivage et de la conservation des actes pontificaux d'après les originaux et copies conservées ?

Afin de répondre à cette question, nous avons étudié les actes originaux et leurs annotations, les copies médiévales et modernes ainsi que les transcriptions dans les cartulaires, hors *Libri privilegiorum*. Nous n'avons pas analysé les mentions portées sur les deux faces des documents par les scribes de la chancellerie pontificale¹⁸¹¹.

Nous avons repéré trois cas de figure, distingués selon le destinataire de la charte et selon ses dispositions. **Premièrement**, les actes pontificaux intéressant le temporel de Cîteaux et évoquant des transactions ou affaires se rapportant à ses dépendances ont été considérés comme des actes de la pratique ; ils ont donc été classés au sein des divisions topographiques du chartrier et ont reçu des analyses et des cotes. Cependant, sur les plus anciens actes pontificaux intéressant le temporel de Cîteaux, nous n'avons pas trouvé de cotes aux chiffres romains rouges ou noirs. Nous ne savons pas si certains d'entre eux étaient copiés dans le cartulaire 169 puisqu'il est incomplet. Un seul a été copié c. 1258 dans le cartulaire 168 : l'acte d'Innocent III « *Justis petentium* » de 1211¹⁸¹², dont l'original est perdu. Il semble donc qu'au XIII^e siècle, au moins jusque c. 1258, les actes pontificaux aient été classés à part. Puis, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à un moment indéterminé, ils ont reçu une cote, d'abord deux chiffres romains rouges comme sur l'acte d'Innocent III « *Cum a nobis petitur* », daté de 1211¹⁸¹³, chiffres aujourd'hui en partie grattés (**Fig. 318**). Par la suite, sur chaque acte a été portée la cote en « *TT et Ira* »¹⁸¹⁴ (**Fig. 318**). Cette cote a bien souvent été grattée ou modifiée, et nous ne pouvons pas proposer de reconstitution satisfaisante du classement. Sur l'acte d'Innocent III, nous voyons un autre chiffre romain noir « III », ainsi qu'une analyse, sans doute tous les deux inscrits au XIII^e siècle : nous n'avons pas réussi à les comparer à des mentions inscrites sur d'autres actes, soit parce que ce sont des *hapax*, soit parce que les originaux ont disparu. Sous Jean de Cirey, les chartes ont ensuite reçu les noms de lieu correspondant aux diverses divisions du chartrier et ont été transcrites dans les cartulaires (**Fig. 318**).

¹⁸¹⁰ Voir partie C, chap. 2.3, p. 511 *sqq.*

¹⁸¹¹ Ces mentions sont particulièrement intéressantes pour comprendre les processus de production des actes, comme les annotations de duplication ou celles portées par le *rescribendarius* ou par le *taxator*. Voir à ce propos BARBICHE, « Les scribes de la chancellerie apostolique, *op. cit.* ».

¹⁸¹² S.d. (1211), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 168, f. 121r, n° 27, CCMA 4978.

¹⁸¹³ S.d. (1211), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 524, CCMA 3688.

¹⁸¹⁴ Voir partie A, chap. 2.1, p. 115 *sqq.*

Deuxièmement, les actes pontificaux adressés à l'abbaye de Cîteaux, mais contenant des dispositions à caractère général ou normatives n'ont pas été classés avec les actes de la pratique, et n'ont pas été copiés dans les cartulaires. Certains d'entre eux n'étaient pas destinés à l'abbaye, mais à d'autres institutions, comme l'acte de Sixte IV « *Humilibus supplicum* » de 1472, adressé à l'abbaye d'Accey et la chapelle de Dijon¹⁸¹⁵. Cet acte ne porte aucune mention médiévale, excepté celles portées par les scribes de la chancellerie pontificale. L'acte de Pie II « *Cum a nobis petitur* » de 1459 n'a qu'une analyse inscrite dans la deuxième moitié du XV^e siècle¹⁸¹⁶. L'acte d'Innocent IV (né 1180-1190, pape 1243-1254) « *Habitantes in domo* » semble avoir été classé parmi les actes de la pratique puisqu'il porte la cote en « *TT et Ira* » inscrite dans des cadres¹⁸¹⁷ (**Fig. 319**). Cependant, à la place du nom de lieu, a été écrit « *propriorum* », comme s'il s'agissait d'une nouvelle division du chartrier, dans laquelle auraient été intégrés les actes évoquant le temporel de Cîteaux, mais sans référence à une localité particulière. Cet acte porte une autre mention : « *privileg. XXI propriorum* ». La numérotation ne renvoie à aucun des deux Livres de privilèges conservés. Dans cette catégorie d'actes pontificaux nous intégrons également les chartes de confirmation de possessions, écrites au XII^e siècle et au début du XIII^e siècle. Sur le privilège de Célestin III de 1192 se trouve également la cote « *privileg. III propriorum* », inscrite par deux mains : « *privileg. III* » a été écrit à la fin du XII^e siècle ou dans la première moitié du XIII^e siècle, « *propriorum* » sans doute au début du XIV^e siècle (**Fig. 320**). Sur cet acte, les mots-repères ont également été reportés en bas à droite du verso, et une longue analyse a été écrite au tournant du XIII^e siècle (**Fig. 321**). Nous n'avons pas trouvé d'autres mentions de ce type sur les originaux conservés. Les actes adressés à l'abbaye mais ne concernant pas une localité spécifique étaient donc classés à part, sans doute dès le XII^e siècle.

Troisièmement, les actes pontificaux adressés à l'Ordre cistercien, comme nous l'avons déjà indiqué, étaient conservés à l'Abbaye-Mère, sans doute classés parmi les archives de l'Ordre¹⁸¹⁸. De ces actes, transcrits dans les *Libri privilegiorum*, il ne reste qu'un seul original : l'acte de Sixte IV « *Regimini universalis ecclesie* » de 1476¹⁸¹⁹. Seule une analyse a été écrite en son verso. Nous sommes donc dans l'incapacité de connaître le classement des documents pontificaux à portée générale.

¹⁸¹⁵ 1472, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 809, CCMA 2663.

¹⁸¹⁶ 1459, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4, CCMA 10.

¹⁸¹⁷ S.d. (1245), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4, CCMA 1375.

¹⁸¹⁸ Voir partie C, chap. 1, p. 464 *sqq.*

¹⁸¹⁹ 1476, Dijon, BM, ms 942, CCMA 5766.

Excepté au moment de l'apposition de la cote en « *TT* et *Ira* » au XIV^e siècle, il ne semble pas y avoir eu de classement systématique pour les chartes pontificales. Celles-ci ont été classées de différentes manières en fonction de leur bénéficiaire et de leur contenu. Néanmoins, leur organisation semble moins pragmatique et moins efficace que celle des actes de la pratique.

2. Les copies dans des manuscrits non diplomatiques

La copie de documents diplomatiques au sein de manuscrits non diplomatiques est un sujet qui avait déjà été abordé lors de la Table ronde sur les cartulaires en 1991 : J.-L. Lemaître avait évoqué les actes transcrits dans les ouvrages à vocation liturgique¹⁸²⁰. Nous entendons par manuscrits non diplomatiques tous les manuscrits dont la majorité des textes ne sont pas des actes diplomatiques.

Ce n'est que dans les années 2010 qu'il semble y avoir eu un regain d'intérêt pour ce sujet d'études¹⁸²¹. En 2013, une journée d'étude consacrée aux « Transcriptions d'actes dans les manuscrits non diplomatiques » a été organisée à l'IRHT, sous la direction de L. Morelle, C. Bourlet et S. Barret¹⁸²². Si la copie d'actes dans les manuscrits non diplomatiques forme une « tradition documentaire marginale », le « poids [de ce] mode de transmission » n'est pas à négliger. Les exemples développés lors de cette journée d'étude ont permis de montrer que « certains types de manuscrits semblent attirer certains types d'actes », mais surtout que la copie d'actes diplomatiques dans des manuscrits non diplomatiques a des objectifs bien différents selon les cas. C'est également ce que nous allons démontrer avec les transcriptions dans les manuscrits de Cîteaux.

¹⁸²⁰ LEMAÎTRE Jean-Loup, « Les actes transcrits dans les livres liturgiques », *Les cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., MORELLE L., PARISSÉ M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993, p. 59-78. B.-M. Tock avait, quant à lui, abordé la transcription de textes non diplomatiques dans les cartulaires : TOCK Benoît-Michel, « Les textes non diplomatiques dans les cartulaires de la province de Reims », *Les cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., MORELLE L., PARISSÉ M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993, p. 45-58.

¹⁸²¹ L. Morelle a, par exemple, donné une conférence intitulée « Une pratique à explorer : la transcription d'actes dans les manuscrits "non-diplomatiques" » à l'Université de Namur le jeudi 5 février 2015.

¹⁸²² Un compte-rendu de cette journée est disponible sur le carnet de recherche *De rebus diplomaticis*, du GDR *Diplomatique* : BARRET Sébastien, *Compte rendu : Les transcriptions d'actes dans les manuscrits non diplomatiques*, Journée d'études organisée par l'EPHE et l'IRHT le 10 janvier 2013, 2013. En ligne : <https://drd.hypotheses.org/996>.

Grâce aux catalogues des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Dijon, nous avons repéré quatorze volumes contenant des transcriptions d'actes pontificaux¹⁸²³. Nous avons laissé de côté les recueils de pièces concernant le concile de Bâle et le schisme d'Occident, qui, par nature, sont amenés à réunir des documents émanant ou adressés à la cour pontificale. Ces recueils ne sont pas *stricto sensu* des manuscrits diplomatiques, mais ils en sont proches. Comme le suggérait A. Jamme à propos des recueils épistolaires, ces manuscrits sont le résultat d'une

« réélaboration d'une documentation épistolaire ou diplomatique à des fins personnelles et orientées... On pourrait presque dire qu'il s'agissait dans un certain nombre de cas de la "dé-diplomatisation" des pièces ou des extraits »¹⁸²⁴.

Nous avons dressé un tableau de vingt-six actes pontificaux transcrits dans des manuscrits non diplomatiques (**Fig. 322**). Comme suggéré lors de la table ronde clôturant la journée *Les transcriptions d'actes dans les manuscrits non diplomatiques*, notre méthode d'étude combine plusieurs approches : nous allons évoquer les types d'actes pontificaux concernés, leur tradition, leur contenu – contenu et personnes ou institutions auxquelles l'acte est adressé –, mais aussi le type et le contenu des manuscrits, ainsi que les dates de composition et de transcription. Nous proposons d'étudier d'abord les transcriptions faites à l'époque moderne ; même si nous nous intéressons aux pratiques scripturaires médiévales, ce mode de transmission n'est pas négligeable. Il montre encore l'intérêt que les moines portaient aux manuscrits et aux actes pontificaux. Puis nous étudierons les actes copiés au Moyen Âge. Parmi ceux-ci, deux cas de figure s'offrent à nous : soit les actes pontificaux ont été transcrits *ab initio*, et dans ce cas ils sont l'un des textes composant le manuscrit d'origine, soit ils ont été écrits *a posteriori*, sur un ou des espaces vierges.

2.1. Transcriptions faites à l'époque moderne

¹⁸²³ MOLINIER, OMONT, BOUGENOT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, op. cit. Ce catalogue a en partie été mis à jour, suite à sa mise en ligne. ZAŁUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit.

¹⁸²⁴ BARRET, *Compte rendu : Les transcriptions d'actes dans les manuscrits non diplomatiques*, op. cit.

Deux manuscrits comportent des actes pontificaux copiés à l'époque moderne : le ms 1020 et le ms 62.

Le ms 1020 est un recueil de documents de 163 feuillets dont le premier et le dernier servent de gardes volantes. Même s'il porte un ex-libris de l'abbaye de Cîteaux (f. 43r), il s'est retrouvé, au XVIII^e ou au XIX^e siècle, dans la bibliothèque de P.-L. Baudot¹⁸²⁵. Ce volume a été composé au XVII^e siècle, après 1672 ; ce terme est attesté par la datation de l'acte de Clément X (né 1590, pape 1670-1676) émis le 22 avril 1672. À la différence de ce que les auteurs du *Catalogue général des manuscrits* ont indiqué, il ne s'agit pas d'un recueil de documents « concernant Cîteaux », mais l'Ordre cistercien ; il comprend des actes pontificaux adressés à différents abbés ou abbayes cisterciennes, une liste d'abbayes-filles, et des extraits d'actes du Chapitre général. C'est un manuscrit extrêmement bien construit, et des feuillets ont été laissés vierges, délimitant ainsi des parties.

Du f. 1r au f. 2v se trouvent deux pièces. La première est une liste d'extraits de statuts du Chapitre général, publiés entre 1195 et 1228, évoquant l'obéissance à la *Règle de saint Benoît*, et plusieurs cas de règlements de conflit à la cour pontificale. Elle est incomplète de la fin et se termine sur une réclame : soit le volume a été mal relié, soit il est incomplet, ce qui est probable puisqu'il s'ouvre directement sur le texte, sans titre, ce qui est peu courant au XVII^e siècle. La deuxième pièce, aux f. 2r-3v, est la prophétie apocryphe de sainte Hildegarde de Bingen (1098-1179), « *Insurgente gentes quae comedent* ». Cette prophétie, sans doute inspirée d'*Osée* IV.8 – « *peccata populi mei comedent et ad iniquitatem eorum sublevabunt animas eorum* » –, est un texte écrit au XIV^e ou au XV^e siècle afin de dénigrer les nouveaux Ordres, et en particulier les Mendians¹⁸²⁶.

Le f. 3r est resté vierge, et au f. 3v se trouve un texte concernant les abbayes normandes et des îles britanniques dépendantes de Savigny. Au f. 4r-v ont été transcrits deux actes pontificaux adressés à l'abbaye de Savigny¹⁸²⁷, évoquant son incorporation à l'Ordre cistercien : en 1147, suite au Chapitre général, l'abbaye de Savigny et les monastères de toute la congrégation savignienne ont été affiliés à l'Ordre cistercien. Les deux actes ont été établis au nom d'Eugène III : le premier est la confirmation, le 19 septembre 1147, de cette affiliation¹⁸²⁸. Le deuxième,

¹⁸²⁵ Voir n. 9 p. 13.

¹⁸²⁶ KERBY-FULTON Kathryn, « Hildegard of Bingen's Anti Mendicant propaganda », *Traditio*, 43, 1987, p. 386-399 ; GOUGUENHEIM Sylvain, *La Sibylle du Rhin : Hildegarde de Bingen, abbesse et prophétesse rhénane*, Paris, 1996, p. 198-200.

¹⁸²⁷ Abbaye de Savigny, fondée en 1112-1113, devenue cistercienne en 1147, fille de Clairvaux, c^{ne} Savigny-le-Vieux, c^{on} Saint-Hilaire-du-Harcouët, ar. Avranches, département Manche.

¹⁸²⁸ S.d. (1147), Dijon, BM, ms 1020, f. 4r, CCMA 5784. JL 9139 (6357).

daté du 21 octobre 1149, autorise l'abbé de Savigny à administrer les abbayes de sa filiation¹⁸²⁹. Au f. 5r-6v a été transcrite une liste des abbayes filles de Savigny, rappelant ainsi le nombre et les noms de tous les monastères devenus cisterciens en 1147-1149. Ces quatre documents forment ainsi un petit dossier sur l'incorporation de Savigny à l'Ordre cistercien.

Au f. 6v a été copié un acte du pape Grégoire IX, datant du 13 juin 1227¹⁸³⁰. Cet acte est adressé aux abbés cisterciens de Sicile et évoque le cas des moines qui souhaitaient changer d'Ordre, qu'il soit cistercien ou de Flore. En 1194, Joachim de Flore (c. 1130 - 30 mars 1202) créa l'Ordre de Flore, dont les Constitutions furent approuvées par Célestin III en 1196 : il s'agit de l'acte transcrit aux f. 7v-11v¹⁸³¹. Joachim fut d'abord page à la cour de Roger II de Sicile (né en 1095, roi 1130-1154). Suite à un voyage en Terre Sainte, il renonça au monde. En 1177, de retour en Calabre, il entra chez les cisterciens à l'abbaye de Sambucina¹⁸³². Cependant, la vie cistercienne ne lui convenant pas, il se fit d'abord solitaire, avant de s'installer, en 1183, à Flore. Il y fonda une abbaye et écrivit une règle de vie plus rigoureuse que la règle cistercienne¹⁸³³. En 1570, plusieurs communautés issues de l'Ordre de Flore revinrent dans le giron cistercien, avec l'approbation du pape Pie V. Précédent la transcription de l'acte de Célestin III, aux f. 7r-v, est inscrite une liste des monastères affiliés à cette congrégation. Le scribe du ms 1020 a donc également constitué un dossier, concernant cette fois la congrégation de Flore, qui, comme l'abbaye de Savigny, a fini par devenir cistercienne. Ces deux dossiers semblent être des cas concrets de l'accomplissement de la prophétie apocryphe de sainte Hildegarde : le moine qui a compilé le ms 1020 pensait peut-être que seul l'Ordre cistercien était convenable, et que toute autre congrégation était à l'image des faux prophètes de la prophétie. Ce manuscrit, qui, en apparence seulement, compile des textes divers, est en réalité un ouvrage très bien construit autour de plusieurs dossiers, dont l'un des buts est sans doute de prouver que seule la vie cistercienne est digne¹⁸³⁴.

Bien que ces actes ne soient pas adressés spécifiquement à Cîteaux ou à l'Ordre cistercien, nous avons choisi de les incorporer à notre base de données puisqu'ils ont fait partie, à un moment

¹⁸²⁹ S.d. (1149), Dijon, BM, ms 1020, f. 4r, CCMA 5785. JL 9351 (6495). Cet acte fait partie des documents pontificaux émis par Eugène III en faveur de l'affiliation de la congrégation savignienne à celle de Cîteaux.

¹⁸³⁰ S.d. (1227), Dijon, BM, ms 1020, f. 6v, CCMA 5786.

¹⁸³¹ S.d. (1196), Dijon, BM, ms 1020, f. 7v-11v, CCMA 5787. JL 17425 (10608).

¹⁸³² Abbaye de Sambucina, fille de Clairvaux fondée en 1160, c^{ne} Luzzi, Calabre, Italie.

¹⁸³³ Abbaye de Flore, ou Florense, fondée en 1188. Italie, Calabre, c^{ne} San Giovanni in Fiore.

¹⁸³⁴ Le reste du volume contient la *Règle de saint Benoît* (f. 12r-44v) dans une version remaniée : le chapitre 1 ne concerne pas les différentes catégories de moines mais est un texte rappelant les origines et la généalogie de l'Ordre en commençant par les quatre premières filles, et la *Règle* s'achève sur le chapitre 68 compilé avec des extraits du chapitre 73. Suivent des extraits des statuts du Chapitre général et des actes pontificaux publiés au XVII^e siècle. Nous n'en proposons pas d'étude particulière, néanmoins, nous signalons avoir repéré des problèmes de reliure, certains feuillets ne se trouvant pas à la bonne place.

donné, du fonds d'archives de l'Ordre – que ce soit sous la forme d'un original, ou par le biais de ces copies.

Si le manuscrit 1020 est un volume composite écrit au XVII^e siècle au sein duquel ont été incluses les transcriptions d'actes pontificaux, le cas du **ms 62** est différent puisqu'il s'agit d'un volume écrit dans le quatrième quart du XII^e siècle ; l'acte d'Alexandre III, daté du 27 mars 1165, y a été transcrit au cours du XVIII^e siècle, sur le dernier feuillet du volume, qui était resté vierge¹⁸³⁵. Le ms 62 contient l'*Exposition sur le Cantique des cantiques* de Geoffroi d'Auxerre (né entre 1115 et 1120 - mort après 1200)¹⁸³⁶. L'acte pontifical est adressé à l'abbé de Cîteaux, qui, en 1165, était Gilbert (abbé 1163-1168), même si celui-ci n'est pas explicitement nommé : « *dilecto filio Cisterciensi abbati salutem et apostolicam benedictionem* ». Le pape demandait aux évêques de Reims et d'Auxerre de venir superviser la renonciation de l'abbé de Clairvaux¹⁸³⁷, et l'élection du prochain abbé. Bien qu'il ne soit pas nommé, nous savons qu'en 1165, l'abbé de Clairvaux qui résigna était Geoffroi d'Auxerre, l'auteur-même du texte du ms 62. Ainsi l'acte d'Alexandre III n'a-t-il pas été copié dans ce manuscrit de manière hasardeuse, mais pour rappeler au lecteur un élément de la vie de Geoffroi.

Pourquoi cet acte pontifical a-t-il été transcrit seulement au XVIII^e siècle ? Un élément de réponse à cette question peut être fourni par l'histoire du volume. Celui-ci n'a sans doute pas été produit à l'abbaye de Cîteaux : en effet, il est absent de tous les catalogues du XV^e au XVII^e siècle. Comme le suggèrent les auteurs du *Catalogue des manuscrits... portant des indications de date*, l'ex-libris du f. 178r, qui a été en partie gratté, laisse deviner « *Claravalle* »¹⁸³⁸. Le ms 62 est peut-être parvenu à Cîteaux après 1665, date du seul catalogue moderne précisément daté¹⁸³⁹. Au XVIII^e siècle, il se trouvait bien dans la bibliothèque de la Maison-Mère où il a reçu une nouvelle reliure, aux armes de Cîteaux. L'acte d'Alexandre III a-t-il été copié avant le transfert du volume d'une abbaye à l'autre ? Ou à Cîteaux, soit au moment de son arrivée, soit au moment de sa reliure ? Ce problème sera sans doute difficile à résoudre,

¹⁸³⁵ S.d. (1165), Dijon, BM, ms 62, f. 180r-v, CCMA 410. JL 11169 (7451).

¹⁸³⁶ GOFFREDO DI AUXERRE, *Expositio in Cantica Canticorum*, 2 vol., Edizione critica a cura di Ferruccio Gastaldelli, Roma, 1974 (Edizioni di storia e letteratura. Temi e testi, 19-20).

¹⁸³⁷ Nous possédons encore une copie de la demande adressée à l'évêque de Reims : Alexandre III, « *Quod super verbo* », 1165, 1 avril. Édité dans : Brial Michel-Jean-Joseph, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 15, Paris, 1808, p. 830-831, n° CLXII.

¹⁸³⁸ SAMARAN, MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, 6, op. cit., p. 461.

¹⁸³⁹ Paris, Arsenal, ms 4630, f. 352r-370v ; et Paris, BNF, Latin 14615, f. 579r-582r. Cependant, ce catalogue est incomplet et décrit seulement quelque trois cents volumes.

mais le synchronisme entre transfert du volume, restauration de la reliure et transcription de l'acte pontifical est suffisamment intrigant pour être souligné.

2.2. Transcriptions faites au Moyen Âge

Les autres transcriptions d'actes pontificaux que nous avons repérées ont toutes été réalisées au cours du Moyen Âge. Nous avons séparé ces copies en deux catégories : soit elles sont l'une des pièces composant le manuscrit d'origine et font donc partie d'un seul et même projet, soit elles ont été copiées *a posteriori*, sur des espaces vierges.

2.2.1. Actes transcrits initialement

Commençons par les actes transcrits *ab ovo*. Ces actes ont été copiés par la ou les même(s) main(s) que celle(s) qui a (ont) copié le volume. Leur transcription relève donc du même projet de compilation de textes de différentes natures. Dans le tableau que nous avons dressé, c'est le cas des mss 42, 600, 641, 649, et 659 (**Fig. 322**).

Deux manuscrits hagiographiques contiennent chacun une transcription d'un acte pontifical : le ms 641 renferme les Vies de saints fêtés du mois d'août au mois de novembre¹⁸⁴⁰, et le ms 649 est un recueil formant un dossier relatif aux miracles de saint Jacques, auquel a été adjointe la Vie d'Ami et Amile. En plus de la nature hagiographique des volumes, un autre parallèle peut être établi entre eux : les documents pontificaux copiés sont des actes faux.

Dans le ms 641, au f. 86r, a été copiée la « *Revelatio de consecratione altaris* », acte faux du pape Étienne II concernant les reliques de saint Denis¹⁸⁴¹. L'acte a été transcrit juste après la Vie des saints Denis, Rustique et Éleuthère († c. 250-270) (f. 80r-86r)¹⁸⁴². Notons que la date indiquée dans cette transcription, « *ab Incarnatione Domini nostri Ihesu Christi septingentesimo quadragesimo quarto V kl augusti* » (744, 28 juillet), est erronée : en effet, le

¹⁸⁴⁰ Le ms 641 fait partie d'une série de recueils de Vies de saints, composés aux XII^e et XIII^e siècles : Dijon, BM, mss 638-642.

¹⁸⁴¹ 744 (ou 753), Dijon, BM, ms 641, f. 86r, CCMA 5788. JL 2316 (1772).

¹⁸⁴² Éditée par LAPIDGE Michael, *Hilduin of Saint-Denis: The Passio S. Dionysii in Prose and Verse*, Leiden, 2017. M. Lapidge ne cite pas le ms de Dijon dans la liste des volumes contenant cette vie.

pontificat d'Étienne II a duré du 26 mars 752 au 26 avril 757¹⁸⁴³. Le scribe a enchaîné avec la Passion de Calixte II (f. 86r-87r), sans laisser d'espaces vierges. Il a conservé la même mise en page : trois colonnes d'écriture ; texte précédé d'une rubrique écrite à l'encre rouge,

« *Incipit revelatio que ostensa est sancto pape Stephano et memoria de consecratione altarii sanctorum Petri et Pauli quod est situm ante sepulcrum sanctissimi Dionisii sociorumque eius que revelatio et consecracione acta est V kl augustas* » ;

numéro d'ordre écrit à l'encre rouge à la fin de la rubrique, « XLVI » ; premier mot du texte écrit en lettres capitulaires, en groupe de lettres sous groupe de lettres¹⁸⁴⁴, alternativement vert et rouge (**Fig. 323**) ; le ou les deux mot(s) suivant(s) le premier écrit(s) en capitulaires rouges ; majuscules rehaussées de rouge et de jaune selon un schéma récurrent, « rouge-jaune-rouge » sur les rectos et « jaune-rouge-jaune » sur les versos. Le scribe a également visuellement séparé le texte en deux entités, à l'aide d'un retour à la ligne et d'une initiale nue en encre bleue.

Quant au **ms 649**, il s'agit d'un recueil datant de la seconde moitié du XII^e siècle, composé de plusieurs pièces formant un dossier concernant les miracles de saint Jacques : le *Livre des miracles de saint Jacques* attribué au pape Calixte II, des lettres et des vers en l'honneur du saint. Ce recueil était un ouvrage destiné au pèlerin se rendant à Saint-Jacques de Compostelle. Ainsi comprenons-nous pourquoi est également transcrite la Passion de saint Eutrope, attribuée à Calixte II, dont le tombeau, déposé dans la crypte de la basilique Saint-Eutrope de Saintes, était visité par les pèlerins. La *Vie d'Ami et Amile*, contant l'histoire de l'amitié entre ces hommes qui firent le pèlerinage à Saint-Jacques pour se retrouver, a aussi été copiée dans ce volume¹⁸⁴⁵. Figure également, au f. 77v-78r, la copie d'un acte faux d'Innocent II (né c. 1081, pape 1130-1143) touchant les miracles de saint Jacques. Cet acte s.d. a été transcrit avec des

¹⁸⁴³ Toutes les copies ne s'accordent pas sur la date et sur les versions de cet acte faux, qui rappelle également la consécration de l'autel majeur de Saint-Denis, qui a eu lieu le 28 juillet 754 selon la tradition dyonisienne. Ce document est contenu dans neuf manuscrits sur les quatorze contenant la Vie des saints Denis, Rustique et Éleuthère répertoriés par M. Lapidige : LAPIDIGE Michael, *Hilduin of Saint-Denis: The Passio S. Dionysii in Prose and Verse*, Leiden, 2017.

¹⁸⁴⁴ Le terme codicologique habituellement utilisé est « lettre sous lettre ». Dans ce volume, selon la longueur des mots et le nombre de syllabes, le scribe a écrit le premier mot de chaque texte en « lettre sous lettre » et/ou « groupe de lettres sous groupe de lettres ».

¹⁸⁴⁵ Le rapport entre ce texte et le sanctuaire de saint Jacques nous semble assez faible, mais la Vie a été transcrite dans de nombreux recueils aussi bien en Latin qu'en langue vernaculaire : WOLEDGE Brian, « Ami et Amile. Les versions en prose française », *Romania*, 260, 1939, p. 433-456 ; BRUN Laurent, « Ami et Amile. Versions anonymes françaises. Bibliographie », *Archives de littérature du Moyen Âge*, 2017. En ligne : <https://arlima.net/no/382>.

souscriptions de cardinaux, ce qui a permis à K. Herbers et M. Santos Noia de le dater de 1139-1141¹⁸⁴⁶.

Avec ces deux manuscrits, 641 et 649, nous avons affaire à des dossiers hagiographiques bien organisés, et complexes dans le cas du recueil sur saint Jacques – même s’il s’agit, déjà dans la seconde moitié du XII^e siècle, d’un volume à la tradition éprouvée –, comprenant la copie d’actes pontificaux faux servant à les étayer.

Le ms 600 comprend quant à lui la transcription de cinq actes pontificaux, cette fois authentiques. Ce livre, compilé dans la deuxième moitié du XV^e siècle ou au tout début du XVI^e siècle, n’est pas un manuscrit diplomatique au sens strict du terme, c’est-à-dire comprenant seulement des chartes ou autres types d’actes diplomatiques, mais il groupe des textes normatifs concernant la réforme de l’Ordre cistercien au XIV^e siècle.

Les documents sont accompagnés de commentaires qui ont été inscrits sous forme d’incipits et de rubriques, écrits à l’encre rouge, les divisant en plusieurs chapitres. Les lettres émancchées bleue et rouge, les lettrines rouges et bleues, les titres courants à l’encre rouge, les pieds de mouche rouges participent également à la structuration des textes sur la page. Cet ouvrage est très bien organisé, et nous montre que les actes pontificaux transcrits ont réellement été intégrés aux statuts et constitutions de l’Ordre cistercien. Voici son organisation :

- table du contenu, avec renvoi aux feuillets, f. Ir-VIv ;
- l’ouvrage à proprement parler débute par cet incipit, f. 1r : « *In nomine domini incipit ordinacio seu reformatio ordinis cisterciensis facta per sanctissimum dominum papam Benedictum duodecimum de eodem ordine assumptum ex sua magna bulla plumbata extracta hic per capitula annotata in codice. In qua multa statuit et ordinat ab omnibus eiusdem ordinis regularibus personis perpetuo observanda. Que quidem bulla seu privilegium ab omnibus personis prefatis cisterciensis vocatur Benedicta* ». Suit la transcription de l’acte de Benoît XII (né c. 1285, pape 1334-1342), « *Fulgens sicut stella* », appelée également « Bénédictine » ou « *Benedicta* », de 1335, 11 juin, f. 1r-18v ;

¹⁸⁴⁶ S.d. (1139-1141), Dijon, BM, ms 649, f. 77v-78r, CCMA 5789. JL 8286. Pour une édition et une étude du *Liber sancti Jacobi*, se reporter à *Liber Sancti Jacobi : Codex Calixtinus*, Herbers K., Santos-Noya M. (éd.), Saint-Jacques de Compostelle, 1998 ; HERBERS Klaus, « "Historia Compostellana" und "Liber Sancti Jacobi" – Die Überlieferung päpstlicher Scheriben zwischen historiographischer Propaganda und pragmatischer Schriftlichkeit im 12. Jahrhundert », *Erinnerung – Niederschrift – Nutzung : Das Papsttum und die Schriftlichkeit im mittelalterlichen Westeuropa*, Berlin, 2011, p. 119-136.

- aux f. 18v-19r se trouve la transcription d'une lettre pontificale de Benoît XII « *Qui vero tanta est* »¹⁸⁴⁷, précédée de la rubrique « *Hec concessio que sequitur concessa est a sanctissimo patre nostro domino papa Benedicto XII^o domino Cistercii omni tempore pro illis qui transgressi fuerint ea que in magna et generali bulla sunt contenta. Et debet poni in predicta bulla ante. Nulli ergo omnino hominum liceat. Capitulum XXX^m secundum* » ;
- aux f. 19r-v a été copié le texte de Benoît XII « *Regularem vitam professis* » daté de 1335, précédé de « *Secunda littera de mendicantibus non recipiendis in aliis ordinibus ad regularem professionem* » ;
- aux f. 19v-20v a été transcrit l'acte de Benoît XII « *Quid personarum et locorum* », du 30 juillet 1335, précédé de « *Tercia littera de taxatione personarum in ordine cisterciensi et de computationibus reddendis* » ;
- aux f. 20v-22v se trouve le texte de Benoît XII « *Pastor bonus diligens* » daté du 17 juin 1335, précédé de « *Quarta littera de apostatis et fugitivis cuiuslibet ordinis* » ;
- aux f. 22v-23r a été copié le serment que doivent prendre tous les nouveaux abbés cisterciens « *juramentum quod tenetur quilibet abbas facere de novo creatus* » ;
- enfin, des f. 23r à 102r se trouve les *Novellae deffinitiones*. Elles s'ouvrent par la Charte de charité, qui en constitue donc le prologue. La bulle de Clément IV « *Parvus Fons* » du 9 juin 1265, appelée également « Clémentine » ou « *Clementina* », a été incluse dans cette constitution (ici f. 26r-33r). Ces *Novellae deffinitiones* sont précédées d'un incipit, « *incipit libellus statutorum cisterciensis ordinis videlicet que ad regularem observanciam correctionem morum viteque disciplinam pertinere noscuntur. Prologus in carta caritatis* », et s'achèvent par un explicit et un ex-libris écrit de la même main que tout le reste du volume : « *Explicitint nouvelle deffinitiones. Liber Sancte Marie Cisterciensis* » ;
- les f. 102v-102bis v, constitutifs du volume d'origine, sont restés vierges.

Cet ouvrage est donc constitué autour de la figure de Benoît XII, qui a donné la bulle de réforme « *Fulgens sicut stella* » en 1335, suivie de quatre lettres envoyées la même année, textes qui ont servi de base de travail aux *Novellae deffinitiones*, définies en 1350¹⁸⁴⁸.

¹⁸⁴⁷ S.d. (1335), Dijon, BM, ms 600, f. 18v-19r, CCMA 6349.

¹⁸⁴⁸ Voir à ce propos LUCET Bernard, LEFÈVRE Jean, « Les codifications cisterciennes aux XII^e et XIII^e siècles d'après les traditions manuscrites » », *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis*, 15, 1959, p. 3-22 ; LUCET Bernard, « L'ère des grandes codifications cisterciennes (1202-1350) », *Études d'histoire du droit canonique dédiées à G. Le Bras*, 1, 1965, p. 249-261.

Actuellement, à la fin du volume se trouvent quatorze feuillets ajoutés postérieurement, dont l'un a été découpé et n'existe plus que sous la forme d'un talon (f. 103-115). Ces feuillets contiennent la transcription d'un acte d'Augustin de Trivulce (Agostino Trivulzio, 1485-1548), cardinal de Sant'Adriano al Foro, daté du 8 juin 1519 ; il est adressé aux princes et évêques de l'Empire, et règle une contestation relative à l'établissement d'un collège cistercien à l'Université de Francfort-sur-l'Oder. Ce document est également un vidimus pour un acte de 1510 émanant de l'abbé de Cîteaux Jacques de Pontailler. Les deux cahiers, f. 103-109 et 110-115, n'ont pas été reliés correctement : le premier feuillet, l'actuel f. 103, devrait être le dernier puisqu'il comprend la fin de la transcription. Ces cahiers ont sans doute été ajoutés au moment de la confection de la reliure, qui porte la date de « 1539 » estampée à froid (**Fig. 298**).

Le ms 42 est un recueil d'ouvrages de théologie écrits par Richard de Saint-Victor (c. 1110 - 10 mars 1173) et d'autres textes, comme une homélie anonyme sur saint Mathieu, un texte d'Honoré *Augustodunensis* (c. 1080 - c. 1157), des homélies de saint Césaire d'Arles (c. 470 – 26 août 542), etc.¹⁸⁴⁹ Sur les derniers feuillets, à la suite du texte, le scribe a transcrit une bulle de Lucius III¹⁸⁵⁰. Cet acte a été écrit sur la deuxième colonne du f. 183v, le texte de l'ouvrage se terminant sur la première colonne, puis sur le recto du feuillet 184, dernier feuillet du volume. Comme il est daté de 1182, il a permis aux auteurs du *Catalogue des manuscrits portant des indications de date* de préciser la chronologie de la rédaction du volume : au XII^e siècle, après 1182¹⁸⁵¹. Le scribe a conservé la même mise en page pour tout l'ouvrage : le texte est écrit sur deux colonnes et débute par une lettre rubriquée rouge. Au XVIII^e siècle, un moine a fait précéder la copie de l'acte par une rubrique, qui se retrouve inscrite au bas de la première colonne du f. 183v, dans la marge :

« *Bulla Lucii III papæ qua se commendat precibus totius cisterciensis nostri ordinis quare perhibetur quod fuerit in ordinis fraternitate receptus id particeps effectus suffragiorum seu precum et meritorum ordinis* ».

Par cet acte, Lucius III s'adresse à tous les abbés de l'Ordre alors réunis à Cîteaux au moment du Chapitre général. Il les exhorte à observer la discipline.

Pourquoi avoir copié cet acte pontifical à la suite de traités théologiques, et notamment ceux de Richard de Saint-Victor ? Un élément de réponse pourrait-il être apporté par l'étude d'un autre

¹⁸⁴⁹ Dijon, BM, ms 42.

¹⁸⁵⁰ S.d. (1182), Dijon, BM, ms 42, f. 183v-184r, CCMA 1329. JL 14683.

¹⁸⁵¹ SAMARAN, MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, 6, op. cit., p. 171.

manuscrit du XII^e siècle, témoin de la même compilation, se terminant également par l'acte de Lucius III ? Il s'agit du manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote Latin 15732¹⁸⁵², et provenant de Morimond. Nous avons listé dans un tableau les contenus de ces deux volumes afin d'en proposer une comparaison (**Fig. 324**). L'ordre de compilation des textes n'est pas la seule similitude entre les deux ouvrages :

- Le ms 42 est un manuscrit produit à Cîteaux. Il comprend 185 feuillets mesurant 325 × 230 mm, pour une surface écrite d'environ 220 × 155 mm. Le texte est écrit sur deux colonnes de trente-six à trente-huit lignes. Il comprend sept initiales ornées à décor végétal, monochromes ou polychromes, et de nombreuses initiales de couleur, bleu, rouge, vert, violet et jaune. Le scribe a écrit un titre courant à lire sur la double page ouverte. De nombreux pieds de mouche, en vert, rouge et bleu¹⁸⁵³, ainsi que des rubriques en rouge ponctuent les textes.
- Le ms Latin 15732 est un manuscrit de 186 feuillets mesurant 325 × 235 mm, pour une surface écrite d'environ 260 × 165 mm. Le texte est écrit sur deux colonnes de trente-deux à trente-huit lignes. La décoration est inachevée, mais il y a plusieurs initiales à décor végétal, monochromes ou polychromes, ainsi que des initiales de couleur¹⁸⁵⁴. Un titre courant, à lire sur la double page ouverte a été inscrit, néanmoins il est souvent omis. Les textes sont, comme dans le ms 42, ponctués de pieds de mouche en couleur et de rubriques.

Cette comparaison révèle un lien de parenté entre ces deux manuscrits, dont l'un a assurément été produit à Cîteaux. Une étude plus minutieuse serait à mener pour tenter de trouver lequel de ces manuscrits a pu servir de modèle à l'autre, et pour chercher d'autres témoins de cette compilation. Seule certitude, dans nos deux manuscrits, les mains, bien que présentant des similitudes parce que contemporaines, ne sont pas les mêmes : emploi du « e » cédillé dans le ms 42, utilisation d'abréviations différentes.

Le ms 659 contient quatre ouvrages : la Vie de saint Bernard par Guillaume de Saint-Thierry (c. 1085 - 8 septembre 1148), continuée par Arnaud de Bonneval († 1157) et Geoffroi d'Auxerre (c. 1115-1200 - après 1200), aux f. 3r-73v ; le *Livre sur la dernière vision du prophète Ezechiel*

¹⁸⁵² Paris, BNF, Latin 15732. Ce manuscrit est ensuite passé dans le fonds d'ouvrages de la Sorbonne. BONDÉELLE-SOUCHIER, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale*, op. cit., p. 217-223. Quelques fois cité, le ms Latin 15732 n'a pour l'instant pas été l'objet d'une étude spécifique.

¹⁸⁵³ ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux*, op. cit., n° 80, p. 256 ; ZALUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit., n° 94, p. 123.

¹⁸⁵⁴ Nous n'avons pas consulté ce manuscrit autrement que par le microfilm en noir et blanc.

par Hervé de Bourg-Dieu (c. 1080 - 1150), aux f. 74r-124r ; la *Parabole de dom Bernard, premier abbé de Clairvaux*, attribuée à saint Bernard, aux f. 124r-126r ; la *Lettre contenant les livres et la vie de maître Hervé [de Bourg-Dieu]*, aux f. 126r-127v. Il a été rédigé dans le quatrième quart du XII^e siècle, après 1174 puisque Bernard de Clairvaux, canonisé en 1173, est qualifié de « *sanctus* » et que les actes pontificaux transcrits par le même scribe datent de 1174¹⁸⁵⁵.

Aujourd'hui, il semble que les deux premiers feuillets du volume aient été inversés : en effet, l'actuel deuxième feuillet, sur lequel sont transcrits les actes pontificaux, porte les empreintes qu'ont laissées les rabats de cuir de la reliure, ce qui nous pousse à croire que ce feuillet était en contact direct avec cette dernière. L'hypothèse de l'inversion des feuillets se renforce puisqu'une main du XIX^e siècle a folioté l'ouvrage : l'actuel premier feuillet est le 2, tandis que l'actuel deuxième feuillet portant les actes pontificaux est le 1 ; la Vie de saint Bernard commence au f. 3r¹⁸⁵⁶. Ces feuillets auraient-ils pu être inversés au moment de la restauration de la reliure qui a eu lieu en 1978 ? C'est possible. Quoiqu'il en soit, au Moyen Âge, le volume se serait peut-être présenté sous la forme suivante : « une ou des gardes volantes / f. 1 actes pontificaux / f. 2 vierge¹⁸⁵⁷ / f. 3 Vie de saint Bernard ». Le scribe aurait donc volontairement laissé un feuillet vierge entre ces pièces¹⁸⁵⁸.

Les deux actes pontificaux transcrits datent de 1174 et émanent d'Alexandre III. Celui transcrit sur le f. 1r est adressé aux abbés de Cîteaux, aux quatre premières filles, ainsi qu'à tous les abbés de l'Ordre¹⁸⁵⁹. Le deuxième, copié sur le f. 1v, est adressé à Gérard, abbé de Clairvaux (1170-1175)¹⁸⁶⁰. Dans ces deux textes, le pape notifie aux moines la canonisation de Bernard de Clairvaux. Le scribe a conservé la même mise en page que celle du reste du volume, sur deux colonnes. Les actes sont introduits par des lettres rubriquées rouges ; une rubrique, écrite avec la même encre rouge, chapeautait les deux textes. Elle est aujourd'hui illisible, l'encre s'étant effacée.

Ce ms 659, qui contient notamment la Vie et une parabole de Bernard, a sans doute été écrit peu de temps après la canonisation du premier abbé de Clairvaux, ce qui expliquerait pourquoi le scribe a placé en tête du volume les deux actes pontificaux actant cette canonisation. Cette

¹⁸⁵⁵ SAMARAN, MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, 6, *op. cit.*, p. 465.

¹⁸⁵⁶ Il ne reste donc aucune garde volante médiévale, et le restaurateur de 1978 n'en a pas ajouté.

¹⁸⁵⁷ Une main médiévale y a inscrit l'intitulé du volume : « *Sequitur in primo libro vite beati Bernardi abbatis* » (XIV^e siècle ?).

¹⁸⁵⁸ À moins que cette disposition n'ait déjà été un remaniement.

¹⁸⁵⁹ S.d. (1174), Dijon, BM, ms 659, f. 1r, CCMA 1387. JL 12329 (8288).

¹⁸⁶⁰ S.d. (1174), Dijon, BM, ms 659, f. 1v, CCMA 1388. JL 12328 (8287).

dernière aurait donc été le motif de compilation de ces œuvres, les actes pontificaux s'érigeant alors aussi bien comme justification que comme légitimation¹⁸⁶¹.

Comme pour le ms 1020 datant de l'époque moderne, au Moyen Âge, lorsqu'on transcrit des actes pontificaux dans des manuscrits non diplomatiques de manière initiale, c'est pour former de petits dossiers sur un sujet particulier : un auteur (Geoffroi d'Auxerre), un saint (Denis, Bernard), l'Ordre cistercien (ms 1020). Dans le cas des actes transcrits *a posteriori*, trouver une raison ou une finalité à une transcription est plus complexe.

2.2.2. Actes transcrits *a posteriori*

Les transcriptions d'actes pontificaux effectuées postérieurement à la rédaction du manuscrit qui les contient répondent à plusieurs conditions. Elles ont été intégrées soit très peu de temps après la compilation du volume, soit quelques dizaines d'années plus tard : nous n'avons pas, par exemple, d'actes transcrits au XV^e siècle dans un manuscrit du XII^e siècle. Ces copies d'actes ont été transcrites soit sur des espaces restés vierges, soit sur des feuillets ajoutés. Sept manuscrits contiennent des transcriptions d'actes pontificaux répondant à ces critères : les mss 87, 103, 147, 158, 180, 339, et 596. Nous commencerons cette présentation par les actes ajoutés sur des espaces restés vierges dans les manuscrits 103, 87, 180 et 158.

Le ms 103, écrit dans le premier tiers du XIII^e siècle, contient les *Distinctions* d'Alain de Lille, ou *Summa Quot modis*¹⁸⁶² ; il a donc été écrit peu de temps après la mort d'Alain¹⁸⁶³. Il contient 170 feuillets, dont un petit morceau de parchemin folioté 138, une garde volante en tête et une

¹⁸⁶¹ Le rapport avec les œuvres d'Hervé de Bourg-Dieu est moins évident, si ce n'est les thèmes de prédilection de cet auteur, les mêmes que ceux de Bernard de Clairvaux : dévotion mariale, ordre de l'affect.

¹⁸⁶² La *Summa Quot modis* a été dédiée à Ermengaud, abbé de Saint-Gilles de 1179 à 1195 (Abbaye de Saint-Gilles du Gard fondée au VII^e siècle, c^{me} et c^{on} Saint-Gilles, ar. Nîmes, département Gard). Le texte a été édité dans *Patrologie latine*, 210, col. 685-1012. Voir également D'ALVERNY Marie-Thérèse, *Alain de Lille. Textes inédits*, Paris, 1965 (Études de philosophie médiévale 52), p. 71-73, et AINONEN Tuija, « Manuscripts, Editions and Textual Interpretation: Alan of Lille's Distinction Collection Summa "Quot modis" and the Meaning of Words », *Methods and the medievalist. Current approaches in medieval studies*, 2008, p. 12-37.

¹⁸⁶³ Alain de Lille, frère convers, est mort à Cîteaux. À propos de la découverte de sa tombe, nous renvoyons aux fouilles menées par le frère Marcel Lebeau, voir p. 207 et 260. Cîteaux possédait deux manuscrits du XIII^e siècle contenant les *Distinctions* d'Alain : les actuels mss 103 et 104 de la Bibliothèque municipale de Dijon, respectivement Cirey 592 et 169. Seul le ms 103, le plus ancien des deux, a été copié à l'abbaye. Dans le catalogue de Jean de Cirey, quatre autres volumes sont attribués à « maître Alain », « *magistri Alani* » : Cirey 288, « *Textus de Celo et mundo, de Causis cum glosa* », ms perdu ; Cirey 657, « *Ars predicandi* », ms perdu ; Cirey 670 « *Tractatus... De confessione* », ms perdu ; et Cirey 1083, « *contra hereticos* », aujourd'hui conservé dans le ms 211, f. 212r-247v : il s'agit de la *Quadripartita editio contra hereticos Valdenses, Iudaeos et paganos* ; voir à ce propos D'ALVERNY, *Alain de Lille, op. cit.*

garde volante en queue, le tout folioté de 1 à 173. La transcription du texte d'Alain s'achève en haut du f. 172r, sur ces termes « *Explicit liber magistri Alani qui quot modis intitulatur* », puis sur un ex-libris, « *Liber Sancte Marie Cistercii* », écrit de la main même du scribe. Immédiatement sous le texte, ne laissant que l'espace de trois réglures vierge, une autre main du XIII^e siècle a transcrit trois actes pontificaux : un acte d'Alexandre III daté du 15 mars 1180¹⁸⁶⁴, un d'Urbain III daté du 2 janvier 1186-1187¹⁸⁶⁵, et un d'Innocent III, daté du 21 mai 1200¹⁸⁶⁶, dont la copie s'achève au f. 172v. Cette main a écrit les copies à longues lignes – comme le scribe l'avait fait pour les *Distinctions* –, et les a fait précéder de rubriques :

« *Carta Alexandri pape III* »,

« *Carta Urbani pape III. Quod professi nostri qui de ordine exeunt et admoniti ad domos suas redire distulerint excommunicentur* »,

« *Carta Innocentii pape III de iustitia et quod ille in quibus res nobis ab late vel fugitivi nostri fuerint interdicto supponantur* ».

Que rapportent ces actes ? Celui d'Alexandre III, de 1180, est adressé à l'abbé et au couvent de Cîteaux ; il prohibait le départ de tout profès sans permission de l'abbé, et interdisait de les retenir sans la garantie de lettres communes. Urbain III, en 1186 ou 1187, reprit les mêmes dispositions qu'Alexandre III, mais cette fois en adressant son document à tous les archevêques, évêques et prélats de l'Église. Il ajoutait que les profès ne devaient pas retourner à la vie laïque sous peine d'excommunication (« *excommunicatos* »). Quant à Innocent III, en 1200, il s'adressait aux archevêques de Lyon et de Besançon, et à tous leurs suffragants, annonçant qu'il frapperait d'interdit (« *interdicto* ») tous ceux qui s'adonneraient à quelque violence que ce soit envers les moines de Cîteaux, l'abbaye ou ses dépendances (« *res seu domos* »). Même si certaines clauses de ces actes peuvent avoir une portée générale, elles étaient spécifiquement adressées à Cîteaux ou évoquaient l'Abbaye-Mère. Si les documents d'Alexandre III et d'Urbain III portaient sur le même sujet, celui d'Innocent III en différait. Pourquoi le scribe a-t-il choisi de copier ensemble ces trois actes, et donc de créer un rapprochement entre eux ? Pourquoi ont-ils été transcrits dans un dictionnaire de termes bibliques ? Aujourd'hui, nous ne parvenons pas à établir de rapport entre eux et l'œuvre d'Alain de Lille¹⁸⁶⁷.

¹⁸⁶⁴ S.d. (1180), Dijon, BM, ms 103, f. 172r, CCMA 5768. JL 13633 (8788).

¹⁸⁶⁵ S.d. (1186-1187), Dijon, BM, ms 103, f. 172r, CCMA 5769. JL 15758.

¹⁸⁶⁶ S.d. (1200), Dijon, BM, ms 103, f. 172r-v, CCMA 5770.

¹⁸⁶⁷ Ces trois actes ont été l'objet d'une nouvelle transcription au XVIII^e siècle, établie d'après le ms 103, par ou pour Jean Bouhier. Le volume, qui contient également le cartulaire de l'évêché de Chalon, le cartulaire des comtes de La Marche et le cartulaire de Beaulieu en Limousin, se trouve à la Bibliothèque nationale de France : Paris, BNF, Latin 17089, f. 896v-897v, « extrait dun vieil MS. d'Alain de Insulis » (f. 897r).

Le ms 87 contient à l'origine trois pièces : les *Distinctions* ou *Liber qui dicitur Angelus* de Garnier de Rochefort (1140 ? - 1225 ?)¹⁸⁶⁸, aux f. 1r-154r, suivi d'un *De fide christiana* non attribué, aux f. 154r-166r, et des vers sur les cas réservés au pape, aux f. 167v-168r. Le tout a été écrit par un seul scribe dans le premier quart du XIII^e siècle. Le manuscrit contient 168 feuillets écrits sur deux colonnes, deux gardes volantes, la première non foliotée, la dernière foliotée 169. Une autre main du XIII^e siècle a copié deux actes pontificaux, directement sous le texte des vers, qui s'achève sur la première colonne du f. 168r. Il a ainsi conservé la mise en page en deux colonnes.

Ont été transcrits un acte d'Alexandre III, daté de 1163, au f. 168r-v¹⁸⁶⁹, et un acte d'Adrien IV, daté de 1157, au f. 168v¹⁸⁷⁰. Il s'agit de deux versions de ces bulles dites « *Sacrosanta romana* ». Il existe toute une série de ces actes, donnés par les papes Eugène III¹⁸⁷¹, Anastase IV (né c. 1070-1075, pape 1153-1154)¹⁸⁷², Adrien IV¹⁸⁷³ et Alexandre III¹⁸⁷⁴. Ils servaient d'articles additifs à la constitution cistercienne, la *Carta caritatis* dans sa version confirmée par Eugène III en 1152. Chacune des bulles « *Sacrosancta romana* » reproduisait le contenu de la précédente, en ajoutant de nouvelles dispositions, permettant ainsi de ne plus recourir au texte précédent. Or, la bulle d'Alexandre III de 1163 déroge à cette règle : selon J. Lefèvre, qui a étudié cet acte et confirmé son authenticité, le fait de s'être écarté de ce schéma expliquerait sans doute pourquoi Alexandre III a produit un nouveau texte en 1165¹⁸⁷⁵. Ce dernier reprenait toutes les dispositions de la dernière bulle, celle d'Adrien IV de 1157, et la complétait avec de nouvelles dispositions, dont deux provenaient de l'acte de 1163. Pour les deux transcriptions du ms 87, le scribe a reproduit la *rota* et les signatures cardinalices, ainsi que le *bene valete* pour l'acte d'Adrien IV, ce qui semble indiquer qu'il travaillait d'après les originaux. Les transcriptions du ms 87 ont été précédées de rubriques : « *Privilegium Alexandri pape III* », et « *Privilegium Adriani pape III* ».

¹⁸⁶⁸ Garnier de Rochefort exerça l'abbatit d'Auberive en 1180, puis celui de Clairvaux de 1186 à 1193. En 1193, il fut élu évêque de Langres, fonction qu'il occupa pendant six années avant de démissionner et de se retirer à Clairvaux. Voir à son sujet DIDIER Jean-Charles, « Garnier de Rochefort. Sa vie et son œuvre », *Collectanea Cisterciensia*, 17, 1955, p. 145-158.

¹⁸⁶⁹ 1163, Dijon, BM, ms 87, f. 168r-v, CCMA 1389.

¹⁸⁷⁰ 1156 (a.st.), Dijon, BM, ms 87, f. 168v, CCMA 1390. JL 10260.

¹⁸⁷¹ 1152, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, CCMA 6165.

¹⁸⁷² 1153, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, CCMA 6166.

¹⁸⁷³ 1156 (a.st.), Dijon, BM, ms 87, f. 168v, CCMA 1390. JL 10260.

¹⁸⁷⁴ 1163, Dijon, BM, ms 87, f. 168r-v, CCMA 1389. 1165, Dijon, BM, ms 598, p. 4-9, n° 6, CCM 1332. JL 11226 (7493).

¹⁸⁷⁵ LEFÈVRE Jean, « Une bulle inconnue d'Alexandre III dans le ms Dijon 87 : la *Sacrosancta* de 1163 », *Cistercienser Chronik*, 62, 1955, p. 1-8. Seule la bulle de 1165, la dernière de la série, a été copiée dans le *Liber privilegiorum*, Dijon, BM, ms 598, p. 4-9.

Comme les bulles « *Sacrosancta romana* » reprennent à chaque fois la précédente en y ajoutant des clauses, dans la *Collecta*, Jean de Cirey a choisi de faire imprimer celle d'Eugène III intégralement, puis de ne faire transcrire que les nouvelles dispositions des bulles suivantes, en spécifiant bien que les actes sont identiques, par exemple :

« *Dominus Anastasius papa III omnino similem concedit donat confirmationem. Excepto quod in fine circa [...]* »¹⁸⁷⁶.

Ces originaux sont aujourd'hui perdus, mais nous savons qu'au moins une copie en avait été faite pour l'abbaye de Candeil¹⁸⁷⁷. Ce vidimus, daté de 1486, a été copié dans le ms 17 de la Collection Languedoc Doat de la Bibliothèque nationale :

« extrait et collationné d'une copie en parchemin trouvée aux archives de l'abbaye de Candeil de l'ordre de Cîteaux au diocèse Dalby... des premier avril vingt troisieme octobre M VI^e soixante sept... » (f. 22v)¹⁸⁷⁸.

Même si le scribe qui a copié les actes pontificaux dans le ms 103 n'est pas le même que celui qui a ajouté les actes dans le ms 87, la ressemblance entre l'écriture et la mise en page est troublante, preuve, peut-être, de la contemporanéité des deux entreprises. Aurait-il pu y avoir un événement qui aurait motivé la transcription d'actes pontificaux dans des manuscrits non diplomatiques ? Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter qu'aussi bien le ms 103 que le ms 87 contiennent des *Distinctions*, que ces deux volumes ont été compilés peu de temps après la mort des auteurs des textes, que ces auteurs entretenaient des liens étroits avec Cîteaux, et que des moines, au cours du XIII^e siècle, ont ajouté à ces manuscrits des transcriptions d'actes pontificaux.

Le ms 180¹⁸⁷⁹ est un recueil de lettres de Grégoire le Grand (c. 540 - 12 mars 604), copié dans le premier tiers du XII^e siècle à l'abbaye de Cîteaux. Il comporte 180 feuillets, foliotés de 1 à 180, deux gardes volantes en tête, la première datant de la restauration de la reliure en 1954, l'autre médiévale, et une garde volante en queue, datant de 1954. Le volume a été rédigé par cinq scribes, auxquels il faut ajouter les deux scribes des pièces ajoutées. Sur le verso de la première garde volante, sur l'actuelle deuxième colonne, a été copié le *Symbole dit de saint*

¹⁸⁷⁶ 1153, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, CCMA 6166.

¹⁸⁷⁷ Abbaye de Candeil, fille de Grandselve fondée en 1152, c^{ne} Labessière-Candeil, c^{on} Les Deux Rives, ar. Albi, département Tarn.

¹⁸⁷⁸ Paris, BNF, Languedoc Doat 17, f. 13r-23r.

¹⁸⁷⁹ Dijon, BM, ms 180.

*Grégoire*¹⁸⁸⁰ par une main de peu postérieure au reste du manuscrit. Cette main a conservé la mise en page du texte principal : disposition sur deux colonnes ; *Symbole* précédé d'une rubrique en rouge, « *Incipit symbolum quod dictavit sancte memorie donus Gregorius papa* » ; une première lettre capitale à corps bleu, ornée de motifs végétaux en vert.

L'acte pontifical a été transcrit sur la première colonne de cette même garde volante, par une main de la première moitié du XIII^e siècle. Il s'agit d'un acte de Clément III (né c. 1025-1029, pape 1080-1100), daté de 1190¹⁸⁸¹. Cet acte informait tous les abbés de l'Ordre cistercien de la canonisation de Malachie (c. 1095 - 1148)¹⁸⁸². Saint Malachie, moine irlandais, évêque de Down et Connor (1124), puis archevêque d'Armagh (1129), déploya la réforme grégorienne en Irlande. En 1139, il se rendit à Rome, et Innocent II le nomma légat apostolique pour l'Irlande. Malachie revêtit une importance particulière pour l'Ordre cistercien, puisqu'il retourna en Irlande accompagné de cinq moines commis par Bernard de Clairvaux ; ils y fondèrent l'abbaye de Mellifont¹⁸⁸³ en 1142, premier monastère cistercien d'Irlande, très prolifique puisqu'il engendra trente-huit abbayes-filles. En 1148, alors que Malachie repartit pour Rome, il mourut à l'abbaye de Clairvaux, en présence de Bernard.

Malgré toute l'importance que revêtit cet acte pontifical, nous ne comprenons pas pourquoi un scribe l'a copié dans ce manuscrit contenant des lettres de Grégoire le Grand. Ce dossier, comme les autres présentés dans cette sous-partie, mériterait qu'on s'y attarde plus longuement, en reprenant le contenu et la bibliographie de tous ces textes, de ces auteurs, afin d'établir des relations entre eux.

Le ms 158 a été copié dans le premier quart du XII^e siècle par trois scribes ; il contient la *Cité de Dieu* de saint Augustin. C'est un volume de 162 feuillets, une garde volante en tête, une garde volante en queue. Le texte s'achève au f. 160r, et le reste du dernier cahier du volume, f. 159-162, était à l'origine blanc. C'est sur cet espace laissé vierge que six pièces ont été copiées, du f. 160v au f. 162r, par quatre mains différentes, en conservant la disposition sur deux colonnes¹⁸⁸⁴ :

¹⁸⁸⁰ Il s'agit de la profession de foi que saint Grégoire aurait faite lors de sa consécration, voir *Vita S. Gregorii* par Jean Diacre (c. 825 - 880), livre II-2, éditée dans *Patrologie latine*, 75, col. 87-88.

¹⁸⁸¹ S.d. (1190), Dijon, BM, ms 180, garde volante verso, CCMA 1386. JL 16514 (10183).

¹⁸⁸² VACANDARD Elphège F., « Un évêque d'Irlande au XII^e siècle : saint Malachie O'Morgair », *Revue des questions historiques*, 52, 1892, p. 5-57.

¹⁸⁸³ Abbaye de Mellifont, en Irlandais An Mhainistir Mhór, fille de Clairvaux fondée en 1142, c^{ne} Drogheda, comté Louth, Irlande. Cîteaux avait quelques possessions en Irlande dont certains originaux sont conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 11 H 26. Voir JUBAINVILLE Henri D'ARBOIS DE, « Chartes données en Irlande en faveur de l'ordre de Cîteaux », *Revue celtique*, 7, 1886, p. 81.

¹⁸⁸⁴ Nous ne prenons pas en compte les deux ex-libris se trouvant au f. 160r et 162r, respectivement écrit au XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e siècle.

- f. 160v, 1^e colonne : une main du XII^e siècle a écrit un texte, gratté ultérieurement. De ce texte, nous devinons encore son initiale « P » précédée d'un pied de mouche, et quelques mots, comme « *in ordine* », « *fili Cistercii* », « *frater Johannes* », « *Claravalle et de Mori[mundo]* ». Cependant, aucun autre terme ne nous permet de déduire l'objet précis de ce texte, si ce n'est un document évoquant l'Ordre cistercien.
- f. 160v, 1^e colonne : une main du XIII^e siècle a inscrit une hiérarchie du paradis, que nous ne sommes pas parvenue à identifier ou à rattacher à un auteur spécifique (**Fig. 325-326**)¹⁸⁸⁵. Au bas de cette hiérarchie, la même main a écrit le verset 6 du Psaume 84 (83) : « *Beati qui habitant in domo tua domine in secula seculorum laudaunt te* ».
- f. 160v, 2^e colonne - 161v, 1^e colonne : une main du XII^e siècle a copié un texte évoquant diverses constitutions de la loi divine et plusieurs préceptes ecclésiastiques, débutant par ces termes : « *Lex divina alia evangelica alia mosayca alia ecclesiastica. Precepta alia moralia alia figuralia figuralia vel sacramentalia vel cerimonialia* ». Le texte débute par une lettre rubriquée en encre noire. Il est ponctué de nombreux pieds de mouches, dont certains en forme de palmettes. La forme des lettres et la disposition de cette pièce rappelle étrangement le texte gratté sur la première colonne du f. 160v. Cependant, le traitement des abréviations étant différent, nous ne pouvons affirmer qu'une seule et même main les a tous deux écrit.
- f. 161v, 2^e colonne - 162r, 1^e colonne : la main qui a transcrit le texte sur la loi divine a également copié les deux actes pontificaux d'Alexandre III (f. 161v) et de Lucius III (f. 162r).
- f. 162r, 2^e colonne : une autre main du XII^e siècle a inscrit : « *Adulatores ut inimicos cave corrumpunt fietis laudibus leves animas et male credentibus blandum carmen inficunt beata mens que perfete vincit hoc vineum* ». Il s'agit d'une paraphrase de saint Augustin, tiré de la lettre 17 à Demetrias : « *Beata mens que perfecte hoc vitium vincit, nec adulator aliquando nec adulatori credit, que nec decipit alterum nec ipsa decipitur* »¹⁸⁸⁶. Cette paraphrase de saint Augustin, notée *a posteriori* dans un manuscrit de la *Cité de Dieu*, n'étonne pas le lecteur.

¹⁸⁸⁵ Le nombre 6 600 est évoqué dans plusieurs textes médiévaux en référence à la légion Thébaine et à saint Maurice d'Agaune ; nous remercions Eliana Magnani pour ces conseils à ce sujet. Néanmoins, nous n'avons pas pu établir d'autres relations entre cette légion et cette hiérarchie céleste. À propos de saint Maurice et de la légion Thébaine, nous renvoyons à *Mauritius und die Thebäische Legion - Saint Maurice et la légion thébaine*, Actes du colloque international, Fribourg, Saint-Maurice, Martigny, 17-20 septembre 2003, Wermelinger O., Bruggisser P., Näf B. (éd.), Fribourg, 2005.

¹⁸⁸⁶ *Patrologie latine*, 33, *Epistola XVII*, chap. XXI, col. 1113-1114.

Quel est l'objet des deux actes pontificaux transcrits ? L'acte d'Alexandre III, daté de 1178-1179, était adressé aux archevêques et évêques ainsi qu'aux abbés réunis au Chapitre général. Le pape leur demandait de ne plus étendre l'Ordre cistercien, particulièrement en France et en Angleterre, sous peine de causer de nouvelles tensions et de le discréditer¹⁸⁸⁷. L'acte de Lucius III est daté de 1182-1183. Un doute subsiste quant à sa datation exacte, puisqu'il est transcrit « *V non. Jinii* » : le 5 des nones de juin est une formule erronée. Nous avons donc proposé une datation entre le 2 et le 5 juin¹⁸⁸⁸. Ce document, dans lequel le pape réitérait son soutien à l'Ordre cistercien, était adressé à tous les archevêques et évêques, à P. abbé de Cîteaux (Pierre, fin 1180 – mars/avril 1184) ainsi qu'à tous les abbés réunis au Chapitre général¹⁸⁸⁹.

Les rapports entre la paraphrase de saint Augustin et la *Cité de Dieu* sont compréhensibles : « Heureuse l'âme qui vainc totalement le vice... » nous rappelle que l'œuvre d'Augustin opposait et conciliait la cité terrestre et la cité céleste, s'élevait également contre les païens, les maux, et donc les vices. Les actes pontificaux, le texte gratté qui évoquait l'Ordre, ainsi que la hiérarchie céleste évoquent sans doute la place de Cîteaux et des cisterciens dans cette vision du monde.

Il nous reste à présent à évoquer le cas des actes pontificaux transcrits sur des feuillets ajoutés *a posteriori*. Trois manuscrits contiennent ce type d'ajouts : le 147, le 339 et le 596.

Le ms 147 est un volume écrit dans le 1^{er} quart du XII^e siècle, contenant les commentaires de saint Augustin sur les Psaumes 101 à 150. Il forme, avec les mss 145 et 146, une série, qui n'est cependant pas complète : le ms 145 contient les commentaires sur les Psaumes 51 à 76, le ms 146 les commentaires sur les Psaumes 77 à 100. Le premier tome de cette série, qui contenait les commentaires sur les Psaumes 1 à 51, semble avoir été perdu¹⁸⁹⁰. Ils ont été lus, étudiés, manipulés, et portent tous les trois des traces de corrections importantes.

Le ms 147 contient 186 feuillets, l'ancienne contre-garde et une garde volante en tête, l'ancienne contre-garde en queue. Comme la reliure a été restaurée en 1953, nous n'avons pas

¹⁸⁸⁷ S.d. (1178-1179), Dijon, BM, ms 158, f. 161v, CCMA 1384.

¹⁸⁸⁸ W. Wiederhold, qui a établi sa transcription d'après le ms 158, a choisi de corriger la date en « *II non. Iunii* », et a opté pour l'année 1182, soit le 4 juin 1182 : WIEDERHOLD Wilhelm, « Papsturkunden in Frankreich, II, Burgund mit Bresse und Bugey », *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-Historische Klasse*, 2, 1906, p. 76-77, n° 52. Or, Lucius III date ses actes de Velletri entre le 1^{er} septembre et le 14 octobre 1181, puis entre le 13 mars 1182 et le 18 juin 1183. Nous avons donc retenu la fourchette chronologique suivante : 1182-1183, 2-5 juin.

¹⁸⁸⁹ S.d. (1182-1183), Dijon, BM, ms 158, f. 162r, CCMA 1383.

¹⁸⁹⁰ Le catalogue de Jean de Cirey répertorie ces volumes sous les n° 116 (vol. 1, perdu), 117 (ms 145), 119 (ms 146) et 120 (ms 147) : MOLINIER, OMONT, BOUGENOT, « Appendice. Inventaire des manuscrits de Cîteaux par l'abbé Jean de Cirey, *op. cit.* », p. 352. ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux, op. cit.*, p. 204-206, n° 5. ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon, op. cit.*, p. 61-63, n° 26.

pris en compte l'ajout des nouvelles gardes volantes. L'ajout d'un nouveau feuillet, sur lequel a été transcrit un acte pontifical d'Alexandre III, a été l'occasion d'un remaniement du volume : le dernier feuillet du manuscrit d'origine, l'actuel f. 185, contenant la fin du texte, a été découpé ; il a ensuite été remonté, avec un nouveau feuillet, l'actuel 186, sur des talons de parchemin, pris dans la reliure. C'est sur ce feuillet 186 que l'acte pontifical a été copié. Cet ajout a eu lieu pendant la seconde moitié du XII^e siècle : les feuillets 185 et 186 ont peut-être été recollés sur les reliquats – les talons – d'anciennes gardes volantes, découpées pour l'occasion.

Pourquoi avoir découpé des feuillets plutôt que transcrit directement l'acte pontifical sur un espace vierge ? Nous pensons que le feuillet ajouté provenait d'un autre manuscrit, plusieurs indices nous laissant présager cette hypothèse :

- la mise en page : l'acte pontifical est écrit à longues lignes, tandis que le manuscrit est écrit sur deux colonnes. Or, nous avons vu dans les cas précédents que les scribes ont plutôt tendance à conserver la mise en page ou mise en colonnes ;
- la préparation de la page est différente : la différence la plus notable est la présence d'une ligne double entre la marge de gouttière et la réglure sur le f. 186r¹⁸⁹¹.
- sur le f. 186r, nous voyons les lettres « *Le* » inscrite dans la marge haute, peut-être un reste ou une tentative d'inscription de titre courant.

L'acte d'Alexandre III est daté de 1169¹⁸⁹². Le pape, constatant la décadence de l'Ordre, s'adressait aux archevêques, aux évêques et à tous les abbés de l'Ordre cistercien réunis au Chapitre général, les réprimandant et leur demandant de poursuivre les œuvres et les efforts de leurs prédécesseurs, les premiers pères cisterciens¹⁸⁹³. En plaçant cet acte pontifical à la fin d'un commentaire des Psaumes, peut-être en guise de conclusion, le scribe a-t-il voulu créer un lien, un rapport entre eux ? Il est vrai que l'acte d'Alexandre III déroulait les images bibliques du bateau navigant aussi bien par temps calme que par tempête, évoquées également par Augustin :

- « *quam inviolabili firmitate fluctuantem Petri naviculam fidei vestrae anchora servavit in turbine* » renvoie à Mathieu, XIV-24-25, aussi paraphrasée dans le commentaire du

¹⁸⁹¹ En revanche, le nombre de réglure est approximativement le même dans les deux cas : 50 à 55 lignes pour le manuscrit et 49 lignes pour le feuillet ajouté. De la même manière, les feuillets présentent des piqûres externes et internes.

¹⁸⁹² S.d. (1169), Dijon, BM, ms 147, f. 186r, CCMA 1385. JL 11633 (7768). Les différentes versions de cet acte donnent soit les mots-repères « *Inter universas* », soit « *Inter innumeras* ».

¹⁸⁹³ LECLERCQ Jean, « Passage supprimé dans une épître d'Alexandre III », *Revue bénédictine*, 62, 1952, p. 149-151. À propos du débat sur le moment de la création d'un véritable Ordre cistercien, et de l'emploi du terme « *ordo* » dans les actes d'Alexandre III, voir BERMAN Constance Hoffmann, *The Cistercian Evolution. The Invention of a Religious Order in Twelfth-Century Europe*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2000. C.H. Berman a édité l'acte d'Alexandre III, p. 255-257, appendix 5.

Psaume 92 : « *Turbabatur mare, fluctuabat navicula. Navicula Ecclesia est, mare saeculum est. Venit Dominus, ambulavit super mare, et pressit fluctus* »¹⁸⁹⁴.

- « *qualiter etiam frequens orationum instantia quasi iterum dormientem in eadem navicula Salvatorem ingruente suscitavit tempestate* » renvoie à Mathieu, VIII-23 à VIII-26, également paraphrasée par Augustin dans le commentaire au Psaume 54 : « *Saeviebat mare, turbabatur navicula in qua discipuli navigabant, Christus autem dormiebat : tandem aliquando visum est illis quia inter illos dormiebat ventorum imperator et creator ; accesserunt et excitaverunt Christum : imperavit ventis, et facta est tranquillitas magna* »¹⁸⁹⁵.

Alexandre III a également employé les images de la vigne s'épanouissant et fructifiant :

- « *si plantationem quam plantavit dextera ejus, opportunis cessaremus imbribus irrigare* »,
- « *recolentes qualiter haec plantatio sancta, haec vitis fructifera* »,
- « *sub primis ordinis patribus pullulavit, et palmites suos longe lateque producens* ».

L'image de la vigne fructifiant est évoquée à plusieurs reprises par Augustin, notamment dans les commentaires aux Psaumes 103, 145, 148. Au début de son *Enarratio II*, il paraphrase Jean, XV, 5 : « *Quia nos cum capite nostro vitis : sine capite nostro, quod absit, sarmenta praecisa, non alicui operi agricolarum, sed igni tantummodo destinata. Ideo et ipse in Evangelio : Ego sum vitis, vos estis palmites, Pater meus agricola est ; et : Sine me, inquit, nihil potestis facere* »¹⁸⁹⁶.

Si ce manuscrit était utilisé par les moines pour leurs lectures personnelles et leurs études, l'acte d'Alexandre III aurait ainsi été lu régulièrement.

Dans les deux manuscrits qu'il nous reste à étudier, 339 et 596, ce n'est pas seulement un feuillet qui a été ajouté, mais un cahier.

Le ms 339 est le plus récent de notre corpus. Il a été compilé au début du XIV^e siècle, et comprend plusieurs traités de Jacques de Thérines († 1321) défendant les exempts lors du concile de Vienne (1311-1312)¹⁸⁹⁷. Le manuscrit contient actuellement 92 feuillets, mais le

¹⁸⁹⁴ Saint Augustin, *Enarrationes in Psalmos*, édité dans *Patrologie latine*, vol. 37, col. 1187. Nous sommes consciente que le ms 147 contenait les Psaumes 101 à 150, et qu'ici nous évoquons les Psaumes 92 ou 54 par exemple : la série de volumes était sans doute conçu comme un tout.

¹⁸⁹⁵ *Patrologie latine*, vol. 36, col. 635-636.

¹⁸⁹⁶ *Patrologie latine*, vol. 36, col. 231.

¹⁸⁹⁷ Dijon, BM, ms 339, *Mémoire sur les exempts*, f. 2r-64v ; *Abrégé du Mémoire sur les exempts*, f. 65r-67r ; *Quaestio de exemptionibus*, f. 67r-81bis r ; *Réplique de Jacques de Thérines à l'un de ses contradicteurs* « *Ad illa que petunt et proponunt...* », f. 81bis r-v. Le concile de Vienne prit notamment la résolution de dissoudre l'Ordre

dernier cahier, formé par les feuillets 82 à 92 a été ajouté au volume. Le scribe n'a pas respecté la mise en page du manuscrit, à l'origine sur deux colonnes, puisqu'il a écrit ses textes à longues lignes. Ce cahier contient deux textes, écrit par une seule main de la première moitié du XIV^e siècle : les *Réponses du prieur de la Charité-sur-Loire au concile de Vienne* de Pierre de Beaujeu († après 1330), aux f. 82r-89r, et la copie d'un acte du pape Clément V, daté de 1312, aux f. 89r-92v¹⁸⁹⁸. Le scribe a utilisé des lettres rubriquées de couleur pour introduire les textes et les diviser en paragraphes¹⁸⁹⁹. En ajoutant le texte de Pierre de Beaujeu, il a complété le dossier justifiant les exemptions et les privilèges des Ordres réguliers, et contestant l'existence des Templiers, des laïcs qui s'étaient « égarés » parce qu'ils « ne tiraient ni de l'Écriture ni de l'office divin leurs forces » selon J. Lecler¹⁹⁰⁰. L'acte de Clément V « *Vox in excelsis* », a été copié directement à la suite du texte de Pierre de Beaujeu. Par cet acte, le pape dissolvait officiellement l'Ordre du Temple.

Remarquons qu'il n'est ici pas question du plaidoyer en faveur des cisterciens que Jacques de Thérines, devenu abbé de Chaalis, et l'abbé de Pontigny avaient écrit à la demande du pape Jean XXII (c. 1317-1318)¹⁹⁰¹. Le scribe du ms 339 a-t-il souhaité seulement rassembler un dossier contenant les traités de Jacques de Thérines sur les exempts, ou bien n'avait-il pas connaissance de ce plaidoyer ? Si tel était le cas, cela nous donnerait un *terminus ante quem* pour la rédaction de ce volume.

Le ms 596 contient les *Monuments de la règle cistercienne*. Il a été composé au début du XIII^e siècle, sans doute avant 1224¹⁹⁰². Dans sa composition d'origine, le volume comprenait la *Carta caritatis* (f. 1-4v), les *Ecclesiastica officia* (f. 5r-111v), les *Consuetudines* (f. 112r-127v) et la *Regula conversorum* (f. 127v-134r). Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, des feuillets ont été ajoutés au début du manuscrit. Ces feuillets ont été foliotés en chiffres romains, et non en chiffres arabes comme le reste du volume. Les feuillets II à VII forment un ternion,

du Temple, régla la querelle des spirituels au sein de l'Ordre franciscain, et condamna les béguinages. Voir LECLER Joseph, *Histoire des conciles œcuméniques*, 8, Vienne, Paris, 1964.

¹⁸⁹⁸ S.d. (1312), Dijon, BM, ms 339, f. 89r-92v, CCMA 5771.

¹⁸⁹⁹ Nous n'avons vu que le microfilm, qui ne permet pas de distinguer la ou les couleurs utilisées.

¹⁹⁰⁰ LECLER, *Histoire des conciles œcuméniques*, op. cit.

¹⁹⁰¹ N. Valois a étudié et édité ce texte : VALOIS Noël, « Un plaidoyer du XIV^e siècle en faveur des Cisterciens », *Bibliothèque de l'École des chartes* 69, 1908, p. 352-368. Ce plaidoyer est notamment conservé dans le ms 450 (f. 83) de la Bibliothèque municipale de Lille, provenant de l'abbaye de Loos, et dans le Cod. 4257, f. 148v conservé à la Österreichische Nationalbibliothek à Vienne en Autriche.

¹⁹⁰² P. Guignard a daté ce volume des vingt premières années du XIII^e siècle : GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. LXXI-LXXIII. Au f. 49r, la mention de saint Robert de Molesme est de seconde main : Robert a été canonisé en 1222. Cette même année, le Chapitre général a décidé sa commémoration le 17 avril. En 1224, cette date est transférée au 29 avril. Voir également SAMARAN, MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, 6, op. cit., p. 465.

sur lequel a été transcrit un calendrier à l'usage de Cîteaux. Dans ce calendrier « figure la fête des onze mille vierges, avec douze leçons ; ce qui nous reporte après l'an 1260 » selon P. Guignard¹⁹⁰³. Les feuillets VIII à XI forment un binion sur lequel a été copié l'acte du pape Clément IV « *Parvus fons* », daté de 1265¹⁹⁰⁴, ce qui nous donne un *terminus post quem* pour la transcription et l'insertion de ce binion au sein du volume¹⁹⁰⁵. Le scribe a transcrit l'acte pontifical sur deux colonnes, le faisant précéder par une courte rubrique : « *Incipit clementina* ». L'initiale « C » du nom du pape a été ornée d'une manière peu soignée, imitant les initiales filigranées et ornées de palmettes du reste du volume¹⁹⁰⁶.

L'acte « *Parvus fons* » est un acte devenu texte normatif constitutif du droit cistercien : par cette bulle, le pape a renforcé le pouvoir des abbés-pères, réglementé les élections des abbés, consolidé l'autorité du Chapitre général et fixé le nombre de définiteurs au Chapitre général. C'est pour cette raison qu'un scribe a choisi de transcrire cet acte dans un volume contenant les usages et les coutumes cisterciens ; il s'agirait d'une sorte de mise à jour des *Monuments de la règle cistercienne*.

Les raisons qui ont poussé des scribes à ajouter des actes pontificaux *a posteriori* dans des manuscrits non diplomatiques sont plus difficiles à cerner. Ces documents ont été transcrits dans des ouvrages hagiographiques, normatifs, ou théologiques. Notons qu'aucun d'entre eux n'a été conservé en original, et les manuscrits non diplomatiques apparaissent comme un *medium* non négligeable pour transmettre et conserver des copies des documents pontificaux, qu'ils aient été transcrits parce qu'ils avaient un rapport direct avec le reste du volume ou non. Afin de comprendre les liens qui unissaient ajouts et manuscrits, qui nous paraissent pour l'instant parfois ténus, nous souhaiterions approfondir ces recherches, sur le rôle et la

¹⁹⁰³ GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, op. cit., p. LXXI. Voir MARTÈNE Edmond, DURAND Ursin, *Thesaurus novus anecdotorum*, 4, Paris, 1717, col. 1416, n° 14.

¹⁹⁰⁴ 1265, Dijon, BM, ms 596, f. VIIIr-XIV, CCMA 5778. P 19185. À propos de la bulle « *Parvus fons* », voir DE GANCK Roger, « Les pouvoirs de l'abbé de Cîteaux, de la Bulle *Parvus Fons* (1265) à la Révolution Française », *Analecta Cisterciensia*, 27, 1971, p. 3-63 ; DIMIER Anselme, « Les préliminaires de la bulle "Parvus fons" », *Mélanges Anselme Dimier*, 1, Arbois, 1987, p. 535-539.

¹⁹⁰⁵ Au f. XIV, notons également la présence d'un texte contenant des considérations sur la mort, l'absolution et les indulgences, ajouté au XV^e siècle.

¹⁹⁰⁶ À propos de ces initiales, se reporter à ZALUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, op. cit., n° 146, p. 168, et n° 147, p. 168-169 : le ms 633, daté de 1224-1235 et dont la décoration est comparable, contient les *Us cisterciens*, la *Règle de saint Benoît*, et l'*Exordium parvum*.

biographie des papes concernés, sur leurs relations avec Cîteaux et l'Ordre cistercien ; sur les relations intertextuelles entre les textes ou entre textes et auteurs ; sur le contexte historique général et particulier. Nous avons proposé une première approche de ces copies, ainsi que des hypothèses et des pistes de réflexion, qu'il restera à explorer.

Les Livres de privilèges sont un autre vecteur de conservation des copies des actes, qui permet également de compiler les documents au même endroit. L'étude du ms 598 et de la *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis* est aussi l'occasion de dresser un inventaire, le plus complet possible, des documents pontificaux autrefois conservés dans le chartrier de Cîteaux, mais également d'évaluer les pertes qui, nous le devinons déjà, sont considérables.

3. Les *Libri privilegiorum*

La définition stricte du *Liber privilegiorum*, que nous avons indiqué en introduction de cette partie, ne rejette pas l'hypothèse de l'existence de manuscrits composites, à l'image du Livre des privilèges contenu dans le ms 477 de la Bibliothèque municipale de Colmar : ce volume, composé dans la deuxième moitié du XIV^e siècle pour une abbaye cistercienne non identifiée, contient un recueil de privilèges pontificaux (f. 85v-134v), mais également des textes normatifs comme le *Libellus definitionum* de 1289 (f. 4r-60r), le *Libellus antiquarum definitionum* de 1316 et les *Novellae definitiones* de 1350 (f. 60v-85r), ainsi que les textes règlementaires émis par Benoît XII (f. 134v-155r), le tout écrit par une seule main¹⁹⁰⁷.

Dans les archives de Cîteaux, nous l'avons déjà signalé, sont conservés deux Livres des privilèges : le ms 598 de la Bibliothèque municipale de Dijon composé au XIV^e siècle, et la *Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis*, imprimée en 1491.

3.1. Le ms 598, XIV^e siècle

¹⁹⁰⁷ Colmar, BM, ms 477. Le volume comprend aussi une table (f. 1r-3v), un serment abbatial (f. 155r), ainsi qu'une charte, en double version latine et allemande, réglant le droit de participation des seigneurs locaux aux cérémonies religieuses faites à Bebenhausen (Abbaye de prémontrés fondée en 1183, devenue cistercienne en 1190, fille de Schönau, c^{ne} Tübingen, Land Bade-Wurtemberg, Allemagne), cette dernière écrite par une main postérieure (f. 156r-v).

Le ms 598 est un volume mesurant 210 × 300 mm, composé au XIV^e siècle, mais aujourd'hui relié avec une reliure du XVIII^e siècle aux armes de Cîteaux, estampées à chaud sur le premier plat, et estampées à froid sur le dos, accompagnant un titre, lui aussi estampé à froid : « PRIVIL. ORDIN. CISTERC. M.S. ». Le manuscrit débute avec deux gardes volantes, la première formant un bifeuillet avec la contre-garde, la deuxième étant un feuillet simple. Ces feuillets ont sans doute été placés au moment de la restauration de la reliure : en effet, nous ne voyons aucune trace ni empreinte de reliure antérieure. Sur la contre-garde, des annotations et cotes des XIX^e et XX^e siècles ont été inscrites, et au verso de la deuxième garde volante, nous pouvons lire, d'une main du XVII^e siècle : « *Liber generalium Privilegiorum Ordinis Cisterciensis* ». Les auteurs du catalogue *Manuscrits enluminés de Dijon* ont identifié cette main avec celle du frère J. de Lannoy¹⁹⁰⁸. En fin de volume, il n'y a qu'une seule garde volante, formant un bifeuillet avec la contre-garde. Celui-ci, semblant également dater du XVIII^e siècle, est vierge de toute annotation.

Ce recueil a été compilé après le 2 mars 1345, date de l'acte le plus récent¹⁹⁰⁹, et écrit par un seul scribe, hors ajouts. Il se compose actuellement de cinq parties, réalisées à des époques différentes. **La première**, aux f. Ir-XIv, contient la liste de cinquante-six notions contenues dans les actes pontificaux, suivie de leurs définitions et d'un renvoi vers les documents concernés (**Fig. 327**). Cette première partie a été foliotée dans le coin supérieur droit des rectos, une fois en chiffres arabes à l'époque moderne, une fois en chiffres romains au XIX^e ou au XX^e siècle. Par commodité, et pour ne pas confondre avec la pagination du reste du volume, nous utilisons la foliotation en chiffres romains. Cette partie se compose de deux cahiers : f. I-VII, ternion auquel un feuillet a été ajouté en son milieu (réclame de fin de cahier, f. VIIv) ; f. VIII-XI, ternion amputé des deux derniers feuillets. La liste des notions forme une sorte de dictionnaire. Elle a été transcrite par le même scribe que celui qui a copié les actes pontificaux. La préparation de la page entre ces parties est également identique : trente-trois ou trente-quatre lignes d'écriture ; le scribe a utilisé la réglure du cadre en bas pour transcrire, mais pas la réglure du cadre en haut de page ; présence d'une ligne double dans la marge haute pour délimiter l'espace d'inscription d'un titre courant ; piqûres disparues lors de la taille des feuillets, parfois visibles dans la partie suivante. Une table de ces notions a aussi été écrite, sur quatre colonnes, et les mots ont été groupés par ordre alphabétique : le scribe a visuellement séparé chaque groupe alphabétique en sautant une ligne entre eux. Il a également dessiné à l'encre rouge la

¹⁹⁰⁸ ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon*, *op. cit.*, n° 227, p. 233-234. À propos de Jacques de Lannoy, voir DAMONGEOT-BOURDAT, « Le "bon père" Jacques de Lannoy, *op. cit.* ».

¹⁹⁰⁹ S.d. (1345), Dijon, BM, ms 598, p. 48-50, n° 51. CCMA 5731.

première lettre de chaque groupe, en omettant cependant les lettres « A », « C », « E », « I », « M », « P », « T », « Y ». Nous remarquons que cet omission est régulière et intervient une fois sur deux : le scribe avait sans doute prévu d'inscrire les initiales à l'encre bleue, afin d'alterner lettrines rouge et bleue. Chaque définition est introduite par le nom de la notion inscrit à l'encre rouge, et dont la première lettre est alternativement rouge ou bleue. Sur le f. Ir, pour la première notion « *Abbatas. Abbatia* », le scribe a choisi d'orner la lettrine : il a dessiné une lettrine « A » émanchée, en encre rouge et bleue, et a fait partir de celle-ci des rinceaux stylisés légèrement filigranés, rinceaux sur lesquels sont posés des demi-fleurs de lys alternativement rouge et bleue – une seule fleur de lys bleue est entière, au bas du feuillet. Dans chaque définition se trouvent les renvois vers les actes pontificaux, par exemple : « *privilegio 6^o Alexander 3^{us}* » (f. Ir). Ce système ne renvoie pas directement aux feuillets puisque ceux-ci ne portaient pas de foliotation à l'époque médiévale, mais il renvoie à la numérotation et au nom du pape, inscrits soit au début de la transcription d'un acte, soit dans le titre courant. Le scribe a sauté une ou plusieurs lignes entre chaque définition afin d'aérer sa mise en page.

Après cette première partie se trouve le *Liber privilegiorum* à proprement parler, lui-même divisé en deux parties. **Sont d'abord regroupés les privilèges de l'Ordre cistercien**, des p. 1 à 99. Les pages ont été paginées au XIX^e ou au XX^e siècle, en chiffres arabes. Cette partie contient la transcription de quatre-vingt-quatre actes pontificaux, datés de 1165¹⁹¹⁰ à 1345¹⁹¹¹, que nous avons listés dans un tableau (**Fig. 328**). Dans ce tableau, nous donnons le numéro d'ordre des actes, les noms des papes en Latin et en Français, les adresses, les mots-repères et les dates des actes, les rubriques qui les précèdent, ainsi que les références au *Regesta pontificii* et à notre base de données. Chaque texte est précédé d'une rubrique écrite à l'encre rouge, résumant le contenu de l'acte. Le nom du pape a été écrit dans la marge, et un numéro d'ordre a été attribué à chaque document. Ces mentions ont été reprises en titre courant, qui est parfois omis (**Fig. 311**). La p. 1 porte une décoration luxuriante à la feuille d'or, faite de trois éléments principaux : une enluminure couvrant la moitié haute de la page, un encadrement végétalisé et orné de médaillons, et l'initiale « L » ouvrant la transcription du premier acte au nom du pape Lucius III (**Fig. 329**). Cette décoration a été sévèrement jugée par les historiens et historiens de l'art : « À la page 1, encadrement et mauvaise peinture représentant des moines et un abbé de

¹⁹¹⁰ 1165, Dijon, BM, ms 598, p. 4-9, n° 6, CCMA 1332. JL 11226 (7493).

¹⁹¹¹ S.d. (1345), Dijon, BM, ms 598, p. 48-50, n° 51, CCMA 5731.

Cîteaux recevant une bulle de la main d'un pape » selon les auteurs du *Catalogue général*¹⁹¹², « La miniature, de faible qualité, est de style provincial, tandis que l'ornement est très nettement de type parisien. De faible qualité également, il peut n'être toutefois qu'une imitation locale », selon les auteurs du catalogue *Manuscrits enluminés*¹⁹¹³.

L'enluminure occupant toute la largeur de l'espace d'écriture présente un pape assis sur un banc de pierre architecturé, qui rappelle une pierre d'autel. Derrière, un dais doré, dont le drapé est figuré, renforce cette impression. Le pape porte une barbe et des cheveux mi-long, ondulés et argentés. Il est vêtu d'une aube blanche et rosée dont le bas et les manches sont visibles, dépassant de la chasuble ou dalmatique. Cette chasuble est rouge, ornée ou brodée de trois bandes d'or se joignant en une seule. Sur ces bandes d'or se trouvent des pierreries. Le col est également doré avec des pierreries. Les extrémités de la chasuble sont ornées de points et d'un liseré blancs. À son bras gauche, il porte la manipule dont la couleur dorée rappelle les bandes ornant la chasuble. Il est coiffé d'une mitre rouge à bandes dorées, ornés de pierreries et de points blancs, accordées aux couleurs de la chasuble. Il porte à ses pieds des sandales pontificales dorées, que nous voyons dépasser de l'aube. Le pape tient dans sa main des privilèges desquels pendent des bulles tenues par plusieurs lacs. Ils confient ces actes à des abbés, agenouillés de chaque côté : six à sa droite, huit à sa gauche. Ces abbés sont des moines cisterciens, vêtus de l'habit blanc. Ils portent des crosses dorées. Le peu de couleurs utilisées pour les dessiner – le blanc est obtenu grâce à la blancheur du parchemin, les cheveux et les barbes sont gris, les lèvres rouges – met en valeur la figure centrale du pape. Cette miniature est encadrée par un contour noir et rouge fait de deux traits. Le fond évoque une mosaïque bleue dont les carreaux, rehaussés de rouge et de blanc, dessinent des motifs géométriques : losanges et intersections. Une petite croix rouge semble surmonter la mitre et sortir du cadre. Cette croix paraît également délimiter une ligne médiane de chaque côté de laquelle se développe la scène, presque en miroir.

L'encadrement de la page est dominé par trois couleurs : l'or, le rosé, le bleu. Le peintre a mêlé les éléments végétalisés, dominants, aux éléments géométriques, évoquant discrètement un cadre architecturé. Mais ce cadre n'est visible que sur trois côtés, à droite, à gauche et en bas. En haut, il s'ouvre complètement en un décor végétalisé, fait de rinceaux et d'aches, à feuillages trilobé et dentelé. Plusieurs feuillages partent du cadre sur ses trois côtés. Les feuilles sont

¹⁹¹² SAMARAN, MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, 6, *op. cit.*, p. 154.

¹⁹¹³ ZALUSKA et alii, *Manuscrits enluminés de Dijon*, *op. cit.*, p. 233-234.

alternativement bleues, rosées ou dorées. Sur la partie basse du cadre sont posés trois médaillons décorés à la feuille d'or, dans lesquels prennent place trois visages. Le pape, de face, dans le médaillon central, porte la barbe et les cheveux ondulés et argentés comme sur la miniature. Il est coiffé de la mitre triangulaire. Dans les deux autres médaillons se trouvent deux cardinaux coiffés de la barrette cardinalice. Ils ont également les cheveux ondulés et argentés, mais ne portent pas la barbe.

L'initiale « L » de Lucius III, dont le nom débute l'acte, a été ornée. La hampe du « L » est en fait formée par le cadre stylisé, peint en rosé. Le corps du « L » est ensuite entouré d'un cadre doré sur trois côtés, créant ainsi un espace rectangulaire, dans lequel le peintre a inséré le décor : sur un fond à la feuille d'or, il a dessiné un petit dragon crachant des rinceaux et des feuilles.

Les ornements végétalisés et les couleurs sont repris dans les feuillets suivants pour dessiner les lettrines débutant chaque transcription (**Fig. 329**). Cependant, ces lettrines ne sont ornées que jusqu'à la p. 50. À partir de la p. 51, le scribe a choisi de dessiner des initiales nues, alternativement rouges et bleues. Sur les quarante-huit premières pages, l'enlumineur a également rehaussé les majuscules de jaune¹⁹¹⁴. Notons que la p. 48 est la dernière page du troisième cahier, sans compter le dictionnaire des notions : la phase d'enluminure a donc seulement concerné les trois premiers cahiers, ce qui semble nous conforter dans l'idée que l'écriture et la décoration de ce volume ont eu lieu en trois étapes : la transcription des textes à l'encre noire, l'inscription des rubriques, des numéros d'ordre et des titres courants à l'encre rouge, l'enluminure.

Ce décor donne un prestige certain au volume, le rapprochant ainsi des manuscrits, plus que des cartulaires. Néanmoins, il ne semble pas avoir été conservé parmi les manuscrits : il ne porte pas d'ex-libris et n'apparaît pas dans le catalogue de Jean de Cirey.

La deuxième partie du Livre des privilèges à proprement parler contient la transcription de cinquante-quatre actes pontificaux à destination de l'abbaye de Cîteaux, copiés des p. 99 à 185, la p. 186 étant restée blanche. À l'origine, les deux parties – privilèges pour l'Ordre et privilèges pour l'abbaye – s'enchaînaient directement, sans espace vierge, sans note, ni intitulé ni rubrique, sans même un saut de ligne qui aurait marqué une séparation visuelle. Seule la numérotation des actes, reprenant à « *primum* », nous indiquait que nous avons changé de partie¹⁹¹⁵.

¹⁹¹⁴ Il s'agit cette fois de la couleur jaune, et non de feuilles d'or.

¹⁹¹⁵ 1165, Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, CCMA 755. JL 11151 (7445).

Au XV^e siècle, un remaniement a eu lieu, au moment où un scribe ajoutait les actes de Sixte IV (né 1414, pape 1471-1484), que nous présentons dans le paragraphe suivant. Jusqu'à cette époque, le dernier acte copié dans la partie sur les privilèges de l'Ordre était transcrit sur les actuelles p. 87 à 96 et 99¹⁹¹⁶. Un feuillet a été inséré entre les p. 96 et 99, aujourd'hui paginé 97-98. La main du XV^e siècle a alors réécrit toute la fin de l'acte, sans pour autant barrer, gratter ni supprimer le texte d'origine. Aujourd'hui, les lignes finales sont donc écrites deux fois, l'une sur la p. 97, l'autre sur la p. 99. La p. 98 a été laissée vierge afin de créer la rupture visuelle signifiant le changement de partie (**Fig. 330-331**). Dans la marge haute de la p. 99, une main de la fin du XV^e siècle a ajouté « *qui est ante* » afin de signifier la double copie de la fin de l'acte, et justifier la présence d'une page blanche. Au bas de la même page débute la transcription du premier acte pour l'abbaye. Les actes transcrits sont datés de 1100¹⁹¹⁷ à 1342¹⁹¹⁸.

Le dictionnaire des notions ainsi que tous les actes pontificaux ont été copiés par une seule main ; la mise en page et la décoration sont identiques, renforçant ainsi le caractère homogène et uniforme du volume.

L'actuelle quatrième partie du ms 598 est un ajout de trois cahiers réalisés à la fin du XV^e siècle (p. 187-236). Dix actes établis au nom de Sixte IV et adressés à l'Ordre ont été transcrits sur ces feuillets ; ils datent de 1475 et 1476. La pièce la plus récente est datée du 3 avril 1476. Il ne s'agit pas d'un document pontifical à proprement parler, mais d'un document écrit par le cardinal Philippe, évêque de Porto, évoquant l'absolution des péchés des moines cisterciens¹⁹¹⁹. Les autres actes obtenus concernent l'absolution des péchés et les indulgences obtenues pour le jubilé¹⁹²⁰, la commende¹⁹²¹, la confirmation des privilèges¹⁹²², les pouvoirs du Chapitre général¹⁹²³ et la couleur des vêtements des cisterciens¹⁹²⁴.

Bien que ces documents aient été obtenus par l'abbé de Cîteaux Humbert de Losne (1462 - 24 mars 1476) – sauf celui du cardinal, obtenu alors que l'abbatiate était vacant –, ils ont été transcrits dans le ms 598 sous l'abbatiate de son successeur, Jean de Cirey. C'est le délai très court entre l'obtention de ces actes et la mort d'Humbert, survenue le 24 mars 1476 alors qu'il

¹⁹¹⁶ S.d. (1265), Dijon, BM, ms 598, p. 87-99, CCMA 5762. P 19185.

¹⁹¹⁷ 1100, Dijon, BM, ms 598, p. 133-135, n° 5, CCMA 227. JL 5842 (4370).

¹⁹¹⁸ S.d. (1342), Dijon, BM, ms 598, p. 179-180, n° 51, CCMA 5811.

¹⁹¹⁹ 1476, Dijon, BM, ms 598, p. 188-193, CCMA 5815.

¹⁹²⁰ 1475, Dijon, BM, ms 598, p. 193-195, CCMA 5816.

¹⁹²¹ 1475, Dijon, BM, ms 598, p. 202-212, CCMA 5819. 1475 (a.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 212-220, CCMA 5820. 1475 (a.st.), Dijon, BM, ms 942, 5766.

¹⁹²² 1475 (a.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 229-232, CCMA 5822. 1475, Dijon, BM, ms 598, p. 232-235, CCMA 5823. 1475, Dijon, BM, ms 598, p. 235-236, CCMA 5824.

¹⁹²³ 1475, Dijon, BM, ms 598, p. 195-200, CCMA 5817.

¹⁹²⁴ 1475, Dijon, BM, ms 598, p. 200-202, CCMA 5818.

était à Rome, qui nous suggère cette hypothèse. C'est également une note, inscrite au début des feuillets ajoutés, qui nous permet de l'affirmer. Elle nous apprend qu'en 1473, à la demande du Chapitre général, il a été décidé d'envoyer des abbés en cour de Rome afin d'obtenir des documents condamnant la commende :

« *Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tertio. Capitulum generale dolens amarissime super desolatione ordinis cisterciensis ortum principaliter habentis ex commendis monasteriorum conclusit mittere ad curiam pro remediis prout plenius constat in registro diffinicionum et per memorie domnum Hymbertum abbatem Cistercii ac domnum Johannem eius successorem tunc abbatem Theoloci impetrare sunt bulle et libertates que secuntur* »¹⁹²⁵.

Les actes ont été reçus par Humbert, abbé de Cîteaux, la mention « *memorie* » suggèrerait alors qu'il était décédé, et par Jean de Cirey, alors – « *tunc* » – abbé de Theuley. L'une des premières activités réformatrices du nouvel abbé de Cîteaux a peut-être été la mise à jour du *Liber privilegiorum*, ce qui expliquerait qu'il n'y ait pas d'actes plus récents, avant de se lancer dans des entreprises plus vastes : réorganisation des archives et des manuscrits, États généraux de Tours, *Articuli parisienses*, édition des privilèges¹⁹²⁶. Mais ces documents pontificaux sont aussi la preuve que cette volonté de réformer l'Ordre – lutte contre la commende, confirmation des privilèges, rappel de la couleur des vêtements à porter – n'était pas le seul fait de Jean de Cirey, mais également de son prédécesseur, Humbert de Losne.

La main qui a copié ces actes est la même que celle du feuillet ajouté, paginé 97-98. Le scribe a souhaité donner un aspect ancien à ces transcriptions, en utilisant par exemple des « *ę* ». Il a également imité l'écriture du XIV^e siècle, ainsi que la mise en page du manuscrit d'origine, en inscrivant les rubriques en rouge, et les lettres rubriquées en rouge et bleu¹⁹²⁷. Il n'a pas seulement dessiné des initiales nues, mais aussi des lettres émancchées. Sa présentation est cependant moins soignée : mots écrits dans les marges avec *signa* de renvoi pour signifier qu'ils avaient été oubliés dans le texte (p. 189, 190, 199, 209, 218, 221, 230), ajouts en marge basse (p. 209, 223), mots barrés (p. 202, 227), espace pour les rubriques trop restreint (p. 195, 235).

¹⁹²⁵ Dijon, BM, ms 598, p. 188.

¹⁹²⁶ Voir partie B, chap. 2, p. 277 *sqq.*

¹⁹²⁷ Pour les rubriques, il s'agit assurément de la même main. Il est plus difficile d'affirmer que c'est le même scribe qui a également dessiné les lettrines.

La cinquième et dernière partie du ms 598 comprend une table des actes contenus dans tout le volume tel qu'il se présentait au XIV^e siècle (p. 237-249¹⁹²⁸). Cette table a été inscrite par une main de la seconde moitié du XV^e siècle¹⁹²⁹. Elle débute par un incipit précédé de la lettre rubriquée « I » en encre rouge : « *Incipit tabula privilegiorum a summis pontificibus romanis universo Ordini cisterciensis confessorum* ». Les registes des actes, plus ou moins longs, sont présentés sur trois colonnes, en suivant le schéma suivant : « numéro d'ordre | regeste | nom du pape ».

À la fin de sa table, le scribe a écrit, dans un module sensiblement plus gros :

« *Item sunt confirmaciones generales privilegiorum ordinis .LVII. sine illis que sunt superius scripte. Et nota per tenores istarum confirmacionum non sunt scripte in cartulario nostro* »,

et juste en-dessous, dans un plus petit module, a été répété « *in cartulario nostro* »¹⁹³⁰. Cette référence à un cartulaire reste cependant obscure : de quel(s) registre(s) s'agit-il ? Des cartulaires du temporel de l'abbaye du XIII^e siècle ? D'un précédent recueil de privilèges ? Les deux hypothèses sont valables, surtout si nous suivons la suggestion de T. Salemmé selon laquelle il aurait existé un Livre des privilèges à Cîteaux, qui aurait pu servir d'*exemplar* pour la copie et la diffusion des actes pontificaux dans les monastères de l'Ordre¹⁹³¹. Comme l'écriture de la table est difficilement datable, ce « *cartulario nostro* » pourrait-il être l'un des cartulaires de Jean de Cirey ? Dans ce cas, cette table leur serait postérieure.

Comment ont été classés les documents transcrits (**Fig. 328**) ? Globalement, par ordre chronologique des pontificats, mais lorsque plusieurs actes émanant du même pape se suivent, l'ordre chronologique n'est pas toujours respecté, comme pour ceux d'Alexandre IV (né c. 1185, pape 1254-1261) : l'acte des p. 51-52 date de 1255¹⁹³², celui des p. 52-53 de 1260¹⁹³³, celui de la p. 53 de 1257¹⁹³⁴, puis celui des p. 53-54 de 1255¹⁹³⁵.

¹⁹²⁸ La p. 250, qui en réalité n'a pas été paginée, est restée vierge.

¹⁹²⁹ Les auteurs du catalogue des manuscrits enluminés de Dijon évoquent une main « proche de celle de l'inventaire de Jean de Cirey, Dijon ms. 610 » : ZALUSKA *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon, op. cit.*, p. 234 ; cependant, ce type d'écriture est commun durant toute la seconde moitié du XV^e siècle, et même au début du XVI^e siècle, et ne suffit pas, à elle seule, à proposer une datation pour cette table.

¹⁹³⁰ Dijon, BM, ms 598, p. 249.

¹⁹³¹ SALEMME, « À propos d'un bullaire cistercien du XIV^e siècle, *op. cit.* » ; SALEMME, « La réception des actes pontificaux dans le réseau monastique cistercien, *op. cit.* ».

¹⁹³² S.d. (1255), Dijon, BM, ms 598, p. 51-52, n° 53, CCMA 5732.

¹⁹³³ S.d. (1260), Dijon, BM, ms 598, p. 52-53, n° 54, CCMA 5733.

¹⁹³⁴ S.d. (1257), Dijon, BM, ms 598, p. 53, n° 55, CCMA 5734.

¹⁹³⁵ S.d. (1255), Dijon, BM, ms 598, p. 53-54, n° 56, CCMA 5735.

L'ordre chronologique est parfois mis à mal : l'acte de Clément VI¹⁹³⁶ (né 1290-1291, pape 1342-1352) entre celui d'Alexandre IV¹⁹³⁷ et d'Honorius III¹⁹³⁸ (né c. 1160, pape 1216-1227). Entre les p. 64 et 68, les actes sont dans l'ordre décroissant : celui de Nicolas IV¹⁹³⁹ (né 1227, pape 1288-1292), les deux de Grégoire X¹⁹⁴⁰ (né c. 1210, pape 1271-1276), celui d'Urbain IV¹⁹⁴¹, celui d'Innocent IV¹⁹⁴². Nous n'avons pris que des exemples d'actes adressés à l'Ordre, mais ces phénomènes se trouvent également dans la partie contenant les actes adressés à l'abbaye. Nous n'avons pas toujours trouvé d'explications au fait que l'ordre chronologique ne soit pas respecté. Comme dans les cartulaires du XIII^e siècle, l'ordre chronologique cédait parfois sa place à un ordre thématique. Le scribe a par exemple créé des dossiers en rapprochant des documents lorsqu'il s'agissait de confirmations : l'acte de Lucius III, « *Monastice sinceritas discipline* » de 1184¹⁹⁴³, confirmé par Urbain III en 1186 ou 1187¹⁹⁴⁴ aux p. 2-3 ; les quatre privilèges « *Religiosam vitam eligentibus* » d'Alexandre III¹⁹⁴⁵, Lucius III¹⁹⁴⁶, Célestin III¹⁹⁴⁷ et Innocent III¹⁹⁴⁸.

T. Salemmé a indiqué que « bien que rédigés à partir d'un même antigraphe, [les *Libri privilegiorum*] ont chacun leurs propres caractéristiques diplomatiques et codicologiques »¹⁹⁴⁹. Les recueils qu'il a étudiés ont été compilés au XIV^e siècle. Le ms 90 de la Bibliothèque municipale d'Épinal¹⁹⁵⁰ contient des actes classés dans l'ordre strictement chronologique, sauf une anomalie, par ailleurs répétée dans le volume conservé à Colmar¹⁹⁵¹ et dans celui de Prague¹⁹⁵², et « imputable à l'antigraphe commun ». Plusieurs des recueils étudiés par T. Salemmé¹⁹⁵³ débutent par l'acte de Lucius III « *Monastice sinceritas discipline* » de 1184¹⁹⁵⁴,

¹⁹³⁶ S.d. (1345), Dijon, BM, ms 598, p. 48-50, n° 51, CCMA 5731.

¹⁹³⁷ S.d. (1255), Dijon, BM, ms 598, p. 48, n° 50, CCMA 5730.

¹⁹³⁸ S.d. (1224), Dijon, BM, ms 598, p. 50-51, n° 52, CCMA 1359.

¹⁹³⁹ S.d. (1289), Dijon, BM, ms 598, p. 64, n° 65, CCMA 5744.

¹⁹⁴⁰ S.d. (1274), Dijon, BM, ms 598, p. 64-65, n° 66, CCMA 5745. Et s.d. (1273-1274), Dijon, BM, ms 598, p. 65-66, n° 67, CCMA 5746.

¹⁹⁴¹ S.d. (1262), Dijon, BM, ms 598, p. 66-67, n° 68, CCMA 5747.

¹⁹⁴² S.d. (1247), Dijon, BM, ms 598, p. 67-68, n° 69, CCMA 5748.

¹⁹⁴³ S.d. (1184), Dijon, BM, ms 598, p. 2-3, n° 2, CCMA 1327.

¹⁹⁴⁴ S.d. (1186-1187), Dijon, BM, ms 598, p. 3, n° 3, CCMA 1328.

¹⁹⁴⁵ 1164 (a.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, n° 1, CCMA 755.

¹⁹⁴⁶ 1182, Dijon, BM, ms 598, p. 104-113, n° 2, CCMA 837.

¹⁹⁴⁷ 1191, Dijon, BM, ms 942, CCMA 1361.

¹⁹⁴⁸ 1199, Dijon, BM, ms 598, p. 126-133, n° 4, CCMA 1362.

¹⁹⁴⁹ SALEMME, « À propos d'un bullaire cistercien du XIV^e siècle, *op. cit.* ».

¹⁹⁵⁰ Épinal, BM, ms 90.

¹⁹⁵¹ Colmar, BM, ms 477.

¹⁹⁵² Prague, Národní knihovna České republiky, ms Hs. 104 (*non vidi*), cité par SALEMME, « La réception des actes pontificaux dans le réseau monastique cistercien, *op. cit.* ».

¹⁹⁵³ Il faut ajouter le volume conservé au Vatican, Bibliotheca Apostolica Vaticana, ms Pal. Lat. 567.

¹⁹⁵⁴ S.d. (1184), Dijon, BM, ms 598, p. 2-3, n° 2, CCMA 1327.

qui n'est donc pas l'acte le plus ancien adressé à l'Ordre, mais celui confirmé par Clément V en 1309¹⁹⁵⁵ :

« Au lendemain de l'intervention de Clément V, tous les actes pontificaux généraux reçus par l'Ordre jusqu'au pontificat de ce dernier furent transcrits dans un cartulaire-bullaire ; le privilège de Lucius III de 1184 fut placé tout au début du recueil »¹⁹⁵⁶.

Dans le manuscrit de Cîteaux, cet acte de Lucius III n'ouvre pas la compilation, mais a été placé en deuxième position après un autre du même pape, « *Attendentes commendabilem* », également daté de 1184¹⁹⁵⁷. Le manuscrit de Colmar débute aussi par cet acte, suivi de « *Monastice sinceritas discipline* », mais enchaîne ensuite avec la *Charta caritatis* d'Eugène III¹⁹⁵⁸ (né à la fin des années 1180, pape 1145-1153), avant de suivre un ordre globalement chronologique.

Les *Libri privilegiorum* présentent donc tous des différences, parfois imputable à l'utilisation que l'on voulait en faire. Par exemple, le recueil de Colmar était un manuscrit normatif contenant la bulle « *Parvus Fons* »¹⁹⁵⁹ et les *Novellae definitiones* de 1350 ; cela explique la disposition de l'acte d'Eugène III approuvant la *Charta caritatis* en troisième position dans le volume. De la même manière, des choix étaient faits concernant la copie des actes pontificaux : si l'acte d'Eugène III a été transcrit dans les manuscrits de Colmar et d'Épinal, il est absent du recueil provenant de Cîteaux.

La fonction et l'utilisation du *Liber privilegiorum* de Cîteaux semblent avoir été différentes de celles des recueils étudiés par T. Salemmé. Le ms 598 regroupe aussi bien des privilèges généraux que des actes adressés à l'abbaye, ce qui en fait un ouvrage à usage interne, plutôt qu'un *exemplar* ou un antigraphe. Le rapprochement de ces actes pontificaux est représentatif du caractère bicéphale de Cîteaux, à la fois chef d'Ordre et monastère. Ce *Liber privilegiorum* manifeste cette articulation structurelle entre ces deux entités.

Plusieurs documents ont fait l'objet de transcriptions figurées, avec reproduction de la *rota*, du *bene valete* et des signatures cardinalices : ce sont des documents du XII^e siècle, datés de 1100 à 1199, plus celui de 1275¹⁹⁶⁰. Ces actes sont des *privilegia solemnia*. Seul un de ces grands

¹⁹⁵⁵ 1309, Dijon, BM, ms 598, p. 3-4, n° 4, CCMA 1330.

¹⁹⁵⁶ SALEMME, « La réception des actes pontificaux dans le réseau monastique cistercien, *op. cit.* ».

¹⁹⁵⁷ S.d. (1184), Dijon, BM, ms 598, p. 1-2, n° 1, CCMA 1298.

¹⁹⁵⁸ 1152, *Collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis*, 1491, CCMA 6165.

¹⁹⁵⁹ 1265, Dijon, BM, ms 598, p. 87-99, n° 84, CCMA 5762.

¹⁹⁶⁰ 1165, Dijon, BM, ms 598, p. 4-9, n° 6, CCMA 1332. 1169, Dijon, BM, ms 598, p. 10-12, n° 7, CCMA 1333. 1164, Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, n° 1, CCMA 755. 1182, Dijon, BM, ms 598, p. 104-113, n° 2 CCMA 837. 1191, Dijon, BM, ms 942, CCMA 1361. 1199, Dijon, BM, ms 598, p. 126-133, n° 4, CCMA 1362. 1100, Dijon,

privilèges a été conservé, celui du pape Célestin III « *Religiosam vitam eligentibus* »¹⁹⁶¹, ce qui nous permet de comparer la fidélité ou non des éléments figurés : si le scribe n'a pas respecté la mise en deux colonnes des signatures, il a toutefois été jusqu'à imiter les *signa* manuels des cardinaux (**Fig. 309-310, 332**).

Cette attention portée aux caractères figuratifs des originaux est perceptible à plusieurs reprises. À la fin de la transcription de l'acte de Calixte II « *Ad hoc in apostolice* », seule la signature du pape a été figurée¹⁹⁶². Même si l'original est perdu, à la lecture du texte nous savons qu'il s'agissait d'un *privilegium simplex*, avec formule de salutation, « *salutem et apostolicam benedictionem* », remplaçant la formule de perpétuité des *privilegia solemnia*. Pour cette raison, cet acte n'avait sans doute ni *rota* ni *bene valete*. Le scribe du ms 598 se souciait donc de reproduire assez fidèlement les actes pontificaux, peut-être pour en montrer le caractère authentique, ou pour prouver qu'il établissait ses copies d'après les originaux.

Aux p. 3-4 se trouve la copie de l'acte de Clément V de 1309 dont nous avons déjà parlé¹⁹⁶³. La rubrique indique qu'il s'agissait d'une confirmation et que les moines la conservaient en douze exemplaires scellés :

« *Sequitur confirmatio Clementis tercii scilicet privilegii immediate precedentis cuius tenor sequitur in hec verba. Et sciendus est quod nos habemus istam confirmationem XII^{cim} vicibus in eadem forma et in eisdem verbis scriptam et bullatam* ».

Certes, nous avons des mentions de documents conservés en plusieurs exemplaires, mais le nombre de douze nous paraît très élevé. S'agissait-il d'un acte qui devait être diffusé auprès d'autres abbayes et qui avait donc été écrit en multiples copies ? Le scribe a-t-il compris dans ce nombre les exemplaires de l'acte de Lucius et de celui d'Urbain, ou des parchemins non conservés à Cîteaux ? Cette mention reste trop évasive pour nous apporter des réponses à ces questions, et les rubriques écrites dans la *Collecta* ne nous apportent pas de détails supplémentaires.

D'autres actes pontificaux pour l'Ordre étaient conservés en plusieurs exemplaires à Cîteaux, comme celui d'Alexandre III « *Attendentes quomodo* »¹⁹⁶⁴ pour lequel le copiste a indiqué qu'il

BM, ms 598, p. 133-135, n° 5, CCMA 227. 1275, Dijon, BM, ms 598, p. 68-71, n° 70, CCMA 5749. Et 1132, Dijon, BM, ms 598, p. 136-138, n° 7, CCMA 2508.

¹⁹⁶¹ 1191, Dijon, BM, ms 598 p. 113-126, CCMA 1361.

¹⁹⁶² 1119, Dijon, BM, ms 598, p. 135-136, n° 6, CCMA 652.

¹⁹⁶³ S.d. (1309), Dijon, BM, ms 598, p. 3-4, n° 4, CCMA 1330.

¹⁹⁶⁴ 1169, Dijon, BM, ms 598, p. 10-12, n° 7, CCMA 1333.

en existait deux exemplaires scellés, probablement conservés avec les archives de l'Ordre : « *Et habemus bis scriptum et bullatum* ». Pour l'acte d'Honorius III « *Benefaciens dominus bonis* »¹⁹⁶⁵, le scribe a indiqué qu'il existait au moins un autre exemplaire – le nombre a été gratté postérieurement – mais qui n'était pas une copie identique :

« *Et sciendum est quod nos habemus [gratté, remplacé par *siliam* ?] privilegia de eadem materia sed non in hac forma [gratté]* ».

S'agissait-il d'une confirmation par un autre pape ? D'un vidimus établi au nom d'une autre autorité ? Nous n'avons pas trouvé d'autres confirmations pontificales, notamment parce que l'objet de ce document est très vague : le pape demandait à tous les prélats de respecter les privilèges cisterciens. En outre, cet acte n'a pas été transcrit dans la *Collecta*, qui ne peut donc pas nous apporter d'informations supplémentaires à son propos.

Un autre acte d'Honorius III est conservé en trois exemplaires identiques, « *Contingit interdum quod* »¹⁹⁶⁶ : « *Et sciendum est quod nos habemus III privilegia de hac materia et in eadem forma* ». La même formule est encore utilisée par le scribe pour spécifier que l'acte d'Honorius III « *Cum ordinis vestri* » existait en deux exemplaires identiques¹⁹⁶⁷ ; celui de Grégoire IX « *Quia refrigescente caritate* »¹⁹⁶⁸ en plusieurs, le nombre a été gratté ; celui de Grégoire IX « *Cum monachos et* »¹⁹⁶⁹ en deux ; celui d'Innocent IV « *Cum a nobis petitur* »¹⁹⁷⁰ en plusieurs, nombre non indiqué ; celui d'Innocent IV « *Cum nuper duxerimus* »¹⁹⁷¹ en plusieurs, nombre non indiqué ; celui d'Innocent IV « *Solet annuere sedes* »¹⁹⁷² en plusieurs, nombre non indiqué. L'acte de Grégoire IX « *Quanto studiosius divine* »¹⁹⁷³ a été expédié en au moins deux exemplaires adressés à l'Ordre, et il en existait peut-être des copies adressées particulièrement à d'autres abbayes. C'est ce que semble signifier la mention :

« *Et sciendum est quod nos habemus II privilegia de eadem materia et in hac forma. Item III alia qui specialiter de claustribus locuntur* ».

Dans la partie consacrée aux actes adressés à l'abbaye, il n'y a pas de mention d'actes conservés à Cîteaux en plusieurs exemplaires. Par contre, pour l'acte d'Alexandre III « *Audivimus et*

¹⁹⁶⁵ S.d. (1221), Dijon, BM, ms 598, p. 18-19, n° 13, CCMA 1339.

¹⁹⁶⁶ S.d. (1220), Dijon, BM, ms 598, p. 19-20, n° 14, CCMA 1340.

¹⁹⁶⁷ S.d. (1219), Dijon, BM, ms 598, p. 21-22, n° 17, CCMA 1343.

¹⁹⁶⁸ S.d. (1234), Dijon, BM, ms 598, p. 23-24, n° 20, CCMA 1346.

¹⁹⁶⁹ S.d. (1235), Dijon, BM, ms 598, p. 28-29, n° 26, CCMA 1352.

¹⁹⁷⁰ S.d. (1245), Dijon, BM, ms 598, p. 32-33, n° 30, CCMA 5713.

¹⁹⁷¹ S.d. (1250), Dijon, BM, ms 598, p. 35-36, n° 34, CCMA 1358.

¹⁹⁷² S.d. (1245), Dijon, BM, ms 598, p. 40, n° 40, CCMA 5720.

¹⁹⁷³ S.d. (1234), Dijon, BM, ms 598, p. 25, n° 21, CCMA 1347.

audientes »¹⁹⁷⁴, le scribe a pris soin de spécifier que le même privilège avait été envoyé à tous les monastères cisterciens des archidiocèses de Lyon et de Besançon : « *Istud privilegium extenditur ad omnia monasteria provinciarum Lugdunensis et Bisuntinensis* ».

Bien entendu, lorsque le scribe n'a pas spécifié qu'un acte existait en plusieurs exemplaires tant du point de vue de la forme que du contenu – « *forma* » et « *materia* » –, cela ne signifiait pas qu'ils n'existaient pas, simplement qu'il n'a pas relevé cette présence. Néanmoins, nous nous doutons bien que tous les actes pontificaux n'étaient pas conservés en multiples exemplaires dans les fonds d'archives de l'Ordre ou de l'abbaye.

Toutes ces mentions nous confirment que ces fonds devaient être suffisamment bien classés et les actes repérés et identifiés pour que le scribe parvienne à indiquer l'existence d'exemplaires identiques ou de documents portant sur le même sujet mais dont le texte différait. Globalement, ce Livre des privilèges met en lumière l'existence de dépôts d'archives bien gérés, et d'actes conservés dans des conditions adéquates.

Si le ms 598 nous apporte quelques détails sur l'archivage des actes pontificaux, les choix qui présidaient à la sélection des documents à transcrire sont plus complexes à cerner. La majorité des originaux ayant disparu, une analyse comparative est presque impossible à réaliser : il est certain que dans le ms 598 tous les actes pontificaux n'ont pas été transcrits, comme nous le prouve la confrontation entre le ms 598 et la *Collecta* (**Fig. 333**). Nous donnons dans ce tableau les noms des papes, les rubriques précédant chaque transcription, les adresses, les mots-repères et les dates des actes, les renvois à notre base de données ainsi qu'au ms 598. Les mentions des feuillets renvoient à l'exemplaire conservé à Florence¹⁹⁷⁵. Trente-sept documents pontificaux à portée générale présents dans le ms 598, sur les quatre-vingt-quatre que contient la partie, n'ont pas été transcrits dans la *Collecta*¹⁹⁷⁶. À l'inverse, dans la *Collecta*, il y a vingt-quatre actes qui n'ont pas été copiés dans le ms 598¹⁹⁷⁷.

¹⁹⁷⁴ 1180, Dijon, BM, ms 598, p. 141-142, CCMA 832.

¹⁹⁷⁵ Florence, Biblioteca Nazionale Centrale, B.5.12. Nous avons choisi cet exemplaire car il porte une foliotation, et non une pagination. Signalons que les deux gravures ouvrant le recueil n'ont pas été foliotées. Les notes explicatives les plus longues, que nous avons appelées *nota*, *notae*, n'ont pas été transcrites dans le tableau.

¹⁹⁷⁶ CCMA 1298, 1332, 1334, 1335, 1336, 1338, 1339, 1340, 1344, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1354, 1355, 1356, 5715, 5716, 5717, 5718, 5720, 5723, 5724, 5729, 5731, 5732, 5734, 5740, 5742, 5745, 5746, 5748, 5752, 5754, 5758 et 5761.

¹⁹⁷⁷ CCMA 6165, 6166, 1390, 1389, 5763, 5779, 6167, 6168, 6169, 6170, 6171, 6172, 6173, 6174, 6175, 6176, 6177, 6178, 6179, 6183, 6184, 6185, 6188 et 6190.

Étonnamment, dans le ms 598, la bulle de réforme « *Fulgens sicut stella* » de Benoît XII¹⁹⁷⁸ n'a pas été transcrite alors qu'elle est datée de 1335, soit au moins dix années avant la confection du volume. Il s'agit pourtant d'un document devenu texte normatif, au même titre que le privilège de Clément V « *Parvus fons* » daté de 1265¹⁹⁷⁹, qui, lui, a bien été copié dans le ms 598.

Sur les quatre actes « *Sacrosancta romana* », que nous avons déjà évoqués en présentant les documents transcrits dans les manuscrits non diplomatiques¹⁹⁸⁰, seul a été transcrit celui d'Alexandre III, la dernière de la série et donc celle comportant toutes les dispositions.

Nous pourrions croire que seuls les actes se trouvant dans la partie des documents adressés à l'Ordre du ms 598 ont été édités dans la *Collecta* ; ce n'est pas le cas. Quelques actes adressés à Cîteaux ont également été imprimés en 1491 parce qu'ils avaient une portée générale¹⁹⁸¹. Il paraît par exemple évident de faire imprimer la bulle par laquelle le pape Pascal II, s'adressant à l'abbé Albéric, confirmait l'existence de l'abbaye de Cîteaux, le « Nouveau monastère » en 1100¹⁹⁸². Cet acte, qui instituait l'abbaye, a été placé en tête de la *Collecta*. L'acte de Calixte II « *Ad hoc in apostolice* »¹⁹⁸³, adressé à Étienne Harding, revêtait également une importance particulière pour l'Ordre puisqu'il confirmait son existence. C'est pourquoi il occupait la deuxième position dans la *Collecta*. L'acte d'Alexandre III « *Religiosam vitam eligentibus* » de 1164, adressé à l'abbé Gilbert, avait également une portée générale puisque le pape confirmait l'existence des abbayes cisterciennes en en donnant la liste. Le reste du document était par contre strictement adressé à Cîteaux puisqu'il confirme que l'abbaye possédait les dîmes et l'usage des prés de Bligny et d'Aubaine.

Par ailleurs, nous avons repéré, dans le ms 598, dans la partie contenant les privilèges de l'abbaye, des actes qui n'étaient pas seulement destinés à Cîteaux, mais également aux autres abbés, comme l'acte d'Urbain IV « *Devotionis augmentum vobis* » de 1262¹⁹⁸⁴, adressé à l'abbé de Cîteaux et à tous ses « coabbés » : « *abbati Cisterciensi eiusque coabbatibus* » ; l'acte de Jean XXII « *Pro statu totius ecclesie* » de 1328¹⁹⁸⁵ est également adressé à tous les abbés. Ces

¹⁹⁷⁸ S.d. (1335), Dijon, BM, ms 600, f. 1r-19r, CCMA 5779.

¹⁹⁷⁹ S.d. (1265), Dijon, BM, ms 598, p. 87-99, n° 84, CCMA 5762.

¹⁹⁸⁰ Voir partie C, chap. 2.2, p. 488 *sqq.*

¹⁹⁸¹ 1164, Dijon, BM, ms 598, p. 99-103, n° 1, CCMA 755. 1100, Dijon, BM, ms 598, p. 133-135, n° 5, CCMA 227. 1119, Dijon, BM, ms 598, p. 135-136, n° 6, CCMA 652. S.d. (1262), Dijon, BM, ms 598, p. 177-178, n° 49, CCMA 5809. S.d. (1328), Dijon, BM, ms 598, p. 180-183, n° 52, CCMA 5812.

¹⁹⁸² 1100, Dijon, BM, ms 598, p. 133-135, n° 5, CCMA 227.

¹⁹⁸³ 1119, Dijon, BM, ms 598, p. 135-136, n° 6, CCMA 652.

¹⁹⁸⁴ S.d. (1262), Dijon, BM, ms 598, p. 177-178, n° 49, CCMA 5809.

¹⁹⁸⁵ S.d. (1328), Dijon, BM, ms 598, p. 180-183, n° 52, CCMA 5812.

deux documents ont été copiés dans la *Collecta* puisqu'ils ont une portée générale, mais au XIV^e siècle, dans le ms 598, le scribe a choisi de les placer dans la partie des actes adressés à l'abbaye. Le caractère double de Cîteaux, à la fois tête d'Ordre et abbaye, ne pouvait pas toujours être séparé ni dissocié.

In fine, dans le ms 598, les détails concernant le classement et le rangement des actes pontificaux sont ténus, mais nous permettent de nous faire une première idée sur l'archivage des documents, et sur la sélection opérée lors de leur compilation. Le ms 598 était encore consulté au XV^e siècle, comme en témoigne l'addition de la table, puis l'ajout des actes obtenus en 1475-1476, transcrits sous l'abbatit de Jean de Cirey. Ce dernier a souhaité aller plus loin, non pas en poursuivant les ajouts dans le ms 598, mais en éditant les privilèges de l'Ordre dans la *Collecta*.

3.2. La *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, 1491

La *Collecta*, bien qu'elle soit également un Livre des privilèges, n'avait sans doute pas tout à fait le même but que le ms 598. Ce dernier était un registre groupant des actes de l'Ordre et des actes de l'abbaye, donc il était sans doute utilisé par les moines de Cîteaux. *A contrario*, la *Collecta* ne regroupait que des privilèges à destination de l'Ordre et s'adressait à tous les cisterciens. Les objectifs de ce recueil étaient donc la compilation de tous les actes pontificaux en un seul volume aisément manipulable, sa diffusion auprès de toutes les abbayes, et l'uniformisation des privilèges puisque dorénavant tous les monastères possédaient la même version des actes.

Jean de Cirey n'a jamais écrit que la *Collecta* était un cartulaire, peut-être parce qu'elle regroupait des privilèges pontificaux et princiers et non des actes de la pratique, peut-être parce qu'elle rassemblait des actes intéressant l'Ordre cistercien et non l'abbaye de Cîteaux, peut-être parce qu'elle s'adressait et était diffusé dans tout l'Ordre et n'était pas à l'usage unique de la Maison-Mère. Pourtant, à la fin du Moyen Âge, le terme « cartulaire » était régulièrement utilisé, par exemple comme synonyme de « rentier » dans les terriers/rentiers du XV^e siècle :

« cest le rentier ou cartulaire des mex, maisons, vignes, terres arables, preys et heritaiges... »¹⁹⁸⁶.

Jean de Cirey a utilisé également ce terme dans la préface de ses cartulaires¹⁹⁸⁷. Ces exemples montrent que le cartulaire n'était peut-être pas seulement un registre de transcription de chartes, mais aussi un registre de gestion du temporel de l'abbaye. L'insistance sur le fait que le rentier pouvait également être appelé cartulaire, révèle l'ambiguïté des termes¹⁹⁸⁸.

Même si la *Collecta*, selon notre définition diplomatique, est un cartulaire, « un recueil de copies de ses propres documents, établi par une personne physique ou morale », Jean de Cirey lui a préféré le nom de « *collecta* », dans le sens de « rassemblement », « collection », « compilation » : « *Brevis prefatio super sequenti collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis* » sont les premiers mots du registre.

Ce volume était destiné à être diffusé auprès de toutes les abbayes cisterciennes de l'Ordre. Nous ne savons pas si tel a bien été le cas, néanmoins, aujourd'hui, il en existe encore de nombreux exemplaires conservés dans diverses collections publiques et privées à travers l'Europe. Ces volumes ne sont pas toujours aisément identifiables car les catalogueurs lui ont parfois donné des noms différents : *Privilegia cisterciensis*, *Privilegia ordinis cisterciensis*, *Opera et impensa...*, *Opus plurium summorum pontificum privilegiorum...* En outre, les noms de Jean de Cirey ou de Pierre Metlinger ne sont pas toujours cités dans les notices. Nous avons dressé une liste des exemplaires de la *Collecta* aujourd'hui repérés dans différents fonds et collections à travers le monde, publics et privés. Nous sommes partis d'une liste proposée par l'*Incunabula Short Title Catalogue*¹⁹⁸⁹, qui répertoriait essentiellement les lieux de conservation, mais pas les cotes. Dans la mesure du possible, nous avons signalé ces dernières, et intégré des informations trouvées dans les catalogues papiers ou en ligne. Cependant, les incunables sont souvent très mal identifiés, voire pas inventoriés. Nous avons également ajouté quelques informations transmises par G. Baurly relatives aux exemplaires de la péninsule Ibérique (**Fig. 334**).

3.2.1. La préface et les pièces finales de la *Collecta*

¹⁹⁸⁶ Cet exemple est tiré du terrier des biens de Cîteaux à Dijon, établi par Jehan Joly, clerc et juré de la cour du duc de Bourgogne, à partir du 11 février 1443 (a.st.) : Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 469.

¹⁹⁸⁷ Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

¹⁹⁸⁸ Voir partie A, chap. 2, p. 115 *sqq.*

¹⁹⁸⁹ Londres, British Library, *ISTC – Incunabula Short Title Catalogue* : <https://www.bl.uk/catalogues/istc/>.

Nous ne reviendrons pas sur l'historiographie concernant les préfaces d'œuvres historiques ou de cartulaires : nous l'avons abordée précédemment¹⁹⁹⁰. La grande différence entre la préface des cartulaires de Jean de Cirey et la préface de la *Collecta* est la suivante : la préface des cartulaires, bien que nourrie de lieux communs empruntés à la rhétorique des prologues, présentait majoritairement des considérations techniques sur l'archivistique – manières de procéder, intérêts ; la préface de la *Collecta*, quant à elle, affiche de très fortes caractéristiques littéraires, les considérations techniques étant largement minoritaires (**Fig. 335**).

3.2.1.a. Motivations et procédés

Les lieux communs, figures littéraires particulièrement employées par Jean de Cirey, évoquent un contexte historique difficile pour l'Ordre cistercien, qui a motivé l'impression et la diffusion de la *Collecta*. L'abbé a construit son discours en commençant par des observations générales, pour finir sur des réflexions plus précises, qui l'ont amené à évoquer son projet et les modalités de sa réalisation, puis à donner le but de son entreprise.

Si l'on en croit cette préface, la fin du Moyen Âge était une période trouble pour l'Ordre, qui voyait ses privilèges attaqués : « *infelici nostra tempestate [...] quasi [...] tam papalia quam regalia privilegia et libertates passim impugnari* ». L'observance à la Règle s'en trouvait atteinte : « *indeque regularis observantie disciplinam [...] adnullari* ». Face à ces affronts, Jean de Cirey a décidé de chercher un « remède » : « *totis viribus de remedio cogitavimus possibili* ». Qu'est-ce que l'abbé a donc fait pour pallier cette malheureuse situation ? Il rappelait d'abord qu'il y avait eu de nombreuses légations : « *post varias ad maiores orbis super hoc legationes* ». Cette affirmation peut sembler très imprécise, mais la *Collecta* s'adressait aux cisterciens, qui connaissaient à n'en pas douter le contexte et plus particulièrement l'activité de Jean de Cirey, et savaient à quoi il faisait allusion¹⁹⁹¹. Rappelons qu'au moment de son accession à la dignité abbatiale, ce dernier se trouvait à Rome, en délégation auprès du pape avec l'abbé de Cîteaux, Humbert de Losne¹⁹⁹². Lorsqu'il évoquait les malheurs du temps ainsi que les légations, il parlait sans aucun doute de celle-ci, envoyée pour obtenir des actes condamnant la commende, mot qu'il n'a cependant employé qu'une seule fois, presque à la fin de la préface : « *Ne vero*

¹⁹⁹⁰ Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

¹⁹⁹¹ Nous avons évoqué le travail du Chapitre général qui consistait à diffuser les informations importantes auprès de tout l'Ordre. Voir partie C, chap. 1, p. 464 *sqq.*

¹⁹⁹² Voir partie B, chap. 2, p. 277 *sqq.*

quicumque ordinis adversarii cum monasteria in commendam arripere ». Il a également fait mention, assez brièvement, du besoin de réformer l'Ordre : « *ad sacre religionis defensionem seu restaurationem* ».

L'obtention de bulles pontificales ne semble cependant pas avoir eu l'effet escompté, puisque Jean de Cirey a dû trouver une autre solution, un nouveau « remède ». Il a donc décidé de faire réunir les privilèges « communs » à l'Ordre, c'est-à-dire ceux s'adressant aux cisterciens – « *Nam quecumque ordini sunt communia* » –, aussi bien pontificaux que royaux, dont les originaux étaient tous conservés à Cîteaux :

« *nonnulla tam nova quam vetera apostolica et quedam regalia ex copiosissimo privilegiorum ordinis cumulo [...] ab archivis Cistercii extrahi et conscribi* ».

Il les a fait examiner à partir de 1490, puis imprimer :

« *fideliterque ad originalia et registra auscultari ac diligenter anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo in modum qui sequitur imprimi fecimus* ».

Il est intéressant de faire ici un parallèle avec le classement archivistique et les cartulaires que Jean de Cirey a fait rédiger : dans la préface au cartulaire 185, il expliquait avoir fait comparer les originaux aux registres, sans doute pour vérifier quels actes avaient été copiés, pour contrôler la conformité des copies, et enfin pour confirmer qu'aucun original n'était perdu¹⁹⁹³. Pour les privilèges, l'abbé a procédé de la même manière, comparant les originaux aux manuscrits. Dans ce cas, « *registra* » est au pluriel : existait-il plusieurs registres de privilèges ? Aujourd'hui, nous n'en possédons qu'un seul, le ms 598 de la Bibliothèque municipale de Dijon.

Comme il le disait lui-même, la *Collecta* permettrait aux moines cisterciens de défendre leur religion, de protéger leurs chartes et par-là leurs biens, mais elle leur permettrait également d'avoir tous les privilèges réunis en un seul registre, sans être obligé d'avoir à en demander des copies à l'abbaye de Cîteaux :

« *Ut vel sic imposterum devoti et ferventes ordinis filii zelum ad sacre religionis defensionem seu restaurationem habeant validaque sue protectionis munimenta ac felicioris status promotiva inde accipiant certi quod cum horum et aliorum (non paucorum quidem) originalibus se iuvare decreverint cuncta prompte apud Cistercium recuperabunt* ».

¹⁹⁹³ Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

L'abbé a expliqué, dans la suite de son discours, comment il avait organisé le volume. Afin de mieux comprendre quel était le contenu des actes, il a fait écrire des notes liminaires aux documents, donnant des analyses et commentaires :

« *Utilius autem certis ex causis nobis visum est claras cuilibet intitulationes premittentes et pro faciliori rerum intelligentia parva quedam notabilia quandocumque interponendo omni eloquentie mundialis lascivia ex proposito sequestrata* »

Les actes ont été ordonnés suivant leur contenu, créant ainsi de petits dossiers :

« *quam secundum materiarum connexiones seu distinctiones ordinare cum nec ipse privilegiorum tenor satis hoc patiatur* ».

En réalité, il s'agissait, la plupart du temps, de faire suivre une bulle de sa confirmation, ou d'une note l'évoquant ; dans les autres cas, l'ordre chronologique primait. Comme il a ainsi organisé le recueil, il n'a pas jugé utile de placer une table alphabétique, qui, selon lui, aurait apporté de la confusion :

« *Tabulam vero secundum ordinem alphabeti ut iam in similibus fieri solet minime apponendam iudicavimus [...] et sic cum studiosi legentes plura in tabula quam in libro reperirent confusi et turbati redderentur* »

Il a indiqué à propos de ces tables qu'on les trouvait habituellement dans d'autres registres ; cependant, nous ne savons pas à quels recueils il faisait allusion : d'autres *Libri privilegiorum*, des cartulaires, ou même des manuscrits provenant de la bibliothèque ? Évoquait-il une table des mots-matières, comme dans le ms 598 ? Dans les faits, une table du contenu ou une liste de mots-matières aurait été la bienvenue, car l'utilisation de cette compilation n'est pas aisée, entravée par le fait qu'il n'y ait ni foliotation, ni onglet, ni titre courant ou autre marque permettant de circuler à l'intérieur du volume. La preuve en est les nombreux exemplaires qui ont été remaniés¹⁹⁹⁴ : les moines d'Himmerod¹⁹⁹⁵ ont ajouté une foliotation, une table et des

¹⁹⁹⁴ Notons que les volumes étaient envoyés non reliés puisqu'aujourd'hui les reliures présentent toutes des caractéristiques diverses, parce que confectionnées à des époques et à des endroits différents.

¹⁹⁹⁵ Abbaye d'Himmerod, fille de Clairvaux fondée en 1134, c^{ne} Großlittgen, Land Rhénanie-Palatinat, Allemagne.

transcriptions supplémentaires¹⁹⁹⁶ ; ceux d’Altenberg¹⁹⁹⁷ ont paginé le volume et l’ont décoré de nombreux pieds de mouche et rehauts dessinés à l’encre rouge¹⁹⁹⁸.

Afin d’éviter les tromperies et les fraudes, Jean de Cirey a fait authentifier chaque exemplaire de la *Collecta* grâce à la signature de son secrétaire, le moine Conrad Leonberger ou Leontarius (1460-1511)¹⁹⁹⁹, profès du monastère de Maulbronn²⁰⁰⁰ (**Fig. 336**) :

« *Porro ad obviandum machinationum commentis et fraudibus que a fraterne pacis et concordie turbatoribus [...] nisi codicibus per fratrem Conradum Leonbergensis monasterii nostri Mulbroisi professum secretarium nostrum aut per alium a nobis instituendum signatis* ».

3.2.1.b. Le caractère littéraire de la préface

Cette préface est remarquable autant par son contenu que par ses caractéristiques littéraires : construction du discours, emploi de lieux communs, d’images et de référence bibliques, utilisation de la prose rimée.

Jean de Cirey a commencé sa préface en lui attribuant un intitulé, sorte d’incipit dévoilant la substance de ce texte, une préface, ainsi que l’objet de l’œuvre, le recueil des privilèges : « *Brevis prefatio super sequenti collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis* ». Cet incipit aurait presque pu se suffire à lui-même, si l’abbé n’avait pas souhaité exposer les conditions de réalisation de la *Collecta*. Comme la préface du Cartulaire, celle du recueil des privilèges commence par une invocation à la Sainte Trinité²⁰⁰¹. Les ressemblances entre ces deux textes sont néanmoins ténues. Dans la préface de la *Collecta*, après s’être nommé, Jean de Cirey n’a pas adressé son texte à ses pairs ou à une autorité supérieure ; il a destiné son ouvrage

¹⁹⁹⁶ Paris, BNF, RES-H-942, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, 1491.

¹⁹⁹⁷ Abbaye d’Altenberg, fille de Morimond fondée en 1133, c^{ne} Altenberg, quartier d’Odenthal, Land Rhénanie du Nord-Westphalie, Allemagne.

¹⁹⁹⁸ Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek, Ouhg281A:INK, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, 1491.

¹⁹⁹⁹ À propos de Conrad Leonberger, secrétaire de Jean de Cirey avant 1489 et jusqu’en 1494, se reporter au chapitre 1 « Conradus Leontorius monk of Maulbronn » de POSSET Franz, *Renaissance Monks. Monastic Humanism in Six Biographical Sketches*, Leiden-Boston, Brill, 2005, p. 29-62.

²⁰⁰⁰ Abbaye de Maulbronn, fondée en 1139, fille de Neubourg, c^{ne} Maulbronn, ar. Enz, Land Bade-Wurtemberg, Allemagne.

²⁰⁰¹ Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

à tout lecteur de l'Ordre qui l'aura entre ses mains : « *Cumque fidelis et ordini devotus lector nova legerit et vetera* ». Cette adresse est peu perceptible puisqu'elle intervient dans le courant du discours, et pas au début ou dans les clauses finales.

Visuellement, la préface, tout comme tous les textes du volume – actes, analyses, notices –, est ponctuée de barres obliques, « / ». Ces césures séparent des groupes de mots de longueurs inégales en syllabes tout comme en pieds. Elles donnent un sens à ces groupes et indiquent que Jean de Cirey a écrit en prose rimée²⁰⁰². Par exemple, dans les premières lignes, nous pouvons lire :

« [...] *frequentius*
 [...] *dolore*
 [...] *tempestate*
 [...] *gravius* »

et :

« [...] *inquietari*
 [...] *lacerari*
 [...] *impugnari*
 [...] *infringi* ».

Ces rimes sont cependant imparfaites :

« [...] *comparaverit*
 [...] *necessitates*
 [...] *laborasse*²⁰⁰³
videbit
 [...] *persecutiones*
 [...] *sanctum*
 [...] *invasisse*
 [...] *amatores* »

²⁰⁰² À propos des rythmes et du *cursus*, voir notamment TURCAN-VERKERK Anne-Marie, « Le *Prosimetrum* des *Artes Dictaminis* médiévales (XII^e-XIII^e s.) », *Archivum latinum medii aevi*, 61, 2003, p. 111-174 ; GRÉVIN Benoît, « De l'ornementation à l'automatisme. *Cursus* rythmique et écriture semi-formulaire (XI^e-XIV^e s.) », *Rythmes et croyances au Moyen Âge*, 2014, p. 81-102 ; GRÉVIN Benoît, TURCAN-VERKERK Anne-Marie, *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis*, Turnhout, Brepols, 2015 (Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge 16).

²⁰⁰³ Sauf s'il y a ici élision du « e ».

Les césures ne servent pas seulement à souligner l'emploi de rimes ou à délimiter des groupes de mots signifiants ; elles donnent également un rythme au discours. Nous n'avons pas repéré de rythme apporté par les syllabes elles-mêmes (*cursus*)²⁰⁰⁴, mais plutôt par le nombre de termes entre chaque césure. Jean de Cirey a opposé des groupes de mots courts, à des formulations longues, par exemple (la formulation longue est mise en gras) :

« *Ut vel sic imposterum devoti et ferventes ordinis filii / zelum ad sacre religionis defensionem seu restaurationem habeant / validaque sue protectionis munimenta / ac felicioris status promotiva / inde accipiant / certi quod cum horum / et aliorum (non paucorum quidem) originalibus / se iuvare decreverint / **cuncta prompte apud Cistercium recuperabunt. Utilius autem certis ex causis nobis visum est claras cuilibet intitulationes premitentes** / [...] ».*

La construction grammaticale est parfois sacrifiée au profit de l'ordre rythmique des mots, mais beaucoup moins que dans les pièces conclusives de l'ouvrage²⁰⁰⁵.

Nous avons déjà indiqué que Jean de Cirey a insisté, parfois assez lourdement, sur le contexte historique pétri de malheurs et de désolation. Ce *topos* est développé tout au long de la préface. Excepté lorsqu'il parlait de la commende, Jean de Cirey n'a jamais fait écho à aucun événement précis : « *infelici nostra tempestate* », « *quasi ubique terrarum inquietari et pene lacerari* », « *iuxta ingruentes morborum et persecutionum necessitates* ». Les affronts envers l'Ordre continueront, même après avoir fait réunir tous les privilèges :

« *Ne vero quicumque ordinis adversarii cum monasteria in commendam arripere seu privilegia aliter infringere machinantur ex presenti collecta et secretorum ordinis communicatione seu publicatione malignandi occasionem adversus ordinem accipere seu privilegiorum revocationem aut infractionem impetrare valeant* ».

La mise en exergue de ce lieu commun a permis d'insister sur plusieurs points : le besoin de se doter d'outils pour défendre l'Ordre ; l'utilité de ces outils ; la difficulté de l'entreprise lancée par Jean de Cirey. Ces dispositions, bien que révélatrices de certains aspects de la réalité – par exemple le fait que les monastères cisterciens ne possédaient pas de copies de tous les privilèges –, étaient également des *topoi* employés dans les prologues d'œuvres historiques, littéraires ou

²⁰⁰⁴ Le *cursus* est beaucoup trop sporadique pour savoir s'il a été utilisé volontairement.

²⁰⁰⁵ Voir partie C, chap. 2.3.2.1.c, p. 534.

hagiographiques. Les difficultés rencontrées par Jean de Cirey étaient évoquées, toujours de façon imprécise, par l'emploi du champ sémantique du travail et de la ferveur mise dans le labeur, ainsi que celui des peines physiques ou morales²⁰⁰⁶ : « *non absque profundo cordis dolore* », « *cogitavimus* », « *fervoribus* », « *ac plurium ordinis zelatorum desiderii obtemperantes* », « *laborasse* », etc. Mentionner le zèle et l'ardeur mis au travail est également un moyen de souligner l'importance du sacerdoce et de l'humilité monacale.

Tous ces thèmes et motifs rhétoriques ont été soulignés par l'emploi de mots signifiant l'entièreté, l'intégralité, ou par l'utilisation de nombreux comparatifs de supériorité, ou de superlatifs, portant sur les noms, les adjectifs ou les adverbes : « *frequentius* », « *gravius* », « *sepius* », « *plurimum* », « *totis viribus* », « *maiores* », « *tanti ordinis* ».

Dans cette préface, Jean de Cirey a glissé deux références bibliques. L'utilisation de telles images était absente de la préface à ses cartulaires ; *a contrario*, les images bibliques abondent dans les pièces finales de la *Collecta*. Dans la préface, l'abbé a cité une première fois la Bible quand il évoquait le caractère universel de l'Ordre cistercien et de ses privilèges : « *Sed quem fructum afferre potuit palmas nisi manserit in vite* ». Cette paraphrase de l'Évangile de Jean, XV-4, a permis à Jean de Cirey de faire un parallèle entre l'Ordre et ses membres, et Jésus et ses disciples : grâce à la métaphore de la vigne, Jésus se présentait comme étant le vrai cep, portant les fruits. Pour faire partie des fruits, il fallait rester attaché à la branche ; et inversement, la sève imprégnait les branches :

« *Manete in me et ego in vobis. Sicut palmas non poteste ferre fructum a semetipso nisi manserit in vite ; sic nec vos nisi in me manseritis* » (Jean, XV-4).

L'Ordre cistercien était universel, mais chaque membre en était un élément, une unité, qui ne pouvait être séparé, sous peine de connaître la désolation, à l'image de ce qu'avait connu Israël :

« *Nam quecumque ordini sunt communia : oportune cuilibet monasterio servire possunt. Sed quem fructum afferre potuit palmas nisi manserit in vite. Quid queso est tota aliqua universitas nisi multorum particularium unitas. Si membrum es toti coniunctum sanitas nulla tibi nisi ex totius sospitate. Si seperatum : ariditatem et desolationem time* ».

²⁰⁰⁶ Ces mêmes champs sémantiques étaient utilisés dans la préface des cartulaires, et certains mots sont communs à ces deux textes. Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

La deuxième paraphrase biblique est inspirée du livre d'Isaïe : « *sed iuxta propheticum oraculum dicant secretum meum mihi secretum meum mihi* ». Au chapitre XXIII du livre apocalyptique d'Isaïe, les oracles ont condamné Tyr ; au chapitre XXIV, le Seigneur mettait fin à la puissance du mal en dévastant le monde. Les survivants élevaient leurs voix et glorifiaient Dieu, mais la crainte d'exprimer ses paroles était rappelée :

« *A finibus terre laudes audivimus gloriam justi. Et dixi : secretum meum mihi, secretum meum mihi, vae mihi, prevaricantes prevaricanti sunt et prevaricatione transgressorum prevaricati sunt* » (Isaïe, XXIV-16)²⁰⁰⁷.

Jean de Cirey a ainsi établi un parallèle entre la terre en ruines, notamment à cause de ceux qui avaient transgressé les lois, et l'Ordre cistercien attaqué de toutes parts. Afin que cette situation ne se reproduise pas, afin que les hommes ne remettent plus en cause les lois cisterciennes, les moines ne devaient pas divulguer leurs privilèges, sauf si la situation l'exigeait, en cas de procès par exemple :

« *ne extra inevitabilem processuum necessitatem quibuscumque extraneis ab ordine collectam ipsam seu privilegia in ea contenta communicare presumant sed iuxta propheticum oraculum dicant secretum meum mihi secretum meum mihi* ».

Cette exhortation à ne produire les originaux que si nécessaire nous rappelait celle formulée dans la préface du Cartulaire, sauf que dans cette dernière, elle semblait être demandée en réponse à des considérations matérielles²⁰⁰⁸.

3.2.1.c. Les pièces finales

Les pièces finales de la *Collecta* sont au nombre de quatre. La première est une « *conclusio* » selon le terme employé, mais qui est en réalité une louange à la Vierge Marie et à l'Ordre cistercien, ou plutôt à la vocation et à la religion cistercienne (**Fig. 337**). La deuxième pièce est un « chant rythmique à la louange de Cîteaux ». Ce texte est versifié, tout comme les deux suivants : le colophon mentionnant le lieu et la date d'impression, puis le texte écrit par Conrad Leonberger sous forme d'harangue au lecteur. Le secrétaire de Jean de Cirey louait son abbé et le travail qu'il avait contribué à réaliser. Ces textes utilisaient avec grandiloquence les images

²⁰⁰⁷ Les traductions établies d'après la Bible hébraïque, rendent ces interjections par : « maigreur à moi, maigreur à moi, malheur à moi », ou « je suis perdu, je suis perdu, malheur à moi ».

²⁰⁰⁸ Voir partie B, chap. 3, p. 293 *sqq.*

bibliques. Comme ils n'apportent pas d'informations autres que celles déjà données, nous avons choisi de ne pas en proposer d'analyses détaillées.

3.2.2. Les actes et les *notae*

La *Collecta* comporte la transcription de 127 documents pontificaux et de vingt-trois actes de souverains, le plus récent étant un privilège accordé par Innocent VIII le 3 des kalendes d'août 1490, soit le 30 juillet²⁰⁰⁹. Globalement, les copies ont été classées suivant l'ordre chronologique, nous l'avons déjà signalé, mais parfois de petits dossiers ont été constitués par rapprochement entre un acte et sa ou ses confirmations (**Fig. 333**).

Chaque document est précédé d'une rubrique donnant un résumé plus ou moins long de l'acte. Entre les transcriptions ont parfois été introduits des textes apportant des informations supplémentaires, que nous appelons *notae*. Ces *notae* se différencient des rubriques essentiellement par leur longueur, mais ces deux entités donnent souvent le même type de renseignements.

La *Collecta* a été conçue, comme tous les incunables, de la même manière qu'un manuscrit, offrant au lecteur une mise en page structurée et hiérarchisée. Comme l'emploi de couleurs n'était pas envisageable, la hiérarchisation est visible par l'emploi de grosses lettrines introduisant chaque texte, et par l'utilisation de deux modules d'écriture : le plus gros est réservé aux rubriques et aux *notae*, le plus petit aux transcriptions. Rubriques et *notae* ont également été disposés en retrait par rapport aux actes, mais ce retrait a parfois été omis (**Fig. 338**).

Quelles informations nous apportent les rubriques et *notae* ? Elles expliquent parfois pourquoi certains actes ont été groupés, comme la *nota* suivant les actes « *Monastice sinceritas* »²⁰¹⁰ et « *Cum ordo vester* »²⁰¹¹ :

« *Nota quod quilibet bonus ordinis zelator qui vult intelligere libertatem dicti ordinis que a nonnullis quandoque exemptio ab ordinariis dicitur debet attente notare privilegia precedentia et aliqua sequentia* ».

²⁰⁰⁹ 1490, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, 1491, CCMA 6245.

²⁰¹⁰ S.d. (1184), Dijon, BM, ms 598, p. 2-3, n° 2, CCMA 1327. S.d. (1186-1187), Dijon, BM, ms 598, p. 3, n° 3, CCMA 1328. Confirmation : s.d. (1309), Dijon, BM, ms 598, p. 3-4, n° 4, CCMA 1330.

²⁰¹¹ 1186 (a.st.), Dijon, BM, ms 598, p. 15-17, n° 11, CCMA 1337.

D'autres commentent un groupe d'actes se rapportant au même objet, ou apportent des détails sur le contexte au moment de la réception du privilège, comme la note inscrite entre les actes du pape Jean XXIII (né c. 1360, pape 1410-1415) :

« *Iste Johannes papa XXIII primus dedit remedium contra commendas monasteriorum decernens quod nullus qui de ordine non existat etiam si cardinalatus dignitate fulgeret debeat presidentiam gubernationem administrationem aut preminentiam per se vel alios directe vel indirecte in ipso ordine obtinere. Et incipit bulla [...] Ubi nota quod his temporibus commende et persecutiones iste multum istis temporibus super ordinem sanctum invalescere ceperunt maxime in partibus cisalpinis* ».

Un système de renvoi a été utilisé. Comme l'ordre chronologique a généralement été respecté, pour rapprocher un acte de sa confirmation, il est indiqué des formules comme « *vide suo loco* » ou « *ad idem in forma*, suivi du nom du pape ». Ce système de renvoi n'est cependant pas loin d'être inefficace puisqu'aucun outil paratextuel n'a été employé dans l'ouvrage : ni table, ni numéro d'ordre, ni titre courant, ni onglet, ni foliotation. Il faut souvent feuilleter l'ouvrage et lire les rubriques pour repérer l'acte que l'on cherche. Le système de renvoi est d'autant plus frustrant qu'il est souvent avare de détails : si certaines rubriques précisent le nom du pape, la date de l'acte et / ou les mots-repères de la confirmation, facilitant ainsi son repérage, d'autres donnent seulement le nom du pape. Or, toutes les confirmations ne débutent pas par les mêmes mots-repères que l'acte original, par exemple la bulle de Clément V datée de 1309 confirmant le privilège « *Monastice sinceritas* », dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises²⁰¹².

Les rubriques précédant les bulles « *Parvus fons* » et « *Fulgens sicut stella* » comportent la table des chapitres contenus dans les actes, ce qui en fait des résumés très complets, donnant une grande importance à ces textes normatifs.

Une *nota* inscrite après l'acte de Grégoire X « *Investitu deaurato* » indique qu'il était suivi des signatures de cardinaux. Cette information, palliant le problème de reproduction d'un décor ou d'une image, est la seule de ce type relevée dans la *Collecta* ; pourtant, ce privilège n'était pas le seul à posséder des éléments figurés tels que signatures cardinalices, *rota*, *bene valete*, comme nous l'avons évoqué lors de notre présentation du ms 598²⁰¹³.

²⁰¹² À propos du privilège « *Monastice sinceritas* », voir p. 483-484 et 519-520.

²⁰¹³ Concernant les copies figurées du ms 598, voir p. 520-521.

Quelques *notae* ou rubriques donnent des indications sur la conservation des documents à Cîteaux. Nous n’y reviendrons pas puisque nous en avons déjà parlé²⁰¹⁴.

À deux reprises seulement est évoqué le mode de scellement d’un acte : la note évoquant l’acte d’Innocent VIII « *Regimini universalis* » de 1489²⁰¹⁵ indique qu’il était scellé d’une bulle de plomb :

« *Iste bonus pontifex Innocentius papa VIII in uno codice sub plumbo et filis de serico incipit Regimini universalis ecclesie confirmat de verbo ad verbum privilegia que sequuntur* » ;

l’acte du roi Bela de Hongrie²⁰¹⁶, transcrit dans la partie contenant les privilèges des souverains, était conservé en deux exemplaires, dont l’un était scellé d’une bulle en or :

« *Donatio precedens in duabus cartis sollemnissimis continetur. Quarum altera sigillo aureo est munita* ».

Si la mention de la bulle en or est exceptionnelle, celle de la bulle de plomb peut étonner, dans le sens où de nombreux privilèges pontificaux étaient scellés avec ce type de sceaux, pourtant évoqués nulle part ailleurs.

Quels documents ont été transcrits dans la *Collecta* ?

En présentant le ms 598 et son contenu, nous avons déjà évoqué les actes transcrits dans la *Collecta* mais pas dans le ms 598, et inversement, les actes du manuscrits du XIV^e siècle non imprimés dans la *Collecta*²⁰¹⁷ (**Fig. 328, 333**). Nous n’y reviendrons pas ; néanmoins, précisons que la *Collecta* n’est pas une compilation de tous les privilèges que contenaient les archives de l’Ordre, mais une sélection. Nous avons dit qu’elle offre la transcription de 127 actes pontificaux. Mais dans les rubriques et les *notae*, il est fait mention de bien plus de documents ; d’autres ont également été copiés de manière abrégée. En tout, ce sont 153 actes qui ont été transcrits, abrégés ou seulement mentionnés, plus trois autres copiés dans la partie contenant les privilèges des souverains. Un choix précis a donc été fait en amont du travail d’édition. Le fait que certains textes aient été seulement cités compliquait la consultation de l’ouvrage, et rendait encore moins efficace le système de renvoi.

²⁰¹⁴ Voir partie C, chap. 1.2, p. 472 *sqq.*

²⁰¹⁵ 1489, *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*, 1491, CCMA 6220.

²⁰¹⁶ 1240 (a.st.), Dijon, AD Côte-d’Or, 11 H 27, CCMA 376.

²⁰¹⁷ Voir p. 523-524.

Dans le cas des actes « *Sacrosancta romana* », il a été décidé de ne transcrire intégralement que la plus ancienne, celle d’Eugène III datant de 1152²⁰¹⁸, puis de ne copier que les clauses supplémentaires. À chaque fois, une rubrique indiquait qu’il s’agissait d’une confirmation et donnait les nouvelles dispositions, par exemple, pour l’acte d’Anastase IV :

« *Dominus Anastasius pape III omnino similiter concedit et donat confirmationem. Excepto quod in fine circa celebrationem divinatorum officiorum tempore interdicti sic dicit. Sanctientes etiam ut propter... Datum Laterani per manum Rollandi Sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii V idus decembris indictione II Incarnatione Dominice anno M C LIII pontificatus vero domini Anastasii pape III anno primo* »²⁰¹⁹.

De nombreuses confirmations n’ont pas été transcrites, par exemple celle d’Innocent IV sanctionnant le privilège de Grégoire IX « *Quia refrigescente caritate* » donné en 1234²⁰²⁰. À la place de l’acte d’Innocent IV une rubrique a été écrite : « *Ad idem in forma Innocentius papa quartus* ». Cette rubrique laisse entendre que l’acte d’Innocent était strictement le même, « *idem in forma* », néanmoins elle est tellement sommaire, ne précisant même pas la date, que l’acte original est difficile à retrouver. En outre, rappelons que les monastères ne possédaient pas tous les privilèges : ils ne pouvaient donc pas consulter l’acte d’Innocent IV, à moins d’en demander une copie. Le choix de ne pas transcrire la confirmation semble accorder plus de valeur à l’acte le plus ancien. Mais alors, pourquoi avoir transcrit ou non les confirmations ? A-t-on mis de côté les actes reprenant mot pour mot les privilèges précédents ? Nous ne pouvons pas apporter de réponse à cette question puisqu’originaux et transcriptions manquent.

Nous ne savons pas dans quelle mesure la *Collecta* a été utilisée, mais quelques indices nous permettent de penser qu’elle a parfois connu une certaine postérité. Par exemple, une copie manuscrite établie entre 1491 et 1500 est aujourd’hui conservée à Rome, à la Biblioteca Vallicelliana sous la cote ms F77. Un colophon indique que cette copie a été établie d’après la *Collecta* :

« *Opera et impensa reverendissimi in Christo patris et domini domini Iohannis abbatis Cistercii sacre theologie eximii professoris ad omnium sui sacratissimi*

²⁰¹⁸ 1152, *Collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis*, 1491, CCMA 6165. 1153, *Collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis*, 1491, CCMA 6166. 1157, Dijon, BM, ms 87, f. 168v, CCMA 1390. 1163, Dijon, BM, ms 87, f. 168r-168v, CCMA 1389. Sur les privilèges « *Sacrosancta Romana* », voir p. 502-503 et 524.

²⁰¹⁹ 1153, *Collecta quorundam privilegiorum ordinis Cisterciensis*, 1491, CCMA 6166.

²⁰²⁰ S.d. (1234), Dijon, BM, ms 598, p. 23-24, n° 20, CCMA 1346.

ordinis filiorum consolationem et profectum hoc opus plurium summorum pontificum privilegiorum quibus dictus sacer ordo Cistercensis amplissime contra omnes iniurias et insultus privilegiatus est et munitus et mendatissime et integerrime impressum Divione [sic] per magistrum Petrum Metlinger Alemannum anno Domini M cccc Lxxxix, iiii nonas iulias »²⁰²¹.

Nous ne savons pas pour qui a été établie cette copie car l'ex-libris le plus ancien appartient à l'humaniste portugais Achille Stazio (1524-1581) ; la marque de possession suivante est celle de la Congrégation de l'Oratoire fondée en 1575²⁰²².

La *Collecta* a été l'objet de deux rééditions à destination des abbayes espagnoles, en 1574 et 1617. Ce sont des éditions augmentées : celle de 1574 ajouta des commentaires et un tome 2 contenant trente-trois actes adressés à la Congrégation de Castille entre 1425 et 1520. L'édition de 1617 contenait trois tomes, publiant des actes adressés aux congrégations de Castille et Léon, de Galice, et des Asturies, jusqu'en 1616. Ces deux éditions semblent avoir été peu diffusées, et peu d'exemplaires en sont conservés (**Fig. 334**).

Nous avons également trouvé une mention d'une édition confectionnée à Anvers en 1630, chez Plantin, et intitulée *Collectio privilegiorum ordini cisterciensi concessorum a regibus, principibus & SS Pontificibus, auth. Jo. De Cirey*²⁰²³. Nous n'avons pas repéré d'exemplaires conservés, néanmoins, la même année, et chez le même éditeur, Chrysostomo Henriquez imprimait son *Menologium cisterciense* compilant des textes normatifs et les privilèges de l'Ordre cistercien, de 1100 à 1587²⁰²⁴. Est-il possible qu'il y ait eu confusion entre ces deux ouvrages, les intitulés des imprimés n'étant pas fixés ? Nous n'avons répertorié aucun exemplaire²⁰²⁵.

3.2.3. Les exemplaires de la *Collecta* hors du réseau cistercien

²⁰²¹ Rome, Biblioteca Vallicelliana, ms F77, f. 163r.

²⁰²² Achille Stazio, ou Estaço, légua en 1581 son fonds de livres, 1 931 manuscrits et imprimés, à Philippe Néri (1515-1595), fondateur de la congrégation de l'Oratoire. En 1871, la bibliothèque de l'Oratoire passa à l'État. Elle tient son nom, Vallicelliana, de l'église Santa Maria in Vallicella. À propos de la constitution de cette bibliothèque, voir PINTO Elena, *La biblioteca Vallicelliana in Roma*, Miscellanea della Società Romana di Storia Patria, 8, Rome, 1932 (Indici e cataloghi. Nuova serie VII, Compilato da Anna Maria Giorgetti Vichi e Sergio Mottironi, Istituto Poligrafico dello Stato, Libreria dello Stato) ; *Catalogo dei manoscritti della Biblioteca Vallicelliana*, 1, Rome, 1961.

²⁰²³ Référence trouvée dans PAPILLON Abbé, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Dijon, 1742 ; RICHARD R.P., GIRAUD R.P., *Bibliothèque sacrée, ou dictionnaire universel, historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, 7, Paris, 1822, p. 130 et 147.

²⁰²⁴ HENRIQUEZ, *Menologium cisterciense notationibus illustratum ou Regula, constitutiones, op. cit.*

²⁰²⁵ La maison d'édition Plantin possède son propre musée, néanmoins, nous n'avons pu trouver de liste des ouvrages édités depuis le XVI^e siècle : Musée Plantin-Moretus : <https://www.museumplantinmoretus.be/nl>.

Très rapidement, la *Collecta*, normalement réservée à un usage interne à l'Ordre, s'est retrouvée hors du réseau cistercien, dans les fonds d'autres établissements et même aux mains de laïcs. Par exemple, l'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Troyes, sous la cote incunable 307 provient du collège de l'Oratoire du Saint-Esprit de Troyes ; ceux de la Bibliothèque nationale de France cotés RES-H-943 et RES-H-1685 proviennent des Feuillants de la rue Saint-Honoré à Paris, et celui coté RES-H-1686 (1) a appartenu au duc de La Vallière au XVIII^e siècle ; le volume conservé à la Bibliothèque municipale d'Abbeville sous la cote INC 21 appartenait à un certain maître Pierre Reynard en 1513, comme l'indique son ex-libris. Dans la majorité des cas, nous ignorons comment ces volumes sont sortis du réseau cistercien.

Nous avons choisi de présenter plus particulièrement un volume, conservé à Dijon, parce que celui-ci contient de nombreuses notes prouvant que la *Collecta* a été utilisée par des laïcs, et qu'elle a pu servir à des notaires ou à des juristes, dans le cadre de leurs études ou de leur travail. La Bibliothèque municipale de Dijon conserve deux exemplaires de la *Collecta*. Le volume coté Breuil II-244 est de provenance inconnue²⁰²⁶. Quant à l'exemplaire coté Rés. 1024, il a appartenu au Collège des Godrans ; au cours du XVIII^e siècle, les Jésuites y ont apposé leur ex-libris, sous forme d'écusson sur le premier feuillet, puis sous la forme « colleg. Divion. catal. inscript. » au-dessus de la première gravure. Avant d'appartenir aux Jésuites, cet ouvrage a eu d'autres possesseurs : un ex-libris et ex-dono du XVI^e siècle indique le nom du possesseur, Jehan de Varennes, ainsi que celui de la personne qui lui a donné, Jehan Rebours, héritier de Jehan Le Gros :

« A Jehan de Varennes advocat a Dijon ex dono Johannis Rebours heredis
magistri Johannis Le Gros [signature] JVarennes ».

Ce volume a été annoté par deux mains différentes, celle de Jehan de Varennes, et celle de Jehan Le Gros, ou Johannes Grossin si l'on en croit ses propres indications. Jehan de Varennes a noté, dans le premier tiers de l'ouvrage, dans les marges, les mots-repères des actes pontificaux. Les notes de Johannes Grossin sont plus intéressantes pour l'histoire du volume et de la conservation des documents pontificaux. À plusieurs reprises, il a indiqué qu'il était allé vérifier les originaux ; suite à cette collation, il a corrigé certains mots ou groupes de mots. Johannes Grossin, qui n'était pas un Cistercien, a eu accès, pendant plusieurs années, aux originaux que l'abbaye de Cîteaux conservait :

²⁰²⁶ Collection Henri Breuil (1888-1971), maître chocolatier et collectionneur, bibliophile, numismate et amateur d'art.

« *Collatio facta est ad verum originale per me notarium subscriptum die XXVI novembris anno domini millesimo quingentesimo vicesimo secundo apud Cistercium cum domino priore fratre Jo. de Sancto Medardo [signature] Jo. Grossin* », f. 136v²⁰²⁷.

Cette note nous indique la profession de Johannes Grossin, notaire²⁰²⁸ ; l'une des dates à laquelle il a eu accès aux originaux, le 26 novembre 1522 ; le lieu où il a consulté les originaux, Cîteaux ; ainsi que la présence du prieur de l'abbaye, Johannes de Saint-Médard. Ces collations ont été faites sur plusieurs années, peut-être en fonction des besoins du notaire. La date la plus récente relevée est celle de 1538 (f. 122v). Quant à la mention du f. 146v, elle nous apprend qu'en 1524, Johannes Grossin a eu accès aux actes pontificaux non pas à l'abbaye, mais au Petit-Cîteaux à Dijon :

« *Collatio facta fuit per me cum vero originali die XXVI maii 1524. Divione domo Cistercii cum dud[...]capelle divitum* ».

Il y a donc eu, au cours du XVI^e siècle, des documents transportés au Petit-Cîteaux, alors qu'au Moyen Âge, nous n'avons trouvé aucun texte mentionnant l'existence d'un dépôt d'archives hors de l'abbaye²⁰²⁹.

Parfois, Johannes Grossin a donné des informations sur la matérialité de l'acte, en particulier sur son scellement :

« *in plumbo seu bulla integro cum filis sericis rubei [...] roborum [...] scripta sunt et verba Urbanus papa IIII* », f. 26v.

Ces rares indications nous permettent de constater la bonne conservation des actes.

Aucune note n'a été portée dans la partie concernant les actes des souverains.

Il est intéressant de constater que ce volume ne comporte pas la signature de Conrad Leonberger. Il en existe d'autres qui n'ont pas été signés, comme celui qui a été numérisé pour la Biblioteca Navarra Digital²⁰³⁰. Y'aurait-il pu avoir une différence de traitement entre volumes distribués dans les abbayes cisterciennes et portant la signature de Conrad, et ouvrages

²⁰²⁷ Cet exemplaire a été folioté manuellement.

²⁰²⁸ Nous n'avons pas trouvé plus de renseignements sur ce monsieur. S'il était notaire à Dijon, ce qui n'est pas précisé, une recherche aux Archives municipales pourrait être entreprise. Aux Archives départementales, il n'est pour l'instant pas répertorié dans la liste des notaires du département mise à jour 17 août 2018.

²⁰²⁹ Nous avons déjà évoqué l'existence d'un inventaire des registres se trouvant à Dijon, dressé en 1628. Voir p. 318-319.

²⁰³⁰ Pampelune, Biblioteca Navarra Digital, INC/31.

confiés à des personnes extérieures à l'Ordre et non authentifiés ? Pour l'instant, aucune preuve ne nous permet de répondre à cette question, mais ce qui est certain c'est que des volumes se sont retrouvés extrêmement rapidement aux mains d'autres institutions ou de laïcs.

Dans ce chapitre, nous avons étudié l'archivage et les processus de compilation des actes pontificaux. Nous avons analysé les originaux et leurs mentions dorsales, les copies authentiques et copies libres, les transcriptions contenues dans des manuscrits non diplomatiques, ainsi que les deux Livres de privilèges conservés : le ms 598 confectionné au XIV^e siècle, et la *Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis*, imprimée en 1491. En tout, ce sont 349 documents pontificaux que nous avons repérés, en originaux, copies ou grâce à de simples mentions.

Même si peu d'originaux sont aujourd'hui conservés, l'étude des annotations inscrites sur leurs versos ont permis de discerner une différence de traitement selon leur contenu et en fonction de leurs bénéficiaires. Les actes adressés à Cîteaux et contenant des dispositions propres à l'abbaye et à ses granges ont été rangés parmi les actes de la pratique. Ils ont donc été classés dans les différentes sections du chartrier, et ont reçu des cotes en conséquence. *A contrario*, les actes à portées générales n'ont que très peu reçu de mention. Ils étaient sans doute conservés parmi les archives de l'Ordre. Au XIII^e et au XIV^e siècle, ils ont reçu une numérotation, dont il ne nous reste que deux témoins. Les actes adressés à Cîteaux mais contenant des dispositions générales étaient sans doute également conservés avec les archives de l'Ordre, mais les rares originaux conservés ne portent aucune annotation.

Ces hypothèses ont été confirmées par l'étude des Livres de privilèges, et notamment le ms 598. Ce recueil, sans doute à l'usage exclusif de Cîteaux, se composait de deux parties principales, séparant actes destinés à l'Ordre et documents adressés à Cîteaux. Ce registre, ainsi que la *Collecta*, nous ont livré suffisamment d'informations pour nous rendre compte que tous les actes pontificaux transcrits ou mentionnés étaient conservés à l'Abbaye-Mère, parfois en plusieurs exemplaires. À plusieurs reprises, les scribes ont évoqué la présence de vidimus ou autres copies, ou fait des liens entre actes traitant des mêmes sujets, ce qui prouve leurs bonnes connaissances du fonds, mais également que les documents étaient classés et identifiés.

Les manuscrits non diplomatiques ont également été un vecteur de transmission des actes pontificaux. Nous avons différencié deux grands cas de figure : soit les documents étaient intégrés aux manuscrits, au même titre que les autres textes, et venaient donc étayer un dossier ; soit ils étaient transcrits *a posteriori*. Les raisons de ces ajouts semblent variées, et parfois nous n'avons établi que des liens ténus entre ajouts et manuscrits.

En 1491, Jean de Cirey fit imprimer les privilèges de l'Ordre cistercien. La *Collecta* comprenait les transcriptions ou mentions de 153 actes pontificaux. L'utilisation de l'imprimerie permit ainsi de diffuser ces textes auprès de toutes les abbayes cisterciennes. L'abbé agrémenta son édition de notes et rubriques apportant des informations ou explications supplémentaires sur le

contenu des actes, sur le contexte historique, et permettant de faire des liens entre eux. L'abbé fit précéder ces transcriptions d'une préface, dans laquelle il expliquait les raisons de cette entreprise : fournir à toutes les abbayes cisterciennes une version des actes pontificaux, leur apporter des textes uniformisés, permettre une diffusion de la réforme souhaitée par le Chapitre générale, le pape, mais également par les pouvoirs laïques.

La *Collecta* ne comportait pas seulement des actes pontificaux, mais également des chartes émanant de souverains, que nous proposons à présent d'étudier.

Chapitre 3 - Les actes royaux et princiers

1. Les bénéficiaires des actes des souverains : Cîteaux ou l'Ordre cistercien ?

Si nous avons pu reconstituer en grande partie le contenu des fonds d'actes pontificaux de l'Ordre cistercien et de l'abbaye de Cîteaux, il n'en va pas de même pour les fonds d'actes émanant de souverains à destination de l'Ordre. Qui appelons-nous souverains ? Des rois, de France, d'Angleterre, de Hongrie, des ducs comme ceux de Bourgogne, des comtes comme ceux de Joigny, de Saint-Pol, de Troyes, etc.

Le fonds de Cîteaux comprend encore de nombreux actes émanant de souverains, destinés à l'abbaye ou à l'Ordre. Tout comme pour les actes pontificaux, une distinction a été faite entre les actes des rois et princes à portée générale, et ceux accordant des droits et biens à l'abbaye de Cîteaux. Ayant déjà longuement évoqué l'archivage des actes de la pratique, nous ne nous y attarderons pas.

À la fin du XV^e siècle, les actes des souverains adressés à l'Ordre sont parfois appelés « *privilegia* », comme dans la *Collecta* ou comme dans certaines mentions dorsales, indiquant que les privilèges étaient avant tout des droits ou des exemptions accordées ; ce terme n'évoque pas la nature de l'acte. Par exemple, au verso des actes conservés dans la liasse 11 H 6 et concernant les privilèges accordés par le roi de France Philippe IV, nous pouvons lire :

« *Plura privilegia amplissima concessa ordini per P. regem Francie* »²⁰³¹ ;

et sur le vidimus daté de 1332 :

« *Vidimus litterarum Philippi Le Bel regii Francie de multis privilegiis concessis ordini nostro tam de novis acquisitis quam multis aliis* »²⁰³²,

²⁰³¹ 1304, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 14.

²⁰³² 1332, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 16.

« *vidimus litterarum* » étant la nature du document, « *privilegiis* » le type de biens ou droits accordés.

Excepté la *Collecta*, nous n'avons pas conservé de registres groupant spécifiquement les actes des souverains à portée générale : le cartulaire 171, dit « cartulaire de France », groupe les actes intéressant les possessions de Cîteaux se trouvant dans le royaume de France et éloignées de l'abbaye²⁰³³ ; le cartulaire 176, dit « Privilèges de l'Ordre en matière de succession », groupe en réalité deux actes pontificaux²⁰³⁴, deux actes émanant des exécuteurs du siège apostolique²⁰³⁵, et quatre actes des baillis de Dijon évoquant des procès en matière de succession entre l'abbaye de Cîteaux et des habitants de Dijon ou des environs²⁰³⁶. Bien que les deux actes pontificaux soient des documents à portée générale, ce petit cartulaire a été dressé en 1495 dans le but d'éclairer les droits des moines de Cîteaux, et non de l'Ordre, à hériter, selon la coutume de Bourgogne²⁰³⁷.

Nous renvoyons au tableau du contenu de la *Collecta* qui liste les actes des souverains transcrits (**Fig. 333**). Nous avons également confectionné un tableau de tous les autres actes que nous avons trouvés, adressés à l'Ordre et non copiés dans ce recueil, signe qu'un choix a été fait (**Fig. 339**). Plusieurs de ces pièces, originaux, copies simples, vidimus, sont conservées aux Archives départementales de la Côte-d'Or, sous les cotes 11 H 6, 11 H 7 et 11 H 24. D'autres documents, dont nous reparlerons, ont été copiés dans les cartulaires des XIII^e et XV^e siècles, en particulier les cartulaires 167 et 185 qui contiennent un chapitre consacré aux exemptions de péages.

Plusieurs questions guident cette recherche : qui sont réellement les bénéficiaires de ces actes, abbaye, Ordre, les deux ? En fonction des bénéficiaires, comment les chartes étaient-elles archivées ? Pourquoi certains actes à portée générale n'ont-ils pas été copiés dans la *Collecta* ?

²⁰³³ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 171 : ce registre groupe des actes concernant les possessions situées en Champagne, à Joigny, Vitteaux, Tonnerre, les domaines du Nord et de l'Ouest de la France, ou encore les biens situés près d'Albi. Il est vrai que certains actes s'adressent aussi bien à Cîteaux qu'à l'Ordre, mais la finalité de ce cartulaire est de grouper des actes de la pratique, sans doute pour un usage interne. Voir partie A, chap. 2.2.2, p. 129 *sqq.*

²⁰³⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176, f. 7r : 1246, Innocent IV, « *Devotionis vestre precibus* », CCMA 5298 ; f. 7v-8v : 1459, Pie II, « *Ad hoc divina* », CCMA 5299 : cet acte contient la transcription de celui d'Innocent IV.

²⁰³⁵ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176 : f. 14r-17v, 1270, CCMA 5300. f. 20r-25r, 1273, CCMA 5301.

²⁰³⁶ Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176 : f. 28r-56v, 1459, CCMA 5302. f. 66r-73v, 1479, CCMA 5303. f. 77r-89r, 1493, CCMA 5304. f. 91r-94v, 1487, CCMA 5305.

²⁰³⁷ PETITJEAN Michel, « Un point flou de la coutume de Bourgogne : le privilège successoral des Cisterciens », *Annales de Bourgogne*, 55, 1983, p. 100-109.

2. L'archivage et la mise en registre des actes de souverains

Parmi les actes émanant des souverains et adressés à l'Ordre, nous pouvons distinguer deux types : soit les actes intéressaient seulement l'Ordre, et dans ce cas, ils n'ont été transcrits dans aucun registre, excepté la *Collecta* ; soit les actes contenaient des dispositions qui étaient destinées aussi bien à l'Ordre qu'à Cîteaux, et dans ce cas, ils ont également été transcrits dans les cartulaires groupant les actes de la pratique.

2.1. Les actes intéressant l'Ordre transcrits dans la *Collecta*

Vingt-trois actes émanant de souverains ont été imprimés en 1491. Ils occupent la vingtaine de feuillets finaux du volume. À la différence des actes pontificaux, l'ordre chronologique n'a pas été respecté. Certaines chartes ont été rapprochées pour leur sujet, par exemple celles concernant les possessions anglaises, ou parce qu'elles émanaient d'un même auteur, par exemple le roi de Hongrie. Nous n'avons pas décelé d'autres choix qui ont pu présider à l'ordonnement des documents.

Comme dans les feuillets précédents, les pièces sont précédées de rubriques, et des *notae* ont parfois été écrites. Nous n'y reviendrons pas²⁰³⁸.

2.2. Les actes adressés à Cîteaux et aux cisterciens

Nous trouvons ces actes destinés à plusieurs bénéficiaires surtout parmi ceux concernant les possessions anglaises, dont les originaux sont conservés dans les laisses 11 H 24 et 25, et ceux concernant les exemptions de péages. Ces derniers, dont les originaux ont presque

²⁰³⁸ Voir partie C, chap. 2.3.2.2, p. 535 *sqq.*

intégralement disparu, ont été transcrits dans le cartulaire 167 et dans le cartulaire 185, au sein d'une partie spécifique²⁰³⁹.

Le dossier concernant la donation de l'église de Scarborough est particulièrement intéressant à étudier pour comprendre comment étaient archivés les actes à double destination. En 1189, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, donnait à Cîteaux l'église de Scarborough, au diocèse d'York²⁰⁴⁰. Les revenus de cette église devaient servir à l'abbaye, mais également à entretenir les abbés réunis au Chapitre général pendant trois jours :

*« nos dedisse et concessisse et presenti carta nostra confirmasse Deo et ecclesie Beate Marie Cisterciensis ecclesiam nostram de Scardeburch cum omnibus pertinentiis suis [...] ad procurandos omnes abbates apud Cistercium per tres dies capituli generalis »*²⁰⁴¹.

Les moines de Cîteaux ont choisi de conserver cet acte, ainsi que les quatre confirmations suivantes émanant de Richard²⁰⁴² et de son frère Jean (né 1166-1167, roi 1199-1216)²⁰⁴³, parmi les actes de la pratique. Ils ont donc reçu une cote dès la première moitié du XIII^e siècle et ont été rangés dans le *titulus* XXVII (**Fig. 340**). Le fait d'avoir été intégré au classement topographique pourrait avoir contribué à leur conservation jusqu'à nos jours puisque nous avons vu que globalement les chartes intéressant le temporel de l'abbaye ont été mieux conservées.

Les Cisterciens ont pris soin, tout au long du XIII^e siècle, de demander des confirmations de cette donation à chaque nouveau roi d'Angleterre : Jean en 1199²⁰⁴⁴, Henri III (né 1207, roi 1216-1272) en 1250²⁰⁴⁵ et Édouard I^{er} (né 1239, roi 1272-1307) en 1285²⁰⁴⁶. À la différence des documents émanant de Richard et de Jean, les originaux des deux actes d'Henri III et de celui d'Édouard I^{er} ne sont pas conservés. Les parchemins qui se trouvent aujourd'hui dans la liasse 11 H 24 sont en réalité des copies datables de la fin du XIII^e siècle, et toutes écrites par la même main (**Fig. 341**)²⁰⁴⁷. Au verso de tous ces actes a été écrite une mention indiquant qu'il s'agissait

²⁰³⁹ Sur la création de cette division thématique du chartrier, voir p. 92.

²⁰⁴⁰ TALBOT Charles H, « Cîteaux and Scarborough », *Studia monastica*, 2, 1960, p. 95-158.

²⁰⁴¹ S.d. (1189), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 319.

²⁰⁴² S.d. (1190), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 321. S.d. (1195), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 325. S.d. (1198), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 320.

²⁰⁴³ S.d. (1199), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 323.

²⁰⁴⁴ S.d. (1199), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 323.

²⁰⁴⁵ S.d. (1250), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 322. S.d. (1250), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 324.

²⁰⁴⁶ S.d. (1285), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 327.

²⁰⁴⁷ Ajoutons à ces trois actes une copie de l'acte de Richard Cœur de Lion passé en 1198 : s.d. (1198), copie fin XIII^e siècle, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 326.

de copie, « *transcriptum confirmationis...* » ; au verso de l'acte d'Édouard I^{er}, il est en plus écrit :

« *Originale huius non est in Cistercio sed debet esse in Ryevale cum aliis pluribus ut patet per expressam cartam* » (**Fig. 342**).

Cette note nous apprend que les originaux devaient être conservés, non pas à Cîteaux, mais à l'abbaye de Rievaulx²⁰⁴⁸, en Angleterre. Cîteaux en avait donc obtenu des copies : cela nous rappelle les directives du Chapitre général qui demandait à ce que des copies des privilèges soient conservées à l'Abbaye-Mère. Ces quatre actes ne portant pas de cote des XIII^e, XIV^e ni XV^e siècle ; nous ne savons donc pas s'ils étaient conservés parmi les actes de la pratique ou dans les archives de l'Ordre, même si l'absence de cote tendrait à prouver une conservation parmi ces dernières.

Dans la *Collecta*, parmi les actes des souverains ont été transcrits deux actes pontificaux. Il s'agit de pièces concernant l'église de Scarborough et réglant les conflits qui s'étaient élevés entre elle et le prieuré de Bridlington²⁰⁴⁹. Elles ont donc été transcrites parce qu'elles formaient un dossier avec la donation initiale de Richard Cœur de Lion.

Le conflit avec le prieuré de Bridlington semble avoir été si important qu'il a mené à la rédaction d'un rouleau contenant des transcriptions d'actes pontificaux et d'autres documents, aujourd'hui conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 11 H 25²⁰⁵⁰ (**Fig. 343**). Ce rouleau mesure 195 × 1785 mm. Il est constitué de deux longues feuilles de parchemin collées entre elles. Cette compilation a été entreprise après 1303, date de l'acte le plus récent transcrit²⁰⁵¹. Ce document contient la copie de quatre pièces, débutant par des lettrines rouges : un acte évoquant un premier accord entre Cîteaux et Bridlington survenu en 1298 ; un acte de Boniface VIII « *Super cathedram preeminencie* » daté de 1300 et réglant le conflit qui avait été porté à la cour de Rome ; un acte de 1303 évoquant à nouveau un règlement de conflit²⁰⁵² ; un acte d'Alexandre IV « *Religionis vestre favor* » de 1259 évoquant les droits qu'exerçait l'église de Scarborough²⁰⁵³. Ces quatre pièces occupent tout le recto du rouleau. Au verso a été transcrit un long texte, dont certains passages ont été soulignés dans la marge de

²⁰⁴⁸ Abbaye de Rievaulx, fille de Clairvaux, diocèse d'York, fondée en 1132, c^{ne} Rievaulx, Yorkshire du Nord, Angleterre.

²⁰⁴⁹ Prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin Sainte-Marie de Bridlington, fondé en 1113, c^{ne} Bridlington, Yorkshire, Angleterre.

²⁰⁵⁰ S.d. (après 1303), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 25, CCMA 343.

²⁰⁵¹ Nous avons présenté ce rouleau le 10 mai 2019 lors de la journée d'étude du programme *Rotulus* qui s'est déroulée à Poitiers. Voir p. 126, n. 510.

²⁰⁵² Ces trois actes ne sont connus que par leur transcription dans ce rouleau.

²⁰⁵³ S.d. (1259), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23, CCMA 311.

gauche par l'emploi de manicules. Le scribe expliquait que, suite à ce conflit, des conseils avaient été pris auprès de maîtres en théologie, en décret et autres : « *deliberato consilio cum magistris in theologia magistris in decreto et aliis viris* ». Ces hommes ont lu des décrets, des synodes, des actes pontificaux et autres textes écrits en Latin et en Français, et ils ont proposé cinq articles, que le scribe du rouleau reproduit. Les manicules ont été dessinées pour souligner chacun de ces articles : « *i' ar'* » signifie « *primus articulus* », « *V^{us} ar'* » signifie « *quintus articulus* » (**Fig. 344**).

Les droits détenus par l'église de Scarborough ont été la source d'un autre conflit, qui s'est déroulé un peu avant celui dont il vient d'être question. C. 1280, un différend s'était élevé entre Cîteaux et la léproserie Saint-Nicolas²⁰⁵⁴. Après 1281, les moines de Cîteaux ont également entrepris la rédaction d'un rouleau contenant des copies d'actes pontificaux et des chartes de conciliation, écrites sur les deux faces. Ce rouleau est conservé sous la cote 11 H 23²⁰⁵⁵ (**Fig. 345-346**). Il contient la transcription de quatre pièces : un acte de Grégoire IX de 1229 contenant le vidimus de la donation de Richard Cœur de Lion²⁰⁵⁶ ; une charte évoquant un acte d'Innocent IV daté de 1251 ; deux actes de 1281 à propos du règlement du conflit²⁰⁵⁷. Entre chacune de ces copies se trouvent des textes explicatifs, dont les justifications principales sont mises en valeur par l'emploi de pieds de mouche (**Fig. 346**).

Il est particulièrement intéressant de voir que pour régler des différends survenus sur des territoires éloignés de l'abbaye, Cîteaux a fait rédiger des copies de documents sur des rouleaux. Le fait de faire appel à des juristes et à des prélats extérieurs à l'Ordre est sans doute révélateur de l'importance qu'ont prise ces conflits, pour lesquels l'abbaye devait argumenter solidement. Il est bien entendu possible que ce type de documents ait été plus souvent produit que ce que nous imaginons, mais l'histoire a voulu que seuls ces deux rouleaux nous parviennent²⁰⁵⁸.

Concernant les actes de péage transcrits dans le cartulaire 167, il est plus difficile de comprendre comment ils étaient archivés puisqu'il ne reste qu'un seul original, un acte de 1190 par lequel Hugo, duc de Bourgogne faisait savoir qu'Haimmo de *Montrae* exemptait les cisterciens du droit d'éminage :

²⁰⁵⁴ Lieu non identifié.

²⁰⁵⁵ S.d. (après 1281), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23, CCMA 317.

²⁰⁵⁶ S.d. (1229), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23, CCMA 306.

²⁰⁵⁷ Ces trois actes ne sont connus que par leur copie dans ce rouleau.

²⁰⁵⁸ Nous aurions pu évoquer ces productions documentaires dans la partie concernant l'apparition de nouveaux types documentaires (voir partie A, chap. 2.3, p. 139 *sqq*), mais nous avons préféré les étudier en relation avec les autres documents concernant l'église de Scarborough.

*« quod Haimmo de Montrae dedit in perpetuam elemosinam et concessit domui Cistercii et universo Cisterciensi Ordini ut nullum deinceps eminagium reddant apud Divionem sed omnino sint immunes ab hac consuetudine in perpetuum et quieti »*²⁰⁵⁹.

Ce document porte en son dos la cote composée de deux chiffres romains, dont l'un est rouge. Au XIII^e siècle, cet acte était donc rangé avec les actes de la pratique, dans le *titulus* XXX consacré aux péages, sous le numéro d'ordre VI. Il est alors possible d'imaginer que tous les actes copiés dans le cartulaire 167 avaient été conservés dans le chartrier de l'abbaye, à cause de ce seul original, mais également parce que le cartulaire 167 contient des transcriptions des actes du chartrier, et non des transcriptions des archives de l'Ordre. En l'absence d'autre original, cette assertion reste une hypothèse. Malgré cette conservation parmi les actes de la pratique, nous n'expliquons pas la disparition quasi-totale des chartes de péage.

Notons que toutes les chartes copiées dans le chapitre concernant les péages ne sont pas adressées à l'Ordre. Par exemple, en 1171, Louis VII, roi des Francs, exemptait Cîteaux, et seulement l'Abbaye-Mère, de tout péage :

*« ecclesie Cisterciensi et fratribus inibi Deo servientibus hanc nos concessisse libertatem ut fratribus domus liceat libere et sine pedagio et exactione aliqua deferre et reportare tam per terram quam per aquam »*²⁰⁶⁰.

²⁰⁵⁹ 1190, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 526, CCMA 2222.

²⁰⁶⁰ 1171, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 97r, n° 1, CCMA 782. C'est également le cas des actes, dont les originaux sont perdus : 1171, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 97v, n° 5, CCMA 780. S.d. (1168-1178), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98r, n° 9, CCMA 800. 1211, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98r-v, n° 11, CCMA 5254. 1207, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98v-99r, n° 16, CCMA 5256. 1182, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99r, n° 17, CCMA 836. 1199, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99v, n° 23, CCMA 3225. 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99v, n° 24, CCMA 5258. 1212, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99-100rv, n° 25, CCMA 5259. 1202, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100r, n° 26, CCMA 5260. 1227, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100r, n° 27, CCMA 5261. 1202, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100r, n° 28, CCMA 5262. 1202, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100r-v, n° 30, CCMA 5263. 1204, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100v, n° 31, CCMA 5264. 1214, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100v, n° 32, CCMA 5265. 1227, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100v-101r, n° 34, CCMA 5267. 1238, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 101r, n° 36, CCMA 5269. 1240, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 101r-v, n° 37, CCMA 5270. 1257, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 101v-102r, n° 42, CCMA 5274. 1257, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 102v, n° 43, CCMA 5275. S.d. (1127-1156), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 101v, n° 39, CCMA 3226.

3. Les actes des souverains adressés à l'Ordre non transcrits dans la *Collecta*

3.1. Les actes dans le fonds de Cîteaux

Revenons sur le dossier de l'église de Scarborough. Dans la liasse 11 H 24, il y a neuf chartes. La première transaction fut établie au nom de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, en 1189²⁰⁶¹. Cette charte n'a pourtant pas été copiée dans la *Collecta* ; c'est sa confirmation, en 1198, qui y a été transcrite²⁰⁶². Jean de Cirey a sans doute préféré faire imprimer cette confirmation car elle était accompagnée de celle de l'évêque d'York, également transcrite dans la *Collecta*²⁰⁶³. Tous les autres actes de la liasse sont également des confirmations des rois d'Angleterre Richard, Jean, Henri et Édouard²⁰⁶⁴. Comme pour les actes pontificaux, Jean de Cirey a choisi de ne pas faire imprimer ces confirmations.

De la même manière, une partie des actes de la liasse 11 H 6 sont des confirmations et des vidimus de la charte de Philippe IV roi de France, qui accordait divers privilèges à l'Ordre²⁰⁶⁵. Pour cette raison, ils n'ont pas été transcrits dans la *Collecta*. Parmi les chartes d'exemption de péage, seules les premières donations ont également été imprimées, et non les confirmations.

Deux actes conservés dans la liasse 11 H 7²⁰⁶⁶, ainsi que deux documents rangés sous la cote 11 H 6²⁰⁶⁷ n'ont pas été copiés dans la *Collecta* parce qu'ils sont postérieurs à 1491, date d'impression du recueil.

²⁰⁶¹ S.d. (1189), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 319.

²⁰⁶² S.d. (1198), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 320.

²⁰⁶³ S.d. (c. 1198), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 25, CCMA 5696.

²⁰⁶⁴ S.d. (1190), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 321. S.d. (1195), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 325. S.d. (1199), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 323. S.d. (1250), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 322. S.d. (1250), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 324. S.d. (1285), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24, CCMA 327.

²⁰⁶⁵ Acte de Philippe IV : 1304, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 14. Confirmations et vidimus : 1311, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 17. 1314, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 15. 1332, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 15.

²⁰⁶⁶ 1498, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 7, CCMA 23. S.d. (1498-1548), Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 7, CCMA 119.

²⁰⁶⁷ 1498, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 21. 1501, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6, CCMA 22.

Excepté les actes des souverains ou princes directement et exclusivement adressés à l'Ordre, nous voyons que bon nombre de documents étaient adressés aussi bien à Cîteaux qu'aux cisterciens. Cela a pu occasionner des flous dans la gestion des biens, droits et rentes, mais également dans l'archivage des pièces. Bien que nous n'ayons transcrits que les actes du XII^e siècle, nous avons déjà trouvé des chartes à double destination qui n'ont pas été transcrites dans la *Collecta*, ni dans le chapitre consacré aux péages dans les cartulaires 167 et 185. Il s'agit par exemple de l'acte de Vuillelmus, comte de Joigny, qui a donné, en 1199, dix livres de rente à prendre sur son péage de Joigny pour les abbés se rendant au Chapitre général :

« *donavi et concessi in elemosinam ecclesie Cisterciensi ad procurationem abbatum tempore capituli generalis X libras monete Proviniacensis in pedagio Joviniaci recipiendas* »²⁰⁶⁸ ;

ou des actes par lesquels Blanche, reine des Francs, et son fils Louis, roi des Francs, ont donné une rente de quarante livres à prendre sur leurs possessions de Melun pour subvenir aux besoins du Chapitre général :

« *dedimus dilectis nostris abbati et conventui Cistercii ad sustentationem capituli generalis in puram et perpetuam elemosinam XLa libras parisienses annui redditus percipiendas singulis annis in prepositura nostra Meledunensis* »²⁰⁶⁹.

Nous n'avons pas trouvé d'arguments satisfaisants pour expliquer pourquoi les moines de Cîteaux n'ont pas considéré ces actes également comme des documents à portée générale : le critère déterminant n'est pas le statut social de l'auteur puisque dans ce cas il s'agit de la reine de France. Choisir quelles transactions étaient adressées à l'Ordre et non à Cîteaux devait être plus complexe que ce que les actuelles archives nous laissent entrevoir.

3.2. Les actes à portée générale dans d'autres fonds

²⁰⁶⁸ 1199, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 75v, n° 20, CCMA 240.

²⁰⁶⁹ 1224, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 80v, n° 1, CCMA 440. 1224, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 80v, n° 2, CCMA 441. 1224, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 80v, n° 3, CCMA 5243. La liste de ces exemples s'accroîtra au fur et à mesure de nos transcriptions.

Nous savons que d'autres abbayes s'étaient également vu adresser des actes, à elles-mêmes ainsi qu'à l'Ordre. J. Marilier a édité l'un de ses actes. En 1135, Louis VI (né 1081, roi 1108-1137), roi des Francs, exemptait de coutumes et de péages les abbayes de Cîteaux, Pontigny, Clairvaux, ainsi que toutes les autres abbayes :

« *religiosis ecclesiis Cisterciensi, Pontiniacensi, Clarevallensi ceterisque omnibus ex omnibus prodeuntibus [...] donamus atque in perpetuum concedimus [...] pedagium, rotaticum, theloneum vel aliquas alias consuetudines* »²⁰⁷⁰.

L'original de cet acte est perdu. D'après J. Marilier, seules des copies en sont connues : une transcription du XIII^e siècle contenue dans le cartulaire de Pontigny ; une transcription du XIII^e siècle faite d'après un vidimus de 1245 et contenue dans le cartulaire de Valloires ; une copie du XVIII^e siècle faite d'après un vidimus de 1280 adressé à l'abbaye de Barbeau²⁰⁷¹. Nous ne savons pas si cet acte a un jour été conservé à Cîteaux, bien qu'il lui soit adressé ainsi qu'à tout l'Ordre. Pourtant, l'existence d'au moins deux vidimus suggère qu'il s'agissait d'un acte important, pour lequel les abbayes n'hésitaient pas à demander des copies authentifiées. Si l'on suit les recommandations du Chapitre général en matière d'archivage, il y aurait dû avoir au moins un exemplaire de cet acte conservé dans les archives de l'Ordre à Cîteaux.

Il serait intéressant de chercher s'il existait des actes de ce type parmi les fonds d'archives d'autres abbayes cisterciennes : cette recherche serait intéressante à faire pour mettre encore plus en lumière la manière dont étaient gérées les archives de l'Ordre.

4. Les copies des privilèges des souverains à l'époque moderne

À Dijon sont conservées deux compilations d'actes de souverains qui ont été imprimés dans la *Collecta* : dans la liasse 11 H 93, une copie effectuée en 1537, dans la liasse 11 H 105, une copie réalisée d'après un ouvrage imprimé en 1630.

²⁰⁷⁰ MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux*, op. cit., n° 109. Édité également par DUFOUR Jean, *Recueil des actes de Louis VI roi de France (1108-1137)*, 2, Paris, 1992, n° 365.

²⁰⁷¹ Copie XIII^e siècle, cartulaire de Pontigny, Paris, BNF Latin 9887, f. 39r, n° 280. Copie XIII^e siècle d'un vidimus de 1245, cartulaire de Valloires, AD Somme, XXX.H.2. Copie XVIII^e siècle d'un vidimus de 1280, Paris, BNF, collection Moreau 56, f. 165 (*non vidi*).

Le document coté 11 H 93 contient quatorze actes datés de 1170 à 1227²⁰⁷². L'ordre dans lequel ils sont copiés est celui de la *Collecta*. À la suite des transcriptions, un texte nous apprend que par une décision rendue en la cour du bailli de Dijon en 1537, il a été décidé que ces copies auraient la même valeur que les originaux :

« Les articles cy devant escritz auctorisez valore comme leur original par appointement rendu en la court du bailli de Dijon au siege dille²⁰⁷³ le neufviesme jour de janvier mil V^c XXXVII ».

Le scribe, clerc au greffe, Anthoyne Boussuet, a indiqué qu'il avait copié les textes sur un « livre couvert de cuyr rouge releye », dont le premier feuillet commençait par :

« en lintitulation dicelluy livre *Ut sydus nitidum vester prefulgidus ord. jam penitus toto clarus in orbe micat sanctus et exeptus primaque ab origine liber nullus in hunc quicquam iuris habere solet* ».

Anthoyne Boussuet a-t-il copié ces actes d'après la *Collecta* ? Sans aucun doute, oui. L'« intitulation » du volume correspond en réalité aux vers écrits dans le phylactère de la deuxième gravure (**Fig. 347**). Si le clerc a copié ces documents d'après l'exemplaire de l'abbaye, les moines l'avaient folioté, puisque chaque transcription est précédée de la référence au feuillet. Par exemple, pour l'acte du duc de Bourgogne de 1170 : « extrait dudit livre du C 86^e feuillet ». L'exemplaire de Cîteaux n'a pas été conservé ou n'a pas été identifié, néanmoins il est intéressant de constater que celui conservé à Florence présente une foliotation correspondant à peu près : l'acte du duc débute au f. 185r²⁰⁷⁴. Ce décalage de 1 est sûrement dû à une erreur de foliotation dans l'exemplaire de Cîteaux : nous avons compulsé l'exemplaire de Florence qui n'en présente aucune.

²⁰⁷² Dans l'ordre de la *Collecta* : 1170, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 97r-v, n° 3, CCMA 772. S.d. (1134-1148), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98v, n° 14, CCMA 681. S.d. (1194-1200), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98v, n° 15, CCMA 3220. 1229, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 101r, n° 35, CCMA 5268. S.d. (1109-1199), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99r, n° 18, CCMA 3221. 1225, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99r, n° 19, CCMA 5257. S.d. (1151-1192), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 99r-v, n° 20, CCMA 3222. S.d. (1179-1185), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100r, n° 19 (29), CCMA 830. 1173, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 97v-98r, n° 7, CCMA 806. S.d. (1144-1221), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98r, n° 8, CCMA 3219. 1174, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98r, n° 10, CCMA 810. S.d. (1170), Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98v, n° 12, CCMA 774. 1227, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 98v, n° 13, CCMA 5255. Et 1223, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 100v, n° 33, CCMA 5266.

²⁰⁷³ Pour « dicelle » : l'abréviation a été omise.

²⁰⁷⁴ Florence, Biblioteca Nazionale Centrale, B.5.12. L'exemplaire porte l'ex-libris des Prémontrés de Septfontaines, près de Reims « *Monasterii et Cellae abbatis Septimi* », appliqué à l'époque moderne. Abbaye de Prémontrés Saint-Nicolas de Septfontaines, fondée en 1125, c^{ne} Andelot-Blancheville, c^{on} Bologne, ar. Chaumont, département Haute-Marne.

Nous avons comparé la liste des quatorze références données dans le document 11 H 93 avec les feuillets de la *Collecta* conservée à Florence : la correspondance est parfaite.

Le document coté 11 H 105 contient la transcription de quinze pièces, qui suivent également l'ordre de la *Collecta*. Nous retrouvons les mêmes documents que dans la copie 11 H 93, plus le suivant²⁰⁷⁵. Le scribe a numéroté les pièces de VII à XXI. Même s'il est possible qu'un moine ait numéroté manuellement les actes de la *Collecta*, cette numérotation ne correspondrait pas, puisque l'acte du duc de Bourgogne a été imprimé en huitième position.

C'est également le texte ajouté par le scribe à la suite de ses copies qui nous indique de quel ouvrage il a transcrit les documents :

« L'extrait cy dessus a esté tiré et collationné sur les pages II^c XXXIII, II^c XXXV, II^c XXXVI, II^c XXXVII, II^c XXXVIII du livre imprimé a Anvers en l'anne 1630 relié et couvert de cuir noir contenant V^c XLII pages escrites intitulé Menologium Cisterciense notationibus illustratum auctore RP Christopho Henriquez ».

Le scribe a donc transcrit ces pièces d'après l'ouvrage de C. Henriquez, qui a sans doute travaillé d'après la *Collecta* puisqu'il proposait le même ordre, à quelques différences près : il a parfois intégré, retranché ou remanié l'ordre des privilèges pontificaux et des souverains.

²⁰⁷⁵ Voir liste n. 2072, à laquelle il faut ajouter : 1219, Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 167, f. 101v, n° 38, CCMA 5271.

Il existait donc à Cîteaux, aussi bien dans le fonds d'archives de l'abbaye que dans celui de l'Ordre, des actes de souverains à portée générale. Tout comme les documents pontificaux, les actes émanant des souverains ont été traités de différentes manières selon leurs bénéficiaires. Les chartes strictement adressées à Cîteaux étaient classées parmi les actes de la pratique, mais, pour les chartes adressées à l'Ordre ou à double destination, le classement se faisait hésitant, en raison du caractère bicéphale de Cîteaux, abbaye et tête d'Ordre : certaines, comme les chartes d'exemption de péage, ont été intégrées au chartrier de l'abbaye, et ce, même si les textes comprenaient des clauses spécifiquement adressées à l'Ordre. Le dossier relatif aux possessions anglaises, que nous avons particulièrement étudié, révèlent bien ces hésitations : les premières donations, au XIII^e siècle, ont été rangées avec les actes de la pratique, et ont reçu les mêmes cotes, ce qui ne fut pas le cas des chartes suivantes, peut-être conservées avec les archives de l'Ordre.

Les actes des souverains sont sans doute celles qui ont été le moins bien conservées : celles à portée générale ont disparu ; de toutes les chartes de péage, une seule a survécu ; et dans la *Collecta*, seul un petit nombre de chartes, soigneusement sélectionnées, a été imprimé. Il serait intéressant de poursuivre cette étude dans les fonds d'autres abbayes, puisque certaines conservent des actes ou des copies de privilèges accordés par les souverains, ou en étudiant d'autres compilations confectionnées à l'époque moderne, comme celle de C. Henriquez, dont nous avons déjà parlé, ou celle de A. Manrique, qui comprennent des textes différentes natures²⁰⁷⁶.

²⁰⁷⁶ HENRIQUEZ, *Menologium cisterciense notationibus illustratum ou Regula, constitutiones, op. cit.* ; MANRIQUE, *Annalium a condito Cistercio, op. cit.*

Même si aujourd’hui la plupart des documents pontificaux sont perdus, grâce aux copies, notamment celles contenues dans les *Libri privilegiorum*, nous avons réussi à retrouver la trace de 349 actes pontificaux, dont certains ne sont connus que par des mentions. Nos recherches dans les fonds d’archives et de manuscrits de Cîteaux nous ont permis de traiter des pratiques d’archivage, de conservation et de mise en registre des actes pontificaux et des actes émanant des souverains. Nous avons observé trois grands cas de figure : **premièrement**, les actes étaient adressés à l’abbaye et concernaient des transactions ou affaires liés à leurs exploitations économiques. Dans ce cas, les documents ont été mêlés aux actes de la pratique et ont subi le même traitement. **Deuxièmement**, les chartes pontificales ou émanant des souverains étaient adressées à l’Ordre cistercien seulement : ces documents étaient sans doute conservés à part, avec les archives de l’Ordre, sans qu’aucun scribe n’ait laissé de traces d’un classement systématique, ni analyse, ni cote, ni *signum*. Les originaux répondant à ces critères ont par ailleurs presque tous disparu, et les copies que nous en avons conservées sont presque toutes contenues dans les *Libri privilegiorum*, le ms 598 et la *Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis*. **Troisièmement**, un flottement dans les pratiques archivistiques caractérisait les actes adressés aussi bien à l’Abbaye-Mère qu’aux cisterciens dans leur ensemble. Ce flou, toujours dû au caractère bicéphale de Cîteaux, existait essentiellement pour les actes émanant des souverains, dans une moindre mesure pour quelques actes pontificaux adressés à la Maison-Mère mais comportant quelques clauses à portée générale. Les moines ont décidé de traiter ces documents soit comme les actes de la pratique, soit comme les actes adressés à l’Ordre, sans que nous n’ayons pu comprendre quel était le critère discriminant, et s’il y en avait un.

Nous nous sommes également intéressée aux transcriptions d’actes pontificaux au sein des manuscrits non diplomatiques, en différenciant ceux copiés *ab initio*, de ceux copiés *a posteriori*. Ces copies ne répondaient pas aux mêmes objectifs : lorsqu’un acte était transcrit *ab ovo*, il était un dossier. Pour les textes ajoutés, il est parfois difficile de mettre à jour les raisons de leur transcription. Parfois, il s’agissait de compléter un dossier, ou alors l’acte pontifical traitait d’un sujet proche de celui contenu dans le manuscrit. Dans plusieurs cas, nous n’avons pas réussi à cerner précisément les liens qui existaient entre le texte ajouté et l’ouvrage ou l’auteur de l’œuvre. Nous avons alors dressé des hypothèses et des pistes de réflexion à suivre.

À la différence des chartes intéressant le temporel de l’abbaye, les pratiques d’archivage et de conservation des documents émanant des pontifes et des souverains sont plus difficiles à comprendre, et une fois encore, nous avons collecté plus de renseignements pour la fin du

Moyen Âge, grâce au travail effectué sous l'abbatiat de Jean de Cirey. Néanmoins, en cette fin de siècle, l'édition de privilèges n'était pas l'apanage des cisterciens. En 1490, les frères prêcheurs firent également imprimer leurs privilèges au sein d'un ouvrage qui semble cependant avoir été moins diffusé²⁰⁷⁷.

²⁰⁷⁷ À Florence, un exemplaire est conservé, néanmoins incomplet : Florence, Biblioteca Nazionale Centrale, P.8.13, *Privilegia ordini predicatorum per diversos pontifices concessa*.

Conclusion

À travers ces pages, nous avons exploré et étudié l'archivistique et la bibliothéconomie à l'abbaye de Cîteaux, de 1098 à 1516. La période chronologique volontairement vaste nous a permis de mettre en lumière les évolutions, les ruptures et les continuités de ces pratiques.

Pour cette étude, nous avons réuni une vaste documentation : parmi les documents médiévaux, des chartes, des actes pontificaux, des cartulaires, des terriers, des registres d'amodiation, des registres de comptes, un catalogue des livres, ainsi que des manuscrits ; parmi les sources modernes : des copies d'actes, des inventaires, des plans, des vues, des récits de voyage, des procès-verbaux révolutionnaires. Les chartes et actes pontificaux, qui forment la majorité de notre corpus, ont été réunis au sein d'une base de données relationnelle, comportant 6 295 enregistrements, permettant d'apporter et d'étudier les informations textuelles, archivistiques, diplomatiques, codicologiques ou encore sigillographiques.

Rappelons que la majorité des archives et manuscrits sont conservés à Dijon, aux Archives départementales de la Côte-d'Or et à la Bibliothèque municipale de Dijon. Nous avons consulté les 1 181 liasses et registres d'archives de Dijon, qui contiennent des documents médiévaux et modernes. Nous avons vu près de 6 300 chartes, originaux et copies, dont 349 actes pontificaux, les Notices du XII^e siècle, quatre cartulaires du XIII^e siècle, quatre du XIV^e siècle dont l'un est un cartulaire-rouleau, et plus de vingt cartulaires de la fin du XV^e siècle. Parmi les 1 181 cotes du fonds dijonnais se trouvent un peu plus de quarante terriers et registres d'amodiation, et une dizaine de registres de comptes médiévaux. Nous avons aussi compulsé la petite vingtaine d'inventaires modernes et le cartulaire du XVIII^e siècle en deux tomes. Nous avons consulté une dizaine de plans et vues de l'abbaye datant de l'époque moderne, ainsi que l'*Atlas* de Cîteaux, réalisé au XVIII^e siècle, et plusieurs liasses de documents révolutionnaires. Sur un peu plus de 250 manuscrits de Cîteaux encore conservés, nous en avons consulté environ 150, soit *de visu*, soit dans leur version numérisée ; pour certains, seuls quelques clichés disponibles en ligne ont été observés. Nous nous sommes également rendue dans d'autres dépôts pour consulter archives et manuscrits : à Paris, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque de l'Arsenal ou aux Archives nationales ; à Mâcon, aux Archives départementales de Saône-et-Loire ; à Besançon, aux Archives départementales du Doubs ; à Montmorot, aux Archives départementales du Jura ; à l'abbaye de Cîteaux ; à Dijon, aux Monuments historiques. Nous avons aussi compulsé des archives ou manuscrits d'autres fonds, comme Saint-Vivant de Vergy, Saint-Seine, Theuley, Clairvaux, Le Miroir, ou encore La Cour Notre-Dame.

Conclusion

Nous avons organisé notre travail en trois temps : une première partie portait sur les classements et les mises en registre depuis le XII^e siècle jusqu'à la première moitié du XV^e siècle ; une deuxième partie était réservée à l'étude des nombreuses entreprises scripturaires menées par l'abbé Jean de Cirey (1476-1502) ; et la troisième était consacrée aux archives de l'Ordre cistercien, aux actes pontificaux et à ceux émanant des souverains.

Dans le fonds d'archives de Cîteaux, nous n'avons pas de traces de la mise en place de pratiques archivistiques avant *c.* 1170, lorsqu'ont été confectionnées les Notices du XII^e siècle. Ces Notices, bien qu'incomplètes, nous révèlent l'existence d'un premier ordonnancement topographique des actes de la pratique, autour de deux sections : l'une concernait l'abbaye, l'autre une grange (**Partie A, chapitre 1**). Il faudra cependant attendre le tournant du XIII^e siècle pour que les chartes reçoivent les premières mentions de classement. Apparaît alors un système de cotation constitué d'analyses, de noms de lieu et de chiffres romains, ces trois éléments n'apparaissant pas toujours de manière systématique. Ce procédé d'apposition des cotes était déjà maîtrisé par les Cisterciens, et les analyses étaient précises et stéréotypées ; grâce à un vocabulaire peu fourni mais efficace, chaque analyse comportait les trois éléments essentiels : auteur, nature et lieu de la transaction.

Suite à, ou concomitamment à ce classement, un premier cartulaire a été confectionné entre *c.* 1194 et *c.* 1216. Le XIII^e siècle a été prolifique en cartulaires généraux, trois en à peine plus de cinquante ans. À chaque fois, ces recueils semblent avoir réuni l'intégralité des actes de la pratique, même si aujourd'hui les deux plus anciens sont incomplets. Les moines ont dû ressentir la nécessité de produire de nouvelles compilations, de nouveaux outils permettant la consultation aisée et rapide des documents, face au nombre grandissant de nouvelles chartes, qui témoignent de l'accroissement territorial rapide de l'abbaye et de ses granges. Les granges, ces exploitations économiques et territoriales, sont devenues des référents scripturaires pour les moines, qui en ont fait la base de leur classement : nous avons choisi ce terme de « référents scripturaires » dans le sens où les intitulés des divisions du chartrier, une unité linguistique donc, qui étaient également utilisés comme intitulés de chapitres dans les cartulaires, renvoient à une réalité socio-économique réelle, les centres d'exploitation Cisterciens que sont les granges, seigneuries, celliers et maisons urbaines. Ainsi, au tournant du XIII^e siècle, nous comptons déjà au moins seize divisions topographiques dans le chartrier. Ces divisions ont été l'objet de réflexions : entre *c.* 1216 et *c.* 1240, les moines ont repensé leur classement. Si la plupart des sections topographiques ont été maintenues, quelques-unes ont été supprimées,

Conclusion

d'autres créées ; les actes ont été réordonnés au sein de chacune d'elle. Dans cette première moitié du XIII^e siècle apparaît également la seule section thématique du chartrier relative aux exemptions de péage.

Au sein de chaque division du chartrier, les actes étaient en général classés de manière chronologique, mais les moines ont également confectionnés de petits dossiers en rapprochant deux ou trois chartes concernant une même transaction. Si, dans la plupart des cas, les actes étaient cotés pièce à pièce, ces petits dossiers ont parfois reçu une cote unique.

Le système complexe de cotes mis en place au tournant du XIII^e siècle – analyse, lieu, numéro d'ordre – évolua et se transforma en des cotes strictement numériques, se composant de deux chiffres romains : l'un correspondait au numéro d'une section topographique, l'autre au numéro d'ordre que chaque acte tenait dans ladite section. Rendu plus pragmatique, le système correspondait sans doute mieux aux attentes des moines qui l'utilisèrent jusque dans la première moitié du XV^e siècle. En fonction des réordonnements des chartes, les Cisterciens employèrent différentes graphies pour appliquer ces cotes et ainsi les différencier : chiffres rouges et noirs dans la première moitié du XIII^e siècle, chiffres noirs au milieu du XIII^e siècle, chiffres précédés des lettres « *TT* » et « *Ira* » (« *titulus* » et « *littera* ») à partir du XIV^e siècle et jusque dans la première moitié du XV^e siècle. Toutes ces mentions, analyses et cotes, étaient placées au verso des actes, dans leur partie basse.

Nous l'avons dit, trois cartulaires généraux ont été écrits au cours du XIII^e siècle : entre *c.* 1194 et *c.* 1216 le cartulaire 166, *c.* 1240 le cartulaire 169, et *c.* 1258 un cartulaire en deux tomes, les 168 et 167. Deux volumes devenaient nécessaires pour contenir le millier d'actes qui composait le chartrier de l'abbaye : les cartulaires se faisaient ainsi plus facilement manipulables et moins fragiles. Chacun de ces cartulaires généraux figeait un classement ou un réordonnement des chartes. Comme aucun de ces cartulaires ne se présentent aujourd'hui comme il était au XIII^e siècle, leur étude a été complexe : en plus d'avoir été l'objet d'ajouts quelques années après leur confection, nous avons démontré qu'ils avaient sans doute subi un dégât des eaux suffisamment important pour que certains perdent feuillets et chapitres. Cette catastrophe a contribué à la restauration du cartulaire 166 au XIV^e siècle, et sans doute à l'inversion de feuillets et de cahiers dans le cartulaire 169 (peut-être également dans les 168 et 167).

Trois classements, trois cartulaires produits en une cinquantaine ou soixantaine d'années sont le signe d'une vivacité institutionnelle manifeste. Dès le début du XIII^e siècle le classement et les outils archivistiques étaient complexes mais parfaitement maîtrisés ; les moines n'hésitaient pas à réordonner certaines chartes, notamment lorsqu'il s'agissait de rapprocher des documents afin de créer de petits dossiers, et ce même s'il fallait gratter et réécrire des cotes ou analyses.

À partir du XIV^e siècle, les moines ont produit d'autres types de compilations : des cartulaires particuliers et thématiques, comme le cartulaire de France, le cartulaire de l'Office de la Porte, ou le cartulaire des salines de Salins, dont la petite taille et le contenu spécifique répondaient sans doute à de nouveaux besoins ; au moins un cartulaire-rouleau concernant les salines de Salins ; ainsi qu'un inventaire des chartes aujourd'hui perdu, qui présentait peut-être des analyses des documents et non des transcriptions intégrales (**Partie A, chapitre 2**). Ces nouveaux outils de consultation et de gestion du chartrier ne rendaient pas pour autant les cartulaires généraux obsolètes : ceux-ci ont été l'objet d'ajouts au cours des XIII^e et XIV^e siècles, certes de manière irrégulière.

P. Chastang l'avait bien compris, les cartulaires n'étaient pas que de « simple[s] succession[s] de copies d'originaux », mais des volumes « cohérent[s], organisé[s] et aisé[s] à consulter »²⁰⁷⁸. Ils présentaient plus de garanties de conservation des chartes, et pouvaient également être un outil de recherche documentaire. Si les outils qu'il nous reste propose un ordonnancement topographique, reflet de l'organisation du chartrier, pour le cartulaire de la Porte, le scribe a proposé une table thématique, permettant de rechercher des transactions selon la nature des biens : vignes, terres, cens. Comme ce cartulaire proposait un classement topographique des chartes, il était donc muni d'un classement à double entrée. Ce système semble cependant être resté unique et inédit dans le fonds de Cîteaux, motivé et justifié par le fait que l'Office de la Porte possédait peu de biens, mais disséminés sur de nombreuses localités.

Au XIV^e siècle sont apparus d'autres documents de gestion et d'administration, qui témoignent de la vitalité des pratiques de l'écrit à l'abbaye, ainsi que des nouveaux besoins des moines : les terriers ; les registres de comptabilité généraux ou les comptes intermédiaires dont il ne nous reste que les tablettes de cire ou quelques fragments remployés dans les reliures ; les registres d'amodiation ; les listes de débiteurs aujourd'hui perdues ; les inventaires des granges, celliers ou maisons urbaines, entre autres. Tous ces documents, dont certains ne sont conservés que sous forme de fragments, d'autres seulement mentionnés, présentent une variété de formes et de matériaux : parchemin ou papier ; registres, cahiers, rouleaux, feuillets ou tablettes de cire. Si le papier apparaît en Bourgogne seulement au XIV^e siècle, si les rouleaux sont utilisés dès la fin du XIII^e siècle, notamment dans le cadre de procès et enquêtes, nous ignorons quelle était leur utilisation réelle et à quelle époque exactement ils furent employés.

²⁰⁷⁸ CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.*, p. 52.

Conclusion

Il n'est pas aisé d'estimer la masse de parchemins et de papiers qui se trouvait à l'abbaye car de très nombreux documents ont aujourd'hui disparu. Les registres de comptes nous apportent aussi des informations sur la correspondance ou sur les pièces de procédures qui étaient parfois échangées de manière quotidienne entre institutions et individus.

L'étude des actes et des cartulaires a également permis de mettre au jour l'existence de documents exogènes dans le chartrier de Cîteaux, c'est-à-dire de pièces dont l'abbaye n'était pas la bénéficiaire (**Partie A, chapitre 3**). À travers quelques exemples choisis, nous avons abordé la question de la circulation des documents entre institutions, pas seulement cisterciennes, motivée par une cession de biens. Les transactions impliquaient un transfert de documents, comme si ceux-ci étaient attachés aux biens, et non à leur possesseur. Cela explique aussi que lorsque Cîteaux se défit d'une de ses granges au XV^e siècle, un lot de documents passa dans le chartrier du prieuré Saint-Vivant de Vergy.

La circulation de documents pouvait également être consécutive à un besoin de faire établir des confirmations d'actes. L'exemple que nous avons développé présentait les modalités d'établissement de vidimus par le duc de Bourgogne : dans ce cas, les moines ont été amenés à se déplacer au château ducal afin d'obtenir ces nouveaux actes. Cet exemple permettait aussi de montrer comment le contexte, les circonstances du moment, pouvaient influencer la rédaction du texte.

Ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle que le classement topographique a été complètement repensé. Jean de Cirey, abbé de 1476 à 1502, entreprit notamment de réorganiser les chartes et de les faire compiler dans plusieurs registres (**Partie B, chapitre 2**). Il fit apposer au dos des actes des analyses, les noms de lieux cités dans les documents, ainsi qu'une date en chiffres romains, toujours placée dans le coin inférieur droit des versos. Le classement topographique par grange fut mis à mal : chaque localité citée devenait une section du chartrier. Au sein de chacune d'entre elles, les actes étaient ordonnés de manière strictement chronologique (**Partie B, chapitre 3**). Les dos des chartes sont encore aujourd'hui les témoins privilégiés des classements et réordonnements des actes menés du XIII^e au XV^e siècle : ils portent les analyses, les anciennes cotes et de nombreuses traces de grattage et réécriture.

L'abbé fit produire de nouvelles compilations de documents et des outils d'aide à la recherche et à la consultation : un Cartulaire général en neuf volumes, une quinzaine de cartulaires particuliers, et pourtant tous les actes de la pratique n'ont pas été compilés, peut-être par manque

de temps. Le Cartulaire général a été confectionné des années 1480 à la fin des années 1490, mais il ne comprend que 3 000 textes, alors que le chartrier en groupait environ 5 800.

À Cîteaux, les cartulaires, du XIII^e au XV^e siècle, étaient bien les « héritiers » du chartrier, pour reprendre le terme employé par E. Poulle²⁰⁷⁹. Ils permettaient de réunir en un ou quelques volumes facilement manipulables tous les actes de la pratique. La manipulation était d'autant plus facilitée que les Cisterciens multipliaient les outils paratextuels, et ce dès le XIII^e siècle : table générale ; tables des chapitres listant les actes et leurs numéros d'ordre ; report de ces numéros et des analyses en rubriques précédant chaque transcription ; titres courants ; repérage grâce aux lettrines et à une mise en page hiérarchisée employant des encres de couleurs ; onglets.

Mentions dorsales et cartulaires avaient sans doute plusieurs fonctions : les annotations étaient une cote intellectuelle qui renvoyait vers les cartulaires, qui eux-mêmes renvoyaient au classement du chartrier, le système fonctionnant à double sens. Elles étaient probablement une cote matérielle si les actes étaient regroupés et placés ensemble dans des contenants sur lesquels les moines inscrivaient les cotes ou les noms des lieux concernés. Mais le système de cotation était également indépendant et pouvait fonctionner de manière autonome, tout comme les cartulaires pouvaient s'en affranchir. En effet, ceux-ci pouvaient se suffire à eux-mêmes quand il s'agissait de consulter les actes. Les outils paratextuels, notamment les tables, fonctionnaient alors comme des inventaires.

Jean de Cirey fit également écrire de nouveaux outils de gestion et d'administration du temporel de l'abbaye, comme des terriers et des registres de comptes. C'est aussi à la demande de l'abbé que de nombreux livres et registres d'archives ont été reliés, contribuant, ainsi, à leur restauration et à leur conservation (**Partie B, chapitre 5**). Ces reliures de la fin du Moyen Âge sont aisément identifiables et ont été appelées « reliure Cirey » par M.-F. Damongeot²⁰⁸⁰ : cuir brun sur ais de bois, nerfs fendus, estampage de filets et de rosaces, fermoir muni d'une patte de cuir blanc épaisse ou de cuir blanc teinté de rouge. Nous pouvons qualifier ce travail de train de reliure, puisque Jean de Cirey nous a lui-même indiqué avoir faire relier les manuscrits de l'abbaye pendant deux années ; néanmoins, ce type de reliure a également été confectionné tout au long de son abbatiat, et même au-delà par son successeur Jacques de Pontailler : nous parlons alors de « reliure de type Cirey ». Les techniques employées pour confectionner ces reliures étaient celles utilisées dans une grande partie de l'Europe, dans la deuxième moitié du XV^e

²⁰⁷⁹ POULLE, « Classement et cotation des chartriers au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 349.

²⁰⁸⁰ DAMONGEOT-BOURDAT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux », *op. cit.* ».

Conclusion

siècle et encore au début du XVI^e siècle. Les reliures de type Cirey les plus récentes datent de c. 1529, et la roulette n'a été employée que tardivement à Cîteaux, dans la première moitié du XVI^e siècle.

Toutes ces reliures se caractérisent également par leurs très nombreux remplois : les ais, les contre-gardes et gardes volantes sont aussi bien des feuillets de manuscrits réutilisés que des chartes. Quelques reliures, dont les ais sont faits de papiers collés les uns aux autres, nous ont fourni de nombreux fragments de comptes ou de lettres.

L'abbé prit soin de documenter son entreprise, notamment dans des préfaces, en la contextualisant et en précisant ses étapes et ses buts. Il ne fit pas seulement classer et compiler les documents de son abbaye, il les étudia, et de manière approfondie, comme en témoignent les nombreuses rubriques, analyses et autres annotations laissés sur les pages de registres : les cartulaires 168 et 167, le rouleau et le cartulaire des salines de Salins. L'abbé alla même jusqu'à faire authentifier les transcriptions de ce dernier par un notaire.

C'est aussi en grande partie grâce au travail de l'abbé que nous avons pu reconstituer l'abbaye dans ses bâtiments, à la fin du Moyen Âge. Nous ne soumettons pas une étude archéologique du bâti de Cîteaux, mais nous avons proposé une critique des connaissances au regard des nouvelles informations que nous apportons concernant le carré claustral, le dortoir et ses pièces attenantes au nord et au sud, l'église et la présence d'autels (**Partie B, chapitre 1**). Une partie de notre étude du bâti à consister à croiser les sources littéraires, diplomatiques et iconographiques, médiévales, modernes et révolutionnaires. Les documents post-médiévaux nous ont permis de déconstruire l'abbaye moderne, pour retrouver le monastère médiéval, et en particulier celui de la fin du XV^e siècle.

Le catalogue des manuscrits réalisé en 1480-1482 fournit de très nombreux détails sur la disposition des espaces et des livres en leur sein (**Partie B, chapitre 4**). Il fixait l'image d'une bibliothèque avant tout intellectuelle, dans le sens où les volumes appartenaient à Cîteaux ; et Jean de Cirey en était pleinement conscient puisqu'il a fait inscrire des marques d'appartenance sur les manuscrits. Les livres étaient disséminés dans l'abbaye, mais cette dispersion n'était qu'apparente. Les ouvrages étaient disposés, organisés en fonction des besoins et de l'utilisation que les religieux en faisaient : dans l'église, les livres utilisés pendant les offices ; dans le cloître, les manuscrits utilisés pour l'étude et la lecture personnelle des moines ; dans l'infirmerie, les volumes à disposition des frères malades ou infirmes ; les livres réservés aux novices, etc. Le catalogue de Jean de Cirey est une source première qui laisse entrevoir la rationalisation des

Conclusion

espaces, des usages mais encore des circulations, rationalisation très monastique et souvent exacerbée chez les cisterciens.

Le catalogue de Jean de Cirey donnait des descriptions particulièrement détaillées des volumes, sur leur aspect matériel par exemple : reliure, enluminure, taille, écriture, etc. Ces informations, ainsi que la mention de mots-repères, permettaient d'identifier aisément les ouvrages.

Même si la majorité des ouvrages étaient disposés dans différents espaces de l'abbaye, il existait une salle de consultation, la Librairie du dortoir. Jean de Cirey fit apposer des cotes sur les volumes qui y étaient conservés. En étudiant le catalogue de 1480-1482, nous avons pu reconstituer la disposition des meubles dans cette pièce, ainsi que l'agencement des livres dans l'abbaye, en les replaçant sur un plan. Grâce à cette source de premier ordre, ainsi qu'aux inventaires des moines et convers datant de 1473-1475, nous devinons une abbaye, et particulièrement un cloître, envahis de meubles, armoires, pupitres, et de livres ou objets de culte : ces lieux étaient des espaces en mouvement, dans lesquels hommes et objets circulaient, ce qui tranche avec la règle du silence qui s'imposait dans le carré claustral.

Jean de Cirey a aussi été le seul à nous fournir des détails concernant le rangement matériel des documents, que ce soient les actes de la pratique de l'abbaye ou les archives de l'Ordre. Les chartes étaient conservées enroulées sur elles-mêmes, laissant apparaître les analyses et cotes. Elles étaient disposées dans des coffrets de bois, eux-mêmes enfermés dans des coffres. La salle qui contenait le chartrier se trouvait en haut de l'escalier de nuit, à proximité de la salle du Trésor et de la pièce qu'occupait la « bourserie ». Les archives de l'Ordre étaient également contenues dans au moins un coffre, se trouvant à proximité de la salle des archives.

Notre étude sur les archives de l'Ordre et sur les actes pontificaux et ceux émanant des souverains doit également beaucoup à Jean de Cirey, en particulier parce qu'il a fait éditer les privilèges de l'Ordre en 1491, dans un Livre des privilèges appelé *Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis*. En tant que chef d'Ordre, Cîteaux conservait ses archives (**Partie C, chapitre 1**), ainsi que des copies des actes des papes ou des souverains à portée générale (**Partie C, chapitres 2 et 3**). En raison de son double caractère d'abbaye et de tête d'Ordre, il s'est parfois instillé un certain flou dans l'organisation de ces actes, qui n'étaient pas soumis aux mêmes règles de classement que les actes de la pratique. Même si, aujourd'hui, la majorité de ces documents a disparu, sur ceux encore conservés nous ne décelons aucune cote apposée de manière systématique : quelques numéros d'ordre et rares analyses seulement. Pourtant, les statuts du Chapitre général que nous avons étudiés recommandaient de classer et

d'annoter les documents, notamment afin de préparer les réunions des abbés (**Partie C, chapitre 1**).

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, absence de mentions dorsales sur les actes ne signifie pas absence de classement : les informations données par les *Libri privilegiorum* sur la présence et la conservation d'actes en plusieurs exemplaires – copies, vidimus ou chartes différentes mais portant sur le même sujet – nous confirment que les actes pontificaux devaient être suffisamment classés et identifiés pour que les moines parviennent à indiquer leur existence. Il y avait donc à Cîteaux un dépôt de documents pontificaux bien gérés et conservés dans des conditions adéquates.

L'étude des décisions prises par l'organe central de l'Ordre nous apprend également que, depuis le XII^e siècle, le Chapitre préconisait un recours soutenu et intense à l'écrit afin de mieux gérer et administrer les abbayes. Toutes ces décisions, tous les dossiers instruits au cours de la réunion annuelle des abbés, la correspondance, devaient être conservés à l'Abbaye-Mère : il ne nous en reste aujourd'hui que des lambeaux. Mais ces documents, au caractère plus ou moins éphémère, étaient sans doute détruits occasionnellement ou systématiquement, comme le prouve les fragments de correspondance retrouvés dans les défauts de reliure.

En étudiant les actes pontificaux et leur archivage, nous en avons repéré certains transcrits dans des manuscrits non diplomatiques, du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle (**Partie C, chapitre 2**). Nous avons différencié les documents copiés *ab ovo* de ceux ajoutés *a posteriori*, qui ne suivent pas les mêmes objectifs. Lorsqu'un acte pontifical était intégré dans un manuscrit, il était un dossier, par exemple la « *Revelatio de consecratione altaris* », acte faux du pape Étienne II concernant les reliques de saint Denis, copié avec la Vie de saint Denis. Les raisons de la transcription d'actes pontificaux *a posteriori* sont plus difficiles à cerner : il y a parfois un lien évident entre le sujet de l'acte pontifical et le contenu du manuscrit, par exemple dans le manuscrit compilant les *Monuments de la règle cistercienne*, écrit avant 1224, un scribe a ajouté la bulle « *Parvus fons* » de 1265, devenue texte normatif. Mais dans la plupart des cas, les dossiers que nous avons présentés ont permis avant tout de dresser des hypothèses et des pistes de réflexion à suivre.

La fin du Moyen Âge fut pour Cîteaux un moment de forte stimulation intellectuelle et de grande créativité, notamment sous l'influence d'une personnalité telle que Jean de Cirey. Toute son entreprise, toutes ses actions, semblent vouées à une même cause : la réforme, le rétablissement des règles anciennes, aussi bien pour l'Ordre que pour son abbaye. Si l'on en croit les documents et différents témoignages laissés à notre disposition – en particulier les

Conclusion

préfaces des cartulaires et de la *Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis* –, l'importance que requérait la bonne conservation des archives était avant tout pratique et probatoire, aussi bien pour Cîteaux que pour l'Ordre : les chartes, privilèges et registres permettaient de bien gérer le temporel des abbayes, de fournir les preuves nécessaires en cas de conflit. La volonté de protéger et de conserver la mémoire de l'institution n'est jamais directement évoquée par Jean de Cirey, même si conserver les documents y concourait. Maintenir l'ordre et l'organisation allait sans doute de pair avec l'idée de réforme, dans le sens du maintien des règles, et Cîteaux, en tant que chef d'Ordre, se devait de montrer l'exemple. Savoir gérer son temporel, savoir diriger, administrer une abbaye et un Ordre religieux était également générateur de prestige, et toute l'entreprise de Jean de Cirey, par son ampleur, y participait. L'abbé accueillit cette récente invention qu'était l'imprimerie, non pas parce qu'elle était une innovation technique, mais parce qu'elle permettait de diffuser les textes essentiels et / ou normatifs dans tout l'Ordre : Bible, missel, privilèges pontificaux et émanant des souverains. L'uniformisation des pratiques auprès de chaque abbaye cistercienne permettait également de diffuser la réforme tant souhaitée par l'Abbé-Père.

L'abbatiat de Jean de Cirey a marqué l'apogée de l'archivistique et de la bibliothéconomie à l'abbaye de Cîteaux, préparée par le travail de son prédécesseur, Humbert de Losne, pour l'Ordre cistercien, et poursuivi par son successeur, Jacques de Pontailler, qui fit notamment élever un nouveau bâtiment pour abriter la bibliothèque en 1509.

D'une manière générale, les moines de Cîteaux n'ont pas inventé de nouvelles techniques ni mis en place de nouvelles pratiques. L'originalité des Cisterciens a été de savoir s'approprier ces techniques et pratiques, d'apprendre à les maîtriser, et de les développer, en leur donnant une ampleur inouïe et rarement égalée. Ce fut également le cas dans de nombreux domaines : « industrie », hydraulique, bâti – Cîteaux a possédé quatre cloîtres au XVII^e siècle – archivistique, bibliothéconomie, entre autres.

En 2002, O. Guyotjeannin déplorait les difficultés des recherches portant sur l'archivistique médiévale ainsi que les « difficultés de méthode » : éclatement des sources, informations bibliographiques ponctuelles ou rares, « fort particularisme des pratiques médiévales de classement », informations dont l'interprétation est délicate par exemple à cause du vocabulaire latin, emploi de nos catégories souvent anachroniques²⁰⁸¹. Or, pour étudier les pratiques archivistiques et bibliothéconomiques à Cîteaux, nous bénéficions d'une documentation

²⁰⁸¹ GUYOTJEANNIN, « La tradition de l'ombre, *op. cit.* », p. 81-88.

Conclusion

foisonnante ; certes celle-ci a parfois pu être difficile à interpréter, mais nous avons souvent eu matière à établir des comparaisons entre documents de diverses natures, voire d'époques différentes. Nous avons accompagné notre travail d'un volume de figures, comprenant des images et détails des chartes, des cartulaires, des mentions dorsales, des grattages, des plans et vues de l'abbaye. Nous avons également proposé des plans inédits, des reconstitutions du bâti de Cîteaux à la fin du XV^e siècle. Nos arguments et hypothèses sont assortis de nombreux tableaux : collation et contenu des cartulaires, listes d'actes pontificaux contenus dans les manuscrits non diplomatiques et dans les Livres de privilèges, propositions de reconstitutions des chapitres perdus des cartulaires du XIII^e siècle, etc.

Les pratiques que nous avons étudiées, ainsi que leurs évolutions, ne sont pas propres à Cîteaux, mais, dans l'abbaye chef d'Ordre, elles revêtent une ampleur sans précédent et apparaissent, toujours, maîtrisées autant que réfléchies. En combinant plusieurs méthodes de travail et plusieurs disciplines scientifiques – histoire, histoire de l'art, archéologie, paléographie, codicologie, archivistique, bibliothéconomie – nous avons analysé les pratiques en amont et en aval d'une réalisation : la production des documents, leur conservation, leur utilisation voire leur emploi. Nous avons recontextualisé l'ensemble de ces pratiques en chacune de leurs étapes pour mettre en lumière les enjeux particuliers, les stratégies documentaires aussi, déployés par la communauté, et, dans une moindre mesure, par l'Ordre.

Cette étude ouvre également vers d'autres pistes de réflexion. Nous avons majoritairement travaillé sur les notes dorsales des actes, sur les mentions hors teneur et les paratextes, mais nous avons donné un aperçu du contenu des actes plus circonstancié. Nul doute qu'en lisant d'autres documents comme les textes des chartes, les terriers, les annotations portées dans les livres, ou en étudiant d'autres sources comme le dépôt lapidaire, nous découvririons de nouvelles informations riches en histoire. Celle de l'abbaye n'a toujours pas été écrite ! De nouvelles recherches pluridisciplinaires sur les granges pourraient être entreprises ; un travail sur le « gouvernement de l'Ordre » pourrait s'ajouter à celui de J.-B. Mahn²⁰⁸² ; des recherches sur les objets-livres pourraient relancer l'étude de la bibliothèque et des manuscrits de Cîteaux. Nous espérons également que notre travail contribuera à la poursuite et à l'enrichissement des travaux cisterciens, notamment en facilitant les comparaisons entre les établissements.

²⁰⁸² MAHN Jean-Berthold, *L'Ordre cistercien et son gouvernement*, *op. cit.*

Conclusion

Liste des sources

Ces pages listent, par ordre de dépôt et de cote, toutes les sources manuscrites et imprimées intéressant le sujet. Certains documents n'ont pas pu être dépouillés, mais ont été cités par des chercheurs : dans ce cas, nous les avons fait suivre de la mention « *non vidi* » dans les notes de bas de page.

Les documents des institutions internationales sont présentés avant les établissements français, ceux des dépôts d'archives avant ceux des bibliothèques ; les documents des institutions nationales avant ceux des institutions territoriales. Suivent les sources conservées dans des musées et collections privées, puis les incunables. Les sources imprimées ou publiées en ligne clôturent la liste.

Nous avons essayé au maximum de présenter les sources sous l'intitulé exact qu'elles arborent dans les catalogues actuels ; c'est pourquoi les analyses et descriptions ne sont pas uniformisées. En plus petit module se trouvent des annotations critiques, apportant des informations complémentaires.

1. Sources manuscrites, institutions internationales, Archives et Bibliothèques

Abréviations : Zaľuska : Zaľuska, Yolanta, <i>L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII^e siècle</i> , Cîteaux, 1989.		
Allemagne, Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin Preußischer Kulturbesitz		
Hamilton 55	Saint Augustin, <i>Tractatus in Evangelium Johannis</i> . Zaľuska 5 bis.	XII ^e siècle
Allemagne, Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek		
OUHG281A:INK	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis</i> . Imprimé à Dijon. ID ISTC ip00976000.	1491
Allemagne, Munich, Bayerisches Hauptstaatsarchiv		

Sources

KU Raitenhaslach 116	Professions de foi des moines.	XV ^e siècle
Autriche, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek		
Cod. 4257	<i>Responsio ad quaedam quae petabant praelati in praeiudicium exemplorum et privilegiatorum.</i> f. 147v-148v : Plaidoyer de Jacques de Thérines et de l'abbé de Pontigny. Édité par VALOIS, « Un plaidoyer du XIV ^e siècle en faveur des Cisterciens, <i>op. cit.</i> », p. 352-368. Voir Lille, BM, ms 450, f. 83r-86r.	XIV ^e siècle
Belgique, Bruges, Bibliothèque municipale		
ms 418	<i>Codex Dunensis.</i>	XIV ^e siècle
Belgique, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}		
ms 17970	Vincent de Beauvais, <i>Speculum historiale</i> , 2 ^e partie, Livres VIII-XVI. Cirey 199. La première partie de cet ouvrage se trouve à Dijon, BM, ms 568.	XIV ^e siècle
Belgique, Bruxelles, Archives générales du Royaume		
Archives ecclésiastiques du Brabant		
10967	Cartulaire de Villers-en-Brabant.	XIV ^e siècle
Espagne, Pampelona, Biblioteca General de Navarra		
INC/31	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis.</i> Imprimé à Dijon. ID ISTC ip00976000. En ligne : http://bvpb.mcu.es/es/consulta/registro.cmd?id=463874 .	1491
États-Unis d'Amérique, New York, Pierpont Morgan Library and Museum		
M744	<i>Expositio Angelomi in Genesisim.</i> Cirey 626 ? Au XVII ^e siècle, contenait également saint Augustin <i>De moribus, De catechizandis rudibus, versus ad B. V. Mariae</i> , et <i>Solloquium Hildeberti Cenomanensis episcopi</i> . Voir DAMONGEOT, « Le "bon père" Jacques de Lannoy, <i>op. cit.</i> », p. 437-449.	XII ^e siècle, 2 ^e moitié
Italie, Florence, Biblioteca Nazionale Centrale		
B.5.12	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis.</i> Imprimé à Dijon. ID ISTC ip00976000.	1491

Sources

P.8.13	<i>Privilegia ordini predicatorum per diversos pontifices concessa.</i> ISTC ip00983000.	1490
Italie, Rome, Biblioteca Vallicelliana		
ms F77	Copie manuscrite de la <i>Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis.</i>	XV ^e siècle
Italie, Rome, Vatican, Archivum Secretum Vaticanum		
Camera Apostolica, Collectoriae 485	<i>Non vidi.</i> Contient le texte du <i>spolium</i> de l'évêque de Limoges, édité par BARBIER DE MONTAULT, « Le <i>Spolium</i> de l'évêque de Limoges en 1390, <i>op. cit.</i> ».	
Italie, Rome, Vatican, Bibliotheca Apostolica Vaticana		
Ms Pal. Lat. 567	<i>Liber privilegiorum.</i> Stein 951.	XIV ^e siècle
République Tchèque, Prague, Národní knihovna České republiky		
ms HS. 104	<i>Liber privilegiorum.</i>	XIV ^e siècle
Royaume-Uni, Londres, British Library		
Add MS 31831	Bible glosée : Samuel, Rois, Chroniques. Non identifié dans Cirey.	XIII ^e siècle, 1 ^{er} quart Les mss Dijon, BM, mss 22-29, ms 34, Londres, British Library Add MS 31831 forment un ensemble de Bibles glosées, de provenance et de datation différentes (fin XII ^e -XIII ^e siècle).
Add MS 33215	Tablette de cire, comptes de l'abbaye de Cîteaux.	c. 1300 Les tablettes Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1165, Lyon, BM, ms 1736 (fac-similé dans <i>Collection lyonnaise de fac-similés</i> , 2, <i>op. cit.</i> , et Londres, British Library Add MS 33215, forment un seul document.
Add MS 63077	Genèse avec gloses. Provient de Rievaulx.	XII ^e siècle, 2 ^e moitié En ligne : http://www.bl.uk/manuscripts/FullDisplay.aspx?ref=Add_MS_63077 .
Add MS 15722	Hymnes et sermons, commentaires des Psaumes. Cirey 800.	XII ^e siècle, 2 ^e quart Zaluska 73. En ligne : http://www.bl.uk/manuscripts/FullDisplay.aspx?ref=Add_MS_15722 .

2. Sources manuscrites, institutions françaises, Archives

Paris, Archives nationales de France	
J 476, 1 ¹	Trésor des chartes (layettes). Tome V : ancienne série des Sacs, dite aujourd'hui « Supplément ». 755-1270 Lettres de nomination de Pierre d'Étampes archiviste du roi, 1309.
N2 Côte-d'Or n° 4	Calque du plan de l'abbaye de Cîteaux. XVIII^e siècle Plan conservé à Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 210.
P//2289	Mémoriaux de la Chambre des comptes. XVIII^e siècle Dont : état des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, édité par VIARD, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, <i>op. cit.</i> ». Voir Paris, BNF, Latin 16068, Français 4426 et Français 16600.
X/1a	Archives du Parlement de Paris. f. 325 : condamnation du libellus de Pierre de Virey, 1493.
Troyes, Archives départementales de l'Aube (10)	
Série H – 3 H. Abbaye de Clairvaux	
3 H 9	Grand cartulaire de Clairvaux. XIII^e siècle
3 H 144	Fonds de l'abbaye de Clairvaux. Rapports avec l'Ordre de Cîteaux. Bâtiments. 1285-1701 En ligne : http://www.archives-aube.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo2OntzOjQ6ImRhdGUiO3M6MTA6JlJwMTgtMTAtMTQiO3M6MTA6InR5cGVfZm9uZHMiO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsljtzOjQ6InJlZjEiO2k6MTU7czo0OiJyZWYyIjtpOjYyOTA7czoxNjoidmlzaW9ubmV1c2VfaHRtbCI7YjoxO3M6MjE6InZpc2lvcml5dXNlX2h0bWxibW9kZSI7czo0OiJwcm9kIj9#uielem_move=0%2C-12&uielem_islocked=0&uielem_zoom=100&uielem_brightness=0&uielem_contrast=0&uielem_rotate=F
3 H 158 - 3 H 173	Premier et second procès entre l'Ordre de Cîteaux et l'abbaye de Clairvaux au sujet des rentes de l'Ordre. XV^e siècle
3 H 159	Pierre de Virey, <i>Libellus et petitio domini Clarevallis contra dominos Cistercienses</i> . XV^e siècle
Série H – 4 H. Abbaye de Larrivour	
4 H 1	Cartulaire de Larrivour. XIII^e siècle Stein 1892.
4 H 2	Inventaire d'archives de Larrivour, fragment. 1471
Série H – 9 H. Abbaye de Sellières	
9 H 1	Inventaire des titres de l'abbaye de Sellières, copies d'actes et analyses. 1500 f. 21-22 : inventaire des livres, des ornements d'église, des meubles..., dressé le 1 ^{er} juillet 1500.
Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône (13)	
Série H - 3 H. Abbaye de Silvacane	
3 H 36	Inventaire des livres de l'abbaye de Silvacane. 1289

Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or (21)**Le fonds factice des cartulaires et des inventaires aux Archives départementales de la Côte-d'Or**

Dans les années 1840, plusieurs directives nationales demandaient aux services d'Archives de repérer et de cataloguer notamment les cartulaires. Le 31 mai 1842, une circulaire du ministre de l'Intérieur invitait les préfets à faire rechercher les cartulaires conservés et à faire rédiger des catalogues. Ces recherches ont donné lieu à la rédaction du *Catalogue général des cartulaires des Archives départementales* en 1847²⁰⁸³.

Le 18 juin 1844, une circulaire ministérielle prescrivait la formation d'un « tableau statistique » des Archives départementales antérieures à 1790. Cette demande fut suivie à Dijon, et ce tableau statistique, écrit en 1844 par le directeur des Archives départementales Claude Rossignol (1805-1886), est conservé sous la cote 22 T b 6.

Une autre directive des années 1840 demandait à ce que soient catalogués les cartulaires, les inventaires et les terriers, et que soient créés des fonds factices. Cette demande, très peu suivie au niveau national, fut cependant en partie appliquée à Dijon. Joseph Garnier (1815-1903), entre autres, s'appliqua à donner aux cartulaires et aux inventaires des Archives départementales de la Côte-d'Or de nouvelles cotes en « cart. » et « inv. »²⁰⁸⁴. Ce sont encore ces cotes qui sont employées de nos jours pour commander des documents.

La création de ces fonds factices – celui sur les terriers a existé mais il n'en reste aucune trace dans le système de cotation actuel – a eu comme inconvénient d'ordonner les registres et de créer des rapprochements chronologiques jugés aujourd'hui maladroits. Les archivistes ont par exemple réuni trois cartulaires de Cîteaux, les 166, 167 et 168, pensant qu'il s'agissait d'un recueil en trois tomes, le plus ancien de l'abbaye. Ils les ont donc surnommés *cartulare antiquum*, respectivement tome 1, 2 et 3. Par rapport à ce cartulaire « ancien », le 169 serait un peu plus récent, et dit seulement « vieux » : *cartularium vetus*. H. Stein, dans sa *Bibliographie des cartulaires français*, a repris cet antagonisme, les trois « tomes » portant le n° 958, et le 169 le n° 961. En réalité, l'ordre à reconstituer est le suivant :

- les f.4-6 du cartulaire 169 datent de la deuxième moitié du XII^e siècle ;
- le cartulaire 166 à proprement parler, sans ses ajouts, date de c. 1194-c. 1216 ;
- le cartulaire 169, sans ses ajouts, date de c. 1240 ;

²⁰⁸³ *Catalogue général des cartulaires des Archives départementales, op. cit.*

²⁰⁸⁴ Dijon, AD Côte-d'Or, D 2 517.

<p>- les cartulaires 168 et 167 forment un seul cartulaire en deux tomes, le premier étant le 168, le deuxième le 167. Ils ont été confectionnés c. 1258, sans compter les ajouts. Dans le fonds factices des inventaires, les mélanges sont encore plus flagrants : les inventaires dressés au milieu du XVIII^e siècle par J.-B. Lemort²⁰⁸⁵ sont cotés inv. 148, 149, 150 puis 207, 208, 209, 210. Dans la numérotation, il y a eu des amalgames entre les différents producteurs, par exemple l'inv. 155 provient de Saint-Bénigne de Dijon, les inv. 190 et 191 de Saint-Pierre-de-Flavigny, les inv. 188 et 189 de Fontenay, etc²⁰⁸⁶.</p>	
Série B – Cours et juridictions	
B 11641	Chambre des comptes. Affaires religieuses. Clargé régulier. Cîteaux. 1190-1328
Série D – Instruction publique	
D 2 517	Catalogue des cartulaires, inventaires et terriers. 1847
Série F – Entrée par voie extraordinaire	
1 F 17	Marc Antoine Crestin, <i>Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux, écrite à Cîteaux en 1724.</i> 1724
1 F 23	Michael Meldensis, <i>Psalterii expositio</i> ou <i>Distinctiones in psalmos</i> ou <i>Expositio psalmorum.</i> XII ^e -XIII ^e siècle <i>Manuscrits enluminés de Dijon 133.</i>
Série G – Clergé régulier, dont chapitres cathédraux	
G 125 Cartulaire 21	Premier cartulaire de Saint-Étienne de Dijon ou cartulaire du premier état. XII ^e siècle En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .
G 209	Églises rurales. Affaires générales. 801-1674 En partie édités par COURTOIS, <i>Les origines de l'hypothèque en Bourgogne, op. cit.</i>
G 211	Églises rurales. Arc-sur-Tille, Bressey, Champlitte, Chevigny-Saint-Sauveur, Échigey, Étaules, Darois. 1120-1693 En partie édités par VALAT, <i>Poursuite privée et composition pécuniaire dans l'ancienne Bourgogne, op. cit.</i>
Série H – 10 H. Abbaye de Saint-Seine	
10 H 7 Cartulaire 165	Cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine. XIII ^e siècle Édité par MARC, « Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Seine, op. cit. ». En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .
Série H – 11 H. Abbaye de Cîteaux	
Histoire de l'Ordre : liste des abbayes	

²⁰⁸⁵ REY, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle, op. cit. ».

²⁰⁸⁶ La notion de respect des fonds, apparaissant pour la première fois dans une instruction publiée à l'initiative de Natalis de Wailly (1805-1886) en 1841, a mis plusieurs années avant de s'imposer : WAILLY Natalis DE, *Instructions pour la mise en ordre et le classement des Archives, op. cit.*

Sources

11 H 1	Jean de Cirey, <i>Defensorium pacis et integritatis unionis sacri Ordinis Cisterciensis per modum dialogi</i> , ou <i>Dyalogus prioris et supprioris super duplici statu, prospero scilicet et adverso, Ordinis Cisterciensis, contra falsas et scismaticas quorundam anticisterciensium assertiones.</i> Plusieurs manuscrits en conservent des copies, entre autres : Chaumont, BM, ms 79 ; Épinal, BM, ms 88. La BM de Dijon en garde également des fragments : Dijon, BM, ms 602.	1476-1503
Privilèges de l'Ordre		
11 H 4	Bulles des papes pour l'abbaye et l'Ordre de Cîteaux. Voir Dijon, BM, ms 579.	1132-1488
11 H 5	Bulles émanant du concile de Bâle. Manquantes en janvier 2014.	1433-1439
11 H 6	Privilèges des rois de France.	1304-1536
11 H 7	Privilèges des rois de France.	1498-1621
11 H 8 Cartulaire 176	Privilèges de l'Ordre et sentences en matière de succession. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart176/citeaux176.html .	XV ^e siècle, fin
Gouvernement de l'Ordre		
11 H 10 Cartulaire 197	Procès contre l'abbé de Clairvaux. Les AD Aube conservent de nombreux documents évoquant ce procès et provenant du fonds de Clairvaux : Troyes, AD Aube, 3 H 153-161.	1486
11 H 14	Procureurs.	c. 1487-1739
Correspondance, réformateurs		
11 H 18	Allemagne et Belgique.	1478-1512
11 H 19	Angleterre.	XV ^e siècle-1521
11 H 20	Écosse et Irlande.	1445-1628
11 H 21	Espagne.	1486 ?
Donations à Cîteaux pour la procuration du chapitre général		
11 H 22	Angleterre : donations.	1199-1286
11 H 23	Angleterre : Scarborough (Yorkshire) ; bulles pontificales.	1190-1363
11 H 24	Angleterre : actes royaux.	1188/9-1304/5
11 H 25	Angleterre : donations, procédures.	1188/9-1501
11 H 26	Écosse et Irlande : donations.	c. 1220-1290/1
11 H 27	Hongrie : donations.	1240

Histoire de l'abbaye	
11 H 29	<p>Dommmages causés par les gens de guerre : violences ; pillages. Violences commises par Marie de Hochberg, duchesse de Rothelin.</p> <p style="text-align: right;">1501</p> <p>Édité par GARNIER Joseph, « Violation de l'abbaye de Cîteaux par Marie de Savoie, comtesse de Hochberg, marquise de Rothelin et maréchale de Bourgogne, 1484-1501 », <i>Annuaire départemental de la Côte-d'Or</i>, Dijon, 1866, p. 359-391.</p>
11 H 30	<p>Dommmages causés par les gens de guerre : violences ; pillages. Pillages des guerres de religion et de la Ligue.</p> <p style="text-align: right;">1589-1596</p>
11 H 31	<p>Dommmages causés par les gens de guerre : violences ; pillages. Procès-verbal des dévastations de l'armée de Gallas (1636).</p> <p style="text-align: right;">1650</p>
11 H 32	<p>Dommmages causés par les gens de guerre : violences ; pillages.</p> <p style="text-align: right;">1650-1653</p>
Mobilier	
11 H 40	<p>Sacristie : inventaire.</p> <p style="text-align: right;">1689</p>
11 H 41	<p>Sacristie : inventaire.</p> <p style="text-align: right;">1699</p>
11 H 42	<p>Sacristie : inventaire.</p> <p style="text-align: right;">1708-1709</p>
11 H 43	<p>Sacristie : inventaire.</p> <p style="text-align: right;">1728</p>
11 H 44	<p>Sacristie : inventaire.</p> <p style="text-align: right;">1738</p>
Inventaires d'archives	
11 H 46 Inventaire 205	<p>Inventaire des archives de l'abbaye.</p> <p style="text-align: right;">1628-1671</p> <p>p. 1-64 : inventaire des terriers, cartulaires, manuels et registres de justice, 1628. p. 71-82 : « intelligence pour les affaires de Cîteaux », s.d., c. 1671. p. 83-120 : double de l'inventaire de 1628. p. 121-122 : « inventaire des titres qui sont de présent utile pour les affaires de Cîteaux », 1671. p. 123-217 : inventaire des titres du domaine d'Ouges, début du XVII^e siècle.</p>
11 H 47 Inventaire 110	<p>Inventaire des titres.</p> <p style="text-align: right;">1630</p>
11 H 48 Inventaire 249	<p>Inventaire des titres.</p> <p>Double de 11 H 47 (inventaire 110).</p> <p style="text-align: right;">1630</p>
11 H 49 Inventaire 148	<p>Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes F, I à Q, T, Y.</p> <p style="text-align: right;">XVIII^e siècle, milieu</p>
11 H 50 Inventaire 149	<p>Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes AA à &&, sauf HH.</p> <p style="text-align: right;">XVIII^e siècle, milieu</p>
11 H 51 Inventaire 150	<p>Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes AAA à FFF, III, KKK, OOO, QQQ, VVV, XXX, YYY et &&&.</p> <p style="text-align: right;">XVIII^e siècle, milieu</p>

Sources

11 H 52 Inventaire 207	Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes F, G, R, S, V, X, Z, HH, CCC, FFF, GGG. XVIII ^e siècle, milieu-1793 p. 52-103 : inventaire d'Izeure, c. 1793.
11 H 53 Inventaire 208	Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes HHH, PPP, RRR, SSS, TTT. XVIII ^e siècle, milieu
11 H 54 Inventaire 209	Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes A, B, C, D, E. XVIII ^e siècle, milieu
11 H 55 Inventaire 210	Inventaire général des titres et papiers de Cîteaux. Layettes LLL, MMM, NNN. XVIII ^e siècle-1793 p. 1-134 : « inventaire général des titres de l'abbaye de Cîteaux concernant les biens et propriétés... dans l'étendue du district de Beaune », 1793. p. 135-174 : « inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Cîteaux concernant les biens qu'elle a dans la ville de Beaune et aux environs », s.d., avant 1750. p. 175-361 : layettes.
11 H 56 Inventaire 118	Inventaire des terriers, manuels, cartulaires et registres de justice. 1742
11 H 57 Inventaire 193	Inventaire des titres concernant les biens de Cîteaux dans le district de Saint-Jean-de-Losne. c. 1793
11 H 58 Inventaire 206	Inventaires partiels. XIV ^e -XVI ^e siècle p. 1-165 : « acquets, dons et legaz fais aux religieux de Cîteaux », inventaire des minutes notariales de 1348 à 1388, effectué par Demoingot Joly, c. 1388. p. 189-245 : inventaire des titres de Beaune et Besançon, début XVI ^e siècle.
11 H 59 Inventaire 211	Inventaires partiels. 1665-XVIII ^e siècle p. 1-65 : inventaire de minutes notariales de Dijon, 1546-1665. p. 66-68 : note sur Flagey, Chambolle et lieux voisins. p. 69-244 : inventaire des titres de Chambolle, Flagey, Morey, Vosne, Vougeot, début du XVIII ^e siècle.
11 H 60 Inventaire 212	Inventaire de titres et notes historiques sur Gilly et lieux voisins. XVIII ^e siècle, début
11 H 62 Inventaire 372	Inventaire des titres du Petit-Cîteaux, à Dijon. 1770
Cartulaires	
11 H 63 Cartulaire 169	<i>Cartularium vetus</i> . XII ^e -XIII ^e siècle f. 3 : Évangile de saint Jean, XV-2 à XVI-8, XII ^e siècle. f. 4-6 : « Notices du XII ^e siècle », c. 1165. Stein, n° 961. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart169/citeaux2.html .
11 H 64 Cartulaire 166	<i>Cartulare antiquum</i> , t. I. XIII ^e siècle Stein n° 958. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart166/Citeauxc166.html .
11 H 65	Table du <i>Cartulare antiquum</i> , t. I. XVIII ^e siècle
11 H 66 Cartulaire 168	<i>Cartulare antiquum</i> , t. III. XIII ^e siècle Stein n° 958. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21_168/citeaux168b.html .
11 H 67 Cartulaire 167	<i>Cartulare antiquum</i> , t. II. XIII ^e siècle Stein n° 958. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21_167/citeaux167b.html .

Sources

11 H 68 Cartulaire 171	Cartulaire de France. XIV ^e siècle, fin En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart171/Citeaux171.html .
11 H 69 Cartulaire 172	Cartulaire de l'office de la Porte. XIV ^e siècle, fin Stein n° 963. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart172/Citeaux172.html .
11 H 70 Cartulaire 185	Cartulaire de Jean de Cirey, t. I. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart185/Citeaux185.html .
11 H 71 Cartulaire 186	Cartulaire de Jean de Cirey, t. II. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart186/Citeaux186.html .
11 H 72 Cartulaire 187	Cartulaire de Jean de Cirey, t. III. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart187/Citeaux187.html .
11 H 73 Cartulaire 188	Cartulaire de Jean de Cirey, t. IV. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart188/Citeaux188.html .
11 H 74 Cartulaire 189	Cartulaire de Jean de Cirey, t. V. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart189/Citeaux189.html .
11 H 75 Cartulaire 190	Cartulaire de Jean de Cirey, t. VI. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21_190/citeaux190b.html .
11 H 76 Cartulaire 191	Cartulaire de Jean de Cirey, t. VII. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart191/citeaux191b.html
11 H 77 Cartulaire 192	Cartulaire de Jean de Cirey, t. VIII. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart192/citeaux192b.html .
11 H 78 Cartulaire 193	Cartulaire de Jean de Cirey, t. IX. XV ^e siècle, fin Stein n° 962. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/CiteauxAD21Cart193/Citeaux193.html .
11 H 79 Cartulaire 174	Cartulaire de Beaune et du Beaunois. XV ^e siècle, fin En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.174/Citeaux%20Beaune%20cart%20174.html .
11 H 80 Cartulaire 178	Cartulaire dit d'Izeure. XV ^e siècle, fin En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.178/Citeaux%20Izeure%20cart%20178.html .
Privilèges	
11 H 81	Privilèges des rois de France. 1498-1573
11 H 82	Lettres de <i>committimus</i> et de garde gardienne. 1448-1775
11 H 83	Garde de l'abbaye. 1450-1747
11 H 87 Cartulaire 198, vol. 2	Cartulaire de justice. XVIII ^e siècle Voir cartulaire 198 vol. 1 (11 H 1035).

Sources

11 H 88	Justice : privilèges accordés par les ducs de Bourgogne.	1299/1300-1455
11 H 89	Justice : privilèges et sentences.	1338-1655
11 H 90	Justice : sergent de Cîteaux, fourches patibulaires.	1448-1603
Exemptions		
11 H 93	Exemption de péages : concerne le Danemark, la Flandre, Mâcon, Montbéliard, Marseille, Verdun-sur-le-Doubs, Joux (La Cluse-et-Mijoux), le comté de Forez.	1170-1537
11 H 94	Exemption de péage, rêve et rouage en Bourgogne : procédures.	1437-1732
11 H 98	Exemption de péage et d'octroi à Dijon.	1443-1702
11 H 104	Exemption de péage : Saint-Jean-de-Losne, Santenay, Seurre.	1437-1717
11 H 105	Exemption de péage : Verdun-sur-le-Doubs.	1170-1667
Impositions et charges		
11 H 107	Impositions : quittances, demandes d'exemption.	1375-1624
Domaine : généralités		
11 H 125	Terriers généraux : concerne Villebichot, Premeaux, Quincey, Argilly, Moux, Meuilley, Arcenant, Flagey-Échézeaux, Gerland, Agencourt, Nuits-Saint-Georges, Semezanges, Comblanchien, Sombernon, Mavilly-Mandelot, Épernay-sous-Gevrey, Barges, Savouges, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Philibert, Broindon, Prissey, Ormancey, Thorey-sur-Ouche, Bécoup, Bouze, Bessey-en-Chaume.	1446-1475
11 H 126	Terriers généraux : concerne Aiserey, Aubigny-en-Plaine, Auvillars, Bessey-lès-Cîteaux, Brazey-en-Plaine, Broin, Échigey.	1446-1462
11 H 127	Terriers généraux : concerne Aiserey, Auvillars, Bonnencontre, Broin, Échigey, Magny-lès-Aubigny.	1446-1463
11 H 128	Terrier d'Izeure : concerne aussi Aiserey, Aubigny-en-Plaine, Auvillars, Bonnencontre, Brzaey-en-Plaine, Broin, Échigey, Longecourt-en-Plaine, Magny-lès-Aubigny, La Perrière-sur-Saône, Bessey-en-Chaume.	1480-1481
11 H 129	Terrier d'Izeure.	1480-1481
11 H 130	Manuel de cens général : concerne le diocèse de Chalon, le diocèse de Langres, le diocèse d'Autun.	1395
11 H 138	Atlas de Cîteaux. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 298. En ligne : http://www.archinoe.net/console/ir_ead_visu.php?eadid=FRAD021_000001840&ir=23376 .	1718-1730

Sources

11 H 139	Acquisitions et amortissements : concerne Flagey-Échézeaux, Vosne-Romanée. 1298-1502
11 H 140	Aliénation de prieurés : concerne Saint-Germain-des-Prés, La Cour Notre-Dame, La Grâce-Notre-Dame. 1497
11 H 142	Registre des amodiations. 1464-1577
11 H 143	Registre des amodiations : intéresse surtout le Beaunois. 1478-1490
11 H 144	<i>Papyrus admodiacionum Belne et locorum propinquorum.</i> 1485-1501
11 H 145	Registre des amodiations. 1497-1520
Rentes, concerne la Généralité d'Artois, la Généralité de Montpellier, la Généralité de Paris, la Généralité de Poitiers, Bagnot, Barges, Noiron-sous-Gevrey, Rouvres-en-Plaine, Savouges, Angers, l'Artois, la Flandre, Saint-Pol-sur-Ternoise, Furnes, Bapaume, Carcassonne, Marmande, Béziers, Joigny, Melun, Sens, Poitiers, La Rochelle, Troyes, Provins, l'Espagne, la Bénisson-Dieu, Poant, Crans (Ain) et abbaye de La Chassagne, l'abbaye de Fontenay	
11 H 151	Rentes royales. 1179-1770
11 H 152	Rentes royales : acquisitions, amortissements. 1321-1409
11 H 153	Rentes royales : Bourgogne. 1190-1723
11 H 154	Rentes royales : Angers. 1250-1370
11 H 155	Rentes royales : Artois et Flandre. 1202-1692
11 H 156	Rentes royales : Carcassonne. 1212-1671
11 H 157	Rentes royales : Joigny, Melun, Sens. 1199-1668
11 H 158	Rentes royales : Poitiers. 1438-1688
11 H 159	Rentes royales : La Rochelle. 1275-1707
11 H 160	Rentes royales : Troyes et Provins. 1179-1718
11 H 161	Rentes constituées par les rois d'Espagne. 1211-1223
11 H 163	Rente assise par l'abbaye de la Bénisson-Dieu (Loire) sur son cellier de Poant. 1277
11 H 165	Rente sur l'abbaye de la Chassaigne (commun Crans, Ain). 1316-1729
11 H 166	Rente sur l'abbaye de Fontenay (Côte-d'Or). 1298-1697

Bois de Cîteaux, concerne aussi Argilly, la forêt de Fesc, le bois de Champvarin, La Borde, La Outre, le bois de Folchétif, Épernay-sous-Gevrey, Gilly-lès-Vougeot, le bois de Chardenoy		
11 H 187	Forêt de Cîteaux : acquisitions.	1209-1672
11 H 188	Forêt de Cîteaux et forêt d'Argilly : délimitation, bornage, échanges.	1462-1665
11 H 189	Forêt de Cîteaux : droits d'usage, procès contre les habitants de Bagnot.	1448-1459
11 H 194	Forêt d'Argilly : droit d'usage pour la rente de Moisey et le haras de Cîteaux.	1482-1674
11 H 195	Bois de Champvarin : droit d'usage pour l'abbaye et la rente de la Borde.	1438-1656
11 H 204	Bois de Folchétif : droit d'usage, délimitation, procès contre les habitants d'Épernay.	1262-1669
11 H 207	Bois de Folchétif et de Chardenoy : délimitation et arpentages, traités avec les habitants d'Épernay et de Gilly.	1398-1727
Cîteaux et les Quatre-Rentes, concerne aussi La Borde, le bois de Champvarin, le bois de Folchétif		
11 H 209	Plan de l'abbaye.	1717
11 H 210	Plan de l'abbaye. <small>Calque du plan conservé aux Archives nationales, N2 Côte-d'Or n° 4.</small>	XVIII ^e siècle
11 H 211	Fondation de l'abbaye. <small>Copies, effectuées en 1542, de la « charte de fondation » (c. 1100).</small>	1098-1542
11 H 212	Enclos de Cîteaux : limites, haute-justice.	1299-1300
11 H 217	La Borde (rente et tuilerie) : amodiations, accords, usages en bois de Champvarin.	1209-1536
11 H 219	Folchétif (rente de) : baux, plan, accords avec les habitants de Savouges.	1495-1778
11 H 220	Folchétif : justice, procès.	1449-1634
L'Abergement-lès-Seurre		
11 H 227	Dîmes : donation de Renaud, fils de Hugues dit Chastellain de Rouvres.	1244
11 H 228	Rente constituée par Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre.	1334-1769
Agencourt		
11 H 229	Cens.	1316-1490
Aiserey, concerne aussi Potangey, Brazey-en-Plaine, Chambolle-Musigny, Échigey, Izeure		
11 H 230	Acquisitions.	1247-1308

Sources

11 H 231	Cens.	1341-1523
Aloxe		
11 H 233 Cartulaire 182	Cartulaire d'Aloxe. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart182/citeaux182.html .	XV ^e siècle, fin
11 H 234	Acquisitions de vignes et de cens.	1194-1265
11 H 235	Acquisitions de vignes et de cens.	1204-1504
11 H 236	Cens et rentes : baux, reconnaissances.	1259-1518
11 H 237	Maison de Verconceau : franchise.	1483
Ancey, concerne aussi Blaisy-Haut, Détain, Tarsul		
11 H 238	Cens et dîmes : acquisitions, baux.	[1163]-1364
Arc-sur-Tille		
11 H 239	Rente.	1243-1344
Arceau, concerne aussi Arcelot		
11 H 240	Arcelot : redevance.	1226-1628
Arcenant		
11 H 241	Accensement.	1444
Argilly, concerne aussi Cussigny, Corgoloin, Gerland		
11 H 243	Cens, dîmes, redevances, taille : acquisitions et baux.	1215-1477
Aubaine et grange de Crépey, concerne aussi Bessey-en-Chaume, Bligny-sur-Ouche, Bouilland, Mavilly-Mandelot, Meuilley, Thorey-sur-Ouche		
11 H 245	Terrier, manuel de cens.	XV ^e siècle
Aubaine, concerne aussi Crépey, Thorey-sur-Ouche, Marigny-sur-Ouche, Bligny-sur-Ouche		
11 H 251	Acquisitions, usages, justice.	1124-1455
11 H 256	Droit de parcours.	1167-1288
11 H 258	Dîmes.	1452-1770
Aubigny-en-Plaine, concerne aussi Magny-lès-Aubigny, Argilly, Brazey-en-Plaine, Auvillars		
11 H 263	Rentier d'Aubigny et de Magny-lès-Aubigny.	1445-1446
11 H 265	Acquisitions, baux à cens, reconnaissances.	1246-1511

Sources

11 H 266	Cens : procédure.	1454-1573
Auvillars		
11 H 267	Donation de terres et de prés par dame Chenue d'Auvillars.	1220
Bagnot, concerne aussi Argilly		
11 H 271	Redevance de 40 émines d'avoine assignée par le duc Hugues III et son fils Eudes : procès contre la communauté de Bagnot et le receveur d'Argilly.	1190-1579
Barges, concerne aussi Noiron-sous-Gevrey, Saulon-la-Chapelle		
11 H 274	Cens et dîmes : acquisitions, baux, procédure.	XII ^e siècle-1725
Beaune : domaine du Beaunois ou de la Motte-Gigny, concerne aussi Aloxe-Corton, Beaune, Challanges, Chorey-lès-Beaune, Corberon, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-lès-Beaune, Savigny-lès-Beaune, Travoisy		
11 H 275	Terrier. Deux exemplaires : voir 11 H 276. Copie XVIII ^e siècle : 11 H 277.	1485
11 H 276	Terrier. Deux exemplaires : voir 11 H 275. Copie XVIII ^e siècle : 11 H 277.	1485
11 H 277	Terrier de 1485. Copie XVIII ^e siècle du terrier de 1485 : 11 H 275 et 11 H 276.	XVIII ^e siècle
11 H 278	Manuel de cens.	1491
11 H 282	Déclarations et manuels de cens.	1406-1620
Beaune, concerne aussi Savigny-lès-Beaune, Pommard, La Motte-Gigny, Aloxe-Corton, Chorey-lès-Beaune		
11 H 289 Cartulaire 177	Cartulaire de Beaune. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.177/Citeaux%20Beaune%20cart%20177.html .	XV ^e siècle, fin
11 H 290	Acquisitions de maisons et de vignes.	1211-1259
11 H 291	Acquisitions de maisons et de vignes, procès pour servitude de voisinage.	1260-1393
11 H 292	Acquisitions, cens, procédures.	1421-1509
11 H 293	Cens et rentes : baux, reconnaissances.	1212-1296
11 H 294	Cens et rentes : baux, reconnaissances.	1300-1419
11 H 295	Cens et rentes : baux, reconnaissances.	1424-1436
11 H 296	Cens et rentes : acquisition, baux, reconnaissances.	1432-1576
11 H 299	Maisons : franchises.	1481-1620

Sources

11 H 300	Maison de Cîteaux, incendiée en 1478 et occupée par le château : bail et déclaration. XV ^e siècle, fin
11 H 301	Maisons Dorange : cens, procès contre Jehan Trivet. 1454-1467
11 H 302	Maisons Dorange : procès contre les seigneurs de Mavilly. 1490-1496
11 H 304	Maisons rue du Bourgneuf : cens. 1485-1618
11 H 306	Faubourg Perpeuil vignes, procès contre Philibert Delamare. 1331-1650
11 H 308	Gigny : acquisitions. XIII ^e siècle-1369
11 H 309	Bail du grangeage de la Motte-Gigny aux Podechard. 1501-1624
11 H 310	Gigny : cens, baux, reconnaissances. 1295-1520
11 H 311	Gigny : dîme, procès contre Notre-Dame de Beaune. 1444-1520
Bessey-en-Chaume	
11 H 316	Vente d'un pré par Joceran, seigneur d'Oia. 1232-1233
Bessey-lès-Cîteaux, concerne aussi Aiserey, Aubigny-en-Plaine, Échigey, Izeure, Magny-lès-Aubigny	
11 H 317	Terriers, manuels de cens, reconnaissances, dénombrements, plans. 1480-1744
11 H 325	Acquisitions. 1211-1369
11 H 326	Amodiations de la seigneurie. 1436-1762
11 H 329	Cens : baux, reconnaissances. 1301-1781
11 H 333	Droits seigneuriaux (justice et pêche) : procès contre les seigneurs de Bessey. 1442-1445
Bligny-sur-Ouche	
11 H 339	Bail à cens. 1403
Bonnencontre, concerne aussi Broin	
11 H 341	Bois de la Malleroye : acquisitions, accords avec les seigneurs de Bonnencontre, arpentage. 1220-1680
11 H 343	Bois de la Malleroye, droits d'usage : procès contre les habitants de Bonnencontre et de Broin. 1463-1680
Bouhey	
11 H 345	Confirmation par Hugues, seigneur de la Roche-Nolay, de la donation d'une redevance par Simonette de Sanvignes. 1231-1232

Sources

Bouilland		
11 H 346	Cens, terres, maisons.	XII ^e siècle-1609
Brazey-en-Plaine, concerne aussi Esbarres, Ponthémery, Montot		
11 H 347	Inventaire des titres de Brazey (layette &) par J.-B. Lemort.	XVIII ^e siècle, milieu
11 H 348	Débornement des terroirs de Brazey et d'Esbarres.	1480-1740
11 H 349	Acquisitions, baux à cens.	1224-1456
11 H 352	Rente constituée par le testament du duc Eudes IV.	1350-1696
11 H 353	Dîmes et tierces : acquisitions.	1225-1280
11 H 354	Dîmes : amodiations, quittances, procès contre les curés et les habitants de Brazey et Montot.	1480-1771
Bretenièrre		
11 H 356	Redevance en avoine : donation par le duc Hugues III et son fils Eudes.	1190
Brochon, concerne aussi Fixey, Auberive (abbaye Haute-Marne), Ruffey-lès-Échirey, la prairie de Lamponne, Chenôves, Izeure, Plombières-lès-Dijon, Savouges		
11 H 357	Cens, rentes et dîmes : acquisitions, baux, accords.	1202-1620
11 H 358	Redevance : acquisition sur Auberive.	1382-1393
11 H 360	Cens et dîmes : procès.	1480-1665
Broin, concerne aussi Aloxe-Corton, Auvillars, Fixey, Vougeot		
11 H 361	Acquisitions, baux à cens.	1220-1532
11 H 364	Dîmes : redevance payée par Saint-Vivant de Vergy.	1395-1753
Broindon		
11 H 365	Acquisition, bail à cens.	1245-1321
Chambolle, concerne aussi Chambolle-Musigny, Gilly-lès-Vougeot, Morey-Saint-Denis, Vougeot, Flagey-Échézeaux, Saint-Philibert		
11 H 366	Terrier.	1447
11 H 373	Acquisitions.	1325-1685
11 H 374	Bois du Chaîneau : justice, cens, coupe.	1475-1741
11 H 375	Cens.	1270-1452
11 H 376	Cens : baux, reconnaissances.	1462-1768

Sources

11 H 387	Cure de Chambolle et Morey : érection, portion congrue.	1500-1692
11 H 399	Droits seigneuriaux, justice, rente sur la seigneurie : procès contre les seigneurs de Chambolle et Morey.	1405-1441
11 H 400	Droits seigneuriaux, justice, rente sur la seigneurie : procès contre les seigneurs de Chambolle et Morey.	1476-1574
11 H 404	Droits seigneuriaux : procès contre les habitants de Chambolle et Morey.	1431-1476
11 H 406	Vigne de la cure de Gilly.	XV ^e siècle
Châtillon-sur-Seine		
11 H 408	Donation d'une maison à la porte de Chaumont par Boin, prévôt de Châtillon.	1191
Chaux		
11 H 409	Cens : sentence de Robert de Brazey, « tenant le siège de Nuits », condamnant un censitaire.	1297
Chenôves, concerne aussi Dijon		
11 H 410	Terres, vignes, maison : acquisition, cens, procédure.	1257-1735
Chorey		
11 H 411	Amodiation.	1429
Comblanchien		
11 H 412	Baux à cens.	1331-1445
Corberon		
11 H 414	Acquisitions, amodiation.	1255-1619
Corcelles-lès-Ars		
11 H 415	Acquisitions.	1229-1332
Corcelles-lès-Cîteaux, concerne aussi Saint-Usage, Échenon, Noiron-sous-Gevrey, Savouges, Izeure, La Forgeotte, Tarsul		
11 H 416	Terriers.	1434-1482
11 H 417	Terrier.	1475
11 H 431	Acquisitions.	1195-1288
11 H 434	Bois communaux : usages, procédures, adjudication de coupes.	1262-1748
11 H 437	Cens : baux.	1346-1453
11 H 439	Cens et justice : procès.	1479-1732

Sources

11 H 440	Cens et taille, reconnaissances, contrats particuliers.	1270-1490
11 H 443	Fief.	1263-1278
11 H 444	Taille et bois communaux.	1314-1750
11 H 447	Dîmes, tierces de Corcelles, Savouges et Noiron : acquisitions et procès contre le curé.	1213-1673
11 H 448	Haute-justice : acquisition, reconnaissance.	1232-1565
11 H 449	Haute-justice : procès contre les prévôts de Rouvres et la dame engagiste de Rouvres.	1491-1741
11 H 450	Haute-justice : procès criminels et constitution de tutelles.	1420-1772
Corgoloin		
11 H 453	Acquisitions, cens et rentes, amodiations.	1223-1754
Couchey		
11 H 454	Cens, redevances et dîmes : acquisitions, baux.	XII ^e siècle-1731
Courpalay (Seine-et-Marne) : seigneurie de Cordoux, concerne aussi Aubepierre, Bernay, Courtomer, Fleury, La Fermeté, Le Cornuet, Les Bordes, Paris, Quiers (Seine-et-Marne), Saint-Germain-des-Prés		
11 H 456	Terrier.	1494-1500
11 H 457	Déclaration de la seigneurie.	1491-1497
11 H 458	Comptes du gouverneur.	1484-1500
11 H 459	Comptes de frère Jean Vivien.	1488-1489
11 H 460	Achat de la seigneurie de Cordoux.	1360-1477
11 H 461	Acquisition : cartulaire.	1479-1486
11 H 462	Acquisition.	1462-1468
11 H 463	Acquisition : achat sur Charles d'Estouteville et autres.	1483-1492
11 H 464	Aveux et dénombremments.	1348-1492
11 H 465	Aveux et dénombremments, haute-justice, titres de propriété.	1329-1504
11 H 466	Cens : baux, reconnaissances.	1477-1490
11 H 467	Cession à Saint-Germain-des-Prés.	1480-1495

Détain	
11 H 468	Cession à Saint-Vivant de Vergy. 1452
Dijon : domaine du Petit-Cîteaux, concerne aussi Arcelot, Couchey, Dijon, Fixin, Fleurey-sur-Ouche, Gevrey-Chambertin, L'Abergement-lès-Seurre, la prairie de Lamponne, Lantenay, Mâlain, Mesmont, Noidan, Pasques, Plombières-lès-Dijon, Prâlon, Rosey, Somberton	
11 H 469	Terrier. 1443-1444
11 H 470	Terrier. Deux exemplaires : voir 11 H 471. 1486-1487
11 H 471	Terrier. Deux exemplaires : voir 11 H 470. 1486-1487
11 H 478	Déclaration des domaines du Petit-Cîteaux, vente comme Bien national. 1790-1813
Dijon, concerne aussi Theuley, Vougeot, Sennecey-lès-Dijon, Ruffey-lès-Échirey, la prairie de Lamponne, Izeure	
11 H 479 Cartulaire 175	Cartulaire. XV ^e siècle, fin En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.175/Citeaux%20Dijon%20cart%20175.html .
11 H 480	Copie de privilèges et de reconnaissances relatifs à Dijon et sa banlieue. 1428-1668
11 H 482	Petit-Cîteaux (maison de la duchesse Mathilde) : accords. 1164-1211
11 H 483	Petit-Cîteaux : transfert rue Saint-Philibert. 1359-1394
11 H 485	Petit-Cîteaux : franchises et immunités. 1340-1567
11 H 487	Acquisitions. 1211-1318
11 H 489	Cens sur des maisons : au Marché Neuf (paroisse Notre-Dame). 1248
11 H 490	Cens sur des maisons : au Vieux Marché. XII ^e siècle-1226
11 H 491	Cens sur des maisons : rue Verrerie. 1234-1804
11 H 492	Cens sur des maisons : rue du Bourg (paroisse Saint-Jean). 1246-1629
11 H 493	Cens sur des maisons : rue aux Changeurs (rue des Forges). 1265-1335
11 H 494	Cens sur des maisons : rue des Grands Champs (rue des Godrans). 1243-1259
11 H 495	Cens sur des maisons : rue Guillaume ou de la Porte-Guillaume (rue de La Liberté). 1268-1787
11 H 496	Cens sur des maisons : rue Saint-Jean (rue Monge). 1231-1318

Sources

11 H 497	Cens sur des maisons : devant Saint-Étienne (paroisse Saint-Médard). 1270
11 H 498	Cens sur des maisons : rue des Chanoines ou de la Porte aux Chanoines, rue Es Rebotaz (rue Jeannin, paroisse Saint-Michel). 1263-1494
11 H 499	Cens sur des maisons : rue Neuve ou du Porc-Sanglier (rue Saumaise). 1407-1706
11 H 500	Cens sur des maisons : rue de la Porte-Neuve (rue Chancelier-de-l'Hospital). 1220-1455
11 H 501	Cens sur des maisons : rue Vannerie. 1243
11 H 502	Cens sur des maisons : rue Boichefoul ou de la Porte au Fermerot (rue de la Préfecture, paroisse Saint-Nicolas). 1275-1691
11 H 503	Cens sur des maisons : rue du Suzon, maison de la Grande-École. 1443-1578
11 H 504	Cens sur des maisons : porte et faubourg Saint-Nicolas. 1245-1681
11 H 505	Cens sur des maisons : rue de Cherlieu (rue Richelieu, paroisse Saint-Philibert). 1362-1367
11 H 507	Cens sur des maisons : rue du Pontarnaut (rue Monge). 1494
11 H 508	Cens sur des maisons : rue de la Porte Fondoire (rue du Chaignot). 1269-1679
11 H 509	Cens sur des maisons : rue de la Porte Nanxion ou du Prévôt-Guillaume (rue Berbisey) et rue du Suzon (Crébillon). 1230-1474
11 H 510	Cens sur des maisons : rue du Sachot ou de Susenel (rue des Facultés). 1237-1366
11 H 511	Cens sur des maisons : rue Sainte-Anne ou des Crais (rue Chevalier-de-la-Barre). 1242-1245
11 H 512	Cens sur des maisons : rue du Cloître ou Saint-Philibert (rue Condorcet). 1241-1399
11 H 513	Cens sur des maisons : rue Saint-Philibert et rue de Cherlieu. 1425-1597
11 H 516	Cens sur des maisons : rue des Tanneries ou de Cîteaux (détruite en 1547). 1281-1498
11 H 517	Cens sur des maisons : rue Renoillie ou du Faubourg d'Ouche (rue du Faubourg-Raines). 1437-1649
11 H 518	Cens sur des maisons : rue des Béliots et rue du Potet (rue du Vieux-Collège et rue Buffon, paroisse Saint-Pierre). 1501-1512
11 H 521	Cens sur des terres et vignes. XII ^e siècle-1339
11 H 522	Cens sur des terres et vignes. 1401-1589

Sources

11 H 524	Dîmes : exemptions, abonnements, quittances.	1204-1725
11 H 526	Éminage : donation et règlement de 1709.	1190-1709
11 H 528	Péage : donations et amortissements.	1186-1542
11 H 532	Taille : abonnement consenti à Lambert li Brocez, homme des Cisterciens.	1270
Échenon, concerne aussi Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage		
11 H 534	Dîmes (Échenon et Saint-Usage) : acquisition ; procédure.	1250-1776
Échevronne		
11 H 535	Acquisitions.	1288-1289
Échigey, concerne aussi Brazey-en-Plaine, Potangey		
11 H 536	Cens.	1481-1555
11 H 537	Droits seigneuriaux (Échigey, Brazey et Potangey).	1318-1624
Épernay-sous-Gevrey		
11 H 538	Acquisition, cens.	1280-1464
11 H 541	Cure et dîmes.	XII ^e -1757
Esbarres, concerne aussi Arconcey-sur-Saône, Fangey, Orsans, Villars, Aubigny-en-Plaine, Broin, Magny-lès-Aubigny, Belmont (abbaye Haute-Marne)		
11 H 542	Rentiers de Villars et d'Izeure.	XIV ^e -1462
11 H 543	Terrier de Villars.	1445
11 H 544	Terrier de Villars.	1480
11 H 545	Terriers, manuels de cens, tibériade.	1480-1742
11 H 549	Acquisitions, baux à cens, reconnaissances, procès.	1182-1745
11 H 550	Droits seigneuriaux, justice, banvin.	1319-1687
11 H 551	Pêche.	1286-1525
Fénay, concerne aussi Chevigny (Fénay), Ouges		
11 H 552	Acquisitions par les portiers de Cîteaux.	1226-1342
11 H 553	Chevigny : acquisitions.	1248-1402
11 H 554	Moulin des Étangs : réparations, justice, cens et rentes.	1250-1768
11 H 555	Redevance due au seigneur : quittances.	1690-1704

Sources

Fixin : maison de la Perrière, concerne aussi Brochon, Fixey, Gevrey-Chambertin, Marsannay-la-Côte, Saulon-la-Chapelle, Noiron-sous-Gevrey, Savouges, Tarsul		
11 H 556	Manuel de cens.	1477
11 H 568	Maison de la Perrière : privilèges, redevances.	[1193]-1754
11 H 570	Fixin et Fixey : cens.	1249-1724
11 H 571	Fixey : cens.	1436-1599
Flagey-Échézeaux, concerne aussi La Outre, Gilly-lès-Vougeot, Vougeot		
11 H 576	Acquisitions, bornage.	1234-1619
11 H 579	Cens.	1279-1774
Fleurey-sur-Ouche, concerne aussi Urcy		
11 H 581	Acquisitions, baux à cens.	1213-1726
11 H 582	Dîmes : procès.	1446-1448
11 H 583	Droits d'usage.	1205-1541
Fontaine-Française et Tanay		
11 H 584	Rentes.	1240-1302
Franxault, concerne aussi La Borde-Mortureux, Maison-Dieu		
11 H 585	Cens.	1326
11 H 586	Fief de la Borde-Mortureux : hommage, cens de 2 florins, justice.	1323-1747
Genlis		
11 H 588	Cens, pré.	1241-1721
Gergueil, concerne aussi Détain, Grandmont, Marigny-sur-Ouche, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Poisot, Nuits-Saint-Georges, Bruant		
11 H 589	Déclarations, manuels, débournements.	1223-XVIII ^e siècle
11 H 597	Bois : droits d'usage, défrichements, procès contre les habitants de Vergy et de Quemigny.	1190-1718
11 H 604	Droits seigneuriaux : guet et garde à Nuits-Saint-Georges, taxe du 6 ^e denier, justice, usages.	1194-1705
11 H 606	Justice.	1299-1371
Gerland		
11 H 608	Cens et terres : acquisitions, baux, procédure.	[1192]-1696

Sources

11 H 609	Dîmes.	1240-1666
11 H 610	Dîmes.	1460-1618
Gevrey-Chambertin		
11 H 611	Cens.	1259-1729
11 H 612	Dîmes.	1494-1619
Gilly-lès-Vougeot, concerne aussi Chambolle-Musigny, Flagey-Échézeaux, Morey-Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Vougeot		
11 H 613	Manuels de cens : concerne aussi Chambolle-Musigny, Flagey-Échézeaux, Morey-Saint-Denis, Vougeot.	1347-1351
11 H 614	Rentiers et manuels de cens : concerne aussi Morey-Saint-Denis, Fixin.	1349-1442
11 H 615	Manuels de cens, comptes, rentiers : concerne aussi Chambolle-Musigny, Morey-Saint-Denis, Vougeot, La Forgeotte.	1352-1461
11 H 616	Manuels de cens et comptes : concerne aussi Chambolle-Musigny, Flagey-Échézeaux, Morey-Saint-Denis, Vougeot, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges.	1373-1426
11 H 617	Rentiers, manuels de cens, comptes : concerne aussi Chambolle-Musigny, Flagey-Échézeaux, Morey-Saint-Denis, Vougeot, Villebichot, Vosne-Romanée.	1398-1450
11 H 618	Rentier de Gilly et comptes des frères Jean de Trouhans et Jean de Bourgogne.	1441-1448
11 H 619	Rentier de Gilly, Morey, Chambolle, Flagey, Vosne et Vougeot.	1443
11 H 620	Terrier de Gilly et dépendances : concerne aussi l'abbaye de La Clarté-Dieu (Indre-et-Loire).	1475-1482
11 H 634	Prieuré de Gilly : acquisition, rente due à Saint-Germain-des-Prés.	1299-1499
11 H 635	Prieuré de Gilly : acquisition, rente due à Saint-Germain-des-Prés.	1314-1508
11 H 636 Cartulaire 194	Rachat de la rente due à Saint-Germain-des-Prés.	1501
11 H 637 Cartulaire 195	<i>Declaratio modi liberationis seu acquitationis et absolutionis monasterii [de] Cistercio a debito... ad causam prioratus de Gilleyo. Comptes.</i>	1466-1501
11 H 638	Acquisitions : concerne aussi Chambolle-Musigny, Izeure, Vougeot.	1290-1613
11 H 639	Fief de Montby : acquisition, amortissement.	1441-1505
Voir dans la couverture de 11 H 1161, l'achat de ce fief par Jean de Vienne en 1387.		

Sources

11 H 640	Fief et maison de Saulx : acquisition : concerne aussi Chambolle-Musigny, Flagey-Échézeaux, Morey-Saint-Denis, Vougeot, Villebichot, Vosne-Romanée.	1328-1518
11 H 642	Bois communaux, usages : concerne aussi Gilly-lès-Vougeot, Morey-Saint-Denis, Vougeot.	1285-1787
11 H 644	Bois d'Arbuère : justice et dîmes.	1474-1547
11 H 645	Bois de la Vigne de Brétigny : chasse, vaine pâture.	1444-1563
11 H 646	Cens.	1299-1387
11 H 647	Cens : Gilly, Flagey : concerne aussi Gilly-lès-Vougeot, Flagey-Échézeaux.	1402-1463
11 H 648	Cens : Gilly, Morey : concerne aussi Gilly-lès-Vougeot, Morey-Saint-Denis.	1450-1487
11 H 649	Cens : Gilly, Chambolle, Morey.	1495-1498
11 H 650	Cens.	1499-1597
11 H 656	Cure : union avec le prieuré.	1309-1392
11 H 657	Cure : droits curiaux, droit de visite, biens de la cure à Gilly et Morey, portion congrue.	1449-1787
11 H 658	Cure : église, cimetière, fabrique.	1393-1756
11 H 659	Dîmes : Gilly, Flagey : amodiations et reconnaissances.	1456-1774
11 H 660	Dîmes : Gilly et Chambolle : procès contre Guillaume de Vienne, seigneur de Montby : concerne aussi Chambolle-Musigny.	1438-1442
11 H 661	Château : fortifications, réparations.	1278-1617
11 H 668	Justice : procès contre les seigneurs de Montby, les habitants de Gilly, les seigneurs de Vougeot et le bailliage.	1277-1727
11 H 669	Droit de garde : procès contre le seigneur de Montby.	1278-1448
11 H 670	Exemption de décimes.	1378-1468
11 H 671	Moulins de La Folie, du Couvent, Oudot, etc.	1474-1789
Gyé-sur-Seine (Aube)		
11 H 676	Rente sur la seigneurie.	1411-1717

Sources

Izeure	
11 H 677	Terrier : éléments, confection, prêt. 1480-1778
11 H 693	Acquisitions. 1206-1610
11 H 697	Bois : usages, procès contre les habitants d'Izeure. 1467-1468
11 H 698	Bois de Pontailier : procès contre les Chartreux et contre Thibaud de Montmorot. 1477-1482
11 H 699	Bois : droit de parcours, procès contre les Chartreux. 1491-1516
11 H 716	Cens : baux, reconnaissances. 1285-1540
11 H 720	Dîmes : procès contre les Chartreux, le chapitre de Beaune et l'hôpital de Dijon. 1252-1693
11 H 721	Justice commune avec les Chartreux : procès. 1331-1628
11 H 722	Justice commune avec les Chartreux : procès. 1452-1632
11 H 725	Grange de Chandénay : procès contre Philippe Paste, seigneur d'Izeure. 1492-1498
11 H 728	La Motte-Quetigny : procès contre les Chartreux pour la construction d'un moulin. 1481
11 H 729	Tarsul : acquisitions : concerne aussi Saulon-la-Chapelle, Dijon, Langres, Noiron-sous-Gevrey. 1151-1316
11 H 730	Tarsul : baux à ferme et à cens. 1449-1776
11 H 731	Tarsul : justice, pêche, exemptions et privilèges : concerne aussi Noiron-sous-Gevrey, Fixin. 1331-1650
11 H 732	Tarsul : redevance à l'abbesse de Tart. 1389-1390
Langres et Corlée (Haute-Marne), concerne aussi Ancey, Pasques.	
11 H 734	Acquisitions. 1347-1544
Lantenay : grange de Rosey, concerne Ancey, Baulme-la-Roche, Fleurey-sur-Ouche, Mâlain, Mesmont, Panges, Pasques, Prâlon.	
11 H 739	Acquisitions : concerne aussi Détain, Bévy, Poisot, Ancey, Sainte-Marie-sur-Ouche, Mâlain, Rosey, Lantenay, Dijon. 1157-1324
11 H 746	Cens. 1404
11 H 749	Exemption de dîmes : procès contre l'abbaye de Saint-Seine. 1440-1457

Laubressel (Aube) : seigneurie de Champigny ou Nuisement, concerne aussi l'abbaye de Larrivour (Aube)		
11 H 750	Reconnaissance du patronage de Cîteaux sur la chapelle Saint-Antoine, fondation de rente.	1479-1480
Longecourt-en-Plaine		
11 H 751	Acquisition, cens, rentes, dîmes : concerne aussi Chenôves.	1265-1550
Longwy-sur-le-Doubs (Jura)		
11 H 752	Cens : acquisitions.	1208-1234
Losne : seigneurie de Chaugey, Maison-Dieu et faubourgs de Losne, concerne aussi le fief de Fallerans, Pagny-le-Château, Saint-Jean-de-Losne, Tontenant.		
11 H 753	Inventaire des titres de Losne, Chaugey et Maison-Dieu.	c. 1750
11 H 754 Cartulaire 181	Cartulaire de Chaugey et Maison-Dieu. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart181/citeaux181.html .	XV ^e siècle, fin
11 H 755 Cartulaire 180	Cartulaire de Chaugey et Maison-Dieu. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart180/citeaux180.html .	XV ^e siècle, fin
11 H 756	Terrier de la Maison Rouge. Avec reconnaissances jusqu'en 1616.	1502-1503
11 H 762	Extraits de terrier, plans, débournements.	1290-1743
11 H 765	Acquisitions : concerne aussi Franxault, Saint-Aubin (Jura).	1277-1474
11 H 766	Clos Sauvenot à Losne : procès contre le chapelain de la Chapelle des Riboudots, s'en prétendant possesseur.	1358-1515
11 H 770	Bois : arpentages et bornages, exploitation, délivrance de coupes, visites par la Marine.	1478-1749
11 H 773	Bois communaux : procès contre les habitants de Chaugey et Maison-Dieu.	1485-1597
11 H 782	Bois Défendu et bois de la Borde-Folin : procès contre le prieur de Notre-Dame de Losne.	1487-1675
11 H 783	Droit d'usage à Chaugey et Maison-Dieu pour les habitants de la Borde-Mortueux : procès.	1282-1747
11 H 784	Droit de parcours pour les habitants de Saint-Symphorien : procès.	1448-1750
11 H 791	Cens : baux et reconnaissances.	1303-1662
11 H 796	La Borde-Bouhard : cens, dîme, justice, bois des Vernottes.	1495-1740
11 H 797	Prairie de Losne : cens, acquisitions, partages.	1388-1734

Sources

11 H 798	Corvées : procès contre les habitants de la Rue d'Aval à Chaugey.	1282-1611
11 H 799	Maison-Dieu : abonnement de taille.	1492
11 H 800	Fiefs : reconnaissances.	1282-1524
11 H 802	Dîmes : acquisitions.	1306-1321
11 H 803	Dîmes : procès en délimitation du finage contre Marguerite d'Angleterre, dame de La Perrière, duchesse douairière de Bourgogne.	1435-1501
11 H 808	Droits seigneuriaux : terriers, colombier, chasse, gâteau des nouveaux mariés.	1383-1722
11 H 809	Droits seigneuriaux : justice.	1307-1665
11 H 811	Messiers.	1313-1785
11 H 813	Garde : donation par Philippe et Jean de Vienne au duc Robert II.	1283
11 H 814	Pêche en Saône pour le chapitre général : concerne aussi Auxonne, La Perrière-sur-Saône.	XII ^e -1545
11 H 815	Pêche en Saône pour le chapitre général : concerne aussi Tontenant.	1241-1572
11 H 816	Pêche dans la Roye de Pontreuil (alias Noue de Pontereau).	1478-1765
11 H 818	Port de Chaugey, portail.	1288-1685
11 H 820	Fossé d'Aumur.	1484-1538
Magny-lès-Aubigny		
11 H 821 Cartulaire 183	Cartulaire de Magny et Montot. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.183/Citeaux%20Magny%20Montot%20cart%20183.html .	XV ^e siècle, fin
11 H 822	Droits d'usage.	1488-1609
11 H 823	Cens.	1284-1534
11 H 824	Justice : procès.	1447
Marcilly-lès-Vitteaux et Vesvres		
11 H 825	Rente de 20 livres fondée par le duc de Bretagne.	1331-1351
Marigny-le-Cahouët		
11 H 826	Rente : fondation par Alexandre, frère du duc de Bourgogne.	[1192]-[1206]
Marigny-lès-Reullée : grange de Moisey, concerne aussi Corberon, Marigny-le-Cahouët, Meursanges, Meursault, Villy-le-Moutier		

Sources

11 H 827	Terrier de la grange.	1445-1511
11 H 828	Rentier de la grange.	1484
11 H 831	Recueil de pièces « figurant un terrier ».	XV ^e -XVII ^e siècles
11 H 842	Amodiations : baux, procès, comptes.	1498-1789
11 H 845	Bois de Bornotte : procès contre la gruerie de Bourgogne et la Maîtrise des Eaux et Forêts.	1445-1635
11 H 847	Bois du Vernoy : droit d'usage, procès contre les habitants de Marigny.	1450-1665
11 H 849	Cens : acquisitions, baux, procédures.	1243-1760
11 H 853	Justice et immunité.	1250-1654
Marliens		
11 H 855	Redevance : donation.	1234
Mavilly (Mavilly-Mandelot)		
11 H 856	Cens : acquisition, manuel.	1363-1610
Meloisey		
11 H 857	Redevance.	1266-1423
Messigny		
11 H 858	Cens : donation.	1265
Meuilley		
11 H 859	Acquisition : concerne aussi Arcenant, Quemigny, Vosne-Romanée, Vergy.	1316-1317
11 H 861	Dîmes : redevances.	1219-1741
Meursanges		
11 H 863	Cens et dîmes : donation, baux, reconnaissances.	1252-1335
11 H 804	Dîmes et étang de Reullée : redevance due par les seigneurs de la Borde.	1404-1667
Meursault : ferme de Meursault et Moisey, concerne aussi Auxey-Duresses, Crépey, Monthélie, Volnay		
11 H 866	Terrier de Meursault, Moisey et Crépey.	1484
11 H 867	Terriers, manuels de cens, tibériades, reconnaissances.	1490-1680
Meursault : cellier de Meursault		
11 H 871	Terrier et manuel de cens.	1454-1465
11 H 881	Acquisitions.	[1100]-1249

Sources

11 H 882	Acquisitions.	1251-1465
11 H 883	Acquisitions en prairie de Moloise.	1228-1325
11 H 884	Amodiations : baux, visites, procès.	1478-1615
11 H 886	Bois de Servotte : usages.	1490-1604
11 H 887	Cens : baux, reconnaissances.	1258-1394
11 H 888	Cens : baux, reconnaissances, procédure.	1402-1499
11 H 895	Redevance due au seigneur de Meursault, procès.	1409-1498
11 H 896	Dîmes : acquisitions et exemptions.	1170-1606
11 H 897	Droits seigneuriaux et curiaux.	1239-1668
Monthélie		
11 H 899	Cens : acquisitions, baux, reconnaissances.	1292-1694
Montot		
11 H 900	Dîmes, tierces : acquisitions, quittances, procédures.	1233-1777
Morey-Saint-Denis		
11 H 901	Terrier de Morey, Chambolle, Flagey et Vougeot.	1475-1500
11 H 905	Acquisitions : concerne aussi Chambolle-Musigny, Chenôves, Flagey-Échézeaux, Gevrey-Chambertin, Vougeot.	1244-1389
11 H 907	Cens.	1325-1505
11 H 912	Dîmes des vins : redevances dues par les moines de La Bussière et les dames de Tart.	1250-1772
11 H 913	Dîmes des vins : accord avec Saint-Denis de Vergy : concerne aussi Gilly-lès-Vougeot, Chambolle-Musigny.	1341-1754
11 H 914	Dîmes : procès contre Pierre de Thil, sire de Mont-Saint-Jean.	1394-1397
11 H 918	Droits seigneuriaux : garde, communaux.	1430-1508
11 H 919	Rente de 20 livres sur la seigneurie.	1255-1732
Noidan		
11 H 920	Rente d'un muid de blé.	1252-1766
Noiron-sous-Gevrey		
11 H 921	Acquisitions.	1266-1639

Sources

11 H 922	Terres et cens : procès contre les habitants de Noiron. 1444-1517
11 H 923	Bois communaux, rivière de Sansfond (Cent fonds) et dîmes : procès et accords avec les habitants de Noiron et le chapitre de Langres. 1331-1502
11 H 927	Cens. 1392-1591
11 H 928	Redevance en avoine fondée par le duc Hugues III : procès contre les habitants. 1190-1395
11 H 929	Redevance en avoine fondée par le duc Hugues III : procès contre les habitants. 1419-1426
11 H 930	Redevance en avoine fondée par le duc Hugues III : procès contre les habitants. 1448-1528
11 H 933	Redevance due à la Saint-Chapelle, procès contre la dame de Saulon, le curé de Noiron et d'autres. 1275-1751
11 H 934	Tierces, portion congrue. 1242-1702
Nuits-Saint-Georges	
11 H 936	Cens : acquisitions, baux, procédure. 1228-1696
Ouges : concerne aussi la prairie de Lamponne, Varanges.	
11 H 938 Cartulaire 196	Inventaire : « transcrits des titres de la layette marquée QQ, 1 ^{er} cartable, liasses 1, 2 et 3 ». XVIII ^e siècle, milieu En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/citeauxAD21Cart196/citeaux196.html .
11 H 939 Cartulaire 173	Cartulaire de la grange et seigneurie d'Ouges. XV ^e siècle, fin En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.173/Citeaux%20Ouges%20cart%20173.html .
11 H 940	Rentier. 1445
11 H 941	Lettres à terrier. 1481-1732
11 H 942	Matériaux pour l'établissement des terriers, tibériades. XV ^e -1782
11 H 943	Terrier : concerne aussi l'abbaye du Breuil-Benoît (Eure). 1481 Relié dans un procès-verbal de visite du Breuil-Benoît, au diocèse d'Évreux (1488/89). Deux exemplaires : voir 11 H 944.
11 H 944	Terrier, double du précédent : concerne aussi Rouvres-en-Plaine. 1481 Auquel est joint un rentier de Bretenièrre et Rouvres pour Jaquot de Villers, écuyer (1385-1399), et un censier d'Ouges pour Cîteaux (1409). Deux exemplaires : voir 11 H 943.
11 H 954	Débornements et arpentages. 1235-1775
11 H 955	Acquisition de la grange et de la seigneurie. 1202-1366
11 H 956	Acquisitions. 1228-1278
11 H 957	Acquisitions. 1282-1299

Sources

11 H 958	Acquisitions.	1323-1672
11 H 964	Bois : droits d'usage, procès contre les habitants de Rouvres et d'Ouges.	1446-1557
11 H 965	Bois : droits d'usage, redevance en paiseaux (échalas) pour le chapitre d'Autun.	1249-1702
11 H 966	Cens, tierces, dîmes et fiefs : baux et reconnaissances : concerne aussi Fauverney, Neuilly-lès-Dijon.	1253-1335
11 H 967	Cens, tierces, dîmes et fiefs : baux et reconnaissances.	1344-1481
11 H 977	Cure : inventaire des titres, portion congrue, présentation, union à Cîteaux en 1620.	1448-1728
11 H 979	Dîmes : concerne aussi Corcelles-lès-Monts, Saint-Apollinaire, Longvic.	1272-1670
11 H 981	Droits seigneuriaux : corvées, chasse.	1427-1738
11 H 982	Four banal.	1485-1635
11 H 983	Justice.	1225-1484
11 H 985	Redevances dues au seigneur de Magny-sur-Tille pour la garde de Lamponne et à l'abbaye de Baume-les-Dames.	1269-1688
Pagny-le-Château : grange de Tontenant, concerne aussi Esbarres, Franxault, Losne, Pagny-la-Ville, Saint-Jean-de-Losne		
11 H 987 Cartulaire 184	Cartulaire de Tontenant. En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.184/Citeaux%20Tontenant%20cart%20184.html .	c. 1504
11 H 988	Copies de pièces relatives aux limites des finages de Tontenant et Latrecey et aux droits d'usages.	s.d.
11 H 989	Acquisitions, justice.	1209-1524
11 H 992	Amodiations, déclarations de comptes.	1480-1506
11 H 993	Droits d'usage, vaine pâture : procès contre les habitants de Pagny et le seigneur du lieu.	1203-1499
11 H 995	Cens.	1418-1494
11 H 996	Pêche en Saône : procès contre le seigneur de Pagny et celui d'Orsans.	1441-1516
11 H 997	Portail de Tontenant.	1320-1147
Painblanc		

Sources

11 H 998	Redevance : procès contre Philippe de Jaucourt, seigneur de Nuas et Painblanc.	1410
Paris : cloître des Bernardins		
11 H 999	Acquisitions : concerne aussi Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), l'abbaye des Écharlis (Yonne).	1246-1443
Pasques : grange de Neuilly, concerne aussi Mâlain		
11 H 1005	Acquisitions : concerne aussi Saint-Étienne de Dijon et l'abbaye de Saint-Seine.	1139-1295
11 H 1006	Bois.	1341-1533
11 H 1008	Dîmes : procès, réparations au presbytère de Pasques.	1450-1179
Pernand (Pernand-Vergelesses)		
11 H 1009	Ban de vendanges à Pernand et Aloxe : procès contre le seigneur de Pernand.	1459
11 H 1010	Cens.	1332-1450
La Perrière-sur-Saône		
11 H 1011	Cens et redevances.	[1167]-1536
Plombières-lès-Dijon		
11 H 1015	Cens.	1261-1728
Pommard		
11 H 1016	Acquisitions.	1207-1272
11 H 1018	Cens.	1381-1458
11 H 1019	Dîmes.	1436-1782
11 H 1020	Redevance due à Clairvaux : rachat.	1381-1396
Quemigny		
11 H 1022	Entre-Deux-Monts : redevance fondée par Eudes IV.	1328-1771
Quincey		
11 H 1023	Cens et redevances.	1225-1521
Rouvres-en-Plaine		
11 H 1024	Prés, terres et redevances.	1195-1585
Ruffey-lès-Beaune		
11 H 1025	Travoisy : cens et dîmes.	1272-1520
Saint-Aubin (Jura)		
11 H 1026	Pré : donation.	1256-1257

Saint-Bernard : village, grange de Brétigny, concerne aussi le bois de Folchétif	
11 H 1029	Acquisition des droits prétendus par Étienne de Vougeot, archiprêtre de Vergy, sur les biens de Cîteaux, en particulier à Brétigny. 1290
11 H 1030	Grange de Brétigny : manuel, procès, amodiation. 1446-1784
11 H 1031	Rolanges : acquisition. 1393-1396
Saint-Jean-de-Losne : ferme, concerne aussi Brzaey-en-Plaine, Charrey-sur-Saône, le fief de Fallersans, Losne, Maison-Dieu, Montot, Orsans, Saint-Usage, Tontenant, Trouhans, Villars	
11 H 1034	Inventaire des pièces relatives aux droits seigneuriaux. XVIII ^e siècle
11 H 1035 Cartulaire 198, vol. 1	Cartulaire de Saint-Jean-de-Losne et Losne : copies de pièces conservées dans les layettes A et B. XVIII ^e siècle, milieu Voir cartulaire 198 vol. 2 (11 H 87).
11 H 1036	Terrier de Losne, Chaugey et Maison-Dieu : concerne aussi Échenon, Franxault (Latrecey), Losne, Pagny-le-Château (Tontenant), La Perrière, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage. 1480
11 H 1042	Ferme de Saint-Jean-de-Losne : baux. 1444-1757
11 H 1045	Fief de Fallersans : déclarations de fief et de cens. XV ^e -1679
Saint-Jean-de-Losne	
11 H 1049	Acquisitions. 1214-1460
11 H 1051	Château : achat au duc de Bourgogne contre un cens annuel de 24 livres (1469) échangé en 1724 contre une rente assignée en 1250 par Charles d'Anjou sur la prévôté d'Angers. 1250-1724
11 H 1054	Château : cens sur des jardins dans les fossés. 1473-1748
11 H 1055	Château : justice, droit de passage. 1486-1729
Saint-Julien	
11 H 1057	Redevance. 1226-1227
Saint-Philibert	
11 H 1071	Dîmes, redevance sur la commanderie du Temple. 1213-1586
Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue	
11 H 1075 Cartulaire 179	Cartulaire de Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Noiron-sous-Gevrey, Féney. XV ^e siècle, fin En ligne : http://documents.cbma-project.eu/flipbook/Citeaux%20cart.179/Citeaux%20Saulon%20Fenay%20cart%20179.html .
11 H 1076	Acquisitions, baux, procès. 1202-1783
Saulon-la-Chapelle	

Sources

11 H 1077	Moulin aux Moines ou du Portier : acquisition, cens.	1217-1452
11 H 1079	Moulin aux Moines : justice, usages.	1285-1636
11 H 1080	Moulin aux Moines : rente au chapitre de Nuits.	1336-1790
Savigny-le-Sec		
11 H 1083	Vigne : cens.	1461
Savigny-lès-Beaune		
11 H 1084	Acquisitions.	1278-1281
11 H 1085	Cens : baux et reconnaissances.	1281-1584
Savouges		
11 H 1086	Acquisitions, manuel de cens de Savouges et Épernay.	1361-1446
11 H 1087	Prés et bois : procès contre les Chartreux et la Sainte-Chapelle de Dijon.	1451-1518
11 H 1088	Pâturages : procès contre les habitants.	1494-1564
11 H 1089	Tierces : procès.	1494-1496
Semezanges		
11 H 1090	Donation d'un homme, droit d'usage, cens.	1278-1742
Serrigny		
11 H 1091	Cens.	1304-1510
11 H 1092	Fief à Serrigny et Villars-Esbarres : hommages.	1328
11 H 1093	Redevance : transfert d'une redevance assignée sur Marigny-le-Cahouët par Guillaume, seigneur de Montaigu.	1293-1371
Seurre		
11 H 1094	Acquisitions, cens.	1304-1675
Somberton		
11 H 1095	Redevance sur les foires : concerne aussi Mesmont.	1273-1710
Ternant		
11 H 1096	Droit d'usage à Ternant et à Rolle : concerne aussi Détain et Gergueil.	1240-1621
11 H 1097	Rolle : donation d'une redevance par Élisabeth, dame de Rolle.	1228
Troyes, Laines-aux-Bois (Aube)		
11 H 1099	Maisons rue Saint-Martin-des-Vignes, rue aux Lorgnes, à Croncels, devant le grand hôtel de Larrivour : cens.	1355-1469
Vassy (Haute-Marne)		

Sources

11 H 1100	Assignation par Alix, reine de Chypre, d'une rente payable à Paris sur ses bois de Vassy.	1235
Villebichot		
11 H 1113	Acquisitions.	1280-1605
11 H 1115	Bois : droits d'usage et justice, accords avec les habitants de Villebichot et d'Épernay.	1355-1510
11 H 1121	Cens, lods, rentes.	1285-1716
11 H 1123	Cure : dîmes, patronage, droits curiaux, droits honorifiques du seigneur de La Outre.	1443-1706
11 H 1125	Droits seigneuriaux, justice, chasse : concerne aussi La Outre, la Vouge (rivière).	1314-1753
11 H 1126	Droits seigneuriaux : corvées.	1446-1693
11 H 1128	Droit de garde : redevance due par les habitants au châtelain d'Argilly et par celui-ci à Cîteaux.	1410-1768
11 H 1129	La Grange-Neuve : acquisitions.	1197-1262
11 H 1130	La Grange-Neuve : amodiations, cens.	1341-1691
Villy-le-Moutier		
11 H 1131	Cens : procès.	1490-1705
Vitteaux		
11 H 1132	Rente de 100 sous.	[1155]-1412
Volnay		
11 H 1133	Cens et dîmes.	1248-1696
Vosne		
11 H 1136	Acquisitions.	1189-1771
11 H 1137	Amodiations, cens, lods.	1454-1741
11 H 1138	Poncey : acquisition de cens. Concerne aussi Boncourt-le-Bois et Vosne.	1235-1277
Vougeot : cellier de Vougeot		
11 H 1146	Acquisitions : concerne aussi Brétigny, Flagey-Échézeaux, Chambolle-Musigny.	1233-1535
11 H 1148	Baux à cens et à ferme : concerne aussi Gilly et Chambolle-Musigny.	1325-1628
11 H 1151	Dîmes des Échézeaux : amodiations, autorisations de vendanges.	1467-1767

Sources

11 H 1153	Droits seigneuriaux et justice.	1435-1737
Comptabilité de l'abbaye et de l'Ordre		
11 H 1159 Cartulaire 170	<i>Secundum registrum monasteriorum ordinis Cisterciensis</i> . Liste des monastères cisterciens, groupés par filiation, indiquant leurs facultés de contribution. En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1354
11 H 1160	Ordre cistercien et abbaye de Cîteaux : comptes. f. 1r-30v : Comptes généraux de l'Ordre (1337-1347) ; f. 32r-245v : Comptes du boursier de Cîteaux ; recueil d'amodiations (1346-1402). En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1337-1402
11 H 1161	Ordre cistercien : comptes. Dans la reliure : achat par Jean de Vienne du fief de Montby, à Gilly (1387). En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1404-1427
11 H 1162	Ordre cistercien : comptes. En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1499-1516
11 H 1165	Boursier de Cîteaux : comptes sur tablettes de cire. Les tablettes Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1165, Lyon, BM, ms 1736 (fac-similé dans <i>Collection lyonnaise de fac-similés, op. cit.</i> , et Londres, British Library Add MS 33215, forment un seul document. En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1321-1325
11 H 1166	Boursier de Cîteaux : comptes. En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1489-1493
11 H 1172	Grènetier : comptes. En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1497-1504
11 H 1179	Comptes du Petit-Cîteaux. En ligne : https://manuscrits.cbma-project.eu/ .	1470-1490
Série H – 21 H. Prieuré Saint-Vivant de Vergy		
Cartulaire 232	Cartulaire de Saint-Vivant de Vergy. Édité par DUCHESNE, <i>Histoire généalogique de la maison de Vergy, op. cit.</i>	1606-1902
21 H 45	Détain-et-Bruant. Jusqu'en 2018, cette liasse portait la cote 21 H 690.	1152-1787
21 H 46	Détain-et-Bruant, Dijon. Jusqu'en 2018, cette liasse portait la cote 21 H 691.	1164-1786
21 H 59	Vosne, Vougeot. Jusqu'en 2018, cette liasse portait la cote 21 H 701.	1165-1788
Série P – Finances, cadastre, postes		
3 P PLAN 565/4	Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, section A3. En ligne : https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/Rechercher/Recherche_thematique/Cartes_et_plans .	1827
Série Q – Domaine, enregistrement et hypothèques		
Non coté	<i>Registre des ventes à la Révolution française.</i>	1844

Sources

Q 186	Domaines nationaux. Cîteaux. Rapport des batiments de Cîteaux et dependances, 24 février 1791.	1791
Q 718	Bibliothèques et livres du district de Dijon.	1790-1794
Q 822	Séquestre et liquidation. Rapport sur une tentative de vol dans le Trésor, 12 septembre 1790. Inventaire fait à Cîteaux, Gilly et au clos de Vougeot, 1 ^{er} mai 1790. Levée des scellés de la salle du Trésor, 13 octobre 1790.	1790
Q 823	Mobilier.	1790-1792
Q 824	Mobilier Inscription des monuments de Cîteaux par Jean-Baptiste Peincedé, juin 1791. Levées des scellés sur la salle du Trésor, 8 avril 1791.	1791
Q 825	Archives et bibliothèque Récolement et enlèvement de la bibliothèque, 29 avril-6 mai 1791.	1791
Q 826	Le Petit-Cîteaux.	1790-1791
T – Enseignement, affaires culturelles, sports		
22 T b 6	Tableau statistique des archives antérieures à 1790, par Claude Rossignol.	1844
Besançon, Archives départementales du Doubs (25)		
Série H – 57 H. Abbaye de Buillon		
57 H 5	Notices en faveur de l'abbaye. Contient des pancartes.	XII ^e siècle
Série H – 60 H. Abbaye de Cîteaux		
60 H 1	Copies de bulles relatives à l'Ordre.	1249-1666
60 H 3	Recueil d'actes relatifs aux biens de Cîteaux.	1400-1499
60 H 4	Terrier.	1450
60 H 5	Maisons à Besançon. Rue d'Arènes.	1300-1414
60 H 6	Maisons à Besançon. Rue de Battant.	1300
60 H 7	Maisons à Besançon. Rue de Glères.	1404-1408
60 H 8	Maisons à Besançon. Rue des Granges.	1286-1519
60 H 9	Vignes.	1206-1271
60 H 10	Vignes.	1272-1287
60 H 11	Vignes.	1293-1328

Sources

60 H 12	Dommmages causés aux biens de Cîteaux pour les fortifications de la ville. 1499-1696
60 H 13	Rentes. 1451-1529
60 H 14	État des revenus. XV ^e siècle
60 H 16	Baux des revenus. 1445-1693
Série H – 65 H. Abbaye de Rosières	
65 H 1-13	Abbaye de Rosières. 1135-1787
Montpellier, Archives départementales de l'Hérault (34)	
Série H – 5 H. Abbaye du Saint-Sauveur de Gellone ou de Saint-Guilhem-le-Désert	
5 H 8	Cartulaires de Gellone. XI ^e -XII ^e siècles Édités par ALAUS, CASSAN, MEYMAL, <i>Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, op. cit.</i>
Montmorot, Archives départementales du Jura (39)	
Série H – 17 H. Abbaye de Cîteaux	
17 H 3	Champvans. Bois et friches. 1457-1458
17 H 4	Crissey. Terre. 1408
17 H 6	Dole. Droits sur les péages. 1200-1568
17 H 8	Dole. Maisons. 1218-1404
17 H 9	Dole. Maisons. 1406-1541
17 H 10	Dole. Terres. 1218-1326
17 H 11	Dole. Terres. 1395-1405
17 H 12	Dole. Terres. 1406-1512
17 H 13	Dole. Vignes. 1228-1238
17 H 14	Dole. Vignes. 1295-1321
17 H 15	Dole. Vignes. 1383-1395
17 H 16	Dole. Vignes. 1403-1440
17 H 17	Dole. Vignes. 1443-1446
17 H 18	Dole. Vignes. 1451-1521

Sources

17 H 19	Dole. Manuels de cens. 1497, 1506, 1535
17 H 20	Flagey (Côte-d'Or). Biens. 1431
17 H 22	Lons-le-Saunier. Donations sur le puits à muire. 1172-1293
17 H 23	Lons-le-Saunier. Acquisition des droits des abbayes de Quincy et du Miroir sur le puits à muire. 1172-1284
17 H 24	Lons-le-Saunier. Drois d'éminage. 1243-1461
17 H 25	Lons-le-Saunier. Procès contre la demoiselle Voiturier au sujet de l'éminage. 1461, 1652
17 H 26	Lons-le-Saunier. Maison et vignes. XIII ^e siècle – 1543
17 H 28	Marnoz. Vignes. 1393-1490
17 H 29	Moutaine-Aresches. Terre de Boisset. 1392
17 H 30	Saizenay. Prés. 1209-1400
17 H 31	Salins. Donation sur le puits à muire. 1197-1260
17 H 32	Salins. Donation sur le puits à muire. 1316-1433
17 H 33	Salins. Acquisitions de rentes sur le puits à muire. 1233-1600
17 H 34	Salins. Acquisition de rentes des abbayes de Balerne et de Buillon sur le puits à muire. 1277
17 H 35	Salins. Acquisition de rentes de l'abbaye de Rosières sur le puits à muire. 1229
17 H 36	Salins. Échange de rentes sur la saunerie avec l'abbaye de Morimond. 1255-1618
17 H 37	Salins. Confirmation des rentes sur la saunerie. 1469-1493
17 H 39	Salins. Droit de 25 charges de sel sur la saunerie. 1395-1688
17 H 45	Salins. Cour de Cîteaux. 1430-1549
17 H 46	Salins. Maisons. 1206-1236
17 H 47	Salins. Maisons. 1282-1594
17 H 48	Salins. Vignes. 1211-1255
17 H 49	Salins. Vignes. 1264-1487

Sources

17 H 50	Salins. Procès contre la veuve et les enfants d'Hugues Vignier au sujet d'une vigne.	1488-1548
17 H 52	Voray (Haute-Saône). Terres.	1319
17 H 53	Comptes des revenus de Cîteaux au comté de Bourgogne.	1404-1483
17 H 59-60	Supplément non inventorié et non communicable.	
Série H – 19 H. Abbaye de Rosières		
19 H 8	Actes des sires de Salins. <small>Acte provenant de Cîteaux, 1196.</small>	1174-1196
19 H 10	Pancartes des archevêques de Besançon, Humbert et Amédée.	1137-1210
Vesoul, Archives départementales de la Haute-Saône (70)		
Série H – Abbaye de Theuley		
H 403	Achey, Apremont, Arc-lès-Gray, Argillières, Aubigney.	1188-1784
H 409	Courchamp, Dampierre-sur-Salon, Delain, Écuelle, Fontaine-Française.	1179-1754
H 422	Salins, Vars.	1115-1780
H 1098	Cartulaire de Theuley. En ligne : archives.haute-saone.fr/ark:/77977/vta89627fc0c78ab604/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_1834240e878496b0eb07219519e67908#id:344370704?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3060.000,-2123.000&zoom=6&rotation=0.000 .	XII ^e siècle
Mâcon, Archives départementales de Saône-et-Loire (71)		
Série H – H 24 à 53. Abbaye de La Ferté		
H 24	Actes et inventaires d'archives. H 24/27 à H 24/34 : inventaires d'archives. En ligne : https://www.archives71.fr/ .	1113-1158, XIII ^e siècle
Série H – H 81 à 114. Abbaye Notre-Dame du Miroir		
H 81	Actes. Cette liasse comprend trois actes provenant de l'abbaye de Cîteaux : H 81 / 11, 48 et 49.	1164-1296
H 81 / 12	Cartulaire dit « cartulaire de Villars-ès-Barres ».	XV ^e siècle, fin
H 82	Actes. Cette liasse contient un acte provenant de l'abbaye de Cîteaux : H 82 / 15.	1306-1368
H 84	Actes. Cette liasse contient un acte provenant de l'abbaye de Cîteaux : H 84 / 7.	1388-1427

Sources

H 85	Actes. Cette liasse contient quatre actes provenant de l'abbaye de Cîteaux : H 85 / 15, 16, 17 et 18.	1426-1438
Série H SUP		
H SUP 168	Abbaye de Cîteaux. Seigneurie de Saulon la Chapelle. Inscriptions des monuments de Cîteaux (1791). Prieuré de la Bussière. Affaire Dom Patrouillet. Gouvernement de l'Ordre. Prieuré de Tart ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux (Côte-d'Or).	1285-1791
Dainville, Archives départementales du Pas-de-Calais (62)		
Série H – 12 H. Abbaye de Cercamp		
12 H 2	Petit cartulaire de Cercamp.	XII ^e siècle
Montigny-le-Bretonneux, Archives départementales des Yvelines (78)		
Série H – 45 H. Abbaye des Vaux-de-Cernay		
45 H 24	Auffargis. Titres. Inventaires d'archives XIII ^e -XIV ^e siècles.	1243-1689
Amiens, Archives départementales de la Somme (80)		
Série H – XXX.H. Abbaye de Valloires		
XXX.H.2	Cartulaire de l'abbaye de Valloires.	XIII ^e siècle
Auxerre, Archives départementales de l'Yonne (89)		
Série H – H 787 à 808. Abbaye puis prieuré de La Cour Notre-Dame		
H 787	Cartulaire de La Cour Notre-Dame. En ligne : https://archivesenligne.yonne.fr/ark:/56431/vta5362973e102d2/daogrp/0#id:2033072519?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1602.000,-2009.000&zoom=5&rotation=0.000 .	XV ^e siècle
Dijon, Archives municipales		
3 R1, n° 8	Lettre de Vaillant.	1814
Montpellier, Archives municipales		
AA1	<i>Liber intrumentorum memorialis.</i> Édité par GERMAIN, CHABANEAU, <i>Le cartulaire des Guilhem de Montpellier, op. cit.</i>	XIII ^e siècle
Nuits-Saint-Georges, Archives municipales		

Non coté	<p>Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux « <i>Reverendissimo D. Nicolao Larcher abbati Cisterc. Sorbonnae doctori totius Ordinis generali</i> ».</p> <p style="text-align: right;">c. 1700</p> <p>Cinq exemplaires sont actuellement conservés : Paris, BNF, Est. topo, V^a 403, format 4 ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, portefeuille topographique, Cîteaux ; Nuits-Saint-Georges, AM, non coté ; collection particulière (cité dans <i>Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux</i>). En ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8495230x.r=vue%20c%C3%A0Eteaux</p>
----------	---

3. Sources manuscrites, institutions françaises, Bibliothèques

Paris, Bibliothèque nationale de France	
Manuscrits Latins	
Latin 2488	<p>Ivo Carnotensis, <i>Epistolae</i>. Cirey 179.</p> <p style="text-align: right;">XII^e-XIII^e siècle</p>
Latin 2495B	<p>Hugo de Folieto. Non identifié dans Cirey.</p> <p style="text-align: right;">XIII^e siècle</p>
Latin 2727	<p>Saint Augustin, Hugues de Saint-Victor, S. Eucherius, <i>Evangelium secundum Marcum cum glossa</i>. Cirey 124.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle</p>
Latin 3277	<p>Innocentius III papa, <i>Sermones</i>. Cirey 328 ?</p> <p style="text-align: right;">XIII^e siècle, 1^e moitié</p>
Latin 4391	<p><i>Jacobus de Therinis</i> (?). <i>Formularium Ordinis Cisterciensis. Articuli damnati anno 1277. Humbertus de Romanis, De dono timoris. Humbertus de Prulliac, In Sententias</i>. Provient de Fontenay.</p> <p style="text-align: right;">XIII^e siècle, dernier quart.</p> <p>MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9078319v.</p>
Latin 5456A	<p><i>Chartularium monasterii S. Theofredi Calmiliensis in pago Vellaico, dioecesis Aniciensis, ordinis S. Benedicti</i>.</p> <p style="text-align: right;">XVII^e siècle</p> <p>Édité par CHEVALIER, <i>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre en Monastier, op. cit.</i> Stein 3340, 3341.</p>
Latin 9003	<p>Collection de 80 bulles et pièces diverses relatives à l'Ordre de Cîteaux. Actes de 1218 à 1623.</p> <p style="text-align: right;">XIX^e siècle</p> <p>MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90666657.</p>
Latin 9004	<p>Collection de 12 chartes relatives aux propriétés de l'abbaye de Cîteaux en Franche-Comté.</p> <p style="text-align: right;">XIX^e siècle</p> <p>MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9066664t.</p>
Latin 9189	<p>Cartulaire de l'abbaye de Lézat.</p> <p style="text-align: right;">XIII^e siècle</p> <p>Édité : OURLIAC, MAGNOU, <i>Cartulaire de l'abbaye de Lézat, op. cit.</i> En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525024870.</p>

Sources

Latin 9583	<i>Liber Ade de Corlandon.</i> Cirey 184 ?	XIII ^e siècle
Latin 9887	Cartulaire de Pontigny. MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9077685k .	XII ^e siècle
Latin 10321	<i>Petri de Riga Aurora.</i> Cirey 574. Relié au XV ^e siècle avec Dijon, BM, ms 177.	XIII ^e siècle
Latin 11792	Documents sur l'histoire monastique. f. 87r-102r : catalogue intitulé <i>Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii</i> , envoyé à B. de Montfaucon au XVII ^e siècle. Quatre exemplaires de ce catalogue sont conservés : Paris, BNF, Latin 13068, f. 233r-254r ; Paris, BNF, Latin 11792, f. 87r-102r ; Dijon, BM, ms 1401 ; Paris, BNF, NAL 1647, p. 1-48.	XVII ^e siècle
Latin 13068	Catalogues de bibliothèque envoyés à B. de Montfaucon. f. 233r-254r : catalogue intitulé <i>Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii</i> . Quatre exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Latin 13068, f. 233r-254r ; Paris, BNF, Latin 11792, f. 87r-102r ; Dijon, BM, ms 1401 ; Paris, BNF, NAL 1647, p. 1-48. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10512752n .	XVII ^e siècle
Latin 13070	Catalogues de bibliothèque envoyés à B. de Montfaucon. f. 277r-300v : catalogue de Vauluisant. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10515927f .	XVII ^e siècle
Latin 13090	Fragments de manuscrits. f. 2r-6v proviennent de Cîteaux. Cirey 663. Voir Dijon, BM, ms 654. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9068096b .	IX ^e -XIV ^e siècle
Latin 14615	<i>Miscellanea.</i> f. 579r-582r : catalogue de C. Le Tonnelier. Deux exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Latin 14615, f. 579r-582r ; Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 4630, f. 352r-370v.	XVII ^e -XVIII ^e siècle
Latin 15732	Ricardus, <i>De mistico somnio, De contemplationis, Super quosdam psalmos</i> , etc. Provient de Morimond. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100358529 .	XII ^e siècle
Latin 16412	<i>De articulis fidei, de VII petitionibus, de X preceptis</i> , etc. f. 323r-324v : catalogue du collège de La Sorbonne, c. 1275. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85710810 .	XIII ^e siècle
Latin 16068	Extraits des anciens mémoires de la Chambre des comptes. f. 164v : état des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, édité par VIARD, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, <i>op. cit.</i> ». Voir Paris, BNF, Français 4426, Français 16600 et Paris, AN, P//2289.	XVII ^e siècle
Latin 17089	Cartulaire de l'évêché de Chalon. f. 896v-897v : copie de trois actes pontificaux d'après le ms Dijon, BM, ms 103.	XVII ^e siècle
Latin 17174	Documents sur l'histoire de diverses bibliothèques. f. 282r-303v : catalogues de Vauluisant. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105200710 .	XVII ^e -XIX ^e siècle
Latin 18369	Cartulaire-chronique de Mortemer. MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10034707r .	XII ^e siècle, fin
Latin 18374	Deuxième cartulaire de Foigny. <i>Cartularium Fusniacense.</i>	XIII ^e siècle, 2 ^e moitié

Manuscrits Français	
Français 4426	Extraits des registres de la Chambre des comptes. Dont : état des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, édité par VIARD, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, <i>op. cit.</i> ». Voir Paris, BNF, Latin 16068, Français 16600 et Paris, AN, P//2289. XVII ^e siècle
Français 16248	États-Généraux et assemblées de notables : cahiers, procès-verbaux, pièces diverses. XVII ^e siècle
Français 16600	Extraits, avec annotations du président Achille III de Harlay, des Registres Pater et Noster de la Chambre des Comptes. Dont : état des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, édité par VIARD, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV ^e siècle, <i>op. cit.</i> ». Voir Paris, BNF, Latin 16068, Français 4426 et Paris, AN, P//2289. XVII ^e siècle
Français 17680	Correspondance de différents Bénédictins, principalement de d'Achery et Mabillon, rangée par ordre alphabétique des auteurs des lettres. MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90638012 . XVII ^e siècle
Français 17686	Correspondance de Dom Luc d' Achery. 1685
NAL – Nouvelles acquisitions latines	
NAL 1647	Catalogue des saisies révolutionnaires. p. 1-48 : catalogue intitulé <i>Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii</i> , envoyé à B. de Montfaucon au XVII ^e siècle. f. 19r-27v : catalogue intitulé <i>Omnia fere Mss quae asservantur in bibliotheca minori Cisterciensis archicoenobii</i> . Catalogue des saisies révolutionnaires. Deux exemplaires sont conservés : Paris, BNF, NAL 1647 ; Dijon, BM, ms 2478. Catalogue intitulé <i>Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii</i> , envoyé à B. de Montfaucon au XVII ^e siècle. Quatre exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Latin 13068, f. 233r-254r ; Paris, BNF, Latin 11792, f. 87r-102r ; Dijon, BM, ms 1401 ; Paris, BNF, NAL 1647, p. 1-48. Catalogue intitulé <i>Omnia fere Mss quae asservantur in bibliotheca minori Cisterciensis archicoenobii</i> . Deux exemplaires sont conservés : Paris, BNF, NAL 1647 ; Dijon, BM, ms 1401, f. 19r-27v. XVII ^e -XIX ^e siècle
NAL 2297	Collection de 26 pièces originales, sur parchemin, relatives aux propriétés de l'abbaye de Cîteaux, situées à Ouges. 1285-1508
NAF – Nouvelles acquisitions françaises	
NAF 4336, t. IV	Description historique et chronologique de la ville, abbaye et banlieue de Cluny, depuis leur fondation jusqu'à l'heureuse révolution de 1789, par le citoyen Philibert Bouché [de La Bertillière]. p. 359-392 : inventaire du trésor de l'abbaye de Cluny, 1382. XVIII ^e siècle
Collections	
Baluze 51	Extraits d'archives et de registres divers. MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9001348g . XV ^e -XVII ^e siècle
Bourgogne, 4	Copies de documents concernant les diocèses de Besançon, Lyon, Chalon et Mâcon, et dessins représentant différentes pierres tombales de l'église de Cîteaux. f. 18r : dessin du tombeau d'Alain de Lille. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10543800b . XVIII ^e siècle
Bourgogne, 11	Copies et extraits de documents (comptes, chartes, taxes, etc.) concernant Saint-Bénigne de Dijon et le diocèse de Langres. f. 605r-695v : inventaire du trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100356157 . XVIII ^e siècle

Sources

Languedoc Doat, 17	Recueil de pièces (bulles, chartes royales, etc.) concernant les ordres de Cîteaux (f. 1, années 1080-1559), Cluny (f. 258, années 1182-1289) et Grandmont (f. 266, années 1192-1317). XVIII ^e siècle f. 13r-23r. Copie d'un vidimus de 1486 de la bulle d'Adrien IV « <i>Sacrosancta romana</i> ». MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100349151 .
Moreau, 56	Collection de chartes et diplômes concernant l'histoire de France. 1133-1136
Moreau, 873 (1 et 2)	Extrait de l'inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Theuley. 1734 873 (1), MIC en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100341279 .
Est. – Estampes	
Est. Va 21, t. VII	Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux, gravée par P. Brissart, d'après un dessin d'Étienne Prinstet. 1674 Trois exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, 90110. Reproduit dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, <i>Pour une histoire monumentale, op. cit.</i> , p. 124-125.
Est. collection Destailleur, V ^e 26	Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux. 1689
Est. topo, V ^a 403, format 4	Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux. c. 1700 Cinq exemplaires sont actuellement conservés : Paris, BNF, Est. topo, V ^a 403, format 4 ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, portefeuille topographique, Cîteaux ; Nuits-Saint-Georges, AM, non coté ; collection particulière (cité dans PLOUVIER, SAINT-DENIS, <i>Pour une histoire monumentale, op. cit.</i> , sans détail). En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8495230x/fl.item.r=vue%20c%C3%A4Eteaux.zoom .
Autres	
RES-H-942	<i>Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis</i> . Imprimé à Dijon. 1491 ID ISTC ip00976000.
RES-H- 1685	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis</i> . Imprimé à Dijon. 1491 ID ISTC ip00976000.
RES-H- 1686	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis</i> . Imprimé à Dijon. 1491 ID ISTC ip00976000.
Paris, Bibliothèque de l'Arsenal	
ms 4630	<i>Catalogus catalogorum, sive elenchus manuscriptorum codicum qui hactenus reperiuntur in plurimis Europæ bibliothecis, desumptus et in unum volumen congestus magna cura, diligentia ac summo opere Caroli Le Tonnellier, vigilantissimi ac diligentissimi bibliothecarii, etc. Anno M. DC. LXXV.</i> XVII ^e siècle f. 352r-370v : Catalogue de Cîteaux de C. Le Tonnellier. Deux exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Latin 14615, f. 579r-582r ; Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 4630, f. 352r-370v.
Paris, Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève	
ms 1652	Recueil de pièces relatives à divers Ordres religieux. XVII ^e siècle f. 247 : <i>Articuli parisienses</i> .

Sources

ms 1906	Bulle de fondation et titres de propriété de l'abbaye de La Grâce Notre-Dame, au diocèse de Troyes. XVI ^e siècle
Abbeville, Bibliothèque municipale	
INC 21	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis</i> . Imprimé à Dijon. 1491 ID ISTC ip00976000.
Autun, Bibliothèque municipale	
S 41 (38)	Fortunatus, <i>Carmina</i> . IX ^e siècle, 2 ^e moitié En ligne : https://bymm.irht.cnrs.fr/sommaire/sommaire.php?reproductionId=21855 .
S 78 (64)	<i>Tractatus philosophici</i> . Petrus Lombardus, <i>Sententiae</i> . XVI ^e siècle 2 volumes.
S 161 (139 B)	Philippus Cancellarius, <i>Sermones de tempore</i> . Non identifié dans Cirey. XIII ^e siècle, 2 ^e quart En ligne : https://bymm.irht.cnrs.fr/resultRecherche/resultRecherche.php?COMPOSITION_ID=20289 .
Auxonne, Bibliothèque municipale	
inconnue	Boèce, <i>Opera</i> . Imprimé à Venise. 1491 Provenant de Cîteaux. Cité par SPERANZA M. : « La bibliothèque sous l'Ancien Régime, <i>op. cit.</i> ». ISTC ib00767000.
Besançon, Bibliothèque municipale	
Chifflet 42	Cartulaire des Salines ou <i>Cartularium Salinense</i> . XIII ^e -XIV ^e siècles Édité par LOCATELLI, BRUN, DUBOIS, <i>Les Salines de Salins au XIII^e siècle, op. cit.</i>
Boulogne-sur-Mer, Bibliothèque municipale	
ms 144	<i>Chartularium Bertinianum</i> . XII ^e -XV ^e siècles Édité par GUÉRARD, <i>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, op. cit.</i> Stein 3328, 3332.
Cambrai, Bibliothèque municipale	
ms 975 (873)	Mélanges, recettes, pièces diverses, en prose et en vers. XVII ^e -XVIII ^e siècles f. 267r-295r, édité : FOULQUES DE CAMBRAI, <i>Fundatio abbatiae de Valcellis, op. cit.</i> ,
Chaumont, Bibliothèque municipale	

Sources

ms 79	Jean de Cirey, <i>Defensorium pacis et integritatis unionis sacri Ordinis Cisterciensis per modum dialogi</i> , ou <i>Dyalogus prioris et supprioris super duplici statu, prospero scilicet et adverso, Ordinis Cisterciensis, contra falsas et scismaticas quorundam anticisterciensium assertiones.</i> XV ^e -XVI ^e siècles Voir Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1 ; Dijon, BM, ms 602 ; Épinal, BM, ms 88. MIC en ligne : https://bvmm.irht.cnrs.fr//consult/consult.php?reproductionId=5131 .	
Colmar, Bibliothèque municipale		
ms 477 (292)	<i>Liber privilegiorum.</i> Provient de l'abbaye de Bebenhausen. XIV ^e siècle Stein 953.	
Dijon, Bibliothèque municipale		
Abréviations : Boullemier : Catalogue Boullemier, 1802, BM Dijon, ms 1659. Zaluska : Zaluska, Yolanta, <i>L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII^e siècle</i> , Cîteaux, 1989. Manuscrits enluminés de Dijon : Zaluska, Yolanta (dir.), <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> , Paris, CNRS, 1991.		
ms 1 (1) MIC 45	<i>Biblia sacra, cum prologis s. Hieronymi.</i> Cirey 358. XIII ^e siècle Boullemier 2. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 206.	
ms 3 (3) MIC 200	<i>Biblia sacra, cum prologis s. Hieronymi et capitulationibus.</i> Cirey 359. XIII ^e siècle Boullemier 4. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 316.	
ms 4 (4) MIC 207	<i>Biblia sacra, cum prologis s. Hieronymi.</i> Cirey 361. c. 1230-1240 Boullemier 6. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 162.	
ms 5 (5) MIC 216	<i>Biblia sacra, cum prologis s. Hieronymi.</i> Cirey 360. XIII ^e siècle, début Boullemier 7. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 158.	
mss 9-11 (9)	<i>Biblia sacra, cum prologis s. Hieronymi et capitulationibus.</i> Provenant de La Grâce-Notre-Dame. XIII ^e siècle, 2 ^e quart Boullemier 11.	
ms 9 MIC 46	Ancien Testament, jusques et y compris les Paralipomènes. Non identifié dans Cirey. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 200.	
ms 10 MIC 46	Esdras, Néhémias, Tobie, Judith, Esther, Job, Proverbes, Ecclesiaste, Cantique, Sagesse, Ecclésiastique, Grands et Petits Prophètes. Non identifié dans Cirey. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 201.	
ms 11 MIC 208	Les Macchabées et le Nouveau Testament, moins les Actes. Non identifié dans Cirey. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 201.	

Sources

mss 12-15 (9bis)	Bible dite de saint Étienne Harding. <i>Biblia sacra</i> . Boullemier 1. c. 1109-1111	
	ms 12 MIC 47	Ancien Testament. Octateuque. Prologues de s. Jérôme. Cirey 563. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00012/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00012_000_01_PS.jpg&bnid=FR212316101_CITEAUX_MS00012_117_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00012&treq=&vcontext=book&prev=mets .
	ms 13 MIC 47	Ancien testament (suite). Rois et Prophètes (sauf Daniel et Baruch). f. 150v, <i>Monitum</i> d'Étienne Harding. Cirey 564. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00013/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00013_000_01_PS.jpg&bnid=FR212316101_CITEAUX_MS00013_153_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00013&treq=&vcontext=book&prev=mets .
	ms 14 MIC 47	Ancien Testament (fin). Job, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique, Daniel, Chroniques (Paralipomènes) I et II, Esdras I et II (Néhémie), Esther, Sagesse, Ecclésiastique (Siracide), Judith, Tobie, Maccabées I et II. Cirey 565. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00014/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00014_000_01_PS.jpg&bnid=FR212316101_CITEAUX_MS00014_206_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00014&treq=&vcontext=book&prev=mets .
	ms 15 MIC 197	Nouveau testament. Cirey 566. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00015/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00015_000_01_PS.jpg&bnid=FR212316101_CITEAUX_MS00015_134_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00015&treq=&vcontext=book&prev=mets .
mss 16-21 (10)	Bible latine, avec la glose dite ordinaire. Boullemier 14. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 167. Plusieurs volumes manquent. c. 1270-1280	
	ms 16 MIC 204	Job et Isaïe, jusqu'à XLIII-28. Cirey 343.
	ms 17 MIC 203	Isaïe, depuis XLIV-1, et Jérémie. Cirey 342.
	ms 18 MIC 93	Évangiles de s. Luc et de s. Jean. Cirey 346.
	ms 19 MIC 226	Épîtres de s. Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Éphésiens, jusqu'à VI-13. Cirey 347 bis.
	ms 20 MIC 220	Suite des épîtres de s. Paul (Éphés, depuis VI-13), Actes des Apôtres et prologue des Épîtres canoniques. Cirey 348.
	ms 21 MIC 203	Suite du prologue, Épîtres canoniques et Apocalypse. Cirey 347.
mss 22-28 (11)	Bible latine, avec la glose dite ordinaire. Boullemier 13 (en quinze volumes). Les mss Dijon, BM, mss 22-29, ms 34, Londres, British Library Add MS 31831 forment un ensemble de Bibles glosées, de provenance et de datation différentes (fin XII ^e -XIII ^e siècle). XII^e, fin-XIII^e siècle, début	
	ms 22 MIC 93	Genèse et Exode. Cirey 21. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 122.

Sources

	ms 23 MIC 92	Exode et Lévitique. Cirey 22. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 123.
	ms 24 MIC 93	Nombres et Deutéronome. Cirey 23. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 124.
	ms 25 MIC 197	Quatre livres des Rois. Cirey 13. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 130.
	ms 26 MIC 76	Ézéchiel et Jérémie. Cirey 52. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 120, 126.
	ms 27 MIC 76	Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des cantiques, Sagesse et Ecclésiastique. Cirey 47. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 134.
	ms 28	Josué, Juges, Esdras I et II (Néhémias). Cirey 30. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 119.
ms 29 (11 ¹) MIC 202	Glose ordinaire sur Ézéchiel, Isaïe et Daniel, provenant d'un autre exemplaire du même temps. Cirey 53. XII ^e -XIII ^e siècle <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 121, 127.	
ms 30 (12) MIC 242	Psautier à l'usage de Saint-Vaast d'Arras, dit psautier de Cîteaux, ou psautier de Robert de Molesme. Non identifié dans Cirey. XI ^e , fin avant 1098 ? - XII ^e siècle, début L'identification avec le Cirey 1013 est douteuse. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 19. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00030/viewer.html?ns=FR212316101_MS00030_000_01_PS.jpg .	
ms 31 (13) MIC 76	Pierre Lombard, <i>Commentaire sur le psautier</i> . Cirey 363. XII ^e siècle, 3 ^e -4 ^e quart Boullemier 19. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 116.	
ms 32 (14) MIC 537	<i>Breviarium in Psalmos</i> . Psautier, commenté par le Pseudo-Jérôme. Cirey 34. XII ^e siècle, 1125-1133 ? Boullemier 20. Załuska n° 21. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 40. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00032/ijviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00032_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00032_178_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00032&treq=&vcontext=book&prev=mets .	
ms 33 (15) MIC 47	Gilbert de la Porée, <i>Commentaire sur le psautier</i> . Cirey 364. XII ^e siècle, 2 ^e moitié Boullemier 21. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 114.	
ms 34 (16) MIC 47	Partie de l'Ancien Testament, avec la glose dite ordinaire : Ruth, Esther, Tobie, les Macchabées. Cirey 9. XIII ^e siècle <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 131.	
ms 35 (17) MIC 47	Les quatre Évangiles, avec la glose ordinaire. Cirey 371. XIII ^e siècle, 1 ^e moitié Boullemier 28. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 157. Microfilm en ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00035/viewer.html?ns=FR212316101_MS0035_001.jpg .	

Sources

ms 36 (18) MIC 207	Pierre le Chantre (Petrus Cantor), <i>Commentaire sur les Évangiles. Commentarius in Evangelia, Glossae super unum ex quatuor.</i> Cirey 65. XII ^e -XIII ^e siècle Boullemier 29. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 152.
ms 37 (19) MIC 202	Évangile de saint Marc, avec la glose dite ordinaire. Cirey 78. XII ^e siècle, 3 ^e -4 ^e quart Boullemier 31. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 115.
ms 38 (20) MIC 242	Évangile de l'Enfance, Miracles de la Vierge, sermons, etc. Non identifié dans Cirey. XIII ^e siècle Boullemier 40.
ms 39 (21) MIC 214	Hugues de Saint-Victor, <i>L'arche de Noé</i> . Richard de Saint-Victor, <i>Benjamin</i> . Cirey 159. XII ^e siècle, c. 1160-1180 Boullemier 42. Załuska 64. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 79. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00039/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00039_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00039_123_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00039&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 40 (22) MIC 96	Recueil de six ouvrages, dont deux de saint Augustin. Cirey 128. XII ^e siècle, 2 ^e moitié Boullemier 43. Załuska 55. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 71. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00040/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00040_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00040_071_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00040&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 41 (23) MIC 242	Bède le Vénérable, <i>Le Tabernacle</i> . Origène, <i>Homélie IX sur l'Exode</i> . Cirey 131. XII ^e siècle, 2 ^e quart-milieu Boullemier 44. Załuska 34. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 51. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00041/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00041_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00041_137_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00041&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 42 (24) MIC 242	Recueil d'ouvrages de théologie de Richard de Saint-Victor, et autres. Cirey 114. XII ^e siècle, après 1182 f. 183v : bulle de Luce III, 1182, 15 juillet. JL 14 683. Boullemier 45. Załuska 80. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 94. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00042/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00042_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00042_187_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00042&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 43 (25) MIC 52	Recueil : Bède le Vénérable, Pierre Mangeur, œuvres et mélanges. Cirey 751, 755 et 858. XIV ^e -XV ^e siècle Boullemier 47. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 258.
ms 44 (26) MIC 96	Bruno d'Asti, évêque de Segni, <i>Exposition sur le Pentateuque</i> . « <i>Expositio in Pentateuchum. Petro Venerabili episcopo Bruno episcopus. Rogasti me...</i> ». Non identifié dans Cirey. XII ^e siècle, 3 ^e quart L'identification avec le Cirey 28 est douteuse. Boullemier 48. Załuska 83. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 97. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00044/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00044_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00044_206_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00044&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 45 (27) MIC 545	Isidore de Séville, <i>Questions sur l'Ancien Testament</i> . Saint Augustin, <i>La doctrine chrétienne</i> . Cirey 103. XII ^e siècle, 2 ^e quart et milieu Boullemier 50. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00045/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00045_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00045_140_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00045&treq=&vcontext=book&prev=mets .

ms 47 (29) MIC 49	<p>Guibert de Nogent, <i>Commentaire sur la Genèse</i>. « <i>Incipit epistola Guiberti monachi ad Bartholomeum, Laudunensem episcopum. Patri et domino sancte Laudunensis ecclesie episcopo Bartholomeo, Guitbertus, id fieri quod pretendit in nomine. Dum cujus nomini...</i> ».</p> <p>Cirey 27.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle, 4^e quart</p> <p>Boullemier 53. Załuska 68. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 83. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00045/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00045_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00045_140_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00045&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 48 (30) MIC 49	<p>Vincent de Beauvais, <i>Speculum naturale</i>.</p> <p>Cirey 202.</p> <p style="text-align: right;">XIII^e siècle, 2^e moitié</p> <p>Boullemier 54. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 210.</p>
ms 49 (31) MIC 49	<p>Raoul de Flay, <i>Commentaire sur le Lévitique</i> (début). <i>Commentarius in Leviticum</i>.</p> <p>Cirey 25.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle, 4^e quart</p> <p>Boullemier 55. Załuska 69. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 84. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00049/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00049_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00049_137_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00049&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 50 (32) MIC 49	<p>Raoul de Flay, <i>Commentaire sur le Lévitique</i> (fin). Évangile de Nicodème. Lettre d'Abgar, roi d'Édesse, à Jésus avec la réponse de Jésus. Fragment sur la Sainte-Face.</p> <p>Cirey 26.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle, 4^e quart</p> <p>Boullemier 56. Załuska 69. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 84. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00050/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00050_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00050_126_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00050&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 51 (33) MIC 204	<p>Rabani Mauri, s. Hieronymi, Bedae <i>commentarii et vitae sanctorum</i>.</p> <p>Provient de Saint-Bénigne.</p> <p style="text-align: right;">XI^e siècle, 1^e moitié</p> <p>f. 225v : liste des livres de l'<i>armarium</i> de Saint-Bénigne. Boullemier 58. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 9. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00051/iipviewer.html?ns=FR212316101_MS00051_000_01_PS.jpg. Liste des livres éditée dans MOLINIER, OMONTE, BOUGENOT, <i>Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France</i>, V, op. cit., p. IV-V.</p>
ms 53 (35) MIC 214	<p>Raban Maur, <i>Commentaires sur les Nombres</i>. <i>Rabani Mauri expositio libri Numeri</i>. Quatre livres.</p> <p>Cirey 3.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle, début du 3^e quart ?</p> <p>Załuska 49. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 65. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00053/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00053_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00053_129_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00053&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 54 (36) MIC 197	<p>Raban Maur, <i>Commentaire sur le Deutéronome</i>, <i>Commentaire sur Josué</i>, <i>Commentaire sur les Juges</i>, <i>Commentaire sur Ruth</i>. Rabani Mauri <i>commentarius in Octateuchum</i>. Traité sur les accents. <i>Tractatus de accentu</i>.</p> <p>Cirey 5.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle, milieu ?</p> <p>Załuska 39. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 55. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00054/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00054_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00054_184_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00054&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 56 (37) MIC 197	<p>Cassiodore, <i>Exposition des Psaumes 50 à 100</i>. <i>Expositio Psalmorum Cassiodori Senatoris, ... a quinquagesimo primo psalmo usque ad centesimum</i>.</p> <p>Cirey 36.</p> <p style="text-align: right;">XII^e siècle, 3^e quart</p> <p>Boullemier 64. Załuska 25. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 43. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00056/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00056_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00056_164_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00056&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>

Sources

ms 57 (38) MIC 212	Pierre Lombard, <i>Commentaire sur les Psaumes</i> . Petri Lombardi, <i>Commentarius in Psalmos</i> . Cirey 33. Boullemier 66. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 118.	XII ^e siècle, 4 ^e quart
ms 58 (39) MIC 213	Pierre Lombard, <i>Commentaire sur les Psaumes</i> . Petri Lombardi, <i>Commentarius in Psalmos</i> . Cirey 597. Boullemier 67. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 132.	XII ^e -XIII ^e siècle
ms 61 (42) MIC 215	<i>Commentaires sur l'Écriture</i> . Saint Bernard, œuvres diverses. <i>Commentarii in Scripturam</i> et <i>S. Bernardi opuscula</i> . Cirey 625. Boullemier 67. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 330.	XIII ^e siècle, 2 ^e tiers
ms 62 (43) MIC 239	Geoffroy d'Auxerre, <i>Exposition sur le Cantique des cantiques</i> . Gaufridi Clarevallensis <i>expositio in Cantica canticorum</i> . Non identifié dans Cirey. f. 180 : bulle d'Alexandre III, 1165, 27 mars. JL 11 169. Boullemier 67. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 99.	XII ^e siècle, 4 ^e quart
ms 63 (44) MIC 197	Thomas le Cistercien, <i>Commentaire sur le Cantique des cantiques</i> (partie I). <i>Thomae Cisterciensis explanatio super Cantica canticorum</i> . Cirey 39. Boullemier 67. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 140.	XIII ^e siècle, 1 ^{er} quart
ms 64 (45) MIC 196	Thomas le Cistercien, <i>Commentaire sur le Cantique des cantiques</i> (partie II). <i>Thomae Cisterciensis explanatio super Cantica canticorum. Pars secunda</i> . Cirey 40. Boullemier 67. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 154.	XII ^e -XIII ^e siècle
ms 65 (46) MIC 220	Job, avec la glose ordinaire. Cirey 60. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 212.	XIII ^e siècle
ms 66 (47) MIC 539	Raban Maur, <i>Exposition sur l'Écclésiastique</i> . Rabani Mauri <i>expositio in librum Ecclesiasticum</i> . Cirey 44. Boullemier 77. Załuska 42. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 58. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00066/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00066_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00066_188_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00066&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, milieu ?
ms 67 (48) MIC 196	Hervé de Bourg-Dieu, <i>Exposition sur Isaïe</i> . <i>Expositio Hervei monachi super Ysaïam</i> . Cirey 49. Boullemier 79. Załuska 76. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 90. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00067/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00067_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00067_231_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00067&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, 4 ^e quart
ms 68 (49) MIC 198	Paschase Radbert, <i>Exposition sur les Lamentations de Jérémie</i> . Bède le Vénérable, <i>Le Temple de Salomon</i> . Cirey 56. Boullemier 80. Załuska 38. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 54. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00068/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00068_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00068_150_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00068&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, milieu

Sources

ms 69 (50) MIC 209	Hugues de Saint-Victor, <i>Recueil d'opuscules</i> . Hugonis de Sancto Victore <i>opuscula</i> . Cirey 160. XII ^e siècle, 2 ^e moitié Boullemier 81. Załuska 56. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 72. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00069/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00069_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00069_121_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00069&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 71 (52) MIC 196	Raban Maur, <i>Exposition sur le livre des Maccabées</i> . <i>Expositio Rabbani Mauri in libro Machabaeorum</i> . Cirey 8. XII ^e siècle, 3 ^e quart Boullemier 85. Załuska 57. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 73. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00071/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00071_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00071_103_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00071&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 72 (53) MIC 95	S. Thomas d'Aquin. <i>Catena in Evangelia</i> . Glose sur S. Matthieu et S. Marc. Cirey 63. XIV ^e siècle Boullemier 88. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 178.
ms 73 (53) MIC 208	S. Thomas d'Aquin. <i>Catena in Evangelia</i> . Glose sur S. Luc et S. Jean. Cirey 64. XIV ^e siècle Boullemier 88. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 179.
ms 74 (54) MIC 195	<i>Postilla super evangelia dominicalia, edita a fratre Philippo de Monte Calerio, ordinis fratrum Minorum, lectore in Padua</i> . Cirey 622. XIV ^e siècle Boullemier 90. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 187.
ms 77 (57) MIC 23	Bède le Vénérable, <i>Exposition sur l'Évangile de Luc</i> . <i>Expositio in Lucam</i> . Lettres de Saint Cyprien. Cirey 88. XII ^e siècle, milieu Boullemier 94. Załuska 41. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 57. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00077/viewer.html?ns=FR212316101_CITEAUX_MS00077_000_01_PS.jpg .
ms 79 (59) MIC 205	Pierre Lombard, <i>Commentaire sur les Épîtres de Paul</i> . <i>Petri Lombardi commentarius in epistolas Pauli</i> . Cirey 372. XII ^e siècle, 3 ^e -4 ^e quart Boullemier 98. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 148.
ms 80 (60) MIC 201	Pierre Lombard, <i>Commentaire sur les Épîtres de Paul</i> . <i>Petri Lombardi commentarius in epistolas Pauli</i> . Cirey 77. XIII ^e siècle, début Boullemier 99. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 159.
ms 82 (62) MIC 196	Haymon d'Auxerre, <i>Exposition sur les Épîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens I-II</i> . <i>Expositio domni Aimonis super epistolam Pauli apostoli ad Romanos, et ad Corinthios I-II</i> . Cirey 604. XII ^e siècle, 2 ^e moitié Boullemier 102. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 58. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00082/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00082_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00082_146_PF.jpg%22&base=mets&monoid=MS00082&treq=&vcontext=book&prev=mets .

Sources

ms 83 (63) MIC 223	Bède le Vénérable, <i>Exposition sur les Epîtres canoniques</i> . Pseudo-Jérôme, <i>Commentaire sur l'Evangile de Marc</i> . Cirey 91. XII ^e siècle Boullemier 105. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00083/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00083_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00083_159_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00083_1&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 85 (65) MIC 215	<i>Exposition sur les parties difficiles de l'Ancien et du Nouveau Testament. Expositioes difficilium partium prologorum et librorum veteris et novi Testamenti</i> . Suivi de : Robert le Moine, <i>Histoire de Jérusalem. Historia Hierosolymitana</i> . Cirey 189. XII ^e siècle, 4 ^e quart Boullemier 108. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00085/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00085_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00085_130_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00085_1&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 87 (67) MIC 207	<i>Lumière des Saintes Écritures. Lucidarium sacrae Scripturae</i> . Cirey 621. XII ^e siècle, 1 ^{er} quart f. 168r : bulle d'Alexandre III, 1163. f. 168v : bulle d'Adrien IV, 1156/1157. JL 10 260. Boullemier 110. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 138.
ms 99 (70) MIC 96	Zacharie de Besançon, <i>Concorde des Évangiles. In Unum ex quatuor</i> . Cirey 66. XII ^e -XIII ^e siècle Boullemier 113. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 153.
ms 100 (71) MIC 201	<i>Concordance de la Bible, dite Concordance de Saint-Jacques. Concordantiae Sacrae Scripturae</i> . Cirey 349. XIII ^e siècle, 4 ^e quart Boullemier 116. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 175.
ms 101 (72) MIC 206	<i>Concordances de la Bible. Concordantiae Sacrae Scripturae</i> . Cirey 15. XIII ^e siècle, fin Boullemier 117. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 180.
ms 102 (72) MIC 100	<i>Concordances de la Bible. Concordantiae Sacrae Scripturae</i> . Cirey 15. XIII ^e siècle, fin Boullemier 117. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 180.
ms 103 (73) MIC 215	Alain de Lille, <i>Distinctions. Liber magistri Alani, qui Quot modis intitulatur, de diversis vocabulorum significationibus, secundum ordinem alphabeti</i> . Cirey 592. XIII ^e siècle, 1 ^{er} tiers. f. 172r : bulle d'Alexandre III, 1180, 15 mars. JL 13 633. f. 172r-172v : bulle d'Urbain III. f. 172v : bulle d'Innocent III. Boullemier 119. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 141.
ms 104 (74) MIC 214	Alain de Lille, ou Alain du Pui, <i>Oculus sacrae Scripturae, sive liber Quot modis</i> . Cirey 169. XIII ^e siècle Boullemier 120. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 203.
ms 109 (78) MIC 209	Jean Beleth, <i>Somme sur les offices divins. Joannis Beleth summa de divinis officiis</i> , etc. Cirey 617. XII ^e siècle, fin Boullemier 124. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 135-136.

ms 114 (82) MIC 239	Bréviaire et autres livres liturgiques (Epistolier, Evangélaire, Sacramentaire, Collectaire, Martyrologe). <i>Règle de saint Benoît. Coutumes de l'Ordre de Cîteaux.</i> Cirey 445. XII ^e siècle, 1183-1188 ? Boullemier 136. Załuska 74. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 88. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00114/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00114_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00114_189_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00114&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 115 (83)	Bréviaire portatif à l'usage de Cîteaux. Bréviaire dit de S. Bernard. 1498 Reproduction photographique disponible sous la cote Est. 2331. Boullemier 137.
ms 119 (86) MIC 578	<i>Rituel propre de l'abbaye de Cisteaux.</i> XVIII ^e siècle Boullemier 140.
ms 123 (90) MIC 209	Pseudo-Denys l'Aréopagite, <i>La Hiérarchie céleste</i> . Hugues de Saint-Victor, <i>Exposition sur la Hiérarchie céleste du Pseudo-Denys l'Aréopagite</i> , et <i>Opinions sur les deux piscines.</i> Cirey 158. XII ^e siècle, 2 ^e tiers Boullemier 168. Załuska 50. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 66. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00123/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00123_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00123_133_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00123&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 124 (91) MIC 205	Saint Cyprien, <i>Lettres. Liber epistolarum sancti Cipriani, episcopi Kartaginensis.</i> Cirey 152. XII ^e siècle, 2 ^e tiers Boullemier 172. Załuska 45. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 62. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00124/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00124_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00124_183_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00124&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 125 (92) MIC 239	Saint Ambroise et saint Augustin, <i>Opuscules</i> . S. Ambrosii et S. Augustini <i>opuscula.</i> Cirey 127. XII ^e siècle, 2 ^e quart-milieu Boullemier 173. Załuska 32. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 49. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00125/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00125_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00125_127_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00125&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 126 (93) MIC 199	Saint Ambroise, <i>L'Hexaméron, Le paradis, Cain et Abel</i> . S. Ambrosii <i>opuscula.</i> Cirey 126. XII ^e siècle, 2 ^e quart Boullemier 174. Załuska 20. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 39. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00126/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00126_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00126_093_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00126&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 127 (94) MIC 241	Saint Augustin, <i>Sermon sur la Nativité du Seigneur</i> . Saint Ambroise, <i>Sur l'Evangile de saint Luc</i> . SS. Augustini et Ambrosii <i>opera.</i> Cirey 87. XII ^e siècle, 1 ^{er} tiers Boullemier 176. Załuska 8. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 29. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00127/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00127_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00127_135_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00127&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 129 (96) MIC 209	Saint Jérôme, <i>Commentaire sur Isaïe</i> . S. Hieronymi <i>explanatio in Isaïam.</i> Cirey 61. XII ^e siècle, vers 1120-1133 ? Boullemier 181. Załuska 13. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 33. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00129/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00129_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00129_130_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00129&treq=&vcontext=book&prev=mets .

Sources

ms 130 (97) MIC 53	Saint Jérôme, <i>Commentaire sur Jérémie. Expositio sancti Jheronimi presbiteri super Jheremiam prophetam.</i> Cirey 366. 1125 Boullemier 182. Zaluska 94. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 100. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00130/viewer.html?ns=FR212316101_MS00130_000_01_PS.jpg .
ms 131 (98) MIC 241	Saint Jérôme, <i>Commentaire sur Ezechiel. Explanatum sancti Hieronimi presbiteri in Hiezechielem prophetam, libri XIV.</i> Cirey 48. XII ^e siècle, 2 ^e quart et milieu Boullemier 183. Zaluska 16. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 36. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00131/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00131_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00131_214_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00131&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 132 (99) MIC 204	Saint Jérôme, <i>Commentaires sur Daniel, Sur les 12 petits prophètes, Commentaire sur l'Ecclésiaste. S. Hieronymi explanationes in Prophetas et Ecclesiasten.</i> Cirey 62. XII ^e siècle, 1 ^{er} tiers Boullemier 184. Zaluska 12. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 32. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00132/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00132_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00132_211_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00132&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 133 (100) MIC 205	Saint Jérôme, <i>Commentaire sur l'Evangile de Matthieu. Saint Augustin, Explication du Sermon sur la montagne, Sur l'épître de saint Jean aux Parthes. Saint Ambroise, Les devoirs. SS. Hieronymi, Augustini et Ambrosii opuscula.</i> Cirey 86. XI ^e -XII ^e siècle, 1 ^{er} quart Boullemier 184. Zaluska 10.
ms 134 (101) MIC 221	Saint Jérôme, <i>Contre Jovinien. Liber sancti Jheronimi presbiteri adversus Jovinianum hereticum.</i> Cirey 129. XII ^e siècle, 2 ^e quart-milieu Boullemier 186. Zaluska 31. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 48. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00134/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00134_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00134_123_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00134&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 135 (102) MIC 222	Saint Jérôme, <i>Lettres et Sermons. S. Hieronymi epistolae.</i> Cirey 125. 1120, vers Boullemier 187. Zaluska 6. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 27. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00135/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00135_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00135_192_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00135&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 136 (103) MIC 208	<i>Vies des Pères. Vitae Patrum. Pallade d'Hélénopolis, Histoire Lausiaque. Palladius Helenopolitanus, Historia Lausiaca. Saint Athanase, Exhortation aux moines. Sanctus Athanasius, Liber de exhortatione monachorum. La contrition. De compunctione.</i> Cirey 664. XIII ^e siècle, début Boullemier 188. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 142.
ms 137 (104) MIC 221	Guillaume le Breton, <i>Commentaire sur les prologues de saint Jérôme à la Bible. Guillelmi Britonis expositio in prologos quos S. Hieronymus libris sacrae Scripturae praeosuit.</i> Cirey 17. XIII ^e siècle Boullemier 252. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 169.

Sources

ms (105) MIC 194	138	Saint Augustin, <i>Questions sur l'Heptateuque, Locutions sur l'Heptateuque. S. Augustini quaestiones in Genesim et alios libros usque ad Judices.</i> Cirey 607.	XII ^e siècle, milieu-3 ^e quart Boullemier 190. Załuska 43. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 59. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00138/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00138_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00138_165_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00138&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (106) MIC 241	139	Saint Augustin, <i>œuvres diverses. S. Augustini opuscula.</i> Cirey 121.	XIII ^e siècle, 4 ^e quart Boullemier 192. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 171.
ms (107) MIC 241	140	Saint Augustin, <i>De la Genèse contre les manichéens. Prosper d'Aquitaine, Livre des réponses, L'appel de tous les peuples, Lettre à Rufin sur la grâce et le libre arbitre. Bède le Venerable, Exposition allégorique sur le livre de Tobie. S. Augustinus, De Genesi contra Manicheos. Prosperus Aquitanus, opuscula. Venerabilis Beda, Expositio allegorica in libro Thobiae.</i> Cirey 105.	XII ^e siècle, 2 ^e quart-milieu Boullemier 193. Załuska 29. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 46. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00140/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00140_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00140_074_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00140&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (108) MIC 234	141	Saint Augustin, <i>La Trinité. Libri beati Augustini Aurelii de Trinitate numero quindecim.</i> Cirey 136.	XII ^e siècle, 1125-1133? Boullemier 194. Załuska 19. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 38. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00141/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00141_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00141_197_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00141&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (109) MIC 225	142	Saint Augustin, <i>Accord des Évangélistes. Aurelii Augustini de consensu IV evangelistarum libri IV.</i> Non identifié dans Cirey.	XII ^e siècle Boullemier 1959.
ms (110) MIC 217	143	Saint Augustin, <i>Sermons. S. Augustini sermones.</i> Cirey 96 ou 109 ?	XI ^e siècle Boullemier 197. Załuska p. 26.
ms (111) MIC 219	144	Saint Augustin, <i>Commentaire sur les Psaumes 76 à 150. S. Augustini commentarius in psalmos LXXVI-CL.</i> Cirey 118.	XII ^e siècle, c. 1180-1190 Boullemier 198. Załuska 77. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 91. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00144/viewer.html?ns=FR212316101_CITEAUX_MS00144_000_01_PS.jpg .
ms (112) MIC 210	145	Saint Augustin, <i>Commentaire sur les Psaumes 51 à 76. Expositi[o] psalmi XXVI sancti Augustini, id est a quinquagesimo primo usque ad LXXVIIum.</i> Finit à la fin du Psaume LXXVI. Cirey 117.	XII ^e siècle, 1 ^{er} quart Boullemier 199. Załuska 5. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 26. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00145/viewer.html?ns=FR212316101_CITEAUX_MS00145_000_01_PS.jpg .

ms 146 (113) MIC 227	<p>Saint Augustin, <i>Commentaire sur les Psaumes 77 à 100. Tractatus sancti Augustini episcopi de psalmo septuagesimo septimo ad psalmum C.</i> Cirey 119.</p> <p>XII^e siècle, 1^{er} quart</p> <p>Boullemier 200. Załuska 5. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 26 et 274. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00146/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00146_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00146_145_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00146&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 147 (114) MIC 200	<p>Saint Augustin. <i>Commentaire sur les Psaumes 101 à 150. Decade Aurelii Augustini episcopi a centesimo primo psalmo usque in finem centesimi quinquagesimi.</i> Cirey 120.</p> <p>XII^e siècle, 1^{er} quart</p> <p>f. 186r : bulle d'Alexandre III, 1169, 19 juillet. JL 11 633. Boullemier 201. Załuska 5. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 26. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00147/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00147_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00147_194_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00147&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 148 (115) MIC 234	<p>Fragment d'épistolier. Gennade, <i>Définitions des dogmes ecclésiastiques</i>. Gennadius Massiliensis, <i>De diffinitionibus ecclesiasticorum dogmatum</i>. Saint Augustin, <i>Retractations et autres opuscles</i>. S. Augustini <i>Retractationes et alia opuscula</i>. Cirey 98.</p> <p>XII^e siècle, 2^e quart-milieu</p> <p>Boullemier 202. Załuska 33. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 50. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00148/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00148_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00148_149_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00148&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 149 (116) MIC 219	<p>Saint Augustin, <i>œuvres</i>. S. Augustini <i>opuscula</i>, etc. Richard de Saint-Victor, <i>La Trinité</i>. Ricardus de Santo Victore, <i>De Trinitate</i>. Cirey 106.</p> <p>XIII^e siècle, 2^e moitié</p> <p>Boullemier 203. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 324.</p>
ms 151 (118) MIC 234	<p>Saint Augustin, Raban Maur, Saint Ambroise, Hildebert de Lavardin, <i>Opuscles</i>. S. Augustini, Rabani Mauri, S. Ambrosii et Hildeberti <i>opuscula</i>. Cirey 99.</p> <p>XII^e siècle, c. 1160-1180</p> <p>Boullemier 205. Załuska 63. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 75 et 78. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00151/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00151_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00151_135_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00151_1&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 152 (119) MIC 225	<p>Saint Augustin, Recueil de différents traités. S. Augustini <i>opuscula</i>. Cirey 122.</p> <p>XII^e siècle, 3^e quart</p> <p>Boullemier 207. Załuska 61. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 76. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00152/viewer.html?ns=FR212316101_CITEAUX_MS00152_000_01_PS.jpg.</p>
ms 153 (120) MIC 50	<p>Saint Augustin, Bède le Vénérable, Saint Ambroise, Recueil de différents traités. SS. Augustini, Bedae et Ambrosii <i>opuscula</i>. Cirey 104.</p> <p>XII^e siècle, 1^{er} tiers</p> <p>Boullemier 208. Załuska 9. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 30. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00153/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00153_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00153_164_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00153&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>
ms 154 (121) MIC 50	<p>Saint Augustin, Recueil de traités. S. Augustini <i>opuscula</i>. Cirey 123.</p> <p>XII^e siècle, 3^e quart</p> <p>Boullemier 209. Załuska 48. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 64. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00154/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00154_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00154_158_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00154&treq=&vcontext=book&prev=mets.</p>

Sources

ms 156 (123) MIC 214	Saint Augustin, <i>Contre Faustus le Manichéen</i> . Sancti Augustini episcopi <i>contra Faustum Manicheum libri II</i> . Cirey 102. XII ^e siècle, 3 ^e quart Boullemier 211. Załuska 62. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 77. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00156/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00156_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00156_169_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00156&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 157 (124) MIC 154	Saint Augustin, <i>Lettres, La foi et les oeuvres</i> . S. Augustini <i>epistolae</i> . Cirey 97. XII ^e siècle, 2 ^e quart Boullemier 212. Załuska 23. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 42. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00157/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00157_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00157_238_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00157&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 158 (125) MIC 52	Saint Augustin. <i>La cité de Dieu</i> . Liber sancti Augustini episcopi de civitate Dei. Cirey 1074. XII ^e siècle, 1 ^{er} quart f. 161v : bulle d'Alexandre III. f. 162r : bulle de Luce III. Boullemier 213. Załuska 7. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 28. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00158/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00158_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00158_170_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00158&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 159 (126) MIC 50	S. Augustini de Civitate Dei libri XXII. Non identifié dans Cirey. XII ^e siècle, 3 ^e quart Boullemier 214. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 98.
ms 160 (127) MIC 212	Aurelii Augustini doctoris, Yponensis episcopi, de Civitate Dei ad Marcellinum contra paganos. Cirey 629. XIII ^e siècle, fin Boullemier 215. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 176.
ms 162 (129) MIC 205	Saint Augustin, Les confessions. Libri [XIII] Confessionum sancti Augustini episcopi. Cirey 107. XII ^e siècle, 1 ^e moitié Boullemier 217. Załuska 24. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00162/viewer.html?ns=FR212316101_CITEAUX_MS00162_000_01_PS.jpg .
ms 163 (130) MIC 99	Saint Augustin, <i>Sermons</i> . S. Augustini <i>sermones</i> . Cirey 101. XII ^e siècle, 2 ^e quart-milieu Boullemier 206. Załuska 35. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 52.
ms 165 (132) MIC 93	Jean Cassien, <i>Les institutions cénobitiques, Conférences</i> . Saint Grégoire le Grand, <i>Règle pastorale</i> . Joannis Cassiani et S. Gregorii magni <i>opuscula</i> . Cirey 170. XII ^e siècle, 1 ^{er} quart Boullemier 219. Załuska 11. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 31. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00165/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00165_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00165_227_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00165&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 167 (134) MIC 244	Leon le Grand, <i>Sermons et Lettres</i> . S. Leonis papae <i>sermones et epistolae</i> . Cirey 238. XII ^e siècle, 2 ^e tiers Boullemier 221. Załuska 47. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 63. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00167/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00167_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00167_198_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00167&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 168-170 (135)	Saint Grégoire le Grand, <i>Morales sur Job</i> . S. Gregorii magni <i>moralium in Job libri I-XVI</i> . XII ^e siècle, 1111 Boullemier 222. Załuska 3. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 24.

Sources

	168 MIC 53	Saint Grégoire le Grand, <i>Morales sur Job, livres I-V</i> . Cirey 140. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00168/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00168_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00168_096_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00168&treq=&vcontext=book&prev=mets .
	169 MIC 210	Saint Grégoire le Grand, <i>Morales sur Job, livres VI-XII</i> . Cirey 141. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00169/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00169_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00169_107_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00169&treq=&vcontext=book&prev=mets .
	170 MIC 53	Saint Grégoire le Grand, <i>Morales sur Job, livres XIII-XVI</i> . Cirey 144. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00170/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00170_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00170_101_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00170&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (136) MIC 94	172	Saint Grégoire le Grand, <i>Morales sur Job. S. Gregorii magni Moraliū in Job libri XXXV</i> . Cirey 138. XIV ^e siècle, 1 ^{er} quart Boullemier 223. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 185.
ms (137) MIC 94	173	Saint Grégoire le Grand, <i>Morales sur Job (livres XVII-XXXV). S. Gregorii magni Moraliū in Job libri XVII-XXXV</i> . Cirey 145. XII ^e siècle, 2 ^e décennie Zaluska 4. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 25. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00173/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00173_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00173_187_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00173&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (138) MIC 217	174	Saint Grégoire le Grand et saint Augustin, <i>œuvres. SS. Gregorii et Augustini opuscula</i> . Cirey 137. XIII ^e siècle Boullemier 224.
ms (139) MIC 198	175	Saint Grégoire le Grand, <i>40 homélies. S. Gregorii magni XL homiliae, etc.</i> Cirey 134. XI ^e siècle, fin Boullemier 226. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 18.
ms (141) MIC 52	177	Saint Grégoire le Grand, <i>40 homélies. S. Gregorii XL homiliae</i> . Cirey 574. XI ^e siècle, fin Relié au XV ^e siècle avec Paris, BNF, Latin 10321. Boullemier 228. Zaluska 92. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 20.
ms (142) MIC 95	178	Saint Grégoire le Grand. <i>Liber Pastoralis S. Gregorii pape</i> . Cirey 135. XIII ^e siècle Boullemier 231. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 144.
ms (143) MIC 50	179	Saint Grégoire le Grand, <i>Dialogues. Liber Dialogorum beati Gregorii pape</i> . Cirey 660. XI ^e , fin-XII ^e siècle, début Boullemier 233. Zaluska 93. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 21.
ms (144) MIC 195	180	Saint Grégoire le Grand, Recueil de lettres. <i>S. Gregorii Magni epistolae</i> . Cirey 133. XII ^e siècle, 1 ^{er} tiers Garde volante : bulle de Clément III, 1190, 6 juillet. JL 16 514. Boullemier 234. Zaluska 15. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 35. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00180/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00180_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00180_184_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00180&treq=&vcontext=book&prev=mets .

Sources

ms (146) MIC 244	182	Saint Anselme de Cantorbéry, <i>œuvres</i> . S. Anselmi Cantuariensis <i>opuscula</i> . Cirey 151. XII ^e siècle, 2 ^e tiers Boullemier 239. Zaluska 46. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 62. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00182/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00182_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00182_122_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00182&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (147) MIC 218	183	Saint Bernard, <i>œuvres</i> . S. Bernardi Clarevallensis <i>opuscula</i> . Cirey 1077. XIII ^e -XIV ^e siècle Boullemier 240.
ms (148) MIC 219	184	Saint Bernard, <i>Sermons sur le Cantique des cantiques</i> . S. Bernardi <i>sermones in Cantica canticorum</i> . Non identifié dans Cirey. XII ^e siècle, 4 ^e quart Boullemier 239. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 150.
ms (149) MIC 50	185	Saint Bernard, <i>Sermons sur le Cantique des cantiques</i> . <i>Sermones beati Bernardi, Clarevallis abbatis, super Cantica canticorum</i> . Cirey 156. XII ^e -XIII ^e siècle Boullemier 242. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 151.
ms (150) MIC 226	186	Saint Bernard, <i>Sermons sur le Cantique des cantiques</i> . <i>Sermones beati Bernardi, Clarevallis abbatis, super Cantica canticorum</i> . Non identifié dans Cirey. XIII ^e -XIV ^e siècle Boullemier 243. Zaluska 66. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 81. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00186/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00186_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00186_394_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00186&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (151) MIC 233	187	Saint Bernard, <i>Sermons sur le Cantique des cantiques</i> . <i>Liber sermonum sancti Bernardi abbatis super Canticis canticorum</i> . Cirey 757. XIII ^e siècle, 1 ^e moitié Boullemier 244. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 317.
ms (152) MIC 201	188	Saint Bernard, <i>Sermons sur le Cantique des cantiques</i> . <i>Sancti Bernardi sermones super Cantica canticorum</i> . Cirey 1192 ? XIII ^e siècle, c. 1220-1230 ? Boullemier 245. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 145.
ms (153) MIC 238	189	Saint Bernard, <i>Lettres, L'amour de Dieu</i> . Cirey 620. XII ^e , 4 ^e quart Boullemier 247. Zaluska 75. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 89. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00189/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00189_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00189_157_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00189&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (154) MIC 238	190	Saint Bernard, <i>Lettres</i> . S. Bernardi <i>epistolae</i> . Non identifié dans Cirey. XII ^e siècle Boullemier 248.
ms (155) MIC 211	191	Saint Bernard, <i>Lettres</i> . S. Bernardi <i>epistolae, numero CCCXLIV</i> . Cirey 760. XIV ^e siècle, début Défaits de reliure conservés sous la cote ms 2816. Boullemier 249.
ms (155 ¹)	192	Gérard de Liège, <i>Liber de doctrina cordis</i> . Saint Bernard, <i>Homélies</i> . Non identifié dans Cirey. XIII ^e siècle, milieu ? <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 202.

Sources

ms (156) MIC 232	193	Richard de Saint-Victor, <i>Livre des extraits. Libri [XIV] exceptionum magistri Richardi, canonici Sancti Victoris Parisiacensis.</i> Cirey 111. XII ^e siècle, 3 ^e -4 ^e quart Boullemier 250. Zaluska 72. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 87. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00193/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00193_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00193_153_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00193&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (157) MIC 238	194	<i>Vies des Pères de l'Eglise. Vita Patrum.</i> Non identifié dans Cirey. XII ^e siècle Boullemier 260.
ms (158) MIC 238	195	Gerland de Besançon, <i>Chandelle de l'étude salutaire. Candela Jarlandi Crisopolitani.</i> Cirey 276. XII ^e siècle, 2 ^e tiers Boullemier 264. Zaluska 44. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 60. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00195/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00195_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00195_175_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00195&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (158 ¹) MIC 238	196	Hugues de Fouilloy, <i>Le cloître de l'âme.</i> Fulbert de Chartres, <i>Sermon sur la nativité de sainte Marie.</i> Et autres œuvres de divers auteurs. Non identifié dans Cirey. XII ^e siècle, 4 ^e quart Zaluska 82. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 96. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00196/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00196_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00196_105_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00196&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (159) MIC 53	197	Pierre Lombard, <i>Les quatre livres des sentences. Petri Lombardi Sententiarum libri IV.</i> Cirey 1088. XIII ^e siècle, 1 ^{er} quart Boullemier 265. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 160.
ms (160) MIC 204 bis	198	Pierre Lombard, <i>Les quatre livres des sentences. Petri Lombardi Sententiarum libri IV.</i> Cirey 381. XII ^e siècle, 3 ^e -4 ^e quart Boullemier 266. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 117.
ms (161) MIC 217	199	Pierre de Tarentaise, <i>Commentaire sur les deux premiers livres des Sentences de Pierre Lombard.</i> Petri de Tarentasia, postea Innocentii papae V, <i>commentarius in I et II Sententiarum libros Petri Lombardi.</i> Cirey 212. XIII ^e siècle, 2 ^e moitié Boullemier 267. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 325.
ms (162) MIC 98	200	Jean Gerson et saint Thomas d'Aquin, œuvres diverses. Joannis Gersonis et S. Thomae Aquinatis <i>opuscula.</i> Cirey 813. XV ^e siècle Défaits de reliure conservés sous la cote ms 2817. Boullemier 270.
ms (164) MIC 204	202	Richard de Saint-Victor, <i>Traité de la Trinité.</i> Richardi de Sancto Victore <i>de Trinitate libri VI.</i> Cirey 110. XIV ^e -XV ^e siècle Boullemier 271. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 198.

Sources

ms 203 (165) MIC 220	Thomas Bradwardine, <i>Somme de la cause de Dieu contre les Pélagiens</i> . Thomae Bradwardini <i>Summa de causa Dei contra Pelagianos</i> . Cirey 226. Boullemier 272. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 188.	XIV ^e siècle, 1346 ?
ms 204 (166) MIC 199	Hugues de Saint-Victor, <i>Des sacrements de la foi chrétienne</i> , 2 livres. Hugonis de S. Victore <i>de sacramentis christianae fidei libri II</i> . Cirey 601. Boullemier 274. Zaluska 95. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 101.	XII ^e siècle, 2 ^e moitié
ms 206 (168) MIC 205	Pierre de Poitiers et Innocent III, œuvres diverses. Petri Pictaviensis et Innocentii III <i>opuscula</i> . Cirey 637. Boullemier 276. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 213.	XIII ^e siècle, fin
ms 207 (169) MIC 223	Defensor de Ligugé, <i>Livre d'étincelles. Liber Scintillarum</i> . Cirey 639 ? Boullemier 279. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 204.	XIII ^e siècle, milieu ?
ms 208 (170) MIC 216	Raymond de Peñafort, <i>Somme des cas de conscience</i> et <i>Du mariage</i> . Raymundi de Pennaforti <i>Summa casuum conscientiae</i> et <i>De matrimonio</i> . Cirey 273. Boullemier 280. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 172.	XIII ^e siècle, 4 ^e quart
ms 209 (171) MIC 97	Arnold Gheyloven, <i>Somme</i> . Arnoldi de Hollandia <i>Summa</i> . Non identifié dans Cirey. Boullemier 281. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 314.	XV ^e siècle, 2 ^e moitié
ms 210 (172) MIC 53	Bartolomeo da San Concordio, <i>Somme des cas de conscience</i> . Bartholomaei Pisani <i>Summa de casibus conscientiae</i> . Non identifié dans Cirey. Boullemier 282. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 189.	XIV ^e siècle, milieu
ms 211 (173) MIC 214	Smaragde de Saint Mihiel, <i>Le diadème des moines</i> . Alain de Lille, œuvres. Smaragdi <i>Diadema monachorum</i> et Alani de Insula <i>opuscula</i> . Non identifié dans Cirey. Boullemier 284. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 155.	XIII ^e siècle, 1 ^{er} quart
ms 215 (177) MIC 217	Jacques de Vitry, <i>Histoire orientale. Liber de redemptione Terrae sanctae</i> : « <i>Cur Dominus Terram sanctam variis flagellis sub alternis casibus exposuit</i> ». Cirey 874. Boullemier 289.	XV ^e siècle
ms 216 (178) MIC 245	Odon de Morimond, <i>Sermons. Sermones Odonis, abbatis Morimundi</i> . Cirey 497. Boullemier 293.	XIII ^e siècle
ms 217 (179) MIC 245	Odon de Morimond, <i>Sermons</i> . Guillaume d'Auvergne, <i>Le cloître de l'âme</i> . <i>Sermones domni Odonis, abbatis Morimundi</i> . Cirey 488. Boullemier 294. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 173.	XIII ^e siècle, 4 ^e quart ?

Sources

ms (180) MIC 53	218 Pierre le Mangeur et Innocent III, pape, <i>Sermons</i> . Petri Manducatoris et Innocentii III <i>opuscula</i> . Cirey 239. Boullemier 297. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 143.	XIII ^e siècle, 1 ^{er} quart
ms (181) MIC 223	219 Œuvres de divers auteurs. <i>Opuscula varia</i> . Cirey 115. Boullemier 298. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 161.	XIII ^e siècle, début
ms (182) MIC 217	220 Guillaume Pérault, <i>Sermons dominicaux</i> . Guillelmi Peralti Lugdunensis <i>sermones dominicales</i> . Cirey 498. Boullemier 299. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 170.	XIII ^e siècle, 3 ^e -4 ^e quart
ms (183) MIC 200	221 Jacques de Voragine, <i>La Légende dorée</i> . Jacobi de Voragine <i>Legenda aurea</i> . Cirey 638. Boullemier 300. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 214.	XIII ^e siècle, fin
ms (184) MIC 198	222 Jean (Frère), <i>Sermons pour le Carême</i> . <i>Sermones quadragesimales fratris J. [Johannes]</i> . Cirey 479. Boullemier 303.	XIV ^e siècle
ms (186) MIC 225	224 Guillaume d'Auvergne, <i>Rhétorique divine</i> . Guillelmi Parisiensis <i>Rhetorica divina</i> . Cirey 823. Boullemier 307. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 199.	XV ^e siècle, début
ms (187) MIC 221	225 Hugues de Fouilloy, <i>Le cloître de l'âme</i> . Suivi d'œuvres de divers auteurs : saint Anselme, saint Augustin, Yves de Chartres et Hildebert de Lavardin. Cirey 658. Boullemier 309. Zaluska 78. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 92. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00225/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00225_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00225_146_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00225&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, 4 ^e quart
ms (188) MIC 153	226 Guillaume de Saint-Amour, Recueil d'écrits catholiques et canoniques sur la défense de la hiérarchie ecclésiastique contre les pseudoprédicateurs. Guillelmi de Sancto Amore « <i>Collectio catholice et canonice scripture ad defensionem ecclesiastice ierarchie contra pseudopredicatores... Sapientiam antiquorum... ..ultimo per infinita secula seculorum. Amen</i> ». Cirey 959. Boullemier 311.	XIV ^e siècle
ms (189) MIC 153	227 Guillaume de Saint-Amour, Recueil d'écrits catholiques et canoniques sur la défense de la hiérarchie ecclésiastique contre les pseudoprédicateurs. [Guillelmi de Sancto Amore] <i>Collectio catholice et canonice scripture</i> . Saint Augustin, <i>Du travail des moines</i> . <i>Liber de opere monachorum</i> . Cirey 826. Boullemier 312.	XIV ^e siècle
ms (190) MIC 228	228 Petrus Alfonsi, <i>Contre les Juifs</i> . Petri Alfonsi <i>liber contra Judeos</i> . Cirey 630. Boullemier 313.	XII ^e -XIII ^e siècle

Sources

ms (191) MIC 218	229 Petrus Alfonsi, <i>Dialogues contre les Juifs</i> . Richard de Saint-Victor, <i>Livre des extraits</i> . Petri Alfonsi et Richardi de S. Victore <i>opuscula</i> . Cirey 191. XIV ^e siècle, 1 ^e moitié <i>Manuscrits enluminés de Dijon 224.</i>
ms (230) MIC 212	230 Petrus Alfonsi, <i>Dialogues contre les Juifs</i> . Petri Alfonsi <i>liber contra Judeos</i> . Cirey 630. XII ^e siècle, fin Zaluska 81. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 95. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00230/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00230_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00230_111_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00230&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (193) MIC 92	231 Porchetus de Salvaticis, <i>Livre de la victoire sur les Hébreux impies. Liber Victorie a Porcheto de Salvaignis, Januensi, divina favente gracia compilatus, ad Judaicam perfidiam subvertendam</i> . Cirey 173. XIII ^e siècle, fin - XIV ^e siècle, début <i>Manuscrits enluminés de Dijon 331.</i>
ms (194) MIC 99	232 Ildefonse de Tolède, <i>œuvres</i> . Hildefonsi Toletani <i>opuscula</i> . Cirey 650. XII ^e siècle Boullemier 830.
ms (195) MIC 245	233 Discours contre les hérétiques Hussites. <i>Contra hereticos Hussitas</i> . Cirey 905. XV ^e siècle, 1432-1433 Défaits de reliure conservés sous la même cote : comptes du clos de Vougeot.
ms (196) MIC 51	235 Recueil d'œuvres diverses. <i>Opuscula varia</i> . Cirey 903. XV ^e siècle Boullemier 331. <i>Manuscrits enluminés de Dijon 254.</i>
ms (197) MIC 223	236 Thomas de Cantimpré, <i>Livre des abeilles. Bonum universale de apibus</i> . Cirey 834. XIV ^e siècle, fin - XV ^e siècle, début Boullemier 335.
ms (201) MIC 236	253 Boèce, <i>Consolation de la Philosophie</i> , avec glose, et autres petits traités. <i>Boetii opuscula</i> . Cirey 292. XIII ^e siècle, 1252 Boullemier 456. <i>Manuscrits enluminés de Dijon 328.</i>
ms (205) MIC 198	268 Jacques de Cessoles, <i>Jeu des échecs moralisé</i> , traduction française de Jean Ferron, avec partie finale par Jean de Vignay. <i>Ludus scaccorum moralisatus in gallico</i> . Non identifié dans Cirey. XIV ^e siècle, 3 ^e quart Boullemier 461. <i>Manuscrits enluminés de Dijon 191</i> . En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00268/viewer.html?ns=FR212316101_CITEAUX_MS00268_000_01_PS.jpg .
ms (248) MIC 217	339 Jacques de Thérines, <i>Recueil de traités sur les exempts</i> . Cirey 870. XIV ^e siècle, début. f. 89r : bulle de Clément V, 1312, 22 mars. Garde : fragment d'un acte privé, XV ^e siècle. Boullemier 341.
ms (249) MIC 223	340 Guillaume d'Ockham, <i>Dialogue</i> . « <i>Dyalogus venerabilis fratris Guillelmi Okam, ordinis fratrum Minorum, nacionis Anglicorum. In omnibus curiosus existis...</i> ». Non identifié dans Cirey. XV ^e siècle Boullemier 330.

Sources

ms (250) MIC 195	341 Gratien, <i>Décret avec la glose de Barthélemy de Brescia</i> . Gratiani <i>Decretum cum glosa Bartholomaei Brixiensis</i> . Cirey 860 ? Boullemier 461. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 168.	XIII ^e siècle, 4 ^e quart
ms (259) MIC 209	357 Barthélemy de Glanville. <i>Le propriétaire des choses. De proprietatibus rerum</i> . Non identifié dans Cirey. Boullemier 469.	XIV ^e siècle
ms (262) MIC 200	360 Albert le Grand, <i>Traité sur les animaux</i> . Alberti Magni <i>de animalibus libri XXVI</i> . Cirey 113. Boullemier 475. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 186.	XIV ^e siècle, 1 ^e moitié
ms (267)	446 Recueil de traités des Pères : Isidore de Séville, Pseudo-Augustin, Julien de Tolède. Cirey 646. Boullemier 490. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 111.	XII ^e siècle, 2 ^e tiers
ms (268) MIC 243	447 Recueil de traités d'astronomie. Non identifié dans Cirey. Boullemier 491.	XV ^e siècle
ms (271) MIC 153	453 Pierre de Crescens, <i>La maison rustique ou le Théâtre de l'agriculture</i> : « Icy commence Le livre des biens et des prouffiz qui peuvent advenir de cultiver les terres, lequel fut compilé par maistre Pierre de Crescentes, de la cité de Boulongne, ... et translatez de Latin en françois, l'an de grace mil quatre cens et treize, par frère Nicole, de l'ordre des freres Prescheurs, du convent de Dijon ». Non identifié dans Cirey. Boullemier 470.	XV ^e siècle
ms (279) MIC 243	475 Papias, <i>Dictionnaire des mots latins obscurs</i> . Papias parvus. Cirey 291. Boullemier 513.	XII ^e siècle
ms (281) MIC 207	480 Laurent Valla, <i>Des élégances de la langue latine</i> . Laurentii Vallensis <i>de elegantia lingue latine libri primi proemium, de laude lingue latine cum deploratione et exhortatione</i> . « Cum sepe mecum nostrorum res gestas... ». Cirey 884. Boullemier 517. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 313.	XV ^e siècle
ms (288) MIC 235	497 Œuvres des poètes latins. <i>Corpus poetarum latinorum</i> . Cirey 1170. Boullemier 527. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 205.	XIII ^e siècle
ms (322) MIC 51	561 Recueil de chroniques universelles. Cirey 1094. Boullemier 601. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 113.	XII ^e siècle, 3 ^e quart

Sources

ms (324) MIC 219	Pierre le Mangeur, <i>Histoire scolastique. Historia scolastica</i> , avec la dédicace à Guillaume, archevêque de Sens. Non identifié dans Cirey. Boullemier 603.	XIII ^e siècle
ms (325) MIC 213	Pierre le Mangeur, <i>Histoire scolastique. Historia scolastica</i> . Non identifié dans Cirey. Boullemier 603. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 322.	XII ^e -XIII ^e siècle
ms (327) MIC 546	Pierre le Mangeur, <i>Histoire scolastique. Historia scolastica</i> . Non identifié dans Cirey. Boullemier 606.	XIII ^e siècle
ms (328) MIC 155	Pierre le Mangeur, <i>Histoire scolastique. Historia scolastica</i> . Cirey 209. Boullemier 607.	XIII ^e siècle
ms (329) MIC 235	Vincent de Beauvais, <i>Speculum historiale, pars I</i> , livres 1 à 7. Cirey 197 2 ^e partie aujourd'hui à Belgique, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I ^{er} , ms 17970. Boullemier 608. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 211. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00568/viewer.html?ns=FR212316101_MS00568_000_01_PS.jpg .	XIII ^e siècle
ms (329 ¹) MIC 240	Vincent de Beauvais, <i>Speculum historiale, pars III</i> . Troisième partie, livres 16-23. Cirey 200. Boullemier 608. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 174.	XIII ^e siècle, 2 ^e moitié-fin
ms (330) MIC 224	Guillaume de Nangis, <i>Chronique universelle et continuations anonymes. Cronice fratris Guillelmi de Nangis, monachi Sancti Dionisii in Francia</i> . « <i>Cum infinita sint temporum gesta...</i> ». Non identifié dans Cirey. Boullemier 609.	XIV ^e siècle, fin
ms (331) MIC 227	Continuateurs de Guillaume de Nangis. Non identifié dans Cirey. Boullemier 610.	XIV ^e siècle
ms (332) MIC 198	Eusèbe de Césarée, <i>Histoire ecclésiastique. Historia ecclesiastica</i> , traduction de Rufin, avec le prologue du traducteur : « <i>Peritorum dicunt esse...</i> ». Cirey 623. Boullemier 613. Zaluska 27. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 44. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00572/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00572_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00572_133_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00572&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, 2 ^e quart-milieu
ms (333) MIC 51	Cassiodore, <i>Histoire tripartite. Cassiodorus, Tripartita historia</i> . Cirey 210. Boullemier 614. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 321.	XII ^e siècle, fin
ms (334) MIC 95	Bède le Vénérable, <i>Histoire ecclésiastique du peuple anglais. Historia ecclesiastica gentis Anglorum</i> , etc. Cirey 205. Boullemier 615. Zaluska 54. <i>Manuscripts enluminés de Dijon</i> 70. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00574/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00574_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00574_119_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00574&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, 3 ^e quart

Sources

ms 576 (336) MIC 155	Recueil sur le concile de Bâle. <i>Acta concilii Basiliensis</i> . Cirey 907. XV ^e siècle f. 21v : bulle d'Eugène IV, 1431, 18 décembre. f. 24r : bulle d'Eugène IV adressée à Charles VII. f. 150r : liste des papes jusqu'à Eugène IV. Défauts de reliure conservés sous la même cote : comptes tenus par Hugues de Salins en 1429-1430, lettre adressée à l'abbé de Cîteaux par Liénard Mouchet, au sujet du rachat de la vaisselle qu'il avait mise en gage auprès de l'abbé, 11 janvier (sans année). Boullémier 163.
ms 577 (337) MIC 155	Jean Picard d'Aulnay, Discours prononcé au concile de Bâle : <i>Contra primum articulum Hussitarum</i> . « <i>Reverendissimi reverendique patres, illustrissime princeps, regum et principum...</i> ». Cirey 914. XV ^e siècle Boullémier 164.
mss 578-581 (338)	Recueils d'actes relatifs au schisme d'Occident. Cirey 909. XV ^e siècle
ms 578 MIC 232	Recueil d'actes relatifs au schisme d'Occident.
ms 579 MIC 227	Schisme d'Occident. Copies de pièces relatives au concile de Bâle, envoyées à l'abbé de Cîteaux par le représentant de l'Ordre au concile. Voir Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
ms 580 MIC 233	Schisme d'Occident.
ms 581 MIC 155	Schisme d'Occident. Recueil de traités relatifs aux controverses du concile de Bâle.
ms 582 (339) MIC 240	Volume composé de deux manuscrits différents. Cirey 636. XII ^e siècle Boullémier 166.
ms 584 (341) MIC 52	Jean Diacre, <i>Vie de saint Grégoire le Grand, pape</i> . Smaragde de Saint Mihiel, <i>Le diadème des moines</i> . Cirey 659. XII ^e siècle, fin Boullémier 619. Zaluska 70. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 85. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00584/ijviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00584_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00584_192_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00584_1&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 586 (343) MIC 227	Johannes Nider, <i>Tractatus de reformacione status cenobitici reverendi fratris Johannis Nider, sacre theologie professoris, ordinis Predicatorum</i> . Non identifié dans Cirey. XV ^e siècle, milieu-3 ^e quart Boullémier 622. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 312.
ms 587 (344) MIC 228	Guillaume Pérault. Guillelmi Peralti <i>tractatus de professione monachorum</i> , et <i>sermones</i> . Cirey 1022. XIII ^e siècle Boullémier 624.
ms 588 (345) MIC 206	Recueil d'ouvrages des Pères : Rufin d'Aquilée, Basile de Césarée, Julien Pomère, Prosper d'Aquitaine. Cirey 662. XII ^e siècle, 2 ^e -3 ^e quart Boullémier 625. Zaluska 37. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 53. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00588/ijviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00588_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00588_106_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00588&treq=&vcontext=book&prev=mets .

Sources

ms (346) MIC 232	589 Monuments de la règle de Cîteaux. Non identifié dans Cirey. Défaits de reliure conservés sous la cote ms 3056. Boulemler 626.	XV ^e siècle
ms (349) MIC 157	594 Conrad d'Eberbach, <i>Le Grand Exorde de Cîteaux</i> . Conradus Eberbacensis, <i>Exordium magnum Cisterciense</i> . Cirey 600. Boulemler 630. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 226.	XIV ^e siècle
ms (350) MIC 240	595 Statuts de Cîteaux. Cirey 585. Boulemler 631.	XIII ^e siècle
ms (351) MIC 227	596 Monuments de la règle cistercienne. Coutumes des cisterciens. <i>Consuetudines cistercienses</i> . Non identifié dans Cirey. f. VIIIr : bulle de Clément IV, 1265, 9 juin. P 19 185. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 146.	XIII ^e siècle, avant 1224 ?
ms (352) MIC 204 bis	598 « Bullaire » de Cîteaux. <i>Liber privilegiorum Cistercii</i> . Non identifié dans Cirey. Boulemler 632. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 304.	XIV ^e -XV ^e siècle
ms (353) MIC 94	600 Réforme de l'Ordre de Cîteaux au XIII ^e et au XIV ^e siècle. Non identifié dans Cirey. f. 1r-22r : bulle de Benoît XII, 1335, 12 juillet. f. 26r : bulle de Clément IV. P 19 185. Boulemler 633.	XV ^e -XVI ^e siècle
ms (354) MIC 246	601 Usages et chapitres de Cîteaux. <i>Liber usuuum Citercii</i> . Non identifié dans Cirey. Boulemler 635.	XII ^e siècle, c. 1194
ms (354 ¹)	602 Fragment du <i>Defensorium pacis et integritatis unionis sacri Ordinis Cisterciensis per modum dialogi</i> , ou <i>Dyalogus prioris et supprioris super duplici statu, prospero scilicet et adverso, Ordinis Cisterciensis, contra falsas et scismaticas quorundam anticisterciensium assertiones</i> . Non identifié dans Cirey. Voir Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1.	XV ^e siècle, fin
ms (357)	609 « Description historique des anciens monumens de l'abbaye de Cisteaux », par Moreau de Mautour.	1727
ms (358) MIC 213	610 Catalogue des manuscrits de Cîteaux par Jean de Cirey. Boulemler 639. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00610/viewer.html?ns=FR212316101_MS00610_000_01_PS.jpg .	1480-1482
ms (359) MIC 51	611 Origine de l'abbaye de Silvanès, diocèse de Rodez. Non identifié dans Cirey. Boulemler 640.	XII ^e siècle, fin
ms (361) MIC 220	613 <i>Vie de Robert de Molesmes. Vita beati Roberti, primi abbatis Molismensis</i> . « <i>Quoniam Jesu sacerdote magno per proprium sanguinem...</i> ». Non identifié dans Cirey. Boulemler 642.	XIII ^e -XIV ^e siècle

Sources

ms (364) MIC 246	616	Coutumes de Chartreuse. <i>Consuetudines Cartusiae</i> . Cirey 171. Boullemier 647.	XII ^e siècle, milieu
ms (378) MIC 195	633	Martyrologe d'Usuard à l'usage de Cîteaux. <i>Règle de saint Benoît. Petit Exorde de Cîteaux. Martyrologium Usuardi ad usum cisterciensem. Regula sancti Benedicti. Parvum exordium Cistercii</i> . Boullemier 664. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 147. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00633/viewer.html?ns=FR212316101_MS00633_000_01_PS.jpg .	XIII ^e siècle, 1224-1235
ms (381) MIC 233	636	Martyrologe d'Usuard à l'usage de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. <i>Règle de saint Benoît</i> en Latin. <i>Règle de saint Benoît</i> en français. Non identifié dans Cirey. Boullemier 667. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 208.	XIII ^e siècle, 2 ^e moitié
mss 642 (383)	638-	Vies des saints. <i>Vitae sanctorum</i> . Boullemier 669.	
	ms 638 MIC 92	Vie des saints (Noël-fin janvier). Cirey 567 ? <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 139.	XII ^e -XIII ^e siècle
	ms 639 MIC 194	Vie des saints (février-avril). Cirey 568. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 139.	XII ^e -XIII ^e siècle
	ms 640 MIC 194	Vie des saints (mai-juillet 12). Cirey 569. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 139.	XII ^e -XIII ^e siècle
	ms 641 MIC 51	Vie des saints (août 8-novembre). Cirey 570. Zaluska 14. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 34. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00641/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00641_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00641_146_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00641&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, 1 ^{er} tiers
	ms 642 MIC 92	Vie des saints (13 novembre-24 décembre et Supplément pour les mois de juillet-novembre). Cirey 571 ou 572 ? Zaluska 17. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 37. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00642/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00642_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00642_096_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00642&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e siècle, 1 ^{er} tiers et après
ms (383 ¹)	643	Vies des saints. Fragments. <i>Vitae sanctorum</i> . Non identifié dans Cirey. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00643/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00643_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00643_023_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00643&treq=&vcontext=book&prev=mets .	XII ^e et XV ^e siècles
ms (385) MIC 225	645	Jacques de Voragine, <i>Légende dorée. Legende sanctorum, quas compilavit frater Jacobus, natione Januensis, de ordine Predicatorum</i> . Cirey 450. Boullemier 671. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 181.	XIV ^e siècle, début

Sources

ms (386) MIC 226	646 Vie des saints. <i>Vitae sanctorum.</i> Cirey 573. XIII ^e siècle, fin - XIV ^e siècle Boullemier 672. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 222.
ms (387) MIC 230	647 Jacques de Voragine, <i>Légende dorée.</i> Jacobi de Voragine <i>legenda aurea.</i> Cirey 809. XIV ^e siècle, 1304-1305 Boullemier 674. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 218.
ms (388) MIC 157	648 Vies de saints, ouvrages de théologie, etc. Cirey 150. XII ^e siècle, fin - XIII ^e siècle, début Boullemier 675. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 137.
ms (389) MIC 157	649 <i>Miracles de saint Jacques, Vie d'Ami et Amile. Liber s. Jacobi. Vita Amici et Amelii.</i> Cirey 655. XII ^e siècle, 2 ^e moitié Boullemier 678. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 112.
ms (392) MIC 195	653 Volume composé de deux manuscrits différents : I. Eadmer de Canterbury, <i>Vie de saint Anselme archevêque de Cantorbéry.</i> II. Sulpice Sévère, <i>Vie de saint Martin de Tours, Dialogues, Vie de saint Brice.</i> Cirey 648. XII ^e siècle, avant 1152 et XIV ^e siècle Boullemier 680. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 102.
ms (393) MIC 157	654 Vie des saints. <i>Vitae sanctorum.</i> Cirey 663. XII ^e siècle et XIV ^e siècle, début Les derniers f. du ms tel qu'il se présentait au XV ^e siècle se trouvent dans Paris, BNF, Latin 13090, f. 2r-6v. Boullemier 681. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 326.
ms (394) MIC 210	655 Geoffroi de Hautecombe, <i>Vie de saint Pierre archeveque de Tarantaise. Vita beati Petri, Tha[renta]siensis archiepiscopi.</i> Non identifié dans Cirey. XIII ^e siècle Boullemier 682.
ms (395) MIC 246	656 Saint Ouen, <i>Vie de saint Eloi. Vita sancti Eligii, auctore Dadone sive Audoeno.</i> Cirey 654. XII ^e siècle, c. 1160-1180 Boullemier 683. Załuska 65. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 80. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00656/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00656_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00656_140_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00656&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms (396) MIC 246	657 Recueil de vies de saints et pièces relatives à l'histoire de l'évêché de Lindisfarne. <i>Vitae sanctorum Lindisfarnensium.</i> Cirey 203. XIII ^e siècle, 1 ^{er} quart Boullemier 684. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 323. MIC en ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00657/viewer.html?ns=FR212316101_MS00657_001.jpg .
ms (397) MIC 51	658 Saint Bernard, Recueil d'ouvrages de saint Bernard et de Guigue, prieur de la Chartreuse. Cirey 661. XII ^e siècle, 1152-1174 Boullemier 685. Załuska 51. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 67. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00658/iipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00658_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00658_111_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00658&treq=&vcontext=book&prev=mets .

Sources

ms 659 (398) MIC 588	Saint Bernard, Hervé de Bourg-Dieu, etc., Œuvres diverses. Cirey 667. XII ^e siècle, 4 ^e quart. f. 1 : bulle d'Alexandre III, 1174. JL 12 329. f. 1v : bulle d'Alexandre III, 1174. JL 12 328. Boulemier 685. Zaluska 51. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 67. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00659/iiipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00659_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00659_131_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00659&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 660 (399) MIC 45	Odon de Cluny, <i>Vie de saint Géraud, comte d'Aurillac. Vie de saint Guilhem, duc, moine de Gellone. Vita sancti Geraldi, comitis Aureliacensis. Et Vita sancti Willelmi ducis, monachi Gellonensis.</i> Cirey 697. XII ^e siècle, 1 ^e moitié et milieu-3 ^e quart Boulemier 690. Zaluska 40. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 56. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00660/iiipviewer.html?bnp=FR212316101_CITEAUX_MS00660_000_01_PS.jpg&bnd=FR212316101_CITEAUX_MS00660_091_PF.jpg&base=mets&monoid=MS00660&treq=&vcontext=book&prev=mets .
ms 661 (400) MIC 218	Thomas de Cantimpré, <i>Vie de sainte Lutgard. Vita sanctae Lutgardis, auctore Thoma Cantimpratano.</i> Non identifié dans Cirey. XIV ^e siècle Boulemier 691.
ms 662 (401) MIC 154	Jacques de Vitry, <i>Vie de sainte Marie d'Oignies. Vita beatae Mariae Oigniactensis, auctore Jacobo de Vitriaco.</i> Cirey 388. XIII ^e siècle Boulemier 692.
ms 834 (834) MIC 224	Fragments de manuscrits. Cirey 344 ? XII ^e -XV ^e siècle f. 8r : commentaire sur le Cantique des cantiques, provient de Cîteaux, XIII ^e siècle. f. 2r-7v : <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 110. MIC en ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS00834/viewer.html .
ms 835 (490) MIC 158	Recueil de discours prononcés par des religieux. <i>Quedam orationes ad principes.</i> Non identifié dans Cirey. XV ^e siècle, fin
ms 837 (491) MIC 158	Recueil : traité d'héraldique (f. 1r-16v), œuvres du Pogge, et autres pièces. Non identifié dans Cirey. XV ^e -XVI ^e siècle
ms 942 (Baudot 27) MIC 158	Bulles pour Cîteaux. 1192-1570
ms 962 (Baudot 45)	Recueil littéraire. XVIII ^e siècle f. 2-168 : Mémoires de Philibert Delamare.
ms 1020 (Baudot 92) MIC 486	Recueil concernant l'abbaye de Cîteaux XVII ^e siècle
ms 1118 (Baudot 167) MIC 237	Miracles de s. Benoît et autres pièces sur le monastère de Fleury. Provient du prieuré de Perrecy-lès-Forges. XI ^e siècle f. 125v-126v : listes des livres de l' <i>armarium</i> . Éditées par LEJAY, « Catalogue de la bibliothèque de Perrecy, <i>op. cit.</i> ».

Sources

ms 1401 (Juigné 34) MIC 228	Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Cîteaux. XVIII ^e siècle f. 1r-18v : catalogue intitulé <i>Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii</i> , envoyé à B. de Montfaucon au XVII ^e siècle. f. 19r-27v : catalogue intitulé <i>Omnia fere Mss quae asservantur in bibliotheca minori Cisterciensis archicoenobii</i> . Catalogue intitulé <i>Omnia manuscripta quae asservantur in bibliotheca maiori Cisterciensis archicoenobii</i> , envoyé à B. de Montfaucon au XVII ^e siècle. Quatre exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Latin 13068, f. 233r-254r ; Paris, BNF, Latin 11792, f. 87r-102r ; Dijon, BM, ms 1401 ; Paris, BNF, NAL 1647, p. 1-48. Catalogue intitulé <i>Omnia fere Mss quae asservantur in bibliotheca minori Cisterciensis archicoenobii</i> , f. 19r-27v. Deux exemplaires sont conservés : Paris, BNF, NAL 1647 ; Dijon, BM, ms 1401, f. 19r-27v.
ms 2304	Louis Bénigne Baudot, Notes sur Cîteaux. XIX ^e siècle
ms 2474 (MIC 612)	Nicolas Cotheret, <i>Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux</i> . c. 1736
ms 2475 MIC 612	Nicolas Cotheret, <i>Mémoires pour servir à l'histoire de Cîteaux</i> , copie annotée par L.-B. Baudot. XVIII ^e siècle
ms 2478 MIC 151	Inventaire des ouvrages confisqués à la Révolution. Établissements religieux : manuscrits et livres de Cîteaux. XVIII ^e siècle, fin Deux exemplaires sont conservés : Paris, BNF, NAL 1647 ; Dijon, BM, ms 2478.
ms 2479	Inventaire des ouvrages confisqués à la Révolution : livres des moines de Dijon. XVIII ^e siècle, fin
ms 2816	Défauts de reliure du ms 191. Comptes, lettres. XV ^e siècle
ms 2817	Défauts de reliure du ms 200. Lettres. XV ^e siècle
ms 3056	Défauts de reliure du ms 589. Comptes. XIV ^e siècle
ms 3099	Fragments du Nouveau Testament. <i>Biblia sacra, Novum Testamentum, fragmenta</i> . Cirey 356. XII ^e siècle, 3 ^e quart Zaluska 53. <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 69. En ligne : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/img-viewer/MS03099/viewer.html .
ms 3114	Nicolaus de Lyra, <i>Postilla litteralis litteralis in Bibliam</i> . Fragments Cirey 632 ou 633 ? XIV ^e -XV ^e siècle <i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> 193.
ms 3197 MIC 593	Recueil et notes d'épigraphie de l'abbaye de Cîteaux. XVIII ^e -XIX ^e siècle
ms 3238	<i>Dictionnaire biographique du clergé de la Côte-d'Or à l'époque révolutionnaire</i> . 1875 Manuscrit formé de quatre classeurs à feuillets mobiles.
ms 3836	Paul Court, Analyse et transcription de manuscrits lui appartenant. s.d. f. 96r-144r : tombeaux de Cîteaux.

Sources

20395	<i>Tractatus de proprietatibus rerum, editus a fratre Bartholomeo Anglico, ordinis fratrum minorum.</i> Imprimé à Nuremberg. Provient de la Chartreuse de Dijon.	1492
	ID ISTC ib00141000.	
20418	<i>Biblia latina.</i> Cirey 750.	1476
	Lieu d'impression non identifié.	
20465	Isidorus Hispalensis, <i>De summo bono, Etymologiae.</i> Imprimé à Venise. Provient de Cîteaux.	1483
	<i>Manuscrits enluminés de Dijon</i> Imp. 22. ID ISTC ii00184000.	
20473	Paulus Orosius, <i>Historiarum adversus paganos.</i> Imprimé à Venise.	1483
	ID ISTC io00098000.	
Breuil II-244	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis.</i> Imprimé à Dijon.	1491
	ID ISTC ip00976000.	
Duxin 46	Saint Thomas, <i>Summa theologica, pars secunda.</i> Imprimé à Venise.	1478
	ID ISTC it00204000.	
Rés. 1024	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis.</i> Imprimé à Dijon.	1491
	ID ISTC ip00976000.	
90041	Plan de Cîteaux, par Lenoir. Plan général des bâtiments.	1760-1761
90042	Plan de Cîteaux, par Lenoir. Élévation des façades.	1760-1761
90043	Plan de Cîteaux, par Lenoir. Élévation des façades.	1760-1761
90045	Plan de Cîteaux, par F.C. Le Chien.	1722
90110	Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux, gravée par P. Brissart, d'après un dessin d'Étienne Prinstet.	1674
	Trois exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, 90110. Reproduit dans <i>Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux</i> , p. 124-125.	
Portefeuille topographique, Cîteaux	Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux.	c. 1700
	Cinq exemplaires sont actuellement conservés : Paris, BNF, Est. topo, V ^a 403, format 4 ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, portefeuille topographique, Cîteaux ; Nuits-Saint-Georges, AM, non coté ; collection particulière (cité dans <i>Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux</i> , sans détail). En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8495230x/f1.item.r=vue%20c%C3%A4teaux.zoom .	
Est. 2331	Bréviaire dit de saint Bernard, ou bréviaire portatif. Reproduction photographique du ms 115.	1498
Épinal, Bibliothèque municipale		

Sources

ms 88 (227)	Jean de Cirey, <i>Defensorium pacis et integritatis unionis sacri Ordinis Cisterciensis per modum dialogi</i> , ou <i>Dyalogus prioris et supprioris super duplici statu, prospero scilicet et adverso, Ordinis Cisterciensis, contra falsas et scismaticas quorundam anticisterciensium assertiones</i> . Provient de l'abbaye Saint-Léopold de Nancy, puis de l'abbaye de Senones (1787).	XVII ^e siècle
	Voir Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 1 ; Dijon, BM, ms 602 ; Chaumont, BM, ms 79.	
ms 90 (234)	<i>Liber privilegiorum</i> . Provenance inconnue, puis abbaye de Senones.	XIV ^e siècle
	Stein 954.	
Lille, Bibliothèque municipale		
ms 450	Recueil. Provient de l'abbaye de Loos.	XIV ^e siècle
	f. 83r-86r : Plaidoyer de Jacques de Thérines et de l'abbé de Pontigny. Édité par VALOIS N., « Un plaidoyer du XIV ^e siècle en faveur des Cisterciens, <i>op. cit.</i> », p. 352-368. Voir Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 4257, f. 147v-148v.	
Lyon, Bibliothèque municipale		
ms 1736 (1702)	Tablette de cire. Provient de Cîteaux	XIV ^e siècle, 1 ^e moitié
Montpellier, Bibliothèque interuniversitaire. Section Médecine		
H 79	<i>Biblia. Gerardus de Fracheto, Chronicon</i> . Cirey 350.	XIV ^e siècle
H 159	Tonaire de Saint-Bénigne de Dijon.	X ^e -XI ^e siècle
	f. 161v : <i>Libri de armario claustris</i> , XI ^e siècle. Édité dans Ravaisson Félix, Libri Guillaume, <i>Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Tome I. Autun, Laon, Montpellier, Albi</i> , Paris, 1849, p. 349. En ligne : https://manuscrits.biu-montpellier.fr/images/159161vZ.jpg .	
H 210	<i>Ægidii Columnæ Romani, De ordine fratrum eremitarum. Sancti Augustini Liber de regimine principum</i> . Non identifié dans Cirey.	XIV ^e siècle
Paris, Bibliothèque mazarine		
ms 1646	<i>Liber qui Pentacronon dicitur, in quo continentur epistole sancte Hildegardis</i> . Collection d'extraits des prophéties de sainte Hildegarde, composée par Gebenon, prieur d'Eberbach. Non identifié dans Cirey.	XIII ^e siècle
Reims, Bibliothèque municipale		

Sources

ms 1992	<i>Inventarium librorum bibliotece insignis ecclesie Remensis metropolis.</i> XV ^e siècle
Saint-Omer, Bibliothèque municipale	
ms 206	Recueil de traités d'Augustin d'Hippone : <i>De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum ad Marcellinum</i> ; <i>De spiritu et littera ad Marcellinum</i> . Pseudo-Augustinus : <i>De spiritu et anima</i> ; <i>De diffinitionibus recte fidei</i> . Augustinus : <i>De moribus ecclesiae catholicae et de moribus Manichaeorum</i> . Provient de l'abbaye de Clairmarais. XII ^e -XIII ^e siècle En ligne : http://bibliotheque-numerique.bibliotheque-agglo-stomer.fr/notices/item/1770-augustin-d-hippone-recueil?offset=27#menu-top .
ms 216	Recueil de sermons et d'extraits : Hugo de Sancto-Victore, <i>Sermones</i> . Provient de l'abbaye de Clairmarais. XII ^e siècle En ligne : http://bibliotheque-numerique.bibliotheque-agglo-stomer.fr/notices/item/18121-recueil-de-sermons-et-d-extraits-d-hugues-de-saint-victor?offset=26#menu-top .
Troyes, Bibliothèque municipale	
ms 57	<i>Biblia latina, beato Hieronymo interprete.</i> A 1 dans le catalogue de Pierre de Virey. XIII ^e siècle
ms 597	Domni Honorii pape III, <i>Sermones</i> . Cirey 643 ? XIII ^e siècle
ms 1505	<i>Anonymi tractatus, 1. De Beatitudine, 2. De Actibus humanis et passionibus, 3. De Principiis actuum humanorum.</i> XV ^e siècle
ms 2299	Catalogue des livres de l'abbaye de Clairvaux, par Pierre de Virey. Provient de l'abbaye de Clairvaux. 1472 En ligne : https://portail.mediatheque.grand-troyes.fr/iguana/www.main.cls?url=search&p=*&recordId=2.1685&srchDb=2,3,7 .
ms 2357	<i>Instrumentum combustionis unius libelli abbatis Clarevallis contra abbatem Cisterciensem per cancellarium ecclesie Parisiensis.</i> 1487
ms 2488	Acte passé par devant Nicolas Giraud, licencié en décret, chanoine de l'église de Langres et doyen de l'église collégiale de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube... 1483
Incunable 307	<i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis.</i> Imprimé à Dijon. ID ISTC ip00976000. 1491

4. Sources manuscrites, musées et collections privées

Belgique, Bornem, Sint-Bernardusabdij (Abbaye Saint-Bernard de Bornem)		
331	<i>Cartularium nigrum.</i>	XVII ^e siècle
Espagne, Las Huelgas, Abbaye		
Leg. 11	Archives de Las Huelgas (<i>non vidi</i>). Éditées par RODRÍGUEZ LÓPEZ, <i>El real monasterio de Las Huelgas de Burgos, op. cit.</i> ; GONZÁLEZ, <i>El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII, op. cit.</i> ; LIZOAIN GARRIDO, <i>Documentación del monasterio de Las Huelgas, op. cit.</i>	
États-Unis, Baltimore, The Walters Art Museum		
W. 19	Petrus Chrysologus, <i>Sermones</i> . Cirey 642.	XII ^e siècle, c. 1160-1180 ?
W. 777	Décret de Gratien. Non identifié dans Cirey.	XIII ^e siècle
France, Cîteaux, Abbaye		
1 A 3	Chartes d'Ouges.	1259-1369
1 A 4	Parchemins divers.	1292-1487
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Origine et bienfaiteurs. 1.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. XII ^e -XVI ^e siècles. 2.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. XVII ^e -XVIII ^e siècles. 3.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Personnes. Individus et collectifs. 4.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Droit(s). 5.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Art et culture. 6.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Chef-d'Ordre. 7.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Travaux édités. 1.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Travaux édités. 2.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Travaux non édités. 3.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Travaux non édités. 4.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Travaux non édités. 5.	

Sources

		XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux abbaye. Travaux non édités, communications. 6.	XX ^e siècle
1 R	Marcel Lebeau. Cîteaux propriétés. Généralités. 1.	XX ^e siècle
487 BAUD CI MO	Louis-Bénigne Baudot, <i>Cîteaux-Molaise</i> , s.d. Transcription par frère Étienne.	XIX ^e -XX ^e siècle
n° 1	Plan de Cîteaux dit de 1639.	1639 (?)
Non coté	Vue cavalière de l'abbaye de Cîteaux, gravée par P. Brissart, d'après un dessin d'Étienne Prinstet.	1674
	Trois exemplaires sont conservés : Paris, BNF, Est. Va 21, t. VII ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, 90110.	
Non coté	Vue cavalière de Cîteaux.	c. 1700
	Cinq exemplaires sont actuellement conservés : Paris, BNF, Est. topo, V ^a 403, format 4 ; Abbaye de Cîteaux, non coté ; Dijon, BM, portefeuille topographique, Cîteaux ; Nuits-Saint-Georges, AM, non coté ; collection particulière (cité dans <i>Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux</i> , sans détail). En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8495230x/fl.item.r=vue%20c%C3%A0Eteaux.zoom .	
France, Le Puy-en-Velay, Archives de l'évêché		
Non coté	Cartulaire de l'abbaye de Chamalières-sur-Loire.	XII ^e siècle
	Édité par CHASSAING, JACOTIN, <i>Cartulaire de l'abbaye de Chamalières-sur-Loire</i> , op. cit. Stein 848.	
France, Tamié, Abbaye (Savoie)		
ms 3	Nicolas Cotheret, <i>Annales de Cisteaux</i> .	XVIII ^e siècle
ms 7	Pierre Lombard, <i>Sentences</i> , Gilles de Rome, etc. Cirey 214 ?	XIV ^e siècle
ms 40	Louis-Bénigne Baudot, L'abbaye de Cîteaux.	XVIII ^e -XIX ^e siècle
Non coté	Plan de l'église de Cîteaux.	1699
	Fonds démembré d'A. Presse.	
Royaume-Uni, Yorkshire, English Heritage (Lord Feversham)		
acc. n° 85000391	Tablettes en ivoire de l'abbaye de Rievaulx.	XIV ^e siècle

5. Incunables, identifiants internationaux

Sources

Boèce, <i>Opera</i> , Venise, Johannes et Gregorius de Gregoriis, de Forlivio. ID ISTC ib00767000.	1491
<i>Breviarium cisterciense</i> , Bâle, Peter Kollicker et Johanne Meister. ID ISTC ib01135000. En ligne : https://digital.blb-karlsruhe.de/blbhs/Inkunabeln/content/titleinfo/1402580 .	1484
<i>Breviarium cisterciense</i> , Strasbourg, Johann Reinhard Grüninger. ID ISTC ib01136000.	[pas avant 1487]
<i>Coutumes de Bourgogne</i> , Dole, Petrus Metlinger. ID ISTC ic00953400.	1490
<i>Missale cisterciense</i> , Strasbourg, Johann Reinhard Grüninger. ID ISTC im00635000. En ligne : http://daten.digitale-sammlungen.de/~db/0004/bsb00044164/images/ .	1487
<i>Ordinaire en français de l'ordre de Cîteaux</i> , Paris, Étienne Jehannot. ID ISTC io00084350.	c. 1495
<i>Privilegia ordini predicatorum per diversos pontifices concessa</i> , ou <i>Privilegia Ordinis Praedicatorum</i> , Venise, Andreas de Paltasichis. ID ISTC ip00983000.	1490
<i>Privilegia Ordinis Cisterciensis</i> , ou <i>Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis</i> , Dijon, Petrus Metlinger. ID ISTC ip00976000. En ligne : https://archive.org/details/privilegiaordini00cire .	1491
Isidorus Hispalensis, <i>De summo bono, Etymologiae</i> . Venise. ID ISTC n° ii00184000.	1483
<i>Tractatus de proprietatibus rerum, editus a fratre Bartholomeo Anglico, ordinis fratrum minorum</i> . Nuremberg. ID ISTC ib00141000.	1492
Paulus Orosius, <i>Historiarum adversus paganos</i> . Venise. ID ISTC io00098000.	1483
Saint Thomas, <i>Summa theologica, pars secunda</i> . Venise. ID ISTC it00204000.	1478

6. Sources imprimées et publiées

Nous trouvons également de nombreuses sources publiées dans les études listées en bibliographie.

Pour les citations en Latin de la Bible, nous avons employé la Vulgate disponible en ligne sur BibleGlott.com. Ce site permet également d'obtenir une traduction en une trentaine de langues différentes. La traduction française est celle de Louis Segond (1810-1885), révisée en 1910.

« Annales de Cîteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 40, 1984, p. 150-303.

« Annales de Cîteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 41, 1985, p. 42-315.

« Annales de Cîteaux, édition par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 42, 1986, p. 265-330.

ALAUZ Paul, CASSAN Léon, MEYMAL Edmond, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaires de Gellone*, Montpellier, J. Martel, 1898.

ALBANÈS J.H., « Inventaires de diverses églises de Provence », *Revue des sociétés savantes*, 7^e série, 1, 1879, p. 148-156.

Annales monastici. Vol II. Annales monasterii de Wintonia (A.D. 519-1277). Annales monasterii de Waverleia (A.D. 1-1291), Londres, Henry Richards Luard, 1865.

ARABEYRE Patrick, BATHELIER Maurice, *Atlas de Cîteaux : le domaine de l'abbaye au XVIII^e siècle*, Dijon, 1998.

BARTHÉLÉMY Édouard de, *Analyse du cartulaire de l'abbaye de Foigny*, Vervins, 1879.

BARTHÉLÉMY Édouard de, *Recueil des chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Cheminon*, Paris, 1883.

BAUDOT Louis-Bénigne, *Cîteaux-Molaise*, Transcription par frère Étienne, Cîteaux, 487 BAUDOT CI MO, s.d.

BÉNET Armand, « Le trésor de l'abbaye de Cluny. Inventaire de 1382 », *Revue de l'art chrétien*, 6 (NS), 1888, p. 195-205.

BERNARD Auguste, BRUEL Alexandre, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. Tome 2 : 954-987*, Paris, Imprimerie nationale, 1880.

BERNARD Auguste, BRUEL Alexandre, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. Tome 4 : 1027-1090*, Paris, Imprimerie nationale, 1888.

BESSE J.-M., « Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et Mabillon », *Revue Mabillon*, 4^e année, 1908, p. 485-497.

BESSE J.-M., « Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et Mabillon », *Revue Mabillon*, 9^e année (34), 1913, p. 216-241.

BOUGAUD Émile, GARNIER Joseph, *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze*, Dijon, 1875.

CANIVEZ Joseph-Marie, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786, ab anno 1491 ad annum 1542*, 8 vol., Louvain, 1938.

CBMA – Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge. Bases de données et manuscrits numérisés en ligne : <http://www.cbma-project.eu/>.

CHABEUF Henri, « Voyage d'un délégué au Chapitre général de Cîteaux en MDCLXVII. Étude sur l'*Iter Cisterciense* de Joseph Meglinger », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Années 1883-1884*, 1885, p. 169-405.

CHASSAING Auguste, JACOTIN Antoine, *Cartulaire de l'abbaye de Chamalières-sur-Loire en Velay*, Paris, 1895.

CHEVALIER Ulysse, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre en Monastier, ordre de saint Benoît*, Paris, 1884.

CHEVALIER Ulysse, *Chartularium prioratys beatae mariae de Paredo monachorum*, Montbéliard, 1891.

Collection lyonnaise de fac-similés, vol. 2, s.d.

CONRADUS EBERBACENSIS, *Exordium Magnum Cisterciense, sive narratio de initio cisterciensis ordinis auctore Conrado monacho Claravallensi postea Eberbacensis ibidemque abbate*, Berlioz J. (éd.), Turnhout, Brepols, 1994.

Coustumes generales du pays et duché de Bourgogne, Dijon, 1636.

DESPERT René, *Chartes et documents cisterciens concernant les granges de Crépey, Détain, Gergueil et Rosey*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. d'A. Saint-Denis, Université de Bourgogne, Dijon, 2000.

DUBY Georges, *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne: 1113-1178*, Bruxelles, 2000 (Bibliothèque du Moyen Âge, 17).

DUFOUR Jean, *Recueil des actes de Louis VI roi de France (1108-1137)*, vol. 2, Paris, 1992.

DUVERNOY Émile, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220. Appendice II. Additions et corrections au catalogue des actes de Mathieu I^{er} (1130-1176)*, Nancy, 1915.

Étienne Harding, *Monitum*, 1109, édité dans *Patrologie latine*, 166, col. 1373-1376.

FLAMMARION Hubert, *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, Nancy, 1995.

FLAMMARION Hubert, *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, Turnhout, Brepols, 2004.

FOULQUES DE CAMBRAI, *Fundatio abbatiae de Valcellis*, éd. B.-M. Tock, Paris, 2016.

GARNIER Joseph, « Violation de l'abbaye de Cîteaux par Marie de Savoie, comtesse de Hochberg, marquise de Rothelin et maréchale de Bourgogne, 1484-1501 », *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, Dijon, 1866, p. 359-391.

GERMAIN Alexandre-Charles, CHABANEAU Camille, *Le cartulaire des Guilhem de Montpellier, Liber instrumentorum memorialium*, Montpellier, 1884.

GOFFREDO DI AUXERRE, *Expositio in Cantica Cantorum*, 2 vol., Edizione critica a cura di Ferruccio Gastaldelli, Roma, 1974 (Edizioni di storia e letteratura. Temi e testi, 19-20).

GUÉRARD Benjamin, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, Paris, 1840.

Guillaume de Saint-Thierry, *Vita sancti Bernardi*, lib. I, 20, édité dans *Patrologie latine*, 185, col. 225-268.

GUYOTJEANNIN Olivier, *Chartes de l'abbaye de Saint-Denis (VII^e-XIII^e siècles)*, éd. électronique, 2012 : <http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>.

Hélinand de Froidmont, *Chronicon*, édité dans *Patrologie latine*, 212, col. 1001.

Hélinand de Froidmont, *Sermo VIII in ramis Palmarum*, édité dans *Patrologie latine*, 212, col. 553.

HENRIQUEZ Chrysostomo, *Menelogium cisterciense notationibus illustratum ou Regula, constitutiones et privilegia ordinis cisterciensis*, Anvers, 1630.

HERBERS Klaus et SANTOS-NOYA Manuel (éd.), *Liber Sancti Jacobi : Codex Calixtinus*, Saint-Jacques de Compostelle, 1998.

Humberti de Romanis Opera de vita regulari, 2 vol., Rome, Berthier JJ, 1889.

Instituta capituli generalis, chap. XIII. *De firmaculis librorum*. Édité dans *Patrologie latine*, 181, col. 1728B.

JOHNSEN Arne Odd, KING Peter, *The Tax Book of the Cistercian Order*, Oslo, 1979.

La Règle de saint Benoît, Introduction, traduction et notes par Adalbert de Vogüé, Texte établi et présenté par Jean Neufville, 2 vol., Paris, 1972.

LIZOAIN GARRIDO José Manuel, *Documentación del monasterio de Las Huelgas de Burgos (1116-1230)*, Burgos, 1985.

LOCATELLI René, BRUN Denis, DUBOIS Henri, *Les Salines de Salins au XIIIème siècle. Cartulaires et livre des rentiers*, Paris, 1991.

MANRIQUE Angelo, *Annalium a condito Cistercio*, 3, Lyon, 1649.

MARILIER Jean, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux, 1098 - 1182*, Rome, 1961 (Bibliotheca Cisterciensis).

MARTÈNE Edmond, DURAND Ursin, *Thesaurus novus anecdotorum*, 4, Paris, 1717.

MARTÈNE Edmond, DURAND Ursin, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint Maur*, Paris, 1717.

MEGLINGER Joseph, *Descriptio itineris Cisterciensis*, Lucernae, typis Godofredi Hautt, in-32, 1667. En ligne : <http://www.binetti.ru/bernardus/224.shtml>.

MESCHET Louis, *Privilèges de l'Ordre de Cisteaux*, Paris, 1713.

MOLINIER Auguste, OMONT Henri, BOUGENOT Étienne-Symphorien, « Appendice. Inventaire des manuscrits de Cîteaux par l'abbé Jean de Cirey », *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, V, Dijon, Paris, 1889, p. 339-452.

NIEUS Jean-François, *Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e - XIII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2008.

OURLIAC Paul, MAGNOU Anne-Marie, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, 2, Paris, 1984.

PARIS Julien, *Nomasticon Cisterciense seu Antiquiores ordinis Cisterciensis constitutiones*, Solesme, 1892.

PROST Bernard, *Le trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1894.

RAGUT Marie Camille, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon : connu sous le nom de Livre enchaîné*, Mâcon, Protat, 1864.

Vita S. Gregorii par Jean Diacre, éditée dans *Patrologie latine*, 75.

Vita sancti Roberti, Bibliotheca Hagiographica Latina n° 7265, éditée dans *Acta Sanctorum*, avril, 3, col. 668-676, CBMA 29407 ; n° 7266, éditée dans LAURENTIUS Surius, *Historiae seu vitae sanctorum*, 4, (5^e ed.) 1875, p. 668-678, CBMA 29408 ; n° 7266b, éditée par KOLUMBAN Spahr, *Das Leben des hl. Robert von Molesme. Eine Quelle zur Vorgeschichte von Cîteaux*, Fribourg, 1944, p. 37-43, CBMA 29409 ; n° 7267, éditée dans *Acta Sanctorum*, avril, 3, col. 676-677, n° 25-29, CBMA 29410

WADDELL Chrysogonus, *Narrative and Legislative Texts from Early Cîteaux. Latin Text in Dual Edition with English Translation and Notes*, Cîteaux, 1999 (Cîteaux. Studia et documenta, 9).

WAILLY Natalis DE, Instructions pour la mise en ordre et le classement des Archives départementales et communales, 24/04/1841.

Sources

Bibliographie

Afin de ne pas créer une trop longue liste de références bibliographiques, nous avons choisi d'extraire les dictionnaires, lexiques, répertoires et manuels.

1. Dictionnaires, lexiques, répertoires et manuels

- Alain de Lille, *Summa Quot modis*, éditée dans *Patrologie latine*, 210, col. 685-1012.
- ALEXANDRE Jean-Louis, MAÎTRE Claire, *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, Turnhout, Brepols, 1997.
- ALEXANDRE Jean-Louis, GRAND Geneviève, LANOË Guy, *Bibliothèque municipale de Reims*, Turnhout, Brepols, 2009.
- ALEXANDRE Jean-Louis, GRAND Geneviève, LANOË Guy, *Bibliothèque municipale de Vendôme*, Turnhout, Brepols, 2000.
- ALEXANDRE Jean-Louis, LANOË Guy, BOSC-LAUBY Aurélie *et al.*, *Médiathèque d'Orléans*, Turnhout, Brepols, 2004.
- Augustin d'Hippone, *La Cité de Dieu*, éditée dans *Patrologie latine*, 33-36.
- Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, nouvelle édition, 1844.
- BLAISE Albert, *Lexicon latinitatis medii aevi Praesertim ad res ecclesiasticas investigandas pertinens Corpus Christianorum*, Turnhout, Brepols, 1975. En ligne : <https://fr.scribd.com/doc/246634615/Albert-Blaise-Lexicon-latinitatis-medii-aevi-Praesertim-ad-res-ecclesiasticas-investigandas-pertinens-Corpus-Christianorum-Continuatio-mediaevalis-19>.
- BONDÉELLE-SOUCHIER Anne, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d'hommes*, Paris, CNRS Éditions, 1991.
- BRIQUET Charles-Moïse, *Les filigranes, dictionnaire historique des marques de papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, 4, Genève, 1907. Briquet Online : <http://www.ksbm.oeaw.ac.at/scripts/php/BR.php>.
- BROUETTE Émile, MANNING Eugène, DIMIER Anselme, *Dictionnaire des auteurs cisterciens*, Rochefort, 1975.
- Cantus Manuscript Database : Inventories of Chant Sources | Cantus Manuscript Database*. En ligne : <http://cantus.uwaterloo.ca/>.
- CartulR – Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, IRHT : <http://www.cn-telma.fr/cartulR/index/>.
- Catalogo dei manoscritti della Biblioteca Vallicelliana*, 1, Rome, 1961.
- Catalogue des manuscrits d'Autun : Bibliothèque municipale et Société Éduenne*, Turnhout, Brepols, 2004.

Bibliographie

Catalogue des manuscrits de Cîteaux à la Bibliothèque municipale de Dijon : <http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/>.

Catalogue général des cartulaires des Archives départementales, Paris, 1847.

CCfr – *Catalogue collectif de France*, Bibliothèque nationale de France. En ligne : <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp>.

CHEVALIER Ulysse, *Repertorium hymnologicum: Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, 1, Louvain, 1891.

CNRTL – *Centre national de ressources textuelles et lexicales*. En ligne : <https://www.cnrtl.fr/>.

Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule II: Actes et documents d'archives, Paris, Éditions du CTHS, École nationale des Chartes, 2001.

Corpus corporum. Repositorium operum Latinorum apud universitatem Turicensem, Universität Zürich. En ligne : <http://www.mlat.uzh.ch/MLS/>.

DELISLE Léopold, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 2, Paris, 1874.

DELISLE Léopold, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 3, Paris, 1881.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 12, Paris, 1953,

Dictionnaire de biographie française, 8, Paris, 1959.

Dictionnaire de l'Académie française. En ligne : <https://academie.atilf.fr/9/>.

Dictionnaire Électronique des Synonymes – DES, Centre de recherches inter-langues sur la signification en contexte, CRISCO, 1998-2019. En ligne : <https://crisco2.unicaen.fr/des/>.

Dictionnaire topographique de la France, CTHS. En ligne : <http://cths.fr/dico-topo/>.

DU CANGE Charles du Fresne, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883. En ligne : <http://ducange.enc.sorbonne.fr/>.

DUNOYER DE SEGONZAC Jacques, ECKEL Auguste, *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Haute-Saône. Archives ecclésiastiques - Séries G, H, 5*, Vesoul, 1901.

EDDÉ Anne-Marie, GEOFFROY Marc, GUESDON Marie-Geneviève *et alii*, *Glossaire codicologique arabe*, s.d. En ligne : <http://codicologia.irht.cnrs.fr/>.

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, 1690. En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b>.

GAFFIOT Félix, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, 1934. En ligne : <https://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php> ou <https://gaffiot.org/>.

GALL MOREL Benedikt, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, Einsiedeln, New York, Cincinnati, 1868.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa (nova), 4, Paris, 1728.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa (vetus), 4, Paris, 1656.

GARNIER Joseph, *État général par fonds des Archives départementales*, Dijon, 1903.

Bibliographie

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 1881. En ligne : <http://micmap.org/dicfro/introduction/dictionnaire-godefroy>.

GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques, TOCK Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993 (L'atelier du médiéviste, 2).

HOLZ Louis, « Avant-propos », *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, Turnhout, Brepols, 1997.

Inventaire des archives de Cîteaux aux Archives départementales de la Côte-d'Or. En ligne : https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/Rechercher/Rechercher_partout.

JAFFÉ Philipp, LOEWENFELD Samuel, KALTENBRUNNER Ferdinand *et al*, *Regesta Pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198, 1, A S. Petro ad a. MCXLIII*, Leipzig, 1885.

JAFFÉ Philipp, LOEWENFELD Samuel, KALTENBRUNNER Ferdinand *et alii*, *Regesta Pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198, 2, Ab a. MCXLIII ad a. MCXCVIII*, Leipzig, 1888.

Libraria. Pour l'histoire des bibliothèques anciennes. Terminologie ancienne du livre. En ligne : <https://libraria.hypotheses.org/86>.

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, 5, Paris, 1873. En ligne : <https://www.littre.org/>.

MIGNE abbé, *Encyclopédie théologique, ou troisième et dernière série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse*, Paris, 1856.

MOLINIER Auguste, OMONT Henri, BOUGENOT Étienne-Symphorien, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, V, Dijon*, Paris, 1889. Les descriptions concernant les manuscrits de Cîteaux sont disponibles en ligne : <http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/>.

MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éditions CEMI, 1985. En ligne : <https://vocabulary.irht.cnrs.fr/vocab.htm> ou <http://codicologia.irht.cnrs.fr/>.

NIERMEYER Jan Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1954.

Notice d'autorité RAMEAU, Bibliothèque nationale de France. En ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11953411c>.

PAPILLON Abbé, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Dijon, 1742.

PARISSE Michel (dir.), *Lexique latin-français : Antiquité et Moyen-Âge*, Paris, Picard, 2006.

POTTHAST August (éd.), *Regesta pontificum romanorum: inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, 2 vol., 1874.

RAVAISSON Félix, LIBRI Guillaume, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Tome 1. Autun, Laon, Montpellier, Albi*, Paris, 1849.

REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 vol., Paris, 1992.

RICHARD Jean, *Répertoire numérique des Archives départementales antérieures à 1790. Côte-d'Or. Archives ecclésiastiques. Série H - Clergé régulier. 11 H - Abbaye de Cîteaux*, Dijon, 1950. L'inventaire des archives de Cîteaux est consultable en ligne : https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/Rechercher/Rechercher_partout.

RICHARD R.P., GIRAUD R.P., *Bibliothèque sacrée, ou dictionnaire universel, historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, 7, Paris, 1822.

RI-Opac : *Die Literaturdatenbank zum Mittelalter, Regesta Imperii*. En ligne : http://opac.regesta-imperii.de/lang_de/.

ROSEROT Alphonse, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1924. En ligne : <http://cths.fr/dico-topo/>.

SAMARAN Charles, MARICHAL Robert, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste. Tome VI. Bourgogne, Centre, Sud-Est et Sud-Ouest de la France*, Paris, 1968.

STEIN Henri, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907. Les données de cet ouvrage ont été reprises et sont progressivement mises à jour dans *CartulR – Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, IRHT : <http://www.cn-telma.fr/cartulR/index/>.

SUDOC – *Système universitaire de documentation*. En ligne : <http://www.sudoc.abes.fr/>.

VIOLLET-LE-DUC Eugène Emmanuel, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, 1, Bance-Morel, 1854.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné du mobilier. 1. Mobilier, ustensiles, jeux*, Bayeux, 2003.

VISCH Charles de, *Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis*, Apud Joannem Busaeum, 1656.

Vocabulaire international de la diplomatie, Commission Internationale de Diplomatie et Cárcel Ortí María Milagros (éd.), Valence, Universitat de València, 1997 : <http://www.cei.lmu.de/VID/>.

ZALUSKA Yolanta, DAMONGEOT Marie-Françoise, SAULNIER France *et alii*, *Manuscrits enluminés de Dijon*, Paris, CNRS Éditions, 1991. Les descriptions concernant les manuscrits de Cîteaux sont disponibles en ligne : <http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/>.

2. Études

AINONEN Tuija, « Manuscripts, Editions and Textual Interpretation: Alan of Lille's Distinction Collection Summa "Quot modis" and the Meaning of Words », *Methods and the medievalist. Current approaches in medieval studies*, 2008, p. 12-37. En ligne : <https://www.academia.edu/3206142>.

ANHEIM Étienne, PONCET Olivier, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. Présentation », *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire, Revue de Synthèse*, 125 (1), 2004, p. 1-14. En ligne, DOI : [10.1007/BF02963690](https://doi.org/10.1007/BF02963690).

ARENDETT Hannah, *Le concept d'amour chez Augustin*, Paris, 1991.

AUBERT Marcel, MAILLÉ Aliette de (marquise), *L'architecture cistercienne en France*, 2 vol., Paris, 1947.

Bibliographie

AUBERT Marcel, « L'abbaye de Silvacane », *Congrès archéologique de France*, 95, 1932, p. 123-143.

BABUT A., « Cadouin et son cloître », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 68, 1908, p. 299-323.

BAILLY Françoise, *L'abbaye de Theuley de sa fondation à la fin du XV^e siècle*, Mémoire de Maîtrise, Université de Franche-Comté, Besançon, 1971.

BARBICHE Bernard, « Les scribes de la chancellerie apostolique au XIII^e et XIV^e siècles : sources et méthodes d'une enquête prosopographique », *Le statut du scripteur au Moyen Âge*, Actes du XII^e colloque scientifique du Comité international de paléographie latine, réunis par M.-C. Hubert, E. Poulle et M.H. Smith, Paris, Genève, 2000, p. 69-75.

BARBIER DE MONTAULT Xavier, « Le *Spolium* de l'évêque de Limoges en 1390 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 41, 1894, p. 369-453.

BARBIER DE MONTAULT Xavier, « Le *Spolium* de l'évêque de Limoges en 1390 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 42, 1894, p. 249-303.

BARBOSA MORUJÃO Maria Do Rosário, « Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes féminines du Portugal au Moyen Âge », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 99-111.

BARRET Sébastien, *Compte rendu : Les transcriptions d'actes dans les manuscrits non diplomatiques*, Journée d'études organisée par l'EPHE et l'IRHT, le 10 janvier 2013. En ligne : <https://drd.hypotheses.org/996>.

BARRET Sébastien, *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)*, Münster, 2004 (Vita regularis. Abhandlungen, 19).

BAUDIN Arnaud, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux : usages et pratiques archivistiques dans cinq abbayes de Champagne (XII^e-XV^e siècle) », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international, Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 187-212.

BAUDIN Arnaud, MORELLE Laurent (dir.), *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Paris, Somogy, 2016.

BAURY Ghislain, « Les actes pontificaux et l'exceptionnalité canonique cistercienne dans la péninsule Ibérique médiévale », *Conservation et réception des documents pontificaux par les Ordres religieux (XI^e-XV^e siècles)*, Colloque international, Nancy, 12-13 décembre 2013. À paraître.

BAUTIER Robert-Henri, *Les archives dans la vie internationale : droit international des archives, collaboration internationale en matière d'archives, les archives des organisations internationales*, Actes de la sixième Conférence internationale de la Table ronde des Archives, Paris, 1963.

BÉCHET M., *Recherches historiques sur la ville de Salins*, 1, Besançon, 1828.

BECK Patrice, « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisation. Propos d'orientation générale », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, 4, 2012. En ligne : <http://journals.openedition.org/comptabilites/840>.

Bibliographie

- BÉGULE Lucien, *L'abbaye de Fontenay et l'architecture cistercienne*, Lyon, 1912.
- BELL David Neil, « Chambers, Cells, and Cubicles: the Cistercian General Chapter and Development of the Private Room », *Perspectives for an Architecture of Solitude. Essays on Cistercians, Art and Architecture in Honour of Peter Fergusson*, Kinder T.N. (éd.), Turnhout, Brepols, 2004, p. 187-198.
- BELL David Neil, « *Fons Sapientiae*: A Study of the Book Collection of the Abbey of Fontfroide from the Twelfth Century to the Fifteenth », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 46, 1995, p. 77-108.
- BELL David Neil, « Hailes Abbey and its Books », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 61, 2010, p. 301-363.
- BELL David Neil, « Lists and Records of Books in English Cistercian Libraries », *Analecta Cisterciensia*, 43, 1987, p. 181-222.
- BELL David Neil, « Medieval Welsh Cistercian Libraries: A Reappraisal », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 64, 2013, p. 115-154.
- BELL David Neil, « The Library of Cîteaux in the Fifteenth Century: *Primus inter pares* or *Unus inter multos* ? », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 50, 1999, p. 103-133.
- BELL David Neil, « The Library of the Abbey of Quincy », *Analecta Cisterciensia*, 54, 2002, p. 22-106.
- BELMONTE FERNÁNDEZ Diego, *Organizar, Administrar, Recordar. El Libro Blanco y el Libro de Dotaciones de la Catedral de Sevilla*, Thèse de Doctorat, Université de Séville, 2016.
- BENOIT Paul (dir.), *L'industrie cistercienne : XII^e-XXI^e siècle*, Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 1-15 septembre 2015, Paris, Somogy, 2019.
- BENOÎT Paul, BERTHIER Karine, ROLLIER Gilles, *L'hydraulique monastique en Bourgogne, Champagne, Franche-Comté*, Rapport déposé au SRA de Bourgogne, 1994.
- BERGER Jutta Maria, *Die Geschichte der Gastfreundschaft im hochmittelalterlichen Mönchtum : die Cistercienser*, Berlin, 1999.
- BERMAN Constance Hoffmann, *The Cistercian Evolution. The Invention of a Religious Order in Twelfth-Century Europe*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2000.
- BERTHIER Karine, « Cîteaux y el control del agua en la Edad Media: la creación del canal de Cent-Fonts », *Hidráulica agraria y sociedad feudal*, 2012, p. 51-77.
- BERTHIER Karine, « L'hydraulique de l'abbaye de Cîteaux au XIII^e siècle (Côte-d'Or, France) », *L'hydraulique monastique*, 1996, p. 35-43.
- BERTHIER Karine, « La gestion des étangs de l'abbaye de Cîteaux aux XIV^e et XV^e siècles », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 57, 2006, p. 281-293.
- BERTHIER Karine, « Les aménagements hydrauliques de l'abbaye, de la fondation au XIX^e siècle », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, 1998, p. 66-83.
- BERTRAND Paul, « De l'art de plier les chartes en quatre : pour une étude des pliages de chartes médiévales à des fins de classement et de conservation », *Gazette du livre médiéval*, 40, 2002, p. 25-35.

Bibliographie

- BERTRAND Paul, *Commerce avec Dame pauvreté: structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e - XIV^e s.)*, Genève, 2004 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 285).
- BIBOLET Françoise, CAIN Julien, *Les richesses de la Bibliothèque de Troyes: exposition du tricentenaire (1651-1951)*, Exposition, Troyes, Bibliothèque municipale, 5 mai-31 juillet, 1951.
- Binding Structures in the Middle Ages. A Selection of Studie by Berthe van Regemorter*, Translated and annotated by Greenfield J., Bruxelles, Londres, 1992.
- BOBICHON Philippe, *Mise en page et mise en texte des manuscrits hébreux, grecs, latins, romans et arabes*, Paris, IRHT, 2008.
- BOLOGNA Giulia, *La reliure d'art*, Paris, Gründ, 1999.
- BONDÉELLE-SOUCHIER Anne, « Trésor des moines. Les Chartreux, les Cisterciens et leurs livres », VERNET André (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 87-108.
- BONNAMAS Lucien, « Les anciens plans de Dijon », *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, 25, 1909.
- BORGOLTE Michael, « "Memoria" : Bilan intermédiaire d'un projet de recherche sur le Moyen Âge », *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998), Schmitt J.-C., Oexle O.G. (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p. 53-69.
- BORLÉE Denise, WISSENBERG Christophe, « Quincy », *Les cisterciens dans l'Yonne*, Pontigny, 1999, p. 145-158.
- BOS Agnès, « Les archives des fabriques parisiennes à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 156, 1998, p. 369-405.
- BOUGARD François, PETITMENGIN Pierre, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Vauluisant. Histoire et inventaires*, Paris, CNRS Éditions, 2012.
- BOURGAIN Pascale, HUBERT Marie-Clotilde, « Latin et rhétorique dans les préfaces de cartulaire », *Les cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., Morelle L. et Parisse M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993, p. 115-136.
- BOURRIER M, *La baillisterie et la tutelle dans l'ancienne Bourgogne et Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1140 à 1155*, Thèse, Université de Bourgogne, Dijon, 1913.
- BOZZOLO Carla, ORNATO Ezio, « L'étude quantitative du manuscrit médiéval: aspects méthodologiques et perspectives de recherche », *Probleme der Bearbeitung mittelalterlicher handschriften*, 1986, p. 233-239.
- BRIAL Michel-Jean-Joseph, *Recueil des historiens des Gaules et de le France*, 15, Paris, 1808.
- BRUN Laurent, « Ami et Amile. Versions anonymes françaises. Bibliographie », *Archives de littérature du Moyen Âge*, 2017. En ligne : <https://arlima.net/no/382>.
- BUQUET Thierry, « Preventing "Monkey Business". Fettered Apes in the Middle Ages », *Medieval Animal Data Network*, 2013. En ligne : <https://mad.hypotheses.org/37>.
- BURKART Lucas, CORDEZ Philippe, MARIAUX Pierre et alii, *Le trésor au Moyen Âge. Discours, pratiques et objets*, Florence, 2010.
- CAHN Walter, *Studies in Medieval Art and Interpretation*, Londres, 2000.

Bibliographie

- CAILLEAUX Denis, « Le dortoir des moines de l'ancienne abbaye cistercienne de Quincy d'après l'archéologie du bâti », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 9, 2005. En ligne, DOI : [10.4000/cem.734](https://doi.org/10.4000/cem.734).
- CANIVEZ Joseph-Marie, « Cîteaux (abbaye) », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 12, Paris, 1953, col. 852-874.
- CARON Maxence, *La Trinité (saint Augustin)*, Paris, 2004.
- CARVIN Denis, *La reliure médiévale d'après les fonds des bibliothèques d'Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras et Marseille*, Arles, 1988.
- CHALMANDRIER Jules-Émile, « Histoire de Gilly-lès-Vougeot (Côte-d'Or) », *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, 11, 1895, p. 141-526.
- CHASTANG Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale. La structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale*, 49, 2006, p. 21-31.
- CHASTANG Pierre, « L'archéologie du texte médiéval : Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63, 2008, p. 245-268.
- CHASTANG Pierre, « La langue, l'écriture et l'histoire. La singulière Catalogne de Michel Zimmermann », *Médiévales*, 52, 2007, p. 171-180.
- CHASTANG Pierre, « La préface du *Liber instrumentorum memorialis* des Guilhem de Montpellier ou les enjeux de la rédaction d'un cartulaire laïque méridional », *Les cartulaires méridionaux*, Actes du colloque organisé à Béziers les 20 et 21 septembre 2002, Paris, 2006, p. 91-124.
- CHASTANG Pierre, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XII^e - XIV^e siècle) : essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 (Histoire ancienne et médiévale 121).
- CHASTANG Pierre, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 2000.
- CHAUME Maurice, « Les anciennes paroisses de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 20 (1), 1933-1934, p. 29-35.
- CHAUME Maurice, « Les anciennes paroisses de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 20 (2), 1933-1934, p. 29-34.
- CHAUME Maurice, « Les anciens vicomtes de Beaune et la fondation de Cîteaux », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1923, p. 73-77.
- CHAUVIN Benoît, « La reconstruction du monastère de Cîteaux (vers 1160 - vers 1240) », *Bulletin monumental*, 165, 2007, p. 143-174.
- CHAUVIN Benoît, « Le sel et les salines de Lons-le-Saunier au Moyen Âge. Les archives des ordres cistercien et cartusien », *Lons, ville d'eaux*, Lons-le-Saunier, 1988, p. 25-33.
- CHAUVIN Benoît, « Les mesures du sel à Lons-le-Saunier au Moyen Âge, première approche », *Les Cahiers de métrologie*, 8, 1990, p. 21-36.
- CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Clairvaux (1173-1234) », *Histoire de Clairvaux*, Actes du colloque, Bar-sur-Aube et Clairvaux, 22-23 juin 1990, 1991, p. 303-320.

Bibliographie

CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Theuley (1173-1294) », *Terroir, revue de la Société historique et touristique de Fontaine-Française*, 102, 1991, p. 11-19.

CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye d'Auberive (1225-1294) », *Les Cahiers haut-marnais*, 182, 1990, p. 1-21.

CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Grozon au Moyen Âge : les archives cisterciennes (1147-1374) », *Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier*, 4, Pupillin, 1984, p. 591-606.

CHAUVIN Benoît, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saunier au Moyen Âge : les archives de l'abbaye de Balerne (1170-1267) », *Travaux de la Société d'émulation du Jura*, 1975-1976, p. 33-126.

CHAUVIN Benoît, *Le clos et le château de Vougeot, cellier de l'abbaye de Cîteaux*, Nuits-Saint-Georges, Éditions du Tastevin, 2008.

CHAUVIN Benoît, *Pour un calendrier de la (re)construction du monastère médiéval de Cîteaux. Nouveaux jalons (1178-1313)*, 2011, inédit.

CHEVALLIER Émile, *Notre-Dame de Bonport : étude archéologique sur une abbaye normande de l'Ordre de Cîteaux*, Mesnil-sur-l'Estrée, 1904.

« Cirey (Jean de) », *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Paris, 1844, p. 311.

CLANCHY Michael T., *From Memory to Written Record: England 1066-1307*, Londres, Edward Arnold, 1979.

CLARK John Willis, *The Care of Books. An Essay on the Development of Libraries and their Fittings, from the Earliest times to the end of the Eighteenth Century*, Cambridge, 1901.

CLARK Mary T., « De Trinitate », *The Cambridge companion to Augustine*, 2001.

CLAUDON Ferdinand, « À propos des archives de Cîteaux », *Saint Bernard et son temps*, Association bourguignonne des sociétés savantes, congrès de 1927, Dijon, 1928, p. 113-120.

CLAUDON Ferdinand, « Notice sur les archives de la Côte-d'Or », *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, 2, Dijon, 1911, p. 303-432.

CLÉMENT-JANIN Marcel-Hilaire, *Les imprimeurs et les libraires dans la Côte-d'Or*, Dijon, 2^e éd., 1883.

COCKX-INDESTEGE Elly, STORM VAN LEEUWEN Jan, IMHOF Dirk (éd.), *Estampages et dorures : six siècles de reliure au Musée Plantin-Moretus*, Anvers, Musée Plantin-Moretus, Cabinet des estampes, 2005.

COLLETTE Émile, *Les foires et marchés à Dijon : essai d'histoire économique et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1200 à 1230*, Dijon, 1905.

CONTAMINE Philippe, « La mémoire de l'État. Les archives de la Chambre des comptes du roi de France à Paris au XV^e siècle », *Media in Francia, recueil de mélanges offerts à Karl-Ferdinand Werner*, Paris, Institut historique allemand, 1989, p. 85-100.

COOMANS Thomas, « L'accueil du chapitre général au Moyen Âge », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998, p. 154-164.

Bibliographie

COOMANS Thomas, « L'hébergement à Cîteaux et à Clairvaux des abbés de Villers assistant aux chapitres généraux au début du XIV^e siècle », *Cîteaux Commentarii Cistercienses*, 49, 1998, p. 159-174.

COOMANS Thomas, *L'abbaye de Villers-en-Brabant. Construction, configuration et signification d'une abbaye cistercienne gothique*, 2000 (Cîteaux, Commentarii Cistercienses).

CORDEZ Philippe, « Le lieu du texte : les livres enchaînés au Moyen Âge », *Revue Mabillon*, 17 n.s. (78), 2006, p. 75-103.

CORDEZ Philippe, « Objets, images et trésors d'église », *Les Images dans l'Occident médiéval*, J. Baschet, P.-O. Dittmar (dir.), Turnhout, Brepols, 2015, p. 121-130.

CORDEZ Philippe, *Trésor, mémoire, merveilles : les objets des églises au Moyen Âge*, Paris, 2016.

COURTOIS Joseph, *Les origines de l'hypothèque en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne : des VIII^e, IX^e, X^e et XI^e siècles*, Thèse, Université de Bourgogne, Dijon, 1907.

CURMAN Sigurd, *Cistercienserordens Byggnadskonst. 1. Kyrkoplanen*, Stockholm, 1912.

CURTIUS Ernst Robert, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Bern, Francke, 1948.

CURTIUS Ernst Robert, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, Paris, 1956.

D'ALVERNY Marie-Thérèse, *Alain de Lille. Textes inédits*, Paris, 1965 (Études de philosophie médiévale, 52).

DAMONGEOT Marie-Françoise, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998, p. 227-245.

DAMONGEOT Marie-Françoise, « Pauvres sous le regard du Père : moines et convers de Cîteaux dans les années 1470, d'après 25 inventaires de leurs biens personnels », *Revue Mabillon*, 4, 1993, p. 231-263.

DAMONGEOT-BOURDAT Marie-Françoise, « Autour du manuscrit nouvellement attribué au *scriptorium* de Cîteaux, Paris, Bibl. nat. de France, lat. 2495B : un copiste et un collectionneur Claude-Barthélemy Morisot », *La rigueur et la passion : mélanges en l'honneur de Pascale Bourgain*, Giraud C., Poirel D. (dir.), Turnhout, Brepols, 2016, p. 481-501.

DAMONGEOT-BOURDAT Marie-Françoise, « Le "bon père" Jacques de Lannoy (1630-1680) et les manuscrits de la bibliothèque de Cîteaux », *Mélanges cisterciens 2012 offerts par l'ARCCIS au Père Placide Vernet*, Bégrolles-en-Mauges, Abbaye de Bellefontaine, 2012, p. 437-449.

DAMONGEOT-BOURDAT Marie-Françoise, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux. Quelques points de méthode pour l'histoire d'une bibliothèque », *La reliure médiévale, pour une description normalisée. Actes du colloque international, Paris, 22-24 mai 2003*, Lanoë Guy et Grand Geneviève (dir.), Turnhout, Brepols, 2008, p. 267-276.

DE GANCK Roger, « Les pouvoirs de l'abbé de Cîteaux, de la Bulle *Parvus Fons* (1265) à la Révolution Française », *Analecta Cisterciensia*, 27, 1971, p. 3-63.

DE L'AULNAY, « Cirey (Jean de) », *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, 1844, p. 311.

DECLERCQ Georges, « Qu'est-ce qu'un *liber traditionum* ? À propos d'un genre mal défini », *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge*, X. Hermand, J.-F. Nieux, É. Renard (dir.), Paris, 2012, p. 35-50.

Bibliographie

- DELAUME-BOUTET Liliane, « Le chartrier de l'évêché de Limoges, cotation et inventaires », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 152, 1994, p. 159-203.
- DELFERRIÈRE Jacques, *Canton de Saint-Seine-l'Abbaye : Trouhaut son Prieuré, Fromenteau sa chapelle Saint-Éloi*, 2010.
- DELLUC Brigitte et DELLUC Gilles, « L'archéologie cistercienne à Cadouin », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 125, 1998, p. 383-418.
- DENEUVILLE Lucie, *Deux exemples de conflits forestiers au Moyen Âge : Marigny, Vergy et la grange cistercienne de Gergueil*, Mémoire de Master, Université de Bourgogne, Dijon, 2008.
- DEROLEZ Albert, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, Brepols, 1979.
- DESPERT René, *Quatre granges cisterciennes dans leur milieu : Crépey, Détain, Gergueil et Rosey*, Mémoire, Université de Bourgogne, Dijon, 1999.
- DEVAUCHELLE Roger, *La Reliure en France : de ses origines à nos jours*, Paris, 1959.
- DEVAUCHELLE Roger, *La reliure. Recherches historiques, techniques et biographiques sur la reliure française*, Paris, Éditions Filigranes, 1995.
- DI FEBBO Assunta, PUTTI Maria Letizia (éd.), *La Legatura dei Libri Antichi tra Conoscenza, Valorizzazione e Tutela*, Actes du colloque international de Parme, 16-18 novembre 1989, Rome, 1994.
- DIDIER Jean-Charles, « Garnier de Rochefort. Sa vie et son œuvre », *Collectanea Cisterciensia*, 17, 1955, p. 145-158.
- DIMIER Anselme, « Cirey (Jean de) », *Dictionnaire de biographie française*, 8, Paris, 1959, col. 1321-1322.
- DIMIER Anselme, « Jean de Cirey », *Dictionnaire des auteurs cisterciens*, 1, Rochefort, 1975, col. 400-401.
- DIMIER Anselme, « Les préliminaires de la bulle "Parvus fons" », *Mélanges Anselme Dimier*, 1, 1987, p. 535-539.
- DIMIER Anselme, *Recueil des plans d'églises cisterciennes*, 3, Paris, 1949.
- DOLBEAU François, « À propos des lectures de table. Présentation de trois calendriers cisterciens renvoyant à des légendiers », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 401-435.
- DROUOT Henri, « Une impression de Pierre Metlinger », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 21, 1936-1939, p. 363-364.
- DUBOIS Louis, *Histoire de l'abbaye de Morimond*, Paris, 1851.
- DUBOIS-MORESTIN Mélanie, *Pratiques scripturales et pratiques économiques : les archives privées de Jean Teisseire, marchand avignonnais du XIV^e siècle*, Thèse de Doctorat sous la dir. de L. Feller, Université Paris 1, 2015.
- DUCHESNE André, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, 1625.
- DUMONT Jean-Marie, « Un cartulaire de l'abbaye de Theuley », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, Années 1955-1956, 1957, p. 27-33.
- ESQUIEU Yves, EGGERT Vanessa, MANSUY Jacques, *Le Thoronet. Une abbaye cistercienne*, Actes Sud, 2006.

Bibliographie

- FALMAGNE Thomas, « Les cisterciens et les nouvelles formes d'organisation des florilèges aux 12^e et 13^e siècles », *Archivum latinitatis medii aevi*, 55, 1997, p. 73-176.
- FAVIER Jean, *La pratique archivistique française*, Paris, 1993.
- FEDERICI Carlo, CARVIN Denis, HOULIS Kostantinos *et alii*, *La legatura medievale*, 2, Rome, Istituto centrale per la patologia del libro, 1993.
- FLOUZAT Anne, *Les tuileries qui dépendaient de Cîteaux du XIII^e au XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire médiévale sous la dir. de P. Benoît, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 1996.
- FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en œuvre du Moyen Âge à l'époque moderne*, Thèse de Doctorat en archéologie sous la dir. de J.-P. Garcia, Université de Bourgogne, Dijon, 2014.
- FOURNIER Gilbert, « "À portée de la main". La réception au long cours de la censure doctrinale dans l'ordre de Cîteaux », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 487-522.
- FRENZ Thomas, *I documenti pontifici nel Medioevo e nell'età moderna*, trad. par Sergio Pagano, Vatican, 1989.
- FRENZ Thomas, *Papsturkunden des Mittelalters und der Neuzeit*, Stuttgart, 1986.
- FRIGNET Georges, « Le château et la châellenie de Rouvres à l'époque des deux premiers ducs Valois de Bourgogne », *Chastels et maisons fortes III*, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, 2010, p. 83-93. En ligne : <http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr/publications/chastels-3/pdf-frignet.html>.
- FRIGNET Georges, *Rouvres : la châellenie et le château au temps des deux premiers ducs Valois de Bourgogne (vers 1360-vers 1420)*, Thèse de Doctorat sous la dir. de P. Contamine, Université Paris IV Sorbonne, Paris, 2005.
- FRIGNET Georges, *Rouvres au XV^e siècle d'après un compte de châellenie (1446)*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV Sorbonne, 1996.
- FRIGNET Georges, *Rouvres au XV^e siècle, sous le principat de Philippe le Bon (1419-1467)*, Mémoire de DEA, Université Paris IV Sorbonne, Paris, 1997.
- FROEHLY W, « Les débuts du monastère de Theuley », *Mémoires pour la Société de l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, Fascicule 15, 1953, p. 173-176.
- FYOT DE LA MARCHE Claude, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Étienne de Dijon, avec les preuves et le pouillé des bénéfices dépendans de cette abbaie*, Dijon, 1696.
- GARMIER Tristan, « Production et diffusion du papier bourguignon aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de Bourgogne*, 79/3 (315), 2007, p. 211-228.
- GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 12, 1889-1895, p. 111-134.
- GARRAUD René, *Histoire de la vie et des œuvres du R. P. Joseph Rey (1798-1874)*, Cîteaux, 1891.
- GASSE-GRANDJEAN Marie-José, *Livres manuscrits et librairies dans les abbayes et chapitres vosgiens des origines au XV^e siècle*, Thèse de doctorat sous la direction de M. Parrisé, Université Nancy 2, 1989.

Bibliographie

GASSE-GRANDJEAN Marie-José, *Manuscrits médiévaux des monastères et chapitres vosgiens. Catalogues et inventaires*, Nancy, 2002.

GAUCHAT Roger, « L'urbanisme dans les villes anciennes. I. Les faubourgs de Dijon du XVIII^e siècle à nos jours », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or* 23, 1953/1947, p. 280-343.

GEARY Patrick Joseph, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Aubier, 1996.

GEARY Patrick Joseph, *Phantoms of remembrance: memory and oblivion at the end of the first millenium*, Princeton, 1994.

GELEY Mathilde, « Conservation et traitement des actes à l'abbaye des Vaux-de-Cernay (XII^e-XIV^e siècle) », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes-Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 241-256.

GENEST Jean-François, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, Actes de la table ronde, Paris, 24-26 septembre 1987, Turnhout, Brepols, Weijers O. (éd.), 1989, p. 136-154.

GID Denise, GENEST Jean-François, « Gui de Troyes moine de Clairvaux et relieur », *Mélanges d'histoire de la rliure offerts à Georges Colin*, Cl. Sorgeloos (éd.), Bruxelles, 1998, p. 53-60.

GID Denise, LAFFITTE Marie-Pierre, *Les reliures à plaques françaises*, Turnhout, Brepols, 1997 (Bibliologia 15).

GID Denise, *Catalogue des reliures françaises estampées à froid, XV^e-XVI^e siècles, de la Bibliothèque Mazarine*, 2, Paris, CNRS Éditions, 1984.

GILISSEN Léon, « Contribution à l'archéologie du livre incunable », *Villes d'imprimerie et moulins à papier du XIV^e au XVI^e siècles: aspects économiques et sociaux*, Colloque international, Spa, 11-14 octobre 1973, Bruxelles, 1976, p. 337-357.

GODET Marcel, « Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France, 12 nov. 1493 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2 (8), 1911, p. 175-196.

GODET Marcel, « Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France, 12 nov. 1493 (suite) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2 (9), 1911, p. 333-348.

GOEZ Elke, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser. Ordenszentralismus und regionale Vielfalt, namentlich in Franken und Altbayern (1098-1525)*, Münster, 2003 (Vita regularis, 17).

GONZÁLEZ Julio, *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, 3, Madrid, 1960.

GOODY Jack, *La Logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986.

GOODY Jack, *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.

GOODY Jack, *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1977.

GOODY Jack, *The Logic of writing and the organization of society*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1986.

Bibliographie

- GOSSE-KISCHINEWSKI Annick, « La fondation de l'abbaye de Bonport : de la légende à la réalité politique », *1204, la Normandie entre Plantagenêts et Capétiens*, Caen, 2007, p. 61-74.
- GOUGUENHEIM Sylvain, *La Sibylle du Rhin : Hildegarde de Bingen, abbesse et prophétesse rhénane*, Paris, 1996.
- GRAS Pierre, « Dans les reliures des manuscrits de Cîteaux », *Mélanges Anselme Dimier*, 2, 1984, p. 693-696.
- GRÉVIN Benoît, « De l'ornementation à l'automatisme. Cursus rythmique et écriture semi-formulaire (XI^e-XIV^e s.) », *Rythmes et croyances au Moyen Âge*, 2014, p. 81-102.
- GRÉVIN Benoît, TURCAN-VERKERK Anne-Marie, *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis*, Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge 16, Turnhout, Brepols, 2015.
- GUENÉE Bernard, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 127-3, 1983, p. 441-456.
- GUENÉE Bernard, « L'histoire entre l'éloquence et la science. Quelques remarques sur le prologue de Guillaume de Malmesbury à ses *Gesta Rerum Anglorum* », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 126-2, 1982, p. 357-370.
- GUENÉE Bernard, « L'historien et la compilation au XIII^e siècle », *Journal des Savants*, 1-3, 1985, p. 119-135.
- GUENOUN Anne-Sylvie, « Gérard de Solo et son œuvre médicale », *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement, XIII^e-XV^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 65-73.
- GUIGNARD Philippe, « Note sur un manuscrit de la Bibliothèque publique de Dijon désigné vulgairement sous le nom de Bréviaire de s. Bernard », *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 1850, p. 395-406.
- GUIGNARD Philippe, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne (Analecta Divionensia)*, Dijon, 1878.
- GUYOTJEANNIN Olivier et POTIN Yann, « La fabrique de la perpétuité », *Revue de Synthèse* 125 (1), , p. 15-44. En ligne, DOI : [10.1007/BF02963691](https://doi.org/10.1007/BF02963691).
- GUYOTJEANNIN Olivier, « La science des archives à Saint-Denis (fin du XIII^e - début du XVI^e siècle) », *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Actes du colloque international en l'honneur de B. Guenée, C. Gauvard, F. Autrand, J.-M. Moeglin (dir.), Paris, 1999, p. 339-353.
- GUYOTJEANNIN Olivier, « La tradition de l'ombre : les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII^e-XV^e siècle) », *Charters, Cartularies, and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West*, Adam J. Kosto & Anders Winroth (éd.), Toronto, 2002, p. 81-112.
- GUYOTJEANNIN Olivier, « Les méthodes de travail des archivistes du roi de France (XIII^e-début XVI^e siècle) », *Archiv für Diplomatik*, 42, 1996, p. 295-373.
- GUYOTJEANNIN Olivier, « Retour sur le Cartulaire blanc de Saint-Denis », *Suger en question. Regards croisés sur Saint-Denis*, 2004, p. 141-153.
- GUYOTJEANNIN Olivier, « *Super omnes thesauros rerum temporalium* : les fonctions du Trésor des chartes du roi de France (XIV^e-XV^e siècles) », *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales*, K. Finau, D.J. Guth (dir.), Louvain-la-Neuve, 1997, p. 109-131.

Bibliographie

GUYOTJEANNIN Olivier, « Un archiviste du XIV^e siècle entre érudition et service du prince : les Notabilia de Gérard de Montaigu », *Histoire d'archives. Recueil d'articles offerts à Lucie Favier*, Paris, 1997, p. 299-316.

GUYOTJEANNIN Olivier, « Viviane von Kaenel. *Histoire patrimoniale et mémoire familiale : l'inventaire des archives de la famille Bouvier (1445)* », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 161, 2003, p. 718-719.

GUYOTJEANNIN Olivier, *Le Cartulaire blanc de Saint-Denis*, Paris, 2003.

HAMBURGER Jeffrey F, *Ouvertures. La double page dans les manuscrits enluminés du Moyen Âge*, Les Presses du Réel, 2010.

HAUSS-STECK Colombine, *L'hydraulique cistercienne d'après les exemples des abbayes de Cîteaux et de Fontenay*, Mémoire de Maîtrise sous la dir. de L. Pressouyre et de P. Benoît, Université de Paris I, Paris, 1983.

HELIAS-BARON Marlène, « Écrits et écritures dans le monde cistercien. Pratiques et gestion de l'écrit monastique (XII^e-XIII^e siècles) », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre, BUCEMA*, 15, 2011. En ligne, DOI : [10.4000/cem.12025](https://doi.org/10.4000/cem.12025).

HELIAS-BARON Marlène, « Les archives des Cisterciennes de Bourgogne (XII^e-XV^e siècles) », *BUCEMA, Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre, BUCEMA*, 2013. En ligne : <http://journals.openedition.org/cem/13199>.

HELIAS-BARON Marlène, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XII^e siècle : La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond*, Thèse de Doctorat sous la direction de M. Parisse, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne, Paris, 2005.

HERBERS Klaus, « "Historia Compostellana" und "Liber Sancti Jacobi" – Die Überlieferung päpstlicher Scheriben zwischen historiographischer Propaganda und pragmatischer Schriftlichkeit im 12. Jahrhundert », *Erinnerung – Niederschrift – Nutzung : Das Papsttum und die Schriftlichkeit im mittelalterlichen Westeuropa*, Berlin, 2011, p. 119-136.

HERMAND Xavier, « Lecture personnelle et copie individuelle dans le monde monastique à la fin du Moyen Âge », *Lecteurs, lectures et groupes sociaux au Moyen Âge*, Actes de la journée d'étude organisée par le centre de recherche « Pratiques médiévales de l'écrit » (PraME) de l'Université de Namur et le département des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, 18 mars 2010, Hermand X., Renard É., Van Hoorebeek C. (éd.), Turnhout, Brepols, 2014, p. 57-78.

HERMAND Xavier, « Réforme, circulation de scribes et transferts de manuscrits dans les abbayes cisterciennes du diocèse de Liège au XV^e siècle. À propos de sept volumes provenant de l'abbaye du Jardinnet (Namur, Musée provincial des arts anciens du Namurois, Fonds de la Ville, 48, 49, 50, 51, 67, 70, 71) », *Scriptorium*, 64, 2010, p. 3-79.

HERMAND Xavier, « *Scriptoria* et bibliothèques dans les monastères cisterciens réformés des Pays-Bas méridionaux au XV^e siècle », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 79-126.

Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530, Paris, rééd. 2008.

HOLTER Kurt, « Salzburg, Mondsee, Wilhering. Beiträge zur Geschichte des spätmittelalterlichen Bucheinbandes », *De libris compactis. Miscellanea*, Aubel, Bruxelles, G. Colin, 1984, p. 43-62.

Bibliographie

HORVÄCHT Konstantin, « Eine Reise nach Cîteaux zum Generalkapitel im Jahre 1768 », *Cistercienser Chronik*, 28, 1931, p. 1-10, 46-54, 86-95.

HUDSON Alison, « The Book with a Fur Cover », *Medieval manuscript blog*. En ligne : <http://blogs.bl.uk/digitisedmanuscripts/2017/01/the-book-with-a-fur-cover.html>.

HÜMPFNER Tiburtius, « *Archivum et bibliotheca Cistercii et quatuor primarum filiarum eius* », *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis*, 2, 1933, p. 119-145.

HÜMPFNER Tiburtius, « Aus der Bibliothek von Cîteaux », *Cistercienser Chronik*, 38, 1926, p. 343-346.

« Inventaire. Saint-Nicolas-lès-Cîteaux », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 25, 1962/1959, p. 72-76.

JAHN Joseph, « Bericht über eine Reise zum Generalkapitel des Jahres 1699 », *Cistercienser Chronik*, 240, 1909, p. 33-40, 72-74, 154-156, 172-184, 236-243.

« Jean de Cirey », *Dictionnaire des auteurs cisterciens*, 1, Brouette É, Dimier A, Manning E. (dir.), Rochefort, 1975, p. 400-401.

JEUDY Colette, RIOU Yves-François, « La bibliothèque cathédrale de Reims d'après l'inventaire de 1456 », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 84-86.

JEUDY Colette, « La bibliothèque cathédrale de Reims, témoin de l'humanisme en France au XV^e siècle », *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle*, Actes du colloque international du CNRS, Paris, 16-19 mai 1992, Louvain-la-Neuve, 1995, p. 75-91.

JEULIN Paul, « Les transformations topographiques et architecturales de l'abbaye de Clairvaux », *Mélanges saint Bernard*, Dijon, 1954, p. 325-341.

JOURD'HEUIL Jean-Vincent, « De l'instabilité des abbés de Morimond à la fin du Moyen Âge (1450-1503) et du degré de fiabilité de toute liste abbatiale », à paraître.

JUBAINVILLE Henri D'ARBOIS DE, *Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1858.

JUBAINVILLE Henri D'ARBOIS DE, « Chartes données en Irlande en faveur de l'ordre de Cîteaux », *Revue celtique*, 7, 1886, p. 81.

KALTENEGGER Marina, « Der Blick hinter die Bilder... Die Kreuzgang-Nordwand (Kirchensüdwand) im Lesegang des Stiftes Heiligenkreuz », *Sancta Crux*, 66, 2005, p. 162-177.

KALTENEGGER Marina, « Die Nischen im Heiligenkreuzer Lesegang und ihre Datierung », *Sancta Crux*, 67, 2006, p. 182-190.

KASKA Katharina, « How to know where to look. Usage and interpretation of late medieval book lists in Heiligenkreuz », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 53-78.

KERBY-FULTON Kathryn, « Hildegard of Bingen's Anti Mendicant propaganda », *Traditio*, 43, 1987, p. 386-399.

KING Archdale Arthur, « John IX of Cirey (1476-1501) », *Cîteaux and her elder daughters*, Londres, 1954, p. 62-69.

Bibliographie

KOSTO Adam J., « Laymen, Clerics, and Documentary Practices in the Early Middle Ages: The Example of Catalonia », *Speculum*, 80 (1), 2005, p. 44-74.

La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge, XI^e colloque du Comité international de paléographie latine, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 19-21 octobre 1995, *Scriptorium*, 50, 1996.

La face cachée du livre médiéval. L'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis et ses collègues, Rome, 1997.

La legatura artistica in Italia nei secoli XV e XVI, 3, *Notizie ed elenchi*, 1960.

LAFFITTE Marie-Pierre, GOUPIL Valérie, *Reliures précieuses*, Paris, Herscher, Bibliothèque nationale, 1991.

LAFFITTE Marie-Pierre, « Esquisse d'une bibliothèque médiévale. Le fonds de manuscrits de l'abbaye de Saint-Thierry », *Saint-Thierry, une abbaye du VI^e au XX^e siècle*, Actes du colloque international d'histoire monastique, Reims-St Thierry, 11-14 octobre 1976, 1979, p. 73-100.

LAFFITTE Marie-Pierre, « La bibliothèque et le *scriptorium* de Saint-Thierry de Reims (920-1225) », *Positions des Thèses soutenues par les élèves de l'École des chartes*, École des chartes, Paris, 1969.

LAGANDRÉ Aline, *Le vignoble de Cîteaux dans la côte de Beaune au Moyen Âge*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 1999.

LALOU Élisabeth, « Inventaire des tablettes médiévales et présentation générale », *Les tablettes à écrire de l'antiquité à l'époque moderne*, 1992, p. 233-288.

LALOU Élisabeth, « Les tablettes de cire médiévales », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 147, 1989, p. 123-140.

LALOU Élisabeth, « Note sur les tablettes de cire de Dijon », *Matériaux du livre médiéval*, 2010, p. 231-236.

LAMASSÉ Stéphane, ROUZEAU Benoît, « Le manuscrit n° 1 de Bourbonne-les-Bains entre cotations, archives et mémoires : premiers résultats d'une enquête », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes-Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 271-292.

LAMBERT Eugène, « Histoire de l'abbaye de Quincy », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1863, p. 189-224.

LAMBERT Eugène, « Histoire de l'abbaye de Quincy », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1864, p. 3-43.

LANOË Guy, GRAND Geneviève, *La reliure médiévale, pour une description normalisée. Actes du colloque international, Paris, 22-24 mai 2003*, Turnhout, Brepols, 2008.

LANOË Guy, JEUDY Colette, *La bibliothèque capitulaire de Reims du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

LAPIDGE Michael, *Hilduin of Saint-Denis: The Passio S. Dionysii in Prose and Verse*, Leiden, 2017.

LAUQUIN Mickaël, *De l'écriture des chartes à la pensée des archives. Les conséquences de la « révolution documentaire » dans l'organisation des chartriers cisterciens, à travers les cas de Cîteaux, Theuley, La Bussière et Acey (XII^e-XIII^e siècles)*, Mémoire de Master sous la direction de V. Tabbagh, Dijon, Université de Bourgogne, 2010.

Bibliographie

LAUWERS Michel, « "Memoria". A propos d'un objet d'histoire en Allemagne », *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998), Schmitt J.-C., Oexle O.G. (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p. 105-126.

LE GALL Jean-Marie, *Les moines au temps des réformes, France (1480-1560)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

Le temps long de Clairvaux. Nouvelles recherches, nouvelles perspectives (XII^e-XXI^e siècle), Actes du colloque international Troyes, Abbaye de Clairvaux, 16-18 juin 2015, Baudin A., Grémois A. (éd.) Paris, Somogy, 2017.

LEBEAU Marcel, « Découverte du tombeau du Bienheureux Alain de Lille », *Collectanea cisterciensia*, 23, 1961, p. 254-260.

LEBEAU Marcel, « Études sur des carreaux vernissés. I. Les carreaux vernissés de Cîteaux », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 25, 1959-1962, p. 222-234.

LEBEAU Marcel, « Fouilles à l'Abbaye de Cîteaux. Juin 1959-1964 », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune (Cote-d'Or)*, 65, 1984.

LEBEAU Marcel, « Les fouilles de l'abbaye de Cîteaux (1959 - 1964) », *Mélanges Anselme Dimier*, 3, 1982, p. 395-401.

LEBEAU Marcel, « Les pavages de l'abbaye de Cîteaux », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune (Cote-d'Or)*, 59, 1977-1978, p. 178-181.

LEBEAU Marcel, *Chronologie de l'histoire de Cîteaux*, Cîteaux, 1987.

LECLER Joseph, *Histoire des conciles œcuméniques*, 8, Vienne, Paris, 1964.

LECLERCQ Jean, « Passage supprimé dans une épître d'Alexandre III », *Revue bénédictine*, 62, 1952, p. 149-151.

LÉCUYER Paul-Henri, *Pratiques et usages de l'écrit diplomatique à l'abbaye Saint-Florent de Saumur (ca. 950-1203)*, Thèse de Doctorat sous la direction de Jean-Michel Matz, Université d'Angers, 2018. En ligne : <http://www.theses.fr/s79026>.

LEEUWEN Jan Storm VAN, *The golden age of bookbinding in Cracow 1400-1600*, Exhibition Biblioteka Jagiellońska, 18-25 September 2011, Cracovie, 2011.

LEFÈVRE Jean, « Une bulle inconnue d'Alexandre III dans le ms Dijon 87 : la *Sacrosancta* de 1163 », *Cistercienser Chronik*, 62, 1955, p. 1-8.

LEFÈVRE Jean-Baptiste, « Histoire et institutions des abbayes cisterciennes (XII^e-XVII^e siècles) », *Revue Bénédictine, Monastères bénédictins et cisterciens dans les albums de Croÿ (1596-1611)*, 100, 1990, p. 109-186.

LEFÈVRE Jean-Baptiste, « Réformes cisterciennes en Namurois et leur rayonnement (XV^e-XVI^e siècles) », *Les cisterciens en Namurois, XIII^e-XX^e siècle*, J. Toussaint (dir.), Namur, 1998, p. 47-54.

LEHMANN Edgar, *Die Bibliotheksräume der deutschen Klöster im Mittelalter*, Berlin, 1957.

LEJAY Paul, « Catalogues de la bibliothèque de Perrecy (XI^e siècle) », *Revue des bibliothèques*, 1896, p. 225-236.

LEKAI Louis Julius, « The manuscript tradition of Nicolas Cothet's *Annales de Cîteaux* », *Mélanges Anselme Dimier*, 2, 1984, p. 115-119.

Bibliographie

LEKAI Louis Julius, *The Cistercians. Ideals and reality*, Kent, Ohio, 1977.

LEMAIRE Jacques-Charles, *Les reliures médiévales des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Lille*, Lille, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2004.

LEMAÎTRE Jean-Loup, « Les actes transcrits dans les livres liturgiques », *Les cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., Morelle L. et Parisse M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993, p. 59-78.

Les cartulaires, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des Chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, Guyotjeannin O., Morelle L. et Parisse M. (éd.), Paris-Genève, Droz, 1993.

Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles), Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018.

Les images dans les sociétés médiévales. Pour une histoire comparée, Actes du colloque international organisé par l'Institut Historique Belge de Rome en collaboration avec l'École Française de Rome et l'Université Libre de Bruxelles, Rome, Academia Belgica, 19-20 juin 1998, Sansterre J.-M. et Schmitt J.-C. (éd.), Bruxelles, 1999 (Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome, 69).

Les prologues médiévaux, Actes du colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome avec le concours de la FIDEM, Rome, 26-28 mars 1998, Hamesse J. (éd.), Turnhout, Brepols, 2000.

LESNE-FERRET Maïté, « La mémoire des seigneurs de Montpellier au début du XIII^e siècle : le cartulaire et sa préface », « *Panta rei* ». *Studi dedicati a Manlio Bellomo*, 3, 2004, p. 259-276.

LESTER Anne E., « The Porter of Clairvaux. Space, Place and Institution: An Exemple of the Evolution of the Spirituality of Charity during the Thirteenth Century », *Le temps long de Clairvaux. Nouvelles recherches, nouvelles perspectives (XII^e-XXI^e siècle)*, Actes du colloque international Troyes-Abbaye de Clairvaux, 16-18 juin 2015, Baudin A., Grémois A. (éd.), Paris, Somogy, 2016, p. 117-134.

LÉVÊQUE Élodie, CHAHINE Claire, « *Liber Pilosus* : les reliures cisterciennes de Clairvaux recouvertes de peau de phoques », *Les carnets de l'IRHT*. En ligne : <https://irht.hypotheses.org/3003>.

LIMA Matias, *A encadernação em Portugal: subsídios para a sua história*, Gaia, Ed. Pátria, 1933.

LOCATELLI René, *Sur les chemins de la perfection : Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, Saint-Étienne, 1992.

LODOLINI Elio, « Respect des fonds et principe de provenance : histoire, théories, pratiques », *La Gazette des archives*, 168, 1995, p. 201-212.

LORBER Odile, *La seigneurie cistercienne d'Ouges depuis ses origines jusqu'au milieu du XV^e siècle (1202-1450)*, DES histoire, Université de Bourgogne, Dijon, 1950.

LUCET Bernard, LEFÈVRE Jean, « Les codifications cisterciennes aux XII^e et XIII^e siècles d'après les traditions manuscrites », *Analecta Sacri Ordinis Cisterciensis*, 15, 1959, p. 3-22.

LUCET Bernard, « L'ère des grandes codifications cisterciennes (1202-1350) », *Études d'histoire du droit canonique dédiées à G. Le Bras*, 1, 1965, p. 249-261.

Bibliographie

- MAHN Jean-Berthold, *L'Ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e siècle (1098-1265)*, Paris, 1945.
- MAÎTRE Claire, « Les lectures de l'office nocturne à l'abbaye de Clairvaux au XIII^e siècle », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 381-400.
- MANIACI Marilena et MUNAFÒ Paola (éd.), *Ancient and medieval book materials and techniques*, 2, Erice, 18-25 september 1992, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1993.
- MARC Jules, « Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Seine », *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 6, 1896, p. 295-340.
- MARILIER Jean, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour le XII^e siècle », *Cistercienser Chronik*, 55, 1948, p. 1-11.
- MARILIER Jean, « Catalogue des abbés de Cîteaux pour les XIII^e et XIV^e siècles », *Cistercienser Chronik*, 63, 1956, p. 1-6.
- MARILIER Jean, « Chemins, finages et habitats de plaine. Origine et évolution », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 22, 1948, p. 280-284.
- MARILIER Jean, « Quelques précisions sur les commencements de Cîteaux. Les donations d'Elisabeth de Vergy », *Annales de Bourgogne*, 16, 1944, p. 28-35.
- MARILIER Jean, « Saint-Vivant de Vergy », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 27, 1970-1971, p. 108-125.
- MARILIER Jean, *Le monastère de Saint Vivant de Vergy*, Dijon, 1999.
- MARTIN Jean-Pierre-Paul, *Saint Étienne Harding et les premiers recenseurs de la Vulgate latine, Théodulfe et Alcuin*, Amiens, 1887.
- MARTINET Didier, « Préambule », *Catalogue des reliures médiévales conservées à la Bibliothèque municipale d'Autun ainsi qu'à la Société éduenne*, Turnhout, Brepols, 1997.
- MARTIN-LORBER Odile, « L'exploitation d'une grange cistercienne à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle », *Annales de Bourgogne*, 29, 1957, p. 161-180.
- MARTIN-LORBER Odile, « Une communauté d'habitants dans une seigneurie de Cîteaux aux XIII^e et XIV^e s. », *Annales de Bourgogne*, 30, 1958, p. 7-36.
- MASSON André, « Le mobilier et la décoration de la bibliothèque de Cîteaux », *Bulletin monumental*, 122, 1964, p. 59-68.
- MASSON André, *Le décor des bibliothèques du Moyen Âge à la Révolution*, Genève, Paris, 1972.
- MATTÉONI Olivier, BECK Patrice, *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable*, Colloque des 10 et 11 octobre 2012 organisé par l'IGPDE, Paris, 2015.
- MATTÉONI Olivier, « Codicologie des documents comptables (XIII-XV^e siècles). Remarques introductives », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, 2, 2011. En ligne : <http://journals.openedition.org/comptabilites/382>.
- Mauritius und die Thebäische Legion - Saint Maurice et la légion thébaine*, Actes du colloque international, Fribourg, Saint-Maurice, Martigny, 17-20 septembre 2003, Fribourg, 2005.
- MAYAFFRE Damon, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », *Corpus [En ligne]*, 1, 2002. En ligne : <http://corpus.revues.org/11>.

Bibliographie

- MAYAFFRE Damon, « Rôle et place des corpus en linguistique : réflexions introductives », *Rôle et place des corpus en linguistique, Actes des Journées d'Études TOULOUSAINES, JETOU*, 2005, Toulouse, 2005, p. 5-17. En ligne : http://www.revue-texto.net/Corpus/Publications/Mayaffre_Corpus.html.
- MAZAL Otto, *Einbandkunde. Die Geschichte des Bucheinbandes*, 1997.
- MELIN Emmanuel, *Entre gouvernement et mémoire. Les archives des institutions municipales de Reims (XIV^e-XVII^e) : constitution, gestion et usages*, Thèse de doctorat sous la direction de F. Collard, Université Paris 10, en cours.
- MELLETT Sylvie, « Corpus et recherches linguistiques », *Corpus [En ligne]*, 1, 2002. En ligne : <http://corpus.revues.org/7>.
- MÉLOCHE Christophe, « Au Moyen Âge, les granges de l'abbaye cistercienne de Theuley », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure*, 22, 2003, p. 61-81.
- MONIOT Henri, *Recherches sur Gilly-lès-Vougeot et sa seigneurie cistercienne au Moyen Âge*, DES histoire, Université de Bourgogne, Dijon, 1955.
- MORELLE Laurent, « Michel Zimmermann : l'écriture documentaire comme théâtre d'expérimentation », *Médiévales*, 52, 2007, p. 181-196.
- MOREROD Jean-Daniel, « Le "polycopiage" de privilèges cisterciens par la chancellerie de Clément V durant la querelle de l'exemption. Notes sur la vie des documents pontificaux », *L'acte pontifical et sa critique*, R. Große (éd.), Bonn, Bouvier, 2007, p. 295-305.
- MORSEL Joseph, « Du texte aux archives : le problème de la source », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série 2, 2008. En ligne : <http://journals.openedition.org/cem/4132>.
- MORSEL Joseph, « Les sources sont-elles « le pain de l'historien » ? », *Hypothèses*, 7 (1), 2004, p. 271-286.
- MOSTERT Marco, « Reading Images and Texts: Some Preliminary Observations Instead of an Introduction », *Reading images and texts. Medieval images and texts as forms of communication*, Hageman M., Mostert M. (dir.), Turnhout, Brepols, 2005, p. 1-8.
- MOURAIRE Emmanuel, VERNET Placide, « Reliques et autels, les trésors de sainteté à l'abbatiale de Cîteaux », *Le cavalier d'or*, 1999, p. 12-19.
- MOURAIRE Emmanuel, « Les autels et les reliques de l'abbatiale de Cîteaux », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série 4, 2011. En ligne, DOI : [10.4000/cem.11799](https://doi.org/10.4000/cem.11799).
- MOUREAU Karelle, *La société sur les terres de l'abbaye de Cîteaux (1098-1340)*, Mémoire de Maîtrise sous la direction d'A. Saint-Denis, Université de Bourgogne, Dijon, 1999.
- NASCIMENTO Aires Augusto, DIOGO António Dias, *Encadernação Portuguesa Medieval Alcobça*, Imprensa nacional-cas da moeda, 1984.
- NEBBIAI Donatella, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France, du IX^e au XVIII^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 1985.
- NEBBIAI Donatella, *Le discours des livres. Bibliothèques et manuscrits en Europe, IX^e-XV^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Bibliographie

- NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, « Classifications et classements », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 491-521.
- NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, « Les listes de l'infirmierie dans les monastères médiévaux », *Revue Mabillon*, 5 n.s. (66), 1994, p. 57-81.
- NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, « Les listes médiévales de lectures monastiques. Contribution à la connaissance des anciennes bibliothèques bénédictines », *Revue bénédictine*, 96, 1986, p. 271-326.
- NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (XI^e-XV^e siècle)*, Paris, IRHT, 2006 (Documents, études et répertoires 74).
- NIXON Howard N., FOOT Mirjam M., *The history of decorated bookbinding in England*, Calendon Press, Oxford, 1992.
- NÓVOA Rita Sampaio da, *O Arquivo Gama Lobo Salema e a produção, gestão e usos dos arquivos de família nobre nos séculos XV-XVI*, Thèse de doctorat sous la direction de M. de Lurdes Rosa et de J. Morsel, Université Paris 1, Universidade Nova de Lisboa, 2016.
- OMONT Henri, « [communication] », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1889, p. 283-286.
- ORNATO Ezio, « La codicologie quantitative, outil privilégié de l'histoire du livre médiéval », *Historia, instituciones, documentos*, 18, 1991, p. 375-402.
- PACAUT Marcel, *Les moines blancs*, Paris, 1993.
- PAILHÈS Jacques, « Une bulle sur le jubilé concernant les Cisterciens », *Collectanea ordinis Cisterciensium reformatorum*, 12, 1950, p. 1-4.
- PALAZZO Éric, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge : contribution à l'histoire de la Memoria médiévale », *Les trésors de sanctuaires, de l'Antiquité à l'époque romane*, Communications présentées au Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge de l'Université de Paris X-Nanterre (1993-1995), Caillet J.-P., Bazin P. (éd.), Nanterre, 1996, p. 137-160.
- PALAZZO Éric, « Le livre dans les trésors du Moyen Âge. Contribution à l'histoire de la Memoria médiévale », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 52, 1997, p. 93-118.
- PANFILI Didier, « *Domus, grangia, honor* et les autres. Désigner les pôles cisterciens en Languedoc et Gascogne orientale (1130-1220) », *Le Moyen Âge*, 123, 2017, p. 311-338.
- PARISSE Michel, « Les pancartes, étude d'un type diplomatique », *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 11-62.
- PÉLICIER Paul, « Voyage des députés de Bourgogne à Blois (1483). Élection des députés de la Bourgogne aux états généraux de 1484. La Bourgogne aux états généraux de 1484 », *Bibliothèque de l'Écoles des Chartes*, 47, 1886, p. 357-369.
- PETITJEAN Michel, « Un point flou de la coutume de Bourgogne : le privilège successoral des Cisterciens », *Annales de Bourgogne*, 55, 1983, p. 100-109.
- PETRUCCI Armando, RADDING Charles M., *Scrivere e leggere nell'Italia medievale*, Milan, 2007.
- PETRUCCI Armando, ROMEO Carlo, *Scriptores in urbibus : alfabetismo e cultura scritta nell'Italia altomedievale*, Bologne, 1992.

Bibliographie

- PETRUCCI Armando, *Notarii. Documenti per la storia del notariato italiano*, Milan, 1958.
- PETRUCCI Armando, *Scrittura e cultura nella puglia altomedievale*, Foggia, 1968 (La Capitanata. Quaderni 8).
- PETRUCCI Armando, *Writers and Readers in Medieval Italy : Studies in the History of Written Culture*, New Haven, 1995.
- PEYRAFORT-HUIN Monique, STIRNEMAN Patricia, BENOIT Jean-Luc, *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny (XII^e-XIX^e siècles) : histoire, inventaires anciens, manuscrits*, Paris, CNRS Éditions, 2001.
- PINTO Elena, *La biblioteca Vallicelliana in Roma*, Rome, 1932 (Miscellanea della Società Romana di Storia Patria, 8).
- PIQUARD Maurice, « Notes sur quelques reliures de la bibliothèque de Troyes », *Les trésors des bibliothèques de France*, 6, Paris, 1938, p. 134-140.
- PLOUVIER Martine, ORGEUR Magali, « Céramique d'architecture », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998, p. 101-119.
- PLOUVIER Martine, « Bois, pierre, terre cuite, fer et plomb », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998, p. 84-89.
- PLOUVIER Martine, « L'abbaye de Cîteaux », *Congrès archéologique de France. 152^e session, 1994, Côte-d'Or*, 1997, p. 65-99.
- PLOUVIER Martine, SAINT-DENIS Alain (dir.), *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998.
- POLONI Jacques, *Les granges de l'abbaye de Cîteaux (vers 1250-vers 1480)*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'A. Leguai, Dijon, Université de Bourgogne, 1981.
- POSSET Franz, *Renaissance Monks. Monastic Humanism in Six Biographical Sketches*, Brill, Leiden-Boston, 2005.
- POTIN Yann, « L'État et son trésor. La science des archives à la fin du Moyen Âge », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 48-52.
- POTIN Yann, « La mise en archives du trésor des chartes (XIII^e-XIX^e siècle) », *Positions des Thèses de l'École des Chartes*, 2007.
- POULLE Emmanuel, « Classement et cotation des chartriers au Moyen Âge », *La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge*, XI^e colloque du Comité international de paléographie latine, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 19-21 octobre 1995, *Scriptorium*, 50, 1996, p. 345-355.
- PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, Colloque de Fontfroide, 24-27 mars 1993, Paris, CTHS, 1994.
- PROST Bernard, « Notice historique sur l'abbaye de Rosières (Jura), de l'Ordre de Cîteaux », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 10^e année, 1869, p. 296-302.
- PROST Bernard, « Notice historique sur l'abbaye de Rosières (Jura), de l'Ordre de Cîteaux (suite et fin) », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 10^e année, 1869, p. 360-367.
- RABIKASKAS Paulius, *Diplomatica pontificia. Praelectionum lineamenta*, Rome, 1964.
- RAUWEL Alain, « Le prieuré Saint-Vivant de Vergy au XV^e s. », *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, 40, 2002-2004, p. 225-232.

Bibliographie

RAUWEL Alain (dir.), *Saint-Vivant de Vergy. Un prieuré clunisien au cœur de la Bourgogne*, Curtil-Vergy, 2011.

RAZAFIMANDIMBY-ROOZEBOOM Jacqueline, *Recherches sur trois granges de l'abbaye de Cîteaux au Moyen Âge : Gergueil, Détain et Crépey*, DES histoire sous la direction de J. Richard, Université de Bourgogne, Dijon, 1967.

REGEMORTER Berthe VAN, « La reliure des manuscrits à Clairmarais aux XII^e-XIII^e siècles », *Scriptorium*, 5-1, 1951, p. 99-100.

Reliures médiévales et premières reliures à décor doré : 22 reliures choisies dans les collections de la Bibliothèque Mazarine, IRHT, Paris, 2003.

RENAULT Jean-Baptiste, « La mémoire des “filles adoptives”. Le traitement des archives des abbayes de chanoines réguliers rattachées à l'ordre de Cîteaux en Champagne (XII^e-XIII^e siècle) », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes-Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 213-240.

RENAULT Jean-Baptiste, *L'écrit diplomatique à Saint-Victor de Marseille et en Provence (ca. 950 - ca 1120)*, Thèse de doctorat sous la direction de B.-M. Tock, Strasbourg, 2013.

REY Coraline, « Cartularisation et inventarisation. Les registres de copies d'actes à Cîteaux (XII^e siècle – XV^e siècle) », *L'enquête en questions. De la réalité à la « vérité » dans les modes de gouvernement (Moyen Âge – Temps modernes)*, CNRS Éditions, 2014, p. 141-146.

REY Coraline, « Jean de Cirey, abbot of Cîteaux (1476-1501) and the reorganization of archives and manuscripts : archival filing, cataloguing, binding and printing », *Colloque international "Medieval documents as artefacts, 1100-1600"*, Maastricht, 5-6 février 2014, à paraître.

REY Coraline, « L'entreprise archivistique de Jean de Cirey, abbé de Cîteaux (1476-1501). Le dossier documentaire de la seigneurie de Villars en Côte-d'Or », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 14, 2010. En ligne : <http://cem.revues.org/11638>.

REY Coraline, « Les manuscrits de l'époque romane dans les listes de livres des établissements bénédictins bourguignons (XI^e-XIV^e siècle) », *Le livre à l'époque romane. Production, usages et représentations*, 25^e colloque international d'art roman, Issoire, 16-17 octobre 2015, à paraître.

REY Coraline, « Pratiques archivistiques et mises en registre à Cîteaux : des originaux au « monument » de Jean de Cirey (XII^e – début XVI^e siècle) », *Circé. Histoires, cultures et sociétés*, 2, 2013. En ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/pratiques-archivistiques-et-mises-en-registre-a-citeaux-des-originaux-au-monument-de-jean-de-cirey-xiie-debut-xvie-siecle/>.

REY Coraline, « Un classement archivistique au XVIII^e siècle : Cîteaux et les inventaires de Jean-Baptiste Lemort », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 18.2, 2014. En ligne : <http://cem.revues.org/13491>.

REY Coraline, *L'entreprise archivistique de Jean de Cirey, abbé de Cîteaux (1476-1501). Le dossier documentaire de la seigneurie de Villars en Côte-d'Or*, Dijon, Mémoire de Master sous la direction d'E. Magnani et de M.-J. Gasse-Grandjean, Université de Bourgogne, 2009. En ligne : documents.cbma-project.eu/divers/publications/Coraline%20REY_memoire%20Master%202009.pdf.

RICHARD Jean, « Cîteaux vu à travers ses archives », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, Années 1943-1946, 110, 1947, p. 215-222.

Bibliographie

- RICHARD Jean, « Les archives et les archivistes des ducs de Bourgogne dans le ressort de la Chambre des Comptes de Dijon », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 105, 1944, p. 123-169.
- RIDARD Abel, *Essai sur le douaire dans l'ancienne Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1230 à 1250*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1906.
- ROCHE Thomas, « L'écrit cistercien en Normandie au XII^e siècle : autour du cas de l'abbaye de Mortemer », *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes-Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 55-73.
- RODRÍGUEZ LÓPEZ Amancio, *El real monasterio de Las Huelgas de Burgos*, 1, Burgos, 1907.
- ROLDÃO Filipa, *A memória da cidade. Administração urbana e práticas de escrita em Évora (1415-1536)*, Thèse de Doctorat, Lisbonne, 2011.
- ROMERO DE LECEA Carlos et LÓPEZ SERRANO Matilde, *Ocho siglos de encuadernación española*, Bruxelles, Europalia, Bibliotheca wittockiana, 1985.
- RONSin Albert, « La bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e siècle au XVIII^e siècle par une famille de magistrats bourguignons », *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Dijon*, 118, 1971.
- ROSÉ Isabelle, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 11, 2007. En ligne, DOI : [10.4000/cem.1535](https://doi.org/10.4000/cem.1535).
- ROUSE Richard H., « The early library of the Sorbonne », *Scriptorium*, 21, 1967, p. 42-71 et 227-251.
- ROUSE Richard H., ROUSE Mary A., « La bibliothèque du collège de Sorbonne », *Histoire des bibliothèques françaises. les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 150-161.
- ROUSSET A., « La Ferté », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent*, 3, Besançon, 1855, p. 94-104.
- RÜCK Peter, D'ANDREAMATTEO Sandro, *L'ordinamento degli archivi ducali di Savoia sotto Amadeo VIII (1398-1451)*, Rome, 1977.
- RÜCK Peter, « Die Anfänge des Archivwesens in der Schweiz, 800-1400 », *Mitteilungen der Vereinigung schweizerischer Archivare*, 26, 1975, p. 5-40.
- RÜCK Peter, « Die Ordnung des herzoglichsavoyischen Archive unter Amadeus VIII, 1398-1451 », *Archivalische Zeitschrift*, 67, 1971, p. 11-101.
- RÜCK Peter, « Die Urkunde als Kunstwerk », *Kaiserin Theophanu. Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends. Gedenkschrift des Kölner Schnütgen-Museums zum 1000. Todesjahr der Kaiserin*, 2, Cologne, 1991, p. 311-334.
- RÜCK Peter, « Notes sur les cartulaires de l'évêché (vers 1307) et sur les premiers inventaires des archives du chapitre (1334) et du comté de Genève (1337) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 14, 1969, p. 185-203.
- RÜCK Peter, *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden : Beiträge zur diplomatischen Semiotik*, Sigmaringen, Thorbecke, 1996.
- RÜCK Peter, *L'ordinamento degli archivi ducali di Savoia sotto Amedeo VIII, 1398-1451*, Rome, 1977.

Bibliographie

Saint Bernard et le monde cistercien, Exposition à la Conciergerie, 18 décembre 1990-28 février 1991, Paris, 1992.

SALEMME Timothy, « À propos d'un bullaire cistercien du XIV^e siècle. Le manuscrit 234 de la bibliothèque municipale d'Épinal », *Originaux et cartulaires dans la Lorraine médiévale (XII^e-XVI^e siècles) : recueil d'études*, 2016, p. 59-80.

SALEMME Timothy, « La réception des actes pontificaux dans le réseau monastique cistercien : remarques sur la diffusion d'un *Liber privilegiorum* du début du XIV^e siècle », *Conservation et réception des documents pontificaux par les Ordres religieux (XI^e-XV^e siècles)*, Colloque international, Nancy, 12-13 décembre 2013, à paraître.

SAPIN Christian, AUMARD Sylvain, « Saint-Vivant de Vergy (Côte-d'Or) », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre* 10, 2006. En ligne, DOI : [10.4000/cem.154](https://doi.org/10.4000/cem.154).

SCHOEBEL Martin, *Archiv und Besitz der Abtei Sankt Viktor in Paris*, Bonn, 1991.

SCHWARTZ Jean-Christophe, *Étude du patrimoine de Cîteaux à Dole, Salins, Lons et Besançon du XII^e au XV^e siècle*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 1989.

SIMARD Guillaume, *L'écrit comme production sociale : étude des méthodes de production et de conservation des documents rédigés à l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne entre 1112-1199 (et au-delà)*, Mémoire de Maîtrise, Université Laval, Québec, 2014.

SOT Michel, « Rhétorique et technique dans les préfaces des *gesta episcoporum* (IX^e-XII^e s.) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 28^e année, 110-111, 1985, p. 181-200.

SPERANZA Martine, « La bibliothèque sous l'Ancien Régime », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux. 1098-1998*, Vitreux, Dijon, 1998, p. 246-263.

SPERANZA Martine, *La bibliothèque de Cîteaux sous l'Ancien Régime*, Dijon, DEA d'histoire moderne sous la direction de B. Garnot, Université de Bourgogne, 1996.

STAATS Sarah, *La catalogue médiéval de l'abbaye cistercienne de Clairmarais et les manuscrits conservés*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

STOCK Brian, *The Implications of Literacy. Written Language and Models of Interpretation in the 11th and 12th centuries*, Princeton, 1983.

STUTZMANN Dominique, *Écrire à Fontenay: esprit cistercien et pratiques de l'écrit en Bourgogne, XII^e-XIII^e siècles*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2009.

STUTZMANN Dominique, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Fontenay (Côte-d'Or) : constitution, organisation, dissolution (XII^e-XVIII^e siècle)*, Thèse de l'École des chartes, Paris, 2002.

SULLIVAN Thomas, *Parisian Licentiates in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical register*, 1, Leiden, 2004.

SZIRMAI J.A., *The archaeology of medieval bookbinding*, Ashgate, 1999.

TALBOT Charles H., « An English Cistercian Document at Pamplona », *Studia Monastica*, 10, 1968, p. 133-139.

TALBOT Charles H., « Cîteaux and Scarborough », *Studia monastica*, 2, 1960, p. 95-158.

TALBOT Charles H., « Documents cisterciens et l'abbé Jean de Cirey (1476-1501) », *Mélanges Anselme Dimier*, 2, Arbois, 1984, p. 759-767.

TALBOT Charles H., *Letters from the English Abbots to the Chapter at Cîteaux, 1442-1521*, Londres, 1967.

Bibliographie

- TELESCA William J., « Cistercian “Transfers” and Papal Provisions in the Fifteenth Century », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 41, 1990, p. 279-293.
- TELESCA William J., « Jean de Cirey and the question of an abbot-general in the Order of Cîteaux in the fifteenth century », *Studies in medieval Cistercian history*, 2, 1976, p. 186-208.
- TELESCA William J., « Papal reservations and provisions of Cistercian abbeys at the end of the Middle Ages », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 26, 1975, p. 129-145.
- TELESCA William J., « The Cistercian Abbey in Fifteenth-Century France: A Victim of Competing Jurisdictions of Sovereignty, Suzerainty and Primacy », *Studies in medieval Cistercian history*, 4, 1980, p. 38-58.
- TELESCA William J., « The Cistercian dilemma at the close of the Middle Ages : Gallicanism or Rome », *Studies in medieval Cistercian history. 1. Presented to Jeremiah F. O’Sullivan*, Shannon, 1971, p. 163-185 (Cistercian studies series, 13).
- TELESCA William J., « The order of Cîteaux during the Council of Basel, 1431-1448 », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 32, 1981, p. 17-36.
- TELESCA William J., « The problem of the commendatory monasteries and the order of Cîteaux during the abbacy of Jean de Cirey, 1475-1501 », *Cîteaux, Commentarii cistercienses*, 22, 1971, p. 154-177.
- TELESCA William J., *Commendatory abbeys and the order of Cîteaux : a study of papal-gallican rivalry from 1438 to 1516*, Fordham University, 1969.
- THEUROT Jacky, « Le périple de Pierre Metlinger », *La nouvelle revue Franc-Comtoise*, 81, p. 10–21.
- THEUROT Jacky, *La société d’une ville comtoise, capitale des ducs Valois : Dole de 1369 à 1493*, Thèse d’État sous la direction de J. Richard, Université de Bourgogne, Dijon, 1997.
- TOCK Benoît-Michel, « Chartes et pouvoir au Moyen Âge », *Bulletin du centre d’études médiévales d’Auxerre | BUCEMA*, 9, 2005. En ligne, DOI : [10.4000/cem.747](https://doi.org/10.4000/cem.747).
- TOCK Benoît-Michel, « Le projet CHARCIS – Chartes cisterciennes du XII^e siècle », *Bulletin du centre d’études médiévales d’Auxerre | BUCEMA*, 17.2, 2013. En ligne, DOI : [10.4000/cem.13189](https://doi.org/10.4000/cem.13189).
- TOCK Benoît-Michel, « Le *scriptorium* et la bibliothèque de l’abbaye de Vaucelles au XII^e siècle. Un nouveau regard sur le *scriptorium* de Vaucelles », *Les cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, Études réunies par T. Falmagne, D. Stutzmann, A.-M. Turcan-Verkerk, avec la collaboration de P. Gandil, Turnhout, Brepols, 2018, p. 21-35.
- TOCK Benoît-Michel, « Les actes entre particuliers en Bourgogne méridionale (IX^e-XI^e siècle) », *Die Privaturkunden der Karolingerzeit*, Kolloquium St Gallen, 20-23 september 2006, Erhart P., Heidecker K., Zeller B. (éd.), Zurich, 2009, p. 121-134.
- TOCK Benoît-Michel, « Les Cisterciens et l’écrit au XII^e siècle : considérations générales », *Les pratiques de l’écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, Actes du colloque international Troyes-Abbaye de Clairvaux, 28-30 octobre 2015, Baudin A., Morelle L. (dir.), Paris, Somogy, 2016, p. 15-28.
- TOCK Benoît-Michel, « Les textes non diplomatiques dans les cartulaires de la province de Reims », *Les cartulaires. Actes de la table*, 1993, p. 45-58.
- TOGNINI-BONELLI Elena, *Corpus Linguistics at Work*, Amsterdam-Philadelphia, 2001 (Studies in corpus linguistics 6).

Bibliographie

TOMAINO Maria Gemma, *Roberto di Molesme e la fondazione di Cîteaux : nelle principali fonti storiche dell'XI e del XII secolo e nella Vita s. Roberti (XIII secolo)*, Firenze, 2014.

TOUBERT Pierre, « Remploi, citation et plagiat dans la pratique médiévale (X^e-XII^e siècle). Quelques observations préliminaires », *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (X^e-XIII^e siècle)*, Madrid, 2009 (Casa de Velázquez), p. IX-XVI.

TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII^e-XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Robert Folz, Université de Bourgogne, Dijon, 1973.

TURCAN-VERKERK Anne-Marie, « Le *Prosimetrum* des *Artes Dictaminis* médiévales (XII^e-XIII^e s.) », *Archivum latinitatis medii aevi*, 61, 2003, p. 111-174.

Unanimité et diversité cisterciennes. Filiations, réseaux, relectures du XII^e au XVII^e siècle, Actes du quatrième colloque international du CERCOR, Dijon, 23-25 septembre 1998, Saint-Étienne, 2000.

UNTERMANN Matthias, *Forma ordinis. Die mittelalterliche Baukunst der Zisterzienser*, Munich-Berlin, 2001.

VACANDARD Elphège F, « Un évêque d'Irlande au XII^e siècle : saint Malachie O'Morgair », *Revue des questions historiques*, 52, 1892, p. 5-57.

VALAT Georges, *Poursuite privée et composition pécuniaire dans l'ancienne Bourgogne et Chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1155 à 1200*, Thèse, Université de Bourgogne, Dijon, 1907.

VALOIS Noël, « Un plaidoyer du XIV^e siècle en faveur des Cisterciens », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 69, 1908, p. 352-368. En ligne, DOI : [10.3406/bec.1908.448311](https://doi.org/10.3406/bec.1908.448311).

VANLAUWE-EL HARFI Christelle, *Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, 1476-1501*, DEA sous la direction de V. Tabbagh, Université de Bourgogne, Dijon, 1994.

VANNIER Marie-Anne, *Saint Augustin*, Paris, 2011.

VERNET André, « Un abbé de Clairvaux bibliophile Pierre de Virey (1471-1496) », *Études médiévales*, 1952, p. 566-578.

VERNET André, GENEST Jean-François, BOUHOT Jean-Paul, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle, II, Manuscrits bibliques, patristiques et théologiques*, Paris, CNRS Éditions, 1998.

VERNET André, GENEST Jean-François, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle, I, Catalogues et répertoires*, Paris, CNRS Éditions, 1979.

VEYSSIÈRE Laurent, *Étienne Harding et la fondation des filles de Cîteaux (1109-1134)*, Maîtrise d'histoire médiévale sous la direction de Michel Rouche, Université de Paris IV Sorbonne, Paris, 1994.

VEZIN Jean, « Le mobilier des bibliothèques », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, rééd. 2008, p. 483-490.

VEZIN Jean, *Six reliures carolingiennes de Saint-Amand*, Bruxelles, Fl. Tulkens, 1998.

VIARD Jules, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1 (2), 1910, p. 211-221. En ligne, DOI : [10.3406/rhef.1910.1918](https://doi.org/10.3406/rhef.1910.1918).

Bibliographie

VIARD Jules, « État des abbayes cisterciennes au commencement du XIV^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1 (3), 1910, p. 329-338. En ligne, DOI : [10.3406/rhef.1910.1927](https://doi.org/10.3406/rhef.1910.1927).

VINCENT Jean-Baptiste, « Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII^e-XIV^e siècle) : conception, organisation et évolution », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, 19.1, 2015. En ligne, DOI : [10.4000/cem.13918](https://doi.org/10.4000/cem.13918).

VINCENT Jean-Baptiste, *Les abbayes cisterciennes de Normandie (XII^e-XIV^e siècle) : conception, organisation, évolution*, Thèse de doctorat sous la direction d'A.-M. Flambard Héricher, Université de Rouen, Rouen, 2014.

WADDELL Chrysogonus, « The Cistercian Institutions and their Early Evolution. Granges, Economy, Lay Brothers », *L'espace cistercien*, Pressouyre L. (dir.), Paris, 1994, p. 27-38.

WAQUET Jean, ROGER Jean-Marc, VEYSSIERE Laurent, *Recueil des chartes de l'Abbaye de Clairvaux au XII^e siècle*, Paris, 2004 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France 32).

WIEDERHOLD Wilhelm, « Papsturkunden in Frankreich, II, Burgund mit Bresse und Bugey », *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-Historische Klasse*, 2, 1906, p. 1-98.

WILLIAMS Geoffrey (dir.), *La linguistique de corpus*, Rennes, PUR, 2005.

WINANDY Jacques, « Les origines de Cîteaux et les travaux de M. Lefèvre. », *Revue bénédictine*, 67, 1957, p. 49-76.

WISSENBERG Christophe, « L'abbaye cistercienne de Quincy et ses granges », *Annales de Bourgogne*, 82, 2010, p. 37-114.

WOLEDGE Brian, « Ami et Amile. Les versions en prose française », *Romania*, 260, 1939, p. 433-456. En ligne, DOI : [10.3406/roma.1939.3957](https://doi.org/10.3406/roma.1939.3957).

ZALUSKA Yolanta, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII^e siècle*, Cîteaux, 1989 (Cîteaux. Studia et documenta).

ZALUSKA Yolanta, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII^e siècle*, Paris, Thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction d'A. Prache, Université de Paris IV-Sorbonne, Paris, 1985.

ZIMMERMANN Michel, *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, 2003 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez 23-1).

Bibliographie

Index locorum

Les index ne prennent pas en compte les notes de bas de page ; ni les sources ni la bibliographie.

Nous avons listé, dans cet index, les noms de lieux, ceux des institutions et établissements religieux, ainsi que les dénominations des Ordres religieux. « Cîteaux », « Cisterciens », « cisterciens » et « Bourgogne » n'ont pas été indexés.

Les numéros renvoient aux pages.

A

Acey, abbaye...487
 Agencourt...310
 Aiguebelle, abbaye...271, 274
 Aiserey...221, 311
 Albi, Albigeois...91, 95, 130
 Alcobaça, abbaye...436
 Allemagne...443, 465
 Aloxe, auj. Aloxe-Corton...95, 311, 322
 Altenberg, abbaye...530
 Angers...306, 310
 Angleterre...22, 95, 102, 318, 465, 506, 549, 551
 Anvers...539, 556
 Apremont...46
 Arcelot...310
 Arc-sur-Tille...310
 Argensolles, abbaye...329
 Argilly...61, 63, 252, 310, 314
 Arvaux, pont-aqueduc...221
 Asturies...539
 Atienza...219
 Aubaine...93, 107, 524
 Auberive, abbaye...170
 Aubigny...310, 311
 Augsburg, abbaye...289
 Autriche...443
 Autun...36, 78, 79, 95, 96, 98, 124, 135, 146, 154, 186, 318
 Auvillars...311

B

Bâle...288, 454, 455, 483, 489
 Balerne, abbaye...277, 282, 291, 462
 Bâlon...310, 332
 Bapaume...310, 332
 Barbeau, abbaye...261, 429, 554
 Barges...311, 332

Barres (Les) d'Orsans, voir Orsans...322
 Baulme-la-Roche...155
 Baumgarten, abbaye...50, 288
 Bayeux, cathédrale...397
 Beaulieu, abbaye...256, 272
 Beaune...50, 95, 101, 144, 145, 146, 210, 311, 322, 323, 332, 425
 Beaupré, abbaye...457
 Bebenhausen, abbaye...473
 Bégard, abbaye...473
 Belgique...465
 Bellevaux, abbaye...160, 163
 Benifaza, abbaye...476
 Besançon...48, 61, 62, 95, 102, 122, 123, 160, 169, 277, 289, 311
 Besançon, archidiocèse...523
 Bessey-lès-Cîteaux...311, 332
 Bien-Assise ou Rente de Bien-Assise ou La Vacherie...244
 Blaisy-Haut et Blaisy-Bas...152, 155
 Bligny-sur-Ouche...197, 198, 200, 318, 524
 Bonnencontre...311
 Bonnevaux, abbaye...16
 Bonport, abbaye...255, 271, 272, 274, 291
 Boquen, abbaye...255
 Borde (La)...229
 Borde-de-la-Chaux...311
 Bouhey...311
 Bouilland...194, 311
 Bourberain...179
 Bouze-lès-Beaune...311, 312
 Brazey-en-Plaine...144, 311, 332
 Bretenière...154
 Brétigny...74, 79, 82, 95, 230, 318
 Breuil-Benoît, abbaye...449
 Bridlington, prieuré...549
 Brochon...310, 332
 Broin...311, 332
 Broindon...306, 310, 332
 Broisse (La)...311
 Bruant, auj. Détain-et-Bruant...190, 194, 196
 Bruyère (La)...311, 332
 Buillon, abbaye...67
 Buxy...310

C

Cadouin, abbaye...412
 Calabre...491
 Candeil, abbaye...503
 Carcassonne...310
 Castille...539
 Catalogne...24, 150
 Cent-fonts (La) ou Sans-fond, rivière...221
 Cercamp, abbaye...62
 Chaalis, abbaye...291, 509
 Chalon-sur-Saône...92, 95, 96, 98, 102, 104, 118, 146, 282, 295, 311
 Chamalières, abbaye...304
 Chambolle, auj. Chambolle-Musigny...135, 136, 137, 145, 310, 365
 Champagne...74, 78, 79, 95, 112, 130
 Champigny...246
 Champlitte...179
 Charité-sur-Loire (La), abbaye...154
 Charmes...310
 Charmoy-lès-Blaisy...155
 Charny...310
 Charrey...310
 Châtillon...310
 Chaudenay...107
 Chaugey...311, 322, 323
 Cheminon, abbaye...113, 274, 329, 330, 427
 Cherlieu, abbaye...170, 202
 Chevigny...311
 Clairmarais, abbaye...27, 329, 371
 Clairvaux, abbaye...13, 18, 26, 27, 33, 34, 67, 132, 178, 212, 213, 215, 233, 281, 282, 290, 291, 329, 330, 342, 366, 372, 387, 394, 408, 413, 416, 418, 419, 431, 457, 464, 492, 499, 504, 505, 554
 Cluny, abbaye...21, 36, 113, 150, 153, 376, 381, 431
 Comblanchien...311
 Corbigny, abbaye...154
 Corcelles-lès-Cîteaux...47, 49, 95, 96, 229, 248, 311, 318, 352, 421, 442, 451
 Cordoux...325
 Corgoloin...311
 Couches...216
 Couchey...74, 79, 310
 Cour Notre-Dame (La), abbaye puis prieuré...48, 323, 325, 335
 Courpalay...325
 Crépey...74, 75, 76, 79, 81, 86, 91, 93, 95, 182, 197, 198, 318

D

Dambilly...61
 Détain, auj. Détain-et-Bruant...45, 74, 79, 81, 86, 95, 97, 100, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 201, 311, 317
 Dijon...16, 42, 43, 46, 52, 53, 79, 92, 95, 96, 102, 107, 108, 109, 143, 169, 170, 171, 172, 174, 175, 178, 179, 180, 188, 191, 192, 198, 202, 214, 219, 233, 251, 277, 289, 290, 310, 318, 319, 321, 322, 420, 439, 478, 540, 546, 555

Dole...95, 289, 311, 465

E

Eberbach, abbaye...222
 Échézeaux, auj. Flagey-Échézeaux...318
 Échigey...311
 Écosse...465
 Élan, abbaye...211, 291, 427
 Épernay...310, 320, 424
 Escaladieu (L'), abbaye...255, 256
 Espagne...91, 95, 143, 318, 465

F

Fauverney...318
 Fénay...311, 322
 Feuillants, rue Saint-Honoré, Paris...540
 Fixey...310
 Fixin...74, 95, 144, 218, 310
 Flagey, auj. Flagey-Échézeaux...145, 310, 318, 365
 Flandres...310
 Flaran, abbaye...254, 255, 256
 Fleurey...310
 Flore, Congrégation de...491, 555
 Fontenay, abbaye...170, 255
 Fontfroide, abbaye...256, 271
 Forgeotte (La) ou La Petite Forgeotte...13, 210, 251
 Foucherans...48
 Fountains, abbaye...272
 France...95, 122, 129, 130, 131, 138, 139, 286, 506, 546, 564
 Francfort-sur-l'Oder, Université et collège...497
 Furnes...310

G

Galice...539
 Garde-Dieu (La), abbaye...256
 Gellone...95, 294
 Gergueil...74, 77, 79, 82, 87, 95, 97, 98, 145, 182, 189, 190, 196, 318
 Gerland...306, 310
 Germolles...154
 Gevrey-Chambertin...310
 Gigny...311
 Gilly, auj. Gilly-lès-Cîteaux...42, 43, 95, 110, 111, 124, 125, 137, 142, 145, 310, 314, 316, 319, 325, 326, 345, 352, 365, 381, 382, 420, 421, 441, 442
 Glanon...311
 Grâce Notre-Dame, abbaye puis prieuré...323, 324, 325, 335, 428
 Grand-Mont (Le)...190
 Grandpré, abbaye...224
 Grange Neuve (La)...95, 142, 189
 Gray...46
 Gyé...310

H

Hautecombe, abbaye...274
 Heiligenkreuz...256
 Himmerod, abbaye...222, 529
 Hospitaliers de Beaune...185, 186

I

Igny, abbaye...427
 Irlande...465, 504
 Isle...301
 Izeure...95, 97, 311, 312, 322

J

Jérusalem...160
 Jésuites...540
 Joigny...74, 95, 130, 310, 318, 553

L

La Bussière, abbaye...170, 429
 La Charité, abbaye...277, 291
 La Ferté...159
 La Ferté, abbaye...67, 121, 154, 213, 233, 291
 La Rochelle...310
 Langres...95, 96, 98, 146, 179, 202, 310
 Larrivour, abbaye...113, 120, 121
 Las Huelgas, abbaye...476
 Latrecey...61, 65
 Lausanne, diocèse...454
 Léon...539
 Léoncel, abbaye...271
 Liège...21
 Lincoln, cathédrale...395, 396
 Longecourt...311
 Longvic...156, 318
 Lons-le-Saunier...48, 74, 75, 76, 77, 79, 85, 95, 159, 160,
 164, 166, 168, 201, 311
 Lorvão, abbaye...329
 Losne...311

M

Magny, auj. Magny-Montot...310, 311, 322
 Maguelonne, diocèse...454
 Maillys (Les)...61
 Maison-Dieu...311, 322, 323
 Maizières, abbaye...154, 280, 282
 Marcilly...310
 Marigny...318
 Marsannay...310
 Maulbronn, abbaye...530
 Mavilly-Mandelot...311, 312
 Mellifont, abbaye...504
 Meloisey...311

Melun...310, 553
 Mesmont...310
 Meuilley...190, 311, 312
 Meursault...64, 74, 76, 77, 79, 92, 95, 96, 100, 104, 111,
 144, 145, 210, 284, 318, 425, 446
 Miroir (Le), abbaye...48, 170
 Moisey...74, 79, 81, 95, 96, 142, 318
 Molesme, abbaye...113
 Monastier Saint-Chaffre (Le), abbaye...304
 Mondsee, abbaye...443
 Montier-en-Argonne, abbaye...113
 Montot, auj. Magny-Montot...311, 322
Monverrat...179
 Morey-Saint-Denis...145, 310, 311, 312, 316, 365
 Morimond, abbaye...67, 159, 169, 213, 284, 291, 498
 Mortemer, abbaye...63, 68, 254, 256, 261, 330, 331
 Moulin des Étangs (Le)...311

N

Neuilley...151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159,
 201, 318
 Noidant...310
 Noiron...311, 322, 451
 Notre-Dame aux Nonnains, Troyes, abbaye...375
 Notre-Dame du Chemin...311
 Noyon, cathédrale...397
 Nuits-Saint-Georges...144, 146, 306, 310

O

Obazine, abbaye...261, 397
 Oratoire, congrégation...539
 Orsans...61, 63
 Ouges...47, 48, 95, 102, 202, 310, 311, 316, 317, 322,
 446, 449, 451
 Ourscamp, abbaye...427

P

Pagny-le-Château et Pagny-la-Ville...61, 311
 Panges...154, 155, 156, 158
 Paray-le-Monial, prieuré...153
 Paris...20, 46, 140, 277, 284, 289, 291, 310
 Pasques...151, 155, 318
 Pernand, auj. Pernand-Vergelesse...311
 Perrière (La)...311, 312
 Petit-Cîteaux (Le), Dijon...52, 170, 233, 251, 273, 289,
 318, 345, 352, 388, 389, 421, 443, 541
 Plombières-lès-Dijon...171
 Poitiers...306, 310
 Pommard...311
 Poncey...146, 310
 Pontifroid, abbaye...427
 Pontigny, abbaye...26, 164, 185, 213, 234, 291, 509, 554
 Potangey...311

Q

Quincey...310
 Quincy, abbaye...75, 77, 164, 166, 167, 168, 201

R

Reclus (Le), abbaye...261
 Reigny, abbaye...271, 274
 Rievaulx, abbaye...372, 549
 Rolanges...306, 310
 Rome...282, 287, 288, 291, 342, 417, 473, 480, 481, 504, 517, 527, 538, 549
 Rosey...73, 74, 79, 81, 86, 91, 95, 98, 152, 153, 161, 162, 182, 318
 Rosières, abbaye...67, 159, 160, 161, 162, 163, 201
 Rouvres-en-Plaine...197, 199, 318
 Royaumont, abbaye...272
 Ruffey-lès-Beaune...310

S

Saint-Bénigne de Dijon, abbaye...178, 183, 218, 254, 376, 431, 439
 Saint-Bernard, collège, Paris...277, 286, 420, 427
 Saint-Bernard-sur-l'Escaut, abbaye...224
 Saint-Bertin, abbaye...303
 Saint-Denis, abbaye, Paris...21, 27
 Sainte-Chapelle de Dijon...48, 487
 Saint-Edme, chapelle, Cîteaux...211, 212, 213, 258, 417
 Saint-Esprit, Troyes, congrégation de l'Oratoire...540
 Saint-Étienne de Dijon, collégiale puis abbaye...113, 151, 152, 155, 156, 157, 159, 170, 178, 190, 198, 201, 485
 Sainte-Walburge, Zutphen, église...395, 396
 Saint-Germain d'Auxerre, abbaye...397
 Saint-Germain-des-Prés, abbaye, Paris...110, 111, 325, 333, 462
 Saint-Hilaire-au-Bois, église...63
 Saint-Jacques de Compostelle...494
 Saint-Jean de Dijon, église...48
 Saint-Jean-de-Bœuf...95, 97, 98, 318
 Saint-Jean-de-Losne...143
 Saint-Julien...310
 Saint-Michel, Dijon, faubourg et église...170
 Saint-Nicolas, Dijon, faubourg...170
 Saint-Nicolas, léproserie en Angleterre...550
 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux...52
 Saint-Philibert...310
 Saint-Pol-sur-Ternoise...310
 Saint-Pons-de-Thomières, abbaye...381
 Saint-Seine, abbaye...151, 152, 154, 155, 156, 157, 159, 178, 201, 280
 Saint-Victor de Marseille, abbaye...27, 150
 Saint-Vincent de Mâcon, cathédrale...36, 153
 Saint-Vivant de Vergy, prieuré...182, 183, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 201, 317
 Salins...48, 61, 62, 95, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 138, 159, 161, 162, 163, 168, 201, 311, 564
 Salzbouurg...443
 Sambucina, abbaye...491

Saule (La)...74, 79, 81, 95, 318
 Saulieu, chapitre de chanoines...75
 Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue...61, 95, 311, 322, 451
 Savigny, abbaye...490, 491
 Savigny-lès-Beaune...311
 Savouges...318
 Scarborough, église...216, 548, 549, 550, 552
Scuvilla ou *Seuvilla*...156, 158
 Semezanges...318
 Sénanque, abbaye...271
 Senlis, diocèse...454
 Sens...310
 Serrigny...311
 Sicile...491
 Silvacane, abbaye...255, 256, 410
 Somberton...310
 Sorbonne, collège, Paris...378, 381, 387
 Strasbourg...288, 289
 Sylvanès, abbaye...255, 256, 261

T

Tanay...310, 311
 Tanlay...164
 Tarsul...74, 76, 77, 79, 81, 83, 86, 95, 97, 98, 318
 Tart...311
 Templier, Ordre...509
 Theuley, abbaye...68, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 201, 202, 277, 284, 517
 Thorey-sur-Ouche...318
 Thoronet (Le), abbaye...276
 Tonnerre...74, 95, 130, 318
 Tontenant...61, 68, 74, 79, 82, 83, 86, 91, 95, 112, 144, 145, 311, 326, 425, 432
 Tours...286, 517
 Trois-Fontaines, abbaye...113
 Trouhaut, prieuré...152, 155
 Troyes...306, 310, 324
 Tyr...534

V

Vacherie (La) ou Bien-Assise ou Rente de Bien-Assise...244
 Valloires, abbaye...63, 554
 Valmagne, abbaye...261
 Varaude (La), rivière...221
 Vauclair, abbaye...256
 Vauluisant, abbaye...27, 68, 366
 Vaux-de-Cernay (Les), abbaye...121, 449, 465
 Vergy...189, 201
Verrenal...144, 146
 Verroilles...311
 Vesoul...179
 Vesvres...310
 Villars...18, 95, 118, 133, 138, 311, 312, 322
 Villebichot...111, 310, 457
 Villelongue, abbaye...256
 Villers-en-Brabant, abbaye...224, 276
 Ville-sous-Gevrey...310

Index locorum

Virey...282

Vitteaux...74, 75, 79, 93, 95, 130, 310, 318

Volnay...46, 311

Vosne...146, 310

Vouge (La), rivière...211, 215

Vougeot...95, 142, 146, 194, 268, 310, 311, 365

Index locorum

Index nominorum

Sous cet index, nous avons listé les noms des personnes citées dans cet ouvrage, ainsi que les noms des auteurs médiévaux et saints. Les entrées sont classées par ordre alphabétique du prénom. Elles sont en Latin et en Français : un pape, un roi, aura son entrée en Français, tandis que les noms des personnes directement tirées des actes sont en Latin.

Comme les prénoms des ducs de Bourgogne, de certains comtes ou évêques n'ont pas été précisés, nous les avons regroupés sous des rubriques généralistes, commençant par « ducs », « comtes » ou « évêques ». D'autres personnes ne sont pas connues par leur prénom, comme les seigneurs de Vergy, ou le barbier de Nuits-Saint-Georges, que l'on trouvera respectivement sous les lettres « s » et « b ».

Les numéros renvoient aux pages.

Nous proposons, en **annexe 3**, un index des noms de personnes citées dans les actes transcrits dans notre base de données.

A

A. Mariot de Nuits-Saint-Georges, perrier...230
 Aalidis, fille de Lebaldu Crassus...190
 abbés de Cîteaux, liste...279, 280, 281
 Achille Stazio...539
 Adrien IV, pape...151, 502
 Aimo, doyen de Vergy...190
 Aimo, moine de Cîteaux...188
 Aimon d'Aiserey...221
 Aladis, duchesse de Bourgogne et dame de Vergy...189
 Alain de Lille...207, 260, 429, 500, 501
 Alanus, évêque d'Auxerre...185
 Albéric, abbé de Cîteaux...524
 Albert le Grand...362
 Albert, moine, infirmier des pauvres de Cîteaux...114
 Alexandre Bouguet, acquéreur...48
 Alexandre III, pape...184, 474, 492, 499, 501, 502, 505, 506, 507, 508, 513, 519, 521, 522, 524
 Alexandre IV, pape...518, 519, 549
 Alexandre VI, pape...284, 288
 Alfonso VIII, roi de Castille...219, 220
 Alvidis, épouse d'Hugo Porcellus...180
 Amédée VIII, duc de Savoie...21
 Amedeus, évêque de Lausanne...66
 Amedeus, gouverneur de Beaune...50
 Ami...493, 494

Amile...493, 494
 Anastase IV, pape...502, 538
 Andoche Pernot, abbé de Cîteaux...15
 Andrea de Fenay, notaire à Dijon...126
 Andrea Le Loup de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...243, 245
 Andree de *Marre*...108
 Angelo Manrique...226, 227, 409
 Anselme, archevêque de Canterbury, saint...351
 Anséric, archevêque de Besançon...160
 Ansericus de Montréal...216
 Anthoyn Boussuet, clerc à Dijon...555
 archevêque de Besançon...501
 archevêque de Lyon...501
 Armand Jean du Plessis de Richelieu, cardinal...51
 Arnaud de Bonneval...498
 Arnold Gheyloven...429
 Augustin d'Hippone, saint...359, 370, 371, 388, 422, 504, 505, 506, 507, 508
 Augustin de Trivulce...497
 Aymeric Chati de l'Âge, évêque de Limoges...301

B

barbier de Nuits-Saint-Georges...144
 Bartholomaeus de *Parentinis* ou Bernardus de *Parentis*...426
 Bauduinus, chevalier...155, 156, 157

Index nominorum

Bède le Vénérable...367, 373, 385
Bela, roi de Hongrie...537
Benedictus, charretier...240
Benedictus, moine de Cîteaux...240
Benedictus, ouvrier...241
Benoît XII, pape...495, 496, 511, 524
Benoît, saint...131, 208, 233, 263, 305, 406, 408, 413, 419, 425, 466, 490
Bernard de Montfaucon...423, 424, 429
Bernard, abbé de Clairvaux...212, 213, 233, 260, 422, 427, 428, 498, 499, 504
Bernhard, évêque de Kraiburg...443
Bertrannus, seigneur de Vergy, époux de Regina, père d'Odo et d'Elisabeth...183, 184, 185, 186
Blanche, reine des Francs...553
Boniface VIII, pape...325, 483, 485, 549
Boniface, abbé de Cîteaux...222
Boniolus, forestier d'Argilly...63
Bono, clerc et notaire du duc de Bourgogne...114
Borgees...134
Boso de Cruseilles, époux d'Eglantina...65, 66
Brice, saint...351

C

C. de *Gillento*...140
Calixte II, pape...215, 494, 521, 524
Carbonar[...] de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...243
Célestin III, pape...480, 484, 487, 491, 519, 521
Césaire d'Arles, saint...497
Charles Boullemier, bibliothécaire...53
Charles Gautier, acquéreur...158
Charles Le Tonnelier...52, 423, 429
Chifflet, Jean-Jacques et son fils Jules...123, 124, 126, 127, 128
Chrysostomo Henriquez...539, 556
Claude Bon Fils, moine de Cîteaux...429
Claude Vaussin, abbé de Cîteaux...226, 409
Claudius Torney de Villebichot, ouvrier...248
Clément III, pape...504
Clément IV, pape...496, 510
Clément V, pape...287, 358, 483, 509, 519, 520, 521, 524, 536
Clément VI, pape...287, 519
Clément VIII, pape...287
Clément X, pape...490
comtes de Brienne...120
comtes de Joigny...130, 545, 553
comtes de Nevers...76, 93, 130
comtes de Saint-Pol-sur-Ternoise...545
comtes de Troyes...545
Conrad Leonberger ou Leontarius, moine de Malbronn, secrétaire de Jean de Cirey...530, 534, 541
Cuthbert, évêque d'Hexham, saint...367

D

D[...] La Saugete de Villebichot, ouvrier...244
Defensor de Ligugé...390
Demetrias...505
Denis, saint...493, 500

dom De Mopia, prieur de La Grâce Notre-Dame...325
dom Pascal, curé de Saint-Nicolas...52
Dominicus de Chambolle, prêtre, scribe...314, 315
Dominicus, prieur de Saint-Étienne XE "Saint-Étienne de Dijon, collégiale puis abbaye" de Dijon...190
duchesses de Bourgogne...180, 190
ducs de Bourgogne...20, 63, 64, 82, 92, 104, 111, 114, 126, 152, 153, 157, 180, 182, 190, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 209, 210, 225, 226, 262, 280, 286, 320, 325, 485, 550, 555, 556
Durandus, ouvrier...245
Durannus, abbé de Rosières...163
Durannus, évêque de Chalon...189
Durendus de Bessey-lès-Cîteaux, ouvrier...245

E

Eadmer de Canterbury...351
Edmond Martène...212, 257, 275, 422, 425
Édouard I^{er}, roi d'Angleterre...548
Egidius, diacre, cardinal de San Nicola in Carcere...480
Eglantina, épouse de Boso de Cruseilles, sœur de Girardus de Pouilly-sur-Saône...65, 66
Éleuthère, saint...493
Elisabeth, fille de Bertrannus de Vergy...183
Emmanuel Cretet, acquéreur...48
Étienne Harding...213, 351, 352, 355, 358, 360, 363, 425, 524
Étienne II, pape...493, 494, 569
Eudes de Montsaugéon...169
Eugène III, pape...214, 490, 502, 503, 520, 538
Eutrope, saint...494
évêques d'Auxerre...492
évêques d'York...552
évêques de Liège...465
évêques de Reims...465, 492
Evrardus prévôt de Dijon...110

F

Ferdinand II, empereur...41
Ferricus, prieur de Cîteaux...172
Folquin, moine de Saint-Bertin...303
forestier de Détain...189
Frédéric II, empereur...342
Fulbert de Chartres...429
Fulco, abbé de Theuley...170

G

G., abbé de Cîteaux...154
G., comte de Mâcon...217
Galo Mothet...184, 186
Galterius, évêque de Chalon...211
Gambu, arpenteurs...274
Garnerius, évêque de Langres...152
Garnier de Rochefort...502
Garnier, notaire...314
Gaucher III sire de Salins, fils d'Humbert III...160

Gaucherius, seigneur de Salins...161, 162, 163
 Gaufridus, évêque d'Autun...325
 Gauthier, évêque de Langres...179, 180
 Geoffroi d'Auxerre...492, 498, 500
 Gérard de Bussières de la Tour d'Auvergne, abbé de Cîteaux...126
 Gérard, abbé de Clairvaux...499
 Gérard, seigneur de Fouvent...179
 Gerardus de Montsaugéon...216
 Gervais de Tilbury...426
 Gilbert, abbé de Cîteaux...492, 524
 Gilletus, couvreur...236
 Giranz, prieur de Cîteaux...114
 Girardus de Pouilly-sur-Saône, frère d'Eglantina...65, 66
 Girardus Morel, notaire...314, 315, 324
 Girardus, cellérier de Cîteaux...199
 Girardus, comte de Mâcon...164, 165
 Girardus, comte de Mâcon, frère de Stephanus, comte de Bourgogne...85
 Girardus, *magister*...357
 Girardus, ouvrier...246
 Gobin, notaire...314, 315
 Godefridus, évêque de Langres...156, 157
 Grégoire IX, pape...281, 342, 491, 522, 538, 550
 Grégoire le Grand, pape...362, 400, 503, 504
 Grégoire X, pape...519, 536
 Gudio Poissonnot, ouvrier (de Corcelles-lès-Cîteaux ?)...243
 Guericus de Vergy...184, 186
 Gui de Bourgogne, abbé de Cîteaux...342
 Guichard, cellérier de Cîteaux...184
 Guichardus, archevêque de Lyon...165, 166
 Guido Jabuz...184, 186
 Guido Tafu...184, 186
 Guido, *frater*, auteur de sermons...356
 Guido, seigneur de Somberton...184, 186, 187
 Guido, seigneur de Vergy...63, 65, 93
 Guido, tonnelier...241
 Guierretus, charpentier...231
 Guilhem, seigneurs de Montpellier...294
 Guillaume Benoît, moine de *Killes in Moravia*...426
 Guillaume de Dongelberg, abbé de Clairvaux...342
 Guillaume de Saint-Thierry...212, 498
 Guillaume Le Fauconnier, abbé de Cîteaux...258
 Guillaume Pérault...419
 Guillaume Varulon...427, 458
 Guillaume, abbé de Cîteaux...279
 Guillaume, moine, gardien des chartes de Cîteaux...114
 Guillelmus Cassote, ouvrier...249
 Guillelmus de Chalon, moine de Cîteaux...412
 Guillelmus de Dijon, moine de Cîteaux...412
 Guillelmus de La Prée, abbé de Cîteaux...166
 Guillelmus de Reullée...111
 Guillelmus de Vergy...104
 Guillelmus Destampe, couvreur...243
 Guillelmus La Roquete de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...243
 Guillelmus La Trioqueste, ouvrier...240
 Guillelmus Le Jacotaz de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...243, 245
 Guillelmus Odinus...137
 Guillelmus, abbé de Cîteaux...480
 Guillelmus, abbé de Rosières...161

Guillelmus, charpentier...248
 Guillelmus, comte de Mâcon...77, 166, 167
 Guillelmus, ouvrier...250
 Guillelmus, seigneur de *Marchia*...177
 Guillelmus, seigneur de Mont-Saint-Jean...189
 Guiotus Liquifaber, ouvrier, père de Johannes...248
 Guiotus Mairret, ouvrier...252
 Guy de Troyes, moine de Cîteaux...457

H

habitants de Meuilley...190
 Haimmo de *Montrae*...550, 551
 Hélinand de Froidmont...210
 Henri III, roi d'Angleterre...548
 Henricus, évêque d'Autun...184, 188
 Hervé de Bourg-Dieu...499
 Herveius, seigneur de Vergy...186
 Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours...355, 373
 Hildegarde de Bingen, sainte...490, 491
 hommes de Bligny-sur-Ouche...197, 198, 200
 hommes de Vergy...189
 Honoré *Augustodunensis*...497
 Honorius III, pape...473, 484, 519, 522
 Hugo de Vergy, seigneur de Mirebeau...104
 Hugo de Villebichot, tailleur de pierre/maçon...242, 244
 Hugo Le [...] de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...245
 Hugo Le Masson...245
 Hugo Le Soonaiz de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...243, 245
 Hugo Luscardus...151, 156
 Hugo Pageot de Dijon, marchand...458
 Hugo Pint[...], ouvrier...237
 Hugo Porcellus, époux d'Alvidis...179, 180, 181
 Hugo Rufus de Meursault...77
 Hugo, ouvrier...237
 Hugo, tailleur de pierre/maçon...240
 Hugon, tailleur de pierre/maçon...231
 Hugues de Château-Thierry, sénéchal de Thibaut IV comte de Blois...352
 Hugues de Fouilloy...429
 Hugues de Salins, moine de Cîteaux à Salins...456
 Humbert de Losne, abbé de Cîteaux...16, 282, 455, 516, 517, 527
 Humbert de Romans, maître général des frères prêcheurs...381
 Humbert III sire de Salins, père de Gaucher III...160, 282
 Humbertus *dictus de Turre*, chevalier de Salins...169
 Humbertus Verdi, ouvrier...243
 Humbertus, archevêque de Besançon...61
 Hymbertus de Tournus, moine de Cîteaux...456, 457

I

Ildefonse de Tolède...360
 Innocent II, pape...189, 481, 484, 485, 486, 494, 501, 504, 519
 Innocent III, pape...189, 481, 484, 485, 486, 501, 519
 Innocent IV, pape...487, 519, 522, 538, 550
 Innocent VIII, pape...288, 291, 535, 537

Index nominorum

Isabelle III de Saint-Fal, abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains...375
Isabelle IV de Saint-Fal, abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains...375
Isaïe...534
Isidore de Séville...429

J

J. de Laude, notaire (?)...138
J. Gourdet, notaire royal...110
Jacobus Mercoul de Corcelles-lès-Cîteaux...248
Jacobus, forgeron de Dijon...251
Jacoz dit Le Gaffe...135
Jacques de Lannoy, moine de Cîteaux...51, 52, 512
Jacques de Thérines, abbé de Chaalis...508, 509
Jacques de Vitry...367
Jacques l'Anglais, moine de *Melrorensis*...426
Jacques Tuilier de Pontailler, abbé de Cîteaux...15, 227, 284, 327, 405, 420, 432, 497, 566, 570
Jacques, saint...493, 494
Jacques-Joseph-François de Vogüé, évêque de Dijon...46
Jean Amerbach, imprimeur...289
Jean André...358
Jean d'Erfurt...367
Jean Damascène...356, 389
Jean de Besançon, gendre de Jean Amerbach...289
Jean de Chalon, sire de Salins, comte de Bourgogne...123
Jean de Cirey, abbé de Cîteaux...17, 18, 35, 38, 39, 43, 44, 45, 50, 55, 89, 102, 109, 110, 119, 124, 125, 127, 138, 146, 149, 158, 168, 175, 177, 195, 204, 205, 206, 226, 227, 247, 260, 265, 267, 268, 274, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 294, 295, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 348, 349, 351, 353, 356, 360, 365, 368, 372, 373, 379, 382, 383, 384, 385, 386, 389, 390, 392, 394, 398, 399, 403, 404, 405, 406, 409, 411, 416, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 436, 438, 440, 441, 445, 448, 451, 453, 456, 457, 460, 461, 462, 463, 464, 470, 471, 474, 478, 486, 503, 515, 516, 517, 518, 525, 526, 527, 528, 530, 531, 532, 533, 534, 552, 559, 562, 565, 569
Jean de *Floreio*,...191
Jean de Maulain, seigneur de Digoine...284
Jean Gerson...427, 458
Jean Halgrin, moine puis archevêque de Besançon...348
Jean II de Balon, abbé de Cîteaux...225
Jean III Bouhier...52
Jean Perret...42
Jean Petit, abbé de Cîteaux...273
Jean Taillant, moine, cellérier de Cîteaux...207
Jean Warin, moine de Beaupré, de Clairvaux, relieur...457
Jean XXII, pape...358, 509, 524, 536
Jean XXIII, pape...536
Jean, roi d'Angleterre...548, 552
Jean, saint...58, 94, 508, 533
Jean-Baptiste Faux...16

Jean-Baptiste Lemort, archiviste...155, 158, 159, 160, 162, 319, 325
Jean-Baptiste Peincedé...258
Jehan de Varennes...540
Jehan dit Le Bolouzot...135
Jehan Joly, notaire...455
Jehan Le Gros ou Johannes Grossin, notaire...540
Jehan Le Laiche, notaire...284, 309, 322
Jehan Rebours...540
Jérôme, saint...358, 360, 373, 387, 405
Jesselin de Cassagnes...358
Joachim de Flore...491
Johann Walgungsberger, relieur...443
Johannes [Th]iloit, ouvrier...246
Johannes Anto des Barres (Orsans ou Esbarres), pelletier...143
Johannes Baron, époux de Sicilia...85
Johannes de Baissey, relieur...458
Johannes de *Cathalano*, pelletier...144
Johannes de *Nozilheriis*, chambrier de l'évêque de Limoges, notaire...301
Johannes de Saint-Médard, prieur de Cîteaux...541
Johannes Guedain, clerc du duc de Bourgogne, coadjuteur du notaire Andrea de Fenay...126
Johannes Le Carelat, ouvrier...245
Johannes Le Clerc, ouvrier (de Corcelles-lès-Cîteaux ?)...243
Johannes Le Grant Dieu, ouvrier (de Corcelles-lès-Cîteaux ?)...243
Johannes Malloit, tuilier...246
Johannes Maroilles...143
Johannes, abbé de Theuley...171
Johannes, fils de Johannes de Chaudenay...107
Johannes, frère...144
Johannes, ouvrier...249
Johannes, ouvrier, fils de Guiotus Liquefaber...248
Johannes, prieur de Saint-Vivant de Vergy...184, 187, 196
Joseph Boudot, archiviste...46
Joseph Garnier, archiviste...45, 46, 170
Joseph Meglinger, moine...233, 257, 264, 272, 275, 383, 414, 422
Joseph Rey...206, 227

L

Lambelot, notaire...324
Laurent, *frater*...356
Le Alordoit de Villebichot, ouvrier...245
Le Belin...52
Le Gripez de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...243
Lebaldus Crassus...184, 186
Li Noirez, charpentier ?...236
Louis IX, roi des Francs...553
Louis VI, roi des Francs...554
Louis VII, roi des Francs...214, 551
Louis XII, roi de France...284
Louis, comte de Bourgogne, sire de Salins, fils de Marguerite de France...128
Louis-Bénigne Baudot...13, 16, 211, 212, 221, 262
Luc, saint...215
Lucius III, pape...483, 497, 498, 505, 506, 513, 515, 519, 520

Lyenandus Buffet de Beaune...251, 252

M

maître de la *scola* de Gilly...314, 420
 Malachie, évêque de Down et Connor, saint...504
 Manases, évêque de Langres...216
 Marc, saint...215
 Marc-Antoine Crestin, moine d'Élan...211, 226, 257, 258, 260, 262, 279, 280, 283, 409
 Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, dame de Salins, mère de Louis, comte de Bourgogne...128
 Marie d'Oignies...367
 Martin de Tours, saint...351
 Martinus, serf/serviteur...209, 210
 Mathieu, évangéliste...217, 226, 497
 Mathieu, saint...215, 507, 508
 Matthias Gallas, général...41, 51, 319
 Matthieu Pillaert, abbé de Clairvaux...290, 291
 Melchior de Polignac, abbé de Bonport...272
 Mesanus...360
 Michaelis de Dijon, procureur de Cîteaux...125
 Micheletus, couvreur...246, 247
 Millo de Vergy...191
 Milo, abbé de Saint-Étienne de Dijon...152, 157
 Monsieur Dupan...267
 Monsieur Lentier...266

N

N. de Rugis, scribe de la chancellerie pontificale...483
 N., abbé de Saint-Seine...154
 Nargoldus, évêque d'Autun...64
 Nicholaus, archevêque de Besançon...163
 Nicolas Cotheret, moine de Cîteaux, bibliothécaire...13, 15, 16, 17, 221, 225, 227, 278, 282, 283, 284, 290
 Nicolas de Dijon, moine de Cîteaux...326
 Nicolas IV, pape...519
 Nicolas Salicetus, abbé de Baumgarten...288, 289
 Nicolas V, pape...484, 485
 Nicolas, convers de Cîteaux...127
 Nicolaus de *Sinemuro*, moine de Cîteaux, procureur du collège des Bernardins, abbé d'Ourscamp...427

O

O., doyen de la chrétienté de Dijon...198
 Odetus Martine, ouvrier...245
 Odo de Vergy...78
 Odo Viridis de Vergy...190
 Odo, fils de Bertrannus de Vergy...183, 184
 Odon, abbé de Bellevaux...163
 Ogerius de *Grangia*, moine de Cîteaux, d'Élan, de Cheminon et d'Igny...427
 Osanna, serve/servante...209, 210
 Othon de Montsaugéon...169
 Otobonus, moine (de Cîteaux ?)...450, 451
 Otte-Guillaume, comte...183
 Oudot Annelot alias Remond d'Orsans...455

P

P., abbé de Saint-Étienne de Dijon...198
 Parisoz de *Marandeuil*...135
 Pascal II, pape...485, 524
 pelletier de Saint-Jean-de-Losne...143
 pelletiers de Brazey-en-Plaine...144
 Perrenetus de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...247, 248
 Perrenetus Dele de Corcelles-lès-Cîteaux...248
 Perrinus Richardot de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...242, 243
 Petrus de Flagey, ouvrier...248
 Petrus Godart, ouvrier...248
 Petrus Perrot, ouvrier...248
 Philibert Le Laiche, prêtre de Gilly, notaire...124, 125, 326, 420
 Philibertus Forcault de Villebichot, ouvrier...248, 249, 457
 Philibertus, convers de Cîteaux...249, 457
 Philippe le Bel, roi de France...19, 223, 545, 552
 Philippe, cardinal, évêque de Porto...516
 Philippus a Monte Calerio...362
 Philippus, convers de Cîteaux...250, 457
 Pie II, pape...265, 485, 487
 Pierre Couthenot, notaire...326
 Pierre d'Étampes, archiviste...19
 Pierre de Beaujeu...509
 Pierre de Blois...52
 Pierre de Virey, abbé de Clairvaux...282, 290, 291, 366, 464
 Pierre Lombard...359
 Pierre Metlinger, imprimeur...289, 290, 539
 Pierre Reynard...540
 Pierre Riga...355
 Pierre, abbé de Cîteaux...506
 Pierre, abbé de Gellone...294
 Piot, curé de Corcelles-lès-Cîteaux...47
 Ponce, abbé de Bellevaux...160
 Pontius, seigneur de Blaisy...190

R

R., doyen de la chapelle des ducs de Bourgogne à Dijon...198
 Raban Maur...373
 Radulfus Guichardus, *burgensis*...167
 Rainardus, abbé de Cîteaux...214
 Rainardus, vicomte de Beaune...82, 96, 209, 210
 Raoul (Raoul de Presles ?)...426
 Raoul de Marston, abbé de Vaucelles...378
 Regina, épouse de Bertrannus de Vergy...183, 185, 187
 Renaud de Louhans...356
 Renaudus, tailleur de pierre/maçon...231
 Rhazès...357
 Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre...216, 548, 549, 550, 552
 Richard de Saint-Victor...497
 Richardus Aluon de Corcelles-lès-Cîteaux, fils de Richardus Aluon...243
 Richardus Aluon de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier, père de Richardus Aluon...243

Index nominorum

Richardus de Corcelles-lès-Cîteaux, ouvrier...242
Robert, abbé de Molesme...208, 209, 233
Robertus Baret[...], ouvrier...252
Robertus de Nuits-Saint-Georges...51
Robertus Holort ou Hollrot...458
Robertus, moine de Cîteaux, *magister operum*...220
Robertus, prieur de Cîteaux...188
Roger II, roi de Sicile...491
Rustique, saint...493

S

Samson-Nicolas Lenoir le Romain, architecte...263
seigneurs de Vergy...187, 194
Sicilia, épouse de Johannes Baron...85
Sixte IV, pape...282, 449, 485, 487, 516
Smaragde de Saint Mihiel...429
Stephanus de *Villamauri*, moine de Cîteaux, abbé de Pontifroid...427
Stephanus Frarinus...164, 165
Stephanus Lodenet, ouvrier...252
Stephanus, comte de Bourgogne...166
Stephanus, comte de Bourgogne, frère de Girardus, comte de Mâcon...85, 165
Stephanus, ouvrier, fils du tuilier de La Vacherie...244
Sulpice Sévère...351
Symo de *Faverneyo*, moine de Cîteaux...416, 426
Symon Rousset...136

T

Theodericus, serf/serviteur...209, 210
Thibaut IV comte de Blois...352

U

Urbain III, pape...482, 501, 519
Urbain IV, pape...342, 485, 519, 524, 541
Urbain V, pape...484
Ursin Durand...212, 257, 275, 422, 425
Ursule, sainte...360

V

Valon de Lambre...114
Vienetus Karemant, tonnelier...241
Vincent de Beauvais...350

W

Wichardus, abbé de Pontigny...185
Wilhelm, graveur...289

Y

Ysabel, dame de Rolle...190
Yves, abbé de Cluny...381

Z

Zacharie Chrysopolitanus ou de Besançon...400

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PRÉPARÉE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, DIJON

École doctorale SEPT (Sociétés, Espace, Pratiques, Temps)

Doctorat d'Histoire médiévale

Par

Madame Coraline REY

Archives et bibliothèque à Cîteaux : entreprises d'écritures au Moyen Âge

(XII^e siècle – début du XVI^e siècle)

Tome 2 sur 2. Figures et annexes

Thèse présentée et soutenue à Dijon, le 07 décembre 2019

Composition du Jury :

Monsieur François BOUGARD, Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université Paris-Nanterre, IRHT-UPR 841 du CNRS, Rapporteur, président du jury

Monsieur Laurent FELLER, Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 8589-LAMOP, Rapporteur

Madame Donatella NEBBIALI, Directrice de recherche émérite au CNRS, IRHT-UPR 841 du CNRS, Examinatrice

Monsieur Benoît-Michel TOCK, Professeur d'histoire du Moyen Âge, Université de Strasbourg, EA 3400 ARCHE, Examineur, membre absent

Monsieur Daniel RUSSO, Professeur d'histoire de l'art médiéval, Université de Bourgogne-Franche-Comté, UMR 7366-Centre Georges Chevrier, Directeur

Madame Eliana MAGNANI, Chargée de recherches au CNRS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 8589-LAMOP, Co-encadrante

Abréviations et règles de présentation

Ce volume contient l'intégralité des figures, cartes, plans, transcriptions et tableaux de notre travail de Doctorat. Les abréviations utilisées dans ce volume sont parfois différentes de celles du volume de texte. Nous avons choisi des abréviations moins développées afin de proposer des légendes plus courtes.

AD21	Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or
AD39	Montmorot, Archives départementales du Jura
auj.	aujourd'hui
Berlin 55	Allemagne, Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin Preußischer Kulturbesitz, Hamilton 55.
BLL	Londres, British Library
BMB	Besançon, Bibliothèque municipale
BMD	Dijon, Bibliothèque municipale
BMSO	Saint-Omer, Bibliothèque municipale
c.	circa
cart.	cartulaire(s)
chap.	chapitre(s)
col.	colonne(s)
Düsseldorf, UL	Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek
f.	feuille(s)
Fig.	Figure
inv.	inventaire
ms	manuscrit
mss	manuscrits
n°	numéro(s)
p.	page(s)
r	recto
s.	siècle(s)
v	verso
Walters Art W. 19	États-Unis, Baltimore, The Walters Art Museum, W. 19

Comme la majorité des documents, manuscrits, chartes et cartulaires, sont conservés dans les dépôts dijonnais, dans les tableaux, nous n'avons spécifié le lieu de conservation que lorsqu'il différait.

Comme ces figures contiennent un nombre pléthorique de citations en Latin, nous ne les avons pas mises en italique, et ce, pour des questions de lisibilité.

Lorsque nous n'avons pas pu transcrire les documents, ou lorsque nous proposons une reconstitution, les parties du texte ont été mises entre crochets droits.

Nous avons été obligée de réduire le module d'écriture à 8 pour les grands tableaux.

3
62
Omne palmetē in me non ferentē fructū. tolle eum. & omnē
qui fert fructū purgabit eum. ut fructū plus afferat. Iam uos
mundi estis. propter sermonē quē locutus sum uobis. Manete in
me. & ego in uobis. Sicut palmes non potest ferre fructum
a semetipso nisi manserit in uitte. sic nec uos nisi in me man-
seritis. Ego sum uitis. & uos palmetes. Qui manet in me et
ego in eo. hic fert fructū multū. quia sine me nichil potestis
facere. Siquis in me non manserit. mittet^r foras sicut pal-
mes & arefcae. et colligent eum & in ignē mittent. & ardet.
Si manseritis in me & uerba mea in uobis manserint. quod-
cūq; uolueritis petetis & fiet uobis. In hoc clarificatus. ē. pater
meus. ut fructū plurimū afferatis. & efficiamini mei discipuli.
Sicut dilexē me pater. & ego dilexi uos. Manete in dilectione
mea. Si p̄cepta mea seruaueritis. manebitis in dilectione mea.
sicut & ego patris mei p̄cepta seruauī. & maneo in eius dilec-
tione. Hec locutus sum uobis. ut gaudiū meū in uobis sit. &
gaudium ur̄m impleat. Hoc. ē. p̄ceptū meū ut diligatis inui-
cē. sicut dilexi uos. Maiorem hac dilectionē nemo habet. ut
animā suā quis ponat pro amicis suis. Vos amici mei estis.
si feceritis que ego p̄cipio uobis. Iam non dicam uos seruos.
quia seruus nescit quid faciat dñs eius. Vos autē dixi amicos.
quia omnia quecūq; audiui a patre meo nota feci uobis. Non uos
me elegistis. sed ego elegi uos. & posui uos ut eatis & fructū
afferatis. & fructus ur̄s maneat. ut quodcūq; petieritis pa-
trē in nomine meo det uobis. Hec mando uobis. ut diliga-
tis inuicē. Si mundus uos odit. scitote quia me priorē uobis odio
habuit. Si de mundo fuissetis. mundus quā suum esset

Fig. 1 AD21, cart. 169, f. 3r. Fragment de l'Évangile de Jean

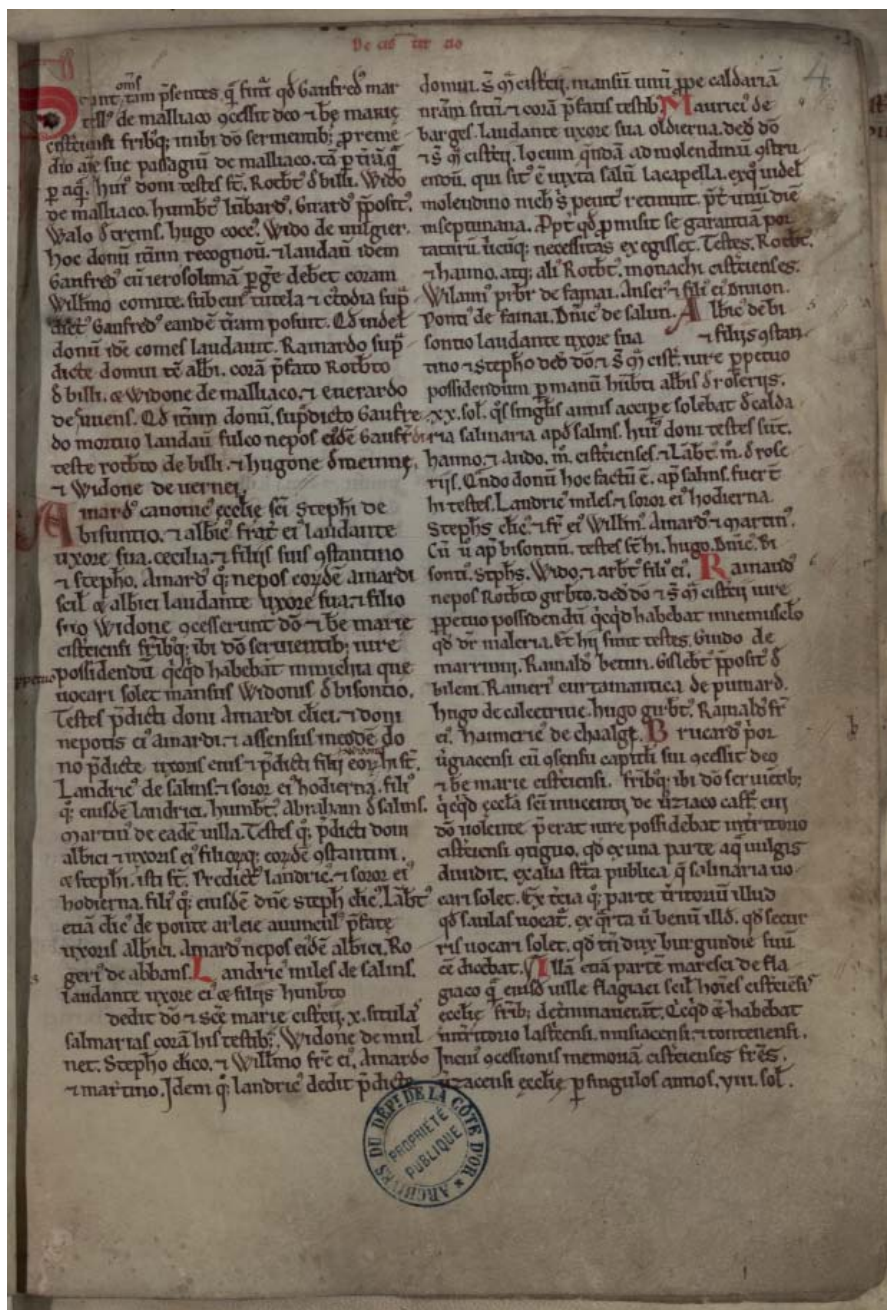


Fig. 2 AD21, cart. 169, f. 4r. Notices du XII^e s.

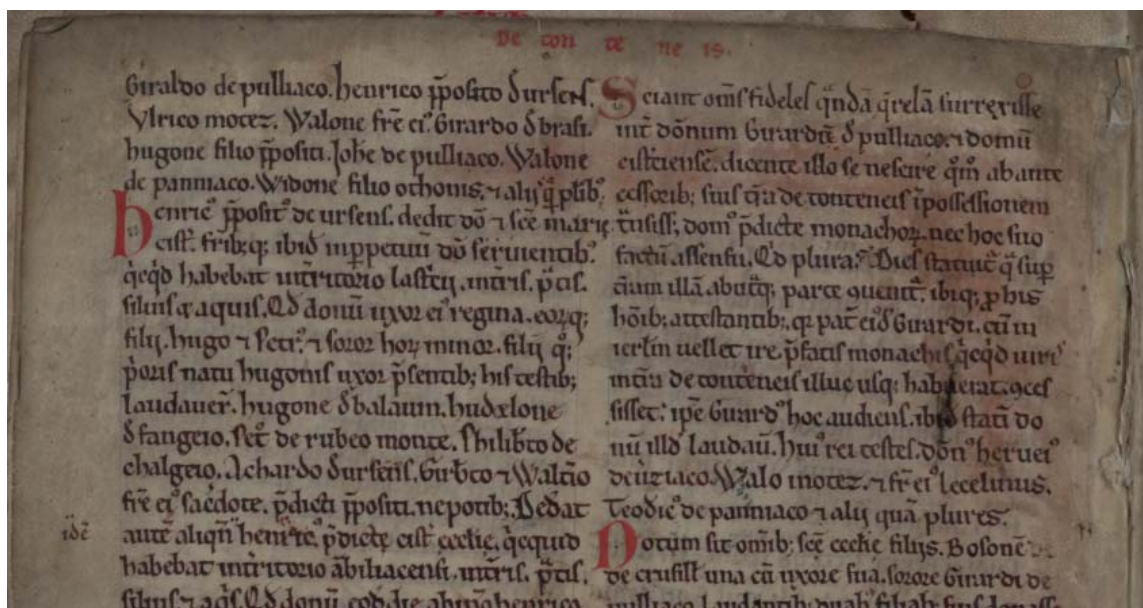


Fig. 3 AD21, cart. 169, f. 6v. Lettres rubriquées rouge foncé et vermillon, titre courant « de Tonteneis »

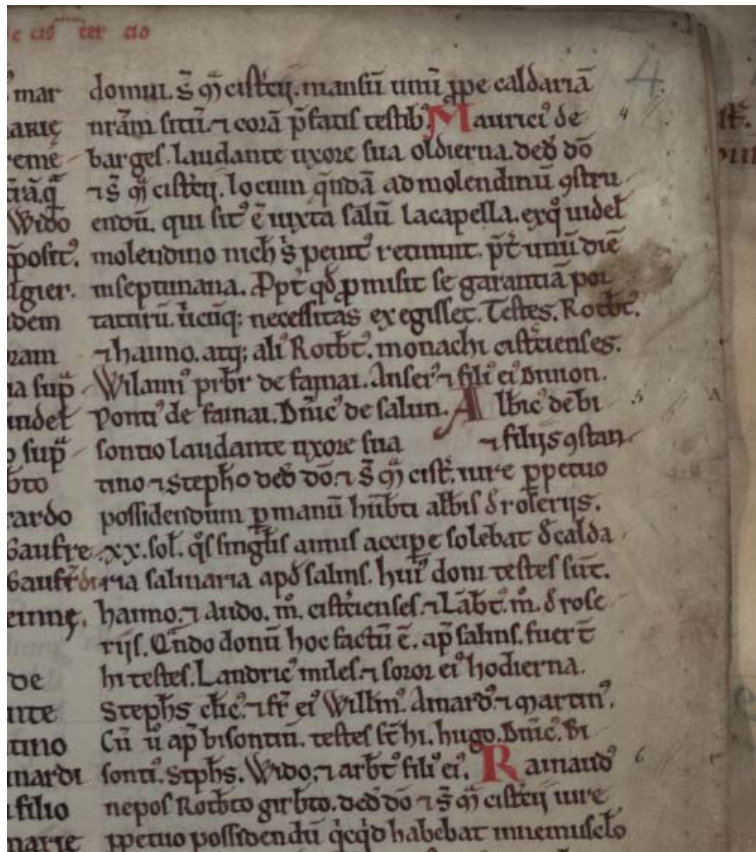


Fig. 4 AD21, cart. 169, f. 4r. Lettres majuscules alternativement rouge foncé et vermillon

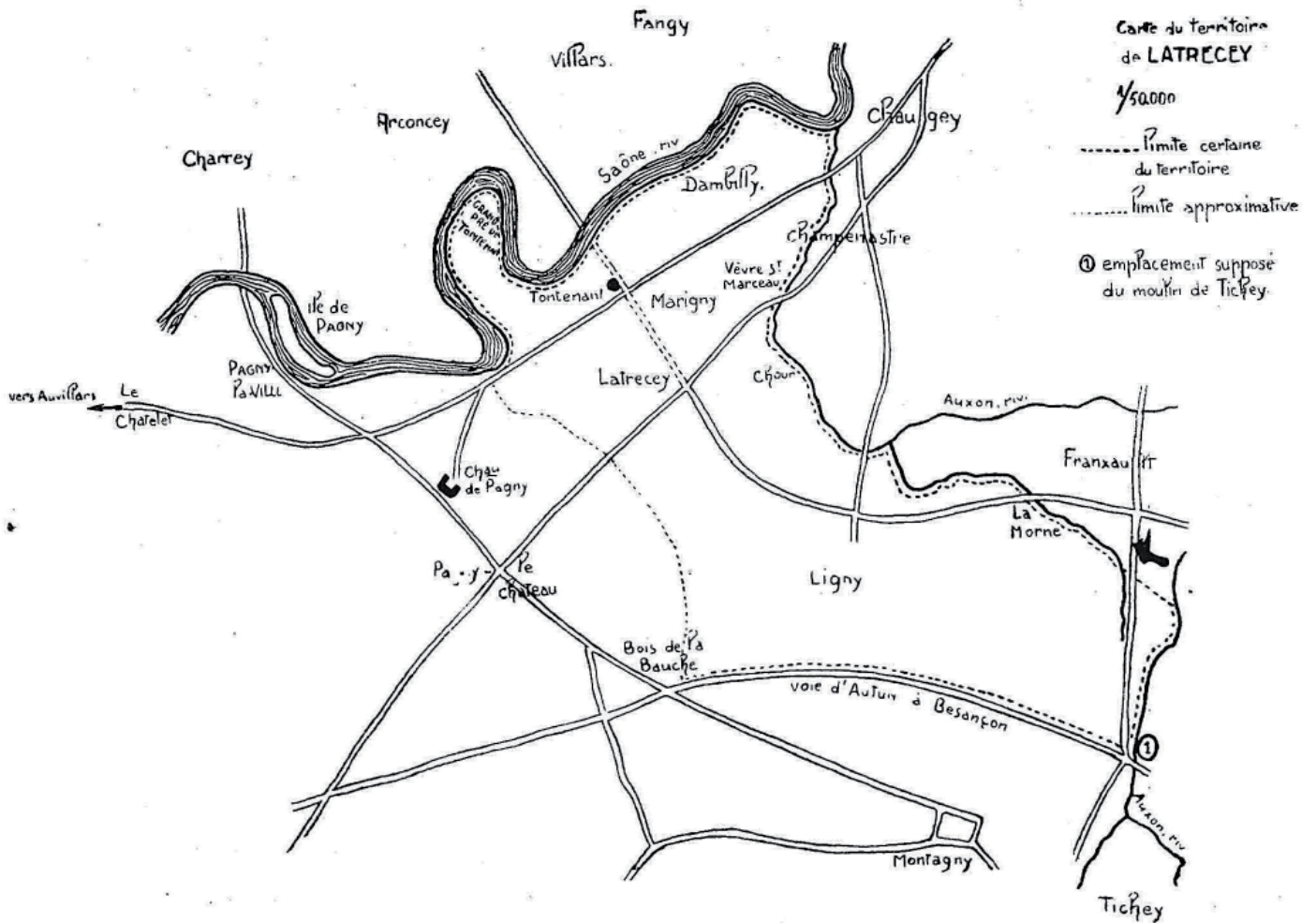


Fig. 5 Carte du territoire de Latrecey, Dambilly, Pagny, et Tontenant

Teodic de pammaco et alij qua plures.
Dotum sit omnib; scē cecie filijs. Bosone
 de crusill una cū uxore sua. sorore Givardi de
 pulliaco. Laudantib; duab; filiab; suis donasse
 dō. et scē q̄ cultū. fr̄ib; q; dō ibid; sermentib;.
 ha. q̄qd̄ habebat m̄tia lastey. uidel; dñatū uille.
 ab. nemora. p̄ta. aq̄l. et hoc p̄ manū dōm̄i Amedei
 Lanlanensis epi. hui; dōm̄i teste fr̄i. Willm̄
 b; de monte falconis. marit; unū sup̄ dicta; filiaz.
 et fr̄i. Willm̄ ruf; de eod; loco. Turub; de
 nangum. lino de porgros. hugo de genaue.
 Stephs. et Will. monachi. Lanlanens; epi. Willm̄
 de unza monac; de alta cuba. *Hoc dono ita
 patato. Boso de crusill. a. e. uxore eius. Givardo
 de pulliaco sorore unū. a uxoris fr̄i. has l̄t̄as sup̄
 hoc dono miserunt.*
Dilectissimo fr̄i suo Givardo de pulliaco. so
 roz ei. e. uxoz. Bosonis de crusill. et marit; ei.
 B. sic t̄nsire p̄ bona t̄p̄alia. ut n̄ amittat
 c̄tia. Seiat dilectio ur̄a. q̄d; illo aq̄c. om̄e da
 tū obtinū. et oē dōmū p̄fectū m̄sp̄uante
 ocessim̄ in p̄petuū dō. et be in cultuensi.
 fr̄ib; q; m̄ibi dō sermentib; p̄ remedio aia.
 m̄ia. patrū. et matrū. fr̄i. et soroz n̄raz.
 q̄qd̄ iure hūm̄i m̄t̄it̄oio lastey. acensi.
 m̄hoib; m̄t̄is. maq̄l. m̄nemoub; m̄p̄tis.
 Ut u. inofipe

Fig. 6 AD21, cart. 169, f. 6v. Rubrique « Hoc dono ita patrato... », et réclame « Ut vero nos ipse »

De monte neis
 Hec sunt nomina hominū illorū qui p̄t̄i de ur̄
 su nobis dederūt. Sup̄ scribit; an̄ nōib; singlarū. quicū
 quisq; pro hoc pecunie accepit.
 Minutus p̄ sua parte p̄t̄i. ^{iii. sol.} Johs piscator ^{xii. sol.}
 fr̄ ei. humbt; de bargel cū filio suo clarino. ^{x. sol.}
 Furrari fr̄ ei. ^{xx. iii. sol.} Adard; et fr̄ ei. Wido. Labr; ^{bichet;}
 piscator. ^{11. sol. et vi. den. et sextarium.} Bernard; pullus. Pontius ^{x. sol.}
 decan. et humbt; nepos ei. ^{p̄ animā; suis.} humbt; et fr̄s ^{iii. sol.}
 ei. theodic; et burgun;. Wido p̄br; hubt; ^{p̄ aia sua.}
 et fr̄ ei. Allard;. Brutū de larua. Beatz ^{p̄ salute animaz suaz.}
 et soroz ei. Berta. Petrus p̄posit;. Brunez ^{v. sol.}
 piscator. Bernard; et filii eius Bon; amie. ^{xxv. sol.}
 Beliet; et filius ei. Pavilleu. Oldiard; et ^{ii. sol. et duos panes.}
 filii eius Givard; et Rothb;. hubald; et ^{xv. sol.}
 filius ei. Stephs partem suā p̄t̄i nob; ^{iii. sol.}
 cū pace reliquerūt. quia participes
 extiterant inquadā sue nob; male
 ablata. ^{xvi. denarios.} Givard; de burgel et fr̄s Remald; ^{ib;}
 et Brunez. ^{p̄ anima sua.} Pontius de arcunci. Frau ^{a;}
 bure et filii Pagan; et Belinus. Bonard; ^{p̄ salute animaz suaz.} ^{iii. sol.}
 et uxoz ei. Jorner;. Petrus deschinu. ^{a;}
 andreas et filii ei. Theodic; et humbt; ^{h;}
 fr̄ andree. ^{h;}

Fig. 7 AD21, cart. 169, f. 6r. Liste des personnes ayant vendu un pré à Orsans

M^o H 981 *Mare magis* *Donation*
 Notū sit omnib; qd̄ Odo dux burgundie inquadā sollepnitate naturatū dū corā p̄cā rī suoz copia multitudine unā quandā qua p̄pā tendit
 castri murlatū dō r̄ s̄c̄e marie contradi-dit. unā manu domi Roether r̄ ab̄s̄ noumonasterii. ad usū fr̄m imbi dō seruatiū. Ille q̄q; p̄ s̄c̄e
 fuerit r̄ s̄c̄e subscripti. Cido comes de sal. Saurin de uirrao. hugo de pūli. r̄ ceteri. **P**ost decessū ū supradicti dūc̄s. filius eius WGo
 qui ei successit in ducatu. rogauit quendā milite nomine hugonē de cauimaco. r̄ decimā. Antedictē unce ap̄ murlatū quā illicuisq; tenuerat. dō r̄
 s̄c̄e Marie. Ac monachis noumonasterii cceder̄. r̄ ipse dux singl̄s annis decē soldos eidē milite donare. It̄ p̄t̄e miles ḡtante annuend. decimā.
 illā r̄ usū monachoz concessit. r̄ tā firmē. taliq; pacto. ut etiā si ipse dux ut ei successor aliqua iusticiā de supradicta pecunia eidē milite ut a
 successorū aliquando inferre r̄p̄auerit qd̄ absit. nullo modo miles ille ut ei successor amonachis ulterī quicq; requirit. His m̄fuit fr̄. neuelo.
 monach' eidē loci. X hi s̄c̄e r̄ s̄c̄e. Gerard' canonic'. Letbald' de manni. Walter' demagnoap̄o. Walter' de sealectruge. r̄ ceteri.
Post hec dom' Margold' eduens' ep̄s̄ r̄ eius dices; Antedicta unia. p̄ plantia. hanc concessione r̄ conuentionē. r̄ ceterū r̄ milite illū de decimā illa factā laudauit. monach' h̄
 illū decimā c̄firmando donauit. necā de manu lacorum tenore uideret. f̄ t̄ u r̄. Ob quā r̄. sua p̄pria manu eā illis tradidit.

Fig. 8 AD21, 11 H 881, s.d. (1103-1112). Trois transactions sur un parchemin (notice ?)

sacula. Hoc etia frater Girardus nepos illius
 ab̄s̄ laudauit et theobaudus m̄. **H.**
Donum sit omnib; s̄c̄e ecclē filius Bosonem de
 tūfui una cum uxore sua s̄c̄e ḡrardi
 de pulliaco laudantib; duab; filiab; suis tonalle
 de a. s̄c̄e mane ceteri fr̄ib; q; ibidem deo seruen
 tib; quosq; habebat in terra lastrici. uidelicet
 domini uille. nemora patris aquas et hoc
 p̄manon domini amatei laulanen ep̄i. hui'
 domi r̄ s̄c̄e h̄u. Willemus de mome talco
 ul' marie unius supradictay filiy. Wille
 rufus de r̄tem iao. Turouber'. Americ' de mau
 gni. Amade porgtos. hugo de genaue. stephs
 et Willemus monach; laulanen ep̄i. Guill's de
 uitz monach' de alta cumba. hoc dono ita patrito
 Bosonem tūfui et hui' e' Girardo de pulliaco sororo
 uiz et uxore s̄c̄e h̄a. l̄tteras sup̄ dono miserunt
Obetalimo fr̄ suo girardo de pulliaco. sorore eius
 et uxore Bosonem de tūfui et marie eius. B. sic
 domi ville de lastrici in ducatu

Fig. 9 AD21, cart. 168, f. 49r. Rubrique « Hoc dono ita patrito... » incorporée au texte de l'acte

Fig. 10 Tableau présentant les plus anciennes mentions dorsales et leur présence dans le cart. 166 (actes avant 1216)

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1213 (n.st.)	11 H 234	891		effacée ou absente	[Beaune]			×	
1179	11 H 160	819	Donum Henrici comitis Trecentis de XX ^u libris		[Champagne]			×	
1179	11 H 160	820	Comfirmatio Marie Trecentis comitisse de elemosina domini sui		[Champagne]			×	
1199	11 H 160	2506	Carta Theobaldi Trecentium comitis de XX libris quas pater eius dederat domui Cistercii		[Champagne]			×	
1188	11 H 454	2036	Coche. [...] Donum Girardi Lingonensis decani de vinea de Coche	n° gratté ou absent	[Couchey]				×
s.d. (1170-1177)	11 H 454	799	Coche. [...] Donum Evurardi mareschaldi de Divione de sex modis vini apud Coche	n° gratté	[Couchey]				×
1202	11 H 357	1147	Carta Odonis de Chanlite de dono Willelmi fratris sui	2 exemplaires conservés, voir CCMA 3020	[Ouges]			×	
1202	11 H 955	3020	.II. Carta Odonis de Chanlite de dono Willelmi fratris sui	2 exemplaires conservés, voir CCMA 1147	[Ouges]			×	
1202	11 H 955	3017	Donum domini Willelmi de Chanlite		[Ouges]			×	
1202	11 H 955	3019	Confirmatio Ro. Cabilonensis episcopi de dono domini Willelmi de Chanlite		[Ouges]			×	
1189	11 H 1136	561	Carta Odonis de Vergeio de uno sextario oley		Autun			×	
1190	11 H 153	396	Elemosina H. ducis de C XX ^u sextariis		Cîteaux			×	
1190	11 H 153	397	Comfirmatio Odonis filii H. ducis de centum XX ^u sextariis avene		Cîteaux			×	
1190	11 H 356	1133	Comfirmatio Odonis filii H. ducis de elemosina Evrardi prepositi Divionis [viginti sextariis]		Cîteaux			×	
1190	11 H 356	1134	Carta Hugonis ducis de elemosina Evrardi prepositi Divionis viginti sextariis		Cîteaux			×	
1195	11 H 1024	1521		analyse XIV ^e	Cîteaux			×	
1210	11 H 1016	1472	[...] Cist[...]	effacée	Cîteaux			×	

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1215	11 H 243	927	C[arta] H. forestarii de Argille de dimidio sextarii olei in campo de Groselet de Prunello in festo sancti Andree ad condiendum pulmentum monachorum (et XII denarios censuales apud Argile)	(et XII...) ajouté par une autre main	Cîteaux			×	
1206	11 H 1024	1524		analyse XIV ^e	Cîteaux			×	
1206	11 H 1024	1523		analyse XIV ^e ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 1525	Cîteaux			×	
1206	11 H 1024	1525		analyse XIV ^e ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 1523	Cîteaux			×	
1207	11 H 1016	1474		effacée ou absente	Cîteaux			×	
1209	11 H 187	1871		analyse XIV ^e	Cîteaux			×	
1209	11 H 187	1872		analyse XIV ^e	Cîteaux			×	
1202	11 H 955	3018	Carta Odonis ducis de dono domini Willelmi de Chanlite		Cîteaux et [Ouges]			×	
1195	11 H 431	470	[...] ducis / Carta Odonis ducis de Valin de Corcellis	2 analyses, l'une effacée ; l'autre écrite tête-bêche	Corcellles			×	
1213	11 H 447	3517	Carta Roberti episcopi Cabilonensis de decima de Corcellis [quam vendidit Bartholomeo miles de Nuiz]		Corcellles			×	
1181	11 H 251	835	Crispiacum. Donum Johannis de Castello Novo de pasturis de Thori et de Cumba Albanie. IX.		Crépey		×		
1167	11 H 256	757	Crispiacum. Pactum pacis inter Eduenses et Cistercienses	n° manquant ?	Crépey		×		
1207 (n.st.)	11 H 256	38	Carta qualiter a iudicibus a summo pontifice de legatis totum territorium de Crespiaco Cisterciensibus fuit adiudicatum Crespiniacum	2 exemplaires conservés, voir CCMA 39	Crépey		×		
1207 (n.st.)	11 H 256	39	Carta qualiter a iudicibus a summo pontifice de legatis totum territorium de Crespiaco Cisterciensis ecclesie fuit adiudicatum Crespiacum	2 exemplaires conservés, voir CCMA 38	Crépey		×		

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
s.d. (1112-1140)	11 H 251	671	Crispiacum. Donum Stephani Eduensis episcopi de Valle Albana. [III]	n° effacé	Crépey		×		
s.d. (1119-1124)	11 H 251	55	Crispiacum. Donum Sedelocensium de fundo Crispiacensi. I.	2 exemplaires conservés, voir CCMA 650	Crépey	×	×		
s.d. (1119-1124)	11 H 251	650	Crispiacum. Donum Sedelocensium de fundo Crispiacensi.	n° effacé ? ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 55	Crépey	×	×		
s.d. (1140-1148)	11 H 251	694	Crispiacum. Donum Sedelocensium canonicorum de decima Crispiaci. II.		Crépey		×		
s.d. (1145-1163)	11 H 251	705	Crispiacum. Donum Guidonis de Verge de cumba Albanie. VIII.		Crépey	×	×		
s.d. (1162-1179)	11 H 251	52	Crispiacum. Donum Johannis de Chaudenai de cumba Albanie	n° VII ajouté d'une autre main, en petit module	Crépey	×	×		
s.d. (1162-1179)	11 H 251	815	Crispiacum. Donum Johannis de Chaudenai de cumba Albanie. VII.		Crépey	×	×		
s.d. (1206-1216)	11 H 256	34		effacée	Crépey		×		
1164	11 H 739	1665	Desten. Testimonium Marie ducis et Hugonis ducis de dono Guidonis de Sumberrum — Donum Hugonis ducis et Marie matris eius de Desten	n° effacé ?	Détain		×		
1164	21 H 690	740		l'exemplaire de Cîteaux est aujourd'hui perdu. Cet original est l'exemplaire ayant appartenu à Saint-Vivant de Vergy	Détain		×		
1194	21 H 690	2585	Desten. XVIII. Donum Bone de Vergeio		Détain		×		
1214	11 H 597	2288	Capitulum Vergiacensem totum quitavit	effacée ; écrite tête-bêche	Détain			×	
s.d. (1163-1165)	21 H 690	733	Desten. III. Carta de pace cum hospitalariis		Détain		×		

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1171	1 H 316	784		Exemplaire de Saint-Bénigne	Dijon				×
1190	11 H.597	2286	Ger[...]	effacée	Gergeuil		×		
1172	AD39, 17 H 23	2137	Ledonium. [...]. Carta comitis Girardi de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciencibus monachis	n° gratté	Lons				×
1172	AD39, 17 H 23	2138	Ledonium. [...]. Carta comitis Girardi de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciencibus monachis	n° gratté	Lons				×
1172	AD39, 17 H 23	2142	Ledonium. [...]. Carta Lugdunensis arceiscopi de muria quam Cistercienses emerunt a Quinciencibus monachis	n° gratté	Lons				×
1172	AD39, 17 H 23	2293	Ledonium. I. Carta comitis Girardi de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciencibus monachis		Lons				×
1172	AD39, 17 H 23	2316	Ledonium. [...]. Carta comitis Stephani de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciencibus monachis	n° gratté	Lons				×
1173	AD39, 17 H 22	807	Ledonium. IIII. Confirmatio comitis Girardi de elemosina fratris sui comitis Stephani		Lons			×	
1184	AD39, 17 H 22	1440	Ledonium. VI. Carta Bisuntini archiepiscopi sicut comes Willelmus et comes Stephanus laudaverunt elemosinam patrum suorum	2 exemplaires conservés, voir CCMA 236	Lons			×	
1184	AD39, 17 H 22	236	Ledonium. VI. Carta Bisuntini archiepiscopi sicut comes Willelmus et comes Stephanus laudaverunt elemosinam patrum suorum	2 exemplaires conservés, voir CCMA 1440	Lons			×	
1186	AD39, 17 H 23	232	Ledonium. [...]. Carta Quincienci abbatis de muria quam Cistercienses a Quinciencibus emerunt	n° gratté	Lons			×	
1186	AD39, 17 H 23	233	Laus et confirmatio comitis Willelmi super muria Ledonii quam Quinciencenses Cisterciensibus venderu[r]ongé] Ledonium. V.	rongé ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 1445	Lons			×	
1186	AD39, 17 H 23	1445	Laus et confirmatio comitis Willelmi super muria Ledonii quam Quinciencenses Cisterciensibus venderunt.	2 exemplaires conservés, voir CCMA 233	Lons			×	
1199	AD39, 17 H 22	237	Ledonium. Donum comitis Stephani de una munitana salis apud Ledonem	n° manquant ?	Lons			×	

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1172	AD39, 17 H 22	790	Ledonium. II. Donum comitis Stephani de muria Ledonii		Lons			×	
1168	11 H 881	762	Murisalt. II. Donum Hugonis Rufi filii ducis de clauso de Murisalt		Meursault			×	
1189	11 H 881	2315	Murisalt. VII. Carta Sibille uxoris domini Anserici de clauso et de tribus quadrigatis		Meursault				×
1189	11 H 881	2323	Muressalt. VI. Donum Anserici de clauso et de tribus quadrigatis ligni		Meursault				×
s.d. (1103-1112)	11 H 881	229	Muresalt. I. Donum Odonis ducis et Hugonis filii eius de quadam vinea de Muresalt		Meursault				×
s.d. (1162-1171)	11 H 881	767	Muressalt. III. Donum Bernardi de Monsecher et Dominici de Lacraa de clauso de Muresalt		Meursault				×
1157	11 H 739	1669	Roseria. I. Donum Godefridi Lingonensis episcopi de decima		Rosey		×		
1213	11 H 581	500		analyse XIV ^e	Rosey			×	
s.d. (1168-1179)	11 H 238	801	Roseria. III. Donum Warnerii de Blaiseio		Rosey		×		
s.d. (1170-1175)	11 H 739	1664	Roseria. II. Donum Odonis de Orges		Rosey		×		
s.d. (avant 1179)	11 H 739	1671	Roseria. III. Donum Odonis li Verz		Rosey		×		
1151	11 H 729	1636	De dono Humberti Arnaldi de Divione de Tarsulla et census Tarsulle. I.		Tarsul	×	×		
1151	11 H 729	1638	Donum Othonis de Troens de Tarsulla. II.		Tarsul	×	×		
1152	11 H 729	1635	Donum Guidonis fratris Othonis de Troens de Tharsulla.	n° effacé ?	Tarsul		×		
1200	11 H 1024	1526		analyse XIV ^e	Tarsul		×	×	
1206	11 H 693	130		effacée	Tarsul		×		
1210	11 H 1076	987		effacée	Tarsul		×		
1210	11 H 1076	988	Carta [...] duas petias terre apud [...]	effacée ; écrite tête-bêche	Tarsul		×		
s.d. (1151-1163)	11 H 729	1639	Donum canonicorum Lingonensium de Tarsulla.	n° effacé ?	Tarsul		×		
s.d. (1170-1178)	11 H 729	1637	De censu quem damus abbati Sancti Stephani de Tarsulla et de vinea Divionis. VII.		Tarsul	×	×		

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
s.d. (1170-1200)	11 H 274	1993		effacée	Tarsul		×		
1182	11 H 549	1	Tentenens. Donum Agnetis de Lucenat et filiorum eius de Vilers. [...].	n° effacé	Tontenant	×	×		
1209	11 H 989	4505	Carta domini Willelmi Montis Sancti Johannis de dono vauve Sancti Marcelli		Tontenant		×		
1211	11 H 256	37		effacée	Tontenant			×	
1204	11 H 549	2	Carta Cabilonensis episcopi de prato quod vendidit Cisterciensibus Guido prepositus de Orsens		Tontenant		×		
1179	11 H 1132	822	Vietellum. II. Donum Mathildis comitisse Nivermensis de C solidis in redditibus Vietelli		Viteaux			×	
1182	11 H 1132	619	Vietellum. II. Donum Mathildis comitisse Nivermensis de C solidis in redditibus Vietelli		Viteaux				×
s.d. (1156)	11 H 1132	618	Vietellum. [...]. Donum Agnetis comitisse de Monte Pancero de XL solidis	n° gratté ou effacé	Viteaux			×	
1186	11 H 528	1321	Murissalt. V. E. [...]. Idomini Anserici de [...] clauso de Mure[...]	sous un morceau de parchemin cousu					×
1189	11 H 1136	563	Carta Odonis de Vergeio de uno sextario olei						×
1190	11 H 526	2222	Donum Haimonis de Montrae de eminagio Divionis per manum H. ducis. VII.						×
1191	11 H 408	2016	Donum Boini prepositi de domo Castellionis						×
1195	11 H 234	888		effacée					×
1196	AD39, 19 H 8	1435		analyse XIII ^e -XIV ^e					×
1197	11 H 1129	638	Carta Odonis ducis Burgundie de terra quam Willelmus dominus de Marigneo vendidit fratribus Cistercii	2 exemplaires conservés, voir CCMA 642					×
1197	11 H 1129	642	Confirmatio domini Odonis ducis Burgundie de terra quam Willelmus dominus Marignei pro se et participibus suis ascensivit domui Cistercii iure perpetuo possidenda	2 exemplaires conservés, voir CCMA 638					×

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1197	11 H 1129	639	Confirmatio domini Odonis ducis Burgundie de terra quam Guido Albus miles de Marigne et Dodo frater eius et participes eorum ascensiverunt domui Cisterciensi iure perpetuo possidenda	2 exemplaires conservés, voir CCMA 640					×
1197	11 H 1129	640	Carta Odonis ducis Burgundie de terra quam Guido Albus miles de Marigneo et Dodo frater eius et participes eorum venderunt fratribus Cisterciensibus	2 exemplaires conservés, voir CCMA 639					×
1197	11 H 1129	641	[...] de terra quam vendidit monachis Cisterciensibus	effacée					×
1197	11 H 1129	623	Compositio pacis inter Cistercienses et canonicos Vergei facta per manum domini G. Eduensis episcopi de terra quam emimus						×
1198	11 H 896	2301	De decimis de Muressaut	écrite tête-bêche					×
1199	11 H 1129	624	Compositio pacis inter Cistercienses et priorem de Gilliaco de decimis						×
1199	11 H 22	296	Carta domini Willelmi de Humeto de X marcis quas dedit domui Cistercii						×
1199	AD39, 17 H 22	238	Carta comitis Stephani de una muntana salis apud Ledonem quam dedit fratribus Cistercii et de alteram quam dedit fratribus de Roseriis. Ledonium	nom de lieu écrit tête-bêche					×
1200	11 H 1024	1527		analyse XIV ^e ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 1528					×
1200	11 H 1024	1528		analyse XIV ^e ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 1527					×
1200	11 H 234	889		effacée					×
1200	11 H 234	887		effacée ou absente					×
1202	11 H 1076	984		effacée					×
1202	11 H 357	1146	Donum domini Willelmi de Chanlite						×
1205	11 H 155	408	Confirmatio Innocentii pape de helemosina comitis Sancti Pauli						×

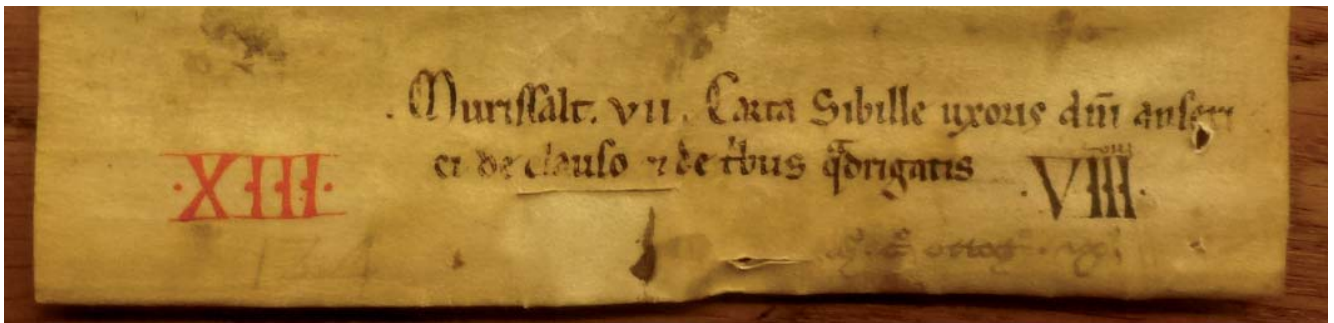
Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1205	11 H 583	513	Carta prioris Sancti Marcelli Cabilonensis de pasturis de Floregio						×
1206	AD39, 17 H 22	1436	Carta comitis W[...] quod dampnum ordini ultra non inf[...]	effacée					×
1207	11 H 521	2183		effacée ou absente					×
1208	11 H 521	2185		effacée					×
1208	11 H 752	2460		grattée					×
1208	11 H 752	2461	Confirmatio et assignatio Symonis domini de Chaucey de XL solidis stephanensibus quos pater ipsius dedit domui Cisterciensi						×
1210	11 H 521	2186		effacée					×
1211	11 H 290	1910	de hereditate Richardi Jocelini						×
1211	11 H 325	3307	Carta decani Oscariensis de [prato] quod vendidit Willelmus Grosus de [...] fratribus Cisterciensibus in finagio [...]						×
1212	11 H 524	3687		effacée ou absente					×
1213	11 H 896	2311	[...] Muresaut	effacée					×
1214	11 H 1049	3844		effacée					×
1214	11 H 896	2310	de decimis [...] Muresaut	effacée					×
1202	11 H 155	405	Donum [...]	effacée					×
1204	11 H 482	2140	Divionis. Carta de compositione inter fratres Cistercii et canonicos Sancti Stephani Divionis facta per manum Guidonis Remensis archiepiscopi abbatis [...] Cistercii						×
1205	11 H 881	2319		effacée					×
1206	11 H 1129	627	Carta domini Willermi [Montis Sancti Johanni] [...] omnes querelas quas habebat domus Cistercii	effacée					×
1206	11 H 155	407		effacée					×
1207 (n.st.)	11 H 729	1640	Carta Odonis ducis Burgundie de compositione [...] Cistercii et domnum A. canonicum Vergeii [...] censibus de territorio Tarsul	effacée					×
1206	11 H 521	2182		effacée					×

Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1207 (n.st.)	AD71, H 81/11	5		analyse XIV ^e					×
1209 (n.st.)	11 H 521	2184		effacée ou absente					×
1209 (n.st.)	11 H 524	3689		effacée ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 3690					×
1209 (n.st.)	11 H 524	3690	Divion [...]	effacée ; 2 exemplaires conservés, voir CCMA 3689					×
1209 (n.st.)	11 H 524	3691	Compositio inter fratres Cistercii et domum Sancti Benigni Divionis de decemis et comparatio de censu domus Divionis						×
1209 (n.st.)	11 H 896	2307		effacée					×
1209	11 H 549	77	Carta Humberti camerarii de Orsens						×
1210 (n.st.)	11 H 155	412	Confirmatio cameracensis episcopi de helemosina comitis Flandrie et Baldini fratris eius						×
1211	11 H 524	3688	Quod compositio facta inter monachos Cistercienses et monachos Sancti Benigni Divionis super quibusdam decimis vinearum et rebus aliis auctoritate apostolica confirmatur						×
1211	11 H 881	2320	Compositio inter Cistercienses et dominum Gaionem de Cabilone de quibusdam vineis apud Muresault						×
1211	11 H 487	1299		effacée					×
1212	11 H 597	2287		effacée					×
1212	11 H 234	890		effacée ou absente					×
1212	11 H 693	131	[...] ducis de [...] Ysu[...]	effacée					×
1212	11 H 156	429		analyse XIV ^e					×
1213 (n.st.)	11 H 293	2739		analyse XIV ^e					×
1213 (n.st.)	11 H 896	2308	Chiro... de ... obligatione [...]	effacée					×
1213	11 H 1071	3824		effacée					×

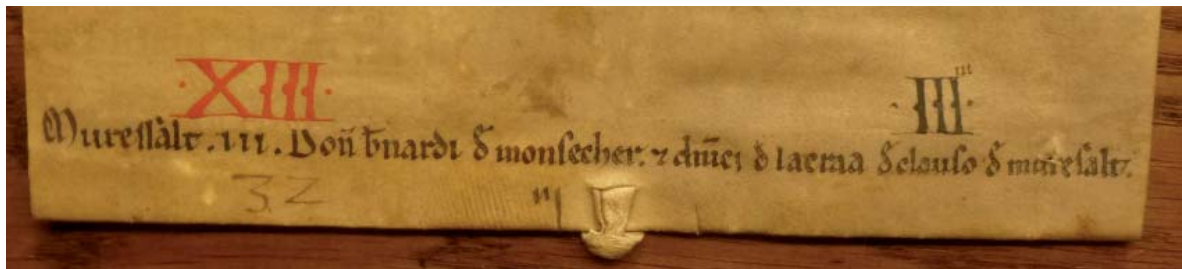
Date	Cote	CCMA	Mention dorsale	Commentaire	Lieu ou chap. du cart.166	Mention dorsale similaire à l'analyse du cart. (cart. d'origine)	Cart. d'origine	Cart. partie réécrite	Absent du cart.
1213	11 H 1129	629	Ebrard Moichet. Ebrardus Moichet						×
1215 ou 1216 (n.st.)	11 H 521	2187		effacée					×
1216 (n.st.)	11 H 431	1086		effacée ou absente					×
s.d. (1202)	11 H 155	3000	Littere comitis sancti Pauli generales pro elemosina sua						×
s.d. (1202)	11 H 155	3001		absente					×
s.d.	11 H 155	5240	Carta [...]	effacée					×
s.d.	11 H 521	2181	Carta d[...] de quamdam [...]	effacée					×
s.d.	11 H 524	3686		effacée ou absente					×
s.d. (1163-1171)	11 H 896	804	M[...]. De [...] Hugonis Rufi de Muresalt	effacée ; « Muresalt » a été réécrit au XV ^e s.					×
s.d. (1165, 1 février)	11 H 256	754	Carta Alexandri pape III de controversia cum decano et canonicis Eduensis ecclesie super pascuis de Beligne et habitantioribus in terra Albane et quibusdam vineis						×
s.d. (1171)	11 H 482	783	Divionis de domo et vinea Divionis qua facta est per manum Lugduni archiepiscopi						×
s.d. (1173-1177)	11 H 482	794	Divio [...] forma compositionis inter Cistercienses et dominum Ansericum que facta est per manum G. Lingonensis episcopi et H. ducis de domo et vinea Divionis	effacée					×
s.d. (1200-1208)	11 H 251	53	[...] domini Bartholomei de [...]	effacée					×
s.d. (1200-1225)	11 H 1129	637	Carta de censu quem emit Richardus burgensis de Belna a domino Haymone de Valle et postea dedit fratribus Cistercii eundam censum predictum Richardum						×
s.d. (1211)	11 H 482	2139		analyse XIII ^e -XIV ^e					×



AD21, 11 H 251, 1181



AD21, 11 H 881, 1189



AD21, 11 H 881, s.d. (1162-1171)

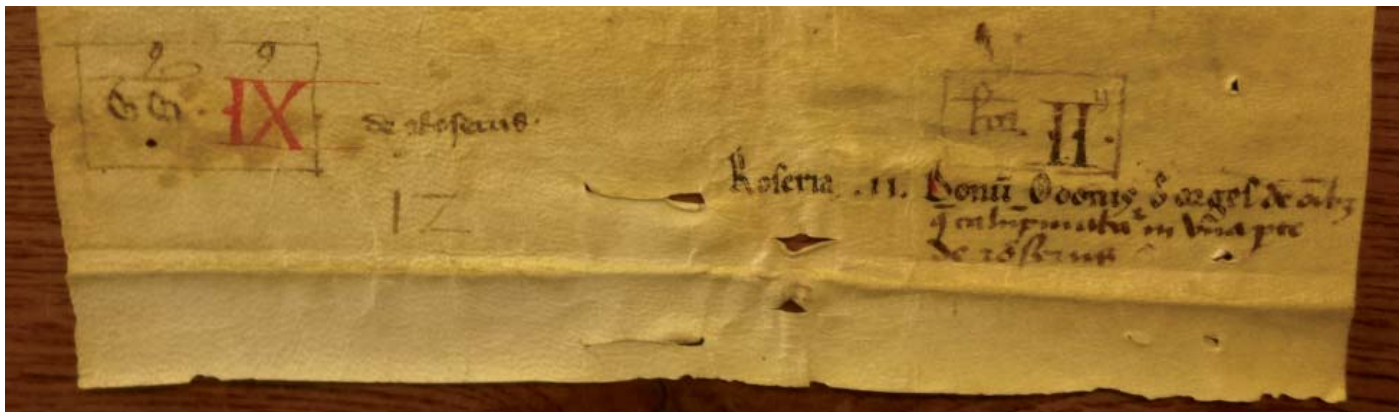


AD39, 17 H 22, 1173

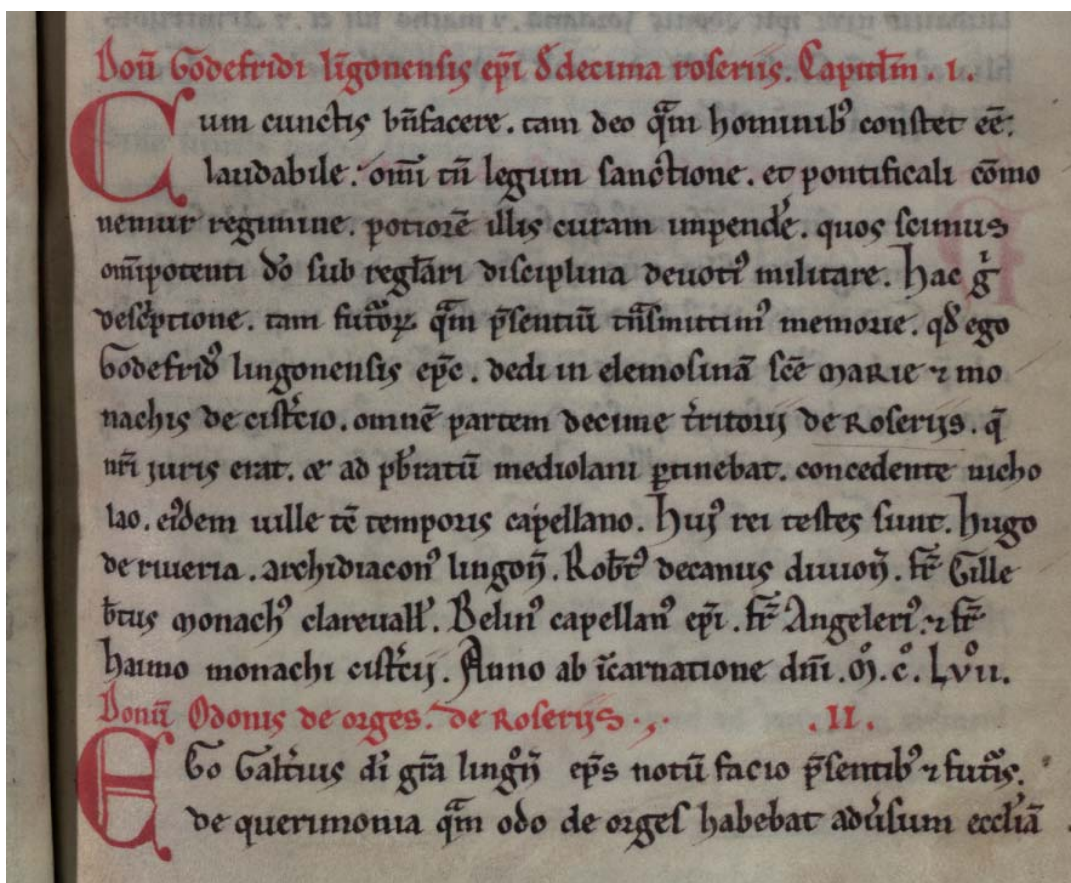
Fig. 11 Mentions aux trois éléments inscrite au tournant du XIII^e s. : lieu, n^o, analyse



AD21, 11 H 739, 1157



AD21, 11 H 739, s.d. (1170-1175). Analyse remployée au XV^e s.



AD21, cart. 166, f. 71r

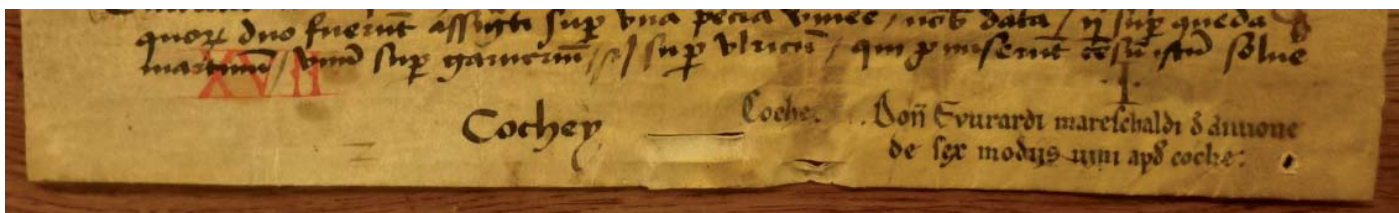
Fig. 12 Rosey : mention dorsale inscrite au tournant du XIII^e s., analyse du cart. 166, c. 1190-c. 1216



Fig. 13 AD21, 11 H 454, 1188. Couchey : mention inscrite au tournant du XIII^e s., n° inscrits avant 1240



AD39, 17 H 23, 1172



AD21, 11 H 454, s.d. (1170-1177)

Fig. 14 N° d'ordre grattés sur les mentions aux trois éléments

Fig. 15 Tableau présentant la reconstitution des parties manquantes du cart. 166

Chap. supposé du cart. 166	N° d'ordre	Mention dorsale	Date	Cote	CCMA
Couchey		Coche. [gratté ou absent]. Donum Girardi Lingonensis decani de vinea de Coche	1188	11 H 454	2036
Couchey		Coche. [gratté]. Donum Evurardi mareschalidi de Divione de sex modis vini apud Coche	s.d. (1170-1177)	11 H 454	799
Lons	1	Ledonium. I. Carta comitis Girardi de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciensisibus monachis	1172	AD39, 17 H 23	2293
Lons	2	Ledonium. II. Donum comitis Stephani de muria Ledonii	1172	AD39, 17 H 22	790
Lons	4	Ledonium. III. Confirmatio comitis Girardi de elemosina fratris sui comitis Stephani	1173	AD39, 17 H 22	807
Lons	5	Laus et confirmatio comitis Willelmi super muria Ledonii quam Quincienses Cisterciensibus venderunt [rongé] Ledonium. V. [2 exemplaires conservés, voir CCMA 1445]	1186	AD39, 17 H 23	233
Lons	6	Ledonium. VI. Carta Bisuntini archiepiscopi sicut comes Willelmus et comes Stephanus laudaverunt elemosinam patrum suorum [2 exemplaires conservés, voir CCMA 236]	1184	AD39, 17 H 22	1440
Lons	6	Ledonium. VI. Carta Bisuntini archiepiscopi sicut comes Willelmus et comes Stephanus laudaverunt elemosinam patrum suorum [2 exemplaires conservés, voir CCMA 1440]	1184	AD39, 17 H 22	236
Lons	[1]	Ledonium. [gratté]. Carta comitis Girardi de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciensisibus monachis	1172	AD39, 17 H 23	2137
Lons	[1]	Ledonium. [gratté]. Carta comitis Girardi de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciensisibus monachis	1172	AD39, 17 H 23	2138
Lons	[3]	Ledonium. [gratté]. Carta Lugdunensis arciepiscopi de muria quam Cistercienses emerunt a Quinciensisibus monachis	1172	AD39, 17 H 23	2142
Lons	[5]	Laus et confirmatio comitis Willelmi super muria Ledonii quam Quincienses Cisterciensibus venderunt [2 exemplaires conservés, voir CCMA 233]	1186	AD39, 17 H 23	1445
Lons		Ledonium. [gratté]. Carta comitis Stephani de muria Ledonii quam Cistercienses emerunt a Quinciensisibus monachis	1172	AD39, 17 H 23	2316
Lons		Ledonium. [gratté]. Carta Quinciaci abbatis de muria quam Cistercienses a Quinciensisibus emerunt	1186	AD39, 17 H 23	232
Meursault	2	Murisalt. II. Donum Hugonis Rufi filii ducis de clauso de Murisalt	1168	11 H 881	762
Meursault	6	Muressalt. VI. Donum Anserici de clauso et de tribus quadrigatis ligni	1189	11 H 881	2323
Meursault	7	Murissalt. VII. Carta Sibille uxoris domini Anserici de clauso et de tribus quadrigatis	1189	11 H 881	2315
Meursault	5	Murissalt. V. E[sous un morceau de parchemin cousu] domini Anserici de [...] clauso de Mure[...]	1186	11 H 528	1321

Chap. supposé du cart. 166	N° d'ordre	Mention dorsale	Date	Cote	CCMA
Meursault	3	Muessalt. III. Donum Bernardi de Monsecher et Dominici de Lacraa de clauso de Muresalt	s.d. (1162-1171)	11 H 881	767
Meursault	1	Muresalt. I. Donum Odonis ducis et Hugonis filii eius de quadam vinea de Muresalt	s.d. (1103-1112)	11 H 881	229
Meursault		M[...]. De [...] Hugonis Rufi de Muresalt	s.d. (1163-1171)	11 H 896	804
Vitteaux	2	Vietellum. II. Donum Mathildis comitisse Nivernensis de C solidis in redditibus Vietelli	1179	11 H 1132	822
Vitteaux	2	Vietellum. II. Donum Mathildis comitisse Nivernensis de C solidis in redditibus Vietelli	1182	11 H 1132	619
Vitteaux	[1]	Vietellum. [gratté ou absent]. Donum Agnetis comitisse de Monte Pancero de XL solidis	s.d. (1156)	11 H 1132	618

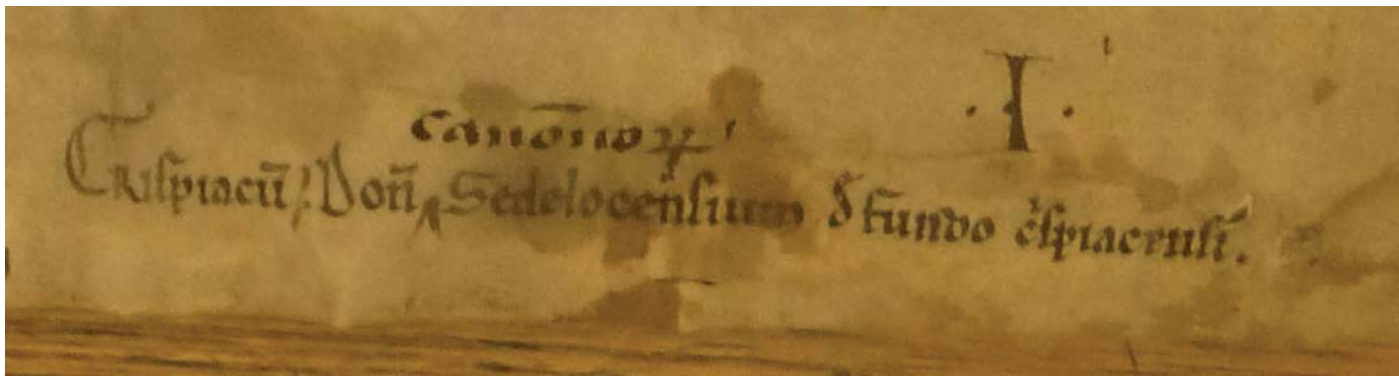


Fig. 16 AD21, 11 H 251, s.d. (1119-1124). « Point » à la fin de l'analyse



Fig. 17 AD39, 17 H 23, 1186. Actes en 2 exemplaires, l'un ayant reçu une analyse et un n° d'ordre, l'autre une simple analyse

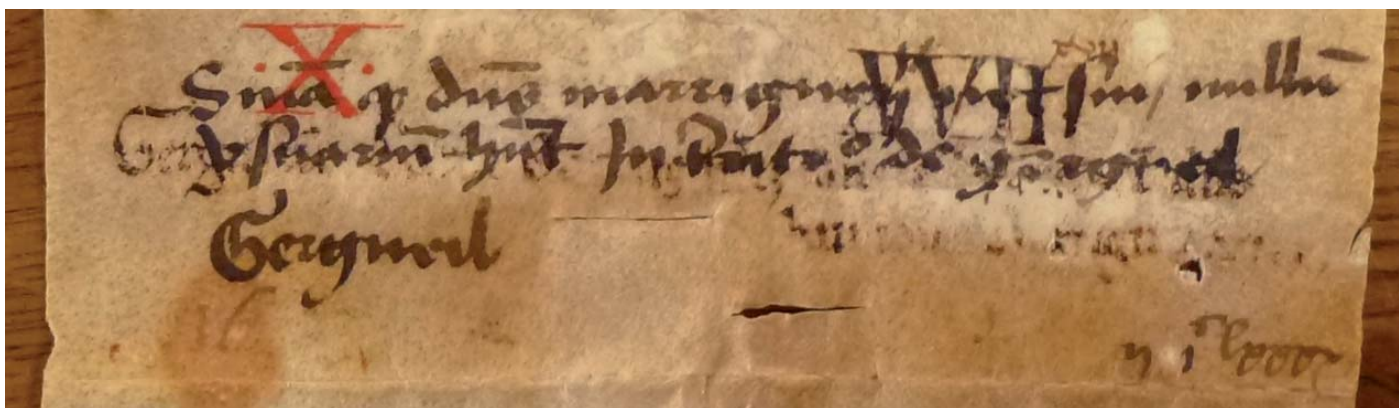


Fig. 18 AD21, 11 H 597, 1190. Mention inscrite au tournant du XIII^e s., effacée, auj. sous celle du XV^e s.

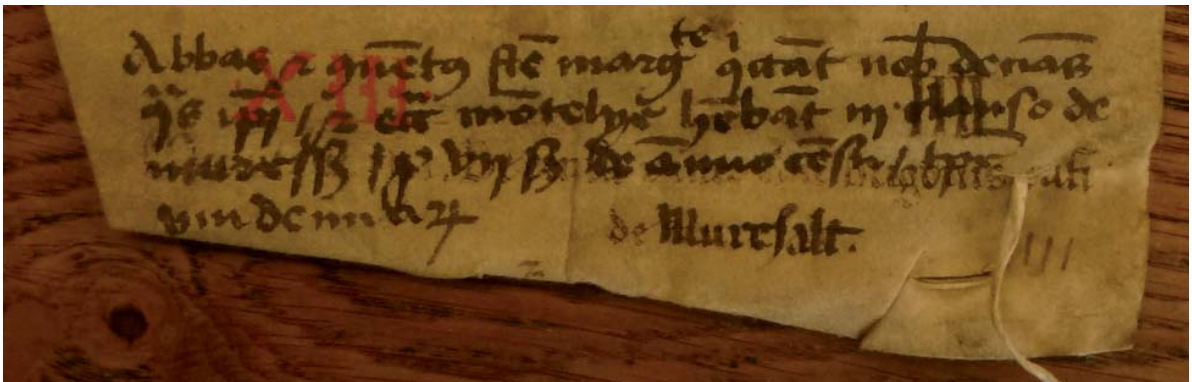
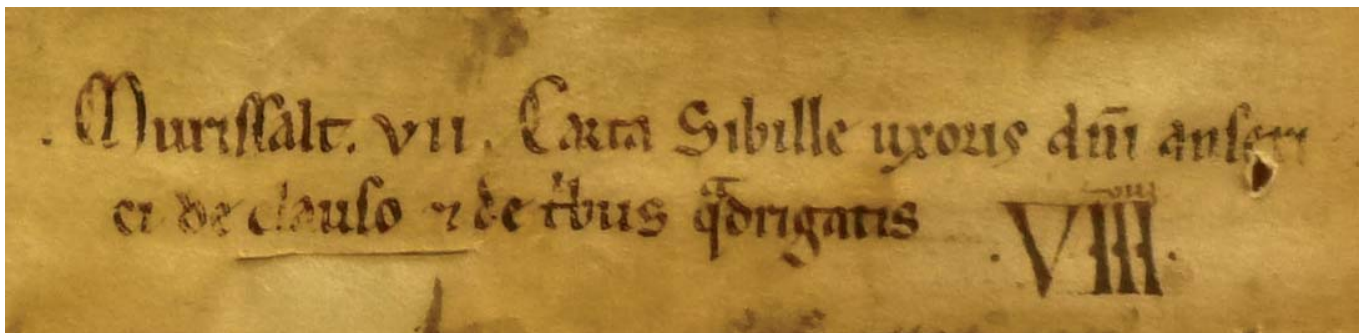
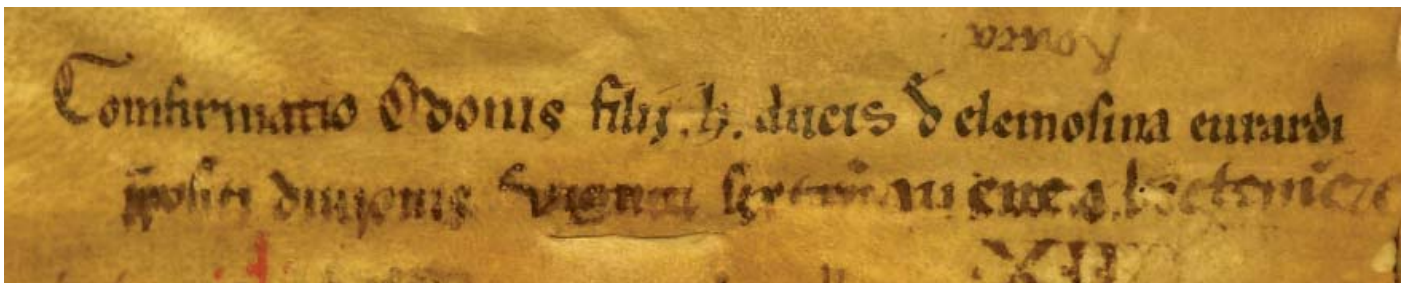


Fig. 19 AD21, 11 H 896, s.d. (1163-1171). Mention inscrite au tournant du XIII^e s., en partie effacée, aujourd'hui sous celle du XV^e s.



AD21, 11 H 881, 1189



AD21, 11 H 356, 1190

Fig. 20 Comparaison des écritures des mentions inscrites au tournant du XIII^e s.

Fig. 21 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 166

N° du cahier	Structure et type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques Observations	Contenu	dont f. d'origine
Abréviations spécifiques					
t. : talon // : couture du cahier Si aucune observation n'est notée, la structure du cahier est régulière					
1	f. collé sur un t., bifeuillet			tabula cartarum ducum Burgundie	
2	t., 1, 2, 3, 4 // 5, 6, 7, t., t.	1-7	Traces d'ancienne couture en « V » — 7 : palimpseste — 7 : collé sur les 2 talons	Cîteaux fondation et 1 ^e donations	×
3	quaternion amputé d'un f. 8, 9, 10, 11 // 12, 13, 14	8-14		Chalon	
4	t., 15, 16, 17 // 18, 19, 20, 21	15-21	21 : marque de cahier	Autun	
5	bifeuillet 22 // t.	22			
6	binion 23, 24 // 25, 26	23-26			
7	27, t., 28, 29, 30 // 31, 32, 33, 34	27-34	Nous n'avons pas vu avec quel f. ce t. forme un bifeuillet : avec un des 40 à 42 ?	23 : Tarsul 32 : La Saule	×
8	35, 36, t., 37, t., 38, t., 39	35-39	39 : palimpseste. Nous ne parvenons pas à voir la structure exacte de ce cahier	35 : Moisey	×
9	40, 41, 42 tous collés à des t.	40-42	L'un de ces f. forment-ils un bifeuillet avec le t. du cahier 7 ?	40 : Crépey	1×
10	43, 44 // 45, 46	43-46			
11	bifeuillet 47 // t.	47			
12	binion 48, 49 // 50, 51	48-51		49 : Détaïn	×
13	quaternion 52, 53, 54, 55 // 56, 57, 58, 59	52-59			
14	quaternion amputé 60, 61, 62, 63 // 64, 65, t., 66	60-66			
15	quaternion amputé 67, 68, 69, t., 70 // 71, 72, 73, 74	67-74		67 : Corcelles 71 : Rosey	×
16	voir fig. 22	75-87		75 : Tontenant 90 : Brétigny	×
17	88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95	88-95	94 et 95 sont collés sur des t. Nous n'arrivons pas à observer la structure de ce cahier		

N° du cahier	Structure et type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques Observations	Contenu	dont f. d'origine
18	ternion 96, 97, 98 // 99, 100, 101	96-101		96 : Gergueil	×
19	binion 102, 103 // 104, t.	102-104			
20	quaternion 105, 106, 107, 108 // 109, 110, 111, 112	105-112			
21	quaternion amputé 113, 114, 115, 116 // 117, 118, t., 119	113-119		105 : Ouges 119 : Beaune 129 : Dole 133 : Lons	
22	ternion 120, 121, 122 // 123, 124, 125	120-125			
23	binion 126, 127 // 128, 129	126-129			
24	quaternion amputé 130, t., 131, 132 // 133, 134, 135, 136	130-136			

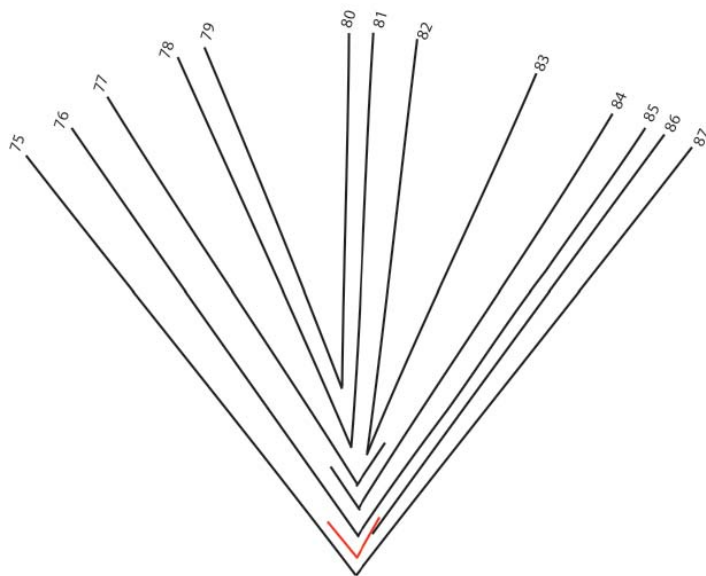


Fig. 22 AD21, cart. 166. Schéma du cahier 16

- .i.** Primū donū cisterci. qđ fecit odo dux burgundie fundator loci.
- .ii.** De eo qđ Gerenta diuion abbas. ecclesie cisterci dedit. et qđ dux ei p̄t̄h̄ indulxit.
- .iii.** Qđ odo dux oīs consuetudines ī possessionibz cisterci indulxit. et de domo quā mat̄ eius extra muros diuionis habebat.
- .iiii.** De elemosina. h. ducis s. c. xx. sextarijs auene.
- .v.** Confirmatio odonis filij ei de eadē elemosina.
- .vi.** Carta hugonis ducis de elemosina euardi p̄p̄o liti diuionis. Viginti sextarijz auene.
- .vii.** Confirmatio odonis filij ei de eadē elemosina.
- .viii.** Carta .i. odonis de vigeio de uno sextario olej.
- .viiii.** Carta alia eidem odonis de alio sextario olej.
- .x.** Elemosina nicholaj capellani ducis s. i. sextario
- .xi.** Donū Boini p̄positi s domo castellanis. Solej.
- .xii.** Donū hodonis de harte de molendino salonis
- .xiii.** Donū hodonis ducis. des Maisnauz de Roure.
- .xiiii.** Donū Odonis ducis. de uno hoīe in uilla s corcellis.
- .xv.** Donū Odonis ducis de nemor
- .xvi.** Laus Alaudis ^{ducis} de nemor
- .xvii.** Laus Alaudis de nemor
- .xviii.** Donum
- .xix.** Laus Alaudis de nemor
- .xx.** Laus Alaudis de nemor
- .xxi.** Laus Alaudis de nemor
- .xxii.** Laus Alaudis de nemor
- .xxiii.** Laus Alaudis de nemor
- .xxiiii.** Laus Alaudis de nemor
- .xxv.** Laus Alaudis de nemor
- .xxvi.** Laus Alaudis de nemor
- .xxvii.** Laus Alaudis de nemor
- .xxviii.** Laus Alaudis de nemor
- .xxix.** Laus Alaudis de nemor
- .xxx.** Laus Alaudis de nemor



Fig. 23 AD21, cart. 166, f. 1r. Table du 1^{er} chap.

*Manu domi euech. qd ten. ooo dux burgundie fuda
toz loci.*
Capitulū p̄mum.

De noīe dei sumi meipre cartula noui monasterii.

Notum sit omnibus p̄scolis p̄sentibz atqz futis. qd Rannard
beluensis uicomef. & uxoz eius hodierna noīe. & eoz filij.
Hugo. humbertus. Rannard. hagano. eozqz soroz Raimuldu. pro
suoꝝ peccatoꝝ remissione. Antecessoꝝqz suoꝝ. dono Robto & fr̄ibz
quy cū eo regulā s̄i Benedicti aruius atqz fidelis quam illuc uisqz
tenuerant obseruare cupiebant. contrulerunt de p̄scho suo qd an
tiquitus culteum uocabat. quantūcūqz ipsi & eoz successores
dī famulus. ad manū q̄qz. immo ad om̄em usum. necessariā fuerit. Inde
ipse Rannardus ⁊ ei uxoz de cui⁹ uerimonijs iure idem alodum
ipsi prouenerat. ac filij eozum prenominati. donū fecerunt legi
tīmū ad opul ipsoꝝ fratrum. deo in p̄mit. ac specialiter beati
m̄e dei genitricis sempqz uirginis. M̄rie. in cui⁹ honore locul q̄
uunc nouū monasterium dicit̄ consecrat⁹ est. situs in terrinio
p̄fati culteuisis alochij. Et quia eiusdem loci rectiam quā illuc
uisqz tenuerat. que duxum tantum iuris est. abbat & reliqui
fratres de manu ipsius quia laicū erat suscipe minime dux
runt aliquum. dimisit eam. atqz ab om̄imoda eius ulterius posses
sione renuntiat. predictis fr̄ibz ad dei seruitium dereliquit. De
reliquo q̄qz ipsius terre qd ipsi Rannardo tunc placuit reuere.
fecit ad dux burgundie ad illi concessione ⁊ libritū. talem cū eo
cōmizationē & pactum. ad opul eozdem monachoz. ut scilicet
p̄ terra illa singulis annis in castro beluensi solidos uiginti solida
pet. tam ipse quam ipsius post-euz heredes. Preterea in eoz
tamibicē concessit ei ac filio suis ip̄o dux q̄ndam dux

compositioe conecit et al nris iuris ip̄e eius. quantūcūqz unū
arum in territono beluensi possent plantare & colere. in p̄ria do
municā. Retinuit tamen idem Rannardus duos seruos eidem
alodij. Teodericū Arqz Martini. & ancillā quandam osanna noīe.
De terra q̄qz ipsa quantum eis in p̄rios usus ad colendū sufficit.
Alam autē terram tantūmodo excolent. quā ipse dux ac sepe
fatus Rannard. eiusqz uxoz si adesse uoluerit. dominus q̄qz abbas
ipsi dimident. & assignabunt. in parte scilicet remota a monachoz
cultura. Postea cum dedicaret̄ ecclia noui monasterij. dux
ipse & Rannardus cū uxore sua uide uerum donum fecerunt in
conspectu multe plebis que aderat. in manu donū Walterij ca
bilonensis ep̄i. ad usum suscipiendū fr̄um. quantum ipsi sub ritami
ne sui pontificis a potenta laicali. & om̄i strepitu selari libi. ser
uicio sui creatoris quietus uacarent. Ipse uero dux tam in ne
moie p̄fato cenobio conuictio. quā in om̄i curioquaqz dūcāta
sua usūtrū plenissimū eidem fr̄ibz attribuit. Huc cōmunitio
in suscipiendū & dono iustit. Hugo fili ducis. q̄ & idem conces
sit. ser ⁊ fr̄ & heuricus hoc idem postea concessit. Astuerunt etiā
rethres suscipi. Hugo de monte s̄i iohis. Gualo de salua. Se
gruini de belua. ⁊ filius ei hugo. Hugo de franco. Nlo de
stollens. Robertus ip̄oficus argillensis. Jobes de pulmaro. & lan
dual fili ei. Hugo uenator. Petrus fili redū & concessit ⁊ restis
est. Hugo de monesteb. Que secun⁹ acta sunt post-bicunū. rem
peubz domini **ABRW** abbas. q̄ in eodem loco p̄fato abbi Rob
to iude recedenti. successit. Quā scilicet suscipiendi uingum soluti
dum Rannardo tardus p̄suerunt. eos ab ipsius loci monachis
reperere solebat. desiḡiauit ei dux domos in belua ab aqua q̄
dicit̄ belua. usqz ad barrā q̄ respicit dūsonē. i quaz emsu colat̄

Fig. 24 AD21, cart. 166, f. 1v-2r. Main du scribe 1. 1^e ligne du f. 2r coupée, réécrite au XV^e s. au bas du f. 1v

Fig. 25 Tableau présentant la reconstitution des parties grattées de la table du chap. 1, cart. 166

n° d'ordre	identification ou commentaire
3	semble évoquer la donation de la maison dite de la duchesse à Dijon. Perdu ?
4	1190, CCMA 396
5	1190, CCMA 397
6	1190, CCMA 1134
7	1190, CCMA 1133
8	8 et 9 sont 2 chartes évoquant la même donation. Perdues ?
9	
10	s.d. (1162-1192), CCMA 771
11	1191, CCMA 2016
12	
13	1195, CCMA 1521
14	1195, CCMA 470
15	1212, CCMA 131 ?
16	1219, CCMA 2289 ?

Incapitulum Carta de Tontenens

Item De dono Hamrici angliaci de Tontenens.
 .ii. De dono Bolous de crusillul. z uxoris eidem de tra lastey.
 .iii. De dono Humbri Bismontini archiepi de decimis de tontenens.
 .iiii. De dono Stephani de neblans de nemouris laudone aduocati.
 .v. De donacione quele int nos z dnm philippu de terrorio lastey.
 .vi. De dono Agnetis de lucena z filioz ei de uilers.
 .vii. De dono martelli de axalle z fulconis fratris eius.
 .viii. De donacione dnm Willm montis scilicet de veum scilicet martelli.
 .ix. De donacione int essienis z Willm de pagne de nemouris.
 .x. De pinto quod uendidit Guido ppositus de essienis.
 .xi. De donacione int castren z Willm de pagne de nemouris.
 .xii. De donacione de tontenens qm eis dny suscepit i custodia sua.
 .xiii. De opone int castren z dnm Willm de pagne de nemouris z alij.
 .xiiii. De concambio pratorij de pagne.
 .xv. De donacione cu dno Gerardo de francesco.
 .xvi. De sententia diffinitiva sup terrorio de lastey z de pagne.
 .xvii. De donacione cu dno Gerardo de francesco de decimis.
 .xviii. De dono dnm. W. montis scilicet Johis de hominis. Valerij z alij.
 .xix. De hoc qd. O. dny Burgundie debet manutene pace sua cum domino W. de francesco.

XX Item qd dny de pagne de tra lastey
XXI Item qd dny de tra lastey
XXII Item qd dny de tra lastey
XXIII Item qd dny de tra lastey

Capitula cartarū de tontenens. q̄ sunt sigillata.

I. De donū hamrici angliaci de tontenens.
ii. De donū Bolous de crusillul. z uxoris eidem de tra lastey.
iii. De donū hūbrī Bismontini archiepi de decimis de tontenens.
iiii. De donū Stephani de neblans de nemouris laudone aduocati.
 b. uiliez espenei. et Beescha. s lastey.
v. De donū martelli de axalle z fulconis fratris eius.
vi. De donū agnetis de lucenas z filioz ei. s uilers.
vii. De donū martelli de axalle z fulconis fratris eius.

De donū hamrici angliaci de tontenens. Capitulum. i.

Horū ē uolo omībus tam p̄sentibz qm futis. qd ego hamricus angliaci seruus indignus. tam sup flumū sequunā in Bismontino terrorio sitam que tontenens appellat. michi a fr̄e meo Hugone filioq; eius Gerardo donare. Do. et concedo hūc marie dei genitrici. et fr̄ibz essienis in p̄tū possiden dnm. ob salutē anime p̄notati fr̄is mei Hugonis. et meo. p̄decessoribz q; meoꝝ. ita tam ut essienis fr̄es p̄dicte angliaci ecclesie singulis annis p̄soluant. Hoc aut factum est apud angliaci v. idus iulij. huus rei testes sunt. Gregoriꝝ p̄or. Arlebaud subp̄or. Hugo p̄sitor. Hugo bearni. anseulfus infirmarius. Willm lacusta. Hoc etiā fr̄ Gerardus nepos illi abbis laudauit. z teobaud in.

De donū Bolous de crusillul. z uxoris eidem de tra lastey. .ii.
 orum sit omībus scē ecclesie
 filijs. Bolonē de crusillul una cum uxore sua soure guaridi

Fig. 26 AD21, cart. 166, f. 77v-78r. Tables du chap. concernant Tontenant. f. 77v écrite par le scribe 2, f. 78r écrite par le scribe 1

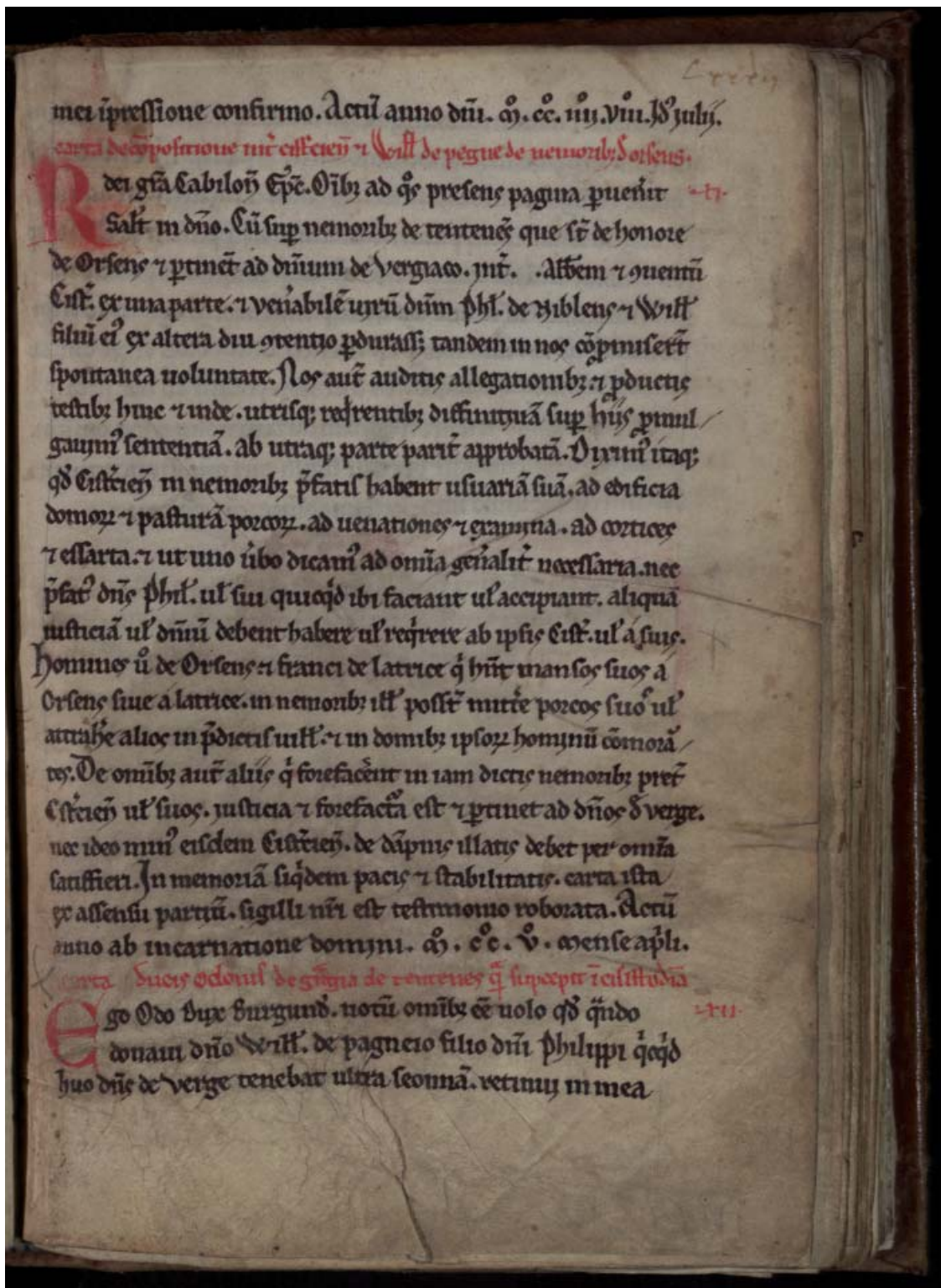


Fig. 27 AD21, cart. 166, f. 82r. f. taché par l'humidité

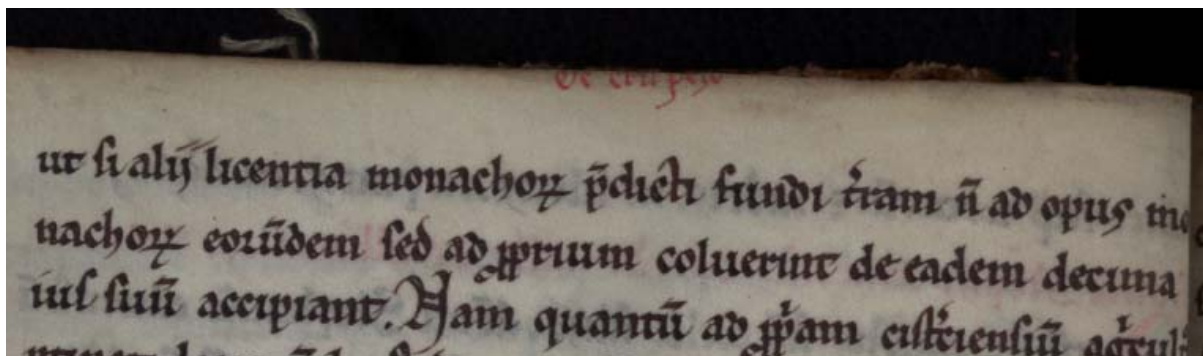


Fig. 28 AD21, cart. 166, f. 41v. Titre courant « De Crespeio » coupé lors de la taille des f.

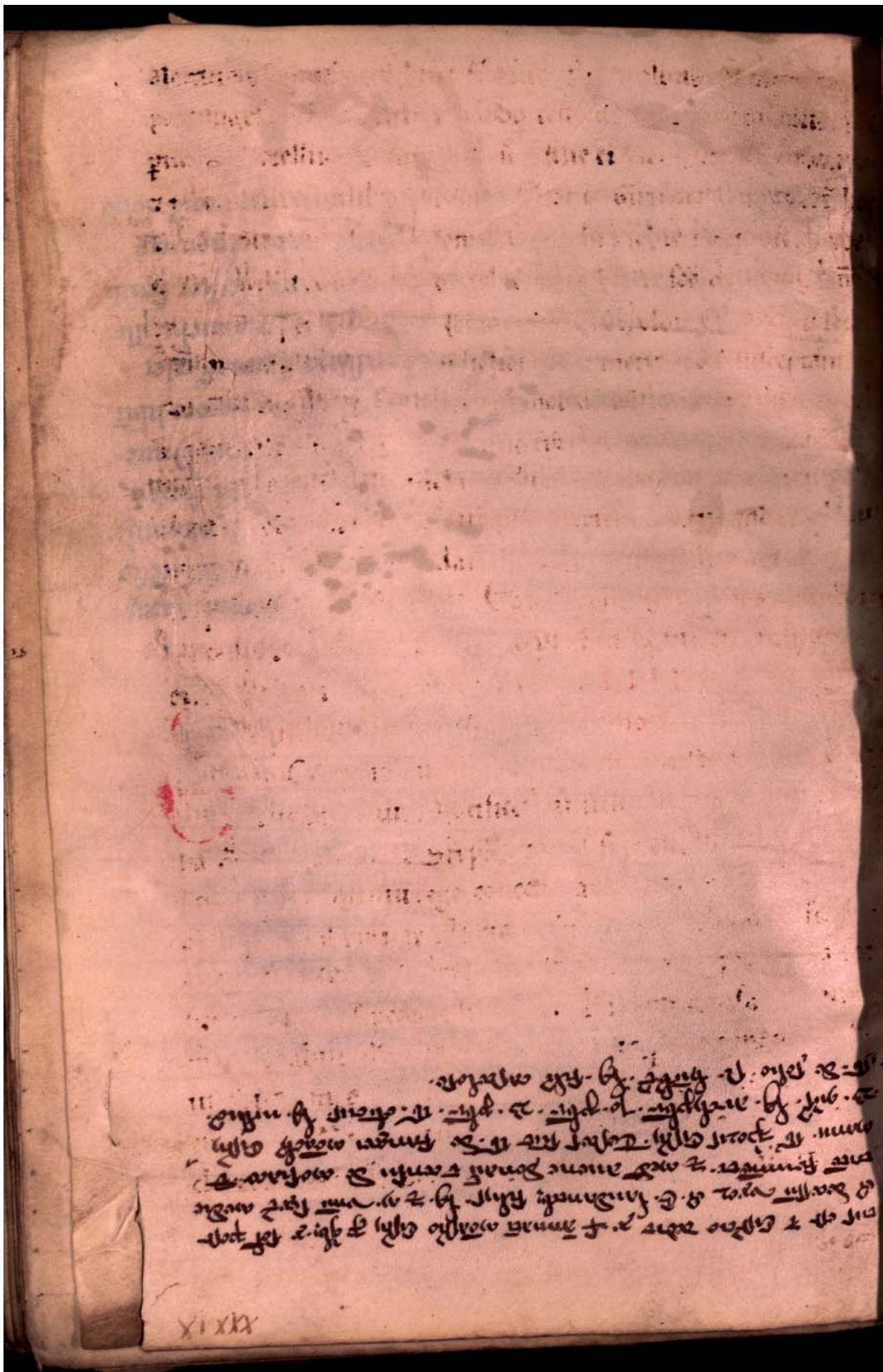


Fig. 29 AD21, cart. 166, f. 39r. Palimpseste, cliché soumis à un filtre rouge. f. disposé tête-bêche dans le cart.

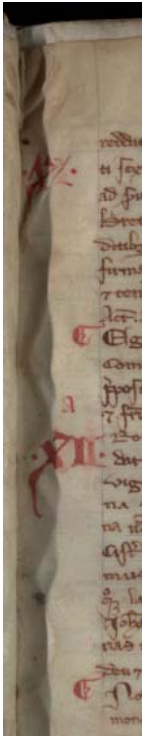


Fig. 30 AD21, cart. 166, f. 5r. Couture en « V » dans la marge interne

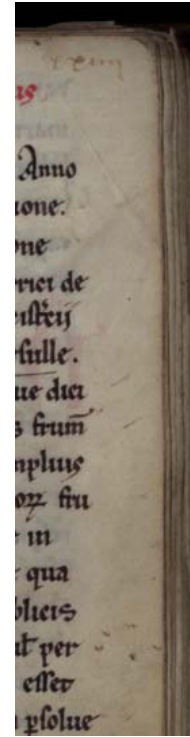


Fig. 31 AD21, cart. 166, f. 24r. Trous laissés par la couture d'un onglet

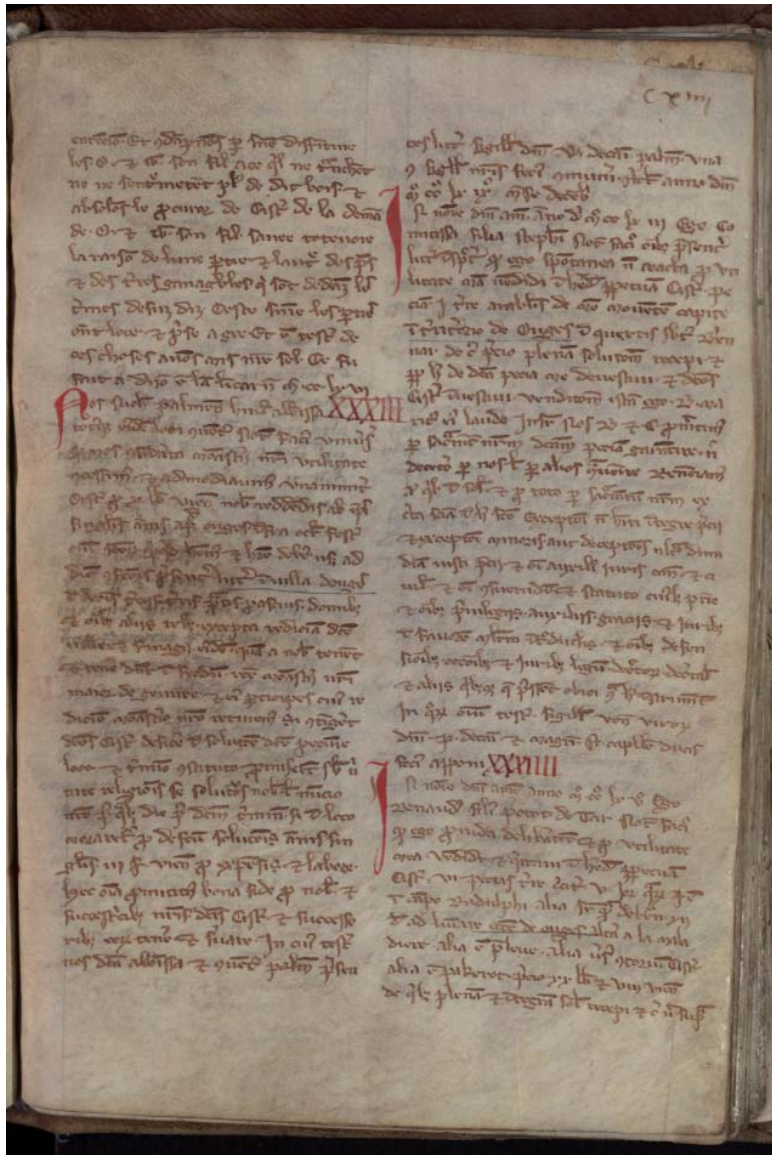


Fig. 32 AD21, cart. 166, f. 114r. Ajouts du XIV^e s., disposés sur 2 col.

Classement par J.B. Lemort,
milieu XVIIIe s.

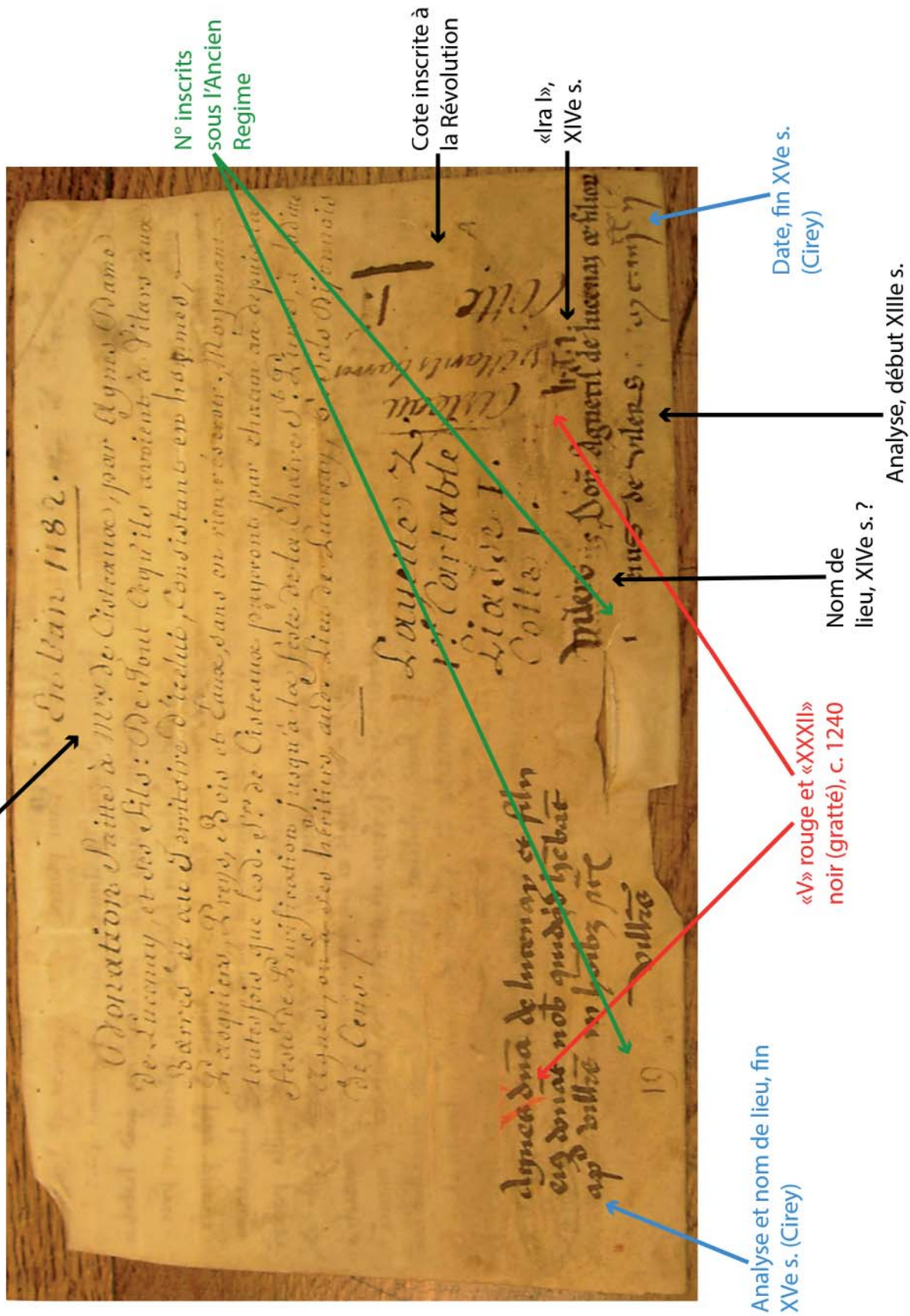


Fig. 33 AD21, 11 H 549, 1182. Mentions dorsales XIII^e-XVIII^e s.

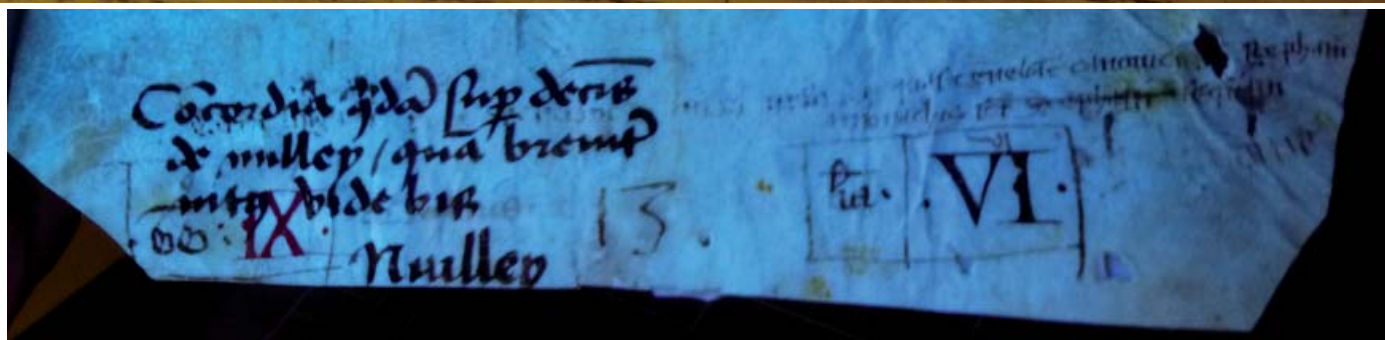
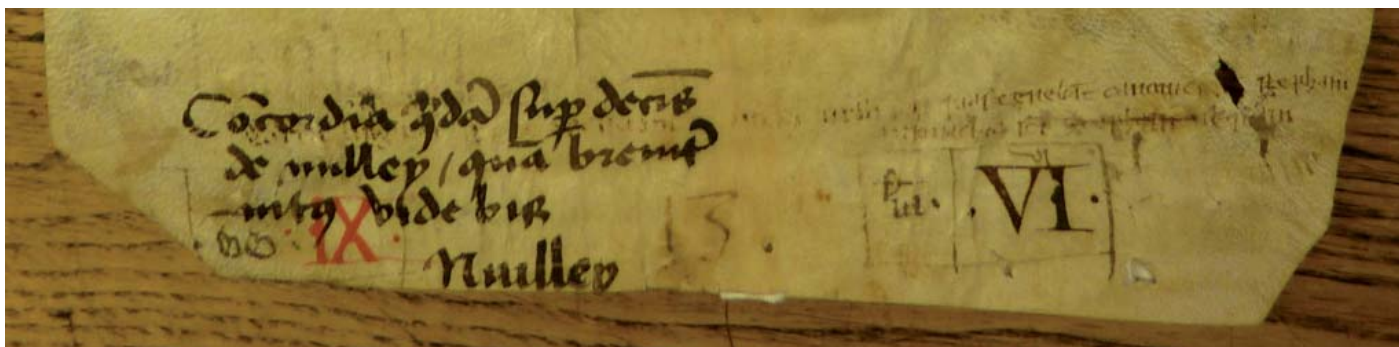


Fig. 34 AD21, 11 H 1005, s.d. (1145-1163). Mention XIII^e s., en partie recouverte par la mention Cirey. Original et lecture sous UV

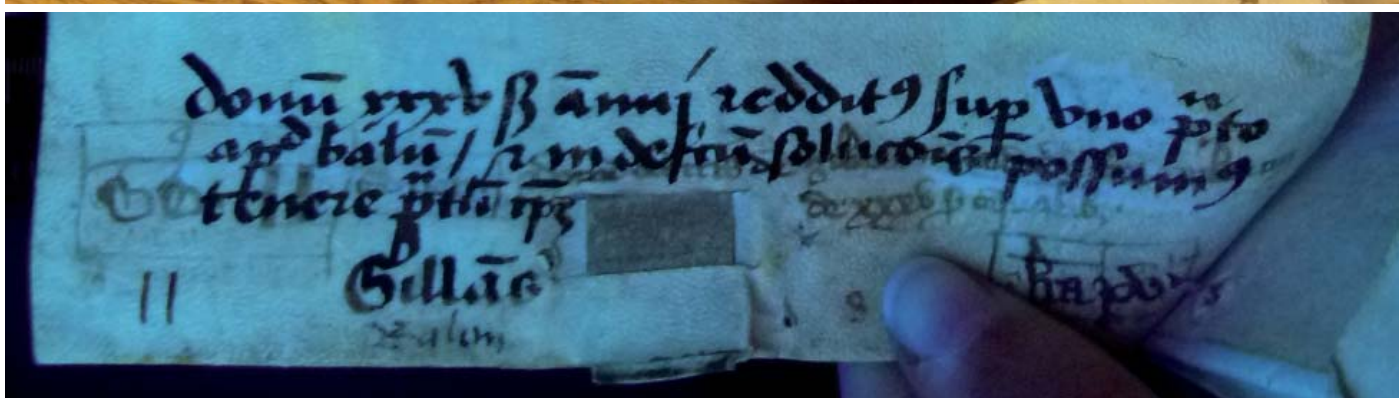
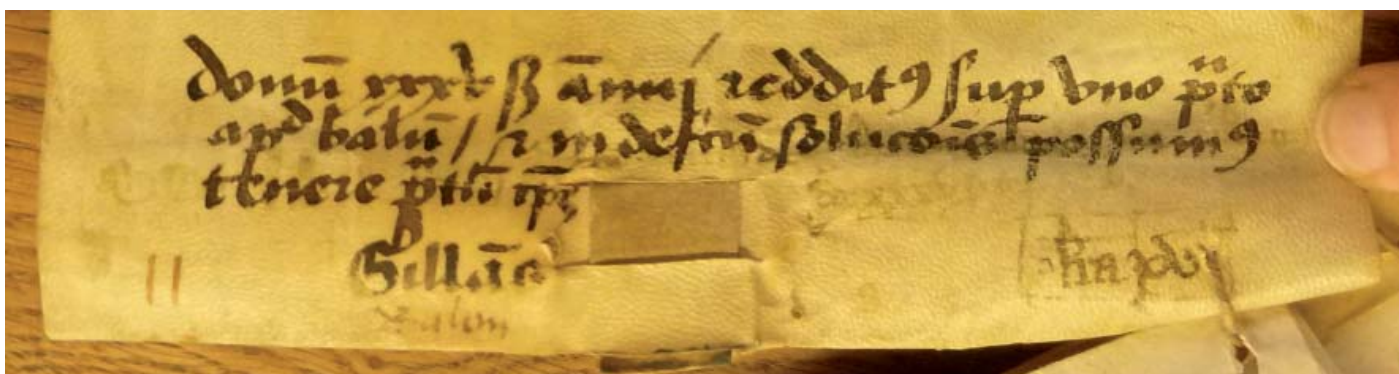


Fig. 35 AD21, 11 H 608, s.d. (1192-1218). Mention XIV^e s., effacée et en partie recouverte. Original et lecture sous UV

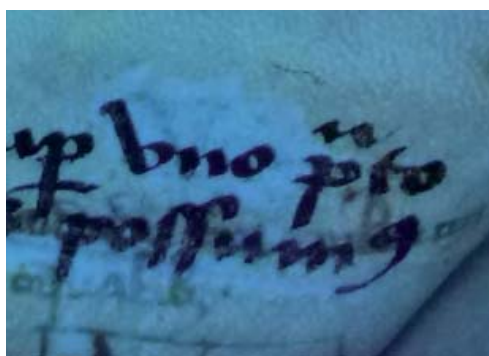


Fig. 36 AD21, 11 H 608, s.d. (1192-1218). N^o d'ordre gratté

Fig. 37 Tableau présentant l'évolution du nombre d'actes de 1098 à 1270, par décennie

Décennies	Nb d'actes
1098-1110	2
1111-1120	4
1121-1130	8
1131-1140	10
1141-1150	8
1151-1160	24
1161-1170	33
1171-1180	53
1181-1190	53
1191-1200	62
1201-1210	128
1211-1220	143
1221-1230	251
1231-1240	174
1241-1250	163
1251-1260	165
1261-1270	175

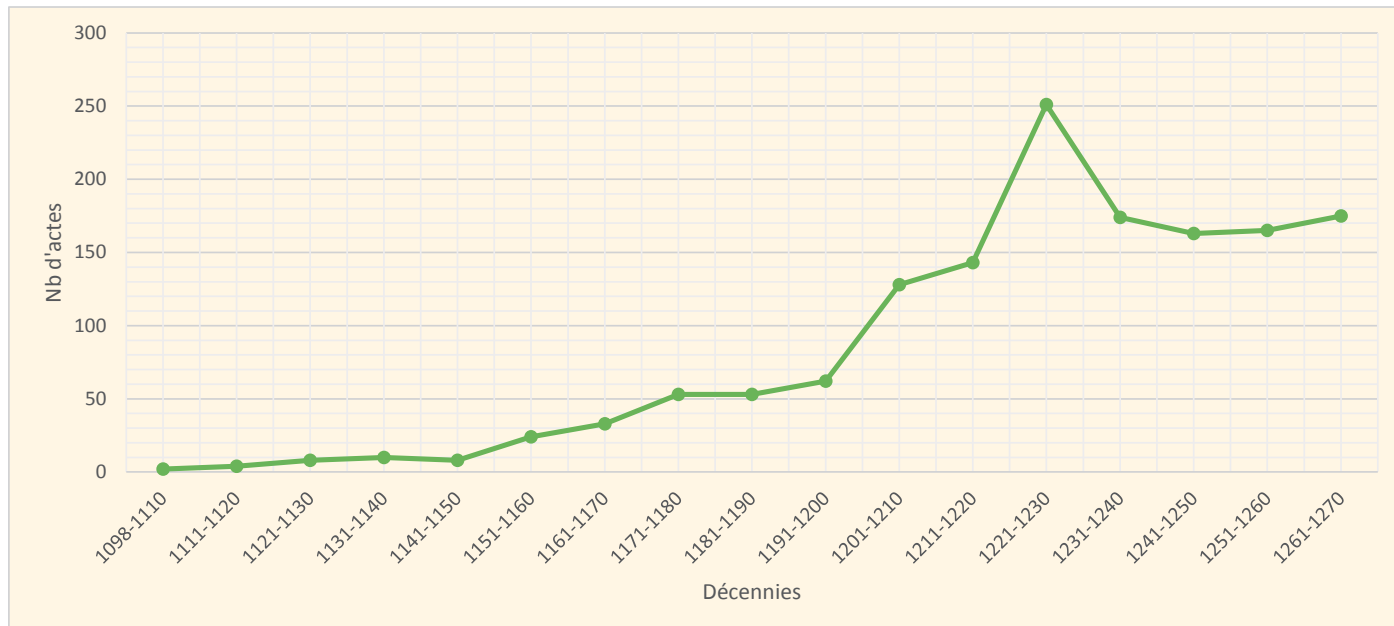


Fig. 38 Graphique présentant l'évolution du nombre d'actes de 1098 à 1270, par décennie

Fig. 39 Tableau présentant l'évolution du nb d'actes de 1098 à 1270, par décennie : nb cumulatif

Décennies	Nb cumulatif d'actes
1098-1110	2
1111-1120	6
1121-1130	14
1131-1140	24
1141-1150	32
1151-1160	56
1161-1170	89
1171-1180	142
1181-1190	195
1191-1200	257
1201-1210	385
1211-1220	528
1221-1230	779
1231-1240	953
1241-1250	1116
1251-1260	1281
1261-1270	1456

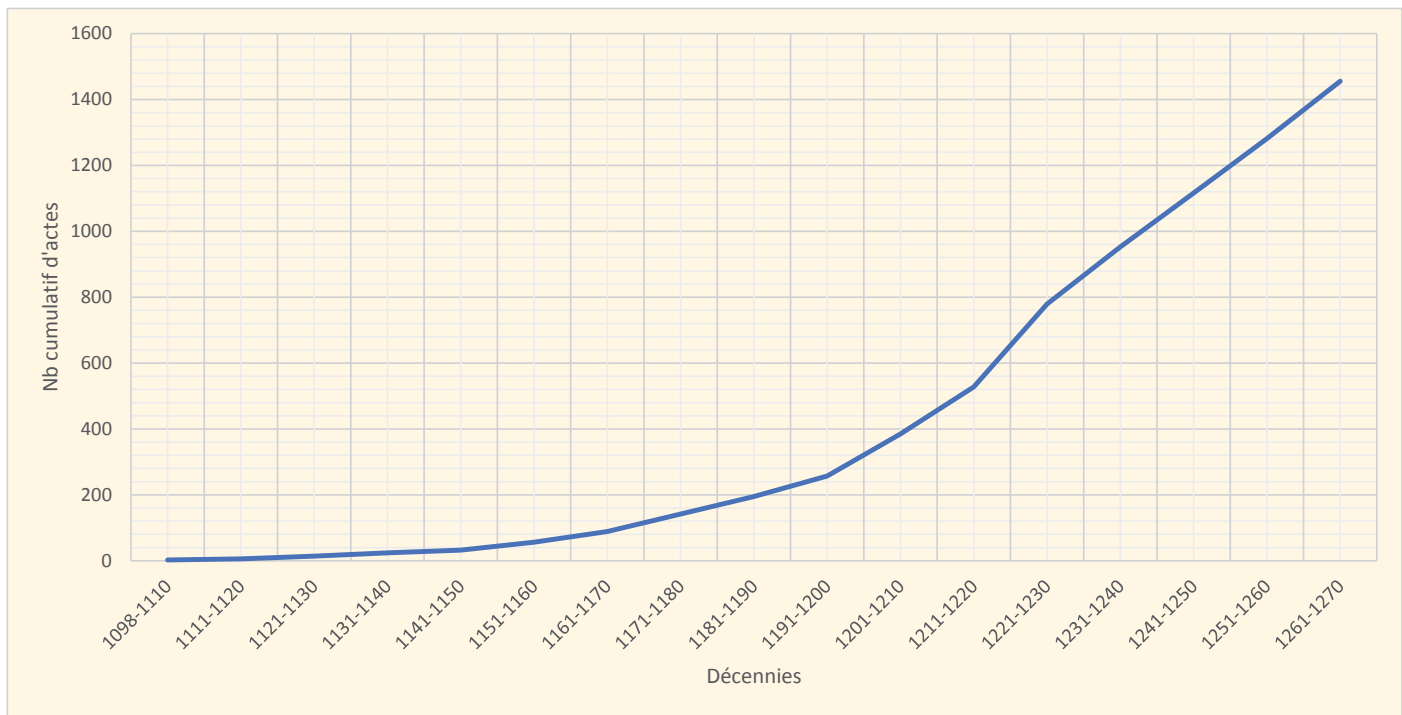


Fig. 40 Graphique présentant l'évolution du nb d'actes de 1098 à 1270, par décennie : nb cumulatif



Fig. 41 AD21, 11 H 490, s.d. (1162-1192). Chiffres romains « XVIII » en rouge

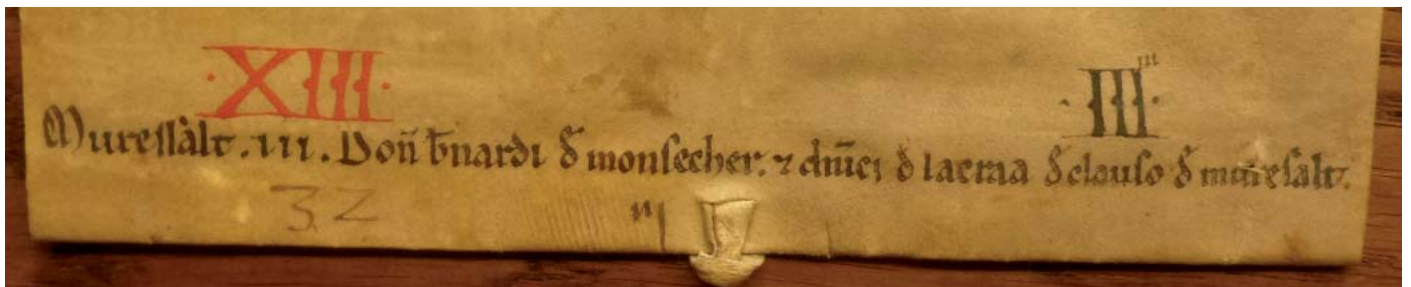


Fig. 42 AD21, 11 H 881, s.d. (1162-1171). Cote formée de 2 chiffres romains, l'un rouge, l'autre noir, non remployée, non grattée. Chiffre d'attente « III »

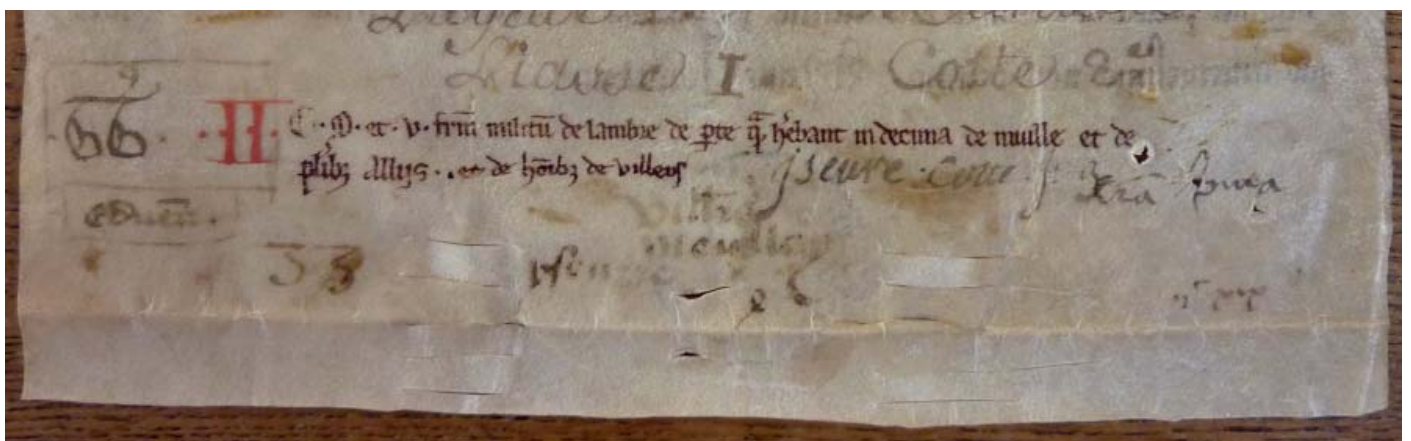


Fig. 43 AD21, 11 H 693, 1219 (a.st.). Analyse du XIII^e s.

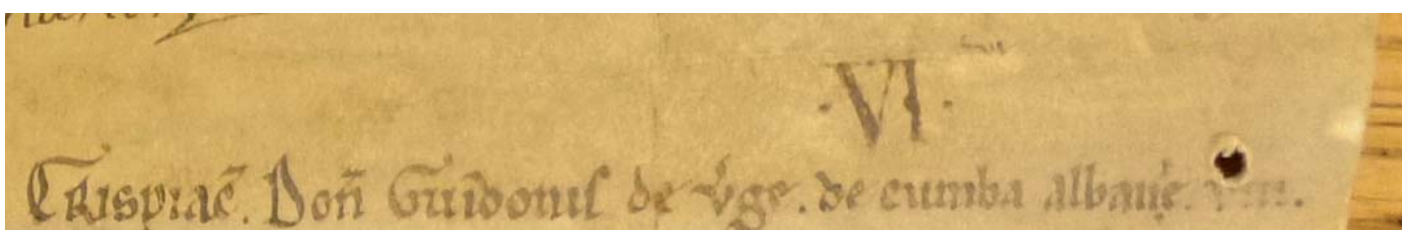


Fig. 44 AD21, 11 H 251, s.d. (1145-1163). N^o d'ordre changé de « VIII » à « VI » dans la 1^e moitié du XIII^e s.

161

68
n° 1

Titulus primus. continet cartas cartarum ecclesie Cisterciensis. Et que ipso no hnt titulos.

Titulus secundus. continet cartas omniu possessionu et redditu qd hnt eccle Cisterci i epatu Sabaudie.

Titulus tertius. continet cartas omniu possessionu et redditu qd hnt eccle Cisterci in epatu Eduen qd ipso n hnt titulos.

Titulus quartus. continet cartas omniu possessionu et redditu qd hnt eccle Cisterci in linguonen qd ipso hnt titulos.

Titulus quintus. continet cartas de tentenis et de vilers et de omnibus pertinentis suis.

Titulus sextus. continet cartas de carfilla et de pferia et de omnibus pertinentis suis.

Titulus septimus. continet cartas de grangia nova et de omnibus pertinentis suis.

Titulus octauus. continet cartas de Breigne et foratu de Gille et de omnibus pertinentis suis.

Titulus nonus. continet cartas de Rose et de omnibus pertinentis suis.

Titulus decimus. continet cartas de Bergul et de viles et de omnibus pertinentis suis.

Titulus undecimus. continet cartas de Delleu et de omnibus pertinentis suis.

Titulus duodecimus. continet cartas de erespees et de omnibus pertinentis suis.

Titulus tredecimus. continet cartas de Oghressaue et de omnibus pertinentis suis.

Titulus quatuordecimus. continet cartas de Berna et de omnibus pertinentis suis.

Titulus quindecimus. continet cartas de illoze et de omnibus pertinentis suis.

Titulus sextadecimus. continet cartas de voget et de omnibus pertinentis suis.

Titulus septendecimus. continet cartas de viles et de omnibus pertinentis suis.

Titulus octauodecimus. continet cartas de Dutione et de omnibus pertinentis suis.

Titulus nonodecimus. continet cartas de Hogis et de omnibus pertinentis suis.

Titulus vicesimus. continet cartas de Salguim et de aq ductu et de stannis et de oib pertinentis suis.

Titulus vicesimus primus. continet cartas de corcellis et de omnibus pertinentis suis.

Titulus vicesimus secundus. continet cartas de dola et de omnibus pertinentis suis.

Titulus vicesimus tertius. continet cartas de Salnt et de omnibus pertinentis suis.

Titulus vicesimus quartus. continet cartas de ledonio et de omnibus pertinentis suis.

Titulus vicesimus quintus. continet cartas de campina. Viacello. Bozodoro. Joanniac.

Titulus vicesimus sextus. continet cartas de Francia. usq ad mare.

Titulus vicesimus septim. continet cartas de Anglia.

Titulus vicesimus octauus. continet cartas Albigen.

Titulus vicesimus nonus. continet cartas de hyspama.

Titulus vicesimus primus. continet cartas de pedagus.

Titulus vicesimus secundus. continet cartas de hyspama.

Marsy deule
Lombardie
Carat. Venet
Grang. nova
Breigne Gilig
Rose
Gorgul
Delleu
erespees
Oghressaue
Berna
illoze
voget
viles
Dutione
Hogis
Salon aluy/Boz.
Corcellis
Dola
Salnt



Explicunt Tituli Cartarum eccle Cisterciensis.

Fig. 45 AD21, cart. 169, f. 1r. Table générale

Fig. 46 AD21, cart. 169, f. 1r. Table générale, transcription

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen. | Inc[...] titul[...] ecclesie Cisterciensis | [gratté]
Incipiunt tituli cartarum ecclesie Cisterciensis [RÉSERVE] [SIGNUM] [PIED DE MOUCHE] que proprios non habent titulos.
Titulus primus continet cartas omnium possessionum et reddituum quos habet ecclesia Cistercii in episcopatu Cabilonensi. [SIGNUM]
Titulus secundus continet cartas omnium possessionum et reddituum quos habet ecclesia Cistercii in episcopatu Eduensi que proprios non habent titulos.
Titulus tercius continet cartas omnium possessionum et reddituum quos habet ecclesia Cistercii in episcopatu Linguonensi que proprios non habent titulos.
Titulus quartus continet cartas de Moyse et de Saules et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus quintus continet cartas de Tentenans et de Vilers et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus sextus continet cartas de Tarsulla et de Ysurra et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus septimus continet cartas de Grangia Nova et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus octavus continet cartas de Bretigne et prioratu de Gille et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus nonus continet cartas de Rose et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus decimus continet cartas de Gerguil et de Bues et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus undecimus continet cartas de Destein et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus duodecimus continet cartas de Crespees et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus tresdecimus continet cartas de Muressaut et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus quartusdecimus continet cartas de Berna et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus quintusdecimus continet cartas de Alorse et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus sextusdecimus continet cartas de Vooget et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus septimusdecimus continet cartas de Fixins et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus octavusdecimus continet cartas de Divione et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus nonusdecimus continet cartas de Hogiis et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus vicesimus continet cartas de Saloum et de aqueductu et de stannis et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus vicesimusprimus continet cartas de Corcellis et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus vicesimussecundus continet cartas de Dola et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus vicesimustercius continet cartas de Salins et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus vicesimusquartus continet cartas de Ledonio et de omnibus pertinentiis suis.
Titulus vicesimusquintus continet cartas de Campania, Viatello, Tornodoro, Jovinnico.
Titulus vicesimussextus continet cartas de Francia et usque ad mare.
Titulus vicesimusseptimus continet cartas de Anglia.
Titulus vicesimusoctavus continet cartas Albigienses.
Titulus vicesimusnonus continet cartas de Hyspania.
Titulus tricesimus continet cartas de pedagogiis.
Titulus tricesimus primus continet cartas de Bysuncio.
Expliciunt tituli cartarum ecclesie Cisterciensis.

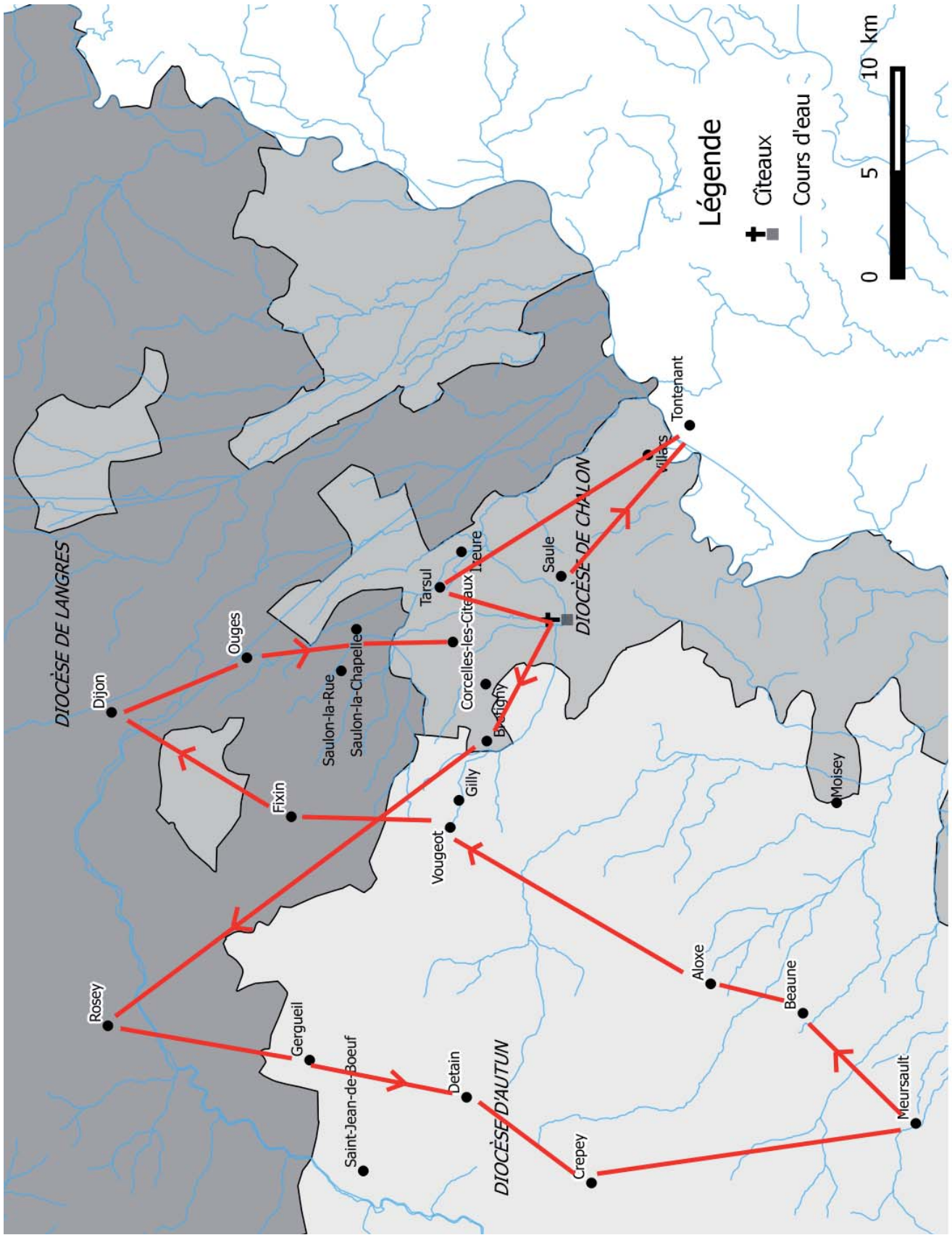


Fig. 47 Carte des localités servant de référents scripturaires, c. 1240

Fig. 48 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 169

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	quinion	1-15	1 : onglet	7r-15v : chap. 1 Chalon 2r-v : suite de la table du chap. 1, sur un demi-f. — 3r-v : Évangile de saint Jean, XV-2 à XVI-8, XII ^e s. — 4r-6v : Notices du XII ^e s.	1r : table générale — 1v et 7r : table du chap. 1 — 4 f. provenant d'autres mss ont été ajoutés entre le 1 et le 2 — Le chap. Chalon a été divisé lors de la restauration du volume, voir 52r f. 3-6 : collés ensemble à un talon, inséré ensuite dans la couture
2	auj. ternion (quaternion incomplet ?)	16-21	16r : marque de cahier « III »	16r : chap. 2 Autun — 19r-26v : chap. 3 Langres 28r-33v : chap. 4 Moisey et Saule	Chapitre incomplet : débute à l'acte n° 19 — Manque au moins 1 f. entre 18 et 19 — 19r : table du chap. 3 incomplète
3	quaternion	22-29	22r : marque de cahier « IIIII » — 28 : onglet		28r : table du chap. — 27r-v : vierges
4	quaternion	30-37	30r : marque de cahier « V » — 34 onglet		34r : vierge — 34v-35r : table du chap. 5 — 35v : vierge
5	auj. ternion (quaternion incomplet ?)	38-43		36r-47v : chap. 5 Tontenant et Villars 48v-51v : chap. 6 Tarsulle et Izeure	
6	quaternion	44-51	48 : onglet		48r : vierge — chap. incomplet, suite au f. 89r — 48v-49r : table du chap. 6
7	septénion amputé de son dernier f.	52-64		Chalon (ajouts)	début du cahier au 15v
8	quaternion	65-72	65r : marque de cahier « IX » — 65 : onglet — 72 : onglet	65v-71r : chap. 7 Grange-Neuve	65r : table du chap. 7 — 71v-72r vierges — 72v : table du chap. 8
9	quaternion	73-80	73r : marque de cahier « X » — 80r : marque de cahier « X » — 80 : onglet	73r-79v : chap. 8 Brétigny et Gilly — 80r-84r : chap. 9 Rosey 84v-88v : chap. 10 Gergueil et Bœuf	absence de table pour le chap. 9
10	quaternion	81-88	81 : marque de cahier « XI »		chap. 10 incomplet, voir la suite au 95r — absence de table pour le chap. 10
11	aujourd'hui ternion (quaternion incomplet ?)	89-94	89 : onglet	89r-94v : fin du chap. 6 Tarsulle et Izeure	chap. 6 incomplet — 89r vierge
12	quaternion	95-102	101 : onglet	95r-101r : fin du chap. 10 Gergueil et Bœuf — 101v-102v : chap. 11 Détaïn	chap. 11 incomplet — absence de table pour le chap. 11

fiam. ceteris illud. Et quia eundem loci ecclesiam quam illuc usque
 meram. que dicitur castrum iuris est. Abbas. reliquit frs de manu ipsius
 quia laicus erat. sedque minime dicitur aliquam. dimisit eam. acq
 ab omni modo et ulterius possessione renunciat. predictis frs ad dei
 servitium detulit. De ratione q; ipsius est quod ipi retinard tunc
 placuit. retinere. fecit. ad dicit burgundie. ad alius concessionem et sibi
 tunc. calem cum eo commutatione et pactum. ad opus eorum monachos.
 no saluo et terra illa fugatis amens in castro belnicus solido. vigner
 sudage. tunc ipse qui et ipius post eum heredes. Preterea meadem cambi
 tione concessit et ac filius suus ipse dicit. quoniamq; unquam interitio belani
 si possent plantare. et colere. in propria dominatua. Retinuit tamen dem in
 mundis dies servos eundem loci redderunt. acq; marimum. et dicit
 lam quandam osannam nomine de tra q; ipa quantum es in ppris
 usis. ad colendum sufficit. Nam autem terram eorum modo. reddent qm
 ipse dicit ac sepe factus rannandus. eius q; viros si ad eum iudicem. dominus q;
 ab eis ipis duceat. et assignabitur. nre saloe remota. andriachy. cul
 tura. Postea cum dicitur ecclesiam novimodulstru. dicit ipse et rannandus
 cum viros sua inde iterum domi fecerunt in conspectu iudicis ptebis
 q; dicit. in unum totum. y. ad eum. adlonensis ep. ad istum supradic
 toy frim. quatinus ipi sub tutamur sui pontificis. apertema lucali. tot
 scriptu scilicet sibi. seruo su exaliois quatuor uerent. Ipe vero dicit
 tam in unum pto. et nobis conuincto. qua in omni circumf. dominatua sua
 uis. et in plenitudine eisdem frs. attribuit. Hinc commutationi supradicte
 et dono inuenitur hugo filius dicit. q; idem concessit. sed et fr eius ben
 ricas hoc idem postea concessit. A fuerant etiam ceteros sub capite hugo
 de monte sancti iohis. Oratio de salua. Sogruunil et belni. q; filius eius
 hugo. Hugo de quercuo. Oratio de frilliois. R. dicitur iposticus. argillien
 is. Johannes de palmarco. et laudric filius ei. Hugo uenior. pterius filius
 ceteri et concessit. et ceteris est. Hugo de monstarch. Que scaturit. ita sicut
 post beninut. tempore domini. abbas. qui in eodem loco pto. ab
 bato robto inde reddunt. concessit. Quoniam saloe supradicti in
 quia solido dum rannard caridus placuerunt. eos ab ipius loci moni
 chis repetere solebat. designatur et dicit domos in belni ab aqua belni.
 usq; ad hartam q; respicit diuione. in quartu censu costem in quatuor so
 lido suscipet. sic tamen ut nichil omnino in eisdem domis. nisi suos.

AD21

.fr. solido unquam. acquirat. Cum firmiter q; dicit istud pteat. ut
 ipse rannardus cum uxore sua et filius id concedens. sibi sanctificatum su
 ide pteat. etiam testib; subseriptis. hoc etiam pteat. ut si illo futu
 ro tempore dicit ut heredi et heredibus eius in iuriam quod abfir
 de hac re facere temptauerit. nunquam ulterius loci illi ut frs. ipse ut
 et heres aliquam uia inuenit. nullamq; p solationem exerceat. Hoc
 ipse et eius viros. et filii. filii qui loqui poterant. et p eis qui no poterat
 ipse par et mater concesserunt. Ceteros autem sunt hui. Hugo de mo
 re sancti iohis. Arnulfus de rannandus. Rannandus de garen. Hugo
 dicitur. Bernardus de rannandus. Henricus archiepiscopus. Johannes de
 palmar. Laudricus iposticus. Henricus maior. Mo deuanus. No
 bertus de viella.

Noram sit cunctis sancte ecclesie filiis. quod Gertraudiuonensis ecclesie
 abbas. et totus eundem ecclesie conventus. concesserunt monachis sancte
 marie de castro. certis in locis duob; taxatis. quicq; aliquid apud castellum
 huius possiderant. P quo beneficio hugo dicit burgundie indidit nos
 chis sancti benigni omni redditus annuales. omnimodumq; iustitiam. de
 quodam manso eisdem monachis. constitutus in iusta q; uocat curad
 la. Hec facta sunt in eodem loci. et in eodem loco. et in eodem loco. abbas
 in iuriam fecerit monachis. diuonensis. de libertate pto. mansi. in re
 pteat. amonachis altionibus. Et hi ceteros. Henricus et in celo. moa
 chi de castro. yalo archidiaconus. Hugo et rannardus iposticus. Gibras.
 Garpinus et hugo fr eius. et in ista alu. Et maledictio dei patris omni
 portatus et filii. et ipse sit sup istos sit q; hoc euacue temptauerit. am.
 Ho marcellus et fulco fr metis. quam sepe audimus. III.

E amate nra erugate. quod in ipis quo corpus patris nri ful
 conis domini de malialo. terre benedicti reddunt. et in manerio sit
 pete beate humati. in illa que alis ecclesie mar nri. dicitur. debet ecclesie
 cast. unum mansum solum apud pteat. cum possessionib; mansi. sed obli
 scunt domino odone campuensis. qui tunc episcopus terram in uadimoniu
 unu tenebat. rem ad pteatum ducere non poterat. Hos aut postea qui
 etiam manu recuperant. cast. uenit. et in castro. ab omni conuicatu pa
 trem nri absoluit. et beneficiis et omnib; edibus q; uniuersam regam
 res. imperantur. et q; anima. et nobis. et nobis. unum mansum apud
 pteat. cum appendiciis et iusticiis suis. et possessionib; mansi.

CABIL

Fig. 49 AD21, cart. 169, f. 7v-8r. Titre courant et titre en marges externes, « TITUL », « I » et « EPAT », « CABIL »

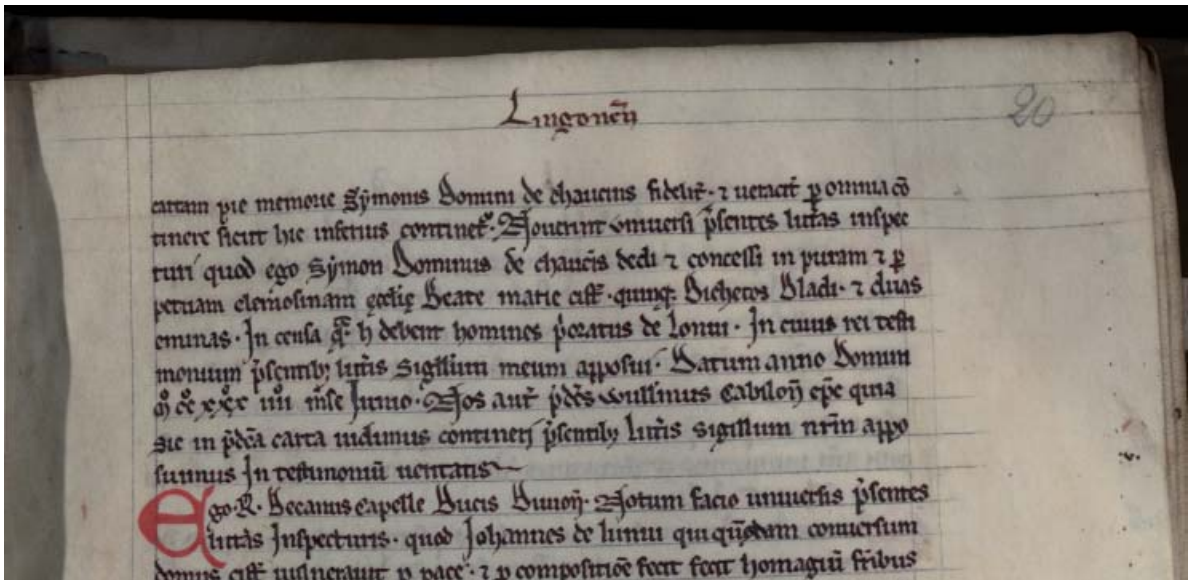


Fig. 50 AD21, cart. 169, f. 20r. Titre courant « Lingonensis », lettrine « E », n° d'ordre « V » en marge de gouttière

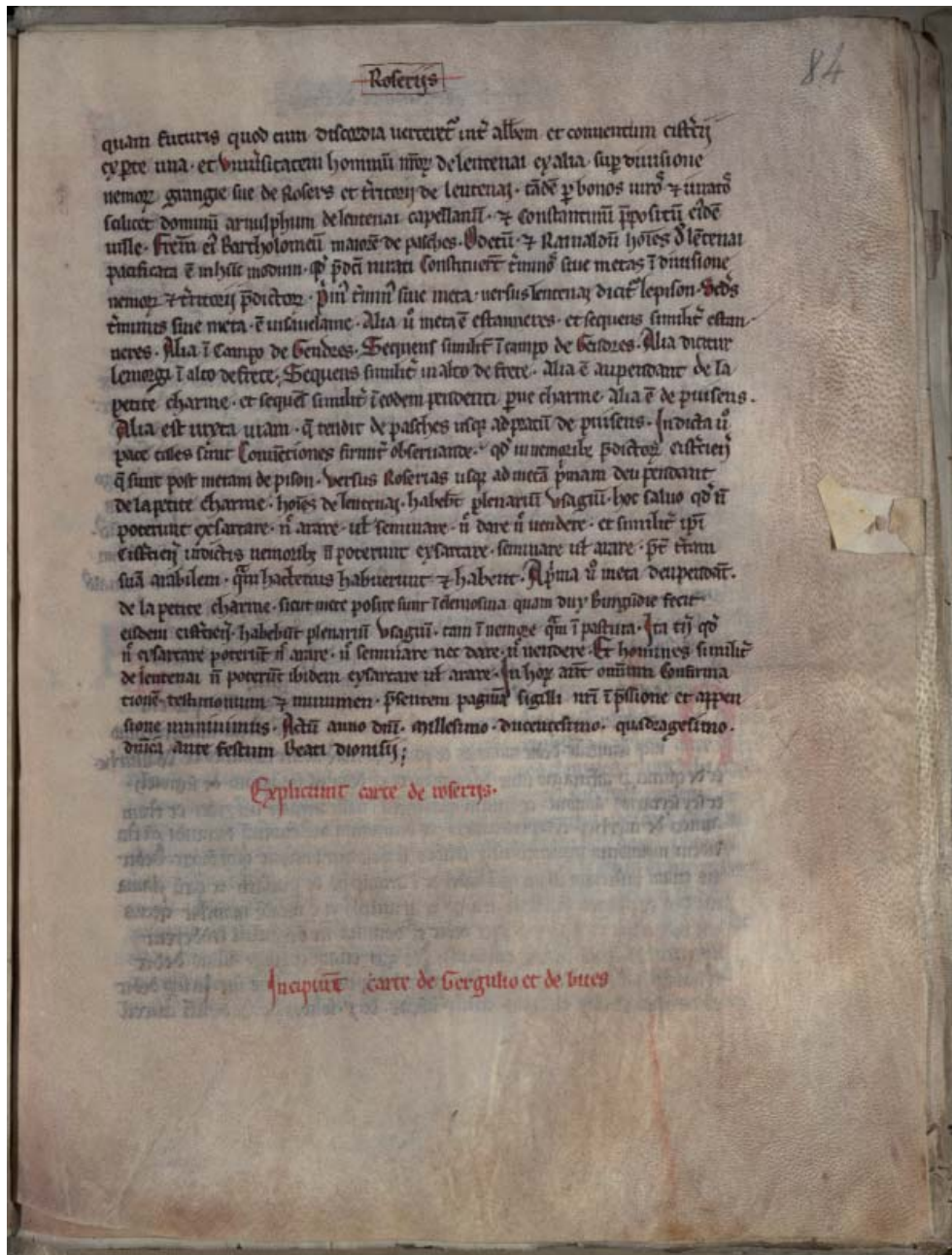


Fig. 51 AD21, cart. 169, f. 84r. Titre courant « Roserijs » rehaussé de rouge, explicit du chap. et incipit du suivant, ongle

Fig. 52 Tableau comparant les actes contenus dans les cart. 169, 168 et 167

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
1. évêché de Chalon	1. s.d., 228 2. s.d., 241 3. s.d., 1470 4. s.d., 197 5. s.d., 199 6. s.d., 198 7. 1195, 1521 8. 1200, 1526 9. 1200, 1527 et 1528 10. 1204, 4663 11. 1212, 4664 12. 1215, 4665 13. 1190, 1134 14. 1190, 1133 15. 1219, 4666 16. 1190, 396 17. 1190, 397 18. 1206, 1523 et 1525 19. 1206, 1524 20. 1209, 1872 21. 1209, 1871	22. s.d., 4915 23. 1207, 5 24. 1223, 4668 25. 1221, 4669 26. 1225, 3308 26. 1225, 4670 27. 1228, 3309 28. 1228, 4671 29. 1236, 4672 30. 1215, 4673 31. 1234, 4674 32. 1217, 4675 33. 1219, 4676 34. 1225, 4700 35. s.d., 4701 36. 1223, 4702 37. 1229, 4703 38. 1220, 3357 39. 1229, 122 40. 1234, 4705 41. 1228, 4706 42. 1216, 4707	1. s.d., 228 2. s.d., 241 3. s.d., 1470 4. 1241, 4825 7. 1195, 1521 8. 1200, 1526 9. 1244, 1522 10. 1200, 1527 et 1528 10. 1204, 4663 11. 1212, 4664 12. 1215, 4665 12. 1239, 4818 13. 1190, 1134 14. 1190, 1133 15. 1219, 4666 16. 1190, 396 17. 1190, 397 18. 1206, 1523 et 1525 19. 1206, 1524 20. 1209, 1872 21. 1209, 1871	22. s.d., 4915 23. 1207, 5 24. 1223, 4668 25. 1221, 4669 26. 1225, 3308 26. 1225, 4670 27. 1228, 3309 28. 1228, 4671 29. 1236, 4672 30. 1215, 4673 31. 1234, 4674 32. 1217, 4675 33. 1219, 4676 34. 1225, 4700 35. s.d., 4701 36. 1223, 4702 37. 1229, 4703 38. 1220, 3357 39. 1229, 122 40. 1234, 4705 41. 1228, 4706 42. 1216, 4707
2. évêché d'Autun	1. 1189, 563 2. 1189, 561 3. s.d., 2338 4. 1215, 927 5. s.d., 2365 6. 1228, 2351 7. 1228, 2352 8. 1234, 2353 9. 1237, 4773 10. 1217, 4774 11. 1221, 78, 79 et 2693 12. 1221, 925 et 926 13. 1225, 928 14. 1235, 930 15. 1233, 949	16. 1229, 4775 17. ? 18. 1226, 4776 19. 1223, 3529 20. 1225, 1517 21. 1228, 1567 22. 1226, 4677 23. 1231, 4678 24. 1235, 4679 25. 1229, 929 26. 1232, 1043 27. 1236, 4680 28. 1228, 4375 29. 1236, 4376 30. 1238, 4377	[2]. 1189, 561 3. s.d., 2338 4. 1215, 927 5. s.d., 2365 6. 1228, 2351 7. 1228, 2352 8. 1234, 2353 9. 1237, 4773 10. 1217, 4774 11. 1221, 78, 79 et 2693 12. 1221, 925 et 926 13. 1225, 928 14. 1235, 930 15. 1233, 949	16. 1229, 4775 17. 1252, 4290 18. 1226, 4776 19. 1223, 3529 20. 1225, 1517 21. 1228, 1567 22. 1226, 4677 23. 1231, 4678 25. 1229, 929 24. 1235, 4679 26. 1232, 1043 27. 1236, 4680 28. 1228, 4375 29. 1236, 4376 30. 1238, 4377
3. évêché de Langres	1. 1191, 2016 2. s.d., 1993 3. 1208, 2460 et 2461 4. 1234, 2462 5. 1229, 4681 6. 1233, 3824 7. 1224, 4682 8. 1214, 3844 9. 1224, 4683 10. 1227, 4684 11. 1226, 1995 12. 1226, 1996 13. 1226, 4685 14. 1226, 1140 15. 1232, 1143 16. 1233, 4193	17. 1213, 4686 18. 1227, 1142 19. 1225, 1139 20. 1225, 1138 21. 1224, 4687 22. 1224, 4688 23. 1232, 4689 24. 1226, 193 25. 1226, 194 26. 1226, 950 27. 1225, 4690 28. 1224, 1125 29. 1236, 4691 30. 1227, 4692 31. 1234, 1124 32. 1234, 813	1. 1191, 2016 2. s.d., 1993 3. 1208, 2460 et 2461 4. 1234, 4924 5. 1229, 4681 6. 1233, 3824 7. 1224, 4682 8. 1214, 3844 9. 1224, 4683 10. 1226, 1995 11. 1226, 1996 12. 1226, 4685 sans n°. 1226, 1141 15. 1232, 1143 16. 1233, 4193 17. 1213, 4686	18. 1227, 1142 19. 1225, 1139 20. 1225, 1138 21. 1224, 4687 22. 1242, 4925 23. 1232, 4689 23. 1224, 4688 24. 1226, 193 25. 1226, 194 26. 1226, 950 27. 1225, 4690 28. 1224, 1125 29. 1236, 4691 30. 1227, 4692 31. 1234, 1124 32. 1234, 813
4. Moisey et Saules	1. s.d., 690 2. s.d., 786 3. 1171, 787 4. s.d., 812 5. 1211, 3307 6. aucun acte transcrit 7. s.d., 648	8. s.d., 2294 9. s.d., 648 10. s.d., 766 11. s.d., 744 12. s.d., 803 13. 1183, 2581 14. 1204, 4693	1. s.d., 690 2. s.d., 786 3. 1171, 787 4. s.d., 812 5. 1211, 3307 7. s.d., 648	8. s.d., 2294 9. s.d., 648 10. s.d., 766 11. s.d., 744 12. s.d., 803 13. 1183, 2581 14. 1204, 4693

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
5. Tontenant et Villars	1. s.d., 661 2. s.d., 704 3. s.d., 675 4. 1209, 77 5. 1211, 3307 6. 1220, 80 7. 1204, 2 8. 1224, 82 9. 1206, 4953 10. 1217, 4695 11. 1219, 4696 12. 1220, 4697 13. 1209, 4505 14. 1223, 81 15. 1203, 2388 et 4518 16. s.d., 796 17. 1205, 2390	18. 1188, 8 19. 1205, 4913 20. 1211, 37 21. 1204, 4513 ou 2394 22. 1214, 4515 23. 1215, 2395 24. s.d., 243 25. 1216, 2396 26-29. Aucune transcription 30. 1182, 1 31. 1220, 123 32. 1233, 465 et 466 34. 1234, 86 35. 1220, 132 36. 1223, 4698	1. s.d., 661 2. s.d., 704 3. s.d., 675 4. 1209, 77 5. 1224, 83 6. 1220, 80 7. 1204, 2 8. 1224, 82 9. 1216, 4953 10. 1217, 4695 11. 1219, 4696 12. 1220, 4697 13. 1209, 4505 14. 1223, 81 15. 1203, 4860 16. s.d., 796 17. 1204, 4858 17. 1205, 4913	18. 1188, 8 19. 1205, 2390 20. 1211, 37 21. 1214, 4861 22. 1214, 4863 23. 1215, 4954 24. s.d., 243 25. 1216, 4862 30. 1182, 1 30. 1243, 87 31. 1220, 123 32. 1233, 465 et 466 33. 1229, 124 34. 1234, 86 35. 1220, 132 36. 1223, 4698
6. Tarsul et Izeure	1. 1151, 1636 2. 1151, 1638 3. 1152, 1635 4. 1168, 764 5. s.d., 1639 6. s.d., 1637 7. 1173, 809 8. 1206, 1640 9. 1227, 4699 10. 1216, 4694 11. ? 12. ? 13. ? 14. ? 15. 1212, 131	16. 1206, 130 17. 1218, 4749 18. 1215, 4750 19. 1229, 4751 20. 1224, 133 21. 1233, 4752 22. 1224, 4753 23. 1226, 4754 24. 1228, 4755 25. 1228, 4756 26. 1227, 135 27. 1229, 4757 28. 1233, 136 29. 1230, 4758 30. 1234, 4759	1. 1151, 1636 2. 1151, 1638 3. 1152, 1635 4. 1168, 764 5. s.d., 1639 6. s.d., 1637 7. 1173, 809 8. 1206, 1640 9. 1227, 4699 10. 1216, 4694 10. 1239, 4959 11. 1242, 137 12. 1242, 4960 15. 1212, 131	16. 1206, 130 17. 1218, 4749 18. 1215, 4750 19. 1229, 4751 20. 1224, 133 21. 1233, 4752 22. 1224, 4753 22. 1247, 1643 23. 1226, 4754 24. 1228, 4755 25. 4756 26. 1227, 135 27. 1229, 4757 28. 1233, 136 29. 1230, 4758 30. 1234, 4759
7. La Grange Neuve	1. 1197, 639 et 640 2. 1223, 29 3. 1197, 641 4. 1197, 638 et 642 5. 1221, 4728 6. 1222, 4729 7. 1199, 624 8. 1201, 4730 9. 1197, 623 10. 1201, 4731	11. 1204, 4732 12. 1206, 627 13. 1208, 4733 14. 1208, 4734 15. 1221, 631 16. 1220, 4735 17. 1221, 4736 18. s.d., 637 19. 1227, 4737 20. 1228, 3034	1. 1197, 639 et 640 2. 1223, 29 3. 1197, 641 4. 1197, 638 et 642 5. 1221, 4728 6. 1222, 4729 7. 1199, 624 8. 1201, 4730 9. 1197, 623 10. 1201, 4731	11. 1204, 4732 12. 1206, 627 13. 1208, 4733 14. 1208, 4734 15. 1221, 631 16. 1220, 4735 17. 1221, 4736 18. s.d., 637 19. 1227, 4737 20. 1228, 3034
8. Brétigny et le prieuré de Gilly	1. s.d., 242 2. s.d., 250 3. s.d., 680 4. s.d., 792 5. 1167, 759 6. 1204, 4738 7. 1213, 4789 8. 1213, 629 9. 1213, 4739	12. s.d., 235 13. s.d., 825 14. s.d., 4741 15. s.d., 824 16. s.d., 4742 17. 1221, 4743 18. 1224, 4744	1. s.d., 242 2. s.d., 250 3. s.d., 680 4. s.d., 792 5. 1167, 759 6. 1204, 4738 7. 1213, 4789 8. 1213, 629 9. 1213, 4739	12. s.d., 235 13. s.d., 825 14. s.d., 4741 15. s.d., 824 16. s.d., 4742 17. 1221, 4743 18. 1224, 4744
9. Rosey	1. 1157, 1669 2. s.d., 1664 3. s.d., 1671 4. s.d., 801 5. s.d., 1969 6. s.d., 188 7. 1197, 1970 8. 1165, 244	9. 1197, 2591 10. 1197, 2580 11. 1199, 1971 12. 1213, 500 13. 1223, 4745 14. 1205, 513 15. 1239, 4746 16. 1240, 1666	1. 1157, 1669 2. s.d., 1664 3. s.d., 801 4. s.d., 1671 5. s.d., 1969 6. s.d., 188 7. 1197, 1970 8. 1165, 244	9. 1197, 2591 10. 1197, 2580 11. 1199, 1971 12. 1213, 500 13. 1223, 4745 14. 1205, 513 15. 1239, 4746 16. 1240, 1666

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
10. Gergueil et Bœuf	1. s.d., 654 2. s.d., 656 3. s.d., 768 4. 1215, 4747 et 2283 5. s.d., 231 6. s.d., 653 7. 1175, 811 8. s.d., 49 9. s.d., 245 10. 1231, 4748 11. s.d., 50 12. 1198, 246 13. 1200, 247 14. 1200, 248 15. 1200, 249 16. 1190, 48 17. 1190, 2286	18. 1210, 4760 19. 1210, 4761 20. 1223, 525 21. 1205, 4763 22. 1205, 4762 23. 1210, 4764 24. 1210, 4765 25. 1234, 4766 26. 1203, 4767 27. 1203, 4768 30. 1203, 4769 31. 1225, 4770 32. 1232, 4771 33. 1211, 4772	1. s.d., 654 2. s.d., 656 3. s.d., 768 4. 1215, 4747 et 2283 5. s.d., 231 6. s.d., 653 7. 1175, 811 8. s.d., 49 10. 1231, 4748 16. 1190, 48 17. 1190, 2286	18. 1210, 4760 19. 1210, 4761 20. 1223, 525 23. 1210, 4764 24. 1210, 4765 25. 1234, 4766 26. 1203, 4767 27. 1203, 4768 30. 1203, 4769 31. 1225, 4770 32. 1232, 4771 33. 1211, 4772
11. Détain	1. s.d., 761 2. 1162, 736 3. s.d., 733 4. 1184, 2586 5. 1164, 1665 6. 1189, 2587 7. 1167, 758 8. 1171, 781 9. 1169, 770 10. 1188, 2588 11. 1189, 2589 12. 1187, 2590 13. 1179, 821 14. 1194, 2585 15. 1164, 740 16. s.d., 747 17. 1164, 741 18. 1221, 4799 19. 1223, 4800	20. 1227, 4794 21. 1226, 4802 22. ? 23. ? 24. ? 25. 1212, 2287 26. 1213, 4803 26. 1213-1214, 4804 27. 1214, 2288 28. 1213-1214, 4805 29. 1218, 4806 30. 1218, 2289 31. 1218, 2291 32. 1219, 4807 33. s.d., 769 34. 1221, 4808 35. 1225, 4809 36. 1220, 4810 37. 1233, 4811 38. 1236, 4812	1. s.d., 761 2. 1162, 736 3. s.d., 733 4. 1184, 2586 5. 1164, 1665 6. 1189, 2587 7. 1167, 758 8. 1171, 781 9. 1169, 770 10. 1188, 2588 11. 1189, 2589 12. 1187, 2590 13. 1179, 821 14. 1194, 2585 15. 1164, 740 16. s.d., 747 17. 1164, 741 18. 1221, 4799 19. 1223, 4800	20. 1227, 4794 21. 1226, 4802 25. 1212, 2287 26. 1213, 4803 26. 1213-1214, 4804 27. 1214, 2288 28. 1213-1214, 4805 29. 1218, 4806 30. 1218, 2289 31. 1218, 2291 32. 1219, 4807 33. s.d., 769 34. 1221, 4808 35. 1225, 4809 36. 1220, 4810 37. 1233, 4811 38. 1236, 4812 39. 1240, 1579 40. 1240, 4797
12. Crépey	1. s.d., 55 et 650 2. s.d., 694 3. s.d., 757 4. s.d., 651 5. s.d., 671 6. s.d., 705 7. s.d., 815 8. s.d., 52 9. 1181, 835 10. 1178, 817 11. s.d., 4967 12. 1206, 38 et 39 13. s.d., 4968 14. s.d., 2582	15. s.d., 4834 16. s.d., 34 17. s.d., 4969 18. 1231, 4970 19. 1232, 4971 20. 1232, 3301 21. 1233, 4972 22. 1230, 4973 23. 1235, 4974 24. 1236, 4975 25. 1227, 4976 26. 1227, 4977 27. s.d., 4978	1. s.d., 55 et 650 2. s.d., 694 3. s.d., 757 4. s.d., 651 5. s.d., 671 6. s.d., 705 7. s.d., 815 8. s.d., 52 9. 1181, 835 10. 1178, 817 11. s.d., 4967 12. 1206, 38 et 39 13. s.d., 4968 14. s.d., 2582	15. s.d., 4834 16. s.d., 34 17. s.d., 4969 18. 1231, 4970 19. 1232, 4971 20. 1232, 3301 21. 1233, 4972 22. 1230, 4973 23. 1235, 4974 24. 1236, 4975 25. 1227, 4976 26. 1227, 4977 27. s.d., 4978
13. Meursault	1. s.d., 229 2. s.d., 762 3. s.d., 767 4. s.d., 804 5. s.d., 765 6. 1186, 1321 7. 1189, 2323 8. 1189, 2315 9. 1221, 2304 10. ? 11. 1198, 2301 12. 1205, 2319 13. 1208, 2307 14. 1211, 2320	15. 1212, 2308 16. 1213, 2311 17. 1214, 2310 18. 1228, 2306 19. 1217, 2309 20. 1217, 4979 21. 1219, 2322 22. 1218, 2321 23. 1218, 2328 24. 1223, 2318 25. 1228, 4088 26. 1235, 4089 27. 1228, 4087 28. 1228, 2313	1. s.d., 229 2. s.d., 762 3. s.d., 767 4. s.d., 804 5. s.d., 765 6. 1186, 1321 7. 1189, 2323 8. 1189, 2315 9. 1221, 2304 10. 1244, 2312 11. 1198, 2301 12. 1205, 2319 13. 1208, 2307 14. 1211, 2320 15. 1212, 2308 16. 1213, 2311 17. 1214, 2310	18. 1228, 2306 19. 1217, 2309 20. 1217, 4979 21. 1219, 2322 22. 1218, 2321 23. 1218, 2328 24. 1223, 2318 25. 1228, 4088 26. 1235, 4089 27. 1228, 4087 28. 1228, 2313 29. 1242, 2332 30. 1240, 2335 31. 1239, 4262 32. 1219, 2302 33. 1219, 2303 34. 1240, 2331

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
14. Beaune	1. s.d., 731 2. 1212, 891 3. 1212, 890 4. 1212, 5008 5. 1207, 1474 6. 1210, 1472 7. 1200, 889 8. 1200, 887 9. 1219, 5009 10. s.d., 53 11. 1218, 1909 12. 1235, 893 17. 1229, 5010 18. 1229, 2944 20. 1230, 1942 21. s.d., 1943 22. 1231, 5012 26. 1219, 1908 27. 1223, 1920 28. 1223, 1923 29. 1223, 1924 30. 1223, 1919 31. 1223, 1921 32. 1236, 1940 33. 1224, 1926 34. 1217, 1913 35. 1224, 1927 36. 1225, 1928 37. 1231, 1945 38. 1224, 1938 39. 1224, 1937 40. 1223, 1922 41. 1222, 1917	42. 1226, 1934 43. 1226, 1932 44. 1240, 1958 46. 1222, 1479 47. 1220, 1915 48. 1221, 1918 49. 1222, 1477 50. 1233, 1947 50. 1240, 1957 51. 1232, 1946 52. 1235, 2740 53. 1222, 1916 54. 1230, 5013 55. 1223, 1925 56. 1225, 1931 57. 1224, 5014 58. 1225, 1930 59. 1225, 1929 60. 1224, 1939 61. 1225, 892 62. 1228, 1935 63. 1229, 1936 64. 1230, 2934 65. 1236, 2936 66. 1230, 1941 67. 1235, 1950 68. 1238, 1954 69. 1238, 1952 70. 1238, 2750 71. 1227, 1933 72. 1253, 1483 73. 1234, 1481 74. 1238, 1953	1. s.d., 731 2. 1212, 891 3. 1212, 890 4. 1212, 5008 5. 1207, 1474 6. 1210, 1472 7. 1200, 889 8. 1200, 887 9. 1219, 5009 10. s.d., 53 11. 1218, 1909 12. 1235, 893 17. 1229, 5010 18. 1229, 2944 20. 1230, 1942 21. s.d., 1943 22. 1231, 5012 26. 1219, 1908 27. 1223, 1920 28. 1223, 1923 29. 1223, 1924 30. 1223, 1919 31. 1223, 1921 32. 1236, 1940 33. 1224, 1926 34. 1217, 1913 35. 1224, 1927 36. 1225, 1928 37. 1231, 1945 38. 1224, 1938 39. 1224, 1937 40. 1223, 1922 41. 1222, 1917	42. 1226, 1934 43. 1226, 1932 44. 1240, 1958 46. 1222, 1479 47. 1220, 1915 48. 1221, 1918 49. 1222, 1477 50. 1233, 1947 50. 1240, 1957 51. 1232, 1946 52. 1235, 2740 53. 1222, 1916 54. 1230, 5013 55. 1223, 1925 56. 1225, 1931 57. 1224, 5014 58. 1225, 1930 59. 1225, 1929 60. 1224, 1939 61. 1225, 892 62. 1228, 1935 63. 1229, 1936 64. 1230, 2934 65. 1236, 2936 66. 1230, 1941 67. 1235, 1950 68. 1238, 1954 69. 1238, 1952 70. 1238, 2750 71. 1227, 1933 72. 1253, 1483 73. 1234, 1481 74. 1238, 1953
15. Aloxe	1. 1180, 833 2. s.d., 763 3. 1195, 888 4. 1200, 887 5. 1204, 4981 6. 1204, 4982 7. s.d., 647 8. 1218, 4983	9. 1226, 4984 10. 1225, 4985 11. 1225, 4986 12. 1226, 4987 14. 1211, 4988 15. 1252, 4989 16. 1228, 4990	1. 1180, 833 2. s.d., 763 3. 1195, 888 4. 1200, 887 5. 1204, 4981 6. 1204, 4982 7. s.d., 647 8. 1218, 4983	9. 1226, 4984 10. 1225, 4985 11. 1225, 4986 12. 1226, 4987 14. 1211, 4988 15. 1252, 4989 16. 1228, 4990
16. Vougeot	1. s.d., 756 2. s.d., 655 3. 1212, 4991 4. 1219, 4992 5. 1223, 4993 6. 1228, 4994 7. 1220, 4995	8. 1227, 4996 9. 1227, 4997 10. 1227, 4998 11. 1227, 4999 12. 1229, 5000 13. 1233, 251	1. s.d., 756 2. s.d., 655 3. 1212, 4991 4. 1219, 4992 5. 1223, 4993 6. 1228, 4994 7. 1220, 4995	8. 1227, 4996 9. 1227, 4997 10. 1227, 4998 11. 1227, 4999 12. 1229, 5000 13. 1233, 251
17. Fixin	1. s.d., 799 2. 1188, 2036 3. s.d., 2224 4. 1197, 657 5. 1228, 2233 6. 1202, 5016 7. 1215, 5017 8. 1218, 5018	9. 1220, 5019 10. 1221, 5020 11. 1224, 5021 12. 1224, 5022 13. 1231, 5023 14. 1231, 5024 15. 1231, 5025	1. s.d., 799 2. 1188, 2036 3. s.d., 2224 4. 1197, 657 5. 1228, 2233 6. 1202, 5016 7. 1215, 5017 8. 1218, 5018	9. 1220, 5019 10. 1221, 5020 11. 1224, 5021 12. 1224, 5022 13. 1231, 5023 14. 1231, 5024 15. 1231, 5025

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
18. Dijon	1. s.d., 1402 2. 1171, 784 et 1403 3. 1171, 1404 4. 1162, 735 5. s.d., 783 9. s.d., 5038 10. 1211, 1299 12. 1212, 3687 16. 1198, 1405 18. 1231, 2174 19. 1235, 2194 20. 1202, 5039 21. 1215, 2187 22. 1216, 5040 23. 1198, 1406 24. 1197, 1407 25. 1206, 2182 26. s.d., 5041 27. 1208, 5042 28. 1208, 5043 29. 1208, 5044 30. 1208, 5045 31. 1210, 5046 33. 1216, 5047 34. 1207, 2183 35. 1226, 2192 36. 1226, 5048 37. 1226, 5049 38. 1208, 2184 39. 1208, 2185 40. 1208, 5050 41. 1210, 5051	42. 1210, 2186 43. 1220, 2188 44. 1220, 2168 45. 1230, 5052 46. 1221, 2190 47. 1221, 2189 48. 1223, 2191 49. 1229, 5053 50. 1224, 5054 51. 1214, 4782 52. 1226, 2143 53. 1234, 2144 54. 1235, 5055 54. 1237, 5056 55. 1239, 5057 56. ? 57. ? 58. ? 59. 1235, 5059 60. 1238, 5060 61. 1228, 2193 [...] 6. s.d., 794 7. 1208, 3689 et 3690 7. 1208, 3691 9. s.d., 5078 13. s.d., 1409 15. s.d., 771 17. 1205, 5079 18 ou 14. s.d., 2181 27. 1254, 5080	1. s.d., 1402 2. 1171, 784 et 1403 3. 1171, 1404 4. 1162, 735 5. s.d., 783 9. s.d., 5038 10. 1211, 1299 12. 1212, 3687 16. 1198, 1405 18. 1231, 2174 19. 1235, 2194 20. 1202, 5039 21. 1215, 2187 22. 1216, 5040 23. 1198, 1406 24. 1197, 1407 25. 1206, 2182 26. s.d., 5041 27. 1208, 5042 28. 1208, 5043 29. 1208, 5044 30. 1208, 5045 31. 1210, 5046 33. 1216, 5047 34. 1207, 2183 35. 1226, 2192 36. 1226, 5048 37. 1226, 5049 38. 1208, 2184 39. 1208, 2185 40. 1208, 5050 41. 1210, 5051	42. 1210, 2186 43. 1220, 2188 44. 1220, 2168 45. 1230, 5052 46. 1221, 2190 47. 1221, 2189 48. 1223, 2191 49. 1229, 5053 50. 1224, 5054 51. 1214, 4782 52. 1226, 2143 53. 1234, 2144 54. 1235, 5055 54. 1237, 5056 55. 1239, 5057 56. 1241, 3037 57. 1241, 524 58. 1241, 5058 59. 1235, 5059 60. 1238, 5060 61. 1228, 2193 [...] 6. s.d., 794 7. 1208, 3689 et 3690 7. 1208, 3691 9. 5078 13. s.d., 1409 15. s.d., 771 17. 1205, 5079 18 ou 14. s.d., 2181 27. 1254, 5080
19. Ouges	1. 1202, 3017 2. 1202, 3019 3. 1202, 3018 4. 1202, 3020 5. 1218, 3021 6. 1224, 3022 7. 1225, 3024 8. 1225, 3025	9. 1231, 4491 10. 1226, 3026 11. 1227, 3032 12. 1238, 5137 13. 1227, 5138 14. 1233, 3036 15. 1234, 3027 16. 1235, 3028	1. 1202, 3017 2. 1202, 3019 3. 1202, 3018 4. 1202, 3020 5. 1218, 3021 6. 1224, 3022 7. 1225, 3024 8. 1225, 3025 9. 1231, 4491 10. 1226, 3026	11. 1227, 3032 12. 1238, 5137 13. 1227, 5138 14. 1233, 3036 15. 1234, 3027 16. 1235, 3028 17. 1240, 5139 18. 1240, 5140 19. 1240, 5141
20. Saulon, l'aqueduc et les étangs	1. s.d., 1410 2. 1212, 5111 3. 1218, 5112 4. 1203, 4778 5. 1203, 4777 6. 1214, 4780 7. 1214, 4783 8. 1221, 4787 9. 1214, 5113 10. 1215, 4781 11. 1215, 4833 12. 1226, 5114 13. 1228, 5115 14. 1226, 5116 17. 1226, 5117 18. ? 19. 1229, 5120 20. 1230, 5121 21. 1227, 5122 22. 1210, 987 23. 1210, 988	24. 1213, 5123 25. 1217, 970 26. 1217, 971 27. 1219, 5124 28. 1220, 4788 29. 1223, 5125 30. 1227, 5126 31. 1213, 4786 32. 1213, 5127 33. 1221, 5128 34. 1228, 5129 35. 1228, 5130 36. 1228, 5131 37. 1219, 5132 38. 1214, 4785 39. 1202, 984 40. 1203, 4779 41. 1202, 5133 42. 1214, 4784 43. 1225, 5134 44. 1226, 5135	1. s.d., 1410 2. 1212, 5111 3. 1218, 5112 4. 1203, 4778 5. 1203, 4777 6. 1214, 4780 7. 1214, 4783 8. 1221, 4787 9. 1214, 5113 10. 1215, 4781 11. 1215, 4833 12. 1226, 5114 13. 1228, 5115 14. 1226, 5116 17. 1226, 5117 18. 1247, 5119 19. 1229, 5120 20. 1230, 5121 21. 1227, 5122 22. 1210, 987 23. 1210, 988	24. 1213, 5123 25. 1217, 970 26. 1217, 971 27. 1219, 5124 28. 1220, 4788 29. 1223, 5125 30. 1227, 5126 31. 1213, 4786 32. 1213, 5127 33. 1221, 5128 34. 1228, 5129 35. 1228, 5130 36. 1228, 5131 37. 1219, 5132 38. 1214, 4785 39. 1202, 984 40. 1203, 4779 41. 1202, 5133 42. 1214, 4784 43. 1225, 5134 44. 1226, 5135

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
21. Corcelles	1. 1204, 4839 2. 1204, 4840 3. 1216, 3516 4. 1213, 3517 5. 1224, 4841 6. 1224, 3519 7. 1224, 3518 8. 1232, 3520 9. 1195, 470 10. 1212, 4822 11. 1219, 4823 12. 1219, 5153 13. ? 14. 1232, 5154 15. 1212, 4843 16. 1228, 5155 17. 1214, 4844 18. 1215, 4845 19. 1216, 4846 20. 1216, 5156 21. 1220, 5157	22. 1215, 1086 23. 1220, 4847 24. 1221, 1087 24. 1236, 5158 26. 1222, 1088 27 ou 28. 1229, 2032 29. 1226, 4848 28 ou 30. 1226, 5159 31. 1221, 5160 32. 1201, 5161 33. 1221, 4849 34. 1221, 4850 35. 1223, 5162 36. 1224, 1089 37. 1225, 5163 38. 1225, 471 39. 1225, 5164 40. 1230, 5165 41. 1235, 5166	1. 1204, 4839 2. 1204, 4840 3. 1216, 3516 4. 1213, 3517 5. 1224, 4841 6. 1224, 3519 7. 1224, 3518 8. 1232, 3520 9. 1195, 470 10. 1212, 4822 11. 1219, 4823 12. 1219, 5153 14. 1232, 5154 15. 1212, 4843 16. 1228, 5155 17. 1214, 4844 18. 1215, 4845 19. 1216, 4846 20. 1216, 5156 21. 1220, 5157	22. 1215, 1086 23. 1220, 4847 24. 1221, 1087 24. 1236, 5158 26. 1222, 1088 27 ou 28. 1229, 2032 29. 1226, 4848 28 ou 30. 1226, 5159 31. 1221, 5160 32. 1201, 5161 33. 1221, 4849 34. 1221, 4850 35. 1223, 5162 36. 1224, 1089 37. 1225, 5163 38. 1225, 471 39. 1225, 5164 40. 1230, 5165 41. 1235, 5166
22. Dole	1. 1200, 51 2. s.d., 2863 3. 1216, 4890 4. 1218, 4891 5. 1227, 5169 6. 1236, 5170 7. 1228, 5171 8. 1229, 5172 9. 1229, 1422	10. 1230, 1421 11. 1233, 4892 12. 1233, 1413 13. 1233, 1412 14. 1233, 4893 15. 1233, 5173 16. 1233, 5174 17. 1238, 5176	1. 1200, 51 2. s.d., 2863 3. 1216, 4890 4. 1218, 4891 5. 1227, 5169 6. 1236, 5170 7. 1228, 5171 8. 1229, 5172 9. 1229, 1422	10. 1230, 1421 11. 1233, 4892 12. 1233, 1413 13. 1233, 1412 14. 1233, 4893 15. 1233, 5173 16. 1233, 5174 17. 1238, 5176
23. Salins	1. 1198, 1443 2. s.d., 1439 3. 1206, 5191 4. 1224, 5192 5. s.d., 54 6. 1230, 4897 7. 1209, 5193 8. 1195, 230 9. 1214, 4898 10. 1211, 5194 11. 1215, 5195 12. 1217, 5196 13. 1223, 5197	14. 1223, 5198 15. 1228, 5199 16. 1229, 5200 17. 1229, 5201 18. 1229, 5202 19. 1229, 5203 20. 1229, 5204 21. 1233, 5205 22. 1233, 5206 23. 1233, 5207 24. 1234, 5208 25. 1235, 4900 26. 1235, 5209	1. 1198, 1443 2. s.d., 1439 3. 1206, 5191 4. 1224, 5192 5. s.d., 54 6. 1230, 4897 7. 1209, 5193 8. 1195, 230 9. 1214, 4898 10. 1211, 5194 11. 1215, 5195 12. 1217, 5196 13. 1223, 5197	14. 1223, 5198 15. 1228, 5199 16. 1229, 5200 17. 1229, 5201 18. 1229, 5202 19. 1229, 5203 20. 1229, 5204 21. 1233, 5205 22. 1233, 5206 23. 1233, 5207 24. 1234, 5208 25. 1235, 4900 26. 1235, 5209
24. Lons-le-Saunier	1. 1172, 2137 3. 1172, 2316 3. 1172, 2142 4. 1186, 232 5. 1186, 233 et 1445 6. s.d., 789 7. s.d., 5221 8. 1212, 5222 9. 1170, 773 10. 1172, 790	11. 1173, 807 12. s.d., 234 13. 1184, 236 et 1440 14. 1199, 237 14. 1199, 238 15. 1206, 1436 16. 1232, 1433 17. 1224, 1441 19. 1237, 4906	1. 1172, 2137 3. 1172, 2316 3. 1172, 2142 4. 1186, 232 5. 1186, 233 et 1445 6. s.d., 789 7. s.d., 5221 8. 1212, 5222 9. 1170, 773 10. 1172, 790	11. 1173, 807 12. s.d., 234 13. 1184, 236 et 1440 14. 1199, 237 14. 1199, 238 15. 1206, 1436 16. 1232, 1433 17. 1224, 1441 19. 1237, 4906
25. La Champagne, Vitteaux, Tournus, Joigny	1. 1179, 819 2. 1179, 820 3. 1189, 2996 4. 1199, 2506 5. 1204, 4908 6. 1207, 4909 7. 1207, 5227 8. 1206, 5228 9. 1216, 5229 10. 1208, 5230 11. 1208, 5231 12. ? 12. ?	13. s.d., 618 14. 1179, 822 14. 1182, 619 16. s.d., 823 17. 1225, 4911 18. 1188, 239 19. 1189, 2997 20. 1199, 240 21. 1188, 2998 22. 1227, 442 23. ? 24. 1238, 4912 25. 1228, 5235	1. 1179, 819 2. 1179, 820 3. 1189, 2996 4. 1199, 2506 5. 1204, 4908 6. 1207, 4909 7. 1207, 5227 8. 1206, 5228 9. 1216, 5229 10. 1208, 5230 11. 1208, 5231 12. 1251, 5232 12. 1252, 5233	13. s.d., 618 14. 1179, 822 14. 1182, 619 16. s.d., 823 17. 1225, 4911 18. 1188, 239 19. 1189, 2997 20. 1199, 240 21. 1188, 2998 22. 1227, 442 23. 1249, 5234 24. 1238, 4912 25. 1228, 5235

Table générale du cart. 169	Actes du cart. 169		Actes des cart. 168-167	
26. La France jusqu'à la mer	1. 1235, 1566 3. 1201, 5236 4. 1219, 5237 5. 1227, 5238 6. s.d., 2999 7. 1214, 5239 9. 1202, 405 10. s.d., 3000 11. s.d., 3001	12. s.d., 3002 13. 1206, 407 14. 1231, 403 15. 1231, 402 sans n°. 1231, 5240 17. s.d., 3003 18. 1231, 5241 30. 1231, 5242	1. 1235, 1566 3. 1201, 5236 4. 1219, 5237 5. 1227, 5238 6. s.d., 2999 7. 1214, 5239 9. 1202, 405 10. s.d., 3000 11. s.d., 3001	12. s.d., 3002 13. 1206, 407 14. 1231, 403 15. 1231, 402 sans n°. 1231, 5240 17. s.d., 3003 18. 1231, 5241 30. 1231, 5242
27. L'Angleterre	1. s.d., 319 2. s.d., 325 3. s.d., 320 4. s.d., 321 5. s.d., 323 6. s.d., 5696 7. s.d., 329 8. s.d., 330 et 331	9. 1229, 332 10. 1199, 296 11. 1219, 373 12. ? 13. s.d., 374 14. s.d., 372 15. s.d., 5250	1. s.d., 319 2. s.d., 325 3. s.d., 320 4. s.d., 321 5. s.d., 323 6. s.d., 329 8. s.d., 330 et 331 9. 1229, 332	10. 1199, 296 11. 1219, 373 13. s.d., 374 14. s.d., 372 14. s.d., 5249 15. s.d., 5250 16. 1240, 298 17. s.d., 297
28. L'Albigeois	1. 1226, 432 2. s.d., 5251	3. 1228, 433	1. 1226, 432 2. s.d., 5251	3. 1228, 433
29. L'Espagne	1. s.d., 3229 sans n°. s.d., 3230 1. s.d., 5252	2. s.d., 5253 sans n°. s.d., 3229	1. s.d., 3229 sans n°. s.d., 3230 1. s.d., 5252	2. s.d., 5253 sans n°. s.d., 3229
30. Les péages	1. 1171, 782 2. 1183, 3004 3. 1170, 772 5. 1171, 1171, 780 6. 1190, 2222 7. 1173, 806 8. s.d., 3219 9. s.d., 800 10. 1174, 810 11. 1211, 5254 12. s.d., 774 13. 1227, 5255 14. s.d., 681 15. s.d., 3220 16. 1207, 5256 17. 1182, 836 18. s.d., 3221 19. 1225, 5257 20. s.d., 3222	21. 1198, 3223 22. 1199, 3224 23. s.d., 3225 24. 1214, 5258 25. 1212, 5259 26. 1202, 5260 27. 1227, 5261 28. 1202, 5262 29. s.d., 830 30. 1202, 5263 31. 1204, 5264 32. 1214, 5265 33. 1223, 5266 34. 1227, 5267 35. 1229, 5268 36. 1238, 5269 37. 1240, 5270 38. 1219, 5271 39. s.d., 3226	1. 1171, 782 2. 1183, 3004 3. 1170, 772 5. 1171, 1171, 780 6. 1190, 2222 7. 1173, 806 8. s.d., 3219 9. s.d., 800 10. 1174, 810 11. 1211, 5254 12. s.d., 774 13. 1227, 5255 14. s.d., 681 15. s.d., 3220 16. 1207, 5256 17. 1182, 836 18. s.d., 3221 19. 1225, 5257 20. s.d., 3222	21. 1198, 3223 22. 1199, 3224 23. s.d., 3225 24. 1214, 5258 25. 1212, 5259 26. 1202, 5260 27. 1227, 5261 28. 1202, 5262 29. s.d., 830 30. 1202, 5263 31. 1204, 5264 32. 1214, 5265 33. 1223, 5266 34. 1227, 5267 35. 1229, 5268 36. 1238, 5269 37. 1240, 5270 38. 1219, 5271 39. s.d., 3226

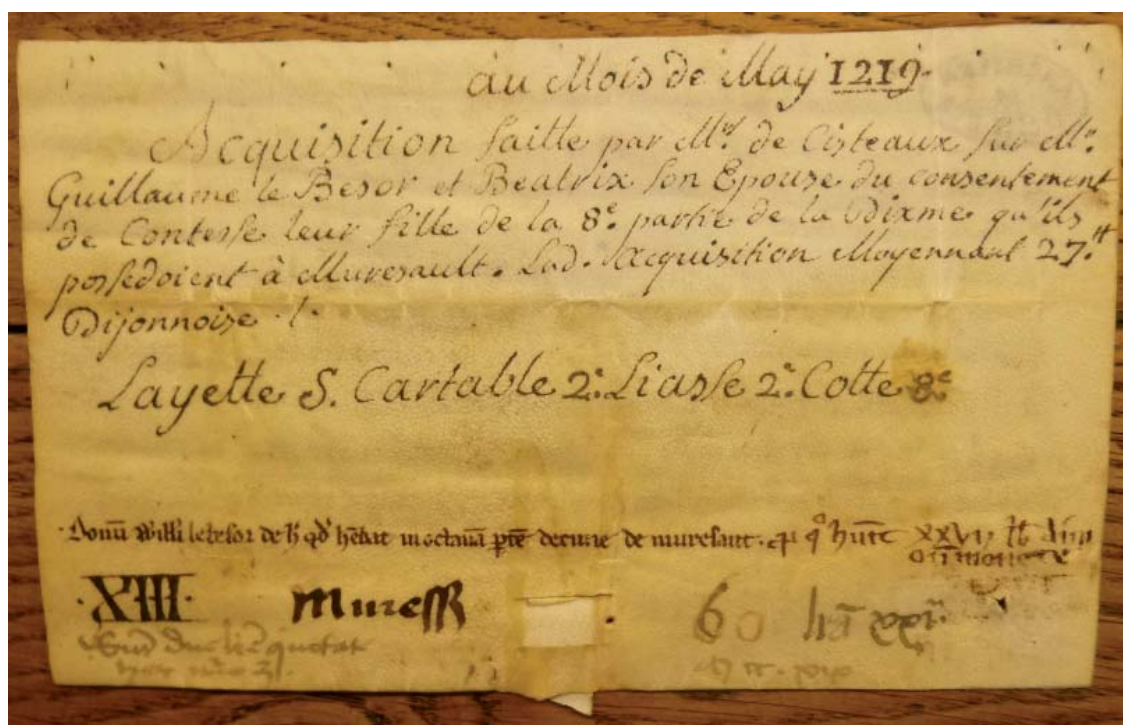


Fig. 53 AD21, 11 H 896, 1219. Cote en chiffres romains « XIII », apposée entre c. 1240-c. 1258 à l'encre noire

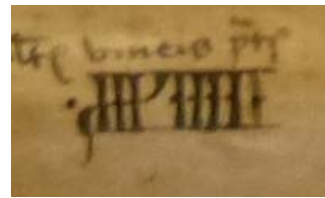


Fig. 54 AD21, 11 H 881, 1240. Cote à l'encre rouge et noire, mais manière de tracer les chiffres différente

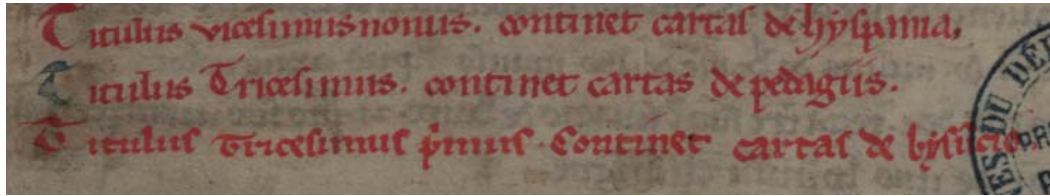


Fig. 55 AD21, cart. 169. « Titulus » 31 concernant Besançon ajouté par une autre main dans la table générale

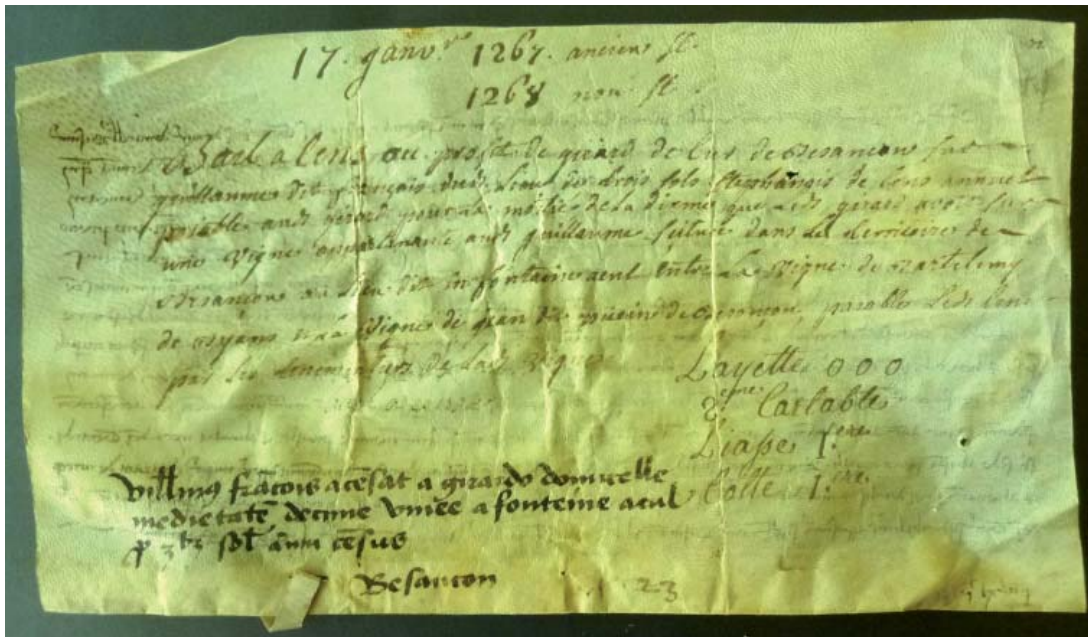


Fig. 56 AD25, 60 H 9, 1267. Acte le plus ancien relatif aux possessions de Besançon

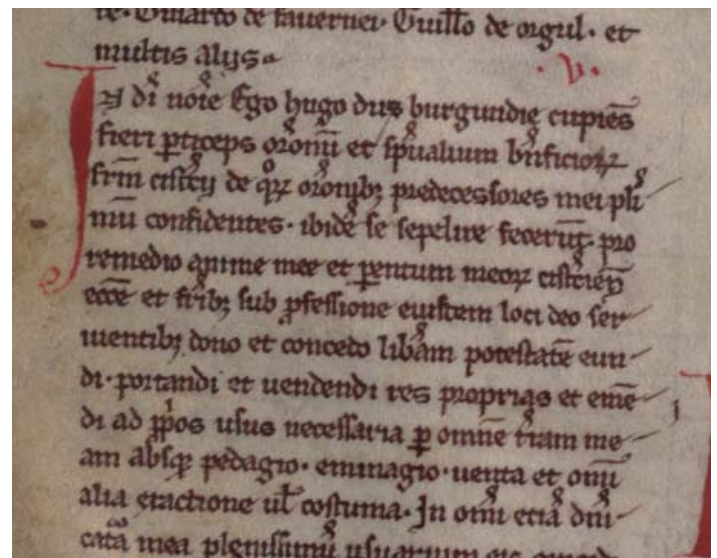
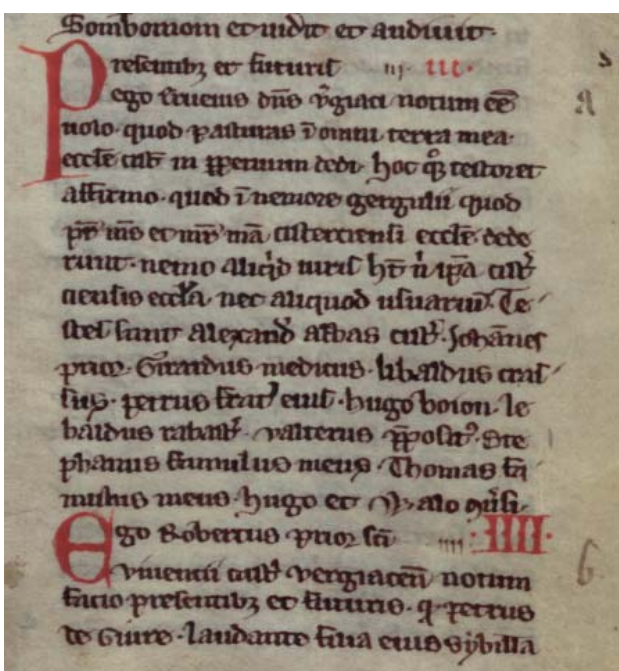


Fig. 57 AD21, cart. 168, f. 93r. Main du scribe A

Fig. 58 AD21, cart. 167, f. 97v. Main du scribe B

Fig. 59 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 168

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	quaternion	0-7	Marques de cahier I en début et fin de cahier — réclame	1 : évêché de Chalons	
2	quinion	8-17	Marques de cahier II en début et fin de cahier — réclame	14 : évêché d'Autun	
3	binion	18-20	Marques de cahier III en début et fin de cahier — réclame	24 : évêché de Langres	
4	quinion amputé des 2 derniers f.	21-34			les talons des f. amputés ont été collés au f. 34
5	binion + 4 f.	35-43	Marque de cahier V seulement en fin de cahier	40 : Moisey et La Saule	cahier remanié : 2 bifeuillets 35-38 + 4 f. collés sur des talons 40-43 — pas de f. 39
6	quinion	44-53	Marques de cahier VI en début et fin de cahier	48 : Tontenant	
7	quinion + 1 f. + 1 bifeuillet	54-65	Marques de cahier VII en début et fin de cahier	62 : Tarsul	cahier remanié : quinion auquel on a ajouté 1 f. simple et 1 bifeuillet en son centre
8	quinion	66-74	Marques de cahier VIII en début et fin de cahier — réclame	73 : Grange-Neuve	
9	ternion	75-80	Marques de cahier VIII en début et fin de cahier	78 : Brétigny	78 : onglet
10	quaternion	81-88	Marques de cahier X en début et fin de cahier	84 : Rosey	cahier refait dès l'origine : les f. 83 et 84 ont été collés sur des talons
11	quaternion	89-96	Marques de cahier XI en début et fin de cahier	92 : Gergueil	
12	quinion amputé d'un f.	97-105	Marques de cahier XII en début et fin de cahier	100 : Détaïn	f. coupé entre le 99 et le 100
13	quaternion	106-113	Marques de cahier XIII en début et fin de cahier	114 : Crépey	
14	quaternion	114-121	Marque de cahier XIII seulement au début		
		122-123 et 131-132			Deux bifeuillets ajoutés, enserrant le cahier 15
15	quaternion	124-130	Marques de cahier XV en début et fin de cahier — couture pour onglet	124 : Meursault	2 f. 126
16	quaternion	133-141	Marque de cahier XII seulement au début du cahier	133 : 15. Aloxe 137 : 16. Vougeot	
17	quinion	141-149		141 : 14. Beaune	

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
18	quaternion	150-156			2 f. 153
19	quinion	157-166		147 : 17. Fixin	
20	quaternion	167-175	Marques I en début et fin de cahier — réclame — onglet avec I rouge	167 : 18. Dijon	167 : onglet « I »
21	quaternion	176-184	Marques II en début et fin de cahier		
22	quaternion	185-208	Voir fig. 60		cahier ajouté — pas de n° entre 204 et 208

Fig. 60 AD21, cart. 168. Schéma du cahier n° 22

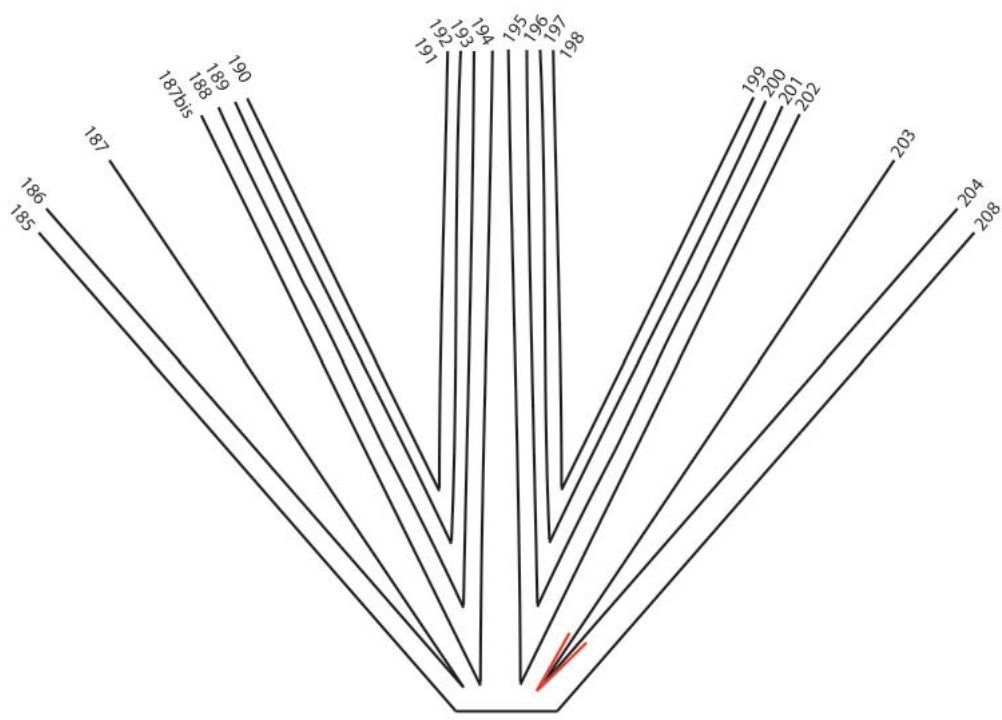


Fig. 61 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 167

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	quinion	1-10	Marques de cahier III au début et à la fin du cahier	1 : 20. Saulon	
2	quinion	11-20	Marques de cahier III au début et à la fin du cahier	11 : 19. Ouges	
3	ternion	21-26			f. ajoutés
4	quaternion	27-34			f. ajoutés
5	binion	35-38			f. ajoutés
6	quinion	39-48	Marques de cahier V au début et à la fin du cahier	39 : 21. Corcelles	
7	quinion	49-58	Marques de cahier VI au début et à la fin du cahier	49 : 22. Dole 56 : 23. Salins 67 : 24. Lons 73 : 25. Joigny	
8	quinion	59-68	Marques de cahier VII au début et à la fin du cahier — réclame		
9	quinion amputé d'un f.	69-77	Marques de cahier VIII au début et à la fin du cahier		cahier remanié dès l'origine, voir schéma
10	quinion amputé d'un f.	78-86	Marques de cahier IX au début et à la fin du cahier — couture pour des onglets	78 : 26. France 85 : 27. Angleterre 92 : [28. Albigeois] 93 : [29. Espagne]	f. coupé entre 83 et 84
11	quinion	87-96	Marques de cahier X au début et à la fin du cahier		
12	quaternion amputé du dernier f.	97-103	Marque de cahier XI seulement au début	97 : 30. péages	voir cahier précédent

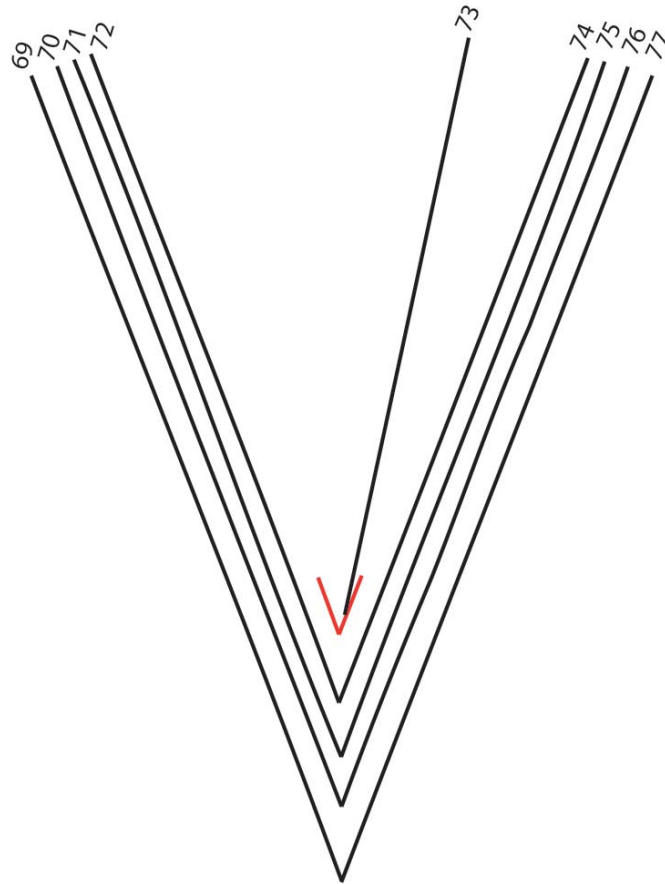


Fig. 62 AD21, cart. 167. Schéma du cahier n° 9

Fig. 63 Tableau présentant la restitution des chap. contenus à l'origine dans les cart. 168 et 167

tome 1	tome 2
évêché de Chalon [I]	Dijon. XVIII
évêché d'Autun [II]	Ouges. XIX
évêché de Langres [III]	Saulon. XX
Moisey et Saules [IIII]	Corcelles. XXI
Tontenant [V]	Dole. XXII
Tarsul [VI]	Salins. XXIII
Grange Neuve [VII]	Lons. XXIIII
Brétigny [VIII]	Champagne, Vitteaux, Tonnerre et Joigny. XXV
Rosey [VIII]	France jusqu'à la mer. XXVI
Gergueil [X]	Angleterre. XXVII
Détain [XI]	Albigeois. XXVIII
Crépey [XII]	[Espagne]. XXIX
Meursault [XIII]	péages. XXX
Beaune. XIII	
Aloxe. XV	
Vougeot. XVI	
Fixin. XVII	

Incipiunt capitula cartarū Grangie noue et de omnibz p̄mentis suis

Carte n de territorio Grangie noue
 p̄ p̄ cum Willō milite
 venditō d̄ d̄ni W. de marigne
 Cū odonū ducal de confirmatōe d̄a t̄ronū
 laudatō steph̄i de d̄ca venditōe
 Item de eadem laude
 Compositiō cū priore de Gille
 Donum d̄ni W. de marigne
 Compositiō cū canonicis vergiacen
 donū Guidonis Jocelino militi de xii. s̄. t̄c̄s
 q̄ emm̄ A d̄co Jocelino d̄m̄ censum
 p̄ p̄ cū d̄no W. montis s̄ci Johannis
 Cūptō A d̄na de marigne
 Cūptō Ab odone galboso milite
 donū Agnetis et h̄. marici et militis de fange
 Donum J. canonici eduen
 Donū Agnetis de marigne
 Donum R. Burgen. Bernen
 Cūptō A milone milite de marigne
 Cūptō A. G. milite de coshe
 Donū albit s̄a ḡmani parisi

Ego odo d̄ni Burgundie notum facio
 tam presentibz quam futuris q̄. G.
 Albus miles de marigne. et toto ff
 aut et complices eoz scilicet Jeremi
 as miles. Arnulphus clericus. et odo
 ff̄ eius ascensuerūt domū cisterciē
 sub annuo censu centum solidoz. p̄uonē
 suam terram p̄tem territorij q̄s d̄. li
 facz iure p̄petuo possidendam excepta
 terra illa quam p̄d̄ca Guido albus et
 toto ff̄ eius ascensuerunt priou de
 Gilleo sicut diuisa est. q̄ uidelicet ter
 ritorij incipit ex parte una a riuu
 lo qui d̄. chateuz. qui egreditur de
 quodam puo nemore q̄ d̄. riches. et
 est iuxta arbuetiam. qui riuulus descē
 dit in torrentem qui d̄. amez. qui est
 terminus territorij de esparnar. et de
 Sanooges. et de C. orcellis. et territorij
 huius. Ex parte Britanni incipit a
 chimnio et tendit p̄ uiam que d̄. f̄s
 ches. ad mediam martiam. que d̄.
 martia fratris herberti. et inde pro
 tenditur ad quādam fossam. que diui
 dit terrā priou de Gilleo. et territo
 rium stud. et a fossa illa tendit p̄ Al
 am martiam. q̄ est in medio Agroy. ad
 quādam quercū curuam que est iux
 uiam que tendit a villabichet uel
 gemigne. Ex altera parte est terminus
 eadem uia a p̄d̄ca quercū curua usq̄
 ad mediā martiā. q̄ est iuxta hayam de
 villabichet. et tendit p̄ mediam martiā
 et p̄ iuxta p̄nū que est i medio Agroy.
 ad riuulum qui incipit subius ip̄am pi
 rum. et descendit in torrentem qui currit
 in voogiam. et diuidit territorij stud
 et territorij de villabichet. Ex p̄te al
 est terminus uia de villabichet ad forgi
 am. Preterea milites p̄uonati ascen
 suerūt cisterciē terram p̄tem territorij



Acquisitio magni futorij situati a
 Simulo qui d̄. h̄r amez. p̄ p̄ d̄.
 le barz de leuot s̄d̄m̄. longu. v̄. s̄.
 ad futorij de villabichet. et limites
 qui clare ponit̄ in h̄a. In quo futo
 riatum post acquisitionē ipsa f̄d̄m̄.
 grangia que d̄. grangia noua.

De p̄te p̄d̄ca

13 93

N. s̄. b̄. totum

d̄. d̄. p̄.
f̄. s̄.

p̄. marcia
alij. m̄. h̄.
q̄. d̄. r̄. o. n. e. p̄. a.

Fig. 64 AD21, cart. 168, f. 73r. Table du chap. concernant La Grange Neuve, lettrine rouge, n° d'ordre, mentions XV^e s., piqûres d'onglets

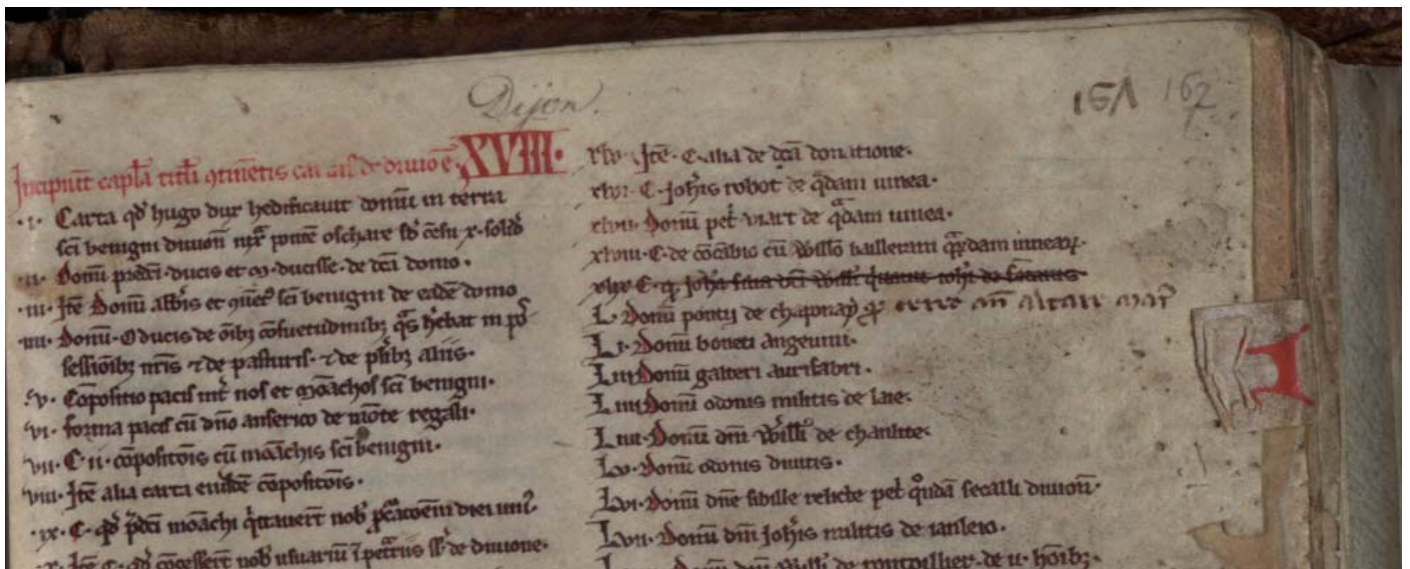


Fig. 65 AD21, cart. 168, f. 167r. Table du chap. concernant Dijon, onglet

testis hoc totum et laudavit et carta et sigillo suo
firmavit confirmavit. Testes Abbo Willelmo de Pont
cellaribus Zacharias monachus Dns hugo
apostolicus huchaden. humbertus de pona milite
magister hugo et jofnes clerc. Actū anno ab incarnatione
ne dñi 8. c. Nonagesimo **xvii.**

Ego odo filius ducis Burgundie notū facio o
mnibus tam futuris q̄ presentibus quod p̄ meo h̄b.
duce burgūdie pro remedio anime sue et antecessorū
suorū et ceteris ut in predece carta continetur usq̄ i
bi. Et h̄c hoc firmū et stabile sit semp̄ p̄ meo
scripto et sigillo suo confirmavit sed et ego concessi
et laudavi et carta mea presentia et sigillo meo si
militi confirmavi. Actū Anno domini 8. c. Nonagesimo **xviii.**

Ego O dei gr̄a dux burgūdie notū facio omnibus
presentibus et futuris quod pro remedio
anime mee et antecessorū meorū dedi deo et
beate marie et fr̄ibz. Cuius in partem et p̄petuam
elemosinam. xl. sextarios avene apud
Bouram in illis meis redditibus in quibus p̄venerat
hugo recordande memoris p̄dictis fr̄ibz. Alios q̄
duaginta sextarios avene antea assignaverat sic
in ipsius p̄venerat carta plenius continetur. Et
ut hanc elemosinam libere et quiete et sine omni
impedimento habeant et in p̄petuū possideant
statu et precepti ut quicūq̄ de p̄positis vel maner
ribz uel seruentibus meis redditibus in supradicta
nulla receperit fr̄ibz. Cuius singulis annis memo
ritam avena de p̄venerat ipsius anni redderit
ante festum beate marie in septemb. Et ut
istud firmū et stabile p̄petuo debeat p̄manere
cartam istam sigillo meo feci muniri. Actū An
no ab incarnatione dñi 8. c. sexces. lvi.
Augusti. **xix.**

Ego Alaydis dei gr̄a ducissa burgūdie notū facio
presentibus et futuris quod dñs odo dux bur
gundie maritus meus dedit deo et beate marie et
fr̄ibz. Cuius in partem et p̄petuam elemosinam. xl.
sextarios avene apud Bouram in illis costu
mis et redditibus in quibus dñs h. p̄venerat illi
os xl. sextarios avene dñi adhuc inuenerat

predictis fr̄ibz. in p̄petuam elemosinam. dedit et carta
signaverat sicut in ipsius carta plenius continetur
Et ut hoc firmū et stabile in p̄petuū p̄maneat
ego A. ducissa burgūdie hanc elemosinam que de dote
mea est laudo approbo et concedo et confirmo p̄sen
tis et p̄petui p̄venerat. ac sigilli mei apposuim. volo in
p̄petuū roborari. Actū Anno incarnationis dñice. 8. c.
vi. mense Augusto. **xx. foresta**

Ego odo dux Burgundie notū facio tam presentibus
quam futuris quod cum ob defendendam
fidei catholicę essem contra hereticos p̄fecturus
volens utilitati ecclesie provide et eius i
dempnitati p̄venerat in p̄venerat. dedi deo et eidem
ecclesie pro remedio et salute anime mee et antecessorū
sorum meorum in partem et p̄petuam elemosinam quā
dam partem foreste mee que appellatur la salne
totum quod est in meū man que appellatur la salne
teste. et metas istas videlicet a betio de centum
usq̄ ad uiam des lantes. sicut nemus de sors se dicit
dit a nemore de la meletorie. et de nemore de brein
et a uia des lantes p̄ uiam landam del puceil usq̄
ad combam de la chausz sicut mete et diuidunt
et a comba de la chausz usq̄ ad chambiez sicut
mete diuidunt. et a chambiez usq̄ ad fonte san
taudi. sicut betium fontis diuidit. et a fonte Raman
di iuxta betium de gieste. quābet betium ipsū dicitur
et ab illo betio p̄ landam de corail. sicut mete diuidit
usq̄ ad betium de corail. et ab illo betio usq̄ ad betium
de verneel. sicut mete diuidunt. et a betio de uerne
el usq̄ ad nemus de bonturt. sicut mete diuidunt
fontem crum salinaudi et omnia betia que t̄ p̄ metas
remanent in parte cast̄. hanc aut̄ partem memo
ris cū fundo terre salice totum quod est in la
salneeste et predictas metas debi futuris p̄venerat
eccle p̄petuo possidendam. in suo proprio domini
o et demanio integre et pacifice. et libam ab omni
usagio. exactione et custuma et forestagio ad omem
uoluntate suā faciendam. nichil in inde tremens ul
meis succ̄. essoribz. uel alicui homini. et p̄
Antiqua hanc elemosinam habe
bant fr̄s memorate cast̄ in tota foresta. usq̄ uiam
uolo ut in alia parte eiusdem nemoris quā

Confirma p̄p̄e elemosine xl
sexces. annis.

Amplū donū magno foreste me
Et p̄p̄e elemosine suam sicut usq̄
in uia de bmo. mo. h̄o. p̄p̄e
one p̄ totū residuū foreste. dñi
Et q̄ in dicto residuo no p̄d. id.
oay. billa ut cast̄ ut dam q̄.

H̄o bmo in
doto bmo

Fig. 67 AD21, cart. 168, f.3v. Annotations marginales du XV^e s. : analyses, noms de lieux, mots-sujets, manicule, lettres de l'alphabet

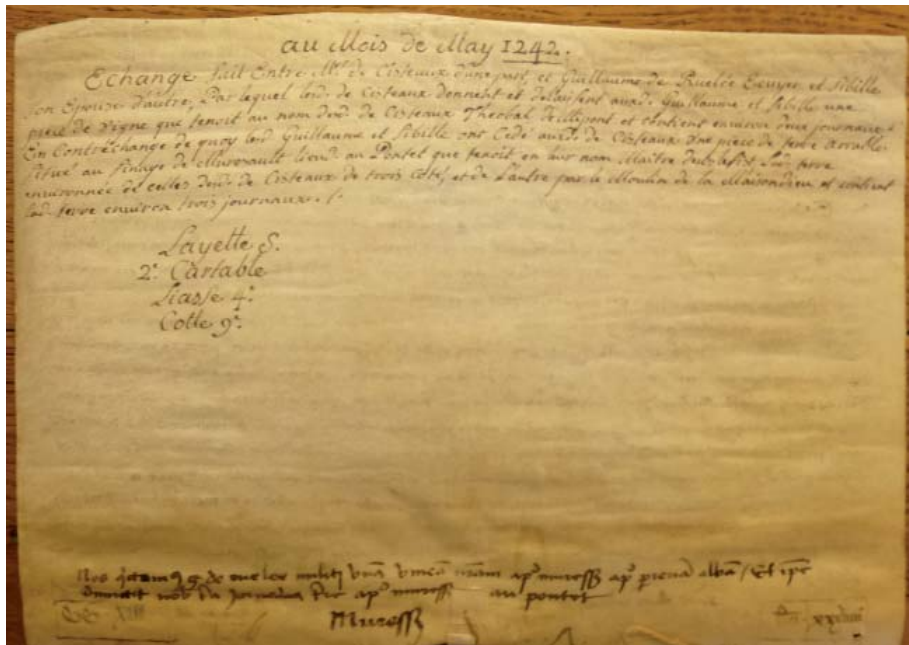


Fig. 68 AD21, 11 H 881, 1242. Acte n'ayant pas reçu de cote du XIII^e s.

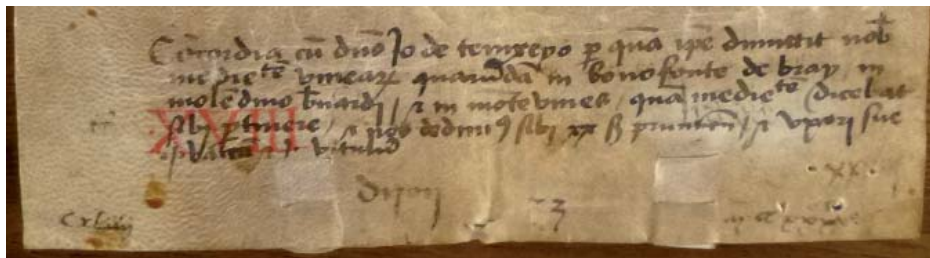


Fig. 69 AD21, 11 H 521, 1235. Cote c. 1240 remployée, précédée de « TT » (à gauche)



Fig. 70 AD21, 11 H 549, 1224 (a.st.). Cote c. 1240 remployée, précédée de « TT », n° d'ordre gratté, réécrit et précédé de « Ira », le tout encadré

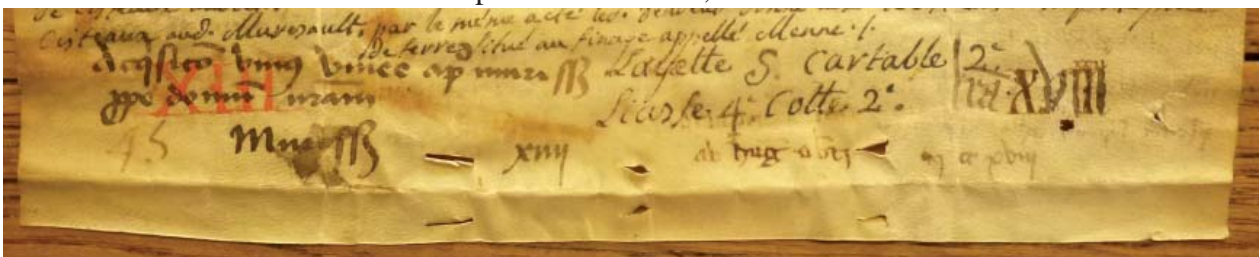


Fig. 71 AD21, 11 H 881, 1218. N° d'ordre « XXII » c. 1240, gratté et réécrit « XVIII »

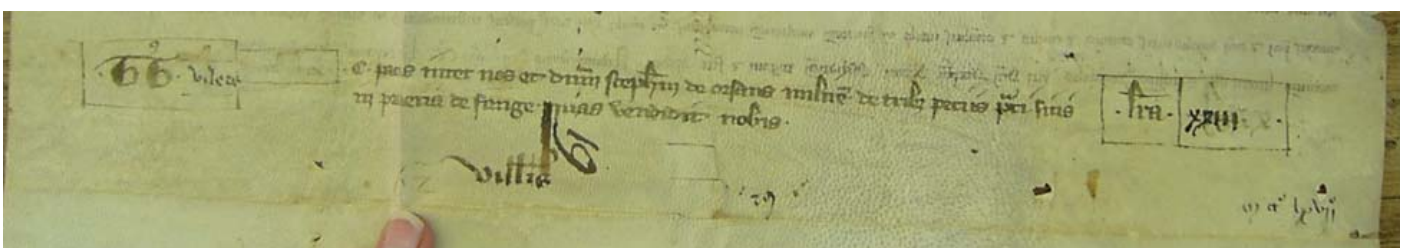


Fig. 72 AD21, 11 H 549, 1267 (a.st.). Cote « TT et Ira » avec nom de lieu, encadrés, analyse

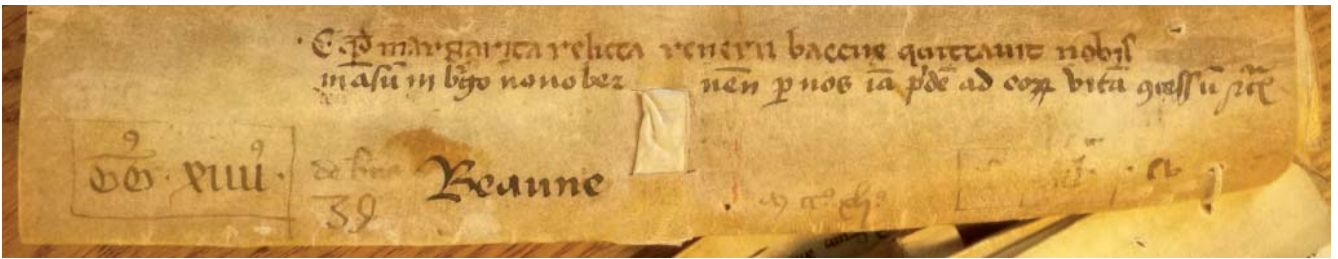


Fig. 73 AD21, 11 H 290, 1241. Cote « TT et lra » encadré, nom de lieu non encadré, analyse XIII^e s.

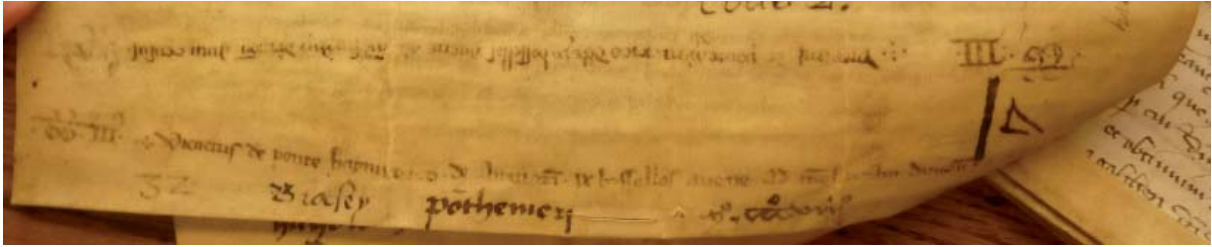


Fig. 74 AD21, 11 H 349, 1308. Cote « TT » non encadré, analyse, « lra » grattée. Mention écrite 2 fois, dont l'une tête-bêche

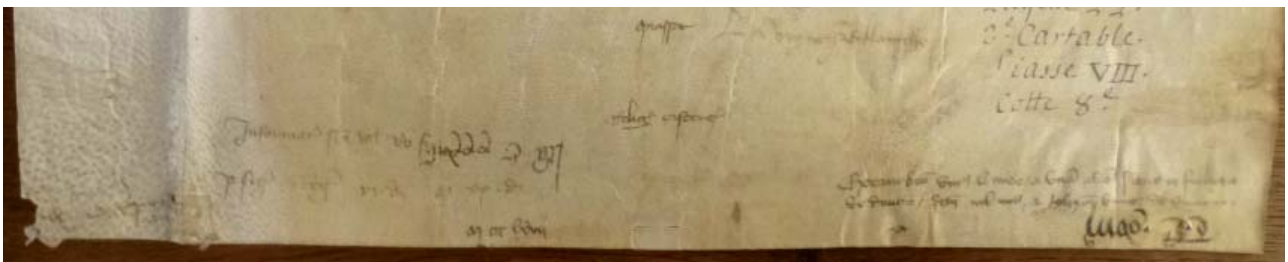


Fig. 75 AD21, 11 H 521, 1367 (a.st.). Cote « TT et lra » non encadrée, écrite tête-bêche

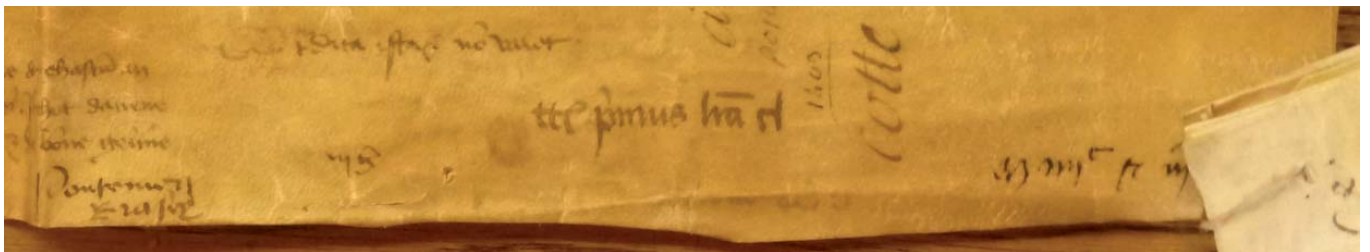


Fig. 76 AD21, 11 H 349, 1403. Cote « TT et lra » avec n^o écrit en toutes lettres

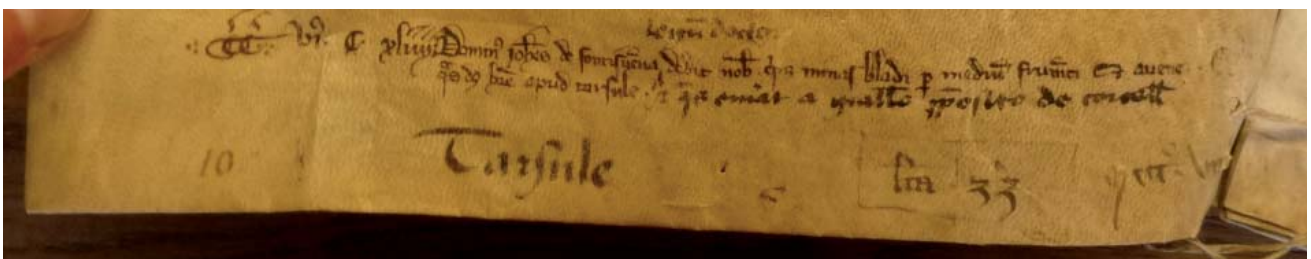


Fig. 77 AD21, 11 H 729, 1308. Cote « TT » et analyse, avec n^o d'ordre précédé de « C ». « lra » placé dans un cadre plus ancien

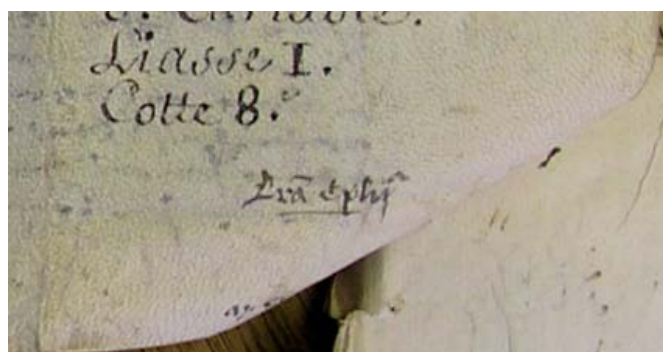


Fig. 78 AD21, 11 H 1136, 1435. N^o d'ordre précédé de « lra »

I. **M**ouernus omnes scripturam hanc legentes uel audientes quod
 I. **R**euerendus de Poes dedit in elemosinam generali ca-
 pitulo Cisterciensi o[mn]iarcham unam argenti ad pondus flan-
 dreuse manus annis singulis in perpetuum persolvendam



In fine codicis per
 que carta d[omi]ni A. In fine codicis per
 ram h[ic] in p[ri]mo loco. & data a[ut]e heret

adquisitio dimidii quarterii in manso d[omi]ni melme
 et alius dimidii quarterii in d[omi]no manso r[ati]na
 Et unig quarterii caldarie in manso r[ati]na d[omi]ni
 ramalde p[ro] q[uo] d[omi]ni mon[ach]i romani mon[ach]i annuatim
 p[ro] s[ol]d. Et adquisitio unig quarterii in d[omi]no manso
 d[omi]ni d[omi]ni h[um]berti militis salm[en]

Cap

A dei gratia bisunt Archiep[iscopu]s p[re]sibus et futis rei geste
 noticiam in perpetuum. Oblationis sicut expedit curare
 uolentes in comodum tam presentium q[uam] futurorum scire relinq[ui]
 mus vniuersitati ad Humbertus miles. Salu[m] d[omi]nus de turre
 in p[ar]te nostra constitutus omnes querelas quas habuerat adue[rsu]s
 fuis aliam uel habebat aduersus ecclesiam et fratres Cister-
 ci per manum nostram pacifice remisit. et elemosinas quas
 pater suus ricardus et mater sua maria eidem ecclesie Cist[er]ci
 ei quidam fecerant eis laudant et concessit dimiduum quarterii
 quarterium quod eadem ecclesia possidebat in manso d[omi]ni melme.
 donavit etiam aliud ibidem quarterium dimiduum in manso
 et mura libere et perpetuo habendum et possidendum. Item
 etiam Humbertus concessit eidem fratribus Cisterci p[er] manum
 m[on]ach[um] unum quarterium caldarie in manso et mura in ma-
 so d[omi]ni ramalde p[ro] quo fratres Cisterci decem solidos pro
 uacuis romani monasterii annuatim soluere tenent. Pro-
 misit etiam fidei data idem Humbertus q[uo]d hec omnia ecclesie
 Cisterci fideliter manutenebit et contra omnes qui suam hinc

Fig. 79 BMB, Chifflet 42, f. 1r. Transcription du XIV^e s., rubriques du XV^e s.

Fig. 80 Transcription dans les cart. 167, Chifflet 42, 17 H 31 et cart. 193

Date (a.st)	original - lieu de conservation	CCMA	Cartulaire 167	Chifflet 42	Rouleau 17 H 31	Cartulaire 193
1229	17 H 35	5203	59r-60r n° 19	14	1	135r-137r
1223	17 H 46	5197	58r-v n° 13	9	2	131v-132r
1223	17 H 46	5198	58v n° 14	8	3	131v
1235	17 H 33	5209	62r n° 26	21	4	138v-139r
1234	perdu	5208	61v n° 24	19	6	
1238	perdu	5216	63v n° 34	23	7	140r
1233	17 H 31	5206	61v n° 22	17	8	138r-v
1215	17 H 45	5195	58r n° 11	6	9	131r
1214	17 H 31	4898	57v n° 9	5	10	130v-131r
1211	17 H 45	5194	57v-58r n° 10	4	12	130v
1294	17 H 33 (2 exemplaires)	5483		43	13	148r-v
1294	17 H 33 (2 exemplaires)	6286		43	13	148r-v
1229	17 H 46	5200	58v-59r n° 16	13	14	132v
1233	17 H 33	5207	61v- n° 23	18	15	142r
1217	perdu	5196	58r n° 12	7	16	
1264	17 H 49	5479		35	17	144r
sd (1194-1195)	17 H 46	54	57r n° 5		18	129v-130r
1224	17 H 31 PS	5192	57r n° 4		19	132v
1195	17 H 31	230	57v n° 8	47	20	129r
1249	perdu	5178	52v n° 20		21	
1225	perdu	5215	63v n° 36 (barré)	10	22	
1236	17 H 46	5213	63r-v n° 32	22	23	139v
1230	17 H 45	4897			24	137v
1228	17 H 46	5199	58v n°n 15	11	25	132v-133r
1235	17 H 46	4900	61v-62r n° 25	20	26	139v
1209	17 H 31 (2 exemplaires)	5193	57v n° 7	3	27	141v-142r
1209	17 H 30 (2 exemplaires)	6281	57v n° 7	3	27	141v-142r
1319	17 H 52	5486			28	150r-v
1255	17 H 31	5186	54r n° 27	29	29	141v
1263	17 H 31	6161		34	30	
1290	17 H 33	5219	64v-65r sans n°	40	31	146v-147r
1295	17 H 33	5484		44	32	148v-149r
1258	perdu	4902	64r-v n° 38	31	33	143r
1360	perdu	5489		46	34	152r-v
1292	17 H 33	5482		41	35	147r-v
1248	perdu	5210	62v n° 28	25	36	
1229	17 H 45	5201	59r n° 17	12	37	137v
1250	perdu	5212	63r n° 31	26	38	141r
1282	17 H 47	5480		39	39	144v-146r
1255	17 H 45	5217	63v-64r n° 36	28	40	143v
1320	perdu	5487		45	41	150v-151r
1292	17 H 33	6162		42	42	

Date (a.st)	original - lieu de conservation	CCMA	Cartulaire 167	Chifflet 42	Rouleau 17 H 31	Cartulaire 193
1248	17 H 33	4901	62r-v n° 27	24	43	140r-141r et 159r-v
1366	perdu	5490			44	152v-153v
sd (1186-1200)	perdu	1444	62v-63r n° 29		45	
1251	perdu	5211	63r n° 30	27	46	207r
1257	perdu	5218	64r n° 37	30	47	142v
1206	17 H 31 (2 exemplaires)	5191	56v-57r n° 3	2	5 et 11	130r-v
1206	17 H 31 (2 exemplaires)	6158	56v-57r n° 3	2	5 et 11	130r-v
1196	19 H 8	1435				129r-v
1229	17 H 35	5204	60r-61r n° 20	15		133r-135r
1229	17 H 45	5202	59r n° 18			137r
1233	17 H 45	5205	61r-v n° 21	16		138r
1235	17 H 46	5214	63v n° 33			139r
1259	perdu	5478		33		143r-v
1260	17 H 31 (2 exemplaires)	4903	64v sans n°	38		144r
1260	17 H 33 (2 exemplaires)	6288	64v sans n°	38		144r
1280	perdu	4904	64v sans n°	36		144r-v
1282	perdu	5481		37		146r-v
1315	perdu	5485				149r-v
1323	perdu	5488				151r-152r
sd (1150-1200)	perdu	3003	80r n° 17	1		
1258	perdu	6160		32		

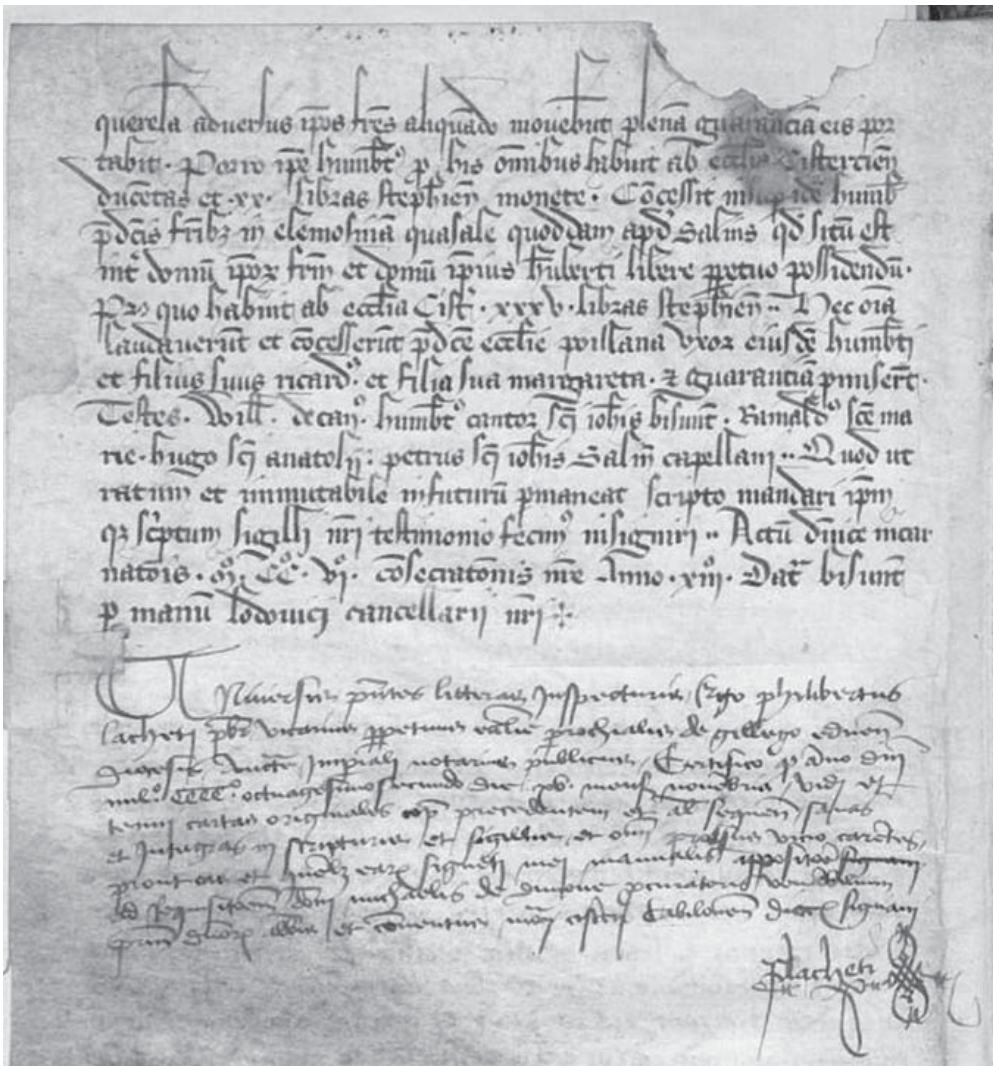


Fig. 81 BMB, Chifflet 42, f. 1v. Transcription du XIV^e s., texte de P. Lacheti, 1482

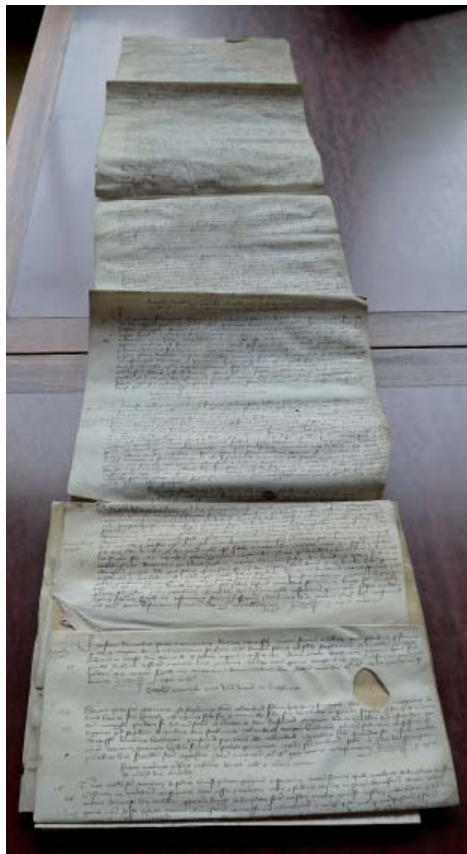


Fig. 82 AD39, rouleau 17 H 31

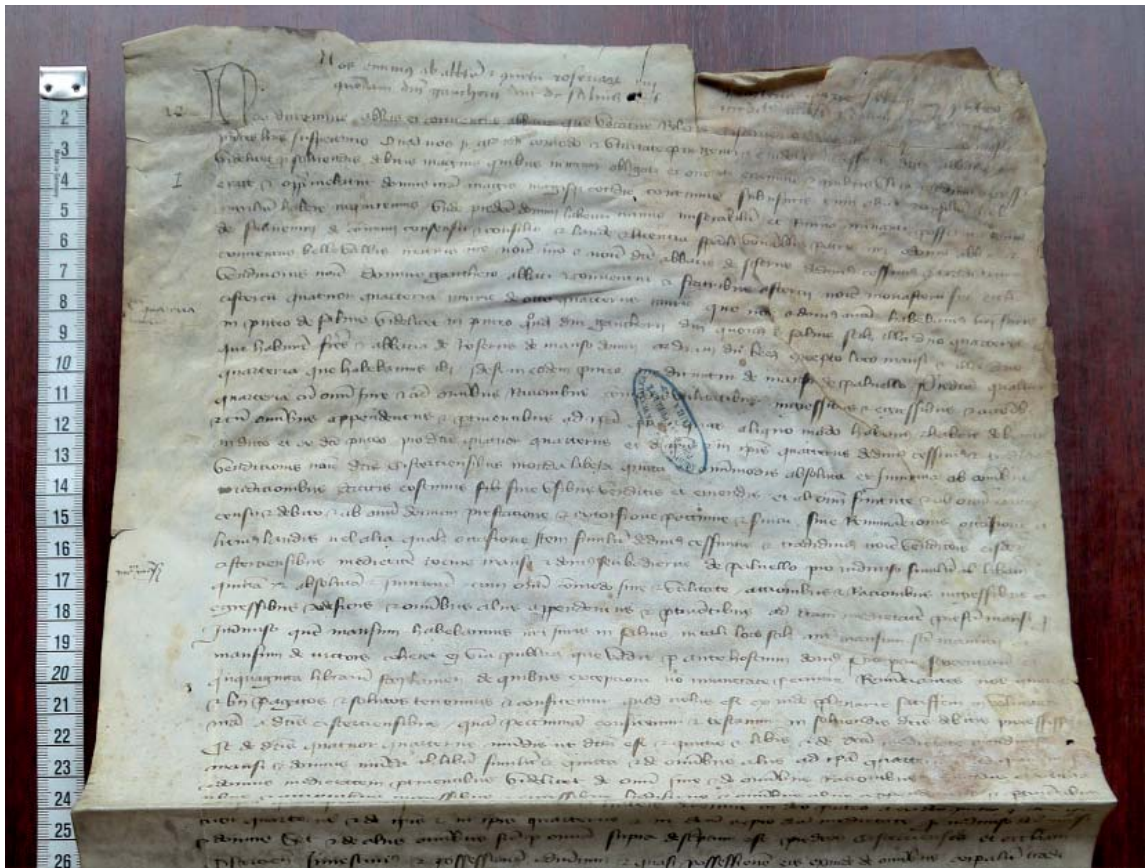


Fig. 83 AD39, rouleau 17 H 31

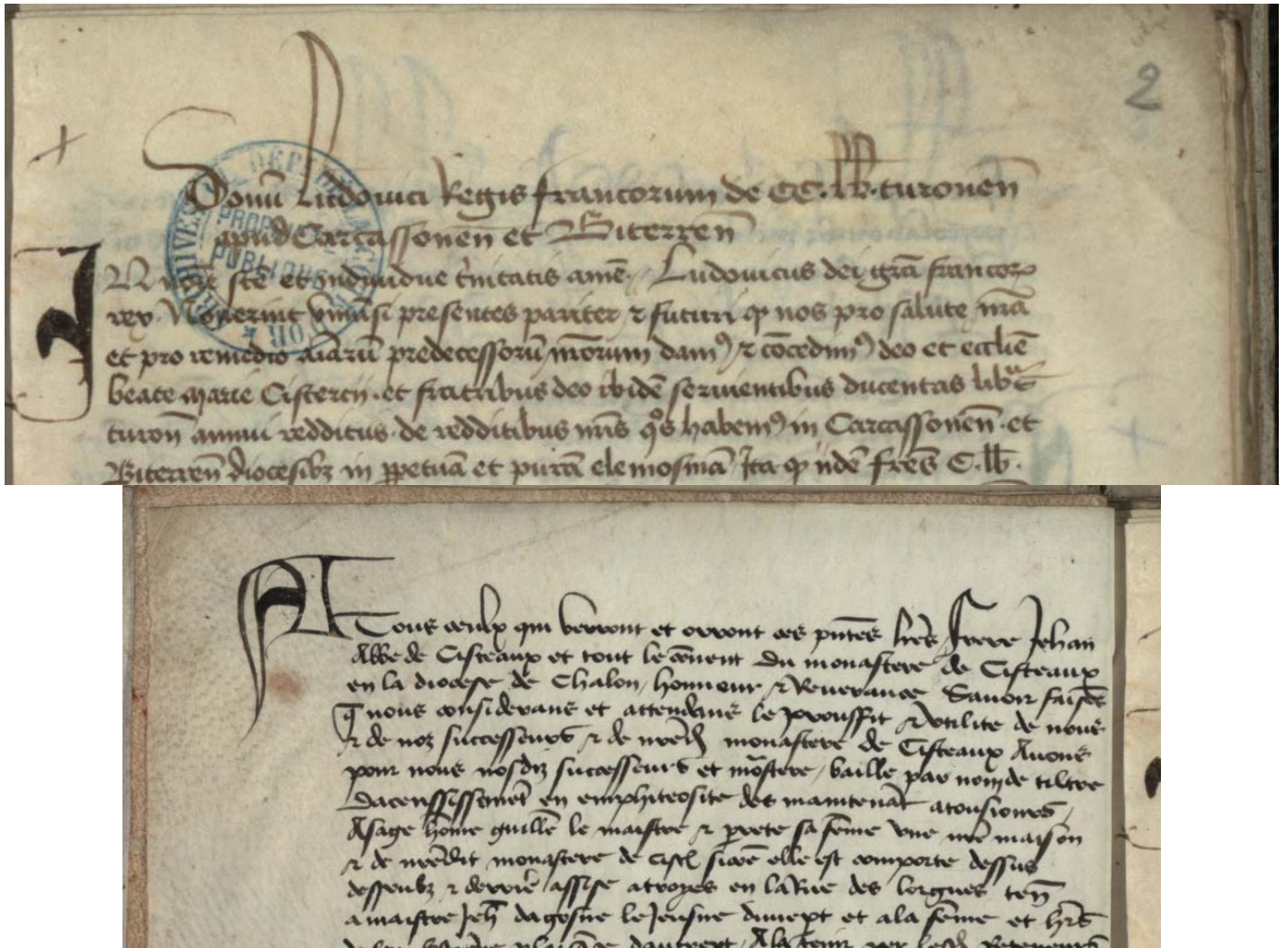


Fig. 84 AD21, cart. 171. Comparaison des écritures entre la 1^{re} transcription (f. 2r) et l'ajout (f. 1v)

Fig. 85 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. de la Porte, cart. 172

N° du cahier	Type de cahier	f.	Contenu	Éléments annexes et signes graphiques	Observations
1	sénion	1 à 11	Table		8v, 9, 10 et 11r vierges, mais comportent tout de même une réglure. Seul le cadre est tracé sur le 11v.
2	sénion	1 à 12	Partie A : 1 à 6. 5 actes datés de 1228 à 1340 Partie B : 7 à 13. 6 actes datés de 1224 à 1285	Signature de cahier « I » 1r	3v, 4, 5 et 6 vierges. De même que les 11 et 12.
3	sénion (amputé)	13 à 24	Partie C : 14 à 25. 7 actes datés de 1253 à 1394. 5 actes complets, 1 acte dont la fin est manquante, et 1 acte dont le début est manquant.	13 r : signature de cahier II. 24v : réclame de fin de cahier « confesse »	17, 18, 19 et 20 absents. 13 vierge. Auj. ce cahier comprend 7 actes. À l'origine, il en comportait 10.
4	septénion	25 à 38	Partie D : 26 à 28. 1 acte daté de 1221. Partie E : 29 à 33. 3 actes datés de 1235 à 1289. Partie F : 34 à 51. 21 actes datés de 1209 à 1298.		27 et 28 vierges. 32 et 33 vierges.
5	sénion (amputé)	[39] à 49/[50]			39 et 50 sont absents. 48v à 49 vierges.
6	sénion	51 à 62	Partie G : 52 à 64. 6 actes datés de 1240 à 1280.		51 : vierge. 61v à 62 vierges.
7	sénion	63 à 74	Partie I : 65 à 69. 5 actes datés de 1251 à 1336. Partie M : 70 à 86. 11 actes datés	Réclame « per manum », 74v.	63 à 64 vierges. 67v à 69 vierges.
8	sénion	75 à 86		Manicule, 77r.	81v à 86 : vierges
9	sénion	87 à 98	Partie N : 87 à 88. 1 acte daté de 1247. Partie O : 89 à 91. 1 acte daté de 1277. Partie Q : 92 à 94. 1 acte daté de 1238. Partie S : 95 à 98. 3 actes datés de 1223 à 1331.		87v à 88 : vierges. 90 à 91 : vierges. 93 à 94 : vierges. 97v à 98 : vierges.

N° du cahier	Type de cahier	f.	Contenu	Éléments annexes et signes graphiques	Observations
10	sénion	99 à 110	Partie V : 99 à 113. 18 actes.	Réclame « compte », 110v.	
11	1 bifeuillet amputé + 2 f.	111 à 113			
12	2 f.	non foliotés	Terrier		Les 2 derniers f. sont un ajout. Ils sont tirés d'un terrier concernant les biens de la Porterie, et datant du XV ^e s. 115v : vierge.



Fig. 86 AD21, cart. 172. Trous dans les marges, couture actuelle

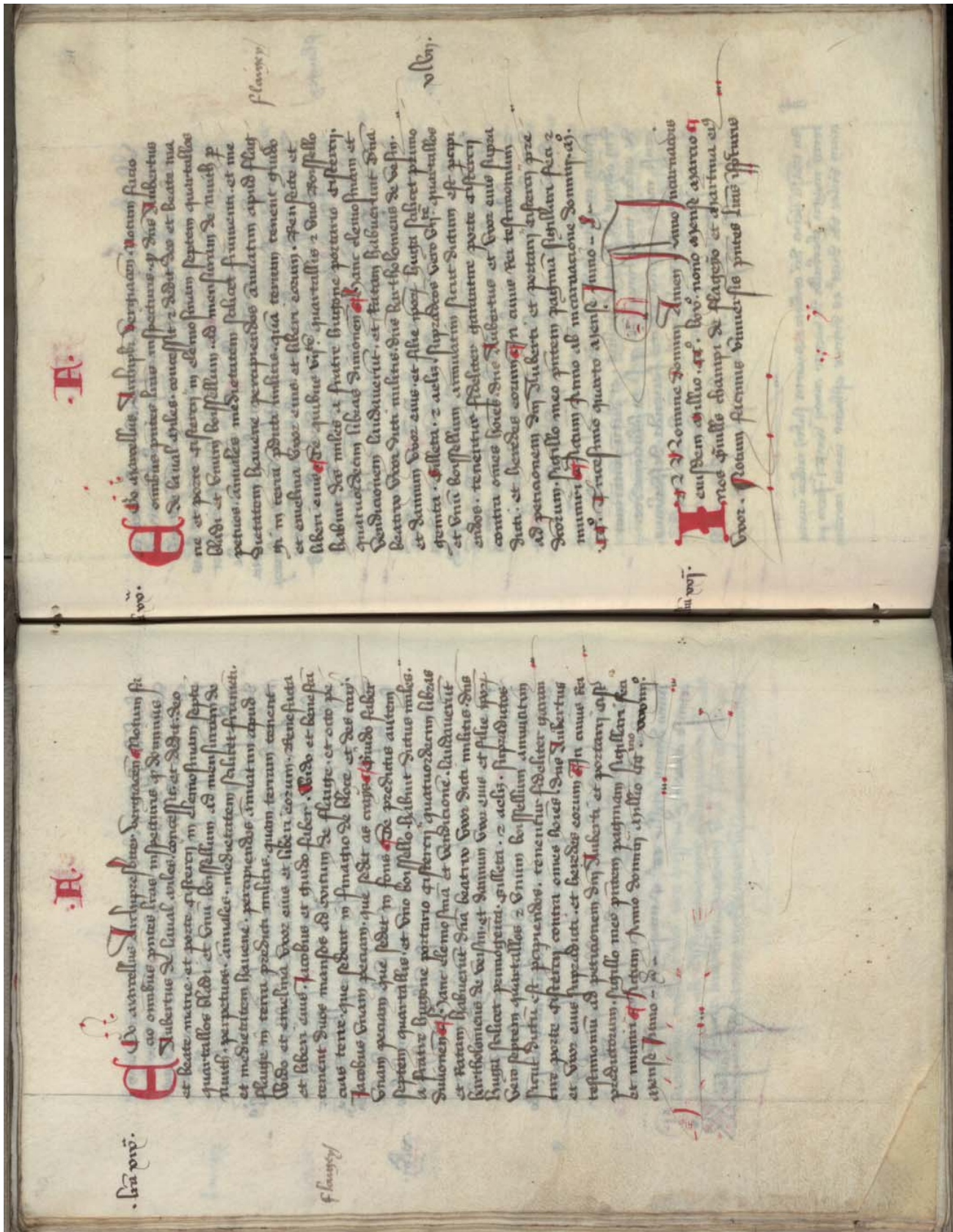


Fig. 87 AD21, cart. 172, f. 146v-147r. Partie « F ». Lettrines, hastes ornées, n° d'ordre, noms de lieux et foliotation dans les marges

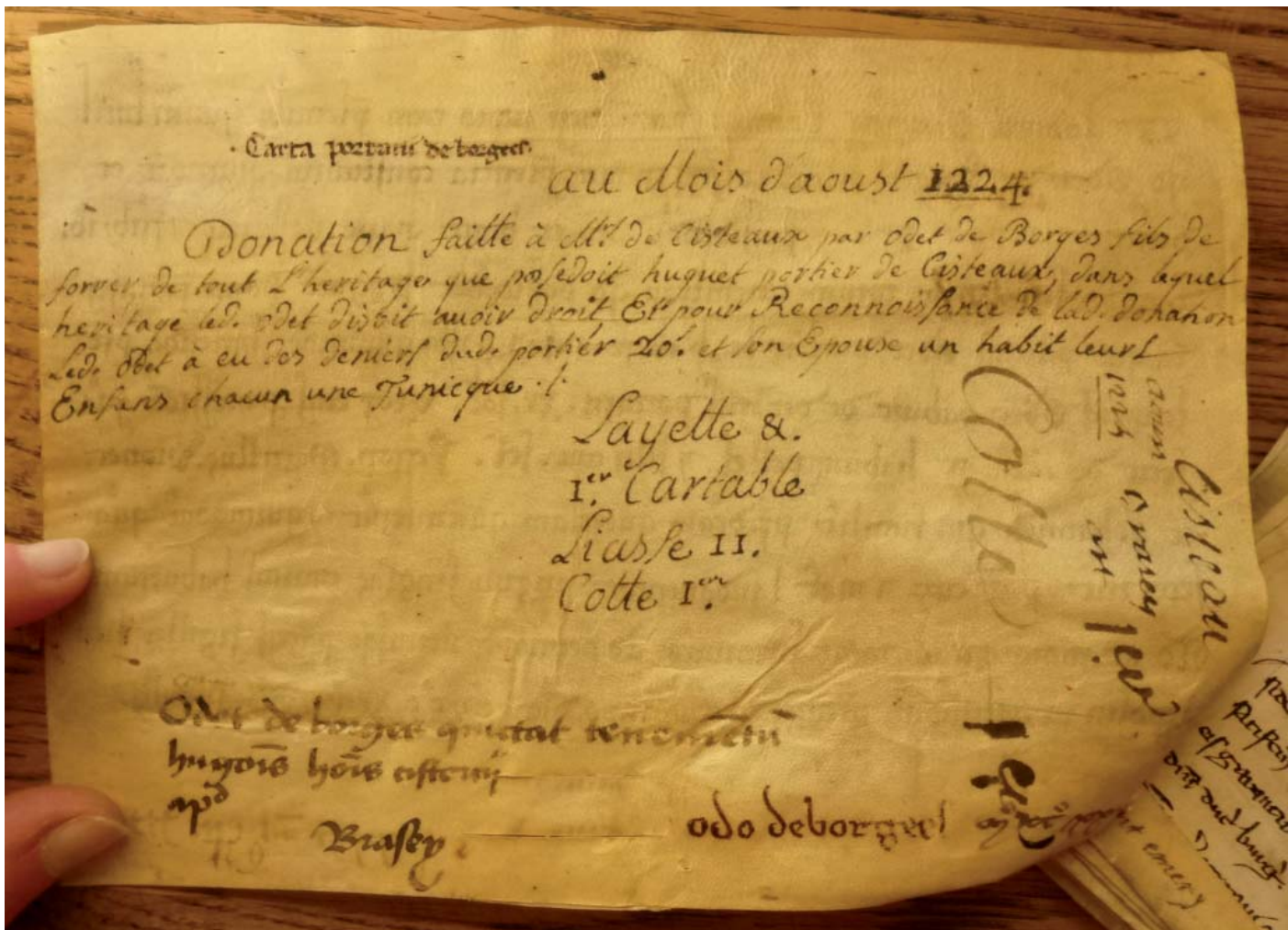


Fig. 88 AD21, 11 H 349. Analyse XIII^e s. en haut, cote « TT » dans le coin inférieur gauche, effacée

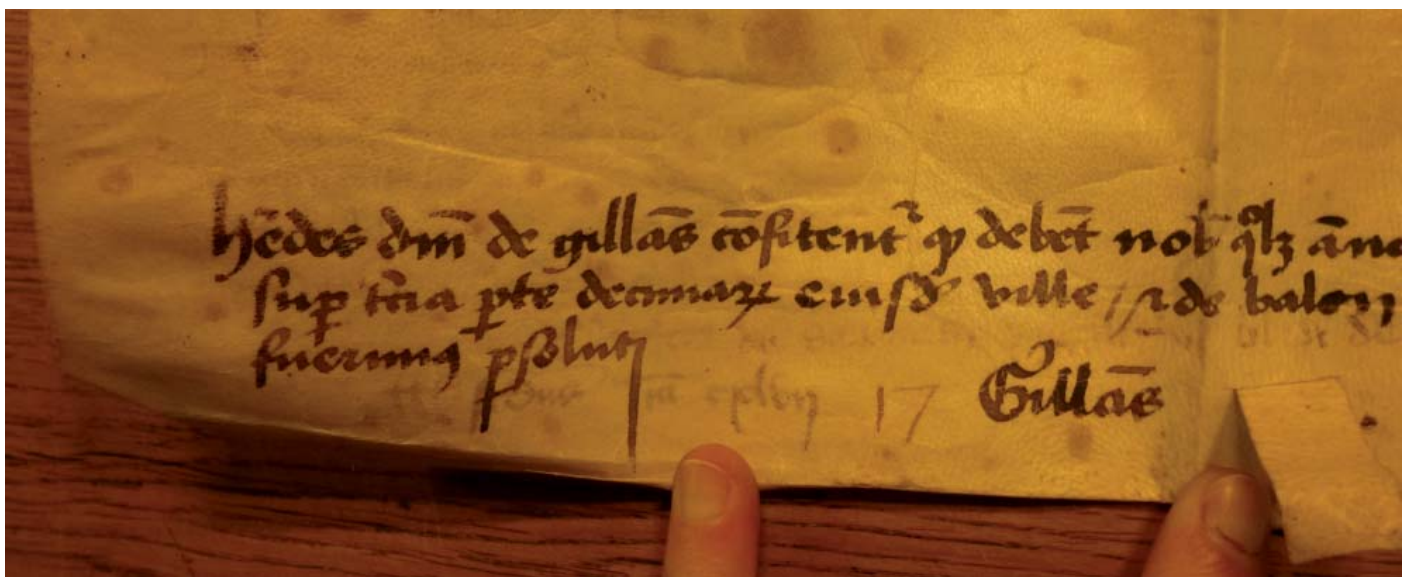


Fig. 89 AD21, 11 H 609, cote « TT secundus Ira CXLVII »

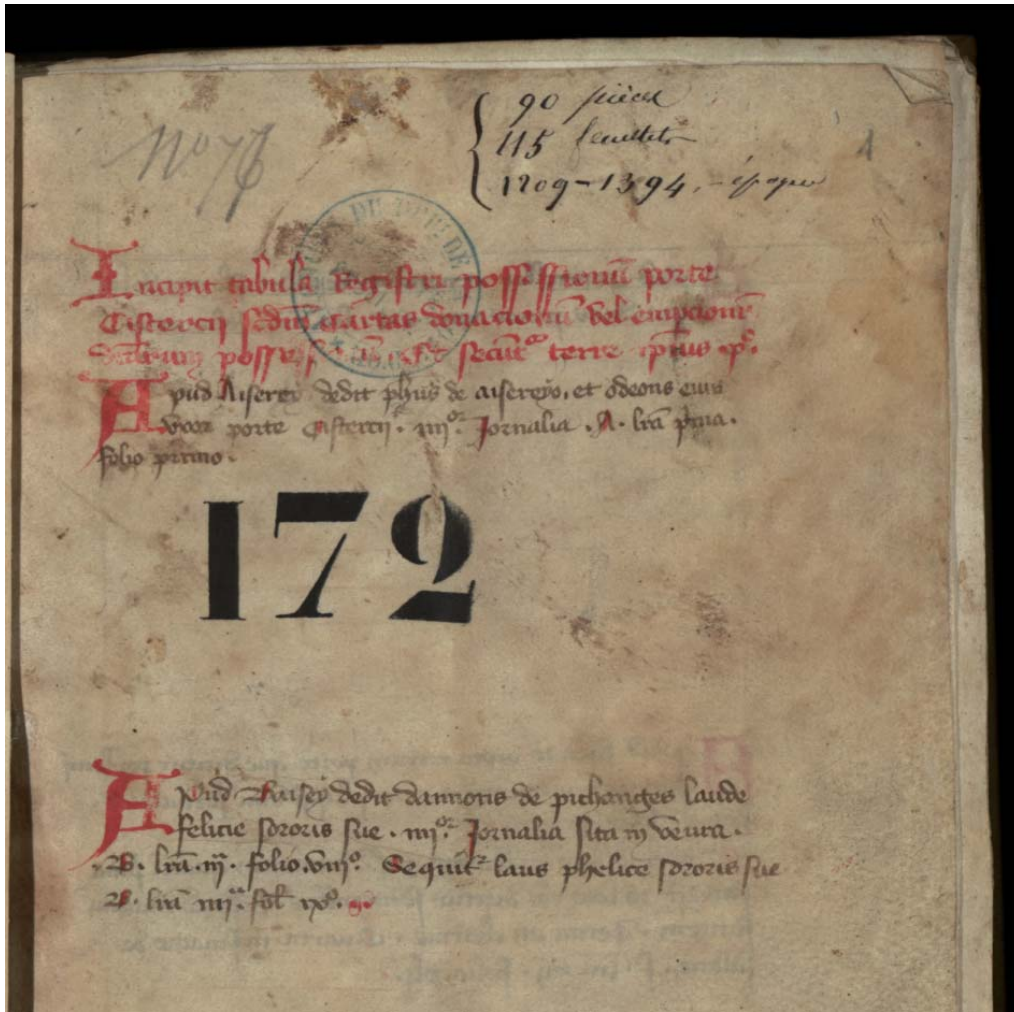


Fig. 90 AD21, cart. 172, f. 1r. Table

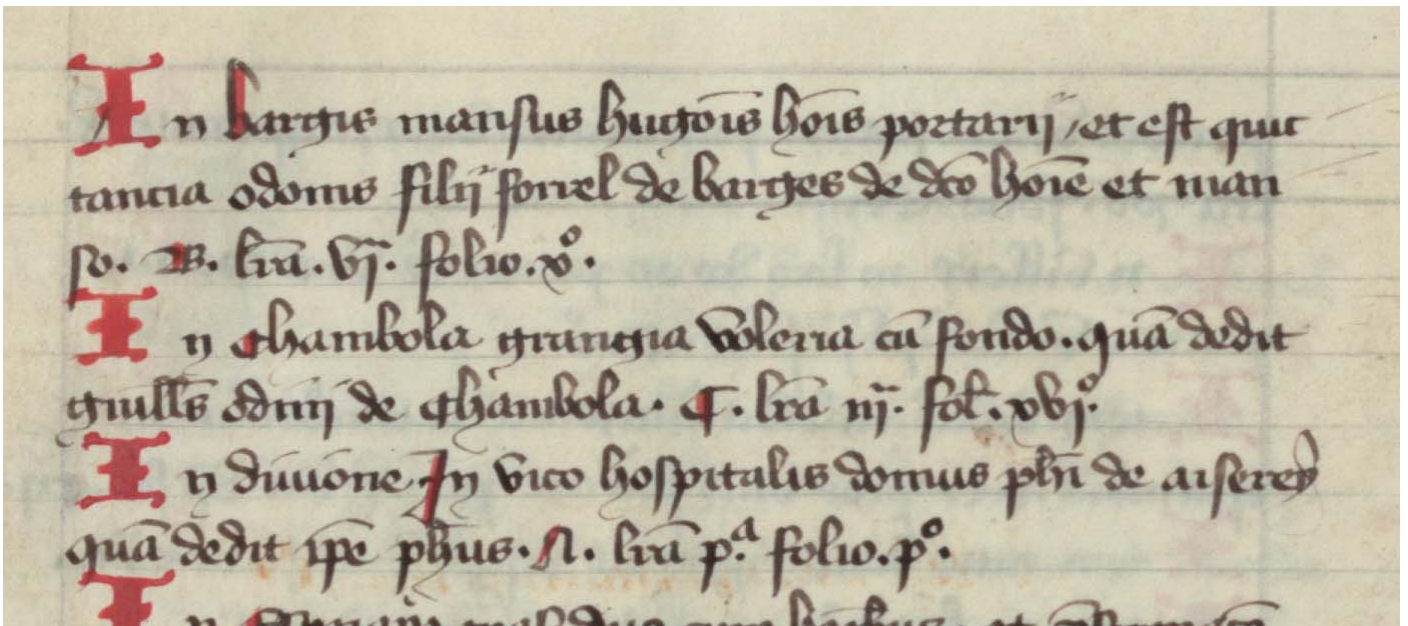


Fig. 91 AD21, cart. 172, f. 5v. Table. Lettrines, rehauts de rouge, système de renvoi vers les f.

Fig. 92 AD21, 11 H 1160. Tableau présentant les mentions relatives à l'écrit et aux documents dans les comptes du boursier, XIV^e s.

année	f.	rubrique	mention	somme
8 septembre 1377-Nativité 1377	32r			
	36r	expensa pro diversis	Item Johanni Antone de Barris pellipario debebatur igitur de veteri	IIII g et dimidio
			Item predicto Johanni pro IIII dietis factis septima aventus in pelliparia	III g
			Item pro pergamento empto videlicet una duodena	VIII g
	37r	expensa pro litteris et placitis		
38r	expensa pro scholaribus [barrée]			
44v	expensa pro capitulo generali	Primo pro pergamento et incausto pro papiro videlicet pro una rama pro cera ad sigillandum videlicet [...]	XV g VI flor VI g	
45v				
46v	pro diversis	pro I libra cere albe ad sigillandum pro dao pro cordis pro textoribus et pro I pinta incausti pro deemolacione forcipum magistri pelliparii pro quodam famulo qui aportavit litteras duas de Ispania	III g IIII g et dimidio I g VI g	
47r	pro directis in via			
47v	pro litteris et placitis			
48v	pro familia abbatie			
49v				
52v	pro diversis	pro pergamento papiro et incausto pro firmaculis ad libros pro pensione biblici Parisius	III fr et VII g IX g X d X fr	
53r	pensionibus et serviciis pro litteris et placitis			
55r				
55r	pro litteris placitis et pensionibus			
55v	pro diversis accidentibus	Item pro incausto vigilie Nativitatis Domini	I g	
59v				
60v	expensa	pro papiro	II g	
65r	pro litteris et placitis			
65v	pro pensionariis	pro bursa scolaris nostri Parisiensis	XV s	
Nativité 1377-25 mai 1378				
1 ^{er} décembre 1378-1 ^{er} décembre 1379				
au 1 ^{er} décembre 1379				
3 octobre 1378-1 ^{er} mars 1379 Villebichot				
1 ^{er} janvier 1379-1 ^{er} juin 1379				

année	f.	rubrique	mention	somme
1 ^{er} juin 1380-1 ^{er} décembre 1380	69r	pro diversis et debitis	Item pro XIII ^{or} clavus magnis ponendis in libris ecclesie et pro incausto XXIII die marci	III g
	69v		Item pro II caternis papiro VI die aprilis	II g
	71v		Item pro papiro empta per dictum procuratorem	X d
10 décembre 1379-16 décembre 1380 lieu non identifié	72r	pro litteris subsidiis et placitis		
	72v	pro medicinis speciebus et aliis diversis	pro papiro pergamento et cera ad sigillandum	III fr I g
	74r (ajout) 74r (ajout)	expensa	pro una littera et pensione Borreleri	II fr II g
28 février 1379-29 février 1380 Dijon	75r	expensa		XX s
	75r	expensa	pro quadam littera domine ducisse	
7 octobre 1370-7 octobre [1371] Gilly	75v	expensa bladi	Item precepto domini pelliparii [...]	III boiss.
	76r	expensa		
2 janvier 1378-1379 lieu non identifié	76v	expensa	pro legatis et placitis et pensione curati	[...] fr IX g
	78v			
	79r	pro diversis	Item XIX dicti mensis in octo quaternis papirii et pinta incausti	X g
1 ^{er} décembre 1380-22 octobre 1381	80r	pro litteris et placitis		
	82r			
	82r-v	sequuntur alia expensa	defectus [...] in papiro debitorum	
2 mai 1381-15 mai 1382	84r			
	84v	de diversis	de Philippo Gelieti pro quadam littera redempti a not[...]	I fr
	85r	pro diversis operibus rebusque emptis et expensis	pro papiro empto in Divioni diversis vicibus	VIII g X d
			pro duabus pintis incasti	V g
			pro littera equorum nostrorum icurorum ibidem optinenda	II g X d
	85v		pro pergamento empto	I fr

année	f.	rubrique	mention	somme
			pro littera Johannis Gelietii in Divioni reduenda	I fr
			pro tribus litteris a Johanne Sailorgne reduendi	VI g
	85v	Item pro diversis per domum Cistercii	pro bulla mittre et [...]	XXX fr
			pro quadam bulla impetrata	VIII fr
			pro bursa scoliarium nostrorum	X[...] fr
	86r	pro litteris et placitis		
	87r	pro generali capitulo	pro X quaternis papiri	X g
			pro una pinta incausti	I g X d
			pro pergamenno	X g
		91v		
20 octobre 1381-1 ^{er} novembre 1382 lieu non identifié	91v	expensa	pro [...] littera copianda et sigillanda de facto submonis	III g
1382 ? Vougeot	93r			
	93r	Item expensa	pro papiro et II pellibus pergameni pro not[...]	III s II d
26 mai 1382-Toussaint 1383	94v			
	95v	de elemosinis et debitis	de testamento magistri Guillelmi de Chaumot in crastino Assumptionis beate Marie	+ X fr
			Item de quodam testamento cuiusdam sartiferi de ultra Sagonam die V aprilis	+ XL fr
	98r	pro diversis nunciis et directis in via	Item pro expensis procuratoris apud Laon le Saunier pro clausula testamenti cuiusdam de C flor. VII novembris	XV g X d
	99r	pro litteris et placitis	dont : pro bursa scoliarium	XXX fr
	99r	pro capitulo generali anno 82	Item pro pergamenno et papiro	I fr VIII g
			Item pro cera ad sigillandum	XIII g X d
	99r	pro diversis minutis	Item pro pergemenno papiro incausto et thure	II fr VII g
	100v			
	101r	pro diversis	pro XII caternis papiri	I fr
101v	pro litteris et placitis			
101v	pro clericis et pensionarum	pro bursa scoliarium et exonacione scriptur[...]		
102r	pro capitulo generali	pro uno quaterno papiri	I g	
		pro VI libris cere ad sigillandum	XV g	
		pro X caternis papiri et pergamenno [...]	XVIII g	
1 ^{er} novembre 1381[...]	104r			
1 ^{er} décembre 1383-1 ^{er} décembre 1038 [sic]	104v	defectus pecunie	[...] in papiro debitorum	
1 ^{er} janvier 1385	106v			

année	f.	rubrique	mention	somme
	108r	pro capitulo generali	In cera ad sigillandum	XX g
			In VIII caternis papiri et XIII pellibus pergameni	XVI g
			In I pinta incasti	
	108r	pro diversis	XII die decembri pro III pintis incausti	III g
			eadem pro VI caternis papiri et VIII pellibus pergameni	X g X d
	108v		VI die dicti mensis [augusti] pro I pinta incausti	II g
			eadem die pro X caternis papiri	I flor.
			eadem die pro VIII pellibus pergameni	III g X d
	109v	pro litteris et placitis		
	111r			
111v	pro litteris et placitis			
114v				
114v	de census locacionibus domorum	de domo scolarium	de domo scolarium	XXXIII s IIII d
115r	alia expensa	pro papiro	pro papiro	XX d
118r				
118r	primo de censuus et locationibus domorum	de Johanne de Maroliis pro scriptoria sua		IX d
119v	alia expensa	pro papiro	pro papiro	XX d
121r				
123r	pro capitulo generali	pro una pinta incasti	pro una pinta incasti	IIg
			pro VIII caternis papirii	VIII g
			pro XII pellibus pergameni	IX g
123v	pro diversis	die XXIII dicti mensis [januarii] pro I pinta incausti	eadem die pro VI caternis papiri	II g
			eadem die pro VI caternis papiri	VI g
			et octo pellibus pergameni	III g
			pro I pinta incausti	II g
			pro II caternis papiri	II g
124v				
125v	pro donis et expensis illorum qui sunt in via	pro curialitate facta quibusdam scolariis nostro Sancti Bernardi	pro curialitate facta quibusdam scolariis nostro Sancti Bernardi	V fr
			pro dono facta cuidam nuncio domine ducisse qui detulit litteris puerperi domino Cistercii	II fr
			pro dono facta cuidam hostiari regis Francie qui detulit litteris puerperi regine domino Cistercii	III fr
125v	pro litteris placitis et pensionariis nostris			

année	f.	rubrique	mention	somme	
16 juillet 1387	128r				
	128r	de diversis	pro litera	VI g	
5 décembre 1386-13 janvier 1387	136r				
	138v	pro capitulo generali	pro VI libris cere ad sigillandum	I fr III g	
			pro VIII caternis papiri	VIII g	
			pro XVIII pellibus pergameni	VIII g	
			pro una pinta incausti	II g	
	139v	pro diversis	pro filo empto pluribus vicibus pro officio pelliparie	VIII g	
			pro una pinta incausti	II g	
			pro aliquibus pellibus de aniculis repparandis per quemdam pelliparium de Sancto J.	V g	
	140r		pro forcipibus fratris Johannis peliparii actuendi per barbitonsorem Nuiciacy	I g X d	
			pro VIII pellibus pergameni	III g	
13 janvier 138[...] - décembre 1388	141v	pro litteris placitis et pensionariis nostris			
	141v	pro expensis officialium et illorum qui sunt in via			
	144r				
	145r	de diversis accidentibus	Item h[...]ltho pergamenarii de debitis proprius Bordeneti	VI fr	
	146r	pro capitulo generali	pro V libris cere ad sigillandum	I fr	
			pro VIII caternis papiri	VIII g	
			pro XV pellibus pergameni	III g	
			pro una pinta incausti	II g	
	146v	pro diversis / pro bursarii	pro una pinta incausti	II g	
	147r		pro IX pellibus pergameni	II g	
	148v	pro litteris et placitis			
	156v	defectus pecunie	in papiro debitorum		
	16 janvier 1387-décembre 1388	160r	recepta pecunie	de Johanne Maroilles pro scripturio suo	III s IIII d
		160r		de Guillelmo de Cutigney pro domo scolari	LXVI s VIII d
	1 ^{er} décembre 1388-1 ^{er} décembre 1389	160v			
		162v	pro capitulo generali	pro octo caternis papiri	VIII g
			pro VI libris cere ad sigillandum	I fr III g	

année	f.	rubrique	mention	somme
			pro XII pellibus pergameni	III g X d
	163r	pro speciebus et apothecariis	pro XXX pellibus pergameni	I fr
			pro XII caternis papiri	II fr
			pro III libris cere ad sigillandum	VII g X d
	163v	pro diversis accidentibus	pro filo empto pro officio pelliparie [...]	I fr
	164r	pro diversis operibus	pro finali solutione dietarum factarum per Johannem de Calons pelliparium in officio pelliparii Cistercii	III g
			pro forpicipibus pelliparie acuedis per fratrem Johannem	II g
	164v		pro finali solutione XV dietarum factarum per III operatos Brassel pelliparii pro vestura conventus et vestimentis monachorum faciendis quilibet diet[...] valeat. Predict[...] XV diet[...] valent in somma	XI g V d
			pro XI dietis factis per Hugonem pelliparium Villebicheti in eam simili quilibet valeat XV diet[...] valent	VIII g V d
	165r	pro litteris et placitis		
	165r	pro expensis officialium et illorum qui sunt in via	Beligno coci infirmitorii banculati litteras apud Dola de preceptis domini Cisterii	I g
			pro expensis Guillermi la Roqueste eundo apud Claravallanum et ex h[...] apud Morimundum ad sigillandum decretum nostrum	I fr
			pro expensis Guillermi la Roqueste eundo apud Prelliacum quesitum unum equum qui infirmabatur et ex hinc Parisius causa sigillandi [...] nostra ad domum duce Burgundie	II fr
	166r	de eodem pro parte salarii anni presenti [familia abbatie]	Johanni de Cathalano pellipario	VII g VI d
1391 Beaune	171v			
	171v	expensa pecunie	pro VIII pellibus pergameni emptis pro litteris donationis vinearum nostrarum de Muresaul faciendis	III g XX d
1397 Tontenant	224r	[Inventaire de la grange de Tontenant]	Premierement en la chapelle [...]lung psautier	
1390 Beaune	236v	Inventaire d'une maison à Beaune][misale I	
1394 Meursault	237v	[Inventaire de la maison de Meursault]	Primo in capella [...] missale unum	
1399-1400	237v	Computum pecuniarum tam in litteris obligat[...]quam alto modo per dominum Cistercii fratri Petro de Necone 1399-1400		

année	f.	rubrique	mention	somme
1391 ? Lieu non identifié	239r	expensa contra monasterium Benedictus Dei		
1394 Meursault	240r	[Inventaire de la maison de Meursault]	Premierement en la chapelle [...] I misaul	
1401 Beaune	245v	[Inventaire de la maison de Beaune]	premierement en la chapelle de Baulne [...] lung misaul de tout lain	
1401	246r	Item alia expensa	Primo pro duobus firmaculis argenteis factis [...] in horis	II fr III g
			Item pro uno coxi de serico pro dictis firmaculis	III g
			Item pro coopertura de [...] serico facta in dictis horis Par[isiensis] per domum Parisorum Sancti Bernardi	II fr III g

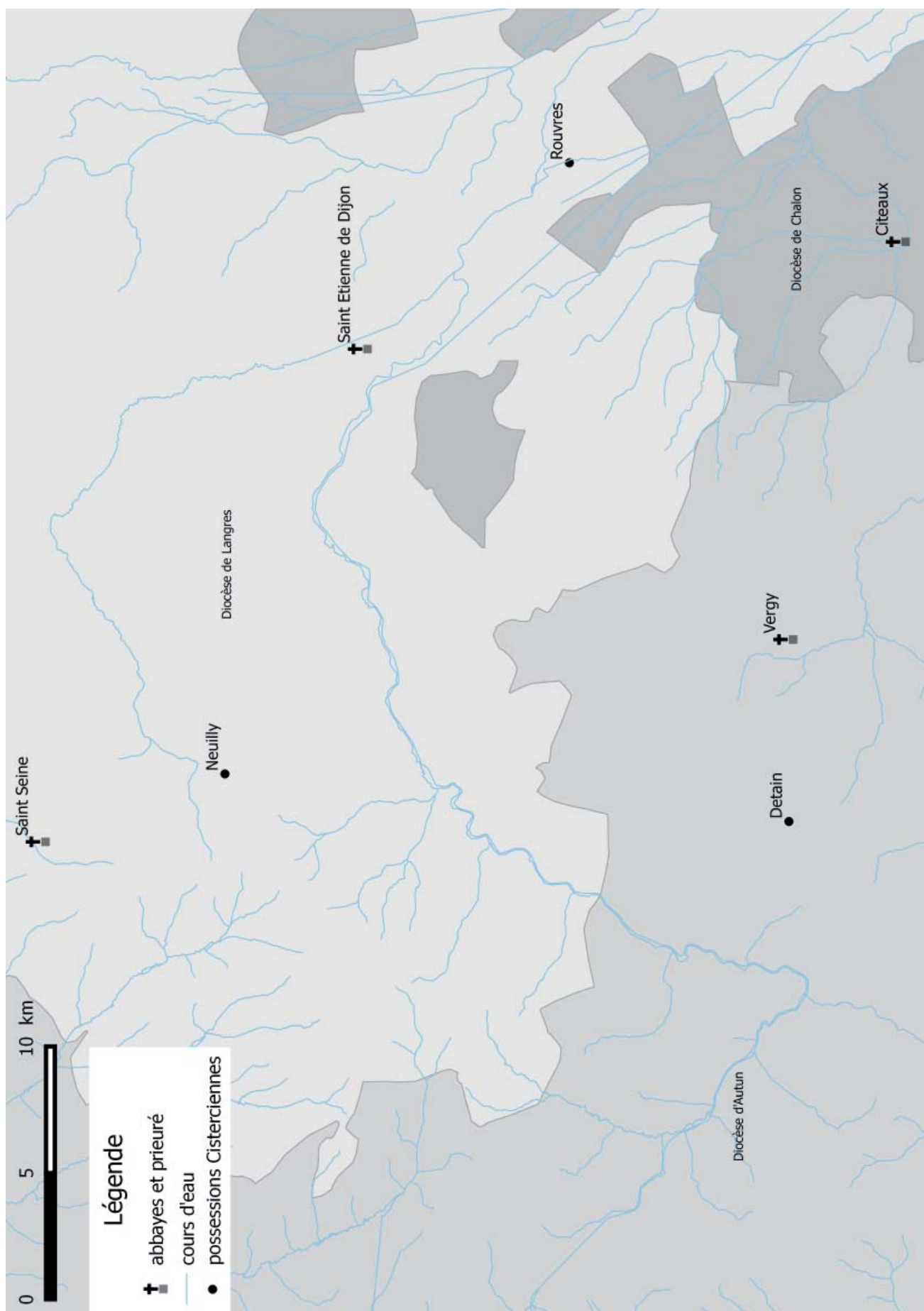


Fig. 93 Carte des possessions Cisterciennes évoquées dans le chap. « La circulation des documents du XII^e au XV^e s. »

Fig. 94 Tableau listant les actes relatifs à Neuilly dans les fonds de Saint-Étienne de Dijon, Saint-Seine et Cîteaux, 801-1199

fonds	cote	date	analyse	CCMA	Annotations
Saint-Étienne	G 209 et cart. 21, f. 1v	801	Betto, évêque de Langres, donne aux chanoines de Saint-Étienne de Dijon des églises et des dîmes, dont celle de Neuilly		CBMA 13235
	cart. 21, f. 54r-55r	1148 (n.st.)	Hugo Luscardus et ses frères vendent à Saint-Étienne la « <i>potestas</i> » de Neuilly, ainsi que la moitié d'une forêt appelée « <i>Lumini</i> » (Longvic), dont l'autre moitié appartient à l'abbaye de Saint-Seine		CBMA 13104
Cîteaux	G 211	1156	Le pape Adrien IV confirme les possessions de Saint-Étienne de Dijon.		CBMA 13334
	11 H 1005	s.d. (1145-1163)	Godefridus, évêque de Langres, fait savoir qu'il a réglé un conflit entre Bauduinus, chevalier, et l'église Saint-Étienne de Dijon, au sujet des dîmes de Neuilly.	188	Original
	11 H 1005	s.d. (copie moderne)	Transcription de 3 actes : CCMA 1969, 1970, 1971	187	À la fin de la transcription, note : Par ce dernier titre il paroît que l'abbaye de St Seine a acquis de celle de St Etienne de Dijon une partie de Nuilly, et par conséquent on doit trouver dans les archives de ceste maison les papiers et titres qui ne se trouvent point icy.
	cart. 168, f. 85v, n° 5	s.d. (1143-1162)	Hugo Luscardus, ses frères Gauterius Grosus, Villanus et Nocherius et son fils Hugo, vendent à l'église Saint-Étienne de Dijon des biens situés à Neuilly.	1969	
	cart. 168, f. 86r-v, n° 8	1165	Odilo Asnerius, Andreas de Mercato, Martinus de Panges et <i>aliti</i> , ont mis en gage auprès des chanoines de Saint-Étienne de Dijon des prés situés dans les environs de Panges, Neuilly et <i>Scvilla</i> .	244	
	cart. 168, f. 86r, n° 7	1197	Milo, abbé de Saint-Étienne de Dijon, fait savoir qu'il a vendu à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Neuilly.	1970	
	cart. 168, f. 86v-87r, n° 10	1197	Odo, duc de Bourgogne, fait savoir que Milo, abbé de Saint-Étienne de Dijon, a vendu à l'abbaye de Cîteaux la grange de Neuilly.	2580	
	cart. 168, f. 86v, n° 9	1197	Garnerius, évêque de Langres, confirme à l'abbaye de Cîteaux les possessions situées à Neuilly, acquises sur les chanoines de Saint-Étienne de Dijon.	2591	
	cart. 168, f. 87r, n° 11	1199	G., abbé de Cîteaux, et N., abbé de Saint-Seine, ont acheté aux chanoines de Saint-Étienne de Dijon des biens situés à Neuilly. Ils règlent les limites de leurs territoires.	1971	
	cart. 165, p. 269	1197	Odo, duc de Bourgogne, fait savoir que les moines de Saint-Seine et de Cîteaux ont acheté Neuilly.	2580	Transcription dans la « rubrique annotations » de la CCMA
Saint-Seine	cart. 165, p. 269-270	1199	G., abbé de Cîteaux, et N., abbé de Saint-Seine, ont acheté aux chanoines de Saint-Étienne de Dijon des biens situés à Neuilly. Ils règlent les limites de leurs territoires.	1971	Transcription dans la « rubrique annotations » de la CCMA

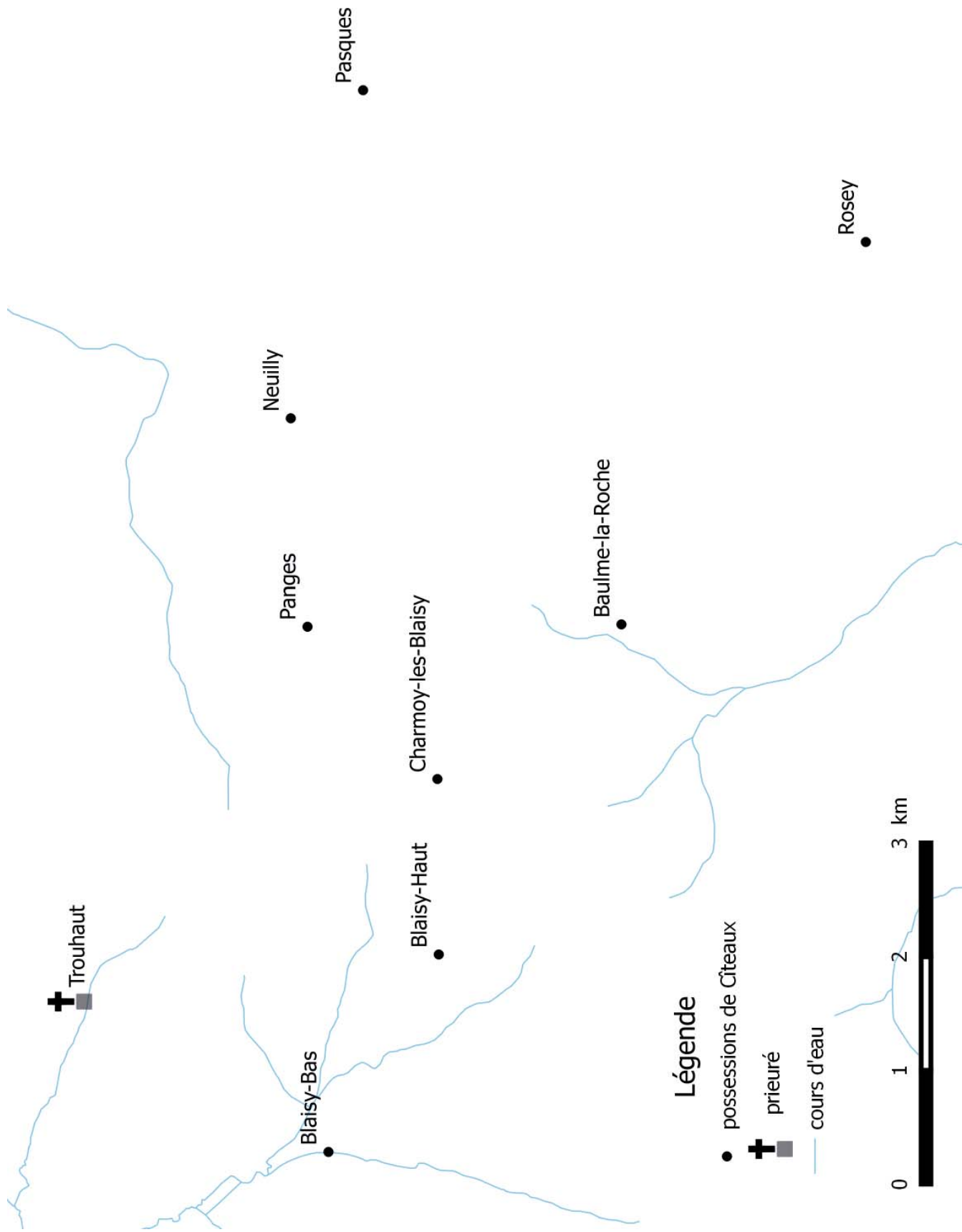


Fig. 95 Carte des environs de Neuilly

Fig. 96 Inventaire des actes de la liasse 1 concernant Neuilly par J.-B. Lemort, milieu du XVIII^e s.

	Grange de Neuilly. Cens et redevances.
Nota. Les 6 pièces marquées cy contre avec l'acte de l'an 1199 etant la 7 ^{me} ont été tirée de cette liasse et remises au citoyen Charles Gautier acquereur de Neuilly +.	<p>Donation faite aux chanoines de St Etienne de Dijon, par des particuliers ; du haut de Neuilly, et de ses dépendances. Ladite donation sans datte.</p> <p>Engagements de plusieurs pièces de prey au territoire de Scuvilliers. Des années 1664 et 1665. [corrigé ultérieurement en 1164 et 1165]</p> <p>Acquisition par Mrs de Cisteaux, sur lesdites chanoines ; de ladite grange de Neuilly et dependances d'icelle. De l'an 1197.</p> <p>Confirmation de ladite acquisition. De la même année 1197.</p> <p>Lettres patentes de Eude duc de Bourgogne, lequel prend sous sa protection et deffense ladite grange de Neuilly avec toutes ses dépendances. De l'an susdit 1197.</p> <p>Acquisition par Mrs de Cisteaux, sur des particuliers ; de deux soitures de prey en la prairie de Neuilly. De l'an 1239.</p> <p>Trois transactions. La 1^{ère} au sujet des dixmes des lieux de Pasque, et de Pange. Sans datte. La 2^e touchant le droit de pasturage. De l'an 1199. La 3^e sur le fait d'une redevance d'un bichet de légumes sur le territoire de Neuilly. De l'an 1255. Nouveau stile.</p> <p>Sentence diffinitive concernant la possession et jouissance du bois appelé La Coste de la fontaine du [Fraigner] assise dessus la grange de Neuilly. De l'an 1341.</p> <p>Sentence arbitrale au sujet de la propriété du bois Limyer proche les villages de Panges, et de Neuilly. De l'an 1492.</p> <p>Interpellation concernant un marché fait entre particuliers de certaine quantité de bois du haut de Neuilly. De l'an 1443 .</p>
	+ et un bail à 29 ans des bois et terres dudit haut de Neuilly de l'an 1573.
	Layette EE. 2 ^e cartable. Liasse I.

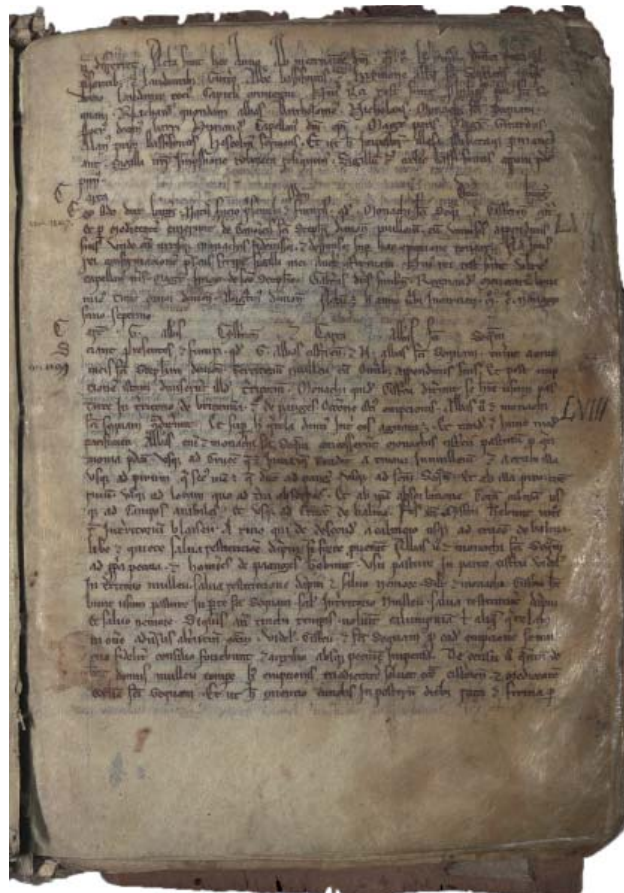


Fig. 97 AD21, cart. 165 (cart. de Saint-Seine), p. 269-270

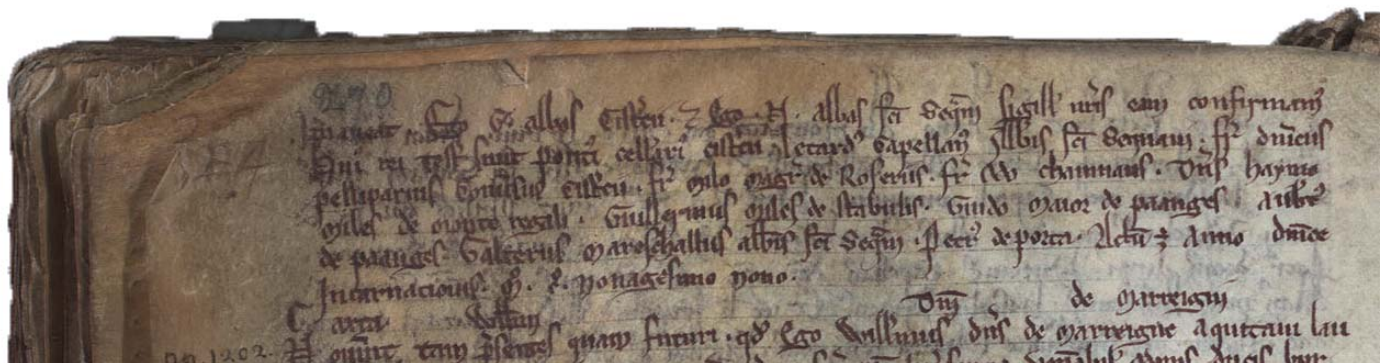


Fig. 97 AD21, cart. 165 (cart. de Saint-Seine), p. 269-270

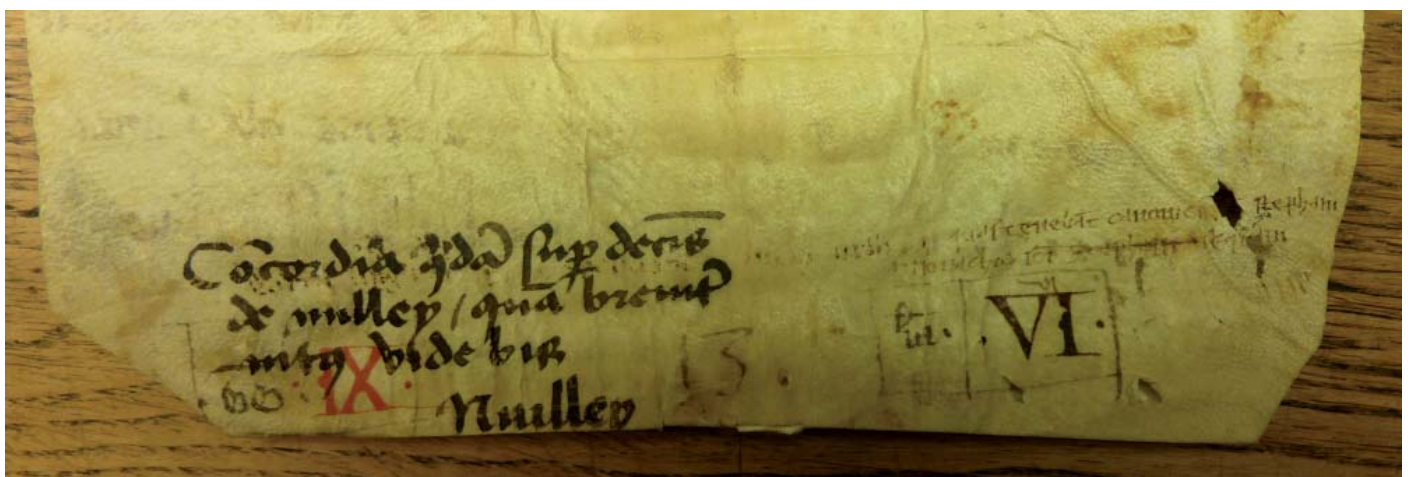


Fig. 98 AD21, 11 H 1005, s.d. Nom de lieu « Nuilley » inscrit à la fin du XV^e s.

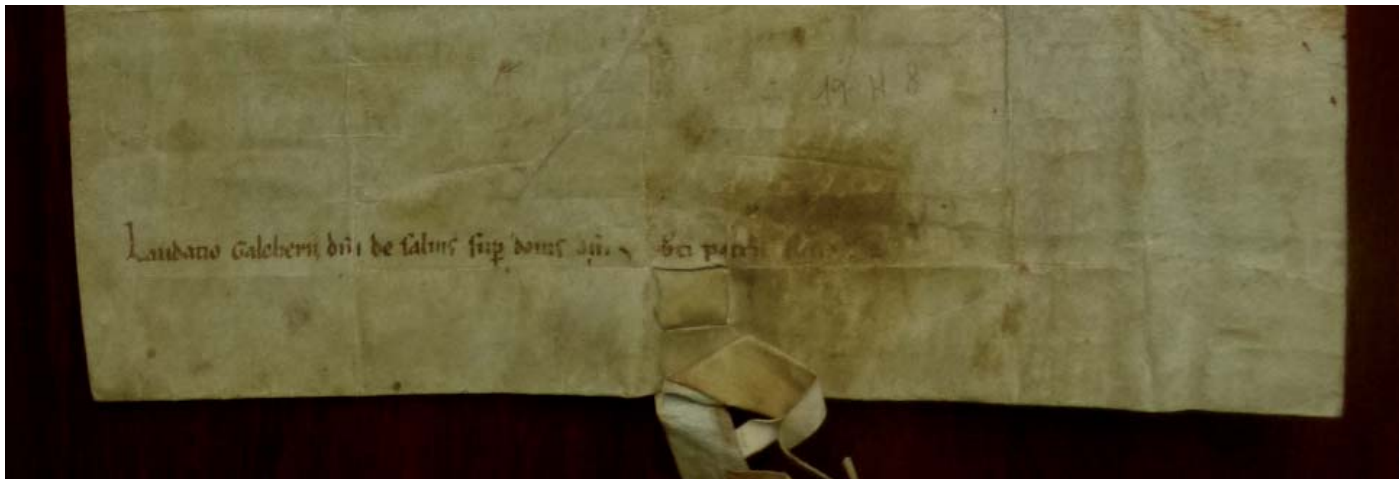


Fig. 101 AD39, 19 H 8, s.d. Analyse du XIII^e s.



Fig. 102 AD39, 17 H 23, 1172. Analyse de la fin du XII^e - début XIII^e s.

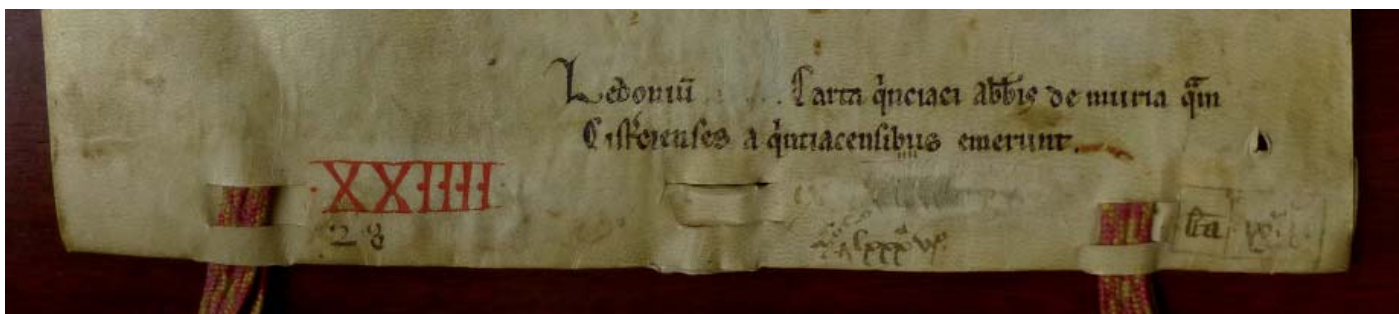


Fig. 103 AD39, 17 H 23, 1186. Analyse de la fin du XII^e - début XIII^e s.

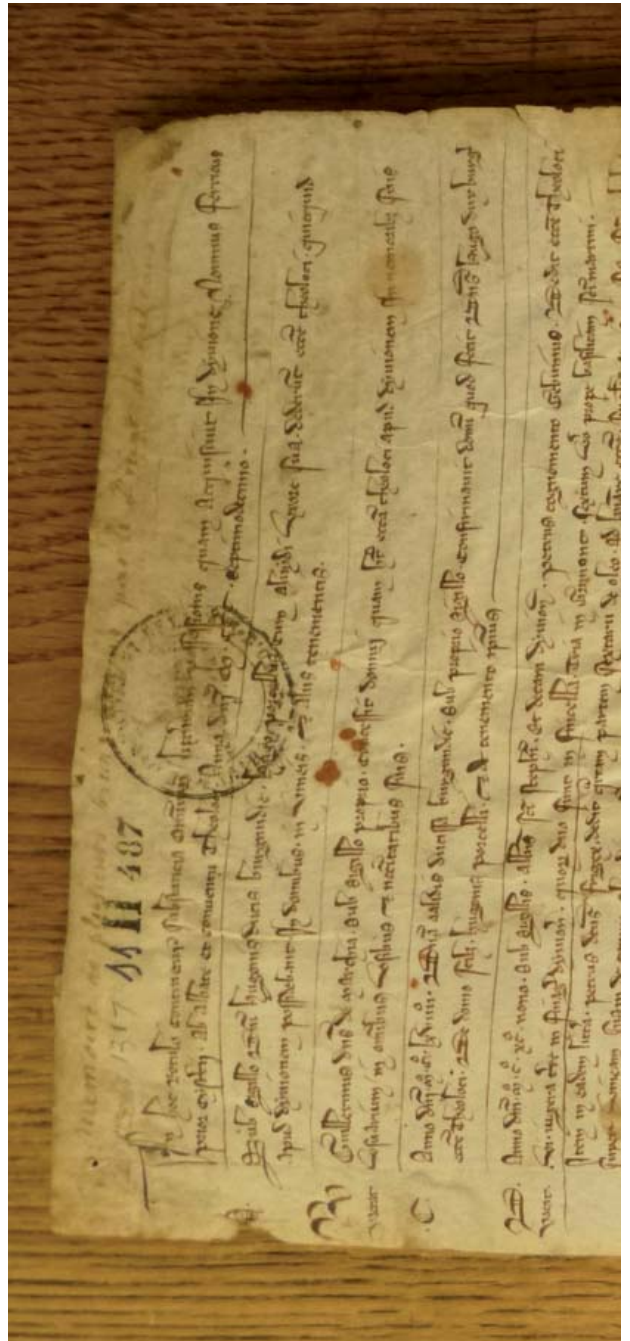
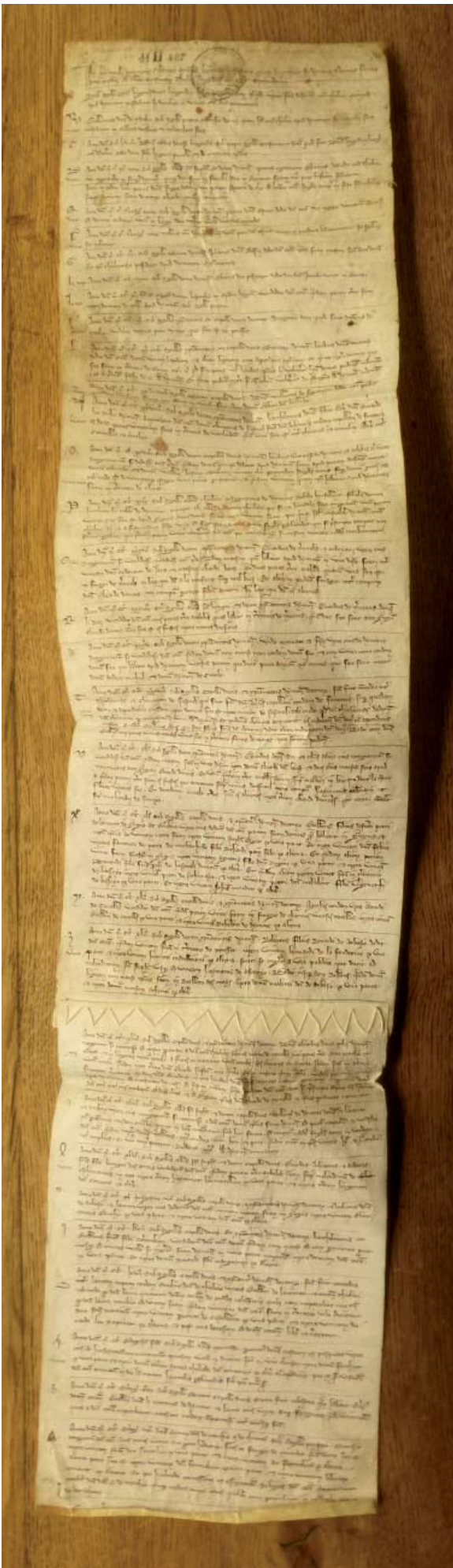
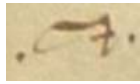
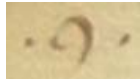
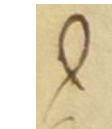
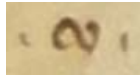
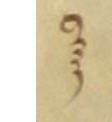



Fig. 104 AD21, 11 H 487. Rouleau : liste des documents donnés à Cîteaux par Theuley

Fig. 105 AD21, 11 H 487. Liste des documents donnés à Cîteaux par Theuley. Transcription

In hoc rotulo continetur substantia omnium litterarum possessionis quam acquisivit in Dyvione Nomnus Ferricus prior Cystercii ab abbate et conventu Theoloci anno Domini M° CCC° septimo decimo.	
A	Sub sigillo Domini Hugonis ducis Burgundie, Hugo Porcellus cum Alvydi uxore sua dederunt ecclesie Theoloci quicquid apud Dyvionem possidebant in domibus, in vineis et aliis tenementis.
B vacat	Guillelmus dominus de Marchia sub sigillo proprio concessit domui, quam habet ecclesia Theoloci apud Dyvionem in nemoribus suis, usuarium in omnibus usibus et necessitatibus suis.
C	Anno Domini M° C° LXVIII° domina Aalidis ducissa Burgundie sub proprio sigillo confirmavit donum quod fecit dominus Hugo dux Burgundie ecclesie Theoloci de domo scilicet Hugonis Porcelli et de tenemento ipsius.
D vacat	Anno Domini M° C° XC° nono sub sigillis abbatis Sancti Stephani et decani Dyvionensis, Petrus cognomento Gebuinus dedit ecclesie Theoloci VI iugera terre in finagio Dyvionensi, quorum duo sunt in Fincella, tria in Grimont, sextum vero prope basilicam Sancti Martini.
	Item in eadem littera, Petrus dictus Frigex dedit quartam partem sextarii de oleo ad luminare ecclesie singulis annis in festo sancti Nicholay super vineam suam de Campo Ebrardi quicumque eam teneat.
E vacat	Anno Domini M° C° nonagesimo nono sub sigillo decani Dyvionensis, Petrus dictus Estace dedit dicte ecclesie VI iugera vinearum tria sunt ad domum Manyr[...], unum in Vergy, duo vero in pratello versus Mirandes.
F vacat	Anno Domini M° C° nonagesimo nono Villicus c[...] Dyvionensis predictum donum Petri dicti Estace, prout in precedenti littera continetur, suo sigillo suo roboravit.
G	Anno Domini M° CC° III° sub sigillo decani Dyvionensis Johannes, dictus Rossez dedit dicte ecclesie unum suum mansum situm ante domum quam ipsi Theolocenses possident apud Dyvionem extra muros.
H vacat	Anno Domini M° CC° sexto sub sigillo decani Dyvionensis, Galterus dou Pasquier dedit dimidium jornale vinee in Geneis.
I vacat	Anno Domini M° CC° XI° frater G. magister domorum hospitalis in episcopatu Lingonensis vendidit dicte ecclesie quandam peciam terre sitam iuxta domum de Tully apud Dyvionem sub sigillo proprio.
K vacat	Anno Domini M° CC° XX° sub sigillis christianitatis et cappelle ducis decanorum, recognitio doni quod fecit Dominicus de Maalen videlicet unius pecie vinee que sita est in Pousset.
L	Anno Domini M° CC° XX° sub sigillis christianitatis et capelle ducis et decanorum Dyvionensium, Briccius dictus Veraise dedit dicte ecclesie domum unam lapideam et aliam ligneam cum appendiciis ipsarum, et quatuor iugera vinee que sita sunt in territorio de Girun tali modo quod, si nepotes vel heredes ipsius B. voluerint habere domos predictas, rediment eas a predictis fratribus de C libris Dyvionensis, et quatuor predicta iugera si etiam rehabere voluerint, de quadraginta libris Dyvionsis rediment.
M vacat	Anno Domini M° CC° XXII° sub sigillo decani capelle ducis, dominus Villencus de Segreteyo dedit ecclesie predictae quandam banchum suum qui adiacet in veteri foro ante domum Galteri dicti Bullulte.
N vacat	Anno Domini M° CC° XX° VIII° sub sigillo decani christianitatis Dyvionensis, Bartholomeus dictus Felice, gen[...] domini Evrardi lou Riche Dyvionensis, acquitavit dicte ecclesie domum Clementis de Vauland[ino], fratris domini Johannis condam capellani de Fontanis, et duas pecias vinearum sitas in territorio de Sueland[ino], quarum una sita est inter Chenoves et Crimolay, altera inter Curcellas et Crimolay.
O vacat vinea	Anno Domini M° CC° XXVIII° sub sigillo decani capelle ducis Dyvionensis, Briccius Varaisse de Dyvione et Aalidis eius uxor recognoverunt se dedisse ecclesie predictae quandam domum quam ipsi habebant apud Dyvionem sitam apud portam Ansionis inter domum Columbe et domum Villermi Bosum, et unam cartam olei percipiendam singulis annis super domum Groisos, tali modo quod de unoquoque estagio una pinta percipietur, et quandam vineam quam ipsi habebant apud Dyvionem sitam in territorio de Clatis.
P	Anno Domini M° CC° XXIX° sub sigillo abbatis Theoloci, Marguerons de Dyvione relicta Bonfilloyt, filiola domni Humberti le Noble de Dyvione, percepit ab abbate et conventu Theoloci pro se et heredibus suis imperpetuum unam peciam vinee, que sita est apud Grangias retro domum suam, iuxta vineam suam, pro quinque solidis censualibus Dyvionsibus ecclesie Theoloci ab ea a festo omnium sanctorum usque ad festum sancti Martini annis singulis persolvendis, qui si prescripto tempore non fuerint persoluti, qui predictam peciam vinee tenuerint dicte ecclesie pro emenda XX ^{ti} solidorum eiusdem monete reddere tenebuntur.
Q	Anno Domini M° CC° XXX° V° sub sigillo decani christianitatis Dyvionensis, Gerardus de Merveals et Oudoyar uxor eius recognoverunt se vendidisse et tradidisse ecclesie predictae quandam mansum quem habebant apud Dyvionem in vico Disit, situm inter vineam domine Oudoyart de Poes et mansum Ebrardi Bause, et duas pecias terre arabilis, quarum una sita est in finagio de Merveals in loco qui dicitur A La Trufere super Malbiez, et altera in predicto finagio inter campum domini Ebrardi Divitis et campum Perrenet filium Arverii in loco qui dicitur Es Aloeres.
R	Anno Domini M° CC° XXXIII° sub sigillo abbatis Sancti Benigni et decani christianitatis Dyvionensis, Gerardus de Merveaus dictus Li Raz vendidit dicte ecclesie tres pecias terre arabilis quas habebat in territoriis de Merveaus, quarum due sunt ante grangiam Ebrardi Divitis, tertia sita est Es Frestes iuxta nemus Dorsians.
S	Anno Domini M° CC° XXXV° sub sigillo decani christianitatis Dyvionensis, Vido Menuare et Fisoz uxor eius de Dyvione recognoverunt se vendidisse dicte ecclesie quandam domum cum manso retro eandem domum sito, et cum vinea retro eandem domum sita, que habebant apud Dyvionem versus portam que dicitur Porta Anxionis extra muros, que sita sunt inter domum Andree Michiel et domum Symonis de Curle.

T Vacat domus	Anno Domini M ^o CC ^o XXX ^o VII ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, facta fuit concordia inter Theolocenses et Clementem de Susenel, qui fuit frater domini Johannis capellani condam de Fontanis, super quadam domo et appendiciis eiusdem, que domus sita est iuxta rivum de Susenel, tali modo quod dicti Theolocenses dederunt dicto Clementi per compositionem VIII libras Dyvionses, et predictus Clemens acquitavit eis medietatem dicte domus cum appendiciis eiusdem, similiter Guillelmus clericus, qui fuit filius fratris dicti Clementis, dedit aliam medietatem dicte domus. Dedit etiam dictus Guillelmus tres partes unius iornalis vinee site in territorio Fontis de Manne iuxta fontem predictam.
U	Anno Domini M ^o CC ^o XLI ^o sub sigillo decani christianitatis Dyvionensis, Girardus dictus Raz et Johannes filius eius recognoverunt se vendidisse dicte ecclesie quemdam mansum situm in vicco Disier iuxta domum Ebrardi dicti Bause, et duos alios mansos sitos apud Mourveaus ante grangiam Ebrardi Divitis, et unum quartum terre arabilis situm supra Malbiez in loco qui dicitur La Trufiere, et quandam peciam terre sitam Es Frestes que contornat supra nemus Doisseau iuxta campum Haymonis Tabernarii et Florate uxoris sue, et dimidium iornale terre situm Es Aloieres iuxta terram Ebrardi Divitis, que eciam contornat supra iuncheriam de Seureyo.
X	Anno Domini M ^o CC ^o XLI ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, Guillelmus filius defuncti Petri de Lauteret de Grangiis et Emelina uxor eius dederunt dicte ecclesie partem suam domus quam habent in Grangiis, et ortum ipsius ac vineam retro sitam iuxta vineam Stephani Giget ex una parte et iuxta vineam domine Felicie uxoris Fanconeti de Porta de Rueboichefo filie Richardi Pani Sale ex altera, et quandam aliam peciam vinee sitam similiter in Grangiis iuxta vineam Agnetis filie domine Regine ex una parte et iuxta vineam Durandi filii fratris Parisii de Hospitali divit[...] ex altera, et quandam aliam peciam vinee sitam in territorio de Baisseyo iuxta vineam Petri de Sathenayo et iuxta vineam Petri dicti Malclerc filii Vergenethi de Basseyo ex una parte et iuxta vineam Johannis Reondet ex altera.
Y	Anno Domini M ^o CC ^o XLII ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, Agathes condam uxor Gerardi de Corcellis vendidit dicte ecclesie quandam peciam vinee sitam in finagio de Charmes versus Corcellas iuxta vineam Guillelmi de Corcellis ex una parte et iuxta vineam Robeloti de Dyvione ex altera.
Z vacat	Anno Domini M ^o CC ^o XLII ^o sub sigillo decani christianitatis Dyvionensis, Robertus filius Renaudi de Arbosio dedit dicte ecclesie quandam vineam sitam in territorio de Pousset iuxta vineam Bernardi de La Fondeoire ex una parte et iuxta vineam Henrioti Cordubinariii ex altera, sicut se iugerit a via publica que ducit ad molendinum Sancti Stephani usque ad vineam Haymonis de Aisereyo. Dedit insuper idem Robertus quandam domum ligneam cum manso ipsius sitam in Roelleta Des Crays iuxta domum Naaletti dicti de Arbosio ex una parte et iuxta mansum Acherici ex altera.
	Anno Domini M ^o CC ^o XLIII ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, dominus Ebrardus Dives miles Dyvionensis recognovit se retinuisse ad censam perpetuam a dicta ecclesia Theoloci subtus Noerios de Morvellis VI pecias terre quatuor iornalia continentes, et En Longeroie unum iornale, a Fretes Ou Montant unum iornale, Es Aloyeres tria quarteria, ibidem supra in Arbuis unum iornale, ibidem iuxta terram domini Ebrardi supradicti tria quarteria, et in Cruseria quinque quarteria, videlicet pro tribus eminis frumenti mercatoris quas idem dominus Ebrardus et eius heredes dictas terras tenentes reddent annuatim imperpetuum decetero apud Dyvionem ad mensuram Dyvionensis ad festum omnium sanctorum mandato dicte ecclesie, qui si prescripte tempore non solverint dicta ecclesia vel eius mandatum ad dictas terras et ad grangiam ipsius domini Ebrardi de Moruellis et ipsius pertinentias recurrent.
	Anno Domini M ^o CC ^o XLIII ^o sub sigillis abbatis Sancti Stephani et decani capelle ducis, Willermus de Dyvione dictus de Lauterot et Amelina uxor eius recognoverunt se retinuisse a dicta ecclesia domum ipsius sitam Dyvione ad portam Nanxionis, et utensilia cum pertinentiis eiusdem omnibus, prout in littera continentur sub hac forma quod tenentur reddere singulis annis in vindemiis dicte ecclesie quandiu vixerit dictus Villermus XXX ^{ta} modios vini boni et puri quandiu erunt in ipsis vineis LX ^a et X ^{cm} modii vel amplius si vero minus portent reddent XXX ^{ta} libras Dyvionenses annuatim.
 vacat	Anno Domini M ^o CC ^o XLV ^o sub sigillis abbatis Sancti Stephani et decani capelle ducis, Ebrardus Johannes et Andreas fratres filii Benigni Des Crais vendiderunt dicte ecclesie quandam peciam terre arabilis sitam supra molendinum de Eschevannis in Noa iuxta terram Haymonet Lou Curtillier ex una parte et iuxta terram Hugoneti dicti Convers ex altera.
	Anno Domini M ^o CC ^o quinquagesimo VI ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, Naalettus dictus de Arbosio et Laureta uxor eius dederunt dicte ecclesie vineam unam sitam in Grangiis iuxta vineam Eliote sororis Gauche ex una parte et iuxta vineam dicte ecclesie ex altera.
	Anno Domini M ^o CC ^o LVII ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, Bartholomeus et Guillelmus fratres filii Columbeta vendiderunt dicte ecclesie domum quandam cum manso ad eam pertinente, prout usque ad muros ville se iugerit, sitam Dyvione in vico Porte Nanxionis iuxta domum dicte ecclesie ex una parte et iuxta domum Renaudi filii Margueron ex altera.
	Anno Domini M ^o CC ^o LXVI ^o sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionensium decanorum, facta fuit concordia inter Lauram neptem condam Emeline dicte de Theoloco uxoris Guillelmi de Lauterot et ecclesiam Theoloci, tali modo quod dicta Laura quittavit dictam ecclesiam de omnibus calumpniis quibus eam impetebat, ita tamen quod dicta Laura tenebit ad vitam suam quandam vineam dicte ecclesie sitam in territorio ubi dicitur ante Sanctum Martinum iuxta vineam Perroneti de Castellione ex una parte et iuxta vineam Durandi Lou Rapinat ex altera, et post eius decessum ad dictam ecclesiam libere revertetur.

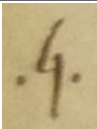
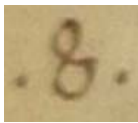
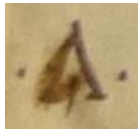
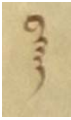


 vacat	Anno Domini M° CC° octogesimo secundo sub sigillo abbatis Morimundi, Perrenetus dictus Costierz et Pasqueta uxor eius ac heredes eorumdem retinuerunt mansum unum in Divione situm in vico Claustri iuxta domum Fouchier ex una parte et iuxta domum Geliete sororis Theobaldi dicti Cointurier ex altera, cum appendiciis pro X solidis Viennensium dicte ecclesie annuatim in die beati Martini hyemalis persolvendis sub pena trium solidorum.
	Anno Domini M° CC° octogesimo tercio sub sigillo decani capelle ducis, sopita fuit calumpnia quam habebant adversus dictam ecclesiam Guillelmus dictus li Murtres de Dyvione et Laura eius uxor super sexaginta solidos Viennenses quos a dicta ecclesia repetebant occasione cuiusdam compromissi inter utrosque facti.
	Anno Domini M° CC° octogesimo VI° dominus Symon dominus de Marchia et de Chacins sub sigillo proprio concessit imperpetuum dicte ecclesie duas pecias vinee sue proprie hereditatis sitos in finagio de Mirandes, quarum una sita est iuxta vineam fratrum Dou Saint Leu ex una parte et iuxta vineam Au Fermalier ex altera, altera pecia sita est iuxta vineam dicti Fermalier ex una parte et iuxta vineam liberorum Covart ex altera, et pro huiusmodi concessione et assignatione religiosi dicte ecclesie quittaverunt totaliter dicto domino S. de Marchia quinque modios vini quos quolibet anno percipiebant in redditibus ipsius de Broiscons.

Fig. 106 Documents donnés par Theuley. Originaux conservés

Désignation de l'acte dans le rouleau 11 H 487			
Signes	Analyse	Cote actuelle et thème de la liasse	CCMA
M	Anno Domini M° CC° XXII° sub sigillo decani capelle ducis dominus Villencus de Segreteyo dedit ecclesie predictae quandam banchum suum qui adiacet in veteri foro ante domum Galteri dicti Bullulte	11 H 490 « cens sur des maisons : au Vieux-Marché »	2141
T	Anno Domini M° CC° XXX° VII° sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionis decanorum facta fuit concordia inter Theolocenses et Clementem de Susenel qui fuit frater domini Johannis capellani condam de Fontanis super quadam domo et appendiciis eiusdem que domus sita est iuxta rivum de Susenel tali modo quod dicti Theolocenses dederunt dicto Clementi per compositionem VIII lb Dyvion[...] et predictus Clemens acquitavit eis medietatem dicte domus cum appendiciis eiusdem similiter Guillelmus clericus qui fuit filius fratris dicti Clementis dedit aliam medietatem dicte domus. Dedit etiam dictus Guillelmus tres partes unius iornalis vinee site in territorio Fontis de manne iuxta fontem predictam	11 H 510 « cens sur des maisons : rue du Sachot ou de Susenel (des Facultés)	3639
Z	Anno Domini M° CC° XLII° sub sigillo decani christianitatis Dyvionis Robertus filius Renaudi de Arbosio dedit dicte ecclesie quandam vineam sitam in territorio de Pousset iuxta vineam Bernardi de La Fondeoire ex una parte et iuxta vineam Henrioti Cordubinari ex altera sicut se ingerit a via publica que ducit ad molendinum Sancti Stephani usque ad vineam Haymonis de Aisereyo. Dedit insuper idem Robertus quandam domum ligneam cum manso ipsius sitam in Roellea Des Crays iuxta domum Naaletti dicti de arbosio ex una parte et iuxta mansum Acherici ex altera	11 H 511 « cens sur des maisons : rue Sainte-Anne ou des Crais (Chevalier-de-la-barre)	2160
	Anno Domini M° CC° LVII° sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionis decanorum Bartholomeus et Guillelmus fratres filii Columbeta vendiderunt dicte ecclesie domum quandam cum manso ad eam pertinente prout usque ad muros ville se iugerit sitam Dyvion[...] in vico Porte Nanxionis iuxta domum dicte ecclesie ex una parte et iuxta domum Renaudi filii Margueron ex altera	11 H 509 « cens sur des maisons : rue de la porte naxion ou du Prévôt-Guillaume (Berbisey) et rue du Suzon (Crébillon)	3651
	Anno Domini M° CC° LXVI° sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionis decanorum facta fuit concordia inter Lauram neptem condam Emeline dicte de Theoloco uxoris Guillelmi de Lauterot et ecclesiam Theoloci tali modo quod dicta Laura quittavit dictam ecclesiam de omnibus calumpniis quibus eam impetebat ita tamen quod dicta Laura tenebit ad vitam suam quandam vineam dicte ecclesie sitam in territorio ubi dicitur ante Sanctum Martinum iuxta vineam Perroneti de Castellione ex una parte et iuxta vineam Durandi Lou Rapinat ex altera et post eius decessum ad dictam ecclesiam libere revertetur	11 H 487 « acquisitions »	1304
	Anno Domini M° CC° octogesimo VI° dominus Symon dominus de Marchia et de Chacins sub sigillo proprio concessit imperpetuum dicte ecclesie duas pecias vinee sue proprie hereditatis sitos in finagio de Mirandes quarum una sita est iuxta vineam fratrum Dou Saint Leu ex una parte et iuxta vineam Au Fermalier ex altera, altera pecia sita est iuxta vineam dicti Fermalier ex una parte et iuxta vineam liberorum Covart ex altera, et pro huiusmodi concessione et assignatione religiosi dicte ecclesie quittaverunt totaliter dicto domino S. de Marchia quinque modios vini quos quolibet anno percipiebant in redditibus ipsius de Broiscons	11 H 521 « cens sur des terres et vignes »	2210

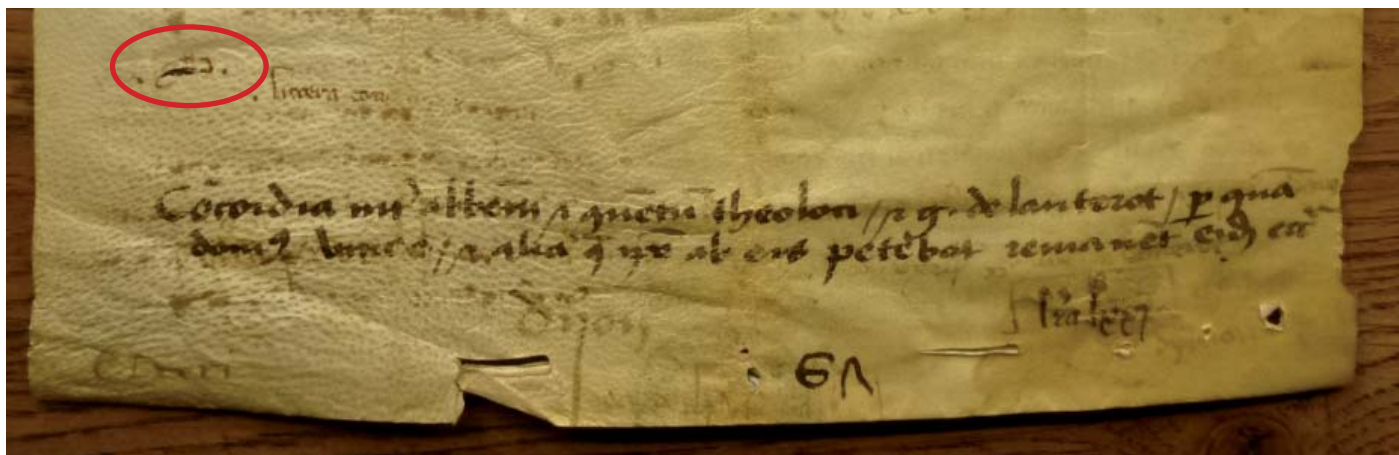
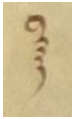

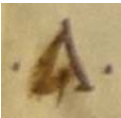


Fig. 107 AD21, 11 H 487, 1266. Signe graphique utilisé sur le rouleau 11 H 487, reporté au dos de la charte



Fig. 108 AD21, 11 H 490, 1222. Mentions du XIV^e s., disparues sous celles du XV^e s.

Fig. 109 Documents donnés par Theuley. Actes conservés par copies dans des cart.

Désignation de l'acte dans le rouleau 11 H 487			
Signes	Analyse	Cart.	CCMA
A	Sub sigillo Domini Hugonis ducis Burgundie, Hugo Porcellus cum Alvydi uxore sua dederunt ecclesie Theoloci quicquid apud Dyvionem possidebant in domibus, in vineis et aliis tenementis	AD Haute-Saône, H 1098, f. 27v	
C [?]	Anno Domini M° C° LXVIII° domina Aalidis ducissa Burgundie sub proprio sigillo confirmavit donum quod fecit dominus Hugo dux Burgundie ecclesie Theoloci de domo scilicet Hugonis Porcelli et de tenemento ipsius	AD Haute-Saône, H 1098, f. 27v [?]	
M	Anno Domini M° CC° XXII° sub sigillo decani capelle ducis dominus Villencus de Segreteyo dedit ecclesie predicte quendam banchum suum qui adiacet in veteri foro ante domum Galteri dicti Bullulte	AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 116r	2141
T	Anno Domini M° CC° XXX° VII° sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionis decanorum facta fuit concordia inter Theolocenses et Clementem de Susenel qui fuit frater domini Johannis capellani condam de Fontanis super quadam domo et appendiciis eiusdem que domus sita est iuxta rivum de Susenel tali modo quod dicti Theolocenses dederunt dicto Clementi per compositionem VIII lb Dyvion[...] et predictus Clemens acquitavit eis medietatem dicte domus cum appendiciis eiusdem similiter Guillelmus clericus qui fuit filius fratris dicti Clementis dedit aliam medietatem dicte domus. Dedit etiam dictus Guillelmus tres partes unius iornalis vinee site in territorio Fontis de manne iuxta fontem predictam	AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 119r	3639
Z	Anno Domini M° CC° XLII° sub sigillo decani christianitatis Dyvionis Robertus filius Renaudi de Arbosio dedit dicte ecclesie quandam vineam sitam in territorio de Pousset iuxta vineam Bernardi de La Fondeoire ex una parte et iuxta vineam Henrioti Cordubinari ex altera sicut se ingerit a via publica que ducit ad molendinum Sancti Stephani usque ad vineam Haymonis de Aisereyo. Dedit insuper idem Robertus quandam domum ligneam cum manso ipsius sitam in Roelletta Des Crays iuxta domum Naaletti dicti de arbosio ex una parte et iuxta mansum Acherici ex altera	AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 148r-v	2160
	Anno Domini M° CC° LVII° sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionis decanorum Bartholomeus et Guillelmus fratres filii Columbeta vendiderunt dicte ecclesie domum quandam cum manso ad eam pertinente prout usque ad muros ville se iugerit sitam Dyvion[...] in vico Porte Nanxionis iuxta domum dicte ecclesie ex una parte et iuxta domum Renaudi filii Margueron ex altera	AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 127r — AD Côte-d'Or, cart. 175, f. 4v-5r	3651
	Anno Domini M° CC° LXVI° sub sigillis capelle ducis et christianitatis Dyvionis decanorum facta fuit concordia inter Lauram neptem condam Emeline dicte de Theoloco uxoris Guillelmi de Lauterot et ecclesiam Theoloci tali modo quod dicta Laura quittavit dictam ecclesiam de omnibus calumpniis quibus eam impetebat ita tamen quod dicta Laura tenebit ad vitam suam quandam vineam dicte ecclesie sitam in territorio ubi dicitur ante Sanctum Martinum iuxta vineam Perroneti de Castellione ex una parte et iuxta vineam Durandi Lou Rapinat ex altera et post eius decessum ad dictam ecclesiam libere revertetur	AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 134r-v — AD Côte-d'Or, cart. 175, f. 13r-v	1304
	Anno Domini M° CC° octogesimo VI° dominus Symon dominus de Marchia et de Chacins sub sigillo proprio concessit imperpetuum dicte ecclesie duas pecias vinee sue proprie hereditatis sitas in finagio de Mirandes quarum una sita est iuxta vineam fratrum Dou Saint Leu ex una parte et iuxta vineam Au Fermalier ex altera, altera pecia sita est iuxta vineam dicti Fermalier ex una parte et iuxta vineam liberorum Covart ex altera, et pro huiusmodi concessione et assignatione religiosi dicte ecclesie quittaverunt totaliter dicto domino S. de Marchia quinque modios vini quos quolibet anno percipiebant in redditibus ipsius de Broischons	AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 143r-v — AD Côte-d'Or, cart. 175, f. 28v-29r	2210

Ego mathis dux lothoringorum et marchio. concedo deo
et scē marie de theoloco. ⁊ domino gerardo abbati fr̄ibusq;
suis p̄ anima patris n̄ri et matris mee omnibusq; antecessor
bus meis in omni t̄ra ditionis n̄re subdita res suas in omni
lib̄e incedere. hoc idem approbante uxore cum filiis. hui
rei testes s̄t. virricus de tillol. symon de parroe. constanti
nus dapifer de micuns. theodericus. hugo. capellani. Et ut
hec in p̄petuū rata sint. sigilli n̄ri imp̄ssione confirma
re curauimus.

Hugo dux burgundie omnib; in p̄petuū. Nouerunt
tam p̄sentes q̄m post̄i qd̄ hugo porcellus cum alijs uxore
sua dederunt deo et scē marie de tulliaco ⁊ fr̄ib; ibidem
deo seruientib; quicq; apud diuionē possidebant in domi
bus. in uineis. et alio tenem̄to. et in elemosinam gesserunt.
Nos ū eādē elemosinam p̄dicte domus et fr̄ib; lib̄e et
quiete in p̄petuum possidendam concedim⁹ ⁊ laudamus.
et si quis sup̄ hoc eos impet̄e uel inquietare uoluerit. nō
garantiam ferem⁹ et manutenebim⁹. Qd̄ si homo eorūdem
fr̄m in iamdicta possessione manserit lib̄e et quiete ma
nebit. Si autē homo n̄r. consuetudines n̄ras ab eodem ha
bebimus. hui⁹ ū donationis et concessionis testes s̄t. galter
ling⁹ ep̄c. gerardus de roum. aymo de diuione. willmus
de orgeolo. nicholaus capellani.

Ego aalidis ducissa burgundie notum fieri uolo tam p̄
sentibus q̄m futuris qd̄ donum qd̄ hugo dux domini n̄ri
p̄ remedio anime sue et parentū suorū fecit deo ⁊ ecclie.

Fig. 113 Tableau présentant les actes relatifs à Détain

Date	Analyse	CCMA	Tradition
s.d. (1162-1171)	Bertrannus, seigneur de Vergy, et son épouse Regina ont donné à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Détain. Odo et Elisabeth, leurs enfants, reconnaissent ce don.	761	A. Original perdu. — B. Copie début XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 50r, n° 1. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 101v, n° 1. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 100v-101r, n° 1. — E. Copie XVII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 232, f. 108r.
1162	Alanus, évêque d'Auxerre, nommé par le pape pour mettre un terme à la querelle entre l'abbaye de Cîteaux et les Hospitaliers au sujet de Détain, tranche en faveur des Cisterciens.	736	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 50r-v, n° 2. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 101v, n° 2. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 101r, n° 2.
s.d. (1163-1165)	Alanus, évêque d'Auxerre, et Wichardus, abbé de Pontigny, règlent le conflit qui s'élevait entre l'abbaye de Cîteaux et les Hospitaliers au sujet du territoire de Détain.	733	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 690. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 50v-51r, n° 3. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 102r, n° 3. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 101r, n° 3.
1164	Johannes, prieur de Vergy, a donné à l'abbaye de Cîteaux des biens et des droits situés à Détain, contre un cens annuel de quarante setiers de blés, et le droit de prélever du bois à bâtir dans la forêt de Détain.	740	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 690. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 51r-52r, n° 4. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 103v-104r, n° 15. — D. Copie XV ^e , Paris, BNF, Français 24918. — E. Copie XVII ^e -XVIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 690.
1164	Henricus, évêque d'Autun, ratifie l'accord passé entre l'abbaye de Cîteaux et les moines de Vergy au sujet de Détain. L'abbaye de Cîteaux reçoit l'église de Détain.	741	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 52v-53r, n° 6. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 104v, n° 17. — D. Copie partielle 1606, Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 232, f. 105r.
1164	Maria, duchesse de Bourgogne, et Hugo, duc de Bourgogne son fils, font savoir que Guido, seigneur de Somberton, a donné à l'abbaye de Cîteaux des biens et des droits situés à Détain et alentours.	1665	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 739. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 53v-54r, n° 8. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 102v, n° 5. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 101v, n° 5. — E. Copie partielle 1606, Dijon, AD Côte-d'Or, Chronique de Vergy, cart. 232, f. 105v.
s.d. (1164-1170)	Henricus, évêque d'Autun, rapporte les tentatives de conciliation entre l'abbaye de Cîteaux et les moines de Vergy au sujet de Détain.	747	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 52r-v, n° 5. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 104r-v, n° 16.
1164	Alexandre III, pape, confirme les possessions de l'abbaye de Cîteaux.	755	A. Original perdu. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 99-103.
1167	Guichardus, archevêque de Lyon, et Henricus, évêque d'Autun, font part de l'accord intervenu entre les chanoines d'Autun et l'abbaye de Cîteaux à propos des biens et des droits d'usages situés à Bligny, Crépey, Détain, Aubaine, Aloxe.	757	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 42r-43r, n° 4. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 115r-v, n° 3. — D. Copie XIV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, G 813. — E. Archives de la Commanderie des Hospitaliers de Beaune, 17 ^e liasse, cote 8 (pièce disparue, connue par une mention de la liasse Archives Côte d'Or, H 1218).
1167	Herveius, seigneur de Vergy, a donné à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Détain.	758	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 54r-v, n° 10. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 101v-102r, n° 7. — D. Copie partielle 1606, Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 232, f. 105v.
s.d. (1168-1179)	Galterius, évêque de Langres, confirme que Warnerius de Blaisy et sa fille Margareta ont donné à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Rosey, Blaisy et Ancey. Ils ont aussi confirmé les donations qu'ils avaient fait de biens situés à Détain, Rosey et Tarsul. Werricus, Haimo, Amelina et Flora ont également reconnu les possessions que leur mère Margareta a faites.	801	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 238. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 71v-72r, n° 3. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 80v-81r, n° 4. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 85r, n° 3.

Date	Analyse	CCMA	Tradition
1169	Guido, seigneur de Vergy, a donné à l'abbaye de Cîteaux tout ce que Erveius de Vergy a donné sur le territoire de Détain. Henricus, évêque d'Autun, et Hugo, duc de Bourgogne, confirment cette donation.	770	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 55r-v, n° 12. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 102r-v, n° 9. — D. Copie XVII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 232, f. 106v-107r.
s.d. (1178-1180)	W., abbé de Cîteaux, fait savoir que Symon de Buis a donné à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Détain.	769	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 107v-108r, n° 33.
1179	Guido, seigneur de Vergy, fait savoir que Dodo Albus a accensé à l'abbaye de Cîteaux la forêt située à Marey, près de Détain.	821	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 56r-v, n° 14. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 103v, n° 13. — D. Copie 1606, Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 232, f. 107r.
1184	Guido, seigneur de Sombernon, a donné à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Détain, Mâlain, Bévry, Poisot, Arcey, Sainte-Marie-sur-Ouche et Rosey.	2586	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 53r-v, n° 7. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 102r-v, n° 4. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 101v, n° 4. — E. Copie 1556, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 599.
1190	Hugo, duc de Bourgogne, fait part de l'accord intervenu entre Aimoin, seigneur de Marigny, et l'abbaye de Cîteaux au sujet des territoires de Gergueil et de Détain.	48	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 99r-v, n° 7. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 88v, n° 16. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 94v, n° 16.
1190	Odo, fils du duc de Bourgogne, fait part de l'accord intervenu entre Aimoin, seigneur de Marigny, et l'abbaye de Cîteaux, au sujet des territoires de Gergueil et de Détain.	2286	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 597. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 99v-100r, n° 8. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 88v (achevé au f. 95r par inversion des cahiers), n° 17. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 94v, n° 17.
1182	Lucius III, pape, confirme les possessions de l'abbaye de Cîteaux.	837	A. Original perdu. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 104-113. — C. Copie XVIII ^e , Sens, BM, ms 129, f. 87r-93v.
1194	Robertus, évêque de Chalons, fait savoir que Bona, dame de Vergy, a donné à l'abbaye de Cîteaux des biens situés à Détain.	2585	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 21 H 690. B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 57v-58r, n° 18. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 103v, n° 14. — D. Vidimus 1442, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 604.
1192 [n.st.)	Célestin III, pape, confirme les possessions de l'abbaye de Cîteaux.	1361	A. Original, Dijon, BM, ms 942. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 113-126.
1199	Innocent III, pape, confirme les possessions de l'abbaye de Cîteaux.	1362	A. Original perdu. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 126-133.
1203	Arbitrage dans le conflit opposant Guido de Monétoy (Épinac) et Guido Garons, chevaliers, à l'abbaye de Cîteaux, au sujet de biens et droits d'usage sur les forêts de Saint-Jean-de-Bœuf et alentours.	4769	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 166, f. 58r-59r, n° 19. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 169, f. 99v-100v, n° 30. — D. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 96v-97v, n° 30.

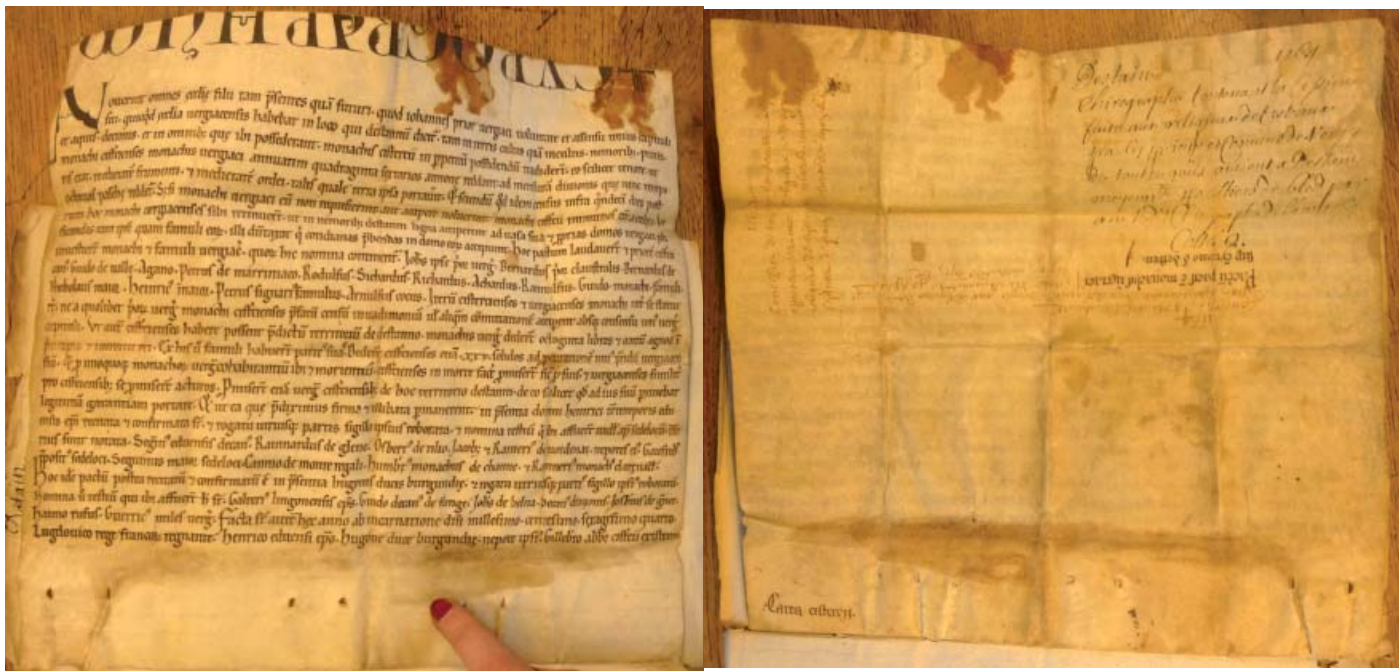


Fig. 114 AD21, 21 H 690, 1164. Exempleire de Saint-Vivant de Vergy

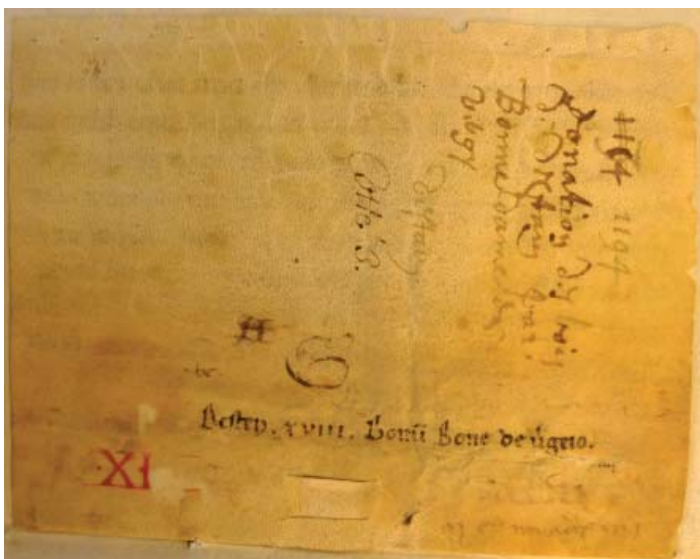


Fig. 115 AD21, 21 H 690, 1194. Exempleire de Cîteaux

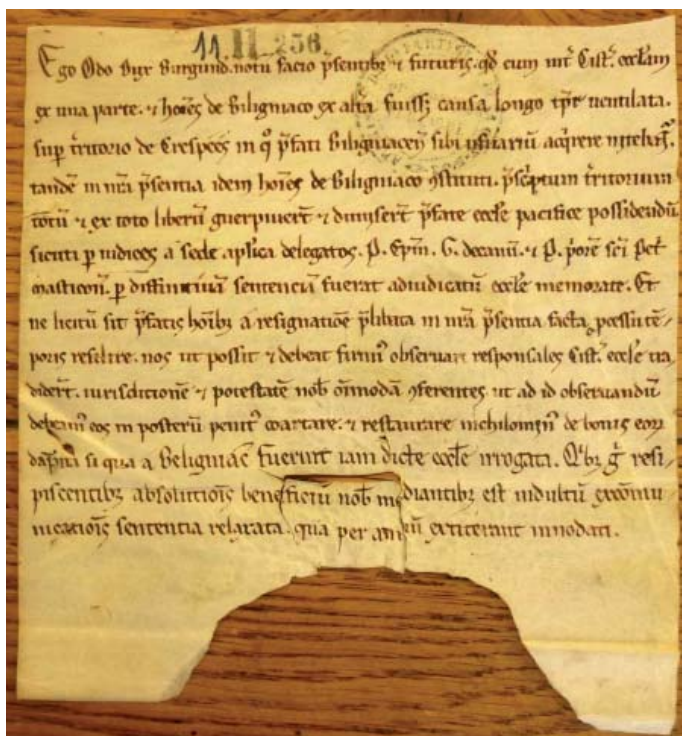


Fig. 116 AD21, 11 H 256, s.d. (1206-1216). Charte lacérée par un singe

Ego Odo dux Burgundie notum facio presentibus et futuris quod cum inter Cisterciensem ecclesiam ex una parte et homines de Biligniaco ex altera fuisset causa longo tempore ventilata super territorio de Crespees in quo prefati Biligniacenses sibi usuarium acquirere nitebantur tandem in nostra presentia idem homines de Biligniaco constituti prescriptum territorium totum et ex toto liberum guerpiverunt et dimiserunt prefate ecclesie pacifice possidendum sicuti per iudices a sede apostolica delegatos P. episcopum, G. decanum et P. priorem Sancti Petri Masticonensis per diffinitivam sententiam fuerat adiudicatum ecclesie memorate. Et ne licitum sit prefatis hominibus a resignatione prelibata in nostra presentia facta processu temporis resilire nos ut possit et debeat firmitus observari responsales Cisterciensi ecclesie tradiderunt iuris.d.itionem et potestatem nobis omnimodam conferentes ut ad id observandum debeamus eos in posterum penitus coartare et restaurare nichilominus de bonis eorum dampna si qua a Beligniacensibus fuerint iam dicte ecclesie irrogata. Quibus igitur resipiscentibus absolutionis beneficium nobis mediantibus est indultum excommunicationis sententia relaxata qua per annum extiterant innodati.

Fig. 117 AD21, 11 H 256, s.d. (1206-1216). Transcription

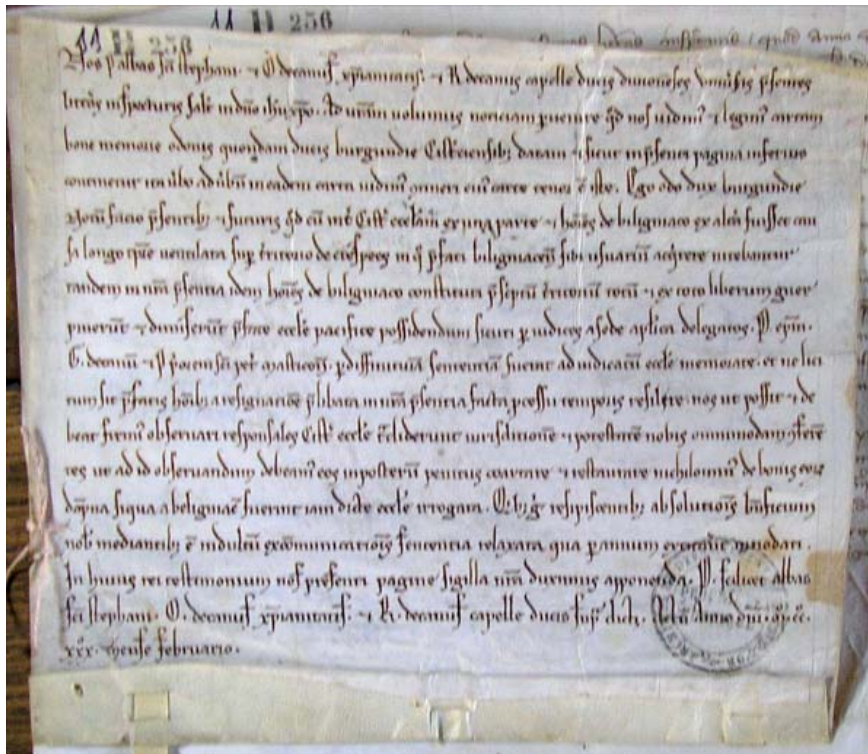


Fig. 118 AD21, 11 H 256, 1230, février (a.st.). Vidimus de l'acte s.d. (1206-1216)

Nos P. abbas Sancti Stephani et O. decanus christianitatis et R. decanus capelle ducis Divionenses, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino Ihesu Christo. Ad vestram volumus noticiam pervenire quod nos vidimus et legimus cartam bone memorie Odonis quondam ducis Burgundie Cisterciensibus datam et sicut in presenti pagina inferius continetur ita verbo ad verbum in eadem carta vidimus contineri cuius carte tenor est iste : Ego Odo dux Burgundie notum facio presentibus et futuris quod cum inter Cisterciensem ecclesiam ex una parte et homines de Biligniaco ex altera fuisset causa longo tempore ventilata super territorio de Crespees in quo prefati Biligniacenses sibi usuarium acquirere nitebantur tandem in nostra presentia idem homines de Biligniaco constituti prescriptum territorium totum et ex toto liberum guerpiverunt et dimiserunt prefate ecclesie pacifice possidendum sicuti per iudices a sede apostolica delegatos P. episcopum, G. decanum et P. priorem Sancti Petri Masticonensis per diffinitivam sententiam fuerat adiudicatum ecclesie memorate. Et ne licitum sit prefatis hominibus a resignatione prelibata in nostra presentia facta processu temporis resilire nos ut possit et debeat firmitus observari responsales Cisterciensi ecclesie tradiderunt iuris.d.itionem et potestatem nobis omnimodam conferentes ut ad id observandum debeamus eos in posterum penitus coartare et restaurare nichilominus de bonis eorum dampna si qua a Beligniacensibus fuerint iam dicte ecclesie irrogata. Quibus igitur resipiscentibus absolutionis beneficium nobis mediantibus est indultum excommunicationis sententia relaxata qua per annum extiterant innodati. In huius rei testimonium nos presenti pagine sigilla nostra duximus apponendi, P. scilicet abbas Sancti Stephani, O. decanus christianitatis et R. decanus capelle ducis supradicti. Actum anno Domini M° CC° XXX° mense februario.

Fig. 119 AD21, 11 H 256, 1230, février (a.st.). Transcription

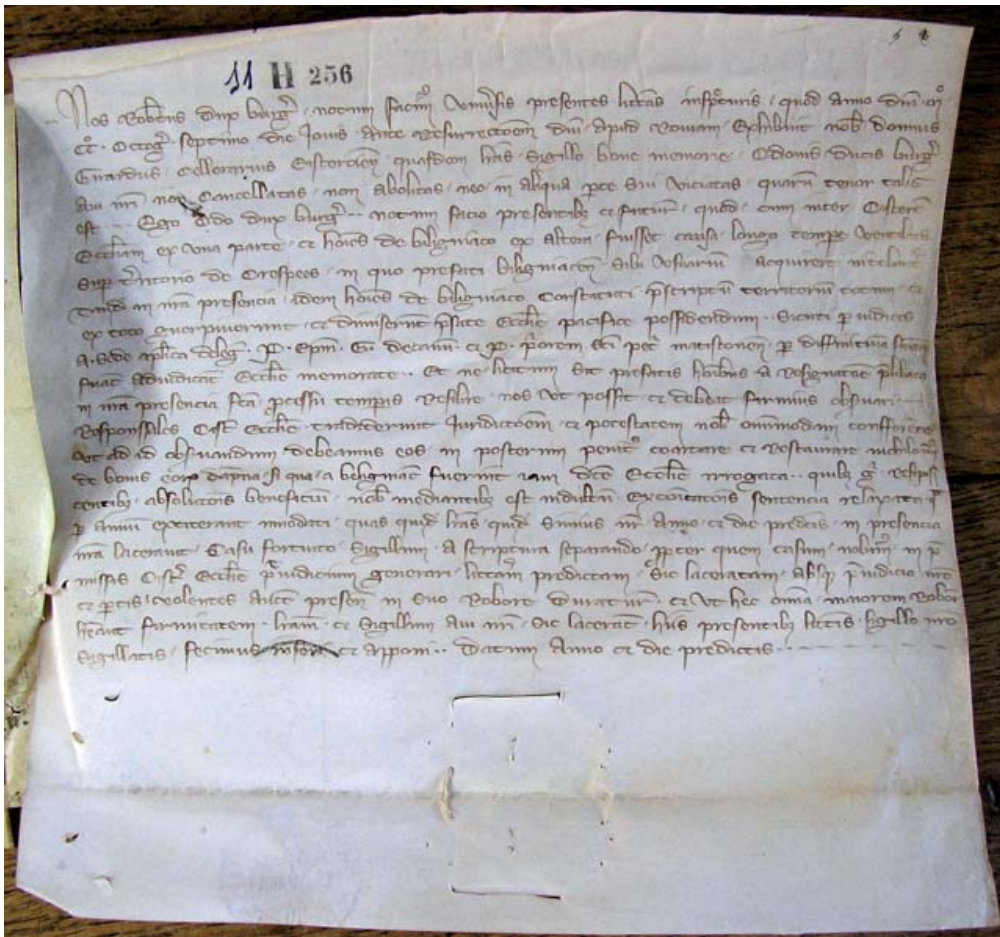


Fig. 120 AD21, 11 H 256, 1287, 25 mars (a.s.t.). Vidimus de l'acte s.d. (1206-1216)

Nos Robertus dux Burgundie notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod anno Domini M^o CC^o octogesimo septimo, die jovis ante Resurrectionem Domini, apud Rouram, exhibuit nobis donnus Girardus cellerarius Cisterciensis, quas.d.em litteras sigillo bone memorie Odonis ducis Burgundie avi nostri, non cancellatas, non abollitas nec in aliqua parte sui viciatas, quarum tenor talis est : Ego Odo dux Burgundie notum facio presentibus et futuris quod cum inter Cisterciensem ecclesiam ex una parte et homines de Biligniaco ex altera fuisset causa longo tempore ventilata super territorio de Crespees in quo prefati Biligniacenses sibi usuarium acquirere nitebantur tandem in nostra presencia idem homines de Biligniaco constituti prescriptum territorium totum et ex toto liberum guerpiverunt et dimiserunt prefate ecclesie pacifice possidendum sicuti per iudices a sede apostolica delegatos P. episcopum, G. decanum et P. priorem Sancti Petri Matisconensis per diffinitivam sentenciam fuerat adiudicatum ecclesie memorate. Et ne licitum sit prefatis hominibus a resignatione prelibata in nostra presencia facta processu temporis resilire nos ut possit et debeat firmius observari responsales Cisterciensi ecclesie tradiderunt iuridictionem et potestatem nobis omnimodam confferentes ut ad id observandum debeamus eos in posterum penitus coartare et restaurare nichilominus de bonis eorum dampna si qua a Beligniacensibus fuerint iam dicte ecclesie irrogata. Quibus igitur respiscentibus absolutionis beneficium nobis mediantibus est indultum excommunicationis sententia relaxata qua per annum extiterant innodati. Quas quidem litteras quidam simius noster anno et die predictis in presencia nostra laceravit casu fortuito, sigillum a scriptura separando. Propter quem casum nolumus in premissis Cisterciensi ecclesie preiudicium generari, litteram predictam sic laceratam absque preiudicio nostro et partis volentes auctoritate presencium in suo robore duraturam. Et ut hec omnia maiorem roboris habeant firmitatem, litteram et sigillum avi nostri sic lacerata hiis presentibus litteris, sigillo nostro sigillatis, fecimus inferi et apponi. Datum anno et die predictis.

Fig. 121 AD21, 11 H 256, 1287, 25 mars (a.s.t.). Transcription

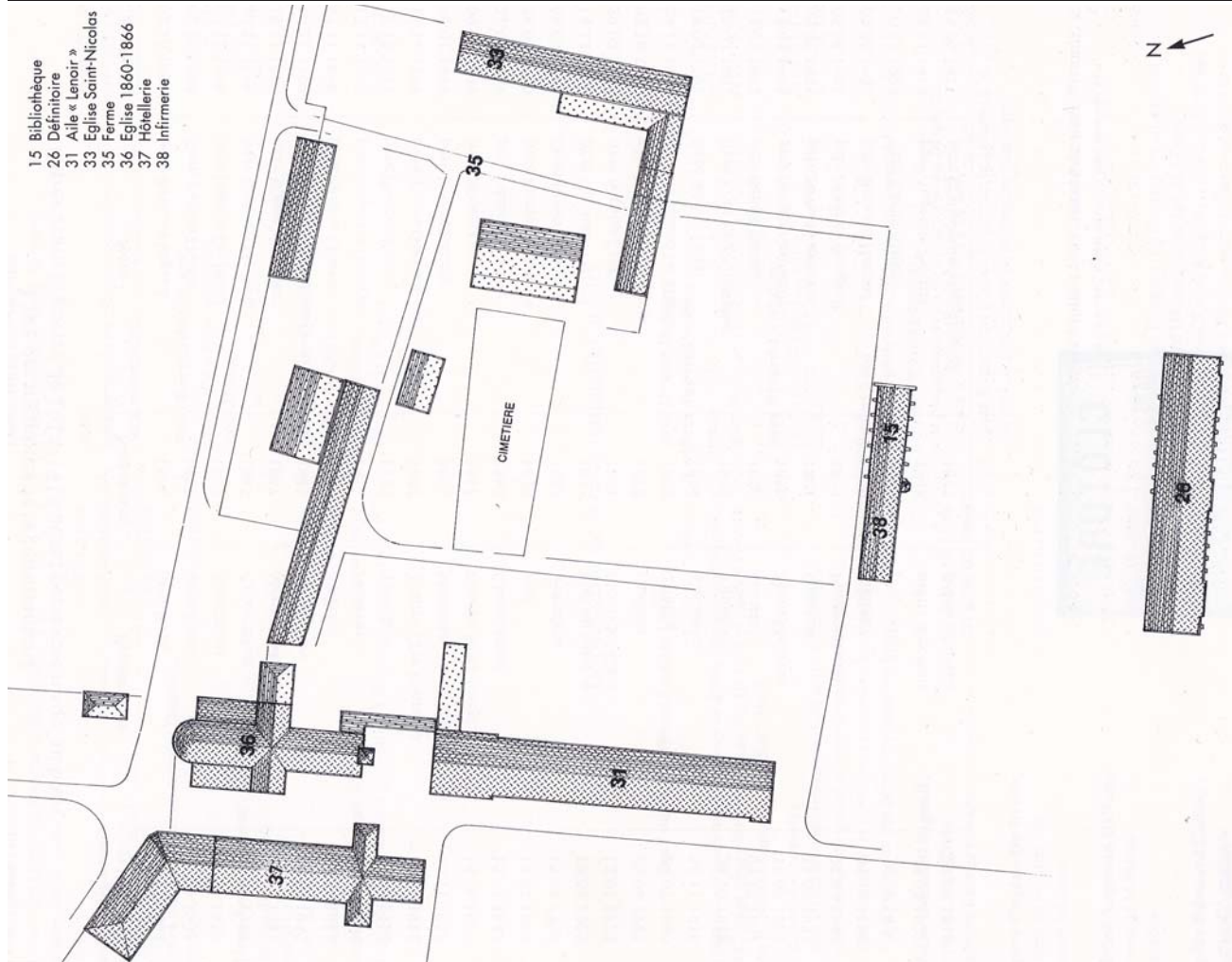
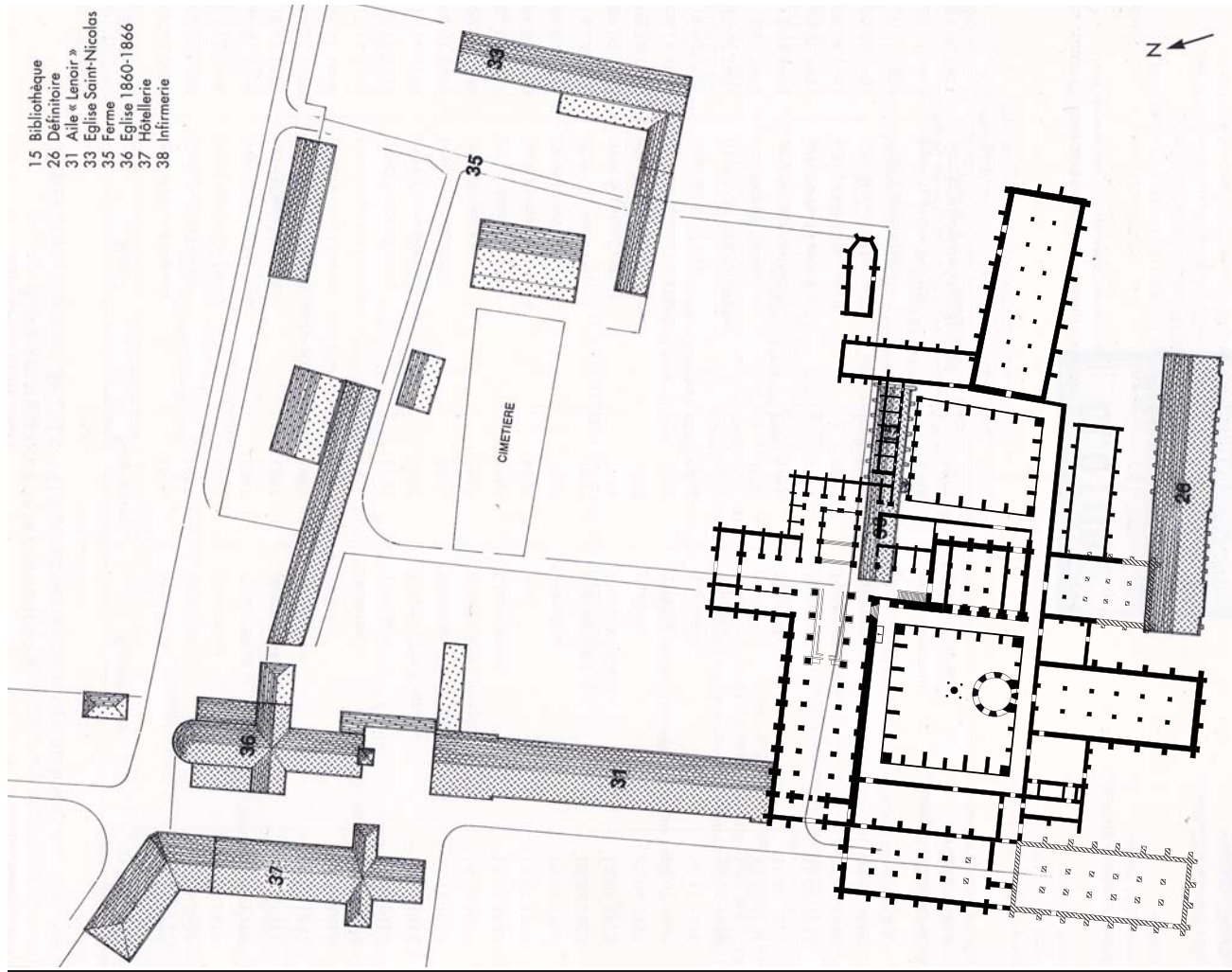
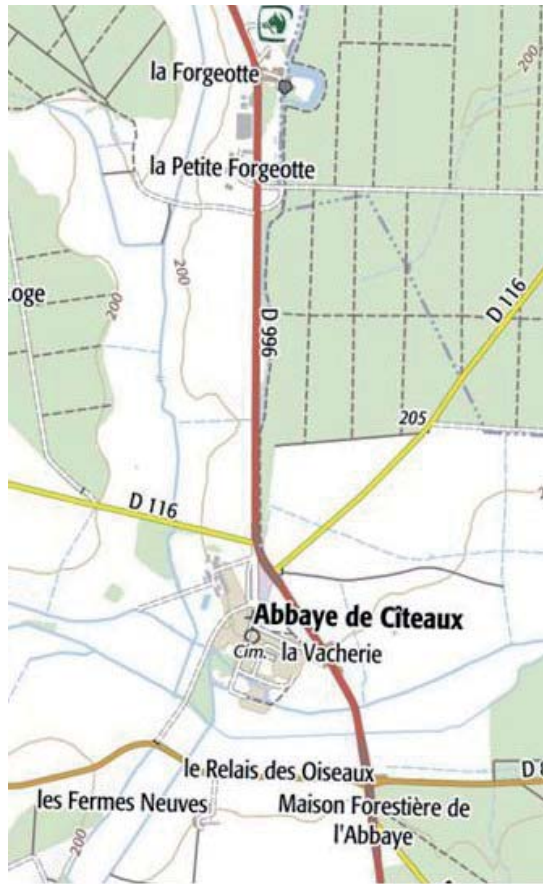


Fig. 122 Plan de Cîteaux, état avant 1998, état avec et sans projection de l'état de la fin du XV^e s.



IGN. Échelle 1 : 34110

Fig. 123 Carte situant La Forgeotte, emplacement primitif de l'abbaye dite Cîteaux I

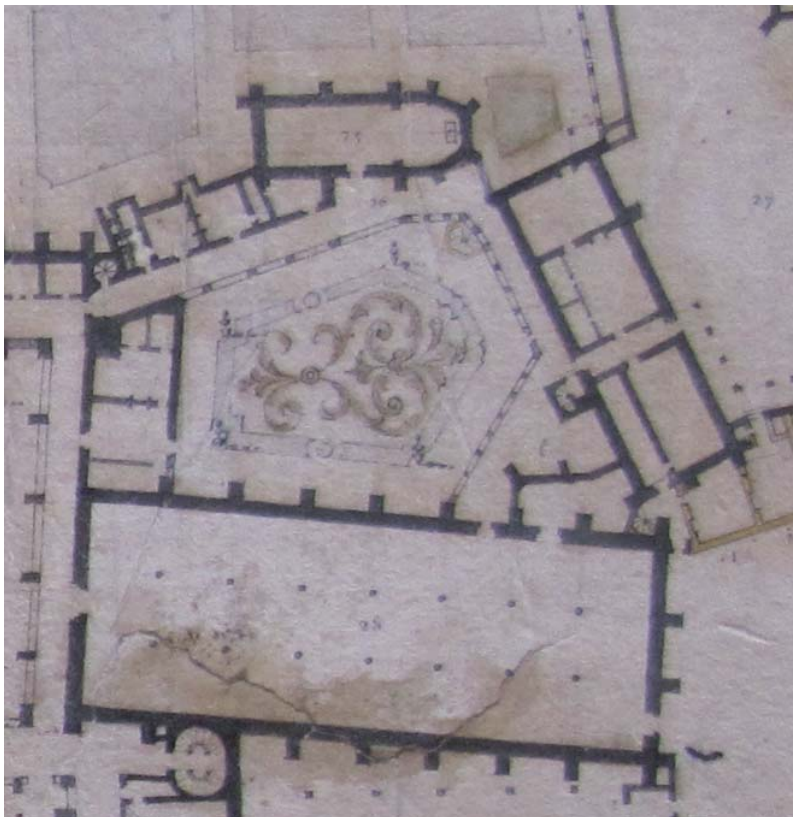


Fig. 124 AD21, 11 H 209, 1717. Plan de la chapelle Saint-Edme (25) et son cloître, grande infirmerie (28)

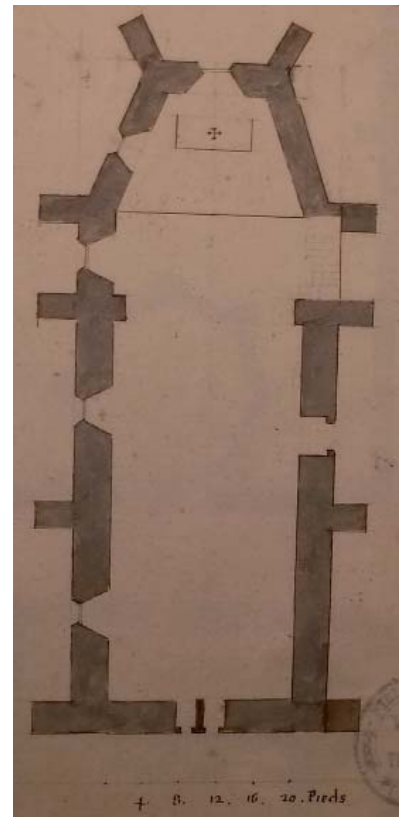
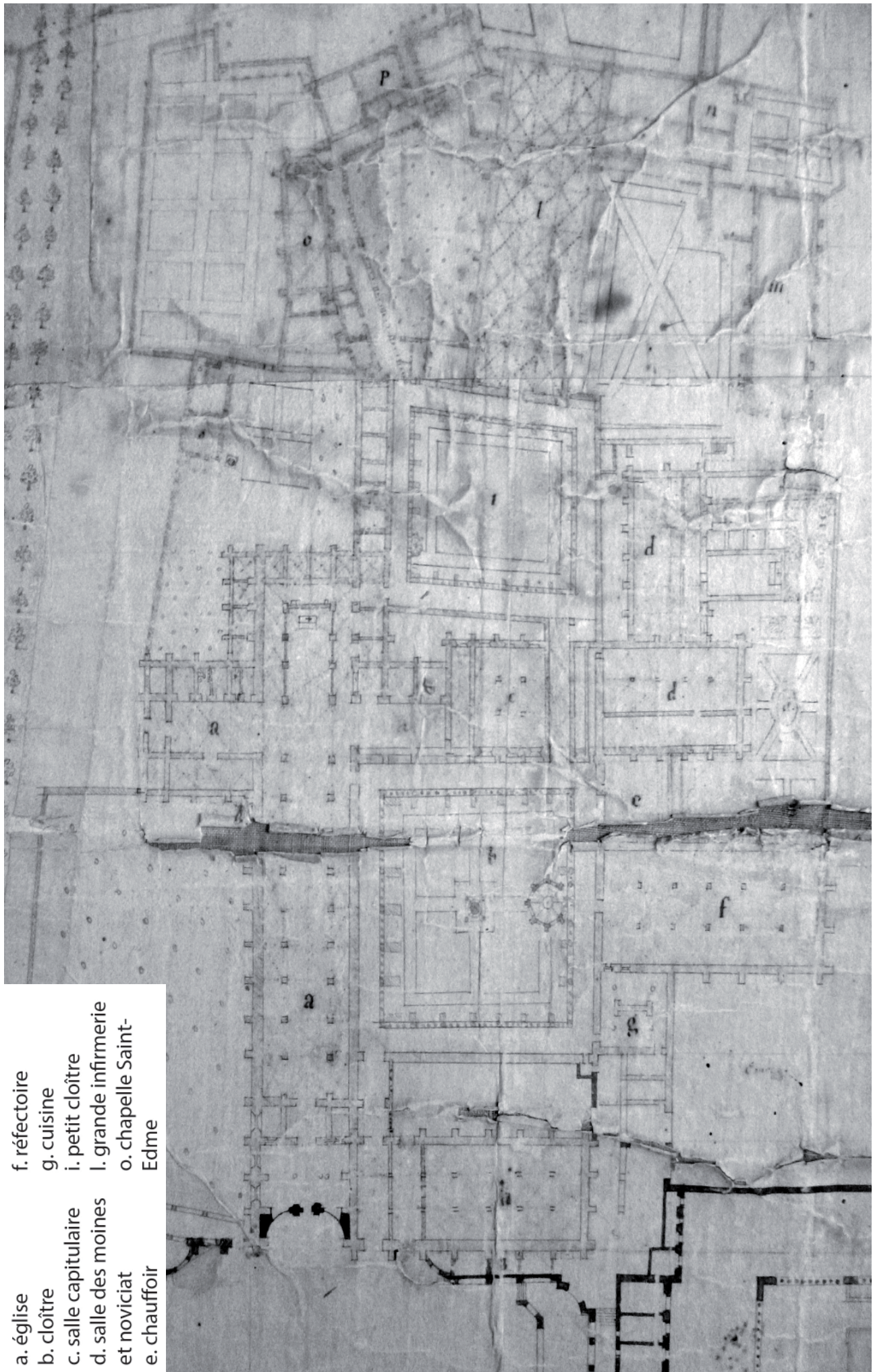


Fig. 125 BMD, ms 119, p. 519, XVIII^e s. Plan de la chapelle Saint-Edme



- a. église
- b. cloître
- c. salle capitulaire
- d. salle des moines
- e. noviciat
- f. réfectoire
- g. cuisine
- i. petit cloître
- l. grande infirmerie
- o. chapelle Saint-Edme

Fig. 126 Cîteaux, Abbaye. Plan de Cîteaux dit de 1639

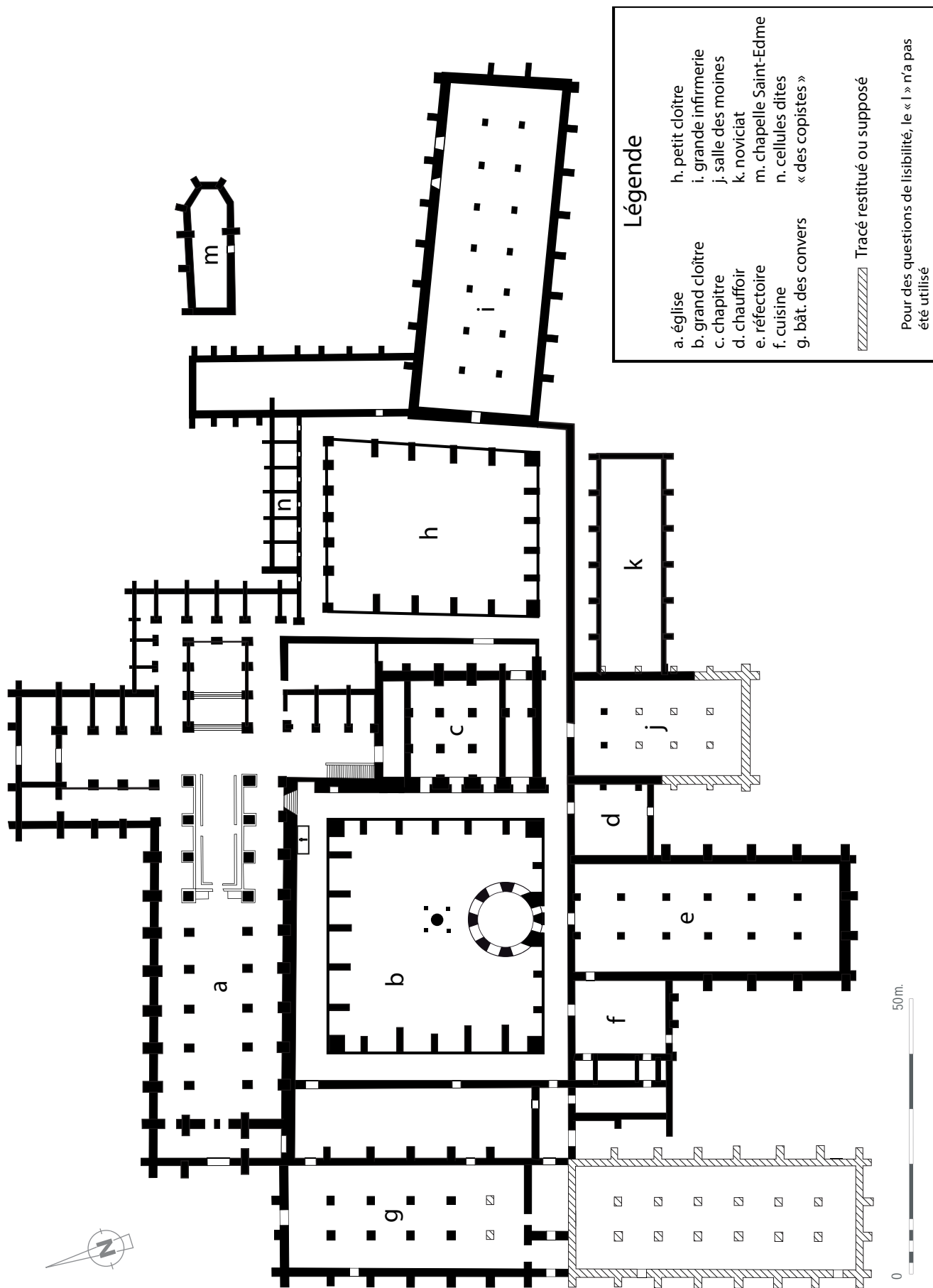


Fig. 127 Plan restitué de Cîteaux à la fin du XV^e s.

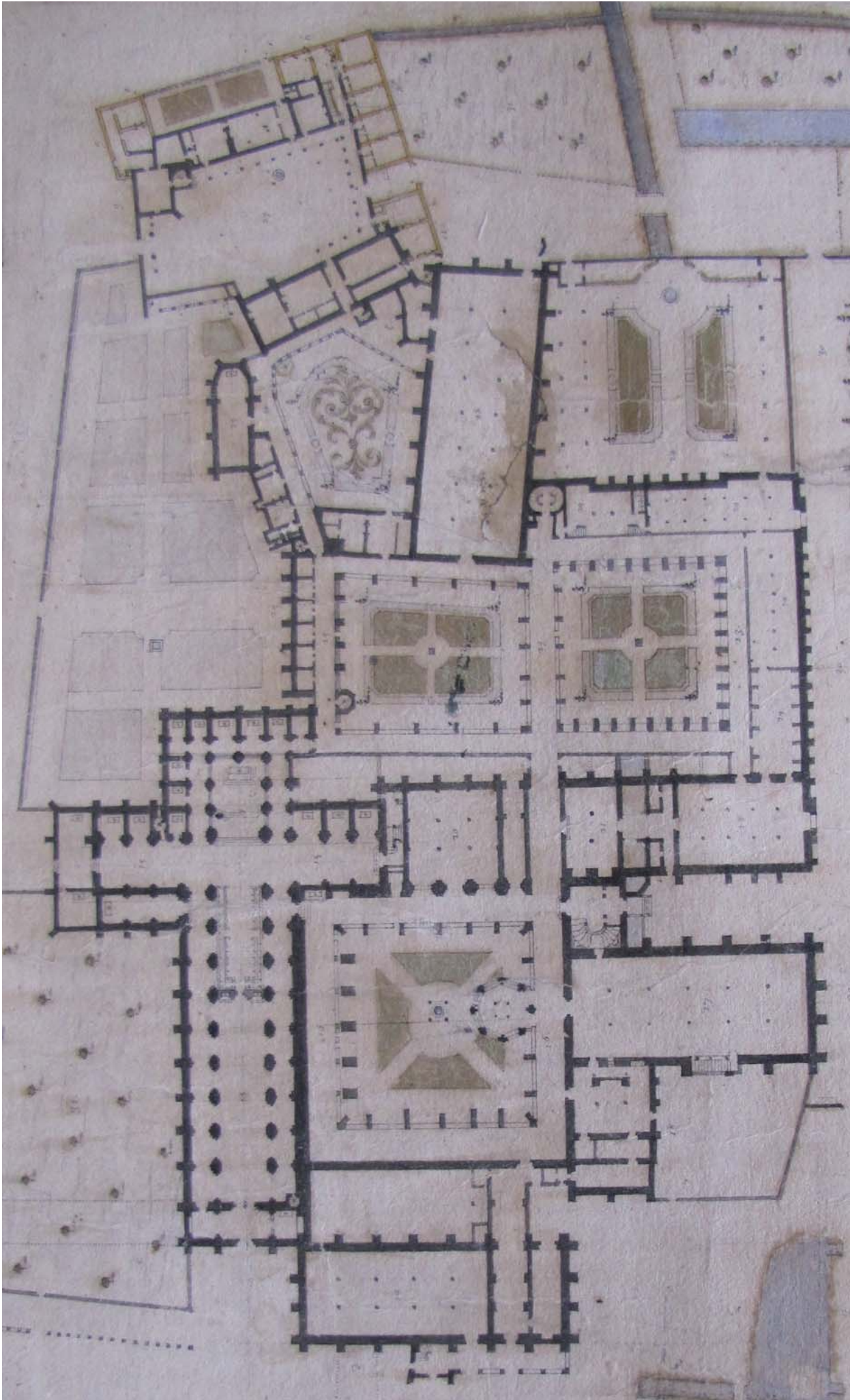


Fig. 128 AD21, 11 H 209. Plan de Cîteaux en 1717

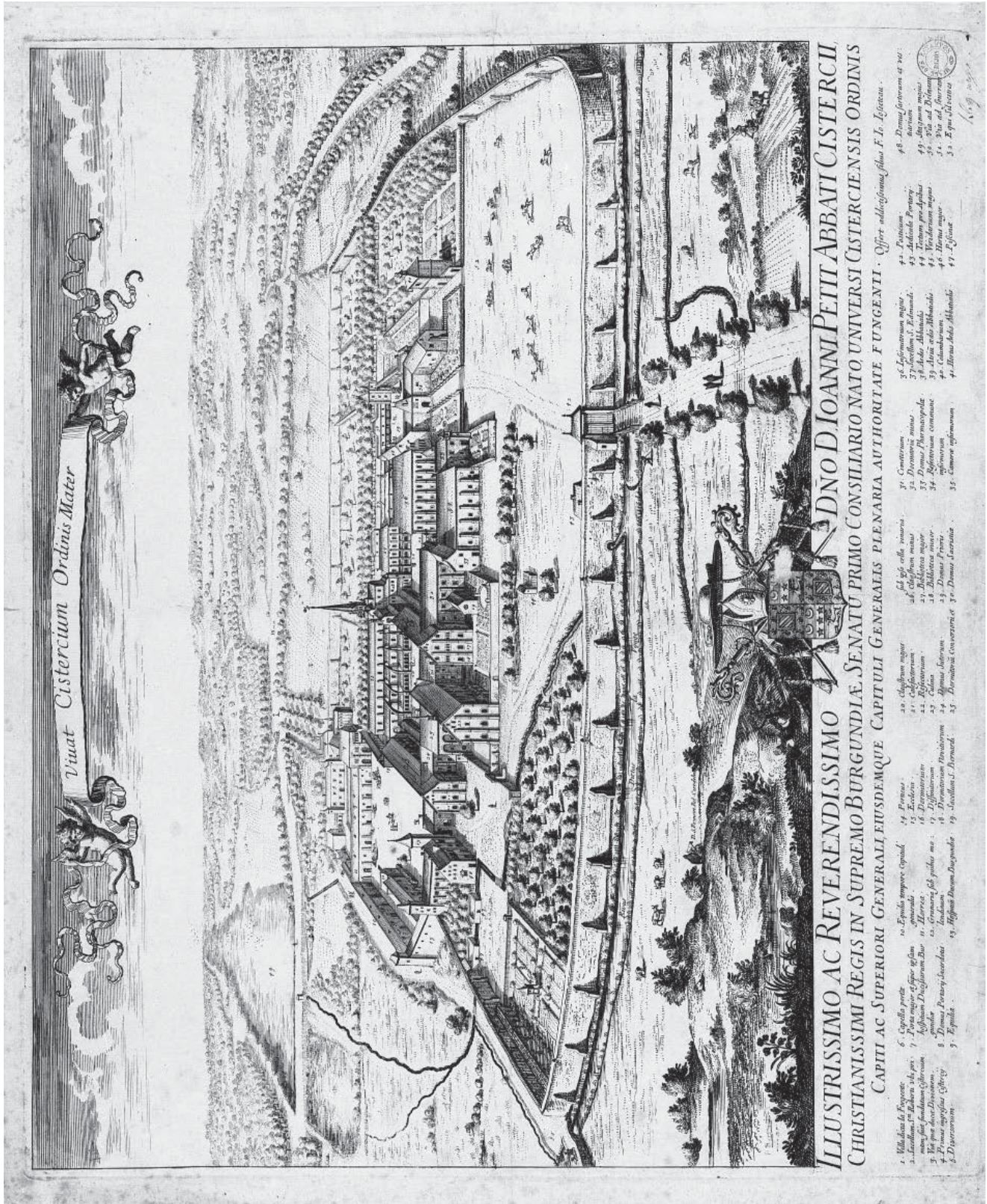


Fig. 129 BMD, 90110. Vue de Cîteaux, 1674

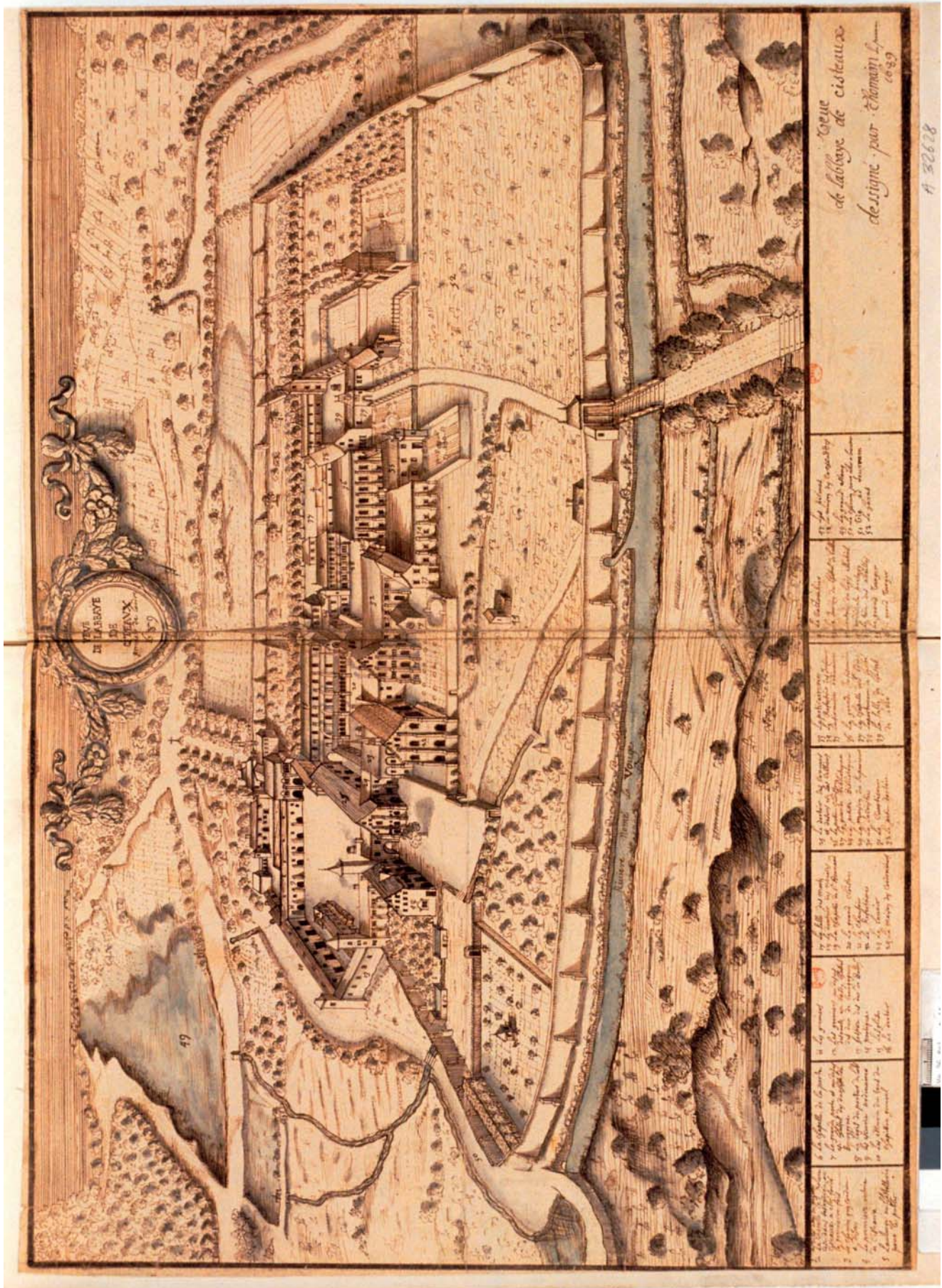


Fig. 130 BNF, Est., V° 26. Vue de Cîteaux, 1689

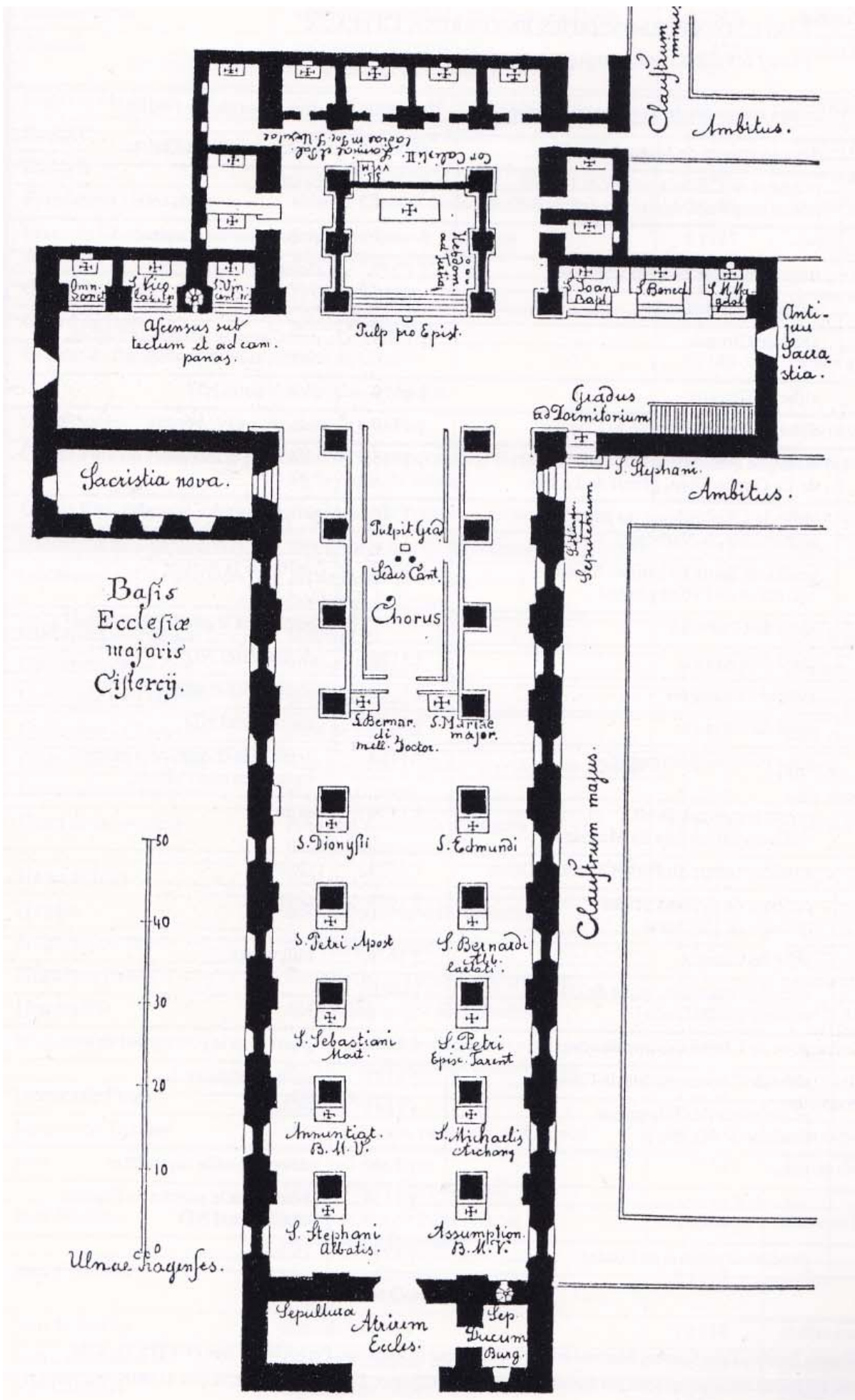


Fig. 131 Tamié, Abbaye. Plan de l'église de Cîteaux, 1699

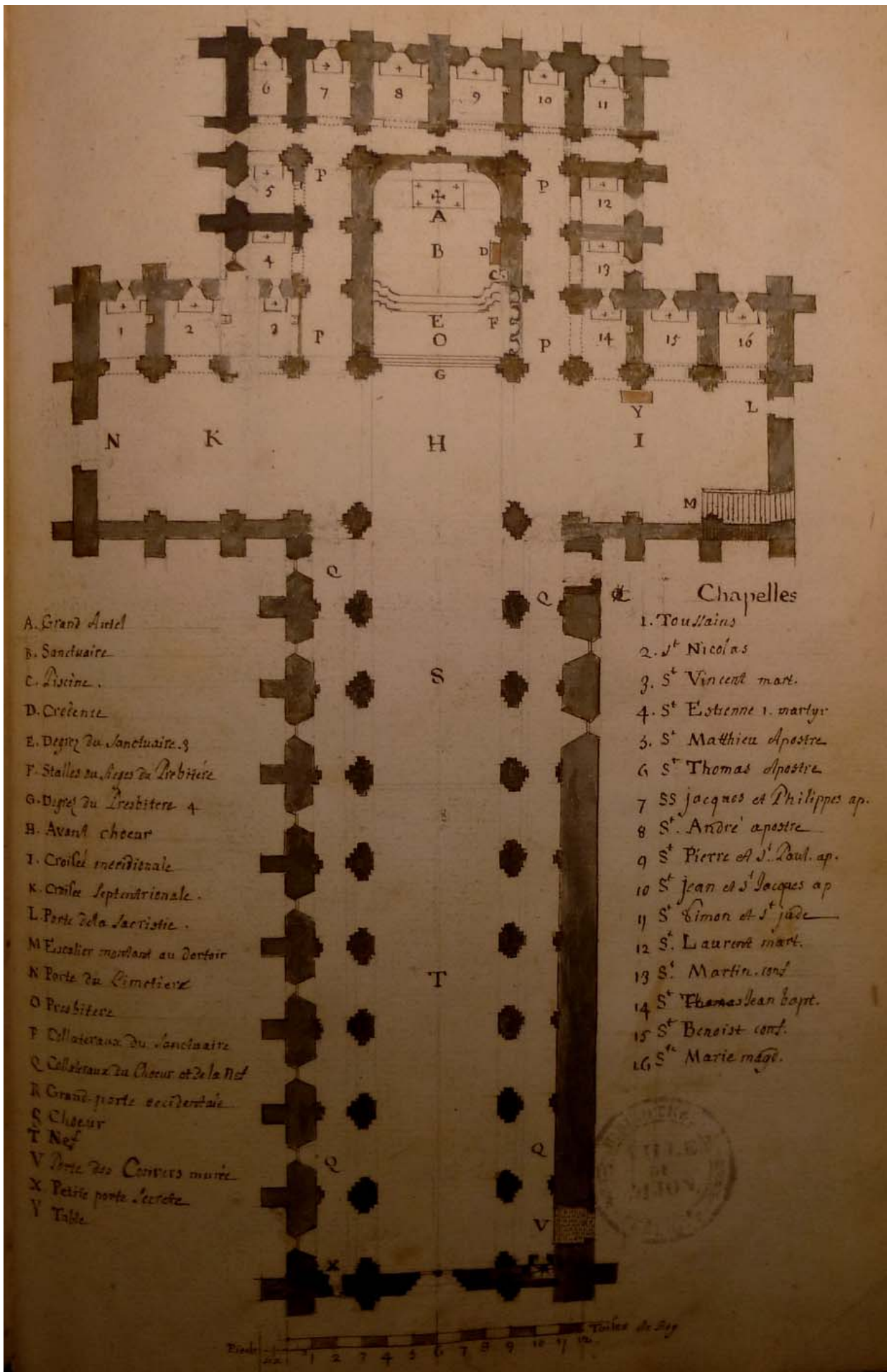


Fig. 132 BMD, ms 119. Plan de l'église de Cîteaux, 1724



Fig. 133 Cîteaux, Abbaye. La bibliothèque et la galerie nord du petit cloître, état actuel (2018)



Fig. 134 Cîteaux, Abbaye. Date « 1509 » sur un arc formeret de la bibliothèque, état actuel (2018)



Fig. 135 Cîteaux, Abbaye. Clef de voûte de la bibliothèque, 1509, état actuel (2018)

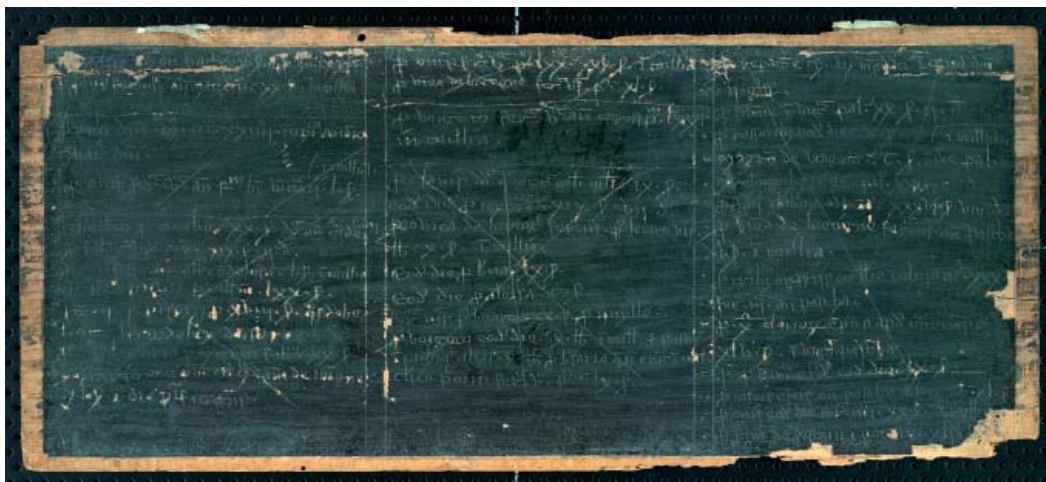


Fig. 136 AD21, 11 H 1165, 3^e vue. Tablettes de cire, c. 1321-1324



Fig. 137 Cîteaux, Abbaye. Vasque du lavabo, état actuel (2015)

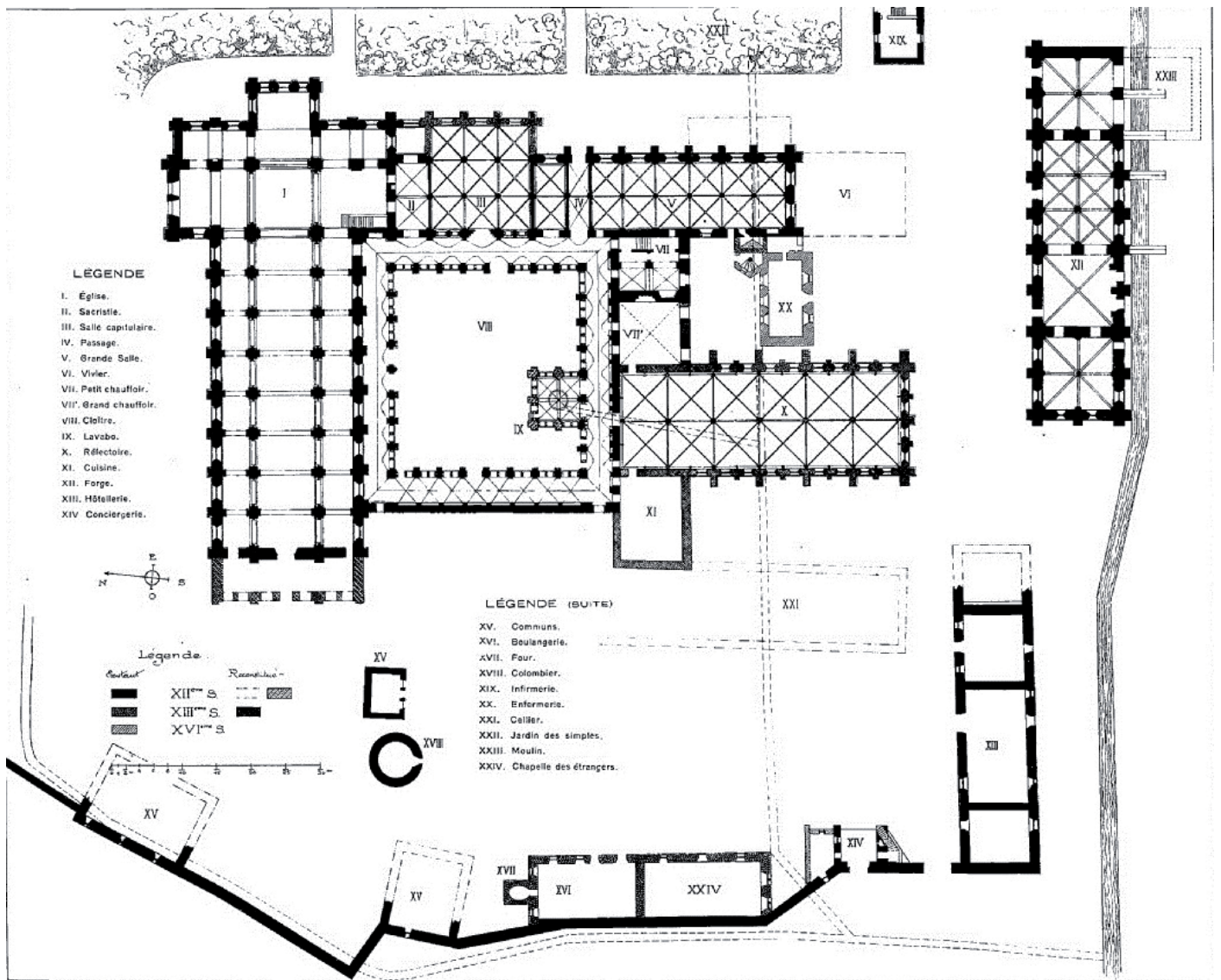


Fig. 138 Plan de l'abbaye de Fontenay



Fig. 139 Fontenay, Abbaye. Armarium, état actuel (2009)

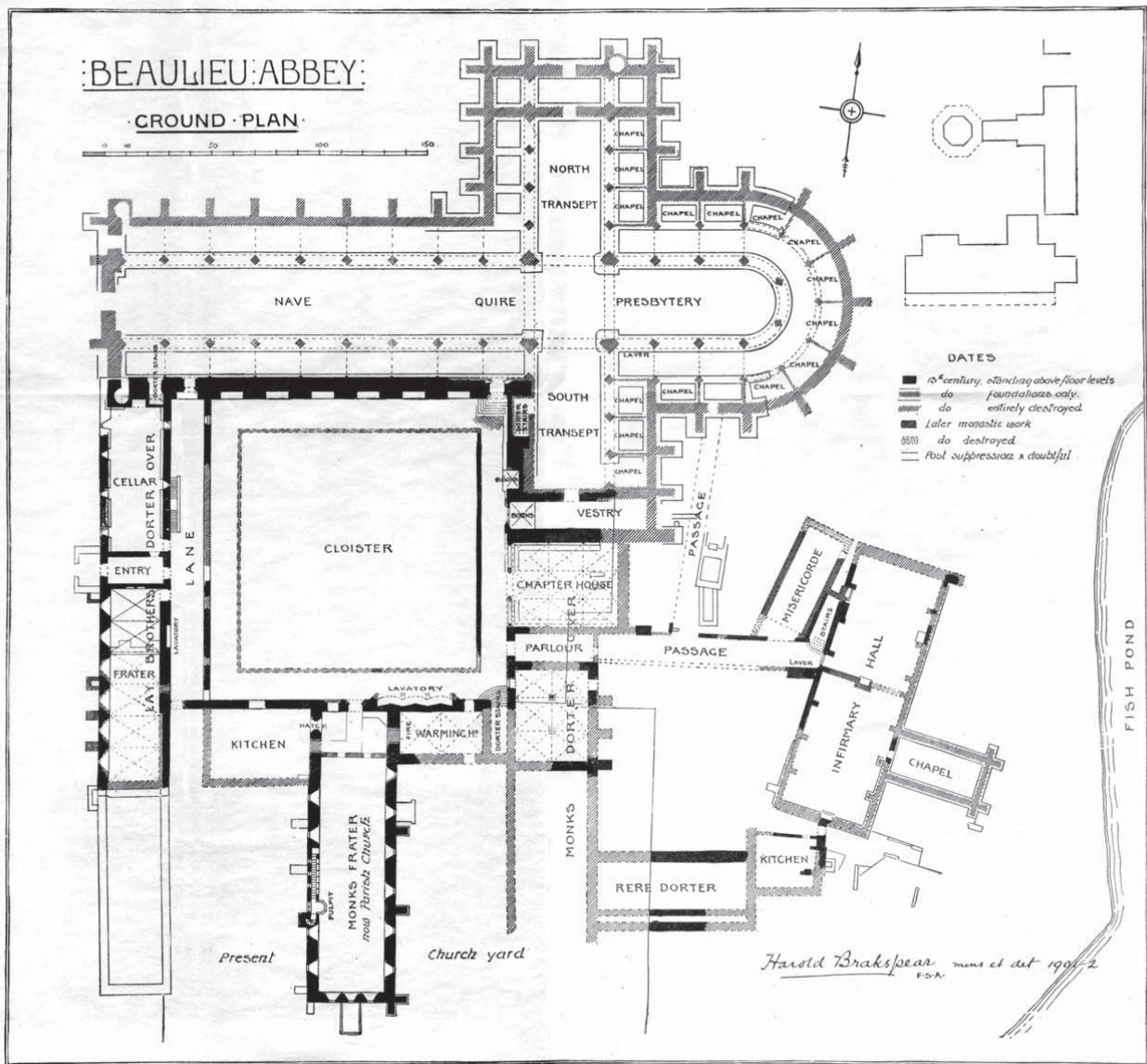


Fig. 140 Plan de l'abbaye de Beaulieu



Fig. 141 Beaulieu, niches, dont l'une a peut-être servi d'armarium, état début du XX^e s.

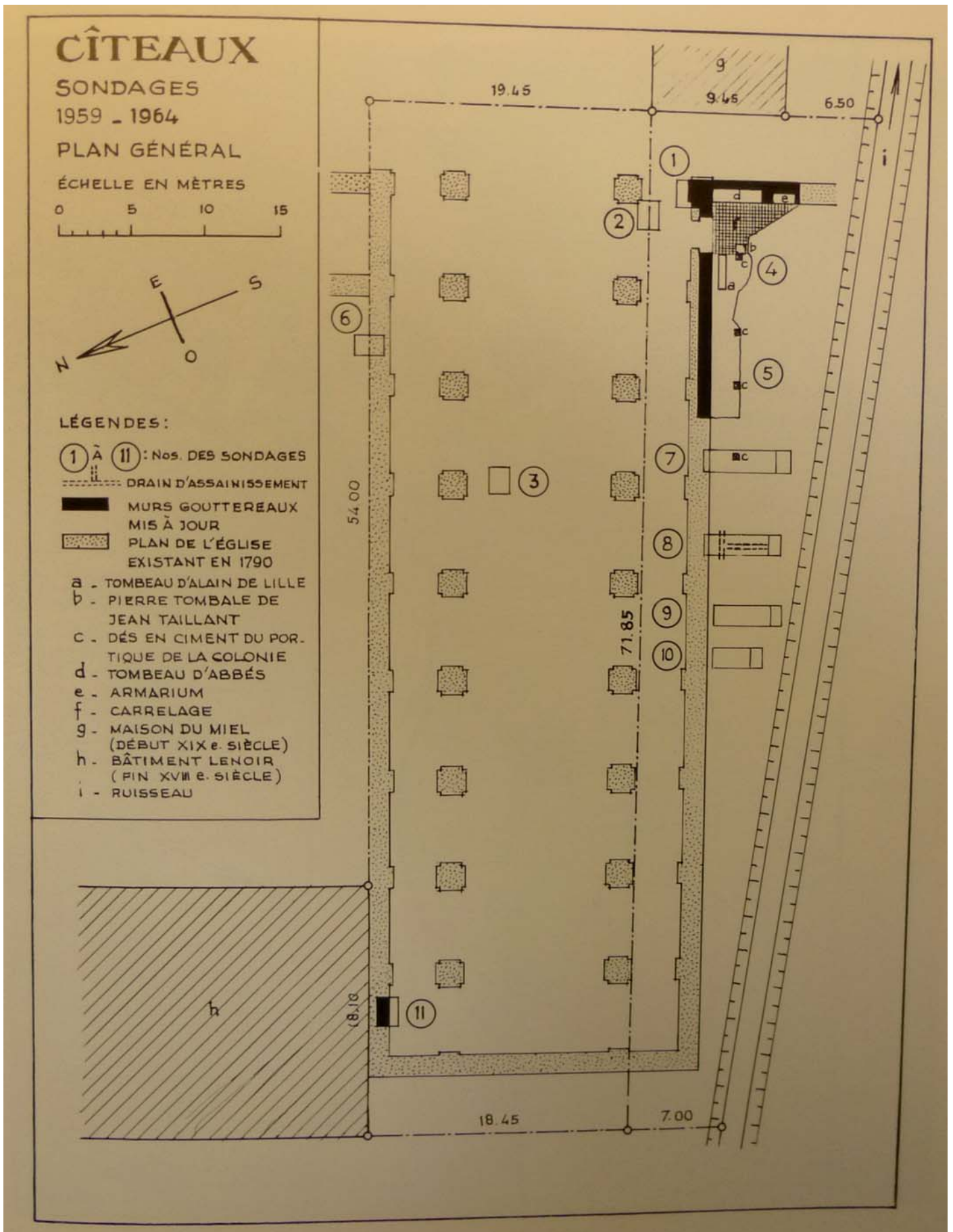


Fig. 142 Plan des sondages dirigés par M. Lebeau à Cîteaux

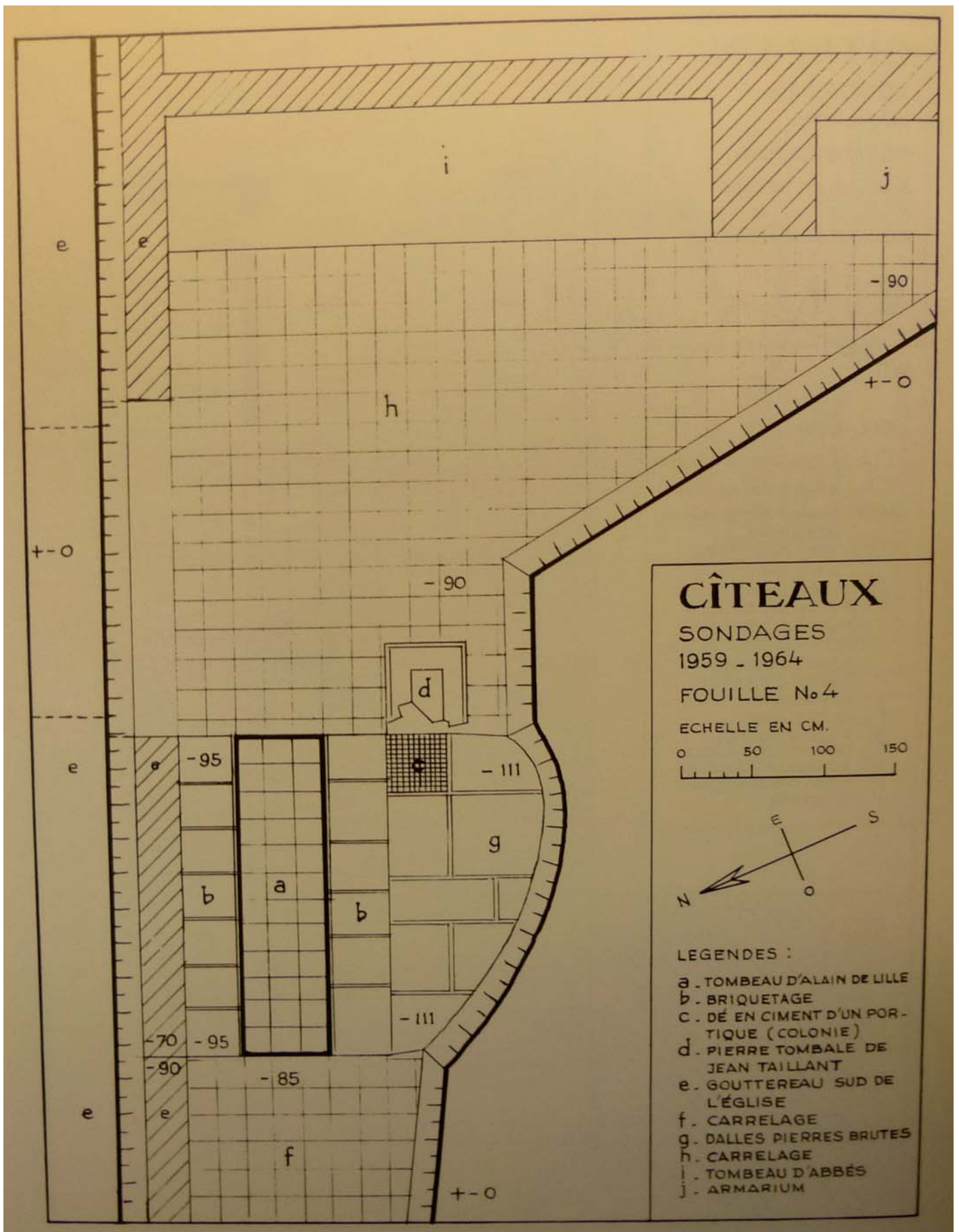


Fig. 143 Plan des sondages dirigés par M. Lebeau à Cîteaux. Détail

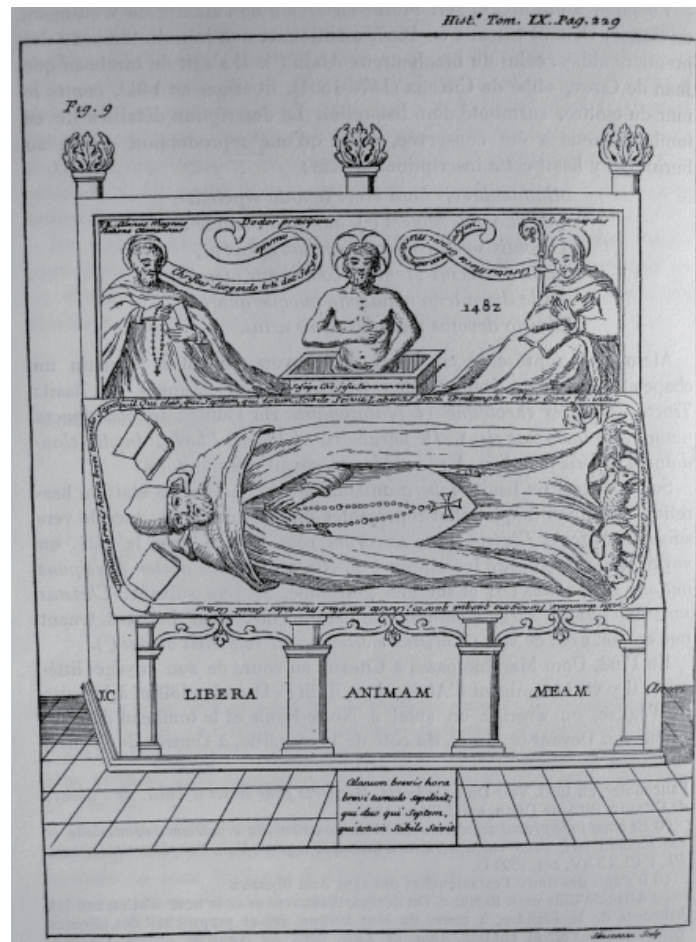


Fig. 144 Dessin du tombeau d'Alain de Lille, état du XVIII^e s.

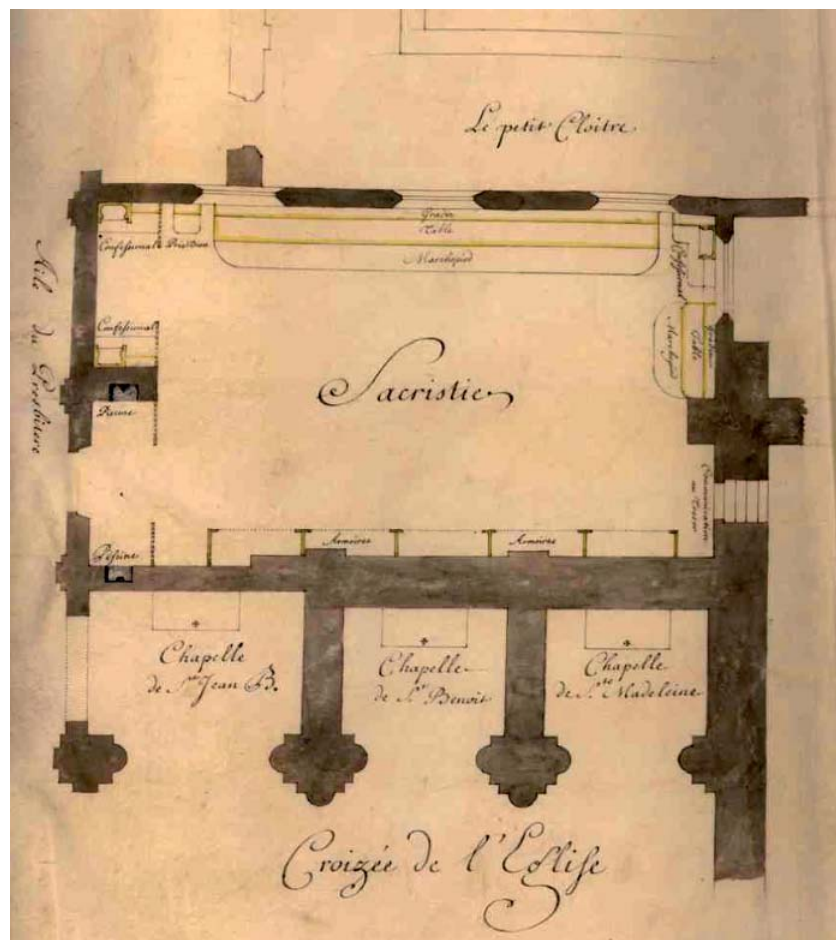


Fig. 145 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour une sacristie, 1718. Détail

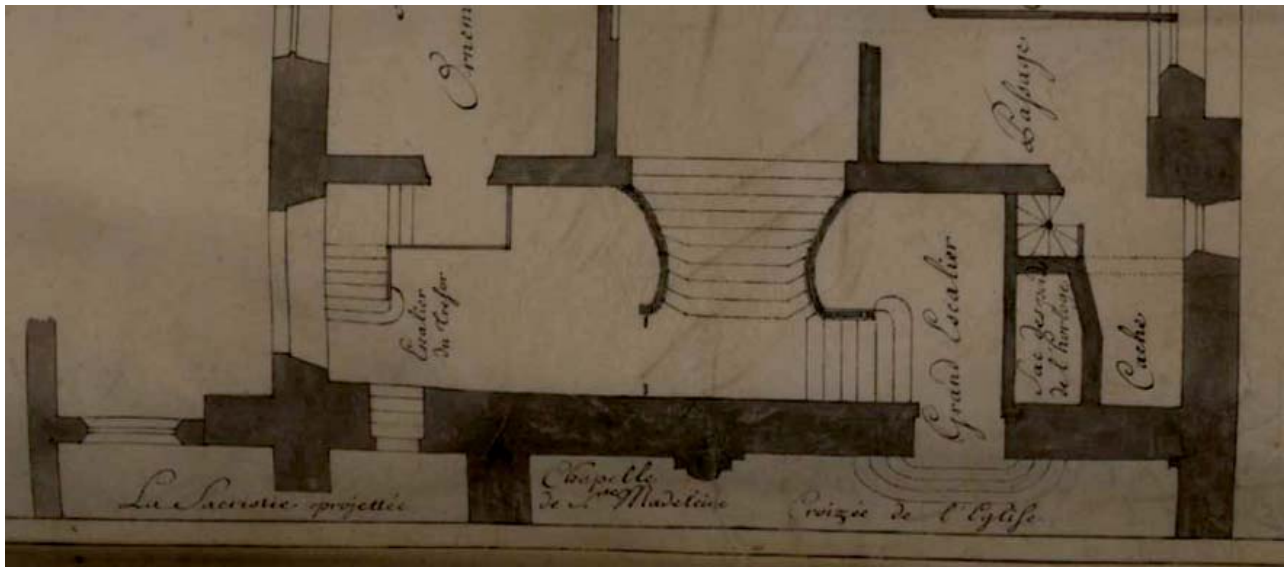
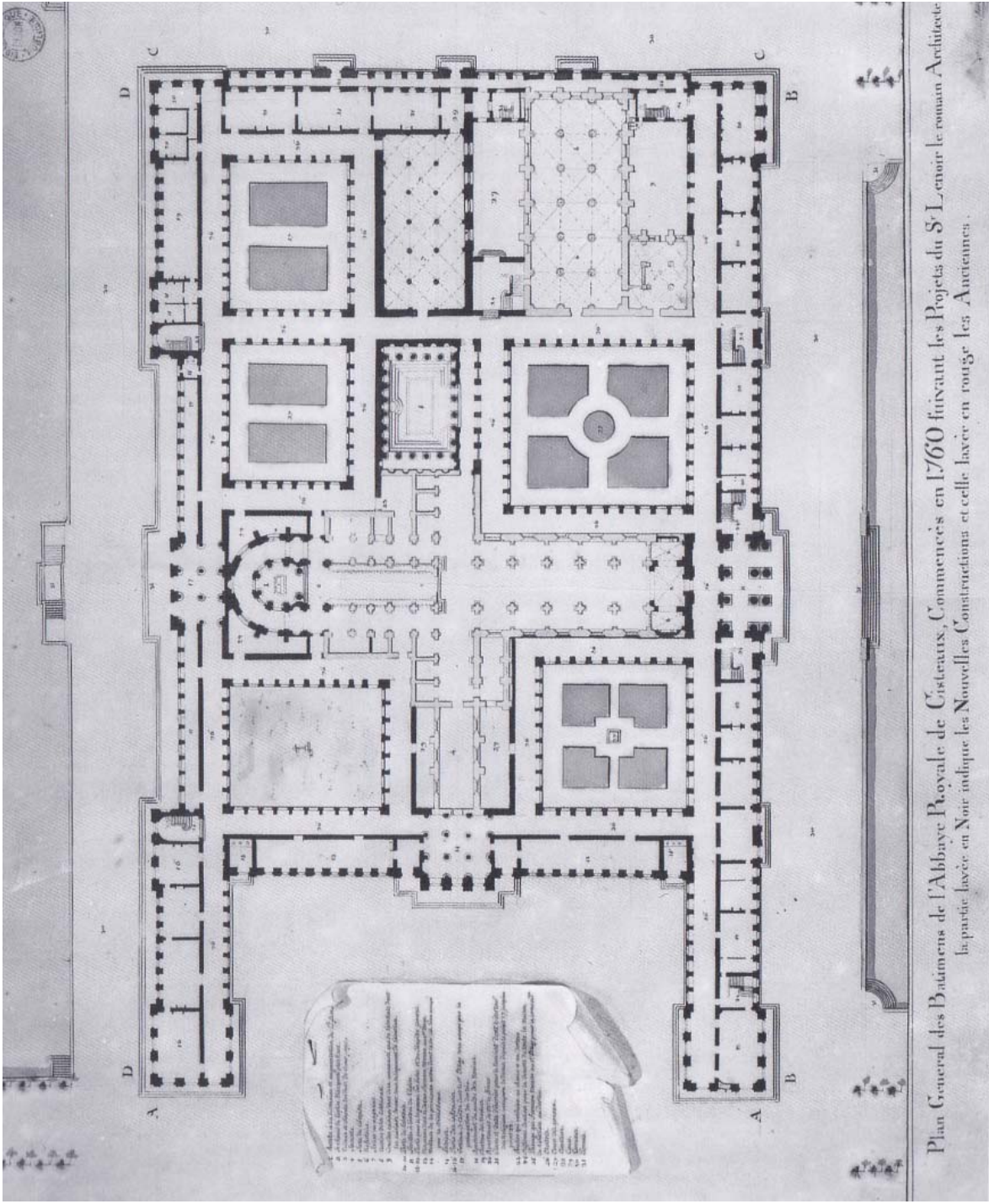


Fig. 147 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Détail



Plan General des Bâtimens de l'Abbaye Royale de Cîteaux, Commencés en 1760 suivant les Projets du S^r Lenoir le roman Architecte la partie lavée en Noir indique les Nouvelles Constructions et celle lavée en rouge les Anciennes.

Fig. 148 Cîteaux, Abbaye. Plan des travaux envisagés à Cîteaux, 1760

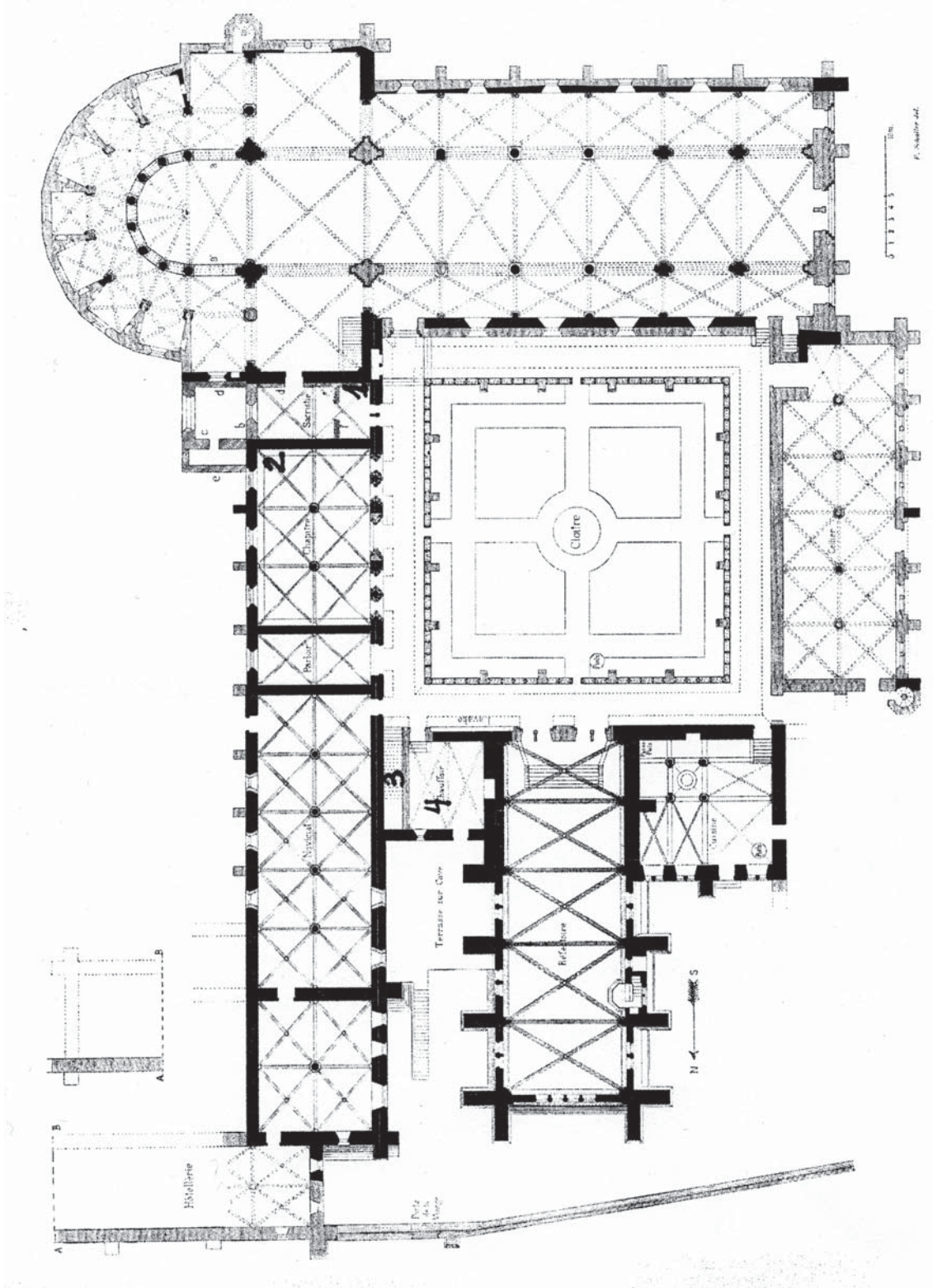


Fig. 149 Plan de l'abbaye de Bonport par F. Schaller. Escaliers en n° 1-4

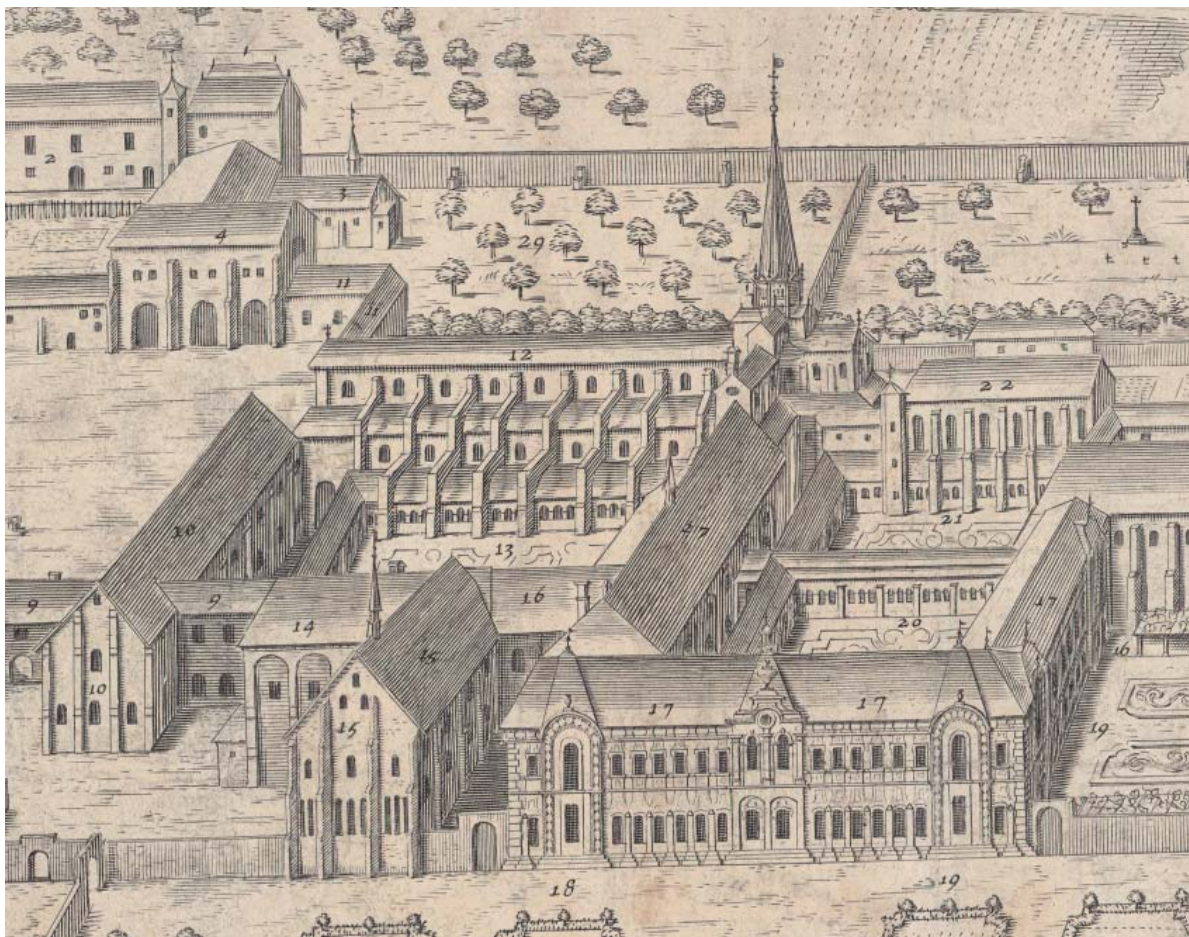


Fig. 150 BNF, Est. topo. Va 403. Vue de Cîteaux, c. 1700. Détail

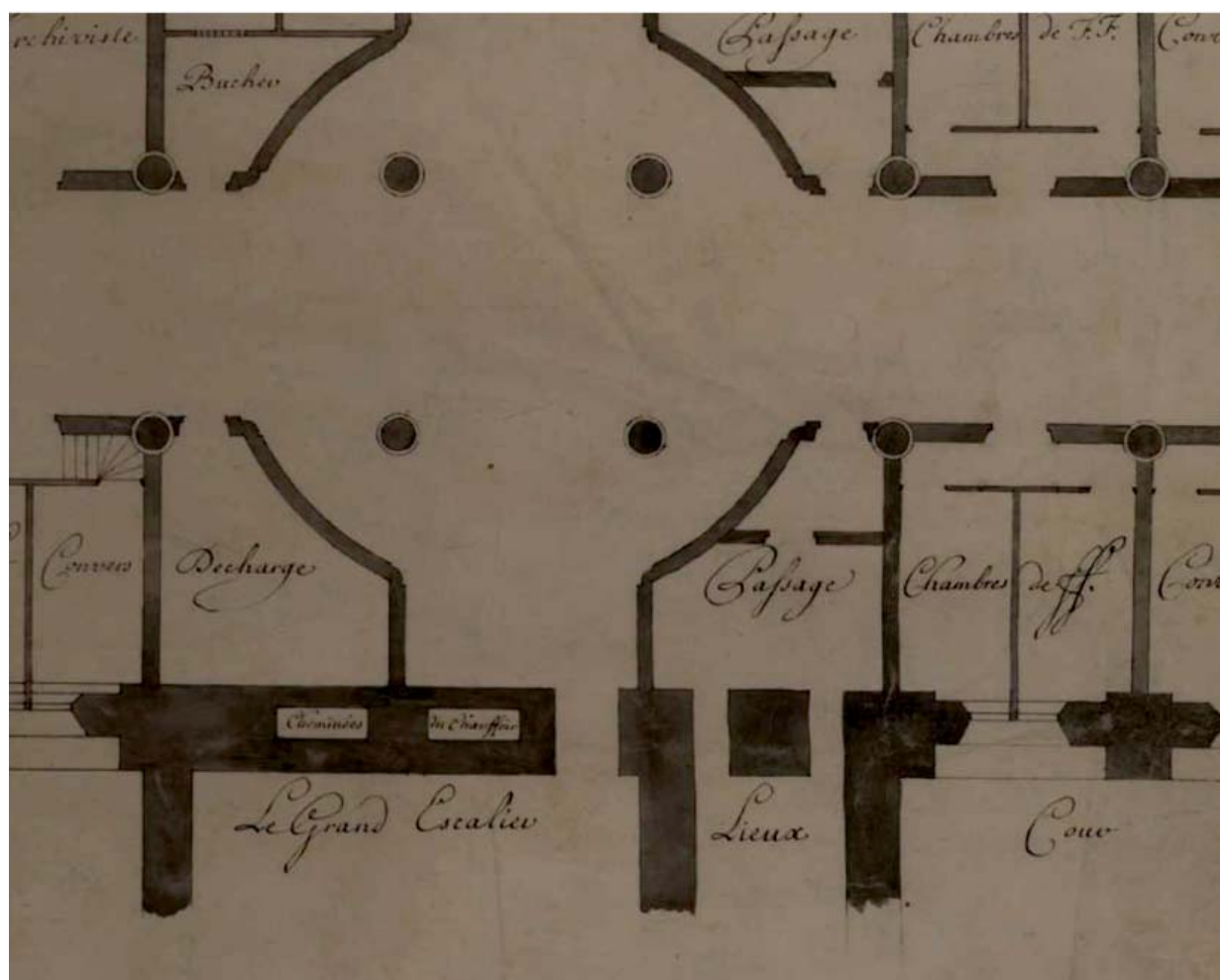


Fig. 151 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Détail

f. 1r

In nomine Sancte Trinitatis. Frater Johannes abbas monasterii Cistercii in Cabilonensi diocesi dilectis nobis in Christo filiis et confratribus nostris in prefato sancto monasterio professis presentibus et futuris, salutem et patrimonium crucifixi sanctorum patrum sudoribus et meritis cumulatum fideliter ac prudenter ministrare. Cum circa annum Domini millesimum quatercentesium LXXVII, in nostra nova promotione ad dignitatem abbacialem ejusdem monasterii, propter guerrarum impedimenta et obitum seniorum ac officiariorum monasterii prelibati non valuerimus, in promptu juxta desiderii nostri fervorem temporalem ipsius statum lucide cognoscere, studium nostrum pro malicia temporis ad lecturam cartulariorum, quos invenire potuimus, attente convertimus. Tandem, parumper remissis guerrarum furoribus nobisque aliquanta corporali reddita valitudine, cartas ipsas in latebris et abditis absque ordine reconditas eduxi[m]us et ad longum die noctuque visitare et legere curavimus. Invenientes autem antiquum ordinem sub quadam titulorum ascriptione laudabiliter pro primis principiis inditum a ducentum annis et ultra in subscentis cartis minime fuisse observatum easque absque titulo et superscriptione confuse permixtas videntes doluimus vehementer et maxime reperientes majorem partem sigillorum confractam. Amplius autem contristati et conturbati sumus quia a multis annorum centenariis carte omnes sentencieque et alia queque appunctuamenta prioribus registris seu cartulariis non fuerunt adiuncta, sed sparsim sic collocata et pro majori parte perdita, ut penitus ignorarentur unde nonnullos actu habemus quarumdam rerum processus, de quibus jam predictas diffinitivas sentencias post longos processus obtinueramus nec, in tali earundem litterarum discrimine, certa haberi poterat cognitio. Preterea super omnia hoc unam egre tulimus quia primarum cartarum foundationis monasterii ac plurium grangiarum, que ad longum habentur, in antiquis cartulariis nullam earum vel raras sub sigillo aut alio documento quam per dicta cartularia invenire potuimus. Sic quasi omnino discordabant carte et cartularia, cum major pars eorum que in cartulariis continentur, sub sigillo non habeatur et viceversa plura que ex tunc sub sigillo habita fuerunt in dictis cartulariis non fuerint conscripta. Super quibus diligenter superstites interrogavimus seniores, sciscitantes quid super hiis vidissent ; sed cum nullus eorum retroactis temporibus horum onus habuisset, nichil vel valde parum revelare sciverunt. Denique, comparantes eas.d.em cartas cuidam inventario cartarum circa annum Domini millesimum quatercentesium facto, eque magna earum adhuc tunc habebantur cartarum jam deesse numerum reperimus, licet cum vigilancia possibili eas ex omnibus locis Cistercium, aliquid licet congregavimus.

f. 1v

Tantum igitur pro viribus tollere confusionem et debitam adhibere provisionem cupientes, priscum illum titulorum modum iam propter excessivum cartarum numerum in utilem fastidiosum et pene impossibilem delent et ad alias principum et religionum cartularias oculum convertentes pacto labore decrevimus ista separare, quamlibet particulatim legere et secundum distinctionem locorum a tergo sommarie manu propria superscribere, loca annotare, sigilla thecis pergamineis munire, cordalis ligatas involvere, coffretis ligneis ad majorem conservationem includere et juxta ordinem datarum cartas cujuslibet loci numerare et ordinare. Sicque secundum ordinem litterarum alphabeti dispositas magnis archivis sub stris et clavibus concludere et tandem cum pluribus ex antiquis cartulariis traductis per ordinem in duodecim registris pergamineis magnis cum expensis conscribere et per notarios publicos mandato principis signari et decreto superioris justicie approbari. Ne totiens ad ipsa originalia recurrere sit neccesse verum quoniam sepius emergentibus neccessitatibus et processuum involutionibus requirentibus, nonnumquam opus est originalia cartarum in judicio producere. Contingit etiam sepius multos procuratores et officarios recuperationem earundem cartarum negligere, et idcirco nonnumquam perduntur et, quod molestius est, crebro ad manus eorum, quos tangunt, deveniunt, unde et peremit multisque aliis mediis carte ipse sicut apparet perduntur. Nos, tantis incommodis et dampnis obviare et formam in rebus premissis prout in aliis regulatis locis fieri solet dare cupientes, disposuimus duas seras diversificatas in [h] ostio ejusdem cartularii, quod est in dormitorio, apponere earundemque claves ac dictarum sistarum seu archivorum diversis fratribus servandas deputare. Vos et quemlibet vestrum, prout quemlibet concernit et concernere poterit in posterum, usque ad aliam salubriorem disposicionem alicujus successorum nostrorum affectuosius in Domino Jhesu hortamur et monemus et nichilominus vobis districtissime in virtute salutaris obediencie et sub debito fidelitatis, quo eidem monasterio obligamini, precipimus quatinus legalem hunc et sacrum ordinem cartarum necnon privilegiorum dicti monasterii et ordinis, cum omni vigilancia et probitate studeatis obervare.

5. 9^{bre} 1211.

Donation faite à M^{rs} de Cisteaux par M^{rs} de S^t.
Benigne de Dijon du libre usage de ses terres seigneuriales
qui sont proches d'icelle de Dijon.

Layette L. I. Cartable. Liase II. Cotte 1.^{re}

Albas p^{re} quetsq^{ue} s^{un}t benigne dom^{us} n^{ost}re
v^{er}ag^{um} in p^{re}teritis s^{un}t ap^{ud} m^{on}ast^{er}ium
XVII^{ij} Dijon XII

Cxxij — — — — —

Fig. 153 AD21, 11 H 487, 1211. Cotes du XIII^e s. non grattées

1268. an. 116
1267. nou. 116

au mois de janvier

Bail à cens perpétuel fait par M^{rs} de Cisteaux à Pierre de
de Cheruigny, par lequel il reconnoist tenir d'icelle de Cisteaux
à titre de cens que dessus une piece de vignes au desous de
Talent en Laurières, proche la vignes de Gilbert de Lorient,
d'une part, et celle de Jacquin journal d'autre, pour la Rente
annuelle et perpétuelle de 19^{sh} parisis payables tous les ans
au petit Cisteaux le jour de feste St. Barnabe.

Layette JJ. I. Cartable Liase I.^{re} Cotte 3.^{re}

Petrus de cheruign b^{er}ges d^{omi}ni t^{er} b^{er}na b^{er}na m^{an}u sub talent
ad festu^m annu^m xix s^{ol} pad^{is} in die b^{er}na barnabe sub p^{er} b^{er}na

Cxxij — — — — —

Dijon

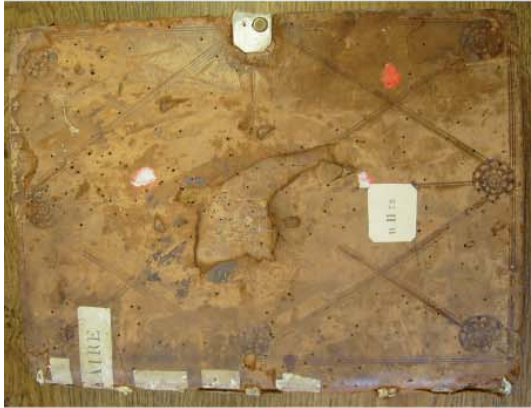
Fig. 154 AD21, 11 H 521, 1268 (a.st.). Cote « TT » effacée, analyse disparue sous les mentions Cirey



cart. 185



cart. 186



cart. 187



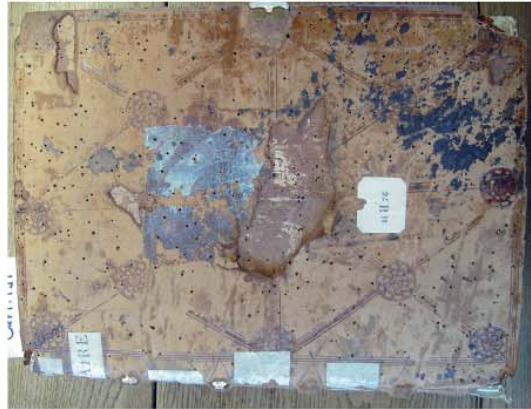
cart. 188



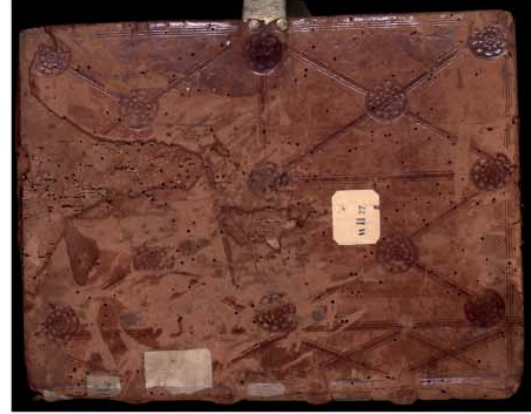
cart. 189



cart. 190



cart. 191



cart. 192



cart. 193

Fig. 155 AD21, cart 185-193. Cart. de Jean de Cirey



Fig. 156 AD21, cart. 192. f. non coupés



Fig. 157 AD21, cart. 193. Fermoir

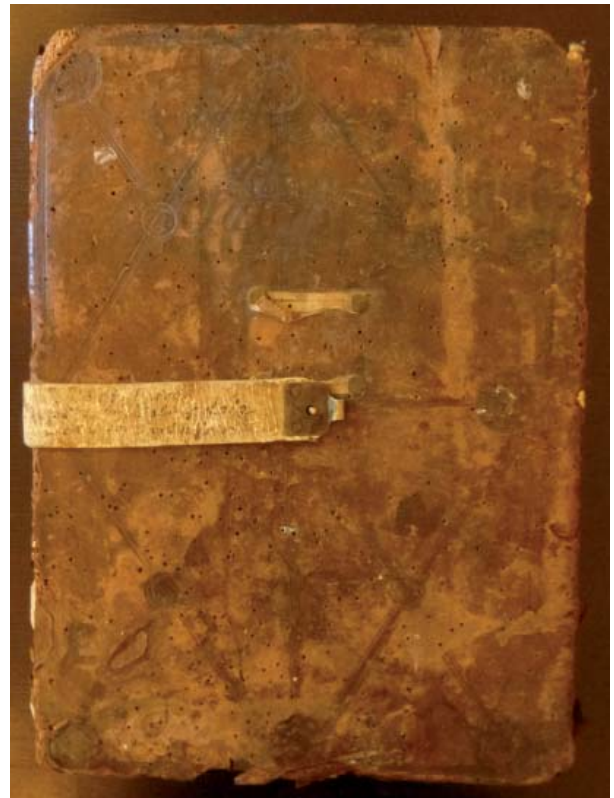


Fig. 158 AD21, cart. 193. 1^{er} et 2^e plat, volume fermé

Fig. 159 AD21, cart. 186, 1^{er} f. (non folioté). Note de Jehan Le Laiche

Ce present cart. et les semblables fait faire monseigneur maistre Jehan de Cirey natif de Dijon docteur en sainte theologie qui fut abbe de ceans le temps et terme denviron XXVII ans, durant lequel temps sans delaisser le divin service fait de grandes euvres et bien prouffitables a ceste eglise [et] il voulsit veoir toutes les chartres et privilegeiges de ceans et de son ordre et totes les appostila de sa propre main et les en rola et meis es bettes de bois en la grant chartrerie comme elles sont affin de les mieux garder, les fait apres coppier [en] papier par petis cart.s et tantost apres rediger en telz volumes quest ce present cart. en parchemin.

Acquist et acheta a grandes labeurs et non obstans les guerres ch[re]s[telz] et mortalitez regnans en ce pays une belle et grande seignorie appelee Cordoul assise en boye et assez pres de Paris comme de douze lieues avec autres membres. Lesquelx il ameliora et meit en telle valeur quil les fait admortir pour cinq cens livres de rente. Et ce fait les transporta a labbaye de Saint Germain lez Paris pour acquister son eglise de Cisteaux de semblable rente quelle devoit chacun an a cause du prioré cure et dixme de Gilley aus.d.is de St Germain. A raison desquelles choses ledit sieur abbe eust de grans pres tant pour la resestance que faisoient lesdits de Saint Germain que pour esclercir et aime[...] les.d.is acquises et faire les evaluacions lesquelx proces durerent tant et en Parlement que en la Chambre des comptes de Paris plus de vint ans. Et y exposa tant es.d.ites acquises que pres et admortissement plus de cinquante milles frans.

Ledit sieur abbe durant ledit temps eust aussi de grans proces tant en ladite court de parlement que ailleurs contre labbe de Clairvaux au fait de plusieurs rentes royales qui disoit devoir appartenir a lordre et non a Cisteaux. Toutefois le Chapitre general reconoissoit lesdits proces estre mal s[...]s entre lesdites deux eglises constitua huit des principaulx abbez pour les terminer, lesquelx pour ce faire se transporterent audit Paris en lan mil quatre cens quatre vins et huict et la appelez avec eulx quatre des plus grans conseilliers declairerent par sentence lesdites rentes devoir appartenir audit Cisteaux comme par ladite sentence peult appar[...].

Item durant ledit temps feiz fere pluseurs terriers nouveaulx et renouveler les ancians et faire les comptes chacun an.

Feit semblablement fere de belles et grandes reparacions et ediffices sans superfluite car aussi il estoit grant theologien, orateur et devost et mesnaiger [...] de grande memoire de grant depesche tousiours laborieux et non oysifz. Et ne se abusoit jamais a chose vaine mais tousiours a prouffit sans greves ay [...] ch[...] chasses ne oyseaulx.

Et finalement affin que son abbaye ne perie la resigna a ses derniers jours a monseignor maistre Jaques de Pontailler aussi docteur en theologie qui avoit esté son religieux profes audit Cisteaux et pour lors estoit abbe de [...], lequel print sa possession en lannee mil cinq cens et ung.

Et pour ce que ledit feu maistre Jehan viesque quelan temps _ sa resignance lon en apell _ letr_ comme aussi estoit car il avait [...] visitance [...] Flandre que aux [...] quil trepassa la [...] mil cinq cens et trois. Et ita est. [Signé] Laiche.

Dieu ayant lame aincy [...] son successeur [...] il a [...] et cont [...].

Fig. 160 AD21, cart. 192, f. 298v. Note de Jehan Le Laiche

Le present cart. et les semblables la reneiciacion de pluseurs terres signez de Pierre Vaulthey, Estienne Katherine, Jehan Le Laiche, et Huguenin Lambelot, a fait faire feu de tres louable memoire maistre Jehan de Syrey yssu de Dijon et ason vivant docteur en sainte theologie et abbé de ceans par le pacé de XXVII ans, pendant lequel temps fait pour la presente abbaye de grandes choses comme lon porra veoir par le premier feulet du semblable cart. ouquel sont contenues les lettres de Gilly, admodissement des rentes et censes et autres choses de[...]. Et meent apres quil eust resigné a monseigneur maistre Jaques de Pontaillier lan mil Vc deux. Dieu en ait lame. Amen.

Ledit sieur abbé par grandes diligences, resparres et labeurs, acheta alentour de Paris seigneries et rentes, tellement quil en acquista leglise de ceans de Vc livres de rentes quelle devoit au monastere de St Germain des Prey a Paris, a cause des dymes cure et parties de la seignerie de Gilly.

Fig. 161 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 185

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	sénion	garde-11	réclame	De primis donacionibus, adquisicionibus et confirmacionibus — De privilegiis et libertatibus per principes et dominos collatis 25r	la garde volante n'est pas foliotée — pas d'intitulé de chap.
2	sénion	12-23	réclame pour le f. 25v		pas d'intitulé de chap. — 21v-24v vierges
3	septénion	24-37	réclame f. 36v, pour le f. 50		pas d'intitulé de chap.
4	sénion	38-49		De admortisamentis 50r	cahier ajouté — 41r-49v vierges
5	sénion	50-61	réclame		pas d'intitulé de chap.
6	sénion	62-73	réclame	De dono foreste et aliis nemoribus circum Cistercium 86r — Saules 124r	82r-85v vierges
7	sénion	74-85	réclame		pas d'intitulé de chap.
8	sénion	86-97	réclame		
9	sénion	98-109	réclame		
10	sénion	110-121	réclame		
11	quaternion	122-129			129 non folioté mais cela ne crée pas d'erreur dans la foliotation — 125v-129v vierges De territorio inter Cistercium et Bertigney usque ad becium de lenot
12	sénion	130-140		Cîteaux et Grange-Neuve 130r	Le 1 ^{er} f. a été coupé De donacionibus multorum reddituum in Francia, Burgundia et aliis locis
13	sénion	141-152	réclame		
14	sénion	153-164		Troyes 165r	158r note du XVIII ^e — 155v-164v vierges
15	sénion	165-176			176v vierge
16	sénion	177-188		Troyes 177r — Gyé 187r	186r-v vierges — entre le f. 188 et le f. 189 il manque des f. car un acte est incomplet (début manquant)
17	sénion	189-198	réclame		Les 2 1 ^{er} f. ont été coupés
18	quaternion	199-206		Melun 207r — Sens 209r — Poitiers 210r — La Rochelle 212r — Angers 215r — Saint-Pol 217r — Bapaume 221r — Furnes et Flandres 224r — Flandres 225r — Paris 226r — Carcassonne 227r — pas de titre 232r — pas de titre 235r — Fontenay 261r — Balerne 265r	204v-206v vierges
19	sénion + bifeuillet	207-218			Entre f. 209 et f. 210 ajout d'un bifeuillet non folioté — 208r-v vierges — 209 bis v vierge — 216v vierge
20	septénion	219-231		Le 1 ^{er} f. a été coupé — 220v vierge — 223v vierge — 231v vierge	

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
21	sénion	232-242	réclame écrite horizontalement, coupée		erreur de foliotation : 2 f. 233
22	sénion	243-254			
23	sénion	255-266			
24	sénion	267-278	réclame écrite horizontalement, coupée	Balerne 267r — La Chassagne 269r — Fontaines-Jean 277r	266v vierge — 268v vierge — 276r-v vierges
25	sénion	279-290		Boulancourt 292r	
26	sénion	292-303			
27	quaternion	304-garde [311]		Péage de Dijon 304r	erreur de foliotation : pas de 291 la garde volante n'est pas foliotée

Fig. 162 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 186

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	sénion	1-10	signatures de bifeuillets — réclame	Gilly 1r	Les 2 1 ^{er} f. ne sont pas foliotés
2	sénion	11-22			22r ajouts — 22v vierge
3	sénion	23-34	signatures de bifeuillets — réclame		23-27 vierges
4	9 bifeuillets	35-52	signatures de bifeuillets (35 à 39, 48)		Quaternion auquel un quaternion a été ajouté (f. 40-47) — 40v vierge — 44-45 vierges
5	sénion	53-64	signatures de bifeuillets — onglet 62 mais pas d'intitulé		58v vierge — 59-61 vierges
6	sénion	55-76	réclame — signatures de bifeuillets		
7	sénion	77-88	signatures de bifeuillets		
8	binion	89-92			89v-95v vierges
9	sénion	93-104	signatures de bifeuillets		pas d'intitulé — 104v vierge
10	sénion	105-116	signatures de bifeuillets		
11	sénion	117-128	signatures de bifeuillets		f124-127 vierges
12	sénion	129-139	signatures de bifeuillets		Le dernier f. a été coupé alors qu'il contenait la fin de l'acte, réécrit au 140

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
13	8 bifeuillets	140-155	signatures de bifeuillets — réclame		signature du notaire Morel — cahier ajouté, mais la transcription se poursuit au 156
14	sénion	156-167	réclame		signature du notaire Morel — cahier ajouté, mais la transcription se poursuit au 168
15	sénion	168-179	réclame		signature du notaire Morel
16	sénion	180-191	réclame		signature du notaire Morel
17	sénion	192-230			la foliotation a été inscrite par une autre main — signature du notaire Morel — 203 vierge
18	sénion	141-152	signatures de bifeuillets		la foliotation reprend là où elle était arrêté avant les cahiers ajoutés — 149v-152 vierges
19	sénion	153-164			Pas d'intitulé
20	sénion	165-176			
21	sénion	177-188			
22	sénion	189-200			
23	sénion	201-212			
24	sénion	213-224	réclame dans la reliure ?		
25	sénion	225-236	réclame dans la reliure	Chambolle 213r	
26	sénion	237-248	réclame dans la reliure		
27	sénion	249-260	réclame		
28	sénion	261-272			272 vierge
29	sénion	273-284	onglet		
30	sénion	285-296	réclame		
31	sénion	297-308	réclame	Morey 273r	
32	sénion	309-320	réclame dans la reliure		
33	sénion	321-332	onglet 327r — réclame		322v-326v vierges — pas d'intitulé
34	sénion	333-344	réclame		
35	sénion	345-356	réclame		
36	sénion	357-368	réclame		
37	sénion	369-380	réclame		
38	sénion	381-392	onglet	Flagey 381r Vosne 389r	387v-388 vierges — erreur de foliotation : pas de f. 393, 394, 395 — 392v vierge
39	sénion	396-407	onglet f. 397r	Nuits 397r	396 vierge
40	sénion	408-419	onglet — onglet f. 416	Rolanges 408r Poncey 416r	415 vierge — 418v-419 vierges

Fig. 163 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 187

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	septénion	[a]-9	réclame	Villebichot 1r	la foliotation commence au 4e f. — pas d'intitulé — f. a à c vierges
2	sénion	10-21	réclame		
3	sénion	22-33	réclame		
4	sénion	34-45	réclame		
5	sénion	46-57	réclame		
6	sénion	58-69	réclame		
7	sénion	70-81	réclame		
8	sénion	82-93	signatures de bifeuillets		
9	sénion	94-105	signatures de bifeuillets		
10	9 feuillets	106-114			f. 114 découpé et pas pris dans la reliure — f. 108-1113 ternion — plutôt cahiers 10 et 11 et f. volant
11					
12	sénion	118-129		Augencourt 118r Quincey 120r Gillans 122r Balon 133r Argilly 136r	f. 120v-121 vierges
13	sénion	130-141			f. 132 ajout — f. 135 vierges
14	sénion	142-			les 4 derniers f. ont été coupés — f. 149 à ? Vierges

Fig. 164 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 188

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	quaternion	1-18		Broindon 1r	f. 6-8 vierges
2	quaternion	9-16	onglet	Épernay 9r	
3	quaternion	17-24		Charrey, Maigny, Aubigny 17r	L'intitulé du chap. a été ajouté postérieurement
4	14 bifeuillets	25-30	onglet 26 — réclame 30v	Ville-sous-Gevrey 26r	Les 8 derniers f. ne sont pas foliotés, appelés « a » à « h » — f. cv à hv vierges
5	sénion	31-42	onglet 34 — onglet 39r — réclame 42v	Gevrey-en-Montagne 34r Brochon 39r	33v vierge — f. retallés et les letrines sont coupées — 37v-38v vierges
6	sénion	43-54	onglet 53r — réclame écrite 2 fois, horizontalement et verticalement	Fixin 53r	51r-52v vierges
7	sénion	55-66	réclame écrite 2 fois, horizontalement et verticalement		
8	sénion	67-78	réclame écrite 2 fois, horizontalement et verticalement		
9	sénion	79-90	onglet — réclame écrite verticalement	Fixey 86r	85v vierge
10	sénion	91-102		Couchey 91r Marcennay 97r Chenôve 99r Dijon f. 105r	96r-v vierges — 97v vierge — 99v-102v vierges
11	binion	103-106	traces d'onglet		103-104 vierges
12	sénion	107-118	réclame		
13	sénion	119-130	réclame		
14	sénion	131-142	réclame		
15	sénion	143-154	réclame		
16	sénion	155-166	réclame coupée		
17	sénion	167-178	réclame		
18	sénion	179-190	réclame		
19	sénion	191-202	réclame		
20	sénion	203-214	réclame		
21	sénion	215-226	réclame écrite 2 fois, horizontalement et verticalement		
22	sénion	227-238			
23	sénion	239-250	signatures de bifeuillets : 2, 3, 4, 5, 6 — réclame	Arcelet 239r	232v-233 ajout — 234r-v ajout — 235r-238v vierges
24	sénion	251-261	réclame 261 v qui renvoie au 263 car 262 est vierge		Les f. de ce cahier ont 6 mm de moins dans leur hauteur que les autres f. Ces f. ont 3 mm de moins — f. coupé entre 257 et 258 — 262 vierge

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
25	sénion	262-273	onglet 263r — onglet 267r — réclame	Arc 263r Taignay 264r Chaz 264v Charmes 265r Langres 267r	262 vierge — 265v-266v vierges
26	sénion	274-285	onglet 276r — onglet 279r — onglet 283r — réclame	Fleirey 276r Somberton 279r Nordant et Charny 283r	274v-275v vierges — 277v-278v vierge — 281v-282v vierges
27	sénion	286-297		Vitteaux 288r Marcilly 291r Saint-Julien 292r Ruffey 293r Châtillon 294r Joigny et Buxy 294v	286r ajout — 287r-v vierges — 289v-290v vierges — 297v vierge

Fig. 165 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 189

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	sénion	1-12		Corcelles 1r	Titre courant — Chartes numérotées — Transcriptions signées Morel et Gobin — 45-48 coupés
2	sénion	13-24			
3	sénion	25-36		Noiron 49r	Titre courant — Chartes numérotées — Signature des notaires 65v fin des signatures des notaires
4	sénion	37-[48]			
5	sénion	49-60	onglet — réclame écrite horizontalement	Barges 79r	Signatures des notaires — 77v-78v ajout signé Garnier et Morel — 83v vierge — 84 découpé — Aux 3 bifeuillets ajoutés on a coupé 3 f. — Les f. ajoutés ne portent pas de foliotation
6	sénion	61-72	réclame écrite horizontalement		
7	sénion + 3 bifeuillets	73-[84]	onglet	Saulon-la-Chapelle 85r	Titre courant — Signature des notaires — Seuls les 2 1 ^{er} actes ont un n° d'ordre 108 coupé
8	sénion	85-96	onglet — réclame écrite horizontalement	Saulon-la-Chapelle 85r	
9	sénion	97-[108]			

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
10	sénion	[109]-120	onglet — réclame écrite horizontalement	Moulin des Étangs 110r	109 coupé
11	quinion	121-130			126 à 130 coupés
12	sénion	131-142	onglet — réclame écrite horizontalement	Ouges 131r	Titres courant — Chartes numérotées — Signatures des notaires
13	sénion	143-154	réclame écrite horizontalement		Titres courant — Chartes numérotées — Signatures des notaires — Pas de signatures 149v-150v
14	sénion	155-166	réclame écrite horizontalement		Titres courant — Chartes numérotées — Signatures seulement 166v
15	sénion	167-178	réclame écrite horizontalement		Un seul acte avec signature
16	sénion	179-190	réclame écrite horizontalement		Titres courant — Chartes numérotées — Numéro d'ordre précédé de « Ira » dès 188v — Signatures des notaires
17	sénion	191-202	réclame écrite horizontalement		Titres courant — Chartes numérotées — « Ira » n'est pas systématique — Signatures des notaires
18	sénion	203-214	réclame écrite horizontalement		Titres courant — Chartes numérotées — « Ira » n'est pas systématique — Signatures des notaires
19	sénion	215-226	réclame écrite horizontalement, coupée		Titres courant — Chartes numérotées
20	sénion	227-237	réclame écrite horizontalement, coupée		Titres courant — Chartes numérotées — f. non folioté entre 231 et 232
21	sénion	238-249	réclame écrite horizontalement		Titres courant — Chartes numérotées
22	sénion	250-261	réclame écrite horizontalement	Titres courant — Chartes numérotées	
23	sénion	262-273	réclame écrite horizontalement, coupée	Titres courant — Chartes numérotées	
24	sénion	274-279		Les 6 derniers f. ont été coupés — Ajout 277v-278v — 279 vierge	

Fig. 166 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 190

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations	
1	sénion	1-12		Izeure 1r		
2	sénion	13-24				
3	sénion	25-36				
4	sénion	37-48				
5	binion	49-52				
6	sénion	53-64	onglet 53	Bessey 53r	Ajout 50r-52v 62v-64v vierges	
7	sénion	65-76		Broin 65r	71v-76v vierges	
8	binion	77-80	onglet 77	Bonnencontre 77r	79r-80v vierges — Le titre a été oublié, puis inscrit postérieurement dans la marge haute	
9	sénion	81-92	onglet 81	Auvillars 81r — Glanon 87r	82r-86v vierges 88v-92v vierges	
10	sénion	93-103 bis	onglet 93 — réclame	Échigey 93r — Potangey 112r		
11	sénion	104-115				108v-111v vierges 113r-115v vierges
12	sénion	116-127	onglet 116	Aubigny 116r	139r-v vierges	
13	sénion	128-139		Aiserey 140r — Magny 150r	146r-149v vierges	
14	sénion	140-151	onglet 140 — onglet 150			
15	sénion	152-163		Longecourt 164r		
16	sénion	164-175	onglet 164			180r-187v vierges
17	sénion	176-187				
18	sénion	188-199	onglet 188 — réclame	Brazey et Ponthémery 188r		
19	sénion	200-211	signatures de bifeuillets (203r, 204r, 205r)			210r-211v vierges
20	sénion	212-223	onglet 212 — onglet 218 — réclame — signatures de bifeuillets (212r, 213r, 216r, 217r)	Montot, Verroilles, La Broisse 212r — Villars, Morey, Meuilley, Izeure 218r — Losne 257r	216v-217v vierges	
21	sénion	224-235				
22	sénion	236-247	réclame			
23	sénion	248-259	onglet 257 — réclame			255r-256v vierges
24	sénion	260-271	réclame			270v-271v vierges — La réclame ne correspond aux 1 ^{er} mots du f. suivant

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
25	sénion	272-283	onglet 272 — réclame	Saint-Jean-de-Losne 272r — Saint-Usage 294r — La Perrière et la pêche du chapitre en Saône 298r — La Bruyère 313r	
26	sénion	284-295	réclame		
27	sénion	296-307	onglet 298		296v-297v vierges
28	binion	308-311			307v-312v vierges
29	binion	312-315			

Fig. 167 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 191

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	sénion	1-12	signature de bifeuillet « 2 », 2r — Réclame	La Maison Dieu, Franxault, Chaugey 1r — 118 actes	
2	sénion	13-24	signature de bifeuillet « 6 », 18r — Réclame		
3	sénion	25-36	Réclame		
4	sénion	37-48			
5	sénion	49-60			
6	sénion	61-72			
7	sénion	73-84	onglet 83		L'onglet ne correspond pas à un nouveau chap. : il sert peut-être à indiquer l'emplacement d'un acte concernant la pêche, mais qui n'est pas transcrit dans le chap. sur la pêche
8	sénion	85-96		Ajouts d'une autre main 94v	
9	binion	97-100		Fin des ajouts — 100v vierge	
10	sénion	101-112	onglet 101	Chaugey 101r — 66 actes	
11	sénion	113-124			
12	sénion	125-136			

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
13	quinion	137-[146]			Les f. 141 à 146 ont été découpés, il ne reste que les talons — Note du XVIII ^e « Manquent les f. 141. 142. 143. 144. 145 et 146 qui étoient non écrits » — Ces f. étaient donc foliotés avant d'être découpés
14	sénion	147-[158]	onglet 147	Tontenant 147r — 17 actes	153r-v vierges — Note du XVIII ^e « Manquent les f. 154. 155. 156. 157 et 158 »
15	sénion	159-170		Tontenant 159r — 51 actes	
16	sénion	171-182			
17	sénion	183-194			
18	quaternion	195-[202]			Ajout d'un acte de 1504, 195r-196r — Les 197 à 202 ont été découpés — Note du XVIII ^e « Manquent les f. 197. 198. 199. 200. 201 et 202 » — Le cahier 18 à l'origine devait être entièrement vierge.
19	septénion	203-217	onglet 204	Mailly, La Perrière, la pêche en Saône 203r — 1 acte — Pagny 204r — 10 actes	Erreur de foliotation : pas de 211 — Note du XVIII ^e « Rien ne manque, mais mal paginé » — 217 vierge, folioté par la main du XVIII ^e

Fig. 168 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 192

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	sénion	a-11	Réclame inscrite horizontalement	Table ar — Beaune 1r	1 ^{er} f. pas folioté ; nous l'avons appelé « a » — f. av vierge
2	sénion	12-23	Réclame inscrite horizontalement		
3	sénion	24-35	Réclame inscrite horizontalement, coupée		
4	sénion	36-47	Réclame inscrite horizontalement		
5	sénion	48-59	Réclame inscrite horizontalement		
6	sénion	60-71	Réclame inscrite horizontalement		
7	sénion	72-83	Réclame inscrite horizontalement, coupée		
8	quinion	84-93			90v-96r, ajouts, 3 mains différentes — 96v-97v vierges

N° du cahier	Type de cahier	Feuillets	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
9	binion	94-97			
10	sénion	98-109		Pommard 98r	
11	sénion	110-121		Beaune 118r	Ajouts 117r-119r — 119v-121v vierges
12	sénion	122-133	Réclame inscrite horizontalement	Volnay 122r — Gigny 124r — Beaune 167r	
13	sénion	134-145	Réclame inscrite horizontalement		
14	sénion	146-157	Réclame inscrite horizontalement		
15	quinion	158-169			
16	binion	170(160)-non folioté			« 170 » est écrit/gratté « 160 » — Deux f. portent « 170 » — Ajouts signés Laïche — Les 2 autres f. sont non foliotés et vierges
17	sénion	170(ter)-182		Savigny 170r	Un 3 ^e f. porte « 170 »
18	quinion	182-191			190v ajout — 191r-v vierge
19	sénion	192-204		Aloxe 192r	Erreur de foliotation : pas de 197
20	sénion	205-216			
21	sénion	217-228			Ajouts 224r-228r — 228v vierge
22	sénion	229-240		Pernand 229r	229v : acte barré — 240v vierge
23	sénion	241-253		Notre-Dame-du-Chemin 241r — Serrigny 247r — Comblanchien 251r	Erreur de foliotation : pas de 245 — 250v vierge
24	sénion	254-265		Corgoloin 254r — Mavilly Mandelot Bouze 260v — Bessey 262v — Bouhey 263r — Chaux 264r — Bouilland 264v	262r vierge — 263v vierge — « Boers » et « Bouilland » ne sont pas inscrits en titre, mais avant les analyses
25	sénion	266-277		Tart 270r — Tanay 271r — Bouilland 272r — Meloisey 274r — Reulle 277r	270 vierge — 271v vierge — 273v vierge — 276r-v vierge — 277v vierge
26	ternion	278-283		Détain Vougeot Bouilland 278r	f. de plus petites dimensions : 240 × 315 mm — 282v-283v vierges
27	sénion	284-298		Chalon 284r	Erreur de foliotation : pas de 293, 294, 295 — Note 296v

Fig. 169 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 193

N° du cahier	Type de cahier	f.	Éléments annexes et signes graphiques	Contenu	Observations
1	sénion	1-12		Besançon 1r	Les chartes de ce chap. sont numérotées en chiffres arabes
2	sénion	13-24	réclame écrite horizontalement, coupée		Feuillets plus courts dans leur hauteur de 10 mm
3	sénion	26-36	réclame écrite horizontalement		
4	sénion	37-48	réclame écrite horizontalement, coupée		
5	sénion	49-60			
6	sénion	61-72			Traces de pilosité
7	sénion	73-84			
8	sénion	85-96			
9	sénion	97-108			
10	quaternion	109-116			112v : visage dans une lettrine ajouté par une main postérieure
11	sénion/bifeuillet	117-128		Salins 129r	Sénion ayant perdu 5 bifeuillets car il n'est pas pris dans la reliure — Les actes ont été écrits par une autre main
12	sénion	129-140	onglet 129		Les chartes de ce chap. sont numérotées en chiffres arabes
13	sénion	141-152	réclame écrite horizontalement		
14	sénion	153-164	réclame écrite horizontalement		
15	sénion	165-176			
16	sénion	177-[198]			Le dernier f. a été coupé après la foliotation — 197r-v vierge — 195v-196v ajout d'une autre main
17	septénion	[199]-212	onglet 200	Lons-le-Saulnier 200r	Les chartes de ce chap. sont numérotées en chiffres arabes — Le 1 ^{er} f. a été coupé après foliotation
18	sénion	213-224	onglet 213	Dole 213r	
19	sénion	225-236			
20	sénion	237-248	réclame écrite horizontalement, coupée		
21	sénion	249-260	réclame écrite horizontalement		
22	sénion	261-265			Sénion dont on a coupé les derniers f., sans doute après la reliure — La lame a entaillé également les 259-264 — 265v vierge

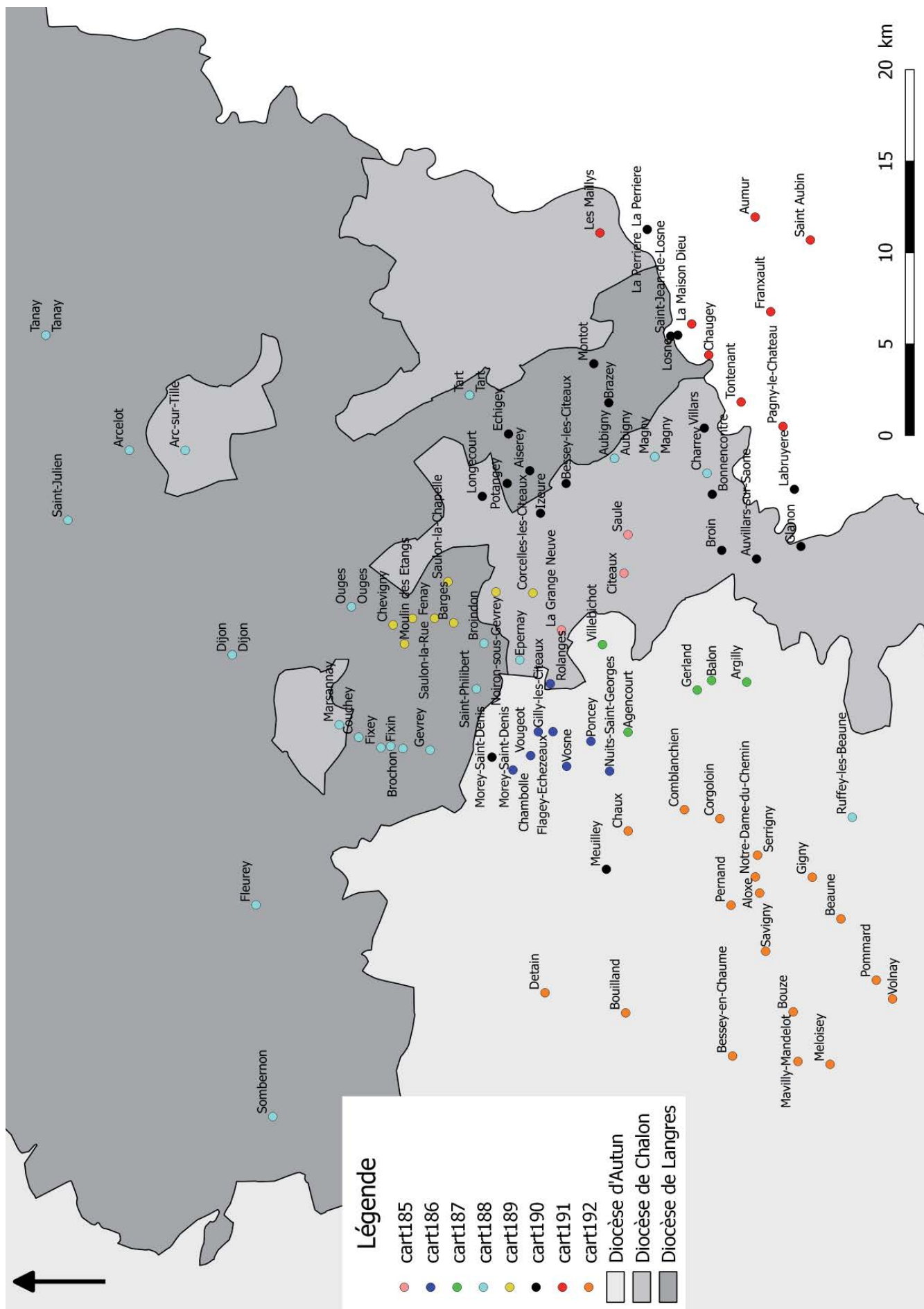


Fig. 170 Carte des localités faisant l'objet d'un chap. dans les cart. de Jean de Cirey

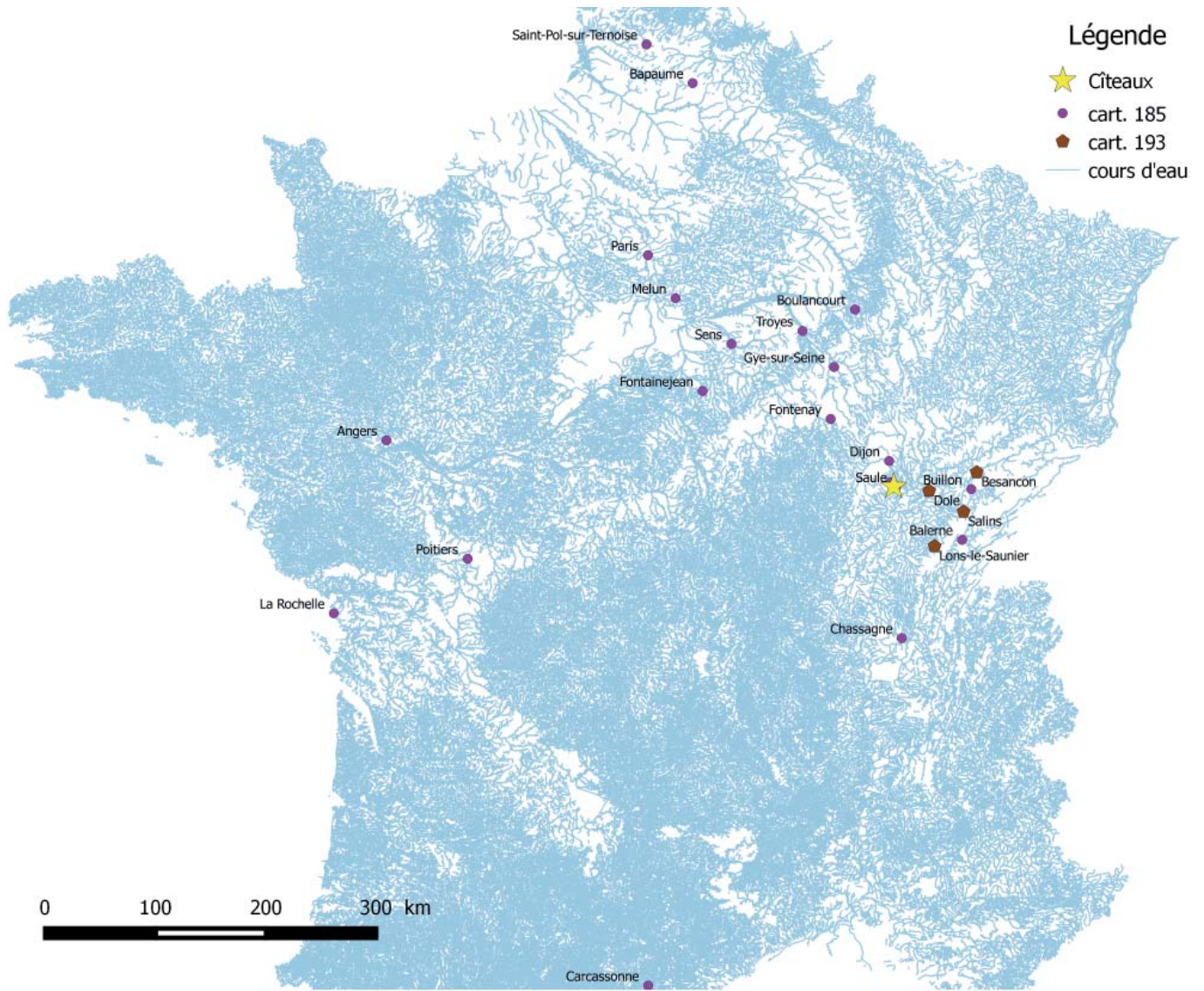


Fig. 171 Carte des localités faisant l'objet d'un chap. dans les cart. 185 et 193

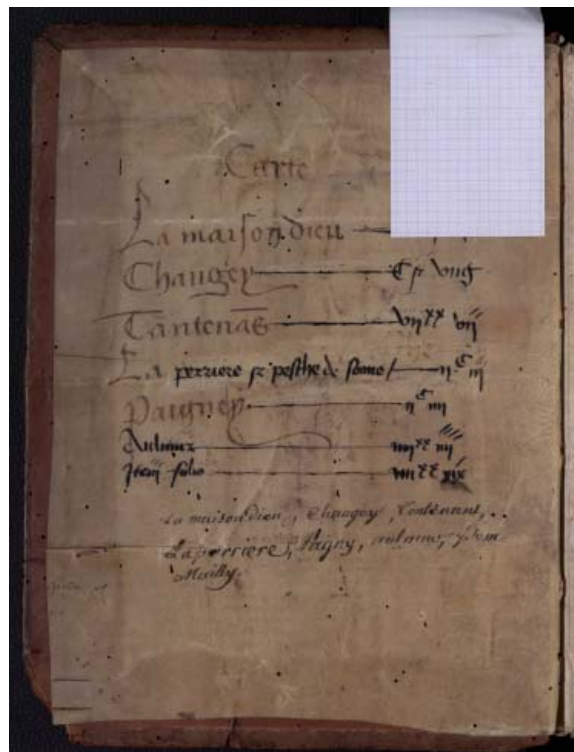


Fig. 172 AD21, cart. 191. Table inscrite sur la 1^e contre-garde



Fig. 173 AD21, cart. 190. Contenu inscrit sur le cuir du 2^e plat

Fig. 174 AD21, cart. 185. Décor



f. 4r. Lettrine « I »



f. 34r. Lettrine « V » et lettres capitales



f. 25r. Lettrines « D » et « I »



f. 133v. Lettrine « E »



f. 140v. Lettrine « I »



f. 165r. Lettrines « T » et « E »



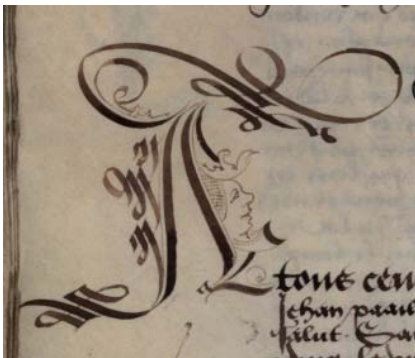
f. 166v. Lettrine « P »



f. 167v. Lettrine « P »



f. 177r. Lettrines « T », « G » et « A »



f. 172v. Lettrine « A »



f. 209r. Intitulé « Sens », lettrines « S » et « Q »

Fig. 175 AD21, cart. 186. Décor



f. 1r. Lettrines « I » et « N »



f. 1v. Lettrine « I »



f. 31v. Lettrines « E », « L » et « A »



f. 46r. Lettrine « F »



f. 52v. Lettrine « I »



f. 62v. Lettrine « I »



f. 65v. Lettrine « I »



f. 123v. Lettrine « U »



f. 223v. Lettrine « I »



f. 285v. Lettrine « I »

Fig. 176 AD21, cart. 187. Décor



f. 3v. Lettrine « I »



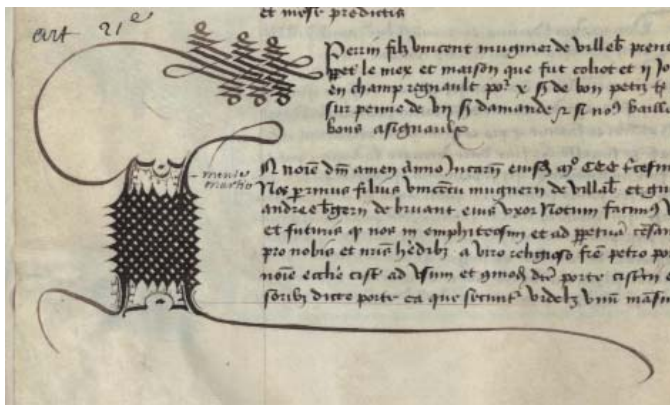
f. 4v. Lettrine « I »



f. 5v. Lettrine « I »



f. 7v. Lettrine « I »



f. 9v. Lettrine « I »



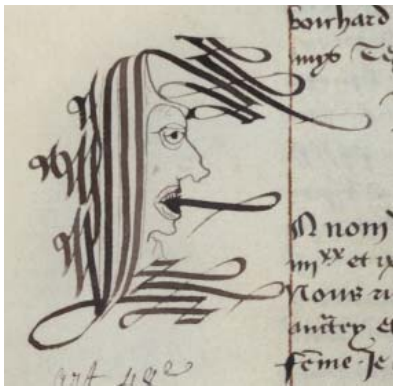
f. 16v. Lettrine « E »



f. 20v. Lettrine « I »



f. 27v. Lettrine « E »



f. 28v. Lettrine « E »



f. 29v. Lettrine « E »



f. 44v. Lettrine « E »



f. 118v. Intitulé « Augencourt »



f. 122r. Intitulé « Gillans »

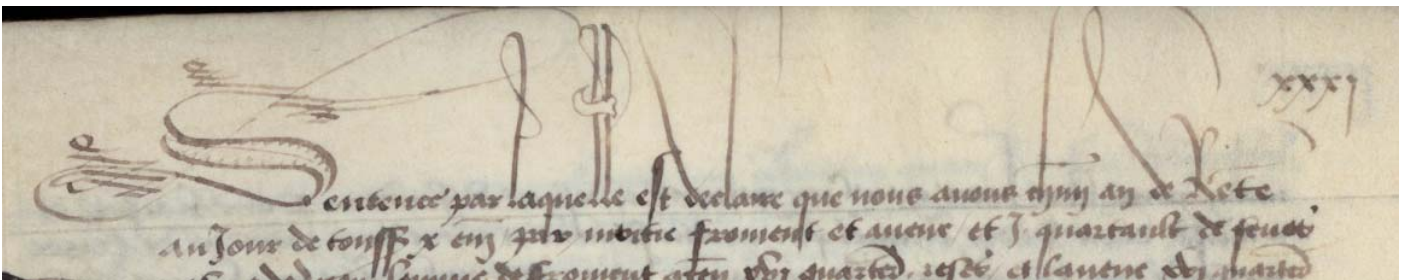


f. 136r. Intitulé « Argilley »

Fig. 177 AD21, cart. 188. Décor



f. 9r. Intitulé « Esparnay », lettrine « D »



f. 31r. Hastes décorées



f. 39r. Intitulé « Broichon »



f. 97r. Intitulé « Mercuray »

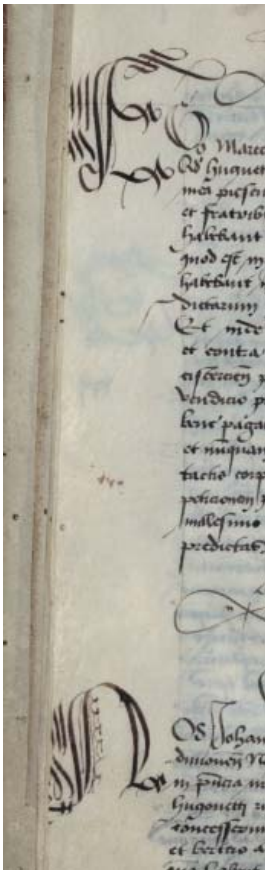


f. 107r. Intitulé « Dijon »



f. 239v. Lettrine « R »

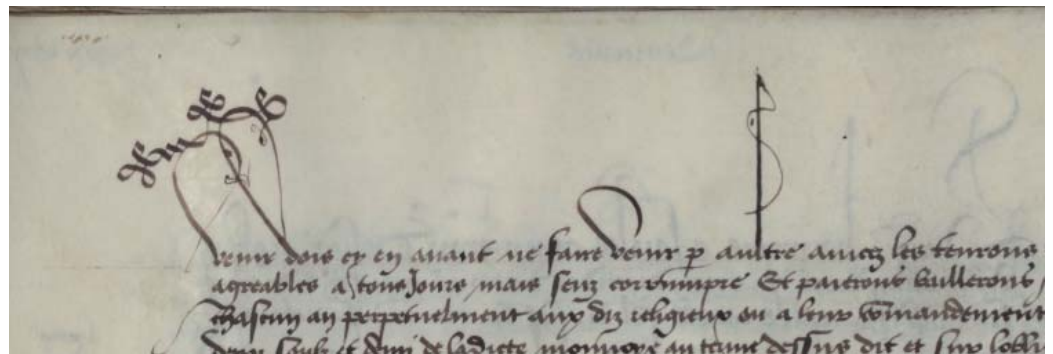
Fig. 178 AD21, cart. 189. Décor



f. 8v. Lettrines « E » et « N »



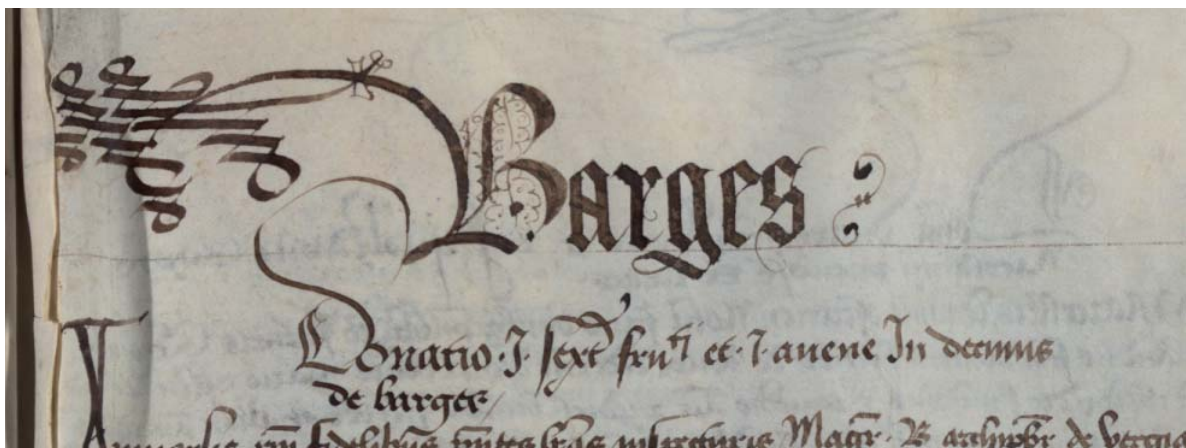
f. 33r. Hastes ornées, titre courant, foliotation, numérotation des chartes



f. 38v. Hastes ornées



f. 49r. Intitulé « Noiron »



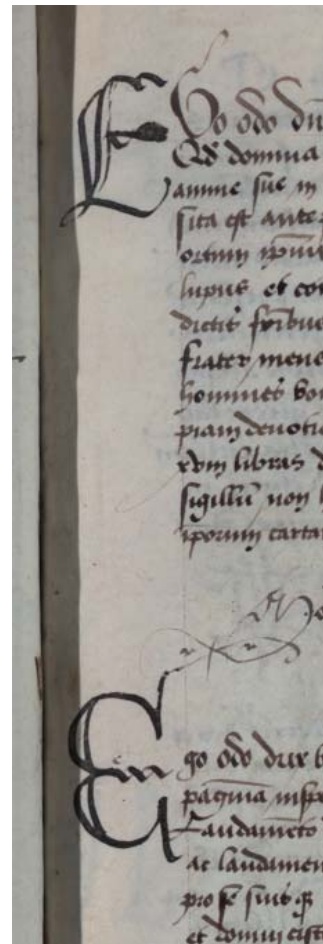
f. 79r. Intitulé « Barges »



f. 85r. Intitulé « Salon la Chappelle »



f. 86r. Lettrine « I »



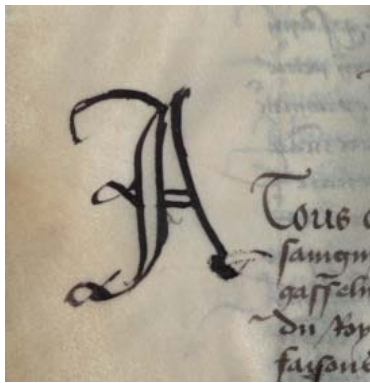
f. 87r. Lettrine « E »



f. 91r. Lettrine « I »



f. 110r. Intitulé « Molin des estangs »



f. 119v. Lettrine « A »



f. 131r. Intitulé « Ouges »

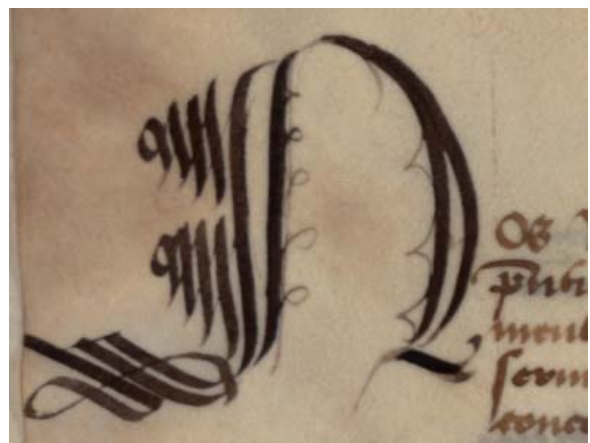


f. 176r. Hastes ornées

Fig. 179 AD21, cart. 190. Décor



f. 1r. Lettrine « E »



f. 1v. Lettrine « N »



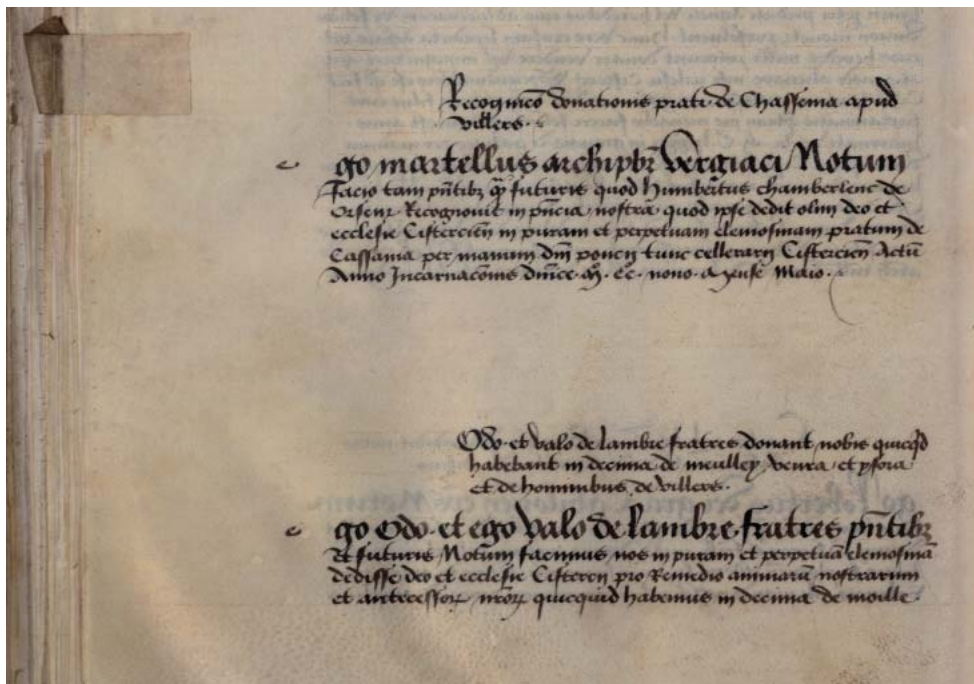
f. 8r. Lettrine « I »



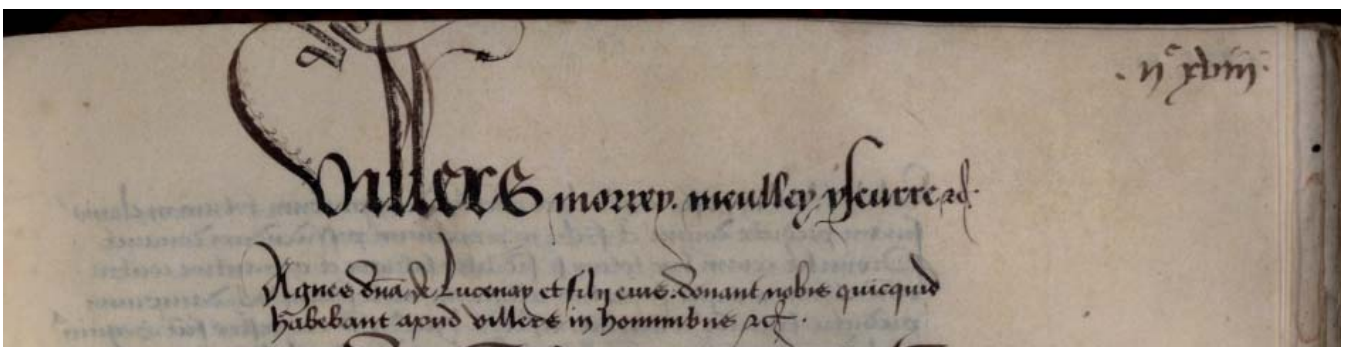
f. 8v. Lettrine « I »



f. 14v. Lettrine « D »

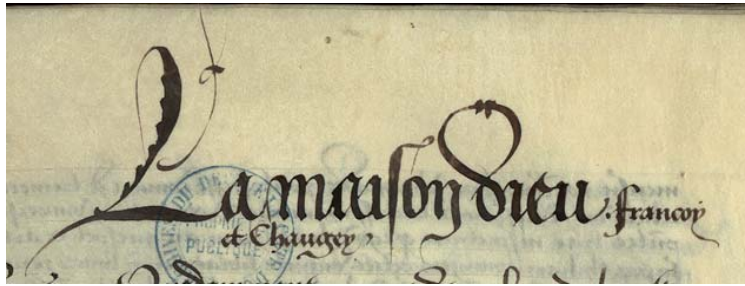


f. 218v. Lettres d'attente « e »

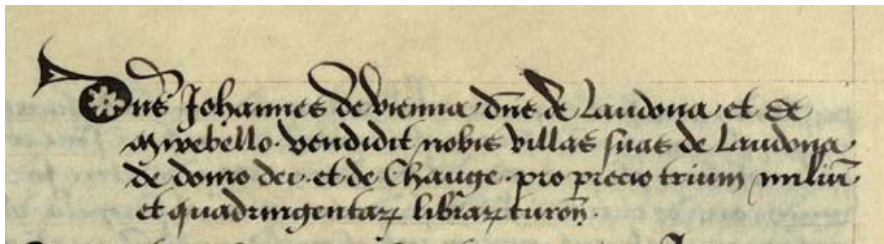


f. 218r. Intitulé du chap. « Villers morrey meulley yseurre etc. »

Fig. 180 AD21, cart. 191. Décor



f. 1r. Intitulé « La Maison Dieu »



f. 5r. Lettrine « D » précédant une rubrique



f. 24v. Lettrine « I »



f. 94v. Lettrine « A »

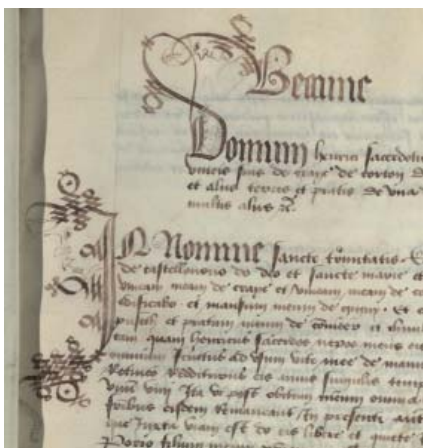


f. 159r. Intitulé « Tantenans »

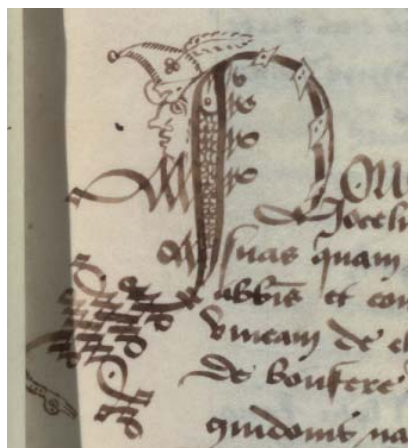


f. 203r. Intitulé « Mailley »

Fig. 181 AD21, cart. 192. Décor



f. 1r. Intitulé du chap. « Beaune ». Lettrines « D » et « I »



f. 3r. Lettrine « N »



f. 4r. Lettrine « U »



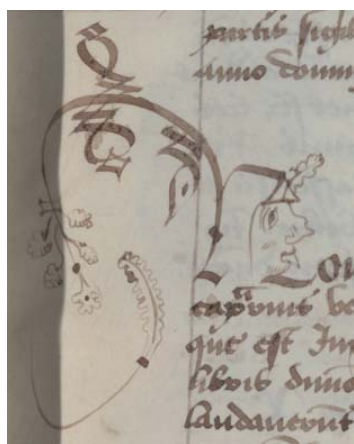
f. 5r. Lettrine « N »



f. 7v. Lettrine « E »



f. 12r. Lettrine « E »



f. 15r. Lettrine « N »



f. 16r. Lettrine « E »



f. 18v. Lettrine « N »



f. 22r. Lettrine « E »



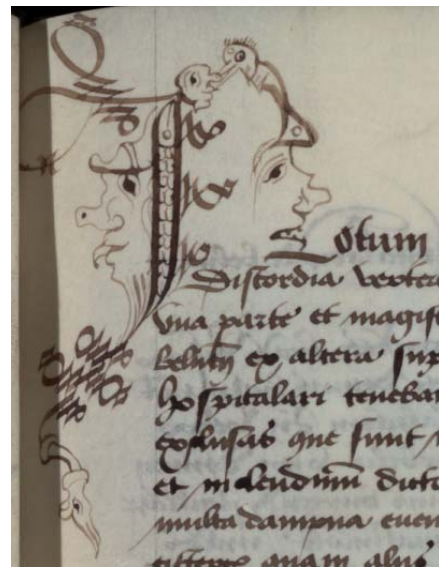
f. 23v. Lettrine « U » et haste ornée



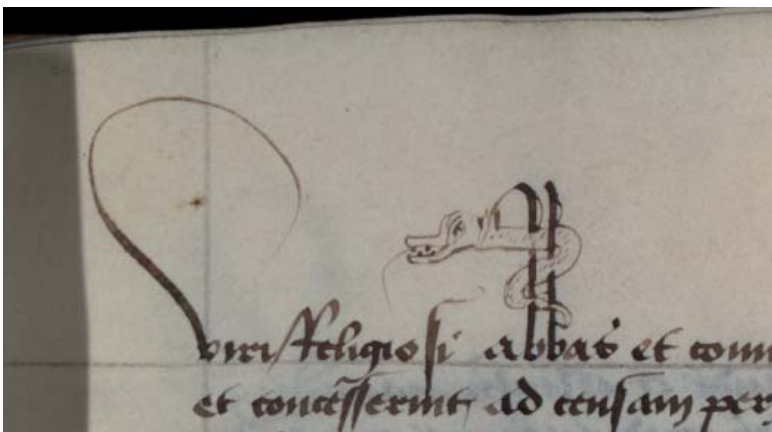
f. 25v. Lettrine « E »



f. 29r. Lettrine « N »



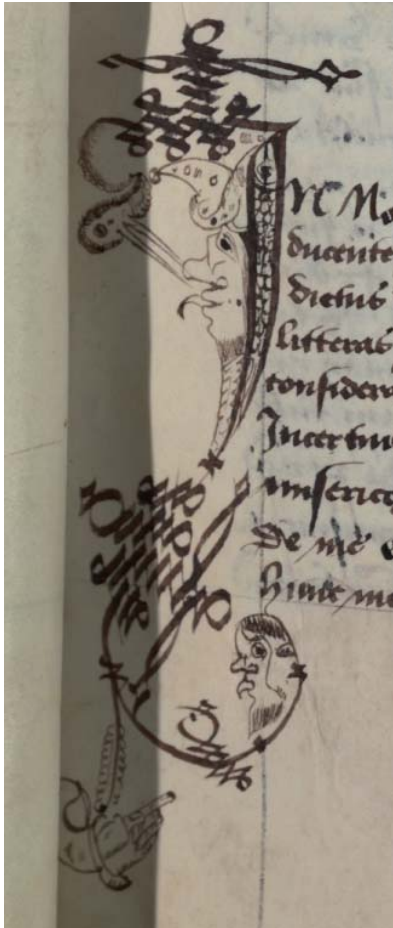
f. 31r. Lettrine « N »



f. 36r. Hastes ornées



f. 32v. Lettrine « N »



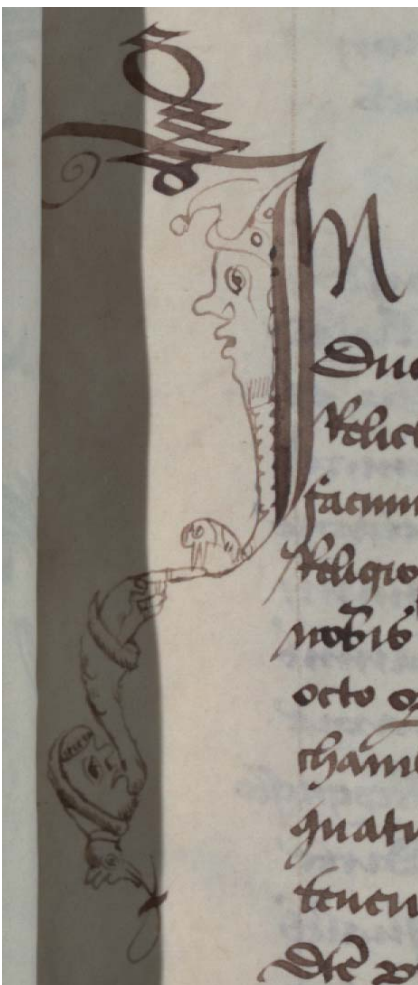
f. 39r. Lettrine « I »



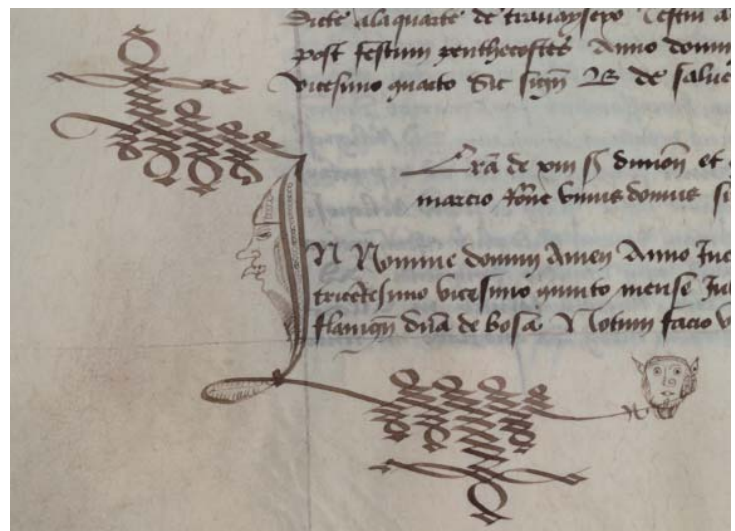
f. 46v. Lettrine « U »



f. 51v. Lettrine « I »



f. 50r. Lettrine « I »



f. 52v. Lettrine « I »



f. 53v. Lettrine « I »



f. 60r. Lettrine « I »



f. 68r. Lettrine « E »



f. 72v. Lettrine « S »



f. 77r. Hastes ornées



f. 103r. Lettrine « E »



f. 187v. Lettrine « E »



f. 190v. Lettrine « E »



f. 193r. Intitulé « Allorse », lettrine « E »



f. 211v. Lettrine « E »



f. 230v. Lettrine « E »



f. 272r. Intitulé « Boillan », lettrines « D » et « EG »



f. 274r. Intitulé « Moloise », lettrines « EG »



f. 292v. Lettrine « A »

Fig. 182 AD21, cart. 193. Décor



f. 4v. Lettrine « N »



f. 32r. Lettrine « N »



f. 13r. Lettrine « N » et hastes ornées



f. 35v. Lettrine « N »



f. 36r. Lettrine « N »



f. 38r. Lettrine « N »



f. 39v. Lettrine « N »



f. 43v. Lettrine « N »



f. 11r. Lettrine « N »



f. 129r. Intitulé « Salvus », lettrine « A »



f. 213r. Intitulé « Dole », lettrine « E »

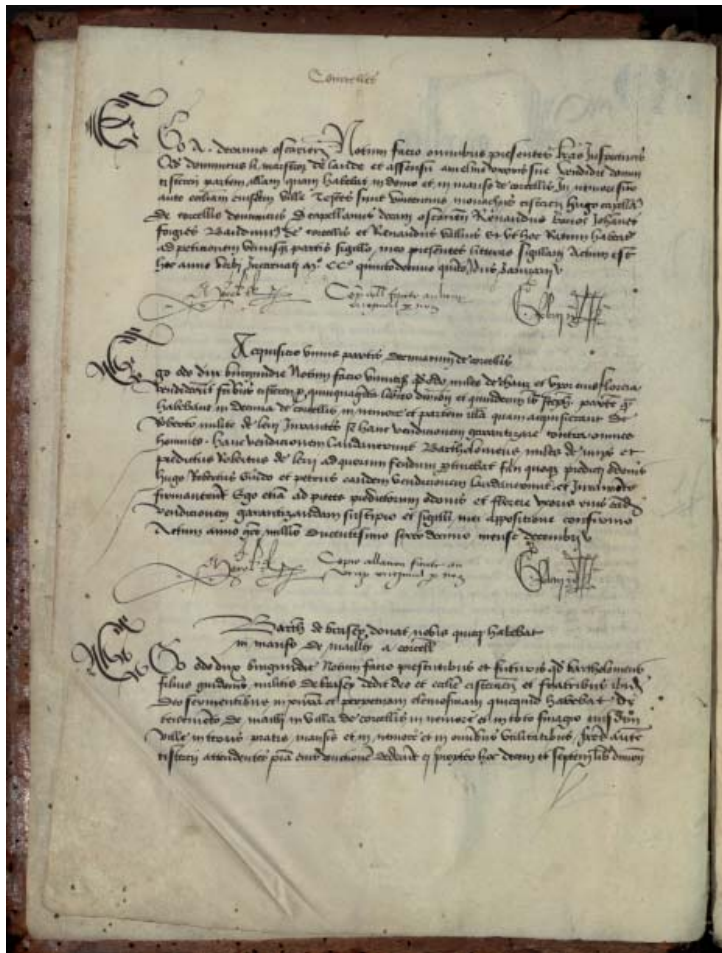


Fig. 183 AD21, cart. 189, f. 1v. Titre courant, signatures des notaires Morel et Gobin, n° d'ordre

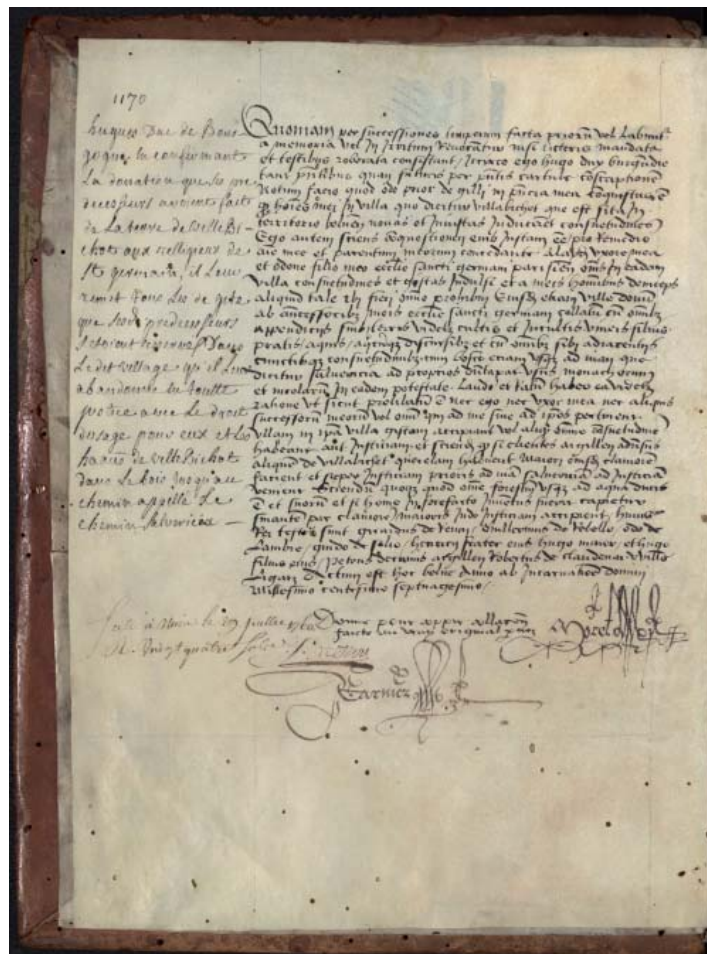


Fig. 184 AD21, cart. 187, f. de tête (non folioté). Signatures des notaires Garnier et Morel

Fig. 185 Comptage des actes dans les cart. de Jean de Cirey

Cart.	Chap.	Nb actes	Totaux
185	pas de titre (fondation)	25	
	pas de titre (privilèges)	46	
	pas de titre f. 50r	13	
	pas de titre f. 86r	43	
	Saules	1	
	pas de titre (ajout d'un acte de 1507)	1	
	Cîteaux, Grange Neuve	23	
	Troyes	18	
	Troyes	9	
	Gyé	18	
	Melun	3	
	Sens	3	
	Poitiers	3	
	La Rochelle	4	
	Angers	2	
	Saint-Pol	8	
	Bapaume	4	
	Furnes, Flandres	2	
	Flandres	3	
	Paris	1	
	Carcassonne	7	
	Pas de titre f. 232r	4	
	Pas de titre f. 235r	5	
	Fontenay	4	
	Balerne	1	
	Buillon	1	
La Chassagne	4		
Fontaines-Jean	4		
Boulancourt	8		
péage de Dijon (ajouts d'actes de 1507)	5	274	
186	Gilly	12	
	<i>Resignacio curie de Gilleyo</i>	231	
	Chambolles	81	
	Morey	225	
	Flagey	16	
	Vosne	7	
	Nuits-Saint-Georges	18	
	Rolanges	6	
	Poncey	3	599
187	sans titre (Villebichot)	129	
	Augencourt	2	
	Quincey	1	
	Gillans	20	
	Balon	4	
	Argilly	24	180
188	Broindon	9	

Cart.	Chap.	Nb actes	Totaux
188	Épernay	11	
	Ville-sous-Gevrey	7	
	Gevrey en Montagne	6	
	Brochon	21	
	Fixin	38	
	Fixey	9	
	Couchey	7	
	Marcennay	1	
	Chenôves	1	
	Dijon	3	
	Dijon	199	
	péages de Dijon (ajout d'un acte de 1507)	1	
	Ancelot	18	
	Arc	1	
	Taignay	1	
	Chaz	1	
	Charmes	1	
	Langres	5	
	Fleurey	3	
	Sombernon	3	
	Noidant, Charny	4	
	Vitteaux	3	
	Mancilley, Vaure	2	
	Saint-Julien	2	
	Roissey près de Beaune	1	
Châtillon	1		
Joigny, Bussy	1	360	
189	Corcelles	70	
	Noiron (dont un acte de 1512)	26	
	Barges	10	
	Saulon la Chapelle	35	
	Moulin des étangs	12	
	Ouges	344	497
190	Izeure	56	
	Baissey	16	
	Broin	7	
	Bonnencontre	1	
	Auvillars	2	
	Glanon	2	
	Échigey	10	
	Potangey	1	
	Aubigny	29	
	Aiserey	7	
	Magny	10	
	Longecourt	11	
	Brazey, Ponthemery	41	
	Montot, Veuroilles, La Broisse	8	
	Villars, Morey, Meuilley, Izeure	62	
	Losne	15	
Saint-Jean-de-Losne	18		

Cart.	Chap.	Nb actes	Totaux
190	Saint-Usage	4	
	La Perrière, la pêche en Saône	9	
	Bruères	2	311
191	Maison-Dieu, Franxault, Chaugey (ajout d'un acte de 1510)	118	
	Chaugey	66	
	Tontenant	17	
	Tontenant (ajout d'un acte de 1504)	51	
	Mailly, La Perrière, la pêche	1	
	Pagny	10	263
192	Beaune	134	
	Pomart	30	
	Beaune (ajout d'un acte de 1503)	2	
	Volnay	1	
	Gigny	40	
	Beaune	4	
	Savigny	27	
	Aloxe	49	
	Pernand	8	
	Notre-Dame du Chemin	4	
	Sarrigny	7	
	Comblanchien	5	
	Corgoloin	10	
	Mavilly, Mandelot, Bouze	3	
	Bucey	2	
	Chaux	1	
	Bouilland	2	
	Tart	1	
	Taignay	1	
	Bouilland	3	
	Molosey	3	
	Rolles	1	
	Détain, Vougeot, Bouilland	2	
Chalon	11	351	
193	Besançon	87	
	Salins	69	
	Lons-le-Saunier	25	
	Dole	89	270
		TOTAL	3105
		Moyenne par cartulaire	345

Fig. 186 AD21, inv. 205, 1628

cote	description	Identification du volume
A1	Premierement un grand livre relie en basane rouge escrit en parchemin de belle lettre portant sur la couverture Cartae fundamentales et speciales Cistercii de primis donationibus acquisitionibus et confirmationibus. De dono forestae et aliis nemoribus circa Cistercium de privilegiis et libertatibus pricipes et dominos collatis de amortisatione de donationibus multorum reddituum in Francia Burgundia et aliis locis de his quae ordo et multa monasteria debent Cistercio Troies, Giey, Melun, Poitiers Sens, Balpames, Fulcidea, Flandre, Paris, Caracassone, Peage de Dijon et le livre contient III ^c IX feuilletz signes partout Morel et Gobin 1162	cart. 185
B1	Item un livre plus petit couvert comme le precedent escrit en parchemin qui commence par ce tiltre Primum donum Cistercii quod fecit Odo dux Burgundiae fundator loci. Et apres Capitulum primum in nomine Domini summi incipit cartula Novi Monasterii. Notum sit omnibus Christocolis etc. Il contient VI ^{xx} XVII feuillets 1190	cart. 166
C1	Item un livre plus grand que le precedent couvert de mesme escrit en papier portant sur la couverture Copia multarum litterarum de Ougiis contenant XI ^{xx} feuillets 1202	cart. 173
D1	Item un gros livre couvert de peau rouge bien relie escrit en parchemin de belle lettre ayant ce tiltre sur la couverture Cartulare de Belna et de multis locis vicinis, dont les noms sont escritz en la table comme sensuit. Beaulne fol. Io Pommart, Gigny, Savigny, Allorse, Pernan, Notre Dame du Chemin, Sarrigny, Corgaullain, Comblanchen, Mavilly, Mandelot, Bese, Buffe, Boers, Chaux, Bouillan, Tard, Tagney, Moloise, Destain, Vogeot, Boillan, Chalon. Le livre contient II ^c IIII ^{xx} XVIII feuillets. 1212	cart. 192
E1	Item un grand livre bien relie en basane rouge escrit en parchemin qui porte au premier feuillet Declaration des privileges cartes immunites de leglise et monastere ou prieure de la Grace Notre Dame au diocese de Troyes aupres Montural et de le quel on a peu recouvert par divers moyens apres la totale desolation dudit lieu faicte par les longues guerres et que ceux de Cisteaux ont este contrainctz den prandre la charge et gouvernementz lunion dudit lieu faicte par autorite du Saint Pere au monastere de Cisteaux signe partout Lambeles. Il contient II ^c XXII feuilletz 1229	Original perdu. Extraits : Paris, BNF, Baluze 51 et Paris, Sainte-Geneviève, ms 1906
F1	Item un petit livre en forme dun breviaire fort ancien escrit en parchemin de petite lettre qui faict mention de plusieurs donations et fondations faicte au monastere de la Cour Notre Dame sans aucune signature. Il contient I ^c LX IIII feuilletz. 1231	
G1	Item un grand livre fort bien relie escrit en parchemin portant sur la couverture Cartulare de Domo Dei, Chaugey, Tontenant, La Perriere, La pesche en Soone et a lentour, Aulmier, St Aubin et au dedans dudit livre contre la couverture Carte La Maison Dieu Chaugey Tontenant etc. Il contient II ^c XVI feuilletz 1233	cart. 191
H1	Item un petit livre couvert de basane escrit en gros papier portant sur la couverture Charte de Chaugey et au premier feuillet Sentence du juge apostolique que ceux de Chaugey nont aucun droict usage en Chamberne ne a Tontenant et payent obole pour y avoir presume ledit livre contient IIII ^{xx} I feuilletz plus quatre autres feuilletz de mesme grandeur a la fin dudit livre qui ne sont attaches au premier desquels est dict Par eschange pour bailleur a Guyot Febvrier des Barres plusieurs menues parties de terre et de preys au finage de Villers et il nous baille en recompense III soixtures et demye de prey en un tenant ioignant aux notes a Chaugey et Espeney ce livre porte IIII ^{xx} I feuilletz 1235	cart. 180
I1	Item un gros livre bien relie et escrit en parchemin portant sur la couverture et en la table au premier feuillet ce que sensuit Broindon, Esparnay, Esparnay, Ouges, Charrey, Magny, Aubigny, Ville Soubs Gevrey, Gevrey en Montagne, Brochon, Fixin, Fixey, Couchey, Marcennay, Dijon, Arcelot, Arc, Tagney, Tard, Charmes, Lengres, Fleurey, Somberton, Mammont, Moydan, Charrey, Viteau, Marcilly et Vange, St Julien, Rufey les Beaulne, Chastillon, Joigny et Buxi. Ledit livre contient II ^c IIII ^{xx} XVII feuilletz 1239	cart. 188
K1	Item un viel livre couvert dun vieil parchemin mal relie ou manque le commencement portant sur la couverture Copia cartarum de Dvione il contient I ^c XLI feuilletz 1248	cart. 175 (auj. incomplet du debut)
L1	Item un livre portant au dessus Cartulare de Sancto Germano bien relie escrit en parchemin et au premier feuillet Declaratio cartarum prioratus de Gilleyo ratione cuius monasterium Cistercii tenebatur et obligabatur monasterio Sancti Germani de Pratis prope Parisiensem valentium V ^c II. Turonensium de annuo et perpetuo reddito contient LX feuilletz 1299	cart. 194
M1	Item un livre couvert en rouge escrit en parchemin intitule sur la couverture Cart. de Villebichot, Augencour, Gillans, Ballon, Argilly le commencement duquel jusques au feuillet 27 est escrit en latin et le reste dudit livre qui contient IIII ^{xx} VIII feuilletz est en francois 1326	cart. 187 (erreur sur le nombre de f.)

cote	description	Identification du volume
P1	Item un petit livre ancien couvert de parchemin qui contient au premier feuillet ce que sensuit Cest linstruction de la besoingne que les religieux abbe et couvent de Cisteaux ont a faire par devant le prevost de Paris contre les religieux abbe et couvent de St Germain des Preys les Paris le livre contient LXVIII feuilletz en gros papier 1341	
F2	Item un grand volume bien relie escrit en parchemin portant sur la couverture Cartularium Curiae Nostre Domina au commencement duquel il est fait mention de lannexe de ceste maison a Cisteaux et ce par autorite du chapitre general en lan 1444. Apres sont inserees les coppies de neuf bulles scavoit trois du pape Innocent deux du pape Martin trois dInnocent et une de Gregoire ledit livre contient II ^c XXI feuilletz signe Morel par tous les articles 1444	Auxerre, AD Yonne, H 787
K2	Item un livre couvert dun vieil parchemin escrit en papier portant au dessus Coppies de plusieurs privileges et sentences donnees au profit des religieux de Cisteaux au faict de pouvoir succeder a leur parents entre autre une sentence donnee au profit diceux en faveur de maitre Jehan Vion jadis religieux et abbe dudit Cisteaux sur lhoirie dune femme cousine appelee Margueritte le livre contient XIII feuilletz 1439	cart. 176
T2	Item un livre de mediocre grandeur escrit en parchemin bien relie sur la couverture duquel est escrit In hoc volumine continetur verus modus liberationis Cistercii ab annuo reddito V ^c lib. turonensis erga Sanctum Germanum Parisiensis occasione Gilleii ubi nos expensis circiter LX ^m francos ante negotii confectionem et au premier feuillet Universis presentes litteras inspecturis. Nos frater Johannes abbas Cistercii notum facimus quod statim post promotionem nostram etc. et a la fin In approbatione vero premissorum cartulam presentem signo manuali nostro signavimus plus de cyrographi quam de quacumque impressione sigilli in cera confidentes nec aliud instrumenti desuper conficiendum esse estimavimus testimonio Angelorum contenti signe Johannes abbas Cistercii 1501	cart. 195
D3	Item un gros livre ou cart. couvert de basane rouge escrit en parchemin et signe partout Morel et Gobin qui fait mention de tout ce que nous avons a Corcelles, Noiron, Barges, Salon La Chappelle, Salon La Rue, Fenay, Chevigny, Moulin et a Ouges XIII ^{xx} XVIII feuilletz	cart. 189
E3	Item un gros livre couvert comme le precedent bien relie et escrit en parchemin portant la coppie de tiltre que nous avons en lieux dyseurre, Baissey, Bonnencontre, Auvillars, Eschigey, Aubigney, Aiserey, Magny, Longecourt, Brasey, Montot, Villars, Loone, La Perriere. Il contient III ^c VII feuilletz	cart. 190
F3	Item un autre gros cart. couvert et relie comme dessus escrit en parchemin qui fait estat de ce que nous avons a Besancon, Salins, Leon le Saulnier et Dole. Il nest pas signe	cart. 193
G3	Item un livre moindre couvert et relie comme le susdit qui fait mention de la premiere fondation de Cisteaux et de plusieurs autres biens et possessions que nous avons en levesche de Lengres, a Moisey, Fixin, du bois de Chambole, Pagny, de Beaulne, Crespey, Muressaut, Tarsulle, Grangeneusve, Bretigny, Destain, Crespey, Allorse, Vogeot, Fixin, Dijon	cart. 169 complet ou cart. 168 déjà remanié ?
H3	Item un livre relie en veau rouge escrit en gros papier faisant mention speciallement du bois de la Melleroye il nest pas signe	cart. ou terrier ?
K3	Item un petit livre relie en parchemin portant seulement XL feuilletz tant escritz que blancz escrit sur la couverture Copia litterarum de Rolanges, Villebichot, Gilly, Morrey, etc. il nest pas signe	
L3	Item un petit cart. escrit en parchemin et relie de mesme portant sur la couverture Copia cartarum de Couchey, Fixin, Fixey, La Perriere, Marcennay, Gevrey, Brochon, Yseurre	
P3	Item un livre couvert en basane rouge de petite taille escrit en parchemin portant Inventaire presque general de toutes les anciennes cartes et lettres de la chartrerie commençant ainsy Incipiunt capitula tituli continentur cartae de Salinis	Chiflet 42 ?
Q3	Item un aultre livre touchant le mesme faict couvert de vieille basane escrit en papier de vieille lettre qui cote toutes les pieces et penarates tout aultrement quelles ne sont marquées sur chascune des.d.ites lettres de sorte que les deux livres cy dessus sont presque inutilz cest a dire cestuy cy avec le precedent	



Fig. 187 AD21, cart. 190. Cote « E3 » sur le 2^e plat

Fig. 188 AD21, inv. 118, 1742

p.	description	Identification du volume
131	Cisteaux. Terrier de Mr le portier. Un terrier ou cart. en parchemin contenant les différentes donations et fonds et revenus faites au profit de Monsieur le portier de Cîteaux, signé en quelques endroits Blaisez et cotté 95. En 121. feuillets écrits.	cart. 172
137	La Grace Notre Dame erigée en prieuré titulaire. Terriers. Un terrier de la Grace N.D. ou cart. contenant les titres de ladite Grace Notre Dame collationné par Lambelot notaire relié en veau jaune et cotté 98. En 124. feuillets écrits. [ajout : manque] [ajout : Ce cart. a été remis à dom De Mopia prieur titulaire de la Grace Notre Dame en 1768]	Original perdu. Extraits : Paris, BNF, Baluze 51 et Paris, Sainte-Geneviève, ms 1906
169-170	Cart.s ou extraits des principaux actes et titres qui établissent et prouvent la propriété et possession des seigneuries, domaines et autres biens fonds et revenus qui ont été donnés ou acquis en différents lieux au profit de l'abbayé de Cisteaux. Un cart. de Cisteaux et dépendances, contenant les actes et titres de donations et acquisitions de l'abbaye, ses privilèges, immunités et franchises, tant au dedans, qu'au dehors ; le droit et privilège d'instituer un sergent particulier pour les affaires de Cisteaux. Plusieurs donations et acquisitions de bois aux environs dudit Cisteaux ; les privilèges et immunités des granges voisines, les différents droits d'usages que les rentiers ont sur les communautés voisines. Plusieurs lettres d'amortissements d'heritages acquis par Cîteaux, à Gilly, Vougeot, Flagey et autres lieux. Différentes donations et acquisitions de rentes sur les recettes de Troyes, Melun, Poitiers, Angers, Furnes, Carcassonne, Giey, Sens, la Rochelle, St Pol, Bapaume et Paris. La donation du peage de Dijon par Mr le chancelier de Rochefort. Ledit cart. signé Morel et Robin notaires relié en veau jaune et cotté 129. En 310 feuillets écrits.	cart. 185
171	Un autre cart. de Gilly, Chambolle, Morey, Vosne, Vougeot, Flagey, Nuis, Rolanges et Poncey. Ce cart. contient les titres et actes d'acquisitions de la seigneurie de Gilly, avec les différentes donations faites au profit de l'abbaye de Cisteaux, plusieurs traités, accords et transactions et plusieurs baux à cens. Ce même cart. contient les différents actes de donations et acquisitions, échanges, traités, transactions, sentences et arrêts qui établissent la propriété et possession des biens appartenants à Cisteaux auxdits lieux de Chambolle, Morey, Vosne, Vougeot, Flagey, Nuis, Rolanges et Poncey. Ledit cart. collationné par Morel notaire relié en veau jaune et cotté 130. En 418. feuillets écrits.	cart. 186

p.	description	Identification du volume
172-173	<p>Un autre cart. de Villebichot, Agencourt, Gerlans, Balon et Argilly. Ce cart. contient plusieurs titres et actes qui établissent les droits de justice et seigneurie qui appartiennent à l'abbaye de Cisteaux : les actes et donations, acquisitions, échanges et baux a cens faits au profit de ladite abbaye. Plusieurs sentences et transactions entre l'abbaye de Cisteaux et les habitants de Villebichot au sujet des bois et des usages que ces derniers y ont, et au sujet des corvées qu'ils doivent annuellement faire pour Cisteaux. Transaction avec le seigneur de Gerlans qui abandonne à Cisteaux la tierce partie de tous les dixmes ; baux a cens au même lieu. baux a cens et sentences pour cens a Balon. Donations, acquisitions et baux a cens a Argilly ; avec les lettres d'échange de 80 emines d'avoine dues à l'abbaye de Cisteaux à Rouvre pour 25ll dijonoises dues à monseigneur le duc par les habitants de Villebichot pour la garde, lesquelles 25ll dijonoises se payent à Cisteaux annuellement sur la recette générale. Des baux a cens sur des héritages situés à Agencourt au profit de Cisteaux. Et une donation d'avoine et huile sur des héritages situés à Quincey au profit de ladite abbaye de Cisteaux. Ledit cart. signé Garnier et Morel notaires relié en veau jaune et crotté 131. En 148 feuillets écrits.</p>	cart. 187
174	<p>Un autre cart. de Fixin, Fixey, Couchey, Brochon, Marsannay, Velle sous Gevrey, Gevrey en Montagne, Broindon, Epernay, Chenosve, Dijon, Ouges et autres lieux. Ce cart. contient plusieurs titres et actes qui établissent les droits et justice et seigneurie que Cisteaux a en plusieurs de ces lieux ; les immunités franchises et privilèges de certains domaines et héritage à eux appartenants ; plusieurs donations, acquisitions, échanges, baux a cens et redevances en grains et argent, traités accords et transactions pour des usages et pâturages et plusieurs autres actes qui établissent les droits de Cisteaux. Ledit cart. relié en veau jaune et crotté 132. En 297. feuillets écrits.</p>	cart. 188
175	<p>Un autre cart. de Courcelles, Noiron, Barges, Saulon la Chapelle, la Rue, Chevigny, Fenay et le Moulin des Etangs. Ce cart. contient plusieurs titres et actes de donations, acquisitions, échanges, baux a cens, reconnaissances, traités, transactions, accords, sentences et arrêts qui établissent les droits, propriétés, possessions, immunités, privilèges, justices et franchises des seigneuries, domaines et autres biens fonds, cens, rentes, dixmes, redevances et autres revenus appartenants à l'abbaye de Cisteaux par donations ou acquisitions. ledit cart. collationné et signé par Morel et Robin notaires relié en veau jaune et crotté 133. En 278. feuillets écrits.</p>	cart. 189
176	<p>Un autre cart. d'Izeures, bessey, Aizerey, Potangey, Longecour, Echigey, Brasey, Montot, St Jean de Losne, Losne, Vilars aux Barres, Bonnencontre, Broin, Auvilars, Glannon, Aubigny, Magny, La Perriere, Morey, Meuley, Brueres. Ce cart. contient les titres et actes de donations, acquisitions, échanges, baux a cens, accords, transactions, sentences et arrêts qui établissent la propriété et possession, justice privilèges et immunités des seigneuries, domaines et autres biens fonds et revenus appartenants à l'abbaye de Cisteaux ez lieux cy devant désignés. ledit cart. non signé relié en veau jaune et crotté 134. En 315. feuillets écrits.</p>	cart. 190
177	<p>Un autre cart. de Chaughey et Maison Dieu et Tontenans. Ce cart. contient plusieurs titres et actes et donations, acquisitions, échanges, baux a cens, reconnaissances, traités, accords, transactions, sentences et arrêts qui établissent et prouvent la propriété et possession des dites terres et seigneuries de Chaughey, Maison Dieu et Tontenans, justice, privilèges, immunités, cens, rentes, redevances et autres revenus en dépendants appartenants à l'abbaye de Cisteaux. Ledit cart. en parchemin non collationné ny signé relié en veau jaune sur bois et crotté 135 En 216. feuillets écrits.</p>	cart. 191
178	<p>Un autre cart. de Beaune et dépendances, Corgoloin. Ce cart. contient plusieurs donations et acquisitions des biens de l'abbaye de Cisteaux dans le Beaunois tant en fonds qu'en cens rentes redevances et autres revenus, les privilèges, immunités et franchises d'aucuns des.d.its biens ; plusieurs titres et donations, acquisitions et échanges de plusieurs biens fonds, cens, rentes, dixmes, redevances et autres revenus tant à Corgoloin qu'en différents autres lieux et plusieurs autres actes, transactions sentences et arrêts qui en établissent la propriété et possession ; ledit cart. non signé relié en veau jaune sur bois et crotté 136. En 298. feuillets écrits.</p>	cart. 192
179	<p>Un autre cart. de Besançon, Dôle, Salins et Lons le Saulnier. Ce cart. contient plusieurs actes de donations faites au profit de l'abbaye de Cisteaux de certaines quantités de sels à prendre chacun an dans les salines de Salins et Lons le Saulnier ; plusieurs donations et acquisitions de maisons et héritages auxdits lieux et des baux a cens. Différentes donations, acquisitions, et échanges de maisons, vignes et autres héritage situés à Besançon et Dôle au profit de Cisteaux et plusieurs baux a cens affectés sur des héritage situés auxdits lieux, avec plusieurs autres actes au même sujet. Ledit cart. non signé relié en veau jaune et crotté 137. En 265. feuillets écrits.</p>	cart. 193

p.	description	Identification du volume
180	Un autre cart. de la Cour Notre Dame membre uny et dépendant de l'abbaye de Cisteaux. Ce cart. contient tous les titres généralement quelconques qui établissent et prouvent la propriété et possession de tous les biens fonds, domaines, bois, cens, rentes, dixmes, redevances et autres revenus dépendants du prieuré de la Cour Notre Dame, tant par donations, acquisitions, échanges, baux a cens, traités, accords, transactions, sentences et arrêts, qu'autrement. Ledit cart. collationné et signé par Morel notaire relié en veau jaune sur bois et cotté 138. En 222. feuillets écrits non compris la table.	Auxerre, AD Yonne, H 787
181	Un autre cart. du prieuré de Gilly contenant tous les actes et titres qui établissent la propriété et possession du prieuré de Gilly acquis par l'abbaye de Cisteaux de messieurs de saint Germain des Prez, collationnés et signés par Morel notaire relié en veau jaune et cotté 139. En 64. feuillets écrits.	cart. 194
181	Un autre cart. d'Ouges contenant les titres et actes qui établissent la propriété et possession de la terre et seigneurie d'Ouges appartenants a l'abbaye de Cisteaux et des biens fonds, bois, cens, rentes, dixmes, redevances et autres revenus en dépendants. ledit cart. en papier non signé, relié en veau sur bois et cotté 140. En 226. feuillets écrits.	cart. 173
182	Un autre cart. de Chaugey et Maison Dieu qui contient plusieurs titres qui établissent la propriété des terres seigneuries et justice des.d.its lieux, des bois, etangs, terres, prés, cens, rentes, redevances et autres revenus en dépendants ; ledit cart. non signé, relié en veau et cotté 141. En 163. feuillets écrits.	cart. 181
182	Un autre cart. de Chaugey, Maison Dieu et Tontenans contenant pareillement plusieurs actes et titres qui établissent la propriété et possession de justice et seigneurie des.d.its lieux de Chaugey, Maison Dieu et Tontenans, pareillement relié en veau, non signé et cotté dessus 142. En 81. feuillets écrits.	cart. 180
183	Un autre cart. des granges de Saulles, Tarsul, Bretigny, Moisey Crepey, Gergueil et autres lieux contenant différents actes et titres des.d.ites granges appartenantes a l'abbaye de Cisteaux, relié en veau et cotté 143. En 126. feuillets écrits.	cart. 166 ? Mais il contient 136 f.
183	Un autre cart. d'Ouges, Saulon, Corcelles, Dôle, Salins contenant différents actes et titres des biens appartenants a l'abbaye de Cisteaux auxdits lieux, relié en veau et cotté 144. En 104. feuillets écrits.	cart. 167 dans sa forme actuelle
183	Un autre cart. de Gilly, Morey, Vougeot, Vosne, Fixin, Brochon, Villebichot, Bessey, Izeurres, Brasey, Montot, St Usage, Vilars aux Barres, Eschenon et autres lieux contenant plusieurs titres des biens appartenants a Cisteaux auxdits lieux relié en veau et cotté 145. En 208. feuillets écrits.	
184	Un autre cart. de Moisey, Muressault, Gergeüil, Crepey, Vougeot, Fixin, Dijon, Courcelles, Ouges etc. Contenant plusieurs titres des biens appartenants a l'abbaye de Cisteaux auxdits lieux couvert de parchemin et cotté 146. En 98. feuillets écrits.	
184	Un autre cart. de Beaune contenant plusieurs titres des biens appartenants a l'abbaye de Cisteaux dans le beunois couvert de parchemin et cotté 147. En 230. feuillets écrits.	Le cart. 174 contient 23f., et le cart. 177, 197 f.
184	Un autre cart. d'Aloxe contenant plusieurs actes et titres des biens fonds et revenus appartenants a l'abbaye de Cisteaux audit lieu, couvert de parchemin et cotté 148. En 101. feuillets écrits.	cart. 182
185	Un autre cart. d'Izeurres contenant plusieurs actes et titres de la seigneurie dudit lieu appartenante en partie a l'abbaye de Cisteaux relié en parchemin et cotté 149. En 81. feuillets écrits.	cart. 178
185	Un autre cart. d'Izeurres, Courcelles, Tarsul, Fixin etc. contenant plusieurs actes et titres des seigneuries et biens appartenants a l'abbaye de Cisteaux auxdits lieux couvert de parchemin et cotté 150. En 68 feuillets écrits.	cart. 179



Fig. 189 AD21, cart. 189, dos. Étiquettes du XVIII^e s.

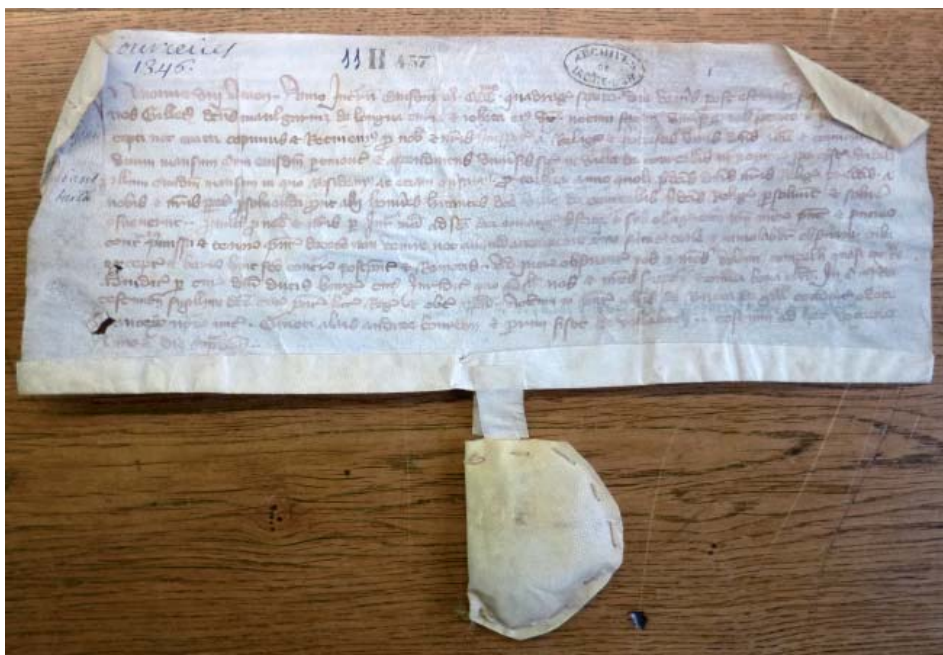


Fig. 190 AD21, 11 H 437, 1346. Sceau protégé dans une pochette de parchemin



Fig. 191 AD10, 3 H 3063. Clairvaux, sceau protégé dans une pochette de parchemin



Fig. 192 AD52, 70 H 3. Argensolles, sceau protégé dans une pochette de parchemin



Fig. 193 ANTT, Mosteiro de Lorvão, gaveta 1, maço 1, n° 17, sceau protégé dans une pochette de parchemin



Fig. 194 AD21, 11 H 1010, sceau protégé dans une pochette de parchemin, parchemin remployé

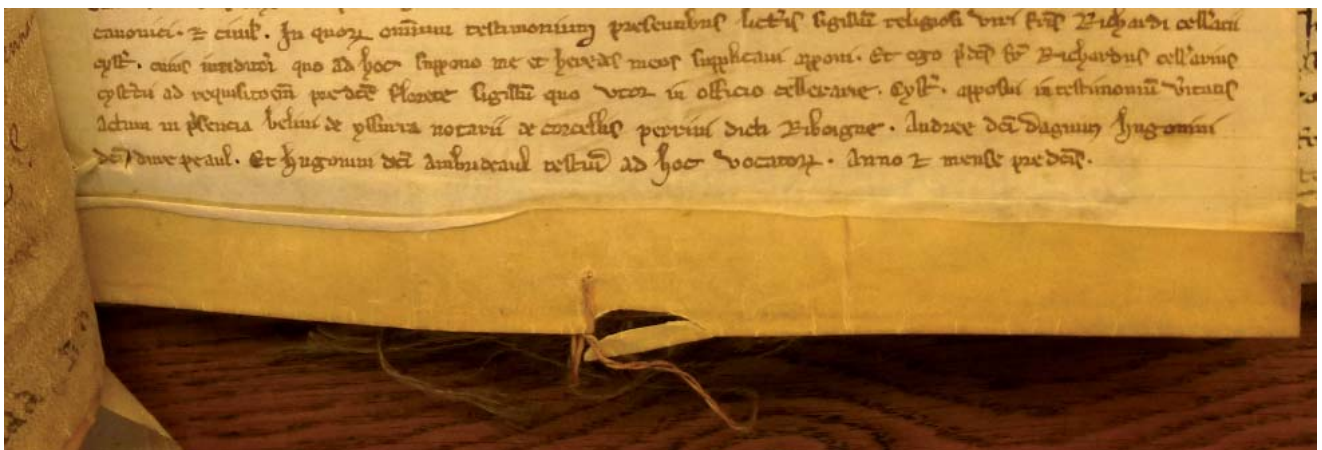


Fig. 195 AD21, 11 H 440, 1303. Ficelle permettant de maintenir l'acte enroulé sur lui-même

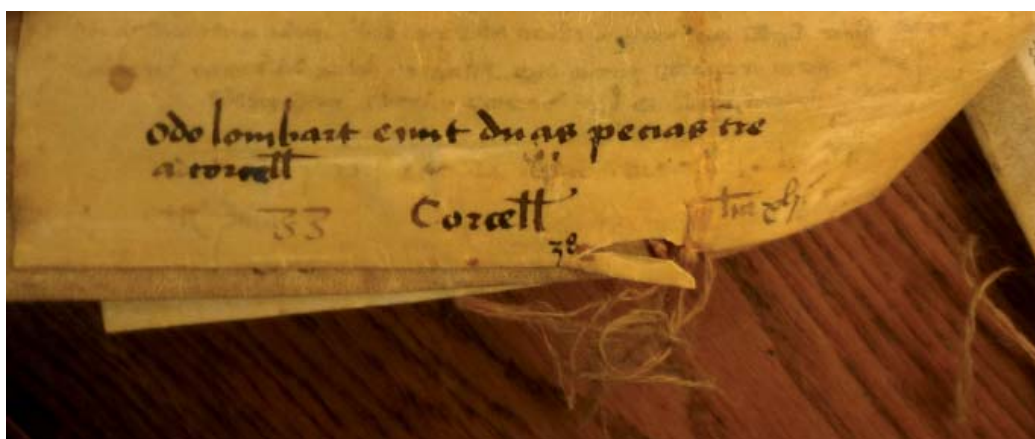


Fig. 196 AD21, 11 H 440, 1303. Ficelle permettant de maintenir l'acte enroulé sur lui-même

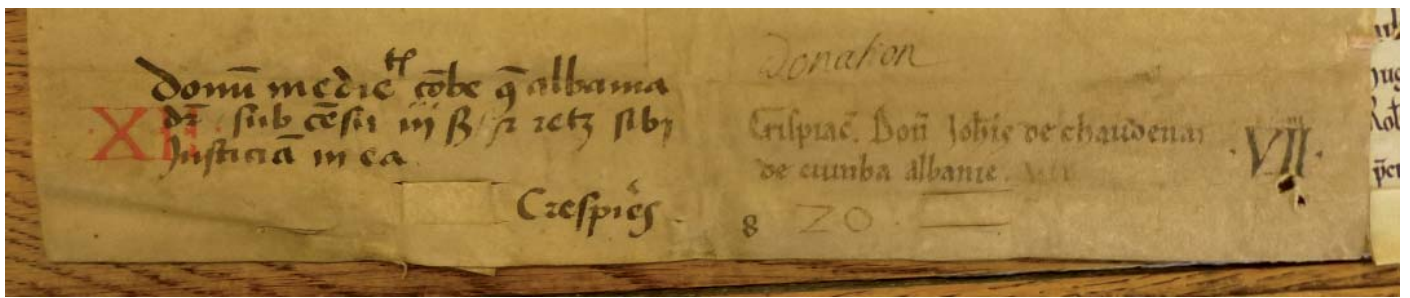


Fig. 197 AD21, 11 H 251, s.d. (1162-1179). Analyses et cotes, XIII^e-XV^e s.



Fig. 198 Ely Museum. Coffre à archives



Fig. 199 BMD, ms 610. Filigrane

Fig. 200 Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du ms 610

N° du cahier	Type de cahier	p. (cahier)	Rubriques	p. (rubriques)	Mss numérotés	Nb de mss	Éléments annexes et signes graphiques	Observations
Garde volante	f.							
1	sénion	1-24	Inventarium librorum monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis factum per nos fratrem Johannem abbatem eiusdem loci anno Domini millesimo CCCC octagesimo postquam per duos annos continuos labore duorum et septuaginta ligaturum eos. d. em libros aptari ligari et cooperiri cum magnis sumptibus et impensis fecimus — Et primo librorum existencium in libraria dormitorii quam ut est disposuimus cum locus ipse prius diu fuisset inutilis et dudum arti sutorie et vestiario serviebat. sicut per aliquas annexas armariorumque dispositiones apparebat. sed a II ^e annis vel circa nichil vel parum ibi fuerat	1			Signatures de bifeuillet a1 à a6, inscrites par 2 mains différentes, l'une dans le coin inférieur droit du recto, l'autre en-dessous, dans un module plus petit, au ras des f. — Réclame de fin de cahier	Rubrique en encre rouge, précédée d'une lettre rubriquée rehaussée à la feuille d'or — Rubrique en encre noire, avec une lettre rubriquée en encre rouge
			De prima banca inferius versus refectorium	1	1-13	13		Rubrique d'attente : In prima banca versus refectorium inferius
			In 2 ^a linea prime banche superius	2	14-30	17		Rubrique d'attente : In 2 ^a linea prime banche superius
			In 2 ^a banca inferius de latere dormitorii	4	31-48	18		Rubrique d'attente : In secunda banca inferius de latere [barré] dormitorii
			In 2 ^a banca superius de latere dormitorii	5	49-62	14		Rubrique d'attente : In 2 ^a banca superiori de latere dormitorii
			De 2 ^a banca inferius de latere refectorii	6	63-77	15		Rubrique d'attente : [...] 2 ^a banca inferius de latere refectorii
			In 2 ^a banca superius de latere refectorii	7	78-95	18		Rubrique d'attente : [barré] In 2 ^a banca superius de latere refectorii
			In 3 ^a banca inferius de latere dormitorii	9	96-115	20		Rubrique d'attente : In 3 ^a banca inferius
			In 3 ^a banca superius de latere dormitorii	11	116-132	17		Rubrique d'attente : [barré] In 3 ^a banca [effacé] de latere dormitorii
			De 3 ^a banca inferius de latere refectorii	12	133-153	21		Rubrique d'attente : 3 ^a banca inferius de latere refectorii
			De 3 ^a banca superius de latere refectorii	14	154-170	17		Rubrique d'attente : De 3 ^a banca superius de latere r [efectorii] [la fin du mot a été pris dans la reliure et se trouve à la p. 11]
			In quarta banca de latere dormitorii	16	171-194	24		Rubrique d'attente : In 4 ^{ta} banca de latere dormitorii
			In 4 ^{ta} banca de latere refectorii	17	195-210	16		Rubrique d'attente : In 4 ^{ta} banca de latere refectorii

N° du cahier	Type de cahier	p. (cahier)	Rubriques	p. (rubriques)	Miss numérotés	Nb de mss	Éléments annexes et signes graphiques	Observations
2	sénion + 1	25-50	In quinta banca inferioris de latere dormitorii	18	211-227	17		Rubrique d'attente : In quinta banca inferioris de latere dormitorii
			In 5 ^m banca superioris de latere dormitorii	20	228-244	17		Rubrique d'attente : [barré] In 5 ^m banca superioris de latere dormitorii
			In quinta banca inferioris de latere refectorii	21	245-258	14		Rubrique d'attente : [barré] In quinta banca inferioris de latere refectorii
			In 5 ^m banca superioris de latere refectorii	22	259-278	20		Rubrique d'attente : In quinta banca [barré] superioris de latere refectorii
			In sexta banca de latere dormitorii	23	279-303	25		Rubrique d'attente : In sexta banca de latere dormitorii
			Libri sequentes sunt in dicta sexta banca de latere dormitorii inferioris sub analogio	25	304-340	38	Signatures de bifeuillet b1 à b7, etc. — Le f. ajouté porte la marque b4, il s'agit donc d'un f. ajouté avant la reliure. Or, la p. 35 porte 2 marques de cahier, b6 et b5 en plus petit module : ce décalage s'explique par le fait que la marque en petit module a été faite avant l'ajout du f., l'autre marque après — Réclame de fin de cahier	À l'origine ce cahier est un bifeuillet auquel on a ajouté un f. entre la p. 30 et la p. 33. Ce f. est paginé 31-32. Ce f. est pris dans la reliure et son talon est visible entre la p. 44 et la p. 45 — Le f. ajouté ne porte pas de réglure, son verso est vierge — N° oublié entre 330 et 331, appelé 330 bis — Rubrique d'attente : Libri sequentes sunt in dicta sexta banca de latere dormitorii inferioris sub analogio
			Secuntur libri existentes in armariis librariae. In primo armario de latere versus refectorium	28	341-375	36		Un espace vierge de quelques lignes a été laissé entre cette section et la précédente — Ajout postérieur au bas du n° 348. Cet ajout n'a pas été numéroté, appelé 348 bis — Rubrique d'attente : Secuntur libri existentes in armariis librariae. Et primo existentes in primo armario de latere versus refectorium
			In secundo armario	30	376-429	51		Rubrique : In 2 ^o armario
			Nota qua hii libri subscripti sunt de primo armario ordinati videlicet	31	376 bis-377 bis	3		Feuillet ajouté — Les n° 376 bis et 377 bis sont des ajouts barrés, pour cela ils n'ont pas été numérotés
			Nota qua isti duo libri hic inferioris scripti sunt in secundo armario reconditi	31	378-379	2		Feuillet ajouté
In tertio armario	36	430-453	24		Rubrique d'attente : Libri existentes in 3 ^o armario			
Secuntur libri existentes in cofro seu archa iuxta gradus iuxta gradus ascensus ad vestiarium in libraria	38	454-499	46		Rubrique d'attente : Secuntur libri existentes in cofro seu archa iuxta gradus ascensus ad vestiarium in libraria			
In quadam cista iuxta analogium de latere refectorii	41	500-508	9		Rubrique d'attente : In quadam cista iuxta analogium de latere refectorii			

N° du cahier	Type de cahier	p. (cahier)	Rubriques	p. (rubriques)	Mss numérotés	Nb de mss	Éléments annexes et signes graphiques	Observations
3	sénion	51-74	Inventarium librorum chori, ecclesie et claustri	43	509-528	20		Un espace vierge d'une colonne et quelques lignes a été laissé entre cette section et la précédente — Rubrique d'attente : Inventarium librorum chori, ecclesie et claustri
			Antiphonalia	44	529-552	24		Rubrique d'attente : Antiphonalia
			Collectaria	46	553-554	2		Rubrique d'attente : Collectaria
			Legendaria	46	555-560	6		Rubrique d'attente : Legendaria
			Processionalia	47	560 bis	39		Le n° 560 est utilisé 2 fois — Rubrique d'attente : Processionalia
			Libri extracti de libreria ad usum cotidianum conventus	47	561-589	29		Rubrique d'attente : Libri extracti de libreria ad usum cotidianum conventus
			Isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum	50	590-594	5		Rubrique d'attente : Isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum
			In secundo analogio sequenti	50	595-599	5		Rubrique d'attente : In 2° analogio sequenti
			In tertio analogio	51	600-603	4		Rubrique d'attente : In 3° analogio
			In quinto analogio	51	604-607	4		Rubrique d'attente : In quinto analogio
			Libri a libreria extracti ad ponendum tam in clauastro quam fratribus dividendum	52	608-634	27		Rubrique d'attente : Libri a libreria extracti ad ponendum tam in clauastro super analogiis quam fratribus dividendum
			In parvis analogiis claustri	53	635-639	5		Rubrique d'attente : In parvis analogiis claustri
			Libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum	54	640-738	99		Rubrique d'attente : Libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum
			Sequuntur libri in papiro	62	739-747	9		Rubrique d'attente : Sequuntur libri in papiro
Inventarium librorum existentium in studio nostro apud Cistercium per nos abbatem eiusdem loci factum die XI mensis octobris anno Domini M° CCCC° LXXXII°	63	748-924	177		Un espace vierge d'une colonne a été laissé entre cette section et la précédente — Cet intitulé n'a pas été transcrit en encre rouge, mais en encre noire avec une lettre rubriquée rouge — Pas de rubrique d'attente			

N° du cahier	Type de cahier	p. (cahier)	Rubriques	p. (rubriques)	Miss numérotés	Nb de mss	Éléments annexes et signes graphiques	Observations
			Libri ecclesiastici in camera nostra existentes XII ^o marcii anno LXXX ^o	74	925-962	39		Un n° oublié entre 936 et 937, appelé 936 bis — Date a.st. — Un espace vierge a été laissé entre cette section et la précédente — Rubrique d'attente : Libri ecclesiastici in camera nostra existentes XII ^o marcii anno LXXX ^o
4	sénion	75-98	Missalia et libri servientes ad missas tam maioris altaris quam aliorum	76	963-996	34	Signatures de bifeuillet d1 à d6	Rubrique d'attente : Missalia et libri servientes ad missas tam maioris altaris quam aliorum
			Missalia de tempore Paschali	79	997-1002	6		Rubrique d'attente : Missalia de tempore Paschali
			De tempore Adventus	79	1003-1005	3		Rubrique d'attente : De tempore Adventus
			[Livres sous la garde du chantre]	80	1006-1010	5		Rubrique oubliée, connue par la rubrique d'attente : Libri in custodia cantoribus
			Libri noviciatus	80	1011-1024	14		Rubrique d'attente : Libri noviciatus
			Libri de infirmitorio	82	1025-1033	9		Rubrique d'attente : Libri de infirmitorio — Un espace vierge a été laissé entre cette section et la précédente
			Libri scole papirei	83	1034-1062	29		Rubrique d'attente : Libri scole papirei
			Libri eiusdem scole in pergamento	84	1063-1073	11		Rubrique d'attente : Libri eiusdem scole in pergamento
			Libri existentes in studorio nostro Gilleii	85	1074-1184	111		Rubrique d'attente : Libri existentes in studorio nostro Gilley — Un espace vierge a été laissé entre cette section et la précédente
			Sequantur libri existentes in domo Cistercii Divionensis	91	1185-1200	16		Rubrique d'attente : Sequantur libri existentes in domo Cistercii Divionensis — Un espace vierge a été laissé entre cette section et la précédente
Garde volante	f.	99-100						Garde volante en papier, paginée
				Nb TOTAL de mss		1244		
				Nb TOTAL de mss, comptant 560 bis comme 1		1206		

- ueranaa in mediocri voluē c9
2^m foliū incipit pes est et pe-
nultē desint om̄i iur
- 124 **E**urbeudion b̄d aug⁹ didas
calicon mag⁹ hugo⁹ et eua-
gelū b̄d marci in siti voluē
mediocri cui⁹ 2^m foliū p⁹ta-
bulā incip^t explicari et pe-
nultē in textu desint in celū
- 125 **E**pte s̄c̄i tero^m in maiori vo-
luē scripte tribz ordm̄bz in vna
margina et facta parua lea au⁹
3^m foliū incip^t sibi quisq⁹ et
penultē desint et t̄is ille
- 126 **E**xameron b̄d Ambrosij
eiusd^e de paradiso eiusd^e de can⁹
et abel in mediocri voluē
c9 2^m foliū incip^t loq⁹ret^r et pe-
nultē des^t hui⁹ ingenuit
- 127 **L**ibri sancti ābrosij de vsa-
ac et viā de bono morte de
fuga s̄c̄i Epta ad vercellen⁹
de g⁹bla^m valentinam de iacob
et b̄d bita et id ad orosū
p̄br̄m de p̄silliamstis et ori-
gē iste in mediocri voluē c9
2^m foliū incip^t legim⁹ in betri
et penultē desint non solum
- 128 **O**pus sup̄ l̄ij māsiom̄bz
in deserto moralitates sup̄
quibusdā p̄mitis veteris teste
Retracta^o b̄d aug⁹ in libro
de bono coniugali Passio s̄c̄i
hyreni sociorūq⁹ ei⁹ et tran-
situs b̄d vsicm̄ in mediocri
voluē c9 2^m foliū p⁹ tabulā et
nōū libri mea dno et penultē
des^t constantinopolim apud
- L**iber b̄d fero⁹ ad d̄s⁹ fonna
nū heretici in mediocri voluē
c9 2^m foliū incip^t lea⁹ et possit
aptari et penultē des^t sublimat^r
- T**ero⁹ de locis de interpretam̄bz
hebraicorū nom̄ in paruo voluē
c9 2^m foliū incip^t dicit^r hui⁹ et
penultē desint sicut effraim
- B**eda de tabernaculo, et om̄t
origen de tabernaculo in medio-
cri voluē c9 2^m foliū incip^t totū
nec^t et penultē des^t et ad vnu d̄u
- Q**uodam libri b̄d hylary de
t̄itate in fact mag⁹ voluē c9
2^m foliū incip^t libros q̄s et penultē
desint in rebus est **De 3^a
banca in fero⁹ de lare refect^r**
- R**egem b̄d gg⁹ in fact mag⁹
voluē c9 2^m foliū post quodda
symbolū b̄d gg⁹ incip^t iusticia
nulla et penultē in a^a lea et
spissius scripta des^t q̄ nos p̄t
- O**melie b̄d gg⁹ sup̄ d̄uerf
euuāgelij in mediocri voluē
et antiqua lea c9 2^m foliū post
tabulā incip^t p̄ m̄te ponit^r
et penultē des^t margarita de
- P**astorale b̄d gg⁹ in medi-
o^o - **H**ug⁹ de t̄m̄t^r sup̄ eiusd^e q̄o
in fine c9 2^m foliū p⁹ tabulā in
ploys incip^t describēdos et
penultē desint non erat

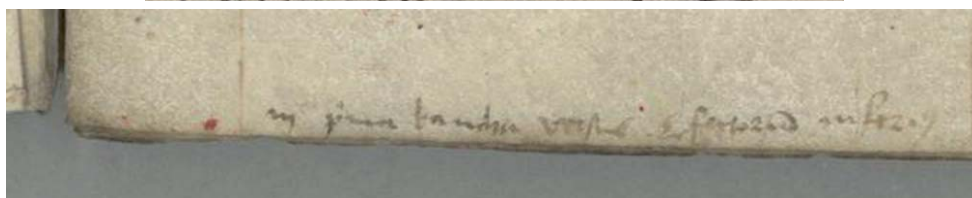
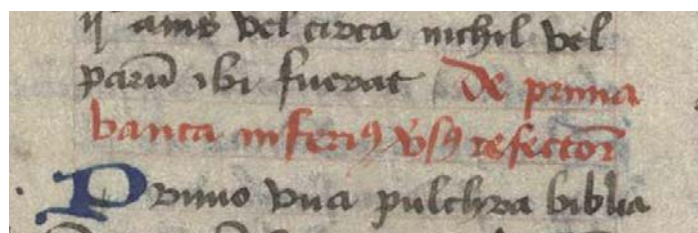
Fig. 201 BMD, ms 610, p. 12. Alternance de lettrines rouges et bleues, rubrique rouge, rubrique d'attente

Fig. 202 Tableau présentant les sections du catalogue de Jean de Cirey

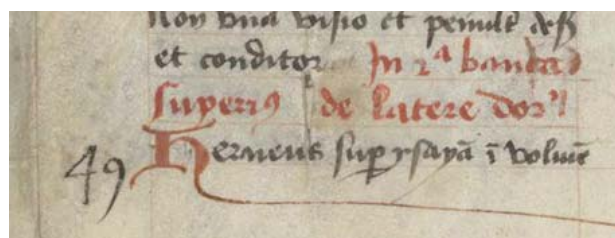
nb de sections	p.		n° Cirey	nb de volumes
1	1	Et primo librorum existencium in libraria dormitorii quam ut est disposuimus cum locus ipse prius diu fuisset inutilis et dudum arti sutorie et vestiario serviebat, sicut per aliquas annexas armariorumque dispositiones apparebat, sed a II ^c annis vel circa nichil vel parum ibi fuerat	1-508	
2	1	De prima banca inferius versus refectorium	1-13	13
3	2	In 2 ^a linea prime banche superius	14-30	17
4	4	In 2 ^a banca inferius de latere dormitorii	31-48	18
5	5	In 2 ^a banca superius de latere dormitorii	49-62	14
6	6	De 2 ^a banca inferius de latere refectorii	63-77	15
7	7	In 2 ^a banca superius de latere refectorii	78-95	18
8	9	In 3 ^a banca inferius de latere dormitorii	96-115	20
9	11	In 3 ^a banca superius de latere dormitorii	116-132	17
10	12	De 3 ^a banca inferius de latere refectorii	133-153	21
11	14	De 3 ^a banca superius de latere refectorii	154-170	17
12	16	In quarta banca de latere dormitorii	171-194	24
13	17	In 4 ^a banca de latere refectorii	195-210	16
14	18	In quinta banca inferius de latere dormitorii	211-227	17
15	20	In 5 ^a banca superius de latere dormitorii	228-244	17
16	21	In quinta banca inferius de latere refectorii	245-258	14
17	22	In 5 ^{ta} banca superius de latere refectorii	259-278	20
18	23	In sexta banca de latere dormitorii	279-303	25
19	25	Libri sequentes sunt in dicta sexta banca de latere dormitorii inferius sub analogio	304-340	39
20	28	Secuntur libri existentes in armariis librarie. In primo armario de latere versus refectorium	341-375	38
21	30	In secundo armario	376-429	53
22	36	In tertio armario	430-453	24
23	38	Sequuntur libri existentes in cofro seu archa iuxta gradus ascensus ad vestiarium in libraria	454-499	46
24	41	In quadam cista iuxta analogium de latere refectorii	500-508	9
			TOTAL	512
25	43	Inventarium librorum chori, ecclesie et claustr [Graduels]	509-528	20
26	44	Antiphonalia	529-552	24
27	46	Collectaria	553-554	2
28	46	Legendaria	555-560	6
29	47	Processionalia	560 bis	39
30	47	Libri extracti de libraria ad usum cotidianum conventus	561-589	29
31	50	Isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum	590-594	5
32	50	In secundo analogio sequenti	595-599	5
33	51	In tertio analogio	600-603	4
34	51	In quinto analogio	604-607	4
35	52	Libri a libraria extracti ad ponendum tam in claustro quam fratribus dividendum	608-634	27
36	53	In parvis analogiis claustr	635-639	5
37	54	Libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum	640-738	99
38	62	Sequuntur libri in papiro	739-747	9
39	63	Inventarium librorum existentium in studorio nostro apud Cistercium per nos abbatem eiusdem loci factum die XI mensis octobris anno Domini M° CCCC° LXXXII°	748-924	177

nb de sections	p.		n° Cirey	nb de volumes
40	74	Libri ecclesiastici in camera nostra existentes XXIIo martii anno LXXXo	925-962	40
41	76	Missalia et libri servientes ad missas tam maioris altaris quam aliorum	963-996	34
42	77	Missalia de tempore Paschali	997-1002	6
43	77	De tempore Adventus	1003-1005	3
	80	Libri in custodia cantoris	1006-1010	5
44	80	Libri noviciatus	1011-1024	14
45	82	Libri de infirmitario	1025-1033	9
46	83	[Libri scole] Libri scole papirei	1034-1062	29
47	84	Libri eiusdem scole in pergameno	1063-1073	11
48	85	Libri existentes in studorio nostro Gilleii	1074-1184	111
49	91	Sequuntur libri existentes in domo Cistercii Divionensi	1185-1200	16
			TOTAL	1244

Fig. 203 BMD, ms 610. Rubriques et rubriques d'attente



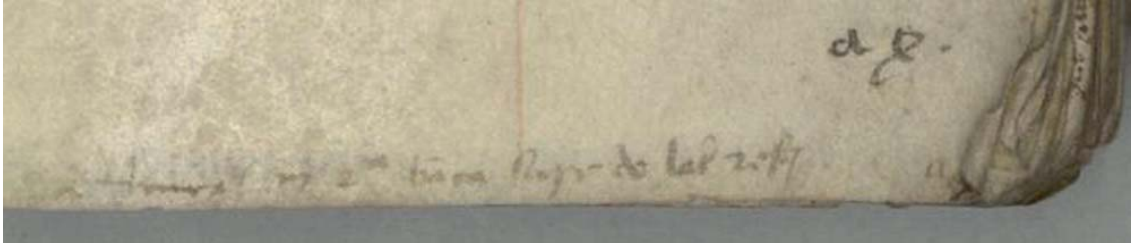
p. 1



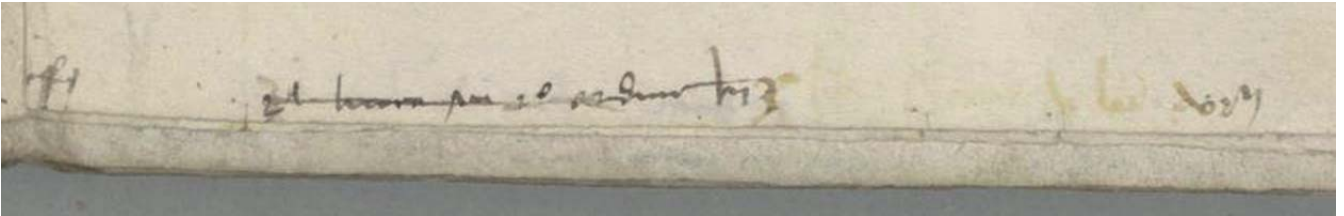
p. 5



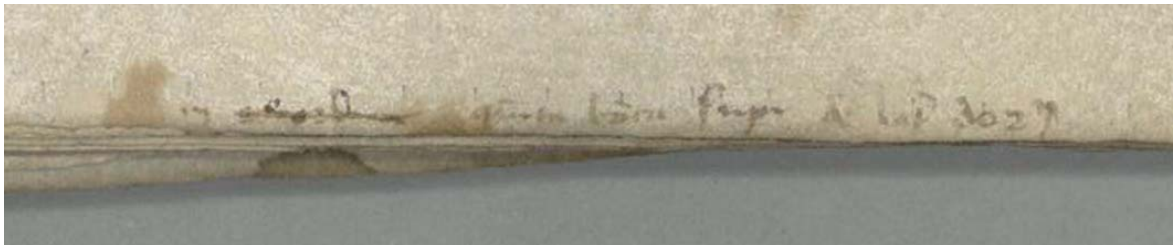
p. 80



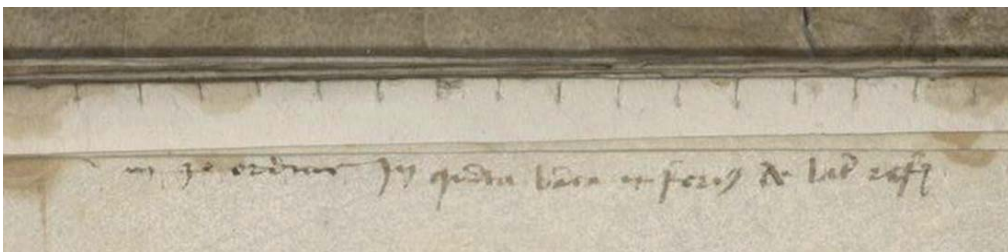
p. 7



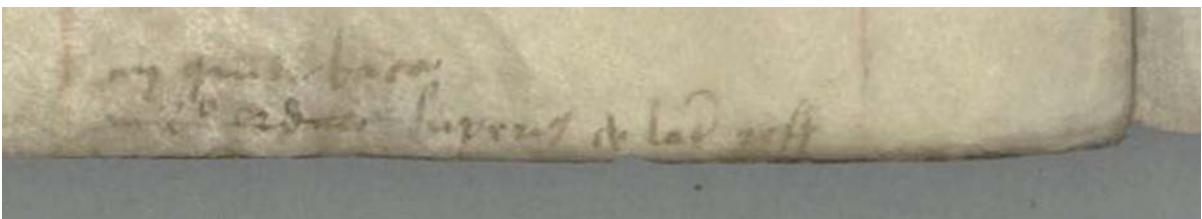
p. 11



p. 20



p. 21



p. 22

Fig. 204 Tableau présentant la taille et les dimensions des manuscrits décrits dans le catalogue de Jean de Cirey

n° Cirey	vocabulaire	mss	hauteur (mm)	largeur (mm)
3	satis magnum	53	388	270
5	satis magnum	54	355	240
8	mediocre	71	295	235
13	mediocre	25	340	240
21	modicum majus	22	325	215
22	modicum majus	23	335	230
23	modicum majus	24	335	240
25	modicum minus	49	356	258
26	modicum minus	50	345	250
27	modicum minus	47	335	231
28	modicum minus	44	360	241
30	modicum minus	28	303	215
33	satis magnum	57	376	260
34	satis magnum	32	355	260
36	satis magnum	56	380	270
40	mediocre	64	240	180
44	mediocre	66	310	216
47	mediocre	27	350	240
48	mediocre	131	345	225
52	mediocre	26	330	220
53	mediocre	29	345	245
60	majus	65	458	315
61	majus	129	480	325
62	majus	132	435	310
66	mediocre	99	318	220
78	parvum	37	248	165
82	magnum	Berlin 55	380	250
86	mediocre	133	300	217
87	mediocre	127	355	250
88	mediocre	77	320	230
91	parvum	83	220	150
96	mediocre	143	368	255
97	satis magnum	157	355	265
98	mediocre	148	260	190
99	mediocre	151	343	245
101	parvum	163	252	170
103	mediocre	45	327	236
104	mediocre	153	355	260
105	mediocre	140	300	215
107	mediocre	162	300	210
111	mediocre	193	325	225
114	mediocre	42	325	230
115	mediocre	219	250	175
117	satis magnum	145	365	260
118	satis magnum	144	345	255
119	satis magnum	146	330	258

n° Cirey	vocabulaire	mss	hauteur (mm)	largeur (mm)
120	magnum	147	450	310
121	satis magnum	139	340	235
122	satis magnum	152	335	235
123	mediocre	154	230	165
125	majus	135	455	310
126	mediocre	126	335	245
127	mediocre	125	295	225
128	mediocre	40	260	179
129	mediocre	134	255	170
131	mediocre	41	275	181
133	satis magnum	180	355	250
134	mediocre	175	310	205
140	mediocre	168	335	250
141	satis magnum	169	340	245
144	satis magnum	170	350	240
145	magnum	173	460	325
150	mediocre	648	310	220
151	mediocre	182	310	220
152	mediocre	124	323	235
156	mediocre	185	340	240
158	mediocre	123	280	200
159	mediocre	39	243	163
160	mediocre	69	315	225
170	satis magnum	165	335	250
171	mediocre	616	265	168
189	mediocre	85	225	160
205	mediocre	574	320	230
210	mediocre	573	355	235
276	magnum	195	370	268
291	mediocre	475	253	170
356	magnum	3099	470	330
363	mediocre	31	346	250
364	mediocre	33	344	205
366	mediocre	130	320	215
372	satis magnum	79	350	248
381	mediocre	198	305	215
445	magnum	114	480	320
563	magnum	12	475	320
564	magnum	13	465	310
565	magnum	14	425	295
566	magnum	15	450	318
567	mediocre	638	465	330
568	majus	639	490	340
569	majus	640	475	340
570	majus	641	450	320
572 ?	magnum	643 ?	460	330
597	magnum	58	335	225
601	magnum	204	340	235
604	mediocre	82	336	240

n° Cirey	vocabulaire	mss	hauteur (mm)	largeur (mm)
607	mediocre	138	360	250
621	magnum	87	352	252
636	parvum	582	170	120
642	magnum	Walters Art W.19	383	267
646	mediocre	446	245	155
648	mediocre	653	235	160
650	parvum	232	190	120
654	mediocre	656	245	177
658	mediocre	225	350	220
659	mediocre	584	315	210
660	parvum	179	262	172
661	satis magnum	658	310	215
662	mediocre	588	315	215
663	mediocre	654	300	205
697	parvum	660	220	145
1022	mediocre	587	202	152
1074	magnum	158	480	320



Fig. 205 Graphique présentant la taille des volumes et leurs dimensions

Fig. 206 Tableau présentant les qualificatifs de la « *littera communi* » dans le catalogue de Jean de Cirey

Qualificatifs	Cirey
communi	107, 208, 227, 237, 289, 297, 311, 392, 453, 456, 502, 503, 552, 602, 603, 634, 711, 780, 816, 872, 1081
mala et communi	29, 37, 41, 70, 182, 269, 296, 333, 351, 376, 383, 460, 501, 508, 1073
antiqua communi	708
communi competenter	688
communi illegibilis	710
parva communi	1103
communi caduca	720

Fig. 207 Tableau présentant les qualités et qualificatifs de l'écriture dans le catalogue de Jean de Cirey

Qualificatifs de l'écriture	Cirey
<i>tabula</i>	4, 5, 6, 7, 8, 12, 39, 41, 44, 46, 65, 66, 86, 95, 97, 111, 112, 114, 124, 128, 134, 135, 136, 142, 146, 150, 151, 152, 157, 171, 184, 186, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 220, 223, 225, 226, 228, 232, 237, 238, 242, 243, 245, 246, 247, 253, 257, 261, 262, 263, 265, 266, 269, 272, 273, 274, 277, 278, 287, 292, 293, 296, 302, 303, 314, 323, 333, 350, 351, 359, 378, 379, 381, 382, 385, 389, 395, 396, 397, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 419, 420, 423, 424, 425, 427, 445, 448, 449, 450, 455, 459, 460, 461, 462, 463, 465, 468, 471, 473, 475, 477, 478, 483, 485, 486, 488, 491, 492, 493, 495, 501, 505, 507, 551, 561, 562, 563, 564, 566, 571, 572, 573, 591, 592, 593, 595, 599, 600, 601, 605, 607, 609, 611, 612, 616, 620, 639, 640, 641, 642, 656, 672, 686, 687, 689, 696, 709, 714, 733, 760, 766, 767, 768, 769, 771, 773, 774, 780, 791, 794, 799, 801, 802, 804, 806, 809, 810, 811, 817, 820, 834, 836, 839, 841, 850, 852, 853, 856, 860, 884, 924, 1010, 1032, 1069, 1075, 1076, 1079, 1082, 1088, 1089, 1090, 1092, 1093, 1108, 1109, 1112, 1120, 1125, 1128, 1137, 1153, 1154, 1155, 1181, 1183
<i>glosa</i>	9, 10, 12, 13, 20, 21, 22, 23, 24, 30, 31, 33, 34, 40, 42, 47, 51, 52, 53, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 69, 71, 72, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 146, 164, 211, 212, 213, 252, 269, 270, 272, 275, 281, 282, 284, 288, 292, 294, 299, 301, 313, 329, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 363, 364, 365, 369, 371, 372, 374, 375, 380, 597, 627, 861, 893, 901, 919, 920, 921, 923, 1037, 1039, 1040, 1041, 1044, 1045, 1046, 1047, 1050, 1051, 1052, 1057, 1058, 1060, 1062, 1071, 1072, 1073, 1086, 1114, 1163, 1168
<i>textus</i>	9, 10, 12, 13, 20, 21, 22, 23, 24, 30, 31, 47, 51, 53, 59, 60, 63, 66, 69, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 124, 140, 164, 211, 212, 213, 252, 254, 255, 257, 258, 275, 281, 282, 284, 295, 347 bis, 350, 354, 356, 363, 364, 371, 377, 380, 381, 382, 919, 920, 921, 923, 1036, 1039, 1042, 1054, 1055, 1061, 1068, 1070, 1071, 1072, 1074, 1086, 1088, 1106, 1114
<i>nota</i>	430, 431, 432, 444, 509, 510, 513, 519, 522, 523, 529, 546, 549, 550, 552, 560, 566, 578, 579, 650, 698, 707, 737, 953, 962, 971, 993, 1006, 1008
calendrier	313, 430, 431, 432, 440, 441, 442, 445, 551, 553, 554, 558, 580, 581, 582, 585, 586, 588, 589, 686, 913, 927, 929, 930, 931, 932, 933, 936, 939, 943, 944, 947, 963, 968, 971, 985, 1005, 1012, 1013, 1014, 1017, 1027, 1028, 1029, 1033, 1069
enluminure et encres de couleur (autre que rouge)	4, 33, 177, 363, 430, 441, 522, 537, 545, 555, 564, 752, 796, 958, 967, 968, 971, 1013, 1025
encre rouge	112, 189, 192, 212, 296, 350, 435, 450, 470, 483, 520, 521, 538, 542, 544, 546, 552, 553, 558, 562, 565, 600, 607, 629, 643, 660, 667, 802, 889, 944, 966, 997, 1001, 1007, 1024, 1048, 1083
<i>malo incausto</i>	43, 73, 622, 113, 224, 225, 227, 242
versification	4, 14, 99, 146, 149, 150, 707, 1032, 1048, 1064, 1110
langue	175, 471, 473, 898, 1025, 1032, 1089



Fig. 208 BMD, ms 12. 1^{er} contre-garde, rempli : office de sainte Ursule

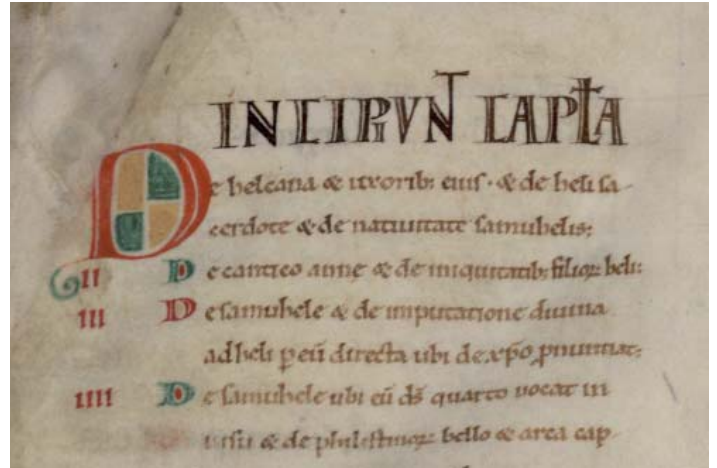


Fig. 209 BMD, ms 13. Table des chap.



Fig. 210 BMSO, ms 206, 1^{er} plat. Couverture « poilue »



Fig. 211 BMSO, ms 216, 2^e plat. Couverture « poilue »



Fig. 212 BLL, ADD MS 63077, 1^{er} plat. Couvrure « poilue »



Fig. 213 BMD, ms 54, 2^e plat. Restes d'une 2^e couverture



Fig. 214 BMD, ms 53, 2^e plat. Couvrure et 2^e couverture



Fig. 215 BMD, ms 57, 1^{er} plat, détail. Reliure estampée

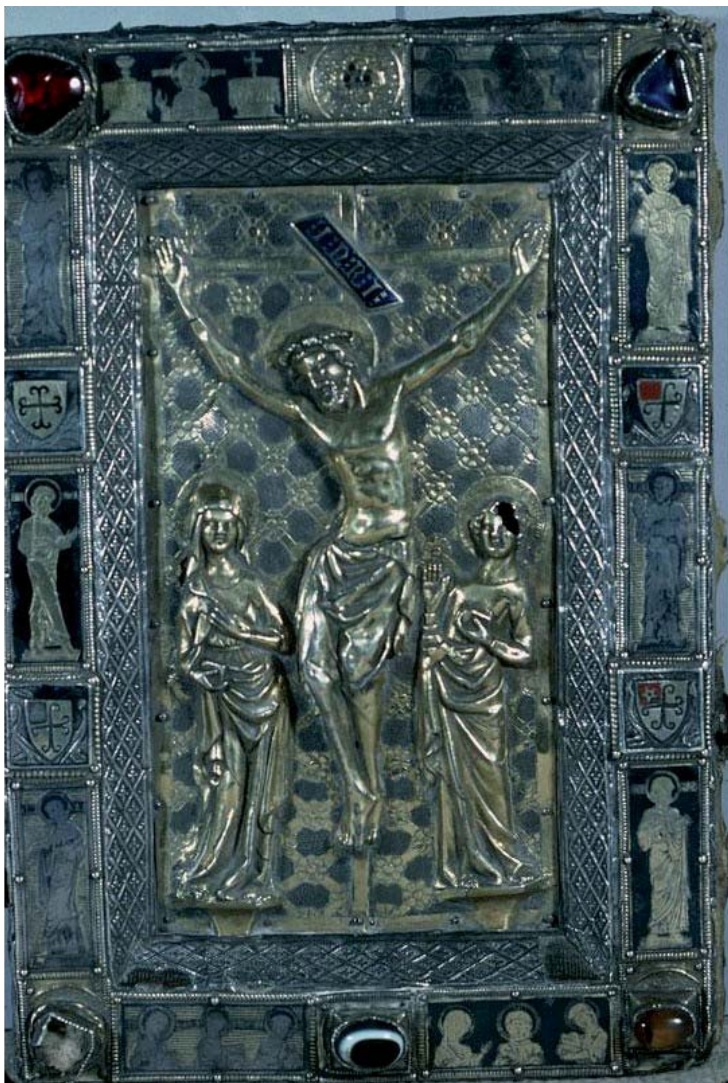


Fig. 216 BMT, ms 2251, 2^e plat et tranche avec fermoirs

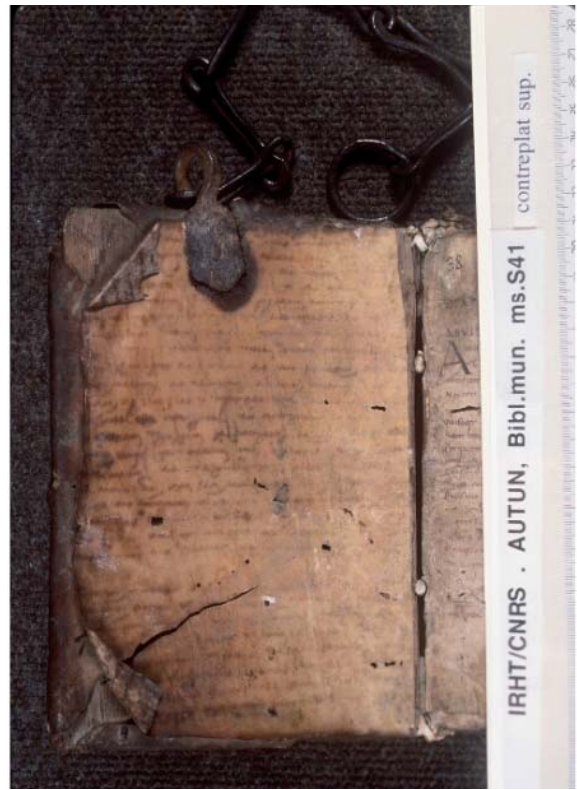


Fig. 217 BMA, S 41. Reliure du XII^e s., restaurée au XV^e s.

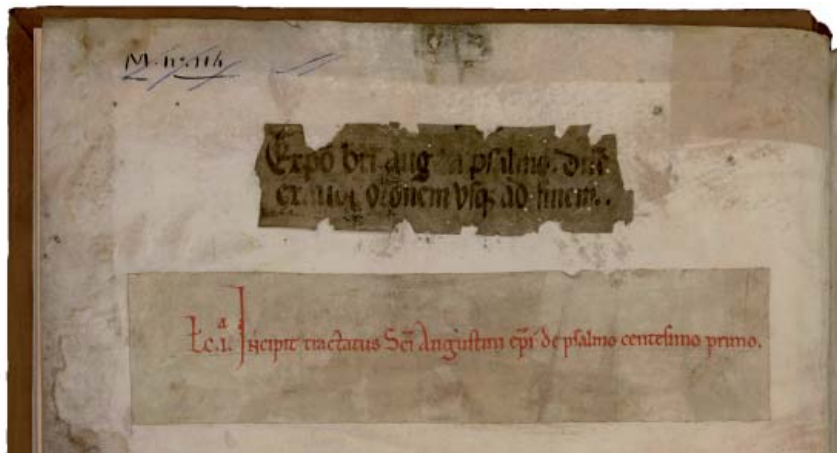
Fig. 218 Traces de chaînes sur les mss de Cîteaux



BMD, ms 57. Cuir découpé à l'emplacement de la chaîne



BMD, ms 65. Reste de la ferrure de la chaîne



BMD, ms 147. Traces de chaîne sur la contre-garde et étiquettes médiévales



BMD, ms 151. Traces de chaîne sur la contre-garde



BMD, ms 569. Traces de ferrures en cercle sur le cuir



BMD, ms 569. Contre-garde et bois arraché à l'emplacement de la chaîne

Fig. 219 Tableau présentant la présence ou l'absence de chaînes sur les mss

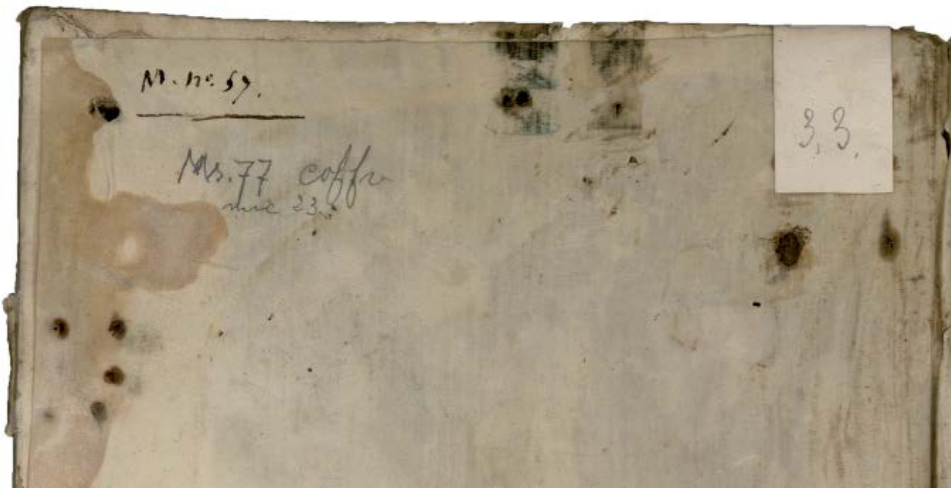
Cirey	Mss	Traces de chaîne	Sans chaîne	Douteux	Annotations	Section du catalogue
3	53	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	Sur les « <i>bancae</i> » de la Librairie du dortoir
5	54	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
8	71	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
25	49	×			Reliure Cirey	
26	50	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
27	47	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
33	57	×			Reliure fin XIII ^e , dite romane (estampée de petits fers)	
34	32	×			Reliure Cirey	
36	56	×			Reliure Cirey	
39	63	×			Reliure Cirey	
44	66	×			Reliure Cirey	
48	131			×	Reliure recouverte de parchemin en 1954, ais anciens, contre-garde en partie découpée	
49	67	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
56	68	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
60	65	×			Reliure XIII ^e (2 ^e moitié) ?	
61	129	×			Reliure XX ^e	
62	132	×			Reliure Cirey	
87	127	×			Reliure Cirey	
88	77	×			Reliure XII ^e -XIII ^e . Deux emplacements de chaîne	
91	83	×			Reliure Cirey	
97	157			×	Nerfs et 1 ^e contre-garde Cirey, mais ais biseautés (emploi). Reliure restaurée en 1957	
99	151	×			Seuls subsistent les contre-gardes et ais biseautés (emploi). Reliure restaurée en 1953, le relieur a choisi un modèle Cirey.	
102	156	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
104	153	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
105	140	×			Reliure XIV ^e ?	
111	193	×			Reliure XV ^e ?	
114	42			×	Reliure XIX ^e	
117	145	×			Reliure Cirey	
118	144	×			Reliure XIV ^e ?	
119	146	×			Reliure Cirey	
120	147	×			Reliure entièrement restaurée en 1953	
122	152	×			Reliure Cirey	
123	154	×			Reliure XV ^e -XVI ^e	
125	135	×			Reliure XX ^e	
126	126	×			Reliure Cirey	

Cirey	Mss	Traces de chaîne	Sans chaîne	Douteux	Annotations	Section du catalogue
127	125			×	Reliure XIX ^e	Sur les « <i>bancae</i> » de la Librairie du dortoir
128	40	×			Reliure XIV ^e ?	
129	134	×			Reliure Cirey	
130	45	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
131	41	×			Reliure Cirey	
133	180			×	Reliure XIX ^e	
134	175			×	Reliure Cirey	
136	141	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	
140	168	×			Reliure XIV ^e ?	
141	169	×			Reliure XIV ^e ?	
144	170	×			Restaurée en 1953 sur modèle Cirey, contre-garde remploi XIII ^e (remploi)	
151	182			×	Reliure Cirey	
152	124			×	Reliure Cirey	
158	123			×	Reliure Cirey	
159	39	×			Reliure Cirey	
160	69	×			Reliure début XVI ^e	
170	165	×			Reliure XIV ^e ?	
189	85	×			Reliure XVII ^e	
197	568	×			Reliure fin XIV ^e ou XV ^e	
198	148	×			Reliure entièrement restaurée en 1961	
200	569	×			Reliure XV ^e ?	
205	574	×			Reliure Cirey, restaurée en 1930	
212	199	×			Reliure XIV ^e ?	
238	167	×			Reliure Cirey	
276	195	×			Reliure Cirey	
292	253	×			Reliure Cirey	
349	100	×			Reliure Cirey	
360	5	×			Reliure Cirey	
366	130		×		Reliure Cirey	
372	79	×			Reliure fin XV ^e -début XVI ^e	
445	114		×		Reliure XII ^e -XIII ^e	3 ^e armoire de la Librairie
570	641		×		Reliure fin XV ^e ou XVI ^e (1 ^e moitié)	<i>Libri extracti de libraria ad usum cotidianum conventus</i>
571 ou 572	642		×		Reliure XVI ^e	
592	103	×			Reliure fin XV ^e -début XVI ^e	Isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum. In primo analogio
604	82	×			Reliure XII ^e -XIII ^e	Isti libri sunt incathenati super analogiis ante capitulum. In quinto analogio
607	138	×			Reliure Cirey	

Cirey	Mss	Traces de chaîne	Sans chaîne	Douteux	Annotations	Section du catalogue
620	189	×			Reliure Cirey	Libri a libraria extracti ad ponendum tam in claustro quam fratribus dividendum
623	572	×			Reliure Cirey	
625	61	×			Reliure XV ^e ?	
630	230	×			Reliure Cirey	
654	656		×		Reliure Cirey	Libri legendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum
658	225		×		Reliure Cirey (legendum ad collationem)	
659	584		×		Relire entièrement restaurée en 1955 (serviens ad collationem claustrii)	
660	179		×		Reliure XII ^e ? Restaurée en 1986	
661	658		×		Reliure XVI ^e	
662	588	×			Reliure Cirey	
664	136		×		Reliure ? Restaurée au XVI ^e	
667	659		×		Reliure XV ^e -XVI ^e	
697	660	×			Reliure Cirey	
760	191	×			Reliure XIV ^e , restaurée fin XV ^e ?	
870	339	×				
884	480	×			Reliure XV ^e	Studorium de l'abbé à Cîteaux
903	235	×			Reliure XV ^e -XVI ^e	
905	233	×			Reliure XV ^e -XVI ^e	
907	576		×		Reliure XV ^e -XVI ^e	
1074	158	×			Reliure Cirey	
1100	633	×			Reliure fin XV ^e -début XVI ^e	Studorium de Gilly
28 ?	44			×	Reliure Cirey. L'identification avec le Cirey 28 est douteuse	
860 ?	341	×			Reliure Cirey. L'identification avec le Cirey 860 est douteuse	Studorium de l'abbé à Cîteaux
	159			×	Reliure XV ^e -XVI ^e . Non identifiable dans Cirey. Reliure restaurée	
	184	×			Reliure Cirey. Non identifiable dans Cirey	
	186		×		Reliure XIV ^e . Non identifiable dans Cirey	
	196		×		Reliure entièrement restaurée. Non identifiable dans Cirey	
	268		×		Reliure Cirey. Non identifiable dans Cirey	
	600	×			Reliure XVI ^e . Non identifiable dans Cirey	
	20465	×			Reliure Cirey. Incunable. Non identifiable dans Cirey	
	ADCO, 1 F 23		×		Reliure XII ^e -XIII ^e . Non identifiable dans Cirey	



Reliure



Contre-garde

Fig. 220 BMD, ms 77. Traces de 2 enchaînements successifs

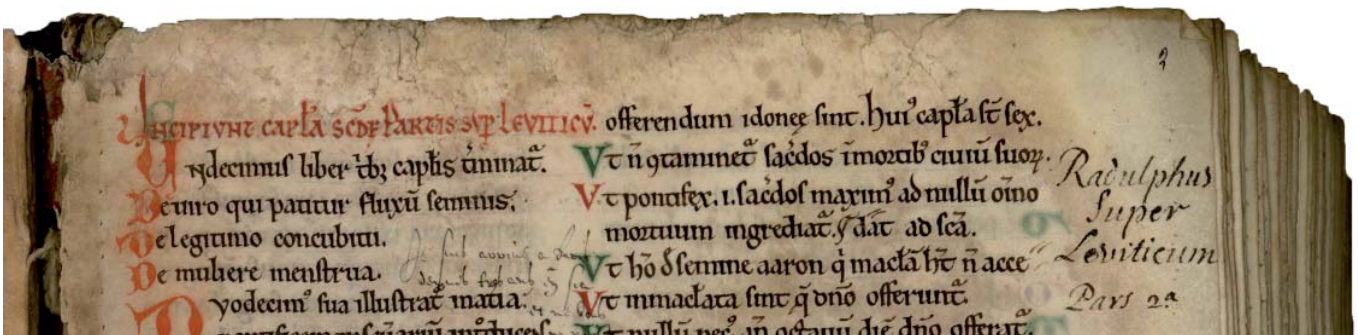


Fig. 221 BMD, ms 50, f. 2r, légèrement rongé par l'humidité

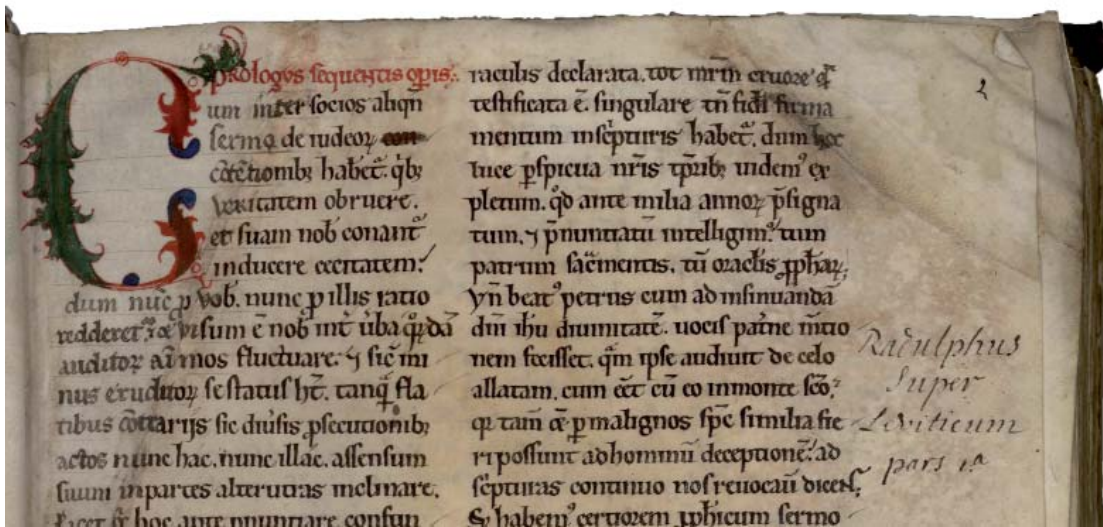


Fig. 222 BMD, ms 49, f. 2r, avec de légères traces d'humidité

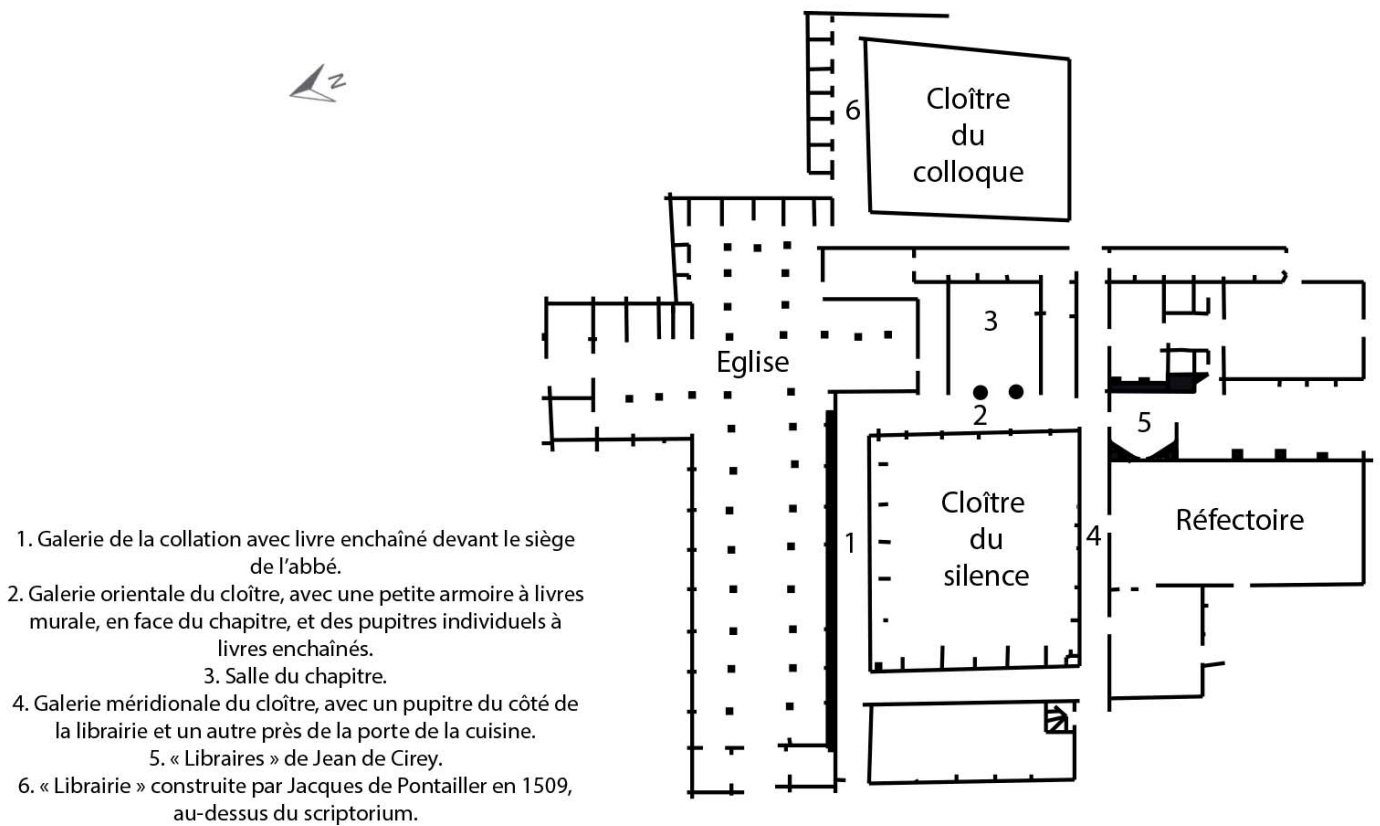


Fig. 223 Plan présentant la disposition des manuscrits dans l'abbaye de Cîteaux selon A. Masson

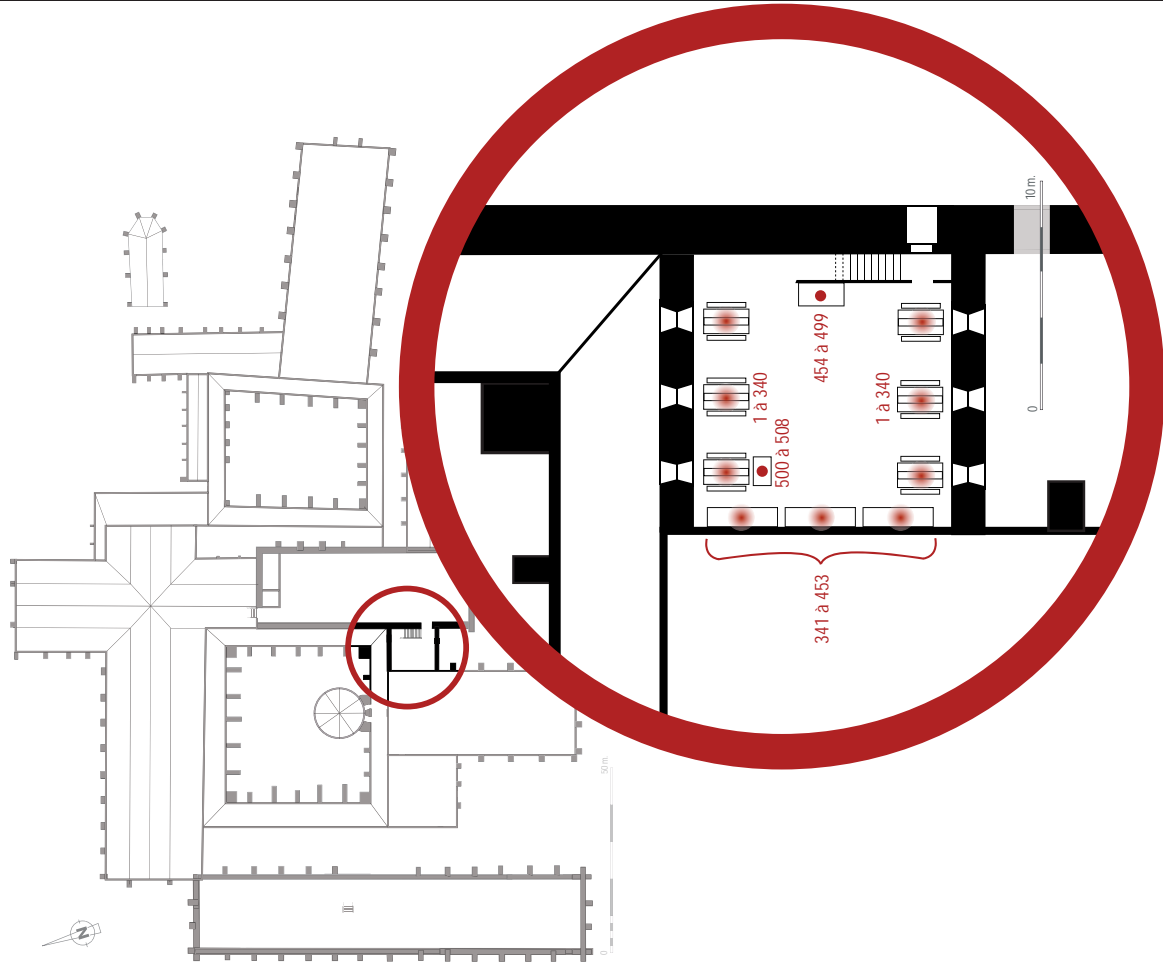
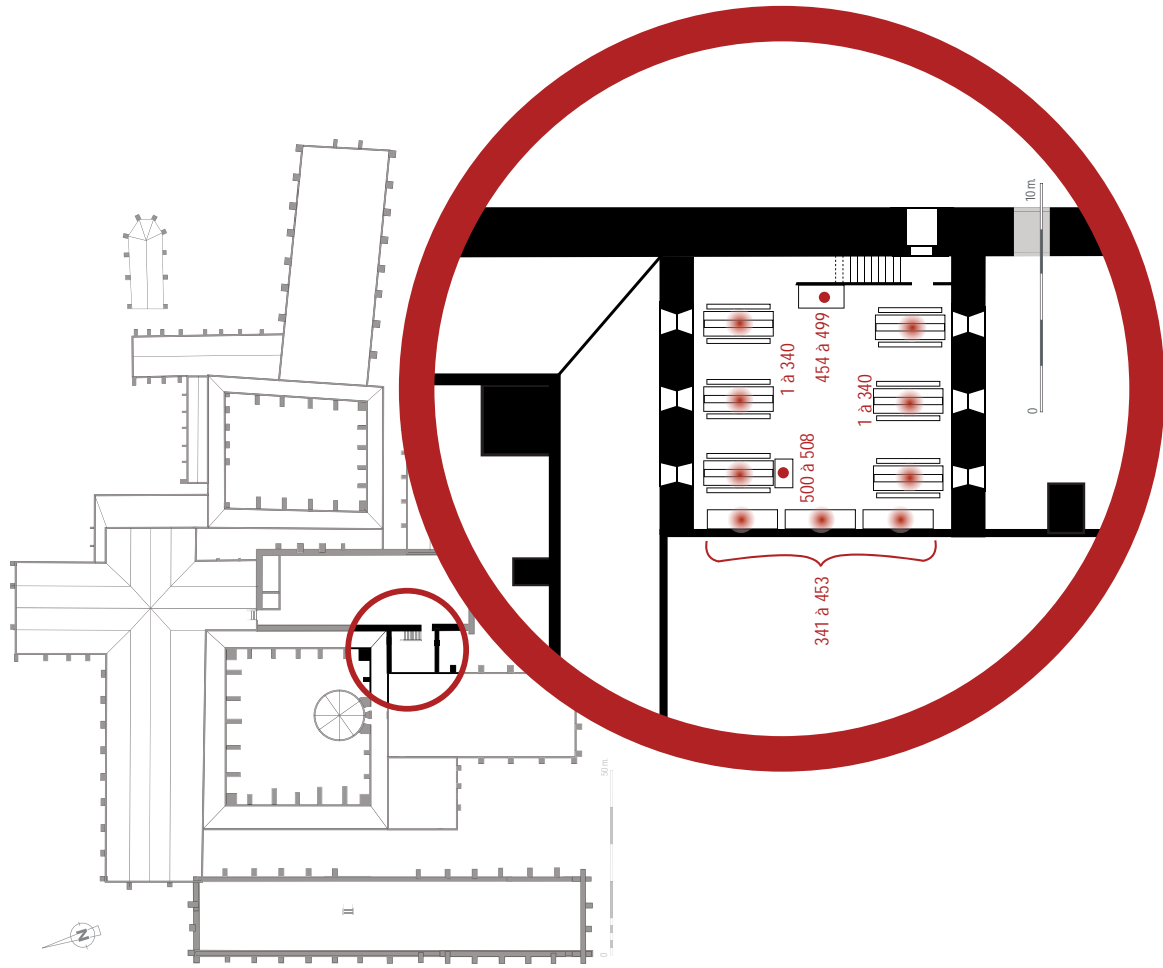


Fig. 224 Plan de la Librairie du dortoir avec pupitres mesurant 2 m et 3 m

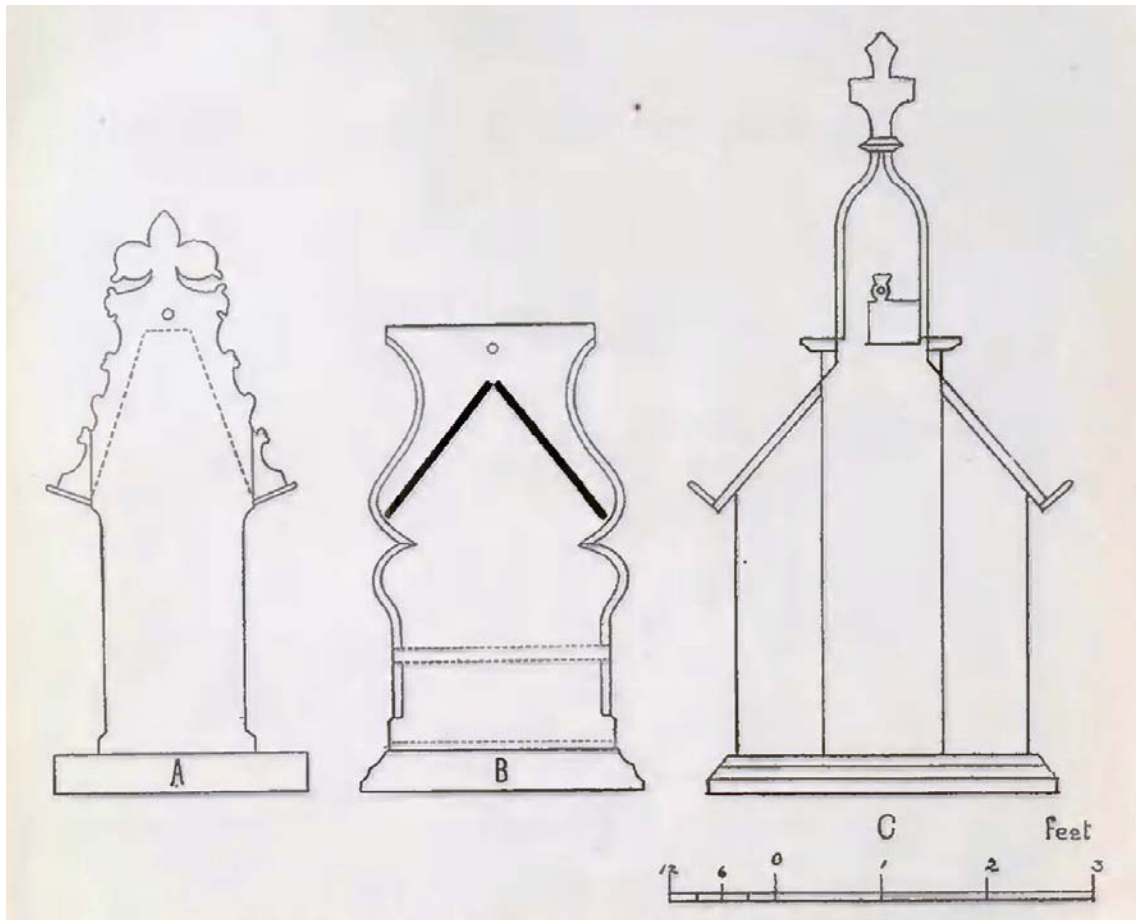


Fig. 225 Schéma comparatif des pupitres de Zutphen (A), du Queens-College, Cambridge (B) et de Lincoln Cathedral (C), par J.W. Clark

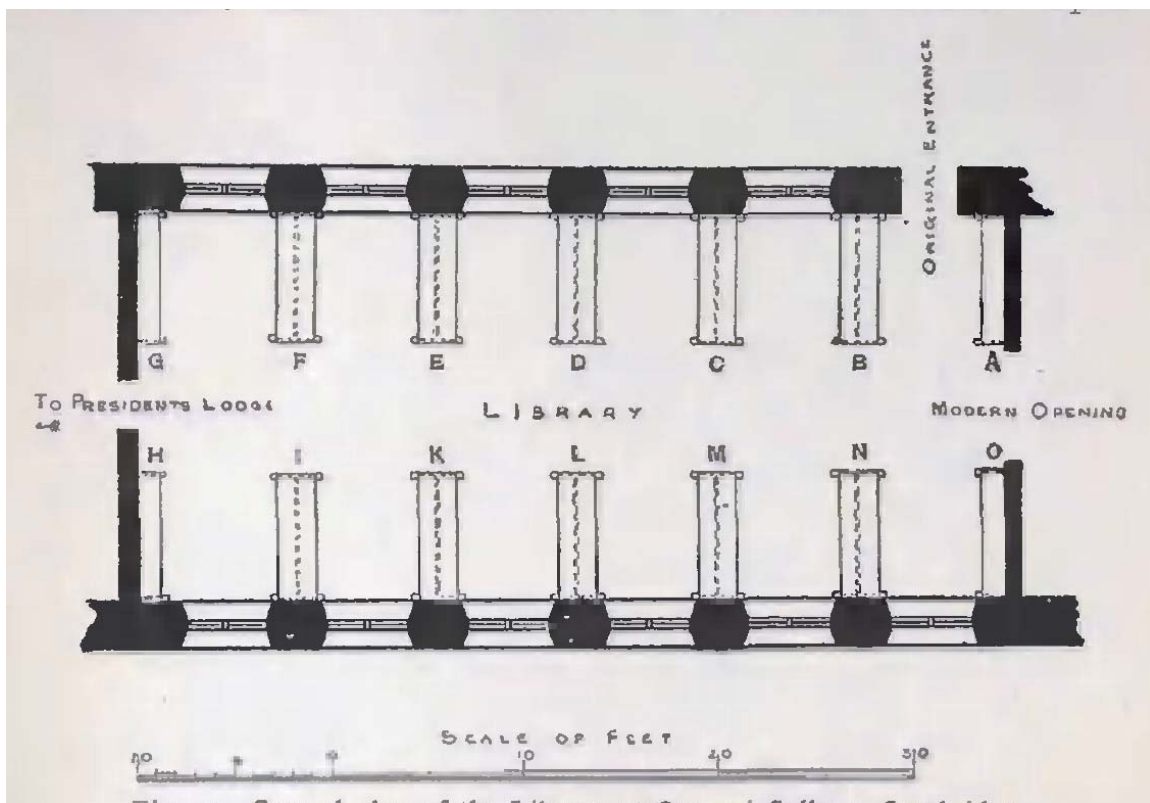


Fig. 226 Reconstitution du plan de la bibliothèque du Queen's College, Cambridge, par J.W. Clark

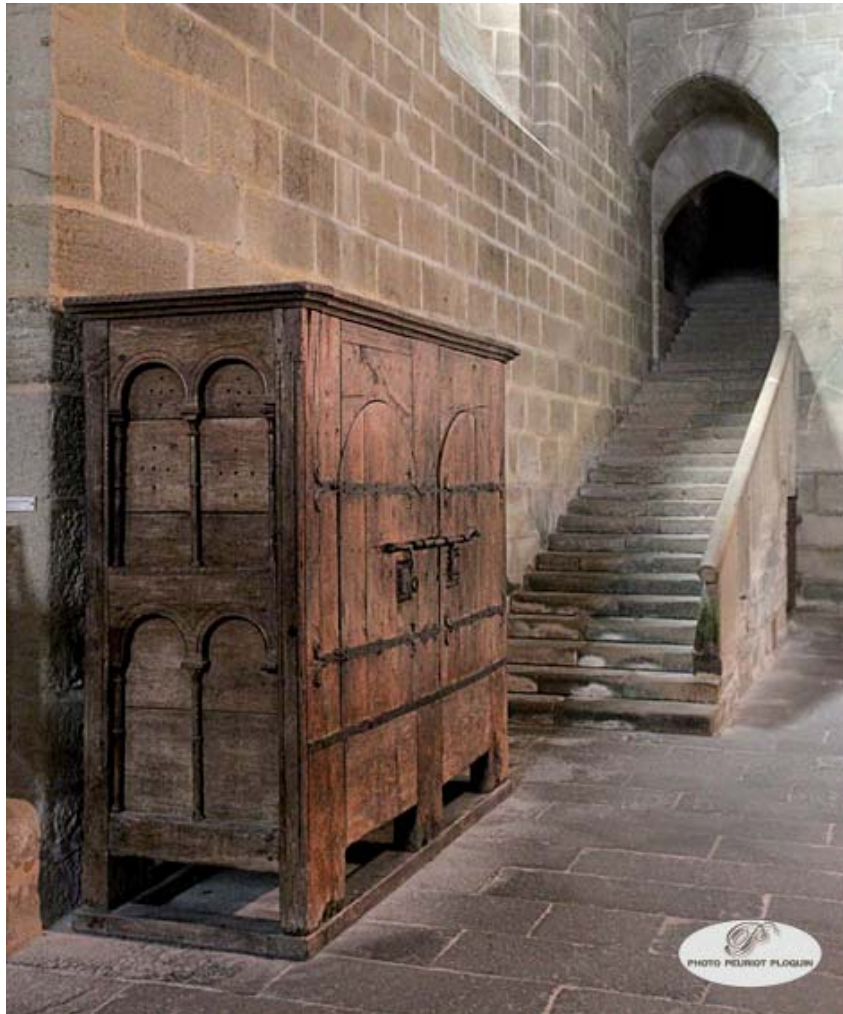


Fig. 227 Obazine, Abbaye. Armoire, XIII^e s.

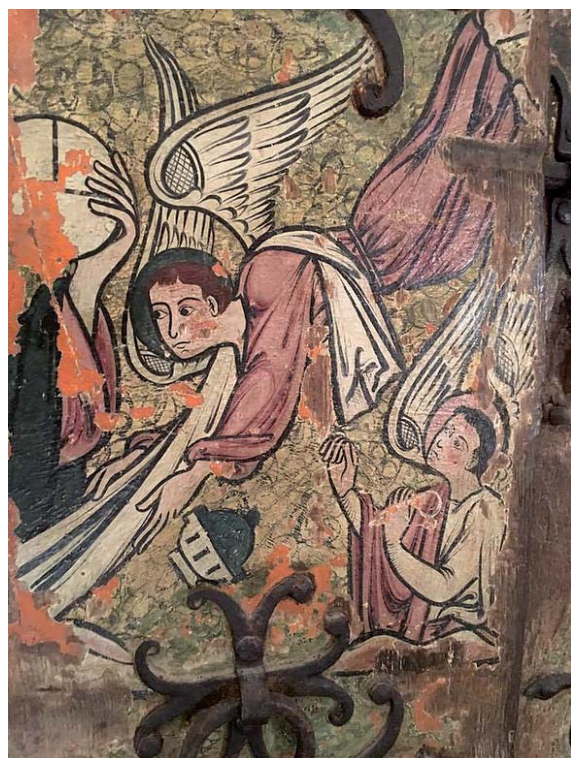
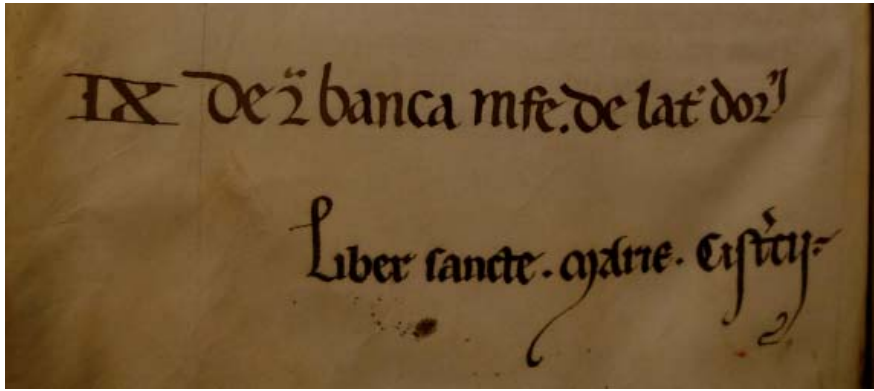
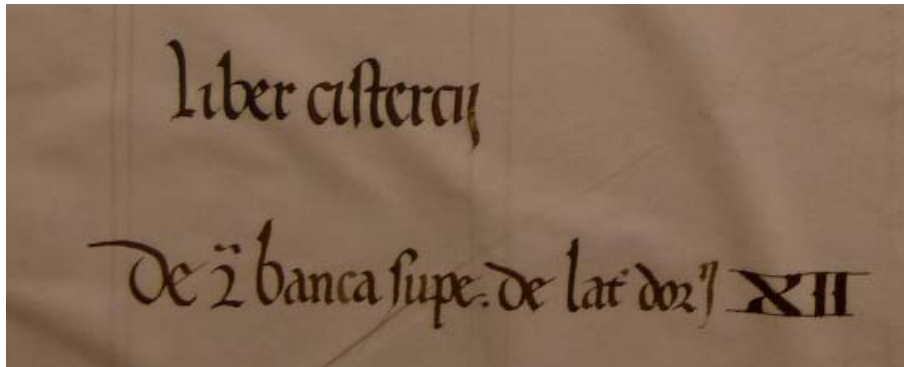


Fig. 228 Bayeux, Cathédrale. Armoire à reliques XIII^e s.

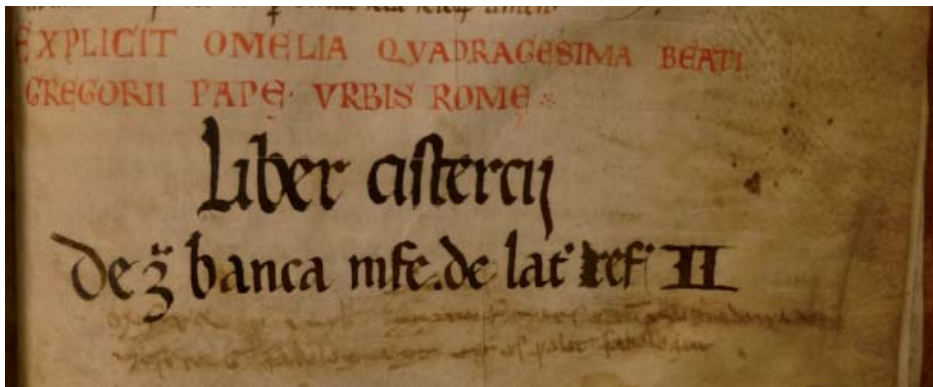
Fig. 229 Cotes topographiques et ex-libris sur les mss de Cîteaux



BMD, ms 63. Cote topographique fin XV^e s., et ex-libris fin XIII^e s.



BMD, ms 65. Cote topographique et ex-libris fin XV^e s.



BMD, ms 175. Cote topographique et ex-libris fin XV^e s.

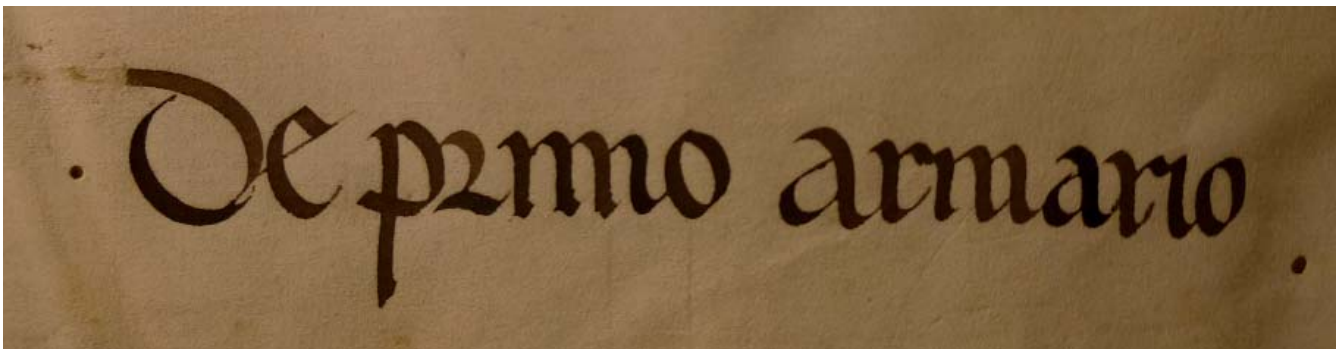


Fig. 230 BMD, ms 79. Cote topographique fin XV^e s.

Fig. 231 N° d'ordre des volumes rangés sur la « 3^a banca inferius de latere rectorii »

Positionnement	N° Cirey	Mss	N° de la cote topographique
1	133	180	I
2	134	175	II
3	135	178	III
4	136	141	XV[II] de 3 ^a banca sup. de lat. dor.
5	137	174	III
6	138	172	V
7	139		
8	140	168	VII
9	141	169	IX
10	142		
11	143		
12	144	170	XI
13	145	173	XII
14	146		
15	147		
16	148		
17	149		
18	150	648	ms incomplet
19	151	182	XVIII
20	152	124	XIX
21	153		

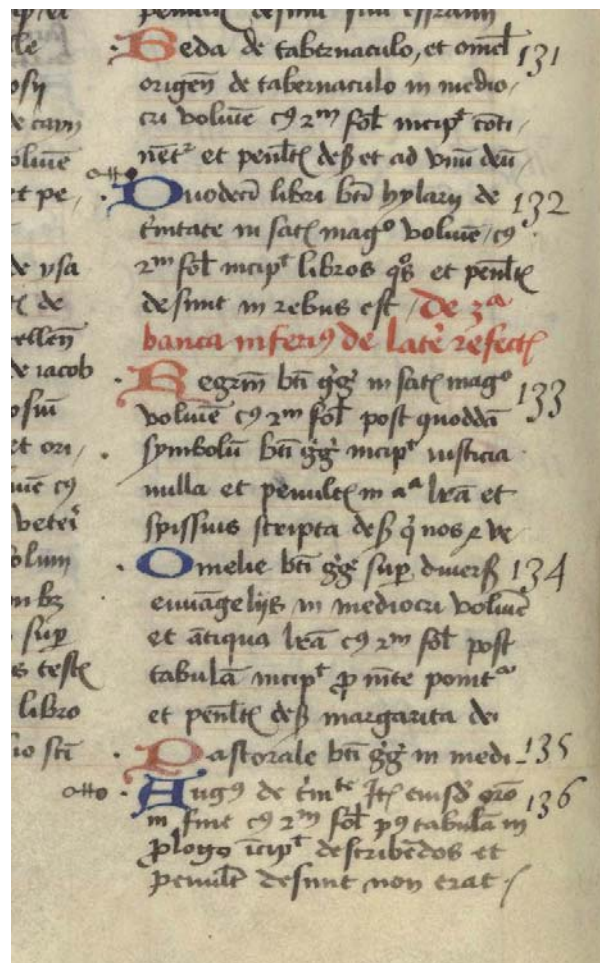


Fig. 232 BMD, ms 610, p. 12. Signe de renvoi et ajout marginal



Fig. 233 BMD, ms 253. Étiquette recollée sur la 1^e contre-garde lors de la restauration de la reliure

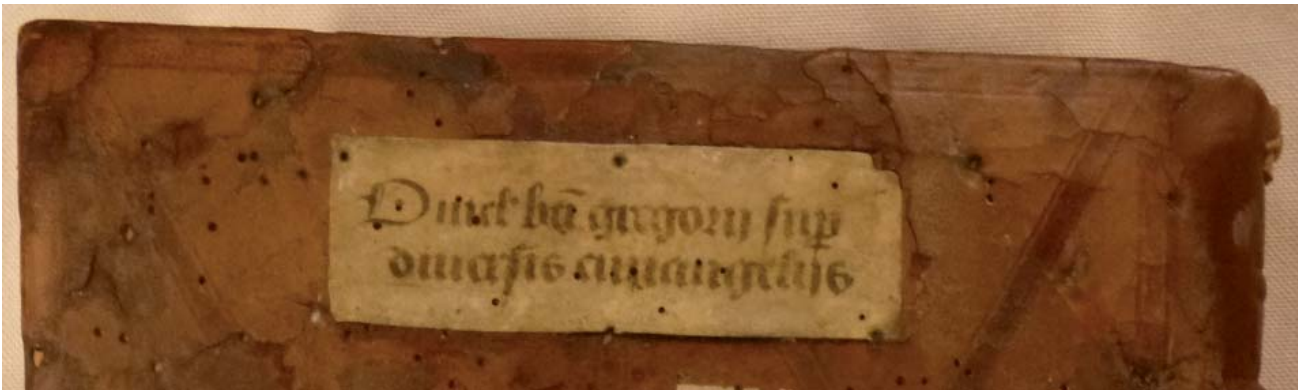


Fig. 234 BMD, ms 175. Étiquette collée et clouée. Les clous ont disparu



Fig. 235 BMD, ms 233. Cuir plus clair à l'emplacement d'une étiquette collée. Au-dessous, traces d'une autre étiquette



Fig. 236 BMD, ms 569. Traces des clous fixant une étiquette, et traces de clous fixant des boulons ou ferrures

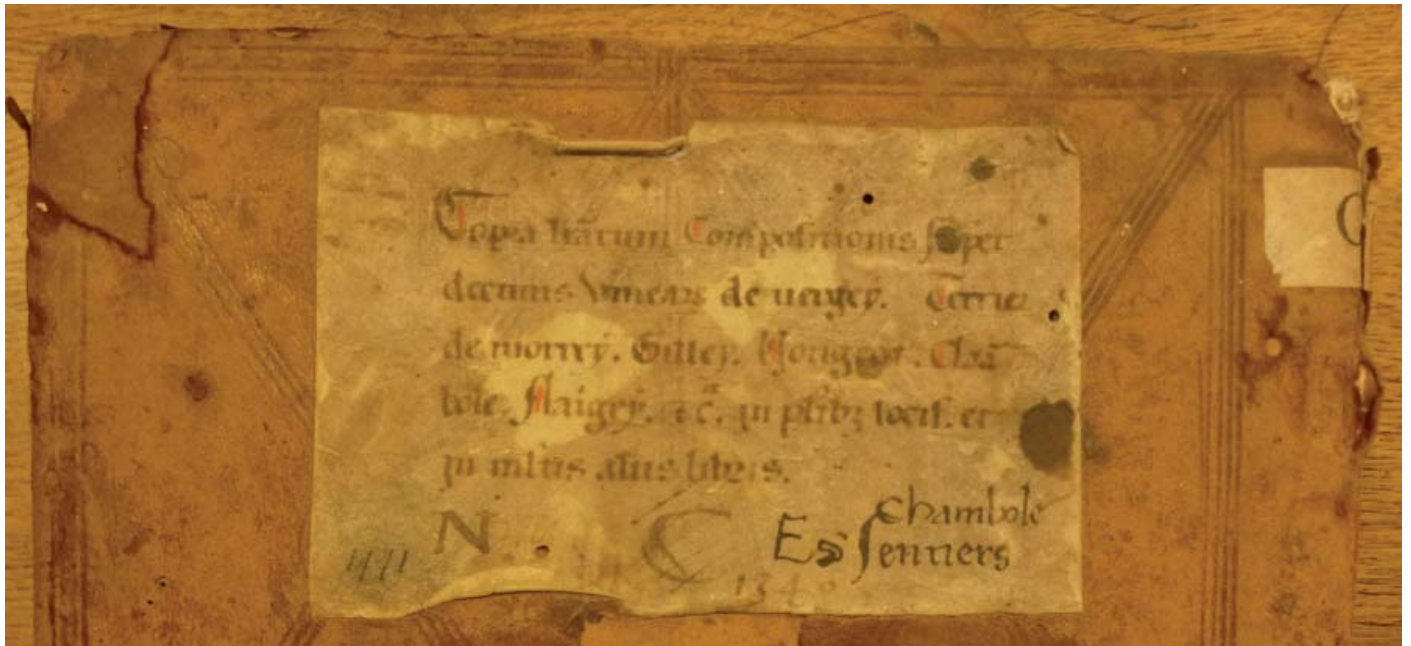


Fig. 237 AD21, 11 H 618. Étiquette avec majuscules rehaussées de rouge



Fig. 238 AD21, 11 H 620. Étiquette avec lettrine rouge

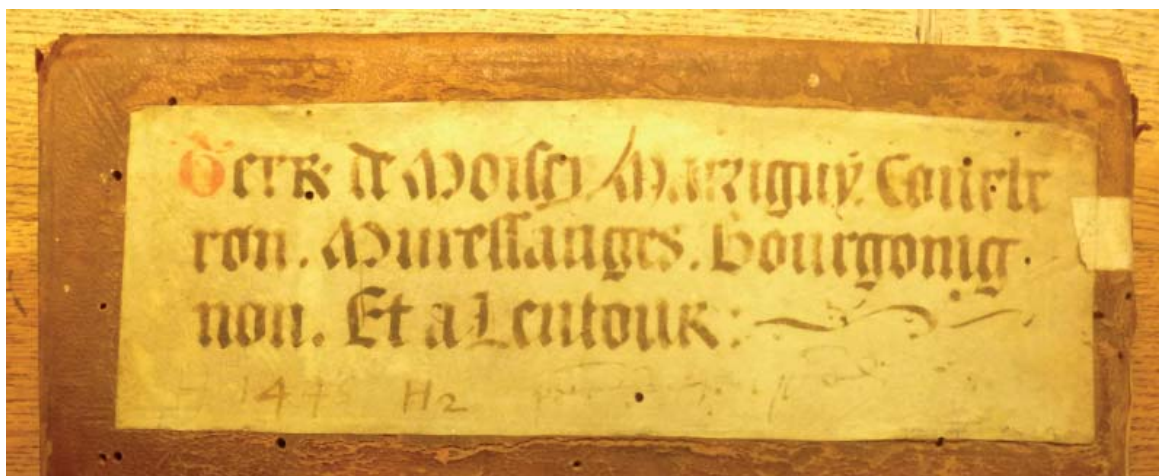


Fig. 239 AD21, 11 H 827. Étiquette avec lettrine rouge

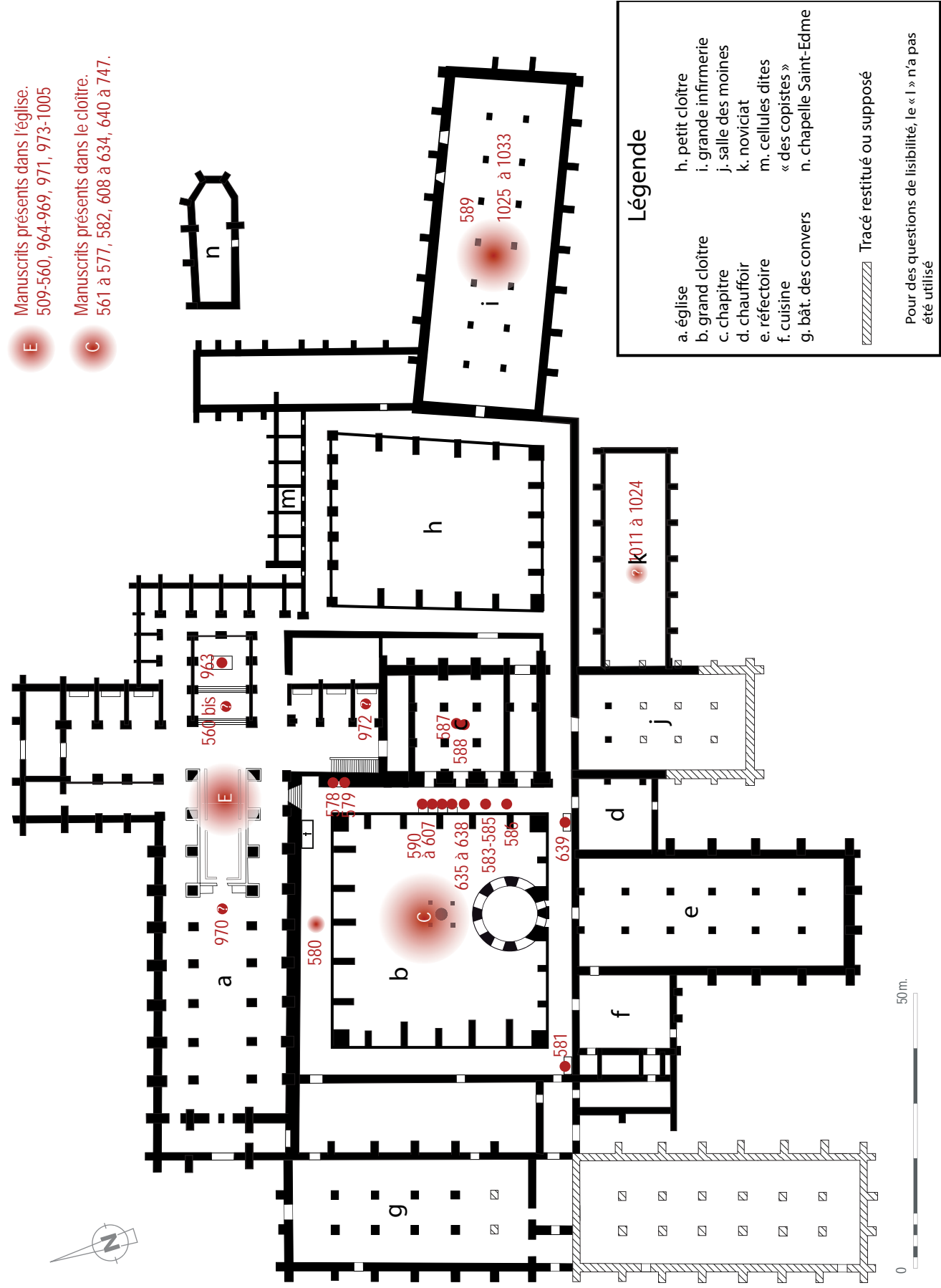


Fig. 240 Plan présentant l'emplacement des mss de Cîteaux, fin XV^e s.

Fig. 241 AD21, 11 H 1166. Tableau présentant les mentions relatives à l'écrit et aux documents dans les comptes de la fin du XV^e s.

année (n.st.)	f.	rubrique	mention
du 1 ^{er} janvier 1489 à Pâques 1491 exclu (3 avril)	43v-45r	pro stipendiis pensionarum et justitiarum	salaires pour des « advocati », des « procuratores » et autres personnes dans le cadre de l'exercice de la justice
	45r-47v	pro scripturis et prosecutionibus processuum	paiements pour l'exécution de mandats, d'enquêtes, salaires des « procuratores » et autres personnes, paiements pour des expéditions item pro duobus debitis et pro papiro ad scribendum facta processuum et pro pergamento (46r)
	47v-48r	pro recuperationibus tuterarum ad utilitatem Cistercii	pro grossa receptione et expeditione litterarum [...] (48r)
	54r	pro emptione et factis marrini latarum plainchiarum doliorum asserum et circolorum	pro papirum [...] pro facta III ^e caudarum in Voulgeto factarum
	62v-64v	pro diversis utensilibus et rebus communibus emptis	primo pro septem cum dimidium ramis papiri [...] (62v)
			item pro una pelle rubea dedit reverendissimus dominus ad cooperiendum missale magnum maioris altaris (64r)
	64v-66v	pro nunciis ad diversa loca directis	item pro pluribus aliis parvis rebus in sex articulis papiri [...] (64v)
	67r-v	pro factura cartularum et terrariorum	paiement de personnes transportant des lettres, dont « frater Philiberti conversi portantis literas » (65r)
			primo pro pergamento empto pro cartularis nostris dedi ad duas vices hoc anno III f. IIII g. d. Et per reverendissimum dominum Cistercii IIII f. V g. Sicut constat per papirum suam [...] (67r)
			Item domino Dominico de Chambola presbitero super scripturis suis in cartularis nostris per compositum precedentem VII f. X g. d. Et tempore presentis computationis videlicet [...] (67v)
			Item II octobris reverendissimis pater expeditit supplicationem prefati domini Dominici mandando domno cellerario et Johanni Denise [...] (67v)
			Item magistro scole de Gilleyo super scripturis suis in dictis cartularis traditi in piscibus solui (67v)
	68r	pro emptione et reparatione librorum	Item pro expensis per me Johannem Laicheti et Dionisium clientem nostrum cum equis nostris et aliis personis nobis servientibus super factura terrariorum de Argilleyo Gillay Nuys Nuilley Conblainchien... (67v) pro emptione librorum sancti Bernardi scilicet De Evangelio eterno et Sermones eiusdem reverendissimis [...]
			Item pro Questionibus magistri Guillelmi Varulon super quatuor libris summarum
		Item Hugoni Pageot de Divione pro Operibus magistri Johannis Gerson in tribus voluminibus bene ligatis. Et pro Expositione magistri Roberti Holort [barré - corrigé Hollrot] super libro sapientie. Et pro Expositione magistri Guillelmi Varulon super quatuor libris summarum [...]	

année (n.st.)	f.	rubrique	mention	
de Pâques 1491 (3 avril) à l'année suivante	69v	pro capitulo generali	Pro variis rebus et diversis operibus pro expensis et necessitate capituli generalis huius anni LXXX [...] cera pergamenno papiro incausto	
	[88 ^e f. v - 89 ^e r]	recepta ex emendis et expletis iusticie	mention de f. du « papiri iusticie Cistercii » (88 ^e v)	
	[89 ^e v]	recepta ex donis successioneibus et elemosinis	mention du « papiri iusticie de Ougiis » (89 ^e r)	
	[99 ^e v-100 ^e v]	pro acquisitionibus et expeditionibus litterarum	mention d'un « papirum » (90 ^e r)	
	[101 ^e r-105 ^e v]	pro salariis et stipendiis servitorum	dépenses pour expédition de lettres	
	[108 ^e r-109 ^e v]	pro stipendiis pensionarum iusticie et forestarium	Item magistro Claudio Bar[n]ier[us] rectori scoliarum Cistercii [...] (101 ^e v)	
	[110 ^e r-112 ^e r]	pro prosecutionibus et scripturis processuum	paiement, dans le cadre de la justice, à des clercs et des scribes, dont paiement à Jean Le Laiche qui a produit des écrits dans le cadre de procès et qui a écrit des terriers « factura terrariorum »	
			paiement à Jean Le Laiche « per tractatum tunc factum » et « pro grossatione sigillatione signatura et expeditione dicti tractatus » (110 ^e r)	
			paiement à Jean Le Laiche « in facto terrariorum terre nostre Domus Dei » (110 ^e r)	
			paiements pour des enquêtes, des scribes, des procureurs	
		[112 ^e r-v]	pro scripturis tractatum et cartarum	paiement pour avoir écrit des traités et des chartes
		[132 ^e v-134 ^e r]	pro pluribus utensilibus et rebus communibus emptis et reparatis	Item pro quinque raimis papiri [...] (132 ^e v)
	de Pâques 22 avril 1492 à Pâques 1493	[134 ^e v]	pro factura terrariorum et cartulariorum	Pro expensis meis Johannis Lacheti et clientum nostrum hoc anno in februario et martio pro renovatione terrariorum apud Banioul Eschenon Baisseyum Ysurram et Nuctacum diversis victibus
			Item domino Dominico de Chambola super scriptura sua cartarum [...]	
			Reverendissimus dominus nundinis de Lendiso anno III ^{ms} X pro una grossa pergaminei mutonum rasi ex ut[...] que parte. Et pro duabus pellibus grossi pergameni ad involuendum et duabus ulnis sele ut p[er]tert[ur] per suam papirum	
[136 ^e v]		pro scolaribus Parisiensis	Reverendissimus dominus hoc anno dedit domno Ogeyo scolari Cistercii et collatio collegii Sancti Bernardi ad duas vices [...]	
			Item domno Jacobo de Pontescisso scolari Cistercii ibidem pro suis responsionibus [...]	
[137 ^e r]		pro capitulo generali	pro variis rebus et diversis operibus pro expensis et necessitate capituli generalis huius anni nonagesimi primi [...] cera pergamenno papiro incausto	
[180 ^e r]			mention d'un « papirum admodiationis », de « litteris admodiationis » et d'un « registrum admodiationis »	
[202 ^e r]			mention d'un papiri iusticie Cistercii, papiri iusticie de Corcelles, papiri iusticie de Ougiis	
[210 ^e r-v]		expensa per idem tempus. Pro ecclesia	Item pro duabus pellibus ad cooperiendum duo colletaria ecclesie dedi per domnum Johannem de Baisseyo (210 ^e r)	
[216 ^e v]		pro expeditionibus litterarum	mention de sentence, mandement, grossatione et sigillatura littere	

année (n.st.)	f.	rubrique	mention
	[217 ^e r-222 ^e r]	pro salariis et stipendiis servitorum	Item magistro Claudio du Vernoy rectori scolarum Cistercii [...] (218 ^e r)
	[225 ^e r-226 ^e r]	pro stipendiis pensiorum iusticis et forestariorum	paiements effectués dans le cadre de la justice à des juges, des scribes
	[226 ^e r-229 ^e v]	pro executione iusticie et prosecutione processuum et causurum	paiements effectués dans le cadre de la justice à des procureurs, pour des travaux d'écriture, pour des écrits, des enquêtes, pour des scellements
	[253 ^e v-255 ^e r]	pro diversis utensilibus et rebus communibus emptis et reparatis	Item pro sex raymis et XII ^{sim} codicibus papirum (254 ^e r)
	[255 ^e v]	pro libris emptis et reparatis	Et pro materiis ad faciendum incaustum (254 ^e r)
	[255 ^e v-256 ^e r]	pro factura cartulariorum et terrariorum	pro una Biblia in parvo volumine reverendissimus pater dedit pro emptis unum scutum et pro ligatura IX grossos valent [...]
	[256 ^e v-258 ^e r]	pro nunciis ad diversa negocia directis	Prima aprilis ante Pasca anno LXXXXII reverendissimus pater dedit Girardo Moreal receptori Argileii qui scribit in cartulariis II f (255 ^e v)
	[260 ^e r]	pro scolaribus	Item hoc anno in septembri reverendissimus dominus dedit domino Dominico de Chambola qui etiam scribit in cartulariis [...] (256 ^e r)
			mentions d'envois et de réception de lettres
			In aprili reverendissimus dominus dedit domino Ogeyo cellerario collegii nostri Parisiensis X f. quos sibi dederat ad prosequendum jura Cistercii in foresta de Argileyo et alia sibi commissa apud regem [...]
			Item X ^{ti} decembris reverendissimus pater misit per [...] procurat[...] Cistercii Sancti Paulo de Belna scolari Cistercii

Fig. 242 Tableau présentant les volumes absents du catalogue de Jean de Cirey

Mss ou mention	Contenu	Annotations
9	Bible, Octateuque	Trois volumes d'une Bible provenant de La Grâce Notre-Dame, entrés à Cîteaux fin XV ^e ou début XVI ^e . Note ms 10, f. 310v. Cités dans les catalogues modernes
10	Bible, Rois et Malachie	
11	Bible, Macchabées I et II, Nouveau Testament	
30	dit Psautier de Saint Vaast ou Psautier de saint Robert	Conservé dans le Trésor au XVII ^e et au moment de la Révolution française. Vu par E. Martène et U. Durand. Reliure XV ^e aux armes de Cîteaux rapportées, ex-libris de Cîteaux
44	Bruno Signienis, Exposition super Pentateuchum	L'identification avec le Cirey 28 est douteuse. Reliure de type Cirey, armes de Cîteaux rapportées ex-libris fin XV ^e
62	Geoffroy d'Auxerre, Expositio super Canticum canticorum	Reliure XVIII ^e aux armes de Cîteaux. Ex-libris primitif de Clairvaux. Note indiquant la donation à Cîteaux en 1468
159	saint Augustin, De civitate Dei	Reliure fin XV ^e -début XVI ^e aux armes de Cîteaux rapportées. Provient de La Bussière (note f. 207), entré à Cîteaux avant 1665
184	saint Bernard, Sermons sur le Cantique des cantiques	Fragment du cart. d'Épernay, 2 ^e moitié XV ^e , en reliure. Reliure aux armes de Cîteaux rapportées. Ex-libris XIV ^e -XV ^e de la chartreuse d'Apponay, diocèse de Nevers. Ex-libris XVII ^e -XVIII ^e de Cîteaux. Note f. 166v : acheté en 1479 par le seigneur Stephanus Robillard vicair de Bonnencontre (Côte-d'Or)
186	saint Bernard, Sermons sur le Cantique des cantiques	Reliure XII ^e -XIII ^e aux armes de Cîteaux rapportées
192	Gerardus Leodiensis, Liber de doctrina cordis. Saint Bernard, Homiliae super Missus est	Aucun indice dans le catalogue Manuscrits enluminés
196	œuvres d' Hugues de Fouillo y et de Fulbert de Chartres	Note f. 55v : « Frère Claude religieux de Cisteaux (bon fils ?) », XV ^e -XVI ^e
207	Defensor Locogiagensis, Liber Scintillarum	Reliure XV ^e -XVI ^e aux armes de Cîteaux rapportées. Ex-libris XVII ^e -XVIII ^e
209	Arnoldus de Hollandia, Summa	Reliure XV ^e aux armes de Cîteaux rapportées. Figure dans le catalogue envoyé à Montfaucon
210	Bartholomeus de Sancto Concordio sive Pisanus, Summa de casibus conscientiae	Reliure XV ^e aux armes de Cîteaux rapportées
211	Smaragdus, Diadema monachorum. Alanus de Insulis, Opuscula	Reliures XVII ^e aux armes de Cîteaux rapportées. Ex-libris de Cîteaux XVI ^e . Note f. 211v, fin du XV ^e : « Soit rendu à Mess. Les religieux de Barbeau car y leur appartient. Pichon »
268	Échecs moralisés en français, traduction de Jacobus de Cessolis, Ludus scaccorum moralisatus	Reliure Cirey, avec acte du XIII ^e en contreplat, citant la grange de Tontenant
341	Gratianus, Decretum, cum glossa Bartholomaei Brixienis	L'identification avec le Cirey 860 est douteuse. Reliure Cirey aux armes de Cîteaux rapportées
564	Petrus Comestor, Historia scolastica	Reliure Cirey aux armes de Cîteaux rapportées. Note f. 241r, XIV ^e -XV ^e : « Iste liber est domini Johannis de J[...] monachi Cisterciensis quem emit Parisius (?) »
586	Johannes Nider, De reformatione status coenobitici	Reliure XV ^e -XVI ^e aux armes de Cîteaux
596	Carta caritatis, Ecclesiastica officia, Consuetudines	Reliure Cirey aux armes de Cîteaux rapportées. Ex-libris de Cîteaux XVI ^e -XVII ^e

Miss ou mention	Contenu	Annotations
598	Liber privilegiorum Cistercii	XIV ^e , ajouts XV ^e . Conservé avec les archives ?
600	Réforme de l'Ordre de Cîteaux au XIII ^e et XIV ^e s.	XV ^e -XVI ^e s.
20465	Isidorus Hispalensis, De summo bono, Etymologiae	Imprimé à Venise en 1483. Reliure Cirey. Ex-libris de Cîteaux XVIII ^e
AD21, 1 F 23	Michael Meldensis, Psalterii expositio	Reliure XII ^e -XIII ^e . Ex-libris de Cîteaux début XIII ^e
Reliure de AD21, cart. 198 vol. 1	Cart. de Saint-Jean-de-Losne et Losne	XVIII ^e . Fragments remployés en couverture. Bible glosée, XIV ^e (Luc)
Reliure de AD21, cart. 198 vol. 2	Exemption de péage et de rouage en Bourgogne	XVIII ^e . Fragments remployés en couverture. 1 ^{er} ais texte non identifiés. 2 ^e ais : Bible glosée, XIV ^e (Psaumes 113, 115, 116)
Reliure de AD21, inv. 193	Inventaire des titres concernant les biens dans le district de Saint-Jean-de-Losne	Vers 1793. Fragments remployés en couverture. Décrétales de Grégoire IX (Titulus VII De haereticis, Titulus XII De homicidio voluntario vel casuali)
Mention dans AD21, Q 822	Deux livres d'Épîtres et Évangiles dont l'un des cotés est garni de plaques d'argent	Rapport sur une tentative de vol dans le Trésor. Liste des biens se trouvant au Trésor. Liste des biens se trouvant dans la sacristie. 12 septembre 1790
Mention dans AD21, 11 H 1166, f. folioté 68r (actuel 50r)	Pro empicione librorum sancti Bernardi scilicet De Evangelio Eterno et Sermones eiusdem re[...] pr[...] soluit XXI g. Item pro questionibus magistri Guillelmi Varulon super quatuor libris summarum XX g.	Comptes. Achetés entre le 1 ^{er} janvier 1489 et Pâques 1491 (3 avril) Comptes. Achetés entre le 1 ^{er} janvier 1489 et Pâques 1491 (3 avril)
Mention dans AD21, 11 H 1166, f. non folioté (actuel 255v)	Item Hugoni P[...] lot de Divione pro operibus magistri Johannis Gerson in tribus voluminibus bene ligatis. Et pro expositione magistri Roberti super libro sapientie. Et pro expositione magistri Guillelmi Varulon super quatuor libris summarum dedit VII f. Pro una biblia in parvo volumine re[...] pr[...] dedit pro empicione unum stutum et pro ligatura IX grossos valent II f. d. Ideo hic II f. d.	Comptes. Achetés entre le 1 ^{er} janvier 1489 et Pâques 1491 (3 avril)
	Collecta quorundam privilegiorum ordinis cisterciensis	Comptes. Achetés entre Pâques 1492 (22 avril) et Pâques 1493 (7 avril)
	Codifications cisterciennes	1491, imprimés à Dijon. Nombreux exemplaires connus, mais celui de Cîteaux n'a pas été retrouvé 1490, imprimées à Strasbourg. Aucun exemplaire connu

Miss ou mention	Contenu	Annotations
<p>Joseph Meglinger, Descriptio itineris Cisterciensis, parag. 84, repris dans Chabeuf p. 327 et E. Martène et U. Durand, Voyage de deux bénédictins, p. 221-222</p>	<p>Bréviaires d'Albéric et de saint Etienne : « Duos libellos nobis offerrebant, in quibus precum statutarum canones propria manu exararunt divi Patres Stephanus et Albericus, primi, quod circa epistolae initium dixeram, Cistercii abbates. Venerabar pulcherrima pignora simplicissimae antiquitatis, et clare elucentes sanctimoniae characteres exosculabar. Libelli trium digitorum latitudinem non excedunt, plus tamen longitudinis habent. Dum clausos aspicias, parvi apparent, at aperti triplo majores evadunt ; foliis, quae ex membrana rudi constant, ter complicatis, deorsum, et ambobus lateribus. Neque in utraque parte litteris implentur paginae, sed interius tantum : ita ut licet folium a folio sejungas, nisi plicae explicentur, nullae litterae prostant ; quae quidem minutissimae paucis syllabis totas periodos brevissimo compendio absolvunt. Nulla comp. seu tegumento vinciuntur, sed uno in latere filum colligat folia, ne diffuant ; ac deinde sacculus ex corio libellos recipit, egressuris forte de monasterio Patribus tunc serviens ; quo etiam hodie a pulveribus custodiuntur »</p> <p>Description de E. Martène et U. Durand : « Nous vîmes aussi les anciens bréviaires des religieux de Cîteaux, écrits d'un caractère fort menu dans des petits cahiers amovibles, que l'on tirait aisément pour donner aux voyageurs ».</p>	<p>Dijon, BM, ms 115, bréviaire portatif dit de saint Bernard</p>
<p>E. Martène et U. Durand, Voyage de deux bénédictins, p. 221-222</p>	<p>Les actes du concile de Constance & plusieurs autres pieces touchant le schisme des papes d'Avignon</p> <p>Radulphi in Apocalypsim</p>	
	<p>Bartholomaei de Parentinis ordinis Praedicatorum de officio missae. 1342</p>	
	<p>Jacobi Anglici monachi Melrorensis summa theologica. 1270</p>	
	<p>Ejusdem de sacramento altaris, item de quatuor vitutibus moralibus</p>	
	<p>Guillelmi Benedicti monachi Cisterciensis ordinis abbatis monasterii de Killes in Moravia Flos florum floruit. 1350</p>	
	<p>Gervasii Tilberiensis epistola ad Massilienses</p>	



Fig. 243 BMD, ms 253. Armes de Cîteaux rapportées sur une reliure Cîrey (restaurée)

Fig. 244 Description des manuscrits par E. Martène et U. Durand

Description	Cirey	Mss
la bible en six volumes, que saint Etienne troisiéme abbé de Cîteaux fit corriger par des Rabins	563, 564, 565, 566	12, 13, 14, 15
le manuscrit qui contient la règle de saint Benoît, les anciens Us de Cîteaux, le martyrologe & plusieurs autres choses qui regardent l'ordre	445 ?	114 ?
Les actes du concile de Constance & plusieurs autres pieces touchant le schisme des papes d'Avignon		
Tractatus magistri Richardi abbatis de Dora doctoris in theologia super salutatione angelica	775	
Guillelmi monachi Clarevallensis summa de virtutibus scripta anno 1240	321 ou 799 ?	
Sermones magistri Durandi ordinis Praedicatorum	773	
Nicolai abbatis Prulliacensis sermones	789	
Guiberti de Tornaco ordinis Minorum sermones	492	
Distinctiones Nicolai de Biaren	341	
Sermones Nicolai Vercellensis abbatis S. Andreae prope Januam ordinis Cisterciensis	454	
Scrutinium scripturarum per dialogum depositum ab episcopo Burgensi Paulo de S. Maria	297	
Gaufridi babuini super Matthaëum	83 ou 368 ?	
Radulphi in Apocalypsim		
Bartholomaei de Parentinis ordinis Praedicatorum de officio missae. 1342		
Nicolai Oresmes de potestate papali & regali	904 ou 1156 ?	
Johannis Pecham ordinis Minorum in Ezechielem	54	
Jacobi Anglici monachi Melrorensis summa theologica 1270		
Ejusdem de sacramento altaris, item de quatuor vitutibus moralibus		
Insolubilia Richardi de Kylermgercon	222	
Brouvaldi monachi Cisterciensis de gratia & libero arbitrio contra Pelagianos. 1340	226	203
Jacobi de Altavilla abbatis de Eberbaer in libros quatuor sententiarum. Floruit 1393	211, 236, 237, 380, 382, 765 ou 1079 ?	
Quotlibeta Godefridi Goberti de Fontibus	224 ou 225 ?	
Petri Holkot, monachi Clarevallensis in libros 4 sententiarum. 1355	1120 ?	
Guillelmi Benedicti monachi Cisterciensis ordinis abbatis monasterii de Killes in Moravia Flos florum floruit. 1350		
Francisci Maronis ordinis Minorum in 4 libros sententiarum. 1320	243 ?	
Adae de Corlandon moralia scripta ante annos 500	184	
Liber Victoriae a Porchetto de Salva ignis Januensi adversus Judaeos script. Ante 400 annos	173	231
Gervasii Tilberiensis epistola ad Massilienses		

Fig. 245 Tableau présentant les volumes contenus dans les inventaires des moines c. 1473-1475

Noms des moines	N° de l'inv.	Date	Description des livres	Identification	Cirey ?	Description du catalogue
Symo de Faverneyo	1	1473	Item in ipsa camera ad exercitium quotidianum sunt libri sequentes : Decretales Decretum			
			liber qui dicitur Ordo iudiciarius	Traité d'Aegidius de Fuscariis ou de Francreudus a Corneto		
			liber qui dicitur Olim de modo placitandi	Summa de ordine iudiciario d'Otto Papiensis (XII ^e s.), dite Summa Olim, du 1 ^{er} mot de l'incipit	704	Alius liber, similiter pergamenno coopertus, continens sommam que dicitur Olim et partem destructionis Troge et quedam alia incipiens : Olim edebatur, cuius 2 ^m folium incipit : generaliter, et penultimum desinit : admittantur
			Questiones Thome de veritate	ouvrage de Thomas d'Aquin, ou d'après Thomas d'Aquin		
Stephanus de Villamauri	3	1475	liber magistri Egidii de Roma	ouvrage de Gilles de Rome		
			Item habeo unum [parv]ulum Breviare a quodam fratrum meorum michi pro tempore concessum cum Breviario			
			Item habeo unum Breviarium et Diurnale			
			unum Psalterium et III ^{or} libellos orationum et Antiphonale dimidii temporis			
anonyme	4		Item unum volumen in galico quod feci scribi in quo continentur ista scilicet : quidam liber qui Malbee dicitur et passio Christi, destructio Jherusalem secundum Gamalielem et Nychodemum, Vindicta Salvatoris de Pylato et quedam parve cronice et Expositio VII fialarum	Renaud de Louhans, Livre de Mélibée et de Prudence. Les Sept folles de l'ire de Dieu sont la 1 ^e partie d'un traité sur les Sept dons du Saint Esprit		
			Item habeo aliquos alios libros de domo et quosdam alios ad usus nostros ad studendum			
			in libris pro studio cothidiano habeo Compendium theologie	Traité de Thomas d'Aquin, ou de Johannes Rigaldi, ou d'Hugo Ripelin de Argentina		
Nicolaus de Sinemuro	5					

Noms des moines	N° de l'inv.	Date	Description des livres	Identification	Cirey ?	Description du catalogue
			Aremandum de Bello Visu De declaratione dictionum et dictionum difficilium			
			alium etiam De evvangelica preparatione Virgilium in Eneide, Georgicis et Bucolicis	Traité d'Eusèbe de Césarée Virgile, Énéide, Géorgiques et Bucoliques	1178	Eusebii de preparatione euuangelica
			3um scripti Thome et primam 2° Summe ejusdem	ouvrage de Thomas d'Aquin, ou d'après Thomas d'Aquin		
Ogerius de Grangia	6		duo Doctrinalia, unum magnum et aliud parvum et unum ia[m] dividim[us]			
Ogerius de Grangia	7		Parabolas Salomonis in magno volumine scriptas		350	Textus librorum Salomonis et quedam Cronica, in satis magno volumine, cujus 2 ^m folium in tabula in rubro incipit : XXII enuam, et penultimum desinit : bellum [Montpellier, BU, ms 79]
Hymbertus de Trenorchio	8		Habeo eciem libros multos quorum una pars usui meo pertinet [...]ative			
Garnerius	10		Breviarium unum cum Psalterio			
Guillelmus de Cabilone	11		libros et papiros diversarum materiaram unum Breviarium unum Doctrinale unum Gressimum unum Doctrinale unum Diornale unum Breviarium et Diurnale totius anni Psalterium	Evrardus Bethuniensis, Graecismus		
Guillelmus de Divione	12		in libris, duo Brevariaria parvum et [...]			
Johannes de Landas	13		unum Psalterium cum uno parvo Diurnale et multos alios libros pauc[i] valoris unum Breviarium unum Diurnale unum Psalterium et multa alia minuta unum Breviarium unum Psalterium in p[le]no item ung Psaultier			
Johannes de Paigneyo	14					
Odo de Divione	15					
Petrus de Flageyo	16					
Stephanus de Auxona	17					
Guyot de Villebichot	18					

Noms des moines	N° de l'inv.	Date	Description des livres	Identification	Cirey ?	Description du catalogue
			et ung Dyeurn[el] des ouraisons			
			et aultres petis qu[aternes] et papiers de peu de vailleur			
			Itel ledit a II Brevieres			
			ung Dieurnel			
			II Psaultiers			
anonyme	19		II livres en papier et en francois, l'ung se nomme la Somme du rois, l'autre Dez VII fioules de l'ire Nostre Seigneur	frère Laurent, La Somme le roi. Les Sept fiolles de l'ire de Dieu sont la 1 ^e partie d'un traité sur les Sept dons du Saint Esprit		

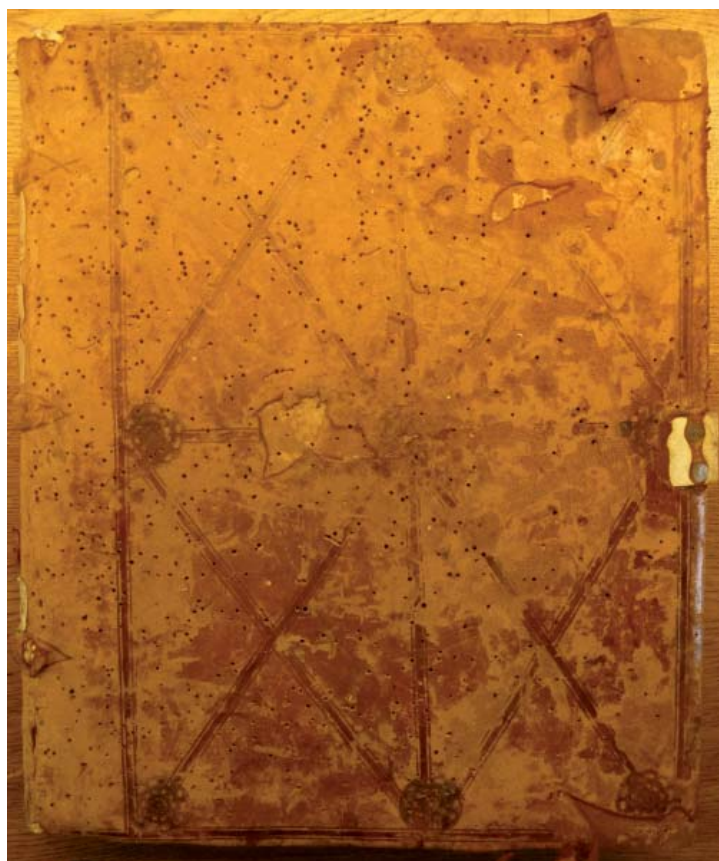


Fig. 246 AD21, 11 H 275, 1^{er} plat. Reliure Cirey



Fig. 247 BMD, ms 175, 2^e plat. Reliure Cirey



Fig. 248 AD21, cart. 192, dos. Reliure Cirey, nerfs saillants



Fig. 249 AD21, 11 H 276. Reliure Cirey, nerfs



Fig. 250 AD21, 11 H 276. Reliure Cirey, nerfs



Fig. 251 AD21, 11 H 1036. Reliure Cirey, dos



Fig. 252 AD21, cart. 195, 1^{er} plat. Reliure Cirey



Fig. 253 AD21, cart. 195, 2^e plat. Reliure Cirey



Fig. 254 AD21, 11 H 613. Fermoir



Fig. 255 AD21, 11 H 1166. Fermoir



Fig. 256 AD21, 11 H 1166. Fermoir



Fig. 257 AD21, 11 H 416. Fermoir

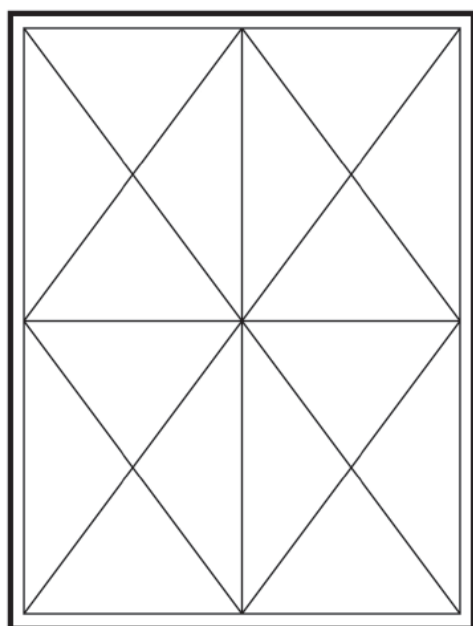


Fig. 258 Schéma du décor le plus couramment utilisé sur les reliures Cirey

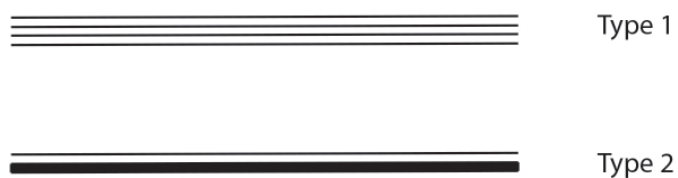


Fig. 259 Schéma des principaux filets utilisés sur les reliures Cirey

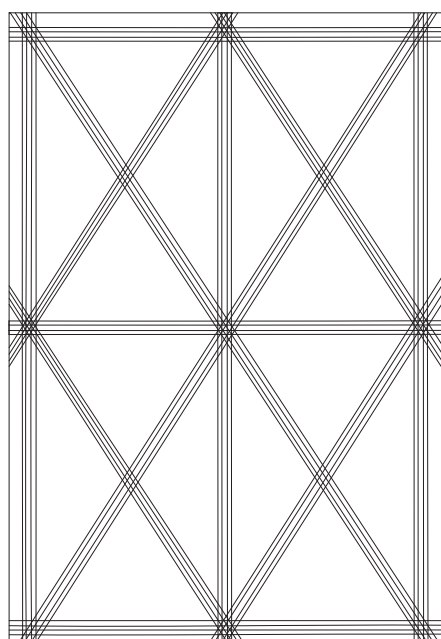


Fig. 260 AD21, 11 H 1179. Schéma de la reliure 212

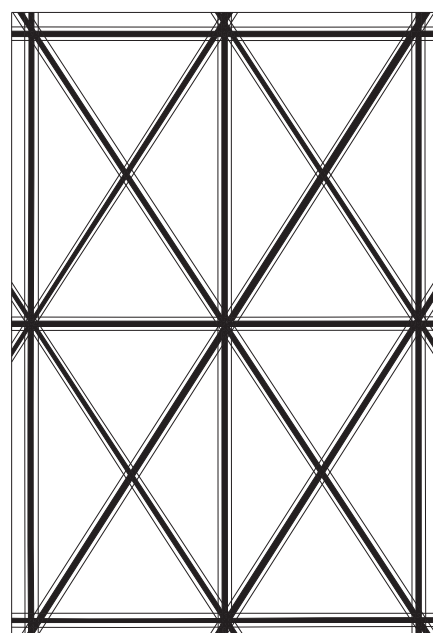


Fig. 261 AD21, 11 H 1036. Schéma de la reliure

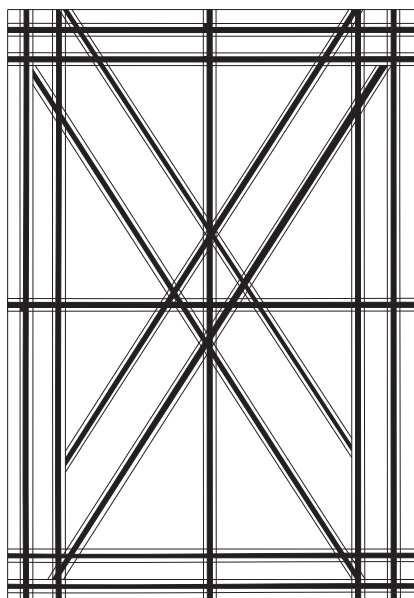


Fig. 262 AD21, 11 H 1166. Schéma de la reliure

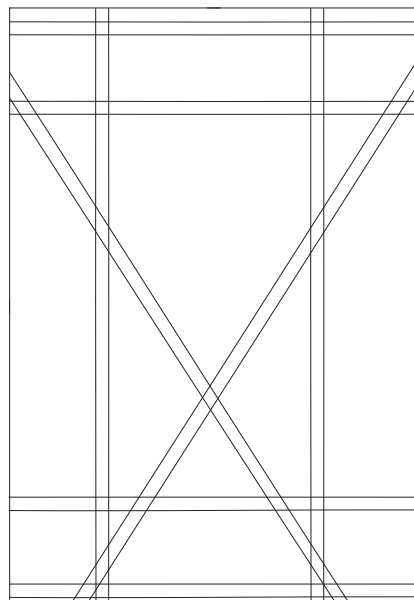


Fig. 263 AD21, 11 H 1168. 1^{er} plat. Schéma de la reliure

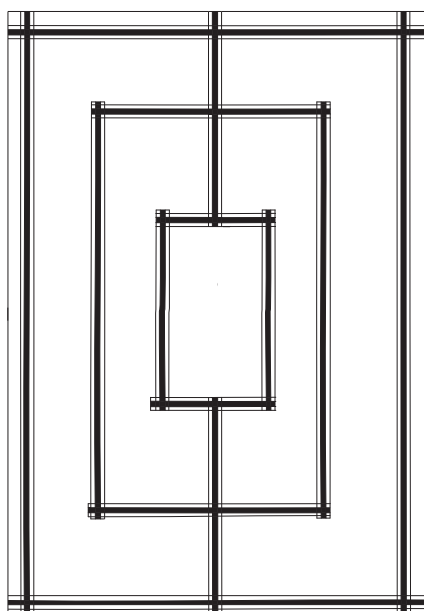


Fig. 264 AD21, 11 H 1168. 2^e plat. Schéma de la reliure

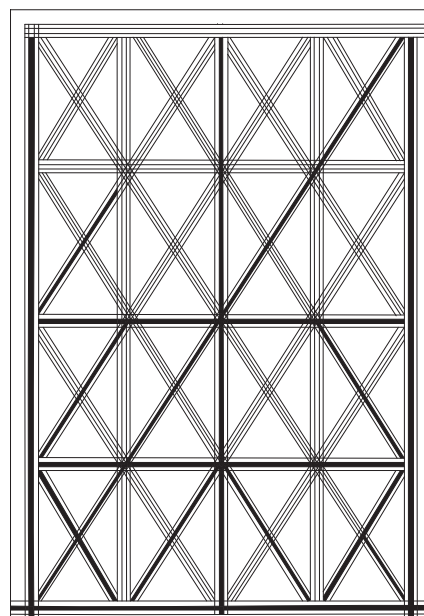


Fig. 265 AD21, cart. 192. 2^e plat. Schéma de la reliure

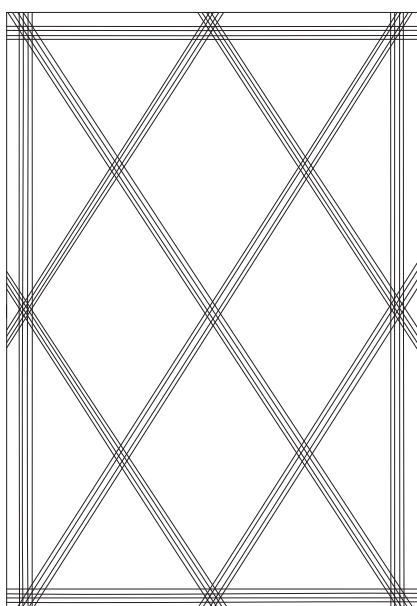


Fig. 266 AD21, 11 H 1168. 2^e plat. Schéma de la reliure



Fig. 267 AD21, cart. 190. Rosace

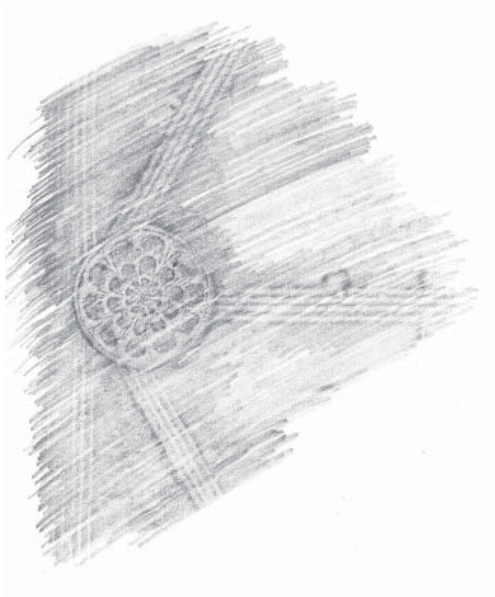


Fig. 268 AD21, cart. 190. Rosace, frottis

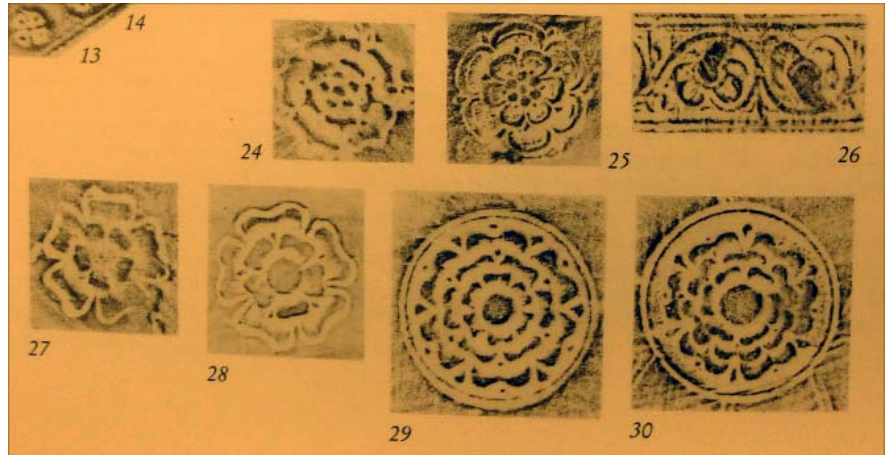


Fig. 269 Frottis de rosaces de reliures allemandes du XV^e s., réalisés par K. Holter



Fig. 270 BMA, S78. Reliure de la 1^e moitié du XVI^e s., estampée de rosaces

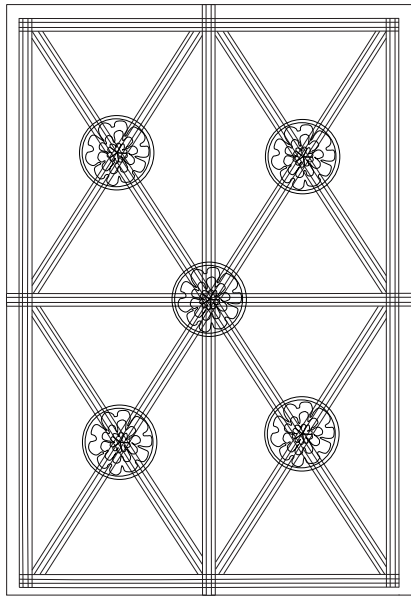


Fig. 271 AD21, 11 H 125. Schéma de la reliure

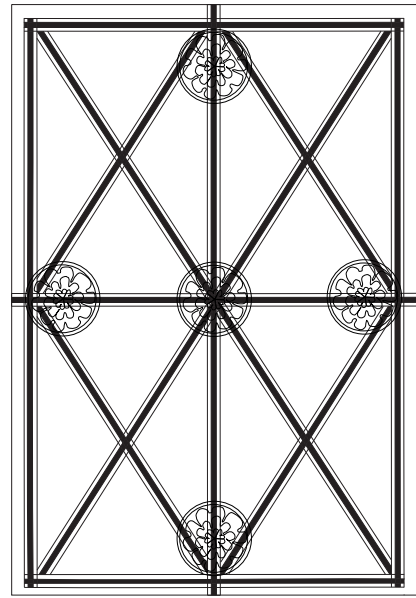


Fig. 272 AD21, 11 H 126. Schéma de la reliure

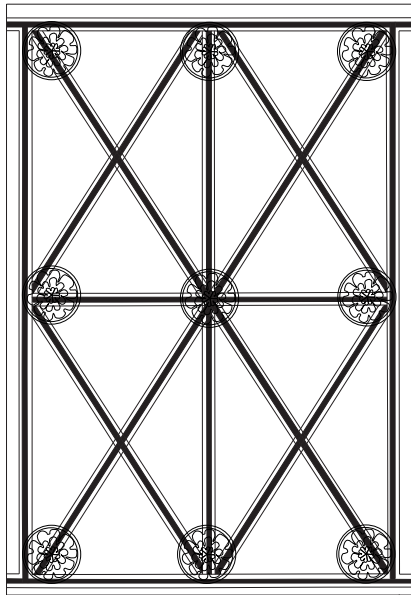


Fig. 273 AD21, 11 H 275, 1^{er} plat. Schéma de la reliure

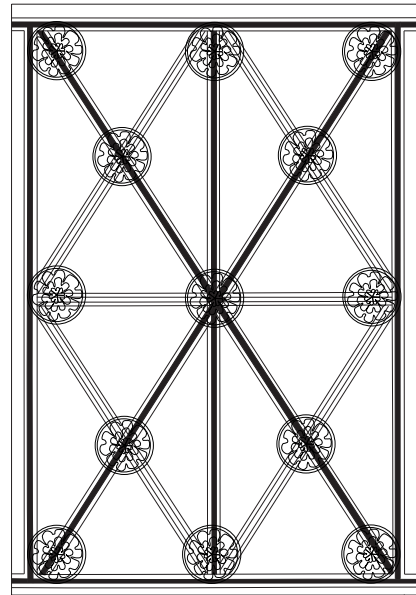


Fig. 274 AD21, 11 H 275, 2^e plat. Schéma de la reliure

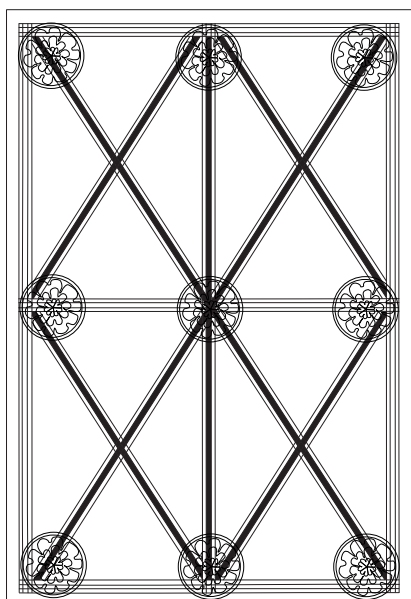


Fig. 275 AD21, cart. 187. Schéma de la reliure

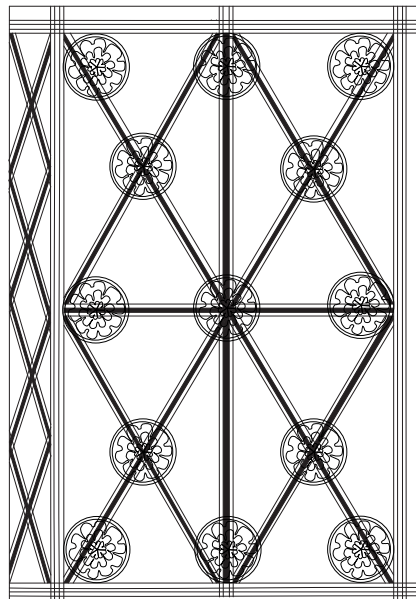


Fig. 276 AD21, cart. 192, 1^{er} plat. Schéma de la reliure

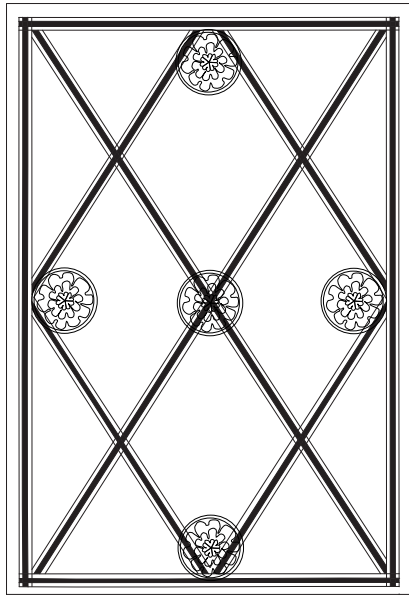


Fig. 277 AD21, 11 H 469. Schéma de la reliure

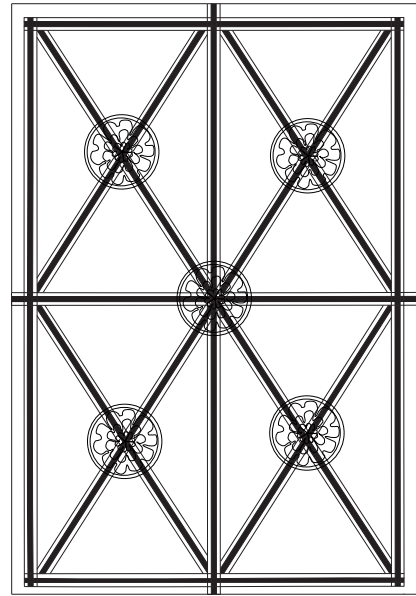


Fig. 278 AD21, 11 H 542, 1^{er} plat. Schéma de la reliure

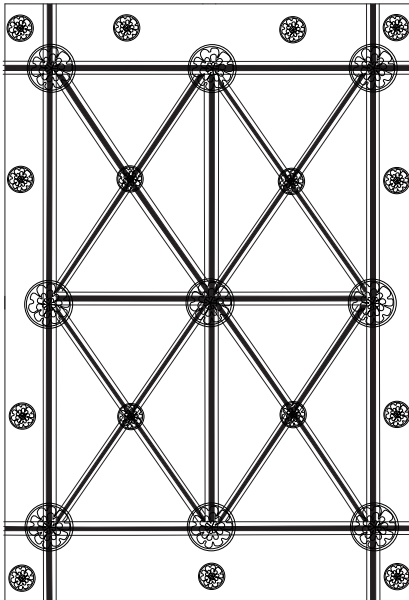


Fig. 279 AD21, cart. 185, 1^{er} plat. Schéma de la reliure

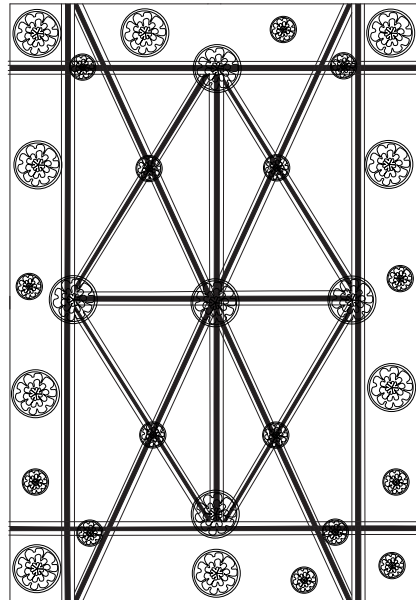


Fig. 280 AD21, cart. 185, 2^e plat. Schéma de la reliure

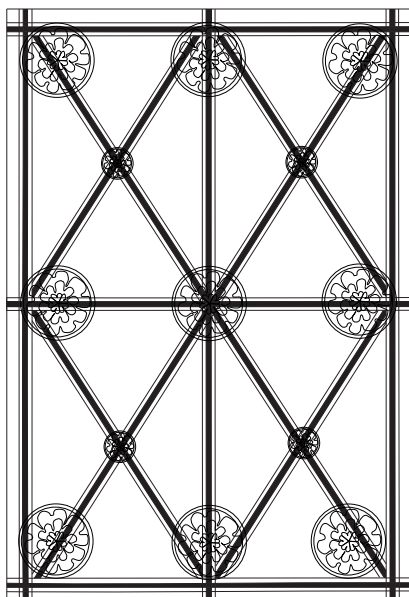


Fig. 281 AD21, cart. 193. Schéma de la reliure



Fig. 282 AD21, 11 H 129. Fer à l'oiseau

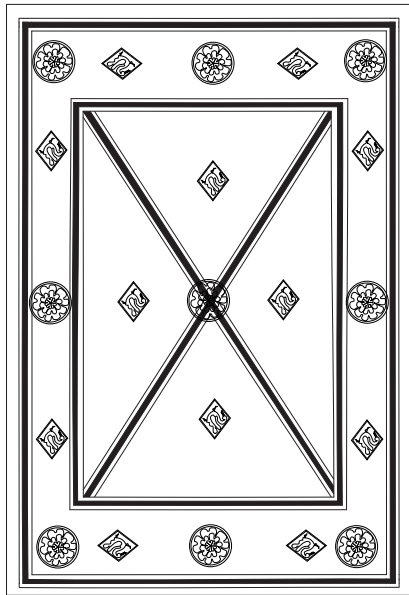


Fig. 283 AD21, 11 H 129. Schéma de la reliure

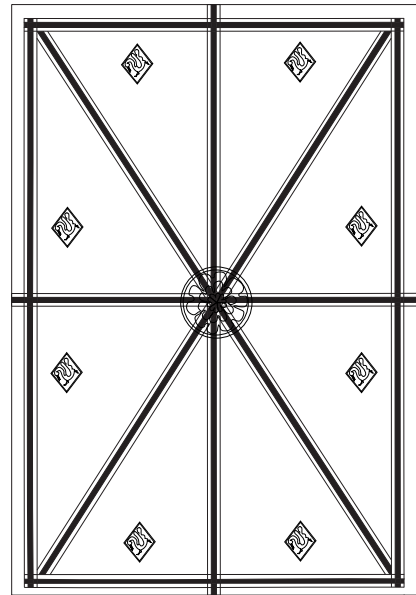


Fig. 284 AD21, 11 H 127, 2^e plat. Schéma de la reliure

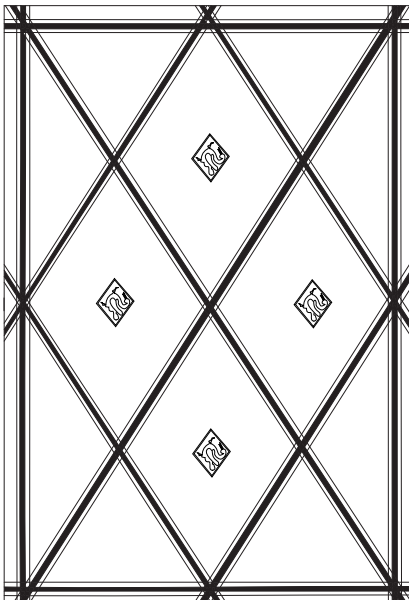


Fig. 285 AD21, cart. 187. Schéma de la reliure



Fig. 286 AD21, 11 H 613. Fer au dragon

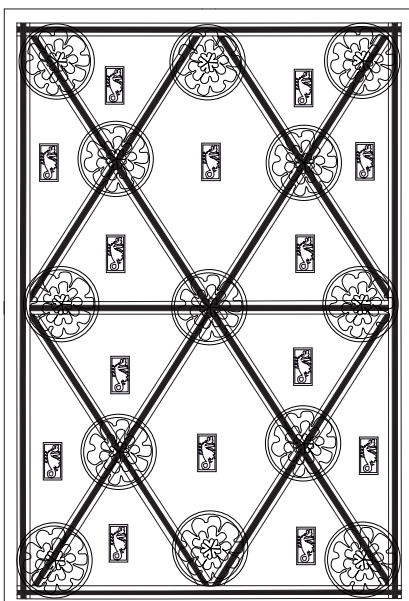


Fig. 287 AD21, 11 H 613. Schéma de la reliure



Fig. 288 AD21, cart. 192. Reliure Cirey, dos, détail



Fig. 290 BMD, ms 53. Traces laissées par des ferrures



Fig. 289 BMD, ms 63. Traces laissées par des ferrures



Fig. 292 AD21, 11 H 1168. Reliure de type Cirey, début XVI^e s.



Fig. 291 BMD, ms 141. Traces laissées par des ferrures



Fig. 293 AD21, 11 H 1168. Contre-agrafe, remploi

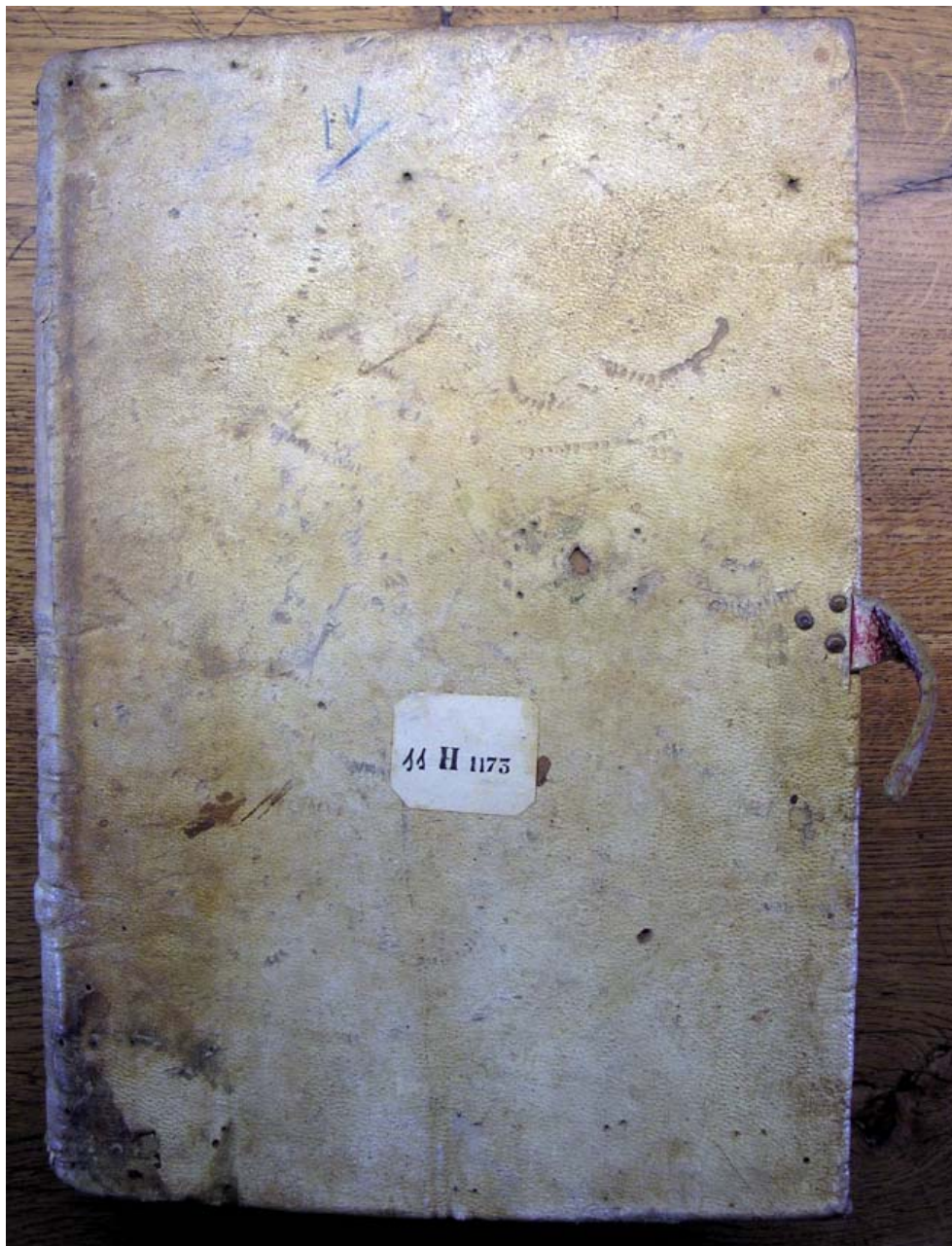


Fig. 294 AD21, 11 H 1173. Reliure début XVI^e s.



Fig. 295 BMD, ms 195, 2^e plat. Filets, rosaces, fleurs de lys



Fig. 296 BMD, ms 642. 2^e plat. Décor à la roulette



Fig. 297 BMD, ms 658. 2^e plat . Décor à la roulette



Fig. 298 BMD, ms 600. 2^e plat. Décor à la roulette (1539 ?)



Fig. 301 AD21, cart. 188, 1^e contre-garde. Remploi : hymne notée, XIV^e s.

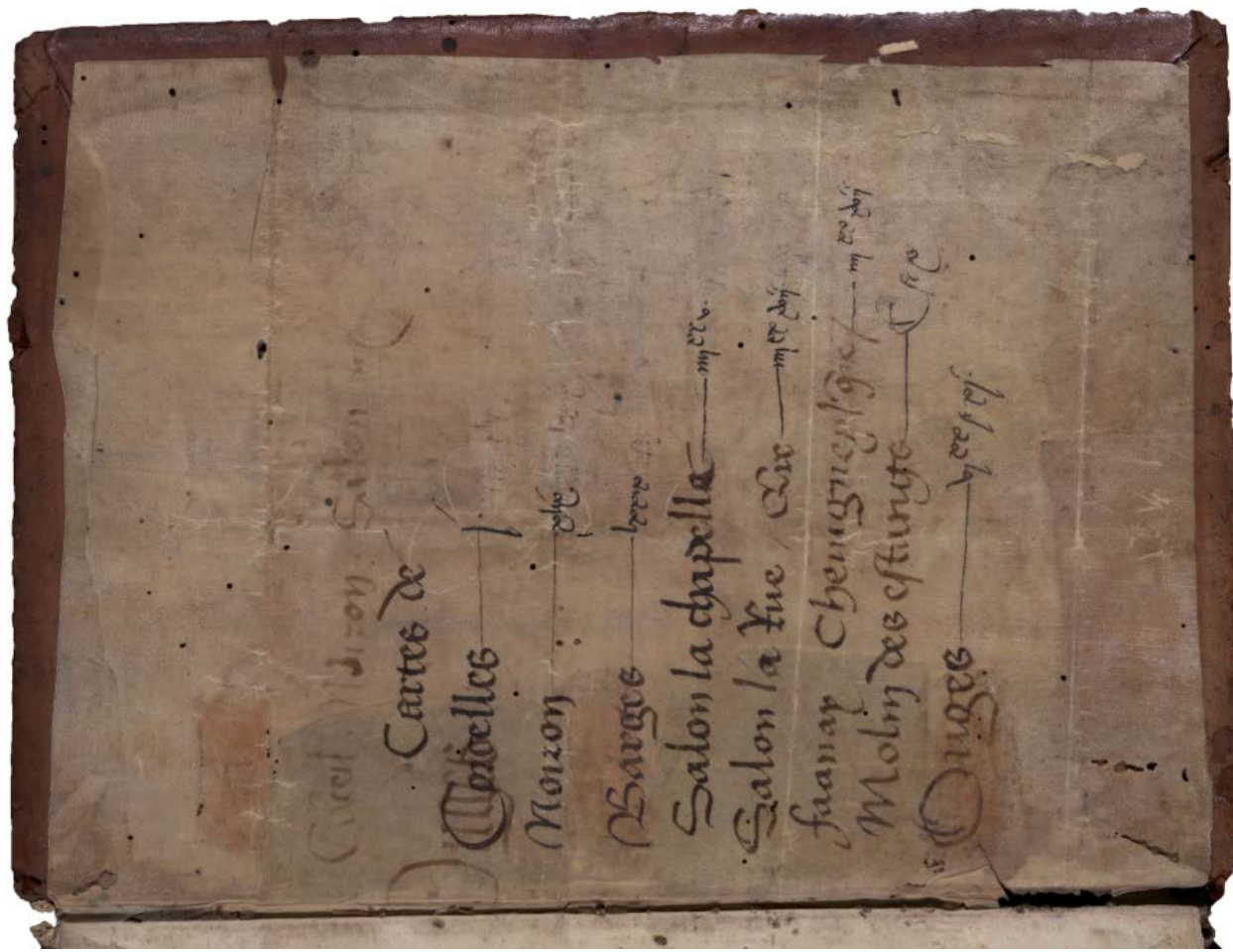


Fig. 302 AD21, cart. 189, 2^e contre-garde. Remploi : reliure souple, XV^e s.



Fig. 303 BMD, ms 63, 1^{er} plat. Remploi d'un ais creusés pour y placer les fermoirs



Fig. 304 BMD, ms 2816. Défaits de reliure : couverture estampée de fers



Fig. 305 BMD, ms 2816. Défaits de reliure : couverture estampée de fers



Fig. 306 BMD, ms 2816. Défaits de reliure



Fig. 307 BMD, ms 2817. Défaits de reliure

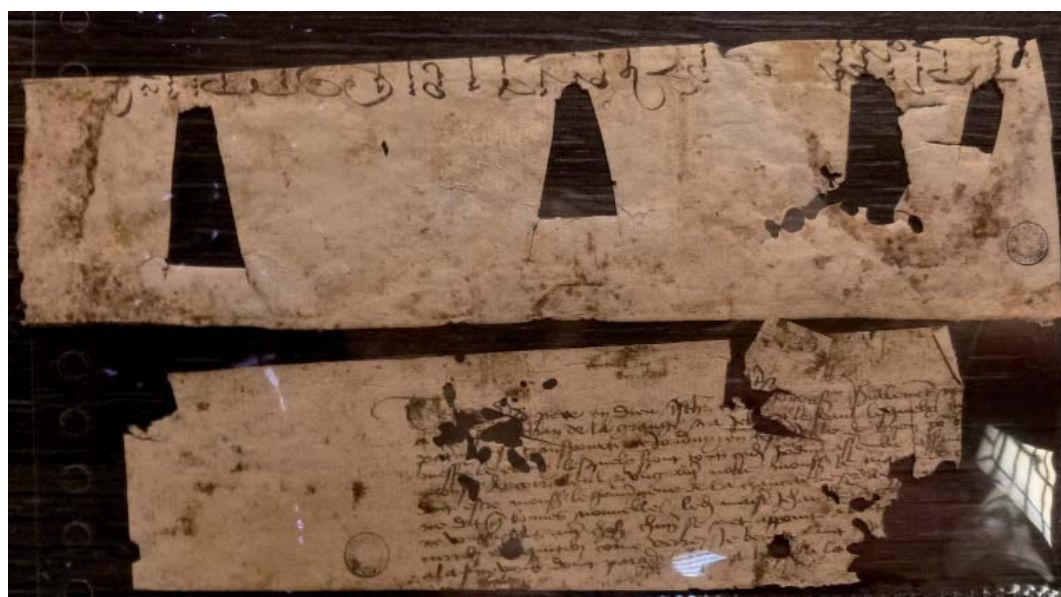


Fig. 308 BMD, ms 2817. Défaits de reliure



Fig. 309 BMD, ms 942, 1192. Intitulatio, adresse

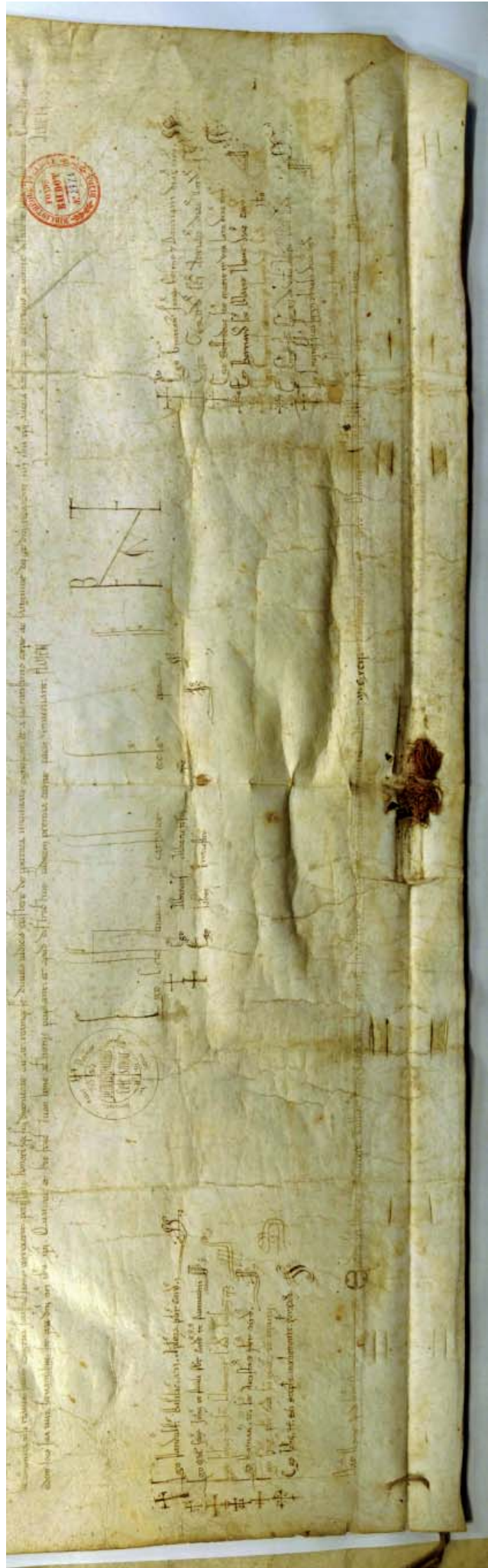


Fig. 310 BMD, ms 942, 1192. Rota, benevalete, signaturs cardinalices

privilegia in Innocentij p[apae] n[on]i p[ro]p[ri]o

habeant. et de quo plenam noticiam habeatis p[er] uos transire a-
 gerit. ut eo b[e]n[e]dictione ualorum. et uelutim oblatione al-
 tarum. ordinatione monachor[um]. auctoritate sedis aplice recep-
 ualitate. Porro si epi. uel alii ead[em] reat[us] in monachos
 n[ost]ros uel p[ro]p[ri]as mibi constitutas. suspensionis. exco[m]muni-
 cationis. uel interdicti sententiam promulgauerint. hinc eam in in-
 cenarios uros p[ro] eo q[uo]d decimas no[n] soluntis. hinc alia omnia
 que ad aplice legitimitate uobis indulta s[un]t. seu b[e]n[e]d[ic]t[i]o[n]e uel
 p[ro] eo quod uobis aliqua b[e]n[e]d[ic]t[i]o[n]e uel obsequia et caritate p[ro]hi-
 terint. uel ad laborandum aduenerint in illis diebus in quibus uos
 laboratis et alii ferantur eandem sententiam. p[ro]hibent. ip[s]am
 tanquam contra sedis aplice indulta p[ro]latam durimus irri-
 tandam. nec uelle h[ab]ere firmitate habeant. quas tacito nomine
 interdicti edimus. et contra tenorem aplice uel p[ro]p[ri]e privilegiorum
 contra h[ab]ere m[er]uerunt. Pa[ter]na quoq[ue] ac tranquillitate u[ost]re p[ar]te
 na in posterum sollicitudine p[ro]uidere uolentes. auctoritate
 aplice p[ro]hibemus ut infra clausuras loco[rum]. seu grangiarum
 u[ost]rarum. nullus n[on]iam. seu furtum committere. ignem in-
 ponere. hominem temere capere. uel interficere. seu uolentiam
 audere exercere. Peccata omne libertates et immunitates a
 p[re]decessorib[us] n[ost]ris. P[ro]p[ri]is pontificib[us] ordi[n]i u[ost]ro co[n]cessas. ne
 non libertates. et exemptiones secularium exactionum a reg-
 bus. et principib[us]. uel aliis fidelib[us] rationabiliter uobis m[er]ito
 tatis auctoritate aplice co[n]firmam[us]. et p[ro]p[ri]e scripta privilegia
 co[m]muniu[us]. Decernimus ergo ut nulli omnino homi[n]u[m] liceat
 p[re]sentiu[m] monachum temere p[er]iurare. aut eius possessiones uel
 re uel ablatas retinere. minuire seu quibuslibet ueracit[er]
 sitare. sed omnia integre co[n]seruentur. eor[um] p[ro] quor[um] gub[er]n-
 natione. ac sustentatione concessa s[un]t u[ost]ris u[ost]ris p[ro]p[ri]e
 cura. Salua sedis aplice auctoritate. Si qua igitur infra
 rum exlatia. secularis uel p[ro]p[ri]a hanc n[ost]re co[n]firmationis paginam
 laeas contra eam temere uenire temptauerit. eor[um] tercio uel quatuor-
 tuor. nisi reatum suum ogna satisfactione correperit. p[er]dit

tr[ans] honore q[ui] sui

privilegia in Innocentij p[apae] n[on]i p[ro]p[ri]o

ne honoris q[ui] sui dignitate careat. ream q[ue] de d[omi]no iudicio
 credere et p[er]petua iniquitate cognoscat. et a sacratissimo corpore
 et sanguine dei. et d[omi]ni redemptoris n[ost]ri ih[esu] xpi aliena fiat. atq[ue]
 in extremis exanimis d[omi]ne ultionis subiacet. Cunctis autem
 eor[um] loco sua uia seruandis. sic par d[omi]ni n[ost]ri ih[esu] xpi Qua
 ramos et hinc fructum bone actionis percipiant. et apud districtum
 iudicem premia eterne pacis inueniant. Amen Amen Amen

R
E
M

Innocentius catholice ecclesie eps

Ego Pandulfus p[ro]p[ri]e card[inalis] basilice. et ap[osto]lic[us] p[ro]p[ri]o

Ego Petrus de sa[ct]o cecilio p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego lord se puden. a[post]olice p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego Guido se orane cu[m] t[er]m[in]i. a[post]olice p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego Hugo p[ro]p[ri]e card[inalis] sorath. et equo[rum]

Ego Ioh[ann]es. et sa[ct]i steph[ani] maximonte p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego Cuthi. et sa[ct]i laur[entii] in lucana p[ro]p[ri]e card[inalis]

32 privilegia in Innocentij p[apae] n[on]i p[ro]p[ri]o

Ego Stephanus. et sa[ct]i Praxedis p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego Bernard[us] sa[ct]i petri ad uincula p[ro]p[ri]e card[inalis] et eua[n]g[elista]

Ego Ioh[ann]es. et sa[ct]i p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego hyard. et sa[ct]i marci cell[ularis] p[ro]p[ri]e card[inalis]

Ego h[er]m[ann]o sa[ct]i Cosme. et h[er]m[ann]o dia[coni] card[inalis]

Ego h[er]m[ann]o sa[ct]i d[omi]n[i] dia[coni] card[inalis]

Ego Gregorius sa[ct]i eua[n]g[elista] in aquino dia[coni] card[inalis]

Ego nicolaus sa[ct]i o[m]n[i]u[m] in modum dia[coni] card[inalis]

Ego Gregorius sa[ct]i i[ulian]i dia[coni] card[inalis]

Ego h[er]m[ann]o sa[ct]i theodori dia[coni] card[inalis]

Ego con[stantinus] sa[ct]i lucie in orthia dia[coni] card[inalis]

Ego hugo sa[ct]i eustachii dia[coni] card[inalis]

Ego de h[er]m[ann]o sa[ct]i hen[rici] et ualtherii ep[iscop]i

Ego de h[er]m[ann]o sa[ct]i d[omi]n[i] ep[iscop]i

Ego de h[er]m[ann]o sa[ct]i albanensis ep[iscop]i

privilegia in Innocentij p[apae] n[on]i p[ro]p[ri]o

per laur[entiu[m]. per manu[m] Ramaldi d[omi]ni p[ro]p[ri]o Notarii cancellarij
 n[ost]ri agentis. in nono Ian[uar]ii Indictione scilicet. Incarnationis
 d[omi]ni Anno d[omi]ni M. c. xc. viij. Pontificatus n[ost]ri d[omi]ni Innocentij
 p[apae] n[on]i. anno secundo. Paschalis p[apae] n[on]i.

De co[m]m[un]i paschalis p[apae] n[on]i. Confirmat locum et ordinem Cisterciensium
 et a[post]olice inter Cisterciensium et molinenses monachos

Paschalis eps seruus seruorum dei. Venerabili filio. Alberto
 noui molinensi abbi. q[uo]d in cabilonensi parochia t[er]m[in]i et
 eiusq[ue] succellorib[us] regulariter substituendis. In p[ro]p[ri]o. De la-
 rum quod ad religiosum p[ro]p[ri]u[m] et a[post]olice salutem p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e mo-
 n[ast]ri. autore deo sine aliqua est dilacione complendu[m]. Unde uos
 o filii in d[omi]no dilectissimi. cetera difficultate omnem u[ost]ram p[ro]p[ri]e
 am[icit]iam petitionem admittimus. quia religionem n[ost]re paterne cog-
 nitamur affectu. Locum igit[ur] illum quem inhabitandu[m] p[ro] quiete
 monasterii elegistis ab omniu[m] mortalium molestis t[er]ra ac labe-
 rum fore sanamus. et abbatiam illi p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e haberi ac sub apli-
 ce sedis tutela specialiter p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e. quandiu uos ac succello-
 res u[ost]ri in ea qua hodie obseruatis discipline ac frugalita-
 tis obseruancia p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e. salua cabilonensi eccl[esi]e canonice re-
 uerentia. Presentis itaq[ue] decreti pagina n[ost]re d[omi]n[i]cane ne
 quaqua[m] omnino persone liceat h[ab]ere n[ost]re co[n]u[er]sationis im-
 mutare. neq[ue] n[ost]ri quod nouu[m] dicitur anob[is] monachos sine
 regulari co[m]mendatione suscipere. neq[ue] congregatione unum aliu[m]
 tuis quibuslibet aut uolentis p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e. Eam sane co[n]u[er]satione
 de d[omi]n[i]cane quam inter uos et molinensiu[m] claustru[m] mona-
 chos frater n[ost]er Lugdunen[sis] eps. tunc aplice sedis maritus
 cum p[ro]p[ri]e hinc hinc q[ui] religiosis u[ost]ris et p[re]decessor[um]
 n[ost]ri aplice memorie u[ost]ram l[et]i p[ro]p[ri]e. nos tanq[ua]m n[ost]ra
 bilem ac laudabilem co[n]firmam[us]. Vos igit[ur] filii in xpo dilec-
 tissimi ac delectandissimi meminit debetis. q[ui] p[ro]p[ri]e u[ost]ri
 claustris latitudines. p[ro]p[ri]e ip[s]as eam monasterii laur[entii n[ost]ri

Fig. 311 BMD, ms 598. Copie figurée : rota, beneualete, signatures cardinales

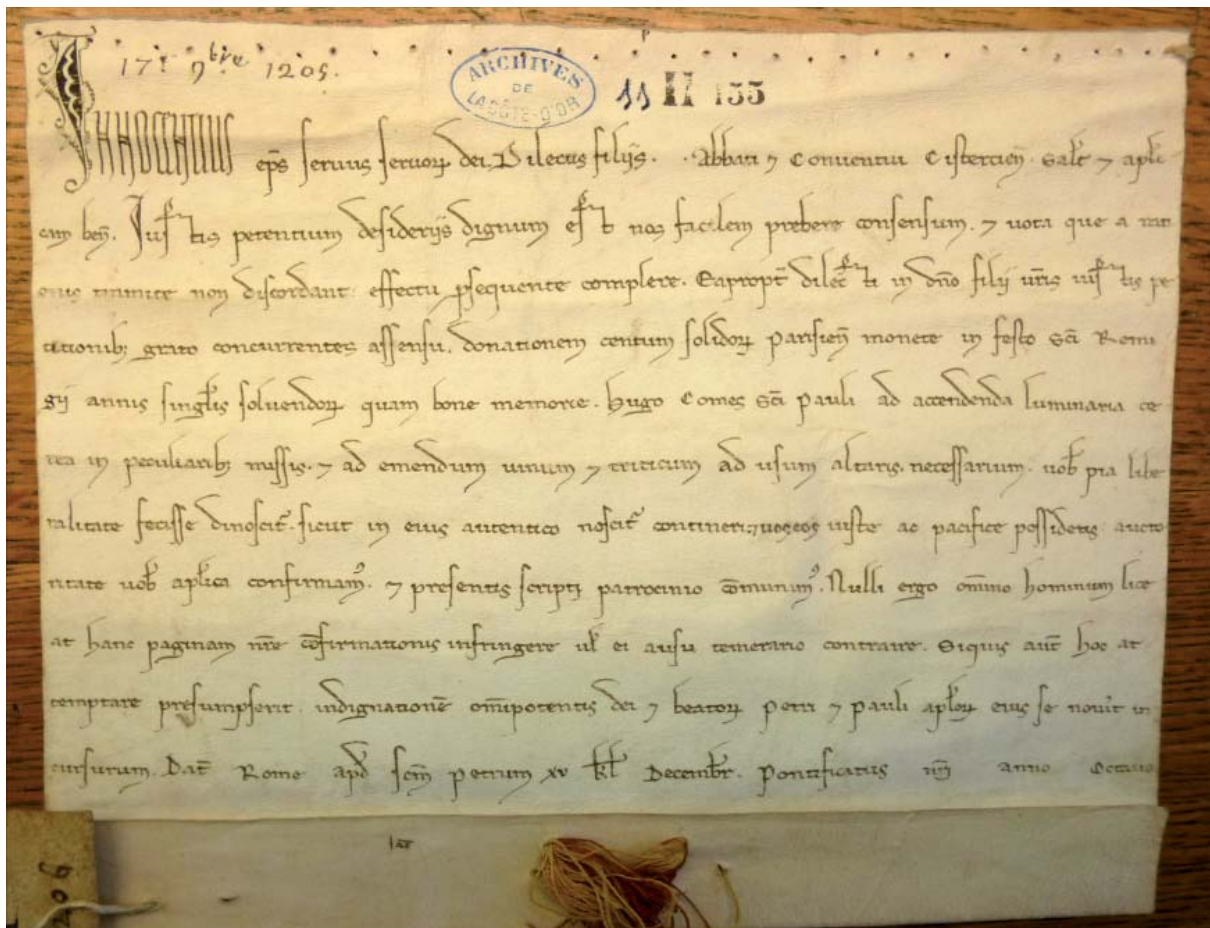


Fig. 312 AD21, 11 H 155, s.d. (1205). Lacs de soie rouges et jaunes

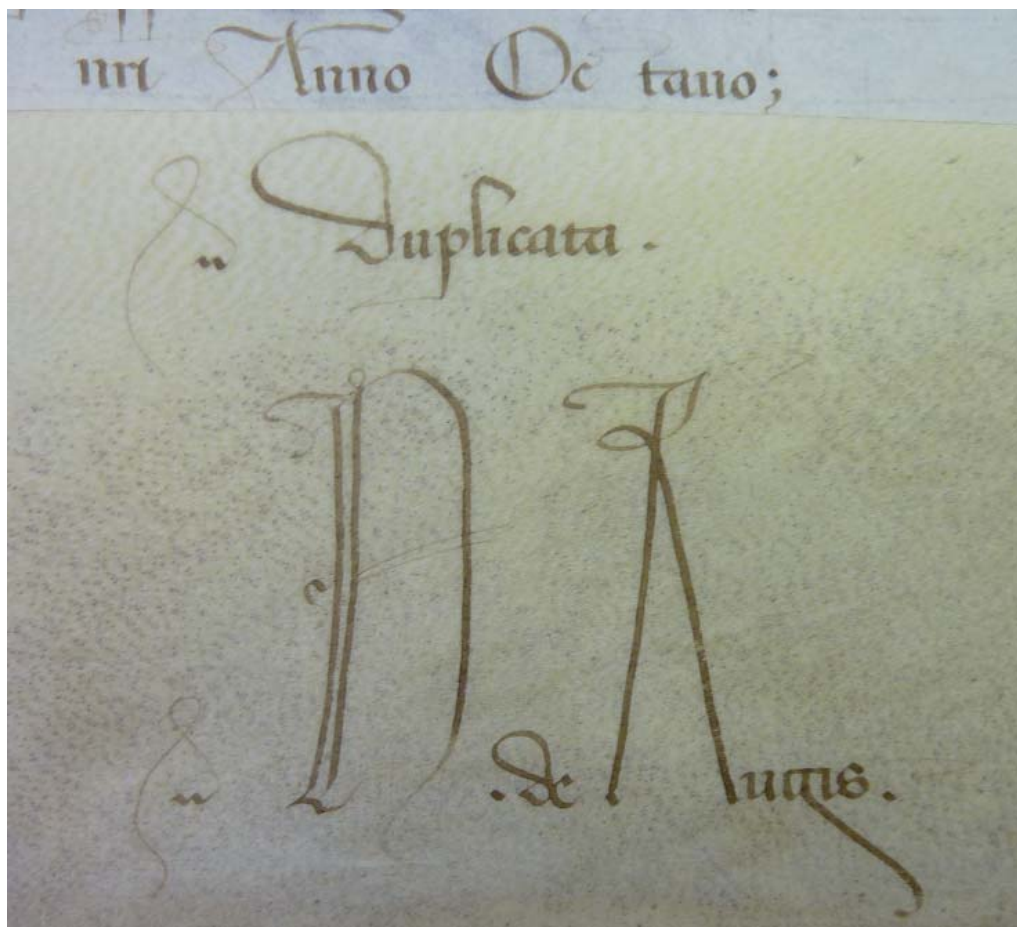


Fig. 313 AD21, 11 H 4, s.d. (1302). Mention « duplicata », nom du scribe de la chancellerie « N. de Rugis »

Fig. 314 Tableau présentant les actes pontificaux dont les originaux sont conservés

pape	adresse	mots-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Alexandre III	G. abbati et fratribus Cisterciensibus	Quotiens controversia	1165, 1 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256	754	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 256.
Clément III	abbati et conventui Cistercii	Justis petentium desideriiis	1190, 9 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	313	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Célestin III	Willelmo abbati monasterii Cisterciensis eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis	Religiosam vitam eligentibus	1192, 15 février	BMD, ms 942	1361	A. Original. BMD, ms 942. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 113-126, n° 3.
Célestin	abbati et conventui Cisterciensibus	Justis petentium desideriiis	1192, 30 septembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	314	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Innocent III	abbati et conventui Cisterciensibus	Solet annuere	1202, 13 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	310	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Innocent III	abbati et conventui Cisterciensi	Cum a nobis petitur	1205, 15 novembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155	408	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 225v.
Innocent III	abbati et conventui Cisterciensi	Justis petentium	1205, 17 novembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155	406	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 155. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 218r-v.
Innocent III	abbati et conventui Cisterciensi	Cum a nobis petitur	1211, 8 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 524	3688	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 524. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 189, f. 86r.
Grégoire IX	abbati et conventui Cysterciensibus	Sacrosancta Romana ecclesia	1229, 20 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	306	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Grégoire IX	abbati et conventui Cisterciensibus	Cum a nobis petitur	1229, 20 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	309	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Grégoire IX	abbati et conventui Cisterciensibus	Quoniam habundavit	1230, 25 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	318	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Grégoire IX	abbati et conventui Cisterciensibus	Cum a nobis petitur	1230, 9 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	307	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Grégoire IX	abbati et conventui Cisterciensibus	Cum a nobis petitur	1230, 9 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	308	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Grégoire IX	abbati et conventui Cystercii	Cum a nobis petitur	1230, 9 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	316	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Innocent IV	abbati Cisterciensi	Habitantes in domo	1245, 18 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	1375	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 163-165.
Innocent IV	abbati et conventui Cisterciensibus	Ex parte vestri	1245, 4 mai	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	312	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Innocent IV	archiepiscopo Eboracensis	Ex parte dilectorum	1250, 1 mars	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	301	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23

pape	adresse	mots-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Innocent	archiepiscopo Eboracensis	Ex parte dilectorum	1250, 1 mars	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	315	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Innocent IV	decano capelle ducis et officiali Divionensis Lingonensis diocesis	Cum in causis	1250, 9 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 965	3151	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 965.
Alexandre IV	universis christi fidelibus	Vite perennis gloria	1255, 13 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	302	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Alexandre IV	abbati et conventui monasterii Cistercii	Religionis vestre favor	1259, 6 mars	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	311	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Urbain IV	abbati et conventui Cistercii	Meritis vestre	1262, 1 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 235	899	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 235. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 192, f. 198v-199r.
Martin IV	Lincolnensi et Norwicensi episcopis ac dilecto priori de Novo Loco iuxta Stanffordiam ordinis sancti Benedicti Lincolnensis diocesis	Sua nobis dilecti filii	1284, 15 octobre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	300	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Boniface VIII	Sancti Stephani Divionensis et de Ougneyo monasterii ac decano ecclesie Belnensis Lingonensis et Eduensis diocesis	Inter ceteras sollicitudinis	1300, 28 septembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1172	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Boniface VIII	ad futuram rei memoriam	Ad hoc apostolice sedis	1302, 23 mars	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	12	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Clément V	abbati et conventui monasterii Cisterciensis	Sacre religionis vestre	1309, 1 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656	4550	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — A'. Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — B. Vidimus 1314, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — C. Copie XV ^e du vidimus 1314, Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 186, f. 28r-29r.
Clément V	abbati et conventui monasterii Cisterciensis	Sacre religionis vestre	1309, 1 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656	4551	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — A'. Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — B. Vidimus 1314, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — C. Copie XV ^e du vidimus 1314, Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 186, f. 28r-29r.
Clément V	episcopo Cabilonensi et dilectis filiis ecclesie Belnensis ac capelle ducis Burgundie Divionensis	Sacre religionis merita	1309, 1 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656	4552	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — A'. Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656.
Clément V	episcopo Cabilonensi et dilectis filiis ecclesie Belnensis ac capelle ducis Burgundie Divionensis	Sacre religionis merita	1309, 1 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656	4553	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656. — A'. Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656.

pape	adresse	mois-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Jean XXII	filii de Westmonasterio et de Sancto Albano Londoniensis et Lincolnensis diocesis monasteriorum abatribus ac magistro Rigaudo de Acerio scolastico ecclesie Aurelianensis nuncio apostolice sedis in Anglia	Querelam dilectorum filiorum	1318, 24 septembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	305	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Jean XXII	abbati et conventui monasterii Cisterciensis	Ad vos et monasterium vestrum	1328, 1 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656	4555	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 656
Benoît XII	Guillelmo Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Ad statum tui sacri	1335, 13 juillet	BMD, ms 942	5763	A. Original. BMD, ms 942.
Urbain V	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Sacre vestre religionis	1363, 11 octobre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483	3547	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483. — B. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483.
Urbain V	abbati monasterii Sancti Benigni Divionensis et prepositis ecclesie Avintonensis ac official[is] Eboracensi	Petitio dilectorum filiorum	1363, 27 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	304	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23
Clément VII (antipape)	abbati et conventui monasterii Cistercii	Exigit vestre devotio[n]is	1386, 15 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670	4644	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670. — B. Vidimus 1385, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670. — C. Vidimus 1385, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670. — D. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 186, f. 47r-v.
Martin V	Cabilonensi et Eduensi episcopis	Humilibus supplicum	1427, 27 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1183	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Eugène IV	ad futuram rei memoriam	Providentia sedis apostolice	1436, 16 avril	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1184	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 118v-119r.
Eugène IV	ad perpetuam rei memoriam	Ad decorem sacre religionis	1437, 1 novembre	BMD, ms 942	5764	A. Original. BMD, ms 942.
Eugène IV	presidenti et consiliariis in parlamento [... legio Parisios	Justis et honestis	1443, 14 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1185	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Nicolas V	abbati monasterii sancte Genovefe Parisiensis et decano capelle ducum Burgundie.	Nuper siquidem	1447, 2 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1191	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634. — B. Vidimus de 1447, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Nicolas V	ad perpetuam rei memoriam	Sedis apostolice providentia	1447, 24 octobre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1190	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634. — B. Vidimus de 1447, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.

pape	adresse	mois-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Nicolas V	abbati monasterii Sancti Stephani fec[...] de Divione ducis Burgundie nuncupate de eodem loco Lingonensis diocesis ac officialis [...]	Ex [...] rebus	1453, 1 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1194	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Nicolas V	episcopo Cabilonensi et dilectis filiis abbati monasterii de Loxovio Bisuntinis diocesis ac decano capelle ducis Burgundie de Divione Lingonensis diocesis	Justis et honestis	1453, 16 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1193	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Calixte III	Sancte Genovefe et Sancti Maglorii Parisienstium monasteriorum abbatibus	Solers et provida	1457, 2 mars	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1195	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Pie II	Sancte Genovefe et Sancti Maglorii Parisienstium monasteriorum abbatibus	Solers et provida	1459, 2 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1196	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Pie II	Cisterciensibus Cabilonensis diocesis et universis ac singulis aliorum ubilibet consistentium cisterciensis ordinis monasteriorum abbatibus et conventibus	Cum a nobis petitur	1459, 3 juillet	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	10	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Pie II	ad futuram rei memoriam	Apostolice sedis	1463, 29 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634	1203	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 634.
Sixte IV	abbati monasterii de Aceyo et Guidoni Gardileti decano capelle divitum de Divione Bisuntinensis et Lingonensis diocesis	Humilibus supplicum	1472, 8 mai	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 809	2663	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 809
Sixte IV	Ad perpetuam rei memoriam	Regimini universalis ecclesie	1476, 10 mars	BMD, ms 942	5766	A. Original, BMD, ms 942. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 220-229. — C. Collecta quorundam privilegiorum, Dijon, 1491.
Innocent VIII	Ad perpetuam rei memoriam	Iniunctum nobis	1487, 18 août	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657	4574	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 186, f. 41r-42r.
Innocent VIII	archiepiscopo Cant[erbury]	Quanta in Dei	1487, 6 août	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	663	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Innocent VIII	Ad futuram rei memoriam	Romanus pontifex	1488, 12 avril	BMD, ms 942	5767	A. Original, BMD, ms 942. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 220-229.

pape	adresse	mots-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Innocent VIII	Johanni May monacho monasterii Sancte Marie Virginis de Daverlaya iuxta Farneham cisterciensis ordinis Dintoniensis diocesis	Religionis zelus	1488, 26 janvier	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	13	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Innocent VIII	filiis Sancti Benigni et Sancti Stephani de Divione ac Sancti Secani Lingonensis diocesis monasteriorum abbatibus	Sua nobis dilecti	1490, 1 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657	4572	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657
Innocent VIII	abbati monasterii Sancti Stephani et capelle divitum de Divione ac decanariis Sancti Vincentii de Sancto Viventio decanis Lingonensis et Eduensis	Humilibus supplicimus	1490, 27 août	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657	4575	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657

Fig. 315 Tableau présentant les actes pontificaux conservés en copie seulement

pape	adresse	mots-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Innocent II	Stephano Cisterciensi abbati eiusque successoribus regulariter substuendis	Habitantes in domo	1132, 10 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	9	A. Original perdu. — B. Copie XIV ^e , Dijon, BM, ms 598, p. 136-138. — C. Copie 1540, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Innocent III	abbati et conventui Cistercii	Iustus petentium	1211, 11 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 121r, n° 27 (ajout)	4978	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 168, f. 121r, n° 27 (ajout).
Innocent III	abbati et conventui Cistercii	Iustus petentium	1211, 3 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988	2393	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v. — C. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988.
Innocent III	abbati et conventui Cistercii	Iustus petentium	1211, 3 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v	5624	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v. — C. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988.

pape	adresse	mots-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Honorius III	abbati et conventui Cisterciensi	Justis petentium	1219, 3 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988	2400	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v-165r. — C. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988. — D. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 993.
Honorius III	abbati et conventui Cisterciensi	Justis petentium	1219, 3 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 993	4524	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v-165r. — C. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988. — D. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 993.
Honorius III	abbati et conventui Cisterciensi	Justis petentium	1219, 3 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v-165r	5625	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 191, f. 164v-165r. — C. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 988. — D. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 993.
Innocent IV	abbati et conventui Cisterciensi Cabilonensis diocesis	Devotionis vestre precibus	1246, 20 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176, f. 7r	5298	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176, f. 7r.
vidimus			1314, 10 août		4554	
Urbain V	abbati et conventui monasterii Cisterciensi Cabilonensis diocesis	Sacre vestre religionis	1363, 11 octobre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483	3548	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483. — B. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 483.
vidimus			1386, 17 janvier		4646	
vidimus			1386, 27 février		4642	
Pie II	ad futuram rei memoriam	Ad hoc divina	1459, 26 juillet	Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176, f. 7v-8v	5299	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 176, f. 7v-8v.
Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Provisionis nostre debet	1476, 7 mars	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	11	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , BMD, ms 598, p. 229-232. — C. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Innocent VIII	Vidimus établi au nom de Johannes, archevêque de Canterbury	Innocentius [...] archiepiscopo Cant[...].] Quanta in Dei ecclesia	1487, 6 août	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4	663	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 4.
Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Iniunctum nobis	1490, 1 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657	4570	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 657.
Copie de plusieurs actes pontificaux			XV ^e -XVI ^e s.	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 485	1318	A. Copie XV ^e -XVI ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 485.
Copie datée de 1540. Urbain V		Sacre vestre religionis	1540	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 485	1320	A. Copie 1540, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 485.

pape	adresse	mots-repères	date n.st.	cote	CCMA	Tradition
Copie moderne. Célestin III		religiosam vitam eligentibus	s.d.	[non localisée]	2285	A. Original. Dijon, BM, ms 942. — B. Copie XIV ^e , Dijon, BM, ms 598, p. 113-126, n° 3. — C. Copie moderne [non localisée]
Innocent III		Solet annuere sedes	1205, 15 novembre	Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 185, f. 220r	5936	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 185, f. 220r.
Vidimus. Boniface VIII	dilecto filio decano capelle Divionensis	Ingens et sincera devotio	1337, 3 septembre	Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 188, f. 154r-v	6097	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 188, f. 154r-v.
Vidimus. Boniface VIII	dilecto filio decano capelle Divionensis	Ingens et sincera devotio	1349, 3 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 188, f. 154v	6098	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 188, f. 154v.
Innocent III		Cum a nobis petitur	1211, 8 juin	Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 189, f. 86r	5078	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cartulaire 189, f. 86r.
Vidimus. Grégoire IX	abbati et conventui Cysteriensibus	Quoniam habundavit	1230, 25 décembre	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	303	A. Original perdu. — B. Vidimus 1304, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23.
Copie de plusieurs actes. Grégoire IX			1229, 20 février	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23	317	A. Original perdu. — B. Copie après 1281, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 23.
Copie de plusieurs actes		Boniface VIII Alexander IV	1303	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 25	343	A. Original perdu. — B. Copie après 1303, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 25.
vidimus de plusieurs actes		Benoît XII	1399	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670	4651	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670.
vidimus		Benoît XII	1408	Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670	4655	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 670.



D 6025 et 6025 bis - Pascal II, 1^{er} type (1104) - 35 mm



D 6026 et 6026 bis - Pascal II, 2d type (1115) - 35 mm



D 6045 et 6045 bis - Innocent III (1200) - 34 mm

Fig. 316 Bulles des papes Pascal II et Innocent III

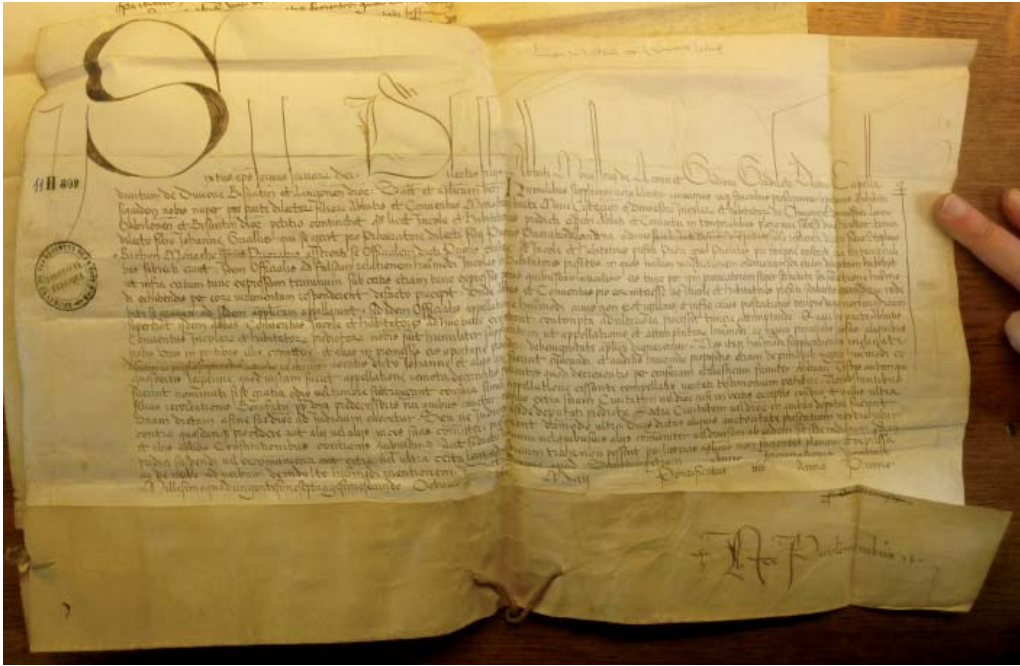


Fig. 317 AD21, 11 H 809, 1472. Cordelette de chanvre

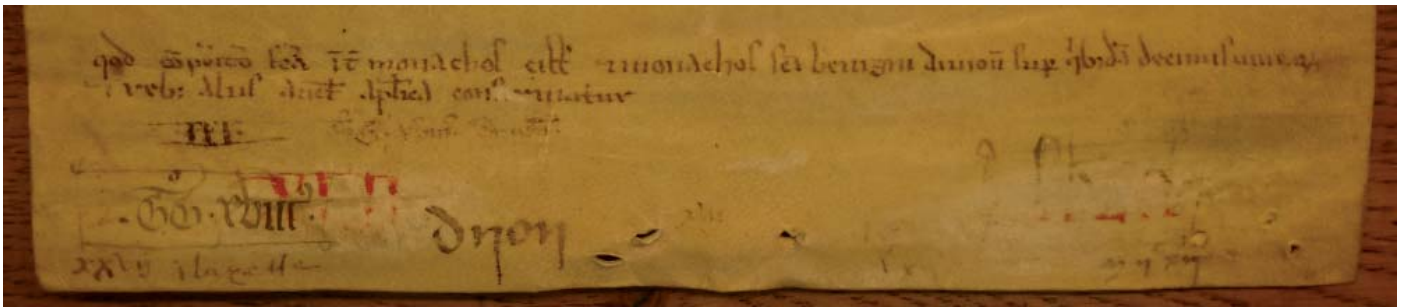


Fig. 318 AD21, 11 H 524, s.d. (1211). Cote rouge

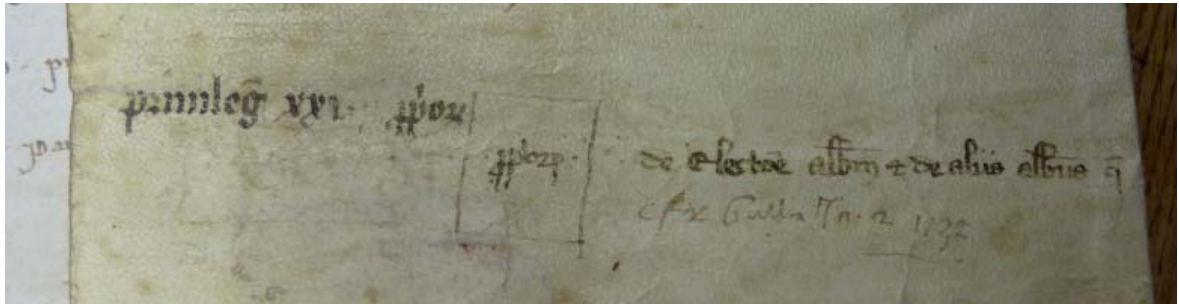


Fig. 319 AD21, 11 H 4, s.d. (1245). Mention « *privileg. XXI. propriorum* »



Fig. 320 BMD, ms 942, 1192. Mention « *privileg. III. propriorum* »

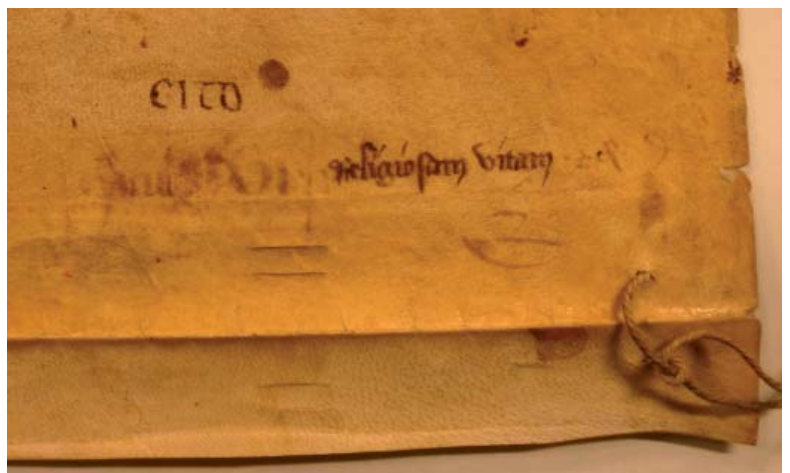


Fig. 321 BMD, ms 942, 1192. Mots-repères « *Religiosam vitam* »

Fig. 322 Tableau présentant les actes pontificaux copiés dans des manuscrits non diplomatiques de la BM de Dijon

pape	mots-repères	date (n.st.)	cote	CCMA	Tradition (dans le fonds de Cîteaux)	Commentaires / Tradition
Eugène III	Pax ecclesiae	1147, 19 septembre	1020, f. 4r	5784	A. Original perdu. — B. Copie XVII ^e , BMD, ms 1020, f. 4r. — JL 9139 (6357)	Adressées à l'abbaye de Savigny, incorporation de l'abbaye à l'Ordre cistercien — ms 1020 : Recueil concernant Cîteaux, XVII ^e s., après 1672. Possesseur : Cîteaux. Contient : texte sur saint Benoît, texte sur sainte Hildegarde, 2 bulles pour Savigny, liste des abbayes filles de Savigny, bulle pour les abbés cisterciens de Sicile, liste des monastères de la congrégation de Flore, bulle adressée à Joachim abbé de Flore, extraits des actes du chap. général de 1618, bref de 1672 sur la réforme de Cîteaux, définitions de chap. général, brefs en faveur de Cîteaux 1591-1672.
Eugène III	Cum omnibus ecclesiasticis	1149, 21 octobre	1020, f. 4r	5785	A. Original perdu. — B. Copie XVII ^e , BMD, ms 1020, f. 4r. — JL 9351 (6495)	
Grégoire IX	Cum vestri statuta ordinis	1227, 13 juin	1020, f. 6v	5786	A. Original perdu. — B. Copie XVII ^e , BMD, ms 1020, f. 6v.	Aux abbés de Cîteaux en Sicile
Célestin III	Cum in nostras	1196, 25 août	1020, f. 7v	5787	A. Original perdu. — B. Copie XVII ^e , BMD, ms 1020, f. 7v. — JL 17425 (10608)	Adressée à Joachim abbé de Flore
Alexandre III	Quotiens a nobis	1180, 15 mars	103, f. 172r	5768	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , BMD, ms 103, f. 172r. — C. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 171-172. — JL 13633 (8788)	ms 103 : Alain de Lille, Distinctions, 1 ^{er} tiers du XIII ^e s. Transcription de trois actes pontificaux f. 172r-v, XIII ^e s.
Urbain III	Cum dilectis filiis	1186-1187, 2 janvier	103, f. 172r	5769	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , BMD, ms 103, f. 172r. — JL 15758	
Innocent III	Universitati vestre	1200, 21 mai	103, f. 172r-v	5770	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , BMD, ms 103, f. 172r-v.	
Alexandre III	Inter innumeras	1169, 19 juillet	147, f. 186r	1385	A. Original perdu. — B. Copie XII ^e -XIII ^e , BMD, ms 147, f. 186r. — JL 11633 (7768)	ms 147 : Saint Augustin, Commentaires sur les Psaumes 101 à 150, 1 ^{er} quart du XII ^e s. Manuscrit produit à Cîteaux (voir mss 145 et 146). f. 185, primitif (fin du texte au verso), remonté, et f. 186, ajouté pendant la 2 ^e moitié du XII ^e s., contenant la transcription de l'acte pontifical, XII ^e s.

pape	mots-repères	date (n.st.)	cote	CCMA	Tradition (dans le fonds de Cîteaux)	Commentaires / Tradition
Alexandre III	Dum attendimus quot	1178-1179, 6 juin	158, f. 161v	1384	A. Original perdu. — B. Copie XII ^e , BMD, ms 158, f. 161v.	ms 158 : Saint Augustin, La cité de Dieu, 1 ^{er} quart du XII ^e s. Sur le dernier cahier (f. 159-162) ont été copiées six textes au XII ^e s., par quatre mains différentes : un texte gratté citant les abbayes de Cîteaux, Clairvaux, Morimond (f. 160v, 1 ^e colonne) ; une hiérarchie du paradis (f. 160v, 1 ^e colonne) ; un texte sur la loi divine « lex divina alia evangelica alia mosayca alia ecclesiastica » (f. 160v, 2 ^e colonne-f.161v, 1 ^e colonne) ; 2 actes pontificaux (f. 161v, 2 ^e colonne-162r, 1 ^e colonne), ces trois derniers textes ayant été inscrits par une seule main ; une citation de saint Augustin (Epist. 17 ad Demetr.) (f. 162r, 2 ^e colonne).
Lucius III	Quamdiu in expectatione	1182-1183, 2-5 juin	158, f. 162r	1383	A. Original perdu. — B. Copie XII ^e , BMD, ms 158, f. 162r.	Acte pour la canonisation de saint Malachie — ms 180 : Saint Grégoire le Grand, Recueil de lettres, 1 ^{er} tiers du XII ^e s. Transcription de l'acte pontifical 1 ^{er} moitié du XIII ^e s.
Clément III	Ideo sacrosanciam romanam	1190, 6 juillet	180, f. de garde v	1386	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e -XIV ^e , BMD, ms 180, f. de garde verso. — JL 16514 (10183)	
Clément V	Vox in excelsis	1312, 22 mars	339, f. 89r-92v	5771	A. Original perdu. — B. Copie XIV ^e , BMD, ms 339, f. 89r-92v.	ms 339 : Jacques de Thérines, Traités sur les exemptes, début XIV ^e s. Le cahier formé par les f. 82-92 a été ajouté au manuscrit. Il est écrit par une seule main et contient : Pierre de Beaujeu, Réponses du prieur de la Charité-sur-Loire au concile de Vienne ; bulle de Clément V.
Lucius III	Non immerito gaudi	1182, 15 juillet	42, f. 183v-184r	1329	A. Original perdu. — B. BMD, ms 42, f. 183v-184r. — JL 14683	ms 42 : Richard de Saint-Victor, Recueil d'ouvrages de théologie, fin XII ^e , après 1182. Transcription de l'acte pontifical de la main même du scribe.
Clément IV	Parvus fons	1265, 9 juin	596, f. VIIIr-XIv	5778	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , BMD, ms 596, f. VIIIr-XIv. — C. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 87-99, n ^o 84. — D. Copie XV ^e , BMD, ms 600, f. 26r-33r. — E. Copie 1491, Collecta quorundam privilegiorum. — P 19185	ms 596 : Monuments de la règle, (Carta caritatis, Ecclesiastica officia, Consuetudines...) XIII ^e s. (avant 1224 ?). Les f. VIII-IX (binton) sont postérieurs à 1265, date de l'acte pontifical transcrit, avec ajouts du XV ^e s.
Benoît XII	Regularem vitam professis	1335 ? « Datum ubi s. »	600, f. 19r-v	5781	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , BMD, ms 600, f. 19r-v.	
Benoît XII	Qui personarum et locorum	1335, 30 juillet	600, f. 19v-20v	5782	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , BMD, ms 600, f. 19v-20v.	ms 600 : Réforme de l'Ordre aux XIII ^e et XIV ^e s., XV ^e -XVI ^e s.
Benoît XII	Fulgens sicut stella	1335, 11 juin	600, f. 1r-19r	5779	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , BMD, ms 600, f. 1r-19r. — C. Copie 1491, Collecta quorundam privilegiorum.	
Benoît XII	Pastor bonus diligens	1335, 17 juin	600, f. 20v-22v	5783	A. Original perdu. — B. Copie XV ^e , BMD, ms 600, f. 20v-22v.	

pape	mots-repères	date (n.st.)	cote	CCMA	Tradition (dans le fonds de Cîteaux)	Commentaires / Tradition
Clément IV	Parvus fons	1265, 9 juin	600, f. 26r-33r	5780	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , BMD, ms 596, f. VIIIr-XIv. — C. Copie XIV ^e , BMD, ms 598, p. 87-99, n ^o 84. — D. Copie XV ^e , BMD, ms 600, f. 26r-33r. — E. Copie 1491, Collecta quorundam privilegiorum. — P 19185	Écrit « Fons parvus »
Alexandre III	Dilectionis tue prudentia	1165, 27 mars	62, f. 180r-v	410	A. Original perdu. — B. Copie XVIII ^e , BMD, ms 62, f. 180r-v. — JL 11169 (7451)	Acte concernant l'abbaye de Clairvaux — ms 62 : Geoffroi d'Auxerre, Exposition sur le Cantique des Cantiques, 4e quart du XII ^e s. manuscrit produit à Clairvaux. Arrivé à Cîteaux à une date inconnue. Reliure du XVIII ^e s. aux armes de Cîteaux. Transcription de l'acte pontifical effectuée au XVIII ^e s.
Étienne II	Sicut nemo	744 (753), 28 juillet	641, f. 86r	5788	A. Original perdu. — B. Copie XVII ^e , BMD, ms 641, f. 86r. — JL 2316 (1772)	Revelatio de consecratione altaris, acte faux pour les reliques de saint Denis — ms 641 : Vie des saints (8 août-novembre), 1 ^{er} tiers du XII ^e s. Transcription de l'acte après la Vie des saints Denis, Rustique et Eleuthère. — Les éditeurs présentent des textes différents et des dates différentes, mais s'accordent sur l'année 753 (Étienne II : 26 mars 752-26 avril 757)
Innocent II	Hunc codicem	1139-1141	649, f. 77v	5789	A. Original perdu. — B. Copie XVII ^e , BMD, ms 649, f. 77v. — JL 8286	Acte faux touchant les miracles de saint Jacques — ms 649 : Miracles de saint Jacques. Vie d'Ami et Amile, 2 ^e moitié du XII ^e s. Volume composé de divers textes formant un dossier sur saint Jacques : lettres, vie, poésies, fausse bulle d'Innocent II... Dossier suivi de la Vie d'Ami et Amile, puis de notes de droit canon et d'extraits de Décrétales (f. 88v).
Alexandre III	Quotiens honesta	1174, 17 janvier	659, f. 1r	1387	A. Original perdu. — B. Copie XII ^e , BMD, ms 659, f. 1r. — JL 12329 (8288)	ms 659 : Vie de saint Bernard ; Hervé de Bourg-Dieu, Super ultimam visionem Ezechielis prophetae ; Parabole de saint Bernard ; Lettres et vie d'Hervé de Bourg-Dieu, 4e quart XII ^e s. Transcription des actes pontificaux de la même main que celle du texte.
Alexandre III	Sicut de religione	1174, 18 janvier	659, f. 1v	1388	A. Original perdu. — B. Copie XII ^e , BMD, ms 659, f. 1v. — JL 12328 (8287)	Adressée à Géraud, abbé de Clairvaux
Alexandre III	Sacrosancta romana	1163, 15 octobre	87, f. 168r-168v	1389	A. Original perdu. — B. BMD, ms 87, f. 168r-168v. — C. Copie 1491, Collecta quorundam privilegiorum (résumé).	ms 87 : Lucidarium sacrae scripturae, 1 ^{er} quart du XIII ^e s. Manuscrit produit à Cîteaux, écrit de la main du scribe du ms 218. Contient : Garnier de Rochefort, Distinctiones seu Liber qui dicitur Angelus ; De fide christiana ; Vers sur les cas réservés au pape ; 2 actes pontificaux. Transcription des actes pontificaux, par une autre main, XIII ^e s. — Copie figurée : rota et signatures cardinales sur une colonne. « Bene valet » est écrit en toutes lettres

pape	mots-repères	date (n.st.)	cote	CCMA	Tradition (dans le fonds de Cîteaux)	Commentaires / Tradition
Adrien IV	Sacrosancta romana	1157, 18 février	87, f. 168v	1390	A. Original perdu. — B. BMD, ms 87, f. 168v. — C. Copie 1491, Collecta quorundam privilegiorum (résumé). — JL 10260	ms 87 : Lucidarium sacrae scripturae, 1 ^{er} quart du XIII ^e s. Manuscrit produit à Cîteaux, écrit de la main du scribe du ms 218. Contient : Garnier de Rochefort, Distinctiones seu Liber qui dicitur Angelus ; De fide christiana ; Vers sur les cas réservés au pape ; 2 actes pontificaux. Transcription des actes pontificaux par une autre main, XIII ^e s. — Copie figurée : rota, bene valete et signatures cardinalices sur une colonne

ione aut' sexagesimo ap'ro. petrus u'
 beatissimi dionisi' carit' nonagesimo?
 magni q'q' domiani crudelissimi ge-
 larit' sexto decimo ingr' uente. que
 natio diuina. ut et neyone cui' hic po-
 rto fuerat. post necē aptozū sine ulla
 p' confirmatione secuta. q' p'cussus. uita
 cū cymanno pncipatu miserabilē.
 ut par' erat amittit. l' eguante dno
 mo ihu xpo. cui' honoz et gl'a. uir'
 et ipnū cū patre in unitate ipsi sc'i.
 ab rēno et nē. et p' omia s'c'ta s'c'tōū am-
 nity. **reuelatio s'c'tentis s'c'to pape**
stephano et memoria de consecra-
tione altaris s'c'tū petri et pauli.
sc'i ante sepulcrū sc'i dionisi'
sc'ozū. v' q'q' reuelatio et cōdō
acoz. v'lt' augusti. .XLVI.

STE
PLA
NCIS

EPISCOPVS SERVVS

seruozū dei. Sic nemo se debet u-
 care de suis meritis. sic nō debet opa
 dei que in illo p' suos sc'os sunt sine
 suis meritis silentare. s' p'dicare. q'a
 sic ang'ls admonet tobā. **Inde ego**
p' opp'ione sc'z p'ctē a rege atrocissi-
mo et nec dicendo haustufo. ad op'amū
et sc'i petri fidelē dōnū pipinū xp'ia-
nissimū regē infancū uem' ubi egro-
taui usq' ad mortē. et mansi apud pa-
triarū pagū in uenerabili monastio
sc'i m'ri xpi dionisi'. Q' cū medici
ia desperant. tui sicut in oratione
in eccl'a eiusc'le beati m'ri s'c'ti cōpa-
nat'. et uidi ante altare bonū pastore
domnū peetrū. et magistrū gentium
domnū paulū. et nota mente illos
recognoui de illorū furcarū. et ter
beatū dōnū dionisiū ad dexterā domni
petri subre. et longozē. pulchra facie.
capilla' candidis. colobio indutū candi-
ssimo. purpuri clauato. pallio toto
purpureo. auro int' stellato. et sermo-
niabant' int' se loquent'. Orat'q' bon'

pastor domnus peetrus. Hic s' nō po-
 stulat sanitate. **Q' beatus dicit dōn'**
paulus. Modo sanabit'. Et appro-
pinquans misit manū suā ad pecc'
domnū dionisi'. amicabile respexit ad
domnū peetrū. Q' dicit dom' peetrus.
ad domnū dionisiū. hylarē. Tua grā
ē. sanita' t'. Et stat' beatus dionisius
turbulū incens'. et palmā in manu
tenens. cū p'ro et diacono q' in parte
**stabant uenit ad me. et dixit m'.
 Dix' tecū s' noli timere. nō morieris**
donec ad sedē tuā p'p'e reuertaris.
Surge sanus. et hoc altare in hono-
re dei et aptozū ei' petri et pauli.
q's iudex dedica' missas q'zū agens.
Et enī ubi m'ltimabit claritas
et suauitas. Moxq' san' facē uolebā
implere qd' in p'ceptū erat. et dicebas
q' ubi aderat. qd' dementaba'. Qua
p'p'e reculi ex ordine illis. et resp'is-
sit' optimatib'. que uicām. et q'm san'
fueri. et impleui que iussa s' m' p'
omīa benedic' d'i.

Gesta s'c' h'p'e in beato stephano
 papa diuina clementia adiu-
 uantibus sc'is apt'is petro et paulo p'
 beatissimū martyre dionisiū. hoc
 anno q' ē. ab incarnatione dñi m'ri
 ihu xpi septingentesimo q'dragesi-
 mo q' rē. s'c'to Aug'. Quo xpi robo-
 ratus uirtute. in celebrationē conse-
 crationē p'fici altaris. et oblationē
 sacratissimi sacrificii. unxit in regē
 francorū. florentissimū regē pipinū.
 et duos filios eius. carolum. et carlo
 maguū. S. et bertrada coniugē ip-
 sius in lecti regis pipini. in ducan
 cieladib' regis. grā sepulchris
 spe sc'i in dei nomine consignauit.
 atq' francorū proceres aptica be-
 nedictione sc'ificans. auctoritate
 beati petri sibi a dño dō ihu xpo
 tradidit. obligauit et obestatus ē.
 ut nūquā de altā stirpe p' succe-
 dentū rēporū curricula. ipi ut
 quicq' ex eozū p'p'one orti. regē
 sup' se p'sumant aliq'm constituere.
 n' de eozū p'p'one. q' et diuina p'
 uidentia ad sc'issimā apticā sedē
 tuentā eligere. et p' eū uidelicet
 incarnū sc'i petri. immo dñi ihu
 xpi in potestate regam dignata
 ē. sublimare. et unctioe sacra-
 tissima consecrare. Hunc aut' lo-
 cū sacratissimū p'ilegit magne

auctoritatis sublimare. et sup' al-
 tare qd' consecrauit. palliū aptice
 dignitatis. p' benedictione sc'i petri
 reliquit. et clauē obuenerationē
 progatue eius q' in ligandi et sol-
 uendi pontificio clauē regni ce-
 lōū a dño ihu xpo accepit. hic
 in memoria et honore atq' reue-
 rentia p'ncipū aptozū dimisit.
 ut q'a et ceterūq' aptozū. simul
 et sc'i p'ciosissimi dionisi' merita
 s' iuncta in celis. eozū memorie
 parte uenerent' in t'ra. Idē nāq'
 sc's pontifex reliquas sc'issimū
 dionisiū romā deculit. et mona-
 striū in honore ipsius edificare
 in ap'o suo cepit. qd' s' eius pau-
 lus illo moxte p'uento. qm ipi
 in pontificatū successerat. nobilit'
 consūmavit. et conuecta ibidē plu-
 rima sc'ozū m'ri in corpora consecra-
 uit. seu uelut a fratre et p'deces-
 soze suo iussus fuerat. simulat'et
 dñi natione grecos. inibi constatu-
 it. et idē monastriū ad sc'os marty-
 res in sc'ola grecorū appellari fecit.
 ad honore et memoriā p'ciosissimi
 dionisi' socozūq' ei' quozū cult' et
 ueneratio redundat. ad laudē et
 gl'am dñi m'ri ihu xpi. cui cū pa-
 tre in unitate sp'e sc'i debet' honoz
 et adoratio. p' immortalia s'c'ta s'c'to-
 rū a dñi ihu xpi. **sc'i calixti pape et m'ri.**

GESTIS
M
PORIBVS
MACRINI

et alexandri incendio diuino con-
 cremata. ē. capitolū a meridiano.
 et intra rēplū iouis. ruit magn' sim-
 stra aurea. et eliquata ē. **Venerē**
q'q' aruspices. et sacerdotes. ad ale-
xandriū dicentes. ut sacrificiū et
odorū placarent dñi ipsorū. Hoc

.XLVII.

Fig. 323 BMD, ms 641, f. 86r. Transcription d'un acte pontifical

Fig. 324 Tableau comparant les mss Cîteaux, BMD ms 42, et Morimond, BNF Latin 15732

ms 42	f.	Latin 15732	f.
Richard de Saint-Victor, De eruditione hominis interioris. « Opusculum magistri Richardi de Sancto Victore de mystico somnio Nabuchodonosor regis. — Quid illud Nabuchodonosor somnium... »	2v-58r	Ricardus, de mistico somnio	2v-69r
Richard de Saint-Victor, Benjamin major. « Liber magistri Richardi de contemplatione. — Mysticam illam Moysi archam... »	59r-122r	de contemplations (69)	69r-128r
Richard de Saint-Victor. « Tractatus ejusdem super quosdam psalmos et quarundam sententias Scripturarum. — Quare fremuerunt gentes... Quid per gentes... »	122r-161r	super quosdam psalmos, etc. (128)	128r-164v
Richard de Saint-Victor, sur Habacuc. « In medio annorum... Quod Apostolus plenitudinem temporis nominat... »	161r-164r	Richard de Saint-Victor, sur Habacuc	164v-168r
Homélie anonyme sur saint Matthieu. « Tolle puerum... Mater mentis puritas... »	164r-168r	Homélie anonyme sur saint Matthieu	168r-171r
Honoré d'Autun. « Honorius, de XII ^m questionibus. — Splendore sapientie rutilo... »	168v-171r	Honorius, de XII questionibus (171)	171r-174r
Saint Césaire d'Arles, Homélie. « Sententia sancti Cesarii episcopi de duodecim remissionibus peccatorum. — Prima remissio peccatorum est qua baptizatur... » .	171r	Sententia S. Cesarii de XII remissionibus peccatorum (174)	174r
« Compendiosa expositio. Pater noster... Hoc est Deus pater... »	171v	« Compendiosa expositio. Pater noster... Hoc est Deus pater... »	174r-v
Hilbert de Lavardin, Fragment de la lettre X. « Hilbertus, Cenomannensis episcopus, de superbia. — Actum fortasse putas et plenam jactas victoriam... »	171v	Hilbertus, de superbia (174v)	174v-175r
Moyse de Grèce. « Opusculum magistri Moysi de Grecia. — Preterierunt jam plures anni posteaquam... »	172v-177r	Opusculum mag. Moysi de Grecia (175)	175r-179v
Sermon. « Sermo de oratione Dominica. — Protector noster, aspice, Dominus... »	177-181	Sermo de oratione dominica (179v)	179v-183r
« Comparatio clibani, claustrum et virginalis uteri. — Carbonum et cinerum reliquii... »	181r-183r	Comparatio clibani, claustrum et virginalis uteri (183)	183r-185v
Bulle de Luce III adressée aux abbés de Cîteaux, « apud Cistercium congregatis ». Début : « Non immerito gaudii... » Ainsi datée : « Vellem (corr. Velletri), idus julii. » De l'an 1182	183v-184r	Epistola Lucii III papae ad Cistercienses (185v)	185v-186v

Quantitas locorum curie regni celorum

In paradiso sunt tres ierarchie. In qualibet ierarchia sunt tres ordines
In quolibet ordine sunt VI^m VI^c LXVI regna
In quolibet regno sunt VI^m VI^c LXVI episcopatus
In quolibet episcopatu sunt VI^m VI^c LXVI civitates
In qualibet civitate sunt VI^m VI^c LXVI parrochie *vel de
In qualibet parrochia sunt VI^m VI^c LXVI vici
In quolibet vico sunt VI^m VI^c LXVI domus
In qualibet domo sunt VI^m VI^c LXVI camere
In qualibet camera sunt VI^m VI^c LXVI legiones
In qualibet legione sunt VI^m VI^c LXVI angeli

Ecce quantus locus est in paradiso unde scriptum est
In domo patris mei mansiones multe sunt

Beati qui habitant in domo tua domine in secula seculorum laudabunt te

Fig. 326 BMD, ms 158. f. 160v. Hiérarchie céleste, transcription

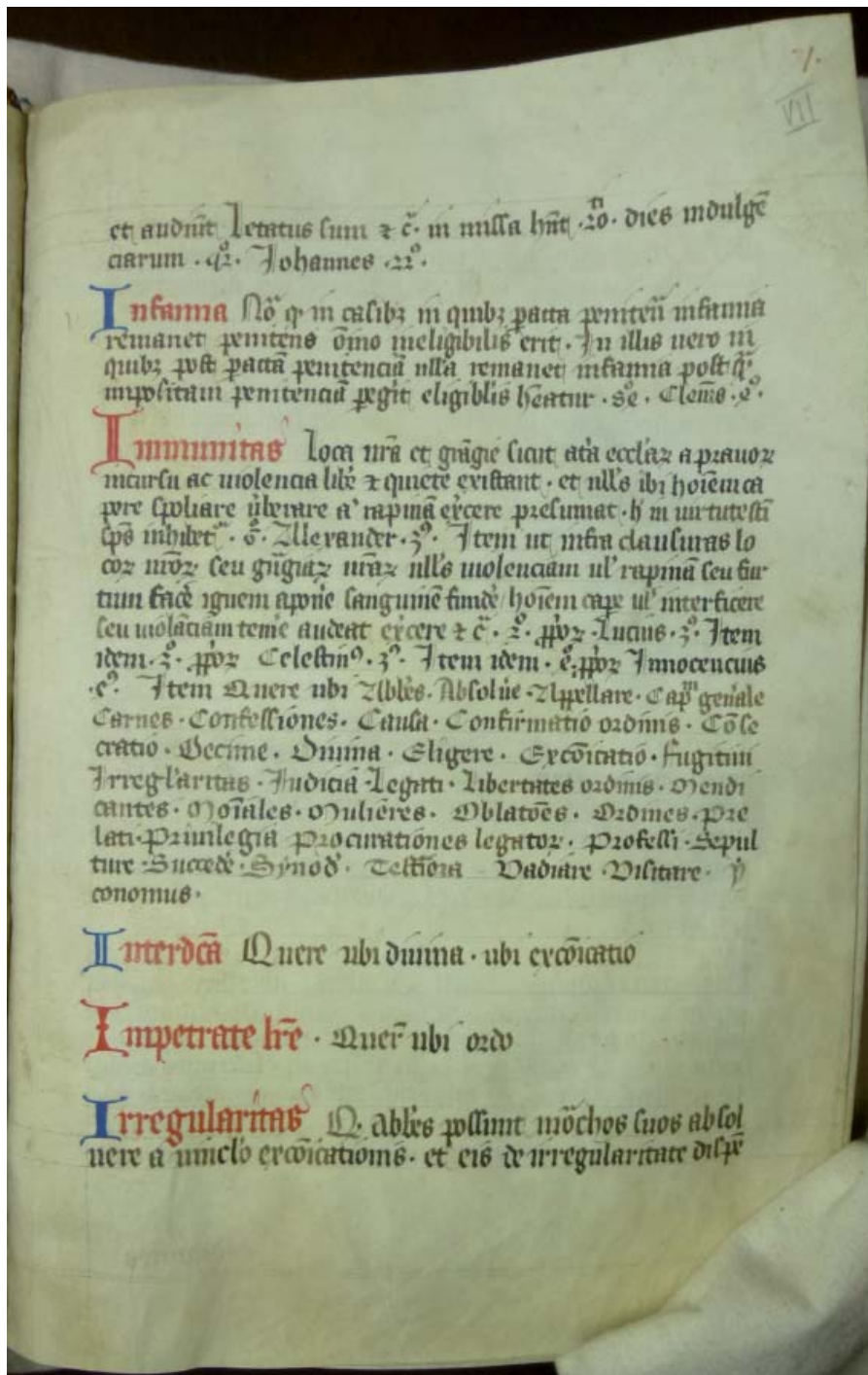


Fig. 327 BMD, ms 598, p. VII. Dictionnaire des notions

Fig. 328 Tableau présentant le contenu du Liber privilegiorum, ms 598

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 1-2	[I]	Lucius papa III ^{us}	Lucius III	P. abbatii et capitulo Cisterciensis	Attendentes commendabilem	1184, 1 mars	JL 14990	1298	In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen. Incipiunt privilegia generalia a summis pontificibus romanis universo ordini cisterciencium concessa. Quod yconomum licet nobis habere et quod eos qui ad religionem nostram accedunt a vinculo excommunicationis possumus absolvere	
p. 2-3	II	Lucius papa III ^{us}	Lucius III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus eius	Monastice sinceritas discipline	1184, 21 novembre	JL 15118 (9640)	1327	Quod nullus in monasteria nostra vel abbates seu fratres nostros excommunicationis vel interdicti sententiam audeat depromere quam si de prompta fuerit non tenere. Et quod abbates professiones contra ordinis instituta facere non compellantur	×
p. 3	III	Urbanus III	Urban III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Monastice sinceritas discipline	1186-1187, 27 février. Véronne	JL 15800	1328	Item privilegium Urbani pape terci de eadem materia sicut prius et sub eadem forma et eis.d.em verbis et incipit sic	×
p. 3-4	III	Clemens (corrigé en III)	Clement V	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Quoddam privilegium felicitis	1308, 2 septembre		1330	Sequitur confirmatio Clementis terci scilicet privilegii immediate precedentis cuius tenor sequitur in hec verba. Et sciendum est quod nos habemus istam confirmationem XII ^{em} vicibus in eadem forma et in eis.d.em verbis scriptam et bullatam	×
p. 4	V		Alexandre III	abbatibus Cisterciensis ordinis	Cum sitis arcus	1171-1181, 7 mars	JL 14269 (9293)	1331	Quod eos qui ad religionem accedunt a vinculo excommunicationis possumus absolvere	×
p. 4-9	VI	Alexander papa III ^{us}	Alexandre III	Alleberto Cisterciensis et ceteris abbatibus ac monachis	Sacrosancta romana ecclesia	1165, 4 août	JL 11226 (7493)	1332	Quod Alexander papa III ^{us} confirmat instituta et consuetudines cisterciensis ordinis. Et ne aliquis contra istud privilegium petat vel obtentum retineat. Ut nulla abbatia cisterciensis ordinis ei quam genuit aliquam terre ne commoditatis seu rerum temporalium actionem imponat nihil quod eam gravet nihil quod eius substantiam minuat erga eam agere disponat. Quod omnes abbates veniant ad capitulum generale et de abbatibus cedentibus vel pro vicis suis deponendis et quod abbates occasione professionis fratre archiepiscopis et episcopis constitutiones ordinis sui non transgrediantur et quod licet unicuique matri ecclesie eligere tam de abbatibus quam monachis qui ex ipsa exierunt quecumque sibi voluerit in abbatem. Quod abbatibus vel grangis non licet alias habitationes superedificare. Quod nemo audeat professos nostros recipere vel susceptos retinere. Et tota summa ordinis grangias sicut atria ecclesiarum a pravorum incursum ac violencia liberis et quietas esse. Et ne propter communia terrarum interdicta a divinis cessemus, et ne quis in causis nostris ad secularia iudicia nos trahat sed sub ecclesiastico iudice experiendi habeamus facultatem	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 10-12	VII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre III	Alexandro abbati Cisterciensis et universis eiusdem ordinis abbatibus	Attendentes quomodo	1169, 4 juillet	JL 11632 (7767)	1333	Privilegium Alexandri pape III. De eo quod abbatibus deponendis non licet ad sedem apostolicam appellare. De eo quod licet abbatibus novicios suos benedicere etiam si ipsi ab episcopis benedictione quesita et negata benedicti non sint. Quod licet negare si episcopi contra privilegia ordinis aliquid peccerint et sententias episcoporum contra libertatem ordinis prolatas irritas fore. Et habemus bis scriptum et bullatum	×
p. 13-14	VIII	Urbanus papa III	Urbain III	abbatibus et universis fratribus ordinis cisterciensis	Cum ordo vester	1186-1187, 10 mai	JL 15851	1334	Quod abbates professiones contra ordinis instituta facere non compellantur et licet eis ab aliis episcopis accipere que a suis fuerint indebite denegata. Si sedes diocesani episcopi vacaverint liceat novis abbatibus a vicinis episcopis benedictiones accipere monachorum ordinationes altarium et vasorum confectiones a transeuntibus episcopis recipere. Et ne quis in causis nostris ad secularia iudicia nos provocet. Et quod liceat nobis fratrum nostrorum testationis uti. Quod nemo nos vel fratres nostros ad concilia synodos aut aliquos forenses conventus ire compellat nec ad domos nostras causa ordinis celebrandi erisma faciendi causas tractandi aut aliquos conventus convocandi accedat. Quod si episcopi vel alii ecclesiasticarum rectores in monasteria nostra vel personas in ibi constitutas sive etiam in mercennarios vel benefactores nostros excommunicationis sententiam protulerint irritam esse	
p. 14-15	IX	Urbanus papa III ^{us}	Urbain III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Inter cetera gravamina	1186-1187, 5 mars	JL 15807	1335	De his qui privilegia nostra audire remiunt et si aliquid contigerit in iuris nostri preiudicium diffiniri quod factum fuerit irritum sit et inane	
p. 15	X	Urbanus papa III ^{us}	Urbain III	fratribus archiepiscopis episcopis et universis ecclesiarum prelati	Cum dilectis filiis	1186-1187, 4 mars	JL 15806	1336	Quod professi nostri qui de ordine exeunt si admoniti ad domos suas redire distulerint excommunicentur	
p. 15-17	XI	Urbanus papa III ^{us}	Urbain III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Cum ordo vester	1186-1187, 14 mars	JL 15813 (9903)	1337	Intitulatio istius privilegii est sicut intitulatio octavi precedentis in isto tamen superadditur que infra miliare unum ab abbatibus vel grangiis nostris edificatio a qualibet persona non construat	×
p. 17-18	XII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	fratribus archiepiscopis et episcopis	Quanto maiorem locum	1205, 18 octobre		1338	De professione abbatum episcopis facienda secundum modum ordinis	
p. 18-19	XIII	Honorius papa III	Honorius III	fratribus archiepiscopis et episcopis et dilectis filiis aliis ecclesiarum	Beneficiens dominus bonis	1221, 7 juin		1339	Quod universi prelati ecclesiasticarum conservent privilegia nostra. Et sciendum est quod nos habemus privilegia de eadem materia sed non in hac forma	
p. 19-20	XIII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Contingit interdum quod	1220, 1 juillet		1340	Ne demus decimas de novalibus a tempore concilii excultis vel impostum propriis manibus aut sumptibus excolendum. Et sciendum est quod nos habemus III privilegia de hac materia et in eadem forma	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 20	XV	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbatibus et fratribus cisterciensis ordinis	Cum aliquando cogente	1224, 25 novembre	P 7320	1341	Ne de terris ante concilium acquisitis si alicui eas ad excolendum concesserimus et ad nos redierunt decimas demus	×
p. 21	XVI	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	universis abbatibus et conventibus cisterciensis ordinis	Cum preter pauperem	1219, 2 décembre	P 6170	1342	Ne legati procuraciones pecuniarias a monasteriis nostris exigere vel extorquere presumant nec esum carniarum	×
p. 21-22	XVII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Cum ordinis vestri	1219, 2 décembre	P 6171	1343	Ne legati in nos vel in monasteria nostra sententias excommunicationis vel suspensionis promulgent. Et sciendum est quod nos habemus II privilegia de eadem materia et in hac forma	×
p. 22-23	XVIII	Honorius III	Honorius III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Constituti iuxta verbum	1219, 2 décembre		1344	Ne demus cappellanis mortuarium pro eis qui ad ordinem nostrum accedunt vel confugiunt	
p. 23	XIX	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Cum ea que	1228, 11 janvier	P 8101	1345	Ne de hiis que nobis dantur in vita demus cappellanis portionem	
p. 23-24	XX	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati Cistercii et universis coabbatibus	Quia refrigescente caritate	1234, 23 janvier	P 9376	1346	Quod prelati ac principes nichil exigant vel extorqueant ab ordine bladium niium evexiones animalia et res alias pro edificatione ac munitione castrorum et villarum nec pro tirocinis torcamentis expeditiombus et aliis usibus [effacé] mulieres vitrem in domibus nostris. Et habemus [...] privileg[...] de eadem materia	×
p. 25	XXI	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati Cistercii et universis coabbatibus	Quanto studiosius divine	1234, 23 janvier		1347	Quod iudices delegati non possunt compellere abbates priores vel [effacé] ut excommunicatos nuncios fundatores suos proprios seu civitatum et villarum communia in quorum territorio vel confinio sunt monasteria nostra. Et sciendum est quod nos habemus II privilegia de eadem materia et in hac forma. Item in alia qui specialiter de claustris locuntur	
p. 25-26	XXII	Gregorius IX	Grégoire IX	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Ex parte vestra	1234, 27 janvier	P 9377	1348	Ne prelati introntant se de electionibus nostris habemus [réserve] privilegia	×
p. 26-27	XXIII	Gregorius IX	Grégoire IX	abbati Cisterciensis et ceteris abbatibus ac monachis cisterciensis ordinis	Cum ante facies	1228, 11 janvier	P 8102	1349	Ut nullas obsistat devotioni aut extreme voluntati eorum qui sepulturam eligunt in monasteriis nostris dum modo non sint excommunicati vel interdicti aut publici usurarii	
p. 27-28	XXIII	Gregorius papa IX	Grégoire IX	abbati Cisterciensis et universis abbatibus ac monachis cisterciensis ordinis	Cum cisterciensis ordinis	1228, 11 janvier	P 8103	1350	Quod possumus conveniri per litteras que de ordine nostro non fecerunt mentionem	×
p. 28	XXV	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus	Si adhuc amalech	1228, 10 janvier	P 8099	1351	Ne trahamur in causam ultra duas dictas	
p. 28-29	XXVI	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati Cistercii et universis coabbatibus	Cum monachos et	1234, 23 janvier	P 9375	1352	Quod abbates de iniectione manuum possunt committere prioribus suis vices suas habemus II privilegia de hac materia	×
p. 29	XXVII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus	Cum a nobis petitur	1251, 10 mars		1353	Confirmatio domini Innocentii pape III ^{us} omnium libertatum et immunitatum que nobis et ordini nostro a predecessoribus suis sunt concesse	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 29-30	XXVIII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	fratribus archiepiscopis et episcopis	Dilecti filii abbas	1223, 6 décembre		1354	De augmentatione non facienda presbiteris parrochialibus de decimis	
p. 30-32	XXIX	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbati Cisterciensis et aliis coabbatibus	Si adhuc amalech	1224, 4 décembre		1355	De [...] episcopis faciend secundum modum ordinis alibi supra	
p. 32-33	XXX	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cisterciensis eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Cum a nobis petitur	1245, 28 avril	P 11640	5713	Quod non possumus vocri nisi pro fide ad capitula vel forum penitenciale eciam ratione delicta. Habemus [réserve] privilegia de eadem materia	×
p. 33	XXXI	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Iustus petencium desiderii	1249, 5 mars	P 13240	5714	Quod in parrochiis in quibus veteres decime nobis sunt concesse pro porcione qua nobis contingunt percipere decimas de novalibus valeamus	×
p. 33-34	XXXII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii et universis coabbatibus eius cisterciensis ordinis ac eorum conventibus	Cum a nobis petitur	1244, 24 mars		1356	De carnibus non comedendis in domibus ordinis nostri. Et ne quis agat contra privilegia nostra vel ordinis instituta	
p. 34-35	XXXIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Thesauru virtutum sic	1245, 2 mai	P 11646	1357	De visitationibus ordinis per abbates vel monachos ordinis nostri solum et non per aliquos alios faciendis	×
p. 35-36	XXXIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus cisterciensis ordinis	Cum nuper duxerimus	1250, 20 juin	P 14339	1358	Indulgencia contra decretalem factam contra exemptione quod non possumus trahi eciam ratione delicti vel alia causa ad curias prelatorum. Habemus [réserve] privilegia	×
p. 36-37	XXXV	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Cum a nobis petitur	1245, 28 avril	P 11641	5715	De excommunicatione communicancium nobis et eorum qui molunt in molendis nostris ac benefactorum nostrorum et eorum qui coquunt in furnis nostris	
p. 37-38	XXXVI	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Affectu sincero sic	1246, 10 septembre		5716	Quod nulle domine de cetero intrent monasteria nostra nisi de presentibus plenam fecerint mentionem	
p. 38	XXXVII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii et universis coabbatibus eius cisterciensis ordinis	Licet super fluum	1244, 28 avril		5717	De corrigendis excessibus monachorum et monalium ordinis	
p. 38-39	XXXVIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Paci et tranquillitati	1251, 7 août		5718	Quod ad incorporandum ordini ordini nostro aliquas moniales compelli de cetero nequeamus per litteras sedis apostolice que de presentibus non fecerint mentionem	
p. 39	XXXIX	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Sic ordinis vestri	1251, 13 août	P 14381	5719	Quod liceat abbatibus moniales rebelles ac superbas si tales fuerint in ordine descendere b ordinis iunitate	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 40	XL	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	dilectis in christo filiabus abbatiss earumque conventibus universis cisterciensis ordinis per regnum Francie	Solet annuere sedes	1245, 6 mai		5720	Quod moniales utantur privilegia in regno Francie. Habemus [réserve] privilegia de eadem materia	
p. 40-41	XLI	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati Cistercii et coabbatibus eius cisterciensis ordinis	Petico vestra nobis	1249, 27 avril	P 13308	5721	De confessionibus monialium ordinis nostri	×
p. 41	XLII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus cisterciensis ordinis	Ex parte vestra	1255, 6 mars	P 15719	5722	Quod abbates possint procedere contra capellanos et conversos monialium professos si ad redierint velut contra alios apostatas ordinis	×
p. 41-42	XLIII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Vestrum sacrum et famosum	1257, 30 juin		5723	Confirmatio omnium observanciarum et consuetudinum ordinis nostri	
p. 43-44	XLIII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventus universis cisterciensis ordinis	Plantatus olim in agro	1257, 2 août		5724	Ne decretalis facta ad iustanciam prelatorum ecclesie Gallicane privilegis et indulgenciis ordini nostro a sede apostolica concessis in aliquo possit derogari	
p. 44	XLV	Johannes papa XXII ^{us}	Jean XXII	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Religionis vestre meretur	1329, 13 août		5725	Quod non tenemur ad prestationem aliquarum collectarum subsidiorum et aliarum exactionum imponendarum a sede apostolica vel eius legatis nisi littere pape de ordine nostro fecerunt mentionem	×
p. 45	XLVI	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotionis vestre precibus	1255, 1 février	P 15664	5726	Quod in grangiis et locis nostris possumus divina celebrare officia sine iuris preiudicio alieni	×
p. 45-46	XLVII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus cisterciensis ordinis universis	Preclare religionis vestre	1255, 16 mars	P 15745	5727	Quod non liceat alicui ordinis nostri sine licencia sui abbatis cuiquam alterius religionis vel seculari prebistero confiteri nec et confessiones ipsorum audire	×
p. 46-47	XLVIII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Licet ad hoc fratrum	1255, 8 juillet		5728	Quod abbates possunt dispensare de irregularitate commonachis suis et abbas Cistercii conceteris coabbatibus suis	×
p. 47-48	XLIX	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Cum sicut ex parte	1255, 1 février	P 15663	5729	Quod abbates possunt committere vices suas discretis personis ordinis sacerdotibus ipsis absentibus ut absolvant religiosos et religiosas personas ordinis nostri de iutectione manuum	
p. 48	L	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Sedes apostolica duxit	1255, 17 avril	P 15810	5730	Ne quisquam diocesanus aut prelati alius insitationes ac procuraciones in ordine nostro exigere vel extorquere presumat	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 48-50	LI	Clemens papa VI ^{us}	Clément VI	ad futuram rei memoriam	Cum itaque dudum	1345, 2 mars		5731	Quod non tenetur ad prestationem aliquarum collectarum et cetera ut supra privilegio XLV. In isto tamen additur quam non possumus nec debemus visitari a quibuscumque archiepiscopis aut episcopis vel aliis personis que non sint de ordine nostro	
p. 50-51	LII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	fratribus archiepiscopis et episcopis et dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis officialibus et aliis ecclesiarum prelati	Cum abbates cisterciensis ordinis	1224, 9 novembre	P 7313	1359	Ne demus decimas de possessionibus habitis ante concilium nec de novalibus sive ante sive post idem concilium acquisitis que propriis manibus aut sumptibus excolimus nec de ortis virgultis et piscationibus nostris ac de nostrorum animalium nutrimentis	×
p. 51-52	LIII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Celestis amor patrie	1255, 15 juillet	P 15922	5732	Quod venientes ad religionem nostram possunt abbates absolvere dum modo ipsorum professio subsequitur	
p. 52-53	LIII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Virtutum meritis rutilans	1260, 13 juin	P 17896	5733	Quod nullus extra ordinem audeat appellare	×
p. 53	LV	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii et generali capitulo Cisterciensis	Vestra et aliorum professorum	1257, 20 juin		5734	De usu caparum sericarum tunicarum et dalmaticarum	
p. 53-54	LVI	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Intimantibus vobis accepimus	1255, 9 avril	P 15791	5735	Ne prelati quibus caritative causa hospitalitatis cum ad monasteria nostra declinant ministramus iuxta facultatum nostrarum exigentiam necessaria asserant h[...] sibi debere fieri ex consuetudine	×
p. 54-55	LVII	Urbanus papa III ^{us}	Urbain IV	archiepiscopis et episcopis et dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis et aliis ecclesiarum prelati	Dilecti filii abbas Cistercii	1262, 5 mai	P 18296	5736	Quod universi prelati omnium ecclesiarum conservent privilegia libertates et consuetudines antiquas ac rationabiles ordinis nostri	×
p. 55-56	LVIII	Urbanus papa III ^{us}	Urbain IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotionis augmentum vobis	1262, 11 mai	P 18311	5737	Ne de hiis que nobis legantur a fidelibus demus portionem	×
p. 56-57	LIX	Nicholaus papa III ^{us}	Nicolas IV	filiis Cisterciensis de Firmitate de Pontigniaco de Claravalle et de Morimundo monasteriorum abbatibus Cisterciensis ordinis Cabilonensis Autisiodorensis et Lingonensis diocesis	Cum sicut ex parte	1289, 1 mars	P 22894	5738	Quod abbates Cistercii Firmitatis Pontigniaci Clarevallis et Morimondi habent potestatem per tractandi communia negocia omnium membrorum [tâche d'encre]cius ordinis quociens expedit et ad predicta negocia agendum et defendendum procuratores instituire	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 57-58	LX	Nicolaus papa III ^{us}	Nicolas IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus monasteriorum Cisterciensis ordinis eorumque conventibus	Plantatus in agro	1290, 9 décembre	P 23490	5739	Quod nos et omnia nostra sumus sub protectione domini pape et quod nulli persone ordinis liceat se ad alium ordinem vel habitum transferre et quod non liceat monasteria vel personas ordinis aliis locis vel religionis subire aut associare vel status ipsius mutare	×
p. 58	LXI	Nicolaus papa III ^{us}	Nicolas IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus monasteriorum Cisterciensis ordinis eorumque conventibus universis	Religionis vestre meretur	1290, 9 décembre	P 23491	5740	Quod non licet alicui fugitivos nostros recipere et quod possumus ipsos utique capere advocato ad hoc si necesse fuerit auxilio seculari	
p. 59	LXII	Clemens papa III ^{us}	Clément IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus in generali capitulo apud Cistercium congregatis	Licet ex statutis	1265, 11 juillet	P 19259	5741	Quod omnes abbates veniant ad capitulum generale et qui non venerit pl... iatur secundum ordinis statuta	×
p. 59-63	—	—	Clément IV	—	Ad perpetuum rei memoriam super diversis articulis inter personas cisterciensis ordinis	1265, 23 décembre		5742	—	
p. 63-64	LXIII	Clemens papa III ^{us}	Clément IV	abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Ne propter insolencias	1265, 11 juillet	P 19258	5743	Quod littere que de cetero fuerint impetrare contra communia ordinis instituta irritae sint et inanes	×
p. 64	LXXV	Nicolaus papa III ^{us}	Nicolas IV	filiis Cistercii et aliorum monasteriorum abbatibus cisterciensis ordinis	Honestis desideris vestris	1289, 1 mars	P 22895	5744	Quod nos possumus audire confessiones pauperum ecclesiastica sacramenta ministrare eis	×
p. 64-65	LXXVI	Gregorius papa X ^{us}	Grégoire X	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Meritum vestre sacre religionis	1274, 20 août	P 20905	5745	Quod non tenemur aliquid solvere de X ^o in subsidio terre sancte concessa in concilio Lugduni quousque dominus papa taxaverit quantum solvere debeamus	
p. 65-66	LXXVII	Gregorius papa X ^{us}	Grégoire X	dilectis in Christo filiabus abbatissis et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotioni vestre presencium	1273-1274, 28 octobre	P 20948	5746	Quod moniales ordinis nostri non tenentur solvere de decima in subsid[i]is terre sancte concessa in concilio Lugduni	
p. 66-67	LXXVIII	Urbanus papa III ^{us}	Urbain IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Sacre vestre religionis	1262, 6 mai	P 18300	5747	Quod non possumus excommunicari vel interdici per delegatos subdelegatos seu alios nuncios aut executores sedis apostolice	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 67-68	LXIX	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	archiepiscopo Bisuntinensi et dilectis filiis archidiacon[o] Salinensi et omnibus ecclesiarum rectoribus per Bisuntinum diocesim constitutis	Non sine grandi cogimen	1247, 13 novembre		5748	Ut nullus de ordine compellatur subire secularia iudicia in archiepiscopatu Bisuntinensi	
p. 68-71	LXX	Gregorius papa X ^{us}	Grégoire X	universis abbatibus ac abbatissis et conventibus ordinis cisterciensis	In vestitu deaurato	1275, 5 avril	P 21020	5749	Prima exemptio decime scilicet qualiter totus ordo est exemptus a solutione omnium decimarum quibuscunque personis debeant persolvui	×
p. 71-73	LXXI	Bonifacius papa VIII ^{us}	Boniface VIII	ad perpetuam rei memoriam	Clericis laicos infestos	1297, 24 février		5750	Ne imperatores reges duces nec alia persona secularis cuiuscumque excellentia vel potestate audeat talliare aliquam ecclesiasticam personam nec aliquid aliud extorquere ut L centesimam vicesimam decimam sine speciali mandato vel consensu sedis apostolice	×
p. 73-74	LXXII	Johannes papa XXII ^{us}	Jean XXII	abbati monasterii Cisterciensis cabilonensis diocesis	Ad cisterciensis ordinem	1319, 24 novembre		5751	Ne abbates per sedem apostolicam promoti possint se subtrahere ab obedientia ordinis et capituli generalis	×
p. 74	LXXIII	Bonifacius papa VIII ^{us}	Boniface VIII	dilectis in Christo filiabus abbatissis et conventibus monasteriorum monialium ordinis cisterciensis	Nuper nobis vestra devotio	1295, 9 septembre		5752	Ne ecclesiarum prelati compellant abbatissas ordinis presentare capellanos suos plusquam semel	
p. 74-75	LXXIII	Bonifacius papa VIII ^{us}	Boniface VIII	abbati Cisterciensis eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Series oblate nobis	1295, 9 septembre	P 24182	5753	Quod prelati ecclesiarum licet celebrent in monasteriis ordinis oblationes nullatenus usurpeat	×
p. 75-76	LXXV	Clemens papa V ^{us}	Clément V	abbati Cisterciensis cabilonensis diocesis eiusque coabbatibus monasteriorum cisterciensis ordinis et eorum conventibus	Pictatis opera cuius	1306, 24 avril		5754	Quod pensiones aliis ab ordine concesse ad nos revertentur	
p. 76-77	LXXVI	Bonifacius papa VIII ^{us}	Boniface VIII	abbati Cistercii eiusque coabbatibus monasteriorum cisterciensis ordinis et eorum conventibus universis	Ad augmentum continuum	1297, 13 février	P 24471	5755	Quod non liceat personis nostri ordinis appellare eciam si corrigantur vel eciam puniantur a prelatiis suis	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 77-78	LXXVII	Bonifacius papa VIII ^{us}	Boniface VIII	dilectis in Christo filiabus abbatissis monasteriorum cisterciensis ordinis et eorum conventibus universis	Ad augmentum continuum	1297, 13 février	P 24472	5756	Quod non liceat monialibus appellare propter correctiones vel punitiones in eis factas a personis ordinis quibus immediate subiecte sunt	×
p. 78-79	LXXVIII	Bonifacius papa VIII ^{us}	Boniface VIII	universis abbatibus abbatissis et conventibus ordinis cisterciensis tam presentibus quam futuris	In ecclesie firmamento	1301, 28 décembre	P 25200	5757	Ut nullus de terris nostris cultis vel inculcus traditis iam vel tradendis aliquibus cultoribus excolendum in quibus nullus decimas percipit exigit vel extorqueat decimas vel primitias a nobis vel a cultoribus earundem	×
p. 79-83	LXXIX	Benedictus papa XII ^{us}	Benoît XII	ad futuram rei memoriam	Pastor bonus diligens	1335, 17 juin		5758	Quod apostate cuiuslibet religionis in ordine suo recipiantur et si in tali apostasia absque sedis apostolice aut suorum prelatorum licencia ad aliam transierint religionem in cheronimius infl. ...] III iusium p[...] quam habet privilegium sciverunt recipiantur an reducantur	×
p. 83-84	III XX	Clemens papa VI ^{us}	Clément VI	ad futuram rei memoriam	Apostolice sedis providencia	1342, 7 octobre		5759	Quod abbates non tenentur reddere comptum bursariis in regressu suo	×
p. 84-85	III XX I	Benedictus XII ^{us} papa	Benoît XII	ad perpetuam rei memoriam	Regularem vitam professis	1335, 12 juillet		5760	Ne mendicantes transeant ad ordinem nostrum sine licencia domini pape	×
p. 85-86	[III XX II]	Clemens papa V ^{us}	Clément V	abbati Cistercii eiusque coabbatibus cisterciensis ordinis	Ordinem vestrum quem	1312, 25 mai		5761	Quod post decessum Arnaldi tituli Sancte Prisce presbiteri cardinalis pensionem sibi datam nullus possit impetrare	
p. 86-87	III XX III	Honorius III	Honorius III	filiis abbatibus in generali capitulo Cisterciensis constitutis	Volentes religioni vestre	1217, 13 novembre	P 5618	1360	Quod generale capitulum potest dispensare cum irregularibus ordinis nostri	×
p. 87-97	III XX III	-	Clément IV	ad perpetuam rei memoriam	Parvus fons qui crevit	1265, 9 juin	P 19185	5762	Clementina	×
p. 98										
p. 99										
p. 99-103	primum	Alexander papa III ^{us}	Alexandre III	Gisleberto abbati Cisterciensis monasterii eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis	Religiosam vitam eligentibus	1165, 2 février	JL 11151 (7445)	755	De abbatis et possessionibus Cistercii. Et de decimis de pascuis de Beligne et de terra de Albante	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 104-113	secundum	Lucius papa III ^{us}	Lucius III	Petro abbati monasterii Cistercii eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis	Religiosam vitam eligentibus	1182, 15 mai	JL 14647	837	De possessionibus Cistercii. De decimis. Quod infra clausuram locorum sive grangiarum nostrorum nullus violenciam vel rapinam aut furtum audeat facere. Quod licet nobis et omnibus ordinis abbatibus clericos vel laycos de seculo fugientes liberos et absolutos suscipere et absque contradictione aliqua retinere. Quod infra leugam ab abbatibus nostris vel in terris nostris edificatio a qualibet persona non construat	×
p. 113-126	tertium	Celestinus papa tercius	Célestin III	Willelmo abbati monasterii Cisterciensis eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis	Religiosam vitam eligentibus	1192, 15 février	JL 16821	1361	De possessionibus Cistercii et de decimis. Et quod licet nobis et omnibus ordinis abbatibus clericos vel laicos de seculo fugientes liberos et absolutos suscipere et absque contradictione aliqua retinere. Quod non licet professis nostris de monasterio sine licentia et communium litterarum cautione exire nec alicui eos retinere retentos possumus excommunicationis sententia coercere. Quod edificatio aliqua infra leugam ab abbatibus nostris non construat. Nulli liceat in monasteria nostra vel personas interdicti sententiam promere de promptam non tenere. Quod abbates professiones contra ordinis instituta facere non compellantur et licet eis ab abbatibus episcopis accipere que a suis fuerint indebite denegata si sedes dioecani episcopi vacaverit liceat novis abbatibus a vicinis episcopis benedictiones accipere monachorum ordinationes et vasorum consecrationes a transeuntibus episcopis recipere. et ne quis in causis nostris a secularia iudicia nos trahat sed sub ecclesiastico iudice experiendi habeam facultatem. Quod nemo nos vel fratres nostros ad concilia synodos aut aliquos forenses conventus ire vel iudicio seculari de sustantia vel possessionibus nostris subiaccere compellat. Nec ad domos nostras causa ordines celebrandi crisma facendi causas tractandi aut aliquos publicos conventus convocandi accedat. Quod liceat nobis in causis propriis fratrum nostrorum testimonius uti. Quod si episcopi vel alii ecclesiarum rectores in monasteria nostra vel personas inibi constitutas sive in mercennarios vel benefactores nostros excommunicationis sententiam protulerint irritam esse nec littere ulle firmitatem habeant quas tacito nomine cisterciensis ordinis et contra tenorem apostolicorum privilegiorum constiterit impetrari. Et quod infra clausuras locorum seu grangiarum nostrorum nullus violenciam vel rapinam seu furtum facere igneni apponere sanguinem fundere hominem capere vel interficere seu violenciam temere audeat exercere. Et ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare aut etus possessiones auferre vel ablatas retinere minuire seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia illibata et integra conserventur	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 126-133	III	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	Guidoni abbati monasterii Sancte Marie Cisterciensis eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis	Religiosam vitam eligentibus	1199, 5 mai		1362	De possessionibus Cistercii. De decimis non dandis. Quod licet nobis clericos vel laicos de seculo fugientes liberos et basolutos suscipere et absque contradictione aliqua retinere. Quod non licet professis nostris de monasterio sine licentia exire nec alicui eos absque communium litterarum cautione retinere retentos possumus excommunicationis sententia coherere terras vel aliquod beneficium ecclesie nostre collatum non liceat alicui personaliter dari sive alio modo alienari sine consensu totius capituli monachi vel conversi ordinis nostri sine licentia abbatis sui pro nemine fideiubeant vel ab aliquo pecuniam accipiant. Quod possumus in causis propriis fratrum nostrorum testimonis uti. Nullus nos vel fratres nostros ad synodos vel forenses conventus ire vel iudicio seculari de [..] vel possessionibus propriis subiacere compellat. Nec ad domos nostras causa ordines celebrandi vel conventus aliquos convocandi accedat neque de regulari electione abbatis nostri contra ordinis instituta se intronittat. Abbatibus nostris novicios suos licet benedicere etiam si ab episcopis benedictione quesita et negata benedicti non sint et professiones suas contra ordinis statuta facere non compellantur pro consecrationibus ecclesiarum vel altarium vel pro quolibet ecclesiastico sacramento nullus a nobis quicquam audeat extorquere. Si sedes dioecani episcopi vacaverit monachorum ordinationes et alia ecclesiastica sacramenta licet nobis a vicinis episcopis vel transeuntibus recipere. Quod si episcopi vel alii ecclesiarum rectores in monasteria nostra vel in personas inibi constitutas sive etiam in mercenarios vel benefactores nostros excommunicationis sententiam protulerint irritam esse nec littere ulla firmitatem habeant quas tacito nomine cisterciensis ordinis et contra tenorem apostolicorum privilegiorum constiterit impetrari. Quod infra clausuras locorum seu grangiarum nostrarum nullus violentiam vel rapinam seu furtum facere ignem apponere sanguinem fundere hominem capere vel interficere seu hominum liceat prefatum monasterium tenere perturbare aut eius possessiones auferre vel ablatas retinere minuire seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia illibata et integra conserventur	×
p. 133-135	V	Paschalis papa II ^{us}	Pascal II	Alberico novi monasterii abbati quod in Cabilonensi parochia situm est eiusque successoribus regulariter substituendis	Desiderium quod	1100, 19 octobre	JL 5842 (4370)	227	De eo quod Paschalis papa II ^{us} confirmat locum et ordinem cisterciensem et de querela inter Cistercienses et Molismenses monachos	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 135-136	VI	Calixtus papa II ^{us}	Calixte II	Stephano venerabili Cisterciensis monasterii abbati et eius fratribus	Ad hoc in apostolice	1119, 23 décembre	JL 6795 (4969)	652	De confirmatione cisterciensis ordinis et de monachis nostris alibi non suscipiendis	×
p. 136-138	VII	Innocentius papa II ^{us}	Innocent II	Stephano Cisterciensi abbati eiusque successoribus regulariter substituendis	Habitantes in domo	1132, 10 février	JL 7537 (5399)	2508	De confirmatione possessionum Cistercii. Quod non debent abbates cogi ad concilium nec ad synodum venire. Quod licet cisterciensibus de omnibus abbatibus vel monachiis totius ordinis sibi eligere in abbatem ceteris vero de sibi subjectis per consilium abbatis Cistercii. De conversis nostris alibi non suscipiendis et de decimis non dandis	
p. 138-139	VIII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre III	Alexandro abbati et fratribus Cisterciensibus	Religiosorum desideris annuere	1171-1172, 9 février	JL 11982	779	Quod non debemus solvere decimas de agris et vineis quos propriis manibus nostris aut sumptibus excolimus nec de nostrarum nutrimentis animalium	
p. 139-140	IX ou VIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	archiepiscopis episcopis et dilectis filiis decanis archipresbiteris presbiteris et aliis ecclesiarum prelati ad quos littere iste pervenerint	Gravem dilectorum filiorum	1199, 23 avril		1364	De his qui frangunt domos nostras et res nostras violenter rapiunt. De his qui recipiunt fugitivos nostros cum rebus nostris ad seculi fugientes. De iniciantibus manus in fratres ordinis nostri	
p. 140-141	X	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	abbati et conventui Cisterciensi	Cum paci ac quieti	1202, 18 juin	P 1705	1365	Ne littere pape prosint ordinis nostri fugitivis in quibus non fuerit salva ordinis disciplina	
p. 141	XI	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	abbati et conventui Cisterciensi	Cum inter nos	1203, 9 janvier		1366	Ne possimus contre tenorem privilegiorum nostrorum temeritate vexari	
p. 141-142	XII	Alexander papa III ^{us}	Alexandre III	venerabilibus fratribus Lugdunensis apostolice sedis legato et Bisuntinis archiepiscopis et eorum suffraganeis	Audivimus et audientes	1180, 28 mars		832	Quod non debemus solvere decimas de terris quis propriis manibus a sumptibus excolimus dato est quam ee terre site novalla. Et quod incientes manus violentas in fratres nostros intantur ad sedem apostolicam cum litteris diocesanorum suorum veritatem continentibus absolvendi. Istud privilegium extenditur ad omnis monasteria provinciarum Lugdunensis et Bisuntinensis	
p. 142-143	XIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	abbati et conventui Cisterciensis	Licet filia regum	1203, 19 novembre		1367	De abbatia Carraceti ordini nostro incorporata et specialis filia effecta	
p. 143-145	XIII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbati et conventui monasterii de Carrazeto et de Castro Regis et de Sotos Albos abbatibus eidem monasterii filiis Astoricensis Lucensis et Segobiensis diocesis specialem consilii sanioris	Exhibite nobis	1222, 2 mai		1368	Quod Honorius papa III ^{us} mandat abbati et conventui monasterii Carraceti quod non recedat ab ordine cisterciensi	
p. 145-147	XV	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	abbati et conventui Cisterciensis	Cum a nobis petitur	1211, 3 juin		1369	Confirmatio diversorum reddituum tam bladorum quam nemorum et aliarum rerum	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 147-148	XVI	Honorius papa III	Honorius III	abbati et conventui Cistercii	Iustus petentium desideris	1224, 17 décembre		1370	/	
p. 148-151	/	/	Nicolas IV	Ad perpetuam rei memoriam	Circa dirimendas lites	1290, 27 juillet	P 23340	5790	/	
p. 151-152	XVIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Significatis nobis quod	1244, 11 avril		5791	Quod nullus decimas de possessionibus nostris sive de ortis virgultis pratis pastuis nemoribus salivis molendinis et piscationibus ante concilium et post acquisitis ad de animalium nostrarum nutrimentis exigere vel extorquere presumat	
p. 152-153	XIX	Johannes papa XXII ^{us}	Jean XXII	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Devotionis vestre precibus	1319, 31 mars		5792	De possessionibus monachorum et professorum nostrorum petendis aut retinendis	
p. 153	XX	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati et conventui monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis	Presignis ordinis vestri	1255, 18 mars		5793	Quod nullus de animalium nostrorum nutrimentis decimas exigat	
p. 153-154	XXI	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati et conventui Cisterciensis	Speciali gratia et favore	1256-1257, 13 décembre		5794	Ut nullus de terris vestris cultis vel incultis traditis vel tradendis colonis decimas exigere vel extorquere presumat	
p. 154-155	XXII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Quanto studiosius divine	1246, 25 octobre		5795	Quod delegatus aut subdelegatus ab eo executor aut eiam conservator non possint nos excommunicare	
p. 155	XXIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati et conventui monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis	Iustus petentium desideris	1244, 1 mars		5796	Quod in parrochiis in quibus decime veteres nobis sunt concesse novallium pro portione qua veteres contingunt percipere valeamus	
p. 155-157	-	Innocentius papa III ^{us}	Innocent III	Lugdunensis et Bisuntinis archiepiscopis et eorum suffraganeis et dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis archipresbiteris et aliis ecclesiarum prelati in eorum episcopatibus constitutis	Non absque dolore	1200, 27 mai		1371	De hiis qui frangunt domos nostras et incipientibus manus in fratres nostros et de retinentibus quod nobis in testamentis legatur	
p. 157-158	XXV	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbati et conventui Cisterciensis	Cum secundum apostolum	1218, 1 décembre		1372	Ne legati procuraciones pecuniarias nec esum carum in monasterii nostri requirant et quod non licet eis.d.em in monasteria seu personas cisterciensis ordinis sentencias excommunicationis suspensionis vel depositionis promulgare	
p. 158-159	XXVI	Clemens papa V ^{us}	Clément V	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Ex parte vestra sint	1308, 29 février		5797	Ne clerici seu ecclesiastice persone nobiles comites barones vel alii laici fratres monachos seu conversos animalia et alia bona nostri monasterii vadare invadere vel detineere presumant	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 159-160	XXXVII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Cum a nobis petitur	1244, 5 mars		5798	Quod nullus nos seu monasterii nostri personas ad synodos vel forenses conventus nisi pro fide dumiataxat etiam de liciti ratione evocare presumat	
p. 160-161	XXVIII	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati et conventui Cisterciensis	Sepe nuntorum [?] diligens	1228, 5 mai		1373	Incorporatio monasterii Sancti Salvatoris de Monte Amieto ad ordinem nostrum et filiam propriam Cisterc[...]	
p. 161-162	XXIX	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati et conventui monasterii Cistercii	Religionis vestre favorem	1259, 5 mars		5799	Quod monachus qui pro tempore fuerint in ecclesia de Scardobore possit exequi testamenta si fuerint executor constitutus et audire confessiones parrochianorum de voluntate proprii sacerdotis	
p. 162-163	XXX	Nicolaus papa III ^{us}	Nicolas IV	abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Religionis vestre favorem	1289, 1 mars		5800	Quod nos possumus redimere decimas de manibus laicorum	
p. 163	XXXI	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Animarum salutem desiderio	1237, 8 décembre		1374	De confessionibus servientium nobis et sacramentis ministrandum	
p. 163-165	XXXII	Innocentius papa IX, corrigé IV	Innocent IV	abbati Cisterciensis	Habitantes in domo Domini	1245, 18 janvier		1375	De electione abbatum cisterciensium et de aliis abbatibus que nullam habent s[.] non electivis absque consilio abbatibus Cistercii et quo non possumus trahi ad synodos vel forenses conventus nisi tamen pro fide	
p. 165-166	XXXIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Solet annuere sedes	1244, 29 février		5801	Quod nullus de animalium nostrorum nutrimentis pro eo quod animalia nostra in pastura vel custodia sua habeat decimas exigere vel quo modo libet extorquere presumat	
p. 166-167	XXXIII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	abbati et conventui Cisterciensis	Quia eius est	1218, 1 décembre		1376	Ne demus decimas de novalibus ex cultis vel in posterum excolendis	
p. 167-168	XXXV	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	archiepiscopus et episcopus ac dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis archipresbiteris et aliis ecclesiarum prelati	Cum abbates cisterciensis ordinis	1244, 25 mars		5802	Ne de novalibus ortis virgultis et piscationibus demus decimas	
p. 168-170	XXXVI	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	archiepiscopus et episcopus et dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis archipresbiteris et aliis ecclesiarum prelati	Non absque dolore	1227, 1 décembre		1377	Quod omnes ecclesiarum prelati qui requisiti fuerint excommunicent publice cum candelis accensis omnes seculares iniuste bona nostra quecumque et homini nostrorum detinentes. Item excommunicent illos qui in fratres nostros sententias excommunicationis aut interdicti presumpserint promulgare. Item illos qui presumunt extorquere decimas de terris et possessionibus nostris ante concilium generale acquisitis quas propriis manibus aut sumptibus excolimus ac de animalium nostrorum nutrimentis clerici et viri ecclesiastici sunt ab officio et beneficio suspendendi. Item omnes qui iniecerint manus violentas in fratres nostros cum litteris diocesani ad curiam mittantur ab excommunicationis vinculo absolventi. Item ville in quibus bona nostra violenter detinentur supponantur sentencie interdicti donec fuerit satisfatum	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 170	XXXVII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	abbati et conventui monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis	Iustis petencium desideris	1244, 9 mars		5803	Quod nos et omnia que habemus sunt sub protectione domini pape	
p. 170-171	XXXVIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	Abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Devotioni vestre precibus	1246, 28 juillet		5804	Quod ad receptionem seu provisionem alicuius in pensionibus vel ecclesiasticis beneficiis per litteras sedis apostolice vel delegatorum ipsius decetero compelli non possimus	
p. 171	XXXIX	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	Abbati et conventui Cistercii	Reputantes vestre religioni	1230, 20 mai	P 8557	1378	Quod licet episcopis residentibus in Cistercio consecrationes vasorum vestium et altarium ac monachorum ordinationes facere	
p. 171-172	XL	Alexander papa III ^{us}	Alexandre III	Cisterciensis abbatii et universo capitulo eiusdem monasterii	Quotiens a nobis	1180, 15 mars	JL 13633 (8788)	831, 5768	Ne quis exeuntes de ordine nostro recipiat vel susceptos retineat absque communium litterarum	
p. 172-173	XLI	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	Abbati et conventui Cistercii	Solet studiosius et diligens	1234, 26 juin	P 9479	1379	Incorporatio abbacie Sancti Salvatoris de Monte Acuto ad nostrum ordinem	
p. 173	XLII	Martinus papa III ^{us}	Martin IV	abbati et conventui monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis	Ex parte vestra fuit	1284, 4 novembre		5805	Quod licet non fuerimus usi privilegiis nostris propter negligenciam tamen non obstante uti decetero libere valeamus	
p. 174	XLIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	Abbati et conventui Cistercii	Provisionis nostre	1245, 19 janvier		5806	De iura honores et dignitates monasterii Cisterciensis minuere aut bona seu possessiones dicti monasterii alienare vel commuta possint sine consensu maioris et sanioris partis conventus dicti monasterii	
p. 174-175	XLIII	Innocentius papa III ^{us}	Innocent IV	Abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Provisionis nostre	1246, 17 juillet		5807	Ne possimus cogi per aliquem vendere vel alienare possessiones monasterii nostri	
p. 175	XLV	Honorius papa II ^{us}	Honorius III	abbati Cisterciensis	Juxta supplicationem nobis	1219, 5 décembre		1380	Ne cause committentur abbati Cistercii	
p. 175-176	XLVI	Honorius papa II ^{us}	Honorius III	Abbati et conventui Cisterciensis	Cum contemplationi vacantibus	1223, 12 décembre		1381	Ne possimus trahi in causam ultra duas dietas	
p. 176-177	XLVII	Innocentius papa quintus	Innocent V	abbati et conventui monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis	Cum a nobis petitur	1276, 10 mars		5808	Ne quis in familiares servientes ac benefactores nostros vel eos qui alia nobis communicant excommunicationis s[...] promulget	
p. 177	XLVIII	Gregorius papa IX ^{us}	Grégoire IX	abbati Cisterciensis	Petitiones tuas que	1229, 12 novembre		1382	Quod abbas Cistercii potest dare priori suo licentiam absolvendi	
p. 177-178	XLIX	Urbanus papa III ^{us}	Urban IV	abbati Cisterciensis eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotionis augmentum vobis	1262, 9 juin	P 18355	5809	Quod possimus celebrare alta voce divina officia tempore interdicti generalis excommunicatis exclusis	×
p. 178-179	L	Alexander papa III ^{us}	Alexandre IV	abbati Cistercii	Intellecto pridem de	1255, 21 novembre		5810	Revocatio contra abbatem Clarevallensis quod non posset deponi	

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 179-180	LI	Clemens papa VI ^{us}	Clément VI	Ad perpetuam rei memoriam	Cisterciensis ordo velut	1342, 17 août		5811	Quod abbas Cistercii potest dare quolibet anno tempore Capituli generalis omnibus existentibus in ipso capitulo duos annos et duas quadragenas de indulgentia	
p. 180-183	LII	Johannes papa XXII ^{us}	Jean XXII	Cisterciensis et alius abbatibus ac diffinitoribus generalis Capituli cisterciensis ordinis proxime celebrandi	Pro statu totius ecclesie	1328, 1 juillet		5812	Indulgentia concessa in missa dicendo Letatus sum s. XX dies indulg [...]	×
p. 183-184	LIII	Clemens papa III ^{us}	Clément IV	Abbati et conventui Cistercii	Dum in sacra religione	1267, 13 mars		5813	Littere impetrate de debitis domus Cistercii quod usure cessent et quod reddamus quolibet anno III ^{us} milia librarum tempore domini Johannis normani abbatis Cisterciensis	
p. 184-185	LIIII	Honorius papa III ^{us}	Honorius III	Abbati et conventui Cisterciensis	Cum aliquando necessitate	1223, 11 décembre		5814	De terris ante concilium acquisitis si alicui accomodamus et ad nos redierint ne demus decimas	
p. 186										
p. 187										
p. 188									Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tertio. Capitulum generale dolens amarissime super desolatione ordinis cisterciensis ortum principaliter habentis ex commendis monasteriorum conclusit mittere ad curiam pro remediis prout plenius constat in registro diffinicionum et per memorie domnum Hymbertum abbatem Cistercii ac domnum Johannem eius successorem tunc abbatem Theoloci impetrare sunt bulle et libertates que secuntur	
p. 188-193				Philippus [...] episcopus Portuensis [...] Quia ratio exigit		1476, 3 avril		5815	Quod in favorem Capituli generalis omnes persone ordinis donati servitores continui commensales procuratores et nuncii in eodem capitulo comparentes perpetuis temporibus tunc et infra XX ^{vi} dies sequentes ab omnibus et singulis excommunicationis suspensionis et interdicti sententiis aliisque ecclesiasticis censuris omnibusque peccatis delictis criminibus excessibus et casibus etiam sancte sedi reservatis et super irregularitate absolvi possunt et habere plenariam omnium peccatorum suorum remissionem	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 193-195			Sixte IV	universis abbatibus abbatissis prioribus monachis militibus monialibus noviciis conversis donatis familiaribus continuis commensalibus ronomis procuratoribus et aliis personis utriusque sexus cisterciensis ordinis presentibus et futuris	Sacrosanctę religionis vestre	1475, 13 décembre		5816	Quod omnes ordinis persone cuiuscumque sexus et conditionis ac etiam servitores r[...] et procuratores possunt in mortis articulo cum salutari pl[...] absolui ab omnibus et singulis excommunicationis suspensionis et interdicti alisque sententiis censuris et penis ecclesiasticis necnon ab omnibus criminibus excessibus delictis et precatis quibuscumque etiam sancte sedi reservatis et de ipsis habere plenariam absolutionem et remissionem ac sanctissimum iubileum sive omnis indulgen[...] que tempore anni iubiliei Rome impertiuntur. Et quod si mors inde non sequatur poterit hec gratia seu indulgentia tocienis quotiens necesse fuerit reiterari	×
p. 195-200			Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Ex superne dispositionis	1475, 13 décembre		5817	Quod pro pacificatione scrupulorum militarium consciarum super esu carnium extra comia infirmoia ordinis ex quo maior pars ordinis statuum Benedicti XII ^m non observabat nec velle servare videbatur dat pontifex Capitulo generale et domino abbati Cistercii plenaria pretatem super hiis disponendi statuendi et dispensandi absque cuiuscumque pene incursu aut scrupulo conscie[...]	×
p. 200-202			Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Et si cumctis ecclesiastici	1475, 13 décembre		5818	Quod ad conformitatem vestimentorum ordinis per brunum colorem in statuo Benedicti XII ^m expressum intelligitur niger color et non alius et inhibetur personis ordinis ne alio colore nisi albo et nigro utantur	×
p. 202-212			Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Cura nostra in variis rebus	1476, 12 mars		5819	Quod occurrendo desolationi monasteriorum per commendataris introducte mandatur districtissime commendataris et eorum officiaris procuratoribus fantoribus adherentibus receptoribus yconomis vicariis et administratoribus sub penis excommunicationis anathematizationis suspensionis et interdicti necnon sub expressa privatione regiminis et administrationis omnium monasteriorum locorum beneficiorum canonicatum prebendarum dignitatum personatum officiorum pensionum fructuum et proventuum ac sub pena excommunicationis inhabilitationis ad quecumque premissorum ut patribus abbatibus et commissariis ordinis in quampluribus articulis ibidem expressis et declaratis obediant. Datque ordinis potestatem absolvendi rehabilitandi et restituendi eosdem commendatarios quotiens penitentes fuerint emendati	×

p.	n° d'ordre	nom du pape en rubrique ou titre courant	nom du pape	adresse	mots-repères	date n.st.	n° Regesta	CCMA	Rubrique	Dans la Collecta
p. 212-220			Sixte IV	ad perpetuam memoriam	Romanus pontifex Dei	1476, 12 mars		5820	Amplissimum datur remedium contra varia et maxima gravamina quibus ordo passim gravabatur. Nam ex quo unum monasterium semel erat commendatum perpetuis temporibus reddebatur extra dispositionem et provisionem ordinis ita ut provij[...] per curiam fieret multe etiam pensiones graves diversis personis super monasteriis ordinis assignate efficiebantur immortales et de persona in personam transferebantur. Item non mediocriter ordo in utroque sexu aliunde gravabatur super inverabilibus gratiis expectatis reservationibus mandatis commendis nominationibus coll[...]libus uniobus annexionibus et inexplicabilibus processibus idem sequentibus. Siquidem ingloriorum reputabat pene omnis crucialis et alii in ecclesiis collegiatis seu curiis p[...] honorati qui in premissis bullam non habent adversus prima gravamina acto irrevocabili statuiter ut monasteria deinceps vacatura plene libere et irreguliter redeant ad dispositionem omnimodam ordinis et quod nulli preficiantur nisi per p[...] commissarios et conventus iuxta antiquum ordinis modum et quod promoti sint de ordine alia premissa tam presentia quam futura revocantur cassantur et adnullantur execut[...] eorumdem comm[...]litur iniussis in dignitate ecclesiastica constitutus et in auxilium et defensionem omnes reges et principes implorantur	×
p. 220-229			Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Regimini universalis ecclesie	1476, 10 mars		5766	Motu proprio ex certa scientia etiam de consilio fratrum confirmat ratificat et roborat concessionem de non commendandis monasteriis virtute quarumcumque litterarum seu prerogativarum aut consimilium indultas per felicis recordationis Johannem XXIII Calixtum Nicolaum etiam Pium summorum pontificum	×
p. 229-232			Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Provisionis nostrę debet	1475, 3 mars		5822	Confirmat confirmationem generalem et expressam privilegiorum ordinis factam per Pium summum pontificem eadem etiam confirmando	×
p. 232-235			Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Provisionis nostrę debet	1475, 3 mars		5823	Confirmatur edictum Pauli pape de rebus ecclesiasticis nullatenus alienandis	
p. 235-236			Sixte IV	Sanctissimus in Christo pater et dominus noster dominus Sixtus		1475, 16 décembre		5824	Regula cancellata facta et publicata Rome occasione etiam intuitu persecutionum premissarum bullarum super quibus erat mirabilis rumor et clamor in curia ne universus religioni status similiter vexatus impremissis forsitan commoveretur	



In noīe p̄ris et filii et sp̄s sc̄i amen. Incipiunt

privilegia ḡralia a sum̄is p̄ntificibz rōmis univ̄s
 ordini cisterciensiu ocella. Q̄d yconomū licet no
 bis habere. et q̄d eos qui ad religionē in unū accedūt
 a univ̄s exōiatiois possunt absolue; hanc p̄. m̄. t̄



Deus ep̄s servus servoz dei; Dilectis filiis. p̄. abbi
 & caplo cisterciē salt & aplicam len; Attendetes
 comēdabile v̄ri ord̄is honestate. qui & deo gr̄tis & deū

timētibz est acceptus. vobis in his q̄ iuste requisitis tāto facilius v̄rū
 iux̄tīm assensū. q̄to ecclia dei de religiosa oīlatōe v̄rā āplius illu
 stratur; Cap̄ter dilecti in d̄no filii v̄ris mult̄is p̄titionibz am̄uetes
 & uolētes sollicitate p̄videre. ne ad id q̄d v̄rūm religionē deceat. ali
 quoz possitis malignitate cōpelli p̄ntibz vobis h̄is indulgem̄. ut
 ḡualiter ad om̄s ul' sp̄alit ad aliq̄s causas de oīlatōe & approbatōe
 lamozis oīli yconomū hēatis qui calūpnie v̄rūm p̄ vobis p̄stet
 & agēdi & respondēdi sup̄ causis mōstioz v̄roz lib̄am hēat facultate. Si
 qui eā q̄ ad religionē v̄rūm accedūt ul' p̄stēa oīelli fiunt q̄d p̄ app̄itōe



Fig. 329 BMD, ms 598, p. 1. Enluminure et décor

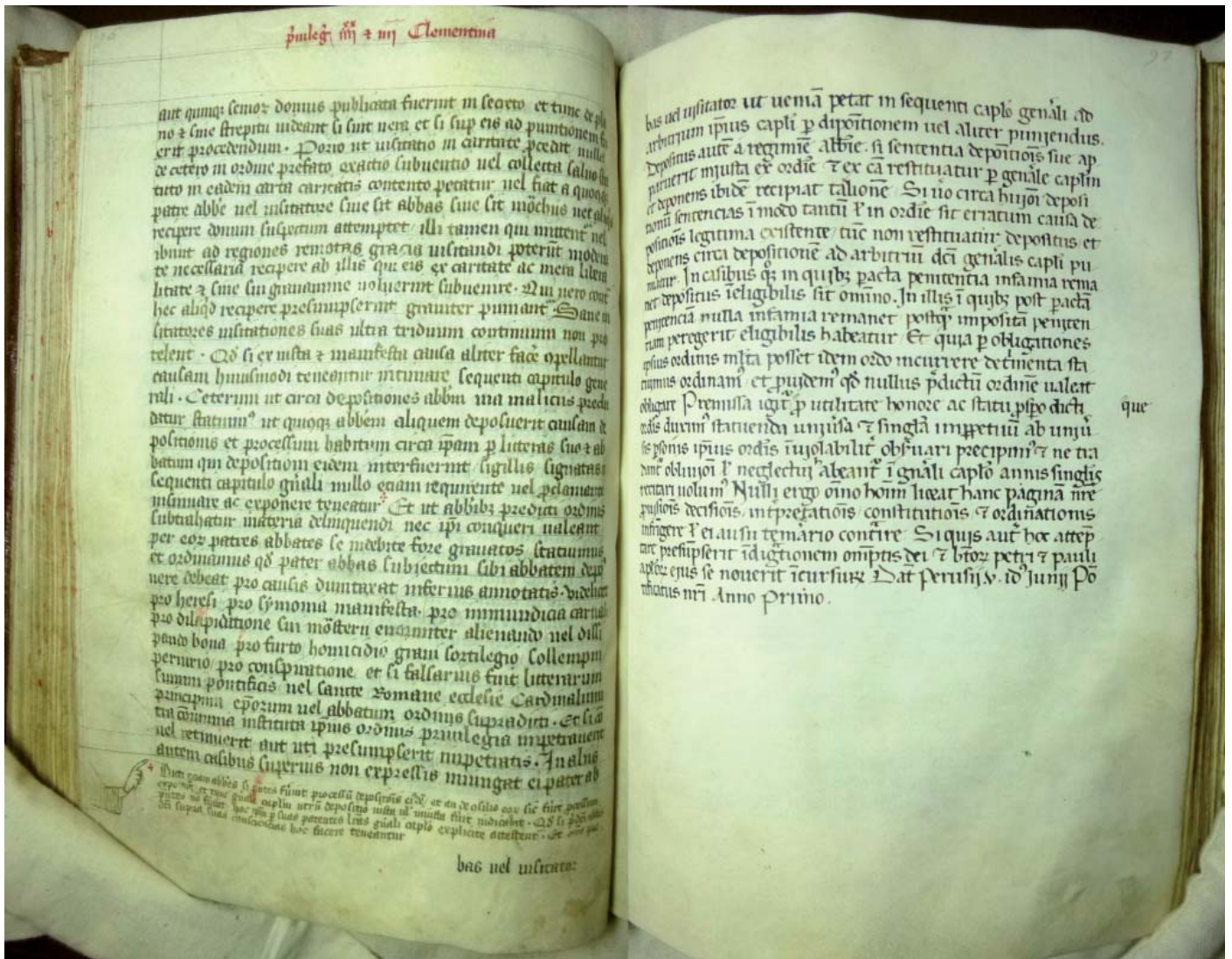


Fig. 330 BMD, ms 598, p. 96-97. Fin d'un acte réécrit

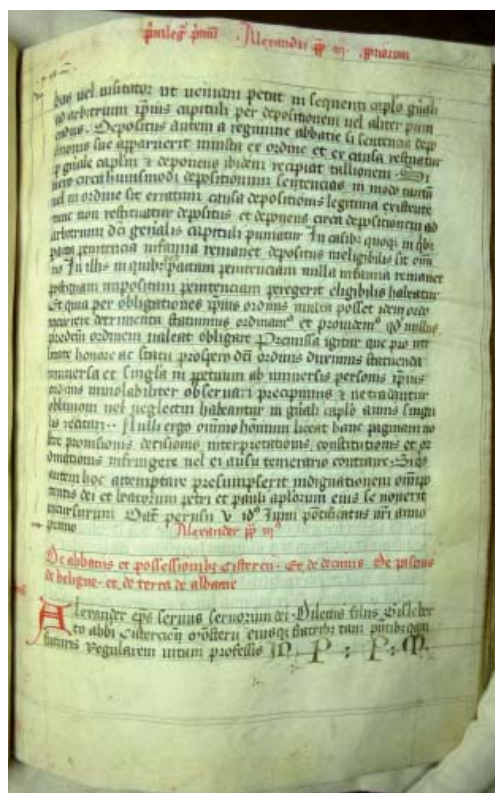


Fig. 331 BMD, ms 598, p. 99. Fin de l'acte original

in subiacent. Cunctis autem eidem loco sua iura servantibus
sit pax dñi nri ihu xpi Quatinus et hic fructū bone actio
nis papiat. et apud districtā iudicem premia etne pacis nuem
ant Amen Amen Amen



Ego Celestinus tunc catholicæ eccle. epi
Igo Standulf. Balib. .xij. aploz pbr card. S.
Igo oriel scōz Johis et Pauli pbr card. et Paemachi. S.
Igo Johes. et. sã Clementis card. Tuscan. ep. S.
Igo Roman. et. sã anastis pbr card. S.
Igo hug pbr card. sã orat. et equit. S.
Igo Johs. et. sã steph. malimonte. pbr. card. S.
Igo brician. scōz Cosme et Damiani diac. card. S.
Igo Gerard. et. adrian. diac. card. S.
Igo Soffredus sã marie in dialata diac. card. S.
Igo Gregorius sã orare in aquino diac. card. Ths. S.

Fig. 332 BMD, ms 598, p. 125. Copie figurée : rota, benevalet, siagntures cardinalices

Fig. 333 Tableau présentant le contenu de la Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis (d'après l'exemplaire de Firenze)

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mots de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
2r-3r	Privilegium domini Paschalis pape II. Quod locus Cistercii ab omni mortalium molestiis tutus et liber maneat. Ibidemque perpetuo abbatia sub speciali sedis apostolice tutela habeatur inhiando ne quis ipsum cenobium quod novum dicitur monasterium aut ipsius congregationem astutiis quibuslibet aut violentiis perturbet pacificationem controversie inter Cistercienses et Molisenses confirmando	Pascal II	Alberico novi monasterii abbati quod in Cabilonensi parrochia situm est eiusque successoribus regulariter substituendis imperpetuum	Desiderium quod	1100, 19 octobre	227	133-135
3r-v	Privilegium domini Calisti pape II de confirmatione primorum statutorum abbatibus et conventus Cisterciensis ut sunt carta caritatis usus ordinis et ea que antiqua dicuntur cisterciensium instituta	Calixte II	Stephano venerabili Cisterciensis monasterii abbati et eius fratribus	Ad hoc in apostolice	1119, 23 décembre	652	135-136
3v-5r	Privilegium domini Eugenii pape III de eo quod confirmat cartam caritatis et consuetudines ac statuta ordinis cisterciensis cum quibusdam aliis specialibus gratis	Eugène III	Gothonio Cisterciensis et ceteris fratribus ac monachis tam presentibus quam futuris regularem vitam et cisterciensis ordinis statuta professis imperpetuum	Sacrosancta romana	1152, 1 août	6165	
5r	Dominus Anastasius pape III omnino similem concedit et donat confirmationem. Excepto quod in fine circa celebrationem divinorum officiorum tempore interdicti sic dicit. Sanctientes etiam ut propter communia interdicta terrarum nulla ecclesiarum vestrarum a divinis compellatur officiis abstinere. Interdicimus item ne aliqua omnino persona fratres ordinis vestri audeat ad secularia iudicia provocare sed si quisquam sibi adversus eos aliquid crediderit de iure competere sub ecclesiastici iudicis examine experiendi habeat facultatem. Decernimus ergo ut nulli omnino liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel prescriptas institutiones vestras ausu temerario violare. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursum. Et post nomina ipsius summi pontificis et XIII decanorum cardinalium signantium et approbantium ponitur sic. Datum Laterani per manum Rollandi sancte romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii V idus decembris indictione II Incarnatione dominice anno M C LIII pontificatus vero domini Anastasii pape III anno primo	Anastase III		[Sacrosancta romana]	1153, 9 décembre	6166	
5v-v	Dominus Adrianus pape III omnino similem in eadem forma confect confirmationem sicut premissa Anastasii III	Adrien III		[Sacrosancta romana]	1157, 18 février	1390	
5v	Ad idem dominus Alexander papa III qui circa medium hanc addit clausam. Electus autem nulli archiepiscoporum vel episcoporum emancipatus vel quasi absolutus tradatur sed nec post factam archiepiscopo vel episcopo suo professionem occasione eius ordinis sui constitutiones transgrediat vel in aliquo prevaricator eius existat	Alexandre III		[Sacrosancta romana]	1163, 15 octobre	1389	
5v-6r	Eiusdem domini Alexandri pape III ubi multe monasterii filii Cistercii indistincte cum aliis Cistercii possessionibus et iuribus enumerantur in quo apparet summa filiarum et membrorum ad matrem sicut aliarum possessionum connexio	Alexandre III	Gilleberto abbati Cisterciensis monasterii eiusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis imperpetuum	Religiosam vitam eligentibus	1165, 2 février	755	99-103
6r-v	Eiusdem quod quilibet abbas ordinis potest absolvere fratres sui monasterii et eos qui ad ordinem accedunt a vinculo excommunicationis pro appositione ignis pro violenta manuum iniectione in clericum vel aliam religiosam personam et pro communicatione cum excommunicatione mediante penitentia salutari	Alexandre III	abbatibus cisterciensis ordinis	Cum sitis artius	1171-1181, 7 mars	1331	4

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
6v-7v	Eiusdem quod abbatibus deponendis si commoniti sue prelationi sponte cedere noluerint non licet ad sedem apostolica in appellare aut reatum defendere. Quod licet abbatibus novicios suos benedicere et alia que ad illud officium pertinent exercere etiam si ab episcopis benedictione petita et negata benedicti non sint. Quod si episcopi aliquid ab abbatibus contra privilegia ordinis petierint licet eis auctoritate apostolica denegare ne occasione ista ordo qui hactenus liber extitit servituti subiciatur. Quod si episcopi aliquam contra ordinis libertates ferant excommunicationis sententiam irrita decernitur	Alexandre III	Alexandro Cisterciensis abbati et universis eiusdem ordinis abbatibus tam presentibus quam futuris canonice instituendis imperpetuum	Attendentes quomodo vos	1169, 4 juillet	1333	10-12
7v-8r	Privilegium domini Lucii pape III quod nulli episcopo aut alteri liceat in personas vel loca ordinis contra id quod ab origine ordinis fuit observatum excommunicationis suspensionis vel interdicti sententiam deponere. Quod episcopi in benedictionibus abbatum sint contenti professione que noscitur instituta ab exordio ordinis scilicet que abbates tunc debent dicere salvo ordine suo et privilegiis ordinis nec compellantur aliam tunc facere professionem contra ordinis instituta	Lucius III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus eius sub eodem ordine domino servientibus	Monastice sinceritas	1184, 21 novembre	1327	2-3
8r	Similem bullam in forma expedit dominus Urbanus pape III que incipit Monastice sinceritas	Urban III		[Monastice sinceritas]	1186-1187, 27 février	1328	3
8r	Hoc etiam privilegium in forma confirmat innovat et plurimum auctorizat dominus Clemens papa V vide loco suo	Clément V		[Monastice sinceritas]	1309, 2 septembre	1330	
8r-10r	Privilegium domini Urbani pape III. Per quod concedit ut si episcopi munus benedictionis et alia qua ad officium episcopale pertinent abbatibus ordinis exhibere renuerint liceat eis si sacerdotes fuerint proprios novicios benedicere et alia qua ad officium abbatibus pertinent exercere ac ab alio episcopo ea recipere que a suo fuerit denegata. Quod episcopi in benedictionibus abbatum ea sint contenti forma professionis que ab origine ordinis fuit instituta scilicet salvo ordine suo. Quod sede episcopali vacante hec omnia vicinis episcopis suscipere possint. Quod ab episcopis transeuntibus per monasteria monachorum ordinationes vasorum et vestium benedictionem recipere valeamus. Quod nulli liceat personas ordinis etiam pro monasterio substantia vel possessionibus ad iudicia secularia trahere seu nos ad concilia synodos aut aliquos forenses conventus trahere seu ad loca ordinis causa ordines celebrandi chrisma faciendi causas tractandi vel congregationem convocandi accedere. Quod nullus infra militare ab abbatibus vel grangiis nostris edificia nova faciat. Quod in causis propriis sive civilem sive criminalem contineant questionem liceat nobis fratrum nostrorum testimonis uti. Quod nullus vicinos vel mercenarios nostros pro eo quod nos adiuverint ad laborandum in illis diebus in quibus laboramus et alii feriantur vel occasione privilegiorum nobis a sede apostolica concessorum seu propter detentionem decimarum vel benefactores nostros interdicere aut vinculo anathematis innodare audeat. Et si forsan oppositum factum fuerit possumus tales absolvere et eis ecclesiastica sacramenta et sepulturam ministrare	Urban III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus eius sub eodem ordine Deo servientibus	Cum ordo vester	1186-1187, 14 mars	1337	15-17
10r-11r	NOTA						
11r-v	Privilegium domini Honorii pape III. Ne de terris ante concilium acquisitis si alicui eas ad excolendum concesserimus et postmodum ad nos redierint decimas demus	Honorius III	abbatibus et fratribus cisterciensis ordinis	Cum aliquando cogente	1224, 25 novembre	1341	20
11v-12r	Eiusdem. Ne legati sedis apostolice procuraciones pecuniarias aut esum carniam a monasteriis nostris extorquere presumant	Honorius III	universis abbatibus et conventibus cisterciensis ordinis	Cum preter pauperem	1219, 2 décembre	1342	21
12r	Similis in forma ab eodem pontifice datur Laterani V idus iunii pontificatus sui anno V	Honorius III		[Cum preter pauperem]	1221, 9 juin	6167	
12r-v	Eiusdem. Ne sedis apostolice legati in nos excommunicationis vel suspensionis aut in monasteria nostra interdicti sententias promulgent	Honorius III	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus eius et fratribus sub eodem ordine Deo servientibus	Cum ordinis vestri	1219, 2 décembre	1343	21-22

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
12v	Eiusdem. Quod general capitulum potest dispensare cum irregularibus ordinis nostri	Honorius III	filiis abbatibus in generali capitulo Cisterciensis constitutis	Volentes religioni vestre	1217, 13 novembre	1360	86-87
13r-v	Eiusdem. Ne demus decimas de possessionibus habitis ante concilium nec de novalibus sive ante sive postidem concilium acquisitis que propriis manibus aut sumptibus excolimus nec de ortis virgultis et piscationibus nostris ad de nostrorum animalium nutrimentis	Honorius III	archiepiscopis et episcopis et dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis officialibus et aliis ecclesiarum prelati ad quos littere iste pervenerint	Cum abbates cisterciensis ordinis	1224, 9 novembre	1359	50-51
13v-14r	Privilegium domini Gregorii pape IX. Ne principes aut nobiles seu ecclesiarum prelati occasione irrispatronatus advocatie seu custodie quam in monasteriis vel domibus nostris habere proponunt bladum vinum evectones animalia aut res alias pro edificacione seu munitione castrorum et villarum seu pro tyrociniis torneamentis aut aliis usibus suis a nobis exigant seu nos talliis vel exactionibus gravent seu carnes in monasteriis comedant et ne mulieres in domos nostras intrent	Grégoire IX	abbati Cistercii et universis coabbatibus eius cisterciensis ordinis	Quia reifrescente caritate	1234, 23 janvier	1346	23-24
14r	Ad idem in forma Innocentius papa quartus	Innocent IV		[Quia reifrescente caritate]	1243-1254	6168	
14v-15r	Eiusdem. Quod nullus episcopus vel alia persona electiones abbatum ordinis impediatur aut de removendo seu deponendo aliquo eorum se intromittat. Quod sicut licet abbatibus recipere munus benedictionis ab alio episcopo quam ab ordinario si cum humilitate requisitus id impendere renuerit. Ita nulli eorum licet de modo electionis inquirere aut personas electas de vita de litteratura aut moribus examinare seu electiones confirmare. Quod capitulis episcoporum electos nostros sibi presentari requirere aut aliquo modo eos approbare non licet. Quod archidiaconi auctoritatem installandi dictos electos sibi vindicare non possunt. Et quam preterea benedictionis huiusmodi nihil penitus exigatur	Grégoire IX	abbati Cistercii et universis coabbatibus eius cisterciensis ordinis	Ex parte vestra	1234, 23 janvier	1348	25-26
15r-v	Eiusdem. Quod non possumus convenire per litteras apostolicas que de ordine nostro non fecerint mentionem	Grégoire IX	abbati Cisterciensis et universis abbatibus et monachis cisterciensis ordinis	Cum cisterciensis ordinis	1228, 11 janvier	1350	27-28
15v	Eiusdem. Quod abbates possunt committere prioribus suis vices suas absolvendu in eorum absentia monachos et conversos ab excommunicatione de infectione manuum violentiarum in seipsos	Grégoire IX	abbati Cistercii et universis coabbatibus suis cisterciensis ordinis	Cum monachos et	1234, 23 janvier	1352	28-29
16v	Ad idem in forma Innocentius papa quartus	Innocent IV		[Cum monachos et]	1243-1254	6169	
16r-v	Privilegium domini Innocentii pape III. Quod non possumus vocari per ordinarios vel alios quosque iudices ad synodos vel forenses conventus seu placita aut capitula vel forum penitentiale etiam ratione delicti sed solum pro fide	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Cum a nobis petitur	28 avril 1245	5713	32-33
16v	Ad idem in forma Alexander papa quartus	Alexandre IV		[Cum a nobis petitur]	1254-1261	6170	
16v-17r	Eiusdem. Ne quis in familiares servientes ac benefactores nostros seu in eos qui molunt in molendinis nostris vel coquant in furnis nostris seu alias nobis communicant excommunicationis sententiam promulget	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Cum a nobis petitur	28 avril 1245	5715	32-33
17r	Similem in eadem forma concedit Urbanus papa III	Urban IV		[Cum a nobis petitur]	1261-1264	6171	
17r-v	Eiusdem. Clara ordinis commendatio et ob hoc decernit. Quod visitationes ordinis per solos abbates vel monachos ordinis nostri et non per aliquos alios fieri debent cum nonnulli alii ordines iam per personas istius ordinis fuerit reformati	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Thesaurus virtutum	1245, 2 mai	1357	34-35
17v	Similem bullam et in eadem forma concessit Urbanus papa III	Urban IV		[Thesaurus virtutum]	1261-1264	6172	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
17v-18r	Eiusdem. Quod in parrochiis in quibus veteres decime nobis sunt concessae proportione qua veteres nos contingunt etiam decimas de novallibus percipere valeamus	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Justis petentium desideriiis	1249, 5 mars	5714	33
18r	Ad idem in forma Alexander quartus	Alexandre IV		[Justis petentium desideriiis]	1254-1261	6173	
18r	Ad idem in forma Urbanus quartus	Urban IV		[Justis petentium desideriiis]	1261-1264	6174	
18r	Ad idem in forma Bonifacius octavus	Boniface VIII		[Justis petentium desideriiis]	1294-1303	6175	
18r-v	Eiusdem. Quod moniales ordinis nostri nulli confiteri possunt nisi suo patri abbati vel eius commissio	Innocent IV	abbati Cistercii et coabbatibus eius cisterciensis ordinis	Petito vestra nobis	27 avril	5721	40-41
18v-19r	Idem. Declarat summus pontifex decretalem per[...] contra exemptos confecta qua statuit ut exempti quantacumque gaudeant libertate nihilo minus ratione delicti seu contractus aut rei de que contra ipsos agitur possunt coram ordinariis conveniri nullum ordinis libertatibus et immunitatibus prejudicium affert	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Cum nuper duxerimus	1250, 20 juin	1358	35-36
19v	Eiusdem. Quod liceat abbatibus moniales rebelles ac superbas si tales fuerint in ordine discidere ab ordinis unitate privilegiis et indulgentiis ordinis perpetuo carituras	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Sic ordinis vestri	1251, 13 août	5719	39
19v-20r	Eiusdem. Quod monachi nostri ad ordines promovendi non tenentur ad examen per episcopos vel eorum officarios nisi in eis esset notorium crimen vel enorme corporis vitium	Innocent IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Meritis vestre religionis	1246, 18 août	6176	
20r	Privilegium domini Alexandri pape quarti. Quod abbates possunt procedere contra capellanos conversos monialium professos si ad seculum vel ad alios ordines transierint velut contra alios apostatas	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus cisterciensis ordinis universis	Ex parte vestra	1255, 6 mars	5722	41
20r-v	Eiusdem. Quod abbates possunt committere vices suas discretis et litteratis personis ordinis sacerdotibus ipsis absentibus absolvendi monachos et religosas personas sibi subiectas ab excommunicatione quam per violenta iniectione manuum in seipsos incurunt	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus universis cisterciensis ordinis	Cum sicut ex parte	1255, 1 février	5729	47-48
20v	NOTA						
21r	Eiusdem. Quod in grangiis et locis nostris que adeo ab ecclesiis parrochialibus distant ut commode illuc pro audiendis divinis officiis transire non valeamus possimus divina celebrare officia sine iuris prejudicio alieni et que parrochiani non intersint	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotionis vestre precibus	1255, 1 février	5726	45
21r-v	Eiusdem. Quod non liceat alicui personae ordinis nostri sine licentia sui abbatis cuiquam alterius vel eiusdem religionis aut seculari presbytero confiteri nec confessiones ipsorum audire	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus cisterciensis ordinis universis	Preclare religionis vestre	1255, 16 mars	5727	45-46
21v-22r	Eiusdem. Ne prelati quibus caritative causa hospitalitatis cum ad monasteria nostra ipsi vel eorum familie declinant necessaria iuxta facultatum nostrarum exigentiam ministramus hec sibi ex debito seu prescripta consuetudine debere asserant	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Intimantibus vobis acceptimus	1255, 9 avril	5735	53-54
22r-v	Idem. Decernit quod cum visitationes et correctiones in ordine solum habeant fieri per abbates et monachos ordinis et non per diocesanos nulla eis procuratio a personis ordinis solui debet que procuratio sic est annexa visitationi ut nulli nisi visitet exhibenda sit ipsis diocesanis ne aliquam huiusmodi procuracionem exigant et personis ordinis ne solvant inhibendo	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Sedes apostolica duxit	1255, 17 avril	5730	48
22v-23r	Eiusdem. Quod non tenentur ad prestationem aliquarum collectarum subsidiarum et aliarum exactationum nobis aut domibus nostris a sede apostolica seu legatis eiusdem imponendarum per litteras sedis seu legatorum eiusque expressam de indulgentia huiusmodi et ordinis non fecerint mentionem etiam si contineatur in eisdem litteris que id quod per eas mandatur fiat alique indulgentia non obstante	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Religionis vestre metetur	1255, 7 octobre	6177	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
23r-24r	Eiusdem. Quod non tenemur legatis vel nunciis domini pape aut archiepiscopis episcopis vel aliis prelati quascumque procuraciones pecuniaras solvere. Et si aliquis propter hoc in nos ferat sententias sint irrite et inanes	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Circa sacrum et famosum	1258, 7 juillet	6178	
24r-v	Eiusdem. Quod ad conservandum unitatis ordinis vinculum districtius inhibet personis ordinis ne preterea alicuius questionis vel difficultatis in eodem ordine emergentis extra ipsum ordinem appellare presumant decernent [...] eos qui oppositum presumerent rigori ordinis contra tales inibi introducto subiacere non obstante huiusmodi appellatione	Alexandre IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Virtutum meritis rutilans	1260, 13 juin	5733	52-53
24v-25r	Privilegium domini Urbani pape III. Expresse precipiens et mandans prelati ecclesiarum quod conservent privilegia indulgentias libertates et consuetudines rationabiles et antiquas ordinis nostri et quod cessent ab omni inquietatione nostra	Urban IV	archiepiscopis et episcopis et dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis et ecclesiarum prelati ad quos littere iste pervenerint	Dilecti filii abbas Cistercii	1262, 5 mai	5736	54-55
25r-26r	Eiusdem. Quod non possumus excommunicari vel interdicti per delegatos subdelegatos seu conservatores seu alios nuncios aut executores sedis apostolice. Nec ipsi debent a nobis procuraciones pecuniaras exigere etc. Et quod revocatio plurium privilegiorum facta per Alexandrum papam nullum libertatibus nostris affert preiudicium	Urban IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Sacre vestre religionis	1262, 6 mai	5747	66-67
26r	Eiusdem. Quod moniales ordinis cisterciensis gaudeant privilegiis et indulgentiis ordini predicto ab apostolica sede concessis	Urban IV	filiabus abbatissis et conventibus monialium universis cisterciensis ordinis	Meritum sacre vestre	1262, 15 mai	6179	
26v	Eiusdem. Ne demus primitias aut decimas de terris nostris ante concilium generale acquisitis quas propriis manibus aut sumptibus excolimus nec de ortis virgultis et molendinis nostris nec de animalium nostrorum nutrimentis	Urban IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotionis augmentum vobis	1262, 11 mai	5737	55-56
26v-27r	Eiusdem. Quod tempore interdicti generalis possumus divina officia in monasteriis nostris alta voce iamvis apertis et pulsatis campanis celebrare excommunicatis mihi et interdictis exclusis	Urban IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Devotionis augmentum vobis	1262, 9 juin	5809	177-178
27r-v	Privilegium domini Clementis pape III. Quod abbates transeant ad generale capitulum annis singulis apud Cistercium et qui non venerint puniantur	Clément IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus in generali capitulo apud Cistercium congregatis	Licet ex statutis	1265, 11 juillet	5741	59
27v-32v	Determinatio eiusdem domini Clementis pape III super multis difficultatibus tunc in ordine pendenti in qua octo capitulis sacrum ordinem post gravissimam processuum involuionem in summa pace restituit. Primum capitulum. Excellens commendatio sacri huius ordinis et detestatio predictarum difficultatum. Secundum capitulum. De cura vacantis monasterii necnon de electione et confirmatione abbatibus Cistercii qui sacra electione concordii est apostolica auctoritate confirmatur et potestate administrare. Tertium capitulum. De remissione statutorum concilii generali de electionibus et electoribus ordinis. Quartum capitulum. De capitulo generali et diffinitoribus de litteris capitulo missis de iudicibus ab eo datis et de elemosinis recipiendis. Quintum capitulum. De visitatione domus Cistercii et proclamationibus in ea faciendis. Sextum capitulum. De visitationibus et visitatoribus ordinis de eorum potestate evocationibus pictantibus emissionibus fratrum etc. Septimum capitulum. De punitionibus in visitatione faciendis de donis suspectis et de prolatione visitationum. Octavum capitulum. De cl[...] depositionis abbatum de male depositi etc.	Clément IV	ad perpetuam rei memoriam	Parvus fons	1265, 9 juin	5762	87-97 et 99
32v	Hanc in forma confirmavit dominus Plus papa II cum additione clausule que transumpto autentico fides adhibeatur sicut originali	Pie II		[Parvus fons]	1458-1464	6180	
32v-33r	Eiusdem. Quod omnes indulgentie et littere apostolice contra ordinis communia statuta impetratæ inanes et nullius roboris sunt	Clément IV	abbati et conventui Cistercii Cabilonensis diocesis	Ne propter insolentias	1265, 11 juillet	5743	63-64

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
33r-34r	Privilegium domini Gregorii pape X per quod de consilio fratrum suorum eximit perpetuo universas personas ordinis monasteria loca et bona ipsius ac ordinem ipsum a solutione decime seu alterius cuiuslibet exactionis quocumque nomine censetur vel quantumcumque generaliter sub quavi forma verborum exigantur cum irritatione sententiarum excommunicationis suspensionis et interdicti si occasione huiusmodi in nos vel loca nostra a quocumque ferantur	Grégoire X	universis abbatibus ac abbatibus et conventibus ordinis cisterciensis tam presentibus quam futuris imperpetuum	In vestitu deaurato	1275, 5 avril	5749	68-71
34r-v	Privilegium domini Nicolai pape quarti. Quod abbas Cistercii et quattuor primi habent potestatem pettractandi communia negocia omnium membrorum totius ordinis quotiens expedierit et ad eorumdem negotiorum defensionem procuratores instituendi	Nicolas IV	filii Cisterciensis de Firmitate de Pontigniaco de Claravalle et de Morimundo monasteriorum abbatibus cisterciensis ordinis Cabilonensis Autissiodorensis et Lingonensis diocesis	Cum sicut ex parte	1289, 1 mars	5738	56-57
34v-35r	Eiusdem. Quod possumus audire confessiones pauperum in hospitalibus monasteriorum nostrorum existentium et ecclesiastica sacramenta ministrare eis	Nicolas IV	filii Cistercii et aliorum monasteriorum abbatibus cisterciensis ordinis	Honestis desideris vestris	1289, 1 mars	5744	64
35r-v	Eiusdem. Quod persone monasteria loca granie possessiones et alia bona ordinis sunt sub beati Petri et domini pape speciali protectione. Quod nulli de ordine licet se ad alium ordine transferre aut alterius ordinis habitum suscipere. Quod non licet monasteria et loca ordinis cuiuscumque alteri ordini vel ecclesie subicere unire vel associare. Quod circa statum monachorum et ordinis cisterciensis non licet aliqua immutare vel innovare per quod ordinis aliquod preiudicium generetur. Quod nemo cuiuscumque conditionis existat monasteria vel personas ordinis contra predicta recipere vel tenere presumat	Nicolas IV	abbati Cistercii eiusque coabbatibus monasteriorum cisterciensis ordinis eorumque conventibus	Plantatus in agro	1290, 9 décembre	5739	57-58
35v-36r	Privilegium domini Bonifacii pape VIII. Quod cum prelati ecclesiarum celebrent in monasteriis ordinis oblationes nullatenus sibi usurpare presumant sed eas in monasteriis ipsis dimittant	Boniface VIII	abbati Cisterciensis eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Series oblate nobis	1295, 9 septembre	5753	74-75
36r-v	Eiusdem. Quod non licet personis nostri ordinis appellare etiam si corrigantur vel puniantur a prelati suis	Boniface VIII	abbati Cistercii eiusque coabbatibus monasteriorum cisterciensis ordinis eorumque conventibus universis	Ad augmentum continuum	1297, 13 février	5755	76-77
36v	Hanc in forma confirmat sacrosancta synodus Basiliensis nonas januarii anno Domini M CCCC XXXVIII			[Ad augmentum continuum]	1438-1439, 5 janvier	6181	
37r-v	Eiusdem. Quod prelati ordinis possunt corrigere et punire moniales et sorores sibi subiectas secundum consuetudines et statuta ordinis rimulis et apicibus iuris postpositis. Nec licet eis ab huiusmodi correctionibus appellare	Boniface VIII	filiabus abbatissis monasteriorum cisterciensis ordinis et eorum conventibus universis	Ad augmentum continuum	1297, 13 février	5756	77-78
37v-38v	Eiusdem. Ne imperatores reges duces vel alia persona secularis cuiuscumque excellentie vel potestatis audeat talliare aliquam ecclesiasticam personam aut aliquid aliud extorquere puta centesimam vicesimam vel decimam absque speciali mandato vel consensu sedis apostolice et habetur de verbo ad verbum in VI. ca[...] de immunitate ecclesiarum etc. licet postea per dominum Clementem papam dicatur revocatum	Boniface VIII	ad perpetuam rei memoriam	Clericis laicos infestos	1297, 24 février	5750	71-73
38v-39r	Eiusdem. Ut nullus de terris nostris cultis vel incultis traditis iam vel tradendis aliquibus cultoribus excolendis in quibus nullus decimas percepit exigat vel extorqueat decimas vel primitias a nobis vel a cultoribus earundem	Boniface VIII	universis abbatibus abbatissis et conventibus ordinis cisterciensis tam presentibus quam futuris	In ecclesie firmamento	1301, 28 décembre	5757	78-79
39r	Hanc in forma confirmat dominus Pius papa II. Ex apostolice	Pie II		[In ecclesie firmamento]	1459, 26 juillet	6182	
39r-40r	Eiusdem. Conservatoria abbatis sancti Stephani Divionensis pro ordine nostro appellatione postposita etc.	Boniface VIII	abbati monasterii sancti Stephani de Divione Lingoniensis diocesis	Ad compescendos conatus	1302, 8 janvier	6183	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
40r	Eiusdem. Conservatorie alie similes ad diversos ecclesie prelatos. Ad abbatem Sancti Victoris Massiliensis. Ad abbatem Sancti Pauli Bisuntinensis. Ad abbatem Sancti Petri de Genovesio Januensis diocesis. Ad episcopum Aptensis. Ad abbatem monasterii Puseiensiensis Nuemburgensis diocesis. Ad abbatem de Condonia Argentinensis diocesis. Ad abbatem de Sancto Salvatore Tudensis diocesis. Ad priorem cathedralis ecclesie Dimelmenensis diocesis. Ad abbatem monasterii Sancti Auberti Cameracensis diocesis. Ad abbatem monasterii de Aurealtaria Compostellensis	Boniface VIII		[Ad compescendos conatus]	1302, 8 janvier	6183	
40r	Privilegium domini Benedicti pape XI. Conservatorie in forma precedentium. Ad abbatem Sancti Pauli Bisuntinensis. Ad episcopum Aptensis. Ad abbatem Sancti Stephani Divionensis. Datum Perusii idus junii pontificatus nostri anno primo	Benoît XI		[Ad compescendos conatus]	1304, 13 juin	6184	
40r-v	Privilegium domini Clementis pape V. Conservatorie ad diversos ecclesie prelatos. Ad episcopum Sigum[...]. Ad episcopum Assanensis. Ad episcopum Suessanensis. Ad abbatem Sancti Pauli Bisuntinensis. Ad abbatem Sancti Victoris Massiliensis. Ad abbatem de Dunifermelini Sancti Adree diocesis. Ad abbatem monasterii Sancti Pontii de Thoneciis Narbonensis diocesis. Ad abbatem monasterii Sancte Marie matris domini prope Nuceriam Ad abbatem monasterii Sancti Clementis Metensis diocesis. Ad abbatem monasterii de Josaphat Messanensis diocesis. Ad abbatem sancti Ambrosii Mediolanensis diocesis. Ad abbatem de Sancto Salvatore Ludensis diocesis. Ad abbatem Sancti Rufi Valentini. Ad abbatem de Capiefari prope Januam. Ad abbatem de Rivopullo Vicensis diocesis. Ad abbatem monasterii Sancti Laurentii Aversanensis. Ad priorem Sancte Trinitatis Dublinensis diocesis. Ad decanum Slenvicensis	Clément V	abbati Sancti Pauli Bisuntinensis diocesis	Et si quibuslibet [Ad compescendos conatus]	1308, 4 septembre	6185	
40v-41v	Omnes iste conservatorie sunt in forma que sequitur mutatis nominibus	Clément V	abbati Sancti Pauli Bisuntinensis diocesis	Et si quibuslibet	1308, 4 septembre	6185	
41v	Hanc in forma confirmat dominus Johannes XXIII. Et poster sancta synodus Basiliensis	Jean XXII		Et si quibuslibet	1363, 26 janvier	6186	
41v-42v	Eiusdem. Confirmatio et innovatio privilegii Lucii pape III ut nullus in monasteria nostra vel abbates seu fratres nostros excommunicationis vel interdicti sententiam audeat deponere. Et quod abbates professiones contra ordinis instituta facere non compellantur cum innovatione dicti privilegii vide bene textum	Clément V	abbati Cisterciensis et universis coabbatibus eius sub eodem ordine domino servientibus	Quoddam privilegium felicis	1309, septembre	1330	3-4
42v-43r	Privilegium domini Johannis papae XXII. Quod promoti in abbates per sedem apostolicam non p[...].] se ab abbatibus Cistercii et capituli generalis obedientia subtrahere	Jean XXIII	abbati monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Ad cisterciensem ordinem	1319, 24 novembre	5751	73-74
43r-v	Eiusdem. Quod non tenentur ad prestationem aliquarum collectarum subsidiariorum exactionum imponendarum a sede apostolica vel eius legatis nisi littere pape de ordine nostro fecerint mentionem	Jean XXIII	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus universis cisterciensis ordinis	Religionis vestre meretur	1329, 13 août	5725	44
43v-44r	Eiusdem. Quod possumus celebrare divina officia alta voce in monasteriis nostris tempore interdicti generalis ianuis clausis extraneis non admittis. Non obstante constitutionibus dominorum Bo. VIII et Cle. V summorum pontificum etc.	Jean XXIII	abbati Cistercii ceterisque coabbatibus et universis conventibus cisterciensis ordinis	Inter ceteros regularium	1326, 1 mars	6188	
44r-45v	Eiusdem. Quod habemus XX dies indulgentiarum dicendo ad quamlibet missam psalmate Letatus sum etc.	Jean XXIII	Cisterciensibus et aliis abbatibus ac diffinitioribus generalis capituli cisterciensis ordinis proxime celebrandi	Pro statu totius ecclesie	1328, 1 juillet	5812	180-183
45v-60r	Tabula super bulla reformationis domini Benedicti pape XII	Benoît XII	ad perpetuam rei memoriam	Fulgens sicut stella	1335, 12 juillet	5779	
60r-v	Premissa bulla domini Benedicti est in forma gratiosa. Sed est alia executorialis eiusdem sub cordula canapis in forma rigorosa que sic incipit [...]	Benoît XII	Guillelmo abbati monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Ad statum sacri	1335, 13 juillet	5763	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
60v	Et hanc rigorosam in forma dominus Pius papa II confirmavit cum additione clausule sequentis. Ceterum que difficile foret preinsertas et presentes litteras ad singula in quibus de eis fides forsitan fuerit loca deferre. Volumus et apostolica auctoritate superdicta decernimus quod ipsarum transumpto alicuius episcopalis vel superioris ecclesiastice curie sigillo munito ac signo et subscriptione notarii publici legalisque signato in iudicio et extra tanquam ipsis preinsertis et presentibus litteris si exhiberentur plena fides adhibeatur et perinde stetut ac si ipse preinserte et presentes littere forent exhibite vel ostense. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrorum confirmationis communitionis supplementationis constitutionis voluntatis et decreti infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. Datum Mantue. Anno Incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimonono VII kl augusti pontificatus nostri anno primo	Pie II		[Ad statum sacri]	1459, 26 juillet	6189	
60v-61v	NOTA						
61v-62r	Eiusdem. Ne mendicantes transeant ad ordinem nostrum sine licentia domini pape mentionem expressam huius statuti facientes	Benoît XII	ad perpetuam rei memoriam	Regularem vitam professis	1335, 4 juillet	5760	84-85
62r-v	Eiusdem. Quod monasteria ordinis unam solam decimam et unam procuracionem pro legatis et nunciis apostolicis solvunt pro se et omnibus membris et grangiis sibi subiectis sive in una diocesi sive in diversis existunt	Benoît XII	universis collectoribus decime et procuracione legatis et nunciis sedis apostolice debitaram auctoritate apostolica deputatis et imposterum deputandis	Favoris nostri provenire	1339, 20 février	6190	
62v-64v	Privilegium domini Clementis pape VI. Conservatoria ad abbates Sancte Genovefe Parisiensis Sancti Clementis Metensis et Sancti Pauli Bisuntinensis monasteriorum	Clément VI	filiis Sancte Genovefe Parisiensis et Sancti Clementis Metensis ac Sancti Pauli Bisuntinensis monasteriorum abbatibus	Militanti ecclesie disponente	1351, 4 février	6191	
64v-65r	Eiusdem. Quod abbates non tenentur reddere compotum bursariis in regressus eorum ad monasteria prout precedens mandat benedictina	Clément VI	ad futuram rei memoriam	Apostolice sedis providentia	1342, 7 octobre	1360	83-84
65r-v	Privilegium domini Urbani pape V. Quod liceat nobis in singulis castris et fortaliciis ad que propter guerrarum discrimina residemus erigere altare portatile et ibidem missas et alia divina officia etiam alta voce celebrare	Urbain V	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis ceterisque abbatibus et conventibus cisterciensis ordinis ubilibet constitutis	Sacre vestre religionis	1363, 11 octobre	6192	
65v-66v	Privilegium domini Johannis XXIII. Quod capellani seu familiares honoris pape aut cardinalium qui sunt de ordine iurisdictioni correctioni et obedientie suorum superiorum et capituli generalis plene subsunt	Jean XXIII	ad perpetuam rei memoriam	Dum uberes fructus	1363, 26 janvier	6193	
66v-67r	Eiusdem. Quod abbas Cistercii et capitulum generale possunt unire monasteria et prioratus ordinis pauperioribus monasteriis ordinis et possessionem accipere diocessani aut alterius cuiuscumque licentia minime requisita	Jean XXIII	abbati monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis eiusque coabbatibus universis in eorum generali capitulo quandoquaque congregandis	Sacre religionis	1363, 26 janvier	6194	
67v	Iste Johannes papa XXIII primus dedit remedium contra commendas monasteriorum decernens quod nullus qui de ordine non existat etiam si cardinalatus dignitate fulgeret decreta premissa gubernationem administrationem aut preminiam per se vel alios directe vel indirecte in ipso ordine obtinere. Et incipit bulla. Ad salutare regimen quam hic non inserimus que de verbo ad verbum inseritur in confirmationibus factis per dominos Calistum III Nicolaum V Pium II Sixtum III et Innocentium VIII utinam observari potuisset et adhuc posset. Ubi nota quod his temporibus commende et persecuciones iste multum istis temporibus super ordinem sanctum invalescere ceperunt maxime in partibus cisalpinis	Jean XXIII (et autres)		[Ad salutare regimen]		NOTA	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
67v-68v	Eiusdem. Confirmatio multum specialis privilegiorum tam apostolicorum quam regalium ordini concessorum	Jean XXIII	ad futuram rei memoriam	Et si quibuslibet	1363, 26 janvier	6186	
68v-70v	Eiusdem. Conservatoria concessa per dominum Johannem papam XXIII ad universos prelatos ecclesie confirmativa conservatoriarum per dominum Clementem papam V ac per dominum Clementem papam VI concessarum. Cum additione que rectores ecclesiarum absque litteris diocesanorum quas placet vocant conservatorum mandam exequantur	Jean XXIII	ad futuram rei memoriam	Illa que pro statu	1363, 26 janvier	6195	
70v	Hanc in forma confirmat sacrosancta synodus Basiliensis nonas januarii anno Domini M CCCC XXXVIII				1438-1439, 5 janvier	6187	
70v-71v	Privilegium domini Martini pape V. Quod monasteria et persone ordinis non solvent decimas tam de possessionibus ante et post concilium generale acquisitis quam de cetero habendis. Et etiam de novallibus sive ante sive post huiusmodi concilium acquisitis et acquirendis quodcumque vel qualitercumque excolantur. Etiam de illis possessionibus de quibus aliquis hactenus decimas percepit necnon de ortis virgultis piscationibus et animalium nutrimentis a prestatione decimarum eximuntur	Martin V	archiepiscopis et episcopis ac dilectis filiis abbatibus prioribus decanis archidiaconis prepositis et aliis ecclesiarum prelati ad quos presentes littere pervenerint	Militanti ecclesie licet	1424, 24 octobre	6196	
71v-72r	Eiusdem. Quod nulli monasterii ordinis presiden[...].] pl[...].] illa simpliciter dimittere vel causa permutationis relinquere ut aliis monasteriis preficiantur nisi obtenta capituli generalis licentia	Martin V	filiis Cisterciensis Cabilonensis diocesis ceterorumque ordinis cisterciensis monasteriorum abbatibus et conventibus	Sacre religionis sub	1417, 9 décembre	6197	
72r	Iste pontifex concessit ordini que conservatores et eorum executores ac notarii et tabelliones possunt exequi litteras apostolicas et suam iurisdictionem absque litteris de vidimus seu placet per episcopos seu eorum officiales dandas. Et hanc provisionem confirmat dominus Eugenius papa III vide suo loco	Martin V et Eugène III				NOTA	
72r-74r	Decretum concilii Basiliensis. Quod provisiones pastorum in ecclesiis cathedralibus monasteriis et ecclesiis collegiatis ac dignitatibus electivis solum fiant per electionem collegiorum et conventuum secundum iuris dispositionem que saltem in nonnullis religionibus necessario requirit presentiam superioris fiant reservationibus cessantibus. Et ibi de ceremoniis observandis in electionibus faciendis	Concile de Bâle	ad perpetuam rei memoriam	Sicut in construenda domo		6198	
74v	Hec sacrosancta synodus Basiliensis confirmat de verbo ad verbum privilegium domini Bonifatii pape VIII. Quod personis ordinis non licet appellare vide ubi Bonifatius VIII	Concile de Bâle				NOTA	
74v	Similiter confirmat de verbo ad verbum privilegium domini Johannis pape XXIII et illud innovat quod incipite Illa que pro statu ubi confirmatur conservatoria concessa ordini per dominum Clementem papam V que incipit Et si quibuslibet	Concile de Bâle				NOTA	
74v-75r	Confirmatio omnium libertatum gratiarum immunitatum prerogativarum consuetudinum laudabilium et prescriptiarum indulgentiarum privilegiorum et indultorum a Romanis pontificibus per apostolicas aut alias quascumque litteras necnon libertatum et consuetudinum laudabilium exemptionum et salvaguardiarum secularium exactionum a quibuscumque regibus vel christifidelibus ordini et monasteriis concessarum	Concile de Bâle	abbati Cistercii eiusque coabbatibus et conventibus ac monasteriis universis ordinis cisterciensis	Cum a nobis petitur	1435, 20 février	6199	
75r-76v	Confirmatio decreti irrefragabilis domini Martini pape V. Ne aliqui ordinis nostri professi etiam pretextu quarumcumque litterarum sedis apostolice vel legatorum eius aut qua vi alia ratione ad aliquem alium ordinem preter cartusiensem sine specialis capituli generalis vel abbatis Cistercii licentia et consensu transeant aut eorum abbates huiusmodi licentiam dare presumant	Concile de Bâle	ad perpetuam rei memoriam. Dilectis ecclesie filijs Cisterciensis Cabilonensis diocesis ceterisque monasteriorum et locorum cisterciensis ordinis abbatibus et conventibus	Sincere devotionis affectus	1437, 22 mars	6200	
76v							

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
77r-v	Privilegium domini Eugenii pape III. Perpetuo decreto quod nulli ad monasteria seu dignitates abbatales ordinis eligantur vel promoveantur aut in abbates preficiantur seu ad illa vel illas per conventus aut aliquos dicti ordinis superiores admitti possint nisi primo saltem per integrum annum in dicto ordine probati fuerint et in eo professionem regularem per monachos dicti ordinis emitti solitam emiserint quibuscumque aliis ordinationibus apostolicis contrariis quibuscumque	Eugène IV	ad perpetuam rei memoriam	Meditatio cordis nostri	1438, 13 décembre	6201	
77v-79r	Eiusdem. Perpetuum decretum. Quod de cetero nullus abbas ordinis monasterium cui preest absque licentia et assensu capituli generalis resignare aut illius regimini seu administrationi bonorum cedere quoquomodo possit nisi dumtaxat hoc faciat in consistorio secreto pontificis et non alibi. Et quod resignationes abbatum aliter facte aut faciente seu provisiones inde secute nullius roboris existant. Et nihilominus aliter resignantes et alii se virtute huiusmodi resignationum aut provisionum inde sequentium in monasteriis intrudentes vel de regimine se quoquomodo intromitentes excommunicationis sententiam incurrant non nisi per Romanum pontificem absolventi	Eugène IV	Ad perpetuam rei memoriam	Ecclesiarum et monasteriorum	1439, 14 mars	6202	
79r-80r	Eiusdem. Quod abbates ordinis apostolica vel alia qua vi auctoritate promoti abbati Cistercii qui generalis hic dicitur et ceteris visitatoribus reformatoribus ac superioribus ordinis subiciuntur omnino sicut alii per ordinem promoti. Contrarium presumentes sententia excommunicationis late hic feriantur	Eugène IV	ad futuram rei memoriam	Ad universallis ecclesie	1438, 14 décembre	6203	
80r-v	Eiusdem. Salutaris exhortatio et monito ad capitulum generale ut male errata emendant et sanctam religionis observantiam custodiant	Eugène IV	abbati Cistercii ceterisque abbatibus et monachis cisterciensis ordinis in generali capitulo apud Cistercium congregatis	Inter ceteros in	1445, 17 avril	6204	
80v	Eiusdem. Confirmatio provisionis dudum concessa per dominum Martinum papam V	Martin V			1417-1431	6205	
81r-82v	Quod conservatores iudices et executores pro directione causarum et negociorum ordinis a sede apostolica deputati necnon notarii et tabelliones et alii quicumque ad hoc requisiti absque litteris de vidimus seu de placet diocesanorum et etiam absque licentia vel consensu quorumcumque prelatorum aut ordinariorum vel officialium dictas litteras apostolicas suasque executiones quotiens requisiti fuerint exequi possint et debeant. Nota quod istud privilegium est expressius quibusdam precedentibus in simili materia. Et anno Domini M CCC XLIX dominus episcopus Eduensis cardinalis per se et suos officiales usum eiusdem privilegii impedire nitiebatur in sua diocesi cui dominus Cistercii restitit et in curia requestarum Parisius sententiam contra ipsum obtinuit. A qua dominus cardinalis appellavit ad parlamentum per quod ipse dominus cardinalis fuit condemnatus et declaratus quod ordo hoc iure uti debebat. Sed quia sententia est multum prolixa et pro maiori parte verbis gallicis contexta hic omittitur et in archivio Cistercii conservatur	Eugène IV	universis et singulis conservatoribus iudicibus et executoribus pro directione causarum ac negociorum dilectos filios Cistercii Cabilonensis diocesis et aliorum ubilibet consistentium cisterciensis ordinis monasteriorum abbates ac conventus contingentium per apostolice sedis litteras deputatis	Humilibus supplicum votis	1447, 9 février	6206	
82v	Dedit pontifex iste provisionem adversus monachos ordinis se ad alios ordines quandoque transferentes. Quam confirmat dominus Nicolaus eius successor				1447-1455	6207	
82v-83v	Privilegium domini Nicolai pape V. Quod nullus ordinis cisterciensis professus ad quemcumque alium ordinem preter cartusiensem etiam preter litterarum maioris penitentiarum pape cuiuscumque tenoris existant absque abbatibus Cistercii licentia speciali causam rationabilem et urgentem quare licentia huiusmodi concedi debeat summo pontifici allegantis audeat vel presumat quodlibet se transferre. Contra facientes correctioni dicti abbatis et ordinis omnino subiciuntur ipsique transire presumentes et abbates eorum huiusmodi licentiam transeundi ad alium ordinem conceden[...] ipso sacro ore apostolico excommunicationis sententia subiciuntur. Caveant abbates et abbatisses ordinis dare huiusmodi licentias que nulle essent et nihilominus ore apostolico sententiam excommunicationis incurrent	Nicolas V	Cisterciensis Cabilonensis diocesis ac universis et singulis aliorum ubilibet consistentium cisterciensis ordinis monasteriorum abbatibus et conventibus	Provisionis nostre debet	1448, 9 avril	6208	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mots de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
83v-84v	Eiusdem. Confirmatio et innovatio decreti et constitutionis perpetuo durature domini Johannis pape XXIII per quam statuit quod nullus qui de dicto ordine non existat cuiuscunque alterius religionis status dignitatis aut preminentie etiam cardinalatus apostolica vel alia qua vi auctoritate possit vel debeat habere vel quodlibet impetrare vel obtinere quamcumque presidentiam gubernationem administrationem aut preminentiam per se vel alios directe vel indirecte in ordine cisterciensi aut membris eius. Vide textum	Nicolas V	ad perpetuam rei memoriam	Inter cetera orbis	1454, 5 octobre	6209	
85r-v	Eiusdem. Benigna et exhortatoria monito ad capitulum generale ut ordo reformetur et ad pristinam observantiam reducatur frequentando capitulum generale et scholares ad studia generalia mittendo. Et ad compellendum omnes auctoritate apostolica dat potestatem abbati Cistercii et quattuor primis necnon universis illi capitulo presentibus quod possint absolui ab omnibus etc.	Nicolas V	Cistercii alisque abbatibus et monachis apud Cistercium pro generali capitulo celebrando congregatis	Et si omnes	1448, 14 juillet	6210	
85v	Pontifex iste concessit revocationem impetrationum amplissimarum scismaticorum de Monte Syon in Hispania. Quam confirmat dominus Calistus papa III	Nicolas V		[Ad fructus uberes] ?	1455-1458	6211	
85v-87r	Privilegium domini Calisti pape III motu proprio super amplissima revocatione omnium bullarum gratiarum expectatarum commendarum reservationum et quarumcumque nominationum prerogatarum antelationum declarationum unionum et exceptionum etiam per resignationem seu iuris cessionem aut alias quibuscunque etiam cardinalibus seu officialibus curie concessarum que super ordinem nostrum nullum locum habere possunt prout clarius et brevius dicitur in textu quam aliter abbreviari possint	Calixte III	ad futuram rei memoriam	Ad fructus uberes	1458, 5 mai	6212	
87r-88v	Eiusdem. Revocatio auctoritatis visitandi ordinem concessa episcopo Attrebatensi	Calixte III	ad futuram rei memoriam	Romanus pontifex salutaribus	1458, 5 mai	6213	
88v	Hic episcopus Attrebatensis fuerat natus de Leponio in Burgundia. Ibi que postea monachus niger et abbas cuius presumptioni potenti virtute per appellationem publicam et alia iuris remedia obviavit abbas Cistercii et revocationem istam impetravit quam contra ipsum diligenter exequi mandavit cuius virtute ordini privilegia et libertates in suo integro manserunt. Si simile ubi attemptarent huius virtute et exemplo ordinis persone se tueri et defendere deberent					NOTA	
88v-90r	Privilegium domini Pii pape II. Generalis et amplissima confirmatio omnium privilegiorum immunitatum libertatum exemptionum conservatoriarum gratiarum omnium indultorum tam a sede apostolica quam a regibus et quibuscunque aliis ordini coniunctim vel divisim concessorum precipiendo universis prelati ecclesie ac universis principibus et communicatum rectoribus sub pena excommunicationis quatenus abbates abbatissas conventus et peronas ordinis dictis privilegiis immunitatibus libertatibus conservatoriis gratis et indultis pacifice uti permittant omni appellatione postposita	Pie II	ad futuram rei memoriam	Et si quibuslibet	1459, 4 août	6214	
90r-v	Quod abbas Cistercii et quattuor primi possunt compellere omnes abbates abbatissas et officarios ad quodlibet annum visitandum capitulum generale ad solventium contributiones et subsidia sibi et suis monasteriis impositis et ad mittendum studentes in universitatibus sub penis in statuti apostolicis et ordinis contentis ipso facto	Pie II	abbati monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis et quattuor primis patribus ordinis cisterciensis	Ad ea ex pastoralis	1459, 7 août	6215	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
90v-92r	Quod nullus princeps etiam fundatores monasteriorum pretextu hospitalitatis monasteria gravare aut ultra duas noctes ibidem seu in locis eorundem manere sub pena excommunicationis late sententie presumat. Quod ratione ecclesiarum parrochialium monasteriis annexarum que per perpetuos vicarios regi solent abbates in synodos ordinariorum comparere non tenentur nec ad hoc compelli possunt. Quod monachi et religiosi ordinis sub excommunicationis et depositionis pena pro quacunque causa vel querela inter eos mota in iudicio vel extra preterquam auctoritate apostolica coram quacunque persona cuiuscunque preeminentie etiam si regalis qui de ordine non fuerit per appellationem novitatis vel alias aliquem de ordine trahere audeat. Sed coram prelati ordinis aut generali capitulo respondere teneantur contrafaciens sententiam excommunicationis incurrit et eo ipso a suo iure cadit. Et quod vidimus fides adhibeatur etc.	Pie II	ad futuram rei memoriam	In super ne dignitatis	1459, 26 juillet	6216	
92r-v	Quod dominus Cisterciensis et quattuor primi possunt reconciliare ecclesias et monasteria ordinis sanguinis vel seminis effusione pollutas dummodo non de homicidio cum aqua ab aliquo episcopo benedicta	Pie II	Cisterciensis de Firmitate de Pontignaco de Claravalle et de Morimundo cisterciensis ordinis Cabilonensis Autisiodorensis et Lingonensis diocesis monasteriorum abbatibus presentibus et futuris	Vestrarum devotionum precibus	1459, 26 juillet	6217	
92v-93v	Confirmatio indulti concessi per dominum Innocentium papam III. Quod professi ordinis nostri possunt succedere in bonis parentum ac si remansissent in seculo	Pie II	ad futuram rei memoriam	Ad hoc divina nos	1459, 26 juillet	5299	
93v-95r	Confirmatio privilegii concessi per dominum Bonifatium papam VIII. Quod de terris cultis et incultis ad ordinem spectantibus etiam quas alii colendas trademus de quibus aliquis decimas seu primitias non percepit nullus a nobis vel cultoribus seu quibuscumque aliis decimas seu primitimas exigere potest. Item confirmatio privilegii Clementis VI quod abbates redeuntes ad monasteria non tenentur computum reddere bursariis	Pie II	ad futuram rei memoriam	Ex apostolice sedis	1459, 26 juillet	6182	
95r-v	Quod monasteria monialium de cetero tenebuntur solvere contributiones ordinis per generale capitulum imponendas	Pie II	Cisterciensis de Firmitate de Pontignaco de Claravalle et de Morimundo cisterciensis ordinis Cabilonensis Autisiodorensis et Lingonensis diocesis monasteriorum abbatibus	Iustus et honestis petentium	1459, 26 juillet	6218	
95v-97v	NOTA						
97v-99v	Confirmatio decreti et constitutionis perpetue domini Johannis pape XXIII iam per dominum Nicolaum papam V confirmare. Quod nullus qui de dicto ordine non existat cuiuscunque alterius religionis status conditionis dignitatis aut preeminentie etiam cardinalatus possit habere quamcunque presidentiam gubernationem administrationem per se vel alios directe vel indirecte in ordine cisterciensi. Cum clausula quod fides adhibeatur vidimus sicut originali vide ad longum textum quia melius et clarius dici non posset. Cum clausula quod transumpto fides adhibeatur	Pie II	ad perpetuam rei memoriam	Apostolice sedis nobis	1459, 26 juillet	6219	
99v	Hanc in forma confirmat dominus Innocentius papa VIII in codice qui incipit Regimini universalis sicut dominus Sixtus papa III eam confirmaverat	Innocent VIII et Sixte IV			1489, 29 avril	6220	
99v-101v	Confirmatio privilegii domini Calisti pape III. Motu proprio etc. super aplissima revocatione omnium bullarum gratiarum expectatarum commendarum reservationum et quarumlibet nominationum prerogatarum antelationum declarationum unionum et exceptionum etiam per resignationem seu iuris cessionem aut alias quibuscumque etiam cardinalibus seu officialibus curie concessarum que super ordinem nostrum nullum locum habere possunt prout clarius et brevius dicitur in textu quam aliter abbreviari possunt cum clausula. Quod vidimus fides adhibeatur	Pie II	ad futuram rei memoriam	Licet ea que	1459, 26 juillet	6221	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
101v	Premissam bullam confirmat dominus Sixtus papa III in bulla qua incipit Regimini universalis. Et similiter dominus Innocentius papa VIII in bulla sub forma codicis que incipit Regimini universalis ecclesie	Sixte IV et Innocent VIII		[Regimini universalis]		NOTA	
101v-103v	Perpetuum decretum quod bona monasteriorum ordinis sint communia et in monasterio conserventur et per commendatarios seu eorum officarios non alienentur. Quod super hoc obedire debent ordinationi visitatorum ordinis appellatione non obstante. Quod visitatio monasteriorum commendatarum et aliorum eis subiectorum per abbatem Cistercii et quattuor primos solum fieri debeat et illos dumtaxat religiosi debent recipere et in eorum manibus professionem emittere. Quod officiales monasteriorum commendatarum qui debent esse ordinis professi subiiciuntur correctioni et punitioni patrum abbatum et aliorum visitatorum ordinis et si debitam ipsi monasteriis et conventibus non presiterint obedientiam per ipsos visitatores coarceantur. Quod abbas Cistercii et quattuor primi possunt gubernatores monasteriorum huiusmodi ad illorum reedificationem et ad providendum conventui et ad faciendum ea que abbates tenerentur si monasteria haberent abbatem compellere. Quod commendatarii eadem iuramenta facere tenentur sicut abbates cum additione quod conventibus providebunt sufficienter de pane vino et piciantia per religiosos ordinis et non per seculares. Quod quomdiu monasteria sunt commendata monachi tenentur annualem confessionem facere et suum proprium dare patri visitatori seu alicui de quattuor primis. Quod officiales spirituales et temporales monasteriorum commendatarum sint professi ordinis et claves cartarum librarie et iocalium custodiant. Quod officiales dictorum monasteriorum debent iurare coram conventu quod fideliter colligent bona defendent iura et ipsa fideliter exponant ad utilitatem monasteriorum	Pie II	ad perpetuam rei memoriam	Super gregem dominicum	1459, 4 août	6222	
103v-105v	Quod visitatores ordinis nullius commendatarii vel alterius quesito consensu possunt omnia ordinis monasteria visitare reformare personas corrigere eas ad alia monasteria transferre et alias idoneas usque ad sufficientem numerum surrogari necnon commendatarios eorumque negotiorum gestores compellere ad solutionem contributionum sicut abbates dictorum monasteriorum eorum predecessores et ad plenum visitationis et correctionis officium exercere invocato auxilio brachii secularis	Pie II	ad futuram rei memoriam	Inter ceteros ordines	1462, 10 avril	6223	
105v-106r	Bulla super duabus regulis cancellarie apostolice de revocatione expectativarum reservationum unionum annexionum etc.	Pie II	ad futuram rei memoriam	Cunctis disponentes fidelibus	1459, 21 août	6224	
106r-107r	Quod transumptis alicuius episcopalis simul et abbatialis curie sigillis munitis ac duorum seu plurium legalium notariorum subscriptionibus et signis subscriptis omnimoda fides sicut originalibus litteris adhibeatur	Pie II	abbati et conventui monasterii Cisterciensis Cabilonensis diocesis	Solet apostolice sedis	1463, 29 juin	6225	
107r	Confirmationem Clementine a domino Pio papa II vide ante Clementem papa III	Pie II				NOTA	
107r	Confirmationem Benedictine a domino Pio papa II vide ante Benedictum papa XII	Pie II			1459, 26 juillet	6189	
107r-108v	Privilegium domini Sixti pape III. Quod omnes ordinis persone cuiuslibet sexus et conditionis ac etiam donati familiares iconomi et procuratores possunt in mortis articulo cum salutari penitentia absolvi ab omnibus et singulis excommunicis suspen[.] et interdicti et aliis sententiis censuris et penis ecclesiasticis. Necnon ab omnibus criminibus excessibus delictis et peccatis quibuscumque etiam sancte sedi reservatis plenariam absolutionem et remissionem ac sanctissimum tubileum sive omnes indulgentias quas tempore tubilei Rome eristentes visitantes ecclesias ad hoc deputatas consequuntur recipere. Et quod si mors inde non sequatur poterit hec gratia seu indulgentia totiens quotiens necesse fuerit reiterari cum certis aliis conditionibus infra declaratis	Sixte IV	universis abbatibus abbatissis prioribus monachis militibus monialibus noviciis conversis donatis familiaribus continuis comensalibus iconomis procuratoribus et aliis personis utriusque sexus cisterciensis ordinis presentibus et futuris	Sacrosancte religionis vestre	1475, 13 décembre	5816	193-195

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mots de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
108v-110v	Quod in favorem capituli generalis omnes persone ordinis necnon donati servitores continui comensales procuratores et nuncii ad dictum capitulum accedentes quolibet anno tunc et infra viginti dies sequentes ab omnibus et singulis excommunicationis suspensionis et interdicti alisque ecclesiasticis censuris necnon ab omnibus peccatis delictis criminibus excessibus et casibus etiam sancte sedi reservatis absolvi et super irregularitate dispensari possint et habere plenariam omnium peccatorum suorum remissionem et iubileum etc.	Philippus [...] episcopus Portuensis sancrosancte Romane ecclesie cardinalis	Quia ratio exigit		1476, 3 avril	5815	188-193
110v-112r	Dominus Sixtus papa IIII declarat quod non obstante plenaria absolute facta virtute indulgentiarum per cum concessarum existentibus in capitulo generali tamen professi ordinis tenerentur quolibet anno confiteri proprio abbati de omnibus sui ordinis instituti	Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Licet Romanus pontifex	1481, 26 juin	6226	
112r	Eiusdem. Declaratio quod per generalem revocationem indulgentiarum per eum factam ipse non intendit derogare indulgentiis ordinis concessis in forma prebysiteris sub annulo piscatoris	Sixte IV	Universis et singulis abbatibus prioribus monachis donatis et conversis ordinis cisterciensis	Concessimus alias vobis	1481, 23 juillet	6227	
112v-114v	Eiusdem. Quod pro quietatione et serenitate scrupulorum multarum conscientiarum super esu carnum extra communia infirmitaria ordinis ex quo maior pars ordinis statutum Benedicti XII non observabat nec velle servari videbatur dat pontifex capitulo generali et domino abbati Cistercii plenariam potestatem super his disponendi statuendi et dispensandi absque cuiuscumque pene incursu aut scrupulo conscientie	Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Ex superne dispositionis	1475, 13 décembre	5817	195-200
114v-115v	Eiusdem. Quod ad conformitatem vestimentorum ordinis per brunum colorem in statuto Benedicti XII expressum intelligitur niger color et non alius et inhibetur abbatibus monachis et monialibus ordinis ne alio colore quam albo et nigro utantur	Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Et si cunctis ecclesiastici	1475, 13 décembre	5818	200-202
115v	De huiusmodi habitibus expressius mandat dominus Innocentius papa VIII per unum breve sub annulo piscatoris revocando dispensationes in contrarium factas. Et incipit Alias percipientes	Innocent VIII		[Alias percipientes]	1489, 22 avril	6228	
116r-117v	Eiusdem. Confirmatio privilegii domini Honorii pape III. Quod nullus a nobis de terris ante concilium acquisitis et quas aliis concessimus si ad nos redeant decimas exigat. Item confirmatio privilegii domini Martini pape V per quod abbatem Cisterciensem singulosque abbates priores abbatissas monasteriaque singula et universas personas ordinis eximit a prestatione decimarum tam de possessionibus habitis ante et post concilium quam de cetero habendis et tam de novalibus sive ante sive post huiusmodi concilium acquisitis et acquirendis quodcumque et qualitercumque excolantur etiam de quibus aliquis hacenus precepisset necnon de ortis virgultis et piscationibus nostris et de animalium nostrorum nutrimentis. Item de gratia speciali pro potiori cautela hec omnie de novo concedit et perpetuo decreto omnia premissa a prestatione decimarum et novalium eximit et exempta decernit etc. Vide bene textum cum clausula quod vidimus fides adhibeatur etc.	Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Dispositione divina gregi	1482, 26 septembre	6229	
117v-122r	Eiusdem. Motu proprio ex certa scientia et de consilio fratrum confirmat et roborat amplissimas concessionem per Johannem XXIII Ciliistum Nicolaum et Pium ordini factas de non commendandis monasteriis etiam cardinalibus et cetera multa que optime videri debent in textu. Et quod transumpto fides adhibeatur sicut originali	Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Regimini universalis ecclesie	1476, 10 mars	5766	220-229
122r	Bullam premissam seu privilegium de verbo ad verbum confirmat in magno codice dominus Innocentius papa octavus. Et incipit Regimini universalis in principio	Innocent VIII		[Regimini universalis]	1489, 29 avril	6220	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
122r-126v	Eiusdem. Quod occurrendo desolationi monasteriorum per commendatarios introducte mandatur districtissime commendatariis et eorum officariis procuratoribus fautoribus adherentibus receptoribus iconomis vicariis et administratoribus sub penis excommunicationis anathematizationis suspensionis et interdicti necnon sub expressa privatione regiminis et administrationis omnium monasteriorum locorum beneficiorum canonicatum prebendarum dignitatum personatum officiorum pensionum fructuum et proventuum ac sub pena inhabilitationis ad quecumque premissarum ut patribus abbatibus et commissariis ordinis in quampribus articulis ibidem expressis et declaratis obediant. Datque ordini potestatem absolvendi rehabilitandi et restituendi eosdem quotiens penitentes fuerint emendati et obedientes. Et quod commendatarii nullam habent iurisdictionem seu executionem in dictis monasteriis sed reducitur ad patrem abbatem. Nota textum que tot et tanta sunt quod in summario non possent sufficienter declarari	Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Cura nostra in variis rebus	1476, 12 mars	5819	202-212
127r	Premissum privilegium in forma confirmat dominus Innocentius papa VIII per bullam suam que incipit Ex apostolice sedis cum bonis additionibus super solutione subsidiorum et contributionum per commendatarios etc.	Innocent VIII		[Ex apostolice sedis]	1484-1492	6230	
127r-131r	Eiusdem. Quod monasteria commendata et commendanda post mortem commendatariorum plene et libere et integraliter redeunt ad omnimodam ordinis dispositionem et provisionem. Et quod nulli preficiantur in abbates nisi per patresabbates seu commissarios et conventus iuxta antiquum ordinis modum et quod promoti sint de ordine. Item pensiones extinguuntur postmortem eorum qui eas levant nec in alios transferuntur cassantur insuper gratie expectative reservationes mandata commende nominationes collationes uniones annexiones incorporaciones suppressiones concessio provisio dispositiones assignationes et processus inde sequentes. Vide textum studiose : quia difficile esset clausulas omnes sufficienter in summario declarare. Cum clausula quod vidimus fides adhibeatur etc.	Sixte IV	ad perpetuam memoriam	Romanus pontifex Dei	1476, 12 mars	5820	212-220
131r	Premissam bullam confirmat dominus Innocentius papa VIII in bulla sub forma codicis que incipit Regimini universalis ecclesie circa medium			[Regimini universalis ecclesie]	1489, 29 avril	NOTA (6220)	
131r-132v	Bulla declarativa quarundam aliarum istius pape quod abbates electi et per ordinem promoti non tenentur mittere ad curiam infra quattuor menses pro confirmatione et solutione annate nisi monasteria in libro camere apostolice iam prius essent scripta et ad hoc tenerentur cum clausula quod tansumpto fides adhibeatur etc.	Sixte IV	ad perpetuam rei memoriam	Decens reputamus	1479, 15 juillet	6231	
132v-133r	NOTA						
133r	Premissam bullam confirmavit dominus Innocentius papa VIII in bulla sub plumbo in forma codicis que incipit Regimini universalis ecclesie. Circa finem	Innocent VIII		[Regimini universalis ecclesie]	1489, 29 avril	NOTA (6220)	
133r-134r	Regula cancellarie apostolice. Quod pensiones non transferuntur in alios	Sixte IV			1475, 16 décembre	6232	
134r-135v	Eiusdem. Confirmatio amplissima privilegiorum ordinis	Sixte IV	ad futuram rei memoriam	Provisionis nostre debet	1476, 3 mars	5822	229-232

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
135v-138r	<p>Privilegium domini Innocentii pape VIII. Optima declaratio et confirmatio. Quod abbates monachi abbatisse moniales vasalli subditi servientes monasteria loca et membra ac omnia bona ordinis semper fuerunt sub summi pontificis et sedis apostolice protectione et ei immediate subiciuntur. Suntque exempti et exempta ab omni iurisdictione episcoporum ordinariarum ipsorumque officialium. Et quod non tenentur ad prestationem aliquarum collectarum seu subsidiarum aut procuratorum et aliarum exactionum per sedem apostolicam sei eius legatos aut eorum auctoritate seu per locorum ordinarios aut alios pro tempore impositorum confirmando litteras desuper confectas et supplendo defectus. Et nihilominus de abundantiori gratia de novo monasteria loca membra et bona omnia presentia et futura necnon abbates abbatissas etc. ut premititur sub beati Petri et sedis apostolice protectione suscipit et ab omni iurisdictione superioritate correctione visitatione domino et potestate episcoporum et iudicium ordinariarum eorumque officialium necnon a solutione subsidiarum etiam caritativorum procuratorum collectarum et aliarum exactionum perpetuo prorsus eximit et totaliter liberat et sedi predicte immediate subicit ita quod episcopi et ordinarii etiam ratione delicti aut contractus aut rei de qua agerentur nullam in nos et loca ac bona nostra tamquam prorsus exemptos et exempta iurisdictionem dominium vel potestatem exercere aut sententias excommunicationis suspensionis seu interdicti aut quascumque alias censuras promulgare [...]. Nec possumus coram illis aut sedis apostolice delegatis vocari nisi in eorum litteris de presentibus de verbo ad verbum fiat mentio aut quovis modo directe vel indirecte contra ista molestari</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Ad Romani pontificis	1487, 30 août	6233	
138r-140r	<p>Eiusdem. Bulla executorialis in forma rigorosa privilegii immediate precedentis continens ipsam de verbo ad verbum committit[...] abbatii sancti Stephani Divionensis necnon decanis Parisiensibus et Cameracensibus cum magna potestate ut faciant nos gaudere omnibus in dicta bulla contentis. Vide bene textum</p>	Innocent VIII	abbati monasterii Sancti Stephani de Divione Lingonensis diocesis et Parisiensis ac Cameracensis ecclesiarum decanis	Hodie a nobis	1487, 30 août	6234	
140r-142r	<p>Idem declarans monasteria loca et personas ordinis non indigere alia visitatione quam illa que sit per patresabbates aut commissarios per generale capitulum vel abbatem Cistercii deputatos motu proprio etc. Cassat omnes litteras quibuscumque concessas super visitationibus locorum et personarum ordinis et reponit ordinem in eo statu libertatis in quo erat ante huiusmodi litterarum emanationem statuendo quod predicta loca per nullas litteras in posterum concedendas visitari possint nisi per predictos de ordine inhibendo omnibus aliis ne pretextu quarumcumque facultatum de monasteriis locis et personis aut de ipso ordine se intrmittere presumant committendo domino episcopo Cabilonensi necnon omnibus canonicis ecclesiarum metropolitanarum ac personis in dignitate ecclesiastica constitutis ne permittant monasteria et loca illorumque personas quomodolibet aliter quam ut premissum est visitari seu ab eius quecumque caritativa subsidia exigi aut occasione alicuius visitationis vel alias contra presentium tenorem molestari appellatione non obstante. Vide textum multum attente quia non omnia possunt sufficienter in sumario explicari. Cum clausula quod transumpto fides adhibeatur etc.</p>	Innocent VIII	fratri episcopo Cabilonensi	Fidedignorum relatione accepimus	1489, 13 août	6235	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
142r-146v	<p>Eiusdem revocatio commendarum et amplissima provisio contra eas. Et primo motu proprio etc. statuit quod omnes monasteria in commendam obtinentes exceptis archiepiscopis episcopis et notariis sedis apostolice habitum et insignia notariorum continue deferentibus quorum beneficia non excedunt mille florensos sed si excedunt mille florensos cum aliis universis comprehenduntur infra mensem postquam fuerint requisiti per commissarios capituli generalis vel abbatis Cistercii qui est caput ordinis ut monasteria et loca eis commendata dimittant. Et si inferiores archiepiscopis et episcopis habitum ordinis assumere professionemque monasticam facere velint dicti commissarii monasteria eis in titulum conferre et possessionem eorum continuare p[...] absque eo quod ad alium sit recurrendum. Si vero habitum ordinis assumere et professionem emittere noluerint si sponte cedant eis assignetur pensio tertie partis fructuum et proventuum locorum quorum commendis cesserint. Ita tamen quod illis cedentibus vel decedentibus pensiones ipse extinguuntur. Si autem infra dictum tempus nec cedere nec habitum ordinis sumere voluerint commende ex tunc cessare declarantur. Et commissarii p[...] de aliis idoneis providere nulla pensione illis cedere nolentibus reservata sed omnino maneat privati monasteriis et pensiones. Porro quo ad illos predictos scilicet archiepiscopos episcopos et notarios habitum et insignia continue deferentes quam primum obtinuerint alia beneficia ut omnia simul ascendant ad mille florenos tunc privilegium istud contra eos locum habebit. Si autem non obtineant beneficia huiusmodi valoris post eorum mortem monasteria non commendabuntur sed plenarie ad dispositionem ordinis redibunt. Item decretum quod deinceps nulla monasteria cuiusque commendari possint. Item ad tollendum varios abusus qui solent fieri in resignationibus ordinatur quod nulli sive abbates sive commendatarii monasteria resignare possunt etiam in manu summi pontificis nisi habita licentia capituli generalis vel abbatis Cistercii cum litteris eorum que ad curiam deferri debeant et si aliter fiat monasteria vacant et per ordinem potest fieri provisio resignantes manent privati dictis beneficiis. Nec tenentur conventus alium recipere nisi sub conditionibus expressius in textu declaratis. Vide ad longum textum quia tam pregnans est quod non potest sufficienter in summario declarari. Cum clausula quod transumptis fides adhibeatur sicut originali</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Regimini universalis ecclesie	1489, 29 avril	6220	
147r-149v	<p>Eiusdem. Amplissima revocatio cassatio et annullatio universalium exemptionum ab ordine necnon subiectionum unionum annexionum incorporationum suppressionum reservationum expectatarum quibuscumque locis ac personis extra ordinem de monasteriis prioratibus officiis beneficiis locis et membris ordinis utriusque sexus factarum etiam non obstante quancumque prescriptione quanticumque longissimi temporis committendo domino episcopo Cabilonensi necnon locorum ordinariis et cathedralium ecclesiarum canonicis ac universis personis in ecclesiastica dignitate constitutis ut quotiens requisiti fuerit compellant tenentes huiusmodi loca unita seu suppressa ad illa dimittendum libere infra XV dies sub penis et censuris in textu plenius declaratis. Vide textum attente quoniam non p[...] omnia in summario sufficienter complecti. Cum clausula quod transumptis fides adhibeatur sicut originali etc.</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Licet exacta apostolice	1489, 9 avril	6236	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
149v-152v	<p>Eiusdem. Quod omnes querelas causas lites et controversias pendentes tam in Romana curia quam extra eam quibuscumque iudiciis in quacumque instantia etiam per appellationem inter quascumque personas ordinis ad se bonus pontifex advocat et eas decidendas ad abbatem Cistercii ad patres abbates vel ad generale capitulum respective remittit cum irrefragabili decreto quod huiusmodi querele questiones et controversie similiter etiam ille quas deinceps inter personas ordinis oriri contigerit cum omnibus incidentibus omni appellatione postposita preterquam in casu denegate iusticie vel illati gravaminis contra statuta ordinis per dictum generale capitulum per abbatem Cistercii et alios summarie et de plano absque strepitu et figura iudicii solas facti veritate inspecta audiantur et iuxta statuta et ordinationes ordinis decendantur et quod omnes abbates et administratores ordinis tenentur comparere ad mandata abbatis Cistercii et capituli generalis et aliorum ad quos spectat quantumcumque remoti et eis per omnia obedire. Qui oppositum presumpserit et ad alium quam iuxta statuta et consuetudines huiusmodi appellationes interposuerit vel vocatus non comparuerit causam perdat et excommunicationis aliasque sententias et penas in dictis constitutionibus contentas incurrat et eo ipso maneat privatus re de qua contenditur. Et nihilominus penitentes ad huiusmodi sententiis et penis dicti capitulum et abbas Cistercii necnon patresabbates et commissarii absolvere possunt vide textum ad longum quia multas bonas continet clausulas que sufficienter in summario exprimi non possunt. Cum clausula quod transumptis fides adhibeatur sicut originali etc.</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Et si per cunctorum	1487, 10 août	6237	
152v-155v	<p>Eiusdem. Motu proprio etc. quod non licet abbatibus abbatissis aut quibuscumque personis ordinis sed nec commendariis quibuscumque monasteriorum aut locorum ordinis ab abbate Cistercii aut a visitatoribus per ipsum aut per capitulum generale deputatis seu ab eorum reformationibus punitionibus seu depositionibus quouismodo appellare extra dictum ordinem etiam ad sedem apostolicam nisi a dicto capitulo pro notoria iniuria et in eventum denegate iusticie. Declarando appellationes tales frivolas et inhibendo eius sub pena suspensionis et excommunicationis ac preditionis iuris quod in monasteriis pretendunt ne aliquas huiusmodi appellationes facere presumant inhibendo etiam vicecancellario ad universis officialibus curie qui hic in particulari declarantur necnon legatis et nunciis apostolicis ne causas appellationum huiusmodi committere seu de illis se intrmittere quoquomodo presumant. Et si oppositum fiat etiam per ipsum summum pontificem etiam motu proprio etc. declaratur irritum. Nisi hoc sit de concilio sacri collegii et per trinas litteras apostolicas Cistercii abbati aut capitulo generali seu eorum visitatoribus fuerit intimatum. Auferendo ab omnibus iudicibus facultatem aliter interpretandi aut diffiniendi. Vide textum ad longum quia sufficienter non posset in summario explicari. Cum clausula quod transumptis fides adhibeatur sicut originali etc.</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Et si per cunctorum	1489, 29 avril	6238	
155v-157r	<p>Eiusdem. Quod nulli abbates abbatisse priores aut alie persone dicti ordinis p[...] extra ordinem etiam ad conservatores ordinis ut loca bona et personas ordinis adversus extraneos eis inferentes gravamina conservent deputatos appellare declarando quod ipsi conservatores nullam habent potestatem super personas ordinis. Et nihilominus qui tales appellationes emisissent aut emittent extra ordinem ipso facto totiens quotiens appellaverint incurunt sententiam excommunicationis inhibendo dictis conservatoribus et aliis universis extra ordinem ad quos dicti de ordine appellarent ne de huiusmodi appellationibus vel causis se quoquomodo directe vel indirecte intromittant et si hoc presumpunt declaratur irritum. Et insuper datur potestas capitulo generali et abbati Cistercii absolvendi per se vel per commissos ab huiusmodi sententiis censuris et penis</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Inter curas multiples	1487, 25 août	6239	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
157r-158v	Eiusdem. Confirmatio et innovatio facultatis seu potestatis dudum concessae per dominum Johannem papam XXII abbati Cistercii et capitulo generali uniendi monasteria minus sufficientia ad sustinendum competentem numerum personarum secundum formam ordinis ad invicem propter eorum penuriam ut clarius habetur in textu. Cum additione quod capitulum generale et abbas Cistercii in quo maxime ut manifeste hic declarat et exprimit presertim cessante ipso capitulo generali tota ipsius capituli generalis auctoritas residet ac eorum deputati hoc idem facere possunt	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Licet ea que	1487, 10 août	6240	
158v-162r	Eiusdem per optima et quasi divina ad ordinis restaurationem provisio. Quod propter clamores et querelas diversorum regum et principum ac dominorum temporalium ex omni parte mundi super desolatione monasteriorum ordinis maxime sue fundationis in honestatem que conversationis multorum de ordine sollicitabatur ut eiectis personis ordinis de dictis monasteriis ordinem in eisdem locis supprimeret et alium ordinem institueret. Scilicet propter rationes in textu postas ex paterna benignitate hoc facere distulit tria ordini non minus necessaria quam utilia sub excommunicationis late sententie pena etc. fieri precipiendo. Videlicet quod generale capitulum taliter provideat singulis annis de bonis visitatoribus et reformativibus quod monasteria ordinis ubicunque existentia reformentur et ad pristinam observantiam puritatem reducantur. Quod omnes abbates iuxta benedictinam et ordinis statuta veniant aut mittant ad capitulum generale apud Cistercium legitimo cessante impedimento aut nisi habeant licentiam ab eo qui dare pot. Et pro securitate conscientiarum vide quis alius ille sit preter generale capitulum et abbatem Cistercii in quo solo iuxta bullam precedentem capitulo cessante residet ordinis potestas aut ab eis expressam huiusmodi habens potestatem licentiam seu excusationem talem dare pot. Quod sub eisdem excommunicationis necnon privationis monasteriorum et officiorum qua obtinent ac etiam cessationis commendarum late sententie penis eo ipso incurrendis appellacione non obstante abbates commendatarii priores et officarii ditorum monasteriorum singulis annis indilate solvant ex integro summam et quotam contributionum monasteriis et locis ordinis per generale capitulum impositas taxatas et limitatas et considerato valore presentium reddituum fructuum et proventuum ditorum monasteriorum et locorum imponendas taxandas et limitandas. Precipiendo generali capitulo ut taxas huiusmodi reducant limitent et moderentur. Sub dictis penis latis inhibendo universis et singulis ne directe vel indirecte etiam per forum seculare solutionem huiusmodi contributionum impediatur aut de eis quicquam absque speciali ordinatione capituli generalis vel abbatis Cistercii percipere vel levare presument. Vide attente textum quia impossibile esset omnia sufficienter sub summario explicare. Cum clausula quod transumptis fides adhibeatur sicut originali etc.	Innocent VIII	abbati monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis et diffinitoribus capituli generalis cisterciensis ordinis pro tempore celebrandi	Meditatio cordis nostri	1487, 10 août	6241	
162r-163r	Notabile pro bulla precedenti					NOTA	
163r-167r	Diffinitio super limitatione moderatione et receptione contributionum virtute mandati apostolici superius immediate positi				1490, 14 septembre	6242	
167r-v	NOTA						

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mots de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
167v-169v	<p>Eiusdem. Gratia specialis ad dominum Cistercii et quattuor primas eius filias quod pro ordinis decore possint perpetuis temporibus in locis ordinis pallas altaris queque ornamenta ecclesiastica corporalia vascula ad reponendum sanctam eucaristiam ac imagines benedicere calices consecrare etiam undecumque illa ad eos deferantur mitra annulo et aliis insignis pontificalibus uti benedictionem sollempnem ad missas vesperas et matutinas in locis ordinis et parrochialibus eis subiectis servatis gradibus superioritatis inter eos dare minores ordines personis ordinis conferre. Altaria de novo constructa translata restaurata aut mutata in locis ordinis consecrare. Recepto prius chrismate sacro ab aliquo antistite catholico et sic ut videtur possunt aquam benedictam ad hoc requisitam (que gregoriana dicitur) benedicere.</p> <p>Quod abbas Cistercii quibuscunque monachis sui ordinis alii vero quattuor suorum monasteriorum religiosi idoneis subdiaconatus et diaconatus ordines conferre. Ipsique antequam illucescat ordines conferre. Ipsique antequam illucescat dies (circa tamen diurnam lucem) missam sine culpa celebrare ac per alium celebrari facere [p...] id tamen parce fiat.</p> <p>Quod pro conservatione exemptionis et libertatis ordinis ab episcopis ordinariis qui pretextu benedictionis novorum abbatum et abbatissarum iurisdictionem usurpare nonnunquam pretendunt abbas Cistercii abbatibus et abbatissis ordinis huiusmodi tanquam omnium eorum pater munus benedictionis conferre potest. Quod vidimus fides adhibeatur sicut originali etc.</p>	Innocent VIII	dilecto filio Johanni abbati monasterii Cistercii Cabilonensis diocesis	Exposcit tue devotionis	1489, 9 avril	6243	
169v-171r	<p>Eiusdem motu proprio etc. Quod monasteria ordinis dominis cardinalibus commendata plenarie tenentur ad solutionem contributionum et caritativorum subsidiorum sicut alia monasteria proprios abbates habentia. Quod superiores ordinis possunt per censuras compellere procuratores vicarios et factores eorundem dominorum cardinalium in dictis monasteriis nomines ipsorum dominorum cardinalium ad solutionem huiusmodi contributionum et subsidiorum caritativorum iuxta tenorem litterarum domini Sixti predecessoris sui super hoc expeditarum. Quod transumpto etc.</p>	Innocent VIII	ad perpetuam rei memoriam	Dum ad fructus	1487, 27 décembre	6244	
171r-v	NOTA	Innocent VIII		[Regimini universalis ecclesie]		6220	
171v	NOTA	Innocent VIII		[Ex apostolice sedis provisione]			
171v	NOTA	Innocent VIII		[Romanus pontifex]			
171v-174r	<p>Eiusdem. Revocatio seu limitatio potestatis visitandi et reformandi ordines Cluniacensis Cisterciensis Premonstratensis et reliquos in regno Anglie dudum domino archiepiscopo Cantuariensi concesses sibi per litteras presentes mandantes ut ad visitationes reformationes et correctiones huiusmodi in omnibus et per omnia exceptis dumtaxat monasteriis et religiosis locis ac personis ordinis cisterciensis procedat</p>	Innocent VIII	archiepiscopo Cantuariensi	Ut ea que pro monasteriorum	1490, 30 juillet	6245	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
174r-175v	Eiusdem domini Innocentii breve sub annulo piscatoris per quod ad instantiam abbatis Cistercii quem ordinis generalem nominat pro securitate conscientiarum declarat sententias censuras et penas positas in bulla precedenti super reformatione ordinis non ligare nisi negligentes rebelles et reformationem impediendes aut retardantes. Et nihilominus precipit capitulo generali quod singulis annis deputent visitatores et reformatores monasteriorum viros doctos in status et cerimonis ordinis instructos qui per se officium exercere sciant ut et omnia uniformiter observentur sicut in Cistercio et de omnibus informant sequens capitulum generale sic prudenter providendo quod neque ipsi visitatores neque visitati propterea graventur. Quomodo capitulum generale per vicinos et remotos abbates frequentari debeat. Quod abbates non ducant comitivam per quam ordo in expensis gravetur sed solum secundum formam ordinis ubi benedictina esset videnda. Quod ordinis debita solvantur. Quod credant dicendis per abbatem Cistercii ex parte sua multa beneficia promittent[...]. Quod collegia studentibus multiplicentur et scholares idonei usque ad gradum intenteantur valde benigne hortando ut hec omnia observentur. Et si predicta non adimpleantur quod abbas Cistercii etiam apostolica auctoritate hec omnia ordinare precipere et mandare poterit et debeat. Vide textum multum pregnantem quod sufficienter in summario explicari non posset et tamen plurimum ordini servit.	Innocent VIII	capituli generalis cisterciensis ordinis diffinitoribus	Acceptimus litteras vestras	1489, 5 août	6246	
175v-177r	Eiusdem breve sub annulo piscatoris precipiendo universis abbatibus prioribus commendataris etc. in virtute sancte obedientie et sub excommunicationis late sententie pena quatenus abbatem Cistercii qui iuxta intentionem capituli generalis se eius conspectibus pro ordine presentavit varias ordinis necessitates sibi exposuit et remedia oportuna impetravit quotiens ad eos eorumque monasteria gratia visitationis et reformationis accesserit ipsum tanquam caput ordinis eorumque patreabbatem ac totius ordinis generalem cum debitis honore et reverentia recipiant et tractent ac permittant se et sua monasteria ab eo eiusque commissariis visitari et reformari et in omnibus eis obediant. Contradictores rebelles in obediendes differentes et impediendes ipso facto sententiam excommunicationis incurrunt. Et hoc breve summe necessarium et utile fuit maxime propter commendas quas reverendissimi domini cardinales et alii potentes presertim in partibus illis obtinent. Et propter sectas aliquorum de ordine in regionibus Italicis ut dictum est supra qui se quasi ab ordine exemptos diversis mediis pretendebant	Innocent VIII	Universis et singulis abbatibus ababstissis prioribus commendataris ac quibuslibet regularibus personis monasteriorum ordinis cisterciensis	Alias percipientes	1489, 22 avril	6228	
177r-v	Eiusdem breve sub annulo piscatoris per quod precipit sub excommunicationis late sententie pena omnibus abbatibus prioribus monachis et conversis quod semper habitum ordinis tam in monasteriis quam extra et non alium ferant revocando omnes dispensationes in contrarium quibuscum quod concessas	Innocent VIII	Cistercii Cabilonensis diocesis ac universis aliis monasteriorum aliorum et locorum quorumlibet cisterciensis ordinis abbatibus prioribus monachis et conversis presentibus et futuris	Cum sicut accepimus	1489, 8 août	6247	
177v-178r	Privilegia amplissima ordini per dominum Philippum regem Francie concessa	Philippe IV			1304, juin	14	
178r-179r	Dominus Ludovicus rex Francie mandat dominis parlamentorum baillivis et aliis suis iusticiariis quod dimittant patresabbates et commissarios ordinis procedere secundum statuta et diffinitiones ordinis in visitationibus correctionibus institutionibus et depositionibus abbatum abbatissarum et personarum ordinis dando eis auxilium etc.	Louis XI			1462, 7 janvier	6248	
179r-181r	Karolus rex Francie	Charles	a tous ceux... de la partie de noz chiers et bien ames...		1484, 8 mars	6249	
181r	NOTA						
181r-182v	Richardus rex Anglie	Richard	sciatis nos dedisse		1198, 14 mai	320	
182v	/	G. évêque d'York (Eboracensis)	sciatis nos concessisse		c. 1198	5696	

f.	Rubrique	nom du pape	adresse	mois de référence	date n.st.	CCMA	ms 598 p.
182v-183r	/	Clément	abbati et conventui Cistercii	Justis petencium desideris	1190, 9 février	313	
183r	/	Célestin	abbati et conventui Cistercii	Justis petencium desideris	1192, 30 septembre	314	
183f-v	NOTA						
183v-184r	domini Bele regis Ungarie	Bela	ego B. Dei gratia Ungarie... notum volo		1183	3004	
184r-185r	domini Bele regis Ungarie	Bela	Bela Dei gratia... salutem. Qua bone		1241, 21 mars	376	
185r	NOTA						
185f-v	Hugo dux Burgundie	Hugues	ego Hugo dux Burgundie fui in generali capitulo		1170, septembre	772	
185v-186r	comes Burgundie	Raynaldus	Raynaldo Dei gratia venerabili Cisterciensis... Raynaldus comes		1134-1148	681	
186r	comes palatinus Burgundie	Otho	Guidoni Dei gratia venerabili Cisterciensis... Otho Dei gratia palatinus comes Burgundie		1194-1200	3220	
186f-v	rex Danorum et Sclavorum		V. Dei gratia Danorum Sclavorum		1230, 2 mars	5268	
186v-187r	comes Lugdunensis et Forensis		beatissimo patri suo... G. Lugdunensis atque Forensis comes		1109-1199	3221	
187r	comes Forensis	Gingo	ego Gingo Dei gratia comes		1225	5257	
187f-v	vicecomes Massiliensis		reverentissimo G. Dei Cisterciensis abbati... R. Ganfredi cognomento		1151-1192	3222	
187v-188r	comes Flandres et Viromensis		viris venerabilibus dominis		1179-1185	830	
188f-v	Girardus comes Maticonensis	Girard	in Dei nomine ego Girardus comes		1173, septembre	806	
188v	dominus Montis Beleti	Delardus	ego Delardus dominus Montis Beleti		1144-1221	3219	
189r	dominus Viriduni	guido	ego Guido dominus Viriduni		1174	810	
189f	dominus de Impovaldo	Almaricus	notum sit... quod ego Almaricus dominus de Impovaldo		1170	774	
189v	dominus Castri Jurensis alias Myroas	henricus	ego Henricus dominus Castri Jurensis		1227	5255	
189v-190r	dominus de Melin		Noverint quod ego Gossuinus miles de Melin		1223	5266	
190r	comes Maurianensis	thomas	Thomas comes Mauriasi et in Italia		1220, 1 janvier	5271	
190f	NOTA						
190f-v	NOTA						
190v-191v	NOTA						
191v-192v	Alexandrum papam III	Alexandre IV	archiepiscopis, episcopis... in Cisterciensis capitulo congregatis	Inter innumeras mundi	1169, 19 juillet	1385	
192v-193v	Frederici imperatoris	Frédéric	abbatibus cisterciensis ordinis	F. Dei gratia Romanorum rex... salutem. Si iuxta veritatis		6250	

Fig. 334 Liste des exemplaires de la Collecta actuellement conservés

Quatre-vingt-trois exemplaires répertoriés. Ils sont listés selon leur localisation, par ordre alphabétique. Nous avons également indiqué quelques mentions, ainsi que les références aux rééditions des XVI^e et XVII^e s. Une première liste est disponible sur le site Internet de l'Incunabula Short Title Catalogue (https://data.cerl.org/istc/_search). Nous l'avons complétée en fonction des informations disponibles sur les catalogues papiers ou en ligne.

Allemagne

Berlin KupferstichKab.

Berlin, Staatsbibliothek.

Dresden, Sächsische Landesbibliothek – Staats- und Universitätsbibliothek (SLUB).

Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek, OUHG281A:INK. Provenance : abbaye d'Altenberg. Numérisé : <http://digital.ub.uni-duesseldorf.de/urn/urn:nbn:de:hbz:061:1-585233>.

Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek, OUHG281B:INK. Provenance : abbaye d'Altenberg (?).

Erfurt, Stadt- und Regionalbibliothek (StuRB).

München, Bayerische Staatsbibliothek, 4 Inc.c.a. 851.

München, Bayerische Staatsbibliothek, 4 Inc.c.a. 851 a.

Münster, Universitäts- und Landesbibliothek (ULB).

Regensburg, TuT (Thurn und Taxis ?), 8 Inc.481.

Stuttgart, Württembergische landesbibliothek (WLB).

Autriche

Graz, Universitätsbibliothek, I 9275. Provenance : abbaye d'Heiligenkreuz.

Rein, Abbaye (Stift Rein).

Wien, Universitätsbibliothek, I-138013. Provenance : initiales « CSAC » et « 1542 » sur la reliure.

Wien, Österreichische Nationalbibliothek, Ink 6.G.22.

Zwettl, Abbaye, Inc.I/165.

Belgique

Leuven, Bibliothèque universitaire. Probablement détruit pendant la Première Guerre mondiale.

Mons, Bibliothèque universitaire, n° 2654 dans le Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque publique de la ville de Mons, t. 1, Bruxelles, 1852.

Espagne

Madrid, Biblioteca Nacional, INC/818.

Madrid, Biblioteca Nacional, INC/819.

Madrid, Biblioteca Nacional, INC/1267.

Pampelona, Biblioteca General de Navarra, INC/31. Notice en ligne et numérisation : <http://bvpb.mcu.es/es/consulta/registro.cmd?id=463874>.

Sevilla, Institución Colombina, Biblioteca Capitular y Colombina, 8-1-16. Exemplaire acheté à Rome par Hernando Colón, fils de Christophe Colomb.

Tarragona, Biblioteca Pública, Inc/146.

Toledo, Biblioteca de Castilla-La Mancha, Inc.187.

Valencia, Biblioteca Universitat de Valencia, BH Inc. 226. Notice en ligne et numérisation : http://trobes.uv.es/record=b1486488~S1*val. Note : bibliothèque de Mgr de Krafft sénateur d'Ulme en Allemagne, cf. 3^e tome de *Amoenitates litterariae francofurti*, 1725, p. 137.

États-Unis d'Amérique

Baltimore, The Walters Art Museum Library.

Boston, Public Library, BX3404.A2 1491, ou Q.405.136 (?). Notice en ligne et numérisation : <https://archive>.

org/details/privilegiaordini00cire. Provenance : York Minster Library.
Brown University, Annmary Brown Memorial Collection, 458.
Chicago, The Newberry Library, Inc. 8795.
Indiana University Bloomington, The Lilly Library, BX3406.A2 1491. Provenance : abbaye de Beaupré.
Incomplet.
New York, The Morgan Library and Museum, PML 77091 (Pierpont Morgan Library).
San Marino, Huntington Library, 42855. Ex-libris : « Fr. Joannes Deleur humilis Abbas soci[?] Dei ». Ex-libris : « Frater Nicolaus Boneherat[?], Abbas Cistercii ... anno 1610 ».
Washington DC, Library of Congress, John Boyd Thacher Collection, Incun. 1491. C6 BX3404.A2.
Washington DC, Library of Congress, Lessing J. Rosenwald Collection, Incun. 1491 .C6 Copy 2 Copy 2.
Provenance : Priory of Bella Aqua ; W.H. Crawford. Numérisé : <https://www.loc.gov/resource/rbc0001.2019r05en0410/?sp=6&r=0.026,0.034,0.953,0.433,0>.
Washington DC, Library of Congress, Rare Books Division, Incun. 1491 .C6 Copy 3 Copy 3. Provenance : J.B. Marduel.
Western Michigan University, Institute of Cistercian Studies.

France

Abbeville, BM, INC 21. Provenance : « A moy Pierre Reynard 1513 », « A maistre Pierre Reynard 1513 ».
Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, Inc. O. 21.
Amiens, BM, HR 1080.
Amiens, BM, RES 478 A.
Annecy, AD Haute-Savoie, bibliothèque 6072. Provenance : abbaye Sainte-Catherine du Mont (1506).
Besançon, BM, INC.502 CASTAN 792. Provenance : ex-libris des cisterciens de Longuay (fin XVI^e s.).
Antonius Arbeaud de Mont-Sainte-Marie.
Chalon-sur-Saône, BM, RES.in-4 283.
Charleville-Mézières, BM, B.20. Provenance : Petrus Nivellius Cistercii religiosus (XVII^e s.).
Dijon, BM, Rés.1024. Provenance : « A Jehan de Varennes advocat a Dijon ex dono Johannis Rebours heredis magistri Johannis le Gros – J. Varennes » (f. 2). Proviend de la bibliothèque du collège des Godrans.
Dijon, BM, Breuil II-244.
Dole, BM, H 412.
Grenoble, BM, I.214 Rés. Auteur indiqué : Cleophilus Franciscus Octavius. Provenance : ex-libris de Frère Jehan Mareschal, de l'abbaye de Moureaux. Ex-libris provient de la bibliothèque de Jean de Caulet, évêque de Grenoble.
Langres, Société historique et archéologique de Langres, 61.
Le Mans, Médiathèque Aragon, RIB 053. Provenance : ex-libris « Ce present livre est a labbaye de Bellebranche » (Mayenne, Saint-Brice).
Lille, BM, C-2. Provenance : abbaye de Loos, fr. Petr. Bonvarlet.
Lyon, BM, Rés Inc 860. Provenance : ex-libris de Rolland de Maxilley « Frater Rolandus de Maxilleyo magister religiosus ac procurator monasterii Cistercii » (fin XV^e-début XVI^e s.), signature « De Laporte prieur 1533 », ex-libris d'Antoine de Montessuit (XVI^e s.), ex-libris de Barthélémy Flandin (XVII^e s.), ex-libris des Feuillants de Lyon (XVII^e s.).
Paris, Bibliothèque Mazarine, Inc D 626. Provenance : Michel le Masle (1587-1662).
Paris, Bibliothèque Mazarine, Inc 626. Provenance : Dominicains de Gonesse.
Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, OEXV 795 RES.
Paris, Archives nationales, 8° RES 19.
Paris, Archives nationales, H II 154. Exemplaire échangé avec la Bibliothèque nationale.
Paris, Bibliothèque nationale de France, RES-H-942. Provenance : Cisterciens de Himmerod « Ad usum fratrum Himmenrodensis ». En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k87127634>.
Paris, Bibliothèque nationale de France, RES-H-943. Provenance : Feuillants de la rue Saint-Honoré à Paris.
Paris, Bibliothèque nationale de France, RES-H-1053. Provenance : ex-dono de frère Pierre Ramaille, cistercien, à frère Nicolas, abbé des Cisterciens de Sept-Fonds.
Paris, Bibliothèque nationale de France, RES-H-1085. Échangé en 1892 avec les Archives nationales (ou la

Bibliothèque Mazarine).

Paris, Bibliothèque nationale de France, RES-H-1685. Provenance : Feuillants de la rue Saint-Honoré à Paris.

Paris, Bibliothèque nationale de France, RES-H-1686 (1). Provenance : Duc de La Vallière, acquis à sa vente en 1784. Avec une table et plusieurs autres pièces manuscrites datées de 1518.

Troyes, BM, incunable 308. Provenance : Clairvaux.

Troyes, BM, incunable 307. Provenance : collège de l'Oratoire du Saint-Esprit de Troyes.

Italie

Asti, Biblioteca del Seminario Vescovile di Asti.

Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale, B.5.12. Ex-libris : monasterii et cellae abbatis Septimi. Numérisé : http://luna.library.wmich.edu/luna/servlet/view/all;JSESSIONID=6756f587-b9ab-4323-ac72-1a188688780a?pgs=50&res=1&cic=WMUwmu%7E77%7E77&sort=Manuscript_Identifier%2CResource_Identifier%2CTitle%2CDate_Original.

Roma, Biblioteca dell'Accademia Nazionale dei Lincei e Corsiniana, Cors, 46.A.14.

Roma, Biblioteca Nazionale Centrale Vittorio Emanuele II, 70.4.A.35.

Roma, Biblioteca Pontificia Università della Santa Croce.

Pologne

Mogila, Abbaye cistercienne.

Wrocław, Biblioteka Uniwersytecka we Wrocławiu.

Portugal

Coimbra, Universidade, Biblioteca Geral.

Lisboa, Arquivo Nacional Torre do Tombo (ANTT).

Lisboa, Biblioteca Nacional, INC. 136.

Lisboa, Biblioteca Nacional, INC. 1533.

Royaume-Uni

Londres, British Library, IB.44916.

Cambridge, University Library, Inc.5.D.27.1[4362]. Provenance inconnue (ex-libris gratté). Possesseur : Deodatus Vaprius (XVII^e s.).

Manchester, John Rylands University Library, Incunable Collection 19569.

Oxford, Bodleian Library, P-463. Provenance : Caspar Harder, abbé de Fürstenfeld (1513-22) « Comperatus per fratrem Caspar Abbatem in campo principis. Anno 1514 ».

Suède

Stockholm, RL (?)

Suisse

Aargau, Kantonsbibliothek.

Thurgau, Kantonsbibliothek, deux exemplaires.

Vente aux enchères

Auxerre, Enchères Lefranc, vente des 17 et 18 mars 2006. Lot 740. Estimé 35 000 à 38 000 € Reliure restaurée, plats du XV^e s. Inscription manuscrite du XVII^e s. « Privilegi dei Pontefici concessi al Ordine Cisterciense » (f. 1). Notice en ligne : https://lefranc.auction.fr/_fr/lot/jean-de-cirey-privilegia-ordinis-cisterciensis-1153063.

Paris, Piasa, vente du 16 juin 1999. Lot 18. Estimé 40 000 à 50 000 € Notice en ligne : https://piasa.auction.fr/_fr/lot/privilegia-ordinis-cisterciensis-a-82626.

Autres mentions

En 1725, un exemplaire se trouvait dans la bibliothèque de Raymond Krafft de Dellmensingen (Erbach, Allemagne). Cité par Johann Georg Schelhorn, *Amoenitates Litterariae*, t. 3, p. 137, n° XII.48.

Un exemplaire se trouvait dans la Bibliotheca Telleriana de Charles-Maurice Le Tellier. Cité par Prosper Marchand, Histoire de l'imprimerie, 1740, p. 185 : citation erronée, corrigée dans le Supplément à l'histoire de l'imprimerie, p. 109.

Copie manuscrite à Rome, Biblioteca Vallicelliana, ms F77. Notice : https://manus.iccu.sbn.it/opac_SchedaScheda.php?ID=227466.

Édition espagnole de 1574 par les Observants à Alcalá de Henares (2 tomes)

Allemagne, Berlin, Staatsbibliothek.

Espagne, un exemplaire, sans localisation.

France, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 4 E 2041 INV 1256 RES, tome 1.

France, Paris, BNF, H-5862 et H-5863 (2 tomes).

Édition espagnole de 1617 (3 tomes)

Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 4 E 2042 INV 1257, tome 3.

Possible réédition de la Collecta, 1630

Collectio privilegiorum ordini cisterciensi concessorum a regibus, principibus & SS Pontificibus, auth. Jo. de Cirey, Anvers, chez Plantin, 1630. Pas d'exemplaire repéré.

L'incipit a été mis en gras pour une meilleure lisibilité.

Brevis prefatio super sequenti collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis

In nomine Sancte Trinitatis. Nos frater Johannes abbas Cistercii frequentius / non absque profundo cordis dolore / considerantes sacrum hunc ordinem nostrum (dudum quidem gloriosum) infelici nostra tempestate / multipliciter et solito gravius / quasi ubique terrarum inquietari / et pene lacerari / ipsiusque tam papalia quam regalia privilegia et libertates passim impugnari / et sepius heu infringi / indeque regularis observantie disciplinam / in utroque statu pro maiori parte / aut omnino adnullari / aut saltem plurimum remitti et diminui sicque prochnudor a primeve conversationis puritate elongari et pene alienari / totis viribus de remedio cogitavimus possibili. Tandem post varias ad maiores orbis super hoc legationes / spiritus nostri fervoribus ad tanti ordinis restaurationem / etiam in hoc uno / ab olim concepto / satisficientes / honestisque capituli generalis / ac plurium ordinis zelatorum desideriis obtemperantes / nonnulla tam nova quam vetera apostolica / et quedam regalia / ex copiosissimo privilegiorum ordinis cumulo / quibus tantarum persecutionum et molestiarum anfractibus et calamitatibus obviari poterit / ab archivis Cistercii extrahi et conscribi / fideliterque ad originalia et registra auscultari / ac diligenter anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo in modum qui sequitur imprimi fecimus. Ut vel sic imposterum devoti et ferventes ordinis filii / zelum ad sacre religionis defensionem seu restaurationem habeant / validaque sue protectionis munimenta / ac felicioris status promotiva / inde accipiant / certi quod cum horum / et aliorum (non paucorum quidem) originalibus / se iuvare decreverint / cuncta prompte apud Cistercium recuperabunt. Utilius autem certis ex causis nobis visum est claras cuilibet intitulationes premittentes / et pro faciliori rerum intelligentia / parva quedam notabilia quandocumque interponendo omni eloquentie mundialis lascivia ex proposito sequestrata / ea potius iuxta summorum pontificum antiquitates / quam secundum materiarum connexiones seu distinctiones ordinare / cum nec ipse privilegiorum tenor satis hoc patiat. Tabulam vero secundum ordinem alphabeti / ut iam in similibus fieri solet / minime apponendam iudicavimus. Nam aut illa solum esset super privilegiis in hac collecta positis / et sic alia condemnasse videremur / aut etiam ad alia hic non descripta se extenderet / quemadmodum talem apud nos habemus / et sic cum studiosi legentes plura in tabula / quam in libro reperirent / confusi et turbati redderentur. Idcirco si utilis quibusdam forte videatur / illam propter causas dictas per alium quam per nos fieri malumus. Cumque fidelis et ordini devotus lector nova legerit et vetera / eaque adinuicem comparaverit / si intelligat patres ordinis diversis temporibus iuxta ingruentes morborum et persecutionum necessitates / ad dictorum privilegiorum impetrationem pro remedio laborasse / videbit / solito graviores et novi generis (maxime commendarum) persecutiones / ordinem sanctum / ab anno Domini M CCCC XXXVI usque ad presens invasisse / cognoscentque venerabiles ordinis amatores / ab illo tempore / ob hoc privilegia novi stili et efficacie / iuxta morborum gravitatem procurasse. In quibus ut cunctis notum est expertis / ultra incredibiles labores / copiosas necesse fuit consumpsisse pecunias. Nullus se decipiat / cogitans aut dicens / quod ad me de communibus ordinis privilegiis seu de republica ipsius. Hec cogitent primi / quos specialiter onus istud respicit. Satis mihi est : si monasterii mei particulares tracto materias. Nam quecumque ordini sunt communia : oportune cuilibet monasterio servire possunt. Sed quem fructum afferre potuit palmas nisi manserit in vite. Quid queso est tota aliqua universitas / nisi multorum particularium unitas. Si membrum es toti coniunctum / sanitas nulla tibi nisi ex totius sospitate. Si seperatum : ariditatem et desolationem time. Ne vero quicumque ordinis adversarii cum monasteria in commendam arripere / seu privilegia aliter infringere machinantur / ex presenti collecta / et secretorum ordinis communicatione seu publicatione / malignandi occasionem adversus ordinem accipere / seu privilegiorum revocationem aut infractionem impetrare valeant : quorumlibet filiorum ordinis animas coram summo deo convenimus et interpellamus / eisque qua possumus interminatione prohibemus / ne extra inevitabilem processum necessitatem / quibuscumque extraneis ab ordine / collectam ipsam / seu privilegia in ea contenta / communicare presumant / sed iuxta propheticum oraculum dicant / secretum meum mihi / secretum meum mihi. Cumque id fieri opus erit : omni cum sobrietate et prudentia / consilioque nostro / seu commissariorum nostrorum / aut capituli generalis / et non aliter fiat. Porro ad obviandum machinationum commentis et fraudibus que a fraterne pacis et concordie turbatoribus / nonnunquam immitti et disseminari solent / protestamur et decernimus nullam fidem esse adhibendam / nisi codicibus per fratrem Conradum Leonbergensis monasterii nostri Mulbrosi professum / secretarium nostrum / aut per alium a nobis instituendum signatis.

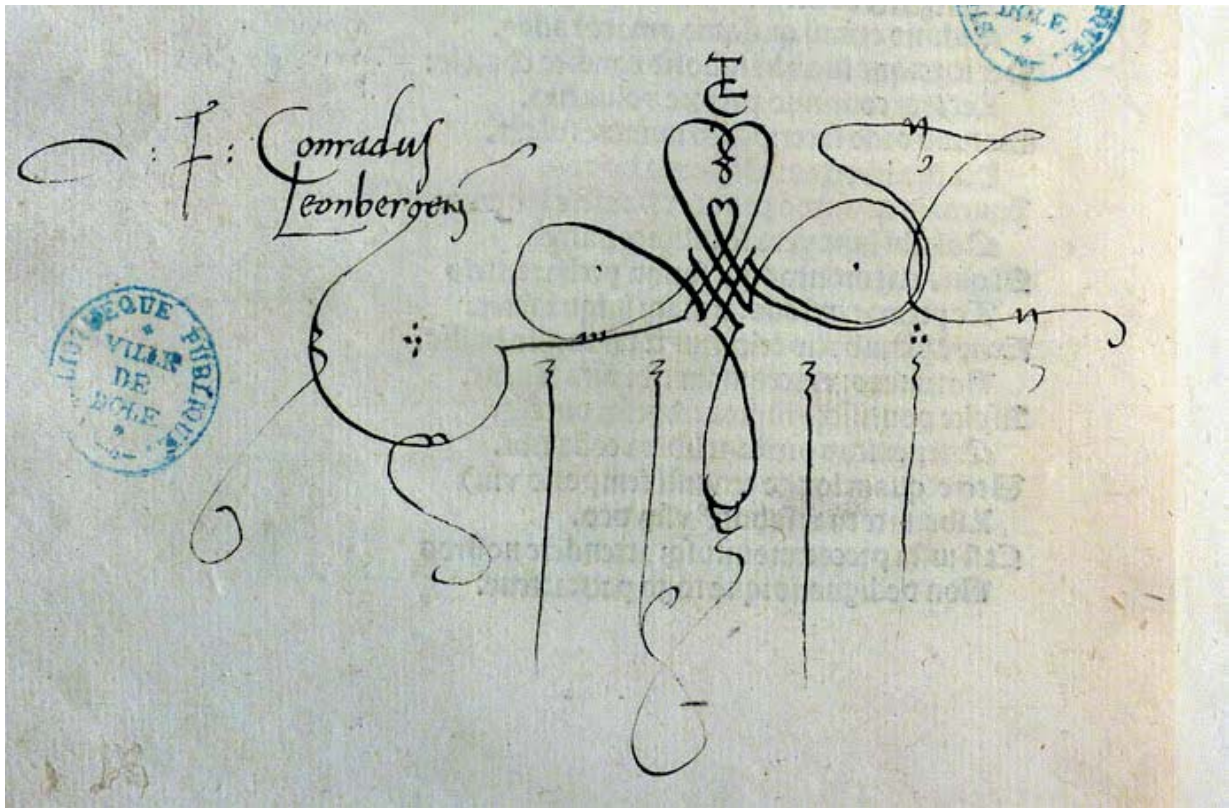


Fig. 336 BM Dole, Collecta, signature de Conrad Leonberger

Fig. 337 Pièces conclusives de la Collecta, transcription

Les incipits ont été mis en gras pour une meilleure lisibilité.

Pia et exhortatoria totius operis conclusio

Eva venerabiles et egregii patres / amantissimique ac devotissimi fratres / sacre huius religionis alumni et cultores spiritus vestros nedum per capreas / hinnulosque cervorum sed certe per viscera misericordie Dei nostri / per vulnera preciosissimumque sanguinem Domini nostri Jesu Christi / ac per illam eterne beatitudinis portionem quam sub gloriosissimo regine celi mantello finaliter expectatis adiuramus / obtestamur / interpellamus / hortamur et rogamus ut ferventi caritate consideratis presentis voluminis tenoribus / nobilissima sancte religionis vestre exordia atque fundamenta attentius animo revolventes / vos deinceps iugiter totos saltem in duobus sine fictione paratos / efficaces / et benivolos exhibeatis / Primum ut in omni vita et conversatione tanquam veri sanctorum filii et successores / ad petram unde excisi estis / iuxta Esaie commonitionem attendentes / exemplo eorum qui vos in sancta vocatione ista tam gloriose precesserunt / sacri ordinis vestri puritatem coram Deo et hominibus observare studeatis Secundum ut amplissimo premissorum vigore privilegiorum in religiose dilectionis uniformitate et concordia / vos et vobis commissa seu credita quecunque bona murum defensionis pro domo Dei / religioneque speciali sue intemerate genitricis constanti virtute opponatis. Est enim omnium religionum prima in ipsius virginis matris honorem dedicata / in qua sub suavi sancte reformationis iugo et observantia / non solum sancti quorum nonnullos annumerare curavimus. Verumetiam innumerabiles ex omni statu mundi iter regni celestis vobis ostenderunt. Nam crebro multi pontifices in utroque statu reverendi / tante devotionis odore attracti / infulis depositis / simplicem cum Dei famulis monachatum ducere gaudebant. Innumerabiles decani / abbates / archidiaconi / cantores / ceterique ecclesie / necnon aliorum ordinum prelati / mente humili / pauperes Christi / patres vestros imitari studebant / sua etiam quandoque loca sacro ordini supponentes. Regum quoque ac principum filii et nepotes / nonnunquam ipsi principes / reiecta glorie mundialis pompa / ad ordinis vestri humilem paupertatem confluebant / quorum nonnulli monachorum cucullam / alii conversorum barbam / ceteri fratrum laicorum statum eligebant / Novum profecto et grande spiritualis milicie spectaculum / inclitum nuper videre militem in seculo gloriosum

deliciis affluentem / iam gustato spirituali patrum vestrorum pane / ad Christum conversum cum hilaritate spiritus claustrum scopantem / coquine officiis prompte servientem / bubulci / ovispilonis et aurige servitio hilariter incumbentem / pane ordeaceo / faba / lente / oleo et aqua suaviter reficientem / aliasque religionis austeritates prenimio regine celi amore claro pectore dulciter in huius religionis simplicitate ferentem. Non solum autem premissos sacra suscipit religio / verumetiam innumerabiles doctores / philosophos / rhetores / medicos / dialecticos / iurisconsultos / ac theologos Christo cum humilitate servire edocuit / quorum nomina scripta / opera preclara / enarrare si volumus / non minus quam stellas celi numerare temptaremus. Sublimium quoque exemplo personarum alii inferioris gradus ad ordinis vestri gremium confluebant nobiles / burgenses / practici / mercatores / artifices laboratores et in plebe honorati divites / qui temporalibus dispositis opibus se et quandoque cum ingenti massa auri monasteriis donabant. Ex quibus taliumque laboribus sumptuosa ceteris profecto clariora regine celi in hoc ordine constructa sunt edificia. Cuius meriti religiose ac Christo devote matrone participes fieri cupientes manus largas apponebant. Sic brevi tempore ex quolibet orbis statu domina mundi innumeros speciales famulos famulasque sub hoc habitu celesti acquisivit. Quid ergo iam nos faciemus aut coram summo Deo dicemus / si quod absit / tot qui nos precesserunt / qui viam paradisi in mundo nobis ostenderunt qui loca religioni aptissima nobis paraverunt / libros / cartas / ornamenta / domos possessiones / amicos / provisiones / et queque ad sancte conversionis observantiam necessaria magnifice reliquerunt / desides aut delicati milites seu in disciplinati successores sequi nolumus / aut certe contennaverimus hec profecto sacra religio / que potior ad sancte regule beati Benedicti observantiam reformatio dicitur prout sanctissimi Bernardi aliorumque patrum scripta tradunt peculiaris est in terris familia gloriosissime matris domini cuius vivendi formam sibi devotis famulis primis patribus nostris inspirasse certum est. Nam ultra spirituales revelationes intimasque consolationes sepius fulgidissimo celi civium stipata comitatu eos visitabat / etiam visibiliter consolabatur / edocebat / adiuvabat / dirigebat. Ob hoc et ipsa sacri huius ordinis patrona / domina / protectrix / et advocata nominatur / sicut ordo ipse primus est omnium ordinum in eius honorem dedicatus / cuius habitum tam monachorum quam sanctimonialium tradidisse fertur / cum tante dignitatis auctoritate / merito et virtute / ut diabolus nullam habeat potestatem in aliquem qui eo indutus moritur / saltem donec de ipso iudex vivorum et mortuorum dederit sententiam. Denique huius sancte vocationis tolerantia pro omnibus peccatis precedentibus sufficiens creditur penitentia / quinimo si per possibile demon aut etiam Judas humiliter et integraliter sacri ordinis observantias custodirent / de eorum salute finali nequaquam desperandum videretur / unde et iuxta Christi revelationem / infallibileque promissum perseverantes in isto ordine sub religiosa humilitate et obedientia infallibiliter salvabuntur / has veritates similesque conclusiones apertis litteris docent sanctorum monimenta / et inter cetera clarissimus liber qui exordium Cistercii inscribitur / quarum participes in hoc seculo et in alio religiosam hanc familiam per universa mundi climata constituta participem faciat piissimus dominus Jesus sue dulcissime matris precibus. Amen.

Carmen rithmicum in laudem Cistercii

Gaude felix mater Cistercium. firmamenti spera stelligera.
 Paradisus lignorum omnium : quem divina plantavit dextera.
 Fons erumpens in quadrifluvium : quo virtutum rigantur olera.
 Te fundavit virgo perpetua : trinitatis sacrum triclinium.

Arca Noe contra dilvuium : salvandorum altior camera.
 Tu columba deferens folium : olivarum pacis signifera.
 Scala Jacob visa per somnium : penitentes mittis ad ethera.
 Caritatis dispergens munera : saccus ciphi. Joseph peculium.

Rubus ardens monstrans prodigium : castitatis vires per opera.
 Virga ducis dans mare previum : vita forti transcendens aspera
 Tu columna ductrix fidelium : per desertum ad montis supera.
 Testamenta dans arca federa : elevatus clipeus fortium.

Vellus rore complutum nubium pietatis exprimis ubera.
 Fons maxille dans refrigerium : lectionis frequentis littera
 Funda David per Jeiunium : hostem frangens in carne tenera.

Sic cisterna Bethleem viscera reficiens pie precantium.

Virgo fovens regale sericum languidorum relevans onera.
Tu regine Saba convivium : contemplando subintras propera.
Thronus regis tu sanctuarium : tu altare expians scelera.
Currus ignis quem fert in aera : metus et spes dolor et gaudium.

Cedrus montis hysopus vallium summa tenens : moderans infera.
Aguas scindens Helye pallium : mala spernis eligens prospera.
Helysei gratum tugurium : in quo fessus refovet latera.
Tu vas novum salis quo misera : corruptio sanatur fontium.

Fons qui crevit in magnum fluvium : tu es mater nostra sic libera.
Tuus ordo Cisterciensium / est in orbe sol lux et sydera.
Generale tuum collegium : per virtutum currens itinera.
Gloriosa virgo christifera : ad salutis perducas bravium.
Amen

Opera et impensa reverendissimi in Christo patris et domini : domini Johannis abbatis Cistercii sacre theologie eximii professoris : ad omnium sui sacratissimi ordinis filiorum consolationem et profectum / hoc opus plurium summorum pontificum privilegiorum / quibus dictus sacer ordo Cisterciensis amplissime contra omnes iniurias et insultus : privilegiatus est et munitus : emendatissime et integerrime impressum Divione per magistrum Petrum Metlinger Alemannum. Anno Domini M.CCCC. nonagesimoprimo .IIII. nonas julias. Finit Feliciter.

F. Conradus Leontorius Mulbrosi benivolo lectori Sal[utem].

Quisquis es accipies istum qui forte libellum.
Ordinis eximii quisquis amator ades.
Per lege : que fuerant ignotis condita chartis :
Lectaque continuo pectore volue tuo.
Hic tuus ordo sacer : precelso munere fulget.
 Hic tua libertas : religionis honos.
Invenies quantos pro te ex hausere labores.
 Qui tibi sunt vera sedulitate patres.
Si quis erit moveat qui forsitan prelia : et atris
 Te premat insidiis : armaque iniqua feret.
Excipe plumbatis celer hunc : et frangito bullis.
 Ne timeas : vinces : nam tibi iura favent.
Aspice pontifices summos : regesque ducesque
 Qui penitus prestant libera colla tibi.
Utere (quam longo tenuisti temporis usu)
 Libertate tua : subditus usque Deo.
Et si iusta precor : monitusque attendere nostros
 Non dedigneris : que rogo pauca : tene.
Sit tibi secretum : retinet quodcumque libellus
 Iste tuus : fugiat nec patiare procul.
Et quoscunque homines : quos non Cistertius ordo
 Contegit : evites parve libelle precor.
Nam tua si prodas alienis auribus : atque
 Lumina te videant lurida : nempe peris.
Quare age sub tuto latebras hoc ordine querens
 Nobiscum semper delituisse velis.
Sed tu qui legis hec. Merita qua laude Johannem

cit confirmacione/ sicut pmissa Anastasij. iij.

Ad idē dñs Alexander pp. iij. q̄ circa mediū h̄c addit etiam. *Quicquid aut nulli archiepoꝝ vel ep̄oꝝ enacipatus/ vel quavis absoluturis tradat/ sed nec post facta archiepo vel ep̄o suo p̄fessionē occasione eius ordinis sui constitutiones transgrediat/ vel in aliquo p̄uaricatoꝝ eius eruat.*

Eiusdē dñi Alexandri pape. iij. vbi multe monasterij filie cistercij idistince cū alijs cistercij possessioib⁹ et iurib⁹ enumerant/ in quo apparet summa filiarū et mēbroꝝ ad matrē sicut aliarū possessionū p̄terio.

Alexander Ep̄us seru⁹ seruoy dei. Dilectis filiis Abbebatibus cistercij monasterij/ cuius fratrib⁹ tam p̄sentib⁹ q̄ futuris regulare vita p̄fessis imppetū. Religiosam vitam eligentib⁹ applicā cōuenit adesse p̄sidiū/ ne forte alicui⁹ temeritate incurtus eos aut a p̄posito reuocet/ aut robur/ q̄ abstr̄ sacre religionis infringat. Expropter dilecti in domino filij vestris iustis postulacionib⁹ demēter annum⁹ et p̄feratū monasterij in quo vultis mancipati estis obsequio sub beati Petri et nostrā p̄tectione suscipiunt/ et p̄p̄t̄is scripti p̄uilegio cōmuniunt. Statutes vt q̄cūq̄ possessiones/ quecūq̄ bona idē monasterij in plenariū legitime possider/ aut in futurū occasione pontificū/ largicione regū/ vel principū/ oblatiōne fideiū/ seu alijs iustis modis deo p̄p̄t̄io poterit adp̄tici/ firma vobis vestris succētib⁹ et illibata p̄maneat. In quib⁹ bec p̄p̄t̄is vobis exp̄mēda vocabuntur. Locū ip̄sū de cistercio cū terris/ p̄parijs/ aquis/ siluis/ palcijs/ et omnib⁹ p̄nerijs suis. Abbatia de firmutare/ Abba

nā de pontignaco/ Abbatia de daraualle/ Abbatia de moimido/ Abbatia de puiliaco/ Abbatia de cura dei/ Abbatia de bonaualle/ Abbatia de clemofina/ Abbatia de exarico/ Abbatia de burcia/ Abbatia de miratouo/ Abbatia de scō andrea/ Abbatia de valarijs/ Abbatia de plonia/ Abbatia de cruado/ Abbatia de obazina. Ex dono odonis vicius burgundie in foesta et p̄naria vltaria in obis p̄ter exarationē/ et in rota terra sua libera vltaria vbiatēp̄ terra habet. Pr̄gā de salcia cū adiacētib⁹ terris/ p̄parijs/ aquis/ siluis/ palcijs/ rocama/ et in omnib⁹ p̄narijs suis et dono abbati et capituli sancti Benig⁹ in Duionis et Amonis vni d̄ tilcastrō Duionis d̄ claro mōto/ et alioꝝ heredū. Deinde p̄cāf et enumerat alias cistercij gr̄gias et possessiones in particulari quas illo tempore habebat. Et cū. xij. cardinalib⁹ signat. Datū senon p̄ manū l̄ber māni sancte romanē ecclie subdiaconi et notari. iij. Non febr. Indē. xij. Incarnā dñice anno. M. c. lxxij. Pontificatus vero dñi Alexandri pp. iij. Anno sexto.

Eiusdē/ q̄ quilibet abbas ordinis pot ab solvere fratres sui monasterij/ et eos q̄ ad ordinē accedūt/ a vinculo excoicatiois/ p̄ appositōe ignis/ p̄violēta manuū iniecti one in clerici/ vltā religioā p̄sonā/ et p̄ cōicatioē cū excoicat/mediate p̄nā salutari

Alexander Ep̄us seru⁹ seruoy dei. Dilectis filiis Abbatibus cistercij ordinis. Salutē et apostolice b̄dictionē. Quā sitis art⁹ diuinis obsequijs dediti vterelligitis/ consideratōe cōp̄ellimur p̄nā q̄cti v̄re caritate p̄picere/ et gr̄am nr̄am sp̄alit̄ indulgere. Ea p̄p̄t̄ dilecti dño filij pijs postulatioib⁹ v̄ris induci p̄sib⁹ vob̄ iustis indulgent⁹/ vt vnusq̄q̄p̄ v̄m fr̄es mona

Fig. 338 Düsseldorf, UL, OUHG281B:INK. Collecta. Mise en page, rehauts de rouge, pagination

Fig. 339 Tableau présentant les actes de souverains non transcrits dans la Collecta

Lieu de conservation et cote	CCMA	Tradition	Date n.st.	Analyse
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	321	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 85v-86r, n° 4.	1190	Richard, roi d'Angleterre, veut que l'argent de son aumône serve aux besoins des abbés se rendant au Chapitre général, et aux travaux de l'église de Cîteaux.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	322	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24.	s.d.	Henri, roi d'Angleterre, confirme la donation de l'église de Scarborough à l'abbaye de Cîteaux [il n'est pas question de la rente pour le Chapitre général]
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	323	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 86r, n° 5.	1199	Jean, roi d'Angleterre, confirme la donation de l'église de Scarborough à Cîteaux, ainsi que la rente pour le Chapitre général.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	324	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24.	s.d.	Henri, roi d'Angleterre, confirme la donation de l'église de Scarborough à Cîteaux, ainsi que la rente pour le Chapitre général
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	325	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 85r-v, n° 2.	1195	Richard, roi d'Angleterre, a donné à l'abbaye de Cîteaux l'église de Scarborough afin de pourvoir aux besoins des abbés se rendant au Chapitre général.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	326	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 85v, n° 3. — C. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24. — D. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 25.	s.d.	Richard, roi d'Angleterre, a donné à l'abbaye de Cîteaux l'église de Scarborough afin de pourvoir aux besoins des abbés se rendant au Chapitre général.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	327	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24.	s.d.	Édouard, roi d'Angleterre, confirme la donation de l'église de Scarborough à Cîteaux, ainsi que la rente pour le Chapitre général
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 526	2222	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 526. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 97v, n° 6. — C. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 25v. — D. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 188, f. 108r. — E. Copie moderne, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 526.	1190	Hugo, duc de Bourgogne et comte d'Albon, fait savoir que Haimmo de Montrae a donné à l'abbaye de Cîteaux l'emmagium de Dijon.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24	3233	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 24.		Richard, roi d'Angleterre, a donné à l'abbaye de Cîteaux l'église de Scarborough afin de pourvoir aux besoins des abbés se rendant au Chapitre général.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	15	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1315	Pierre Bisez ratifie l'acte du roi Philippe qui confirmait Cîteaux dans ses possessions et droits.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	16	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1333	Jehan de Milon ratifie l'acte du roi Philippe qui confirmait Cîteaux dans ses possessions et droits.
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	17	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1311	Jehan Ploiebauch ratifie l'acte du roi Philippe qui exemptait les cisterciens de droits de justice et de péage
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	18	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1398	Charles VI, roi de France, confirme les exemptions de l'Ordre cistercien

Lieu de conservation et cote	CCMA	Tradition	Date n.st.	Analyse
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	19	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1483	Charles VIII, roi de France, confirme les exemptions de l'Ordre cistercien
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	20	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1484	Charles VIII demande aux gens armés de ne pas pénétrer dans les abbayes cisterciennes
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	21	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1498	Louis XII, roi de France, confirme les exemptions et privilèges de l'Ordre cistercien
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6	22	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 6.	1501	Louis XII, roi de France, confirme les exemptions et privilèges de l'Ordre cistercien
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 7	23	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 7.	1498	Vidimus de l'acte de Louix XII contraignant les abbayes cisterciennes à verser un subside
Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 7	24	A. Original, Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 7.	1501	Vidimus de l'acte de Louis XII, roi de France, qui confirme les exemptions et privilèges de l'Ordre cistercien
Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 99v, n° 21	3223	A. Original, perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 99v, n° 21. — C. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 27r.	1198	Amelina, abbesse de Molaise, remet à l'abbaye de Cîteaux les péages situés à Chaseles.
Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 99v, n° 22	3224	A. Original, perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 99v, n° 22. — C. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 27r.	1200	Philippus de Neublans fait savoir que Guido Aschericus, chevalier, a reconnu que son frère Petrus a donné à l'abbaye de Cîteaux son péage de Pouilly-sur-Saône.
Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 101v, n° 40	5272	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 101v, n° 40. — C. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 30r.	1256	Amaudricus, seigneur de Jor, a donné à Cîteaux vingt sous à prendre sur le péage de Laculise, pour le Chapitre général
Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 101v, n° 41	5273	A. Original perdu. — B. Copie XIII ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 167, f. 101v, n° 41. — C. Copie XV ^e , Dijon, AD Côte-d'Or, cart. 185, f. 31v.	1256	Louis IX, roi des Francs, exempt Cîteaux de droits de péage sur le comté de Mâcon



Fig. 340 AD21, 11 H 24, 1198. Cote du XIII^e s. avec les chiffres romains rouge et noir



Fig. 341 AD21, 11 H 24, 1285

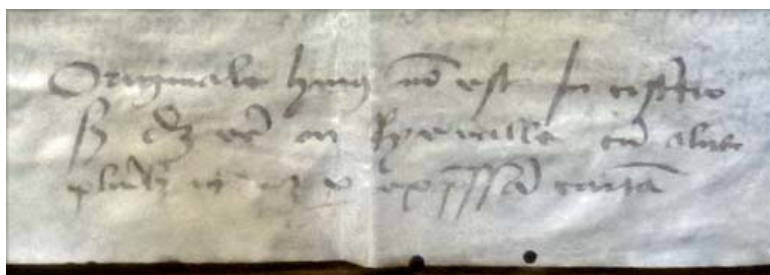


Fig. 342 AD21, 11 H 24, 1285. Dos, détail

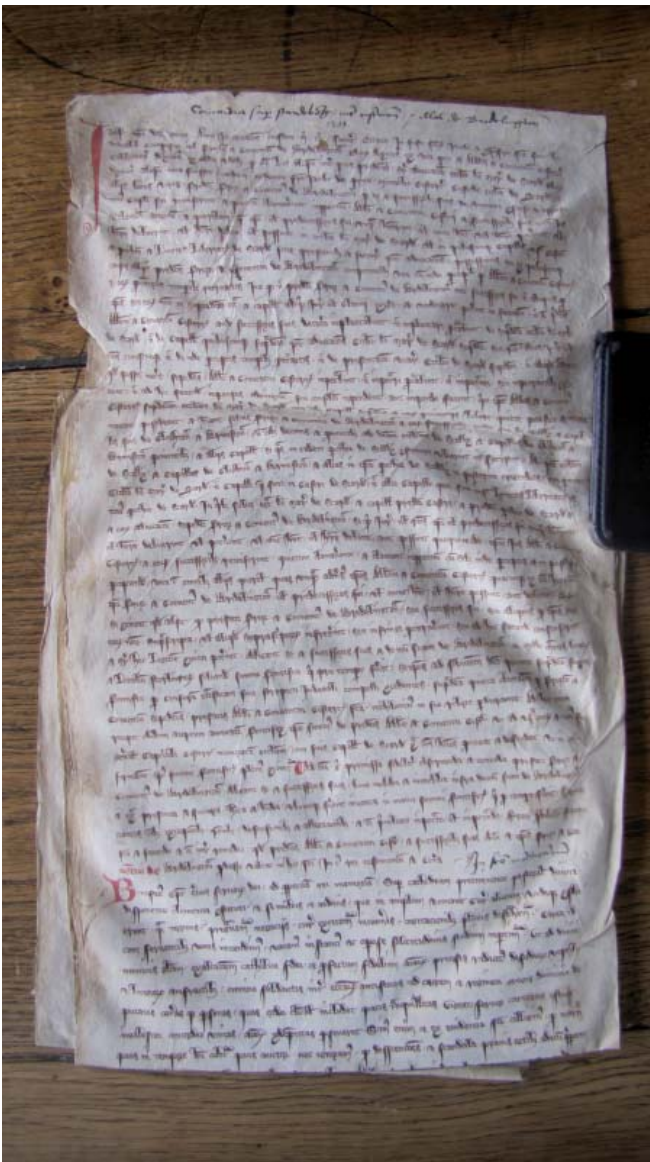


Fig. 343 AD21, 11 H 25. Rouleau d'Angleterre

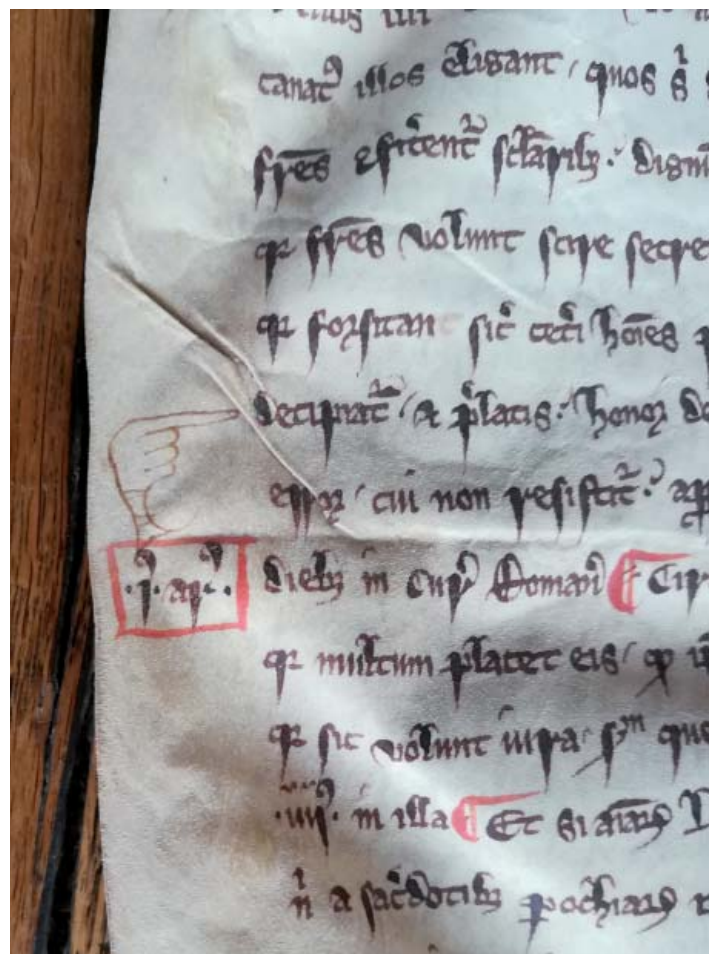


Fig. 344 AD21, 11 H 25. Rouleau d'Angleterre, détail. Manicule



Fig. 345 AD21, 11 H 23. Rouleau d'Angleterre

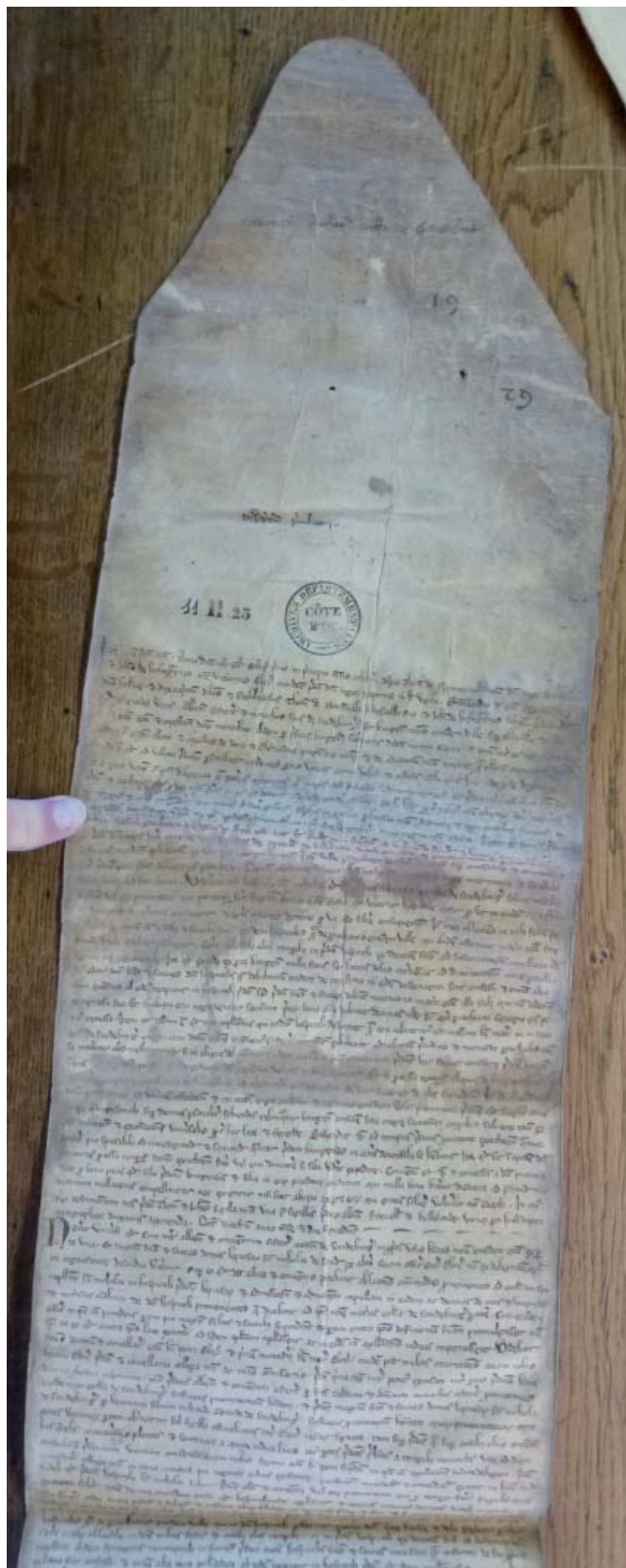


Fig. 346 AD21, 11 H 23. Rouleau d'Angleterre, détail

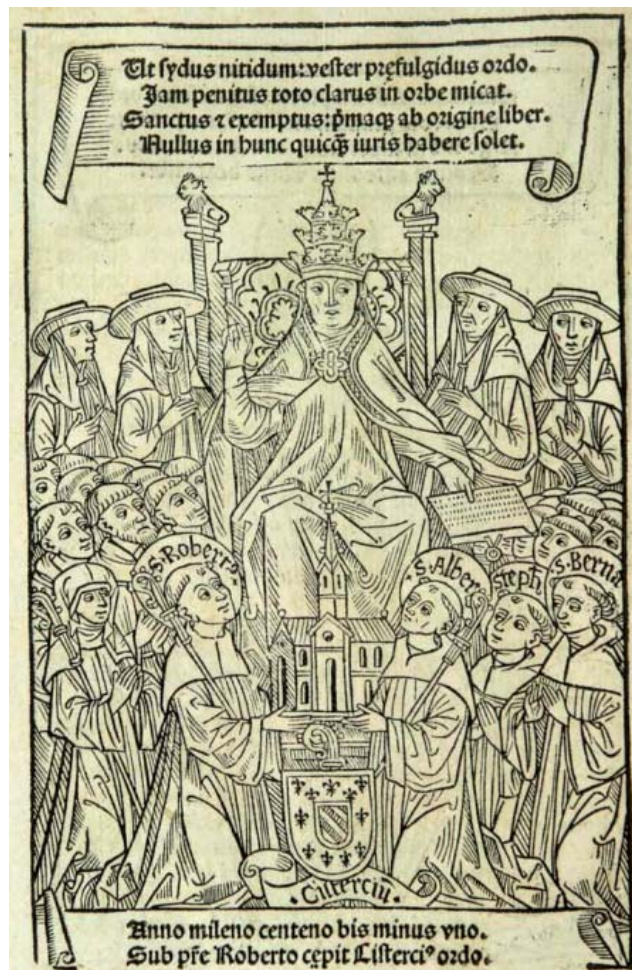


Fig. 347 Collecta, gravure

Code actuelle

Dijon, AD Côte-d'Or, 11 H 549

Original

1

Nombres liés

Acte privé

Document pontifical

Acte intéressant l'abbaye

Acte intéressant l'ordre

Acte n'évoquant pas Châteaux

Capité d'après

Fiche revue

Revolt tradition

Jura Besançon

dans JnC

pas dans JnC

Biaisage fait

Acte lié

Original en plusieurs exemplaires

L'acte

Mise en page et moyens de validation

Conservation de l'acte

Mise en page et signes graphiques

Signes graphiques

Nombre de lignes d'écriture: 14

- Allongement de mots
- Bout-de-ligne
- Chrismon
- Croix
- E cédillés
- Espacement entre les mots
- Griffonage
- Listes
- Litterae elongatae
- Majuscules
- Modules de différentes tailles
- Mots ajoutés en interligne
- Mots barrés

Lettrimes

- Cadeaux
- Initiale nue
- Initiale secondaire
- Lettre d'attente
- Lettre capitulaire
- Lettre filigranée
- Lettre champilée
- Lettre émanchée
- Lettre évrodée

Marges marginalia

- Utilisation de tout l'espace d'écriture
- Justification à gauche
- Justification à droite
- Marges
- Marginalia
- Manipule
- Manchette
- Nota

Moyens de validation

Chirographe

annonce de la souscription

annonce du paragraphe

Scellement

- Scellement annoncé dans l'acte
- Présence de (restes de) sceau(x)
- Présence de (restes de) queue(s) ou lacs
- Sceau(x) protégé(s) par une pochette de parchemin
- Sceau(s) lâsse
- Trous pour passer les lacs dessinés

Souscription

Liste de témoins

Ruche

Encoches_trous

Nombre de sceaux: 1

Encoche(s)

Double queue de parchemin (supposé)

Pendant(s)

Couleur_cife

Couleur des lacs ou lacets

vert

bleu

jaune

rouge

noir

blanc

Des mots ont été soulignés puis le soulignage a été gratté.

Cote actuelle:

Acte privé

- Document pontifical
- Acte inféodant l'abbaye
- Acte inféodant l'ordre
- Acte n'évoquant pas Châteaux

Numéros liés:

Original

- dans JMC
- pas dans JMC

Acte lié

- Ballage fait

Mise en page et moyens de validation

Conservation de l'acte

Chiffres romains rouges

- Chiffres romains rouges
- Numéro d'ordre
- Numéro d'ordre gratté ou effacé
- Chiffre d'attente
- Remplacés
- Pas de chiffres romains rouges

Chiffre romain noir c. 1200 / cartulaires 108 et 167

- Numéro d'ordre
- Chiffres d'attente
- Remplacés

Acte vierge de toute annotation médiévale **Acte vierge de toute annotation dorsale**

Mentions et cartulaires du XIIIe siècle

analyse dorsale du XIIIe siècle

Tentenens. Duntum Agnells de Lucenay et filiorum eius de Villers [effacé]

- Longue ligne
- Sur plusieurs lignes
- A droite
- A gauche

Analyse cart 166

Carta quod domina Agnes de Lucenay et filii eius dederunt nobis quocquid habebant apud Villers

Cartulaire 166

- cartulaire d'origine
- partie réécrite

Donum Agnells de Lucenay et filiorum eius de Villers

Analyse cart 169

Carta quod domina Agnes de Lucenay et filii eius dederunt nobis quocquid habebant apud Villers

Autre mention de l'acte

Autre mention de l'acte

Mentions des XIVe et XVe siècles

analyse médiévale non identifiée

Thulus et littera c. 1400

- Thulus
- Nom de lieu
- Littera
- Encadrement
- Analyse

analyse T mention dorsale

analyse de Jean de Crey

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

analyse de JB Lemort

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

analyse non identifiée

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

analyse de JB Lemort

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

Mentions de classement de l'époque moderne, révolutionnaire, et du XIXe siècle

analyse non identifiée

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

analyse de JB Lemort

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

analyse non identifiée

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

analyse de JB Lemort

Agnes domina de Lucenay et filii eius donant nobis quocquid habebant apud Villers in hominibus et ceteris

Conservation matérielle

- Acte déchiré
- Acte rompu
- Acte restauré ou recousu
- Encas effacés
- Mots manquants
- Mots réécrits
- Repli déchiré ou découpé
- Queue déchirée
- Tâche(s) humides
- Trou(s)
- Piqûres et/ou ficelles pour la toile de protection
- Toile de protection
- Ficelle pour envelopper l'acte
- Trou ou fente pour passer la ficelle

Annexe 2

Liste des rubriques de la base de données CCMA, par ordre alphabétique

Acte en plusieurs ex	cart166 d origine ou pas
Acte lié	Changement encre main
Acte vierge	Chiffre romain rouge c. 1235-1240 à cocher
Acte_enroulé	Chiffres romains autres mentions de litera
Ajout de toile	Chiffres romains cart166
Analyse	Chiffres romains cart166 mention dorsale
Analyse cart 168	Chiffres romains Litera
Analyse cart 169	Chiffres romains noirs
Analyse cart 166 mention emplacement	Chiffres romains noirs à cocher
Analyse cart 166 mention nb lignes	Chiffres romains noirs n° d'ordre
Analyse cartulaire 166	Chiffres romains rouges
Analyse de Jean de Cirey	Chiffres romains rouges n° d'ordre
Analyse de Jean de Cirey Texte	Chiffres romains rouges_mention dorsale
Analyse du XIIIe siècle	Chiffres romains Titulus
Analyse édition	Chirographe
Analyse JnC mention dorsale	Conservation des photographies
Analyse médiévale non identifiée	Copie
Analyse non identifiée	Copie à cocher
Analyse siècle	Cote et annotation AR et RF
Analyse TT mention dorsale	Couleur des lacs ou lacets
Analyse_Lemort	Couleur_cire
Annotations	dans JnC
Archives de l'Ordre ou de l'abbaye	Date
Auteur_Code_Fonction	Date édition
Auteur_Code_Fonction 2	Date en chiffres romains
Auteur_Code_Fonction 3	Date_ast_autres
Auteur_Lieu	Date_ast_jour
Auteur_Lieu2	Date_ast_millesime
Auteur_Lieu3	Date_ast_mois
Auteur_Nom	Date_ast_numero
Auteur_Nom2	Date_copie_millesime
Auteur_Nom3	Date_copie_mois
Autre mention de lieu	Date_copie_numero
Autre mention de Littera	Date_nst_millesime
Autres nombres chiffres arabes	Date_nst_mois
Balisage fait	Date_nst_numero
Base_CartulR	Decoration
Base_Merimee	Dimensions_repli
Bénéficiaire_Code_Fonction	Emplacement_analyse_XIIIe
Bénéficiaire_Code_Fonction2	Encoches_trous
Bénéficiaire_Code_Fonction3	Fiche revue
Bénéficiaire_Lieu	Filigrane
Bénéficiaire_Lieu2	Grattage et remploi à cocher
Bénéficiaire_Lieu3	Griffonage
Bénéficiaire_Nom	Hauteur_acte
Bénéficiaire_Nom2	Id_actes
Texte Bénéficiaire_Nom3	Image_sceau

Indications
Indications de classement
Lacs_queue
Langue
Largeur_acte
Lemort_Cartable
Lemort_Cote
Lemort_Layette
Lemort_Liasse
Lettres de l'alphabet cart 168 167
Lettrines
Lien
Liens_Web
Lieu de conservation et cote
Lieu_acte
Lieu_edition
Lieu_Identification
Marges_marginalia
Moyens de validations annoncés
n° chap_168
n° d'ordre_rouge_mention dorsale
n° ordre_168
Nom de lieu Jean de Cirey
Nom de lieu Titulus
Nombre chiffres arabes
Nombre de feuillets
Nombre de lignes écriture
Nombre de sceaux supposés
Nombre en chiffres romains

NPL
NPP
Numéro Artem
Numéro CBMA
Numero Chartae Galliae
Numéros liés
Précisions cote lemort
Recto
Reference edition
References edition_ autres
Regeste
Restauration et dégâts
Rouleau
Scellement
Sens d'écriture
Signes graphiques
Souscription
Support
Texte
Titulus
Tradition
Tradition_inventaires
Type de sceau
Type de transaction
Verso

Annexe 3

Index des noms de personnes contenus dans la base CCMA

Cet index répertorie les noms de toutes les personnes contenus dans les chartes du XII^e s., entièrement transcrites dans notre base de données. Lorsque nous n'étions pas assurée de l'identification d'une personne, nous avons créé plusieurs entrées d'index. *A contrario*, sous un nom pourraient ou peuvent se cacher plusieurs personnes. Cet index est une première étape d'un travail à poursuivre, mais il nous paraissait essentiel de dévoiler le potentiel de notre base de données et de notre travail.

Nous avons donné les liens de parenté des personnes afin de faire des renvois entre elles et dans le but d'approfondir les recherches, notamment prosopographiques.

Nous avons choisi d'orthographier les prénoms d'une seule manière. Les renvois ont été écrits en italique. Les numéros renvoient aux fiches de la base de données.

A	
Aaletis épouse de Pontius Butelerii seigneur.....648	642, 641
Aalis épouse de Petrus Aschirus (1 ^{er} mariage) de Theobaldus.....639, 640	Ademarus prieur Julliaci.....756
Aaliz épouse de Guido seigneur de Somberton.....1665	Agano (moine de Vergy ?).....740
Aaliz ou Alaydis duchesse de Bourgogne épouse d'Hugues III (Alix de Lorraine).....780	Agano de Beaune.....756
Abraham de Salins.....699	Aganus de Cheges, chevalier.....239
Acardus (moine de Vergy ?).....740	Agata moniale de Molaise.....3223
Acardus d'Orsans.....668, 670	<i>Aglantina, voir Eglantina</i>
Acardus de Vinobles.....765	Agnes comtesse de Montpensier et de Grinnumniaco (Grinneaco), épouse de Raimundus, mère d'Hugo.....618, 837
Acardus decimarius (fonction).....235, 2507	Agnes comtesse, mère de Matildis comtesse de Nevers.....822
Acardus frère de Guido.....660	Agnes dame de Lucenay, mère de Raimundus, Hugo, Orricus et Karlo, épouse de Galo.....1
Acardus prévôt de Vergy.....2507	Agnes épouse d'Aimo seigneur de Marigny, mère de Guillelmus et de Galo (2 ^e mariage), mère de Dodo et de Varus (1 ^{er} mariage).....250, 837
Acardus prévôt.....250, 656	Agnes épouse d'Albertus.....654, 837
Acelina mère de Guido seigneur de Verdun.....810	Agnes épouse d'Hugo chevalier de Fangy, mère de Stephanus, Guido et Falca.....639, 640
Acelinus prieur de Cîteaux.....835	Agnes fille d'Aalis et de Petrus Aschirus (1 ^{er} mariage).....639, 640
Acelinus prieur.....198	Agnes mère de Delardus seigneur de Montbellel.....3219
Achacia épouse de Guido seigneur de Verdun.....810	Agnes mère de Guillelmus de Humeto.....296
<i>Achardus, voir Acardus</i>	Agnes sœur d'Humbertus fils de Ricardus Perfundus.....1444
Acharia fille de Guido seigneur d'Antiniaci.....817	Aia aussi appelée Bona Domina, épouse d'Odo li Verz de Vergy.....1671
Acherius fils de Pontius et d'Avelina.....656	Aillardus frère d'Humbertus.....660
Adalanus Girinus frère de Filibertus.....789	Aimericus de Nangim.....2299
<i>Addo, voir Audo</i>	Aimericus diacre, cardinal et chancelier de l'église de Rome.....2508
Adelais fille d'Ansericus seigneur de Montreal.....1321	Aimo Albus.....789
Adelaydis épouse de Guido seigneur de Vergy.....770	Aimo Bisortus.....618
Adelina épouse du frère de Petrus chanoine de Vergy (épouse de Lebaudus Crassus ?).....792	Aimo Bornus père de Milo.....639, 640
Adelina fille de Guido Garoz.....638,	Aimo Borral fils de Tecelina, époux de Maria (ou Borrás).....639, 640
	Aimo Burdo convers de Cîteaux.....246
	Aimo Chayna.....1402
	Aimo chevalier de Montreal.....1970
	Aimo convers de Cîteaux et grangier de Crépey.....835
	Aimo convers de Cîteaux.....52, 815, 817
	Aimo convers de Clairvaux.....233, 1445
	Aimo de Aisy-sur-Armançon.....619
	Aimo de Borna.....237
	Aimo de Dijon frère de Wiardus chevalier.....1636
	Aimo de Falconiaco.....234
	Aimo de Marigny seigneur, chevalier.....396, 739, 1134
	Aimo de Marigny, seigneur, époux d'Agnes, père de Guillelmus et de Galo.....250
	Aimo de Marigny.....2222
	Aimo de Montrae.....2222
	Aimo de Montreal.....788
	Aimo de Porgros.....2299
	Aimo du Miroir moine de Cîteaux.....801
	Aimo époux de X.....242, 2507
	Aimo Eschorcha Asnom.....8
	Aimo fils d'Aimo seigneur de Marigny et d'Isabeus.....48, 2286
	Aimo fils d'Huo Candardus.....1969
	Aimo fils de Dodo et Ricantia.....250, 837
	Aimo fils de Guerricus de Vergy et de Margareta.....801
	Aimo frère d'Hugo de Marigny.....697
	Aimo frère de Guillelmus seigneur de Marigny, d'Hugo clerc, de Stephanus et d'Odo.....638, 642, 641
	Aimo Justet de Dijon.....233, 1445
	Aimo Lafree ou Laffreez.....638, 639, 640, 642, 641

Aimo maior de Taxoneria.....800
 Aimo maître de Tarsul.....639, 640
 Aimo moine de Cîteaux.....653, 677, 679, 697, 700, 702, 708, 709, 717, 1635, 1669, 739, 1665, 747
 Aimo neveu d'Herveius de Nuits-Saint-Georges et d'Hugo.....1671
 Aimo père de Guillelmus seigneur de Marigny.....641
 Aimo Rufus (de Cîteaux ?).....780
 Aimo Rufus chevalier.....1636, 1638
 Aimo Rufus de Dijon.....764, 1636
 Aimo Rufus seigneur de Dijon ou de Couches ?.....799
 Aimo Rufus seigneur.....788
 Aimo Rufus.....735, 740
 Aimo seigneur de Marigny, époux d'Agnes, père de Guillelmus, de Galo.....250, 837
 Aimo seigneur de Marigny, époux d'Isabeus, père de Guillelmus, d'Odo et d'Aimo.....48, 2286
 Aimo seigneur de Til-Châtel.....755
 Aimo seigneur, chevalier de Montreal.....1971
 Aimo seigneur, père de Guillelmus de Marigny.....638, 642
 Aimo.....702, 7561638
 Aimonet fils de Desideratus.....789
 Aimonez fils de Symo de Saint-Jean-de-Boeuf.....769
 Ainardus (de Salins ?).....2296
 Ainardus abbé de Perseigne.....800
 Ainardus chanoine de Saint-Étienne de Besançon, clerc, frère d'Albericus, oncle d'Ainardus.....699
 Ainardus de Salins, fils d'Ainardus.....729
 Ainardus neveu d'Ainardus et Albericus, père de Guido.....699
 Ainardus père d'Ainardus de Salins.....729
 Ainardus sous-prieur de Saint-Étienne de Dijon.....1637
 Ainardus.....700, 701
 Alanus évêque d'Auxerre.....733, 736
 Alaydis épouse d'Hugo duc de Bourgogne (Hugues III).....3227
 Albericus abbé de Cîteaux (Aubry).....227, 228
 Albericus de Besançon, frère d'Ainardus chanoine de Saint-Étienne de Besançon, oncle d'Ainardus, époux de Cecilia.....699, 700
 Albericus de Bethania.....680
 Albericus Limarescaz.....789
 Albericus Varencheuns.....790
 Albericus.....819
 Albertus cellérier (de Cîteaux ?).....744
 Albertus de Somberton.....654, 656
 Albertus époux d'Agnes.....654, 837
 Albertus prêtre de l'église de Rome, cardinal, chancelier.....837
 Aldebertus doyen de Saulieu.....741
 Aldevius fille de Pontius et d'Avelina.....656
 Alexander abbé de Cîteaux.....768, 769, 770, 772, 773, 774, 1470, 784, 1403, 785, 1664, 796, 799, 800, 801, 807, 810, 811, 199, 817, 779
 Alexander frère d'Odo duc de Bourgogne (Eudes III), fils d'Hugues III.....2338
 Alexander pape (Alexandre III).....831, 832, 754, 755, 779
 Alia épouse de Viriacus, mère de Gerardus, de Viricus et d'Arnaldus.....242, 2507
 Alinardus (laicus ?).....694
 Amaricus seigneur de Miroaldo ou Mirovualdo.....837, 773, 774
 Amedeus archevêque de Besançon.....230
 Amedeus évêque de Lausanne.....2299, 704, 837
 Amelina abbesse de Molaise.....3223
 Amelina fille de Guericus de Vergy et de Margareta.....801
 Amengardis fille de Pontius et d'Avelina (ou Ermengardis).....656
 Americus de Maugim moine de l'évêque de Lausanne (?)......704
 Amicus homme de Gerardus de Pouilly.....697
 Amietus de Methri.....656
 Amo de Porgros moine de l'évêque de Lausanne (?)......704
 Andrea Pavie.....764
 Andreas convers de Fontenay.....233, 1445
 Andreas de Labrueri.....762
 Andreas de Mercato.....244
 Andreas Ducez.....1969
 Andreas Minnol.....710
 Andreas Pelet.....242, 2507
 Andreas père de Theodericus, frère d'Humbertus.....660
 Angelerius moine de Cîteaux.....697, 1638, 717, 1635, 1669, 739
 Angelus moine.....739
 Ansculfus infirmarius (de Saint-Jean d'Angély ?).....661
 Ansericus (laicus ?).....694
 Ansericus abbé de La Bussière.....232, 1321
 Ansericus chanoine d'Autun.....757
 Ansericus fils d'Ansericus seigneur de Montreal.....1321, 2323
 Ansericus seigneur de Montreal, époux de Sibilla, père d'Ansericus, de Johannes, d'Adelais.....794, 1321, 2315, 762, 2323
 Anserus père de Divion.....709
 Anseus de Fainai.....757
 Antelmus abbé de Castellionis, seigneur.....794
 Antelmus chanoine d'Autun.....767, 757, 762
 Arardus abbé (de Saint-Seine ?).....244
 Arbelinus.....739
 Arbertus fils de Guido.....700
 Arbertus.....656
 Arditio diacre de Saint-Theodore, cardinal.....837
 Arduinus Arcot.....54
 Arduinus minister d'Arnulfus de Rueleta.....765
 Arduinus prêtre de Sainte-Croix de Jérusalem, cardinal.....837
 Arembertus.....790
 Arierus chanoine (de Vergy ?).....656
 Arlebaudus sous-prieur (de Saint-Jean d'Angély ?).....661
 Armenthrudis fille de Jordana épouse d'Odo d'Orges.....1664
 Arnaldus cellérier de Cîteaux.....741, 744, 758, 759, 1470, 788, 792, 801, 804
 Arnaldus de Chimino.....801
 Arnaldus doyen.....1402
 Arnaldus fils de Viriacus et d'Alia.....242, 2507
 Arnaldus moine de Cîteaux.....757, 765, 781, 794, 1671
 Arnaldus (époux d'Ermengardis ?).....1408
 Arnaldus Fautraus seigneur.....1407
 Arnaldus Fautrels burgensis de Dijon, époux de Bonechouse.....1406
 Arnaldus Fautriaux ou Fautraus.....561, 563
 Arnaldus maître de la maison dieu de Brochon.....1406
 Arnulfi Leisant de Savouges.....665
 Arnulfus Cenlitta de Vuliaco.....648
 Arnulfus chapelain (Autun ?).....55, 650
 Arnulfus chapelain.....694
 Arnulfus clerc, frère d'Odo.....639, 640
 Arnulfus Cocus famulus de Vergy.....740
 Arnulfus Cornu, époux de X père de Rainaudus (ou Cornutus ?).....250, 656, 242, 837
 Arnulfus Cornu.....2507
 Arnulfus Cornutus fils d'Elisabeth dame du château de Vergy, époux de X, père de Rainaudus.....2507
 Arnulfus de Arneto.....1402
 Arnulfus de Dole.....796
 Arnulfus de Puisath.....656
 Arnulfus de Ruelea ou Reullée ou Roelea, beau-frère de Bernardus.....744, 765, 766, 837
 Arnulfus de Varenas.....744
 Arnulfus de Vuarennas.....228
 Arnulfus doyen (de Vergy ?).....756
 Arnulfus doyen de Saint-Denis (de Vergy ?), oncle de Regina épouse de Bertranus sieigneur de Vergy, apparenté à Lebaldu Crassus.....761
 Arnulfus doyen de Saulieu.....694
 Arnulfus doyen.....770
 Arnulfus Fortunatus.....656
 Arnulfus moine (de Gilly ?).....246

- Arnulfus Rortaldus frère de Guido de Sciri.....250
 Arnulfus.....656
Arnulphus, voir Arnulfus
 Arpinus medicus.....790
 Arpinus notaire de Gerardus comte de Mâcon, maître, clerc.....806, 807
 Artaldus chanoine de Beanensis castri.....648
 Artaldus de Saint-Prix, neveu d'Hervey seigneur de Vergy.....758
 Artallus oncle de Guido seigneur de Verdun.....810
 Artaudus camerarius.....819
 Artaut de Muileio.....1993
 Arveius abbé de Saint-Étienne de Dijon.....759
 Arvelinus Moranz.....833
 Arverius fils de Garnerius de Sombernon.....654, 837
 Arverus fils de Saverinus seigneur et comte.....250
 Ascelinus abbé de Reigny.....733
 Ascherius chanoine d'Autun.....757
 Aubertus de Panges.....1971
 Audo cellérier de Cîteaux.....728, 729, 735, 789, 790, 1664, 794, 796, 799, 801, 809, 811
 Audo moine de Cîteaux.....1406
 Audo moine de Cîteaux.....700
 Audo socius de Pontius cellérier de Cîteaux.....638, 639, 640, 641, 642
 Audo.....756
 Audoenus moine de Cîteaux.....801
 Auganus de Eschieges chevalier.....2997
 Augustinus de Castro.....1970
 Augustinus évêque des Anglais.....2508
 Avelina épouse de Pontius, sœur d'Odo, mère de Geobertus, de Renaudus, d'Acherius, d'Isabel, d'Aldevius et d'Amengardis.....656
 Avelina, sœur de Proema veuve de Corgengoux, mère d'Odo.....648
 Avinus Cliens.....1665
 Aymericus prieur de Gilly.....758
Aymo, voir Aimo
- B**
- B. archiprêtre de Vergy.....1993
 Baldewino archevêque Cantuariensi.....319
 Baldewinus de Porta.....1638
 Baldricus clerc, frère d'Hugo maior de Gilly, père d'Henricus et de Bartholomeus.....242, 2507
 Baldricus clerc, frère d'Hugo.....250
 Baldricus clerc.....242, 2507
 Balduinus chevalier de Castellione.....639, 640
 Balduinus maior de Motegoi.....2589
 Barnuinus chevalier de Dreis.....817
 Baro prêtre.....54
 Baronet, fils de Johannes Barons et de Sicilia.....789
 Bartholomeus archidiacre de Chalon.....1403, 784
 Bartholomeus camerarius.....1408
 Bartholomeus chambellan (de Cîteaux ou du duc ?).....780
 Bartholomeus chevalier de Charnei, frère de Guillelmus.....638, 639, 640, 642, 641
 Bartholomeus Corn[.....].....244
 Bartholomeus de Curcellis.....755
 Bartholomeus de Neurum.....756
 Bartholomeus fils de Baldricus clerc.....2507, 242
 Bartholomeus frère d'Henricus et d'Hugo de Baume, apparenté à Guido, fils de Regina.....2995
 Bartholomeus juré.....2582
 Bartholomeus maior de Francheville, oncle de Lambertus.....244
 Bartholomeus prêtre.....2581
 Baudenet juré.....2582
 Bauduinus chevalier.....188
 Beatrica moniale de Molaise.....3223
 Beatrix sœur de Berta.....660
 Bela roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie.....3004
 Belesinus fils de Bernardus de Porta.....656
 Beliet père de Pavilleit.....660
 Belinus chapelain de l'évêque de Langres.....1669
 Belinus de Gevrey.....657
 Belinus de Grosboc.....654
 Belinus fils de Frauburc.....660
 Bella mère de Stephanus.....54
 Benardus de Ruili, seigneur, père de Secginus et de Brutinus.....2294
 Benedictus convers de Cîteaux.....2581, 638, 641, 642, 1443
 Benedictus de Rouvres, homme d'Odo de Vergy à Veona.....563
 Benedictus piscator.....687
 Benignus carpentarius.....665
 Beraldus archiprêtre de Sendrens (Sandrans ?).....784, 1403
 Beraudus moine de Saint-Bénigne.....690
 Berengarius de Flagey.....687
 Berengarius prêtre chapelain Sainte-Marie.....2293
 Berenz Charteres ou Charterei.....561, 563
 Beringus maior d'Eschinun.....686
 Bernardus abbé de Belle Vallis.....836, 807
 Bernardus abbé de Cîteaux.....236, 1440
 Bernardus abbé de Clairvaux.....1329
 Bernardus abbé de Fontenay.....1, 811
 Bernardus archidiacre.....199
 Bernardus beau-frère d'Arnulfus de Ruelea, époux de Maria.....766, 837
 Bernardus chanoine de Saint-Paul (de Besançon ?).....230
 Bernardus chapelain de Buxo.....1443
 Bernardus chapelain de Sainte-Marie (Autun ?).....757
 Bernardus chevalier de Horgiis.....787
 Bernardus chevalier.....648
 Bernardus convers de Cîteaux.....766
 Bernardus de Broindon convers.....765
 Bernardus de Combertault.....835
 Bernardus de Landrea.....2588
 Bernardus de Monsechir.....767, 837
 Bernardus de Porta, père de Galterius et de Belesinus.....656
 Bernardus de Roes.....3003
 Bernardus de Rualata.....755
 Bernardus de Ruelee ou Rueleia, seigneur, père de Seguinus et de Brutinus, frère de Leobaldus.....648, 228
 Bernardus de Vielli chevalier.....1635
 Bernardus de Ville.....744
 Bernardus doyen (de Vergy ?).....756
 Bernardus doyen.....740
 Bernardus évêque de Portuensis et Sancte Rufine.....755
 Bernardus fils d'Arnulfus de Rueleta.....765, 766
 Bernardus fils d'Henricus prêtre de Châteauneuf, donné à Cîteaux.....731
 Bernardus fils de Petrus prévôt de Nuits.....759
 Bernardus fils de Petrus prévôt de Vergy.....756
 Bernardus moine de Saint-Bénigne.....690
 Bernardus père de Bonus Amicus.....660
 Bernardus prieur du cloître (Vergy ?).....740
 Bernardus Pullus.....660
 Bernardus Rufus de Mirriniaca.....648
 Bernardus Sauber.....744
 Bernardus seigneur de Meursault.....2301
 Bernardus Vetula.....762
 Berno cliens.....1435
 Berta sœur de Beatrix.....660
 Bertoldus sutor.....769
 Bertrannus archidiacre de Beaune.....653
 Bertrannus chanoine et doyen de Beanensis castri.....648
 Bertrannus chantre (d'Autun ?).....757
 Bertrannus de Monte Scotti.....55, 650
 Bertrannus fils d'Humbertus de Chaudenay.....817
 Bertrannus fils d'Odo Richi.....250
 Bertranus seigneur de Vergy, époux de Regina, père d'Odo et d'Elisabeth.....761, 755
 Billo époux de la mère d'Ewardus neveu de Guido Pomunt.....799
 Billons ventarii ?.....1969
 Bilo dit archiprêtre de Vergy.....49
 Bisontius.....700

Bisuntius de Ponteiligr.....790
 Bliardus moine de Cîteaux.....739, 2297
 Bliardus.....756
 Boinus prévôt de Châtillon, père de Guillelmus cleric, d'Hugo et de Thomas.....2016
 Boinus prévôt.....794
 Bona dame de Vergy, mère de Guericus et de Guichardus.....2585
 Bona Domina aussi appelée Aia, épouse d'Odo li Verz de Vergy.....1671
 Bonaldus.....2296
 Bonarda fille de Laurentia, épouse de Filibertus Girinus (ou de Filibertus Balbus ?).....789
 Bonardus époux de Jornet.....660
 Bonechose épouse d'Arnaudus Fautrels.....1406
Bonefacius, voir Bonifacius
 Bonifacius de Chau.....1993
 Bonifacius frère de Dodo Albus.....821
 Boninus prévôt de Châtillon (sur Seine ?).....812
 Boniolus d'Argilly.....717, 1638
 Boniolus forestarius d'Argilly.....2295
 Boniolus forestarius.....710
 Bonus Amicus chapelain de Marcenay.....799
 Bonus Amicus fils d'Henricus maior.....756
 Bonus Amicus fils de Bernardus.....660
 Bonus Amicus Li Venters.....744, 766
 Bonus Amicus maior.....1407
 Bonus Amicus prévôt de Dijon.....1636
 Bonus Amicus prévôt.....1635, 1638
 Bonus Amicus.....1321
 Bonus Homo chapelain de Mont-Saint-Jean.....55, 650
 Bonvallez moine de Cîteaux.....2586
 Borno abbé de La Ferté.....236, 1440
 Boso chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....759
 Boso de Cruseilles, époux d'Eglantina, père de deux filles X, beau-père de Guillelmus de Montfalcon.....2299, 2300, 704, 837
 Boso diacre, cardinal de Saints Cosme et Damien.....755
 Bovo Limanourirs.....790
 Bracherius de Saystra.....244
 Britio camérier de Ricardus roi d'Angleterre.....320
 Brocardi prieur, seigneur.....686
 Brunez frère de Gerardus de Burgel.....660
 Bruno Beevin.....888
 Bruno de Parceyaco (doyen ?).....694
 Brunze piscator.....660
 Brus Bevin.....744
 Brutinus de Larua.....660
 Brutinus fils de Bernardus de Ruelee/Ruili.....648, 2294
 Bunsvaslez.....665

Burguinus frère d'Humbertus et de Theodericus.....660
 Burno abbé de La Ferté.....2585

C

Cain frère de Guido de Montreal.....1636
 Calixtus pape (Calixte II).....55, 650, 652, 837
 Cannio de Montreal.....740
 Carpinus frère d'Hugo.....241
 Carpinus marescalcus.....1402
 Carpinus.....728
 Castolosa mère d'Hugo.....2581
 Cecilia de Nerun, mère de Robertus.....728
 Cecilia épouse d'Albericus.....699, 700
 Centhius prêtre de Sainte-Cécile, cardinal.....837
 Chanlardus abbé de Bèze.....188
 Chanoines de Saint-Andoche.....55
 Christianus chapelain de Vergy.....2590
 Christianus cimentier de Cluny.....739
 Christianus convers de Cîteaux.....2588, 623
 Christianus de Beaune.....761
 Christianus de Burco ou Burgo.....561, 563
 Christianus de Châteauneuf, prêtre.....833
 Christianus de Dijon.....1665
 Christianus fils d'Henricus prêtre de Châteauneuf, donné à Cîteaux.....731
 Christianus frère de Stephanus Malet.....1470
 Christianus maître des bergers convers de Cîteaux.....246, 638, 639, 640, 641, 642, 2301
 Christianus moine.....739
 Christianus Turturellus.....767
 Cinthius diacre, cardinal de Saint Adrien.....755
 Clarinus fils d'Humbertus de Barges.....660
 Clemencia fille de Laurentia, épouse de Filibertus balbus (ou de Filibertus Girinus ?).....789
 Clemens de Campo convers de Cîteaux.....765
 Clemens Niger convers de Cîteaux.....765
 Clemens.....250
 Climannus frater (moine ou convers, de L'Arrivour ?).....820
 Columbet fils de Girricus villageois de La Perrière (?)......1470
 Columbus prévôt de Tonodori.....822
 Comita de Salz.....794
 Comitissa sœur de Bernardus, fille d'Arnulfus de Rueleta.....765, 766
 Comitissa sœur de Dodo Albus.....639, 640

Constables.....2507, 242
Constancius, voir Constantius
 Constantinus (doyen ?).....694
 Constantinus abbé de La Bussière.....2586
 Constantinus de Ogne.....800
 Constantinus fils d'Albericus et de Cecilia, frère de Stephanus.....699, 700
 Constantinus moine.....2036
 Constantinus Preneranges.....789
 Constantius convers.....244
 Constantius de Chasnoy moine de Saint-Bénigne.....690
 Constantius de Cliniaco.....694
 Constantius de Munel, frère de Martinus.....244
 Constantius moine de Cîteaux.....657, 2588, 8
 Constantius pelletier.....623
 Constantius ou Constanz Rossez.....760, 761
 Constantius Rufus.....770
 Crispinus maître, dans l'entourage de Bela roi de Hongrie.....3004
 Cristianus de Salins marescalcus de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon.....2137, 2138, 2142, 2293
 Cunradus évêque de Sabinensis et minister de Salzbourg.....837

D

Dalmatius juré.....2582
 Dalmatius prieur de Varenas.....794
 Dameta épouse de Rainaudus de Grance.....812
 Damianus prêtre.....618
 Damno épouse de Galterius de Combertault.....744
 Damons épouse d'Arnulfus de Reullée.....765, 766
 Daniel maître.....3220
 David de Boca.....761
 David de Mairien.....2036
 Deifilius mercator.....54, 1439
 Delardus père de Delardus seigneur de Montbellet.....3219
 Delardus seigneur de Montbellet, fils de Delardus et d'Agnes.....3219
 Deodatus doyen.....250, 235, 2507
 Deodatus frère de Gerardus.....250
 Desideratus père d'Aimonet.....789
 Dijun villageois de La Perrière, père de Sarracenus, de Parisius et de Guionet (?)......1470
 Divion, fils d'Anserus.....709
 Dodo Albus de Marnigne chevalier, frère de Guido Albus, père de Guillelmus et de Getrudis, frère de Comitissa, époux de Pentecostes.....638, 639, 640, 642, 641, 623
 Dodo Albus, frère d'Hugo, de Robertus et

de Bonifacius.....821
 Dodo Albus.....2590
 Dodo de Chabous.....1993
 Dodo de Mareniaco.....755, 1402, 2580, 656
 Dodo familial.....1402
 Dodo fils d'Agnes, époux de Ricantia, père d'Hugo et d'Aimo.....250, 837
 Dodo fils d'Hugo Albus chevalier de Vergy et de X.....250, 242, 2507
 Dodo.....242, 2507
 Dognus Paschat.....1439
 Domina épouse d'Hugo Burgum chevalier de Vergy, mère de Gerardus.....250
 Domina Maria (ou Maria dame ?), mère de X.....233, 1445
 Domingius Satyrus père de Guillelmus.....1969
 Dominicus convers de Cîteaux.....563, 561, 1406
 Dominicus de Dijon.....765
 Dominicus de Lacraa.....767, 837
 Dominicus de Saulon.....709
 Dominicus Dives.....1321, 799
 Dominicus Effraez.....639, 640
 Dominicus faber d'Argilly.....648
 Dominicus moine de Cîteaux.....1406
 Dominicus pelletier convers de Cîteaux.....1971, 638, 639, 640, 641, 642
 Dominicus pelletier de Cîteaux.....657, 1407, 642
 Dominicus sutor de Monte.....244
 Dominicus.....700
 Domna épouse d'Humbertus Busceranus.....648
 Domna fille de Proema veuve de Corgengoux, femme de Legerius.....648
 Donnons épouse d'Odo de Terre, mère de Stephanus et d'Odo.....2365
Doo, voir Dodo
 Durandellus juré.....2582
 Durandus decanus.....694
 Durandus.....656
 Durannus abbé de Sainte-Marguerite.....833
 Durannus convers de Cîteaux.....728
 Durannus Encalcearz.....790
 Durannus gendre de Johannes Barons et de Sicilia.....789, 790, 837
 Durannus maître de Cornevrei.....197
 Durannus père de Petrus chevalier (de Salins ?).....729
 Durannus prêtre de Maison-Dieu.....2315

E

E. évêque d'Eliensis.....320
Ebrardus, voir Evrardus
 Eglantina épouse de Boso de Cruseilles, sœur de Gerardus de Pouilly.....2299,

2300, 704
 Eglantina épouse de Philippus de Neublans, mère de Guillelmus, d'Odo et de Rainaudus.....8
 Elarandus fils de Fromundus de Sancto (ou Hylerandus).....654
Elgelranus, voir Engelranus
 Elisabeth dame de Vergy, dame de Vergy.....250, 656, 242, 837
 Elisabeth dame de Vergy, mère d'Arnulfus Cornutus.....2507
 Elisabeth épouse d'Henricus de Solario d'Argilly.....2581
 Elisabeth épouse de Symon de Saint-Jean-de-Boeuf, fille de Maria.....769
 Elisabeth fille d'Herveius seigneur de Vergy, épouse d'Hugo seigneur de Mont-Saint-Jean.....
 Elisabeth fille de Bertranus seigneur de Vergy et de Regina.....761
 Emauricus frère du comte de Mollant.....819
 Emblasius de Podio.....618
Emengardis, voir Ermengardis
 Emensus.....799
 Engebertus évêque de Chalon.....198
 Engelranus de Barges prévôt.....639, 640
 Engelranus de Cardouilla.....296
 Engelranus de Humeto, fils de Guillelmus de Humeto.....296
 Engelranus Viradeu de Salon-le-Chapelle.....665
 Engenulfus moine de Cîteaux.....801, 817, 770, 811, 2586
Engerannus, voir Engelranus
 Eraclius ancien archevêque de Lyon.....754
 Erbertus abbé de Saint-Étienne de Dijon.....799
 Ermengarda mère de Fulco et de Martellus, épouse de Fulco seigneur de Malliaco (1^{er} mariage), épouse de Symo (2^e mariage).....1470
 Ermengardis épouse d'Humbertus.....250
 Ermengardis Grosdener (épouse d'Arnaudus ?).....1408
 Ernulfus Cocus.....756
Ernulfus, voir Arnulfus
Erveus, voir Herveius
Erveius voir Herveius
 Eustachius maître, doyen de Sa[.....].....325
Everardus, voir Evrardus
 Evrardus convers de Cîteaux.....1439, 2301, 1443, 759, 766
 Evrardus de Ayvens ou Ayvuens.....2137, 2138, 2142, 2293
 Evrardus de Euvens.....672
 Evrardus de Verneto.....618
 Evrardus Limareschad de Dijon, père de Guido Polmunt, de Guillelmus et de

Soroiez.....799
 Evrardus neveu de Guido Polmunt.....799
 Evrardus prévôt de Dijon, époux de Johanna, père de Johannes.....1133, 1134
 Evrardus prévôt de Dijon, oncle d'Odo de Vergy.....561, 563
 Evrardus prévôt de Dijon.....48
 Evrardus prévôt.....241
Ewardus, voir Evrardus
 Eymilinus.....1444

F

Falca fille d'Agnes épouse d'Hugo chevalier de Fangy.....639, 640
 Falco de Corberon.....769
 Fardellus convers.....799
 Fastradus abbé de Cîteaux.....735
 Filibertus frère d'Adalanus Girinus.....789
 Filibertus père de Garinus de Banious.....800
 Filius seigneur.....1409
 Flora fille de Guerricus de Vergy et de Margareta.....801
 Flora fille de Guido seigneur d'Antiniaci.....817
 Forres d'Orsans.....639, 640
 Fortunatus juré.....824
 Frauburc père de Paganus et de Belinus.....660
Froimundus, voir Fromundus
 Fromundus de Sancto, père d'Elarandus.....654
 Fromundus de Tremolai.....3220
 Fromundus faber convers de Cîteaux.....639, 640
 Fromundus frère d'Humbertus.....1665
 Fromundus prêtre.....710
 Fromundus Rufus clerc de Chalon.....741
 Fromundus, chevalier (de Salins ?).....729
Frumundus, voir Fromundus
 Fulco archidiacre de l'évêque de Langres.....188
 Fulco fils de Fulco seigneur de Malliaco et d'Ermengarda, frère de Martellus.....837, 1470
 Fulco neveu de Gaufredus Martellus de Malliaco.....672
 Fulco seigneur de Malliaco, père de Fulco et de Martellus.....697, 837, 1470
 Fulredus.....731
 Furco chapelain de Besoeta.....2036
 Furrarius.....660

G

G. abbé de Cîteaux.....3222
 G. comte de Lyon et de Forez.....3221

G. doyen (de Mâcon ?).....2582, 2584
G. évêque de Rofrensis.....319
G. seigneur (Vergy ?).....739
Gaegnator.....790
Gaimari ?.....757
Galcherius abbé de Flavigny.....794
Galcherus fils de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon.....837, 234
Galo abbé de La Bussière, oncle de Galo.....757, 758, 764, 804, 1665
Galo archidiacre.....241
Galo chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....244
Galo chapelain (de Vergy ?).....756
Galo chapelain de Gilly, oncle de Guillelmus.....656
Galo convers de Cîteaux.....1671, 781, 768
Galo de La Bussière (abbé ?).....735
Galo de Panniaci.....667
Galo de Saliva.....228
Galo de Treins.....672
Galo époux d'Agnes dame de Lucenay, père de Raimundus, Hugo et Orricus.....1
Galo fils d'Aimo seigneur de Marigny et d'Agnes.....250, 837
Galo fils d'Odo de Lambre.....52, 815
Galo frère d'Ulrico Motez.....667
Galo Gile chevalier de Vergy.....2507
Galo Gilo.....250
Galo maior.....2507
Galo moine de Cîteaux.....765
Galo Motez frère de Lecelinus.....2298
Galo Mothet.....755
Galo Motteram (d'Izeure ?).....250
Galo neveu d'Henricus prêtre de Gilly.....235, 250, 2507
Galo neveu de Galo abbé de La Bussière.....1665
Galo prêtre de Gilly.....250, 653
Galo prêtre de Panniaci.....668
Galo prêtre.....2507
Galo prévôt de Grinnon.....619
Galo Rufus chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....1637
Galo Tortus chanoine d'Autun, frère d'Ilerannus chanoine d'Autun.....757
Galo.....250
Galterius (de Flandris ?).....790
Galterius abbé de Quincy.....1
Galterius Albus de Beaune.....796
Galterius archevêque de Rotomagensis.....319
Galterius archipresbiter.....694
Galterius archiprêtre d'Autun.....741, 757
Galterius chancelier (du comte de Troyes ?).....2506
Galterius chantre (d'Autun ?).....671
Galterius chantre.....671, 694
Galterius chapelain de Saint-Julien.....1671
Galterius convers de Cîteaux, maître de Gergueil.....2297
Galterius convers de Cîteaux.....758, 817
Galterius de Agremont maître.....1407
Galterius de Aguilli, père de Renaudus.....758
Galterius de Bello Maso (Baumetz ?).....786
Galterius de Bousselanges, oncle d'Henricus.....796
Galterius de Combertault, chevalier, frère de Siguinus Magnus, Siguinus Iunior, Petrus et Rainaudus chanoine.....744
Galterius de Combertault.....803
Galterius de Détain convers de Cîteaux.....801
Galterius de Glana.....55, 650
Galterius de Magno Campo.....229
Galterius de Maire chapelain.....758
Galterius de Olios moine de Saint-Bénigne de Dijon.....1970
Galterius de Orches.....742
Galterius de Orgeux moine de Saint-Bénigne de Dijon.....561, 563
Galterius de Saint-Apollinaire.....665
Galterius de Scalcestruge.....229
Galterius de Serce archidiacre.....794
Galterius de Serce archidiacre de Chalon.....1664
Galterius de Sisse familier de Cîteaux.....1407
Galterius de Trecos chanoine de Langres.....188
Galterius doyen de Chalon.....199, 784, 1403
Galterius évêque d'Albanensis.....755
Galterius évêque de Langres, oncle d'Hugo duc de Bourgogne, frère d'Hugo.....783, 784, 787, 794, 740, 801, 837, 1664, 1403, 1404
Galterius famulus de Cîteaux.....639, 640
Galterius fils de Bernardus de Porta.....656
Galterius fils de Guido maior de Beliniaco.....2583
Galterius fils de Paganus Carpentarius.....1969
Galterius fils de Pontius Butelerii seigneur.....648
Galterius frère de Petrus.....744
Galterius Grosus frère d'Hugo Luscardus.....1969
Galterius maître de Détain.....769
Galterius maître.....756
Galterius marescallus de l'abbé de Saint-Seine.....1971
Galterius moine de Cîteaux.....8, 2590, 765
Galterius père de Johannes.....761
Galterius prêtre (de Vergy ?).....656
Galterius prêtre de Montellet.....639, 640
Galterius prêtre, neveu d'Henricus prévôt d'Orsans.....670
Galterius prévôt d'Herveius de Vergy, frère de Petrus.....2297
Galterius prieur de Gilly.....624
Galterius Rex.....790
Galterius sacristain (de Langres ?).....1403
Galterius seigneur de Sombernon, frère de Guido et de Garnerius.....2587, 2589
Galterius seigneur, évêque d'Autun.....638, 642, 641, 623, 888
Galterius Tardif ou Teirdif convers de Cîteaux.....639, 640
Galterius ventarii ?.....1969
Galterius, voir Galterius
Galterius, voir Galterius
Galtus prieur de Rochis.....2301
Galuens apparenté à Humbertus de Longchamp.....796
Garinus chanoine d'Herveius abbé de Saint-Étienne de Dijon.....810
Garinus de Banious fils de Filibertus.....800
Garinus de Couches, chanoine d'Autun.....
Garinus juré.....2582
Garinus prêtre de Maison-Dieu.....1671
Garinus sous-prieur de Vergy.....756
Garnerius archidiacre de Langres.....784, 1664, 1403
Garnerius Carregnunx.....244
Garnerius cellierier (de Rosières ?).....1435
Garnerius convers de Cîteaux.....781, 2315, 2323
Garnerius de Blaseio, père de Margareta.....801
Garnerius de Fauverney.....1404
Garnerius de Sombernon, époux de Mabilia, père d'Arverius.....654, 656, 837
Garnerius évêque de Langres.....2224, 2591, 1406
Garnerius fils d'Hugo seigneur de Vergy.....2589
Garnerius frère d'Odilo Cusneth.....244
Garnerius frère de Galterius et de Guido seigneurs de Sombernon.....2587
Garnerius maître de Gergueil convers de Cîteaux.....801
Garnerius mercator convers de Cîteaux.....638, 639, 640, 641, 642
Garnerius moine (de Saint-Seine ?).....244
Garnerius prévôt d'Autrey-lès-Gray.....2589
Garnerius prévôt de Vergy, frère d'Henricus.....52, 815
Garnerius prévôt.....761
Garnerius Rufus.....799
Garnerius.....1321
Garnerius, voir Garnerius

Garnius familier.....1402
Garulfus.....755
Gaucherius de Montegne prêtre.....1435
Gaucherius de Salins, seigneur.....702
Gaucherius, fils de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon et de Mora, seigneur de Salins.....2293, 1435
Gaufredus, voir Gaufridus
Gaufridus archevêque Eborum.....320
Gaufridus archidiacre (d'Autun ?).....671
Gaufridus archidiacre.....671
Gaufridus chantre de Cîteaux.....757, 1470
Gaufridus de Cella.....320
Gaufridus de Châteauneuf.....647
Gaufridus de Valle.....770
Gaufridus frère d'Henricus comte de Grandis Prati.....819
Gaufridus Martellus de Malliaco, oncle de Fulco.....672
Gaufridus moine de Cîteaux.....765, 1665
Gaufridus prévôt de Saulieu.....740
Gaulterus chantre.....1404
Gaulterus de Dijon.....1404
Gauterius, voir Galterius
Geltrudis épouse d'Herveyus de Nuits-Saint-Georges.....1671
Geobertus fils de Pontius et d'Avelina, neveu d'Odo Viridis.....656
Geofredus de Mirriniaca.....648
Geraldus, voir Gerardus
Gerardus abbé de Clairvaux.....807, 1664
Gerardus abbé de Theuley.....773, 774
Gerardus archidiacre de Langres.....1403
Gerardus archidiacre de Langres.....784
Gerardus Arveyrus (chanoine de Saint-Étienne de Dijon ?).....244
Gerardus Bernardus.....2507
Gerardus cellérier (de Quincy ?).....232
Gerardus cellérier de Quincy.....233, 1445
Gerardus Ceo.....242, 2507
Gerardus chancelier d'A. archevêque de Besançon.....230
Gerardus chanoine d'Autun.....2297
Gerardus chanoine de Beanensis castri.....648
Gerardus chanoine.....229
Gerardus chevalier de Lons-le-Saunier, seigneur.....2995
Gerardus Cocus père de Rainaudus.....638, 642, 641
Gerardus comte de Vienne et de Mâcon, frère de Stephanus comte de Bourgogne, père de Guillelmus et de Galcherus, époux de Mora.....789, 790, 806, 807, 837, 773, 233, 234, 236, 1440, 1445, 2137, 2138, 2142, 2316
Gerardus convers (de Cîteaux ?).....767, 744
Gerardus Cornelius père de Symon.....801
Gerardus d'Izeure.....199
Gerardus de Arneto.....694, 55, 650
Gerardus de Aspero Monte chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....1637
Gerardus de Basseio.....686
Gerardus de Brasi.....667
Gerardus de Burgel, frère de Reinaldus et de Brunez.....660
Gerardus de Gilly, époux de Retrudis, apparenté à Hugo.....250
Gerardus de Pouilly, frère d'Eglantina épouse de Boso de Cruseilles.....2298, 2299, 2300, 704, 697
Gerardus de Reun seigneur.....396, 397, 794, 796
Gerardus de Scutiniaco, prévôt de Bigny.....757
Gerardus doyen de Marigny.....638, 642
Gerardus fils d'Henricus, neveu d'Henricus abbé de Saint-Jean d'Angély.....661
Gerardus fils d'Hugo Burgum chevalier de Vergy et de Domina.....250
Gerardus fils d'Oldiard.....660
Gerardus fils de Guillelmus de Saint-Jean.....1435
Gerardus fils de Viriacus et d'Alia.....242, 2507
Gerardus frère de Deodatus.....250
Gerardus frère de Kalo de Fontanis.....1665
Gerardus Gergona.....1470
Gerardus maior.....686, 250, 242, 2507
Gerardus maître de Vignory.....786
Gerardus medicus.....768
Gerardus neveu d'Odo et Guido de Troan/Throens.....755, 764, 837
Gerardus Niger chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....1637
Gerardus Pistor.....756
Gerardus prêtre d'Izeure.....762
Gerardus prêtre de Chaumont.....786
Gerardus prévôt (d'Autun ?).....671
Gerardus prévôt de Marigny.....639, 640, 641
Gerardus prévôt.....672, 671
Gerardus prieur (de Vergy ?).....756
Gerardus prieur de Gevrey.....756
Gerardus Rufus convers.....765
Gerardus Rufus moine de Cîteaux.....799
Gerardus seigneur de Montsaugéon, doyen de l'église de Langres, oncle d'Hugo seigneur.....2036
Gerardus seigneur de Polli.....639, 640
Gerardus seigneur de Pulleio.....686
Gerenta ou Gerunta abbé de Saint-Bénigne de Dijon.....241, 837
Germanus convers de Cîteaux.....2301
Germanus sacristain (de l'abbaye Sainte-Marguerite ?).....800
Gertrudis fille de Maria, épouse d'Aimo Borral.....639, 640
Gervasius moine de Cîteaux.....232, 769, 1321, 2587
Getrudis fille de Dodo Albus.....639, 640
Giardus de Reum.....3227
Gido comte de Sals.....229
Gila dame, épouse de Stephanus seigneur de Mont-Saint-Jean.....2588
Gila épouse d'Hugo seigneur de Vergy.....2589
Gilbertus abbé de Cîteaux (Gilbert Le Grand).....754, 740, 741, 742, 1665, 758, 759, 2297, 766, 755, 764, 757
Gilbertus abbé de Saint-Étienne de Dijon.....244
Gilbertus ancien convers.....757
Gilbertus beau-frère d'Humbertus Pestalz.....250
Gilbertus Brunellus.....767
Gilbertus chanoine (de Vergy ?).....656
Gilbertus de Saint-Étienne (de Dijon ?) abbé ?.....735
Gilbertus époux de X sœur d'Humbertus Pestalz.....250
Gilbertus frère de Galterius prêtre, neveu d'Henricus prévôt d'Orsans.....670
Gilbertus Libauz juré.....2582
Gilbertus moine de Clairvaux.....794, 1669
Gilbertus prêtre de Beignox.....741
Gilbertus.....241, 731
Gilduinus frère du vicomte de Joigny.....239, 2997
Gilebertus, voir Gilbertus
Giles archiprêtre de Beaune.....744
Gillebertus, voir Gilbertus
Gilo.....250
Giraldus de Pouilly.....667, 687
Girardus, voir Gerardus
Girbertus, voir Gilbertus
Giret.....233, 1445
Girez prévôt de Gerardus comte de Mâcon.....789
Girolodus Acelina.....790
Girolodus homme de Stephanus comte de Bourgogne.....790, 837
Girolodus pelletier, homme de Stephanus comte de Bourgogne.....837
Girolodus pelletier.....789, 790, 773
Girolodus.....789
Gislbertus prévôt de Bileni.....711
Gislebertus, voir Gilbertus
Gocerannus de Combertault, époux de Musca.....648
Gocerannus Rufus, seigneur, habitant de Combertault.....648, 2294
Gochivinus citoyen de Langres.....657
Godefridus évêque de Langres.....690, 757, 755, 188, 837, 1639, 1669
Godefridus maréchal.....687
Goffridus moine (de Vergy ?).....756
Goscevinus abbé de Cîteaux.....717,

2295, 1636
Gotcerannus, voir Gocerannus
 Gratianus diacre des Saints-Cosme et Damien, cardinal.....837
 Gregorius diacre, cardinal de Saints Serge et Bachus.....2508
 Gregorius prieur (de Saint-Jean d'Angély ?).....661
 Grisogonus diacre de l'Église de Rome, cardinal et bibliothécaire.....652
Gualo, voir Galo
Gualterius, voir Galterius
Gualterus, voir Galterius
 Guberanda épouse de Reynerius de Meursault, mère d'Hugo clerc, apparentée à Lambertus clerc.....648
 Guerricus chevalier de Vergy.....740, 747
 Guerricus de Vergy époux de Margareta, père de Guido, de Guillelmus, de Guerricus, d'Aimo, d'Amelina et de Flora.....801
 Guerricus de Vergy.....755, 764, 1636
 Guerricus fils de Bona dame de Vergy.....2585
 Guerricus fils de Guerricus de Vergy et de Margareta.....801
 Guiardus chevalier de Gerland.....2365
 Guiardus clerc d'Humbertus archiprêtre de Beaune.....2581
 Guiardus de Fauverney (de Cîteaux ?).....780
 Guiardus de Fauverney.....772
 Guiardus de Gerland.....770
 Guiardus de Gislans.....8
 Guiardus de Marmesse chevalier.....1635, 1638, 1636
 Guiardus époux de Legardis, père d'Hugo et d'Odo.....1671
 Guiardus frère d'Aimo de Dijon, chevalier.....1636
 Guiardus, fils de Robertus maior d'Argilly.....710
 Guichardus abbé de Maizières.....733, 741
 Guichardus abbé de Pontigny.....733
 Guichardus archevêque de Lyon, légat apostolique.....783, 784, 757, 772, 1403, 1404, 2142
 Guichardus cellérier de Cîteaux.....758, 761, 766
 Guichardus de Varennes.....758
 Guichardus fils de Bona dame de Vergy.....2585
 Guichardus moine de Cîteaux.....765
 Guido (moine de Vergy ?).....740
 Guido abbé de Cari Loci.....836
 Guido abbé de Cîteaux (Guy de Paray).....2591, 1971, 641, 2585, 638, 642, 1406, 3220
 Guido abbé de Maizières.....1970, 2580, 246
 Guido Acherinus frère de Guillelmus.....810
 Guido Albus chevalier de Marigny, frère de Dodo Albus, père de Huo, Johannes, Guido, Thomas et Hermengardis, époux de Regina.....638, 639, 640, 642, 641, 623
 Guido Albus.....2222
 Guido Allenardus.....1969
 Guido archevêque de Sens.....2998
 Guido Argenz.....790
 Guido Borral d'Izeure.....639, 640
 Guido Brunaus.....2301
 Guido carpentarius juré.....824
 Guido chapelain d'Orsans.....1638
 Guido chapelain de Marigny.....641
 Guido chevalier d'Argilly, père d'Humbertus.....237
 Guido chevalier.....739
 Guido cimentier de Cîteaux.....657
 Guido clerc, fils de Parvula, frère de Raimundus et de Viardus.....1443
 Guido clerc.....639, 640, 668
 Guido comte de Nevers, époux de Maltildis.....619
 Guido convers de Cîteaux.....766
 Guido Crassus de Vergy.....638, 642, 641
 Guido d'Argilly chevalier.....1635
 Guido d'Izeure astans.....821
 Guido d'Izeure chevalier.....705
 Guido de Argillos.....1444
 Guido de Arlai.....789, 790
 Guido de Baiei.....197
 Guido de Besançon.....699
 Guido de Canali chevalier (de Salins ?).....729
 Guido de Cauvisio.....2316
 Guido de Chalgi, père de Petrus.....667
 Guido de Chalvis.....686
 Guido de Chaus.....697
 Guido de Claromonte.....755
 Guido de Dospères.....800
 Guido de Duabus Piris moine de Cîteaux.....638, 641, 642
 Guido de Fangy moine de Cîteaux.....821, 835, 2581, 801, 792, 796, 803, 1671
 Guido de Fangy.....199, 198
 Guido de Furno.....758
 Guido de Grosboch père d'Hodierius, de Segwinus et de Paganus.....654
 Guido de Longvic.....638, 642, 641
 Guido de Malliaco.....672
 Guido de Marrinni.....711
 Guido de Montreal, chevalier, frère de Cain.....1636
 Guido de Mulnet ou Molnet, vicomte.....701, 702
 Guido de Nevers.....619
 Guido de Novo castro.....1439
 Guido de Perrol, chanoine d'Autun.....757
 Guido de Preambleni.....763
 Guido de Puncta.....755
 Guido de Quercu de Gevrey.....665
 Guido de Sais.....2507
 Guido de Sciri frère d'Arnulfus Rortaldus.....250
 Guido de Solio, frère d'Henricus.....3227
 Guido de Solio.....2581
 Guido de Tornodoro.....619
 Guido de Tremelay.....234
 Guido de Troan/Throens frère d'Odo de Troan, oncle de Gerardus.....755, 764, 837, 1635
 Guido de Troans seigneur.....648
 Guido de Turre.....2589
 Guido de Valle.....740
 Guido de Vergy chevalier.....1636
 Guido de Vernei.....672
 Guido de Vernerre.....619
 Guido de Vinerri, père d'Osmundus.....822
 Guido de Vulcheio.....1969
 Guido de Vulgier.....672
 Guido dispensator.....801
 Guido doyen de Fangy.....741, 740
 Guido doyen de Saint-Étienne de Besançon.....236, 1440
 Guido fils d'Agnes épouse d'Hugo chevalier de Fangy.....639, 640
 Guido fils d'Ainardus.....699
 Guido fils d'Hugo (Hugo Albus ?).....656
 Guido fils d'Hugo Albus chevalier de Vergy et de X.....250, 242
 Guido fils d'Humbertus.....250
 Guido fils d'Otho.....667
 Guido fils de Guerricus de Vergy et de Margareta.....801
 Guido fils de Guido Albus et de Regina.....639, 640
 Guido fils de Guido seigneur de Verdun.....810
 Guido fils de Rennerius.....654
 Guido fils de Symo de Saint-Jean-de-Boeuf.....769
 Guido fils de Theobaldus et Aalis.....639, 640
 Guido fils de X épouse d'Aimo.....2507
 Guido frère d'Acarius.....660
 Guido frère d'Henricus.....687
 Guido frère d'Hugo prévôt de Meursault.....2323
 Guido frère d'Hugo Rufellus.....1321
 Guido frère d'Odo Crassus.....2507
 Guido Garoz époux de Maria, père de Raynaldus, d'Odo, de Stephanus, d'Isabel et d'Adelina.....638, 639, 640, 642, 641
 Guido Garrel.....618
 Guido Granuns.....665
 Guido Ildebertus.....767
 Guido Jabuz.....755
 Guido Liabbas.....681
 Guido maior de Beliniaco, père de Galterius.....2583
 Guido maior de Panges.....1971

Guido maior.....1402
Guido Maset moine de Cîteaux.....757
Guido Maupen chevalier.....812
Guido moine (de Cîteaux ?).....781
Guido moine de Cîteaux.....801, 794, 809
Guido moine.....199
Guido Niger.....1969
Guido père d'Arbertus.....700
Guido père d'Hugo seigneur de Vergy.....2589
Guido Polmunt fils d'Ewardus Limeschad de Dijon, oncle d'Ewardus.....799
Guido pontenarius frère de Guillelmus.....668
Guido prêtre de Fangiac.....697
Guido prêtre de Marigny.....638, 639, 640, 642, 641
Guido prêtre.....660, 747
Guido prévôt d'Argilly.....780
Guido prévôt de Châteauneuf.....52, 815, 835
Guido prévôt de Saint-Étienne d'Auxerre.....733
Guido prévôt, frère de Teobaldus.....52
Guido prévôt, grand-père maternel de Johannes fils de Johannes de Chaudenay, frère de Teobaldus.....815
Guido prévôt.....735
Guido prieur de Saint-Bénigne de Dijon.....690
Guido prieur de Saint-Didier.....789
Guido prieur de Saint-Étienne de Dijon.....799
Guido Putepels chevalier.....250
Guido Renoldus.....790
Guido seigneur d'Antiniaci, époux de Sibilla, père de Flora et d'Acharia.....817
Guido seigneur de Chanale.....54
Guido seigneur de Sombernon, époux d'Aaliz.....755, 837, 1665
Guido seigneur de Sombernon, frère de Galterius et de Garnerius.....2586, 2587
Guido seigneur de Verdun, fils d'Acelina, époux d'Achacia, neveu d'Artallus, père de Guido.....810
Guido seigneur de Vergy, époux d'Adelaydis, père d'Hugo et de Symon.....770
Guido seigneur de Vergy, père d'Hugo.....705, 837
Guido seigneur de Vergy.....739, 52, 815, 821, 837, 1665, 1671, 2297
Guido seigneur du château de Saint-Jean.....648
Guido Tafu.....755
Guido Taillefer.....638, 639, 640, 642, 641
Guido Trossal.....1470
Guido Varascons prêtre.....1444
Guido.....656, 2507
Guilencus chapelain de Fainay.....799
Guilencus chapelain de Saint-Philibert.....758
Guillaume comte.....672
Guillelmus (laicus ?).....694
Guillelmus abbé d'Auberive.....811
Guillelmus abbé de Cîteaux (Guillaume de La Prée).....2587, 2589, 2590, 2588, 396, 1134, 48, 232, 321
Guillelmus abbé de Cîteaux (Guillaume de Toulouse).....769
Guillelmus, abbé de Cîteaux (Guillaume III).....321
Guillelmus abbé de La Ferté.....784, 796, 741, 199, 811, 1403
Guillelmus abbé de Maizières.....1636
Guillelmus abbé de Rosières.....1435
Guillelmus Chambeyrs.....54
Guillelmus chantre de Cîteaux.....2589
Guillelmus chevalier de Chastel.....230
Guillelmus chevalier de Romen.....1470
Guillelmus chevalier de Stabulis.....1971
Guillelmus clerc, fils de Boinus prévôt de Castellionis.....1993
Guillelmus clerc, fils de Boinus prévôt de Châtillon.....2016
Guillelmus comte de Joigny.....239, 240
Guillelmus comte de Joigny.....2997, 2998
Guillelmus comte de Mâcon, fils de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon et de Mora.....837, 233, 234, 236, 1440, 1445, 2293, 1435
Guillelmus comte de Mandevilla.....319
Guillelmus comte de Vienne et de Mâcon.....3226
Guillelmus comte, père de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon.....2137, 2138, 2142
Guillelmus connétable, père d'Odo de Marrigniac.....759
Guillelmus constabulus.....1638
Guillelmus de Cauvisio.....2316
Guillelmus de Ceis chevalier.....806, 807
Guillelmus de Chanis, père de Stephanus et de Ricardus.....1440
Guillelmus de Chavis, père de Stephanus et de Ricardus.....236
Guillelmus de Chavisio ou Cauvisio.....2137, 2138, 2142, 2293, 2316
Guillelmus de Chavuis (ou Chais) chevalier.....806, 807
Guillelmus de Chavys archidiacre de Besançon.....230
Guillelmus de Cies.....774
Guillelmus de Drea moine de La Bussière.....811
Guillelmus de Humeto connétable du roi d'Angleterre, fil de Guillelmus de Humeto et d'Agnes, époux de Lucia, père de Jordanus, de Ricardus, d'Henricus, de Thomas, d'Engelranus.....296
Guillelmus de Humeto, père de Guillelmus de Humeto.....296
Guillelmus de Julliaci.....756
Guillelmus de Lai, frère d'Humbertus et d'Hugo.....1435
Guillelmus de Lanualai.....325
Guillelmus de Longchamp, élu d'Heliensis, chancelier de Ricardus roi d'Angleterre.....319
Guillelmus de Mesuil Durand.....296
Guillelmus de Montefalconis époux de X fille de Boso de Crusillis.....704, 2299
Guillelmus de Monteuni.....296
Guillelmus de Orgeol.....794, 1664, 788, 772, 764, 1969
Guillelmus de Orgeux, frère d'Humbertus (fils d'Odo ?).....759
Guillelmus de Orgul chevalier.....812
Guillelmus de Pesmes.....3220
Guillelmus de Rebello.....3227
Guillelmus de Rivel ou Rival.....744, 765, 766, 815
Guillelmus de Saint-Jean père de Gerardus.....1435
Guillelmus de Sanceio.....762
Guillelmus de Stagno.....325
Guillelmus de Turre moine (de Jouhe ?).....836
Guillelmus de Urgel chevalier.....1636
Guillelmus de Vareis.....639, 640
Guillelmus de Via Castellana.....54
Guillelmus de Vinzi moine d'Hautecombe.....2299, 704
Guillelmus doyen (d'Autun ?).....671
Guillelmus doyen d'Autun.....694
Guillelmus doyen de Dijon.....188
Guillelmus doyen de Saint-Hypolite, chanoine de Saint-Jean de Besançon.....836
Guillelmus doyen.....671
Guillelmus Eveillarz.....833
Guillelmus fils d'Aimo seigneur de Marigny et d'Agnes.....250, 837
Guillelmus fils d'Aimo seigneur de Marigny et d'Isabeus.....2286
Guillelmus fils d'Aimo seigneur de Marrignei et d'Isabeus.....48
Guillelmus fils d'Ewardus Limeschad de Dijon.....799
Guillelmus fils d'Hodierna.....2293
Guillelmus fils d'Humbertus Busceranus.....648
Guillelmus fils d'Odo Viridis chevalier de Vergy.....1993, 49
Guillelmus fils de Dodo Albus.....638, 639, 640, 642, 641
Guillelmus fils de Domingus Satyrus.....1969
Guillelmus fils de Guericus de Vergy et de Margareta.....801
Guillelmus fils de Letitia de Nuits-Saint-Georges.....242, 2507
Guillelmus fils de Maria, épouse d'Aimo

- Borral.....639, 640
Guillelmus fils de Matildis comtesse de Nevers.....822
Guillelmus fils de Philippus de Neublans et d'Eglantina.....8
Guillelmus fils de Theobaldus et Aalis.....639, 640
Guillelmus frère de Bartholomeus chevalier de Charmei.....638, 642, 641
Guillelmus frère de Guido Acherinus.....810
Guillelmus frère de Guido pontenarius.....668
Guillelmus frère de Stephanus chanoine.....729
Guillelmus frère de Stephanus seigneur de Mont-Saint-Jean.....2588
Guillelmus grangier, moine de Cîteaux.....769
Guillelmus Grossus frère de R. Gaufredus Barral[is] (Raimon Jaufre III Barral vicomte de Marseille).....3222
Guillelmus Li Archierx.....2590
Guillelmus Ligarz.....3227
Guillelmus maître du fils d'Hugo seigneur de Vergy.....2589
Guillelmus Maltalant.....638, 639, 640, 642, 641
Guillelmus maréchal (du roi d'Angleterre).....325
Guillelmus maréchal, frère de Johannes.....319, 320
Guillelmus marescallus.....819
Guillelmus moine de l'évêque de Lausanne.....704, 2299
Guillelmus moine de Longuay.....786
Guillelmus moine de Maizières.....1636
Guillelmus neveu de Galo chapelain de Gilly.....656
Guillelmus petriarius moine de Cîteaux.....639, 640
Guillelmus prêtre, cardinal de Saint-Pierre aux chaînes.....755
Guillelmus prévôt d'Odo duc de Bourgogne.....1969
Guillelmus prieur (de Rosières ?).....1435
Guillelmus prieur de Cîteaux.....3004, 2581
Guillelmus prieur de Saint-Seine.....790
Guillelmus Raimboudus.....2293
Guillelmus Rufus de Montefalconis.....704, 2299
Guillelmus sacristain (de Saint-Jean d'Angély ?).....661
Guillelmus sacristain.....690
Guillelmus seigneur de Marigny, connétable du duc de Bourgogne.....697
Guillelmus seigneur de Marigny, époux de Margarita, frère d'Hugo clerc, de Aimo, de Stephanus, de Odo et de Julia, fils d'Aimo.....638, 639, 640, 642, 641
Guillelmus seigneur de Marigny.....624
Guillelmus seigneur de Mont-Saint-Jean.....246
Guillelmus seigneur de Terri père d'Humbertus.....1439
Guillelmus Serviens (doyen ? ou serviens du doyen ?).....694
Guillelmus sous-cellérier moine de Cîteaux.....801
Guillelmus Tafu (ou Taffu) astans.....821
Guillelmus Tafu.....623
Guillelmus Taphux.....2589
Guillelmus vero de Cicons.....234
Guillelmus, frère de Stephanus clerc.....700, 701
Guillelmus.....250, 235, 2507
Guionet fils de Dijun villageois de La Perrière (?)......1470
Guirricus villageois de La Perrière, père d'Humbelinus et de Columbet (?)......1470
- ## H
- H. abbé de Buillon.....773
H[.....] évêque de Resbiriens.....320
Hagano.....1638
Haganus fils de Rainaudus vicomte de Beaune et d'Hodierna.....228, 837
Haicius chancelier (d'Henricus comte de Troyes ?).....2996
Haimericus de Chaugey.....711
Haimmo, voir Aimo
Haimo, voir Aimo
Harduinus abbé de Saint-Germain d'Auxerre.....733
Harduinus de Ruele.....765
Harveus famulus d'Herveius seigneur de Vergy.....781
Hauterius prieur de Gilly.....246
Haymo, voir Aimo
Hebrardus Bilon.....1321
Heinricus, voir Henricus
Helgodus.....235
Helisabeth, voir Elisabeth
Hemicus de Collonges.....654
Henrico de Castellione.....1638
Henricus abbé de Dijon.....648
Henricus abbé de Morimond.....811, 1470
Henricus abbé de Saint-Jean d'Angély, frère d'Hugo.....661
Henricus abbé de Saint-Jean d'Angély.....755, 837
Henricus archidiacre (Autun ou Saulieu ?).....694
Henricus archiprêtre (de Vergy ?).....656
Henricus Busceranus, frère d'Humbertus, d'Hugo et de Rainaudus.....648
Henricus chanoine (de Vergy ?).....656
Henricus comte de Grandis Prati, frère de Gaufridus.....819
Henricus comte de Troyes, époux de Maria comtesse de Troyes.....819, 820, 837
Henricus comte palatin de Troyes, fils d'Henricus comte.....2996
Henricus comte, père d'Henricus comte palatin de Troyes.....2996
Henricus convers de Cîteaux.....765, 1321
Henricus d'Arceau moine de Cîteaux.....639, 640, 641, 246, 638, 642, 1443
Henricus de Accellis moine, scribe (de la Bussière ?).....1407
Henricus de Châtillon consilio fretus.....799
Henricus de Châtillon.....638, 642, 641
Henricus de Chenevex neveu d'Henricus prêtre de Châteauneuf.....731
Henricus de Chenôve (chanoine de Saint-Étienne de Dijon ?).....756, 759, 781, 766
Henricus de Drige (ou Henridricus).....654
Henricus de Humeto, fils de Guillelmus de Humeto.....296
Henricus de Solario d'Argilly, époux d'H, père d'Elisabeth, père d'Hugo et de Margareta.....2581
Henricus évêque d'Autun, oncle d'Hugo duc de Bourgogne.....767, 747, 757, 758, 762, 736, 740, 741, 804, 770
Henricus fils de Baldricus clerc.....242, 2507
Henricus fils de Maria comtesse de Troyes.....820, 837
Henricus fils de Petrus Ienart.....799
Henricus frère d'Odo duc de Bourgogne (Eudes I).....228
Henricus frère de Bartholomeus et d'Hugo de Baume, apparenté à Guido, fils de Regina, époux de Stephana.....2995
Henricus frère de Garnerius prévôt de Vergy.....52
Henricus frère de Guido de Solio.....3227
Henricus frère de Guido.....687
Henricus Lupus.....2588, 2590
Henricus maior famulus de Vergy.....740
Henricus maior, père de Bonus Amicus.....756
Henricus maior.....228
Henricus moine de Cîteaux.....241
Henricus neveu de Galterius de Bousselanges.....796
Henricus neveu de Leobaldus seigneur de Saint-Gervais.....648
Henricus père de Martinus de Panges.....244
Henricus père de Ricardus roi d'Angleterre.....320, 325
Henricus père de Theobaldus comte palatin de Troyes.....2506
Henricus préchantre (de l'abbaye Sainte-Marguerite ?).....800

Henricus prêtre d'Aloxe.....744
 Henricus prêtre de Châteauneuf, oncle d'Henricus prêtre, d'Henricus de Chenevex et de Johannes de Pontiz, père de Christianus, Petrus, Johannes, Bernardus, Humbelinus.....731
 Henricus prêtre de Gilly, oncle de Galo et de Galo.....235, 250, 2507
 Henricus prêtre, cardinal de Saints Nerei et Achillei.....755
 Henricus prêtre, neveu d'Henricus prêtre de Châteauneuf.....731
 Henricus prêtre.....242, 754, 2507
 Henricus prévôt d'Orsans, père d'Hugo et de Petrus, époux de Regina, oncle de Gilbertus et de Galterius prêtre.....667, 668, 670
 Henricus prieur de Couches.....2301
 Henricus seigneur de Mipont.....2301
 Henricus Villicus.....799
 Henricus.....1321, 686, 235
 Herbertus cleric d'Engebertus évêque de Chalon.....198
 Herbertus frater.....638, 639, 640, 642, 641
 Herbertus Greslet abbé de L'Arrivour820
 Herbertus seigneur, époux de Teoscelina.....250
 Hergodus.....837
 Hermannus sous-diacre et notaire à l'église de Rome.....755
 Hermengardis fille de Guido Albus et de Regina.....639, 640
 Herveius abbé d'Oigny.....784, 1403
 Herveius abbé de Saint-Étienne de Dijon, neveu d'Herveius seigneur de Vergy.....781, 794, 799, 809, 810, 1637, 1664
 Herveius de Brochon.....801
 Herveius de Nuits-Saint-Georges, époux de Geltrudis, frère d'Hugo, oncle d'Aimo.....1671
 Herveius de Vergy père de Savaricus.....2297
 Herveius frère d'Hugo prieur de Fleurey, maior.....781
 Herveius seigneur de Vergy, père d'Elisabeth, beau-père d'Hugo seigneur de Mont-Saint-Jean, oncle d'Artaldus de Saint-Prix.....755, 758, 697, 837
 Herveius seigneur de Vergy.....781, 768, 770, 2298
 Herveius.....619, 801
Herveus, voir Herveius
 Hochadeu chevalier.....1133
 Hodiernus fils de Guido Grosboch.....654
 Hodierna épouse de Rainaudus vicomte de Beaune, mère d'Hugo, d'Humbertus, de Rainaudus, d'Hagano et de Raimuldis.....228, 837
 Hodierna mère de Stephanus, de Guillelmus.....2293
 Hodierna sœur de Landricus de Salins, mère de Stephanus seigneur et cleric.....699, 700, 729
 Homerus moine de Pontigny.....232
 Hospitaliers.....733, 736
 Hu. abbé des Écharlis.....2997
 Hubaldus évêque d'Ostia.....755
 Hubaldus père de Stephanus.....660
 Hubaldus prêtre, cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem.....755
 Hubertus ancien cellérier.....1404
 Huchadeu chevalier.....396
 Huchadeu.....48
 Hudetlo de Fangy.....670
 Hugo abbé de Saint-Bénigne de Dijon.....1402
 Hugo abbé de Sainte-Marguerite.....804, 837
 Hugo abbé de Saint-Étienne (de Dijon ?).....671
 Hugo abbé de Saint-Étienne (de Dijon ou Autun ?).....757
 Hugo abbé de Saint-Pierre (Autun ?).....757
 Hugo abbé du Miroir.....236, 2588, 1440
 Hugo abbé.....773
 Hugo Albus chevalier de Vergy, père de Dodo, d'Odo et de Milo et de Guido.....2507, 250, 242
 Hugo Albus de Vergy, époux de X, père de Dodo, d'Odo, de Guido, de Milo.....250
 Hugo Albus de Vergy.....250
 Hugo Albus.....656
 Hugo apparenté à Gerardus de Gilly.....250
 Hugo archidiacre (Autun ?).....757
 Hugo archiprêtre de Vergy.....638, 642
 Hugo Berardi (de Saint-Jean d'Angély ?).....661
 Hugo Blanchi (de Saint-Germain-des-Prés ?).....755
 Hugo Blancus.....618
 Hugo Boion.....2589, 768
 Hugo Boions chevalier.....2588
 Hugo Boujon.....770
 Hugo Buchon.....2587
 Hugo Buiun chevalier (?)......705
 Hugo Bulgum.....656
 Hugo Burgum chevalier du château de Vergy, époux de Domina, père de Gerardus.....250
 Hugo Busceranus, frère d'Humbertus, d'Henricus et de Rainaudus.....648
 Hugo Candarz.....1402
 Hugo cellérier.....1404
 Hugo chancelier de Ludovicus roi des Francs.....782
 Hugo Chanlart moine de Saint-Bénigne.....690
 Hugo chapelain du châtelet de Chalon.....762
 Hugo chevalier de Chasul.....638, 642
 Hugo chevalier de Chevigny.....229

Hugo de Meursault.....55, 650
 Hugo de Mollis Prato, frère de Petrus.....236, 1440
 Hugo de Monesteith.....228
 Hugo de Mont-Saint-Jean.....228
 Hugo de Neublans, doyen.....833
 Hugo de Palleau.....796
 Hugo de Parcey chevalier.....739
 Hugo de Pouilly.....229
 Hugo de Quincy.....198
 Hugo de Riveria archidiacre de Dijon.....188
 Hugo de Riveria archidiacre de l'évêque de Langres.....188, 1669
 Hugo de Salins moine de Cîteaux.....1443
 Hugo de Salins prévôt de Saint Anatholii.....2137, 2138
 Hugo de Sully.....755
 Hugo de Veilai prévôt d'Auxonne.....790
 Hugo de Vergy.....1321
 Hugo de Villa.....758
 Hugo de Vinzellis ou Vinzella.....2137, 2138
 Hugo doyen de Vergy.....638, 642, 641, 623
 Hugo duc de Bourgogne et comte d'Alboni, neveu de Galterius évêque de Langres (Hugues III, fils d'Eudes II), neveu d'Henricus évêque d'Autun, neveu d'Hugo Rufus, fils de Maria, époux d'Alaydis, père d'Odo.....784, 786, 780, 759, 762, 766, 787, 788, 735, 790, 396, 397, 794, 740, 619, 812, 815, 819, 835, 837, 1134, 1321, 772, 770, 771, 1664, 1665, 2016, 2222, 2588, 48, 1403, 3227
 Hugo duc de Bourgogne, époux de Matildis (Hugues II), fils d'Odo (Eudes I).....250, 55, 676, 648, 650, 654, 241, 228, 229, 837, 1402
 Hugo évêque de Dunelmensis.....319
 Hugo faber, père d'Odo.....759
 Hugo faber.....665
 Hugo fils d'Agnes comtesse de Montpensier et de Raimundus.....618
 Hugo fils d'Agnes dame de Lucenay et de Galo.....1
 Hugo fils d'Henricus de Solario d'Argilly.....2581
 Hugo fils d'Henricus prévôt d'Orsans et de Regina.....667, 668, 670
 Hugo fils d'Hugo Luscardus.....1969
 Hugo fils d'Hugo maior.....3227
 Hugo fils de Boinus prévôt de Châtillon.....2016, 1993
 Hugo fils de Castolosa.....2581
 Hugo fils de Dodo et Ricantia.....250, 837
 Hugo fils de Guiardus et de Legardis.....1671
 Hugo fils de Guido seigneur de Vergy.....770, 705, 837
 Hugo fils de Maior.....801
 Hugo fils de Passavant.....796
 Hugo fils de Pontius Butelerii seigneur.....648
 Hugo fils de Rainaudus Bonet.....763
 Hugo fils de Rainaudus vicomte de Beaune et d'Hodierna.....676, 837
 Hugo fils de Ricardus prévôt de Salins et de Maria.....1443
 Hugo fils de Siginus de Beaune.....833, 228
 Hugo fils de Stephanus seigneur de Neublans.....796
 Hugo fils de Theobaldus et d'Aalis.....639, 640
 Hugo Flandrensi.....1665
 Hugo frère d'Henricus abbé de Saint-Jean d'Angély, père de Gerardus.....661
 Hugo frère d'Herveius de Nuits-Saint-Georges, oncle d'Aimo.....1671
 Hugo frère d'Humbertus et d'Ulricus.....656
 Hugo frère d'Humbertus fils de Ricardus Perfundus.....1444
 Hugo frère de Baldricus cleric.....250
 Hugo frère de Carpinus.....241
 Hugo frère de Dodo Albus.....821
 Hugo frère de Galterius évêque de Langres.....794
 Hugo frère de Guillelmus de Lai et d'Humbetus.....1435
 Hugo frère de Lambertus.....648
 Hugo frère de Reinaldus et de Salaburnus.....233, 1445
 Hugo frère de Wirriacus de Vergy.....756
 Hugo Frogirst ou Frogiers.....648
 Hugo Fusticulus frère d'Humbertus.....755
 Hugo Gilbertus, frère de Rainaudus.....711
 Hugo Grossus chevalier.....1435
 Hugo Letet.....767
 Hugo Luscardus, frère de Galterius Grosus, de Villanus et de Nocherius, père d'Hugo.....1969
 Hugo maior d'Argilly.....780
 Hugo maior de Gilly, frère de Baldricus cleric.....2507, 242
 Hugo maior, fils de Robertus maior d'Argilly.....710
 Hugo maior, père d'Hugo.....3227
 Hugo maior.....2507
 Hugo maître de Vougeot convers de Cîteaux.....801
 Hugo maître de Vougeot.....2590
 Hugo maître du cellérier.....744, 799
 Hugo maître, chapelain de la chapelle du duc.....1970
 Hugo maître, cleric.....1133, 396, 48
 Hugo moine de Cîteaux.....821, 8, 237, 238, 686, 739, 54, 3220, 817
 Hugo moine de La Bussière.....639, 640
 Hugo moine.....739
 Hugo munnerius convers de Cîteaux.....639, 640
 Hugo Pauper cellérier de Cîteaux.....656
 Hugo pauper.....687
 Hugo préchantre de Saint-Jean-l'Évangéliste.....675
 Hugo prêtre de Brochon.....801
 Hugo prévôt (de Saint-Jean d'Angély ?).....661
 Hugo prévôt de Gevrey.....762
 Hugo prévôt de Meursault, frère de Guido.....2323
 Hugo prévôt.....241
 Hugo prieur de Cîteaux.....702
 Hugo prieur de Fleurey (Fleurey ?).....781
 Hugo prieur de Vergy.....747
 Hugo prieur et moine de Dijon.....654
 Hugo Rainerius.....767
 Hugo Remensis cleric de Guichardus archevêque de Lyon.....1403
 Hugo Remensis cleric du duc Hugues III.....784
 Hugo Robertus.....2590
 Hugo Rufellus frère de Guido.....1321
 Hugo Rufus fils du duc de Bourgogne, seigneur du châtelet de Chalon.....762, 837
 Hugo Rufus oncle du duc de Bourgogne.....800
 Hugo Rufus père de Sibilla épouse d'Ansericus de Montreal.....1321
 Hugo seigneur de Gisse-le-Vieil.....654
 Hugo seigneur de Mont-Saint-Jean, époux d'Elisabeth, gendre d'Herveius seigneur de Vergy, père de Pontius.....758, 641, 638, 642
 Hugo seigneur de Mont-Saint-Jean, père de Stephanus seigneur de Mont-Saint-Jean.....2588
 Hugo seigneur de Vergy, frère de Symo, père de Garnerius, époux de Gila, fils de Guido.....2587, 2589, 2590
 Hugo seigneur de Vergy.....470, 1521
 Hugo seigneur, neveu de Gerardus de Montsaugéon, époux de Margeria.....2036
 Hugo sénéchal, chanoine d'Autun.....757, 741
 Hugo seneschalci.....1404
 Hugo sous-chantre de Saint-Andoche.....757
 Hugo sous-prieur de La Bussière.....638, 642, 641
 Hugo Torcol.....639, 640
 Hugo venator.....228
 Hugo villicus.....2581
 Hugo.....242, 668, 700, 2507
 Huldricus ou Oldricus de Vienna.....2137, 2138, 2142, 2293
 Humbaldus de Brétigny.....739
 Humbelinus fils d'Henricus prêtre de Châteauneuf, donné à Cîteaux.....731
 Humbelinus fils de Girricus villageois de La Perrière (?).....1470

- Humbelinus fils de Symo de Saint-Jean-de-Boeuf.....769
- Humbertus abbé de Cherlieu.....702
- Humbertus abbé de La Bussière.....1970
- Humbertus abbé de Rosières.....700
- Humbertus abbé des Écharlis.....239
- Humbertus archevêque de Besançon.....675, 680, 837
- Humbertus archidiacre (d'Autun ?).....671
- Humbertus archidiacre (de Besançon ?).....236
- Humbertus archidiacre, fils de Rainaudus vicomte de Beaune et d'Hodierna.....676, 837
- Humbertus archidiacre.....671, 694, 1440
- Humbertus archiprêtre (de Beanensis castri ?).....648
- Humbertus archiprêtre de Beaune.....653, 2581
- Humbertus archiprêtre.....2581, 228, 648, 2294
- Humbertus Arnaldus (Arnaut) de Dijon, frère de X, beau-frère d'Odo.....759, 837, 199, 764, 1636
- Humbertus Arnaldus de Dijon.....1671
- Humbertus Arnaldus.....1664
- Humbertus Arnaut chevalier.....812
- Humbertus Buccé époux de Parum Pulchra (ou Buce).....654
- Humbertus Busceranus, frère d'Hugo, d'Henricus et de Rainaudus, époux de Domna, père de Landricus et de Guillelmus.....648
- Humbertus chambellan.....690
- Humbertus chanoine de Losne.....686
- Humbertus chapelain d'Odo duc de Bourgogne (Eudes II).....1635
- Humbertus chapelain.....1665, 770
- Humbertus convers de Cîteaux.....8, 765
- Humbertus convers hospitalier.....792
- Humbertus d'Argilly, fils de Guido chevalier d'Argilly.....237, 238
- Humbertus d'Izeure.....638, 639, 640, 642
- Humbertus de Arc-sur-Tille.....1969
- Humbertus de Barges, père de Clarinus.....660
- Humbertus de Busseul chanoine d'Autun.....757
- Humbertus de Canonina.....761
- Humbertus de Chambonet.....1444
- Humbertus de Charny moine de La Bussière.....811
- Humbertus de Chaudenay père de Bertrannus.....817
- Humbertus de Layer.....1470
- Humbertus de Longchamp, apparenté à Galuens.....796
- Humbertus de Losne moine de Cîteaux.....2297
- Humbertus de Orgeux.....
- Humbertus de Payerne.....806, 807, 789, 790
- Humbertus de Porta chevalier.....396, 835, 1134, 1321, 2588
- Humbertus de Porta.....8, 48
- Humbertus de Rafan.....759
- Humbertus de Rahi doyen de Saint-Mammet de Langres.....1639
- Humbertus de Rivello moine de Maizières.....246
- Humbertus de Saint-Didier.....789, 790
- Humbertus de Til.....694
- Humbertus de Vaux-d'Ouche, moine de Saint-Bénigne.....690
- Humbertus doyen de Beaune.....1636
- Humbertus époux d'Ermengardis, père de Guido.....250
- Humbertus Ernaldus.....755
- Humbertus évêque d'Autun.....694, 804
- Humbertus famulus de Beaune.....648
- Humbertus fils de Guillelmus seigneur de Terri.....1439
- Humbertus fils de Landricus de Salins.....699, 701
- Humbertus fils de R. prévôt de Salins.....1439
- Humbertus fils de Ricardus Perfundus, époux de Poyllana, frère d'Hugo, de Plusbella et d'Agnes.....1444
- Humbertus fils de Ricardus prévôt de Salins et de Maria.....1443
- Humbertus forestier.....2581
- Humbertus frère d'Aillardus.....660
- Humbertus frère d'Andreas.....660
- Humbertus frère d'Hugo de Belmont.....836
- Humbertus frère d'Hugo et d'Ulricus.....656
- Humbertus frère d'Hugo Fusticulus.....755
- Humbertus frère de Froimundus.....1665
- Humbertus frère de Guillelmus de Lai et d'Hugo.....1435
- Humbertus frère de Guillelmus de Orgeux.....759
- Humbertus frère de Reinaldus (Reullée ?).....755
- Humbertus frère de Theodericus et de Burguinus.....660
- Humbertus Fusorius de Mirriniaca.....648
- Humbertus gendre de l'évêque.....665
- Humbertus Grossus.....638, 642, 641, 623
- Humbertus Lombardus.....672
- Humbertus maior.....836
- Humbertus moine de Charny.....740
- Humbertus moine de La Bussière.....1665
- Humbertus neveu de Pontius doyen.....660
- Humbertus père de Stephanus de Marrey-lès-Fussey.....801
- Humbertus Perfont.....1443
- Humbertus Pestalrz, frère de X épouse de Gilbertus.....250
- Humbertus prêtre de Plombières.....792
- Humbertus prêtre, fils de Robertus maior d'Argilly.....710
- Humbertus prêtre.....728, 238
- Humbertus prieur de Combertault, moine de Saint-Bénigne.....690
- Humbertus prieur de La Bussière.....638, 639, 640, 642, 641, 1970, 1407
- Hunaldus chapelain de Galterius évêque de Langres, chanoine de Langres.....794, 1664, 787
- Huo abbé de Saint-Seine.....188
- Huo Albus.....638, 642, 641
- Huo Candardus père d'Aimo.....1969
- Huo familial.....244
- Huo fils de Guido Albus et de Regina.....638, 639, 640, 642, 641
- Huo seigneur de Vergy (chevalier ?).....638, 642, 2580
- Huo seigneur de Vergy, frère de Symon (chevalier ?).....2588
- Hurricus Reddito.....765
- Hyldierius chevalier.....786
- Hyldus doyen de Langres.....657

I

- Ida fille de Matildis comtesse de Nevers.....822
- Ilerannus chanoine d'Autun, frère de Galo Tortus chanoine d'Autun.....757
- Innocentius pape (Innocent II).....2508
- Isardus moine de l'archevêque de Lyon.....757
- Isabel dame, mère de Stephanus seigneur de Mont-Saint-Jean.....2588
- Isabel fille de Guido Garoz.....638, 642, 641
- Isabel fille de Pontius et d'Avelina.....656
- Isabel moniale de Molaise.....3223
- Isabellis épouse de Severicus de Vergy.....755
- Isabeus épouse d'Aimo seigneur de Marigny, mère de Guillelmus, d'Odo et d'Aimo.....2286
- Isabeus épouse d'Aimo seigneur de Marrignei, mère de Guillelmus.....48
- Ivardus convers de Cîteaux.....815, 52, 796

J

- J. évêque de GI[.....].....319
- Jacintus diacre, cardinal de Sainte-Marie en Cosmydin.....755, 837
- Jacobus (de Voudenay ?) neveu d'Osbertus de Tilio.....740
- Jacobus abbé de La Charité.....773, 774
- Jacobus doyen de Dijon.....1407, 1408

- Jeremias chevalier, époux de Tecelina.....639, 640
Jeremias de Mont-Saint-Jean.....788
Jeremias prieur de Saint-Paul.....836
Jheremias de Ruffey.....681
Jobertus fils de Rainerus seigneur de Chaumont.....786
Jocelinus sous-prieur de Cîteaux.....765
Jocerannus de Combertault.....755
Joele de Maena.....320
Joeta épouse de Stephanus comte de Bourgogne.....790, 837, 773
Johanna épouse d'Evrardus prévôt de Dijon.....1133, 1134
Johannes archidacre de Salins.....1444, 1443, 54
Johannes archiprêtre d'Alere.....638, 642, 641
Johannes archiprêtre.....2590
Johannes Balardins.....1638
Johannes Barons ou Barun époux de Sicilia, père de Baronet et Maientia, beau-père de Durannus.....789, 790, 837
Johannes Bergognen convers de Cîteaux.....835
Johannes Carpinus moine de Saint-Bénigne.....690
Johannes cellérier de Cîteaux.....52, 199, 815
Johannes chanoine d'Herveius abbé de Saint-Étienne de Dijon.....794
Johannes chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....781
Johannes chapelain d'Autrey-lès-Gray.....2589
Johannes chapelain.....1665, 618
Johannes cleric.....1133, 561, 396, 48
Johannes Colon.....619
Johannes convers de Cîteaux.....766, 758, 770
Johannes d'Orsans ancien prévôt.....705
Johannes de Beaune doyen de Dijon.....740
Johannes de Châteauneuf.....835
Johannes de Chaudenay père de Johannes.....815, 52
Johannes de Cîteaux ancien prieur de Losne.....787
Johannes de Donce.....1993
Johannes de Losne convers de Cîteaux.....764
Johannes de Losne moine de Cîteaux.....780, 770, 789, 792, 811, 835, 1470, 1664, 799, 796, 812, 1671
Johannes de Losne.....788, 790
Johannes de Mont-Saint-Jean seigneur de Salmaise.....744
Johannes de Pommard ou de Pulmar, père de Landricus.....228
Johannes de Ponti, prêtre.....833
Johannes de Ponti.....803
Johannes de Pontivo.....2323
Johannes de Pontiz neveu d'Henricus prêtre de Châteauneuf.....731
Johannes de Pouilly.....667
Johannes de Pune moine de l'archevêque de Lyon.....757
Johannes de Rave juré.....2582
Johannes de Sancto Romano, frère de Rainerius moine.....742
Johannes de Savigny.....744
Johannes de Savigi, doyen de Dijon.....758
Johannes de Turci.....801
Johannes de Vergy, moine de Cîteaux.....761, 761
Johannes de Volena.....833
Johannes diacre, cardinal de Rome.....227
Johannes doyen de Dijon.....803, 794, 787, 788, 799
Johannes doyen, convers de Cîteaux.....765
Johannes doyen.....799
Johannes fabri.....799
Johannes fils d'Ansericus seigneur de Montreal.....1321, 2323
Johannes fils d'Evrardus prévôt de Dijon.....1133, 1134
Johannes fils d'Henricus prêtre de Châteauneuf, donné à Cîteaux.....731
Johannes fils de Gualterus.....761
Johannes fils de Guido Albus et de Regina.....638, 639, 640, 642, 641
Johannes fils de Johannes de Chaudenay, petit-fils de Guido prévôt (du côté maternel).....815
Johannes fils de Johannes de Chaudenay.....52
Johannes frère de Bartholomeus chambellan.....780
Johannes frère de Guillelmus maréchal.....319
Johannes frère de Landricus seigneur.....648
Johannes frère de Martinus convers de Cîteaux.....801
Johannes gendre de Petrus prévôt de Nuits.....759
Johannes Giffardus chevalier de Mont-Saint-Jean.....761
Johannes Luscus.....770
Johannes maintenant prieur de Cîteaux.....788
Johannes maior.....687
Johannes mercator de La Ferté.....639, 640
Johannes moine de Cîteaux.....1637, 199, 794, 656, 789, 790, 656
Johannes Moret père de Robertus.....233, 1445
Johannes Morez ou Moret.....789, 790
Johannes neveu de Leobaldus seigneur de Saint-Gervais.....648
Johannes Niger.....764
Johannes Pertica.....789
Johannes petrarius de Marrigny.....801
Johannes piscator.....660
Johannes prêtre de Mirriacensem.....648, 2294
Johannes prêtre de Siet.....3223
Johannes prêtre, cardinal de Sainte Anastase.....755
Johannes prêtre, cardinal de Sancti Grisogoni.....2508
Johannes prêtre.....2581
Johannes prévôt.....654, 618
Johannes prieur de Cîteaux.....780, 781, 768, 1470, 799, 794, 812, 619
Johannes prieur de l'abbaye Sainte-Marguerite.....800
Johannes prieur de Luigne.....198
Johannes prieur de Vergy.....740, 741, 837
Johannes prieur Latonensis.....756
Johannes prieur.....619
Johannes Prior convers.....702
Johannes roi d'Angleterre, comte de Moritanie, frère de Richard roi d'Angleterre.....325
Johannes Rosset de Dijon.....1405
Johannes Rufus.....1409
Johannes seigneur de Arceis.....2323
Johannes senescauldus (laicus ?).....694
Johannes.....836
Jolendis comtesse de Saint-Pol, épouse d'Hugo comte de Saint-Pol.....3001, 3002
Jordana épouse d'Odo d'Orges, mère de Matheus et d'Armenthrudis.....1664
Jordanus de Humeto, archidiacre de Lexovienensis, fils de Guillelmus de Humeto.....296
Jordanus moine, cellérier de Cîteaux.....788
Jornet épouse de Bonardus.....660
Josbertus de Amassi.....619
Josbertus de Grance.....740
Josbertus de Pasches.....801
Josbertus de Salmatia.....810
Josbertus vicomte de Dijon, chevalier.....1636
Joscelmus fils d'Engelrannus de Savouges (?).....665
Joscerannus sacriste de Saint-Étienne de Dijon.....1637
Julia sœur de Guillelmus seigneur de Marigny et de Stephanus.....638, 642, 641
Julianus archiprêtre de Beaune.....762
Julianus medicus.....762

K

- Kalo de Fontanis, frère de Gerardus.....1665
Karlo fils d'Agnes dame de Lucenay.....1

L

La dame du château de Sancti Baldrici.....654
 Laborans prêtre de Sainte-Marie Transiberi, cardinal tituli Calixti ?.....837
 Lambertus abbé de Cîteaux.....739
 Lambertus cellérier, convers de Cîteaux.....835
 Lambertus chanoine de Beanensis castri.....648
 Lambertus chantre (Autun ?).....55, 650
 Lambertus chantre.....694
 Lambertus clerc de Pontarlier, oncle de Cecilia.....699
 Lambertus clerc, apparenté à Guberanda.....648
 Lambertus convers de Cîteaux.....2588
 Lambertus de Mont Femir.....1444
 Lambertus de Roles.....769
 Lambertus frère d'Hugo.....648
 Lambertus maître de Détain.....769
 Lambertus moine ?.....702
 Lambertus moine de Rosières.....700
 Lambertus neveu de Bartholomeus maior de Francheville.....244
 Lambertus piscator.....660
 Lambertus prévôt de Dijon.....794
 Lambertus prévôt de Saulieu.....694, 55, 650
 Lambertus Spado.....790
 Lambertus.....702
 Landricus archidiacre, clerc d'Humbertus archevêque de Besançon.....680
 Landricus charretier.....801
 Landricus chevalier, frère d'Odierna.....2296
 Landricus de Beaune.....815
 Landricus de Meuilley.....52, 815
 Landricus de Pommard.....744, 765, 766, 796, 803
 Landricus de Salins, chevalier, frère d'Hodierna, père d'Humbertus.....699, 700, 701, 702, 729
 Landricus doyen de l'église de Besançon.....230
 Landricus fils d'Humbertus Busceranus.....648
 Landricus fils de Johannes de Pommard.....228
 Landricus frère de Johannes.....648
 Landricus prévôt.....228, 744
 Landricus seigneur, frère de Johannes.....648
 Laurentia mère de Clemencia et Bonarda.....789
 Lebaldus Crassus de Vergy, apparentée à Regina épouse de Bertranus seigneur de Vergy et à Arnulfus doyen de Saint-Denis de Vergy, frère de Petrus chanoine de Vergy.....755, 758, 761, 792, 768

Lebaldus Rabaster.....768
 Lebaudus Crassus père de Setfridus et d'Odo.....656
 Lebaudus Crassus.....770
 Lebaudus de Saint-Gervais.....763
 Lebaudus de Saviangia.....767
 Lebaudus moine de Maizières.....741
 Lecelinus frère de Galo Motez.....2298
 Lecenus ou Lecelinus convers de Cîteaux.....764
 Legardis épouse de Guiardus, mère d'Hugo et d'Odo.....1671
 Legerius fils de Symo de Saint-Jean-de-Boeuf.....769
 Legerius vir de Domna.....648
Leibaudus, voir Lebaudus
 Leo frère de Rodolphus maître.....789
 Leobaldus de Manni.....242, 656, 229, 2507
 Leobaldus frère de Bernardus de Ruelee.....648
 Leobaldus Rabustel ou Rebuscel.....801, 52, 815
 Leobaldus seigneur de Saint-Gervais, oncle de Johannes et d'Henricus.....648
 Leodegarius convers de Cîteaux.....789, 790, 765, 809
 Leonius de Bretis.....820
 Letaldus fils d'Odo Richi.....250
 Letardus chapelain de Saint-Seine.....1971
 Letitia de Nuits-Saint-Georges, dame, mère de Guillelmus.....2507, 242
 Libaudus Rabustellus prieur de Gilly.....770
 Liecelinus.....250
 Liezelinus Motteram d'Izeure.....250
Ligerius, voir Leodegarius
 Ligerius.....705
 Ligerus prévôt, époux de Mirilez.....770
 Lodovicus sous-chantre de Saint-Étienne (de Besançon ?).....230
 Logerius abbé de La Cour-Dieu.....800
 Lucia épouse de Guillelmus de Humeto.....296
 Lucius pape (Lucius III).....1329, 837, 1298, 1328, 1327, 1335, 1327
 Ludovicus roi des Francs.....55, 650, 740, 780, 782, 806, 837

M

Mabilia épouse de Garnerius de Sombernon, mère d'Arverius.....654
 Maientia fille de Joahannes barons et de Sicilia.....789
 Mainardus abbé de Pontigny.....232, 239
 Mainardus chapelain.....762
 Mainardus de Dijon.....687
 Maino chanoine de Losne.....686
 Maior père d'Hugo.....801

Maltildis fille de Rainerus seigneur de Chaumont.....786
 Manases ou Manaserus évêque de Langres.....1321, 2036
 Manegabous trésorier.....675
 Manfredus diacre, cardinal de Saint-Georges au voile d'or.....755
 Manneius moine Templier.....781
 Marchus.....799
 Margareta fille d'Henricus de Solario d'Argilly.....2581
 Margareta fille de Garnerius de Blaseio, épouse de Guericus de Vergy, mère de Guido, de Guillelmus, de Guericus, d'Aimo, d'Amelina et de Flora.....801
 Margarita abbesse de Tart.....809
 Margarita épouse de Guillelmus seigneur de Marigny.....638, 642, 641
 Margarita sœur d'Odo de Vergy.....561, 563
 Margeria épouse d'Hugo seigneur, sœur de Pontius et de Milo de Frolois.....2036
 Maria comtesse de Troyes, épouse d'Henricus comte de Troyes, mère d'Henricus.....820, 837
 Maria épouse d'Odo duc de Bourgogne (Eudes II).....1635
 Maria épouse de Bernardus beau-frère d'Arnulfus de Ruelea.....766
 Maria épouse de Bernardus fils d'Arnulfus de Rueleta.....765
 Maria épouse de Guido Garoz.....638, 642, 641
 Maria épouse de Rainerus seigneur de Chaumont.....786
 Maria mère d'Elisabeth.....769
 Maria mère d'Hugo et d'Humbertus, épouse (?) de Ricardus prévôt de Salins.....1443
 Maria ou Matildis duchesse de Bourgogne (Marie de Bois-Champagne épouse Eudes II), mère d'Hugo duc de Bourgogne.....784, 788, 735, 1665
 Maria, épouse d'Aimo Borral, mère d'Odo, Guillelmus et Gertrudis.....639, 640
 Martellus fils de Fulco seigneur de Malliaco et d'Ermengarda, frère de Fulco.....837, 1470
 Martinus Alamannus.....702
 Martinus bubulcus de Saint-Germain.....2507, 242
 Martinus bubulcus.....665
 Martinus chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....1637
 Martinus convers de Cîteaux, frère de Johannes.....796, 801
 Martinus de Panges, fils d'Henricus.....244
 Martinus de Salins.....699, 2296
 Martinus frère de Constantius de Munel.....244
 Martinus frère de Ricardus.....244

- Martinus frère de Robinus, famulus de Cîteaux.....639, 640
 Martinus homme d'Ainardus de Salins.....729
 Martinus homme de Rainaudus vicomte de Beaune.....676
 Martinus maior de Scuvilla.....244
 Martinus serf de Rainaudus vicomte de Beaune.....228
 Martinus.....700, 701, 242, 799, 2507, 244
 Matbo[.....] de Gautach[.....].....320
 Matheus chanoine de Langres.....787
 Matheus chevalier d'Arlato.....237, 238
 Matheus fils de Jordana épouse d'Odo d'Orges.....1664
 Matheus prêtre de Saint-Marcellus, cardinal.....837
 Mathildis duchesse de Bourgogne.....1637
 Mathildis duchesse, mère de Galterius évêque de Langres.....794
 Mathildis, épouse d'Hugo duc de Bourgogne (Hugues II), mère d'Odo duc de Bourgogne (Eudes II) (Mathilde de Mayenne).....735, 676, 654, 1403
 Matildis comtesse de Nevers, épouse de Guido, fille de Raimundus et d'Agnes comtesse, descendante de Petrus de Flandres et d'Odo, mère d'Odo de Exolduno, d'Agnes, de Guillelmus et d'Ida.....619, 822, 823
 Maugerius maître, trésorier de N[.....].....320
 Mauricius de Barges, époux d'Oldierna.....709
 Mauricius de Marigny.....638, 642, 641
 Mauricius frater (de Cîteaux ?).....1407
 Maurinus maior (doyen ?).....694
 Menardus abbé de Pontigny.....2997
 Milet.....756
 Milo abbé de Quincy.....232
 Milo abbé de Saint-Étienne de Dijon.....1970, 2580
 Milo de Annores.....796
 Milo de Curtis.....1321
 Milo de Frolleis.....1, 228
 Milo de Frolois, frère de Margeria.....2036
 Milo fils d'Aimo Bornus.....639, 640
 Milo fils d'Hugo (Hugo Albus ?).....656
 Milo fils d'Hugo Albus chevalier de Vergy et de X.....250, 242, 2507
 Milo fils de Rainerus seigneur de Chaumont.....786, 787
 Milo frère de Rainardus.....744
 Milo maître de Rosey.....1971
 Mino père de Petrus.....2581
 Minutus doyen (de Vergy ?).....756
 Mirilez épouse de Ligerus prévôt.....770
 Moines de Vergy.....740
 Mora comtesse, épouse de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon, mère de Guillelmus, de Gaucherius, de Rainaudus et de Stephanus.....236, 1440, 2293, 1435
 Morellus de Chanvens, doyen de Dole.....836
 Morellus.....789
 Morinus clerc.....770
 Motet de Beaune.....618
 Motet.....744
 Musca épouse de Gocerannus de Combertault.....648
- N**
- N. abbé de Saint-Seine.....1971
 Narduinus abbé de Loco Crescente.....836
 Narduinus chapelain de Templo.....836
 Narduinus prieur de Monti Benedicti.....675
 Nargoldus évêque d'Autun.....229
 Natalis juré.....824
 Nerduinus maître.....244
 Nerioldus de Telece, chevalier.....794
 Nevelo seigneur.....820
 Nevelus moine de Cîteaux.....241, 229, 656
 Nicholaus abbé de La Bussière.....246
 Nicholaus auriga convers de Cîteaux.....835
 Nicholaus cellérier de Maizières.....2580
 Nicholaus chanoine de Vergy.....638, 642, 641
 Nicholaus chapelain (de Cîteaux ou du duc ?).....780
 Nicholaus chapelain de Langres.....1669
 Nicholaus chapelain du duc de Bourgogne, maître.....803
 Nicholaus chapelain du duc de Bourgogne.....794, 812
 Nicholaus clerc d'Odo duc de Bourgogne (Eudes III).....2580
 Nicholaus de Cambela.....801
 Nicholaus gendre de Petrus prévôt.....761
 Nicholaus grangier moine de Cîteaux.....638, 639, 640, 641, 642, 3223, 246
 Nicholaus juré.....2582
 Nicholaus maior, famulus de Vergy.....740
 Nicholaus maître de domus Mormenti.....1405
 Nicholaus maître de Rosey convers de Cîteaux.....801
 Nicholaus maître de Rosey.....2586
 Nicholaus moine et doyen (de Saint-Étienne de Dijon ?).....244
 Nicholaus prévôt d'Argilly.....638, 642
 Nicholaus prieur de Cîteaux.....638, 641, 642
 Nicholaus sous-cellérier de Cîteaux.....233, 1445
- O**
- Obertus de Villa.....250
 Obertus maior de Saystra.....244
 Obertus maître, chanoine d'Autun.....757
 Ochadetius chevalier.....794
 Ochedex.....619
 Oddo archiprêtre de Tullionis.....1
 Oddo de Faverneio moine.....1
 Oddo diacre, cardinal de Saint-Nicolas en Carcere Tulliano.....755
 Oddo frater de Cîteaux (moine ou convers ?).....1
 Oddo Martinus.....1402
 Odierna sœur de Landricus chevalier.....2296
 Odilo Asneri.....244
 Odilo chapelain de Atheis.....197
 Odilo Cusneth, frère de Garnerius.....244
 Odilo de Cicons.....234
 Odo apparenté à Maltildis comtesse de Nevers.....619
 Odo Bergau.....765
 Odo Bertran.....792
 Odo Bertranc chevalier.....2588
 Odo camerarius (de Saint-Bénigne de Dijon ?).....1402
 Odo Chainaux de Cîteaux.....1971
 Odo chapelain de Meursault.....767
 Odo chapelain de Mons Helye et de Meursault.....800
 Odo Chassot chevalier.....639, 640
 Odo chevalier d'Arlato.....238
 Odo clerc.....2588
 Odo coccus.....1402
 Odo convers de Cîteaux.....758, 766, 799
 Odo Crassus chevalier.....705
 Odo Crassus, frère de Guido.....2507
 Odo Crassus.....770
 Odo d'Escherei chevalier.....1636
 Odo d'Eschire.....697, 1969
 Odo d'Orsans (dursens).....765
 Odo de Baisse.....2590
 Odo de Booi prêtre de l'abbaye Sainte-

- Marguerite.....800
 Odo de Duabus Piris.....1665
 Odo de Exolduno fils de Maltildis comtesse de Nevers.....619
 Odo de Lambre chevalier.....812
 Odo de Lambre père de Galo.....739, 52, 742, 815
 Odo de Lambre.....3227, 770, 1665
 Odo de Longvic.....764, 788
 Odo de Marrigniac, fils de Guillelmus connétable.....759
 Odo de Nuilly.....656
 Odo de Orges, époux de Jordana.....1664
 Odo de Terre, époux de Donnons, père de Stephanus et d'Odo.....2365
 Odo de Vache juré.....2582
 Odo de Vergy neveu d'Evrardus prévôt de Dijon, frère de Margarita.....561, 563
 Odo doyen d'Uges.....1638
 Odo doyen.....228
 Odo duc de Bourgogne (Eudes I), père d'Hugo (Hugues II), frère d'Henricus.....228, 229, 837
 Odo duc de Bourgogne (Eudes II), frère d'Hugo, époux de Maria.....735, 618, 837, 1635, 1636, 1638, 1969, 1402
 Odo duc de Bourgogne, fils d'Hugues III et de Mathildis, frère d'Alexander (Eudes III).....784, 780, 757, 755, 638, 639, 640, 642, 641, 396, 397, 1133, 1134, 1321, 470, 1521, 2016, 2286, 2365, 2580, 2584, 1403, 3227
 Odo époux de X sœur d'Humbertus Arnaldus de Dijon.....1636
 Odo fils d'Aimo seigneur de Marigny et d'Isabeus.....2286
 Odo fils d'Aimo seigneur de Marrigneii.....48
 Odo fils d'Avelina.....648
 Odo fils d'Hugo Albus chevalier de Vergy et de X.....242, 250, 2507
 Odo fils d'Hugo faber.....759
 Odo fils d'Odo de Terre et de Donnons.....2365
 Odo fils de Bertranus seigneur de Vergy et de Regina.....761
 Odo fils de Guiardus et de Legardis.....1671
 Odo fils de Guido Garoz.....638, 642, 641
 Odo fils de Leibaodus Crassus.....656
 Odo fils de Maria, épouse d'Aimo Borral.....639, 640
 Odo fils de Matildis comtesse de Nevers.....822
 Odo fils de Philippus de Neublans et d'Eglantina.....8
 Odo fils de Rainaudus de Grance.....812
 Odo fils de Symo de Saint-Jean-de-Boeuf.....769
 Odo frère d'Arnulfus cleric.....639, 640
 Odo frère d'Avelina.....656
 Odo frère de Guillelmus seigneur de Marigny, d'Aimo, de Stephanus et d'Hugo cleric.....638, 642, 641
 Odo li Verz de Vergy, époux de Aia aussi appelée Bona Domina.....1671
 Odo maître.....820
 Odo Malnorrez.....1969
 Odo Mantellanz.....1407
 Odo molendarius.....656
 Odo oncle de Theodericus maior de Vosne.....756
 Odo père de Guillelmus de Orgeux (?)......759
 Odo père de Rainaudus de Grance.....812
 Odo prêtre d'Ouges.....757
 Odo prévôt de Valle.....1404
 Odo prévôt.....2590
 Odo prieur (de Saint-Bénigne de Dijon ?).....1402
 Odo prieur de Gilly.....825, 3227
 Odo Richi chevalier du château de Vergy.....656
 Odo Richi seigneur, père de Vido, de Letaldus, d'Odo Viridis (?) et de Bertrannus.....250
 Odo Richix.....799
 Odo scribe de Stephanus comte de Bourgogne.....237
 Odo seigneur de Campaniensi.....1470
 Odo seigneur Marrigny.....787, 837
 Odo Spiens juré.....2582
 Odo Viridis chevalier de Vergy, père de Pontius et de Guillelmus.....1993, 49
 Odo Viridis fils d'Odo Richi.....250
 Odo Viridis oncle de Geobertus.....250, 656
 Odo Viridis.....250, 755, 2507, 2590
 Odo/Otho de Troan/Throens frère de Guido de Troan, oncle de Gerardus (ou Otho).....755, 764, 837, 1635, 1638
 Ogerius de Basse.....648
 Ogerius de Martrei.....767
 Ogerius prévôt.....8
 Oldierius.....242
 Oldiard père de Gerardus et de Robertus.....660
 Oldierius.....2507
 Oldierna épouse de Mauricius de Barges.....709
 Olibertus prévôt.....656
 Oliverius de Grinnon.....619
 Orricus fils d'Agnes dame de Lucenay et de Galo.....1
 Osanna ancilla de Rainaudus vicomte de Beaune.....228, 676
 Osbertus de Tilio, oncle de jacobus et de Rainerius de Voudenay.....740
 Osbertus prévôt.....687
 Osmundus fils de Guido de Vinerri.....822
 Otho comte de Bourgogne, neveu de Rainaudus.....3220
 Otho de Fangy.....668
 Otho de Laroche.....234
 Otho de Safrei.....619
 Otho père de Guido.....667
 Otto de Basse.....639, 640

P

- P. prieur de Saint-Pierre de Mâcon.....2582, 2584
 Paganus Carpentarius père de Galterius.....1969
 Paganus convers de Cîteaux.....796
 Paganus fils de Fraurburc.....660
 Paganus fils de Guido Grosboch.....654
 Paganus prêtre de Savouges.....801
 Paganus prêtre.....670
 Paganus prévôt.....233, 1445
 Paganus Robustes de Vergy.....653
 Paganus Ventarii ?.....1969
 Parisius fils de Dijun villageois de La Perrière (?)......1470
 Parum Pulchra épouse d'Humbertus Bucca.....654
 Parvula mère de Guido cleric.....1443
 Pascalis pape (Pascal).....227
 Passavant père d'Hugo.....796
 Paulus évêque de Prenestinus.....837
 Pautonerius.....2581
 Pavilleit fils de Beliet.....660
 Pentecostes épouse de Dodo Albus.....639, 640
 Pentecostes épouse de Seguinus de Beaune.....833
 Perret Abonet.....2588
 Perrin Vente juré.....2582
 Petrus (laicus ?).....694
 Petrus (scribe d'Henricus comte de Troyes ?).....2996
 Petrus abbé d'Acey.....773, 774
 Petrus abbé de Bèze.....1664
 Petrus abbé de Cîteaux (Pierre de Pontigny).....3004, 1298, 1, 837
 Petrus abbé de La Charité.....675, 680
 Petrus abbé de Saint-Bénigne de Dijon.....561, 563, 690, 1970
 Petrus abbé de Saint-Jean (Auxerre ?).....733
 Petrus Anglicus charretier.....801
 Petrus archevêque de Tharentaise.....772
 Petrus archiprêtre (de Vergy ?).....705
 Petrus archiprêtre astans.....821
 Petrus Aschirus époux d'Aalis (1^{er} mariage).....639, 640
 Petrus Beri.....801
 Petrus Braibenceun.....790
 Petrus Carbonellus.....55, 650, 694
 Petrus chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....244
 Petrus chanoine de Vergy, frère de Leobaodus Crassus et de Theobaldus.....792, 768
 Petrus Chanteraul.....835
 Petrus chapelain de Nuits.....792

Petrus chapelain de Saint-Étienne de Dijon.....1637
 Petrus Chaucharz ou Chauchart.....561, 563
 Petrus chevalier d'Arlato.....238
 Petrus chevalier de Montyon.....2589
 Petrus clerc de Johannes prêtre de Siet.....3223
 Petrus clerc, fils de Galterius de Combertault.....744
 Petrus Coca.....744
 Petrus comte de Flandres, apparenté à Maltildis comtesse de Nevers, père de Sibilla.....619
 Petrus convers de Cîteaux.....780, 801
 Petrus Coqua.....52, 815, 833
 Petrus Crassus astans.....821
 Petrus Crassus chanoine.....761
 Petrus Crassus.....790
 Petrus d'Izeure.....770
 Petrus de Barges.....739
 Petrus de Basse frater (de Cîteaux ?).....1407
 Petrus de Bile juré.....2582
 Petrus de Corcelles.....2323
 Petrus de Escutinei.....762
 Petrus de Granunt.....242, 2507
 Petrus de Grenant.....755
 Petrus de Langres.....819
 Petrus de Leri.....657, 2224
 Petrus de Manens.....756
 Petrus de Marigny (moine de Vergy ?).....740
 Petrus de Marigny.....756
 Petrus de Molli Prato.....1435
 Petrus de Nuits-Saint-Georges.....2587, 2589, 2590
 Petrus de Porta.....1971
 Petrus de Reims, maître.....824
 Petrus de Rubeo Monte.....670
 Petrus de Treva doyen de Saint-Étienne, archidiacre.....681
 Petrus de Ursuns.....801
 Petrus Deschinu.....660
 Petrus diacre, cardinal de Saint-Eustache près du temple d'Agrippa.....755
 Petrus doyen (de Vergy ?).....705, 756
 Petrus doyen d'Argilly.....3227
 Petrus doyen d'Oscheret.....199, 197
 Petrus doyen de la chapelle de Mallei.....198, 1470
 Petrus doyen de Monte Sancti Sequani.....244
 Petrus doyen de Saint-Étienne, chambellan d'Humbertus archevêque de Besançon.....675
 Petrus doyen.....198
 Petrus évêque de Chalon.....783, 784, 762, 741, 199, 197, 198, 837, 1470, 770, 1403, 1404
 Petrus évêque de Tusculum.....824, 825, 837
 Petrus faber.....233, 1445
 Petrus famulus d'Herveius seigneur de Vergy.....781
 Petrus Fichar.....767
 Petrus fils d'Henricus prêtre de Châteauneuf, donné à Cîteaux.....731
 Petrus fils d'Henricus prévôt d'Orsans et de Regina.....670
 Petrus fils de Durannus, chevalier (de Salins ?).....729
 Petrus fils de Guido de Chalgi.....667
 Petrus fils de Mino.....2581
 Petrus fils de Proema veuve de Corgengoux.....648
 Petrus fils de Rainaudus vicomte de Beaune.....676
 Petrus fils de Tetbertus.....228
 Petrus fils de Theobaldus et Aalis.....639, 640
 Petrus forestier d'Argilly.....780
 Petrus frère d'Hugo de Molli Prato.....236, 1440
 Petrus frère de Galterius de Combertault, de Siguinus Magnus, de Siguinus Junior et de Rainaudus chanoine.....744
 Petrus frère de Galterius prévôt d'Herveius de Vergy.....2297
 Petrus frère de Galterius.....744
 Petrus Gillauz.....833
 Petrus habitant de Thorey.....52
 Petrus Ienart père d'Henricus.....799
 Petrus Larret prévôt de Stephanus comte de Bourgogne.....789
 Petrus Larret.....789, 790
 Petrus maior de Castellionis (chevalier ?).....794
 Petrus maître.....657
 Petrus Maniscaldus frère de Rainaudus et de X (sœur).....250, 656
 Petrus moine (de Vergy ?).....756
 Petrus moine de Cîteaux.....741, 3004, 2587
 Petrus moine.....2036
 Petrus neveu de Teobaldus chapelain de Chalon.....197
 Petrus neveu de Theobaudus.....199
 Petrus Pannellus juré.....824
 Petrus prêtre de Nuits.....792, 705, 804
 Petrus prêtre de Sainte-Susanne, cardinal.....837
 Petrus prêtre.....238
 Petrus prévôt (de Langres ?).....1403
 Petrus prévôt (Vergy ?).....739
 Petrus prévôt de Belmont.....836
 Petrus prévôt de Nuits, père de Bernardus, beau-père de Johannes.....759
 Petrus prévôt de Vergy, père de Bernardus.....756
 Petrus prévôt de Vergy.....638, 642, 641, 747, 764, 804, 2588
 Petrus prévôt, beau-père de Nicholaus.....761
 Petrus prévôt.....660, 770
 Petrus prieur de Cîteaux.....232, 2588, 2587, 2589, 2590
 Petrus prieur de Laire.....690
 Petrus prieur de Saint-Bénigne de Dijon.....690
 Petrus Raimboudus.....2293
 Petrus Ravinel.....1470
 Petrus Regina.....2301, 2315
 Petrus sénéchal.....1635, 1636
 Petrus signarius famulus de Vergy.....740
 Petrus Tornator.....665
 Petrus Villicus de Thorei.....815
 Petrus.....668, 756
 Ph[.....] évêque de Dunelmensis.....320
 Philibertus chanoine de Losne.....686
 Philibertus de Calgi.....668
 Philibertus de Chalgeio.....670
 Philibertus moine.....686
 Philibertus prieur de Cîteaux.....686
 Philippa prieure de Molaise.....3223
 Philippus abbé de Saint-Bénigne de Dijon.....188, 1403, 784, 1404
 Philippus chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....1637
 Philippus chevalier de Vasno.....796
 Philippus comte de Flandres et de Vermandois (Philippe d'Alsace).....830
 Philippus de Corrabu, moine de Fontenay.....1321
 Philippus de Neublans, époux d'Eglantina, père de Guillelmus, d'Odo et de Rainaudus.....8
 Philippus de Saint-Bénigne (abbé ?).....735
 Philippus fils de Ludovicus roi des Francs.....782
 Philippus fils de Pontius Butelerii seigneur.....648
 Philippus frère de Stephanus seigneur de Neublans.....796
 Philippus maître.....325, 819
 Philippus moine de Fontenay.....1
 Philippus roi des Francs.....232
 Plusbella sœur d'Humbertus fils de Ricardus Perfundus.....1444
 Pontius (de Grosboc ?).....654
 Pontius abbé de Bellevaux.....675, 680, 681
 Pontius Butelerii seigneur, époux d'Aaletis, père de Galterius, de Philippus et d'Hugo.....648
 Pontius camerarius.....1638
 Pontius Candart.....735
 Pontius cellérier (de Saint-Bénigne de Dijon ?).....1402
 Pontius cellérier de Cîteaux.....233, 2323, 1134, 2585, 657, 2301, 1443, 835, 1321, 1445, 2588, 8, 2315, 2587, 2589, 396, 48, 638, 640, 641, 642, 623, 2580, 1407, 1406, 1971, 1444, 639
 Pontius Chevals.....790
 Pontius convers de Cîteaux.....765
 Pontius de Arcunci.....660
 Pontius de Fainai.....709

Pontius de Laroche.....234
 Pontius de Quincy (moine ?).....233, 1445
 Pontius doyen, oncle d'Humbertus.....660
 Pontius du château de Brasiacensi.....656
 Pontius du Miroir moine de Cîteaux.....803
 Pontius époux d'Avelina, père de Geobertus, de Renaudus, d'Acherius, d'Isabel, d'Aldevius et d'Amengardis.....656
 Pontius évêque de Mâcon.....2582, 2584, 3219
 Pontius fils d'Hugo seigneur de Mont-Saint-Jean.....638, 642, 641
 Pontius fils d'Odo Viridis chevalier de Vergy.....1993, 49
 Pontius fils de Rainaudus de Grance.....812
 Pontius fils de Theobaldus et Aalis.....639, 640
 Pontius frère de Margeria.....2036
 Pontius père de Robertus.....799
 Pontius prévôt de Vallis Oscare.....1402
 Pontius Senscaldus seigneur.....648
 Pontius, fils de Robertus maior d'Argilly.....710
 Pontius.....250
 Poyllana épouse d'Humbertus fils de Ricardus Perfundus.....1444
 Proema veuve de Corgengoux, mère de Petrus, de Reinaldus et de Domna, sœur d'Avelina.....648
Puntius, voir Pontius

R

R. de Glanvilla.....319
 R. Gaufredus Barral[is], frère de Guillelmus Grossus (Raimon Haufre III Barral vicomte de Marseille).....3222
 R. prévôt de Salins.....1439
 R. Vierio d'Autun.....470, 1521
 Raco prêtre de Lucenay.....1
 Radulfus abbé de Fontenay.....733
 Radulfus abbé de Longuay.....786
 Radulfus archidiacre de Chalon.....2582
 Radulfus chanoine de Herveius abbé de Saint-Étienne de Dijon.....809
 Radulfus convers de Cîteaux.....765
 Radulfus de Agnellis.....296
 Radulfus de Montibus.....296
 Radulfus doyen de Beaune.....618, 744, 762
 Radulfus faber.....654
 Radulfus Guichardus burgensis.....233, 1445
 Radulfus medicus, maître.....1321
 Radulfus mercennarius d'Hugo chevalier de Frange.....639, 640
 Radulfus.....648

Radulphus, voir Radulfus
 Raimuldis fille de Rainaudus vicomte de Beaune et d'Hodierna.....228, 837
 Raimundus chantre de Chalon.....762
 Raimundus de Corbigny.....2323
 Raimundus époux d'Agnes comtesse de Montpensier, père d'Hugo.....618
 Raimundus fils d'Agnes dame de Lucenay et de Galo.....1
 Raimundus fils de Lebaudus de Saint-Gervais.....763
 Raimundus père de Matildis comtesse de Nevers.....822
 Raimundus, frère de Guido clerc et de Viardus.....1443
Rainaldus, voir Rainaudus
 Rainardus abbé de Cîteaux.....681, 675, 680, 672, 676, 702, 686, 694, 799, 677
 Rainardus de Charrey-sur-Saône.....744
 Rainardus frère de Milo.....744
 Rainaudus abbé de Fontaine-Jean.....239
 Rainaudus abbé de Saint-Germain-des-Prés.....250, 242, 235, 837, 2507
 Rainaudus Betun.....711
 Rainaudus Bonet.....763
 Rainaudus Busceranus, frère d'Humbertus, d'Hugo et d'Henricus.....648
 Rainaudus cellérier, moine de Clairvaux.....794
 Rainaudus chanoine de Beaune, frère de Galterius de Combertault, de Siguinus Magnus, de Siguinus Iunior et de Petrus.....744
 Rainaudus comte de Bourgogne.....681, 837
 Rainaudus de Corbertault.....2323
 Rainaudus de Curbetal.....763
 Rainaudus de Giscei.....228
 Rainaudus de Grance, époux de Dameta, fils d'Odo, père d'Odo et de Pontius.....812
 Rainaudus de Grandi Campo.....731
 Rainaudus de Mont Salgum.....1404
 Rainaudus de Treva.....2137, 2138, 2316
 Rainaudus de Urçi.....801
 Rainaudus de Vernei chevalier.....812
 Rainaudus de Verzilai.....766
 Rainaudus fils d'Arnulfus Cornu et de X (ou Cornutus ?).....250, 656, 242
 Rainaudus fils d'Arnulfus Cornutus et de X.....2507
 Rainaudus fils de Gerardus Cocus.....638, 642, 641
 Rainaudus fils de Philippus de Neublans et d'Eglantina.....8
 Rainaudus fils de Rainaudus vicomte de Beaune et d'Hodierna.....676, 837
 Rainaudus frère d'Hugo Gilbertus.....711
 Rainaudus frère de Petrus Maniscaldus et de X (sœur).....250
 Rainaudus maître (de Beaune ?).....744
 Rainaudus neveu de Robertus

Gilbertus.....711
 Rainaudus oncle d'Otho comte de Bourgogne.....3220
 Rainaudus prêtre de Sainte-Marie.....54
 Rainaudus seigneur de Comblanchien, époux de Regina.....648
 Rainaudus vicomte de Beaune, père d'Hugo, de Rainaudus, de Petrus, de Tiebertus, d'Haganus, de Raimuldis et d'Humbertus archidiacre, époux d'Hodierna.....676, 228, 837
 Rainaudus, fils de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon et de Mora.....2293
 Rainerius Curtamantica de Pumard.....711
 Rainerius de Foro.....767
 Rainerius de Voudenay, neveu d'Osbertus de Tilio.....740
 Rainerius diacre de Saint-Georges ad velum Aureum, cardinal.....837
 Rainerius moine, frère de johanens de Sancto Romano.....742
 Rainerus seigneur de Chaumont.....786, 787
 Rainardus de Glene.....740
 Rainerius moine de Clairvaux.....740
 Rannulfus (moine de Vergy ?).....740
 Raymundus père de Maltildis comtesse de Nevers.....619
 Raymundus préchantre.....199
 Raynaldus de Chavis.....1444
 Raynaldus de Montbis.....773, 774
 Raynaldus de Montmoret, seigneur.....1444
 Raynaldus fils de Guido Garoz.....638, 639, 640, 642, 641
 Raynaldus Manigaldus.....648
 Raynaldus prévôt de Saint Anatholii.....1444
 Raynaldus Vigerius.....639, 640
 Raynaudus Buie de Beaune.....52, 815
 Raynaudus de Tarnant.....623
 Raynerius de Alberipa.....198
 Raynerius de Frollex.....619
 Raynerus Bacoe.....833
 Regina épouse d'Henricus prévôt d'Orsans, mère d'Hugo, de Petrus.....670
 Regina épouse de Bertranus seigneur de Vergy, mère d'Odo et d'Elisabeth, nièce d'Arnulfus doyen de Saint-Denis de Vergy, apparentée à Lebaldu Crassus.....761
 Regina épouse de Guido Albus chevalier de Marigny.....639, 640
 Regina épouse de Rainaudus seigneur de Comblanchien, mère de Thebaldus.....648
 Regina mère d'Henricus, de Bartholomeus et d'Hugo de Baume.....2995
 Reinaldus Baeto.....820
 Reinaldus de Durnei.....55, 650
 Reinaldus de Mont-Saint-Jean.....55, 650
 Reinaldus de Pommard.....618

- Reinaldus de Verneio.....1321
Reinaldus fils de Damno épouse de Galterius de Combertault.....744
Reinaldus fils de Proema veuve de Corgengoux.....648
Reinaldus frère d'Humbertus (Reullée ?).....755
Reinaldus frère de Gerardus de Burgel.....660
Reinaldus frère de Salaburnus et d'Hugo.....233, 1445
Reinardus clerc de Matildis comtesse de Nevers.....822
Reinaudus de Durneie.....654
Reinerius de Frolleis.....618, 822
Rémigius clerc.....561
Remigius maître.....563
Remondus fils d'Arnulfus de Reullée.....765, 766
Remundus chevalier.....648
Renaldus de Beaune, maître.....803
Renaldus notaire d'Ansericus seigneur de Montreal.....1321
Renaudus abbé de Fontaine-Jean.....2997
Renaudus fils de Pontius et d'Avelina.....656
Renaudus notaire de Maltildis comtesse de Nevers.....619
Renaudus, fils de gauterius de Aguille.....758
Renauldus frère de Petrus Manischaldus.....656
Renerius de Lucenna.....1321
Renerius de Monrevel.....741
Renerius père de Guido.....654
Renerus de Saint-Romain.....1404
Retrudis épouse de Gerardus de Gilly.....250
Reynerius de Meursault, époux de Guberanda, père d'Hugo clerc.....648
Reynerius seigneur de Solce.....638, 642, 641
Ricantia épouse de Dodo seigneur, mère d'Hugo et d'Aimo.....250, 837
Ricardus (moine de Vergy ?).....740
Ricardus Baratirs.....244
Ricardus chanoine de Losne.....686
Ricardus de Humeto, fils de Guillelmus de Humeto.....296
Ricardus fils de Guillelmus de Chanis ou Chavis.....236, 1440
Ricardus frère de Martinus.....244
Ricardus moine.....686
Ricardus Palmerius.....656
Ricardus Perfundus père d'Humbertus.....1444
Ricardus prévôt de Salins, époux (?) de Maria.....1443
Ricardus prieur de Joa (Jouhe ?).....836
Ricardus roi d'Angleterre (Richard Cœur de Lion).....319, 320, 325, 321
Ricardus sous-sacristain (de Vergy ?).....756
Ricardus Vaslin de Corcelles, homme d'Odo duc de Bourgogne.....470
Richaldus prêtre de Salmasia.....758
Richardus, voir Ricardus
Rigcherius moine.....799
Robelinus Faber juré.....2582
Robertus abbé de Cîteaux (Robert de Molesme).....228, 229
Robertus abbé de Danis.....739
Robertus abbé de La Bussière.....811
Robertus abbé de Saint-Germain-des-Prés.....624
Robertus archiprêtre de Beaune.....2582
Robertus archiprêtre de Chalon.....741
Robertus archiprêtre de Dulmes.....197
Robertus cellérier (de l'abbaye Sainte-Marguerite ?).....800
Robertus cellérier de Cîteaux.....1439
Robertus chapelain.....654
Robertus convers de Cîteaux.....8
Robertus d'Argilly.....52, 815
Robertus Dautea.....2590
Robertus de Albini.....654
Robertus de Balaun.....710
Robertus de Billi.....672
Robertus de Claudenai.....3227
Robertus de Courcelles.....801
Robertus de Dijon moine de La Bussière.....2586
Robertus de Dola chevalier.....1635
Robertus de Harecort.....320
Robertus de Joa (Jouhe ?).....836
Robertus de Miliaco.....819
Robertus de Nort.....765
Robertus de Nuits.....656
Robertus de Rouvres convers de Cîteaux.....639, 640
Robertus de Saint-Jean, chanoine d'Autun.....757
Robertus de Seciaco.....618
Robertus de Tollon.....741
Robertus de Verdun moine de Cîteaux.....3223
Robertus de Vielli.....228
Robertus de Villi chevalier.....739
Robertus de Vort.....803
Robertus de Wites[.....].....319
Robertus doyen de Beaune.....763
Robertus doyen de Dijon.....1669
Robertus doyen de Sainte-Marie de Beaune.....803
Robertus évêque de Chalon.....2582, 2583, 2585
Robertus familial.....244
Robertus fils d'Oldiard.....660
Robertus fils de Cecilia de Nerun.....728
Robertus fils de Johannes Moret.....233, 1445
Robertus fils de Pontius.....799
Robertus frère de Dodo Albus.....821
Robertus Gerardus oncle de Rainaudus.....711
Robertus Gilbertus moine de Cîteaux.....1636, 717
Robertus Gilbertus.....767
Robertus Gisbertus de Meursault.....762
Robertus Guido de Meursault.....2301
Robertus Ildebertus.....767
Robertus maior d'Argilly, père d'Humbertus prêtre, d'Hugo maior, de Wiardus et de Pontius.....710
Robertus maître de Dijon.....623
Robertus Mala Denerata juré.....2582
Robertus Marm[.....].....319
Robertus moine de Cîteaux.....709, 756
Robertus moine de Maizières ou de Cîteaux (?).....1636
Robertus prêtre de Fixin.....1671
Robertus prêtre de Maison-Dieu.....1671
Robertus prêtre.....665
Robertus prévôt d'Argilly.....228
Robertus prévôt de Vergy.....2507
Robertus prieur de Cîteaux.....735, 741, 758, 747, 697, 739, 728, 2297, 717
Robertus prieur de Saint-Germain-des-Prés.....250
Robertus prieur de Vergy.....790
Robertus seigneur, ancêtre de Rainaudus vicomte de Beaune.....228
Robertus sénéchal.....744
Robertus.....656, 800
Robinus frère de Martinus, famulus de Cîteaux.....639, 640
Robinus juré.....2582
Rodulfus (moine de Vergy ?).....740
Rodulfus archidiacre de Beaune.....757
Rodulfus chanoine (de Saint-Étienne de Dijon ?).....799
Rodulfus de Corcelles.....792
Rodulfus prieur de Saint-Étienne de Dijon.....1637
Rodulphus de Panges.....244
Rodulphus de Pommard.....763
Rodulphus maître, frère de Leo.....789
Rofridus d'Orsans.....656
Rogerius de Abbans.....699
Rogerius de Monnet.....2293
Rogerius de Musneth.....1435
Rogerius maître de Saint-Edmond.....320
Rogerius moine de Cîteaux.....2323, 769
Rogerius.....800
Rogerus convers de Cîteaux.....765
Rogerus de Montibus.....296
Rollandus de Pagny.....639, 640
Rollanus chapelain de Saint-Julien.....1671
Romanus diacre, cardinal de Sancte Marie in Porticu.....2508
Rotbertus, voir Robertus

S

Salaburnus frère d'Hugo et de

Reinaldus.....233, 1445
Sarracenus fils de Dijun villageois de La Perrière (?)......1470
Saulus chancelier de Bela roi de Hongrie.....3004
Savaricus fils d’Herveius de Vergy, apparenté à Guido.....2297
Savarinus de Vergy.....229
Savericus de Bruce.....1969
Saverinus comte, seigneur d’Elisabeth dame du château de Vergy, père de Symo et d’Arverus.....250
Secginus fils de Bernardus de Ruili.....2294
Seguinus (laicus ?).....694
Seguinus archidiacre (d’Autun ?).....671
Seguinus archidiacre.....671
Seguinus doyen d’Autun.....740
Seguinus doyen de l’église d’Autun.....757
Seguinus maior de Saulieu.....740
Seguinus moine de La Ferté.....741
Segunus abbé de Latunnensis.....686
Seguinus fils de Bernardus de Ruelee.....648
Segwinus de Beaune, père d’Hugo.....228
Segwinus doyen de l’église d’Autun et de Saulieu.....55, 650
Segwinus fils de Guido Grosboch.....654
Seimarus decimarius (fonction).....2507
Semerius.....825
Sennarus decimarius.....235
Sergant de Monte Medio.....3223
Serlo abbé de Elemosina.....800
Servius cellérier de Cîteaux.....2590
Servius moine de Cîteaux.....3004
Servus Dei prêtre de Savouges.....639, 640
Setfridus fils de Leibaudus Crassus.....656
Severicus de Vergy, époux d’Isabellis (ou Savericus).....755
Sewauldus (laicus ?).....694
Sewinus decanus.....694
Sibilla épouse de Guido seigneur d’Antiniaci.....817
Sibilla fille de Petrus comte de Flandres.....619
Sibilla, dame, épouse d’Ansericus seigneur de Montreal, fille d’Hugo Rufus.....794, 1321, 2315
Sichardus (moine de Vergy ?).....740
Sichardus.....756
Sicilia épouse de Johannes Barons, mère de Baronet et Maientia, belle-mère de Durannus.....789, 790, 837
Siguinus de Beaune, époux de Pentecostes, père d’Hugo.....833
Siguinus frère de Galterius de Combertault, de Seguinus, de Petrus et de Rainaudus chanoine (Seguinus Iunior).....744
Siguinus frère de Galterius de Combertault, de Seguinus, de Petrus et de Rainaudus chanoine, (Seguinus Magnus).....744
Silicherus de Lasart.....739
Silvester de Sicca Villa.....296
Silvester prévôt de Crusei ou Crusiaci.....619, 822
Simo de Vergy.....667
Soroez fille d’Ewardus Limareschad de Dijon.....799
Stephana épouse d’Henricus (de Baume ?).....2995
Stephanus abbé de Cîteaux.....235, 55, 650, 653, 656, 686, 2508, 652, 681
Stephanus abbé de Sainte-Marie de Beaune.....648
Stephanus Broted chapelain de Chalon.....197
Stephanus Brunellus.....767
Stephanus chancelier.....819
Stephanus chanoine, frère de Guillelmus.....729
Stephanus chapelain de Gilly.....246, 2588
Stephanus Chassot chanoine de Saint-Étienne de Dijon.....1406
Stephanus chevalier de Chose.....836
Stephanus clerc, frère de Guillelmus.....700, 701
Stephanus comte de Bourgogne, père de Stephanus.....237, 238
Stephanus comte de Bourgogne.....807, 837
Stephanus comte de Sancerre.....772
Stephanus comte et seigneur de Bourgogne, époux de Joeta, père de Stephanus, frère de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon.....789, 790, 773, 774, 234, 236, 1440, 2316
Stephanus convers de Cîteaux.....764, 809, 765, 1637, 8, 199, 197
Stephanus convers de Salins (Cîteaux ?).....702
Stephanus de Buce.....800
Stephanus de Chantrans clerc d’Humbertus archevêque de Besançon.....680
Stephanus de Chevuis.....681
Stephanus de Coquina convers de Cîteaux.....801
Stephanus de Dria.....767
Stephanus de Fauvernay astans.....821
Stephanus de Malo Pertuso (chevalier ?).....1435
Stephanus de Marrey-lès-Fussey fils d’Humbertus.....801
Stephanus de Pulli.....735
Stephanus de Salins.....1404
Stephanus évêque (Autun ?).....694
Stephanus évêque d’Autun.....1, 55, 671, 648, 650, 653, 754, 755, 823, 837, 1321, 2294, 2586
Stephanus famulus d’Herveius seigneur de Vergy.....768, 781
Stephanus fils d’Agnes épouse d’Hugo chevalier de Fangy.....639, 640
Stephanus fils d’Albericus et de Cecilia, frère de Constantinus.....699, 700
Stephanus fils d’Hodierna.....2293
Stephanus fils d’Hubaldus.....660
Stephanus fils d’Odo de Terre et de Donnons.....2365
Stephanus fils de Bella.....54
Stephanus fils de Guido Garoz.....638, 642, 641
Stephanus fils de Guillelmus de Chanis ou Chavis.....236, 1440
Stephanus fils de Rainerus seigneur de Chaumont.....786
Stephanus fils de Stephanus comte de Bourgogne ?.....236
Stephanus fils de Stephanus comte de Bourgogne.....238, 790, 837, 1440
Stephanus Frarinus, homme de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon.....2137, 2138, 2142, 2316
Stephanus frère de Guillelmus seigneur de Marigny, d’Odo, d’Aimo, d’Hugo clerc et de Julia.....638, 642, 641
Stephanus Malet frère de Christianus.....1470
Stephanus moine de Cîteaux.....799
Stephanus moine de l’évêque de Lausanne.....704, 2299
Stephanus moine.....739
Stephanus Pauhet moine de Cîteaux.....799
Stephanus Pilosus (doyen ?).....694
Stephanus prêtre d’Ouges.....757
Stephanus prévôt (Autun ?).....757
Stephanus prévôt.....744
Stephanus prieur de Vergy.....756
Stephanus Rufons.....1443
Stephanus Sal[.....].....1402
Stephanus seigneur de Mont-Saint-Jean, fils d’Hugo seigneur de Mont-Saint-Jean et d’Isabel dame, époux de Gila dame, frère de Guillelmus.....2588
Stephanus seigneur de Neublans, père d’Hugo, frère de Philippus.....796
Stephanus seigneur, clerc, fils d’Hodierna.....699
Stephanus, fils de Gerardus comte de Vienne et de Mâcon et de Mora.....2293
Stephanus.....668, 700, 754
Symo abbé de Paris.....836
Symo de Curtis.....197
Symo de Saint-Jean-de-Boeuf, époux d’Elisabeth, père de Guido, d’Aimonez, d’Humbelinus, de Legerius et d’Odo.....769
Symo époux d’Ermengarda.....1470
Symo fils de Saverinus seigneur et comte.....250
Symo frère d’Hugo seigneur de Vergy.....2587, 2589, 2590

Symo moine de Cîteaux.....835, 2590
 Symo sieigneur de Vergy.....755
 Symo.....250
 Symon chantre.....702
 Symon de Bricum seigneur.....1406
 Symon de Gilly.....654
 Symon de Salins.....702
 Symon de Vietel.....822
 Symon fils de Gerardus Cornelius.....801
 Symon fils de Guido seigneur de Vergy.....770
 Symon frère d'Huo seigneur de Vergy.....2588
 Symon.....235, 656, 2507

T

Tacharus moine (de Cîteaux ?).....396
 Tebertus prévôt des moniales de Saint-Andoche.....55, 650
 Tecelina épouse de Jeremias chevalier, mère d'Aimo Borrás, belle-mère d'Hugo chevalier de Fangy.....639, 640
 Tecelinus moine de Cîteaux.....799
 Teobaldus chapelain de Chalon, oncle de Petrus.....197
 Teobaldus de Fimis.....819
 Teobaldus frère de Guido prévôt.....52
 Teobaldus prêtre de Corcelles.....1671
 Teobaldus.....799
 Teobaudus prêtre.....198
 Teodericus de Panniac.....2298
 Teodericus homme de Rainaudus vicomte de Beaune.....676
 Teoscelina épouse d'Herbertus seigneur.....250
 Tetbertus père de Petrus.....228
 Thebaldus moine hospitalier.....654
 Thebaldus Valrel.....654
 Theobaldus abbé de Baume-les-Messieurs.....2995
 Theobaldus abbé de Caritate.....836
 Theobaldus Borrel.....1665
 Theobaldus chapelain (de Vergy ?).....656
 Theobaldus comte palatin de Troyes, fils d'Henricus.....2506
 Theobaldus de Nuits-Saint-Georges.....250
 Theobaldus époux d'Aalis.....639, 640
 Theobaldus frère de Guido prévôt.....815
 Theobaldus frère de Petrus chanoine de Vergy.....792
 Theobaldus prêtre de Corcelles.....199
 Theobaldus prêtre de Mirriacensem.....648, 2294
 Theobaldus prêtre.....812
 Theobaudus abbé de Scarleis.....733
 Theobaudus famulus de Gerardus de Montsaugeon.....2036
 Theobaudus moine (de Saint-Jean d'Angély ou de Cîteaux ?).....661

Theobaudus oncle de Petrus.....199
 Theodericus archevêque de Besançon.....836, 8, 236, 1440
 Theodericus de Panniac.....686, 687
 Theodericus fils d'Andreas.....660
 Theodericus frère d'Humbertus et de Burguinus.....660
 Theodericus maior de Vosne, neveu d'Odo.....756
 Theodericus prêtre de Pagny.....250
 Theodericus prêtre.....675, 1402
 Theodericus seigneur (de castro Curenziaco ?).....2294
 Theodericus serf de Rainaudus vicomte de Beaune.....228
 Theodinus évêque de Portuensis et de Sancte Rufine.....837
 Theutonicus diacre des chanoines de Langres.....657
 Thodericus de castello Crinciaco.....648
 Thodericus seigneur de castro Curenziaco.....648
 Thoma moine de Cîteaux.....638, 641, 642
 Thomas de Humeto, fils de Guillelmus de Humeto.....296
 Thomas famulus d'Herveius seigneur de Vergy.....768
 Thomas fils de Boinus prévôt de Castellionis.....1993
 Thomas fils de Boinus prévôt de Châtillon.....2016
 Thomas fils de Guido Albus et de Regina.....639, 640
 Thomas.....799
 Tibertus Junior de Monte Moreti.....2137, 2138
 Tiebertus fils de Rainaudus vicomte de Beaune.....676
 Turonbertus moine de l'évêque de Lausanne (?).....704
 Turumbertus.....2299
 Tyardus Coquus.....687
 Tybertus convers de Cîteaux.....799
 Tybertus convers ou moine de Cîteaux.....799
 Tybertus de Balmis chevalier.....1435

U

Uldra.....764
 Uldricus berger convers de Cîteaux.....639, 640
 Ulrico Motez frère de Galo.....667
 Ulricus frère d'Humbertus et d'Hugo.....656
 Ulricus Motteram (d'Izeure ?).....250
 Ulricus.....250, 799
 Unbertus chapelain de Queuns.....2036
 Urbanus pape (Urbain II).....227
 Urbanus pape (Urbain III).....232, 1328, 1334, 1335, 1336

V

Valdricus de Gilly.....250
 Valdricus juré.....824
 Valmarus moine de Saint-Bénigne.....690
 Valo Gile chevalier de Vergy.....242
 Valo maior.....242
 Valo prêtre.....242
 Valo, voir Galo
 Valterius maître de Détain.....769
 Valterius, voir Galterius
 Valterus prévôt.....768
 Varnerius, voir Garnerius
 Varo fils de X épouse d'Aimo.....242
 Varus fils d'Agnes.....250, 837
 Viardus frère de Guido clerc et de Raimundus.....1443
 Viardus Pestel chevalier.....639, 640
 Vichardus, voir Guichardus
 Vido de Sais.....242
 Vido fils d'Odo Richi seigneur.....250
 Vido fils de X épouse d'Aimo.....242
 Vilannus Signarius.....756
 Vilenchet.....764
 Villanus frère d'Hugo Luscardus.....1969
 Villermus, voir Guillelmus
 Villicus de Panges.....244
 Virgilius moine de Cîteaux.....1439, 1443
 Viriacus époux d'Alia, père de Gerardus, de Viricus et d'Arnaldus.....242, 2507
 Viricus fils de Viriacus et d'Alia.....242
 Vivianus de Sepax chevalier (chevalier ?).....2997
 Vivianus de Setpous, chevalier.....239
 Vivianus moine de Cîteaux.....780, 817
 Vivianus prêtre de Saint-Étienne in Colio Monte, cardinal.....837

W

Walannus moine de Maizières ou de Cîteaux (?).....1636
 Walo, voir Galo
 Walterius, voir Galterius
 Warnerius, voir Garnerius
 Waro fils de X épouse d'Aimo.....2507
 Werricus, voir Guerrius
 Wiardus, voir Guiardus
 Wicardus pelletier.....790
 Wicelensis abbé de Parisio.....3004
 Wichardus, voir Guichardus
 Wido, voir Guido
 Wilannus prêtre de Fainai.....709, 739
 Willermus ou Willelmus, voir Guillelmus
 Wirriachus, voir Viriacus
 Wirriacus de Vergy, frère d'Hugo.....756
 Wirricus de Vergy.....758
 Wirricus fils de Wirriachus et

d'Alia.....2507
Wirricus.....250
Witio.....242, 2507

X : inconnu

X abbesse de Lieu-Dieu.....647
X archevêque de Sens.....240
X beau-frère d'Ainardus de Salins.....729
X comte de Mollant, frère
d'Emauricus.....819
X épouse d'Aimo, mère de Waro et de
Guido.....242, 2507
X épouse d'Arnulfus Cornu, mère de
Rainaudus.....250
X épouse d'Arnulfus Cornutus, mère de
Rainaudus.....2507
X épouse d'Hugo Albus, mère de Dodo,
d'Odo, de Guido et de Milo.....250
X fille de Boso de Crusillis, épouse de
Guillelmus de Montefalconis.....704
X fille de Boso de Crusillis.....704
X fille de Domina Maria, épouse de
Zacharinus.....233, 1445
X prévôt de Montis Jovis.....54
X sœur d'Humbertus Arnaldus de Dijon,
épouse d'Odo.....1636
X sœur de Petrus Maniscaldus et de
Rainaudus.....250

Y

Ymbertus, voir Humbertus
Ysabel, voir Isabel
Ysabeus, voir Isabeus
Yvardus convers.....52
Yvo chanoine de Montis Jovis.....54

Z

Zacharias moine de Cîteaux.....2315,
48, 1134
Zacharinus époux de X fille de Domina
Maria.....233, 1445

Table des figures

Fig. 1	AD21, cart. 169, f. 3r. Fragment de l'Évangile de Jean.....	2
Fig. 2	AD21, cart. 169, f. 4r. Notices du XII ^e s.....	3
Fig. 3	AD21, cart. 169, f. 6v. Lettres rubriquées rouge foncé et vermillon, titre courant « de Tonteneis »....	3
Fig. 4	AD21, cart. 169, f. 4r. Lettres majuscules alternativement rouge foncé et vermillon	4
Fig. 5	Carte du territoire de Latrecey, Dambilly, Pagny, et Tontenant.....	4
Fig. 6	AD21, cart. 169, f. 6v. Rubrique « Hoc dono ita patrato... », et réclame « Ut vero nos ipse »	5
Fig. 7	AD21, cart. 169, f. 6r. Liste des personnes ayant vendu un pré à Orsans	5
Fig. 8	AD21, 11 H 881, s.d. (1103-1112). Trois transactions sur un parchemin (notice ?)	6
Fig. 9	AD21, cart. 168, f. 49r. Rubrique « Hoc dono ita patrato... » incorporée au texte de l'acte	6
Fig. 10	Tableau présentant les plus anciennes mentions dorsales et leur présence dans le cart. 166 (actes avant 1216).....	7
Fig. 11	Mentions aux trois éléments inscrite au tournant du XIII ^e s. : lieu, n ^o , analyse	17
Fig. 12	Rosey : mention dorsale inscrite au tournant du XIII ^e s., analyse du cart. 166, c. 1190-c. 1216	18
Fig. 14	N ^o d'ordre grattés sur les mentions aux trois éléments	19
Fig. 13	AD21, 11 H 454, 1188. Couchey : mention inscrite au tournant du XIII ^e s., n ^o inscrits avant 124019	
Fig. 15	Tableau présentant la reconstitution des parties manquantes du cart. 166	20
Fig. 18	AD21, 11 H 597, 1190. Mention inscrite au tournant du XIII ^e s., effacée, auj. sous celle du XV ^e s.22	
Fig. 17	AD39, 17 H 23, 1186. Actes en 2 exemplaires, l'un ayant reçu une analyse et un n ^o d'ordre, l'autre une simple analyse	22
Fig. 16	AD21, 11 H 251, s.d. (1119-1124). « Point » à la fin de l'analyse	22
Fig. 20	Comparaison des écritures des mentions inscrites au tournant du XIII ^e s.....	23
Fig. 19	AD21, 11 H 896, s.d. (1163-1171). Mention inscrite au tournant du XIII ^e s., en partie effacée, auj. sous celle du XV ^e s.....	23
Fig. 21	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 166	24
Fig. 22	AD21, cart. 166. Schéma du cahier 16	25
Fig. 23	AD21, cart. 166, f. 1r. Table du 1 ^{er} chap.....	26
Fig. 24	AD21, cart. 166, f. 1v-2r. Main du scribe 1. 1 ^e ligne du f. 2r coupée, réécrite au XV ^e s. au bas du f. 1v	27
Fig. 25	Tableau présentant la reconstitution des parties grattées de la table du chap. 1, cart. 166.....	28
Fig. 26	AD21, cart. 166, f. 77v-78r. Tables du chap. concernant Tontenant. f. 77v écrite par le scribe 2, f. 78r écrite par le scribe 1	29
Fig. 27	AD21, cart. 166, f. 82r. f. taché par l'humidité.....	30
Fig. 28	AD21, cart. 166, f. 41v. Titre courant « De Crespeio » coupé lors de la taille des f.	30
Fig. 29	AD21, cart. 166, f. 39r. Palimpseste, cliché soumis à un filtre rouge. f. disposé tête-bêche dans le cart.	31
Fig. 32	AD21, cart. 166, f. 114r. Ajouts du XIV ^e s., disposés sur 2 col.	32
Fig. 30	AD21, cart. 166, f. 5r. Couture en « V » dans la marge interne.....	32
Fig. 31	AD21, cart. 166, f. 24r. Trous laissés par la couture d'un onglet	32
Fig. 33	AD21, 11 H 549, 1182. Mentions dorsales XIII ^e -XVIII ^e s.	33
Fig. 34	AD21, 11 H 1005, s.d. (1145-1163). Mention XIII ^e s., en partie recouverte par la mention Cirey. Original et lecture sous UV.....	34

Fig. 35	AD21, 11 H 608, s.d. (1192-1218). Mention XIV ^e s., effacée et en partie recouverte. Original et lecture sous UV	34
Fig. 36	AD21, 11 H 608, s.d. (1192-1218). N ^o d'ordre gratté	34
Fig. 37	Tableau présentant l'évolution du nombre d'actes de 1098 à 1270, par décennie	35
Fig. 38	Graphique présentant l'évolution du nombre d'actes de 1098 à 1270, par décennie	35
Fig. 39	Tableau présentant l'évolution du nb d'actes de 1098 à 1270, par décennie : nb cumulatif	36
Fig. 40	Graphique présentant l'évolution du nb d'actes de 1098 à 1270, par décennie : nb cumulatif.....	36
Fig. 41	AD21, 11 H 490, s.d. (1162-1192). Chiffres romains « XVIII » en rouge	37
Fig. 42	AD21, 11 H 881, s.d. (1162-1171). Cote formée de 2 chiffres romains, l'un rouge, l'autre noir, non remployée, non grattée. Chiffre d'attente « III »	37
Fig. 43	AD21, 11 H 693, 1219 (a.st.). Analyse du XIII ^e s.	37
Fig. 44	AD21, 11 H 251, s.d. (1145-1163). N ^o d'ordre changé de « VIII » à « VI » dans la 1 ^e moitié du XIII ^e s.	37
Fig. 45	AD21, cart. 169, f. 1r. Table générale	38
Fig. 46	AD21, cart. 169, f. 1r. Table générale, transcription.....	39
Fig. 47	Carte des localités servant de référents scripturaires, c. 1240	40
Fig. 48	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 169	41
Fig. 49	AD21, cart. 169, f. 7v-8r. Titre courant et titre en marges externes, « TITUL », « I » et « EPAT », « CABIL »	42
Fig. 50	AD21, cart. 169, f. 20r. Titre courant « Lingonensis », lettrine « E », n ^o d'ordre « V » en marge de gouttière	43
Fig. 51	AD21, cart. 169, f. 84r. Titre courant « Roseriis » rehaussé de rouge, explicite du chap. et incipit du suivant, ongle	43
Fig. 52	Tableau comparant les actes contenus dans les cart. 169, 168 et 167	44
Fig. 53	AD21, 11 H 896, 1219. Cote en chiffres romains « XIII », apposée entre c. 1240-c. 1258 à l'encre noire	50
Fig. 57	AD21, cart. 168, f. 93r. Main du scribe A.....	51
Fig. 58	AD21, cart. 167, f. 97v. Main du scribe B.....	51
Fig. 56	AD25, 60 H 9, 1267. Acte le plus ancien relatif aux possessions de Besançon	51
Fig. 55	AD21, cart. 169. « Titulus » 31 concernant Besançon ajouté par une autre main dans la table générale	51
Fig. 54	AD21, 11 H 881, 1240. Cote à l'encre rouge et noire, mais manière de tracer les chiffres différente	51
Fig. 59	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 168	52
Fig. 60	AD21, cart. 168. Schéma du cahier n ^o 22.....	53
Fig. 61	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 167	54
Fig. 62	AD21, cart. 167. Schéma du cahier n ^o 9.....	55
Fig. 63	Tableau présentant la restitution des chap. contenus à l'origine dans les cart. 168 et 167.....	55
Fig. 64	AD21, cart. 168, f. 73r. Table du chap. concernant La Grange Neuve, lettrine rouge, n ^o d'ordre, mentions XV ^e s., piqûres d'onglets	56
Fig. 65	AD21, cart. 168, f. 167r. Table du chap. concernant Dijon, ongle	57
Fig. 66	AD21, cart. 168, f.130v-131r. Ajouts du XIV ^e s. à longues lignes	58

Fig. 67	AD21, cart. 168, f.3v. Annotations marginales du XV ^e s. : analyses, noms de lieux, mots-sujets, manicule, lettres de l'alphabet	59
Fig. 68	AD21, 11 H 881, 1242. Acte n'ayant pas reçu de cote du XIII ^e s.	60
Fig. 69	AD21, 11 H 521, 1235. Cote c. 1240 remployée, précédée de « TT » (à gauche)	60
Fig. 70	AD21, 11 H 549, 1224 (a.st.). Cote c. 1240 remployée, précédée de « TT », n ^o d'ordre gratté, réécrit et précédé de « Ira », le tout encadré.....	60
Fig. 71	AD21, 11 H 881, 1218. N ^o d'ordre « XXII » c. 1240, gratté et réécrit « XVIII »	60
Fig. 72	AD21, 11 H 549, 1267 (a.st.). Cote « TT et Ira » avec nom de lieu, encadrés, analyse	60
Fig. 73	AD21, 11 H 290, 1241. Cote « TT et Ira » encadré, nom de lieu non encadré, analyse XIII ^e s.	61
Fig. 74	AD21, 11 H 349, 1308. Cote « TT » non encadré, analyse, « Ira » grattée. Mention écrite 2 fois, dont l'une tête-bêche.....	61
Fig. 75	AD21, 11 H 521, 1367 (a.st.). Cote « TT et Ira » non encadrée, écrite tête-bêche.....	61
Fig. 76	AD21, 11 H 349, 1403. Cote « TT et Ira » avec n ^o écrit en toutes lettres	61
Fig. 77	AD21, 11 H 729, 1308. Cote « TT » et analyse, avec n ^o d'ordre précédé de « C » . « Ira » placé dans un cadre plus ancien.....	61
Fig. 78	AD21, 11 H 1136, 1435. N ^o d'ordre précédé de « Ira »	61
Fig. 79	BMB, Chifflet 42, f. 1r. Transcription du XIV ^e s., rubriques du XV ^e s.	62
Fig. 80	Transcription dans les cart. 167, Chifflet 42, 17 H 31 et cart. 193	63
Fig. 82	AD39, rouleau 17 H 31.....	65
Fig. 81	BMB, Chifflet 42, f. 1v. Transcription du XIV ^e s., texte de P. Lacheti, 1482	65
Fig. 83	AD39, rouleau 17 H 31.....	66
Fig. 84	AD21, cart. 171. Comparaison des écritures entre la 1 ^e transcription (f. 2r) et l'ajout (f. 1v)	66
Fig. 85	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. de la Porte, cart. 172	67
Fig. 86	AD21, cart. 172. Trous dans les marges, couture actuelle.....	68
Fig. 87	AD21, cart. 172, f. 146v-147r. Partie « F ». Lettrines, hastes ornées, n ^o d'ordre, noms de lieux et foliotation dans les marges.....	69
Fig. 89	AD21, 11 H 609, cote « TT secundus Ira CXLVII »	70
Fig. 88	AD21, 11 H 349. Analyse XIII ^e s. en haut, cote « TT » dans le coin inférieur gauche, effacée.....	70
Fig. 91	AD21, cart. 172, f. 5v. Table. Lettrines, rehauts de rouge, système de renvoi vers les f.	71
Fig. 90	AD21, cart. 172, f. 1r. Table	71
Fig. 92	AD21, 11 H 1160. Tableau présentant les mentions relatives à l'écrit et aux documents dans les comptes du boursier, XIV ^e s.	72
Fig. 93	Carte des possessions Cisterciennes évoquées dans le chap. « La circulation des documents du XII ^e au XV ^e s. »	79
Fig. 94	Tableau listant les actes relatifs à Neuilly dans les fonds de Saint-Étienne de Dijon, Saint-Seine et Cîteaux, 801-1199.....	80
Fig. 95	Carte des environs de Neuilly.....	81
Fig. 96	Inventaire des actes de la liasse 1 concernant Neuilly par J.-B. Lemort, milieu du XVIII ^e s.....	82
Fig. 97	AD21, cart. 165 (cart. de Saint-Seine), p. 269-270	83
Fig. 98	AD21, 11 H 1005, s.d. Nom de lieu « Nuilley » inscrit à la fin du XV ^e s.....	83
Fig. 99	AD39, 19 H 8, 1196. Analyses de l'abbaye de Cîteaux.....	84
Fig. 100	AD39, 19 H 7, 1200. Analyses de l'abbaye de Rosières	84

Fig. 101	AD39, 19 H 8, s.d. Analyse du XIII ^e s.	85
Fig. 102	AD39, 17 H 23, 1172. Analyse de la fin du XII ^e - début XIII ^e s.	85
Fig. 103	AD39, 17 H 23, 1186. Analyse de la fin du XII ^e - début XIII ^e s.	85
Fig. 104	AD21, 11 H 487. Rouleau : liste des documents donnés à Cîteaux par Theuley	86
Fig. 105	AD21, 11 H 487. Liste des documents donnés à Cîteaux par Theuley. Transcription	87
Fig. 106	Documents donnés par Theuley. Originaux conservés	89
Fig. 107	AD21, 11 H 487, 1266. Signe graphique utilisé sur le rouleau 11 H 487, reporté au dos de la charte	90
Fig. 108	AD21, 11 H 490, 1222. Mentions du XIV ^e s., disparues sous celles du XV ^e s.	90
Fig. 109	Documents donnés par Theuley. Actes conservés par copies dans des cart.	91
Fig. 110	AD21, cart. 188, f. 124v. Acte de 1248, avril	92
Fig. 111	AD21, cart. 175, f. 1r. Acte de 1248, avril	92
Fig. 112	AD70, cart. de Theuley, H 1098, f. 27v. Confirmations de la donation d'Hugo Porcellus.....	93
Fig. 113	Tableau présentant les actes relatifs à Détain	94
Fig. 114	AD21, 21 H 690, 1164. Exemplaire de Saint-Vivant de Vergy	96
Fig. 115	AD21, 21 H 690, 1194. Exemplaire de Cîteaux	96
Fig. 116	AD21, 11 H 256, s.d. (1206-1216). Charte lacérée par un singe	96
Fig. 117	AD21, 11 H 256, s.d. (1206-1216). Transcription	97
Fig. 118	AD21, 11 H 256, 1230, février (a.st.). Vidimus de l'acte s.d. (1206-1216).....	97
Fig. 119	AD21, 11 H 256, 1230, février (a.st.). Transcription	97
Fig. 120	AD21, 11 H 256, 1287, 25 mars (a.st.). Vidimus de l'acte s.d. (1206-1216)	98
Fig. 121	AD21, 11 H 256, 1287, 25 mars (a.st.). Transcription.....	98
Fig. 122	Plan de Cîteaux, état avant 1998, avec et sans projection de l'état de la fin du XV ^e s.	99
Fig. 123	Carte situant La Forgeotte, emplacement primitif de l'abbaye dite Cîteaux I.....	100
Fig. 124	AD21, 11 H 209, 1717. Plan de la chapelle Saint-Edme (25) et son cloître, grande infirmerie (28)	100
Fig. 125	BMD, ms 119, p. 519, XVIII ^e s. Plan de la chapelle Saint-Edme	100
Fig. 126	Cîteaux, Abbaye. Plan de Cîteaux dit de 1639	101
Fig. 127	Plan restitué de Cîteaux à la fin du XV ^e s.	102
Fig. 128	AD21, 11 H 209. Plan de Cîteaux en 1717	103
Fig. 129	BMD, 90110. Vue de Cîteaux, 1674.....	104
Fig. 130	BNF, Est., V ^e 26. Vue de Cîteaux, 1689.....	105
Fig. 131	Tamié, Abbaye. Plan de l'église de Cîteaux, 1699	106
Fig. 132	BMD, ms 119. Plan de l'église de Cîteaux, 1724.....	107
Fig. 133	Cîteaux, Abbaye. La bibliothèque et la galerie nord du petit cloître, état actuel (2018)	108
Fig. 134	Cîteaux, Abbaye. Date « 1509 » sur un arc formeret de la bibliothèque, état actuel (2018).....	108
Fig. 136	AD21, 11 H 1165, 3 ^e vue. Tablettes de cire, c. 1321-1324	108
Fig. 137	Cîteaux, Abbaye. Vasque du lavabo, état actuel (2015)	108
Fig. 135	Cîteaux, Abbaye. Clef de voûte de la bibliothèque, 1509, état actuel (2018)	108
Fig. 138	Plan de l'abbaye de Fontenay	109
Fig. 139	Fontenay, Abbaye. Armarium, état actuel (2009).....	109
Fig. 140	Plan de l'abbaye de Beaulieu.....	110

Fig. 141	Beaulieu, niches, dont l'une a peut-être servi d'armarium, état début du XX ^e s.....	110
Fig. 142	Plan des sondages dirigés par M. Lebeau à Cîteaux.....	111
Fig. 143	Plan des sondages dirigés par M. Lebeau à Cîteaux. Détail.....	112
Fig. 144	Dessin du tombeau d'Alain de Lille, état du XVIII ^e s.....	113
Fig. 145	AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour une sacristie, 1718. Détail.....	113
Fig. 146	AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718.....	114
Fig. 148	Cîteaux, Abbaye. Plan des travaux envisagés à Cîteaux, 1760.....	115
Fig. 147	AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Détail.....	115
Fig. 149	Plan de l'abbaye de Bonport par F. Schaller. Escaliers en n° 1-4.....	116
Fig. 150	BNF, Est. topo. Va 403. Vue de Cîteaux, c. 1700. Détail.....	117
Fig. 151	AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Détail.....	117
Fig. 152	AD21, cart. 185, f. 1r-v. Préface du Cart. de Jean de Cirey.....	118
Fig. 153	AD21, 11 H 487, 1211. Cotes du XIII ^e s. non grattées.....	119
Fig. 154	AD21, 11 H 521, 1268 (a.st.). Cote « TT » effacée, analyse disparue sous les mentions Cirey ..	119
Fig. 155	AD21, cart 185-193. Cart. de Jean de Cirey.....	120
Fig. 158	AD21, cart. 193. 1 ^{er} et 2 ^e plat, volume fermé.....	121
Fig. 157	AD21, cart. 193. Fermoir.....	121
Fig. 156	AD21, cart. 192. f. non coupés.....	121
Fig. 160	AD21, cart. 192, f. 298v. Note de Jehan Le Laiche.....	122
Fig. 159	AD21, cart. 186, 1 ^{er} f. (non folioté). Note de Jehan Le Laiche.....	122
Fig. 161	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 185.....	123
Fig. 162	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 186.....	124
Fig. 163	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 187.....	126
Fig. 164	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 188.....	127
Fig. 165	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 189.....	128
Fig. 166	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 190.....	130
Fig. 167	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 191.....	131
Fig. 168	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 192.....	132
Fig. 169	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du cart. 193.....	134
Fig. 170	Carte des localités faisant l'objet d'un chap. dans les cart. de Jean de Cirey.....	135
Fig. 171	Carte des localités faisant l'objet d'un chap. dans les cart. 185 et 193.....	136
Fig. 172	AD21, cart. 191. Table inscrite sur la 1 ^e contre-garde.....	136
Fig. 173	AD21, cart. 190. Contenu inscrit sur le cuir du 2 ^e plat.....	137
Fig. 174	AD21, cart. 185. Décor.....	137
Fig. 175	AD21, cart. 186. Décor.....	138
Fig. 176	AD21, cart. 187. Décor.....	140
Fig. 177	AD21, cart. 188. Décor.....	142
Fig. 178	AD21, cart. 189. Décor.....	143
Fig. 179	AD21, cart. 190. Décor.....	145
Fig. 180	AD21, cart. 191. Décor.....	147
Fig. 181	AD21, cart. 192. Décor.....	148
Fig. 182	AD21, cart. 193. Décor.....	153

Fig. 183	AD21, cart. 189, f. 1v. Titre courant, signatures des notaires Morel et Gobin, n° d'ordre.....	155
Fig. 184	AD21, cart. 187, f. de tête (non folioté). Signatures des notaires Garnier et Morel.....	155
Fig. 185	Comptage des actes dans les cart. de Jean de Cirey	156
Fig. 186	AD21, inv. 205, 1628.....	159
Fig. 187	AD21, cart. 190. Cote « E3 » sur le 2 ^e plat.....	161
Fig. 188	AD21, inv. 118, 1742.....	161
Fig. 191	AD10, 3 H 3063. Clairvaux, sceau protégé dans une pochette de parchemin.....	164
Fig. 192	AD52, 70 H 3. Argensolles, sceau protégé dans une pochette de parchemin.....	164
Fig. 190	AD21, 11 H 437, 1346. Sceau protégé dans une pochette de parchemin.....	164
Fig. 189	AD21, cart. 189, dos. Étiquettes du XVIII ^e s.....	164
Fig. 196	AD21, 11 H 440, 1303. Ficelle permettant de maintenir l'acte enroulé sur lui-même.....	165
Fig. 195	AD21, 11 H 440, 1303. Ficelle permettant de maintenir l'acte enroulé sur lui-même.....	165
Fig. 193	ANNT, Mosteiro de Lorvão, gaveta 1, maço 1, n° 17, sceau protégé dans une pochette de parchemin	165
Fig. 194	AD21, 11 H 1010, sceau protégé dans une pochette de parchemin, parchemin remployé.....	165
Fig. 199	BMD, ms 610. Filigrane.....	166
Fig. 198	Ely Museum. Coffre à archives	166
Fig. 197	AD21, 11 H 251, s.d. (1162-1179). Analyses et cotes, XIII ^e -XV ^e s.....	166
Fig. 200	Tableau présentant la collation des cahiers et le contenu du ms 610.....	167
Fig. 201	BMD, ms 610, p. 12. Alternance de lettrines rouges et bleues, rubrique rouge, rubrique d'attente	171
Fig. 202	Tableau présentant les sections du catalogue de Jean de Cirey	172
Fig. 203	BMD, ms 610. Rubriques et rubriques d'attente.....	173
Fig. 204	Tableau présentant la taille et les dimensions des manuscrits décrits dans le catalogue de Jean de Cirey.....	175
Fig. 205	Graphique présentant la taille des volumes et leurs dimensions	178
Fig. 206	Tableau présentant les qualificatifs de la « <i>littera communi</i> » dans le catalogue de Jean de Cirey	179
Fig. 207	Tableau présentant les qualités et qualificatifs de l'écriture dans le catalogue de Jean de Cirey .	179
Fig. 208	BMD, ms 12. 1 ^e contre-garde, emploi : office de sainte Ursule.....	180
Fig. 210	BMSO, ms 206, 1 ^{er} plat. Couverture « poilue »	180
Fig. 209	BMD, ms 13. Table des chap.....	180
Fig. 211	BMSO, ms 216, 2 ^e plat. Couverture « poilue »	180
Fig. 212	BLL, ADD MS 63077, 1 ^{er} plat. Couverture « poilue ».....	181
Fig. 213	BMD, ms 54, 2 ^e plat. Restes d'une 2 ^e couverture.....	181
Fig. 214	BMD, ms 53, 2 ^e plat. Couverture et 2 ^e couverture	181
Fig. 215	BMD, ms 57, 1 ^{er} plat, détail. Reliure estampée	182
Fig. 216	BMT, ms 2251, 2 ^e plat et tranche avec fermoirs.....	182
Fig. 217	BMA, S 41. Reliure du XII ^e s., restaurée au XV ^e s.....	183
Fig. 218	Traces de chaînes sur les mss de Cîteaux	183
Fig. 219	Tableau présentant la présence ou l'absence de chaînes sur les mss.....	185
Fig. 220	BMD, ms 77. Traces de 2 enchaînements successifs	188

Fig. 221	BMD, ms 50, f. 2r, légèrement rongé par l'humidité	188
Fig. 222	BMD, ms 49, f. 2r, avec de légères traces d'humidité.....	189
Fig. 223	Plan présentant la disposition des manuscrits dans l'abbaye de Cîteaux selon A. Masson.....	189
Fig. 224	Plan de la Librairie du dortoir avec pupitres mesurant 2 m et 3 m.....	190
Fig. 225	Schéma comparatif des pupitres de Zutphen (A), du Queens-College, Cambridge (B) et de Lincoln Cathedral (C), par J.W. Clark.....	191
Fig. 226	Reconstitution du plan de la bibliothèque du Queen's College, Cambridge, par J.W. Clark	191
Fig. 227	Obazine, Abbaye. Armoire, XIII ^e s.....	192
Fig. 228	Bayeux, Cathédrale. Armoire à reliques XIII ^e s.	193
Fig. 229	Cotes topographiques et ex-libris sur les mss de Cîteaux	194
Fig. 230	BMD, ms 79. Cote topographique fin XV ^e s.....	194
Fig. 231	N ^o d'ordre des volumes rangés sur la « 3 ^a banca inferius de latere rectorii »	195
Fig. 232	BMD, ms 610, p. 12. Signe de renvoi et ajout marginal	195
Fig. 236	BMD, ms 569. Traces des clous fixant une étiquette, et traces de clous fixant des boulons ou ferrures	196
Fig. 235	BMD, ms 233. Cuir plus clair à l'emplacement d'une étiquette collée. Au-dessous, traces d'une autre étiquette.....	196
Fig. 234	BMD, ms 175. Étiquette collée et clouée. Les clous ont disparu	196
Fig. 233	BMD, ms 253. Étiquette recollée sur la 1 ^e contre-garde lors de la restauration de la reliure.....	196
Fig. 239	AD21, 11 H 827. Étiquette avec lettrine rouge.....	197
Fig. 238	AD21, 11 H 620. Étiquette avec lettrine rouge.....	197
Fig. 237	AD21, 11 H 618. Étiquette avec majuscules rehaussées de rouge	197
Fig. 240	Plan présentant l'emplacement des mss de Cîteaux, fin XV ^e s.	198
Fig. 241	AD21, 11 H 1166. Tableau présentant les mentions relatives à l'écrit et aux documents dans les comptes de la fin du XV ^e s.	199
Fig. 242	Tableau présentant les volumes absents du catalogue de Jean de Cirey.....	202
Fig. 243	BMD, ms 253. Armes de Cîteaux rapportées sur une reliure Cirey (restaurée).....	205
Fig. 244	Description des manuscrits par E. Martène et U. Durand	206
Fig. 245	Tableau présentant les volumes contenus dans les inventaires des moines c. 1473-1475.....	207
Fig. 246	AD21, 11 H 275, 1 ^{er} plat. Reliure Cirey	209
Fig. 247	BMD, ms 175, 2 ^e plat. Reliure Cirey.....	209
Fig. 248	AD21, cart. 192, dos. Reliure Cirey, nerfs saillants.....	210
Fig. 250	AD21, 11 H 276. Reliure Cirey, nerfs.....	210
Fig. 249	AD21, 11 H 276. Reliure Cirey, nerfs.....	210
Fig. 251	AD21, 11 H 1036. Reliure Cirey, dos	211
Fig. 252	AD21, cart. 195, 1 ^{er} plat. Reliure Cirey	211
Fig. 254	AD21, 11 H 613. Fermoir	211
Fig. 253	AD21, cart. 195, 2 ^e plat. Reliure Cirey	211
Fig. 255	AD21, 11 H 1166. Fermoir	211
Fig. 256	AD21, 11 H 1166. Fermoir	212
Fig. 258	Schéma du décor le plus couramment utilisé sur les reliures Cirey	212
Fig. 260	AD21, 11 H 1179. Schéma de la reliure	212

Fig. 257	AD21, 11 H 416. Ferموير	212
Fig. 259	Schéma des principaux filets utilisés sur les reliures Cirey	212
Fig. 261	AD21, 11 H 1036. Schéma de la reliure	212
Fig. 262	AD21, 11 H 1166. Schéma de la reliure	213
Fig. 264	AD21, 11 H 1168. 2 ^e plat. Schéma de la reliure	213
Fig. 266	AD21, 11 H 1168. 2 ^e plat. Schéma de la reliure	213
Fig. 263	AD21, 11 H 1168. 1 ^{er} plat. Schéma de la reliure	213
Fig. 265	AD21, cart. 192. 2 ^e plat. Schéma de la reliure	213
Fig. 267	AD21, cart. 190. Rosace	213
Fig. 268	AD21, cart. 190. Rosace, frottis.....	214
Fig. 270	BMA, S78. Reliure de la 1 ^e moitié du XVI ^e s., estampée de rosaces	214
Fig. 269	Frottis de rosaces de reliures allemandes du XV ^e s., réalisés par K. Holter	214
Fig. 271	AD21, 11 H 125. Schéma de la reliure	215
Fig. 273	AD21, 11 H 275, 1 ^{er} plat. Schéma de la reliure	215
Fig. 275	AD21, cart. 187. Schéma de la reliure.....	215
Fig. 272	AD21, 11 H 126. Schéma de la reliure	215
Fig. 274	AD21, 11 H 275, 2 ^e plat. Schéma de la reliure	215
Fig. 276	AD21, cart. 192, 1 ^{er} plat. Schéma de la reliure	215
Fig. 277	AD21, 11 H 469. Schéma de la reliure	216
Fig. 279	AD21, cart. 185, 1 ^{er} plat. Schéma de la reliure	216
Fig. 281	AD21, cart. 193. Schéma de la reliure.....	216
Fig. 278	AD21, 11 H 542, 1 ^{er} plat. Schéma de la reliure	216
Fig. 280	AD21, cart. 185, 2 ^e plat. Schéma de la reliure.....	216
Fig. 282	AD21, 11 H 129. Fer à l'oiseau	216
Fig. 283	AD21, 11 H 129. Schéma de la reliure	217
Fig. 285	AD21, cart. 187. Schéma de la reliure.....	217
Fig. 287	AD21, 11 H 613. Schéma de la reliure	217
Fig. 284	AD21, 11 H 127, 2 ^e plat. Schéma de la reliure	217
Fig. 286	AD21, 11 H 613. Fer au dragon.....	217
Fig. 288	AD21, cart. 192. Reliure Cirey, dos, détail.....	217
Fig. 290	BMD, ms 53. Traces laissées par des ferrures.....	218
Fig. 289	BMD, ms 63. Traces laissées par des ferrures.....	218
Fig. 292	AD21, 11 H 1168. Reliure de type Cirey, début XVI ^e s.	219
Fig. 291	BM, ms 141. Traces laissées par des ferrures.....	219
Fig. 294	AD21, 11 H 1173. Reliure début XVI ^e s.....	220
Fig. 293	AD21, 11 H 1168. Contre-agrafe, remploi	220
Fig. 295	BMD, ms 195, 2 ^e plat. Filets, rosaces, fleurs de lys	221
Fig. 297	BMD, ms 658. 2 ^e plat . Décor à la roulette.....	221
Fig. 298	BMD, ms 600. 2 ^e plat. Décor à la roulette (1539 ?)	221
Fig. 296	BMD, ms 642. 2 ^e plat. Décor à la roulette.....	221
Fig. 300	AD21, cart. 189, 1 ^e contre-garde. Remploi : hymne notée, XIV ^e s.....	222
Fig. 299	BM, ms 170, 1 ^e contre-garde. Remploi : liste de professions, XIII ^e s.....	222

Fig. 302	AD21, cart. 189, 2 ^e contre-garde. Remploi : reliure souple, XV ^e s.....	223
Fig. 301	AD21, cart. 188, 1 ^e contre-garde. Remploi : hymne notée, XIV ^e s.....	223
Fig. 303	BMD, ms 63, 1 ^{er} plat. Remploi d'un ais creusés pour y placer les fermoirs	224
Fig. 305	BMD, ms 2816. Défaits de reliure : couverture estampée de fers.....	225
Fig. 304	BM, ms 2816. Défaits de reliure : couverture estampée de fers.....	225
Fig. 306	BMD, ms 2816. Défaits de reliure.....	226
Fig. 307	BMD, ms 2817. Défaits de reliure.....	226
Fig. 308	BMD, ms 2817. Défaits de reliure.....	226
Fig. 309	BMD, ms 942, 1192. Intitulatio, adresse	227
Fig. 310	BMD, ms 942, 1192. Rota, benevalet, signatures cardinalices.....	227
Fig. 311	BMD, ms 598. Copie figurée : rota, benevalet, signatures cardinalices	228
Fig. 313	AD21, 11 H 4, s.d. (1302). Mention « duplicata », nom du scribe de la chancellerie « N. de Rugis »	229
Fig. 312	AD21, 11 H 155, s.d. (1205). Lacs de soie rouges et jaunes	229
Fig. 314	Tableau présentant les actes pontificaux dont les originaux sont conservés	230
Fig. 315	Tableau présentant les actes pontificaux conservés en copie seulement	234
Fig. 316	Bulles des papes Pascal II et Innocent III.....	237
Fig. 320	BMD, ms 942, 1192. Mention « <i>privileg. III. priorum</i> »	238
Fig. 321	BMD, ms 942, 1192. Mots-repères « <i>Religiosam vitam</i> »	238
Fig. 319	AD21, 11 H 4, s.d. (1245). Mention « <i>privileg. XXI. priorum</i> »	238
Fig. 318	AD21, 11 H 524, s.d. (1211). Cote rouge	238
Fig. 317	AD21, 11 H 809, 1472. Cordelette de chanvre.....	238
Fig. 322	Tableau présentant les actes pontificaux copiés dans des manuscrits non diplomatiques de la BM de Dijon	239
Fig. 323	BMD, ms 641, f. 86r. Transcription d'un acte pontifical.....	243
Fig. 324	Tableau comparant les mss Cîteaux, BMD ms 42, et Morimond, BNF Latin 15732.....	244
Fig. 325	BMD, ms 158, f. 160v. Hiérarchie céleste et texte sur la « <i>Lex divina</i> »	245
Fig. 327	BMD, ms 598, p. VII. Dictionnaire des notions.....	246
Fig. 326	BMD, ms 158, f. 160v. Hiérarchie céleste, transcription	246
Fig. 328	Tableau présentant le contenu du Liber privilegiorum, ms 598	247
Fig. 329	BMD, ms 598, p. 1. Enluminure et décor.....	265
Fig. 331	BMD, ms 598, p. 99. Fin de l'acte original	266
Fig. 330	BMD, ms 598, p. 96-97. Fin d'un acte réécrit.....	266
Fig. 332	BMD, ms 598, p. 125. Copie figurée : rota, benevalet, siagntures cardinalices	267
Fig. 333	Tableau présentant le contenu de la Collecta quorundam privilegiorum Ordinis cisterciensis (d'après l'exemplaire de Firenze)	268
Fig. 334	Liste des exemplaires de la Collecta actuellement conservés	290
Fig. 335	Préface de la Collecta, transcription	294
Fig. 336	BM Dole, Collecta, signature de Conrad Leonberger	295
Fig. 337	Pièces conclusives de la Collecta, transcription	295
Fig. 338	Düsseldorf, UL, OUHG281B:INK. Collecta. Mise en page, rehauts de rouge, pagination.....	298
Fig. 339	Tableau présentant les actes de souverains non transcrits dans la Collecta.....	299

Fig. 340	AD21, 11 H 24, 1198. Cote du XIII ^e s. avec les chiffres romains rouge et noir.....	301
Fig. 341	AD21, 11 H 24, 1285	301
Fig. 342	AD21, 11 H 24, 1285. Dos, détail.....	301
Fig. 343	AD21, 11 H 25. Rouleau d'Angleterre	302
Fig. 344	AD21, 11 H 25. Rouleau d'Angleterre, détail. Manicule	302
Fig. 345	AD21, 11 H 23. Rouleau d'Angleterre	303
Fig. 346	AD21, 11 H 23. Rouleau d'Angleterre, détail	303
Fig. 347	Collecta, gravure.....	303
Annexe 1 Fiche renseignée dans la base de données CCMA.....		304
Annexe 2 Liste des rubriques de la base de données CCMA, par ordre alphabétique.....		307
Annexe 3 Index des noms de personnes contenus dans la base CCMA.....		309
Table des figures		332
Copyright		341

Copyright

Sauf mention contraire, les clichés ont été pris par nous-mêmes. Nous avons également dressé les cartes, tableaux et graphiques. Les retouches d'images sont également de notre fait, tout comme le DAO, sauf mention contraire.

La vectorisation des limites de diocèses a été réalisée par Davide Gherdevich.

Certains plans, comme celui de Fontenay, ont été trouvés sur Internet et ne portent pas de copyright.

Nous renvoyons à la bibliographie, placée en fin du premier volume, pour les références précises aux ouvrages.

Logiciels utilisés : Word, Excel, Acrobat, Photoshop, Illustrator, R, QGis, InDesign, Filemaker.

Fig. 1 AD21, cart. 169, f. 3r. Fragment de l'Évangile de Jean. Cliché AD21

Fig. 2 AD21, cart. 169, f. 4r. Notices du XII^e s. Cliché AD21

Fig. 3 AD21, cart. 169, f. 6v. Lettres rubriquées rouge foncé et vermillon, titre courant « de Tonteneis ». Cliché AD21

Fig. 4 AD21, cart. 169, f. 4r. Lettres majuscules alternativement rouge foncé et vermillon. Cliché AD21

Fig. 5 Carte du territoire de Latrecey, Dambilly, Pagny, et Tontenant. Dessin J. Marilier, « Chemins, finages et habitats de plaine. Origine et évolution »

Fig. 6 AD21, cart. 169, f. 6v. Rubrique « Hoc dono ita patrato... », et réclame « Ut vero nos ipse ». Cliché AD21

Fig. 7 AD21, cart. 169, f. 6r. Liste des personnes ayant vendu un pré à Orsans. Cliché AD21

Fig. 9 AD21, cart. 168, f. 49r. Rubrique « Hoc dono ita patrato... » incorporée au texte de l'acte. Cliché AD21

Fig. 22 AD21, cart. 166. Schéma du cahier 16. Cliché AD21

Fig. 23 AD21, cart. 166, f. 1r. Table du 1^{er} chap. Cliché AD21

Fig. 24 AD21, cart. 166, f. 1v-2r. Main du scribe 1. 1^e ligne du f. 2r coupée, réécrite au XV^e s. au bas du f. 1v. Cliché AD21

Fig. 26 AD21, cart. 166, f. 77v-78r. Tables du chap. concernant Tontenant. f. 77v écrite par le scribe 2, f. 78r écrite par le scribe 1. Cliché AD21

- Fig. 27 AD21, cart. 166, f. 82r. f. taché par l'humidité. Cliché AD21
- Fig. 28 AD21, cart. 166, f. 41v. Titre courant « De Crespeio » coupé lors de la taille des f. Cliché AD21
- Fig. 29 AD21, cart. 166, f. 39r. Palimpseste, cliché soumis à un filtre rouge. f. disposé tête-bêche dans le cart. Cliché AD21
- Fig. 32 AD21, cart. 166, f. 114r. Ajouts du XIV^e s., disposés sur 2 col. Cliché AD21
- Fig. 30 AD21, cart. 166, f. 5r. Couture en « V » dans la marge interne. Cliché AD21
- Fig. 31 AD21, cart. 166, f. 24r. Trous laissés par la couture d'un onglet. Cliché AD21
- Fig. 45 AD21, cart. 169, f. 1r. Table générale. Cliché AD21
- Fig. 49 AD21, cart. 169, f. 7v-8r. Titre courant et titre en marges externes, « TITUL », « I » et « EPAT », « CABIL ». Cliché AD21
- Fig. 50 AD21, cart. 169, f. 20r. Titre courant « Lingonensis », lettrine « E », n^o d'ordre « V » en marge de gouttière. Cliché AD21
- Fig. 51 AD21, cart. 169, f. 84r. Titre courant « Roseriis » rehaussé de rouge, explicite du chap. et incipit du suivant, onglet. Cliché AD21
- Fig. 55 AD21, cart. 169. « Titulus » 31 concernant Besançon ajouté par une autre main dans la table générale. Cliché AD21
- Fig. 57 AD21, cart. 168, f. 93r. Main du scribe A. Cliché AD21
- Fig. 58 AD21, cart. 167, f. 97v. main du scribe B. Cliché AD21
- Fig. 60 AD21, cart. 168. Schéma du cahier n^o 22. Cliché AD21
- Fig. 62 AD21, cart. 167. Schéma du cahier n^o 9. Cliché AD21
- Fig. 64 AD21, cart. 168, f. 73r. Table du chap. concernant La Grange Neuve, lettrine rouge, n^o d'ordre, mentions XV^e s., piqûres d'onglets. Cliché AD21
- Fig. 65 AD21, cart. 168, f. 167r. Table du chap. concernant Dijon, onglet. Cliché AD21
- Fig. 66 AD21, cart. 168, f.130v-131r. Ajouts du XIV^e s. à longues lignes. Cliché AD21
- Fig. 67 AD21, cart. 168, f.3v. Annotations marginales du XV^e s. : analyses, noms de lieux, mots-sujets, manicule, lettres de l'alphabet . Cliché AD21
- Fig. 79 BMB, Chifflet 42, f. 1r. Transcription du XIV^e s., rubriques du XV^e s. Cliché BMB
- Fig. 81 BMB, Chifflet 42, f. 1v. Transcription du XIV^e s., texte de P. Lacheti, 1482. Cliché BMB
- Fig. 82 AD39, rouleau 17 H 31. Cliché Élodie Papin
- Fig. 83 AD39, rouleau 17 H 31. Cliché Élodie Papin
- Fig. 84 AD21, cart. 171. Comparaison des écritures entre la 1^e transcription (f. 2r) et l'ajout (f. 1v). Cliché AD21
- Fig. 86 AD21, cart. 172. Trous dans les marges, couture actuelle. Cliché AD21
- Fig. 87 AD21, cart. 172, f. 146v-147r. Partie « F ». Lettrines, hastes ornées, n^o d'ordre, noms de lieux et foliotation dans les marges. Cliché AD21
- Fig. 90 AD21, cart. 172, f. 1r. Table. Cliché AD21
- Fig. 91 AD21, cart. 172, f. 5v. Table. Lettrines, rehauts de rouge, système de renvoi vers les f. Cliché AD21
- Fig. 97 AD21, cart. 165 (cart. de Saint-Seine), p. 269-270. Cliché AD21
- Fig. 98 AD21, 11 H 1005, s.d. Nom de lieu « Nuilley » inscrit à la fin du XV^e s. Cliché AD21
- Fig. 111 AD21, cart. 175, f. 1r. Acte de 1248, avril. Cliché AD21
- Fig. 110 AD21, cart. 188, f. 124v. Acte de 1248, avril. Cliché AD21
- Fig. 112 AD70, cart. de Theuley, H 1098, f. 27v. Confirmations de la donation d'Hugo Porcellus. Cliché AD70
- Fig. 122 Plan de Cîteaux, état avant 1998, avec et sans projection de l'état de la fin du XV^e s. Dessin Éric Pallot, Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux. DAO Marion Foucher et Coraline Rey
- Fig. 123 Carte situant La Forgeotte, emplacement primitif de l'abbaye dite Cîteaux I. Carte IGN
- Fig. 127 Plan restitué de Cîteaux à la fin du XV^e s. DAO Marion Foucher et Coraline Rey
- Fig. 129 BMD, 90110. Vue de Cîteaux, 1674. Cliché BMD
- Fig. 130 BNF, Est., Ve 26. Vue de Cîteaux, 1689. Cliché BNF
- Fig. 131 Tamié, Abbaye. Plan de l'église de Cîteaux, 1699. Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998

- Fig. 136 AD21, 11 H 1165, 3^e vue. Tablettes de cire, c. 1321-1324. Cliché AD21
- Fig. 137 Cîteaux, Abbaye. Vasque du lavabo, état actuel (2015). Cliché Marion Foucher
- Fig. 138 Plan de l'abbaye de Fontenay
- Fig. 139 Fontenay, Abbaye. Armarium, état actuel (2009). Cliché Marion Foucher
- Fig. 140 Plan de l'abbaye de Beaulieu
- Fig. 141 Beaulieu, niches, dont l'une a peut-être servi d'armarium, état début du XX^e s. J. W. Clark, *The care of Book*, fig. 24
- Fig. 142 Plan des sondages dirigés par M. Lebeau à Cîteaux. Dessin M. Lebeau, « Les fouilles de l'abbaye de Cîteaux »
- Fig. 143 Plan des sondages dirigés par M. Lebeau à Cîteaux. Détail. Dessin M. Lebeau, « Les fouilles de l'abbaye de Cîteaux »
- Fig. 144 Tombeau d'Alain de Lille, état du XVIII^e s. Cliché BNF
- Fig. 145 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour une sacristie, 1718. Détail. Cliché AD21
- Fig. 146 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Cliché AD21
- Fig. 148 Cîteaux, Abbaye. Plan des travaux envisagés à Cîteaux, 1760. Cliché BMD
- Fig. 147 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Détail. Cliché AD21
- Fig. 149 Plan de l'abbaye de Bonport par F. Schaller. Escaliers en n° 1-4. Plan publié dans dans Chevallier Émile, *Notre-Dame de Bonport*
- Fig. 150 BNF, Est. topo. Va 403. Vue de Cîteaux, c. 1700. Détail. Cliché BNF
- Fig. 151 AD21, 11 H 138. Plan d'un projet pour le dortoir, 1718. Détail. Cliché AD21
- Fig. 152 AD21, cart. 185, f. 1r-v. Préface du Cart. de Jean de Cirey. Cliché AD21
- Fig. 155 AD21, cart. 185-193. Cart. de Jean de Cirey. Clichés AD21 et Coraline Rey
- Fig. 158 AD21, cart. 193. 1^{er} et 2^e plat, volume fermé. Cliché AD21
- Fig. 172 AD21, cart. 191. Table inscrite sur la 1^e contre-garde. Cliché AD21
- Fig. 174 AD21, cart. 185. Décor. Clichés AD21
- Fig. 175 AD21, cart. 186. Décor. Clichés AD21
- Fig. 176 AD21, cart. 187. Décor. Clichés AD21
- Fig. 177 AD21, cart. 188. Décor. Clichés AD21
- Fig. 178 AD21, cart. 189. Décor. Clichés AD21
- Fig. 179 AD21, cart. 190. Décor. Clichés AD21
- Fig. 180 AD21, cart. 191. Décor. Clichés AD21
- Fig. 181 AD21, cart. 192. Décor. Clichés AD21
- Fig. 182 AD21, cart. 193. Décor. Clichés AD21
- Fig. 183 AD21, cart. 189, f. 1v. Titre courant, signatures des notaires Morel et Gobin, n° d'ordre. Cliché AD21
- Fig. 184 AD21, cart. 187, f. de tête (non folioté). Signatures des notaires Garnier et Morel. Cliché AD21
- Fig. 191 AD10, 3 H 3063. Clairvaux, sceau protégé dans une pochette de parchemin. Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle)
- Fig. 192 AD52, 70 H 3. Argensolles, sceau protégé dans une pochette de parchemin. Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle)
- Fig. 193 ANTT, Mosteiro de Lorvão, gaveta 1, maço 1, n° 17, sceau protégé dans une pochette de parchemin. Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e - milieu du XVI^e siècle)
- Fig. 198 Ely Museum. Coffre à archives. Cliché @thijsporck
- Fig. 201 BMD, ms 610, p. 12. Alternance de lettrines rouges et bleues, rubrique rouge, rubrique d'attente. Cliché BMD
- Fig. 203 BMD, ms 610. Rubriques et rubriques d'attente. Clichés BMD
- Fig. 208 BMD, ms 12. 1^e contre-garde. Cliché BMD
- Fig. 210 BMSO, ms 206, 1^{er} plat. Couverture « poilue ». Cliché BMSO
- Fig. 209 BMD, ms 13. Table des chap. Cliché BMD
- Fig. 211 BMSO, ms 216, 2^e plat. Couverture « poilue ». Cliché BMSO
- Fig. 212 BLL, ADD MS 63077, 1^{er} plat. Couverture « poilue ». Cliché BLL
- Fig. 213 BMD, ms 54, 2^e plat. Restes d'une 2^e couverture. Cliché BMD

- Fig. 214 BMD, ms 53, 2^e plat. Couvrure et 2^e couverture. Cliché BMD
- Fig. 216 BMT, ms 2251, 2^e plat et tranche avec fermoirs. Cliché BMT ou IRHT
- Fig. 217 BMA, S 41. Reliure du XII^e s., restaurée au XV^e s. Cliché IRHT
- Fig. 218 Traces de chaînes sur les mss de Cîteaux . Clichés BMD
- Fig. 220 BMD, ms 77. Traces de 2 enchaînements successifs. Cliché BMD
- Fig. 221 BMD, ms 50, f. 2r, légèrement rongé par l'humidité. Cliché BMD
- Fig. 222 BMD, ms 49, f. 2r, avec de légères traces d'humidité. Cliché BMD
- Fig. 223 Plan présentant la disposition des manuscrits dans l'abbaye de Cîteaux selon A. Masson, in Bulletin monumental, 122, 1964, p. 61. DAO Coraline Rey
- Fig. 224 Plan de la Librairie du dortoir avec pupitres mesurant 2 m et 3 m. DAO Marion Foucher
- Fig. 225 Schéma comparatif des pupitres de Zutphen (A), du Queens-College, Cambridge (B) et de Lincoln Cathedral (C), par J.W. Clark, The Care of Books, p. 163, fig. 62
- Fig. 226 Reconstitution du plan de la bibliothèque du Queen's College, Cambridge, par J.W. Clark, The Care of Books, p. 152, fig. 50
- Fig. 227 Obazine, Abbaye. Armoire, XIII^e s. Clichés Peuriot et Ploquin
- Fig. 228 Bayeux, Cathédrale. Armoire à reliques XIII^e s. Cliché Atelier Lambert
- Fig. 232 BMD, ms 610, p. 12. Signe de renvoi et ajout marginal. Cliché BMD
- Fig. 240 Plan présentant l'emplacement des mss de Cîteaux, fin XV^e s. DAO Marion Foucher et Coraline Rey
- Fig. 267 AD21, cart. 190. Rosace. Cliché AD21
- Fig. 270 BMA, S78. Reliure de la 1^e moitié du XVI^e s., estampée de rosaces. Cliché IRHT
- Fig. 269 Frottis de rosaces de reliures allemandes du XV^e s., réalisés par K. Holter, « Salzburg, Mondsee, Wilhering. Beiträge zur Geschichte des spätmittelalterlichen Bucheinbandes »
- Fig. 290 BMD, ms 53. Traces laissées par des ferrures. Cliché BMD
- Fig. 291 BMD, ms 141. Traces laissées par des ferrures. Cliché BMD
- Fig. 300 AD21, cart. 189, 1^e contre-garde. Remploi : hymne notée, XIV^e s. Cliché AD21
- Fig. 299 BMD, ms 170, 1^e contre-garde. Remploi : liste de professions, XIII^e s. Cliché BMD
- Fig. 302 AD21, cart. 189, 2^e contre-garde. Remploi : reliure souple, XV^e s. Cliché AD21
- Fig. 301 AD21, cart. 188, 1^e contre-garde. Remploi : hymne notée, XIV^e s. Cliché AD21
- Fig. 316 Bulles des papes Pascal II et Innocent III
- Fig. 323 BMD, ms 641, f. 86r. Transcription d'un acte pontifical. Cliché BMD
- Fig. 325 BMD, ms 158, f. 160v. Hiérarchie céleste et texte sur la « Lex divina ». Cliché BMD
- Fig. 336 BM Dole, Collecta, signature de Conrad Leonberger. Cliché BM Dole
- Fig. 338 Düsseldorf, Collecta. Mise en page, rehauts de rouge, pagination. Cliché Düsseldorf
- Fig. 347 Collecta, gravure. Cliché Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale